
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01481563 3





Histoire Socialiste

TOME III

La Convention

I

Histoire Socialiste

(1789-1900)

SOUS LA DIRECTION DE

JEAN JAURÈS

TOME III

La Convention

I

La République

Les idées politiques et sociales de l'Europe

et la Révolution

(1792)

PAR

JEAN JAURÈS



Nombreuses illustrations d'après des documents de chaque époque.

PARIS
PUBLICATIONS JULES ROUFF ET Cie

LA CONVENTION NATIONALE

LE PROLOGUE

Du 10 Août au 21 Septembre

J'ai montré, en terminant l'histoire de la Législative, que dès le lendemain du Dix Août tous les partis songent à s'emparer du mouvement révolutionnaire, et à s'assurer la plus grande influence possible sur la Convention prochaine. La Commune de Paris avait un grand pouvoir. Elle voulait le continuer et l'étendre. C'est elle qui, le Dix Août, avait pris les responsabilités décisives et remporté la victoire. Tandis que la Législative hésitait, elle avait préparé et donné l'assaut. Elle était donc à ce moment, la force décisive de la Révolution, elle prétendait être la Révolution elle-même. C'était, disait-elle, en vertu d'une sorte de tolérance et par sagesse politique, pour ne pas créer un intervalle entre la Législative et la Convention, qu'elle avait laissé subsister la Législative. Mais celle-ci n'avait en ces suprêmes journées qu'un pouvoir d'emprunt.

C'est le peuple de Paris qui l'avait investie à nouveau; c'est la Commune révolutionnaire qui l'avait, pour ainsi dire, déléguée au gouvernement provisoire de la France, mais sous le contrôle de la Commune elle-même. Les Jacobins, où se réunissaient les délégués des sections, avaient adopté la thèse de la Commune. Ils étaient à peu près d'accord avec elle. De peur d'être envahis, au lendemain de la victoire du 10 août, par des patriotes tièdes ralliés tardivement au succès, ils avaient suspendu toute adhésion nouvelle; ils restaient ainsi la pointe non émoussée de la Révolution. Le député Anthoine disait aux Jacobins le 12 août :

« Le peuple a repris sa souveraineté... et la souveraineté une fois reprise par le peuple, il ne reste plus aucune autorité que celle des assemblées primaires : l'Assemblée nationale elle-même ne continue à exercer quelque autorité qu'à raison de la confiance que lui accorde le peuple, qui a senti la nécessité de conserver un point de ralliement et qui en cela a prouvé combien sa judiciaire était bonne. »

Ainsi, l'autorité finissante de la Législative était une autorité subordonnée. Mais la Commune limiterait-elle son pouvoir à Paris? Cela eût été contradictoire; car si, en attendant la Convention nationale, la Révolution est dans la Commune, la Commune doit, comme la Révolution, rayonner sur toute la France. Dès le soir du 10 août, Robespierre, calculateur profond, comprit que l'ascendant de la Commune révolutionnaire allait être immense; et il s'appliqua à en étendre encore le pouvoir. Il éprouvait sans doute une âpre jouissance d'orgueil à humilier l'Assemblée législative, où dominaient

maintenant les Girondins; et en outre il était assez naturel de penser que puisque l'impulsion de la Commune avait fait la Révolution, cette impulsion devait se propager dans tout le pays.

« La Commune, déclara-t-il aux Jacobins le soir du Dix Août, doit prendre comme mesure importante, celle d'envoyer des commissaires dans les quatre-vingt-trois départements pour leur exposer notre vraie situation: les fédérés doivent commencer en écrivant chacun dans leurs départements respectifs. »

C'était la main-mise de la Commune de Paris sur toute la France révolutionnaire, et si ce plan avait pu se développer, c'est sous l'influence de la Commune de Paris, hostile aux Girondins comme aux Feuillants, que se séraient faites les élections à la Convention nationale. C'eût été l'avènement immédiat d'un puissant parti robespierriste avec une aile gauche maratiste.

Le premier soin de la Commune révolutionnaire fut de se compléter, d'appeler à elle quelques grands noms de la Révolution. Robespierre fut délégué au Conseil général de la Commune par la section de la place Vendôme; il y prit séance dès le 11. Marat ne fut pas délégué; mais il était en relations continues avec la Commune; il en fut, en ces journées ardentes, l'inspirateur et le journaliste. Lui, si sombre d'habitude et si défiant, il éclate de joie et d'orgueil dans ses numéros du 15 et du 16 août, et il trace le programme d'action de la Commune en homme sûr d'être écouté :

« O vous, s'écrie-t-il, dignes commissaires des sections de Paris, vrais représentants du peuple, gardez-vous des pièges que vous tendent ses infidèles députés, gardez-vous de leurs séductions; c'est à votre civisme éclairé et courageux que la capitale doit en partie le succès de ses habitants, et que la patrie devra son triomphe. Restez en place pour notre repos, pour votre gloire, pour le salut de l'empire. Ne quittez le timon de l'autorité publique remis en vos mains qu'après que la Convention nationale nous aura débarrassés du despote et de sa race indigne; après qu'elle aura réformé les vices monstrueux de la Constitution, source éternelle d'anarchie et de désastres; après qu'elle aura assuré la liberté publique sur des bases inébranlables. »

Et le lendemain 16 août :

« Grâce soit rendue à l'esprit de délire du Conseil des Tuileries, à la lâcheté des gardes nationaux contre-révolutionnaires et de l'état-major des Suisses, à l'ineptie et à la platitude de Louis Capet, à la conversion des gendarmes, à la témérité du peuple, à la valeur des fédérés, et des gardes parisiens sans-culottes; la victoire a couronné la cause de la justice; elle a atterré le despote et ses suppôts, consterné la majorité pourrie du Sénat, arrêté le cours de ses machinations audacieuses, donné de la consistance aux députés patriotes de la Commune, affermi leur autorité, renversé celle du département, des tribunaux et des juges de paix prostitués à la Cour, anéanti l'état-major contre-révolutionnaire, épouvanté les ennemis de la Révolution, rendu la liberté aux bons citoyens et donné au peuple le moyen de signaler son pouvoir en

faisant tomber sous le glaive de la justice les machinateurs. Mais les fruits de cette éclatante victoire seraient bientôt perdus si les députés patriotes de la



La Raison.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Commune ne restaient en place et s'ils ne déployaient pas toute leur énergie jusqu'à ce que la liberté soit cimentée »

« Louis Capet est en otage avec sa famille ne permettre à aucune de

ses créatures de l'approcher et le garder à vue est le vrai moyen de couper les fils de toutes les trames des contre révolutionnaires.

« Mettre à prix par un décret les têtes des Capets fugitifs, traîtres et rebelles ; six millions sur chacune serait le vrai moyen de s'assurer de ces conspirateurs, de faire déserter les régiments ennemis avec armes et bagages, d'épargner la dilapidation des biens nationaux et d'éviter l'effusion du sang des patriotes. Rien de plus efficace que cette mesure pour rendre à l'Etat la liberté, la paix et le bonheur; il y a deux ans que je la propose, tout homme sensé doit en sentir la justesse; et c'est pour cela même que l'Assemblée l'a constamment repoussée. Le moment est venu de la faire enfin décréter. Sollicitez-la à grands cris, amis de la patrie, et soyez sûrs que ce ne sera pas sans succès; car aujourd'hui vos représentants vont quand on les pousse. Une autre mesure non moins urgente est de décréter l'ouverture des arsenaux, pour armer sans délai tous les citoyens amis de la Révolution. C'est au ministre de la guerre à solliciter un décret à ce sujet; nous verrons bientôt s'il est vraiment patriote; car dans un mois il ne doit pas y avoir dans le royaume un seul garde national qui ne soit armé.

« C'est à la Commune à faire armer immédiatement tous les bons citoyens de la capitale, et à les faire exercer au maniement des armes, pour mettre Paris en état de défense contre les coups de désespoir des ennemis, s'ils étaient assez osés pour jouer de leur reste.

« C'est à elle aussi de hâter la formation du camp aux portes de Paris et de faire occuper au plus tôt toutes les hauteurs adjacentes, mesures que j'ai proposées il y a plus d'un an.

« C'est à elle encore à presser le jugement des traîtres détenus à l'Abbaye et à prévenir qu'on n'arrache au glaive de la justice l'état-major des gardes suisses, sous prétexte du danger de se brouiller avec les treize cantons, si on refusait de leur remettre ces prisonniers.

« C'est à elle à empêcher que le décret qui ordonne la vente des biens des émigrés ne soit dérisoire, en faisant vendre sans délai ceux qui se trouvent dans la capitale, le Palais Bourbon et tous les hôtels qu'ils ont à Paris; en faisant rentrer le Luxembourg dans les mains de la nation, et en demandant la moitié du produit de ces biens pour être partagés entre les infortunés de la capitale, qui ont concouru à la prise du château des Tuileries, et à ramener la victoire à la patrie.

« C'est à tous les bons citoyens à inviter les troupes de ligne de réclamer le droit de nommer leurs officiers, qui vient d'être rendu à la gendarmerie nationale ; invitation que je leur renouvelle aujourd'hui.

« C'est à la Commune parisienne à porter le flambeau dans l'administration des subsistances, à pourvoir abondamment à celles de la capitale et à faire la guerre aux infâmes accapareurs.

« ... La patrie vient d'être retirée de l'abîme par l'effusion du sang des ennemis de la Révolution, moyen que je n'ai cessé d'indiquer comme le seul efficace. *Si le glaive de la justice frappe enfin les machinateurs et les prévaricateurs, on ne m'entendra plus parler d'exécutions populaires, cruelle ressource que la loi de la nécessité peut seule commander à un peuple réduit au désespoir, et que le sommeil volontaire des lois justifie toujours.*



Le plus grand des Despotes, Renversé par la Liberté.
LE PEUPLE RENVERSE LA STATUE DE LOUIS XIV, PLACE DES VICTOIRES.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

« Les commissaires de la Commune ont déjà mis en pratique plusieurs mesures que j'ai recommandées comme indispensables au triomphe de la liberté; telles que la tenue en otage de la famille Capet, la suppression des papiers contre-révolutionnaires, la poursuite rigoureuse des ennemis publics; la proscription des accapareurs, des marchands d'argent ; et ils se sont signalés par plusieurs autres beaux traits de civisme. *Ils marchent à merveille. S'ils continuent avec la même énergie jusqu'à ce que la constitution soit réformée par la Convention nationale, si les ministres se montrent tous*

[illegible]tes et si le peuple les surveille avec sollicitude, je regarderai le salut public comme assuré, je dormirai sur les deux oreilles et je ne reprendrai la plume que pour travailler à la refonte de la Constitution. Et de fait, quelle autre tâche me resterait à remplir? Je faisais la guerre aux mandataires infidèles du peuple, aux traîtres à la patrie, aux fonctionnaires prévaricateurs, aux machinateurs, aux fripons de tous les genres; mais les scélérats se cachent pour ne plus se montrer, ou pour se montrer citoyens paisibles et soumis aux lois. C'est tout ce que je pouvais désirer.

« Et puis, ne viens-je pas de voir l'accomplissement de mes prédictions que l'évènement n'avait pas encore justifiées? J'ai prédit à Mottié qu'il serait la fable des nations et la bête noire du peuple quand mon flacon d'encre serait usé; le voilà à sa fin.

« J'ai prédit à Bailly qu'il serait pendu: on vient d'en pendre le buste avec celui du sieur Mottié; si on n'a pas trouvé l'original pour le mettre à la place du portrait, ce n'est pas ma faute; il n'avait qu'à paraître en public, son affaire était faite.

« J'ai prédit il y a un an que la race des Capets serait détrônée : la voilà bien près d'en descendre. »

C'est le cri de triomphe et de définitive victoire; mais soudain voici de nouveau le cri d'alarme : « Au reste, tremblons de nous endormir, soyons sûrs que les contre-révolutionnaires se rassemblent. Craignons que Mottié ne ramène son armée contre nous; craignons que tous les régiments allemands et suisses royalistes ne nous viennent bloquer. Déjà les hauteurs adjacentes devraient être occupées par la garde parisienne. Déjà les municipalités du royaume devraient avoir reçu l'ordre d'expédier des courriers sur tous les mouvements de troupes qui pourraient s'approcher de la capitale. Déjà tous les corps administratifs prostitués à la Cour auraient dû être destitués. Déjà les six ministres devraient être aux fers. Déjà les membres contre-révolutionnaires de l'Assemblée, les Lameth, Dumas, Vaublanc, Pastoret, Dubayet, devraient être arrêtés. Espérons que nos commissaires parisiens ne s'endormiront pas. »

Ainsi Marat, si abattu quelques jours avant le Dix Août qu'il voulait fuir comme on quitte une partie perdue, a maintenant pleine confiance. Pour la première fois peut-être depuis le commencement de la Révolution il écrit d'hommes investis d'un mandat public : « Ils marchent à merveille. » Et il s'imagine, avec un naïf orgueil, qu'ils ne font qu'appliquer les plans qu'il a conçus. Il oublie qu'entre les exécutions à froid qu'il a souvent et systématiquement proposées et l'effervescence du Dix Août il n'y a aucun rapport. Mais il est vrai que son influence sur la Commune révolutionnaire est grande. Celle-ci a la vigueur, la décision, la rapidité d'action que Marat n'attendait plus des pouvoirs populaires trop dispersés et tiraillés.

D'abord la Commune se défend contre toute restriction légale. L'Assem-

blée législative, dans sa séance du 11 août, et sur un bref rapport de Guyton de Morveau avait décidé qu'un nouveau Directoire du département de Paris serait élu, à raison d'un membre pour chacune des quarante-huit sections. Or partout, depuis l'origine de la Révolution, entre les Directoires de département élus à deux degrés et les municipalités élues directement par le peuple il y avait eu conflit.

Et la Commune pouvait craindre que le nouveau Directoire, quoique nommé sous des influences révolutionnaires, ne contrariât bientôt le mouvement populaire dont elle était l'organe. Les protestations furent vives à la Commune et aux Jacobins. Devant ceux-ci le député Anthoine s'écria :

« Le peuple a repris sa souveraineté, et néanmoins l'Assemblée nationale a décrété aujourd'hui que les sections de Paris nommeraient un directoire. Quelle soif de directoires a donc l'Assemblée nationale? Ne sent-elle donc pas que les seuls directoiresse sont ligués dans l'empire contre la liberté? Quel besoin d'ailleurs a-t-on de directoires? Croirait-on encore à cette maxime de l'aristocrate Montesquieu qu'il est nécessaire que les pouvoirs se balancent? Non, les autorités ne se balancent pas, elles se détruisent. L'Assemblée nationale a commencé par être l'esclave du roi, et voilà pourquoi le peuple a abattu la royauté. *Il ne faut donc point de directoire pour contrarier les mesures d'une municipalité patriote.* En rendant ce décret, je ne dis pas que l'Assemblée nationale ait eu cette intention, mais je dis qu'elle n'est pas à la hauteur des circonstances, qu'elle ne sent pas tout ce qu'est le peuple et en quoi consiste sa souveraineté. »

C'était la théorie de la souveraineté presque absolue de la Commune révolutionnaire. Le Conseil général de la Commune envoya une délégation à l'Assemblée. C'est Robespierre qui parla en son nom :

« Le Conseil général de la Commune nous envoie vers vous pour un objet qui intéresse le salut public. Après le grand acte par lequel le peuple souverain vient de reconquérir la liberté, il ne peut plus exister d'intermédiaire entre le peuple et vous. Vous savez que c'est de la communication des lumières que naîtra la liberté publique. Ainsi donc, toujours guidés par le même sentiment de patriotisme qui a élevé le peuple de Paris et de la France entière au point de grandeur où il est, vous pouvez, vous devez même entendre le langage de la vérité qu'il va vous parler par la bouche de ses délégués.

« Nous venons vous parler du décret que vous avez rendu ce matin, relatif à l'organisation d'un nouveau directoire de département. Le peuple, forcé de veiller lui-même à son propre salut, a pourvu à sa sûreté par des délégués. Obligés à déployer les mesures les plus vigoureuses pour sauver l'Etat, il faut que ceux qu'il a choisis lui-même pour ses magistrats aient toute la plénitude du pouvoir qui convient au souverain. Si vous créez un autre pouvoir qui domine ou balance l'autorité des délégués im-

médiats du peuple, alors la force populaire ne sera plus une, et il existera dans la machine de votre gouvernement un germe éternel de divisions, qui feront encore concevoir aux ennemis de la liberté de coupables espérances. Il faudra que le peuple, pour se délivrer de cette puissance destructive de sa souveraineté, s'arme encore une fois de sa vengeance. Dans cette nouvelle organisation, le peuple voit entre lui et vous une autorité supérieure qui, comme auparavant, ne ferait qu'embarrasser la marche de la Commune. Quand le peuple a sauvé la patrie, quand vous avez ordonné une Convention nationale qui doit vous remplacer, qu'avez-vous autre chose à faire qu'à satisfaire son vœu? Craignez-vous de vous reposer sur la sagesse du peuple qui veille pour le salut de la patrie qui ne peut être sauvée que par lui? C'est en établissant des autorités contradictoires qu'on a perdu la liberté, ce n'est que par l'union, la communication directe des représentants avec le peuple qu'on pourra la maintenir. Daignez nous rassurer contre les dangers d'une mesure qui détruira tout ce que le peuple a fait; daignez nous conserver les moyens de sauver la liberté. C'est ainsi que vous partagerez la gloire des héros conjurés pour le bonheur de l'humanité; c'est ainsi que près de finir votre carrière, vous emporterez avec vous les bénédictions d'un peuple libre.

« Nous vous conjurons de prendre en grande considération, de confirmer l'arrêté pris par le Conseil général de la commune de Paris, afin qu'il ne soit pas procédé à la formation d'un nouveau directoire de département ». *(Vifs applaudissements.)*

Et comment, en effet, deux jours après le Dix Août, l'Assemblée n'aurait-elle pas applaudi les délégués de la Commune révolutionnaire? Mais elle dut être secrètement meurtrie et inquiète. Au fond, Robespierre avait raison. Puisque l'Assemblée législative hésitante avant le Dix Août, ou même inclinée vers Lafayette, avait laissé au peuple révolutionnaire de Paris, organisé en Commune, le soin de sauver au péril de sa vie la patrie et la liberté, puisqu'elle avait dû reconnaître ce pouvoir révolutionnaire et spontané, ce pouvoir de salut populaire et national, comme l'expression d'une légalité nouvelle, il ne fallait pas contrarier et lier la Commune avant qu'elle eût accompli son œuvre Il ne fallait point l'embarrasser des formes surannées d'une légalité hostile. L'Assemblée le comprit, ou du moins elle se résigna. Thuriot appuya la motion de la Commune en quelques paroles sobres et fortes:

« Nous sommes convaincus que, dans les circonstances actuelles, il faut que l'harmonie règne entre les représentants du peuple et la commune de Paris, que c'est de cette union que doit résulter la liberté publique. Il faut, surtout dans ce moment, simplifier la machine du gouvernement; car plus la machine est simple, plus les effets en sont heureux. Et c'est dans ce moment surtout qu'il ne doit y avoir entre le peuple et vous aucun intermédiaire. »

L'Assemblée rapporta son décret, et décida que le nouveau directoire du département n'exercerait son contrôle que sur les opérations financières de la Commune. Mais la Législative fut certainement froissée du langage de Robespierre et un peu effrayée aussi. Il l'avait réduite à un rôle bien humilié, bien inférieur. Il avait concentré dans le peuple de Paris et dans la Commune qui le représentait tout le droit révolutionnaire, et quand il demandait que les « délégués du peuple », pussent s'adresser sans intermédiaire à l'Assemblée, il demandait en réalité que la Commune pût donner directement des ordres, ou, si l'on aime mieux, des indications impérieuses à la Législative. Cruelle blessure d'amour-propre pour les députés, pour les Girondins surtout qui, subissant la force des événements dont Robespierre était l'interprète, commençaient à former des revoltes de leur orgueil une accusation de dictature. Et puis. combien de temps durerait ce droit révolutionnaire de la Commune de Paris? Si, au nom du Dix Août, la Commune pouvait subalterniser la Législative, ne voudrait-elle pas dominer aussi la Convention nationale elle-même qui, après tout, n'était appelée à la vie que par la Révolution du Dix Août? Surtout, si, dès maintenant, tout le droit de la Révolution paraissait concentré dans la Commune de Paris, les assemblées primaires électorales de toute la France, guidées par les délégués de la Commune, n'allaient-elles point faire de la Convention nouvelle une image amplifiée de la Commune de Paris? Grande dut être dès ces premiers jours l'inquiétude de la Gironde. Le montagnard Thuriot lui-même, tout en appuyant la motion de Robespierre, semble bien insister sur le caractère exceptionnel des circonstances. Il marque par là au pouvoir extraordinaire de la Commune un terme assez prochain. Mais c'était pour elle une importante victoire d'avoir obtenu le rappel du décret qui instituait le Directoire.

Ce pouvoir, ainsi jalousement défendu, la Commune l'emploie vigoureusement à des mesures de police révolutionnaire et de défense nationale. C'est elle qui arrête le 12 que Louis XVI et sa famille seront « déposés dans la Tour du Temple ». Et elle délègue pour le conduire du Luxembourg au Temple, son procureur Manuel, le passementier Michel, le poète tragique Laignelot, et le cordonnier Simon, celui qui plus tard gardera le Dauphin.

Elle décide en cette même séance du 12 de saisir à l'administration des postes et d'arrêter tous les journaux contre-révolutionnaires, ou, comme dit le procès-verbal « les productions aristocratiques, entre autres : l'*Ami du Roi*, la *Gazette universelle*, la *Gazette de Paris*, l'*Indicateur* (inspiré par Adrien Duport), le *Mercure de France*, le *Journal de la Cour et de la ville* et la *Feuille du Jour*. »

Elle appelle à sa barre le directeur des postes qui reçoit l'ordre de ne plus expédier une seule feuille royaliste ou feuillantine ; et elle prévient ainsi toute tentative de la contre-révolution pour semer la panique dans les départements, la révolte dans les armées. Elle met en état d'arrestation les auteurs

et imprimeurs de toutes les feuilles « anticiviques » ; elle distribue entre les imprimeurs patriotes leurs presses, leurs caractères et leurs instruments. Et elle ordonne au directeur des postes d'épurer son administration de tous les employés qui ne sont pas « dans le sens de la Révolution » afin qu'aucune trahison des bureaux ne laisse passer et s'infiltrer aux veines de la nation le poison contre-révolutionnaire. C'était hardi ; car pour la première fois la Révolution portait atteinte à la « liberté de la presse », qu'elle avait jusque-là si énergiquement défendue. Mais l'ennemi était aux frontières, et la trahison était au cœur de la patrie. La Révolution proclamait en réalité l'état de siège contre les envahisseurs et contre les traîtres. Très habilement, en cet acte audacieux, la Commune se fit couvrir par l'Assemblée législative ; ou du moins, en lui communiquant ces arrêtés vigoureux, elle l'y associa. Léonard Bourdon, à la tête d'une députation de la Commune de Paris, dit à l'Assemblée, le 12:

« Les journaux incendiaires, d'après les mesures qu'a prises la Commune, n'empoisonneront plus ni la capitale, ni les départements. Leurs presses et leurs caractères seront employés à servir la Révolution. »

Le Président girondin Gensonné lui répondit: « L'Assemblée nationale entend avec plaisir les mesures que vous avez prises pour la tranquillité de Paris, *et pour empêcher la communication qui résulterait du venin des journaux aristocratiques; elle vous engage à continuer votre surveillance.* »

Ainsi, la Gironde elle-même consacrait à ce moment ce qu'on peut appeler la « dictature impersonnelle » du peuple révolutionnaire de Paris.

La Commune faisait arrêter le même jour Adrien Duport, Dupont de Nemours, Lachenaye, Rulhière (le père de l'historien), Sanson-Duperron, juge de paix de la section Mauconseil, Cappy, officier de paix, Borie, ancien officier municipal, et le président de la Grange-Batelière. Scellés sont apposés sur leurs papiers et sur les papiers du bureau central des juges de paix, presque tous suspects d'attaches à la Cour et de feuillantisme.

Il ne suffisait pas d'arrêter les journaux ennemis. Il fallait empêcher qu'aucun courrier, qu'aucun citoyen allât allumer la guerre civile en dénaturant les événements, en calomniant Paris. La Commune ferma, pour ainsi dire les portes de Paris ; elle immobilisa dans la grande ville révolutionnaire toutes les forces de contre-révolution qui, de tous les points de France, avaient afflué vers le roi, vers le château de Coblentz, comme les fédérés appelaient les Tuileries. Défense fut donc faite d'accorder aucuns passeports, excepté aux personnes chargées d'approvisionner la ville de Paris, ou qui porteraient des décrets de l'Assemblée nationale. Injonctions aux propriétaires et logeurs de faire la déclaration des étrangers qui habitent chez eux, au Comité de leur section, qui en fera passer la liste dans les vingt-quatre heures.

Il est décidé que des commissaires se transporteront dans les environs de Paris, à quatre lieues à la ronde, pour s'informer des personnes qui demeurent dans cette partie extérieure de la capitale.

Il est arrêté aussi, comme mesure de police, qu'aucun prêtre ne portera de costume religieux hors de ses fonctions.

Toujours en cette même séance du 12, la Commune décide que la place *des Victoires* sera nommée désormais place de la *Victoire nationale*, et que la statue de Louis XIV sera remplacée par un obélisque où seront inscrits les noms des citoyens morts pour la patrie dans la journée du 10.

Enfin, comme pour se saisir de la direction de la politique extérieure et lui donner une allure révolutionnaire, elle arrête que l'Assemblée nationale sera priée de déclarer au nom de l'empire français, qu'en renonçant à tous projets de conquête la nation n'a point renoncé à fournir des secours aux puissances voisines qui désireraient se soustraire à l'esclavage. C'était une réponse hardie à l'invasion.

Le 13 août, la Commune décide, pour rendre impossible au roi toute évasion, qu'une tranchée sera creusée autour du donjon; mais c'est surtout à des mesures de défense nationale qu'elle s'applique. « Les quarante-huit sections sont autorisées à organiser sur-le-champ les citoyens armés en différentes compagnies; toute distinction nuisible à l'égalité sera supprimée; les épaulettes ne seront qu'en laine pour tous les grades; en vertu du décret qui déclare tous les citoyens *actifs*, tous les habitants seront armés, « à l'exception des gens sans aveu ». C'était le prélude de la levée en masse.

En attendant, les mesures de police continuent. « Les sieurs de Laporte, intendant de la liste civile, du Rozoy, *censeur de la Gazette de Paris*, sont mis en état d'arrestation. Scellés sont mis sur leurs papiers ainsi que sur ceux de M. Andrion, commissaire général des Suisses et Grisons, et MM. Bigot de Sainte-Croix et d'Abancourt.

Ordre est donné d'arrêter tous les officiers de l'état-major des gendarmes nationaux et tous les valets de chambre du roi. Mais ce ne sont pas seulement des personnages éclatants ou manifestement compromis dans la contre-révolution que la Commune poursuit. Elle est naturellement amenée et entraînée, par les accusations multiples qui viennent des sections, à arrêter des hommes obscurs. Le procès-verbal du 15 dit: « Mandats d'amener et apposition de scellés chez différents particuliers peu connus dans le public. » Grand péril d'arbitraire et d'erreur, contre lequel bientôt s'élèveront des protestations très vives, même chez les démocrates des « Révolutions de Paris ». Mais, en ces premiers jours, et dans l'émotion persistante du combat, aucune voix ne proteste encore.

La Commune de Paris, très vigoureusement anticléricale, donne l'ordre aux maisons religieuses d'évacuer sous trois jours. « Les scellés seront apposés sur ces repaires d'aristocratie. » Et la garde des scellés est confiée pour ces trois jours aux religieuses elles-mêmes, sous peine d'être privées de leur pension.

Ce même jour, 15 août, le jeune Jean-Lambert Tallien, épris d'influence,

et de bruit, habile aux paroles déclamatoires qui simulent la passion, est nommé secrétaire greffier de la Commune.

Je ne puis m'attarder au détail des arrestations faites sur l'ordre de la Commune. On le trouvera dans les si intéressants procès-verbaux publiés par M. Maurice Tourneux. Je note en quelques jours l'arrestation de Mmes de Navarre, Bazire, femme de chambre de Mme Royale, Thibault, première femme de la reine; Saint-Brice, femme de chambre du prince royal; Tourzel, gouvernante des enfants du roi; demoiselle Pauline Tourzel, Marie-Thérèse-Louise de Savoie, Bourbon-Lamballe ; M. Lorimier de Chamilly, premier valet de chambre du roi et du prince royal; de M. de la Roche du Maine, de M. Masgoutier, ancien valet de chambre de *Monsieur* ; de Mme de la Brélèche, ci-devant femme de garde-robe de Mme d'Artois; de M. Duveyrier, ancien rédacteur, avec Bailly, du *Procès-verbal des électeurs*; de MM. Lajard, d'Ermigny, Plainville, la Reynie, Quassac, Charton, Charton frères, Millin, Barré, Crépin, Aubry, Lapierre, Quintin, Larchin, Aclocque et Curney, dont plusieurs appartenaient à l'état-major de la garde nationale. A vrai dire, cet acharnement sur la haute domesticité royale a quelque chose d'un peu puéril; et l'héroïque Commune qui, dans la nuit du 10 Août, prit de si grandes responsabilités se diminue un peu à traquer ces valets de chambre titrés. Elle espérait sans doute arracher à ces hommes et à ces femmes quelques révélations sur la famille royale. Peut-être aussi le Conseil de la Commune sentait-il que, pour prolonger son pouvoir révolutionnaire il devait prolonger, si je puis dire, la crise révolutionnaire, et par la recherche même des plus obscurs comparses du grand drame, en continuer l'impression toute vive et le souvenir ardent.

Parfois quelque chose d'un peu théâtral et vain se mêlait à son action. Qu'il ordonnât d'abattre tous les vestiges de féodalité, tous les écussons ou armoiries qui pouvaient subsister encore aux maisons de Paris, qu'il ordonnât « à tous les citoyens exerçant un négoce et ayant des boutiques et magasins, de détruire dans le délai de quinze jours, les enseignes, figures et tous emblèmes qui rappelleraient au peuple les temps d'esclavage » cela se comprenait; car aux heures de crise violente et de lutte exaspérée les symboles du passé ressemblent à une provocation. Il était plus hasardeux d'ordonner la démolition de la porte Saint-Denis et de la porte Saint-Martin que le bourgeois même révolutionnaire du centre de Paris aurait vu sans doute disparaître avec regret. L'ordre demeura d'ailleurs sans effet; mais il semblait dénoter une activité un peu brouillonne et excitée. De même était-ce vraiment réaliser l'égalité dans la mort que d'imposer pour les obsèques de tous les citoyens le même cérémonial religieux? Oui, tous ces citoyens s'en vont au cimetière dans des cercueils uniformes et escortés du même nombre de flambeaux; mais les uns laissent à leur femme et à leurs enfants pauvreté et désespoir, les autres, fortune et puissance. A quoi bon alors cette parade

toute rituelle d'égalité menteuse? Bien loin d'ailleurs de tendre vers la sé-



Rentrée joyeuse et triomphante des Don Quichottes Prussiens en Allemagne après la conquête de la France, sous la conduite de l'aigle autrichien

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

paration de l'Eglise et de l'Etat, l'arrêté de la Commune faisait du prêtre un fonctionnaire qui doit à tous les mêmes services et qui, payé par l'Etat, ne

doit recevoir des citoyens aucun salaire. C'est l'idée encore qu'en France beaucoup de paysans se font de la vraie solution du problème des rapports de l'Église et de l'État. « Sur les plaintes faites par plusieurs citoyens d'exactions exercées par le clergé constitutionnel, le conseil ordonne l'exécution des décrets concernant la suppression du casuel. Tous les citoyens égaux devant la loi seront enterrés avec deux prêtres; défense d'excéder ce nombre; il n'y aura plus de tentures aux portes des défunts ni à celles des églises. Suppression des marguilliers et de leurs bancs.

« Le Conseil général, considérant qu'au moment où le règne de l'égalité vient enfin de s'établir par la sainte insurrection d'un peuple justement indigné, cette égalité précieuse doit exister partout;

« Considérant que les cérémonies religieuses actuellement observées pour les sépultures étant contraires à ces principes sacrés, il est du devoir des représentants de la Commune de tout ramener à cette précieuse égalité que tant d'ennemis coalisés cherchent de détruire;

« *Considérant que dans un pays libre, toute idée de superstition et de fanatisme doit être détruite et remplacée par les sentiments d'une saine philosophie et d'une pure morale ;*

« Considérant que les ministres du culte catholique étant payés par la nation, ne peuvent, sans se rendre coupables de prévarications, exiger un salaire pour les cérémonies de ce culte ;

« Considérant enfin que le riche et le pauvre étant égaux pendant leur vie aux yeux de la loi et de la raison, il ne peut exister de différence entre eux au moment où ils descendent dans le tombeau ;

« Le procureur de la Commune, entendu le Conseil général, arrête :

« 1° Conformément aux lois antérieures tous les cimetières actuellement existants dans l'enceinte de la ville seront fermés et transportés au delà des murs ;

« 2° A compter du jour de la publication du présent arrêté, toutes les cérémonies funèbres faites par les ministres du culte catholique seront uniformes ;

« 3° Il ne pourra y avoir plus de deux prêtres à chaque enterrement, non compris les porteurs du corps ;

« 4° Toute espèce de cortège composé d'hommes portant des flambeaux est interdite;

« 5° La nation accordant un salaire aux ministres du culte catholique, nul ne peut exiger ni même recevoir aucune somme pour les cérémonies religieuses funèbres et autres ;

« 6° A compter de ce jour, toute espèce de casuel même volontairement payé, est supprimée;

« 7° Tout prêtre qui aura exigé ou reçu aucune espèce d'honoraire pour

les baptêmes, mariages, enterrements ou autre cérémonie encourra la destitution;

« 8° A compter de ce jour également toute espèce de tenture de deuil soit à la porte du défunt, soit à celle du temple, soit même à l'intérieur, sont supprimées;

« 9° La voie publique appartenant à tous, nul ne peut en disposer pour son avantage particulier; en conséquence tout conducteur d'enterrements *et d'autres cérémonies extérieures d'un culte quelconque* ne pourront jamais occuper pour leur cortège qu'un seul côté de la rue, de manière que l'autre reste entièrement libre pour les voitures et pour les citoyens se rendant à leurs affaires;

« 10° Il sera néanmoins fait une exception à l'article ci-dessus pour les honneurs funèbres rendus aux citoyens morts pour la défense de la liberté;

« 11° Toute espèce de prérogative ou de privilège étant abolis par la Constitution, nul ne peut avoir, dans un temple, une place distinguée; en conséquence les œuvres et autres endroits où se plaçaient les marguilliers, fabriciens ou confrères sont supprimés. »

C'est un assez bizarre amalgame. Il est clair que sous le prétexte de maintenir l'égalité, la Commune cherche à réduire de plus en plus le culte. La colère du peuple contre les prêtres réfractaires ne s'était pas étendue encore à tout le christianisme, et la Commune révolutionnaire n'osait pas interdire absolument toute manifestation religieuse, mais elle resserre et elle décolore les processions, les enterrements. Et elle laisse apparaître dans un des considérants sa pensée suprême: substituer la philosophie naturelle et la morale à la religion chrétienne. Elle prélude assez timidement et gauchement à ce que sera dans quelques mois l'hébertisme, et elle dissimule encore sous des apparences de réglementation somptuaire la guerre de fond que dès maintenant elle est décidée à conduire contre l'Eglise et le christianisme.

Mais parfois toute sa pensée éclate; comme dans l'arrêté du 17 août: « Le Conseil général, jaloux de servir la chose publique par tous les moyens qui sont en sa puissance, considérant qu'on peut trouver de grandes ressources pour la défense de la patrie dans la foule de *tous les simulacres bizarres qui ne doivent leur existence qu'à la fourberie des prêtres et à la bonhomie du peuple*, arrête que tous les *crucifix, lutrins, anges, diables, séraphins, chérubins de bronze seront employés à faire des canons.*

« Les grilles des églises serviront à faire des piques. »

C'est un langage tout nouveau dans la Révolution et qui devait déjà inquiéter Robespierre.

Mais pendant que la Commune qui avait déjà choisi dans son sein un Comité de surveillance, constituait un véritable gouvernement, pendant qu'elle multipliait les mandats d'arrêt contre les suspects, et ouvrait les lettres à la poste, pendant qu'elle ébauchait une politique résolument anti-

chrétienne, et organisait en même temps la défense nationale, pendant qu'elle faisait forger des piques, appelait les ouvriers et les femmes à préparer les tentes du camp sous Paris, pendant qu'elle révolutionnait l'organisation militaire en brisant les bataillons de la garde nationale et en faisant de la section tout entière armée l'unité de combat, et qu'elle décidait pour caractériser la Révolution du Dix Août qu'après les mots : l'an IV de la liberté on ajouterait : l'an I de l'égalité, bien des animosités s'accumulaient contre elle, et bien des méfiances. Le maire Pétion souffrait en sa vanité immense du rôle assez piteux qu'il avait joué au Dix Août. Mis sous clef par la Commune révolutionnaire qui, en affectant de le protéger, l'avait annihilé, il sentait bien depuis qu'il n'avait plus qu'une autorité nominale. C'est Robespierre qui, par son influence à la Commune, était le véritable maire de Paris. Et Pétion ne paraissait plus que rarement au Conseil général de la Commune où son amour-propre ne pouvait plus s'épanouir. Il se rapprochait peu à peu de la Gironde. Celle-ci supportait avec une impatience croissante le pouvoir de la Commune. Elle n'osait pas frapper encore, mais elle attendait que la première popularité effervescente de la Commune révolutionnaire fût tombée. Même les Montagnards de la Législative, même les hommes comme Choudieu et Thuriot commençaient à être indisposés par les allures parfois dictatoriales de la Commune de Paris. Si l'on ajoute à cela l'inquiétude répandue par des arrestations qui n'étaient pas toutes légitimes, et l'irritation des commerçants gênés dans leurs affaires par les arrêts sur les passeports et par l'étroite clôture de Paris, on comprendra qu'une sourde opposition contre la Commune grandissait. Entre elle et l'Assemblée législative le conflit était imminent. Funeste désaccord ! Car c'est à ce tiraillement secret de tous les pouvoirs, c'est à cette sorte d'anarchie, c'est à ce défaut de concert entre la Commune et la Législative qu'il faut imputer ces terribles massacres de septembre qui ont si longuement ému contre la Révolution la sensibilité des hommes.

La question qui après le Dix Août passionnait le plus le peuple était celle-ci : Comment seront punis les meurtriers du peuple de Paris, les conspirateurs et les traîtres ? Les fédérés, les révolutionnaires des faubourgs, en marchant au Dix Août contre les Tuileries, « contre Coblentz, » avaient la haute conscience de leur droit. C'est pour la patrie, c'est pour la liberté qu'ils se levaient, et toute résistance du roi parjure était un crime. Or à ce crime il semblait que se fût joint le guet-apens; et c'est au moment où le peuple croyait, sans effusion de sang, entrer au Château qu'il fut décimé par la décharge des Suisses. Le plan de la contre-révolution lui apparut effroyable et diabolique : laisser passer le peuple et le prendre entre deux feux celui de la garnison du château et celui de la garde nationale formée derrière les colonnes d'assaut. De là contre les Suisses et leurs officiers, contre l'état-major de la garde nationale, une haine mortelle, et qui demandait du

sang. C'est à peine si les Suisses qui n'étaient pas tombés dans le combat et qui s'étaient réfugiés à l'Assemblée purent être préservés de la colère du peuple. Il y fallut la puissante voix de Danton.

Il y fallut la promesse que tous les conspirateurs allaient être traduits sans délai devant une Cour martiale, jugés et frappés avec la rapidité même du combat. Terrible fut l'appel au calme lancé par la Commune en la journée du 12 : « Peuple souverain, suspends ta vengeance. La justice endormie reprendra aujourd'hui tous ses droits. Tous les coupables vont périr sur l'échafaud. »

Mais ce n'est qu'en grondant que le peuple remettait au bourreau sa vengeance et sa défense. N'allait-on pas ajourner, éluder? Tel était l'emportement de la passion que Robespierre lui-même, malgré ses habitudes de réserve et de prudence, terminait par de terribles paroles une ardente glorification du 10 août :

« Combien le peuple fut grand dans toutes ses démarches ! Ceux qui avaient trouvé quelques meubles ou quelque argent dans le château se firent une loi de s'abstenir de ces dépouilles prises sur l'ennemi. Ils vinrent les déposer dans l'Assemblée nationale ou dans la Commune. Ils regardèrent comme des larcins cet exercice du droit de la conquête. Ils poussèrent même jusqu'à l'excès ce sentiment de délicatesse. Le peuple immola lui-même ceux qui avaient cru pouvoir s'approprier quelques effets qui avaient appartenu aux tyrans et à leurs complices : il fut cruel en croyant être juste. »

« Grands dieux ! le peuple punit, dans des malheureux, l'apparence seule du crime, et tous les tyrans, qui le font égorger, échappent à la peine de leurs forfaits! Riches égoïstes, stupides vampires engraissés de sang et de rapines, osez donc encore donner le nom de brigands ; osez affecter encore des craintes insolentes pour vos biens méprisables achetés par des bassesses ; osez remonter à la source de vos richesses, à celle de la misère de vos semblables ; voyez, d'un côté, leur désintéressement et leur honorable pauvreté ; de l'autre, vos vices et votre opulence, et dites quels sont les brigands et les scélérats. Misérables hypocrites, gardez vos richesses qui vous tiennent lieu d'âme et de vertu ; mais laissez aux autres la liberté et l'honneur. Non, ils ont juré une haine immortelle à la raison et à l'égalité ! Quand le peuple paraît, il se cache. S'est-il retiré ? Ils conspirent. Déjà ils renouvellent leurs calomnies et renouent leurs intrigues. *Citoyens, vous n'aurez la paix qu'autant que vous aurez l'œil ouvert sur toutes les trahisons et le bras levé sur tous les traîtres.* »

Mais ce bras levé, le peuple voulait qu'il s'abaissât. Ce grand mouvement de colère et de passion pouvait cependant être réglé. Il était possible de faire justice, de rechercher et de punir sans délai ceux qui avaient une part directe de responsabilité dans la résistance factieuse d'une cour traîtresse, sans laisser se déchaîner l'instinct du meurtre.

Mais il aurait fallu pour cela une action rapide, vigoureuse et concertée de tous les pouvoirs révolutionnaires. Or, il y eut incohérence, flottement et conflit. Tout d'abord et dès le 11 août l'Assemblée nationale décide qu'une Cour martiale sera instituée qui jugera les Suisses, leurs officiers et aussi les officiers de la gendarmerie nationale accusés d'avoir fait tirer sur le peuple. Puis, on s'aperçoit que cela présente des difficultés. D'abord le Code pénal militaire ne contient pas avec précision le délit de contre-révolution qu'il faut châtier.

Puis, il n'y a pas que des militaires compromis. Le 14 août, sur la motion de Thuriot, l'Assemblée rapporte son premier décret et institue un tribunal criminel : « Cet objet ne regarde point la Cour martiale : il faut le renvoyer aux tribunaux ordinaires... et comme il y a plusieurs jurés qui n'ont pas la confiance des citoyens, je demande que vous autorisiez les sections à nommer chacune deux jurés d'accusation et deux jurés de jugement. »

Mais pendant que l'Assemblée tâtonnait ainsi dans la procédure de répression, le peuple s'imaginait qu'on cherchait à sauver les coupables, et qu'il allait être dupe. La commune, peu soucieuse de veiller sur la popularité de l'Assemblée législative, répandait elle-même ces rumeurs. Au décret rendu sur la motion de Thuriot elle fit une objection : c'est que les sentences des tribunaux ordinaires étaient susceptibles d'appel devant le tribunal de Cassation. Ainsi il y aurait ajournement, incertitude.

La Commune envoya le 15 août une délégation à l'Assemblée. Cette fois encore c'est Robespierre qui parla en son nom : « Législateurs, si la tranquillité publique et surtout la liberté tient à la punition des coupables, vous devez en désirer la promptitude, vous devez en assurer les moyens. Depuis le 10 août, la vengeance du peuple n'a pas encore été satisfaite. *Je ne sais quels obstacles invincibles semblent s'y opposer...*

« Le décret que vous avez rendu nous semble insuffisant... Il faut au peuple un gouvernement digne de lui. Il lui faut de nouveaux juges, créés pour les circonstances... Le peuple se repose, mais il ne dort pas. Il veut la punition des coupables : il a raison... Nous vous prions de nous débarrasser des autorités constituées en qui nous n'avons point de confiance, d'effacer ce double degré de juridiction qui, en établissant des lenteurs, assure l'impunité ; nous demandons que les coupables soient jugés par des commissaires pris dans chaque section, souverainement et en dernier ressort. »

Robespierre avait raison. Seul un tribunal révolutionnaire inspirant pleine confiance au peuple et jugeant avec rapidité, pouvait assurer la répression et la limiter. Mais quoi ? ce tribunal agissant sous la pression du peuple exaspéré ne serait-il pas un simple tribunal de vengeance ? et à quoi bon l'hypocrisie des formes légales ? Pourquoi ne pas laisser la passion populaire, puisqu'elle est irrésistible, s'exercer elle-même ? Je réponds d'abord qu'une organisation de justice révolutionnaire écartait bien des chances d'erreurs, bien

des surprises de bestialité : et j'ajoute qu'il n'est pas bon pour la liberté que même la vengeance du peuple ressemble à une boucherie. S'il y a là, je ne sais quelle hypocrisie de décence sociale, pourquoi le peuple n'en ferait-il pas? et pourquoi, pouvant avoir lui aussi des juges à ses ordres, tremperait-il ses bras dans le sang?

L'Assemblée renvoya immédiatement la pétition de la Commune à la Commission extraordinaire des Douze. Au moment même où se marquent ces incertitudes de la légalité révolutionnaire, voici qu'une nouvelle grave éclate sur l'Assemblée, et que des propositions terribles apparaissent. A peine la délégation de la Commune a-t-elle fini son exposé, Merlin de Thionville monte à la tribune : « J'annonce à l'Assemblée que peut-être en ce moment la tranchée s'ouvre devant Thionville. Les Prussiens et les Autrichiens sont maîtres des avant-postes de Sierk et de Rodemack. Mon père me mande que tous ses concitoyens laisseront leurs vies sur les remparts plutôt que de se rendre. (*Vifs applaudissements.*) Le comité de surveillance a plus de quatre cents lettres qui prouvent que le plan et l'époque de cette attaque étaient connus à Paris ; que c'est à Paris qu'est le foyer de la conspiration de Coblentz. *Je demande que les femmes et les enfants des émigrés soient pour nous des otages, et qu'on les rende responsables des maux que pourront causer les puissances étrangères coalisées avec eux.* »

Ainsi la lutte s'annonce effroyable et sombre. Ce n'est pas une guerre ordinaire qui est engagée. L'ennemi ne s'avance pas pour régler un différend d'Etat à Etat ou pour s'annexer un territoire, il vient pour exercer la vengeance d'un parti.

Demain, s'il est le maître, il tuera les patriotes, il tuera leurs enfants et leurs femmes, et comme c'est dans l'intérêt des émigrés, n'est-il pas juste de leur appliquer la loi du talion? Horribles équivalences! Il est clair que c'est le premier signal des massacres de septembre : car le jour où la passion révolutionnaire sera montée à ce point que les femmes et les enfants des émigrés paieront pour les violences et les crimes des émigrés eux-mêmes, qui donc pourra soumettre à des formes légales ce lugubre règlement de compte? L'Assemblée législative, d'un premier mouvement, adopta la motion de Merlin. En ce jour, en cette minute, elle consentit, au fond de sa conscience, aux sanglantes représailles, et il n'est pas permis de s'étonner qu'au jour des massacres, elle n'ait eu ni la force ni le ferme dessin d'intervenir. Elle-même, dans le secret de son cœur bouleversé, avait entrevu un instant et accepté la rouge vision. A peine le décret rendu, des protestations s'élevèrent : Merlin lui-même déclara : « On ne doit voir dans la mesure que je propose qu'un moyen d'empêcher des flots de sang de couler. »

Pouvait-il donc penser que les émigrés, furieux et ne rêvant que massacres, s'arrêteraient par peur de représailles qui pouvaient atteindre les leurs? L'Assemblée donna au décret une autre forme. Elle semblait préoccupée, tout

en dénonçant la responsabilité des conspirateurs, de les réserver à un jugement légal : « L'Assemblée nationale, considérant que les maux qui assiègent la France ont pour cause les trahisons et les complots des mauvais citoyens qui ont émigré ; considérant que le salut public demande que leurs desseins parricides soient arrêtés par tous les moyens que permet une juste défense et que la rigueur des mesures conduira plus sûrement et plus promptement à triompher des ennemis de l'Etat, décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète que les pères et mères, femmes et enfants des émigrés demeureront consignés dans leurs municipalités respectives, sous la protection de la loi et la surveillance des officiers municipaux, sans la permission desquels ils ne pourront en sortir, sous peine d'arrestation.

« Le présent décret sera envoyé sans délai à tous les départements pour être mis sur-le-champ à exécution. »

C'était évidemment désigner comme des conspirateurs ou au moins comme des suspects tous les parents des émigrés ; c'était proclamer que par eux un réseau de trahison s'étendait sur la France, et quelle conclusion pouvait donner le peuple à cet avis solennel, sinon en un jour de péril plus pressant l'exécution sommaire des traîtres ? Ainsi l'atroce logique du combat engagé conduisait au massacre. Or, au moment même où la Législative constituait ainsi ces innombrables otages de la Révolution menacée, l'ennemi, mettant le pied sur le sol, se livrait aux pires violences. Prussiens et Autrichiens, énervés par les lenteurs de la campagne, accueillis à leur entrée en France par l'hostilité des éléments et des hommes, trempés par des rafales de pluie, et se heurtant à l'entrée de chaque village à la résistance des patriotes embusqués, s'emportaient en des excès furieux.

Ne leur répétait-on pas d'ailleurs, qu'ils combattaient non des hommes mais des bêtes fauves ? et le manifeste de leur général, le duc de Brunswick, n'était-il pas tout plein de sinistres menaces ? Ainsi la naturelle cruauté de l'homme qui combat et en qui l'instinct de conservation toujours menacé tourne en fureur sauvage était comme aiguillonnée de toutes parts. Les soldats pillèrent, brûlèrent, dépouillèrent même de leurs langes les enfants au berceau. Du camp devant Longwy, le 23 août au soir, le vicomte de Caraman écrit au baron de Breteuil : « L'entrée des troupes en France a été marquée par des excès bien condamnables, mais qui ont été réprimés aussitôt par des punitions très sévères. *Le pillage a été affreux*, mais le roi a cassé et renvoyé le colonel du régiment qui s'y était le plus livré, et deux pilleurs ont été pendus... *Les Autrichiens ont aussi pillé de leur côté d'une manière terrible, mais la justice n'a été ni si exacte ni si sévère, et les indemnités ont été nulles.* »

A l'heure même où la Révolution s'apprêtait à répondre à la violence par la violence, au meurtre par le meurtre, à l'égorgement des faibles, des

enfants et des femmes par l'égorgement des enfants et des femmes. L'envahisseur abondait en excès furieux. Ainsi se nouait l'effroyable nœud des réciprocités sanglantes.

La Commune de Paris, en sa séance du 19 août, reprenait, mais en l'accentuant, le décret de l'Assemblée. Elle revenait à la forme première de



CENT FRANCS DE RENTE.

100 francs de rente à ceux des soldats du despotisme qui viendront s'enrôler sous les drapeaux de la liberté.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

la proposition de Merlin et prononçait le mot terrible d'otages devant lequel l'Assemblée avait reculé.

« Le Conseil délibérant sur les moyens de mettre un frein au délire de ces hommes qui ne rougissent pas de porter les armes contre leurs frères et leurs concitoyens, considérant que nos ennemis ont évidemment formé le perfide et criminel dessein d'envahir la Ville de Paris dont tout le crime est d'avoir été le berceau de la liberté, *considérant que le meilleur moyen d'arrêter leur coupable excès est de retenir pour otages les seuls objets qui*

puissent leur être chers, si la rage n'a pas encore étouffé dans leur cœur la voix de la nature, arrête qu'il sera fait une adresse à l'Assemblée nationale *pour l'inviter à faire mettre dans un lieu de sûreté les femmes et les enfants des émigrés.* »

Lieu de sûreté est une expression un peu sinistre. La Commune ne se borne pas comme la Législative à consigner les femmes et les enfants des émigrés dans leurs municipalités respectives et à les immobiliser ainsi. Elle veut qu'ils soient rassemblés, c'est-à-dire, en somme, emprisonnés et tenus sous le couteau. Sera-t-il possible de régler, et de soumettre à des formes légales, à je ne sais quelles garanties restrictives, les explosions de fureur qui se préparent ?

L'Assemblée, en la même séance du 15 où Robespierre avait formulé le vœu de la Commune, y déféra en partie. Elle supprima sur *un rapport de Brissot*, les lenteurs d'un recours en cassation. « L'Assemblée nationale, considérant que les délits commis dans la journée du 10 août sont en trop grand nombre pour que les jugements auxquels ils donnent lieu puissent produire l'effet qu'en attend la société, qui est celui de l'exemple, si ces jugements restaient sujets à la cassation.

« Considérant que déjà dans l'institution d'une cour martiale, destinée à juger les délits commis dans l'expédition de Mons et de Tournay, elle a, par les mêmes moyens, décrété que les jugements qui seraient rendus ne seraient sujets ni à l'appel ni à la cassation :

« Décrète que les jugements qui interviendront à l'occasion des délits commis dans la journée du 10 août, ou des délits relatifs à cette journée, ne seront point sujets à cassation et qu'en conséquence les condamnés ne pourront point se pourvoir devant le tribunal de cassation. »

Brissot et Robespierre : on pourrait croire, en voyant Brissot faire un rapport favorable, en un point important, à la pétition présentée par son rival, qu'en cette période de crise extrême les deux hommes se sont rapprochés. Peut-être, s'ils avaient été d'accord pour assurer le fonctionnement énergique et rapide de la justice révolutionnaire et pour s'opposer en même temps à toute exécution populaire, peut-être auraient-ils épargné à la Révolution des scènes de tuerie. Mais non : la rivalité aigre des deux hommes subsistait; et même en ce point elle se marque. Robespierre avait demandé deux choses. Il avait demandé que le pourvoi en cassation fût supprimé, et cela Brissot, au nom de la commission des Douze, l'accordait. Il avait demandé en même temps qu'on ne se bornât pas à renouveler les jurés, que l'on renouvelât aussi les juges.

C'était logique, et puisqu'on créait un tribunal révolutionnaire destiné à une action rapide et exceptionnelle, il fallait le composer tout entier d'éléments nouveaux. Cela, la commission des Douze le refusait, et Brissot dans son journal se félicite misérablement d'avoir infligé, en ce point, un échec à

Robespierre. Je lis dans le *Patriote français* : « M. Robespierre réclame, au nom de la municipalité révolutionnaire, contre la formation du tribunal destiné à juger les conspirateurs du 10 août ; il demande que les citoyens nommés dans les sections fassent à la fois les fonctions de jurés d'accusation, de jugement et de juges. Cette proposition, contraire aux principes de l'institution des jurés, contraire à tous les principes, a été renvoyée à la commission extraordinaire. »

Le rapport en a été fait quelques heures après, par M. Brissot. Il a prouvé clairement l'inadmissibilité de la pétition de M. Robespierre, qui n'était pas le vœu de la Commune. La Commune demandait seulement que le recours au tribunal de cassation n'eût pas lieu. » Tout cela est mesquin et irritant. Que signifie cette tentative pour isoler Robespierre de la Commune, qui l'avait délégué ? Que signifie cet aigre et fastueux rappel aux principes, quand, en abolissant le recours en cassation, on bouleverse soi-même dans un intérêt révolutionnaire, tout le système des jugements ? Que signifie aussi cette falsification de la pensée de Robespierre ? Il n'avait pas demandé que les jurés fissent fonctions de juges, mais que les juges fussent renouvelés comme les jurés.

On se prend à haïr ces contentions et rivalités misérables. Pendant que Robespierre savourait la joie orgueilleuse d'apporter au nom de la Commune des indications qui étaient des ordres, Brissot chicanait et cherchait à humilier Robespierre.

Il fallut bien pourtant se résoudre à régler la question des juges posée par la Commune de Paris ; et deux jours après l'article dédaigneux et blessant de Brissot, l'Assemblée était obligée, par la logique même des choses, de décider que des juges nouveaux seraient nommés. C'est Hérault de Séchelles qui démontra la nécessité de compléter la décision tronquée du 15 août :

« Messieurs, vous avez décrété hier la formation d'un nouveau jury d'accusation et de jugement pour connaître les délits dont l'explosion s'est faite dans la journée du 10 de ce mois. Cette création vous a paru nécessaire pour suppléer à l'insuffisance des jurés existants et au peu de confiance que quelques-uns d'entre eux s'étaient attiré par leurs opinions politiques. Ce nouveau jury est formé. Mais il vous reste maintenant pour le mettre en activité, à compléter les sages dispositions de votre décret, en les étendant au tribunal actuel du département qui présente des inconvénients du même genre et semble vous imposer la nécessité des mêmes mesures. En effet, Messieurs, si, après avoir créé un autre jury, vous conservez pour juger ceux auxquels appartient maintenant l'examen des délits ordinaires, vous manqueriez le but que vous vous êtes proposé ; vous paralyseriez les deux jurés. Vous éloigneriez contre votre intention la vengeance de la loi. »

L'Assemblée décréta donc que selon les formes ordinaires de nouveaux

juges seraient nommés. Qu'avait donc gagné Brissot à sa misérable chicane? Ceci : que pendant ces ajournements inexplicables, la colère et l'énervement du peuple croissaient. Depuis huit jours justice avait été promise, et il semblait que de difficulté de procédure en difficulté, l'Assemblée cherchait à ruser avec sa propre parole, à éluder son engagement. La Commune exploitait contre l'Assemblée ces soupçons du peuple. Et dans la séance du 17, elle faisait entendre à la Législative ce langage menaçant :

« Si le tyran eût été vainqueur, dit le délégué de la Commune, déjà douze cents échafauds auraient été dressés dans la capitale et plus de trois mille citoyens auraient payé de leur tête le crime énorme aux yeux du despote, d'avoir osé devenir libres; et le peuple français, victorieux de la plus terrible conspiration, vainqueur de la plus noire trahison, n'est pas encore vengé! Les principes de la justice sont-ils donc différents pour un peuple souverain que pour un peuple esclave? »

Et il termina par une sommation, par une sorte de tocsin : « Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera, la générale battra. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne fasse justice lui-même. Je demande que sans désemparer vous discutiez qu'il sera nommé un citoyen par chaque section pour former un tribunal criminel. Je demande que Louis XVI et Marie-Antoinette, si avides du sang du peuple, soient rassasiés en voyant couler celui de leurs infâmes satellites. »

A ce langage menaçant et sanglant la Gironde ne répondit pas. Se sentait-elle paralysée, devant le délégué de la Commune qui avait fait le Dix Août, par le souvenir de ses tergiversations? Et craignait-elle une dure réplique? Ou Brissot n'était-il capable de s'émouvoir que contre Robespierre? Cette fois, ce n'est plus Robespierre qui parle, et le journal de Brissot va jusqu'à louer « l'énergique langage » du délégué de la Commune. On dirait qu'à ce moment précis, il caresse la Commune pour isoler Robespierre et le frapper ensuite plus sûrement. O petitesse infinie! Dans le silence de la Gironde ce sont des Montagnards qui protestèrent contre le langage violent de la Commune.

L'intrépide Choudieu, celui qui le premier sous les murmures de l'Assemblée avait demandé, avant le Dix Août, la déchéance du roi, eut un accès d'indignation. Il lui sembla que le tribunal criminel dont on réclamait en de pareils termes la création, ne serait qu'une machine de meurtre et d'inquisition sanglante. Et tout frémissant, il coupa la parole au délégué. Il a raconté lui-même cette belle et forte scène où l'homme d'action et d'audace s'affirma en même temps comme l'homme de clémente justice.

« Je ne donne pas le temps à ce pétitionnaire de continuer. Je m'élance à la tribune et je dis : L'Assemblée ne peut écouter plus longtemps un langage aussi inconvenant, surtout dans la bouche d'un homme qui se présente

devant vous comme magistrat du peuple. Ce ne sont pas des amis du peuple qui viennent vous faire de semblables propositions et vous proposer un tribunal inquisitorial. Je crois aussi avoir le droit de parler au nom du peuple dont je me suis montré plus d'une fois l'ami, en défendant ses libertés. Mais je veux qu'on l'éclaire et non qu'on le flatte. Vous aviez fait une proclamation ; elle doit être suffisante; et si l'on ne veut pas obéir à vos décrets, il n'est pas nécessaire que vous en fassiez. Ce n'est pas user du droit de pétition, c'est en abuser que de s'arroger le droit de vous dicter des lois. Je m'opposerai constamment à la formation d'un tribunal qui disposerait arbitrairement de la vie des citoyens, et j'espère que l'Assemblée partagera mon sentiment à cet égard. »

Choudieu allait bien loin, puisqu'il s'opposait, en cette crise extraordinaire, à tout tribunal de Révolution. Visiblement la Commune, par ses interventions répétées et impérieuses, avait irrité même les démocrates d'extrême gauche de l'Assemblée; et c'est la Montagne qui ose la première résister nettement à la Commune révolutionnaire. Un autre montagnard, Thuriot, protesta contre ces prétentions dominatrices et surtout, effrayé pour la Révolution de l'obsession de vengeance et de sang qui semblait la hanter depuis le Dix Août, il le rappela en quelques paroles sublimes à son haut esprit d'humanité.

« Il ne faut pas que quelques hommes qui ne connaissent pas les vrais principes, qui ne connaissent pas la loi, qui n'ont pas étudié la Constitution, viennent substituer ici leur volonté particulière à la volonté générale. Il faut que tous les habitants de Paris sachent que nous ne devons pas concentrer tout notre intérêt dans les murs de Paris. Il faut qu'il n'y ait pas un acte du Corps législatif qui ne porte le cachet de l'intérêt général, de l'amour de la loi. Puisque dans ce moment on cherche à vous persuader qu'il se prépare un mouvement, une nouvelle insurrection; puisque dans ce moment où l'on devrait sentir que le besoin le plus pressant est celui de la réunion, on cherche encore à agiter le peuple, je demande que le Corps législatif se montre décidé à mourir plutôt qu'à souffrir la moindre atteinte à la loi, et décrète qu'il sera envoyé des commissaires dans les sections pour les rappeler au respect de la loi. Il ne faut pas de magistrats qui cèdent à la première impulsion du peuple lorsqu'on le trompe. Il faut des magistrats que le feu sacré de l'amour de la patrie embrase, qu'anime le saint respect de la loi. *J'aime la liberté; j'aime la Révolution; mais s'il fallait un crime pour l'assurer, j'aimerais mieux me poignarder. Nous n'avons qu'une mesure à prendre, c'est de nous rallier, c'est de présenter partout l'amour de la loi, l'amour du bien public.* LA RÉVOLUTION N'EST PAS SEULEMENT POUR LA FRANCE: NOUS EN SOMMES COMPTABLES A L'HUMANITÉ. IL FAUT QU'UN JOUR TOUS LES PEUPLES PUISSENT BÉNIR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. »

Admirables paroles d'un grand cœur! C'est une joie et un réconfort

d'entendre Thuriot. Tandis que la Commune, cherchant sa force dans la passion de vengeance du peuple, néglige de le rappeler au devoir d'humanité, tandis que Robespierre qui sait que son intervention irrite la Gironde, se prodigue avec un orgueil amer, tandis que Brissot descend à des roueries misérables, Thuriot songe que si la Révolution se couvre de sang, les peuples ne reconnaîtront point en elle la haute figure de l'humanité. Et il crie aux partis, il crie aux individus rivaux : « Unissez-vous pour que la Révolution puisse rester humaine. » Oui, grande parole, mais qui ne fut pas entendue !

Entre la Commune et l'Assemblée le conflit s'aggravait. Les révolutionnaires parisiens qui avec le concours des fédérés concentrés à Paris, avaient sauvé la Révolution et la France, entendaient prolonger l'action révolutionnaire de la capitale, même après la réunion de la Convention. Dans un plan de Constitution soumis aux Jacobins le 17 août, la section du marché des Innocents demande que Paris ait un rôle exceptionnel. « Les décrets que la Convention rendra pour l'établissement d'une constitution et des lois permanentes... ne seront obligatoires qu'après une acceptation dans les assemblées primaires. Les décrets de simple administration n'auront pas besoin d'être acceptés. *Si cependant la Convention prenait quelques mesures bien dangereuses, la Commune de Paris, plus à portée d'agir que les autres à cause de sa proximité, pourra la requérir et l'obliger de délibérer une seconde fois sur cette mesure.* »

Déjà, les députés prenaient ombrage de ces paroles et commençaient à dénoncer les projets de « dictature » de Paris. Marat, de son côté, redoublait de violence. Trois jours à peine après l'article optimiste du 16 août où il disait que sous l'impulsion de la Commune tout allait au mieux, il dénonce la Législative, « les infâmes pères conscrits du manège trahissant le peuple et cherchant à faire traîner le jugement des traîtres jusqu'à l'arrivée de Mottié qui marche sur Paris avec son armée pour égorger les patriotes. » A ce moment même, Lafayette s'enfuyait, abandonné par ses soldats, et il était enfermé dans une forteresse autrichienne. Mais il était dans le tempérament de Marat d'accueillir les pires rumeurs et il était dans son dessein d'affoler et d'exaspérer.

« Français, il n'est que trop vrai que l'Assemblée nationale a recommencé le cours de ses machinations infernales et qu'elle le poursuit avec une impudeur, une effronterie, une audace, qui marquent assez le mépris qu'elle a pour vous et le dessein qu'elle a de vous remettre aux fers. Pour vous apaiser tant qu'elle a redouté votre fureur, avec quelle bassesse elle vous a flattés, caressés, enjolés ! Alors la loi suprême de l'Etat était le salut du peuple. Vous étiez le seul souverain, elle se faisait gloire d'être du nombre des Sans-Culottes ; ... A peine avez-vous posé les armes et cessé de faire couler le sang criminel qu'elle n'a plus songé qu'à vous endormir. »

Et il sonne le tocsin des massacres : « *Mais quel est le devoir du peuple ?*

n'a que deux partis à prendre. Le premier est de presser le jugement des traîtres détenus à l'Abbaye, d'envelopper les tribunaux criminels et l'Assemblée, et, si les traîtres sont blanchis, de les massacrer sans balancer avec le nouveau tribunal et les scélérats faiseurs du perfide décret. Le dernier parti qui est le plus sûr et le plus sage est de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les officiers suisses et leurs complices et de les passer au fil de l'épée. Quelle folie de vouloir faire leur procès! Il est tout fait; vous les avez pris les armes à la main contre la patrie, vous avez massacré les soldats, pourquoi épargnez-vous leurs officiers, incomparablement plus coupables? La sottise a été d'avoir écouté les endormeurs qui ont conseillé d'en faire des prisonniers de guerre. Ce sont des traîtres qu'il fallait immoler sur le-champ, car ils ne pouvaient jamais être considérés sous un autre point de vue. »

Vraiment y avait-il pour la Révolution un si pressant intérêt à abattre, après la victoire, les mercenaires Suisses, qui avaient, suivant la tradition séculaire des hommes de leur pays, fait le coup de feu pour leur maître le roi de France?

« Citoyens, continue Marat, je vous l'ai présagé et je vous le répète, vos ennemis machinent de nouveau contre vous; les membres pourris de l'Assemblée, particulièrement l'infernale faction Brissot-Guadet est à leur tête; leur dictateur (Lafayette) est prêt à paraître. »

Ainsi, massacrer les prisonniers, fermer à la Gironde la Convention, voilà, au 19 août 1792, le programme de Marat. Il se réalisera en deux fois, le 2 septembre 1792 par les massacres, le 31 mai 1793 par l'élimination des Girondins.

Pourtant, depuis deux jours, l'Assemblée législative semblait avoir renoncé au système funeste des ajournements et des délais. Le tribunal criminel était constitué, et pour affirmer sa loyauté et sa vigueur révolutionnaire, il avait dès le 18 août, nommé Robespierre président. Robespierre refusa. C'est, quoi qu'en aient dit ses apologistes, une défaillance peu excusable. M. Hamel, l'historien d'ailleurs si consciencieux et si probe, le loue encore : « Pour des motifs, dit-il, dont tout le monde appréciera la délicatesse, Robespierre refusa d'accepter les hautes fonctions auxquelles il venait d'être appelé, et où il eût été en quelque sorte juge et partie. » C'est là en effet l'excuse alléguée par Robespierre. « J'ai combattu depuis l'origine de la Révolution la plus grande partie des criminels de lèse-nation. J'ai dénoncé la plupart d'entre eux, j'ai prédit tous leurs attentats, lorsqu'on croyait encore à leur civisme; je ne pouvais être le juge de ceux dont j'ai été l'adversaire, et j'ai dû me souvenir que s'ils étaient les ennemis de la patrie, ils s'étaient aussi déclarés les miens.

« Cette maxime, bonne dans toutes les circonstances, est surtout applicable à celle-ci; la justice du peuple doit porter un caractère digne de lui, il

faut qu'elle soit imposante autant que prompte et terrible. L'exercice de ces nouvelles fonctions était incompatible avec celles de représentant de la commune qui m'avaient été confiées; il fallait opter; je suis resté au poste où j'étais, convaincu que c'était là où je devais actuellement servir la patrie. »

Pitoyable sophisme et dont il serait humiliant d'être dupe. Il ne s'agissait point là d'inimitiés personnelles; et Robespierre le plus souvent s'était abstenu de désignations individuelles. D'ailleurs, en ces sortes de procès, tout citoyen est à la fois juge et partie, et quel est le révolutionnaire, quel est le patriote du Dix Août qui ne pouvait alléguer aussi qu'il avait été l'ennemi direct de ceux qu'il fallait juger ? Danton avait-il donc refusé sous ce prétexte le ministère de la justice? Non, il y avait, au contraire, un intérêt de premier ordre à ce que le tribunal criminel fût présidé par un homme qui inspirait toute confiance à la Révolution.

Cela donnait au peuple les garanties de vigueur et de sincérité dont il avait besoin. Et en même temps, fort de la confiance qu'il inspirait, le président du tribunal révolutionnaire pouvait rester modéré et juste. Il dépendait peut être de Robespierre, en acceptant, d'épargner à la Révolution les massacres que Marat demandait et que tout Paris pressentait dès lors lugubrement. Robespierre se déroba, par peur des responsabilités, par calcul savant d'ambition. Acceptant, il aurait dû prendre sur lui, ouvertement, la charge des jugements rigoureux qui allaient être rendus au nom de la patrie trahie, de la liberté outragée. Il aurait dû prendre aussi devant le peuple surexcité la responsabilité plus lourde encore des acquittements. Ou bien il aurait cédé à toutes les impulsions de la vengeance populaire, et il se ravalait du rôle de juge à celui de bourreau. Ou bien il aurait résisté parfois, et opposé l'humanité et la raison aux fureurs de la vengeance, et il risquait de perdre au service de la Révolution une part de son crédit. Robespierre n'aimait pas les fonctions décisives où des actes précis entraînent des responsabilités déterminées; il préférait le rôle de conseiller où l'habile équilibre des phrases et l'ingénieuse combinaison des attitudes permettent d'éluder les responsabilités définies et directes. Peut-être, s'il avait eu le courage d'accepter, le peuple n'aurait-il pas eu le furieux accès d'impatience et de soupçon des journées de septembre. Peut-être la Commune qui, en septembre, laissa faire le peuple serait-elle intervenue pour arrêter un mouvement dirigé, en somme, contre le tribunal criminel convaincu d'insuffisance et de lenteur aussi bien que contre les prisonniers.

Et si Robespierre avait laissé, un moment, dans cette difficile et redoutable fonction, une part de son crédit révolutionnaire, c'est au service de la Révolution qu'il l'eût dépensé. Il n'osa pas, et par égoïsme d'ambition, il refusa le péril. Je considère que par ce refus, il a assumé, dans les journées de septembre une grande part de responsabilité. Quand M. Hamel, en son zèle outré

d'apologiste, va jusqu'à lui faire un titre d'avoir refusé une fonction « lucrative », il ravale assez fâcheusement la question et son héros même. Quand il ajoute qu'en refusant toute situation officielle, Robespierre démontrait victorieusement son désintéressement politique, M. Hamel abuse du droit à la can-



VIVE LA LIBERTÉ.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

deur. En somme, Robespierre, en s'effaçant par prudence et calcul, a laissé le passage libre à Marat et à son rêve sanglant.

En même temps, Chabot, dans la séance du 20 août, aux Jacobins, déclarait très nettement que les fédérés devaient continuer à former une force révolutionnaire pour peser sur la Convention elle-même. « Que les fédérés ne se séparent point; qu'ils ne sortent pas de Paris, *qu'ils restent là pour inspecter la Convention nationale.* »

« Il pourrait se faire que les membres qui composeront la Convention nationale voulussent encore des rois; mais que les braves Parisiens tiennent bon, car jamais les rois ne leur pardonneraient de les avoir détrônés quelques mois. La liste civile est suspendue, il est vrai, mais elle existe encore dans les caisses des banques, dans les biens des émigrés, dans les ressources des ci-devant grands seigneurs, des riches capitalistes qui feraient les plus grands sacrifices pour ramener un ordre de choses qui leur était si favorable. »

« *Si la Convention nationale s'avisait de vouloir quitter Paris*, je le dis tout haut, je sonne une troisième fois le tocsin : Arrêtez les scélérats! »

Ainsi, avant que la Convention se rassemblât, avant même qu'elle fût élue, la Révolution parisienne s'apprêtait à la surveiller, à l'immobiliser à Paris pour la tenir sous son contrôle. Pourtant, Chabot ne suit point Marat jusqu'au bout : c'est contre les royalistes, les modérés, les Feuillants, qu'il tourne la pointe de la Commune; mais il ne menace pas directement les Girondins. Ils ont voté les poursuites contre Lafayette. Ils font donc, de droit, partie de la Révolution.

« Si les deux cent vingt membres qui ont voté contre Lafayette vous restent, ajoute Chabot, je crois pouvoir vous le dire, la chose publique est sauvée. Si, au contraire, c'était la majorité de cette assemblée législative qui dût passer à la Convention nationale, alors gardez vos armes et veillez. »

Ainsi, la Gironde était admise, mais sous la surveillance de la Commune de Paris.

Le manifeste électoral des Jacobins, lancé le 22 août, est dans le même esprit. Il fait accueil à la Gironde, mais il fait de Paris le gardien de la Révolution. « De notre choix dépend le succès de notre cause... L'Assemblée a détruit le mur de séparation que nos constituants avaient élevé entre les citoyens; elle a supprimé, sans indemnité, tous les droits féodaux, excepté ceux qui sont prouvés, par le titre primitif, être le prix de la concession du fonds.

« Il est peu de ci-devant seigneurs qni puissent faire cette preuve. Elle a fait justice des rois et des prêtres, des émigrés et de leurs nobles correspondants, de l'aristocratie bourgeoise et financière, en un mot, de tous nos ennemis. Elle a rétabli le règne de l'égalité en appelant, sans distinction, le peuple à l'exercice de sa souveraineté. C'est à nous de le soutenir, et nous le pouvons, en éloignant des assemblées électorales tous ceux qui ont protégé, même indirectement, la cour et le sacerdoce, les émigrés et leurs adhérents. Notre choix ne peut être difficile; les patriotes font la majorité de la nation. Ils peuvent donc, s'ils savent se réunir, faire des choix favorables à leurs intérêts. Les électeurs étant payés à trois livres par jour et à trois sols par lieue pour leur voyage, il n'est plus nécessaire d'être riche bourgeois, prêtre, ou ci-devant noble, pour accepter cette noble mission, et si la majorité des électeurs est au niveau de la révolution du 10 août 1792, nos nouveaux députés

ne tarderont pas à la consolider par une constitution conforme à la Déclaration des Droits et à l'intérêt du plus grand nombre. »

« Ceux de nos représentants qui ont été fidèles au peuple vous sont désignés par l'opinion *et vous en avez la liste dans ceux qui ont voté pour le décret d'accusation contre Lafayette.* Le tableau comparatif que nous vous envoyons, finira de vous faire connaître et vos amis et vos ennemis. Parmi vos constituants, vous avez les Pétion, les Robespierre, les Buzot, les Anthoine, les Cerrolles, les Grégoire, les Le Pelletier, les Dubois de Crancé, le bon père Gérard, et quelques autres fidèles défenseurs des droits du peuple, en petit nombre, il est vrai, mais sous ce rapport, plus dignes d'obtenir vos suffrages. Ceux-là ont fait leurs preuves... »

« Frères et amis, si les deux cent vingt-quatre représentants du peuple qui viennent de s'exposer au feu des assassins et à la vengeance des Tuileries obtiennent vos suffrages, avec les quarante incorruptibles de l'Assemblée constituante, la patrie est sauvée. Ils forceront le reste de la représentation nationale à marcher dans le chemin de l'honneur; mais si la Convention n'est composée que de nouveaux députés, quelque violents qu'ils puissent être, *il est possible que nous ne trouvions notre salut que dans notre courage et dans une nouvelle insurrection.* »

Ainsi, officiellement et pour toute la France, les Jacobins, où les Girondins d'ailleurs étaient nombreux, recommandent les candidatures girondines. Mais Paris restait comme la grande force d'appel : or, à Paris même les démocrates robespierristes et la Commune éliminaient toutes les candidatures girondines. Les tergiversations de la Gironde avant le Dix-Août avaient diminué son crédit; et c'est par des révolutionnaires plus énergiques que Paris voulait être représenté. Les démocrates y disaient bien haut que sans le système de l'élection à deux degrés, maintenu encore par la Convention, le suffrage populaire irait d'emblée aux amis de Danton, de Marat et de Robespierre. Dès le 12 août, aux Jacobins, Anthoine disait :

« Une des plus grandes causes de nos maux, est le mode d'élection employé par la Législative.

« Tant que vous aurez des corps électoraux, vous aurez de mauvais choix. Vous en avez un exemple bien frappant dans la différence sensible que l'on aperçoit entre les municipalités choisies directement par le peuple et les départements, les tribunaux choisis par les corps électoraux. Le meilleur, le seul moyen d'avoir de bons choix est qu'ils soient faits par le peuple, tout le peuple, rien que le peuple... J'insiste fortement sur ce point, *car sans cela la Convention ne sera pas meilleure que la Législative actuelle.* »

Robespierre se plaint aussi dans *le Défenseur de la Constitution* que la Législative ait maintenu les corps électoraux. Mais il constate qu'elle a laissé aux Assemblées primaires une assez grande latitude. « Il eût été à souhaiter aussi que pour la Convention nationale, l'Assemblée se fût occupée à indiquer

un mode d'élection plus simple, plus court et plus favorable aux droits du peuple.

« Il eût fallu supprimer l'intermédiaire inutile et dangereux des corps électoraux, et assurer au peuple la faculté de choisir lui-même ses représentants. L'Assemblée a suivi la routine plus que les principes. Mais il faut la louer de n'avoir proposé ce mode d'élection que par forme d'invitation et de conseil, et d'avoir rendu cet hommage à la souveraineté du peuple réuni dans les assemblées primaires. »

Chabot, le 20 août, dit aux Jacobins :

« Le mode qui a été décrété pour les élections ne vaut rien, et, si je n'eusse pas été occupé alors à une mission pour recueillir les Suisses, je ne serais pas descendu de la tribune que je n'eusse obtenu un mode d'élection plus avantageux pour le peuple : l'élection immédiate.

« Ce n'est pas pour Paris que je crains l'influence de ce mode, les esprits y sont trop éclairés pour n'être pas assuré du choix des électeurs, mais c'est dans les départements que je la redoute. Les administrations départementales sont pour la plupart si gangrenées que je crains que le décret qui accorde un écu par jour aux électeurs ne soit pas connu à temps, et qu'alors, le choix pour ces places tombant encore sur les riches, nous n'ayons des corps électoraux aristocrates. »

Pourtant, aucune assemblée primaire n'usa de la faculté qui lui était laissée d'adopter un autre mode de nomination. A Paris même, les démocrates se bornèrent à soumettre les choix faits par les assemblées électorales à la ratification des assemblées primaires et à instituer le vote à haute voix. C'est sur la motion de Robespierre que sa section, la section de la place Vendôme, prit le 27 août un arrêté en ce sens :

« 1° En principe, tous les mandataires du peuple doivent être nommés immédiatement par le peuple, c'est-à-dire par les assemblées primaires ; ce n'est qu'à cause de la nécessité des circonstances que la méthode de nommer les députés à la Convention nationale par l'intermédiaire des assemblées électorales est adoptée ;

« 2° Pour prévenir, autant que possible, les inconvénients attachés à ce système, les électeurs voteront à haute voix et en présence du public ;

« 3° Afin de rendre cette dernière précaution efficace, ils se rassembleront dans la salle des Jacobins, et les députés nommés par les électeurs seront soumis à la revision et à l'examen des sections en assemblées primaires, de manière que la majorité puisse rejeter ceux qui seraient indignes de la confiance du peuple. »

Robespierre fit transformer cet arrêté en arrêté municipal, et le 28 août il fut affiché dans tout Paris.

C'est donc sous des influences révolutionnaires et robespierristes qu'allaient être faites les élections de Paris. La Gironde était comme éliminée du

champ électoral parisien. Elle sentit la force du coup, et elle songea aussitôt à frapper la Commune. Le journal de Brissot, *le Patriote français*, dit le 29 août : « Les pouvoirs institués pour donner à la machine politique un mouvement révolutionnaire doivent cesser avec ce mouvement, parce que ces pouvoirs ne peuvent être qu'une dictature; et qu'une longue dictature, qu'une dictature même de plusieurs jours, ne peut être que le tombeau de la liberté. Tant que les commissaires provisoires de la Commune de Paris ne se sont occupés que de diriger la révolution du 10, que de poursuivre des conspirateurs et de surveiller ceux qui pouvaient être accusés de l'être, les patriotes ont vu sans inquiétude des pouvoirs qui, éclos par la fermentation, doivent finir avec elle et s'abîmer dans la souveraineté du peuple ; mais dès qu'on a vu ces commissaires prolonger leur autorité dictatoriale, usurper les droits de la Commune, dissoudre et recréer les administrations qu'elle seule pouvait recréer et dissoudre, se partager des places qu'elle seule pouvait remplir, suspendre des magistrats nommés et chéris par le peuple, exercer enfin des actes que les circonstances mêmes ne pouvaient justifier, alors les bons citoyens ont ouvert enfin les yeux ; ils ont vu qu'ils n'avaient pas conquis deux fois la liberté pour la livrer à des intrigants, et qu'ils ne devaient pas élever sur les ruines du despotisme royal et patricien *un despotisme plus dur et plus haineux.* »

C'était la guerre à fond. Le lendemain, *le Patriote français* insiste : « Il est impossible de faire rentrer dans les limites des lois le pouvoir qu'on a mis momentanément au-dessus des lois pour sauver la patrie ; la tendance naturelle de tout pouvoir le pousse à l'usurpation ; qu'on juge s'il est facile de le faire renoncer à ce que la force des circonstances ou un vœu temporaire ont pu y ajouter. Quiconque a réfléchi sur la nature de l'autorité et sur les lois éternelles d'après lesquelles tout marche dans l'ordre moral a dû prévoir que la commission dictatoriale de la Commune de Paris, indispensable dans les premiers moments de la révolution du 10, utile plusieurs jours après, finirait par être dangereuse, en proportion même des services qu'elle aurait rendus, parce qu'il était évident qu'elle prolongerait les moyens révolutionnaires au delà du moment de crise qui les avait nécessités. »

Le ton est modéré et le tour du raisonnement est habile. Mais la conclusion est tranchante. Il n'est pas possible de ramener dans les limites légales le pouvoir révolutionnaire de la Commune. Il faut donc l'abolir. La Gironde, en ces derniers jours d'août, lui porta plusieurs coups. D'abord, quelques sections modérées, la section des Lombards, celle de la Halle au Blé retirèrent leurs commissaires à la Commune, et firent ainsi une brèche à la municipalité provisoire.

Puis, la Commune ayant traduit à sa barre le journaliste ami de Brissot, Girey-Dupré, pour avoir à rendre compte de ses attaques contre le conseil général de la Commune, Girey-Dupré résista par une lettre vigoureuse. Et il

saisit l'Assemblée législative d'une plainte contre l'acte « arbitraire » de la Commune. L'Assemblée législative manda immédiatement devant elle le conseil général de la Commune qui ne vint pas, et elle cassa, le 31 août, comme contraire à la liberté individuelle, l'arrêté contre Girey-Dupré. Enfin, Roland, tout dévoué à la Gironde, se plaignit, le 30 août, que la Commune en s'emparant de tous les pouvoirs, les désorganisât.

« Je m'étais procuré la note exacte des subsistances qui se trouvent dans la capitale, et j'avais pris des arrangements avec le comité des subsistances de la Ville de Paris ; mais ce comité, en qui je mettais toute ma confiance, vient d'être cassé par les représentants provisoires de la Commune, ainsi que le sieur Cousin qui en était le chef. Tous ses travaux sont suspendus par cette désorganisation et dans cet état de choses je ne réponds plus de l'approvisionnement de Paris. »

Il semble qu'avec un peu de bon vouloir ces conflits administratifs auraient été aisément réglés. Mais, en réalité, c'était un grand conflit politique qui se développait. Roland ajouta : « Je suis chargé par l'Assemblée, sous ma responsabilité, de la conservation des effets déposés dans le garde-meuble. J'ai nommé pour inspecteur de ce dépôt national, M. Reston, homme honnête et très estimé dans les arts. Il vient de se plaindre qu'on avait enlevé du garde-meuble un petit canon garni en argent, et porté sur le catalogue des effets dont il est responsable. Il m'annonce que la même personne a enlevé des papiers dont je ne connais pas l'importance. » Roland, méticuleux et boudeur, aggravait par son humeur chagrine des difficultés que peut-être un esprit plus délié et plus tolérant aurait aisément résolues. Mais la Gironde voulait en finir.

Une partie de la population de Paris était lasse de l'activité un peu inquiète, irrégulière et menaçante de la Commune. Et à la Législative, les Montagnards eux-mêmes commençaient à s'irriter. En humiliant l'Assemblée, la Commune les humiliait. De plus, avec leur grand sens révolutionnaire de l'unité nationale, de la concentration des pouvoirs, ils craignaient que l'action déréglée de la Commune de Paris ne compromît l'unité d'effort et de combat. Très habilement, la Gironde laissa la parole aux Montagnards irrités. Thuriot, qui avait d'admirables accents d'humanité, mais qui ne voulait pas faire le jeu de la Gironde, défendit un peu la Commune. Mais Choudieu et Cambon marchèrent à fond. Cambon s'écria : « Il est important pour fixer l'Assemblée, qu'elle se fasse représenter les pouvoirs qui ont été donnés à ces municipaux provisoires par le peuple : *car s'ils n'en ont pas, ce sont des usurpateurs ; ils doivent être punis comme tels.* »

Choudieu commente lui-même, dans ses notes, son intervention : « Je portai la parole après M. Cambon et dis : « Il est temps d'appeler l'attention « du Corps législatif sur la conduite de la municipalité actuelle de Paris. « Tout en reconnaissant qu'elle a rendu de grands services dans la nuit du 9

« au 10 août, je ne puis reconnaître en elle la représentation du peuple. Déjà
« plusieurs sections de Paris ont réclamé contre sa formation qui n'a pu être
« légalisée que par l'insurrection; mais quand tout rentre dans l'ordre, la
« Commune doit s'y soumettre. Cette assemblée ne se compose que de com-
« missaires qui furent nommés pour se concerter sur les opérations relatives
« au 20 août; elle s'est, à la suite de cela, érigée de son autorité privée en
« municipalité; elle s'est attribuée à elle-même des pouvoirs qui ne lui étaient
« pas délégués: peut-être a-t-elle eu raison au moment de la crise, mais le
« danger passé, elle doit se dissoudre et rentrer d'elle-même dans la classe
« des citoyens. Aujourd'hui, on l'accuse de tout entraver, de tout désorga-
« niser. Elle s'est même permis de suspendre le maire de Paris; un pareil
« état ne peut plus être toléré, car il nous conduirait à un bouleversement
« total. »

Et Choudieu ajoute: « Les circonstances étaient en effet bien difficiles; les passions populaires encore en effervescence avaient besoin d'être contenues et dirigées; *l'enthousiasme national était une grande force, mais à la condition de ne pas se disperser en mouvements contradictoires*, et chaque jour voyait naître, à côté des entraînements les plus généreux, des propositions inconsidérées ou perfides, qu'on présentait sous couleur révolutionnaire. »

L'Assemblée résolut d'en finir: la Gironde, ainsi appuyée et comme couverte par une partie des Montagnards, se crut assez forte pour dissoudre la Commune; et le même jour, 30 août, l'Assemblée, à la demande de Grangeneuve et sur un bref rapport de Guadet, rendit l'arrêté suivant: « Les sections de Paris nommeront dans le délai de vingt-quatre heures, chacune deux citoyens, lesquels réunis formeront provisoirement et jusqu'à la prochaine élection de la municipalité de Paris, le conseil général de la Commune de Paris. — D'abord après l'élection ordonnée par le précédent article, les commissaires nommés par les quarante-huit sections et qui ont provisoirement remplacé, depuis le 10 août, le conseil général de la Commune, cesseront d'en exercer les fonctions. — Le maire de Paris, le procureur de la Commune, les membres du bureau municipal, et ceux du corps municipal qui était en exercice le 10 août dernier, continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement. »

L'Assemblée ne se bornait pas à dissoudre la Commune. Elle la mettait pour ainsi dire en état d'accusation en adoptant la motion de Cambon qui exigeait la production ces titres réguliers des commissaires provisoires.

Je ne sais si la Gironde ne se faisait point quelque illusion. Elle attendait sans doute de tous ces décrets plus qu'ils ne pouvaient lui donner, car c'est à peu près du même esprit révolutionnaire que les nouveaux élus des sections seraient animés. Elle pouvait espérer cependant que la nouvelle Commune, n'étant plus comme animée par la gloire du Dix Août, aurait moins de

vigueur et moins de prestige, qu'ainsi le pouvoir national s'élèverait au-dessus du pouvoir municipal révolutionnaire.

Comment la Commune de Paris répondit-elle au décret de dissolution? Dans la séance du 30 au soir, et aussitôt connu le décret de l'Assemblée, il y eut à la Maison commune de grands orages. Tout d'abord, un citoyen ardent invita le peuple en un discours énergique à se porter contre l'Assemblée. Puisqu'elle persécutait les hommes du 10 août, puisqu'elle demandait des titres légaux à des hommes qui n'avaient pu recevoir mandat que de leur courage et de la Révolution elle-même, puisqu'elle traduisait ainsi à sa barre la Révolution du 10 août, il fallait continuer et compléter cette Révolution. Après avoir marché contre la royauté, il fallait se porter contre l'Assemblée qui s'apprêtait à venger la royauté.

Mais ce conseil violent n'eut pas d'écho. Il semble que tout d'abord la Commune veut se borner à une résistance passive : elle restera, et, au besoin, elle fera confirmer ses pouvoirs par les sections. Tout de suite, la section de Mauconseil et celle du Finistère confirment leurs commissaires. Ainsi, la Commune recevrait une investiture légale, conforme en somme au décret de la Législative, et pourtant c'est bien la Commune révolutionnaire qui se continuerait.

Mais dans cette tactique même il y a flottement. La section du Louvre ne veut pas prendre un parti immédiat. Elle demande d'abord à connaître exactement le décret de l'Assemblée. La section de la Fontaine-Montmartre ordonne à ses commissaires d'obéir au décret de l'Assemblée.

De là, division et impuissance; et un moment, vers minuit et demi, il parut que le Conseil général de la Commune allait lever sa séance sans avoir pris une décision, s'avouant ainsi vaincu. Mais l'instinct révolutionnaire réagit. Le Conseil décida que quiconque proposerait de lever la séance serait expulsé. Et il arrêta qu'une adresse de protestation serait envoyée à tous les départements et à toutes les municipalités, avec les procès-verbaux de la Commune depuis le 10 août.

C'était une sorte d'appel à la France et à la Révolution contre le décret de l'Assemblée. Marat, qui se sentait atteint par le même coup qui frappait la Commune, fit placarder le 31 les affiches les plus violentes contre la Législative. Et Tallien, greffier de la Commune, se présenta en son nom à la barre de l'Assemblée pour protester contre le décret de la veille :

« Vous êtes remontés par nous à la hauteur des représentants d'un peuple libre; c'est vous-mêmes qui nous avez donné le titre honorable de représentants de la Commune, et vous avez voulu communiquer directement avec nous. Tout ce que nous avons fait, le peuple l'a sanctionné. (*Applaudissements des citoyens des tribunes.*) Ce n'est pas quelques factieux, comme on pourrait le faire croire, c'est un million de citoyens. Interrogez-les sur nous et partout ils vous diront : Ils ont sauvé la patrie. Si quelques-uns d'entre

nous ont pu prévariquer, nous demandons, au nom de la Commune, leur punition. Nous étions chargés de sauver la patrie, nous l'avions juré, et nous avons cassé des juges de paix indignes de ce beau titre; nous avons cassé une municipalité feuillantine. Nous n'avons donné aucun ordre contre



Vive la Liberté.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

la liberté des bons citoyens, mais nous nous faisons gloire d'avoir séquestré les biens des émigrés.

« Nous avons fait arrêter des conspirateurs et nous les avons mis entre les mains des tribunaux, pour leur salut et pour celui de l'État; nous avons

chassé les moines et les religieuses, pour mettre en vente les maisons qu'ils occupaient; nous avons proscrit les journaux incendiaires : ils corrompaient l'opinion publique. Nous avons fait des visites domiciliaires : qui nous les avait ordonnées? Vous.

« Les armes saisies chez les gens suspects, nous vous les apporterons pour les remettre entre les mains des défenseurs de la patrie; nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs, ils sont enfermés dans une maison particulière : et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé (par la déportation) de leur présence. On nous a accusés d'avoir désorganisé l'administration, et notamment celle des subsistances : mais à qui la faute? Les administrateurs eux-mêmes, où étaient-ils dans les jours de péril? La plupart n'ont point encore reparu à la Maison commune.

« La section des Lombards est venue réclamer contre nous dans votre sein; mais le vœu d'une seule section n'anéantira point celui d'une majorité très prononcée des autres sections de Paris. Hier les citoyens, dans nos tribunes, nous ont encore reconnus pour leurs représentants; ils nous ont juré qu'ils nous conservaient leur confiance. Si vous nous frappez, frappez donc aussi ce peuple qui a fait la Révolution du 14 juillet, qui l'a consolidée le 10 août, et qui la maintiendra. Il est maintenant en assemblées primaires, il exerce sa souveraineté; consultez-le, et qu'il prononce sur notre sort. Les hommes du 10 août ne veulent que la justice et qu'obéir à la volonté du peuple. »

Les tribunes applaudirent. Le plaidoyer était vigoureux et adroit. Et en vérité on ne pouvait répondre à la Commune que ceci : Vous n'êtes pas l'expression légale de la souveraineté, vous êtes l'expression et comme le prolongement d'un événement révolutionnaire. Or, la secousse, la vibration de cet événement ne peut retentir à jamais sur l'ordre politique, et il vient une heure où à la force révolutionnaire spontanée, épuisée peu à peu par ses effets mêmes, doit se substituer le fonctionnement régulier du système social.

La nation n'était tenue, envers la Commune révolutionnaire de Paris, qu'à maintenir la conquête du 10 août et à affirmer la démocratie. Or, les Montagnards eux-mêmes avaient le sentiment que la nation tout entière était prête à cette grande œuvre. Et dès lors, peu à peu, la Commune pouvait et devait rentrer dans le rang. Son procureur Manuel ajouta ceci aux paroles de Tallien :

« L'Assemblée nationale a rendu hier deux décrets : par le premier, elle casse la Commune provisoire; par le second, elle déclare que cette Commune a bien mérité de la patrie : les commissaires ont à se plaindre ou de l'un, ou de l'autre. »

Non, et l'alternative de Manuel n'était point impérieuse. Il était possible de glorifier l'action révolutionnaire de la Commune sans faire de la Com-

mune elle-même un pouvoir extra-légal et éternel. Choudieu, dans ses notes, observe à ce sujet :

« Ce n'était de la part de Manuel qu'une pure subtilité, car il n'y avait aucune contradiction à déclarer d'abord que la Commune provisoire avait bien mérité de la patrie au 10 août et jours suivants, et à vouloir ensuite qu'elle cessât d'exercer des fonctions qui n'étaient que provisoires et qui, par l'extension qu'elle leur donnait, pouvaient devenir dangereuses. »

Le président Delacroix répondit avec fermeté et hauteur :

« Toutes les autorités constituées dérivent de la même source. La loi, dont elles émanent, a fixé leurs devoirs. La formation de la Commune provisoire de Paris est contraire aux lois existantes ; elle est l'effet d'une crise extraordinaire et nécessaire. Mais quand ces périlleuses circonstances sont passées, l'autorité provisoire doit cesser avec elles.

« Voudriez-vous, Messieurs, déshonorer notre belle Révolution en donnant à tout l'Empire le scandale d'une Commune rebelle à la volonté générale, à la loi ? Paris est une grande cité qui, par sa population et les nombreux établissements nationaux qu'elle renferme, réunit le plus d'avantages ; et que dirait la France si cette belle cité, investissant un conseil provisoire d'une autorité dictatoriale, voulait s'isoler du reste de l'Empire ; si elle voulait se soustraire aux lois communes à tous, et lutter d'autorité avec l'Assemblée nationale ? Mais Paris ne donnera point cet exemple. Un décret a été rendu hier. L'Assemblée nationale a rempli son devoir, vous remplirez le vôtre. »

Un rassemblement, peu nombreux d'ailleurs, attendait aux portes de l'Assemblée. Il n'était guère menaçant, mais en quelques individus pourtant des signes d'exaltation sombre apparaissaient. Des citoyens, admis à la barre, exprimèrent la crainte que les délégués de la Commune fussent en péril dans l'Assemblée :

« Nous venons, au nom du peuple qui attend à la porte, demander de défiler dans la salle pour voir les représentants de la Commune qui sont ici. Nous mourrons, s'il le faut, avec eux. » Prodigieux soupçon, et où se marque la fièvre croissante des esprits. Manuel fit arrêter les pétitionnaires.

L'embarras de Robespierre était grand. Il avait la haine de la Gironde, et la Commune était pour lui un appui nécessaire ; mais il avait le goût très vif de la légalité, et il ne voulait pas se laisser entraîner à la résistance ouverte aux décrets, aux lois de l'Assemblée par qui, malgré tout, s'exprimait le souverain. Il sentait d'ailleurs que le peuple de Paris n'était point unanime, et que Petion, qui boudait, pouvait porter à la Commune un coup très sensible si elle s'exposait par une démarche imprudente et illégale à un désaveu.

En cet embarras, Robespierre prononça le 1er septembre, au Conseil général de la Commune, rassemblé sous la présidence de Huguenin, un dis-

cours ambigu. D'une part, il déclara que le Conseil général de la Commune avait été trop loin dans la voie des concessions lorsque, deux jours avant, il avait rouvert les portes des comités, comités des subsistances et autres, aux administrateurs qui siégeaient avant le 10 août. Robespierre demanda qu'ils fussent soumis, dans la section, à un scrutin épuratoire. Mais, d'autre part, quand il eut bien sévèrement dénoncé les manœuvres dirigées contre le Conseil général de la Commune, quand il eut justifié et glorifié celui-ci, il conclut qu'il fallait obéir au décret de l'Assemblée.

Le peuple n'était pas corrompu, il n'était pas intimidé. Il saurait donc rendre justice à ceux qui avaient lutté pour lui, et il n'y avait aucun danger à accepter des élections nouvelles, à remettre au peuple le pouvoir qu'on tenait de lui.

Ah! comme Robespierre, pendant qu'il parlait ainsi, dut sentir s'envenimer en son cœur la haine contre la Gironde qui, en frappant la Commune, croyait détruire un de ses moyens d'influence, et qui l'obligeait en ce moment ou à se jeter dans toutes les témérités de l'insurrection, ou à s'exposer, dans une Commune effervescente, au reproche de modérantisme!

Pour la première fois depuis le 10 août, Robespierre ne fut pas écouté. La Commune rendit hommage à ses principes. Elle décida l'impression de son discours, qui était une justification éloquente de tous les actes de la Commune révolutionnaire; mais elle refusa de se dissoudre. Manuel, son procureur, rappela au Conseil « le serment qu'il avait fait de mourir à son poste et de ne point l'abandonner que la patrie ne soit plus en danger ». Le conseil de la Commune arrêta qu'il continuerait ses fonctions. C'était l'insurrection déclarée : mais elle était impuissante. La veille, c'est-à-dire au moment même où un grand mouvement de foule aurait été nécessaire pour appuyer la protestation de Tallien, le peuple, en somme, n'avait pas bougé.

Les Girondins qui avaient pu redouter un moment, par les propos menaçants de la séance de la Commune du 30 août, une journée révolutionnaire contre l'Assemblée, sentirent vite que Paris laissait faire. Le journal de Brissot, avec un accent de triomphe à peine tempéré par son habituelle réserve doctrinaire, constate l'impuissance de la Commune :

« Les commissaires primaires de la Commune sont venus signifier à la barre une espèce d'appel au peuple contre la loi qui met un terme à leurs fonctions. *Cette demande, qui a semblé vigoureuse et hardie à quelques patriotes, était au contraire une grande preuve de la faiblesse de tous les partis qui voudraient s'élever contre le pouvoir des représentants du peuple français, du seul et indivisible souverain. D'après la séance du Conseil général provisoire de jeudi, il est évident qu'il ne se serait pas borné à une simple apparition à la barre, s'il eût été soutenu par le peuple. Mais, quoique les aides de camp agitateurs fussent en campagne, le peuple a été d'un*

calme désespérant. » L'ironie dut être cruelle aux hommes de la Commune, et un feu de colère et de vengeance brûlait leur cœur.

Le bruit courut bientôt pourtant, comme le note le *Patriote Français*, que la Législative avait retiré son décret de dissolution. Ce n'était pas tout à fait vrai, mais le décret qui réglait l'organisation de la Commune nouvelle avait été modifié. Et le décret nouveau ménageait infiniment plus l'amour-propre blessé de la Commune révolutionnaire. Il décidait qu'au lieu de deux commissaires, chaque section pourrait en nommer six au Conseil général de la Commune ; et il précisait que « les commissaires en exercice à la Maison commune de Paris, depuis le 10 août dernier, seraient membres du Conseil général de la Commune, à moins qu'ils n'aient été remplacés par leurs sections ».

Ainsi la Commune révolutionnaire était comme enveloppée par une vaste Commune légale : le Conseil général de la Commune de Paris devait être porté à 288 membres, non compris les officiers municipaux, le maire, le procureur de la Commune et ses substituts. Mais elle était comme réinvestie en bloc, sauf décision contraire des sections. En outre, l'Assemblée déclarait que si le nombre des membres du Conseil général de la Commune était ainsi accru c'était pour que celui-ci pût parer à tous les travaux, à tous les services que le péril de la patrie allait lui imposer.

Thuriot qui cherchait à guérir les blessures et à maintenir le grand rôle révolutionnaire de Paris tout en brisant les velléités dictatoriales de la Commune, avait rédigé en ce sens de large conciliation patriotique les considérants du nouveau décret.

Mais malgré cet effort d'apaisement tenté par les plus nobles des représentants du pays, par ceux qui étaient purs de la vanité frivole et ambitieuse de la Gironde, comme du despotique orgueil de la Commune, d'âpres ferments de discorde, de défiance et de haine subsistaient entre la Commune et l'Assemblée. Et les cœurs étaient déchirés par la rivalité et le soupçon au moment même où grandissait le péril de la patrie. Depuis que Merlin, le 17 août, avait annoncé l'investissement de Thionville, le lourd nuage de l'invasion avait marché pesamment de l'est à l'ouest : Le 20 août, c'est Longwy, « la porte de fer de la France », qui est investie.

Le 23 août, Merlin de Thionville monta de nouveau à la tribune pour dénoncer les violences, les actes de barbarie des hordes étrangères, et de nouveau il fit la proposition terrible de retenir en otages les femmes et les enfants des émigrés. « Trois lettres m'annoncent que le fléau de la guerre désole nos campagnes, que les satellites des tyrans, le fer et le feu à la main, chassent devant eux les malheureux habitants du département de la Moselle. Ces hordes de barbares, ces Prussiens, sont commandés [illegible] par des Français rebelles. L'un d'eux, le sieur Bertrandé, actuellement au service de la Prusse, signale son passage par le pillage et les assassinats. Je

vous ai déjà demandé des mesures qui doivent être dictées par l'intérêt de l'Etat seul et, dans ces circonstances, le sentiment même doit se taire en faveur de l'humanité. Je demande une seconde fois que les femmes et les enfants des barbares qui ravagent les départements frontière et qui marchent à la tête des ennemis étrangers pour porter le glaive dans le sein de la Patrie, soient retenus pour otages et nous répondent des vexations et du sang de nos compatriotes. »

Des applaudissements mêlés de murmures accueillirent les paroles de l'obstiné faiseur d'otages. Thuriot une fois de plus exhala son indignation et sa pitié : « Il n'y aurait pas de bourreau en France capable d'assassiner l'enfant dans les bras de sa mère, parce que son père aurait porté les armes contre la patrie. » L'assemblée remuée par ce langage, écarta l'implacable motion de Merlin. Mais la sombre nuée de la guerre grandissait à l'horizon, s'empourprait de teintes sanglantes.

Le 24 août, la ville de Longwy, mal défendue par ses remparts ébréchés, plus mal défendue encore par une bourgeoisie timide et qu'affolèrent les premiers éclats de l'orage, se rendait à l'ennemi. L'indignation fut grande à Paris. Danton comprit qu'il ne fallait pas laisser l'esprit public fléchir un instant sous le poids de ce premier revers et il demanda à l'Assemblée, le 28 août, en un mâle et puissant langage, des mesures de vigueur. C'est vraiment par un sublime sursaut de courage que Danton voulait répondre à l'ennemi. Il n'y a pas de plus fortes paroles dans l'histoire des peuples libres menacés.

« Le pouvoir exécutif provisoire m'a chargé d'entretenir l'Assemblée nationale des mesures qu'il a prises pour le salut de l'Empire. Je regardai ces mesures en ministre du peuple, en ministre révolutionnaire. L'ennemi menace le royaume, mais l'ennemi n'a pris que Longwy... Vous voyez que nos dangers sont exagérés. Il faut que l'Assemblée se montre digne de la nation. *C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme. Ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes.*

« Vous avez ordonné la levée de 30.000 hommes dans le département de Paris et dans les départements environnants. Des hommes bien intentionnés mais inquiets, ont cru un moment que cette levée devrait être faite dans Paris seulement ; ils craignaient que *le centre de la Révolution* ne fût tout à coup privé de ses plus braves défenseurs. Cette erreur a été dissipée, et je puis assurer que les sections mettent la plus grande activité à lever leur contingent. *Jusqu'ici nous n'avons fait que la guerre simulée de Lafayette. Il faut faire une guerre plus terrible. Il est temps de dire au peuple qu'il doit se précipiter en masse sur ses ennemis.*

« Quand un vaisseau fait naufrage, l'équipage jette à la mer tout ce qui l'exposait à périr. De même tout ce qui peut nuire à la nation doit être rejeté

de son sein et tout ce qui peut lui servir doit être mis à la disposition des municipalités, sauf à indemniser les propriétaires. Le pouvoir exécutif va nommer des commissaires pour aller exercer dans les départements l'influence de l'opinion. Il a pensé que vous deviez en nommer aussi pour les accompagner afin que la réunion des représentants des deux pouvoirs produise un effet plus salutaire et plus prompt. Nous vous proposons de déclarer que chaque municipalité sera autorisée à prendre l'élite des hommes bien équipés qu'elle possède. On a jusqu'à ce moment fermé les portes de la capitale, et on a eu raison. Il était important de se saisir des traîtres ; mais y en eût-il 30.000 à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain, *et que demain Paris communique avec la France entière.* Nous demandons que vous nous autorisiez à faire faire des visites domiciliaires. Il doit y avoir dans Paris 80.000 fusils en état : eh bien ! il faut que ceux qui sont armés volent aux frontières. Comment des peuples qui ont conquis la liberté l'ont-ils exercée ? Ils ont volé à l'ennemi et ne l'ont point attendu. Que dirait la France si Paris, dans la stupeur, attendait l'arrivée des ennemis ? Le peuple français a voulu être libre, il le sera. Bientôt des forces nombreuses seront rendues ici. On mettra à la disposition des municipalités tout ce qui sera nécessaire, en prenant l'engagement d'indemniser les possesseurs. Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. »

C'était un grand et large souffle. Danton avait cette méthode souveraine d'emporter, de noyer les difficultés, les rivalités et les haines dans le torrent de l'action. Il ne récrimine pas, il ne discute pas. Il n'oppose pas l'Assemblée à la Commune et la Commune à l'Assemblée ; il ne dresse pas comme Roland un cahier de griefs et de doléances. Il appelle toutes les énergies au salut de la patrie et de la liberté, et c'est en les tournant toutes vers ce but sublime qu'il espère les réconcilier sans leur parler même de leurs querelles. Il sait en des paroles à la fois ardentes et calculées exalter les passions les plus généreuses et ménager les intérêts inquiets.

Tout devient à l'heure du péril le patrimoine de la patrie ; mais les citoyens seront indemnisés de tout ce que la patrie aura saisi dans leurs mains pour sa défense. Et quelle est sa manière de mettre un terme à ce qu'il y avait d'arbitraire et d'irrégulier dans le pouvoir de la Commune ? Ce n'est pas de gronder et de chicaner. Il se proclame le ministre « révolutionnaire » et il rattache ainsi son pouvoir au même événement d'où la Commune révolutionnaire est sortie. Il la couvre du titre même dont il se réclame, et il paraît ainsi confondre sa cause avec la cause de la Commune. Mais en même temps il invite l'Assemblée à agir, à nommer des commissaires qui iront dans toute la France assister les commissaires du pouvoir exécutif.

N'est-ce point par cette vigueur d'action que l'Assemblée rétablira à son profit l'équilibre des pouvoirs sans que la Commune puisse se plaindre ? Enfin Paris, à s'isoler, à vivre enfermé dans le cercle de défiance et de prohi-

bition que la Commune a tracé, risque de s'affaiblir et de s'enfiévrer. Il n'est pas sain à une grande cité ardente de vivre ainsi comme dans une muraille de soupçons. Il n'est pas sain d'habituer Paris, par cette clôture étroite, à se considérer comme un monde à part, comme une sphère contractée et impénétrable. Il n'est pas bon d'habituer la France à vivre aussi comme si Paris était séparé d'elle par un abîme.

Que les communications soient rétablies entre Paris et la France. Mais au moment où Danton semble condamner ainsi le système de surveillance jalouse institué par la Commune, il lui donne une satisfaction éclatante en ordonnant des perquisitions, des visites domiciliaires dans tout Paris. Après cette grande mesure de salut national, qui osera chicaner la Commune pour ses initiatives plus timides depuis le 10 août? Et cette grande mesure de police révolutionnaire, la responsabilité en sera répartie entre le pouvoir exécutif qui la propose, l'Assemblée qui la vote, la Commune qui l'exécute. Toutes les forces discordantes et hostiles s'unissent, se pénètrent et se compromettent à la fois dans le même acte.

Mais quoi? Danton ne va-t-il pas concentrer en une ou deux journées toutes les violences révolutionnaires? Ne va-t-il pas livrer à toutes les frénésies du soupçon les citoyens forcés dans le secret de leur domicile? Mais remarquez comme, après avoir parlé de saisir les traîtres, Danton parle surtout de saisir les armes. C'est donc surtout au profit de la patrie, c'est pour réquisitionner des armes que la Révolution va, pendant un ou deux jours, fouiller Paris. Et les soldats de la France révolutionnaire iront en chantant vers la frontière, emportant peut-être, pour les épurer au feu de l'ennemi, les passions haineuses des partis qui déchiraient la cité.

C'est tout cela que j'entends gronder et frissonner dans la parole de Danton comme dans un torrent tumultueux et clair qu'alimente l'eau des cimes. Pas une seule pensée venimeuse ou basse ; pas une insinuation calomnieuse. C'est Marat, c'est Robespierre qui disaient qu'il y aurait péril peut-être à désarmer Paris de ses défenseurs. Danton rassure ces esprits inquiets: Il faut que de Paris comme de toute la France le peuple se précipite en masse sur l'ennemi. Mais s'il tente de dissiper cette excessive défiance de Marat et de Robespierre, il ne les accuse point de manquer de patriotisme, tandis que le journal de Brissot écrit venimeusement le 31 août : « Malgré les efforts de Robespierre et de Marat pour amortir le zèle guerrier des citoyens et les empêcher de voler au secours de leurs frères d'armes, Paris ne se déshonorera pas par un lâche égoïsme. » Ah! comme l'âme de Danton est grande et comme son esprit est haut à côté de ces misérables pensées!

L'Assemblée sur un rapport de Choudieu décréta le 29: « Il sera fait par les officiers municipaux ou par des citoyens par eux commis, des visites domiciliaires dans toutes les communes de l'Empire, pour constater la quantité des munitions et le nombre des armes, chevaux, charrettes et chariots

qui se trouvent chez les citoyens. — Il sera nommé dans chaque section de la ville de Paris, en Assemblée générale, 30 commissaires pour procéder aux visites ordonnées par l'article précédent. Les dits commissaires commence-



L'ancienne FORCE, rue du Roi de Sicile N° 2
Mme de Lamballe y fut décapitée sur la 2me borne à gauche
en septembre 1792 — démolie en 1854.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

ront sans retard leurs opérations, y apporteront la plus grande célérité et seront tenus de terminer leurs mesures dans la huitaine de la promulgation du présent décret. — Aussitôt que les visites ordonnées par l'article premier seront terminées à Paris, il sera délivré des passeports à tous les citoyens

qui le demanderont, en se conformant aux lois antérieures au 10 du présent mois. — Les municipalités sont autorisées à désarmer tous les citoyens suspects, et à distribuer leurs armes à ceux qui se destineront à la défense de la liberté et de l'égalité. — Tout citoyen chez lequel il serait trouvé des armes cachées dont il n'aurait pas fait la déclaration sera par le fait regardé comme suspect et ses armes confisquées. »

Le décret fut exécuté rapidement et bientôt à Paris les barrières s'ouvrirent. Chose curieuse, au moment où Paris se rouvrait ainsi à la France dans l'intérêt du commerce et des échanges, au moment où l'Assemblée, en restituant Paris à la vie nationale, semblait mettre un terme à la vie étroitement révolutionnaire de la Commune, cet événement si naturel, si explicable suggérait au loin aux amis de la famille royale les hypothèses les plus extravagantes. Fersen écrit au baron de Breteuil le 3 septembre : « Les opinions sur ce qui a déterminé à ouvrir les barrières de Paris et à laisser sortir sans passeport sont différentes ; celle qui me paraît la plus générale est que les scélérats ont voulu se ménager par là un moyen de se sauver, et que nous les verrons un beau jour abandonner Paris à l'anarchie la plus complète. »

Quelle singulière méprise ! C'est pour pouvoir plus aisément fuir à l'approche de l'étranger que les révolutionnaires parisiens font tomber les barrières ! Et c'est sur les conseils de Danton !

Cependant l'ennemi investissait Verdun. Choudieu annonçait à l'Assemblée que par deux lettres le commandant de la garnison, Beaurepaire, lui donnait l'assurance qu'il mourrait plutôt que de livrer la place.

Mais l'Assemblée anxieuse se demandait si la ville, mal fortifiée, mal défendue par une population où les éléments aristocratiques et royalistes étaient puissants, ne capitulerait pas comme Longwy. Le 1er septembre au soir, un courrier apporte la nouvelle à l'Assemblée que Verdun a reçu du duc de Brunswick sommation de se rendre. La ville tient encore; mais d'une part, la réponse faite par elle à cette sommation n'est pas dans le pli porté par le courrier, signe d'un désordre extrême et d'une crise imminente. D'autre part, le pli contient une proclamation du conseil défensif de Verdun qui menace tous ceux qui, dans la ville, « violeraient les propriétés », et l'on devine que le peuple soupçonneux, redoutant la trahison d'une partie de la bourgeoisie feuillantine et royaliste, s'est soulevé et surveille les maisons des riches habitants. Qui ne pressentirait une catastrophe prochaine?

Or, Verdun pris avant que de Sedan Dumouriez ait pu envoyer des renforts, c'est la route de Paris ouverte; pour la première fois, la Révolution sent pour ainsi dire au visage l'haleine des chevaux prussiens. Et cette grande convulsion nationale dont Danton avait parlé soulève la grande cité. Qu'elle se défende, car l'ennemi sera implacable. Comment épargnerait-il les patriotes, quand il s'apprête à frapper à mort les modérés, les Feuillants eux-mêmes? C'est toute la Révolution qu'il veut déraciner. Quand Fersen apprend que Barnave est

aux mains des révolutionnaires, accusé par eux de complicité avec la cour, a-t-il un mouvement de pitié pour cet homme jeune qui avait essayé, après Varenne, de sauver le roi et la reine, qui s'était compromis pour eux, et qui allait périr peut-être parce que les papiers trouvés aux Tuileries démontraient ses liaisons avec la cour? Non, Fersen écrit le 29 août à M. de Silversparre :

« Barnave et Ch. Lameth sont arrêtés, *et j'espère qu'ils seront exécutés*, personne ne l'aura plus mérité. »

Ainsi la cruauté froide des hommes polis s'ajouterait, pour écraser toute vie révolutionnaire, à la fureur des brutes armées. O Paris, lève-toi donc! O Révolution, défends-toi! A la Commune l'exaltation patriotique est admirable, et je crois bien que c'est sans calcul et avec l'élan d'une foi sublime qu'elle se dresse la première pour organiser la défense.

« Le procureur de la Commune, dit le procès-verbal de la séance du 2 septembre au matin, annonce que les ennemis sont devant Verdun, qu'ils en font en ce moment le siège et qu'avant huit jours, cette ville, la seule place forte qui existe entre Paris et l'ennemi, sera obligée de se rendre. Il demande que sur-le-champ tous les citoyens se réunissent, campent ce soir au Champ-de-Mars, et partent demain le plus tôt possible sous les murs de Verdun, y périr en défendant la liberté ou purger le sol français de la présence de ses ennemis. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. »

Mais comment ces froides paroles traduiraient-elles l'ardeur de combattre, et la puissance de l'instinct vital qui, au cœur même de la Révolution, protestait contre les menaces de destruction?

Les délégués de la Commune vont à l'Assemblée législative et ils y donnent lecture de la proclamation adressée par elle à Paris :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris; Verdun qui l'arrête ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui le défendent ont juré de mourir plutôt que de se rendre; c'est vous dire qu'il vous font un rempart de leurs corps. Il est de votre devoir de voler à leur secours. Citoyens, marchez à l'instant sous vos drapeaux; allons nous réunir au Champ-de-Mars; qu'une armée de 60 000 hommes se forme à l'instant. Allons expirer sous les coups de l'ennemi, ou l'exterminer sous les nôtres. »

Pas un mot de cette proclamation qui ne soit tourné contre l'ennemi, pas un trait qui ne soit lancé vers la frontière. Aucune allusion, même voilée, n'y est faite aux ennemis du dedans, aux conspirateurs et aux traîtres ; c'est la flamme toute vive, toute pure de la liberté et de la patrie.

Vergniaud, comme pour attester qu'entre la Commune et la Gironde tout dissentiment s'effaçait devant le devoir commun, répondit aux délégués de Paris avec une éloquence magnifique et précise à la fois, et un noble courage sans forfanterie.

« C'est aujourd'hui, s'écria-t-il, que Paris doit se montrer dans toute sa grandeur ; je reconnais son courage à la démarche qu'il vient de faire, et

maintenant on peut dire que la patrie est sauvée. Depuis plusieurs jours, l'ennemi faisait des progrès et nous n'avions qu'une crainte, c'est que les citoyens de Paris se montrassent, par un zèle mal entendu, plus occupés à faire des motions et des pétitions qu'à repousser les ennemis extérieurs. Aujourd'hui, ils ont connu les vrais dangers de la patrie, nous ne craignons plus rien. (*Applaudissements.*) Il paraît que le plan de nos ennemis est de se porter sur Paris, en laissant derrière eux les places fortes et nos armées. Or cette marche sera de leur part la plus insigne folie, et pour nous le projet le plus salutaire, si Paris exécute les grands projets qu'il a conçus.

« En effet, quand les hordes étrangères s'avanceront, nos armées qui ne sont pas assez fortes pour attaquer, le seront assez pour les suivre, les harceler, leur couper les communications avec les armées extérieures. Et si, à un point déterminé, nous leur présentons tout à coup un front redoutable, si la brave armée parisienne les prend en tête, lorsqu'elles seront cernées par les bataillons qui les auront suivies, c'est alors qu'elles seront dévorées par cette terre qu'elles auront profanée de leur marche sacrilège. Mais, au milieu de ces flatteuses espérances, il est une réflexion qu'il ne faut pas se dissimuler. Nos ennemis ont un grand moyen sur lequel ils comptent beaucoup, c'est celui des terreurs paniques. Ils sèment l'or; ils envoient des émissaires pour exagérer les faits, répandre au loin l'alarme et la consternation, et, vous le savez, il est des hommes pétris d'un limon si fangeux, qu'ils se décomposent à l'idée du moindre danger.

« Je voudrais qu'on pût signaler cette espèce à figure humaine et sans âme; en réunir tous les individus dans la même ville, à Longwy, par exemple, qu'on appellerait la ville des lâches (*applaudissements*), et là, devenu l'opprobre de la nature, leur rassemblement délivrerait les bons citoyens d'une peste bien funeste d'hommes qui sèment partout des idées de découragement, suspendent les élans du patriotisme, qui prennent des nains pour des géants, la poussière qui vole devant une compagnie de hulans pour des bataillons armés, et désespèrent toujours du salut de la patrie. (*Nouveaux applaudissements.*) Que Paris déploie donc aujourd'hui une grande énergie, qu'il résiste à ces terreurs paniques, et la victoire couronnera bientôt nos efforts. Hommes du 14 juillet et du 10 août, c'est vous que j'invoque, oui, l'Assemblée peut compter sur votre courage.

« Cependant, pourquoi les retranchements du camp sous les remparts de cette cité ne sont-ils pas plus avancés? Où sont les bêches, les pioches et tous les instruments qui ont élevé l'autel de la Fédération et nivelé le Champ-de-Mars? Vous avez manifesté une grande ardeur pour ces fêtes; sans doute vous n'en aurez pas moins pour les combats; vous avez chanté, célébré la liberté; il faut la défendre. Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois environnés d'armées puissantes. Je demande que la Commune de Paris concerte avec le pouvoir exécutif les mesures qu'elle est dans l'inten-

tion de prendre. Je demande aussi que l'Assemblée nationale, qui, dans ce moment-ci est plutôt un grand comité militaire qu'un Corps législatif, envoie à l'instant et chaque jour douze commissaires au camp, non pour exhorter par de vains discours les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes. (*Vifs applaudissements*); car il n'est plus temps de discourir. Il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre »

L'acclamation universelle des tribunes répondit à Vergniaud. Il semble, en cette matinée du 2 septembre, trois jours après l'arrêté de dissolution de la Commune, que le danger de la patrie a réconcilié la Commune et l'Assemblée; c'est le grand orateur de la Gironde qui salue Paris comme le centre, comme le ressort de la résistance nationale.

Le plan de défense qu'indique Vergniaud avait-il été prévu par Dumouriez? Celui-ci va manœuvrer pour arrêter la marche de l'ennemi, et il y réussira avec une dextérité merveilleuse. Mais sans doute il avait prévu le cas où les passages seraient forcés, où il ne pourrait arrêter l'invasion. Et alors il n'y avait pas d'autre tactique que de s'effacer pour suivre ensuite les armées ennemies précipitant leur marche sur Paris. Tout était perdu si Paris fléchissait. Tout était sauvé au contraire si Paris tenait bon et allait au-devant de l'ennemi, car celui-ci était pris entre les armées qui le suivaient et la capitale. Dumouriez sans doute avait esquissé ses vues générales de tactique devant ses amis. Et Vergniaud, après la capitulation de Longwy, après l'investissement de Verdun, ne croyant plus guère à la possibilité d'arrêter d'emblée l'invasion, se ralliait à un plan de défense où Paris jouait le premier rôle. Le grand rôle révolutionnaire de la capitale se doublait donc, dans le plan de la Gironde, d'un grand rôle militaire. Comment donc, à ce moment, entre Paris et la Gironde tout malentendu ne serait-il point effacé ?

Vergniaud, lorsqu'il protestait contre l'esprit de panique, voulait-il seulement affermir la résistance à l'étranger? Ou bien voulait-il prévenir les terribles convulsions intérieures, les folies de meurtre et de sang que la peur déchaîne? Ah! quel orgueil pour la France révolutionnaire et quel triomphe pour l'humanité si l'ardente sérénité du grand orateur avait pu pénétrer tous les cœurs et tous les esprits! Quelle gloire pour la Révolution si elle avait pu s'élever non seulement au-dessus de l'ennemi, mais au-dessus des fureurs intestines et des sinistres vengeances de la peur! La parole de l'orateur girondin retentissait encore dans les âmes en larges vibrations quand Danton monta à la tribune et, comme dit le journal de Carra, parla « d'une voix formidable ». Sa parole plus brève, plus pressante, plus puissante encore que celle de Vergniaud fut humaine aussi et sans mélange de passions troubles :

« Il est bien satisfaisant, Messieurs, pour les ministres d'un peuple libre d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée. (*Applaudissements.*) Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre.

« Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis,

Vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième avec des piques défendra l'intérieur de nos villes.

« Paris va seconder ces grands efforts. Les commissaires de la Commune vont proclamer d'une manière solennelle l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est en ce moment, Messieurs, que vous pouvez déclarer que la capitale a bien mérité de la France entière. C'est en ce moment que l'Assemblée nationale va devenir un véritable comité de guerre.

« Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple en nommant des commissaires qui nous seconderont dans ces grandes mesures.

« Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne, ou de remettre ses armes soit puni de mort. (*Applaudissements.*)

« Nous demandons qu'il soit fait une instruction aux citoyens pour diriger leurs mouvements. Nous demandons qu'il soit envoyé des courriers dans les départements, pour les avertir des décrets que vous aurez rendus.

« Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. (*Vifs applaudissements.*)

« Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée. »

Ce tocsin d'alarme annoncé par Danton, c'est la Commune qui, en sa séance du matin avait décidé de le sonner. Et je me demande si Danton n'avait pas craint qu'il éveillât au cœur de Paris des pensées lugubres et funestes. Il me semble que sa phrase sur le tocsin n'est pas seulement une merveilleuse image : il cherche à épurer la sonnerie terrible et triste qui va sonner sur Paris de ce qu'elle pouvait avoir d'inquiétant et d'énervant, pour ne lui laisser que son accent héroïque.

C'est vers trois heures que le canon du Pont-Neuf donna le signal d'alarme que répétèrent toutes les cloches de Paris. Le tocsin souleva jusqu'au délire le patriotisme de la capitale. Les citoyens saisissaient leurs armes, sortaient en hâte de leurs maisons, lisaient les affiches placardées par la Commune, et en groupes incessamment grossis, se dirigeaient vers le Champ-de-Mars pour s'y enrôler, pour y recevoir s'il le fallait l'ordre de marcher tout de suite. Magnifique mouvement de tout un peuple ! Mais voici que pendant que tous ces flots pressés allaient vers la grande plaine, des propos terribles commencent à circuler dans les groupes.

« Quoi! nous partons, et demain, quand nous aurons quitté Paris pour aller à la frontière, quand il ne restera plus ici un patriote, les ennemis de la liberté feront la loi dans la capitale. Ne savez-vous pas qu'un scélérat exécuté hier a annoncé qu'un grand complot se préparait dans les prisons? Oui, dans

les prisons. C'est devenu un repaire d'aristocrates et de prêtres; ils attendent, les misérables, la chute prochaine de la patrie. On les a vus qui se faisaient des signes mystérieux et depuis la prise de Longwy ils rayonnent. Et dire qu'ils ont été épargnés de parti pris, qu'on nous avait promis vengeance et que les traîtres vivent encore! Même les officiers suisses, qui ont assassiné nos frères au Dix Août, respirent, et demain ils pourront se remettre à la tête des conspirateurs! Quand tous, état-major de la garde nationale, massacreurs suisses, nobles insolents, prêtres réfractaires, auront forcé les portes des prisons et proclamé la contre-révolution dans la cité vide de patriotes, nous serons pris entre l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans. Que penseront les armées patriotes quand elles sauront qu'au foyer même de la Révolution la trahison est triomphante? Non, non! il faut exécuter les traîtres; puisque la justice des tribunaux a été si misérablement lente et timide, c'est à la justice du peuple à sauver la liberté. Quoi! il y a peu de jours, nous célébrions une cérémonie funèbre en l'honneur des victimes du Dix Août; mais que leur importent ces vaines démonstrations de deuil et ces simulacres d'une douleur impie? Il fallait les venger; et nous avons au contraire rendu leur mort inutile par notre lâche complaisance pour les égorgeurs qui s'apprêtent à recommencer. Allons aux prisons, et que les traîtres périssent. »

Ainsi des groupes exaltés se rendent dans l'après-midi et la soirée du 2 septembre aux prisons où les contre-révolutionnaires étaient détenus : à l'Abbaye, à la Conciergerie. Ils se font apporter les registres d'écrou, et tous les prisonniers qui avaient pris part au Dix Août ou qui avaient trempé dans les complots de la Cour sont jugés séance tenante; puis, un mot sinistre est prononcé : « Elargissez-le. » Et le prisonnier, sur la porte de la prison, est attendu par les piques vengeresses; il tombe sous les coups du peuple affolé. Toute la soirée, toute la nuit, ce fut une boucherie; et parfois, comme la rage du meurtre se mêle à la rage de luxure, les corps des victimes subissent d'obscènes profanations. Ainsi sur le cadavre de Mme de Lamballe d'ignobles passions s'assouvirent. Les meurtriers promenèrent la tête au bout d'une pique et tentèrent d'approcher du Temple pour montrer à la famille royale ce cruel trophée.

Toute la matinée du 3, jusqu'à deux heures de l'après-midi, les massacres continuèrent. Mais à quoi bon tracer en minutieux détails ce tableau lugubre? A quoi bon aussi philosopher longuement sur ces tristes choses? Le droit de la Révolution n'en est pas diminué d'une parcelle. Car l'immense changement social qui s'accomplissait ne peut être jugé sur une brève exaltation de fureur. Mais je n'aime pas non plus les vagues et lâches apologies. Il est certain que ce massacre de prisonniers désarmés, s'il s'explique par les rumeurs sinistres qui affolaient les esprits, suppose un obscurcissement de la raison et de l'humanité.

Il était insensé de supposer qu'après le départ des volontaires Paris serait à ce point dégarni de patriotes que quelques centaines de contre-révolutionnaires y pourraient faire la loi. Il y a donc là une suggestion inepte de la peur; et la peur, même quand elle s'épanouit lugubrement en brutalité sanglante, n'est pas une force révolutionnaire. Si les hommes qui tuaient à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie avaient conservé quelque lucidité d'esprit, quelque équilibre de raison, ils se seraient demandé, en un éclair de rapide conscience : Ces meurtres ajoutent-ils à la force de la Révolution? et ils auraient pressenti le long frisson de dégoût de l'humanité. Ils auraient deviné aussi que par une sorte d'obsession maladive, les partis reviendraient, si je puis dire, rôder autour du sang répandu, s'accusant les uns les autres. Aussi, il ne s'agit pas de savoir si, individuellement, les hommes qui s'improvisèrent juges et bouchers étaient dignes d'estime. Je n'aime pas beaucoup les plaidoyers hypocrites des contemporains qui s'extasient sur « l'esprit de justice » du peuple parce qu'il a épargné et élargi les prisonniers pour dettes. A moins de n'être plus que des brutes ivres et incapables de tout discernement, les meurtriers de septembre ne devaient pas confondre avec les prisonniers politiques, seule cause de leurs alarmes, les pauvres diables qui avaient été incarcérés pour n'avoir pas payé les mois de nourrice de leurs enfants. Il est assez puéril de leur faire un mérite de cet « acte de justice ».

D'ailleurs, encore une fois, il se peut très bien que beaucoup des hommes qui tuèrent ainsi, lâchement, inutilement, fussent des patriotes honnêtes, dévoués et braves. Il est fort possible qu'ils aient cru servir la Révolution et la patrie, et qu'ils fussent prêts à braver la mort après l'avoir donnée. Mais la question n'est pas là. Ce n'est pas leur caractère qui est en cause, c'est leur acte; or leur acte procède de la peur et des férocités aveugles que suscite la peur. Par là il est vil; et aussi il est sot, car il a fait à la Révolution, dans le monde, dans l'histoire, infiniment plus de mal que n'en auraient pu faire, même lâchés dans Paris, les prisonniers qu'on égorgea.

Quelle fut, dans ce drame assez abject, la responsabilité des partis, des pouvoirs constitués? J'avoue que je ne parviens point à la démêler avec certitude; et les mobiles de la plupart des hommes politiques, à ce moment, restent pour moi obscurs et peu déchiffrables. Il est certain que la Révolution a laissé faire; les pouvoirs, tous les pouvoirs sont intervenus, ou tardivement, ou mollement. La Révolution pouvait se dresser au premier bruit de ces meurtres. Elle pouvait, si elle l'avait bien voulu, les empêcher. Il n'y avait pas un mouvement irrésistible. C'est une passion saintement patriotique et révolutionnaire qui animait les cœurs, et c'est vers la frontière que se tendaient les haines. Les égorgeurs furent en petit nombre, et il eût été aisé de les disperser, peut-être même de les convertir. Il fallait commenter puissamment devant eux le mot admirable de Thuriot que j'ai cité : « Nous sommes comptables de la Révolution à l'humanité toute entière. »

Supposez un instant qu'au lieu d'envoyer de loin en loin quelques émissaires hésitants et débiles qui, ne pouvant empêcher le meurtre en devenaient les témoins officiels, tous les pouvoirs constitués se fussent portés devant les prisons. Supposez que toute la Législative et toute la Commune, et aussi tout le Conseil exécutif eussent opposé une résistance d'ensemble à cette fureur sauvage d'une infime portion du peuple. Supposez que Danton, Robespierre, Vergniaud, eussent tour à tour rappelé la Révolution à sa grandeur, à l'humanité; les meurtriers auraient laissé tomber les armes de leurs



Massacres des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre 1792.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

mains. Mais il n'y eut aucune action commune et forte des pouvoirs constitués.

C'est la Commune qui fut avertie la première. Elle avait repris séance le 2 septembre à quatre heures du soir, et voici ce que dit le procès-verbal : « Un officier de la garde nationale annonce (dès le début) que plusieurs personnes ont été tuées en chemin, et que le peuple commence à pénétrer dans les prisons. »

« Le Conseil nomme MM. Dangé, Marino, James, Michonis, Lesguillon, Moneux, commissaires, pour aller aux prisons *pour y protéger les prisonniers pour mois de nourrice, pour dettes, ainsi que pour des causes civiles.*

« Le procureur de la Commune demande que chaque section soit invitée à réclamer ceux de son arrondissement qui sont détenus pour causes énoncées ci-dessus, ainsi que les militaires détenus pour faits de discipline.

« Sur la proposition de faire sortir de Sainte-Pélagie les prisonniers qui y sont purement pour dettes et reconnus comme tels par la vérification de l'écrou, le Conseil arrête que la prison de Sainte-Pélagie sera ouverte. « On propose pour amendement de faire sortir de prison tous ceux qui y sont pour dettes et pour mois de nourrice, ainsi que pour causes civiles. Arrêté. »

Ainsi, et de toute évidence, le premier mouvement de la Commune est de ne protéger que les prisonniers pour dettes. Et par cela seul qu'elle ne s'occupait pas des autres, elle les livrait. Elle faisait officiellement deux catégories parmi les prisonniers : ceux qui ne devaient pas être égorgés, et les autres. Voilà la première pensée de la Commune, et elle aura beau revenir ensuite à des sentiments plus humains, cette pensée première, subsistant malgré tout, empêchera toute démarche décisive.

D'où vient cette abstention complaisante de la Commune? N'eut-elle point assez de largeur d'âme et de pensée pour s'élever au-dessus de ces fureurs d'un jour et pour songer à l'humanité et à l'avenir? Il me paraît peu probable, quelle que fût son exaltation, qu'elle ait pensé qu'il y aurait péril pour la Révolution à laisser juger les prévenus par le tribunal criminel du 17 août.

Craignait-elle de paraître désavouer Marat, son inspirateur, son journaliste quasi officiel, qui le 19 août avait montré au peuple le chemin de l'Abbaye et conseillé le massacre? Elle avait si souvent dénoncé depuis le Dix Août les lenteurs de la justice, les hésitations des pouvoirs légaux, qu'elle n'osait pas intervenir pour arrêter « la justice du peuple » enfin déchaînée. Qui sait d'ailleurs si, en arrêtant ce mouvement populaire, elle n'en désignerait pas les auteurs à la vengeance des lois? Pour qu'il fût impuni il fallait qu'il fût victorieux. Peut-être aussi, malgré l'apparente réconciliation du matin et les flatteuses effusions de Vergniaud, la Commune meurtrie en son amour-propre aussi bien qu'en son pouvoir, par le décret de l'Assemblée qui l'avait dissoute, n'était-elle point fâchée de montrer à la Législative qu'en se débarrassant de la Commune révolutionnaire, elle ne s'était pas débarrassée du peuple révolutionnaire. « Elle nous a brisés ; elle éprouvera maintenant jusqu'où va la passion du peuple quand elle se déploie spontanément et n'a plus de régulateur. » Enfin j'imagine, sur des indices que je relèverai tout à l'heure, qu'elle entrevit dans ce mouvement populaire, dans cette terrible agitation qui confondait à nouveau toutes les notions de légalité, une occasion de prolonger son pouvoir révolutionnaire, de s'imposer à la Législative finissante et à la Convention qui allait venir. Justement la France était en plein travail électoral ; les événements semblaient marquer d'un sceau de révolution même les puissances légales qui se formaient en une pareille crise.

Mais il y eut du flottement dans la pensée de la Commune. Après avoir envoyé des commissaires pour protéger uniquement les prisonniers pour dettes, il semble, d'après le procès-verbal, qu'elle se ravise, mais combien incertaine et timide! et songe à étendre sa protection à tous les prisonniers : « On nomme des commissaires pour se transporter à la prison de l'Abbaye protéger les prisonniers. » Un peu plus tard encore, « un membre raconte ce qui se passe à l'Abbaye ; les citoyens enrôlés, craignant de laisser leur ville au pouvoir des malveillants, ne veulent point partir que tous les scélérats du 10 Août ne soient exterminés. »

Evidemment, la Commune laisse faire; mais pour dégager sa responsabilité, « le Conseil arrête que quatre commissaires se transporteront à l'Assemblée nationale sur-le-champ, pour lui rendre compte de ce qui se passe actuellement aux prisons et quelles mesures on peut prendre pour préserver les prisonniers ».

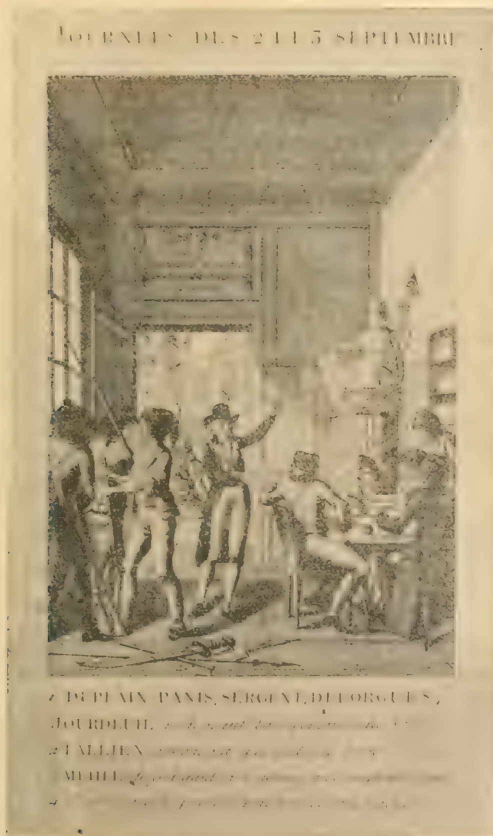
Ainsi la Commune voulait passer à l'Assemblée législative le fardeau de ces terribles événements. L'Assemblée s'était réunie, en une deuxième séance, à six heures du soir. La délégation du Conseil général de la Commune parut à la barre: « Il se fait des rassemblements autour des prisons et le peuple veut en forcer les portes. C'est en vain que la plupart des conseillers généraux de Paris se sont portés au devant du peuple partout où il y avait du danger. Déjà plusieurs prisonniers sont immolés, les moments sont pressants. Le peuple est tout disposé à marcher aux frontières, mais il conçoit de justes alarmes sur l'intention d'un grand nombre de personnes arrêtées et prévenues de crimes de contre-révolution. »

Sur la proposition de Basire, ami de Danton, l'Assemblée nomme aussitôt douze commissaires. Mais je n'entends aucun cri de pitié; je n'entends pas la protestation de Thuriot. L'Assemblée semble s'acquitter en silence d'une formalité pénible. Les commissaires, aux derniers rayons du soleil d'automne déclinant, assistent, impuissants, à la tuerie, et le vieux Dussaulx, le traducteur de Juvénal, retourne à l'Assemblée: « Les députés que vous avez envoyés pour calmer le peuple sont parvenus avec beaucoup de peine aux portes de l'Abbaye. Là nous avons essayé de nous faire entendre. Un de nous est monté sur une chaise, mais à peine eut-il prononcé quelques paroles que sa voix fut couverte par des cris tumultueux. Un autre orateur, M. Basire, a essayé de se faire écouter par un début adroit; mais quand le peuple vit qu'il ne parlait pas selon ses vues, il le força de se taire. Chacun de nous parlait à ses voisins à droite et à gauche, mais les intentions pacifiques de ceux qui nous écoutaient ne pouvaient se communiquer à des milliers d'hommes rassemblés. Nous nous sommes retirés et les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait, mais je ne saurais rassurer l'Assemblée sur les suites de cet événement malheureux. Le peuple est surexcité au point de n'écouter personne. Il craint d'être trompé. »

Et c'est tout; pendant que sous le voile des ténèbres le meurtre continuait, l'Assemblée reste immobile. Elle laisse s'accomplir le travail de nuit. En ces heures redoutables et troubles où tous les sentiments se mêlent, il est presque impossible d'aller au fond des consciences. Peut-être l'Assemblée eut-elle le sentiment que dès la crise du 10 Août elle avait perdu le contact avec le peuple, et qu'elle ne pouvait rien sur lui. Peut-être songea-t-elle que la patrie menacée par l'envahisseur avait besoin de toutes les énergies, même sauvages, et qu'à refouler les excès du peuple, on risquerait de briser son élan. Et je devine en même temps dans cette abstention de tristes calculs. L'Assemblée et la Commune surprises au plus aigu de leur lutte par cette terrible crise, cherchaient à se charger l'une l'autre. La Commune, au lieu d'agir vigoureusement, avait consulté l'Assemblée. Et sans doute quelques-uns des politiques de la Gironde pensaient et chuchotaient qu'il fallait laisser à la Commune la responsabilité. Si elle laissait faire le peuple, elle se couvrait de sang; si elle le réprimait, elle entrait elle même en lutte avec les forces extrêmes qu'elle avait déchaînées. Je démêle dans le journal de Brissot dès le 2 septembre une première tentative, très prudente encore, et discrète, pour charger la Commune. — « Dimanche 2 septembre. — La municipalité de Paris, pénétrée des dangers de la patrie, et croyant devoir faire un grand effort pour électriser les esprits, a arrêté, dans sa séance de ce matin, de faire sonner le tocsin, de rassembler le peuple au Champ de Mars, de former une armée de soixante-mille hommes pour aller à Chalon, ou à tout autre endroit; *l'intention de ce projet était bien louable, quoique l'événement a prouve qu'on eût dû y mettre plus de mesure*... Des groupes considérables se sont formés: *des hommes* y ont répandu qu'en partant pour aller battre les ennemis extérieurs il fallait se délivrer des ennemis de l'intérieur; ils ont dit qu'il fallait tomber sur les prisons et principalement sur l'Abbaye, qui renfermait les conspirateurs. Cette idée s'est répandue, et à peine le tocsin a-t-il sonné qu'un certain nombre d'hommes s'est porté vers l'Abbaye et vers les Carmes où étaient renfermés les prêtres réfractaires; là ont été égorgées une foule de *victimes*. Nous ne pouvons entrer dans les détails; il faut les donner exacts, et jusqu'à présent les versions sont différentes; ce qui paraît certain, c'est que beaucoup de sang a coulé. » Il n'y pas là seulement un blâme discret. Le journal de Brissot insinue d'une façon à peine sensible que *les hommes* répandus dans les groupes exécutaient un mot d'ordre. Et surtout, il se prépare visiblement à imputer le « massacre » (c'est le mot dont il se sert) à l'imprudence de la Commune, à son besoin d'excitation théâtrale et de parade.

Le lendemain 3 décembre, le *Patriote français* revient sur la séance du 2. Et ici l'antagonisme qui a paralysé tout effort d'humanité apparaît bien : « Des commissaires de la Commune annoncent, quelque temps après, qu'un grand nombre d'hommes armés et sans armes se portent aux prisons; la

Commune demande que l'Assemblée nationale vienne à son secours. *Que pouvait faire l'Assemblée nationale si la Commune avait épuisé tous ses moyens, et si elle ne les avait pas épuisés, que venait-elle demander à l'Assemblée nationale*? Les représentants du peuple ne se sont pas fait ces questions, ils n'ont écouté que la voix expirante des lois, et le cri de l'humanité ; ils ont sur-le-champ, envoyé douze commissaires aux prisons. »



JOURNÉES DES 2 ET 3 SEPTEMBRE 1792.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

« Il n'était pas difficile de prévoir quel devait être le succès de cette démarche, *dictée par le zèle plutôt que par la prudence*. Les commissaires

sont revenus avec le désespoir d'avoir fait d'inutiles efforts, et la douleur d'avoir vu égorger sous leurs yeux ceux qu'ils voulaient sauver. »

Non certes; la démarche de l'Assemblée ne fut pas aussi vigoureuse que le dit Brissot : et si elle écouta « la voix expirante des lois et le cri de l'humanité » c'est d'un cœur qu'obsédaient d'autres pensées. Brissot lui-même blâme au fond la tentative des commissaires. Il ne voit dans la démarche de la Commune qu'un piège, et il aurait voulu que l'Assemblée, par une abstention complète, laissât à la Commune toutes les responsabilités. Ainsi, pendant que se continuait l'œuvre de mort, qui fut si longtemps et si terriblement exploitée contre la Révolution, les rivalités des partis et des hommes lui paralysaient sourdement le cœur. Robespierre manœuvrait comme la Gironde, et contre elle. Dans cette même séance de la Commune du 2 septembre au soir, où arrivaient d'intervalle en intervalle, comme des coups lugubres frappés à la porte, les nouvelles des massacres, Robespierre intervient avec Billaud-Varennes. Mais est-ce pour donner un conseil de clémence, pour dire une parole d'humanité? Non ; il semble qu'en cette soirée sanglante aucune fibre n'ait tressailli en lui, si ce n'est des fibres de haine. Et encore ne s'abandonne t-il pas aux fureurs du peuple déchaîné contre les traîtres, contre les complices de la royauté. Lui, il dénonce les Girondins; dans la confusion du sol bouleversé, il ne perd pas, mineur patient, le filon de ses haines. Et pendant que le peuple frappe des ennemis, lui, il cherche à frapper des rivaux. Je vois tout à coup surgir du procès-verbal ces lignes extraordinaires: « MM. Billaud-Varennes et Robespierre, en développant leurs sentiments civiques, peignent la profonde douleur qu'ils éprouvent de l'état actuel de la France. Ils dénoncent au Conseil général un complot en faveur du duc de Brunswick qu'un parti puissant veut porter au trône des Français. » C'est contre la Gironde qu'il portait cette accusation meurtrière. Et à quoi sert de chicaner comme M. Ernest Hamel, sur les noms qu'il prononça? « Deux noms, dit-il, trois peut-être, tombèrent de sa bouche, ceux de Carra et de Brissot, et lorsque dans la séance du 23 septembre à la Convention, Vergniaud reprocha à Robespierre envers lequel dit-il, il n'avait jamais prononcé que des paroles d'estime, de l'avoir impliqué lui, Brissot, Guadet, la Source, etc., dans le complot dénoncé à la Commune dans la nuit du 2 au 3 septembre, Robespierre se leva et dit avec l'énergie de la vérité : « Cela est faux. » A quoi Vergniaud répondit : « Je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. » Personne ne releva le démenti de Maximilien, et de la réponse de Robespierre à Louvet, il résulte qu'en effet il ne nomma que deux ou trois personnes déjà dénoncées par plusieurs de ses collègues comme ne cessant de décrier le Conseil général de la Commune. »

Merveilleux effets de la prévention ; et à quelle sophistique complaisante se laisse entraîner le probe historien ? C'est entendu. Robespierre n'a prononcé que deux ou trois noms. Mais c'était le nom de Carra, un des journa-

listes les plus actifs de la Gironde; c'était le nom de Brissot, qui passait pour le chef du parti girondin. Et quand après avoir nommé ces hommes ou en les nommant, Robespierre accusait « un parti puissant » c'est toute la Gironde qu'il accusait. N'eût-il accusé que Carra et Brissot, c'était vraiment chose grave en ces heures tragiques où les paroles pouvaient tuer.

Sur ce point Robespierre ne peut se défendre. « On a osé, dira-t-il le 3 novembre, par un rapprochement atroce, insinuer que j'avais voulu compromettre la sûreté de quelques députés en les dénonçant à la Commune durant les exécutions des conspirateurs. J'ai déjà répondu à cette calomnie en rappelant que j'avais cessé d'aller à la Commune avant ces événements, qu'il ne m'était pas plus donné de prévoir que les circonstances subites et extraordinaires qui les ont amenés. Faut-il vous dire que plusieurs de mes collègues avant moi avaient déjà dénoncé la persécution tramée contre la Commune par les deux ou trois personnes dont on parle, et ce plan de calomnier les défenseurs de la liberté, et de diviser les citoyens, au moment où il fallait réunir ses efforts pour étouffer les conspirations du dedans et repousser les ennemis étrangers? *Quelle est donc cette affreuse doctrine que dénoncer un homme et le tuer c'est la même chose?* Dans quelle République vivons-nous si le magistrat qui, dans une assemblée municipale s'explique librement sur les auteurs d'une trame dangereuse n'est plus regardé que comme un provocateur au meurtre? »

Le sophisme éclate : ce n'est pas à toute heure, mais c'est dans la nuit du 2 au 3 septembre qu'une accusation pareille de trahison est une provocation au meurtre. Je ne recherche pas si Robespierre était aussi absent de la Commune, en cette période, qu'il le prétend. Il y a parlé longuement le 1er septembre. Il y parle encore le 2. Et lorsque, dans sa section de la place Vendôme, il présidait les assemblées électorales pour le choix des députés à la Convention, il était impossible qu'il ne fût pas tenu au courant de ce qui se passait à la Commune. Aussi bien, il savait à quel degré la Commune haïssait Brissot et toute la Gironde.

C'est presque au nom de la Gironde que la section des Lombards avait demandé la dissolution de la Commune, et des rancunes implacables étaient restées dans les cœurs. Or, lorsqu'à ces hommes Robespierre vient, avec son autorité, affirmer que la Gironde est du parti de Brunswick, qu'elle veut élever sur le trône de France celui-là même qui a signé contre la France révolutionnaire et Paris un manifeste d'extermination, il a, quoi qu'il puisse dire, aiguisé les poignards. Quoi! le peuple massacre les prisonniers pour ne pas laisser les traîtres vivants derrière lui. Et il épargnerait les traîtres des traîtres, ceux qui, sous le nom usurpé et profané de patriotes, veulent livrer la France au général prussien et aggraver la servitude rétablie par la honte de la défaite! Non, non : ils doivent aussi être frappés. Que la sinistre legende à laquelle Robespierre donne force et crédit se répande du Conseil

général de la Commune dans le peuple surexcité, et il y aura un élargissement des massacres. L'accusation formulée par Robespierre tendait sournoisement à la politique de Marat : supprimer à la fois royalistes, feuillants et Girondins.

Ce qui prouve que sa dénonciation n'était pas inoffensive, c'est que, dès le lendemain, la Commune ordonnait des perquisitions chez Brissot. Lui-même les constate dans le *Patriote Français* : « Je croyais avoir donné des preuves assez fortes et assez constantes de mon patriotisme pour être au-dessus des soupçons; mais la calomnie ne respecte rien. Hier dimanche on m'a dénoncé à la Commune de Paris, ainsi que partie des députés de la Gironde, et d'autres hommes aussi vertueux. On nous accusait de vouloir livrer la France au duc de Brunswick, d'en avoir reçu des millions, et de nous être concertés pour nous sauver en Angleterre. Moi, l'éternel ennemi des rois, et qui n'ai pas attendu 1789 pour manifester ma haine à leur égard! Moi ! le partisan d'un roi ! plutôt périr mille fois, que de reconnaître jamais ces despotes, et surtout un étranger !

« Citoyens, on me dénonçait à dix heures du soir, et à cette heure on égorgeait dans les prisons ! Une pareille dénonciation était bien propre à exciter l'indignation du peuple contre moi, et elle l'excitait déjà. Des âmes honnêtes qui pensent qu'avant de croire et de punir, il faut convaincre, demandèrent que visite fût faite de mes papiers ; et, en conséquence, ce matin, sur les sept heures, trois commissaires de la Commune se sont présentés chez moi. J'aurais pu réclamer comme député, contre une pareille recherche; mais, dans le danger de la patrie, tout citoyen, quel qu'il soit, doit à la première réquisition de la loi, se montrer à nu.

« Les commissaires ont examiné pendant trois heures, avec tout le soin possible, tous mes papiers ; je les leur ai livrés avec l'abandon d'un homme qui a la conscience la plus irréprochable. Je n'avais qu'un regret, c'est que le peuple, ce peuple auprès duquel on me calomnie, et que je ne cesse de défendre, c'est que ce peuple entier ne fût pas témoin de l'examen. En voici le résultat : « Nous, après avoir fait les recherches les plus exactes, dans tous les papiers du dit sieur Brissot, et après les avoir examinés, n'ayant absolument rien trouvé qui nous parût contraire à l'intérêt public, lui avons laissé tous ses papiers. Signé : Berthelton, Guermenc, commissaire-adjoint, Cousteau, dit Mignon. »

Mais quelles amertumes ces luttes laissaient dans les âmes !

Condorcet aussi, le premier qui ait formulé la philosophie républicaine à une heure où Robespierre se défendait d'être républicain, le grand Condorcet est obligé, en cette journée du 3 septembre, de protester qu'il n'est pas l'agent secret de Brunswick. Robespierre est bien coupable d'avoir contribué à l'obscurcissement des esprits en ces jours tragiques. Qu'il eût été glorieux à la France menacée de garder, au plus sombre du péril, son lumineux

esprit, sa fermeté lucide ! Je déteste ceux qui lui ont ravi cette gloire suprême. Je déteste ceux qui, en faisant descendre sur les esprits inquiets



LE DUC DYORK

ROI DES SECTIONS DE TOULON DE LION, ETC., ETC.

Armé du flambeau de la discorde et du Serpent de l'envie, avec un sceptre a tête de loup désignant que les Tirans sont des loups ravisseurs; il est accompagné d'un Léopard Anglais chargé de grains.

les ténèbres de la calomnie, ont mêlé le jour et la nuit en un chaos équivoque : la rayonnante liberté ne jaillira de ce chaos qu'en traînant avec elle d'obscurs lambeaux de sottise et de haine. Donc, Condorcet se justifie : « On m'a dit, écrit-il dans la *Chronique de Paris*, que j'étais accusé de vouloir faire

roi de France ou des Français, le duc de Brunswick. On ajoute que c'est l'or de l'Angleterre qui m'inspire ce ridicule projet.

« Je ne répondrai point à l'accusation de corruption : je n'ai pas eu à cet égard même le faible mérite d'un refus, et je suis assez connu pour qu'aucun ministre en Europe s'imagine pouvoir m'acheter.

« Quant à donner le trône au duc de Brunswick, je puis m'étonner peut-être qu'ayant exprimé au mois de juillet 1791 mon opinion sur l'absurdité et les dangers de la royauté, on me soupçonne aujourd'hui de croire aux grands avantages d'un changement de dynastie.

« *On m'en a parlé quelquefois*, et j'ai toujours répondu que cette mesure politique, utile peut-être dans les temps où l'idée d'un droit royal indépendant de la volonté du peuple avait encore des partisans, ne serait plus que dangereuse, dans ce moment où le progrès des lumières a fait disparaître cet absurde préjugé. En effet, tout changement de dynastie amène un prétendant, et alors combien la nécessité de combattre ce prétendant, de réprimer ses partisans, ne produit-elle pas de lois contraires à la liberté! Avec quelle facilité ceux qui défendent les droits du peuple ne sont-ils pas travestis en défenseurs de la dynastie détrônée !

« Il est donc possible qu'un républicain soit d'avis de conserver une race régnante, jusqu'à ce qu'une trahison bien claire, bien prouvée, en ait rendu l'expulsion possible sans de grandes convulsions, comme cela était arrivé au mois de juin 1791 et est encore arrivé depuis, une seconde fois. Mais jamais ce républicain, surtout aujourd'hui, ne voudra d'une nouvelle dynastie, parce qu'elle ne peut être qu'un moyen de perpétuer la royauté. En Angleterre, les républicains qui se trouvaient dans la convention de 1688, ne voulaient pas que Guillaume ou sa femme eussent le nom de roi.

« Je n'ai de relations en Angleterre qu'avec deux ou trois personnes zélées pour la Révolution française, et d'ailleurs étrangères au ministère anglais, ou déclarées contre lui. J'ai cessé d'écrire au prince Henri de Prusse depuis la Révolution parce que je savais qu'il n'en approuvait pas les principes. Je n'écris qu'aux hommes à qui je puis, sans les offenser, dire ma pensée toute entière. »

Et il terminait ainsi : « Le plus grand danger de ces inculpations n'est pas de tromper les citoyens sur des hommes dont le dévouement aux intérêts du peuple pourrait lui être utile; c'est d'accréditer des bruits absurdes par lesquels on cherche à décourager les habitants des départements frontières. »

La réponse est belle, calme et forte : au souvenir évoqué de cette vaste correspondance de philosophes, les larges horizons du XVIIIe siècle, tout emplis de lumière sereine, s'ouvrent au delà des fureurs sombres où un moment se resserre l'âme de la patrie. Mais quelle diminution pour Robespierre d'avoir obligé Condorcet à cette apologie !

Il nous paraît aujourd'hui extraordinaire qu'il ait pu porter une accu-

sation aussi absurde, et à vrai dire, je ne crois point qu'il fût tout à fait de bonne foi ; je sais bien qu'entre la monarchie de Louis XVI et la République encore inconnue et effrayante, bien des esprits cherchaient des combinaisons intermédiaires et chimériques. Mais de là à accuser la Gironde d'un complot avec Brunswick, il y a un abîme. Je sais bien aussi que Carra, un journaliste girondin, avait écrit sur Brunswick des paroles énigmatiques et imprudentes. Mais ici encore, quel faible prétexte à une accusation empoisonnée !

M. Hamel, obstiné à justifier Robespierre, s'écrie : Est-ce que, récemment, un des principaux organes de la Gironde, les *Annales patriotiques*, du Girondin Carra, n'avait pas effrontément entonné les louanges de Brunswick la veille du jour où allait paraître l'insolent manifeste signé de lui ? Est-ce qu'enfin Carra ne l'avait pas proposé pour roi d'une manière assez significative ? » Ici, le culte de son héros semble oblitérer la conscience si droite de l'historien et le conduire à une sorte de falsification historique. M. Hamel n'ignore pas, et il devrait dire que Brunswick était populaire depuis des années auprès des philosophes et des esprits libres, qu'il passait pour un homme aux idées larges, que le bruit avait couru qu'il s'était opposé à la guerre, et qu'il ne le conduisait qu'à regret. Carra, qui était un homme de saillies téméraires et d'imagination aventureuse, avait cru habile, une fois la guerre engagée, de diviser la Prusse et l'Autriche en paraissant compter sur le libéralisme du duc de Brunswick : Système dangereux peut-être, mais qui ne justifie ni l'accusation de Robespierre, ni l'insinuation de son historien. C'est sans doute à la note publiée par Carra, le 19 juillet, dans les *Annales patriotiques*, que M. Hamel fait allusion.

La voici : « Quelques petites observations sur les intentions des Prussiens dans la guerre actuelle. Rien de si bête que ceux qui croient et voudraient faire croire que les Prussiens veulent détruire les jacobins, eux qui ont vu dans ces mêmes jacobins les ennemis les plus déclarés et les plus acharnés de la Maison d'Autriche, et les amis constants de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande. Ces mêmes jacobins, depuis la Révolution, n'ont cessé de demander à grands cris la rupture du traité de 1756, et à former des alliances avec les maisons de Brandebourg et de Hanovre, tandis que les *gazetiers universels*, dirigés par le Comité autrichien des Tuileries, ne cessaient de louer l'Autriche et d'insulter les Cours de Berlin et de La Haye.

« Non, ces cours ne sont pas si maladroites de vouloir détruire les Jacobins qui ont des idées si heureuses pour les changements de dynastie, et qui dans un cas de besoin peuvent servir considérablement les maisons de Brandebourg et de Hanovre contre celle d'Autriche. Croyez-vous que le célèbre duc de Brunswick ne sait pas à quoi s'en tenir sur tout cela, et qu'il ne voit pas clairement les petits tours de passe-passe que le comité autrichien des Tuileries et la cour de Vienne veulent jouer à son armée en dirigeant toutes les forces des Français contre lui et en déplaçant le foyer de la guerre loin des

provinces belgiques? Croyez-vous qu'il se laissera mystifier par Kaunitz? Non : il attendra et baguenaudera avec son armée de Coblentz et avec ces pauvres freluquets de princes et de ci-devant nobles émigrés, jusqu'à ce que nous ayons pris un parti décisif relatif aux traîtres à qui nous avons confié le pouvoir exécutif, et relatif à une bonne politique. C'est le plus grand guerrier et le plus habile politique de l'Europe, que ce duc de Brunswick ; il est très instruit, très éclairé, très aimable ; il ne lui manque peut-être qu'une couronne, je ne dis pas pour être le plus grand roi de la terre, mais pour être le véritable restaurateur de la liberté de l'Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins et d'y mettre le bonnet rouge. MM. de Brunswick, de Brandebourg et de Hanovre ont un peu plus d'esprit que MM. de Bourbon et d'Autriche. »

C'est signé Carra. Et c'est à coup sûr d'un goût déplorable et d'une diplomatie enfantine. Les Girondins avaient une extraordinaire fatuité : Brissot avait mis à la mode parmi eux la politique extérieure, et ils en parlaient avec une légèreté incroyable, déformant ou grossissant tous les traits jusqu'à la caricature. L'idée qu'un article de journal va brouiller la Prusse et l'Autriche est au moins plaisante. Et il est à la fois inconvenant et ridicule de tendre à ce général ennemi je ne sais quelle équivoque amorce de royauté, même quand la guerre déclarée en principe depuis trois mois n'est pas encore engagée en fait.

Ce n'est pas qu'il n'y eût quelques traits de vérité dans la fantaisie diplomatique de Carra, et il est bien vrai que les hésitations de Brunswick vont peser sur toute la campagne de l'armée prussienne. Il est vrai aussi que le génie révolutionnaire si clair de Danton s'emploiera bientôt à dissocier la Prusse et l'Autriche. Mais l'article de Carra ressemblait à une parade de bateleur.

A vrai dire, et à y regarder de près, je ne sais pas, dans cet obscur batelage diplomatique, si c'est la couronne de France ou la couronne d'Autriche que Carra offre intrépidement au duc de Brunswick. Et j'incline à cette dernière hypothèse. Il semble indiquer à la Prusse que si elle abandonne l'Autriche et si celle-ci est vaincue par la Révolution, c'est un ami de la Prusse, le duc de Brunswick, qui montera au trône de Habsbourg, fortifiant ainsi la maison de Prusse et la liberté.

Mais, en tout cas, et quel que soit le sens de ce boniment ridicule, il est impossible que Robespierre, si ombrageux et soupçonneux qu'il fût, ait vu là un complot sérieux, un plan effectif de la Gironde pour remplacer Louis XVI par le duc de Brunswick. Dix jours après cette cabriole de l'étourneau girondin, quand parut en effet le manifeste de Brunswick, Carra dut être très penaud, et il chercha à se rattraper. Un moment, et sous le premier coup du manifeste, il balbutia des subtilités vagues. « Le duc de Brunswick vient de nous montrer dans sa déclaration et dans ses menaces, une audace d'une telle extra-

vagance, qu'on pourrait croire que ce n'est qu'un jeu pour nous forcer à changer de dynastie. »

Carra, visiblement, s'embrouille; car, au profit de qui, Brunswick, maintenant détesté de la France révolutionnaire, machinerait-il ce changement de dynastie? Puis, le 6 août, c'est un nouveau système. « Nous avons aussi de fortes raisons de croire que Louis XVI soudoie l'armée prussienne qui marche contre nous, et que c'était une des conditions de la cour de Berlin pour se déterminer à faire avancer ses troupes. Dans peu, on découvrira bien de nouvelles horreurs dont on n'avait pas encore d'idée, et je frémis d'avance lorsqu'on demandera les comptes des caisses nationales et qu'on regardera au fond de nos caisses. »

C'est signé Carra.

La girouette diplomatico-révolutionnaire a tourné. Voilà maintenant Brunswick stipendié de Louis XVI. Jamais parti ne fut plus fertile que la Gironde en propos inconsidérés et compromettants, mais ici l'incohérence est criante et elle aurait vraiment dû désarmer le soupçon. Voici encore, dans le numéro du 13 août des *Annales patriotiques*, sous la rubrique *Allemagne*, une note qui achève d'enlever toute excuse à Robespierre. « Le duc de Brunswick, outre son manifeste et son supplément, vient de faire publier les mesures que les cabinets contre-révolutionnaires ont prises pour remettre la France sous l'ancien joug. Il regarde d'abord comme une chose facile la conquête de toute la France, et il conclut sa résolution romanesque par le projet de laisser en France pour garnison perpétuelle six régiments autrichiens, six prussiens, deux piémontais, trois espagnols et quelques escouades qu'on demandera aux Électeurs. Toutes ces dispositions dictées par un somnambulisme aristocratique, montrent, malgré leur ridicule, que les ennemis extérieurs de la France comptent beaucoup sur les traitres du dedans. Français, veillez autour de vous, frappez les perfides qui sont au sein de la France; quand vous aurez purgé votre sol, annoncez à l'univers que vous voulez être libres, et les tyrans disparaîtront, ainsi que leurs esclaves. » C'est une étrange préparation à l'avènement royal de Brunswick.

Le lundi, 20 août, Carra demande que les troupes de ligne soient transformées en garde nationale et que les soldats nomment tous leurs officiers jusqu'au colonel inclusivement: « Cette mesure, dit-il, qui d'ailleurs est de toute justice et dans le vrai sens de l'égalité politique, produira l'effet le plus heureux dans nos armées et le plus terrible dans les armées des tyrans coalisés: ce sera un coup de foudre qui, en frappant tous les trônes de l'Europe, fera pâlir et reculer jusqu'à Berlin le fameux rodomont Brunswick. » Carra exagère; mais comment Robespierre a-t-il pu prendre prétexte d'un propos obscur et vain tenu jadis par cet écervelé et démenti par tant de propos contraires, pour risquer, au soir violent et sanglant du 2 septembre, une formidable accusation?

Enfin, dans le numéro du 3 septembre, mais dans un article daté du 2, Carra adresse le plus véhément appel patriotique et révolutionnaire « à tous les Français en état de porter les armes : « Français, hommes libres, vous « tous qui pouvez porter les armes, vous tous que le feu du patriotisme rend « dix fois plus forts et plus élastiques que les dix kreutzers et les cent coups « de bâton donnés chaque jour aux soldats de François et de Guillaume, hâtez-« vous de former une enceinte formidable au milieu de laquelle vous tra-« querez à coups de canon, de fusil, de pique et de faulx, cette meute de loups « et de chiens enragés, conduite par le bravache Brunswick et l'insolent Clair-« fayt. Que le tocsin continue à se faire entendre pendant plusieurs jours du « nord au sud, et de l'est à l'ouest dans toute l'étendue de cet empire, et qu'il « annonce à toute la terre la défaite des tyrans et la déroute entière de leurs « satellites. Oui, que dans un mois au plus cette nuée de Prussiens et d'Au-« trichiens, victimes de l'orgueil et de la rage de leurs chefs insensés, dis-« paraisse de la surface de cette terre sacrée. »

Ainsi la verve un peu facile et souvent vulgaire de Carra s'anime jusqu'à l'enthousiasme. Et il finit par une sorte de tableau familier et vaste où le soulèvement de la France libre a quelque chose de l'irrésistible et primitive puissance des grandes migrations humaines.

C'est comme un retour sublime à la simplicité de la vie dans le monde naissant : « Pour marcher à cette formidable expédition, réunissez-vous par compagnies de cent hommes chacune, et que chacune de ces compagnies ait sur des chariots sa provision de farine, de fèves, de haricots, de biscuit (ceci est important, car vous pourriez être privés de vivres dans certaines circonstances) ; que les plus riches partagent leurs provisions et leur argent avec leurs frères — camarades de campagne ; que tous les chevaux de l'empire soient employés à l'expédition ; que les boutiques et les ateliers de luxe soient fermés pendant ce temps-là ; que le commerce cesse pour un moment, et que toute la France, hérissée de baïonnettes et de piques, fonde d'un seul jet et de tous côtés, sur cette troupe impie et sacrilège de satellites étrangers et l'efface toute entière du nombre des vivants. Amis, suivons ces mesures à la lettre et nous sommes mathématiquement sûrs d'un triomphe dont l'histoire passée et future ne fournira jamais d'exemple. »

C'est vraiment, sur une terre de civilisation, de richesse, de liberté et de douceur, comme une prodigieuse mobilisation des tribus primitives. Je ne sais quel souffle vigoureux et salubre des forêts profondes emplit la poitrine des guerriers, et les coteaux, les vallons et les plaines semblent verser tous leurs produits aux chariots de la Révolution. Pendant que Carra, passionné jusqu'à l'éloquence, s'exalte ainsi, bien au-dessus de ses vulgarités coutumières, pendant que son cœur bat avec toutes les cloches irritées et grondantes de la patrie en péril, juste à la même minute Robespierre le dénonce, lui et son parti, comme le complice de Brunswick. J'ai voulu, il le fallait,

citer les passages nombreux, les textes décisifs qui avaient, si je puis dire, bien avant le 2 septembre, séché jusqu'à la racine la calomnie que Robespierre propageait de nouveau.

J'ai voulu, et il le fallait, montrer comment M. Hamel, qui est si minutieux d'habitude dans ses citations quand il faut défendre Robespierre, ici a glissé vite. Ah ! qu'aurait dit Robespierre lui-même, le grand calomniateur si calomnié, s'il avait su qu'au moment même où il enrôlait de force Carra et la Gironde au service du duc de Brunswick, il commençait à inspirer, lui, quelque confiance aux agents de la reine ? Fersen écrit le 6 septembre au baron de Breteuil qu'il est permis d'espérer qu'une partie des membres du tribunal révolutionnaire du 17 août le quitterait « *à l'exemple de leur président Robespierre, qui a donné sa démission et qui paraît vouloir devenir moins scélérat. Ce Robespierre a un grand parti parmi les Jacobins et peut-être pourrait-on profiter de cette désunion* (la brouille de Pétion et de Robespierre dont Fersen travestit les motifs) : *mais il faudrait que ce fût avec de grandes précautions pour ne pas exposer encore la famille royale.* »

Voilà Robespierre devenu soudain pour les confidents de la reine une espérance, parce qu'en refusant la présidence du tribunal criminel il a paru, à ceux qui regardaient de loin, désavouer la violence révolutionnaire. Que de rumeurs affolantes et insensées ! Mais une des plus insensées, à coup sûr, est celle que Robespierre, à la séance de nuit du 2 septembre, portait à la Commune. Non, quelle que fût sa défiance, quelle que fût sa sombre crédulité aux choses mauvaises, il n'est pas possible qu'il ait pris au tragique le propos de Carra que j'ai cité. Et c'est bien délibérément, c'est de parti-pris, c'est pour un grand dessein politique qu'il a jeté, à cette heure, cette accusation.

Quel était ce dessein ? Louis Blanc, qui ne connaît pas le procès-verbal de la Commune où l'intervention si importante de Robespierre est consignée, croit que c'est Marat qui a décidé la perquisition chez Brissot. Il écrit : « Le Comité de surveillance que Marat dominait, avait eu l'audace d'ordonner ce jour-là une descente chez Brissot dont les papiers furent saisis avec une extrême insolence. » Or, il est certain que Marat, entré brusquement au Comité de surveillance de la Commune en cette journée du 2 septembre, y exerçait une action décisive. Il est probable que le mandat de perquisition chez Brissot fut signé du Comité de surveillance. Mais c'est surtout Billaud-Varennes et Robespierre qui formulèrent contre Brissot l'accusation décisive. C'est Robespierre que, dès le lendemain, Brissot rend manifestement responsable des perquisitions opérées chez lui. Et enfin, dans le discours du 5 novembre, Robespierre ne conteste pas qu'il ait mis en cause quelques Girondins. Son but était double. Il voulait d'abord maintenir le contact entre la Commune, puissance étonnamment vivace, et lui. Il ne pouvait, sans être soupçonné de tiédeur, rester à l'écart en ce jour terrible. Depuis, dans la nuit héroïque du 9

au 10 août il avait laissé la Commune agir seule et seule se risquer. Il ne s'était joint à elle qu'au lendemain de la victoire. Et avec une habileté infinie il s'était servi de cet effacement même pour flatter la Commune. C'est elle, elle seule qui avait sauvé la patrie; et Robespierre savait, si je puis dire, faire valoir sa propre absence pour ajouter à l'orgueil révolutionnaire de la Commune du 10 Août. Qu'ils étaient grands ces hommes, puisqu'ils avaient un titre auquel Robespierre lui-même ne pouvait prétendre! Mais le 1[er] septembre, tout en les couvrant encore de témoignages flatteurs auxquels ils étaient très sensibles, tout en leur apportant un plaidoyer puissant que dans l'état un peu incertain de l'opinion ils accueillirent avec reconnaissance, Robespierre avait paru fléchir.

Il avait douté du droit de la Commune. Il lui avait conseillé de s'incliner sous le décret de dissolution. Il l'avait ainsi considérée, en somme, comme une force épuisée. Or voici que le surlendemain même du décret qui la frappait, elle manifestait une vitalité extraordinaire. L'Assemblée, hésitante et troublée, remaniait son décret. Et surtout, au premier vent de défaite et d'héroïsme, cette Commune révolutionnaire, qu'on avait cru enfouie sous une cendre de légalité, jaillissait de nouveau comme une grande flamme. C'est elle qui prenait, pour ainsi dire, la direction de la défense nationale. C'est elle qui mettait Paris debout. A ne point se solidariser avec elle, Robespierre perdait tout contact avec le peuple, avec la force de vie. Et voilà pourquoi Robespierre se hâtait de flatter la passion de haine que la Commune portait à la Gironde. Au moment où, par la crise de la patrie, ceux-là étaient perdus qui étaient suspects de trahison ou même de tiédeur, il fournissait à la Commune l'argument le plus terrible contre la Gironde, prétendue complice et servante de Brunswick. Il excellait à ces coups empoisonnés et mortels.

Quand Lafayette était au plus bas, quand il était méprisé et haï, c'est avec Lafayette que Robespierre, par d'ingénieuses déductions et des raisonnements perfides, solidarisait la Gironde. Maintenant Lafayette s'est évanoui. Et la prison autrichienne, refermée sur lui, le préserve un peu de l'impopularité violente. D'ailleurs, en votant sa mise en accusation, les Girondins ont rompu le nœud mortel dont Robespierre les liait au général feuillant. Brunswick est au premier plan des haines. C'est donc avec Brunswick qu'il faut solidariser la Gironde. Quelle arme plus formidable aurait pu trouver Robespierre contre ses rivaux? Et quelle volupté plus âpre aurait-il pu procurer à la Commune qu'il voulait s'attacher? Cela le dispensait de se solidariser expressément avec elle ou avec son Comité de surveillance dans l'œuvre de sang qui s'accomplissait à l'Abbaye, à la Conciergerie. Sa haine contre la Gironde suffisait à tout. Elle le rendait pour ainsi dire impénétrable aux événements, elle le protégeait contre toute autre responsabilité immédiate.

Mais Robespierre ne cherchait pas seulement en cette soirée du 2 septembre, à nouer entre la Révolution parisienne et lui un lien de fer et de

diamant, le lien d'une haine commune. Il songeait à l'avenir. De nouveau, comme après le Dix Août, et plus hardiment encore qu'au Dix Août, la Commune prenait figure de gouvernement. Elle renouvelait ses énergies. De même qu'au Dix Août elle s'était constituée en adjoignant à une partie de

LES ANIMAUX RARES
ou la translation de la Ménagerie Royale au Temple, le 20 Août 1792.
4e de la liberté et 1er de l'égalité.



1° *Le Sans-Culotte* : *Maudits Animaux, nous les engraissons de notre sang, et ils veulent nous faire égorger.*
2° *Le Dindon* :..... *A moi La Fayette, ou si non on me mènera à la Guillotine.*
3° *La Louve* :...... *Ah! Maudits Jacobins, ils ont fait échouer tous mes projets.*
4° *Les Louveteaux* : *Ils dévoreront bien les petits Poulets.*

(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

l'ancienne municipalité des éléments nouveaux hardiment révolutionnaires, de même, en ce jour du 2 septembre, elle poussait, si je puis dire, un nouveau jet de Révolution. C'est à son Comité de surveillance que passaient presque tous les pouvoirs, et ce Comité de surveillance, en s'adjoignant révolutionnairement Marat, marquait sa volonté implacable de secouer tout à fait la tutelle de la Législative et de préparer la mainmise sur la Convention. Dès le soir du 2 septembre, il prenait la responsabilité officielle des massacres par ce billet terrible :

« Au nom du peuple, mes camarades, il vous est enjoint de juger tous

les prisonniers de l'Abbaye sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez en lieu sûr. A l'Hôtel de Ville, le 2 septembre, signé : Panis, Sergent, administrateurs. »

C'est donc en face d'un nouveau gouvernement révolutionnaire qui continuait avec une audace agrandie la Commune du Dix Août, que se trouvait Robespierre. Et puisque les premières nouvelles défavorables, puisque les premiers périls avaient suscité ce gouvernement, quelle force n'aurait-il pas si la crise nationale s'aggravait? Ainsi, soit que le pouvoir révolutionnaire de la Commune se perpétuât sous une forme explicite, soit que, même transformée et ramenée peu à peu à des proportions légales elle exerçât seulement une action indirecte, une pression sur les pouvoirs constitués, la Commune apparaissait dès lors comme un élément décisif de la Révolution. A cette force il fallait donner une politique. Elle ne pouvait se borner à tuer des prisonniers. Et c'est alors que Robespierre intervint pour tirer de cette force révolutionnaire de la Commune un effet politique décisif. Il me semble à peu près certain que Robespierre a espéré, à ce moment, la destruction presque complète de la Gironde, j'entends la destruction de son influence politique. Il était convaincu qu'elle était un grand péril pour la Révolution, qu'elle en amollissait les énergies dissipées en vaines intrigues d'ambition. Il souffrait à l'idée de la rencontrer puissante, dominant encore peut-être dans la prochaine Convention. Quel coup de partie si on pouvait lui en fermer les portes ! Or, au moment même où se produisaient les événements de septembre les élections étaient commencées; le 26 août avait eu lieu le choix des assemblées électorales, et elles procédaient lentement à l'élection des députés. Supposez que quelques-uns des chefs de la Gironde soient discrédités et enveloppés dans une accusation de trahison; sur tout le parti jaillira un discrédit mortel. Et les candidatures girondines pourront être écartées non seulement à Paris, mais en province. Ou même, si les assemblées électorales nomment des hommes favorables à la Gironde, ils seront obligés de la désavouer; et c'est une majorité dévouée à Robespierre qui arrivera à la Convention.

Lorsque le Conseil de surveillance, dans la journée du 5 décembre, alla jusqu'à lancer contre Roland un mandat d'amener que Danton écarta, il ne faisait en somme qu'appliquer à outrance la politique de Robespierre. A peine la Convention était-elle réunie, Robespierre traça le programme de la nouvelle Assemblée; et c'est surtout la destruction de la Gironde qu'il propose :

« Citoyens, voulez-vous éviter de nouvelles erreurs et de nouvelles calamités? Commencez par reconnaître le changement que la dernière révolution a apporté dans votre situation. Avant l'abolition de la noblesse et de la royauté, les intrigants qui ne songeaient qu'à élever leur fortune sur les ruines de la Cour combattaient à côté des amis de la liberté, et partageaient avec eux le titre de patriotes. De là les diverses métamorphoses de tant de

personnages dont la vertu civique expirait au moment où elle commençait à contrarier leurs spéculations ambitieuses. Alors la nation semblait divisée en deux partis, les royalistes et les défenseurs de la cause populaire. *Aujourd'hui, que l'ennemi commun est terrassé, vous verrez ceux que l'on confondait sous le nom de patriotes se diviser nécessairement* en deux classes. Les uns voudraient constituer la république pour eux-mêmes, et les autres pour le peuple, suivant la nature des motifs qui avaient jusque-là excité leur zèle révolutionnaire. Les premiers s'appliqueront à modifier la forme du gouvernement suivant les principes aristocratiques et l'intérêt des riches et des fonctionnaires publics; les autres chercheront à la fonder sur les principes de l'égalité et de l'intérêt général. Vous verrez le parti des premiers se grossir de tous ceux qui avaient arboré l'enseigne du royalisme, de tous les mauvais citoyens, quelque rôle qu'ils aient joué jusque-là; celui des autres sera réduit aux hommes de bonne foi qui cherchaient dans la révolution la liberté de leur pays et le bonheur de l'humanité. Les intrigants déclareront à ceux-ci une guerre plus cruelle que la Cour et l'aristocratie elle-même. Ils chercheront à les perdre par les mêmes manœuvres et par les mêmes calomnies, d'autant plus redoutables qu'ils voudront s'emparer de toutes les places et de toute l'autorité du gouvernement. Que serait-ce s'ils employaient tous les moyens à corrompre ou à égarer l'opinion publique?

« L'opinion publique aujourd'hui ne peut plus reconnaître les ennemis de la liberté aux traits prononcés du royalisme et de l'aristocratie, il faut qu'elle les saisisse sous les traits plus délicats de l'incivisme et de l'intrigue. *Elle ne pourrait que se tromper ou flotter dans une funeste incertitude, si elle cherchait encore à classer les hommes d'après les anciennes dénominations. Il n'existe plus que deux partis dans la république : celui des bons et des mauvais citoyens, c'est-à-dire celui du peuple français, et celui des hommes ambitieux et cupides.* »

Ainsi Robespierre ne veut plus qu'on s'attarde aux classifications anciennes, et même lorsque les Jacobins ont proposé aux électeurs comme un bloc tous ceux qui avaient voté la mise en accusation de Lafayette, ils ont adopté une méthode de classement surannée. Parmi les *patriotes*, il y a deux classes, ceux qui en abolissant la royauté voulaient faire place au peuple, ceux qui voulaient faire place à eux-mêmes. Et ceux-là sont les plus dangereux ennemis de la nation, les *mauvais citoyens*. Avec cette conception si nette, si tranchante, et que Robespierre ne craint pas de formuler aux derniers jours de septembre, comment n'aurait-il pas essayé au début du mois et quand des événements formidables semblaient lui en donner le moyen de détruire la puissance girondine? C'est donc très délibérément et par un système profond qu'il dirigeait contre la Gironde dès le soir du 2 septembre la force désordonnée de la Commune révolutionnaire. Robespierre était d'accord avec Marat, à cette date, pour mettre les Girondins au même plan que les

feuillants. Il n'en voulait pas ou presque pas à leur vie; mais il aurait désiré en supprimer d'un coup toutes les chances de pouvoir.

Le plan n'aboutit pas, et la Gironde dans l'ensemble échappa au coup. Les Girondins ne furent pas élus à Paris; mais leur influence resta grande en France. Ce n'est pas que la Commune révolutionnaire de septembre ait manqué d'audace. Les perquisitions chez Brissot et le mandat d'arrêt contre Roland sont des traits hardis. De plus, dès le soir du 3 septembre, la Commune lançait à toute la France révolutionnaire un appel où elle annonçait bien haut son intention de garder le pouvoir pour le salut de la Révolution. Et elle se donnait comme l'organe de la volonté nationale. Elle s'élevait au-dessus des décrets de l'Assemblée :

« Après les témoignages que l'Assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence et qu'ils éclataient dans le moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la Commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme? A cette nouvelle, les clameurs publiques ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la Commune, par le rapport du décret de dissolution, les pouvoirs dont elle l'avait investie.

« Fière de jouir de *toute la plénitude de la confiance nationale*, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir rempli pleinement son devoir que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, qui est l'objet de tous ses vœux, et *dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départements auront sanctionné* ses mesures pour le salut public; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'y trouvant d'autre privilège que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre elle, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons ont été mis à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi, et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire, et tous les Français se diront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi et nous ne laisserons pas derrière nous « des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants.

« *Signé* : Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil,

« Administrateurs du Comité de salut public constitué à la mairie. »

L'audace de ce manifeste meurtrier était grande, et il démontre que la Commune de septembre avait de vastes espérances. Elle brise, en fait, la Législative, et se dresse comme la véritable autorité nationale. Elle cherche à susciter une immense fédération de communes révolutionnaires, agissant sur le modèle de celle de Paris, et elle leur promet, pour ménager les amours-propres, qu'aussitôt la Révolution sauvée, Paris se perdra dans la multitude des communes. Enfin, elle essaie de pousser les autres villes, les autres communes à des massacres comme ceux de Paris, pour créer entre elles l'indestructible lien d'une solidarité sanglante. C'est bien un gouvernement qui s'affirme. S'il avait été écouté, les élections se seraient faites sous une sorte de terreur démocratique et patriotique, et la Gironde visée par Robespierre, au lieu de ne succomber qu'en mai 1793 aurait succombé en septembre 1792.

Mais ce plan si hardi, si net, se brisa sur trois obstacles. D'abord, loin que la contagion du meurtre s'étendît, il y eut presque partout horreur du sang versé. Le massacre des prisonniers d'Orléans tués à Versailles quelques jours après n'est qu'une dernière vague sanglante de la triste houle presque partout apaisée. Il est bien vrai que les journaux de la Gironde n'osent d'abord protester que faiblement contre les violences du 2 et du 3. Condorcet lui-même n'appuie pas et demande seulement qu'on détourne le peuple « de l'effervescence des vengeances domestiques », pour le diriger vers des objets bien plus grands, bien plus importants. Mais si le blâme de ceux que les massacres affligent ou révoltent est discret et comme voilé, il y a embarras et malaise chez ceux même qui les approuvent. Le journal de Prudhomme, *les Révolutions de Paris*, les raconte dans son numéro du 1er au 8, sous le titre : *La justice du peuple*.

Il les explique et les justifie par le complot présumé des prisons :

« A un signal convenu, toutes les prisons de Paris devaient s'ouvrir à la même heure, les détenus étaient armés en sortant avec les fusils et autres instruments guerriers que nous avons laissé le temps aux aristocrates de cacher en publiant plusieurs jours d'avance une visite domiciliaire; les cachots de la Force étaient garnis de munitions à cet effet..... Ces bandes de démons en liberté, grossies de tous les aristocrates tapis au fond de leurs hôtels depuis la Saint-Laurent (10 août), sous le commandement des officiers traîtres envoyés à l'Abbaye, commençaient par s'emparer des postes principaux et de leurs canons. »

Voilà les premières rumeurs. Voici maintenant le massacre :

« Le peuple les attendait à la porte (les détenus) pour les immoler à la vindicte publique. L'exécution faite, on poussait le cri de *Vive la nation!* comme pour faire entendre qu'un peuple libre, ainsi que le corps humain, doit sa santé politique au retranchement de ses membres gangrenés. Le sang coulait, et chacun de ceux qui avaient des armes semblaient se disputer l'honneur de concourir à ce grand acte de justice... Les députés ne purent

rien obtenir. Le sang impur des traîtres à la patrie ne discontinuait pas de couler. »

C'est donc l'apologie complète :

« Le bulletin de la guerre a appris au peuple que les houlans coupent les oreilles à chaque officier municipal qu'ils peuvent attraper, et les lui clouent impitoyablement sur le sommet de la tête, et le peuple, dans ce moment de guerre ouverte serait inexcusable de se permettre la représaille ? Il sait encore que dans plusieurs hôtels de Paris ceux des aristocrates qui n'ont pu s'échapper depuis l'affaire du 10 tuent leur temps autour d'une petite guillotine d'acajou, qu'on apporte sur la table au dessert; on y fait passer successivement plusieurs poupées dont la tête, faite à la ressemblance de nos meilleurs magistrats ou représentants, en tombant laisse sortir du corps, qui est un flacon, une liqueur rouge comme du sang. Tous les assistants, les femmes surtout, se hâtent de tremper leur mouchoir dans ce sang qui se trouve être une eau ambrée très agréable; on la respire avec délices, en attendant qu'on puisse réellement faire couler par flots le plus pur sang des patriotes. Et l'on ne veut pas tirer le voile sur le détail des vengeances du peuple, qui n'ignore point ce qu'on lui réserve s'il retombe sous le joug de l'aristocratie ! »

Oui, c'est une apologie, c'est un plaidoyer, mais on sent déjà, quatre ou cinq jours à peine après l'événement, que le journaliste s'évertue et il demande surtout que l'on *tire un voile*. Parfois il semble incommodé, en son récit, par une odeur de charnier.

« Le peuple qui avait placé l'un de ses tribunaux en dernier ressort au pied même du grand escalier du ci-devant Palais de Justice, y exerça les mêmes vertus et les mêmes vengeances; *le pavé de la cour était baigné de sang; les cadavres amoncelés* présentaient l'horrible image d'une boucherie d'hommes. »

Evidemment, contre les entraînements de la fureur et contre toutes les maximes du meurtre patriotique une réaction d'horreur et de pitié se produisait chez ceux-là même qui plaidaient la cause du peuple exaspéré. Le journaliste se plaint que les nerfs de Paris n'aient pas été assez ménagés :

« La place du Pont-au-Change offrit le même spectacle que la cour du Palais : des monceaux de cadavres et des ruisseaux de sang. *Mais si le peuple se livra tout entier à ses ressentiments, ses magistrats ne veillèrent pas assez à en dérober les traces. Ils auraient dû présider à la levée des corps, et y faire observer mieux les convenances. Il était si facile d'envelopper de draperies les charretées de cadavres et d'en épargner le spectacle aux citoyens pendant le long trajet qu'il fallait parcourir pour les transporter tout à découvert jusqu'au cimetière de Clamart!* »

Mais quelle est cette justice qu'il faut cacher? Déjà, à coup sûr, je ne sais quel ébranlement nerveux se marquait dans Paris, et une sorte de protesta-

tion et de dégoût succédait à l'entraînement du meurtre. De là, pour la Commune, une cause de faiblesse.

Mais ce qui est plus caractéristique, ce qu'aucun historien, si je ne me trompe, n'a relevé, c'est que Marat lui-même a désavoué ou tout au moins déploré les massacres de septembre. Oui, Marat lui-même, le Marat qui les avait conseillés au peuple de Paris en son numéro du 19 août, et qui, le 2 septembre voulait en étendre le bienfait à toute la France. Deux fois, au moins, en octobre 1792, un mois après les événements de septembre, il les qualifie de « désastreux ». Dans le numéro du jeudi 11 octobre, je lis :

« Avant de procéder à l'examen des papiers les membres de la commission s'entretenant des *événements désastreux des 2 et 3 septembre*, demandèrent à ceux du comité s'il avait péri quelque innocent. »

Je lis dans le numéro du dimanche 14 octobre :

« La calomnie, couverte du voile de la haine de l'oppression et de l'injustice, arme trop ordinaire des fripons publics, a volé de la tribune de l'Assemblée législative et des bureaux de Roland dans tous les points de l'empire *pour peindre la Commune de Paris comme une horde de cannibales, au sujet des événements désastreux des 2 et 3 septembre.* »

Désastreux ! C'est comme l'épithète homérique immuablement appliquée par Marat aux événements de septembre; qui l'eût cru? Je sais bien qu'au mois d'octobre Marat est en butte à de furieux assauts. Mais les concessions mêmes qu'il fait à l'opinion marquent la violence du mouvement public contre les boucheries de l'Abbaye et de la Force. C'est une grande leçon de voir le théoricien du meurtre, l'homme de système implacable qui ne pouvait se sauver pleinement devant l'histoire que par son inflexibilité même, fléchir sous la réprobation instinctive des cœurs pitoyables, se troubler lui-même dans le trouble universel et succomber à la commune humanité. Je sais bien aussi que ce trouble n'a pas été jusqu'à l'entier désaveu, et le 8 novembre, faisant front de nouveau à tous ses ennemis, il glorifie son système de meurtre :

« Je les défie de faire voir autre chose dans mes écrits, si ce n'est que j'ai démontré la nécessité d'abattre quelques centaines de têtes criminelles pour conserver trois cent mille têtes innocentes, de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter d'en verser des flots de très pur, c'est-à-dire d'écraser les contre-révolutionnaires pour sauver la patrie; *encore n'ai-je conseillé les exécutions populaires que dans les excès où me jetait la douleur de voir les lois protéger les traîtres, et les conspirateurs échapper au glaive de la justice.* Or j'invite mes détracteurs à soumettre ces conseils à un tribunal de sages, et si je n'ai pas son approbation, je consens à passer pour un cannibale. Oui, c'est le plus pur amour de l'humanité, le plus saint respect pour la justice qui m'a fait renoncer quelques moments à la modération philosophique pour crier haro sur ses plus implacables ennemis. Cœurs sensi-

bles et justes, c'est à vous que j'en appelle, contre ces hommes de glace qui verraient périr le genre humain sans s'émouvoir, sans sortir des gonds; les transports de fureur que vous éprouvez à la vue d'une nation entière entraînée dans l'abîme par une poignée de scélérats est mon apologie. Et le salut public qu'ont toujours assuré ces expéditions populaires sera la seule réponse que j'opposerai à la calomnie. »

Mais le retour tout naturel de Marat à son système implacable n'ôte rien de leur valeur étrange aux regrets deux fois exprimés des « désastreux événements du 2 et du 3 ». Il n'y a pas là seulement, pour l'orgueilleux théoricien une rechute dans l'inférieure sensibilité humaine. Il y a aussi un regret politique. Au fond, si je ne me trompe, Marat est désolé que les massacres aient compromis la Commune révolutionnaire où il dominait. La force révolutionnaire du 10 août s'était à demi épuisée, mais la crise de la patrie avait suscité la Commune pour un nouvel élan. Avec plus de prudence peut-être, et plus de calculs d'humanité, elle pouvait devenir la directrice du mouvement national, la maîtresse de Paris. Du coup, et sans effusion de sang, la Gironde était morte, et sous les conseils souverains de Marat, la France libérée de l'ennemi étranger et de l'ennemi intérieur entrait dans la gloire, la liberté et la paix. Déplorables boucheries, qui ont ému les âmes faibles et déchaîné contre la Commune des révoltes de pitié grossière! Elles ont arrêté le développement du plan où la pensée de Marat se rencontrait avec celle de Robespierre. Evidemment, en octobre, Marat se reproche comme une maladresse ces massacres qui ont fourni à la Gironde et aux âmes sottement sensibles tant de spécieuses déclamations. Voilà donc et de l'aveu du principal « septembriseur » un premier obstacle où les ambitions politiques de la Commune se sont brisées.

Et en second lieu, il est certain que toute la France a été mise rapidement en défiance contre la prétention de la Commune parisienne à représenter la nation. Sur ce point, la susceptiblité des Montagnards, surtout des démocrates du Midi comme Cambon, a été au moins égale à celle de la Gironde. Enfin et comme conséquence, une ombre de dictature a soudain effarouché les esprits. Si la Commune est souveraine de Paris, et si Paris est souverain de la France, les hommes qui dominent à la Commune domineront par elle Paris et la France. Or l'influence de Danton, de Robespierre, de Marat sur la Commune est immense. Unis, ces trois hommes manieraient donc à leur gré le grand ressort du pouvoir. C'est la dictature du « triumvirat » qui s'annonce.

L'Assemblée législative comprit très vite qu'en faisant appel à l'instinct d'humanité, au besoin de sécurité, aux défiances provinciales et à la haine de la dictature, elle pourrait prendre sa revanche sur la Commune, ressaisir le pouvoir, et assurer à la Convention prochaine une large autorité nationale où l'espérance de tous les partis révolutionnaires aurait une place.

La Gironde, servie par les fautes et les prétentions de la Commune, servie aussi par l'énormité maladroite de la calomnie de Robespierre, retrouva un moment tout son ressort. On put croire, le 3 septembre, qu'elle était tout le pouvoir exécutif. Danton s'effaçait. Avec un instinct révolutionnaire admirable, il avait pressenti que l'excitation continuée du 10 août jointe à l'émoi des premières défaites et du péril grandissant, jetteraient l'âme du peuple en des mouvements violents. Et il avait tenté le 2 d'emporter vers la patrie toutes



Massacre des prisonniers d'Orléans

Les prisonniers détenus dans les prisons de la Haute Cour nationale d'Orléans sont massacrés en traversant la ville de Versailles.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

les énergies tumultueuses. Il n'avait pas réussi à empêcher les massacres par cette diversion sublime. Il ne s'obstina pas. Il ne crut pas de son devoir de ministre révolutionnaire et patriote d'entrer en lutte avec ces forces populaces égarées. Comment épurer le métal des cloches quand elles sonnent le tocsin de la liberté en péril?

Il avait donc, pour sa part, laissé faire, peut-être même, comme Mme Roland l'en accuse, n'avait-il pas disputé à la Commune le sceau de la justice dont elle avait marqué son manifeste meurtrier. Mais il avait défendu Roland

et, sans doute, laissé entendre au conseil de surveillance qu'il passait la mesure. En attendant la fin de cet orage inférieur, qui se traînait pour ainsi dire au-dessous de l'orage sublime de la liberté et de la patrie, il réservait pour des œuvres de salut national sa popularité et sa force.

Du moins n'avait-il pas envenimé de paroles empoisonnées, comme Robespierre, la blessure faite à l'humanité. Il intervint le 7 pour donner l'ordre que diverses personnes arrêtées aux environs de Paris n'y fussent pas conduites, et ainsi il les sauvait. Il se proposait de demander l'oubli, le vaste oubli de toutes les fautes et de toutes les haines. Il laissa donc à ceux de ses collègues du conseil exécutif provisoire qui faisaient partie de la Gironde, le soin de rétablir l'ordre.

Roland et Servan s'adressèrent tous deux à l'Assemblée, le 5 septembre. Roland, ministre de l'intérieur, parlait au nom de la Révolution, Servan, ministre de la guerre, au nom de la défense nationale. Le discours de Roland, malgré quelques traits de stoïcisme un peu affecté et irritant, fut mesuré et sage. Il ne céda pas trop à la tentation de se venger sur la Commune des longs et mesquins conflits administratifs où ils s'étaient heurtés. Il ne chercha point à la blesser. Il fit d'abord une théorie intelligente et large des révolutions qui, en leur élan nécessaire pour briser la tyrannie, ne peuvent pas toujours s'arrêter d'emblée au point marqué par les philosophes. Il rendit justice à la Commune avec une suffisante sincérité :

« La Commune provisoire a rendu de grands services, elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard ; mais je le lui rends avec effusion de cœur. La Commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire qui ne doit jamais être que momentané pour n'être pas destructeur. »

Il indiqua avec force que le nouveau Conseil général de la Commune devrait être un organe de délibération, non d'exécution, et il s'efforça de restituer au maire, à Pétion, le pouvoir exécutif. Il s'expliqua sur les événements de la veille avec une sorte de réserve douloureuse où parfois cependant éclatait une menace :

« Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur ; il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence et qu'il faut l'arrêter. Je sais que nous devons à la France entière la déclaration que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès ; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme ou de se considérer comme anéanties. (*Vifs applaudissements.*) Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques

agitateurs. Eh bien, qu'ils prennent ma vie ; je ne veux la conserver que pour la liberté, l'égalité... »

Et il termina en sommant l'Assemblée de le soutenir ou d'accepter sa démission :

« Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si j'y suis utile et qu'on me juge tel; je demande ma démission et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le silence des lois m'interdise toute action. »

L'Assemblée lui répondit par des applaudissements répétés et des acclamations. Roland, en ce discours, garde encore l'équilibre. Il semble disposé à laisser un voile sur les tristes événements de la veille, et à ne les point jeter dans la lutte des partis. Mais c'est un équilibre instable, et il est visiblement tenté de faire des massacres un moyen de polémique contre les ennemis de la Gironde.

Servan vint à son tour affirmer que c'étaient les ennemis, les envahisseurs qui divisaient les citoyens par des rumeurs abusives :

« Quelles suggestions perfides n'emploie-t-on pas pour nous égarer? Quels moyens ne met-on pas en usage pour nous détruire mutuellement? Ici ce sont des signataires de certaines pétitions qui sont désignés à la vengeance du peuple; là ce sont des propriétés menacées. Tandis que l'on répand dans les départements frontières que le duc d'York est appelé au trône de France, on répand dans Paris que Louis XVI, de par la volonté de l'Assemblée, doit y remonter. Paris seconde les suggestions des ennemis de la liberté. Il est donc essentiel d'en arrêter promptement les progrès et d'en prévenir les résultats.

« Je propose donc à l'Assemblée : 1° de faire une adresse au peuple pour le détromper sur toutes ces assertions mensongères et que des commissaires du pouvoir exécutif en soient porteurs; 2° que l'Assemblée veuille envoyer des commissaires dans toutes les sections de Paris pour les éclairer; 3° que l'Assemblée nationale soit toujours en séance jour et nuit; 4° que la garde nationale soit constamment sous les armes en nombre suffisant pour maintenir l'ordre; 5° que Paris soit illuminé pendant la nuit; 6° enfin que les décrets que l'Assemblée rendra sur ces importantes matières soient publiés d'une manière solennelle. »

Gensonné, presque aussitôt, au nom de la Commission des Douze, proposa ce décret qui fut adopté sans débat :

« L'Assemblée nationale, considérant que l'un des plus grands dangers de la patrie est dans le désordre et la confusion; que sûr de résister aux efforts de tous les ennemis qui se sont ligués contre lui, le peuple français ne peut se préparer des revers qu'en se livrant aux accès du désespoir et aux fureurs de la plus déplorable anarchie; que l'instant où la sûreté des personnes et des propriétés serait méconnue serait aussi celui où des haines particulières substituées à l'action de la loi, où l'esprit des factions rempla-

çant l'amour de la liberté et la fureur des proscriptions se couvrant du masque d'un faux zèle, allumeraient bientôt dans tout l'empire les flambeaux de la guerre civile, nous livreraient sans défense aux attaques des satellites des tyrans et exposeraient la France entière aux dangers d'une conflagration universelle.

« Considérant que les représentants du peuple français n'auront pas vainement juré de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste; qu'ils doivent compte à la nation de tous les efforts qu'ils auront faits pour la conservation de ce précieux dépôt; que la confiance générale dont ils sont investis est un sûr garant de l'empressement de tous les bons citoyens à se rallier à leur voix, et à se réunir à eux pour le salut de la patrie.

« Considérant que l'indignation de la France entière et de la postérité poursuivra tous ceux qui oseraient résister à l'autorité que la nation entière leur a déléguée, et qui, jusqu'à l'époque très prochaine où la Convention nationale sera réunie, est la première que des hommes libres puissent reconnaître.

« Considérant que les plus dangereux ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à l'égarer, à le livrer à l'excès du désespoir, et à le distraire des mesures ordonnées pour sa défense et qui suffiront à sa sûreté.

« Considérant enfin combien il est urgent de rappeler le peuple de la capitale à sa dignité, à son caractère et à ses devoirs, décrète qu'il y a urgence. »

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

« Art. 1er. — La municipalité, le conseil général de la Commune et le commandant général de la garde nationale de Paris sont chargés d'employer tous les moyens que la confiance de leurs concitoyens a mis en leur pouvoir et de donner en ce qui les concerne, tous les ordres nécessaires pour que la sûreté des personnes et des propriétés soit respectée.

« Art. 2. — Tous les bons citoyens sont invités à se rallier plus que jamais à l'Assemblée nationale et aux autorités constituées, et à concourir, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique.

« Art. 3. — Le pouvoir exécutif rendra compte, dans le jour, des mesures prises pour accélérer le départ des troupes qui doivent se rendre aux différents camps formés en avant de Paris, et pour fortifier les hauteurs qui couvrent cette ville.

« Art. 4. — Le maire de Paris rendra compte à l'Assemblée, tous les jours à l'heure de midi, de la situation de la ville de Paris, et des mesures prises pour l'exécution du présent décret.

« Art. 5. — La municipalité, le conseil général de la Commune, les présidents de chaque section, le commandant général de la garde nationale, les com-

mandants dans les sections se rendront dans le jour à la barre de l'Assemblée pour y prêter individuellement le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi.

« Art. 6. — Les présidents de chaque section feront prêter le même serment aux membres de leur arrondissement.

« Art. 7. — Dans toute la France les autorités constituées prêteront le même serment et le feront prêter par les citoyens.

« Art. 8. — Le présent décret sera proclamé solennellement et porté dans chacune des quarante-huit sections de Paris par un commissaire de l'Assemblée nationale. »

Les quarante-huit commissaires furent immédiatement nommés. Je relève sur la liste le nom des principaux Girondins : Guadet, Brissot, Gensonné, Ducos, Lasource, Vergniaud, et aussi le nom de Montagnards comme Cambon, Thuriot, Romme; d'amis de Danton comme Basire et Chabot.

Louis Blanc trouve que le décret de l'Assemblée est incertain et vague. Il me semble surtout qu'il est tardif. C'est la veille, c'est dès la première nouvelle des massacres que l'Assemblée aurait dû plus énergiquement défendre l'honneur de la Révolution. Mais Louis Blanc oublie que l'Assemblée n'avait pas en mains des moyens sûrs d'exécution. Elle ne pouvait d'ailleurs employer la violence contre le peuple révolutionnaire. Louis Blanc s'étonne qu'elle n'ait pas interdit plus expressément les massacres de prisonniers, et qu'elle ne parle qu'au conditionnel des attentats contre la sûreté des personnes. A désigner trop clairement les meurtres de la veille, l'Assemblée s'obligeait à poursuivre les meurtriers, et elle ne le pouvait pas sans soulever Paris, sans créer au profit de l'envahisseur une diversion formidable. Il paraît bien qu'en cette journée du 3 septembre elle fit tout son devoir. Il fallait arrêter les massacres; mais il ne fallait pas rendre une amnistie impossible.

Le lendemain 4 septembre, l'Assemblée manifesta de nouveau avec force sa volonté de ne pas céder à la Commune et à Marat. L'âme généreuse et tendre de Vergniaud avait été comme flétrie par cette crise. Les vifs reproches adressés par le peuple à la Commission des Douze qu'il présidait lui étaient très sensibles. Elle avait hésité avant le Dix Août, elle avait hésité encore à organiser la répression; et le peuple s'en prenait à elle ; s'il avait fallu se soulever, tuer, n'était-ce point sa faute? Amère dut être la déception de Vergniaud quand il apprit le massacre, et le réveil des prétentions de la Commune, quelques heures après le discours généreux qui semblait avoir fondu en une seule flamme le patriotisme de la Commune et le patriotisme de l'Assemblée. Il se demanda peut-être si la Commission des Douze, détestée par les éléments les plus ardents du peuple, n'était pas un obstacle à la réconciliation, et d'un accent plus triste qu'amer il offrit à l'Assemblée la

démission de la Commission des Douze. Peut-être aussi voulait-il demander, si je puis dire, une nouvelle investiture et provoquer une manifestation de l'Assemblée contre les calomnies de Robespierre : « C'est un devoir pour l'homme public, quand la calomnie s'étend et que la méfiance devient générale, de renoncer à ses fonctions et de rentrer dans la foule. Or, Messieurs, des bruits absurdes ont été répandus sur la Commission extraordinaire, et la Commission est assez sûre de sa conscience et revendique hautement la responsabilité de ses actes pour en faire l'aveu. Accueillis par la crédulité publique *ces bruits ont pénétré dans le Conseil général de la Commune*, et dans les sections de Paris. Votre Commission extraordinaire dans ces moments de crises et de soupçons, croit devoir vous remettre la mission dont vous l'aviez chargée, surtout lorsqu'il n'y a pas d'imprudence à le faire. »

C'est visiblement aux propos de Robespierre, accusant tout le parti de la Gironde de machiner l'instauration du duc de Brunswick ou du duc d'York que pense Vergniaud. C'est tout un scénario de protestation que la Gironde met en œuvre. Hélas! Comme les passions s'animent, comme les rivalités s'exaspèrent jusqu'à la mort!

J'ai dit que ces jours d'août à septembre sont comme le prologue de la Convention : c'est comme une ouverture où tous les motifs principaux, toutes les mélodies grandioses ou terribles qui se déploieront tout à l'heure s'annoncent par de rapides indications. Lasource, avec une violence qui fait pressentir le déséquilibre prochain de la Gironde, dénonce les fauteurs d'anarchie. Il dénonce, aussi ouvertement que s'il les nommait, Robespierre et Marat. « Les membres de votre Commission ont besoin de l'estime publique; on les dénonce on les calomnie, on les poursuit. La continuité de leurs fonctions devient le prétexte des intrigants. Il est instant de le leur ôter en acceptant la démission que nous vous présentons. Ici, à cette tribune, nous saurons défendre contre les intrigants cette liberté, cette égalité, ces droits sacrés du peuple qu'on nous accuse de trahir. Ici, à cette tribune, nous protégerons, nous éclairerons ce peuple que des audacieux entraînent au crime. Ici, à cette tribune, nous combattrons ce tyran sanguinaire qui nous menace d'une mort politique, de l'anarchie. Ici, à cette tribune, au milieu de nos collègues qui nous estiment, nous attendrons la mort du fer de ces vainqueurs farouches, à qui nos accusateurs vendent la patrie, et ouvrent, de concert avec les traîtres, les portes de l'empire. »

Quelle véhémence vaine! Et comme déjà la Gironde trahit la frivolité déclamatoire qui la perdra! La démission de la Commission des Douze était absurde si elle n'était pas un effort de conciliation, un gage d'apaisement. Or, elle se démet avec des injures. Il y a à peine vingt-quatre heures, le ministre ami de la Gironde disait : Il faudra peut-être tirer un voile sur les événements. Et voilà que Lasource les évoque à la tribune en couleurs sanglantes; voilà qu'il prononce contre les principaux acteurs des paroles irréparables. Inco-

hérence et imprudence ! Mais Cambon ne veut point de ces manœuvres théâtrales. Il n'est point de la Gironde ; mais il hait les prétentions de la Commune ; et c'est en maintenant la Commission des Douze qu'il veut que l'Assemblée réponde. Son discours est d'une violence extrême, et il a un grand intérêt historique, car ce n'est plus une coterie girondine, c'est, par Cambon, toute la France révolutionnaire du Midi qui proteste contre la prétention de la Commune parisienne à absorber le pouvoir.

« Messieurs, la Commission extraordinaire vous prie de la renouveler; l'Assemblée a déjà écarté cette proposition; aujourd'hui ses membres vous disent: On nous a calomniés à la Commune, dans les sections, nous ne pouvons être utiles à la patrie. Eh! Messieurs, ne voyez-vous pas qu'après avoir calomnié des membres dans les comités on les poursuivrait jusqu'à la tribune? Ne voyez-vous pas qu'on veut discréditer, qu'on veut perdre les vrais amis de la liberté ? Il est temps de vous élever à la hauteur des circonstances.

« Il est temps que nous sortions de cette insouciance ou de cette réserve qui compromet chaque jour la chose publique. Il est temps que nous disions si nous voulons maintenir la dignité dont le peuple français nous a revêtus *ou si nous céderons l'empire, la souveraineté à la Commune de Paris.* »

« Si tous les Français doivent subir ses lois, ayons le courage de nous soumettre; portons, comme on faisait à Rome, la tête sur le billot, nous l'aurons mérité. Mais s'il est encore dans nos âmes, ce sentiment impérieux de devoir, si nous conservons quelque idée du caractère sacré de représentants de la France, élevons-nous plus hautement encore contre les attentats dont on voudrait se rendre coupables. On accuse, on calomnie les membres de votre Commission, les hommes dont le zèle et les travaux ont justifié votre confiance et ils veulent donner leur démission. Je me suis opposé en leur rendant justice, à une organisation nouvelle qu'ils vous ont proposée il y a quelque temps. C'est parce que je n'ai pas cru ce mode convenable à la liberté; mais je n'ai pas voulu, je n'ai pas cru pouvoir les accuser. Le motif qui me conduisit alors est le même aujourd'hui. Au nom de la liberté et de l'indépendance nationales, n'acceptons pas cette démission, méprisons et apprenons à nos collègues à mépriser ces lâches calomniateurs, ces misérables moyens d'intrigues, que votre fermeté, associée au vœu bien exprimé de la nation, déjouera aisément. (*Applaudissements.*)

« Ils vous disent, ces membres, qu'ils ne peuvent continuer des fonctions dans lesquelles on les accuse, et ils défendront, ajoutent-ils, les intérêts de leurs commettants à cette tribune. Non, messieurs, si vous cédez au calomniateur qui les poursuit dans la Commission il les suivra à la tribune et alors que deviendra la représentation? Que deviendra la liberté, l'égalité ? Je frémis sur le sort de ma patrie; *déjà j'entends parler tout bas, des noms de protectorat de dictature, de triumvir.* On prépare la France à tous les déchirements

de l'ambition, à toutes les fureurs de l'anarchie. Je vois s'élever un fantôme qui, proscrivant la royauté, parlant sans cesse de peuple, proscrira à son tour le règne du bonheur et de l'égalité, ne connaîtra que les vengeances; et alors ce peuple nous appellera vainement à son secours; nous n'aurons plus qu'à pleurer avec lui. *(Vifs applaudissements.)*

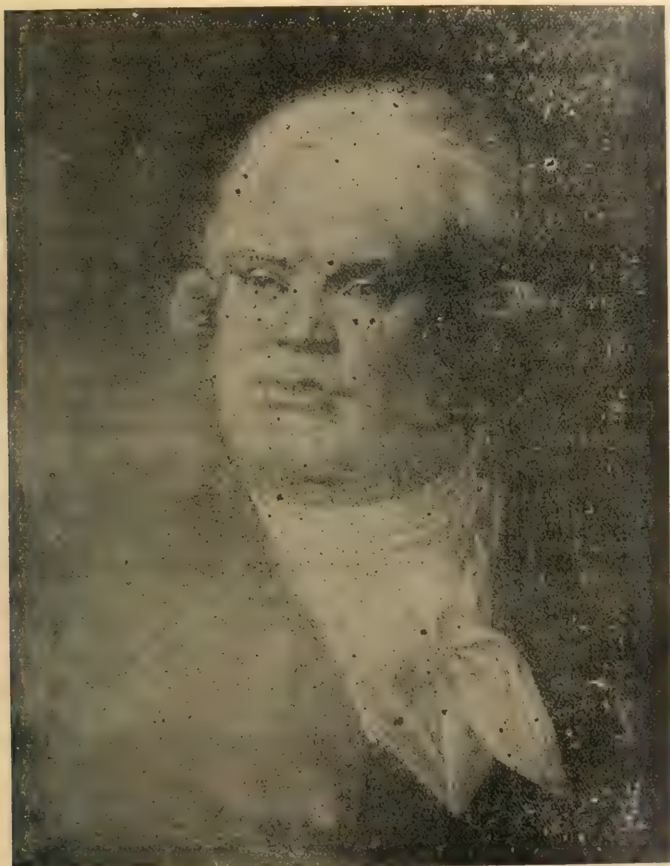
« Ils se trompent cependant ceux qui espèrent arriver à ce comble de malheur pour la France. *Si Paris devenait la proie de ces hommes, plus barbares, plus criminels et surtout plus lâches que les ennemis qui infectent nos campagnes frontières et égorgent leurs paisibles cultivateurs, avec leurs épouses et leurs enfants; si ces méprisables calomniateurs devenaient par notre aveuglement et notre faiblesse des dominateurs féroces, croyez le, Messieurs, ces citoyens généreux du Midi qui ont juré de maintenir la liberté et l'égalité dans leur pays viendraient au secours de la capitale opprimée.* (Vifs applaudissements.)

« *Il existe en effet, dans mon pays, dans les départements méridionaux, des Français que la liberté enflamme. Je parle des Marseillais, de ces généreux patriotes qui, lorsqu'ils ont su que la Cour allait perdre la patrie, sont accourus à Paris pour demander l'abolition de la royauté, et qui nous ont donné le 10 Août un si bel exemple de leur courage.* (Applaudissements.) *Eh! bien! Messieurs, ils ont confiance en leurs députés, et si par malheur, une fois la liberté vaincue, ils étaient forcés de rétrograder, sans pouvoir porter contre les nouveaux tyrans la haine, la soif de vengeance et de mort, je n'ai pas de doute qu'ils n'ouvrissent dans leurs foyers impénétrables un asile sacré aux malheureux qui pourraient échapper à la hache des Sylla français.* (Double salve d'applaudissements.)

« *Je termine par une leçon à ces agitateurs pervers dont le but secret n'est que de se faire nommer à la Convention nationale* (Applaudissements.) *Je leur dirai: Vous pouvez égarer le peuple et le porter contre l'Assemblée nationale, mais prenez garde à vous; vous aspirez à remplacer ces représentants du peuple; croyez que demain il s'élèvera d'autres intrigants qui vous culbuteront à votre tour, et vous rendront avec usure tout le mal que vous aurez fait à vos prédécesseurs.* (Vifs applaudissements.) *Des intrigants, des rebelles, désolent notre patrie; les Prussiens les payent peut-être pour tout désorganiser* (Applaudissements) *et quand ils nous auront fait égorger mutuellement, ils prendront nos femmes, nos enfants, nos vieillards; ils les chargeront de fers et pilleront nos propriétés: Ah! Messieurs, prévenons ces désastres, réprimons ces forfaits, maintenons notre dignité et passons à l'ordre du jour.* »

L'Assemblée et une partie des tribunes acclamèrent Cambon. Quelle virulence! Pour la première fois on sent dans la parole des hommes de la Révolution le tressaillement de l'intérêt personnel de conservation. Le vent des « haches de Sylla » a passé près de leur front. Et comme de tristes fantômes

dont la forme va se précisant pour les yeux hallucinés, voici que les accusations mutuelles prennent corps. Robespierre et Marat, en concentrant les pouvoirs dans la Commune où ils dominent, éveillent le soupçon de dictature.



DANTON

(D'après une peinture du Musée Carnavalet).

Cambon, en opposant les fédérés marseillais du 10 Août à la Commune du 10 Août, en demandant au Midi un « asile impénétrable » pour les représentants menacés, va consolider l'accusation de fédéralisme. Déjà les calomnies réciproques s'aiguisent comme des couteaux et les âmes s'emplissent jus-

qu'au bord d'héroïsme, de souffrance et de haine. Les hommes sont forts et ils feront leur œuvre. Mais ils la feront en se déchirant, en se détestant, en se tuant les uns les autres. Que le destin et notre sagesse préservent le prolétariat de ces formes violentes de la Révolution! En toutes ces têtes qui vont tomber par une mutuelle proscription s'ébauche déjà, aux jours de septembre 1792, l'image monstrueusement fausse des amis d'hier, rivaux d'aujourd'hui, meurtriers de demain.

Visiblement, dès le 4 septembre, la Commune révolutionnaire et son Comité de surveillance ont perdu la partie. Ils ne peuvent plus subordonner l'Assemblée, étendre à la France la terreur septembriste, et écraser en leur germe même les candidatures girondines. Le Conseil de la Commune, sans formuler pourtant un désaveu, se sépare de son Comité de surveillance. D'abord il tente d'arrêter les massacres. Dans la séance du 3 septembre au soir « la section du Pont-Neuf vient demander à la Commune qu'il soit nommé des commissaires à l'effet de suspendre la vengeance du peuple qui veut immoler M. Richard, concierge des prisons de la Conciergerie ». La Commune « arrête qu'il sera fait une proclamation sur la nécessité de remettre à la loi législative la punition des coupables ». Surtout la Commune s'incline décidément devant les décrets de l'Assemblée: « Un secrétaire donne lecture (toujours le 3 septembre au soir) du décret de l'Assemblée nationale rendu hier sur l'organisation du Conseil général, qui ordonne que ledit Conseil sera composé de deux cent quatre-vingt-huit membres, non compris les officiers municipaux, le maire, le procureur de la Commune et ses substituts. » Aucune protestation ne s'élève. « Le Conseil entend la lecture du décret qui porte que le Conseil général et la municipalité rendront compte de l'état de Paris sur-le-champ. Le Conseil nomme des commissaires à cet effet. » C'était donc la déférence complète aux décisions de l'Assemblée. Enfin, avant de se séparer « le Conseil général, *vivement alarmé et touché des moyens de rigueur que l'on emploie contre les prisonniers*, nomme des commissaires pour calmer l'effervescence et ramener aux principes ceux qui pourraient être égarés; il est arrêté de plus qu'ils seront accompagnés de deux gendarmes à cheval et qu'ils pourront requérir la force armée. »

C'est un accent ému et net. Pétion, qui avait vécu depuis le Dix Août dans un état de dépendance et qui accompagnait les délégations de la Commune à l'Assemblée comme une ombre muette et triste, reprend autorité et voix. C'est lui qui tous les jours, ou personnellement, ou par lettres, informe l'Assemblée de l'état des choses, lui donne l'assurance que le calme rentre dans les esprits, que tous les cœurs se tournent contre l'ennemi commun, contre l'étranger. Et, on sent que Pétion s'épanouit de nouveau en ce rôle, comme une plante longtemps tenue à l'ombre s'ouvre au soleil. Il y a dans sa vanité satisfaite un perpétuel attendrissement.

Le 4, le 5 et le 6, la Commune, avec plus de bon vouloir que d'énergie,

tente encore de s'opposer aux massacres. Le 4, « le Conseil, profondément affligé des nouvelles qu'on lui apporte encore de l'Abbaye, y envoie deux commissaires pour y rétablir le calme. D'après la lecture d'une lettre d'un commissaire à la Force, le Conseil envoie encore six commissaires pour tâcher d'arrêter le bras vengeur qui frappe les criminels. »

Évidemment la Commune ne veut pas ou n'ose pas prendre des mesures rigoureuses. Mais il est visible aussi que par ses délibérations elle ne cherche pas à se couvrir; elle souffre de son impuissance. Le 5, la Commune « arrête que les prisonniers de l'Hôtel de la Force, détenus actuellement à Saint-Louis de la Culture, seront transférés à Sainte-Pélagie. Le Conseil nomme pour commissaires à cet effet, MM. Baudouin et Lecamus; ils se feront accompagner de force armée. » Le transfert des détenus n'avait pu s'opérer complètement; car le 6, « le Conseil entend lecture d'une lettre de M. le Maire qui annonce que les exécutions se continuent à la Force. Le Conseil députe à M. le Maire pour l'inviter à se rendre à la Maison commune pour délibérer sur les moyens d'arrêter l'effervescence à ce sujet; arrête en outre qu'il sera fait une proclamation à ce sujet. » Et bientôt après, « MM. les membres du Conseil ayant M. le Maire à leur tête, se transportent à l'Hôtel de la Force pour rappeler les citoyens à l'exécution de la loi qui protège les personnes et les propriétés. »

Le mouvement de retour à l'humanité, à la pitié est si vif que Sergent, un des membres du Comité de surveillance, un de ceux qui le 2 septembre signèrent l'ordre de « juger tous les prisonniers de l'Abbaye », cherche à se dégager. Le jeudi 6 septembre au soir, au Conseil général de la Commune, « M. Sergent développe les moyens odieux que l'on emploie pour calomnier le peuple; il peint sa bonté, sa générosité, sa justice, *il se plaint qu'on répand le bruit atroce de piller les magasins et les riches*. Il s'étend beaucoup sur les preuves que le peuple a données de son respect pour les propriétés; il avance que pour rendre quelqu'un vertueux, il faut paraître disposé à croire à sa vertu; il conclut en demandant que le Conseil général arrête une proclamation qui, en faisant sentir au peuple ses vertus, lui fît craindre de les ternir. Il est chargé de rédiger cette proclamation et de la présenter sur-le-champ au Conseil. » Il est vrai que c'est surtout contre toute pensée de « pillage », contre toute atteinte à la « propriété », que Sergent veut mettre en garde le peuple de Paris; mais s'il passe sous silence les massacres, s'il évite de les blâmer ou de les désavouer, il ne se risque pas non plus à en faire l'apologie. Et ce silence est déjà une sorte de désaveu. La partie modérée de la Commune ne voulut pas laisser au Conseil de surveillance le bénéfice des conseils de sagesse, et le 7 septembre, « M. le Maire rend compte des moyens employés par les ennemis du bien public pour faire regarder avec horreur les citoyens de Paris. Il assure qu'on fait courir des listes de proscription pour effrayer ceux qui résident dans cette ville immense et en éloigner tous les étrangers. Il

propose de faire une adresse aux quatre-vingt-deux départements pour développer les principes qui dirigent la très grande majorité des citoyens et assurer formellement que dans tous les temps, les individus et les personnes sont respectés dans cette ville. Cette motion est fortement appuyée et couverte d'applaudissements, il est arrêté à l'*unanimité* que M. le Maire se charge de rédiger l'adresse. »

C'était la réponse à l'adresse du 3 septembre qu'au nom du Conseil de surveillance ou Comité du salut public, Marat, Sergent, Panis, avaient envoyée à toutes les communes de France. En quatre jours le revirement semble complet, et le pouvoir passe des ultra-révolutionnaires aux modérés de la Commune. Bien mieux, en restituant l'influence dominante à Pétion, la Commune paraît remonter au delà même du Dix Août et rendre toute son autorité à l'ancienne municipalité « légale ». C'est l'effet du mouvement de réaction qui a suivi les meurtres du 2 et du 3.

En tout ordre de question, la Commune semble préoccupée de tempérer le mouvement du peuple. Le 6 septembre « la section des sans-culotte demande à être autorisée à faire enlever les grilles de la paroisse Saint-Médard pour fabriquer des piques. Le Conseil passe à l'ordre du jour motivé sur ce que les églises conservées pour le service divin resteront dans l'état où elles se trouvent. »

L'impression de modération, d'apaisement que donne alors la Commune est si grande que des propositions d'amnistie générale s'y produisent. Tous les citoyens de Paris qui avaient signé les fameuses pétitions des vingt mille et des huit mille contre la journée du 20 juin et contre la formation d'un camp sous Paris, étaient depuis le Dix Août comme mis hors la loi. Ils étaient, en tout cas, rejetés hors du droit commun politique, et constitués à l'état de citoyens passifs, juste à l'heure où l'ancienne distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs était abolie. Ils n'étaient point admis à briguer les suffrages dans les sections. Ils n'étaient point admis à prendre part aux assemblées primaires. Or, dès le 4 septembre, au soir, dans la détente de pitié qui suit les fureurs du 2 et du 3, la proposition est faite à la Commune « d'oublier l'incivisme des pétitionnaires des vingt mille et des huit mille *et de les regarder comme des frères* ». La Commune trouva qu'on voulait l'entraîner trop loin dans le système de conciliation et d'indulgence, et elle passa à l'ordre du jour « motivé sur ce qu'il est bien dans le cœur de tous les citoyens de conserver les propriétés et de défendre les personnes mais non pas de fraterniser aveuglément avec des hommes qui propageaient le royalisme de tout leur pouvoir, non plus que de donner dans un tolérantisme qui pourrait perdre la chose publique ». Grande leçon pour ceux qui croient à l'efficacité révolutionnaire des œuvres de sang ! Leur premier effet est de déchaîner, si je puis dire, des mouvements de pitié qui vont vite au delà du point marqué par la sagesse et la prudence. La tentative est renouvelée

le 6. « La section du Mail vient demander au Conseil l'oubli des listes des signataires des pétitions anticiviques et de regarder ces citoyens comme frères. Le Conseil général passe à l'ordre du jour motivé par le danger qu'il y a d'admettre parmi les patriotes des citoyens dont le civisme a été plus que douteux jusqu'au 10. » Mais, « la députation est admise aux honneurs de la séance », sa démarche ne lui est donc pas imputée à crime. Oui, un grand apaisement s'était fait à la Commune même. Elle avait besoin de fraternité, d'oubli, de douceur.

Et toute entière, comme pour rouvrir au peuple les voies glorieuses de la grande action, elle s'applique à la défense nationale. Elle appelle, dès le 3, tous les citoyens des départements à se joindre aux citoyens de Paris pour aller à la frontière. Elle révoque pour leur négligence les membres de son Comité militaire. Elle fait appel au libre dévouement, rejette les enrôlements forcés et le tirage au sort, et compte sur le civisme et l'audace guerrière de Paris. Du 3 au 22 septembre, elle autorise les sections à dresser l'état de toutes les armes qui se trouvent chez les arquebusiers, clinquailliers, et à en fixer le prix d'après l'examen des factures. Elle réserve le plus possible à la défense nationale la main-d'œuvre ouvrière sollicitée alors de tous côtés, et elle arrête « que les travaux des bâtiments seront suspendus quand le besoin l'exigera et que les ouvriers qui en seront retirés recevront la même paye pour les travaux du camp que pour ceux où ils étaient employés. Elle envoie à la fabrication des piques, les grilles de fer des églises supprimées, ainsi que le fer qui se trouve au Temple; elle fait une loi à tous les citoyens de porter les vieilles ferrailles à l'Arsenal et aux Invalides où on en fait des gargousses. Elle s'entend avec les ministres pour la construction d'affûts de canon. Elle décide que les commissaires de section doivent se transporter « chez les épiciers et chez tous les marchands d'objets propres à la chasse pour recevoir d'eux une déclaration amicale de la quantité de poudre et de plomb qu'ils peuvent avoir dans leurs magasins » Elle adresse aux femmes de Paris, aux ouvrières, un appel plein de grandeur : « Citoyennes, le Conseil général de la Commune ne croit pas devoir laisser votre patriotisme dans l'oisiveté; vos mains ne dédaigneront pas de concourir avec les citoyens au salut de la commune patrie. Des tentes sont nécessaires pour le camp sur Paris; ces tentes ne sont pas encore faites; le temps presse; vous refuserez-vous à hâter la sûreté de la capitale? *C'est aux citoyens qu'il est réservé de vous défendre; c'est à vous que nous réservons le glorieux avantage d'y participer; hâtez-vous de vous rendre dans nos églises; allez-y travailler aux effets de campement; c'est un moyen de servir efficacement la patrie, d'anoblir le travail de vos mains et de contribuer avec nous au salut public.* »

Elle concentre à la Maison Commune tous les fusils de calibre trouvés dans les visites domiciliaires; elle enlève des églises les cercueils de plomb qui, fondus, feront des balles; elle distribue aux sections, pour qu'elles fabri-

quent des piques, des centaines de quintaux de fer ; elle fait transporter à la Maison Commune, pour en régler la répartition, vingt mille paires de souliers emmagasinés à Saint-Denis. Et craignant que la main-d'œuvre ne soit détournée des travaux de salut public par les demandes de bras qui affluaient de toute part, elle immobilise pour ainsi dire, les ouvriers de Paris à la disposition de la patrie : « Les serruriers, charrons, cordonniers taillandiers et autres ouvriers des états ou professions de première nécessité sont invités à rester à Paris jusqu'à ce que la nécessité publique se fasse entendre ». Elle vote des subsides pour l'armement des volontaires. Il y a là un vaste effort patriotique, généreux et ordonné.

C'est comme un souffle large et sain qui passe dans les rues de Paris et qui les purifie de l'odeur du sang. La Commune, comme pour en finir avec un souvenir pesant, décide que les objets ayant appartenu aux prisonniers, linge, bijoux, seront remis à leurs héritiers et ayants droit. Et enfin, pour marquer que la crise est finie, que les transactions régulières et paisibles vont reprendre, elle rouvre les barrières et décide qu'à dater du mercredi 12 « la Bourse sera ouverte à tous les négociants, agents d'affaires et autres citoyens ». Elle cherche par là à rassurer, à reconquérir la bourgeoisie commerçante et financière.

Ainsi Marat avait, en quelques jours, perdu toute chance de faire de la Commune révolutionnaire l'instrument de sa politique, et il était réduit à continuer la lutte tout seul par des articles tout à fait véhéments et des placards exaspérés.

Robespierre ne pouvait plus se promettre, comme sans aucun doute il en eut un moment la pensée dans la soirée du 2, que sous l'action révolutionnaire de la Commune, rapidement étendue à toute la France, la puissance politique de la Gironde allait être anéantie presque en un coup. Il n'y a plus de coups de foudre et de dramatiques effondrements. C'est un combat de chaque jour, patient, tenace, à la fois menu et forcené, que maratistes et robespierristes d'un côté, et girondins de l'autre, vont se livrer à propos des élections et aussitôt après les élections.

Malgré leurs divisions, les partis révolutionnaires avaient un souci commun. Robespierristes et girondins étaient également intéressés à faire consacrer par le pays la Révolution du Dix-Août, à écarter la coalition contre-révolutionnaire des royalistes, des prêtres et des Feuillants. D'ailleurs l'ébranlement de la lutte engagée entre Robespierre et Brissot ne s'était pas encore communiqué à la France.

Après le 20 juin, après le 10 août, une seule question se posait pour l'immense majorité des citoyens : Faut-il rétrograder, remettre le roi en liberté et lui restituer une partie au moins de son pouvoir? Ou faut-il en finir avec la monarchie, la mettre décidément hors d'état de trahir et de nuire? La contre-révolution n'osa pas, en bien des points, affronter la lutte ; les coups

vigoureux frappés par le peuple au 20 juin et au 10 août avaient retenti au plus profond du pays, et la force populaire avait effrayé ceux qu'elle n'avait pas entraînés.

En Vendée, par exemple, où l'ancien maire Delouche, le ci-devant noble Baudry d'Asson avaient soulevé les paysans en juillet 1792, l'assaut de la contre-révolution sur Bressuire venait d'être repoussé; tous les patriotes étaient en armes, et les paysans contre-révolutionnaires n'osèrent pas, à la fin d'août, se rendre aux assemblées primaires. Ils n'osèrent pas participer à l'assemblée électorale qui se tint à la Châtaigneraie le 2 septembre. Les prêtres réfractaires leur interdisaient d'ailleurs, comme une complaisance au démon, toute participation à la légalité révolutionnaire. Ainsi, aux élections vendéennes, la contre-révolution ne pouvait pas faire sentir toute sa force. Elle essaya pourtant, par ruse, de dessaisir les députés à la Législative, Goupilleau surtout, qu'elle détestait particulièrement, de tout mandat nouveau. Elle répandit le bruit que la Législative continuerait à siéger en même temps que la Convention, qui ne s'occuperait absolument que du problème constitutionnel. Les députés à la Législative ne pouvaient donc pas être élus à la Convention. Il fallut démentir officiellement ce faux bruit.

En bien des régions de France, royalistes et Feuillants s'entendaient pour semer la panique. La religion était détruite, la France était lancée dans l'inconnu; elle ne sortait plus des révolutions; après le 14 juillet, le 5 octobre, puis la crise de Varennes et une première suspension du roi, puis le 20 juin, puis le 10 août. Une agitation menait à une agitation et l'abîme ouvrait sur l'abîme.

Un défi imprudent avait été lancé à l'Europe, et pour délivrer le roi captif, pour sauver ou pour venger le roi martyr, les armées et les peuples allaient fondre sur nous. Déjà Longwy était tombé, Verdun et Thionville étaient investis. Que de sang! Que de larmes! Que de fatigues! Que de périls, et aussi que de ruines! Le crédit de l'assignat baissait, et cette baisse de l'assignat haussait le prix des denrées. On commençait à taxer le blé. Bientôt c'est à la propriété qu'on s'attaquerait. C'est aux propriétaires qu'on demanderait par la confiscation de leurs terres le moyen de soutenir une lutte gigantesque et insensée, et la terre ainsi confisquée serait ou vendue à vil prix ou partagée entre les gueux, les fainéants, les incendiaires. Après le noble le prêtre, après le prêtre le riche bourgeois, après le riche bourgeois le cultivateur maître de son domaine; la bourgeoisie rejoindrait bientôt au fond du gouffre noblesse et clergé, et la loi agraire, suite inévitable de la République que l'on préparait, achèverait de passer sur tout le niveau.

C'est à coup sûr une bonne fortune pour la Révolution que les événements du 2 et du 3 septembre n'aient été connus dans la plupart des régions que lorsque les députés à la Convention étaient déjà nommés, ou que tout au moins le mouvement des électeurs dans le sens révolutionnaire était déjà

énergiquement prononcé. Connus et commentés plus tôt, ils n'auraient sans doute pas changé le sens général des élections, mais ils auraient peut-être, en plus d'un point, jeté un grand trouble et amorti d'un poids secret de réaction et d'inquiétude l'élan révolutionnaire et national.

Il s'en faut que le parti de la Révolution l'ait emporté partout sans difficulté et sans résistance. Je viens de noter d'après Chassin la dangereuse tactique des contre-révolutionnaires de Vendée. A Rouen, la concentration des forces d'ancien régime et de la haute bourgeoisie industrielle, feuillantine et modérée, semblait redoutable. Je lis, par exemple, dans le *Patriote français* du 3 septembre, cette curieuse lettre de Rouen :

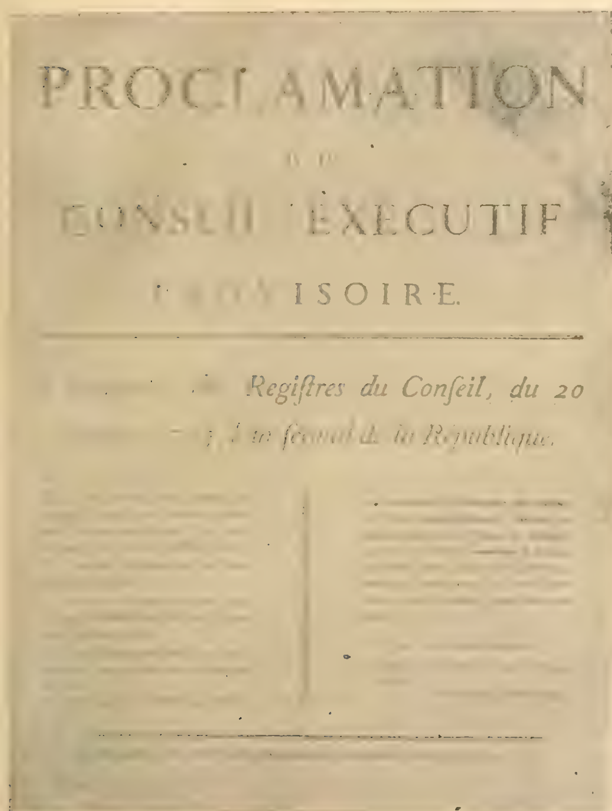
« J'ai le plaisir de vous annoncer que la paix est dans nos murs, mais pas pour longtemps; *les Feuillantins de la Cour abondent ici en foule et sont appuyés par tous les corps constitués*; *les Jacobins y sont indignement traités; les portefaix, les domestiques des seigneurs, les chevaliers du poignard doivent voter aux assemblées primaires et en écarter tous les patriotes. Les ouvriers de nos manufactures ont reçu des étrennes* ad hoc *et sont menacés d'être sans ouvrage s'ils ne nomment pas ceux que nos négociants leur désigneront. Des départementaires* (membres de l'administration du département) *et gens de loi battent les campagnes pour accaparer les suffrages, disent mille horreurs de l'Assemblée nationale. Le Havre, Dieppe, Caudebec sont dans les mêmes principes que Rouen.* »

C'était une alarme excessive, car aucun des candidats redoutés par le correspondant de Brissot ne fut élu, et les « patriotes » l'emportèrent. Mais il est certain que dans la nation appelée pour la première fois au suffrage universel et dans le peuple même il y avait bien des éléments de réaction, et l'influence combinée des hommes d'ancien régime et de la grande bourgeoisie modérée aurait pu entraîner même une partie du prolétariat ignorant et misérable.

A Montauban, ce n'est pas sans lutte que les démocrates, les révolutionnaires l'emportent. Jean-Bon Saint-André, l'âpre et souple pasteur protestant dont M. Lévy-Schneider a fouillé l'œuvre et la vie en un livre tout à fait remarquable, avait groupé autour de lui les éléments révolutionnaires. La riche bourgeoisie calviniste avait d'abord adhéré pleinement à la Révolution. Comme toute la bourgeoisie industrielle et possédante, elle y trouvait une garantie de développement. Et en outre, c'était pour elle la sécurité de la foi, l'autonomie de la conscience enfin conquise. A Montauban surtout, la violence du fanatisme catholique aviva, dans l'année 1790 et une partie de l'année 1791, les sentiments révolutionnaires de la bourgeoisie. Mais quand elle fut enfin assurée de la liberté, quand la puissance oppressive de l'Église catholique lui parut définitivement ruinée, elle désira le repos dans la Constitution de 1791, et elle s'inquiéta de l'ébranlement républicain qui suivit la fuite de Varennes ; elle s'inquiéta des revendications démocratiques du peuple

ouvrier réclamant pour tout homme le droit de vote, la vie politique. Dans le club des Jacobins où elle dominait, Jean-Bon Saint-André, de plus en plus épris de démocratie, ne tarda pas à heurter, à effrayer l'oligarchie bourgeoise.

Il s'écria un jour, pour revendiquer l'égalité des droits politiques : « Un



PROCLAMATION

EXÉCUTIF

ISOIRE.

Regiſtres du Conſeil, du 20

Proclamation du Conseil provisoire relative a l'exécution de Louis XVI[1]

(D'après un document du Musée Carnavalet).

foulon vaut bien un fabricant. » La bourgeoisie fit le vide. Mais les artisans, les ouvriers, surtout les ouvriers protestants, en qui l'esprit révolutionnaire avait une sorte d'exaltation mystique, affluèrent aux prêches démocratiques

1. L'institution du Conseil exécutif provisoire, qui présida aux élections, s'étant continuée plusieurs mois, nous donnons ici, par anticipation, son plus dramatique document.

de Jean-Bon Saint-André. Contre toutes les forces modérées et feuillantines, il ne fut élu à la Convention qu'assez péniblement.

Mais, malgré tout, dans l'ensemble du pays, le mouvement de la Révolution fut à peu près irrésistible. J'ai déjà dit combien les décrets de la Législative relatifs aux droits féodaux le secondaient. De plus, à ce moment, la vente des biens d'Église était presque terminée. Nombreuses en toute commune étaient les familles irrémédiablement compromises et qui perdaient tout, la propriété, peut-être la vie, si la Révolution succombait.

Même en Vendée, presque tout le domaine de l'Église avait été absorbé à la fin de 1792. Dans le district de Fontenay, les biens étaient évalués à 12.577.000 livres; il en avait été vendu à la date du 1er septembre 1792 plus de dix millions de livres. Dans tout le département de la Vendée, les biens mis en vente étaient évalués à 28.273.344 livres; à la date du 1er septembre 1792, il en avait été vendu pour 23 811.186 livres. Ainsi, partout, même dans les régions les plus réfractaires, c'est par des racines multipliées que la Révolution tenait au sol; toutes ces influences de propriété révolutionnaire agissaient puissamment dans les assemblées primaires et dans les assemblées électorales.

Mais trois grandes forces immédiates décidaient les esprits. D'abord le pouvoir révolutionnaire institué par l'Assemblée après le 10 août, le Conseil exécutif provisoire, était le seul pouvoir de fait. Il était le gouvernement. Et tenter un retour vers la monarchie, ce n'était pas seulement compromettre toutes les conquêtes de la Révolution, c'était aller vers l'anarchie. L'instinct de l'ordre s'unissait aux grands intérêts révolutionnaires pour grouper le peuple de France autour du pouvoir nouveau. Et celui-ci ne craignait pas, dans ses rapports avec les assemblées électorales, de faire office de conseiller et acte de gouvernement.

Le Conseil exécutif provisoire rédigea le 25 août un manifeste, et il l'adressa aux électeurs rassemblés. Partout il en fut donné lecture au cours même de l'élection. Lecture fut donnée aussi aux assemblées électorales de l'exposé des motifs rédigé par Condorcet, et par lequel la Législative expliquait la révolution du 10 août. Les pièces trouvées aux Tuileries et qui démontraient la longue fourberie du roi subventionnant sur la liste civile les ennemis de la Révolution produisirent un grand effet.

Enfin et surtout, dans l'ensemble de la France, l'union des partis révolutionnaires fut à peu près complète. La division entre robespierristes ou maratistes et girondins, si âpre à Paris, ne s'était guère encore propagée en province. De loin, Vergniaud et Robespierre apparaissaient au peuple comme des alliés, travaillant à la même œuvre par des moyens à peine différents. La circulaire électorale des Jacobins qui ne faisaient qu'un bloc de tous les députés qui avaient voté contre Lafayette, contribuait à cette entente.

En réalité, c'est la journée du 10 août qui était mise aux voix, et quelles

que fussent les préférences secrètes des électeurs pour Brissot ou pour Robespierre ou pour Danton, ils donnaient tous la même réponse. Les hommes qui tout à l'heure se combattront âprement sont élus par la même assemblée électorale, dans le même esprit et pour le même dessein. M. Montier, dans sa étude sur Robert Lindet, note exactement cet état d'esprit pour le département de l'Eure : « Buzot fut élu président de l'assemblée électorale par 32? voix sur 565 votants, et Du Roy, juge au tribunal civil de Bernay, secrétaire. Les élections se firent sur la question de la journée du 10 août ; tous les élus, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartinssent, étaient d'avis de prononcer la déchéance du roi. Buzot fut élu le premier député par 449 suffrages; vinrent ensuite Robert-Thomas Lindet, évêque d'Evreux, avec 407 suffrages ; puis Robert Lindet, son frère, député sortant de la Législative, avec 532 voix. Furent enfin élus : Du Roy, avocat (de Bernay). Richou (des Andelys); Lemaréchal (de Rugles) ; Topsent (de Quillebœuf); Bouillerot, receveur du district de Bernay ; puis Vallée, Savary et Dubusc, nommés suppléants et qui furent proclamés députés par Buzot sans nouveau scrutin, en remplacement de Albitte, Carra et Brissot, nommés et acceptant dans d'autres départements.

« Il est donc difficile de déclarer que les élections de l'Eure furent girondines. En fait, elles étaient foncièrement hostiles à la royauté et animées d'un souffle nettement républicain. Ce n'est qu'au cours d'événements ultérieurs que nous verrons une scission profonde se faire dans la députation de l'Eure ; R. Lindet, Th. Lindet, Du Roy, Bouillerot, se grouper avec les Montagnards, tandis que sous la direction de Buzot, Vallée, Savary, Richou, Lemaréchal et Topsent se rangeront, timidement d'ailleurs, du côté de la Gironde, et siégeront plus ordinairement, après la disparition de Buzot, parmi les indécis du *Marais.* »

Il y avait déjà à coup sûr, chez les uns et chez les autres, bien des arrière-pensées. Buzot était trop informé des choses de la politique, trop lié de cœur et d'esprit à la Gironde, pour ignorer ce qui se passait à Paris, et quelles haines y déchiraient depuis des mois le parti de la Révolution. Il n'aurait pas pris dès les premières séances de la Convention une attitude aussi nettement violente si dès longtemps déjà son sentiment n'eût été formé et exaspéré. Il a toujours prétendu, il est vrai, qu'il n'avait pas connu à temps les massacres de septembre et leur vrai sens, pour agir utilement sur l'assemblée électorale et la mettre en garde contre les prétentions dominatrices et anarchiques de Paris. Il le dit à deux reprises dans ses Mémoires, écrits à la fin de 1793 et en 1794, pendant que, proscrit, il se cachait pour échapper à la mort.

« Après avoir présidé toutes les assemblées électorales, je fus élu premier député du département de l'Eure à la Convention nationale. Je puis dire que je ne désirais pas cet honneur ; j'étais heureux, tranquille, honoré chez moi. *Je n'avais pas encore tous les détails de la journée du 2 septembre, je ne connaissais pas bien la situation de Paris, je ne pouvais pas calculer en-*

core où l'on pourrait nous conduire, mais un pressentiment dont je ne pouvais me défendre, sur quelques faits qui étaient parvenus à ma connaissance, m'avertissait des nouveaux dangers que j'allais courir, et des malheurs que mon inflexible probité allait m'attirer. Mais pouvais-je refuser ce nouveau sacrifice de moi-même à mon pays? »

Ainsi Buzot ne conteste pas qu'il fût renseigné sur les événements de Paris, sur la rivalité croissante de la Gironde et de Robespierre; il pressentait même que la Gironde allait ouvrir une crise redoutable par la lutte contre Paris, mais il se plaint de n'avoir pu, dès les élections, engager le combat par un commentaire passionné des journées de septembre. En un autre passage, il reproche nettement à ses amis girondins de n'avoir pas averti le pays avec une suffisante netteté, au moment même où l'avertissement aurait pu être le plus utile, c'est-à-dire pendant la période électorale.

« Il faut en convenir, écrit-il, les premiers torts sont aux journalistes du temps, aux députés surtout de l'Assemblée législative qui n'instruisirent leurs départements ni de l'état où se trouvait l'Assemblée, ni de l'état de la ville de Paris. Les plus courageux d'entre eux ne s'occupèrent que du soin de pallier les fautes, d'excuser les écarts, de cacher les excès et les crimes. S'ils eussent fait parvenir la vérité jusqu'à nous, *s'ils eussent osé la dire aux assemblées électorales, la France était sauvée, avec la liberté, la paix, le bonheur. Une seule résolution prise dans les assemblées électorales eût suffi pour opérer cela.* Il ne fallait qu'enjoindre aux députés de se réunir ailleurs que dans Paris, et Marat, Danton, Robespierre, avec leurs associés n'entraient point dans le sein de la Convention nationale; on ne prévit rien, la Convention vint à Paris, et tout fut perdu. »

Étrange aberration de cette âme orgueilleuse, débile au fond et aigre! Il déplore en somme qu'aux élections n'ait point été donné le signal de la lutte contre Paris. Il oublie qu'au moment où la Révolution avait à lutter contre la royauté captive, mais qui gardait encore un grand nom, et contre l'étranger envahisseur, elle ne pouvait, sans se perdre, déclarer la guerre à Paris. Quelle n'eût pas été la stupeur du pays, quel n'eût pas été son désarroi si au lieu de se prononcer entre la royauté et la nation, il avait eu à se prononcer entre Brissot et Robespierre, entre Roland et Danton! C'est l'esprit de coterie et de secte porté jusqu'à la folie.

Heureusement pour la Révolution, et pour la France, la Gironde n'eut ni assez de temps, ni assez de décision pour jeter les événements de septembre dans la bataille électorale. Quoi! à l'heure où la conscience révolutionnaire avait besoin de haute sérénité, d'unité et d'élan, il aurait fallu la bouleverser et la diviser contre elle-même! Il aurait fallu lui proposer l'énigme des journées de septembre, où la responsabilité des partis et des hommes est presque indéchiffrable, au lieu de lui proposer la grande et claire question de la République et de la liberté! Encore une fois, c'eût été un crime.

Buzot va si loin en son fanatisme girondin et provincial qu'il ne se borne pas à décapitaliser Paris. Il ne se borne pas à regretter que la Convention y ait siégé. Il ne se borne pas à insister là-dessus par une note d'une vulgarité brutale.

« Si, dans les élections, on eût connu au vrai l'état de la ville de Paris,



JEAN-BON SAINT-ANDRÉ
(D'après David)
Document contenu dans « Le Conventionnel Jean-Bon Saint-André » par M. Lévy-Schneider, et reproduit avec l'autorisation de l'auteur.

la France était sauvée. Jamais la Convention n'aurait tenu ses séances *dans cet endroit-là.* »

Non, il indique encore que la Convention, réunie hors de Paris, aurait fermé ses portes à Danton, à Robespierre, à Marat, aux élus de Paris, condamnés sans doute pour meurtre, anarchie ou dictature. Paris hors la loi! Paris anéanti politiquement! Voilà le rêve insensé dont Buzot regrette de n'avoir pu préparer, pendant les opérations électorales, la réalisation. Et ce n'est point là le propos désespéré d'un vaincu, l'imaginaire et retrospective revanche d'un proscrit. Dès son arrivée à la Convention, dès le 24 septem-

bre 1792, il tint à la tribune le même langage, il exprima, au sujet des élections, le même regret :

« Étranger aux révolutions de Paris, je suis arrivé dans la confiance que je retrouverais ici mon âme indépendante, et que rien ne me ferait sortir de la voie que je m'étais tracée. Cependant des bruits défavorables, l'histoire des scènes de sang m'avaient aliéné. *Et si ces scènes avaient été retracées au fond de nos provinces dans leur terrible réalité, peut-être, législateurs, nos assemblées électorales vous auraient commandé d'aller siéger ailleurs.* »

Quel étrange langage : *les révolutions de Paris*, comme si elles avaient eu un caractère local, comme si le 14 juillet et le 10 août n'avaient été que des événements parisiens ! Mais ces regrets mêmes de Buzot, et les reproches qu'il adresse à ses amis, aux journalistes, c'est-à-dire à Brissot, à Carra, à Condorcet, aux députés, c'est-à-dire à Vergniaud et à la Commission des Douze, démontrent que les dirigeants de la Gironde ne mêlèrent pas les journées de septembre aux élections. Ainsi l'élan révolutionnaire ne fut pas brisé. Ainsi le parti révolutionnaire put opposer sa force d'unité encore intacte à tous les ennemis de la révolution du 10 août, aux royalistes et aux Feuillants.

Et Buzot lui-même, quoiqu'il fût en somme averti des événements, garda le silence. Il n'osa pas rompre l'unité morale qui, en cette heure vraiment décisive où la Convention naissait, sauva la liberté et la patrie.

Ce n'est pas que les deux partis n'aient cherché à tourner à leur profit les élections. De nombreux envoyés de la Commune de Paris propageaient dans les provinces le nom de Robespierre et le louaient. Mais souvent leur exaltation même, leurs déclarations ambiguës ou inquiétantes sur la propriété desservaient leur cause. Les Girondins avaient, dans l'ensemble du pays, une grande avance. La popularité de Roland, qui avait tenu au roi un ferme langage, et qui, après le 10 août, était rentré en vainqueur au ministère, était encore intacte dans les départements et elle se communiquait aux candidatures girondines.

Peut être à ce moment Robespierre regretta-t-il de s'être exclu lui-même par la loi d'inéligibilité, de la Législative ; il éprouva sans doute qu'il avait laissé à des rivaux tout l'éclat du pouvoir, et les principaux moyens d'action. C'est Vergniaud qui présidait la Commission des Douze, qui avait proposé les décrets décisifs. C'est donc la Gironde qui de loin résumait pour le pays les grandes forces révolutionnaires. L'habileté fut grande aussi, de la part de Roland, d'envoyer, aux assemblées électorales, la justification du Dix Août qu'au nom de la Législative l'illustre Condorcet, le philosophe ami de la Gironde, attaqué par Robespierre et glorifié par Brissot avait rédigée. La pensée de la Gironde semblait ainsi se confondre avec la pensée de la Révolution. Et c'est elle qui semblait marquer de son sceau les grandes choses accomplies. Salaire démesuré sans doute, mais équitable en principe, des hommes qui acceptent les responsabilités directes de l'action. Les Girondins,

par leurs journaux très influents encore, par une correspondance très vivante, suscitaient ou appuyaient ou combattaient les candidatures. Le journal de Brissot suit les élections jour par jour et avec une attention passionnée. Dès le 6 septembre, il commence à publier les résultats : il dit dans son numéro du 7 :

« On n'a point encore de nouvelles des départements du Midi : on espère voir parmi les députés, les hommes qui ont si bien défendu la liberté ; les calomnies vomies contre eux par d'infâmes crapauds, n'altéreront pas sans doute l'estime du public. »

Il complète, à l'occasion, les listes de candidats dressées par la Gironde : « Nous avons omis, écrit-il le 9 septembre, de placer dans la liste de ces candidats un de ces hommes qui a le plus de titres pour concourir à l'exécution d'une constitution philosophique ; c'est *P. Bonneville*, auteur de plusieurs écrits philosophiques et politiques. *Je le recommande surtout aux électeurs des départements. Il n'a aucun titre pour les intrigants* de Paris. Nous recommandons pour la même raison le patriote Réal. »

Le 10 septembre, la Gironde considère la victoire comme certaine, elle se croit assurée d'une majorité qui ne sera ni feuillantine ni robespierriste. Le *Patriote Français* écrit :

« On commence à concevoir ici les plus hautes espérances de la prochaine assemblée d'après les bons choix faits dans les départements. »

Et il note avec complaisance les élections multiples de plusieurs girondins, notamment de ceux qui dirigent les journaux du parti. A l'extrême-gauche, Robespierre seul est élu deux fois ; à Paris, et dans son département d'origine, le Pas-de-Calais. Danton, Marat, ne sont élus qu'à Paris. Au contraire, les journalistes girondins bénéficient d'élections multiples qui attestent la popularité et l'influence de leurs feuilles. Gorsas est élu dans l'Orne et en Seine-et-Oise ; Brissot est élu dans l'Eure, le Loiret et l'Eure-et-Loir ; Condorcet est élu dans l'Aisne et dans la Gironde. Carra est élu en Saône-et-Loire, dans les Bouches-du-Rhône, dans la Charente, l'Eure, le Loir-et-Cher, l'Orne, la Somme. Le Girondin qui a donné au drapeau rouge son symbolisme révolutionnaire a eu, comme on voit, une heure de large popularité.

Ainsi la Gironde ne craignait pas, pendant la période électorale, de faire allusion aux luttes aiguës qui commençaient à déchirer la Révolution. Elle mettait les électeurs des départements en garde contre les calomnies des « brigands », c'est-à-dire des amis de Robespierre et des émissaires de la Commune. Elle n'hésitait pas à opposer les départements à Paris. Mais je répète que dans les départements, ces bruits de guerre entre révolutionnaires ne trouvaient encore qu'un écho léger. Les électeurs soulevés au-dessus d'eux-mêmes par la grandeur des événements et du péril, se demandaient surtout quel gouvernement ils donneraient à la patrie, quels obstacles

ils opposeraient aux despotes étrangers. Ils apprenaient avec quelque étonnement que quelques-uns des amis de la Révolution étaient en querelle. A Marseille même et dans le Midi provençal où les passions étaient si véhémentes, les esprits si éveillés et si informés, le peuple révolutionnaire ignorait les divisions profondes de Paris. Dans le récit si animé laissé par Barbaroux de la période électorale dans les Bouches-du-Rhône, on saisit à merveille ce prodigieux mélange d'effervescence et de candeur qui caractérisait alors le peuple révolutionnaire de la grande cité et de tous les municipes ardents qui brûlaient autour d'elle comme des foyers secondaires autour du grand foyer. Qu'on n'oublie pas que Barbaroux est passionnément girondin, et qu'au moment où il trace les lignes qu'on va lire il est proscrit. Qu'on n'oublie pas qu'à peine élu à la Convention il fut désavoué, dans sa campagne systématique contre Robespierre, par beaucoup de ceux qui l'avaient élu ; et il se peut qu'il ait, par représailles, donné au mouvement de démocratie extrême qui s'annonçait dès lors à Marseille, des couleurs maratistes trop marquées. Mais ce que je veux noter, c'est qu'à ce moment la flamme si active de la Révolution marseillaise ne se laisse pas diviser. Pour les démocrates du Midi, la querelle de Robespierre et de la Gironde est encore une nouveauté; et ils s'informent auprès de Barbaroux avec une sorte d'innocence. Barbaroux, même proscrit, même à travers les ombres de mort qui l'enveloppent, semble réchauffé encore et comme enivré par ce prodigieux rayon de vie, par ces souvenirs éclatants et chauds. Le triste et fier Buzot n'avait point gardé de ces éblouissements. Quand Barbaroux revint à Marseille après le Dix Août, pour diriger dans l'intérêt de la Gironde le mouvement électoral, il sembla à tous les démocrates de Marseille qu'il portait en lui l'âme de feu de la Révolution, la vive lumière de la République espérée.

« La nouvelle de mon arrivée s'étant répandue, les meilleurs patriotes accoururent pour m'embrasser. Ma maison était entourée et remplie de citoyens. On amena un corps de musique. On chanta des chansons provençales qu'on avait faites en mon honneur, et l'hymne des Marseillais. Les mêmes témoignages furent prodigués à Rébecqui. Je me souviens toujours avec attendrissement qu'au dernier couplet de l'hymne, lorsqu'on chante :

Amour sacré de la patrie,
Soutiens, conduis nos bras vengeurs;
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ;

tous les citoyens se mirent à genoux dans la maison et dans la rue. J'étais alors sur une chaise où l'on me retint. Dieu ! Quel spectacle! des larmes coulèrent de mes yeux. Si je fus pour eux en ce moment comme la statue de la liberté, je puis m'honorer au moins de l'avoir défendue de tout mon courage...



Image contre-révolutionnaire.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

« Il s'en fallait de beaucoup que la ville ne renfermât que des patriotes semblables à ceux-ci. Une bande de scélérats, vomis des maisons de débauche, dominait Marseille par la terreur. Il n'y avait pour eux ni lois ni magistrats ;... forts du silence du maire... et du délire du peuple toujours prompt à frapper ceux qu'on lui désigne comme ses ennemis, ils pendaient sans obstacle les hommes qui leur déplaisaient, et profitaient de la consternation publique pour rançonner les riches. Dès que nous connûmes ces horreurs, nous songeâmes, Rébecqui et moi, au moyen de les réprimer. Mais, il faut le dire, il n'y avait ni assez de courage dans les hommes de bien, ni assez de vertu dans les corps administratifs pour qu'on pût attaquer de front les brigands. » C'est en instituant un tribunal révolutionnaire que Barbaroux et Rébecqui purent régler et tempérer le mouvement... Des commissaires de l'Assemblée Législative avaient fait arrêter, sur des soupçons très vagues, des citoyens dans les départements voisins de Marseille, où on les avait conduits. Ils eussent été massacrés sans ce tribunal; mais leur conduite, mieux examinée, n'offrit rien qui ne fût honnête ; et le peuple, en leur apportant des couronnes de lauriers, confirma le jugement qui les avait absous. La colère et la méfiance révolutionnaires du peuple de Marseille n'allaient donc point jusqu'à la frénésie : mais qui ne voit qu'avec cette ardeur de passion il semblait tout prêt à entrer dans la politique de Robespierre et de Marat ? Du reste, chose curieuse, Barbaroux lui-même, mêlé à Paris depuis quelques mois à tout le mouvement révolutionnaire, avait fréquenté Marat ; et il avait été sur le point de l'emmener à Marseille quelques jours avant le Dix Août, quand Marat désespérait de la Révolution et de lui-même. Barbaroux s'en explique avec quelque embarras:

« Un affidé de Marat me conduisit dans un café de la Grève, et de là, chez une femme où la conférence (avec Marat) eut lieu à neuf heures du soir. Il m'engagea surtout à le conduire à Marseille ; il se travestirait, me dit-il, en jockey ; je ne promis rien, je craignais trop de faire un mauvais cadeau à mon pays. Cependant, croyant que sa douleur dérangerait davantage sa tête, je lui donnai quelque consolation. Je pensais alors que ses discours sanguinaires étaient le délire de son esprit ; et non l'épanchement de son âme atroce. Je n'ai bien connu Marat que lorsque j'ai vu signée de lui la lettre par laquelle le Comité de salut public de la Commune de Paris engageait toutes les municipalités de France à imiter les massacres du 2 septembre. »

On comprend l'effort de Barbaroux pour se défendre de toute complaisance pour Marat. Accuser Robespierre de dictature et avoir été le confident de l'homme qui réclamait sans cesse une dictature révolutionnaire, mener avec la Gironde toute la campagne forcenée contre les « massacreurs » de septembre et avoir été l'ami de celui qui les conseilla, la contradiction est un peu violente. Barbaroux allègue en vain que la circulaire du 3 septembre lui ouvrit les yeux pour la première fois. Marat était depuis longtemps

dans la Révolution le théoricien connu du meurtre systématique. La vérité évidente est que Barbaroux, avec sa facilité et sa vivacité d'impressions, n'avait pas résisté à l'attrait du grand nom étrange et redoutable de Marat, et il n'avait été mis en garde contre lui par aucune répugnance intime et profonde. Marat, dans une note de son numéro du 9 octobre, confirme cette sorte de liaison passagère avec Barbaroux :

« Malgré leurs insultes, je n'en veux à aucun de ces messieurs personnellement, pas même à Rébecqui dont le ton est si acrimonieux. *J'ai eu des liaisons particulières avec Barbaroux, dans un temps où il n'était pas tourmenté de la rage de jouer un rôle ; c'était un bon jeune homme qui aimait à s'instruire auprès de moi.* » Pas plus qu'à Barbaroux lui-même, la figure de Marat et quelques-unes de ses pensées n'auraient fait peur à la démocratie marseillaise. Aussi bien, Barbaroux lui-même nous apprend, dans l'analyse très sévère qu'il fait de l'Assemblée électorale des Bouches-du-Rhône tenue à Avignon, qu'elle applaudit aux massacres de septembre.

« Qu'on se représente une réunion de neuf cents personnes, en général peu instruites, n'écoutant qu'avec peine les gens modérés, s'abandonnant aux effervescents, et dans cette assemblée une foule d'hommes avides d'argent et de places, dénonciateurs éternels, supposant des troubles ou les exagérant, pour se faire donner de lucratives commissions; des intrigants habiles à semer la calomnie, de petits esprits soupçonneux, quelques hommes vertueux, mais sans lumières; quelques gens éclairés, mais sans courage ; beaucoup de patriotes, mais sans mesure, sans philosophie ; tel était le corps électoral du département des Bouches-du-Rhône. Un trait le peindra mieux que ce tableau très imparfait. *A la nouvelle des massacres du 2 septembre il fit retentir la salle de ses applaudissements.* Cependant je parvins à diriger cette assemblée ; mais, je dois le dire, c'est par l'ascendant immense que me donnait l'honorable opinion de Marseille. »

Voilà donc un peuple effervescent et excitable, prêt à aller dans l'action révolutionnaire jusqu'à la politique maratiste. Or, ce même peuple, cette même assemblée n'ont point d'opinion sur Robespierre ; et c'est de Barbaroux qu'ils la reçoivent : « Le hasard me fournit, dans les dernières séances, l'occasion d'énoncer des vérités trop rapidement oubliées. Un Marseillais écrivit de Paris contre Robespierre à la société de Marseille. La société incertaine s'en remit à mon opinion, et me chargea de lui dire ce que je pensais de cet homme. La lettre adressée au président du club électoral fut lue par les secrétaires, et l'Assemblée exigea que je lui manifestasse l'opinion dont je ferais part au club. Je ne balançai pas ; je rapportai les tentatives faites par Robespierre auprès de Rebecqui, de Pierre Baille et de moi, pour s'élever à la dictature par les Marseillais. (C'est l'accusation fort téméraire que Barbaroux portera bientôt devant la Convention.) Pouvait-on croire qu'il ait cessé d'être tourmenté de cette ambition, lorsqu'on voyait par les nouvelles pu-

bliques qu'à la tête de la Commune de Paris, il tendait à dominer le Corps législatif? Pourquoi ces essaims nombreux de commissaires de Paris exerçant dans les départements une domination sans bornes, et vantant surtout Robespierre? Pourquoi les calomnies déjà semées partout contre la prochaine Convention, et ces affiches de Marat qui demande ouvertement un protecteur? Était-ce donc pour un maître, ou pour la liberté, que les Marseillais avaient versé leur sang au Dix Août? Était-ce pour l'égalité des droits entre les départements, ou pour un gouvernement municipal qui les soumettrait à Paris comme les provinces à Rome? Ensuite, je traçai le caractère de Robespierre, avide de vengeances, de domination et de sang, et je prédis qu'il deviendrait le tyran de son pays, si la Convention n'avait le courage de le frapper. Sans doute ce discours fit impression, puisque, à l'instant, on résolut d'envoyer un bataillon pour garder la Convention nationale. Ce bataillon fut levé et partit peu de jours après les députés. »

Ainsi, presque au moment où Robespierre, à la Commune de Paris, calomniait odieusement la Gironde en affirmant qu'elle voulait élever au trône le duc de Brunswick, le jeune Barbaroux, forçant jusqu'à la calomnie les tendances des hommes et les possibilités des événements, accusait Robespierre de vouloir, par la Commune de Paris, fanatiser, asservir toute la France. Robespierre animait mensongèrement contre la Gironde les sombres défiances du patriotisme effrayé. La Gironde animait contre Robespierre la passion républicaine et la fierté des villes du Midi. Fraternel échange de calomnies atroces sous le grondement de l'invasion. Mais il est visible qu'à l'Assemblée électorale des Bouches du-Rhône il n'y a aucun parti-pris de secte, aucun esprit de faction. Les mêmes hommes, qui acclamaient, tout à l'heure, les massacres de septembre, s'indignent maintenant contre les prétentions dictatoriales de la Commune de Paris; et ils s'en remettent à Barbaroux du soin de fixer leur sentiment sur Robespierre. Barbaroux abusa de leur bonne foi au profit de ses amitiés girondines. Il abusa aussi de leur confiance pour diriger les élections plus qu'il ne convenait à l'expression sincère et libre de la pensée populaire.

« Les élections étaient terminées. Pourquoi faut-il que nous ayons à nous reprocher, Rebecqui et moi, de les avoir influencées? Mais on cabalait pour des êtres si méprisables, que nous crûmes devoir soutenir des candidatures qui nous paraissaient mieux valoir. »

Mais la démocratie marseillaise n'avait pas livré son âme à une faction. Barbaroux lui-même se hâte de dire :

« Excepté deux ou trois hommes dont la réputation n'avait pas besoin d'autre appui, nous nous trompions cruellement sur tous les autres. »

C'est dire que plusieurs passèrent vite à la Montagne. Ainsi le peuple révolutionnaire de Provence avait réservé sa liberté vivante pour le mouvement ultérieur de la Révolution.

Au fond, malgré l'influence éclatante et superficielle de Barbaroux, ce n'était pas une élection de secte et de faction que faisait l'Assemblée d'Avignon. C'est un jet puissant de force révolutionnaire qui s'élance sous le soleil ardent, et les fugitifs et incertains reflets dont il se colore suivant la marche du jour ne sont guère significatifs. Ce qui importe, c'est la force du jaillissement, c'est l'exubérance de vie et de foi. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône comme dans l'Eure, et malgré la présence active de deux Girondins influents et passionnés, c'est toute la force nationale et révolutionnaire qui se soulève d'un seul jet.

C'est un grand acte d'unité dans la liberté et la patrie qui s'accomplit. Contre la royauté frappée le 10 août, contre les traîtres qui la soutiennent, contre les Feuillants qui la servent et la ménagent, les électeurs des départements donnent avec ensemble. Ils sont surtout sous le rayon d'influence de la Gironde qui occupe les postes les plus éclatants et le premier plan du pouvoir et de l'action; mais ils n'ont pas dressé, si je puis dire, le compte respectif des diverses factions révolutionnaires qui se disputent à Paris. Ils sont pour toute la Révolution avec tous les révolutionnaires, et les questions qui divisent ne sont même pas sérieusement posées. Grande force à cette date pour la Révolution!

A Paris, au contraire, le peuple fait nettement un choix. Il écarte brutalement tous les Girondins, tous ceux qui ont touché à la Gironde, Condorcet comme Brissot. Il nomme Robespierre le premier, Danton, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Desmoulins, Marat, Panis, Sergent, Fabre d'Églantine, Robespierre le jeune et aussi le duc d'Orléans, devenu Philippe Egalité. C'est donc, surtout, si l'on peut dire, la Commune en tous ses éléments qui est envoyée par Paris à la Convention.

Est-il vrai, comme les Girondins l'ont affirmé, que les élections parisiennes furent faites sous la terreur? Elles furent très passionnées. Les assemblées électorales ne voulurent point voter en silence : elles exigèrent que les diverses candidatures fussent publiquement débattues et ainsi les assemblées d'élection se transformèrent en clubs orageux. Il est possible que la peur de la Commune encore toute-puissante eût détourné déjà des assemblées primaires les citoyens qui n'allaient point dans son sens. Et il est probable aussi que devant les Assemblées électorales il eût été malaisé aux candidats girondins de s'expliquer et de se défendre. Le peuple leur reprochait violemment leurs longues hésitations à frapper le roi et leur hostilité contre la Commune. Il paraît bien qu'ils n'affrontèrent pas l'orage. Et cela seul prouve que la violence ne faussa pas l'élection. Car si la Gironde avait eu un point d'appui à Paris dans le sentiment public, elle était assez organisée, assez habile et assez secondée par le ministère de l'Intérieur pour tenter la bataille, et déjouer les manœuvres terroristes d'une minorité; mais elle s'avoua vaincue presque sans combat. Je ne relève guère qu'une protestation véhémente et mélodra-

matique de Guy-Kersaint, mais dans le journal de Brissot, et non à la tribune électorale :

« Les anciens peignaient la calomnie un poignard à la main; en effet, les calomniateurs et les assassins sont frères. Calomnié aujourd'hui à la tribune électorale, demain, je le sais, je puis être certain d'être immolé... Celui qui m'accuse d'avoir voulu fonder le Feuillantisme sur les ruines des Jacobins est un calomniateur; celui qui m'accuse d'avoir changé d'opinion sur la déchéance du roi, est un menteur... Je déclare que c'est porter atteinte aux Droits de l'Homme que d'ouvrir une tribune publique où la discussion sur les individus n'est cependant permise qu'à ceux qui ont un intérêt immédiat à déprécier, à écarter des suffrages tout ce qui n'est pas eux. »

Vaine protestation perdue dans la clameur populaire, et que la Gironde, d'ailleurs, ne prodigua pas. Elle attendait amèrement sa revanche des départements.

A Paris, c'est Robespierre et Danton qui sont, si je puis dire, les grands électeurs. Danton, auquel le journal de Prudhomme reproche lourdement sa complaisance pour des artistes peu préparés au rôle de législateur, intervient en faveur de Fabre d'Églantine, le spirituel et ingénieux auteur comique, et du grand peintre David. Danton voulait marquer son large sens de la vie, et comment la force révolutionnaire devait non abolir mais passionner et soulever l'art. Marat ne fut pas élu sans résistance. Et c'est encore un signe que presque aussitôt après les massacres de septembre une réaction contre le meurtre se produisait. Le journal de Prudhomme, quoiqu'il cherchât à capter l'extrême démocratie, le prend à partie sans ménagement. Il est vrai qu'il y avait entre l'*Ami du Peuple* et les *Révolutions de Paris* rivalité de vente et d'influence. Mais le journal de Prudhomme ne se serait point risqué à ses venimeuses attaques si la popularité de Marat eût été au plus haut.

« Nous sommes fâchés que Marat, toujours trop plein de lui, fasse déborder des sentiments qui s'accordent mal avec la moralité d'un législateur patriote. Les listes de proscription qu'il lâche de temps à autre dans le public n'offrent pas toujours un caractère d'impartialité et de justice, si nécessaire à des mesures aussi violentes. Quelquefois, Marat s'oublie au point de laisser croire qu'il porte ses vues jusqu'à la dictature... Marat est loin d'avoir manifesté dans sa conduite autant de courage qu'il a montré d'audace dans ses pamphlets. Il s'est tenu si exactement sous le voile qu'on l'a cru longtemps expatrié ou mort. C'est compromettre la vérité que d'en rendre les oracles du fond d'une cave... C'est à l'imposture sacerdotale à se retrancher dans les ténèbres. D'autres que Marat ont dit autant de vérités et d'aussi fortes, sans se cacher. Gorsas et quelques autres encore n'ont point suspendu leurs travaux un seul jour; ils ont écrit au fort même de l'orage et n'ont point eu peur. Marat s'est tu plusieurs fois et longtemps. Comme les Parthes, il n'a combattu qu'en fuyant loin du champ de bataille. Nous avons dit que Marat serait de

quelque utilité à la Convention, et nous le disons encore ; mais nous n'avons pas dit qu'elle serait mauvaise en l'absence de Marat, et qu'il ne pense pas en être l'aigle. »

Le journal de Prudhomme, très attentif à ménager les opinions les plus ardentes, n'aurait point tenu ce langage, dans le numéro même où il fait l'apologie des massacres de septembre (n° du 1er au 8), si Marat avait été le dieu du peuple. Mais plus significatif encore est le plaidoyer prononcé en faveur de Marat à la Société des Jacobins, le 7 septembre, par le capucin défroqué Chabot, devenu le gros bouffon des faubourgs, en attendant qu'il épouse, lui aussi, « l'Autrichienne », la fille richement dotée d'un aventurier de finance venu de Vienne. On verra dans ses paroles à quelle résistance se heurtait la candidature de Marat et dans quelle pensée, à demi dédaigneuse, les électeurs parisiens le nommèrent.

« Je suis encore monté à la tribune pour vous parler des candidats, ou plutôt d'un seul candidat : je parle de Marat. *J'en ai déjà parlé à plusieurs personnes qui m'ont levé les épaules à ce seul nom.* Eh bien ! je déclare, moi, que je lui donnerai ma voix. A ces personnes qui n'ont pas grande foi en ses talents, je réponds qu'il a eu du courage et un courage peu commun, celui de se montrer toujours le même depuis le commencement de la Révolution. Mais ce n'est pas cette classe d'hommes qu'il faut convertir à Marat : c'est la classe des hommes qui disent qu'il est un incendiaire. *Je dis que c'est précisément parce qu'il est incendiaire qu'il faut le nommer. En Angleterre, toutes les fois qu'un membre de la commune se montre forcément incendiaire contre le parti ministériel, la Cour cherche à se l'attacher en l'achetant, et bientôt, il devient constitutionnel. Ce que la Cour fait en Angleterre par la corruption, nous devons le faire en France pour le bien public.*

« ... Il a la tête chaude dans le même sens que je l'ai, c'est-à-dire que c'est le cœur qu'il a chaud, car les modérés sont sujets à se méprendre à cette différence, et je vous réponds que c'est une des têtes les plus froides qui existent. On a reproché à Marat d'avoir été sanguinaire, d'avoir, par exemple, contribué *peut-être* au massacre qui vient d'être fait dans les prisons ; mais, en cela, il était dans le sens de la Révolution, car il n'était pas naturel, pendant que les plus vaillants patriotes s'en allaient aux frontières, de rester ici exposés aux coups des prisonniers à qui on promettait des armes et la liberté pour nous assassiner.

« On dit qu'il a été sanguinaire parce qu'il a demandé plus d'une fois le sang des aristocrates, le sang des membres corrompus de l'Assemblée constituante. Mais il est connu que le plan des aristocrates a toujours été et est encore de faire un carnage de tous les sans-culottes. Or, comme le nombre de ceux-ci est à celui des aristocrates comme quatre-vingt-dix-neuf est à un, il est clair que celui qui demande que l'on tue un pour éviter qu'on ne tue quatre-vingt-dix-neuf n'est pas un sanguinaire.

« Il n'est pas non plus incendiaire, car s'il a proposé de donner aux sans-culottes les dépouilles des aristocrates, il ne peut pas être accusé d'avoir voulu les incendier. Quant au système du partage des terres qu'on lui impute, il a une trop mauvaise idée des mœurs de ses concitoyens pour être tenté de faire jamais une telle proposition; car le partage des terres et des propriétés ne peut avoir lieu qu'au milieu d'hommes parfaitement purs et tous vertueux; or, Marat, je le dis encore, est bien trop éloigné d'avoir une idée assez avantageuse de ses contemporains pour faire une pareille proposition.

« J'ajoute encore pour tous les modérés, que quand tous les reproches qu'on lui fait seraient vrais, comme on le représente comme un désorganisateur, il faudrait l'attacher à l'organisation; je dis donc que pour cette raison les modérés doivent le porter à la Convention. Pour la même raison, les aristocrates doivent l'y porter, car la Convention nationale n'ayant aucun droit sur la liberté de la presse et le peuple ayant seul l'inspection de cette partie, si Marat n'est pas de la Convention nationale, il écrira contre eux, et certes le peuple ne se chargera pas du soin de les venger; il est donc de leur intérêt de l'y faire entrer pour lui donner des occupations qui le détournent de celles de les poursuivre.

« Les chauds patriotes doivent également l'y porter; car, quoique la députation de Paris s'annonce sous les meilleurs auspices et que j'espère bien que le reste du choix répondra à ceux qui sont déjà faits, il ne faut pas se flatter que les départements vous envoient tous des Robespierre, des Danton, des Collot d'Herbois, des Manuel et des Billaud-Varennes; je dis donc que, quand nous serions sûrs d'être cinquante enragés à la Convention nationale, ce ne devrait pas être un motif pour négliger d'y faire entrer le cinquante et unième. Je dis donc que les chauds patriotes doivent encore y porter Marat.»

Je fais la part, dans cet étrange boniment électoral, de la grossièreté d'esprit et d'âme du capucin débridé. Marat anime ses violents et sanglants paradoxes d'une sincérité si passionnée, d'une colère et d'une souffrance si aiguës que, jusque dans l'impression pénible qu'ils laissent à l'esprit, il entre quelque respect. Chabot les convertit en lourdes facéties de couvent, et ils deviennent odieux. Mais ce que je voulais retenir, c'est que Chabot a traduit évidemment la pensée de beaucoup de ceux qui élurent Marat. Ils espéraient le calmer, le neutraliser et noyer cette flamme importune.

Ce n'est pas ainsi qu'on aurait pu parler aux Jacobins d'un homme en qui Paris aurait senti battre son cœur. Paris, tout en nommant d'abord et au premier rang Robespierre, n'avait pas voulu non plus se livrer à lui. Paris, en écartant la Gironde, avait voulu simplement marquer son désir d'en finir avec les demi-mesures, avec les combinaisons trop dilatoires et trop habiles, et donner à la France révolutionnaire l'élan décisif vers la liberté et la victoire. Et au fond, les départements, quand ils nommaient la majorité des

hommes agréables à la Gironde, n'entendaient pas non plus se livrer aux Girondins. Comme Paris, la France provinciale voulait, avant tout, consacrer la Révolution du Dix Août, en finir avec la trahison monarchique, et donner à son gouvernement nouveau, vraiment populaire, un vigoureux ressort.



(D'après un document du Musée Carnavalet.)

Il semble bien que les questions théoriques aient été peu discutées dans les assemblées primaires et les assemblées électorales. On ne songea guère à disserter sur la forme qu'aurait le gouvernement nouveau. Je vois bien s'engager aux Jacobins une discussion théorique sur la meilleure forme de gouvernement où Terrasson propose nettement le gouvernement fédératif. Mais

j'observe que la discussion n'ouvrit que le 10 septembre, c'est-à-dire après la fin des élections, qu'elle fut à peu près circonscrite entre Terrasson et Chabot et qu'elle tomba presque tout de suite. C'est à des questions plus immédiates que la France songeait : que ferait-on du roi ? comment le jugerait-on ? Et pour cela il n'y avait qu'à donner pleins pouvoirs aux délégués du peuple. Ils aviseraient ensemble, une fois réunis, aux meilleurs moyens de sauver la patrie. Qu'ils sachent seulement une chose : c'est qu'il n'y a plus de privilèges, et que si le crime du roi est démontré, il doit, comme tout criminel, porter sa tête sur l'échafaud. Le roi mort, la royauté morte, les élus du peuple sauront bien organiser la souveraineté du peuple.

La question de la propriété ne fut sérieusement posée nulle part. Sans doute les artisans, les ouvriers, « les foulons qui valent bien les fabricants » assistèrent aux assemblées primaires comme ils assistaient aux clubs où s'ébauchaient les candidatures. Mais ils n'avaient aucun idéal à opposer à la propriété individuelle bourgeoise affranchie et glorifiée par la Révolution. Ils voulaient seulement un régime de démocratie qui saurait, en son développement, garantir tous les droits et susciter toutes les forces vitales.

Il ne semble pas que les prolétaires ait joué nulle part dans ces élections un rôle de premier plan. Aucune forte parole de salarié, ouvrier ou paysan, n'est venue jusqu'à nous. Un seul prolétaire fut élu à la Convention, et je crois même que presque aucun d'entre eux ne fut délégué par les assemblées primaires aux assemblées électorales. En celles-ci, presque exclusivement bourgeoises, abondaient et dominaient les administrateurs, les hommes de loi, les médecins, les chirurgiens. Les cultivateurs aussi, mais les cultivateurs propriétaires et les fermiers aisés, étaient nombreux.

Voici, par exemple, le relevé des professions représentées à l'assemblée électorale de la Châtaigneraie pour le district de Fontenay : négociant, juge au tribunal du district, accusateur public, administrateur du département, secrétaire du district, greffier du tribunal criminel du département, avoué, juge de paix, administrateur du département, procureur général syndic du département, ingénieur du département, juge de paix, propriétaire, procureur de la commune, greffier du juge de paix, curé, laboureur, propriétaire, fermier, curé, propriétaire, commandant de la garde nationale, tourneur, laboureur, greffier du juge de paix, juge de paix, chirurgien, greffier de la municipalité, propriétaire, curé, maire, procureur de commune, maire, notaire, fermier, fermier, chirurgien, propriétaire, maire, agriculteur, maire, agriculteur, chirurgien, juge de paix, maire, maire, greffier du juge de paix, agriculteur, homme de loi, propriétaire, notaire, propriétaire, commandant de la garde nationale, propriétaire, fermier, maire, greffier du juge de paix, officier municipal, marchand, marchand, marchand de bois, procureur de la commune, administrateur du district, agriculteur, vicaire épiscopal, propriétaire agriculteur, fermier, maire, procureur de la commune, agriculteur, agriculteur, agriculteur,

agriculteur, propriétaire, agriculteur, propriétaire, juge de paix, médecin, agriculteur, notaire, fermier, agriculteur, cultivateur, cultivateur, boulanger, marchand, propriétaire, etc., etc.

Et il en est ainsi dans tous les autres districts. Si nous avions les listes pour tous les départements comme M. Chassin, dans son admirable ouvrage, nous les a données pour la Vendée, on constaterait, certainement, avec quelques nuances, les mêmes caractères généraux.

Les fonctionnaires de la Révolution tiennent une place immense dans les assemblées électorales et, par eux, la bourgeoisie légiste où surtout ils se recrutèrent. Mais qu'on n'oublie pas que ce sont des fonctionnaires électifs, en qui est toute vive et toute chaude la passion du peuple lui-même; qu'on n'oublie pas qu'ils étaient particulièrement menacés par le manifeste de Brunswick, et que, dans la Révolution, ils jouaient leur tête. Ce n'est ni par dédain ni par défiance conservatrice que les salariés, les prolétaires, ne furent pas appelés à jouer un rôle de premier plan. Mais puisqu'ils n'avaient à ce moment d'autre intérêt que celui de la Révolution, pourquoi n'en pas laisser la garde à ceux qui s'étaient ouvertement et officiellement déclarés pour elle?

Le suffrage universel était d'institution toute récente. Il datait de quelques jours à peine et fonctionnait pour la première fois. Le prolétariat n'avait pu donc conquérir la moindre parcelle du pouvoir politique : il n'avait pas un seul représentant parmi les fonctionnaires et les administrateurs des départements, des districts et des communes. Or, le personnel politique ne s'improvise pas; c'est encore à des bourgeois, et seulement à des bourgeois qu'était attachée, en 1792, la force révolutionnaire.

Mais ce n'est pas, si je puis dire, une bourgeoisie de classe, nettement opposée aux prolétaires. Il y a à la Convention un certain nombre de négociants, quelques industriels, notamment deux maîtres de forge. Mais en somme le patronat y est peu représenté. Même dans les villes de grande industrie comme Rouen, où nous avons vu que le patronat s'était jeté ardemment dans la lutte électorale, même là où bien des éléments étaient modérés, c'étaient des jurisconsultes, comme Thouret, qui étaient les candidats (malheureux d'ailleurs) de la bourgeoisie possédante.

Le département de la Seine-Inférieure, où l'industrie était si active, envoie à la Convention Albitte, homme de loi à Dieppe; Pocholle, maire de Dieppe, ancien oratorien; Hardy, médecin à Rouen; Yger, juge au tribunal de Cany; Hecquet, maire de Caudebec; Duval, greffier du bureau central des juges de paix à Rouen; Vincent, administrateur du district de Neufchâtel; Faure, juge au tribunal du Havre; Lefebvre, receveur du district de Gournay; Blutel, juge de paix à Rouen; Bailleul, juge de paix au Havre; Mariette, juge de paix à Rouen; Doublet, cultivateur à Londinières; Ruault, curé d'Yvetot; Bourgeois, juge au tribunal de Neufchâtel; Delahaye, avoué à Caudebec.

Dans le Tarn, où l'industrie de la draperie était si énergique à ce moment et où la bourgeoisie industrielle était si forte, si passionnée que quelques mois plus tard, après le 31 mai, elle entraînera le département dans le mouvement fédéraliste et qu'il faudra toute la vigueur de Baudot pour la ployer et la réduire, quels sont les élus? Lasource, ministre protestant· Lacombe Saint-Michel, officier d'artillerie; Solomiac, président du tribunal criminel du département; Campmas, administrateur du département; Marvejouls, administrateur du district de Gaillac; Daubermenil, électeur de Castres; Gouzy, homme de loi; Rochegude (ci-devant comte de); Meyer, administrateur du département. Pas un industriel, pas un négociant. Il est vrai que la bourgeoisie industrielle protestante avait toute confiance en Lasource, et que c'est par lui qu'elle fut étroitement liée à la Gironde.

Dans la Gironde, sur douze députés, trois négociants : Ducos, Boyer-Fonfrède et Duplantier; les neuf autres, administrateurs ou avocats. Dans les Bouches-du-Rhône, où de si puissants intérêts sont en action, pas un seul négociant. Duprat, le maire d'Avignon, qui fut un riche marchand de soies, est élu pour son rôle révolutionnaire dans le Comtat, et non à raison des intérêts qu'il représente.

Dans la Meurthe et dans la Meuse où les industries du fer, du verre, sont si puissantes, où il y a des maîtres de forge si influents et si hardis, pas un fabricant n'est élu.

Dans l'Isère, dans cette région dont j'ai noté d'après Roland la merveilleuse activité industrielle, qui a certainement contribué à suggérer à Barnave sa conception économique de la Révolution, pas un chef d'industrie : Baudran, juge au tribunal de Vienne; Génevois, président au tribunal de Grenoble; Servoyat, notaire et juge de paix; Amar, membre du directoire du district de Grenoble; Prunelle de Lière, maire de Grenoble; Réal, président de l'administration du district de Grenoble; Boissière, administrateur du département; Genessieu, juge au tribunal de Grenoble.

Dans Rhône-et-Loire, dans cette région de Lyon, Roanne et Saint-Etienne où la puissance déjà ancienne de l'industrie est souveraine, et où elle a déjà suscité des conflits sociaux qui annoncent une maturité économique extraordinaire, c'est la bourgeoisie des administrateurs, des juges, des médecins, la bourgeoisie légiste et « intellectuelle », qui emporte presque tous les mandats : Chasset, juge à Villefranche; Dupuy, juge à Montbrison; Vitet, maire de Lyon; Dubouchet, médecin de Montbrison; Dubouchet, maire à Montbrison; Béraud, juge de paix à Valbenoite; Pressavin, chirurgien, substitut du procureur de la commune; Moulin, maire de Montagny; Michet, juge au tribunal de Montagny; Michet, juge au tribunal de Villefranche; Patrin, naturaliste; Forest, juge au tribunal de Roanne; Javogne, administrateur du district de Montbrison; Lanthenas.

Un seul représentant direct du commerce, Cusset, négociant à Lyon. Mais

ici, comme il convenait en cette région où la classe des ouvriers et artisans a une avance sociale si marquée, un ouvrier, le seul, absolument le seul qui ait été envoyé à la Convention : Pointe cadet (Noël), ouvrier armurier à Saint-Étienne. C'était, il faut bien l'avouer, un homme assez médiocre, et il n'a point laissé de traces sur le chemin révolutionnaire. Je ne trouve guère de lui que deux opinions écrites, à propos du jugement et de la condamnation de Louis XVI. C'est souvent d'une littérature emphatique, prétentieuse et banale, comme celle où s'essayent parfois les ouvriers écrivains ou les ouvriers poètes, qui n'ont pas le courage et le sens de parler simplement la langue simple et savoureuse du peuple.

« Je ne prétends pas, citoyens, par le soleil de la philosophie, dissiper les nuages sophistiques dont on enveloppe la question de savoir si l'assassin de la nation française peut ou doit être jugé. » Voilà la phrase du début. Pointe a même la faiblesse, en cette grande crise, de rimer six vers plus qu'inutiles :

Si du cruel tyran la noire barbarie
Trouve des protecteurs : ah ! ma chère patrie !
De sa férocité tu dois encor souffrir.
Mais si ma faible voix ne peut se faire entendre,
A quel prix que ce soit, je prétends te défendre;
J'ai pour dernier effort tout mon sang à t'offrir.

Si Pointe avait fait rédiger son opinion par un collègue, celui-ci n'aurait probablement pas eu la fantaisie de versifier ainsi, et sans doute aussi, avec cette habitude de la versification et ce souci de la syntaxe qu'avaient les bourgeois du XVIIIe siècle, il eût évité l'incorrection grammaticale du cinquième vers. Le morceau est bien de Pointe lui-même. C'est donc un ouvrier, en somme assez instruit et passablement maître de la langue, que Rhône-et-Loire envoya à la Convention.

Il avait le sentiment de l'importance particulière de son élection. Toujours, en tête de ses opinions imprimées, il écrit lui-même : « Opinion imprimée de Noël Pointe, *ouvrier armurier de Saint-Étienne* ». Et dans chacune il fait allusion à sa condition. « N'étant pas de ces hommes, dit-il dans la première, qui ont cultivé les talents de la parole, l'éloquence ne fut jamais mon partage. » Et dans la seconde (15 janvier 1793) il dit une parole qui a une grande portée. Il rabroue rudement la Convention pour ses hésitations et sa mollesse : « La postérité s'étonnera, citoyens, d'apprendre que les représentants du peuple français, les fondateurs d'une vaste et immense République, aient été si longtemps à se décider sur le sort d'un tyran parjure et assassin. Elle s'étonnera de ce que le premier jour de votre réunion vous eussiez le courage de renverser le trône en abolissant la royauté et que deux mois ne vous suffisent pas pour faire le procès au despote qui en était déchu par tant de trahisons et de cruautés. Elle s'étonnera de ce que vous

avez sacrifié un temps si précieux à plaider la cause d'un meurtrier dont l'idée seule des atroces forfaits révolte la nature entière. Elle s'étonnera enfin qu'une Convention nationale, *composée d'hommes choisis librement dans tous les états sans distinction,* qu'une Convention revêtue des pleins pouvoirs d'une grande nation, et en qui elle fondait ses dernières espérances, que cette Convention qui devait être le dernier boulevard du peuple, en arrachant jusqu'à la dernière racine de l'oppression et de la tyrannie, ait mis autant de lenteur que de faiblesse dans le jugement du tyran le plus barbare et le plus sanguinaire qui fût jamais. » L'accent, malgré une certaine emphase, est vigoureux et brutal. Et nous nous donnerons le plaisir, quand nous assisterons au procès du roi, d'entendre encore sonner cette forte parole ouvrière. Mais ce que je note en ce moment, c'est l'idée que se fait Pointe de la Convention: sa force vient de ce qu'elle comprend des hommes de tous les états; l'ouvrier député ne se demande pas si les éléments de la vie nationale sont bien représentés à la Convention dans leur proportion véritable. Qu'un ouvrier, même seul, soit à la Convention, et qu'il ait dépendu de la seule volonté des électeurs d'y en envoyer plusieurs, c'est là en effet un grand événement. Dans aucune assemblée de l'histoire, tous les états n'avaient été représentés : ni dans les assemblées antiques, qui excluaient l'esclave, ni dans les assemblées barbares qui ne comptaient aussi que les hommes libres, ni dans les communes anglaises où seules une aristocratie foncière et une oligarchie bourgeoise avaient accès.

Oui, pour la première fois depuis l'origine des temps, le plus humble des hommes, l'ouvrier manuel, le prolétaire héritier de l'esclave, était appelé à la souveraineté. L'ouvrier de la fabrique moderne appelé à juger le roi, et gourmandant pour ses lenteurs la bourgeoisie incertaine et divisée, l'ouvrier de fabrique, le rude manieur du marteau et du ciseau faisant la loi avec toute la nation et pour toute la nation, c'est un grand spectacle, et, si je puis dire, une Révolution dans la Révolution. Il faut savoir gré à Noël Pointe de l'avoir senti. Une fois encore il insiste sur son origine populaire :

« La dernière ressource des avocats de Louis est l'appel au peuple. Je suis bien loin de vouloir usurper la souveraineté nationale; ce serait moi-même me ravir mes propres droits, car je suis *vraiment* du peuple. »

Évidemment, l'ouvrier armurier donne ici au mot peuple un sens plus profond, plus prolétarien, que celui qu'il avait souvent alors dans la langue politique. Il songe aux usines dont il est sorti, aux bons et rudes camarades d'atelier. Et lorsqu'il ajoute :

« Quant à moi, qui tiens à plus grand prix l'estime publique que les richesses et la vie, je ne partagerai point avec de timides collègues la honte et l'infamie qu'ils auront méritées. Je suis venu pur de mon département, je veux y retourner sans tache », il est visible qu'il a encore présentes à la conscience les objurgations de ses amis et compagnons de travail, les ouvriers

métallurgistes de Saint-Étienne : « Au moins, marche droit et ferme, et prouve bien à tous qu'un ouvrier ne trahit pas la Révolution. » Certes, il n'oppose pas les ouvriers à la bourgeoisie : il n'ébauche pas une politique de classe ; mais à la façon âpre dont il annonce à ses collègues qu'il se retirera s'ils n'ont ni vigueur, ni décision, on sent une force neuve et distincte et qui a conscience de son originalité. En ces paroles de l'ouvrier armurier Pointe, je trouve l'écho des propos ardents et fiers qu'ouvriers et compagnons de Saint-Étienne, de Lyon et de Roanne échangeaient jusque dans les usines lorsque sa candidature fut décidée. Ce n'est là, à coup sûr, qu'un germe débile et infime ; mais c'est l'indice de ce qu'aurait été la croissance de la classe ouvrière si le suffrage universel et la liberté républicaine avaient été maintenus, si la démocratie avait gardé sa pure forme.

Plus d'un ouvrier aurait rejoint l'ouvrier serrurier de Saint-Étienne dans les grandes assemblées nationales, bien des ouvriers auraient pénétré dans les municipalités électives des cités industrielles, et la puissance bourgeoise, au lieu de se resserrer en oligarchie égoïste et oppressive, aurait dû se pénétrer du droit ouvrier. Ni la bourgeoisie ni la société bourgeoise elle-même ne sont un bloc impénétrable. Le mot de bourgeoisie désigne une classe non seulement complexe et mêlée, mais changeante et mouvante. Des bourgeois révolutionnaires de la Convention aux bourgeois censitaires de Louis-Philippe, il y a, à coup sûr, bien des idées communes et des intérêts communs. Contre le communisme, contre la refonte sociale de la propriété, les bourgeois légistes de la Convention auraient été aussi animés que les bourgeois capitalistes de Louis-Philippe. Et pourtant c'est un autre idéal, c'est une autre âme qui était en eux. Légistes de la Révolution ils venaient organiser la grandeur bourgeoise ; mais ils ne venaient pas organiser l'égoïsme bourgeois. Ils ne voulaient point toucher au principe de la propriété individuelle, telle que le droit romain, la décomposition du système féodal et la croissance de la bourgeoisie l'avaient constituée. Mais ils étaient parfaitement capables, dans l'intérêt de la Révolution et pour le salut de la société nouvelle, de demander aux possédants de larges sacrifices, de refouler leur cupidité, de violenter leur égoïsme et de payer au peuple, en puissance politique et en garanties sociales, son concours nécessaire à la Révolution. Ils étaient les légistes de la bourgeoisie plus encore qu'ils n'étaient la bourgeoisie elle-même. Et si la Révolution n'envoya ni à la Constituante, ni à la Législative, ni à la Convention, qu'un nombre infime de négociants, ce n'est pas seulement parce que négociants et industriels ne pouvaient aisément quitter leurs affaires qui n'étaient point comme aujourd'hui concentrées à Paris par les conseils d'administration des sociétés anonymes ; ce n'est pas seulement parce que industriels et commerçants n'avaient pas autant que les hommes de loi l'habitude de la parole si nécessaire dans les démocraties ; c'est parce que, d'instinct, la Révolution ne voulait pas mar-

quer sa grande œuvre d'une marque de classe trop étroite; c'est que, suscitée par la croissance économique de la bourgeoisie mais aussi par tout le mouvement de la pensée humaine, elle entendait que le vœu général de la nation et la vaste compréhension des rapports humains s'exprimassent dans la loi. Ainsi, plus aisément sans doute que ne l'eût fait une assemblée de bourgeois industriels, de capitalistes et de fabricants obsédés par la hiérarchie de l'usine, la Législative, après le Dix Août, proclama le suffrage universel. Et les légistes de la Convention portent en eux la nation tout entière, *dans tous ses états*, comme le dit l'ouvrier Pointe ; ils portent en eux toute la démocratie révolutionnaire, et l'ouvrier stéphanois, expression de la partie la plus ardente, la plus consciente, du prolétariat français à cette époque, ne s'adresse point aux légistes bourgeois de la Convention comme à des hommes d'une autre classe, mais comme à des associés un peu gâtés par la fortune et la subtilité du talent, qui ont besoin qu'une force révolutionnaire toute neuve et toute directe ranime leur énergie et rompe leurs complications.

Au demeurant, les assemblées électorales d'où la Convention est issue étaient violemment hostiles non seulement à tout acte de pillage et d'anarchie, mais à toute atteinte légale au droit de propriété. La nouvelle des événements du 2 au 6 septembre leur parvenait à peu près au moment où, les élections terminées, elles allaient se dissoudre. Elles y provoquaient un assez vif émoi. Quoi ! si le peuple de Paris n'obéissait plus aux lois, s'il se substituait à la justice ajournée de la Révolution, s'il massacrait les contre-révolutionnaires, la contagion de l'exemple n'allait-elle point partout abolir la loi? Le peuple, pour venger la Révolution sur ses ennemis, n'allait-il point et leur arracher leur vie et leur arracher leurs biens? Et lorsqu'il aurait pris l'habitude de s'installer en maître dans les propriétés des émigrés, de se les répartir sans l'intervention de la loi, lorsque, bientôt, par un entraînement naturel et une transition presque inévitable il aurait dépouillé les Feuillants, les bourgeois modérés et rétrogrades, qui lui apparaissaient comme les complices de l'émigration et du roi, quelle borne marquera encore le commencement du droit de propriété? De proche en proche, toute propriété constituée deviendra, sous prétexte de Révolution, la proie des audacieux. Au bout des journées de septembre et de la violente action populaire l'instinct conservateur des possédants, de tous les possédants, bourgeois et paysans, voyait la loi agraire. Celle-ci, cessant d'être un fantôme, semblait prendre corps. Aussi, en plusieurs assemblées électorales, y eut-il ou des protestations explicites contre toute idée de loi agraire, ou une affirmation solennelle du droit de propriété. C'était une précaution contre les violents. C'était aussi une réponse au commentaire venimeux de la contre-révolution qui annonçait partout la loi agraire comme la conséquence logique et inévitable de la Révolution elle-même.

A Montauban, tout près de ce Quercy, où les paysans, comme nous l'avons vu, avaient violemment aboli, et sans indemnité, les droits féodaux bien

avant que la loi ne l'eût décidé, les démocrates parurent craindre que les révolutionnaires des villages fissent main basse sur les biens des émigrés, dépecés ainsi par les mains du peuple au lieu d'être remis à la nation. L'assemblée électorale lança un appel aux citoyens du Lot :



La Liberté.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

« Des ennemis extérieurs nous assaillent ; la terre de la liberté a été souillée par eux, leurs armes impies ont porté la désolation et la mort. Mais les défenseurs de la patrie, les troupes de ligne et les gardes nationales sont là. Vous avez d'autres ennemis à combattre... ces ennemis intérieurs qui, *se glissant parmi vous, se couvrant du masque du patriotisme, ébranlent les droits sacrés de la propriété*, de la sûreté, remplissent vos esprits de terreur.

et veulent vous conduire à l'anarchie en vous engageant, s'il leur était possible, à porter les atteintes les plus funestes à la liberté politique, civile et religieuse... Citoyens, nulle société ne peut subsister sans le respect le plus inviolable pour la propriété. La Déclaration des Droits de l'homme, cet évangile si cher à tous les Français, consacre ce principe fondamental... *Est-ce respecter la propriété que de se livrer à des dilapidations sous prétexte que les objets sur lesquels on les exerce appartiennent à des ennemis de la chose publique*? La loi et la loi seule peut punir la rébellion; ceux qui ont abandonné leur patrie et qui reviennent armés pour l'opprimer, le Corps législatif *a mis leurs biens sous les mains de la nation; ces biens ne leur appartiennent donc plus, ils sont devenus des propriétés nationales;* les dégrader ou en percevoir frauduleusement les revenus, c'est priver la nation, c'est vous priver vous-mêmes d'une ressource précieuse dans les circonstances critiques où le peuple français est obligé de lutter contre la ligue des rois conjurés.

« Mais si vous devez respecter les biens, combien plus vous devez respecter les personnes! Ils sont coupables, sans doute, ces monstres qui, détestant la liberté et l'égalité, veulent les ensevelir sous les ruines de la France désolée; ils sont mille fois coupables, ces prétendus ministres d'un Dieu de paix qui, méprisant à la fois les lois divines et humaines, prêchent audacieusement la révolte, remplissent l'âme de leurs crédules sectateurs de scrupules et de frayeurs, et en les frappant fortement de la crainte de l'avenir, les rendent barbares par principe de conscience et leur font un devoir des plus affreux forfaits. Laissez librement passer, sortir hors du royaume et emporter chez nos voisins qui la désirent la peste religieuse dont ces êtres malfaisants sont infectés. *La loi, citoyens, la loi, voilà le cri de ralliement de tous les bons citoyens.* »

Ainsi, les démocrates révolutionnaires pouvaient craindre qu'une partie du peuple allât au delà de la loi, qu'il remplaçât pour les prêtres factieux la peine de la déportation par la peine de mort et qu'il devançât, par un partage anarchique, la mise en vente légale des biens des émigrés. Si à cette action spontanée et désordonnée avait été laissée partout libre carrière, la Révolution se serait dissoute en sauvagerie. Comment, par exemple, suivant quel principe et quelle règle les paysans se seraient-ils attribué les biens des émigrés ou les biens des communautés? Que de querelles sanglantes auraient surgi entre les partageants se disputant le meilleur lot! L'intervention souveraine de la loi était donc nécessaire pour ordonner ces vastes opérations, soit que les biens des émigrés fussent vendus par parcelles au profit de la nation menacée, soit que les biens communaux fussent répartis selon certaines règles précises.

Terrible alternative de la Révolution qui était obligée, tantôt comme au 14 juillet et au 10 août, de se sauver par le soulèvement spontané de la force populaire, tantôt de la contenir et de la refouler par la discipline de la loi!

Sans l'admirable préparation économique et intellectuelle qui la rendait invincible, elle eût disparu dix fois dans ces nécessités contradictoires. Mais elle sut toujours, avec une puissance et une souplesse merveilleuses, utiliser à l'heure décisive la grande spontanéité collective du peuple héroïque, et maintenir pourtant dans les âmes le respect presque religieux de la loi, expression sacrée de la volonté générale. Elle put ainsi, sinon sauver tout son idéal, du moins mener à bien quelques opérations décisives qui rendaient impossible l'entier retour au passé, et créer quelques grands précédents, lumineux et forts, qui préparaient et annonçaient, par delà la nuit souvent reformée des réactions et des servitudes, l'avènement définitif de la liberté républicaine et de la démocratie.

Ce que dit l'assemblée électorale du Lot traduit la pensée à peu près unanime de la France révolutionnaire en septembre 1792. Mais on n'aurait qu'une idée bien inexacte de ces élections qui duraient huit ou quinze jours, durant lesquelles toutes les forces vives de la Révolution étaient concentrées à l'assemblée électorale, si on ne ressentait pas l'ardeur de patriotisme dont elles étaient toutes pénétrées.

Au travers des compétitions et des intrigues arrivaient les nouvelles impatiemment attendues des frontières. Longwy est-il pris? Verdun résistera-t-il? Ah! que la France soit comme une fournaise et que la Convention forge le glaive! Souvent les opérations électorales étaient interrompues; c'étaient des dons patriotiques qui affluaient, des lettres chargées d'assignats, des bijoux, des bracelets, ceux de la fière paysanne et ceux de la riche bourgeoise : que tout cet or soit fondu pour la liberté! Pendant que les hommes se réunissaient à l'assemblée électorale ou au club, les femmes se réunissaient dans les églises, non pour prier, ou tout au moins la prière était courte, mais pour travailler aux effets d'équipement, aux tentes, aux habits, à la charpie aussi. Qu'on lise les journaux de Paris : toutes les églises étaient pleines de femmes patriotes qui voulaient, suivant le beau mot de la Commune, ennoblir leurs mains au service de la patrie. Qu'on lise les lettres de Lebas et de son père : partout dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, les femmes réunies le soir à l'église et y portant sans doute les pauvres lumières accrochées d'habitude au manteau de la cheminée, tricotaient, cousaient, effilaient le linge pour les blessés, tendaient parfois l'oreille dans le silence de la nuit aux rumeurs incertaines qui venaient de la frontière : est-ce le canon de l'ennemi qui gronde déjà aux environs de Lille? Parfois un homme entrait, un révolutionnaire du bourg ou du village, et il haranguait ces femmes, il les conviait à la constance contre les périls prochains, à l'héroïque courage. Mères, c'est la patrie qui est la grande mère, la patrie de la liberté!

Parfois celui qui leur avait parlé d'abord familièrement, presque du seuil de l'église où l'avait appelé une clarté, gravissait, à la demande des femmes, les degrés de la chaire. Et pour aucune de ces femmes, restées pour-

tant presque toutes chrétiennes, il n'y avait là ironie ou profanation. Une harmonie toute naturelle s'établissait dans leur âme entre les émotions religieuses de leur enfance et de leur jeunesse, douces encore au cœur endolori, et les hautes émotions sacrées de la liberté, de la patrie, de l'avenir. Mais celles-ci étaient plus vivantes. Si le prêtre s'insurge contre la liberté, que le prêtre soit frappé; si la religion ancienne tente d'obscurcir la foi nouvelle, la foi à l'humanité libre, que la vieille religion s'éteigne, et que la lampe mystique soit remplacée dans l'église même par la lampe du travail sacré, celui qui vêt, abrite, protège les défenseurs de la liberté et du droit.

Ainsi jaillissaient des pensées nouvelles, ainsi grandissaient de subites révoltes qui relevaient les fronts inclinés de jadis, et faisaient, si je puis dire, éclater la voûte basse des vieilles églises accoutumées aux sourdes paroles de résignation. Les hommes aux camps ou dans les hôtels de ville, combattant ou élisant, c'est-à-dire combattant encore, les femmes travaillant dans les églises d'un travail plus fervent qu'une prière, c'est de tous ces foyers aux lueurs convergentes que jaillit l'ardente Convention.

Mais les partis détournèrent ou brisèrent ce grand mouvement pour l'accaparer. La Gironde pouvait se croire victorieuse et, comme nous l'avons vu, Brissot, dès le 10 septembre, se félicitait du résultat. Il semblait bien, en effet que, hors de Paris, c'est elle qui triomphait. A l'égard de la Commune de Paris, de Robespierre et de Marat, les départements, sans se prononcer nettement ou violemment, avaient quelque défiance. En tout cas Marat, dès le 15 septembre, proclame sa défaite et appelle presque à l'insurrection :

« Odieux moyens employés avec succès dans les départements pour appeler à la Convention nationale les traîtres qui se sont toujours montrés les plus cruels ennemis du peuple. Malheurs qui seront la suite de l'indigne choix des départements, si le peuple ne reste pas debout, jusqu'à la fin des travaux de la Convention. Nécessité indispensable de la faire siéger dans un vaste local *sans garde quelconque*. — A l'ouïe du mode décrété d'élection des députés à la Convention nationale, j'ai jeté les hauts cris. (Il s'agit de l'élection à deux degrés.) Je n'y voyais qu'un moyen artificieux employé par l'Assemblée pour remplir d'hommes corrompus le conseil suprême de la nation, en conférant à des corps électoraux le choix des représentants du peuple, choix qui appartient essentiellement aux assemblées primaires. J'avais prévu les cabales odieuses qui agiteraient les électeurs, les moyens de séduction qui seraient employés pour les corrompre, et j'avais résolu l'objection élevée contre les nominations faites immédiatement par les citoyens assemblés dans leurs sections... Ce que j'ai prévu est arrivé dans tous les points de l'empire; l'intrigue, la fourberie, la séduction et la vénalité (Roland, l'automate ministériel, a prodigué l'or à pleines mains pour faire nommer tous les écrivailleurs brissotins) se sont réunis pour influencer les corps électoraux, et porter à la Convention nationale des hommes flétris pour leur incivisme, des hommes recon-

nus pour traîtres à la patrie, des hommes pervers, l'écume de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée actuelle. Qui croirait qu'au nombre des députés se trouvent des Malouet, des Rabaut, des Thouret, des Target, des Pastoret, des Condorcet, des Dumolard, des Du Castel, des Vergniaud, des Guadet, des Lacroix, des Brissot? (Marat se trompait pour plusieurs de ceux-là, pour Malouet, Thouret, Target, Pastoret, Dumolard, qui ne furent pas élus.)

« *Français, qu'attendez-vous d'hommes de cette trempe? Ils achèveront de tout perdre, si le petit nombre de défenseurs du peuple appelés à les combattre n'ont le dessus et ne parviennent à les écraser. Si vous ne les environnez d'un nombreux auditoire, si vous ne les dépouillez du talisman funeste, l'inviolabilité, si vous ne les livrez au glaive de la justice populaire dès l'instant qu'ils viendront à manquer à leurs devoirs, abuser de votre confiance et trahir la patrie, c'en est fait de vous pour toujours. Gardez-vous de placer la Convention nationale dans l'air pestiféré du Manège des Tuileries. Préparez-lui un local assez vaste pour recevoir trois mille citoyens dans les tribunes, parfaitement à découvert, et absolument sans gardes, de manière que les députés soient sans cesse sous la main du peuple et n'ayant jamais d'autre sauvegarde que leur civisme et leur vertu.* Sans cela, c'est en vain que vous aurez mis vos dernières espérances dans la Convention nationale. Les traîtres qui ont appelé les ennemis de la liberté, retranchés dans leur antre sous le canon des contre-révolutionnaires, insulteraient au peuple en trahissant ses droits, et continueraient, comme leurs prédécesseurs, à traiter de brigands les patriotes indignés qui s'efforceraient de les rappeler au devoir. »

Ainsi Marat proclame que la majorité de la Convention est « brissotine », et il n'attend plus le salut de la Révolution que de la force du peuple faisant violence à la Convention. En demandant que celle-ci soit sans gardes, pour être toujours sous la main du peuple, il fournit à la Gironde le prétexte dont elle a besoin pour appeler à Paris une garde départementale. La Gironde aurait pu dédaigner ces colères alors tout à fait impuissantes. Mais elle aussi avait formé le dessein funeste d'écraser ses rivaux. Erreur mortelle! car ce n'est point pour cela que la France l'avait nommée. Entre la France et la Gironde il y avait un malentendu. La France n'avait pas donné sa confiance à la Gironde, mais à la Révolution dont la Gironde lui apparaissait alors comme la gardienne.

A mesure que les Girondins découvriront plus nettement leur passion de domination exclusive, une sorte de stupeur attristée se produira chez ceux-là mêmes qui les ont élus. Mais les Girondins, étourdis et grisés, affolés de haine contre Robespierre, exaspérés contre Paris qui les avait rejetés, convaincus d'ailleurs qu'ils entraîneraient aisément à leur suite toute la France départementale, formèrent le plan d'en finir avec leurs ennemis. S'ils avaient eu plus de largeur d'esprit et de cœur, s'ils avaient laissé tomber, sans en

grossir l'effet, les provocations isolées et à peu près vaines de Marat, s'ils s'étaient groupés autour de Danton pour travailler résolument, exclusivement, au salut de la patrie et à l'organisation de la liberté, bientôt Paris même serait revenu de ses préventions, et toute la France révolutionnaire unie aurait fondé la République immortelle. Mais ils voulaient être les seuls maîtres, les seuls dirigeants; tout froissement leur était une blessure intolérable. Ils voulaient s'épanouir seuls, comme une fleur éclatante et jalouse, au sommet de la Révolution.

Presque tout de suite leur plan fut formé. Ils songèrent à exploiter les massacres de septembre, à en attribuer la responsabilité directe à la Commune et à Robespierre. Ils s'appliquèrent à affoler les esprits, à semer la panique, à montrer que tant que les influences parisiennes subsisteraient, il n'y aurait ni liberté, ni sécurité; que l'anarchie, après avoir attenté aux personnes, attenterait aux propriétés, et qu'il fallait éliminer toutes les forces de désorganisation qui faisaient le jeu de l'ennemi.

On a dit souvent (et M. Moutier le répète) que jusqu'au 10 septembre les Girondins et en particulier le journal de Brissot ne font entendre aucune parole de blâme contre les massacres de septembre. Ce n'est pas exact : j'ai déjà montré comment, dès le 3 septembre, Brissot cherche, presque sournoisement il est vrai, à engager la responsabilité de la Commune.

Dès le 4 la tactique se précise, et voici comment Brissot commente la lettre de Roland annonçant de nouveaux troubles autour de l'Abbaye, et mettant sous la responsabilité des dépositaires de la force publique « la vie d'un seul citoyen arbitrairement sacrifié ». Brissot dit : « *M. Roland déclare qu'il ne croit plus que la violation des prisons et le massacre des prisonniers aient été l'effet de l'indignation spontanée du peuple; les effets n'en auraient pas été d'une aussi longue durée.* Des hommes en armes sont encore autour des prisons, et se disposent à inonder les souterrains où ils présument que des prisonniers se sont cachés. On menace la vie des signataires de la pétition des 20 mille. *Des monstres, tout dégoûtants de sang*, ont été en demander la liste au Comité de surveillance, elle leur a été énergiquement refusée. » Mais, si les massacres ne sont pas l'effet spontané de l'indignation du peuple, si Roland s'est trompé en paraissant le croire le premier jour, il ne s'agit plus de « tirer un voile ». Il faut savoir, au contraire, quelle est la force qui organise ainsi le meurtre.

Je ne rechercherai point dans quelle mesure les massacres furent spontanés ou organisés. Ce sont là des mots d'une signification très flottante. Lindet, neuf ans après, dans sa lettre à Serieys sur la tragédie *la Mort de Robespierre,* me paraît avoir exagéré beaucoup la part de l'organisation.

« Les autorités constituées (c'est-à dire la Commission des Douze, de la Législative, le pouvoir exécutif et le maire de Paris) parfaitement unies, exerçaient une puissance absolue. La masse du peuple était obéissante et

docile, faisant le bien par amour et sentiment, faisant le mal par [illegible].

« Toutes les fois que l'on parle des funestes événements de septembre, on fixe l'indignation publique sur une poignée de vils bourreaux et sur une multitude hébétée ou furieuse égarée. On ne nomme pas les ordonnateurs. Je vous dis franchement, citoyens, que la multitude était trompée et que, si l'on veut inspirer une juste horreur de tous les crimes qui furent commis, il faut avoir le courage d'en nommer les auteurs; il faut nommer ceux qui conçurent cet horrible dessein, qui en dressèrent le plan et qui proposèrent froidement pendant plusieurs jours les moyens d'exécution. Il y en a qui croient qu'il aurait été facile de s'opposer à ce débordement d'atrocités. Je crois que cela était impossible. *Il ne s'agissait pas d'un mouvement populaire: tout était ordonné.* Le pouvoir était respecté. Tout obéissait. La présence du maire seul dissipait un attroupement au Temple. La signature d'un procureur de la Commune, d'un secrétaire, faisait rendre les citoyens à la vie et à la société. Je conviens que si l'un des trois pouvoirs qui dominaient avait refusé son assentiment à ce que l'on proposait, ces événements n'auraient jamais souillé la France. Je crois même que si un seul membre de l'un de ces pouvoirs s'y était opposé, il aurait pu seul tout empêcher. »

Il y a dans les propos de Lindet une étrange incohérence. Tantôt il dit que le mouvement, étant ordonné, était irrésistible, tantôt il dit qu'il aurait suffi pour l'empêcher d'un seul membre d'une des trois autorités constituées. Mais son accusation va très loin. Les Girondins, maîtres de la Commission des Douze, Pétion maire de Paris, et tout le ministère, y compris Roland, sont formellement accusés d'avoir commis, organisé ou toléré délibérément les massacres de septembre. Qui donc fera la part des responsabilités? La responsabilité passive de la Commune et même de l'Assemblée est indéniable.

La responsabilité active de Marat et du Comité de surveillance de la Commune est incontestable aussi, bien qu'il soit malaisé d'en préciser le degré. Mais qui assignera la proportion, en ce sombre événement, des forces de calcul et des forces spontanées?

Les Girondins ne pouvaient rechercher les « organisateurs » des massacres sans s'exposer à toucher le peuple de Paris. Le mieux était donc de pratiquer une grande politique d'amnistie et de « tirer un voile ».

Ils s'appliquèrent, au contraire, à mettre à nu la blessure et à l'aviver, à surexciter la crainte. Le 10 septembre, à un moment où visiblement les influences humaines ont repris possession de la Commune, où l'autorité de Pétion est raffermie, où Paris est calme, le journal de Brissot approuve une singulière initiative toute d'affolement : « La section de l'A[illegible], pour prévenir les horribles brigandages qui se méditaient à Paris, et empêcher que les citoyens ne deviennent les victimes du désordre, a proposé à toutes les sections une confédération générale entre elles et tous les citoyens, pour se garantir réciproquement leurs propriétés et leurs vies ; chaque citoyen sera

tenu d'avoir une carte signée de sa section sur certificats de voisins; il la portera toujours sur lui. Tous les corps de garde, piqueurs, patrouilles auront le droit d'arrêter tous les passants; ceux qui ne présenteront pas leurs cartes seront arrêtés; si c'est oubli, ils seront reconduits à leurs sections, qui les reconnaîtront. Les étrangers seront munis de leurs passe-ports, qui leur serviront de carte. *Aussitôt qu'un citoyen porteur de carte réclamera pour lui ou pour ses propriétés du secours, tous seront tenus d'y voler, et la maison, la rue, le quartier, la section et toute la ville devront s'y rendre.* »

C'eût été la Terreur girondine et l'affolement en permanence. Roland, le 10 septembre, répondit par une affiche aux attaques de Marat, une longue affiche sentimentale et diffuse toute pleine de l'éloge de soi. Et toujours la vision de l'assassinat :

« Je n'ai su que plusieurs jours après, que moi-même j'avais été désigné comme un perfide; que le jour même du 2 septembre le Comité secret de la ville avait lancé contre moi un mandat d'arrêt. Était-ce pour me traduire à l'Abbaye et m'y faire élargir avec des scélérats ? Que des lâches ou des traîtres provoquent les assassins, je les attends; je suis à ma place; j'y fais mon devoir et je saurai mourir. »

Quelle emphase ! et quelle évocation mélodramatique des poignards à une heure où vraiment il n'y avait plus de danger ! Quelle disproportion entre les articles de Marat et tout cet appareil officiel de réfutation et de lamentation ministérielle ! Mais voilà les journées de Septembre lancées officiellement dans la polémique, voilà le rôle de Marat artificiellement grossi : « l'ennemi de tous les bons citoyens, l'ami du désordre et du carnage » est dressé par la Gironde au-dessus de Paris, comme une monstrueuse idole qui veut du sang. Il faut donc tout d'abord abattre cette idole, et quand on aura concentré la politique sur Marat, quand il sera tombé sous l'exécration publique, qui ne voit que la Commune sur laquelle il eut tant d'action sera écrasée ? Qui ne voit que Robespierre, orateur de la Commune, sera atteint ? Qui ne voit que Danton, coupable d'avoir été ménagé par Marat, sera discrédité ? Et la Gironde concentrera tous les pouvoirs.

Que les patriotes ne craignent point qu'elle défende faiblement la liberté. N'est-ce pas sur l'initiative de Guadet que le 4 septembre tous les députés ont juré, comme citoyens et comme individus, *de combattre de toutes leurs forces les rois et la royauté?* Ainsi, vigueur et mesure, ardeur révolutionnaire et humanité, dévouement à la patrie et maintien de l'ordre, amour du peuple et respect de la propriété, tout sera réuni dans le grand parti girondin devenu la Révolution elle-même. Et ils vont ainsi, bourdonnant toujours autour des plaies de septembre.

Un moment les Girondins purent croire qu'ils allaient faire casser l'élection de Marat. La plupart des candidats démocrates avaient déclaré à Paris qu'ils ne considéraient le choix fait par le corps électoral comme valable que

s'il était ratifié par les assemblées primaires des sections. Il ne semble pas que cette sorte de *referendum* électoral ait été sérieusement pratiqué, et des réclamations s'élevèrent.

« Une querelle assez plaisante, dit *le Patriote français* du 20 septembre,



L'ÉGALITÉ.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

s'est élevée entre les sections, la municipalité et le corps électoral ; les charlatans qui se jouent du peuple en vantant sa souveraineté avaient crié sur les toits, avant les élections, que les sections devaient reviser les choix, et les soumettre à un scrutin épuratoire; ils s'y étaient engagés. A peine ont-ils été

élus, qu'ils ont chanté la palinodie. Les sections ont voulu, en vertu du droit de souveraineté du peuple, revoir les élections et aussitôt les orateurs furibonds, qui craignent l'issue de la réunion, sont montés à la tribune pour anathématiser l'audace du peuple de vouloir les soumettre au scrutin. »

Marat, prompt à s'alarmer, avait, le 15 septembre, poussé le cri d'alarme. « Tandis que le corps électoral est partagé en deux partis, qui se choquent sans cesse pour porter à la Convention nationale les citoyens qu'ils en croient les plus dignes, ou plutôt qui paraissent le mieux remplir leurs vues, les ennemis de la liberté s'agitent dans les sections pour faire exclure de la Convention nationale les plus ardents défenseurs de la liberté.

« Je n'ignore pas les menées de la faction Brissot contre *l'Ami du peuple*. Elles sont dignes de la bassesse de ses ennemis; mais il dédaigne d'employer le temps à les déjouer. *L'Ami du peuple* n'a rien à dire si ses titres à la confiance publique peuvent encore être révoqués en doute. Le seul devoir qu'il ait à remplir envers ses concitoyens, les patriotes de toutes les sections qui pourraient être induits en erreur, c'est de leur déclarer que le plus ardent de ses vœux est qu'ils trouvent beaucoup d'autres représentants, qui aient mieux mérité de la patrie. »

Mais si dans les sections même de Paris il y avait une opposition à Marat assez forte pour que la Gironde ait pu espérer le mettre en échec, que signifie cette politique d'affolement? N'est-il pas visible que c'est de parti pris, et en vue de la domination exclusive d'une faction, que la Gironde sème la peur? Elle est doublement inexcusable. D'abord, elle savait bien, par l'expérience des troubles atroces du Comtat, que seule l'amnistie avait pu ramener l'ordre, et c'est elle-même, par la grande voix de Vergniaud, qui l'avait demandée.

Ce n'étaient pas des forcenés qui dès le début de la Révolution avaient pris dans le Comtat l'initiative du mouvement de liberté. C'étaient des marchands de soieries, Duprat et Mainvielle, jouissant « d'une fortune honnête », qui avaient soulevé la bourgeoisie et le peuple contre la papauté. Que fût-il advenu si Duprat s'était laissé décourager ou exciter par les horribles tueries réciproques qui ensanglantèrent la lutte?

Mais c'est Barbaroux lui-même, le fougueux ennemi de Marat et de Robespierre, l'un de ces Girondins qui perpétuent et avivent le cruel souvenir de septembre, qui écrit ceci de Duprat :

« Tant de crimes avaient été commis de part et d'autre, à Avignon, et dans le Comtat, que pour les punir il fallait couvrir d'échafauds ce malheureux pays; il se détermina donc à solliciter une amnistie, et il l'obtint par le zèle des députés qui envisagèrent cette question sous le vrai rapport politique. »

Et à quel moment Barbaroux écrit-il ces lignes? Sous la Convention, plusieurs mois après les massacres de septembre. Mais pour punir ceux-ci n'aurait-il pas fallu aussi couvrir Paris d'échafauds? Et pourquoi Barbaroux et

ses amis ne voulaient-ils pas étendre sur l'Abbaye et la Force le voile d'amnistie dont ils couvraient la Glacière? L'intérêt politique était encore plus grand puisque c'est au centre même de la France et de la Révolution qu'il s'agissait de rétablir le calme, de ramener par un juste oubli la concorde et l'élan.

Mais surtout Barbaroux aurait dû apprendre à ses amis les Girondins que ces interventions abusives, ces prétentions dominatrices qu'ils reprochaient si âprement à la Commune de Paris, on aurait pu les reprocher aussi aux Communes des Bouches-du-Rhône. Dans le corps-à-corps incessant avec la contre-révolution, dans les luttes implacables contre les royalistes d'Arles, contre les papistes d'Avignon et de Carpentras, elles avaient pris l'habitude des initiatives souveraines. Et les groupements révolutionnaires y empiétaient constamment sur le pouvoir légal, sur les « autorités constituées ». C'est Barbaroux lui-même qui le constate: « Si l'assemblée (électorale) s'était bornée à l'élection des députés, je n'en ferais aucune mention: mais poussée par le malheur des temps *elle exerça de grands pouvoirs, elle me confia à moi-même une grande autorité.* Dès la seconde séance on annonça des troubles à Tarascon où la Révolution ne manquait pas d'ennemis. Des lettres successives nous apprirent l'insurrection de plusieurs villages, les excès commis dans quelques autres, la complète désorganisation d'un bataillon du département, dont les compagnies s'étaient entretuées à Arles, et l'existence de beaucoup de manœuvres dans le département. *Son directoire était sans énergie, les districts sans confiance, les municipalités sans talents. Il n'y eut qu'une voix pour s'emparer de l'autorité publique. On argumentait surtout de l'état de révolution où se trouvait la France depuis le 10 août. On faisait valoir la nécessité de comprimer les troubles par de grandes mesures. L'autorité plait, l'Assemblée s'en empara. Elle me chargea ensuite de l'exécution de ses arrêtés; c'était m'investir du pouvoir exécutif.* J'acceptai dans l'espérance d'empêcher quelque mal; mais je voulus qu'on me nommât un conseil de douze personnes. *L'assemblée m'en ayant donné le choix*, je les pris dans les divers districts, et parmi les personnes les plus sages. »

Et encore, Barbaroux est contraint d'ajouter: « Le corps électoral voulut ensuite se déclarer permanent; mais les observations que je fis, et plus encore la force des choses qui rappelaient chacun à ses affaires firent rejeter cette proposition. Pourtant, avant de se séparer, il me donna bien du souci par un arrêté que provoqua Moïse Bayle, président de l'assemblée... *Cet arrêté attribuait aux électeurs* (du second degré) *le pouvoir de suspendre dans son canton les fonctionnaires publics, et d'ordonner des arrestations. Je ne pus lutter contre l'amour-propre de chacun. Cependant je parvins à atténuer beaucoup cette autorité monstrueuse dans les pouvoirs que je donnai. Aussi n'ai-je pas entendu dire qu'elle ait été funeste.* »

Mais qu'est-ce donc que tout cela, sinon les procédés les plus inquiétants de la Commune de Paris? Et qu'aurait répondu Barbaroux si on lui avait dit

que, de son propre aveu, Rebecqui et lui, faiseurs d'élections, étaient les duumvirs de la Provence? Qu'aurait-il répondu si on lui eût dit que lui, personnellement, acceptant le pouvoir exécutif que lui donnait l'acte illégal de l'assemblée électorale, choisissant lui-même ceux qui devaient l'assister, puis, malgré toutes les précautions et atténuations, délivrant à chaque membre du corps électoral un pouvoir irrégulier et arbitraire, jouait déjà le rôle d'un dictateur du Midi? Mais il était bien clair que la Convention nationale prochaine, par son autorité morale immense, par la seule force de son action, ramènerait peu à peu sous la loi toutes ces forces vaillantes et bonnes mais déréglées. Elle y ramènerait, sans vaine provocation, et sans polémique irritante, la commune de Paris et les communes provençales, à la seule condition d'être énergique et unie. Mais les partis la déchiraient d'avance ; et cinq jours après les élections des Bouches-du-Rhône, Barbaroux quittant à peine sa dictature du Midi, va fomenter à Paris les plus violentes accusations contre la dictature de Robespierre. O égoïsme des partis! O mortel enfantillage!

La Gironde à l'affût grossit toutes les rumeurs inquiétantes au lieu de les dissiper par la force tranquille de la raison. Quelle apparence y avait-il que les « massacreurs » songeassent à égorger la Convention le jour de sa première séance? Même l'article de Marat que j'ai cité ne demandait au peuple que de la tenir en surveillance et de la juger sur ses actes. Quelle apparence aussi que le peuple s'acharne sur les restes de la Législative? Or *le Patriote Français* du 15 septembre publie ceci:

« La faction farouche, qui manie le poignard de la vengeance aussi bien que le stylet de la calomnie, qui veut conquérir par la terreur la domination qu'elle ne peut obtenir par des services et des talents ; qui veut établir un triumvirat proscripteur sur les ruines de toutes les autorités, pense, *dit-on*, à effrayer la Convention nationale, en signalant par un grand massacre les premiers moments de son existence. *On assure* qu'elle médite l'assassinat de tous les membres de la Législative qui ne seront pas élus à la Convention. » C'était vraiment un système de calomnies atroces contre Paris ; et Pétion, sourdement complice de la Gironde, aggrave pour ainsi dire ces rumeurs par sa façon ambiguë de les combattre :

« Citoyens, le moment où nous avons le plus besoin de calme est celui où nous sommes le plus agités. On veut, à quelque prix que ce soit, nous diviser, nous mettre aux prises les uns avec les autres. On sème la défiance, on distille le poison de la calomnie ; on inquiète, on tourmente les citoyens par les bruits les plus alarmants. *On annonce à l'avance des événements affreux afin d'en faire susciter l'idée et de provoquer au crime.* Cet état d'agitation et d'anxiété devient insupportable... Qui de vous n'a pas entendu désigner le 20 de ce mois comme un jour de vengeance et de sang ? Ce bruit ne s'est pas concentré dans nos murs ; il a retenti au loin. Quel peut donc être

le but de ces perturbateurs? — De calomnier le peuple, et d'éloigner du séjour de Paris les députés qui se rendent de toutes les parties de la France pour la Convention nationale. Nos ennemis pourraient ils prendre une marche plus favorable à leurs desseins? — Non, sans doute; aussi soyez bien convaincus que ces ennemis ont parmi nous des agents qui, sous les dehors hypocrites du patriotisme, vont allumant partout le flambeau de la guerre civile. »

Et tout cela pour une rumeur inconsistante que le journal girondin surtout avait propagée et que Pétion accrédite! Voici des entreprises d'escroquerie qui relevaient simplement de la police. Des filous, exploitant le patriotisme, se revêtaient d'écharpes municipales pour aller frauduleusement quêter dans les maisons au profit des soldats. Ils réquisitionnaient les bijoux et allèrent jusqu'à les arracher de force aux femmes qui les portaient. Ce vulgaire brigandage devient pour la Gironde une partie du plan formé par les « agitateurs ». « Il n'était pas difficile de prévoir, dit le journal de Brissot, que du massacre on irait au pillage. Aujourd'hui des brigands couraient les rues, arrachant aux passants leurs montres, leurs boucles, tous leurs bijoux, sous le prétexte de contribuer aux frais de la guerre; mais le peuple sur lequel on ne manque jamais de rejeter ces crimes, le peuple qu'on espère en vain convertir en une horde de cannibales, le peuple a arrêté ces malfaiteurs! »

La vérité est que la garde nationale, débordée, surmenée, ne suffisait pas au service de la police ordinaire. Elle garda négligemment le garde-meuble, et des voleurs, l'escaladant la nuit, enlevèrent des bijoux. C'est un fait divers sensationnel, je le veux bien, mais c'est un fait divers. Écoutez le journal de Brissot (17 septembre):

« Le brigandage qu'on avait commencé dans les rues de Paris, il y a quelques jours, n'était qu'un essai par lequel on voulait marcher à la dévastation des propriétés nationales et aux sanglantes proscriptions. Cette ville immense renferme maintenant une foule de scélérats avides de sang et de butin, aux ordres de quelques furieux qui méditent la ruine de l'État, parce qu'ils savent bien qu'ils ne peuvent régner que sur des ruines. Le ministre de l'Intérieur a annoncé que cette nuit des brigands ont escaladé les murs du garde-meuble; les portes ont été forcées, les effets ont été pillés; l'on a enlevé tous les bijoux. Quelques-uns des voleurs ont été arrêtés : et peut-être remontera-t-on par eux à la source de ce vol, *qui tient à une grande machination et à la situation actuelle de Paris.* Hier dans la tribune de l'assemblée électorale, on déclama contre le pouvoir exécutif, on *parla de loi agraire*, etc. »

Ainsi tout est machiné; les vols les plus explicables ne sont que l'exécution d'un plan mystérieux de bouleversement total conduit dans l'ombre par les ennemis de la Gironde. Roland intervient pour dramatiser encore; c'est l'étranger qui a fait le coup, ou quelque personnage masqué qui rémunère ainsi ses séides et marche sans doute à la dictature par ces moyens de roman.

« Qui donc, écrit Roland à l'Assemblée, le 17, qui donc a inspiré l'audace d'entreprendre le vol important commis la nuit dernière? Qui?... des émissaires payés par la Prusse *ou des scélérats qui, n'appartenant qu'à eux-mêmes, volent la nation pour soudoyer leurs agents et leurs complices.* »

Et quel est ce personnage masqué auquel la Gironde fabrique dès septembre une légende de mélodrame? Tout simplement, c'est Danton, oui Danton. A cette date, la passion et l'aberration girondines vont jusque-là. Entre les Roland et Danton les rapports étaient tous les jours plus difficiles. Roland méticuleux et aigre était offusqué par l'action large et conquérante de Danton. Celui-ci, négligeant le détail administratif, se donnait tout entier à la grande œuvre d'organisation révolutionnaire; et les Girondins du Conseil subissaient malgré eux son ascendant. Mme Roland laisse éclater un triste dépit:

« On avait imaginé comme l'une des premières mesures à prendre par le Conseil, l'envoi dans les départements de commissaires chargés d'éclaircir sur les événements du Dix Août, et surtout d'exciter les esprits aux préparatifs de défense, à la levée rapide de recrues nécessaires à nos armées contre les ennemis sur les frontières, etc. Dès qu'il fut question de leur choix en même temps que de la proposition de leur envoi, Roland demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir aux sujets qu'il pouvait indiquer. — « Je me charge de « tout, s'écria Danton; la Commune de Paris nous fournira d'excellents pa-« triotes. » — La majorité paresseuse du Conseil lui confia le soin de les indiquer, et le lendemain il arriva au Conseil avec les commissions toutes dressées; il ne s'agit plus que de les remplir des noms qu'il présente et de signer. On examine peu, on ne discute point, et on signe. Voilà donc un essaim d'hommes peu connus, intrigants de sections ou braillards de club, patriotes par exaltation et plus encore par intérêt, sans autre existence pour la plupart que celle qu'ils prenaient ou espéraient acquérir dans les agitations publiques, mais très dévoués à Danton leur protecteur et facilement épris de ses mœurs et de sa doctrine licencieuse; les voilà représentants du Conseil exécutif dans les départements de la France.

« Cette opération m'a toujours semblé l'un des plus grands coups de parti pour Danton, et la plus humiliante école pour le Conseil... Le fait est qu'un travail excessif surchargeait les ministères de l'Intérieur, de la Guerre et même de la Marine, et que les détails absorbaient trop les facultés pour laisser à chacun le temps de réfléchir sur la grande politique. Il faudrait que le Conseil fût composé d'hommes qui n'eussent qu'à délibérer et non pas à administrer. Danton se trouvait au département qui donne le moins à faire; d'ailleurs il s'embarrassait fort peu de remplir les devoirs de sa place et ne s'en occupait guère; les commis tournaient la roue, il confiait sa griffe et la manœuvre se suivait, telle quelle, sans qu'il s'en inquiétât. Tout son temps, toute son attention étaient consacrés aux combinaisons et intrigues utiles à ses vues d'agrandissement de pouvoir et de fortune.

« Continuellement dans les bureaux de la guerre, il faisait placer aux armées les gens de son bord; il trouvait moyen de les intéresser dans les fournitures et les marchés; il ne négligeait aucune partie dans laquelle il pût avancer ces hommes, lie d'une nation corrompue dont ils deviennent l'écume dans les bouleversements et sur laquelle ils dominent durant quelques instants; il en augmentait son crédit et se formait une faction. »

Quel jugement méprisant et haineux sur des hommes qu'elle ne connaissait pas, sur ces forces neuves de la Révolution démocratique que Danton utilisait d'abord dans l'intérêt de l'ordre public! Il était sage de fixer, en les employant, ces énergies effervescentes. Et cette large politique, en atténuant les chocs intérieurs des ambitions et des appétits, aurait bientôt établi sur des bases très étendues le gouvernement révolutionnaire.

Danton ne livrait pas tout à ces hommes d'audace et d'aventure, ou du moins il ne livrait le commandement qu'à ceux qui, à ces qualités d'élan et d'initiative, joignaient l'habileté et la finesse. Il exaltait Dumouriez, et peut-être est-ce pour le faire accepter plus aisément de tous, et pour fortifier ainsi la défense nationale, qu'il ouvrait largement les emplois aux hommes ardents de la Commune. Ce que Mme Roland appelait la lie, Danton l'appelait un ferment. Contre lui la guerre des Roland fut sournoise et âpre. Je rappelle la note que j'ai déjà en partie citée :

« L'ennemi de tous les bons citoyens, l'ami du désordre et du carnage, qui publie ses prescriptions sous le titre profane d'*Ami du Peuple*, avait enveloppé dans sa liste tous les ministres, *à l'exception de M. Danton.* »

Ainsi disait le journal de Brissot, et l'intention est évidente de solidariser Danton avec Marat. Or, je trouve dans les *Annales patriotiques* de Carra la même note *textuelle* : c'est donc un communiqué du ministre de l'Intérieur, c'est du ménage des vertueux Roland que partait le trait empoisonné contre Danton.

Et maintenant, le voici accusé du vol du garde-meuble.

Jugez sur quels indices.

« Le vol du garde-meuble s'effectua, des millions passèrent aux mains de gens qui devaient s'en servir pour perpétuer l'anarchie, source de leur domination.

« Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, écrit Mme Roland, d'Églantine vint chez moi à onze heures du matin, d'Églantine qui avait cessé d'y paraître lors des matines de septembre; d'Églantine qui, la dernière fois qu'il y était venu, m'avait dit, comme par un sentiment profond de l'état critique de la France : « Jamais les choses n'iront bien si l'on « ne concentre les pouvoirs; il faut que le conseil exécutif ait la dictature, « et que ce soit son président qui l'exerce. » D'Églantine ne me trouva pas; je venais de sortir avec Mme Pétion; il m'attend deux heures, je le trouve dans la cour à mon arrivée, il monte avec moi sans que je l'engage à le faire;

il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir; il se lamente d'un ton bien hypocrite sur le vol de cette nuit, qui prive la nation de véritables richesses; il demande si l'on n'a point quelques renseignements sur les auteurs; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien pressenti à cet égard; il parle ensuite de Robespierre, de Marat, qui avaient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il fallait laisser aller, comme d'hommes bien intentionnés, très zélés, qui s'effarouchaient de tout, mais desquels il ne fallait pas s'inquiéter; je le laissai dire, parlai fort peu, et ne m'ouvris sur rien; il se retira, je ne l'ai plus jamais revu.

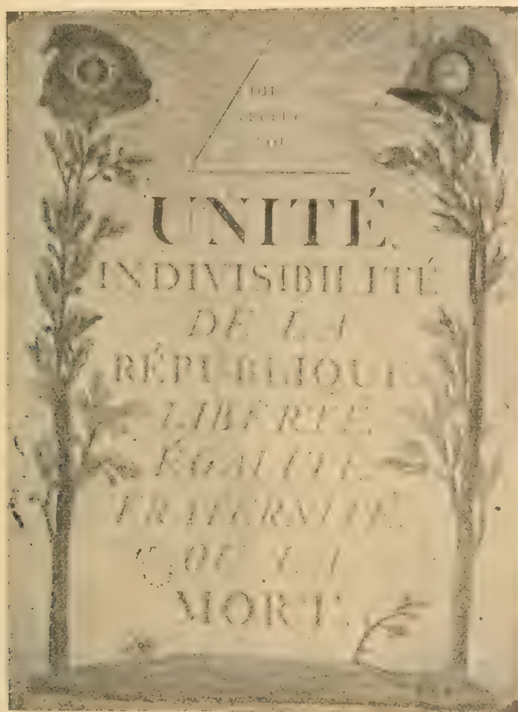
« *J'ai reçu ce matin chez moi, dis-je à mon mari lorsque nous nous retrouvâmes, un des voleurs du garde-meuble qui venait voir s'il n'était pas soupçonné. — Qui donc? — Fabre d'Églantine. — Comment le sais-tu? — Comment? Un coup si hardi ne peut être que l'œuvre de l'audacieux Danton; j'ignore si jamais cette vérité sera mathématiquement démontrée, mais je la sens vivement, et Fabre n'est venu faire que le rôle de son complice et de son espion.*

« J'ai appris, sept mois après, que l'on retenait dans les prisons de Beauvais un grand coquin nommé *Lefort* qui avait été saisi avec des effets du garde-meuble et qui chargeait Danton; mais on n'ose le faire paraître, parce que sa faction est trop puissante. »

Et c'est sur ces misérables commérages, c'est sur ces « pressentiments » de femme présomptueuse et vindicative que toute la Gironde calomniait le grand révolutionnaire. Qu'on n'allègue pas que ces paroles de Mme Roland sont écrites plusieurs mois après, quand déjà la Gironde accablée accusait Danton de sa ruine. Mme Roland dit qu'elle a eu tout de suite cette pensée et tenu ce propos. Elle ne ment pas. D'ailleurs, la phrase singulière de Roland, que j'ai soulignée, est certainement l'écho de cette conversation extravagante du ministre et de sa femme. Et le journal de Brissot, après avoir dit que le vol tenait à une grande machination, insiste encore :

« Ce vol *très extraordinaire,* » dit-il. Et nous savons ce qui se cachait d'insinuation extravagante sous ce mot. Mme Roland avait jasé dans son cercle d'amis avides à recueillir tout ce qui pouvait flétrir le grand Danton, coupable d'avoir osé, après le Dix Août, partager le pouvoir avec la Gironde. A tout homme de sens et de sang-froid, il apparaît clairement que la visite de Fabre d'Églantine à Mme Roland avait pour objet d'atténuer la guerre violente qui s'engageait entre les Roland d'un côté, Robespierre et Marat de l'autre. Ici encore, Danton prévoyant les suites funestes des déchirements, essayait d'apaiser, de concilier. Et la démarche qu'il confia à son ami d'Églantine fut tournée contre Danton par l'intelligence étroite et arrogante de Mme Roland. Mais quoi! Si dans les agitations assez anodines de la capitale, on pouvait envelopper et perdre à la fois Robespierre, Marat, Danton, tout le triumvirat, ne valait-il point la peine d'élargir le filet et de donner aux événements les

plus simples un sens mélodramatique et mystérieux? Pourtant, il est bien clair que dans la réaction de pitié et d'ordre qui suivit les massacres de septembre, Marat lui-même n'avait aucun intérêt à se compromettre par de ridicules histoires de brigands : arracher les boucles d'oreilles ou les bagues d'or de quelques femmes ne répondait guère à son tragique idéal. Marat lui-même,



(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Marat surtout, désavouait ces basses escroqueries, et il y voyait (réciprocité touchante) une manœuvre de ses ennemis. Il écrit le 15 septembre :

« De nouveaux complots éclatent de toutes parts. Hier matin, l'alarme a été répandue dans Paris par des violences exercées dans différents quartiers sur des citoyennes, auxquelles des scélérats soudoyés déchiraient les mains et les oreilles, en leur arrachant leurs boucles et leurs anneaux d'or... Le but des auteurs de ces coupables menées paraît être de porter la terreur dans l'âme des citoyens, et de troubler les élections des députés à la Convention nationale en les abusant sur des dangers chimériques, au dedans. »

Il écrit le 20 septembre :

« Mais ce n'est point là où se bornent leurs atrocités (des prétendus amis de la justice). Pour décrier la municipalité provisoire, peindre son comité de surveillance comme incapable, affranchir de toute entrave les machinateurs, ils ont soudoyé une troupe de brigands pour piller le garde-meuble et les maisons des meilleurs citoyens; ils ont soutenu de fausses patrouilles ces scélérats en arrêtant les préposés de la police municipale; ils ont répandu la terreur dans tous les cœurs en faisant annoncer le pillage du Mont-de-Piété, de l'Hôtel-de-Ville, de la mairie, de la Trésorerie nationale, et en faisant publier que sous quelques jours tout le peuple sera égorgé. Ce qui ne serait pas étonnant, vu le nombre immense d'aventuriers, de déserteurs, de gardes du corps, de malveillants dont les auberges près de Paris abondent. »

Il est évident que la Commune provisoire qui avait réussi, à travers la secousse de septembre, à se maintenir malgré le décret d'ailleurs remanié et affaibli de l'Assemblée et dont la Législative finissante allait remettre à la vigoureuse et jeune Convention le soin de régler la destinée, cherchait à ce moment à éviter toute apparence même de provocation au désordre. N'importe : la Gironde semait la terreur en dénonçant, derrière de médiocres et inévitables agitations, un plan qui se développait.

Il lui vint une bonne fortune : elle put accuser ses adversaires de préparer la loi agraire, et elle n'hésita pas à entrer dans le système dont se servait à ce moment la contre-révolution elle-même pour affoler le pays. Deux des envoyés du pouvoir exécutif, Dufour et Momoro, membres de la Commune, se livrèrent en Normandie à une propagande qui souleva contre eux tous les propriétaires, paysans et bourgeois. Ils prêchaient une Déclaration des Droits de l'homme, agrandie, complétée; et ils y joignaient notamment ces deux articles :

« *La nation ne reconnaît que les propriétés industrielles; elle en assure la garantie et l'inviolabilité. — La nation assure également aux citoyens la garantie et l'inviolabilité de ce qu'on appelle faussement propriétés territoriales jusqu'au moment où elle aura établi des lois sur cet objet.* »

Des hommes peu réfléchis ont dit : c'est du socialisme. Non, ce n'est pas du socialisme au sens moderne et vivant du mot. Le socialisme moderne est né surtout du développement industriel, de l'antagonisme tous les jours accru dans l'industrie entre capitalistes et prolétaires. C'est du cerveau des ouvriers industriels et en vue de l'organisation industrielle que le socialisme a jailli.

Et c'est par une extension inévitable, c'est en vertu de la solidarité de toutes les formes de la production dans une société donnée, que la propriété de la terre a été enveloppée dans le problème social. Au contraire, Momoro et Dufour ne contestent que la propriété de la terre : ils mettent hors de cause la propriété industrielle. Or, en un sens, on pourrait dire que bien loin d'al-

ler vers le socialisme, ils ne font que pousser à l'extrême la conception bourgeoise. C'est la propriété industrielle et mobilière qui est la caractéristique de la bourgeoisie, sa création et son triomphe. La bourgeoisie peut partager avec la noblesse et le clergé la propriété foncière : mais ce qui est bien à elle, ce qui est elle, c'est la propriété industrielle.

La bourgeoisie révolutionnaire n'avait pas craint d'exproprier l'Église et la noblesse émigrée, et bien que les richesses mobilières, les actions des émigrés, fussent comprises dans la confiscation, c'est essentiellement à une expropriation territoriale que la Révolution procédait. Donc, sauvegarder absolument et à jamais les propriétés industrielles, œuvre principale et principale force de la bourgeoisie, et contester la propriété territoriale que la bourgeoisie avait entamée, c'était pousser à l'extrême et, si l'on veut, jusqu'au paradoxe la pensée révolutionnaire bourgeoise. Ce n'était pas ouvrir un monde nouveau, un nouveau système du droit.

Au demeurant, la conception agraire de Momoro était tout à fait informe. Il prévoyait une loi agraire, il inquiétait les possédants en déniant aux propriétés territoriales le titre de propriétés : mais il était incapable de formuler ou même d'esquisser vaguement une législation de la terre.

Aurait-on attribué aux communes tous les domaines arrachés aux particuliers? Mais il y avait, même et surtout chez les démocrates extrêmes, une tendance toute contraire; ils voulaient morceler au profit des pauvres les biens communaux. Aurait-on procédé à un partage des terres? Mais qui donc aurait été admis à ce partage? Si l'on n'y admettait que les habitants des campagnes, quelle injustice! et comment refuser aux prolétaires des villes, aux pauvres des grands faubourgs misérables, une part des biens que l'on faisait rentrer dans la communauté, dont les ouvriers industriels ne pouvaient être exclus? Au contraire si l'on appelle ceux-ci au partage, quel prodigieux bouleversement et quel déplorable recul de la vie économique! Si les ouvriers avaient abandonné les travaux des villes pour cultiver leur lot, c'était la fin de la civilisation industrielle, c'était la rechute en une sorte d'exclusivisme agricole voisin de la barbarie. Et si les ouvriers affermaient ou vendaient leur lot, la « propriété territoriale » se reconstituait.

Il ne restait qu'un système. La nation pouvait se substituer à tous les propriétaires terriens, à tous ceux du moins qui ne faisaient pas sur le domaine même œuvre de leurs mains. Après avoir nationalisé les biens de l'Église et les biens des émigrés, elle nationalisait les biens des propriétaires bourgeois. Elle ne les vendait pas, car toute vente des propriétés territoriales devenait désormais impossible, mais elle en percevait les revenus, et elle les appliquait au service de la communauté. Seulement, dans la conception purement agraire de Momoro et Dufour, des objections insolubles se dressaient contre ce procédé de nationalisation. D'abord, pourquoi dépouiller un bourgeois du capital affecté par lui à l'achat d'un domaine quand on lui laissait le

même capital s'il l'avait placé en propriété industrielle, en actions de Compagnies, ou en rentes d'État? Et en second lieu, n'y aurait-il point flagrante injustice, et même une manœuvre contre-révolutionnaire à dépouiller cette partie de la bourgeoisie patriote, révolutionnaire, qui n'avait pas craint de consacrer ses fonds à l'achat des biens nationaux, tandis qu'on respecterait la fortune des bourgeois timorés ou hostiles qui n'avaient pas voulu se commettre avec la Révolution?

Enfin du coup toute vente de ce qui restait des biens d'Église, toute vente des biens des émigrés cessait naturellement, et la nation au lieu de disposer des sommes considérables qu'elle pouvait réaliser rapidement par la vente, et dont elle avait besoin, ne disposait plus que des revenus des domaines saisis par elle.

Ainsi de toutes parts éclataient les impossibilités.

Il est probable que si Momoro et Dufour avaient été obligés de serrer de près leur propre pensée, ils l'auraient réduite à la formule de Saint-Just, c'est-à-dire à la constitution d'un domaine national agricole limité, affermé à ceux des citoyens qui n'auraient pas possédé de terres et qui n'auraient pas eu d'ailleurs des moyens de vivre par l'industrie. C'est ainsi du moins que j'interprète les fragments de Saint-Just que plus tard, et à leur date, je commenterai.

En tout cas, la formule générale et vague de Momoro et Dufour était très imprudente, puisque, sans dessiner aucun système, sans préparer aucune solution, elle inquiétait tous les propriétaires fonciers, tous les paysans, tous les acquéreurs de biens nationaux, et risquait de tourner contre la Révolution tous les amis de la Révolution. Grave danger!

Buzot, qui présidait les dernières séances de l'assemblée électorale de Bernay, eut de la peine à protéger contre l'unanime fureur les téméraires propagandistes. Si incohérente et si informe que fût la pensée de Momoro, elle marquait cependant une hardiesse croissante. Jusque-là, les plus audacieux, comme l'abbé Dolivier, n'avaient parlé de la propriété du sol qu'en termes mystérieux. Voilà que maintenant, sous la poussée populaire du 10 août, sous la poussée révolutionnaire de la Commune, l'illégitimité de toute propriété territoriale, aussi bien bourgeoise que noble ou ecclésiastique, est proclamée. Bien mieux, elle s'inscrit dans la Déclaration des Droits de l'homme et elle restreint singulièrement la portée de l'article ancien qui affirme le droit de propriété. C'est comme un ébranlement nouveau, confus, mais profond et vaste qui s'annonce.

Il y eut un émoi assez vif, et, je le crois, assez sincère. Par la hardiesse des expropriations territoriales de tout ordre réalisées déjà, la Révolution se sentait vaguement engagée en des opérations plus hasardeuses; et elle craignait, comme en une sorte de vertige, de pencher enfin vers une loi agraire, inquiétante, inconnue et dont le regard troublé ne trouvait pas le fond. A me-

sure que s'affirmait la démocratie et que grandissait le peuple, la Révolution avait peur de perdre l'équilibre de la propriété; et elle se répétait sans cesse à elle-même, comme pour se préserver d'une tentation et d'un péril, que la propriété était sacrée. Au moment même où la force populaire, la force « ouvrière », lui devenait de plus en plus nécessaire pour suppléer aux défaillances de la bourgeoisie modérée, elle se demande si elle ne glissera point sur la pente.

Dès avant le Dix Août, Marat avait poussé au nom des pauvres des cris de colère, de revendication et de désespoir qu'on pouvait aisément, au lendemain de la victoire populaire du Dix Août, tourner en menace de loi agraire. Les révolutions ne réussissent jamais, écrivait-il le 7 juillet, « lorque la plèbe, c'est-à-dire les classes inférieures sont seules à lutter contre les classes élevées. Au moment de l'insurrection, elle écrase bien par sa masse; mais quelque avantage qu'elle ait d'abord remporté, elle finit toujours par succomber; car se trouvant toujours dénuée de lumières, d'arts, de richesses, d'armes, de chefs, de plans d'opérations, elle est sans moyen de défense contre des conjurés pleins de finesse, d'astuce, d'artifice... Si les hommes instruits, aisés et intrigants des classes inférieures ont pris d'abord parti contre le despote, ce n'a été que pour se tourner contre le peuple, après s'être entouré de sa confiance et s'être servi de ses forces pour se mettre à la place des ordres privilégiés qu'ils ont proscrits. *Ainsi la révolution n'a été faite et soutenue que par les dernières classes de la société, par les ouvriers, les artisans, les détaillistes, les agriculteurs, par ces infortunés que la richesse impudente appelle la canaille, et que l'insolence romaine appelait des prolétaires.* Mais ce qu'on n'aurait jamais imaginé, c'est qu'elle s'est faite uniquement *en faveur des petits propriétaires fonciers*, des gens de loi, des suppôts de la chicane. »

Et le mardi 10 juillet, sous ce titre désespéré : *Développement de nouvelles causes qui s'opposent à l'établissement de la liberté chez les Français*, c'est encore un cri terrible contre l'inégalité sociale, mère de servitude : « Voyons les choses plus en grand. Admettons que tous les hommes connaissent et chérissent la liberté; *le plus grand nombre est forcé d'y renoncer pour avoir du pain; avant de songer à être libres, il faut songer à vivre.*

« *Presque en tout pays, les sept dixièmes des membres de l'État sont mal nourris, mal vêtus, mal logés, mal couchés. Les trois dixièmes passent leurs jours dans les privations, souffrent également du présent, du passé et de l'avenir; leur vie est une pénitence continuelle, ils redoutent l'hiver, ils appréhendent d'exister. Et combien sont réduits à un excès de misère qui saisit le cœur : il leur manque jusqu'aux vêtements, jusqu'aux aliments. Exténués par la faim et à demi nus, après avoir passé la journée à chercher quelques racines, ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils sont toute l'année étendus sur du fumier, aux injures des saisons.*

« *En France, il est impossible de faire un pas sans avoir sous les yeux*

quelqu'un de ces affligeants tableaux, et ce sont surtout ceux qui épargnent aux autres la peine de rendre la terre féconde qui manquent eux-mêmes du pain qu'ils ont fait venir.

« *A côté de ces malheureux, on voit des riches qui dorment sur le duvet, sous des lambris dorés; dont la table n'est couverte que de primeurs, dont tous les climats sont mis à contribution pour flatter la sensualité, et qui dévorent en un repas la subsistance de cent familles. Indignes favorisés de la fortune, ce sont eux qui commandent aux autres, et que l'on a rendus maîtres des destinées du peuple.* »

Oui, mais maintenant que toute cette misère, gisante dans le fumier et couchée dans le désespoir, a été remise debout par la victoire du Dix Août, ne va-t-elle pas demander enfin sa part des joies de la vie? Et s'il est vrai que la Révolution a profité surtout aux « petits propriétaires fonciers », à ceux qui, possédant un petit domaine, l'ont vu affranchir des redevances ecclésiastiques et féodales, le moyen d'étendre le bienfait de la Révolution à tous les citoyens, et surtout à ces prolétaires agricoles qui font croître le blé et qui manquent de pain, ne serait-il point bon de leur assurer à eux aussi une portion de terre? Ainsi les bourgeois révolutionnaires pouvaient supposer que le prolétariat misérable allait demander une sorte de loi agraire comme salaire du concours donné par lui à la Révolution.

Soutenue de plus en plus par les sans-propriété, ne sera-t-il point logique qu'elle abolisse enfin la propriété? Et elle se raidit contre des conséquences paradoxales et extrêmes qui brusquement semblent la tenter. Lorsque, par exemple, les Jacobins, dans la séance du 12 septembre, entendent un fédéré de Lyon dire que « les négociants de la ville, aristocrates à l'excès, se servent de la troupe pour subjuguer leurs ouvriers, et leur retirent leur ouvrage, de sorte qu'en les mettant dans les extrémités les plus cruelles, ils se réservent les moyens de les écraser au moindre mouvement », lorsque l'orateur demande le retrait des troupes pour que patrons et ouvriers restent ainsi face à face, lorsque les Jacobins constatent que dans les grandes cités industrielles la Révolution semble aboutir à une guerre de classes, ils s'efforcent, d'autant plus, d'élever au-dessus de la mêlée le droit de propriété. Parfois, quelques-uns semblent perdre pied, et tout en défendant dans le présent le droit de propriété, ils l'abandonnent à demi pour l'avenir.

Toujours un peu badaud et pesant, le journal de Prudhomme, étourdi par les cris de la Gironde, prend au sérieux les faibles mouvements dont j'ai parlé. Il y voit comme un prélude de guerre sociale, et il prêche au peuple un désintéressement tout provisoire (n° du 15 au 22 septembre) :

« Ce sont ces émissaires aussi qui, par des menées sourdes habilement conduites, cherchent à indisposer les classes indigentes contre les riches. Si ce moyen perfide venait à réussir, il serait plus expéditif et plus certain que plusieurs armées combinées. Nos ennemis chanteront victoire quand on leur

apprendra que Paris est devenu le théâtre d'une insurrection contre la propriété. Déjà, les citoyens ne se rencontrent plus sans se mesurer des yeux, sans chercher à se pénétrer et à se deviner; déjà, on fait disparaître l'argenterie. Habitants aisés de Paris, que faites-vous? Prenez-y garde, ces mesures de précaution calomnient le pauvre et compromettent la probité du peuple.

« Toujours, il a respecté le tien et le mien, et sa morale a toujours été : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. » *Il sait d'ailleurs que ces ressources pour l'avenir, sagement ménagées par vous dans ces temps d'abondance, auront leur emploi au premier cri du besoin. Il compte bien que vous serez les premiers à en faire l'offrande à la patrie... au lieu que, dilapidées par une multitude mal conseillée, elles ne seraient d'aucun profit à la chose publique*. Et vous, honorables indigents que les malintentionnés méconnaissent à dessein, *qu'ils apprennent de vous que la saison n'est pas venue encore de frapper l'aristocratie des riches. Un jour viendra, et il n'est pas éloigné, ce sera le lendemain de nos guerres; un jour, le niveau de la loi règlera les fortunes.*

« Aujourd'hui elle ne peut et ne doit qu'imposer les riches en raison des besoins de la patrie. »

Il n'y a, à coup sûr, en tout cela aucune vue nette, aucune philosophie sociale, aucun plan de société nouvelle. Et comment la démocratie bourgeoise née à peine depuis quelques jours aurait-elle pu susciter d'emblée un autre idéal? Mais c'était l'indice d'une fermentation et d'un trouble. D'instinct et d'ensemble, la Révolution réagissait contre cet entraînement confus. Hébert lui-même, à cette époque, rassurait les riches. Il leur répétait que sans les sans-culottes, sans les fédérés et les volontaires ils seraient tombés déjà sous les coups du duc de Brunswick, et que le peuple de la Révolution avait sauvé leurs palais, leurs richesses. A peine connue la nouvelle Déclaration des Droits de Momoro, les journalistes s'empressent à la réfuter. Et ce n'est pas seulement pour faire de l'agitation autour des imprudences de la Commune. Il y a comme un malaise de la conscience révolutionnaire, et elle cherche non sans angoisses à quel point elle doit se fixer. Il importe à l'histoire sociale de rapprocher ces documents où se marque la pensée encore mal débrouillée de la période conventionnelle. Le journal de Prudhomme est diffus et pâteux. Il s'adresse aux nouveaux élus :

« Faire jouir immédiatement le peuple des biens qui émanent de lui est un devoir impérieux et pressant; il faut l'attacher à la Révolution comme à son ouvrage; et puisqu'il est trop nombreux pour faire lui-même le partage de ses biens, vous devez les administrer comme il le ferait lui-même.

« Nous avons dit, nous répétons que la loi agraire est impraticable; que c'est une folie qui n'a crû dans le cerveau de personne, et qui n'est mise en avant que pour vous jeter dans un système d'opposition. Nul homme sain d'esprit n'imaginera l'établissement d'une loi générale à laquelle la naissance

et la mort de chaque individu apportera nécessairement une variation qui entraînera la subversion totale de l'État; mais il est nécessaire (et sans cela point d'égalité; et sans égalité point de liberté), il est nécessaire qu'on opère un rapprochement dans les fortunes qui détruise le principe vicieux de la prépondérance des riches sur les pauvres.

« Il ne doit pas être permis à un citoyen de posséder plus d'une quantité fixe d'arpents de terre, et quoiqu'il doive paraître singulier peut-être de nous voir placer le grand point de l'*instruction publique* immédiatement à côté du *partage des terres*, nous ne trouvons pas inutile d'observer, en passant, que quand vous aurez détruit à la fois la prépondérance des richesses sur l'indigence, et celle du talent sur l'ignorance, cette prépondérance dangereuse, qui est encore aujourd'hui à peu près de cent sur cent se trouvera diminuée dans l'espace de cinq à six ans, dans la proportion de soixante sur cent et ainsi de suite, par succession de temps, jusqu'à une balance dont l'homme industrieux et l'homme éclairé ne pourront jamais abuser.

« Si le peuple était assemblé, et vous ne devez pas oublier que vous n'êtes que subrogés en son lieu et place, il vous dirait, après avoir consommé cette mesure : jusqu'à ce qu'elle ait eu son effet, il y a des hommes pauvres, et ils ne doivent pas souffrir; car les lois sont essentiellement mauvaises et renferment un principe destructeur s'il y a dans la république un seul individu mécontent et opprimé; *donc jusqu'à l'entière opération de ce nivellement de fortune qui nous unira tous par les mêmes liens, les mêmes besoins naturels et les mêmes jouissances*, il faut que celui qui n'a pas q uatre cents livres de revenu net ne paie rien, absolument rien en argent; il acquittera sa dette envers l'État par son travail, par sa consommation, par la défense de ses foyers, par le nombre de ses enfants... Qui subviendra donc aux besoins publics du moment? Les biens des émigrés vous fourniront une partie des besoins que la guerre a multipliés... La justice vous ordonne encore de lever une contribution extraordinaire sur les *ennemis connus* de la liberté et de l'égalité, dont les fortunes et les privilèges sont le plus cher trésor... »

Tout cela est bien vague ou bien grossier. Comment, sous quelle forme, par quelle institution se préparera le nivellement prévu des fortunes? Mystère, et comme conclusion précise, rien que l'exonération d'impôt pour les misérables et un emprunt forcé sur quelques catégories de riches suspects.

Le journal de Carra et le journal de Condorcet s'appliquent plus directement, et non sans véhémence, à critiquer les conceptions de Momoro et la loi agraire. Les *Annales patriotiques* disent le 19 septembre :

« Depuis le commencement de la Révolution les aristocrates n'ont cessé de parler de la loi agraire; ce n'est pas qu'ils aient cru qu'elle pût avoir lieu. Ils savent très bien qu'injuste dans son principe elle est impraticable dans l'exécution; mais ce mot leur a paru propre à jeter dans le peuple des semences de crime et de désordre, ils en ont fait l'épouvantail des proprié-

taires pour les rallier à leur parti. La chétive caste parcheminière avait besoin d'être renforcée; il fallait, s'il était possible, y attirer *les honnêtes gens, la*

19 Jean Baptiste Cloots à Antoine Barnave salut:

Etes-vous législateurs d'un empire, ou gladiateurs dans une arène? Vous dictez des loix dans le Sénat, et vous les transgressez à l'Amphithéâtre. Vous êtes des hommes dans la tribune, et des tigres dans le monde. Barnave, le plus illustre de nos représentans, sacrifie sa logique à un préjugé barbare. Quelle honte, quel exemple! la balle qui enfonce le crâne à Cazalès retarde la marche de l'opinion publique; et des milliers de victimes seront étendues dans la poussière que mordit Cazalès. Jusqu'à quand l'opinion, à l'instar des temples du fanatisme, servira-t-elle d'azyle aux meurtriers? C'est donc vainement qu'un de nos meilleurs écrivains, le judicieux Grouvelle, a rassemblé un faisceau d'argumens invincibles, contre l'horrible manie dont les grecs et les romains civilisés (non moins braves que nous) n'ensanglantèrent jamais leurs fastes. Ah! si les arbres du bois de Boulogne rendoient des oracles comme les chênes de la forêt de Dodone, ils répéteroient aux esclaves des Goths les raisonnemens de Grouvelle le philantrope. Mais au défaut des Dieux, ne pourroit-on pas engager les froids Témoins à faire cette lecture aux Patiens forcés, avant de mesurer les distances et de charger les armes?

Avez-vous fait vos preuves? me demandera-t-on: ce ne sont pas des preuves de bienfaisance, de talent, de civisme que nous exigeons. Et si je répondois: oui, barbares, applaudissez! j'ai plongé le fer dans le sein de mon ami. Ce coup affreux me navre le coeur, abrège mes jours, empoisonne mon existence

Fragment d'une lettre de J.-B. Clootz, adressée a Barnave.
(D'après un document des Archives nationales.)

haute bourgeoisie; mais les cajoleries ne suffisaient point. Un moyen plus sûr a été d'inspirer des craintes pour les propriétés; et ce moyen a fait quelques

prosélytes; cependant tout ce qui venait de l'aristocratie avérée étant suspect ou dédaigné, il a fallu prendre le masque du patriotisme et prêcher la loi agraire en son nom; c'est ce que l'on essaie aujourd'hui.

« Ainsi tout homme qui parle de loi agraire, de partage des terres, est un franc aristocrate, un ennemi public, un scélérat à exterminer; car si ce n'est point un coblencier, c'est un intrigant qui tient à quelque fraction *ou à quelque classe de capitalistes, dont la cupidité atroce, spéculant sur la fortune publique, tâche d'écarter les crédules citoyens de la vente des biens nationaux pour les acheter à vil prix, ou enfin à des agioteurs égoïstes qui, voyant leurs portefeuilles remplis d'effets ci-devant royaux, voudraient en faire hausser le prix par le discrédit des acquisitions territoriales!* Tous ces *honnêtes gens* travaillent le peuple dans le même sens. *Joignons-y ces nombreuses familles d'émigrés qui voient approcher le moment de la vente de leurs biens, et qui voudraient bien que la crainte de la loi agraire pût la faire avorter*, puisque celle des armes prussiennes ne le peut pas. »

« Examinons cependant ce fantôme, et voyons s'il peut jamais acquérir quelque réalité. Si le peuple n'avait pas constamment témoigné son horreur pour le pillage, nous pourrions craindre de sa part quelque excès de ce genre, mais jamais un partage des biens; car après l'insurrection, où serait la garantie de cette division illégale?

« La loi agraire ne peut donc pas résulter de l'insurrection. Serait-ce la Convention nationale ou le Corps législatif qui pourrait la décréter? Cette supposition est inadmissible; car il faudrait que tous les membres qui composeront ces assemblées fussent d'une ignorance et d'une perversité qui n'est ni présumable ni possible; et quand ils la décréteraient, où serait la force coactive qui pourrait la faire exécuter? J'admire ma complaisance à combattre de pareilles absurdités, et j'en demande pardon aux lecteurs...

« Ce serait véritablement l'histoire de la poule aux œufs d'or; il n'est pas à craindre que la nation adopte jamais un principe destructif de toute prospérité. Mais il serait fâcheux qu'à l'aide de ce levier on parvînt à remuer le peuple, à l'agiter pour son malheur, à le soulever pour le précipiter dans l'abîme creusé par ses ennemis. Que ceux qui joignent des lumières à des intentions pures s'occupent à éclairer son ignorance; qu'ils fassent la guerre aux prestiges des malveillants, plus à redouter peut-être que les armes des brigands prussiens et autrichiens. »

Il me semble bien que le journal de Carra n'est pas sans appréhension. S'il est besoin à ce point d'éclairer l'ignorance du peuple, si, pour expliquer l'expansion de l'idée de loi agraire il faut alléguer des manœuvres capitalistes, des ruses d'agioteurs, des mensonges d'émigrés, si toute la contre-révolution, une partie des financiers spéculateurs et une tumultueuse avant-garde populaire agissent, par un concert volontaire ou involontaire, pour propager ou

accréditer cette idée, pour éveiller autour d'elle la terreur ou l'espérance, il faut bien qu'elle ait déjà quelques prises.

En vain Carra rejette la conception elle-même : il n'a point de peine à en démontrer la puérilité, mais pour une partie du peuple, des prolétaires, des sans-propriété, il se peut que ce mot de *loi agraire* ne soit qu'un symbole, l'appel à une égalité plus substantielle, à un régime plus solide de garanties et de droits. Sous ces formes rudimentaires, sous ces enveloppes puériles s'agitent peut-être des instincts puissants, des forces inquiètes.

A deux fois le journal de Condorcet frappe aussi : et le grand banquier cosmopolite Anacharsis Clootz, l'*orateur du genre humain*, intervient lui-même. Il témoigne dans sa critique de son sens d'homme d'affaires, il sait quelles sont les conditions et les lois de la production bourgeoise. C'est sur un ton violent, et comme pour répondre à un véritable danger, qu'il s'élève contre la loi agraire :

« A bas les perturbateurs !

« Des hommes absurdes ou perfides se plaisent à répandre la terreur dans l'âme des propriétaires. On voudrait semer la zizanie entre les Français qui vivent du produit de leurs terres et les Français qui vivent du produit de leur industrie. Ce projet désorganisateur sort de la boutique de Coblentz ; et de prétendus patriotes croient se populariser en publiant que les *propriétés territoriales* sont des chimères qui doivent disparaître devant la réalité des *propriétés industrielles*. Ce galimatias ne mériterait aucune réfutation s'il ne jetait pas l'alarme parmi les citoyens débonnaires qui craignent autant la perte de leur héritage que l'invasion des Allemands ; *ce galimatias a contribué plus qu'on ne pense à la prise de Longwy et de Verdun.*

« Les tyrans de l'Europe font distribuer depuis trois ans, des écrits aristocratiques et démagogiques où les menaces d'une prétendue loi agraire sont exposées adroitement. Si cette menace se réalisait, la contre-révolution serait possible ; l'anarchie éviterait la peine aux rois voisins de se coaliser contre la France. Les usurpateurs détestent notre régénération, *parce qu'elle rend aux propriétaires tous les droits envahis par la féodalité.*

« Les méchants invitent le pauvre à faire la guerre au riche ; mais le peuple est raisonnable, *il comprend fort bien que le territoire est la base de l'industrie, et que l'un ne va pas sans l'autre. Les prédicateurs du partage des terres ne seront pas écoutés à la campagne, et ils seront lapidés à la ville dont les nombreux ateliers seraient anéantis par leur folle doctrine. Un ouvrier qui gagne trente ou quarante sols par jour est plus riche avec ses bras et ses espérances* que si l'on partageait nos soixante-quatre millions d'arpents cultivés entre vingt-sept millions d'hommes, dont la seconde génération serait réduite à une misère, une ignorance, une apathie, une faiblesse qui la mettraient sous le joug du premier conquérant.

« Il n'y aurait plus ni villes, ni routes, ni digues, ni courriers, ni correspon-

dance, ni imprimeurs, ni papier, ni journal, ni journalistes, ni aucune sentinelle morale et physique. *Croupir dans la barbarie sur le fumier d'un misérable arpent* tantôt grêlé ou noyé, serait le sort des citoyens français. Le plus mince journalier préférera son salaire quotidien à la chance du meilleur lot agraire, d'*autant plus que le prix de la main-d'œuvre s'améliore sous le régime de la liberté.*

« Il ne faut pas une grande perspicacité pour prévoir les suites déplorables de la violation du *tien* et du *mien. Aussi le moindre ouvrier d'une manufacture immense repousserait-il l'hypocrite qui lui dirait de partager les magasins et les capitaux d'un fabricant dont les relations lointaines procurent de l'ouvrage à douze cents familles laborieuses.*

« Le plus borné des artisans est convaincu que la dépouille du célèbre Decretot ferait mourir d'inanition trois ou quatre mille citoyens. Que ceux qui veulent faire passer une motion incendiaire se retirent loin d'une société policée ; car ils se feraient assommer par tous les habitants de la ville et par tous les propriétaires et fermiers de la campagne dont l'aisance se fonde sur le débouché des villes populeuses et commerçantes. Les bons esprits, les hommes droits, les vrais amis du genre humain, doivent s'empresser à tranquilliser le monde sur les projets impuissants d'une clique abominable.

« *Il en est du partage des terres comme du partage des rivières ; nous perdrions tous les profits de la pêche, de la navigation et du commerce avec des filets d'eau.* L'excès de la saignée tue l'homme le plus robuste. Et de quoi se plaignent les perturbateurs ? Le nouveau régime ne tend-il pas à morceler les fortunes colossales par des moyens doux et tutélaires ? Les substitutions, les droits d'aînesse et de masculinité sont abolis, ainsi que les maîtrises, les privilèges, les barrières seigneuriales et fiscales.

« On ne s'enrichira plus à la cour, à l'église, à la maltôte ; le brigandage des agioteurs n'accumulera plus des monceaux d'or dans un cercle de financiers. Nous mépriserons les *Gracchus* modernes, nous imiterons l'ancien *Gracchus, en distribuant les communaux à un million de pauvres, en distribuant de vastes terrains qui attendent des bras en Corse, à Madagascar et dans la Guyane.*

« Une émulation créatrice multipliera les branches de l'industrie maritime et continentale : la prospérité publique augmentera par une circulation plus rapide et plus abondante de toutes les productions de la terre et de la mer.

« *Rassurez-vous donc, propriétaires pusillanimes*, pesez mes paroles. *J'aurais désiré que les commissaires de l'Assemblée nationale eussent fait une réponse péremptoire aux administrateurs de Reims, qui, en souscrivant au serment de l'égalité, témoignèrent de vives inquiétudes pour leurs possessions légitimes.* Il faut montrer aux peureux que la majorité soi-disant pauvre est éminemment intéressée à la sauvegarde de la minorité soi-disant

riche. Et cette démonstration est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, que nous soutenons une guerre dispendieuse avec des assignats hypothéqués sur les fermes et les forêts nationales qui se vendraient à vil prix, si la crainte d'une loi agraire empêchait les capitalistes régnicoles ou étrangers de faire des acquisitions territoriales en France. La Convention nationale publiera, sans doute, une instruction pour servir d'oreiller aux propriétaires timides.»

Je n'ai pas à discuter ici, bien entendu, les vues du grand banquier. Sur le fond même de la question il a raison. Il est certain que le partage des terres est une utopie réactionnaire qui ramènerait la société à un état de barbarie agricole et d'universelle pauvreté. La division du travail la plus fondamentale et la plus féconde est la division des villes et des campagnes, du travail industriel et du travail agricole. Un allotissement universel qui ferait disparaître cette division essentielle du travail humain et qui répartirait toutes les familles sur de minuscules domaines ruraux, éparpillerait et abaisserait l'activité des hommes : ils ne songeraient plus qu'à pourvoir aux plus grossiers, aux plus élémentaires besoins. Anacharsis Clootz a raison de dire que l'industrie repose sur le territoire, c'est-à-dire qu'elle doit emprunter au sol les matériaux qu'elle met en œuvre, les produits qu'elle transforme et utilise. Cela suppose évidemment que tous les produits de la terre ne sont pas absorbés par les habitants des campagnes ; et il en serait ainsi dans le cas d'une répartition uniforme du sol à tous les citoyens.

Et Clootz a le droit de dire que cette opération serait funeste aux ouvriers des villes autant qu'elle serait dommageable aux propriétaires ruraux : leur salaire représente pour eux infiniment plus de bien-être que le produit de quelques arpents qui leur seraient alloués. Et il était d'une politique habile de mettre la classe ouvrière en garde, *au nom de son propre intérêt*, contre une utopie rétrograde et appauvrissante.

Mais Clootz va plus loin. Il sent très bien que sous le mot de partage des terres, il s'agit, en réalité, du partage des fortunes. Consciemment ou inconsciemment, c'est ainsi que la question se pose dès lors. Il serait impossible de procéder au partage des fortunes territoriales sans se demander ce qu'on ferait des autres ; et l'idée de partager les capitaux industriels serait invinciblement suggérée par le partage des capitaux fonciers. Clootz va au devant du danger en démontrant que la concentration des capitaux, de l'activité industrielle et marchande est la condition même de la grande production et des vastes échanges. Il est parfaitement vrai que démembrer pour la répartir une grande entreprise industrielle et commerciale, c'est tout simplement la tuer ; et le partage des propriétés industrielles est plus absurde encore et plus meurtrier que le partage des propriétés agricoles, parce que l'organisme industriel plus concentré ne supporte pas sans péril le sectionnement dont s'accommode à la rigueur la production agricole. Clootz a le sens de la grande évolution capitaliste qui se prépare, et il a beau adoucir un peu

et voiler sa thèse, en annonçant que par des moyens tutélaires et doux les fortunes colossales seraient diminuées, il ne ferme, en réalité, que les sources déjà fermées ou taries par la Révolution : pensions de cour, bénéfices d'église. Il laisse toutes vives et toutes jaillissantes les grandes sources de fortune bourgeoise, le grand commerce, la grande industrie. Et il a raison de dire que ce n'est point par d'innombrables et pauvres filets d'eau, mais par grands fleuves et grandes masses que doit couler la force de production et de richesse. Il oppose donc souverainement à l'idée de la stagnation et de la dissémination agricole le hardi capitalisme progressif qui devait dominer toute la période moderne et qui prépare lentement les éléments de l'ordre socialiste.

Chose curieuse ! Le même fantôme de « loi agraire » et de « partage » dont on se servait il y a cent dix ans contre la Révolution bourgeoise, on s'en sert aujourd'hui contre la Révolution prolétarienne. C'est nous, socialistes, qui sommes maintenant traités de partageux, et souvent par les descendants de ces bourgeois révolutionnaires qui furent appelés partageux par les ennemis de la Révolution. Contre nous aussi, on essaie de persuader aux paysans que nous voulons procéder à un partage universel. Reproche puéril et absurde, bien plus inepte aujourd'hui, appliqué aux socialistes, qu'il ne l'était il y a plus d'un siècle appliqué aux révolutionnaires bourgeois. Car si, à la fin de 1792, il y avait déjà une civilisation industrielle que l'universel partage des terres aurait ruinée, si déjà les ouvriers industriels trouvaient dans leur salaire plus de bien-être qu'ils n'en auraient eu aux champs avec leur misérable fragment de propriété, combien aujourd'hui la chute serait plus terrible encore avec les grandes cités prodigieusement accrues, avec la force industrielle et ouvrière plus que décuplée ! Et j'ai à peine besoin d'ajouter que dans l'ordre industriel aussi, les socialistes ne songent pas à démembrer, à décomposer les vastes organismes. Non, ils ne veulent pas disséminer en d'innombrables filets impuissants la force croissante du grand fleuve. Ces fleuves de la grande production moderne, ils les veulent, au contraire, élargir et approfondir; et ils veulent les mettre en communication les uns avec les autres pour qu'ils ne forment qu'un système, à la fois centralisé et divers, portant partout la fécondité et la vie. Seulement ces fleuves, nous ne voulons pas, pour continuer l'image de Clootz, qu'une minorité les exploite, et s'approprie au détriment de la communauté travailleuse le bénéfice de la pêche, de la navigation, des forces motrices. Nous ne voulons pas briser les grands cadres de la production moderne, mais nous voulons y installer la souveraineté du travail organisé.

Il est visible, au ton passionné et pressant du grand banquier, que l'idée de la loi agraire avait fait plus de progrès dans les esprits que d'habitude on ne l'imagine. Ou du moins, les propriétaires commençaient à s'en inquiéter sérieusement. Ce qu'il raconte des administrateurs de Reims est significatif.

Ils craignaient, en prêtant serment à l'égalité, de consentir à un partage égal des fortunes, à ce qu'on appellera bientôt « l'égalité de fait ». Et Clootz ne craint pas d'insinuer que si Longwy et Verdun ont capitulé, c'est parce que la bourgeoisie de ces deux villes s'est sentie menacée par la propagande contre la propriété autant que par les envahisseurs.

Ainsi, à l'Ouest, au Centre, à l'Est, à Bernay, à Reims, à Longwy, même inquiétude, même appréhension.

Il serait enfantin de répéter que la contre-révolution seule est respon sable de ces alarmes. Si rétrograde, au fond et en soi, que fût la conception de la loi agraire et du partage, il est naturel qu'à cette époque une partie du peuple, la plus souffrante ou la plus ardente, s'y soit laissé tenter. Malgré la croissance déjà très marquée de la puissance industrielle et mobilière, c'est encore la terre qui apparaissait, si je puis dire, comme la substance de la richesse. C'est par la possession de la terre que l'Église et les nobles, c'est-à-dire les puissances d'hier qui résistaient encore, s'étaient affirmés. La bourgeoisie se précipitait aux ventes des biens nationaux, comme pour confirmer à son tour par la possession du sol sa domination naissante.

Puisque le peuple montait enfin, puisqu'il venait de conquérir le suffrage universel et le droit politique, puisqu'il jouait un rôle décisif, puisqu'il allait créer la République où sa force s'épanouirait, ne devait-il pas, lui aussi, donner, pour ainsi dire, à son pouvoir nouveau la consécration de la terre, marquer, lui aussi, sa souveraineté de ce qui avait été pendant des siècles le signe de la souveraineté nobiliaire et ecclésiastique, et de ce qui devenait le signe de la souveraineté bourgeoise ? Ainsi, fermentaient dans les esprits populaires de vagues pensées où des éléments rétrogrades se mêlaient à des forces d'avenir.

Kéralio croit utile après Clootz, de réfuter encore la loi agraire, dans la *Chronique de Paris*, de Condorcet, et dans *le Patriote français*, de Brissot :

« J'ai lu dans quelques papiers publics, que des commissaires se disant envoyés par le pouvoir exécutif et par la Commune de Paris, ont distribué une Déclaration des Droits portant que la nation ne reconnaît que les propriétés industrielles et assure la garantie de ce qu'on appelle *faussement* propriétés territoriales, jusqu'au moment où elle aura établi des lois sur cet objet. On ne sait ce qui frappe davantage dans cette insolente démarche, ou de l'audace de quelques individus qui, sans mission quelconque du souverain, osent parler en son nom, ou de l'absurdité des projets que cette étrange déclaration paraît annoncer, ou du danger des troubles qu'elle pourrait exciter. Il est important de prémunir contre ces pernicieuses maximes, dictées par une profonde ignorance, ou par la plus maligne malveillance, les citoyens dont elles pourraient égarer la bonne foi.

« Ces individus, qui osent s'élever au-dessus du souverain, nous décla-

rent qu'ils ne reconnaissent que la propriété industrielle, et que la nation s'est trompée, ainsi que toutes les autres, quand elle a reconnu et garanti une propriété territoriale. C'est nous dire positivement qu'embrassant les songes de quelques rêveurs, ils veulent dégrader les hommes en les abaissant à l'état de brutes et rendre la terre commune entre eux.

« Je pourrais les presser sur ce principe, en disant qu'il n'est pas absolument vrai que la terre soit commune aux brutes, que chacune a une espèce de propriété territoriale; que l'espace qu'elle a choisi et préparé pour s'y reposer lui appartient et qu'elle a droit de le défendre. Je pourrais ajouter que les peuplades sauvages ont aussi leur espèce de propriété territoriale, et que chacune a pour ses chasses un terrain déterminé d'où elle exclut toutes les autres. Mais ce n'est pas ici le lieu de développer et de suivre ces idées; je me propose de le faire ailleurs, et je passe à notre état de civilisation.

« Ces prétendus souverains qui nous annoncent des lois toutes nouvelles veulent bien nous accorder la propriété industrielle, mais la propriété territoriale n'est-elle pas également fondée sur notre industrie? Quoi! un arbre que j'aurai arraché pour en faire un pieu, une flèche ou un bâton m'appartiendra parce qu'il ne tient plus à la terre, et celui que j'aurai tiré d'un lieu, que j'aurai déraciné avec soin et replanté dans un autre lieu, que j'aurai façonné, taillé, fumé par mon industrie ne m'appartiendra pas parce qu'il tient à la terre? Quoi! la cabane ou la maison que j'ai construite et le terrain qu'elle couvre ne sont pas à moi, parce que les pieux et les pierres qui les soutiennent touchent à la terre? Toutes ces choses sont à moi dans l'état animal, si je puis les défendre; elles sont également à moi dans l'état social et plus sûrement, en vertu de la garantie réciproque de toute espèce de propriété.

« Mais à quel but peuvent tendre ces audacieux novateurs, en parlant d'un pareil principe? Veulent-ils le partage de tout le territoire de la France en portions égales, dont chacune serait donnée à chaque chef de famille? Alors chacun de ces chefs aurait la propriété de sa portion, elle lui serait garantie par tous les autres, et il y aurait une propriété territoriale toute pareille à celle qui existe aujourd'hui; ainsi nos prétendus législateurs n'auraient avancé un faux principe que pour troubler l'ordre actuel en violant la propriété territoriale établie et en recréer une du même genre.

« Examinons maintenant quel peut être le partage que ces novateurs semblent projeter. Il est facile à une colonie qui prend possession d'un territoire déterminé, de le répartir aux chefs de famille en portions à peu près égales. Il est possible qu'un législateur qui donne des lois nouvelles à un petit peuple, institue cette répartition en même temps que les lois. Lycurgue l'a fait en Laconie. Quelques philosophes grecs, et entre autres Platon, grand philosophe en morale, poète et rêveur en politique, adoptèrent ce partage égal des propriétés territoriales, et voulurent en faire une règle absolue.

L'exécution en est malaisée, même dans un premier établissement, à raison de l'inégalité du sol et de la situation plus ou moins favorable au commerce.



COMBAT DE VALMY
(20 Septembre 1792) Kellermann général en chef.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Elle serait très difficile chez une grande nation établie depuis longtemps ; et soit qu'elle eût lieu une fois chez un grand ou un petit peuple, il serait absurde

de croire qu'elle pût subsister. Il est évident qu'en assignant à chaque famille une portion limitée du territoire national, il faudrait limiter le nombre des familles et celui des enfants dans chaque famille; car dans le cours de quelques années la mortalité réunira plus d'une famille à son chef, et il sera riche ; plusieurs autres familles s'accroîtront par la fécondité du père et de la mère, et elles seront pauvres. Un sol abondant deviendra stérile, les variations du cours du commerce augmenteront la valeur des productions d'un terrain, et la diminueront dans un autre ; alors l'égalité prétendue des biens s'évanouira. On ne pourrait la conserver qu'en faisant un nouveau partage à la mort ou à la naissance de chaque citoyen ou à chaque changement dans la valeur ou la fertilité du sol; ce qui est évidemment absurde. Lycurgue, en instituant la répartition égale des terres en même temps que ses lois, fut déterminé par des circonstances locales et des vues particulières. Le peuple laconien était peu nombreux, presque isolé, avait très peu de commerce.

« Le territoire était plus que suffisant pour le nourrir. L'objet du législateur fut de l'entretenir dans cette abnégation du commerce, des arts, des sciences, et des commodités de la vie. Sa répartition du territoire en portions égales n'eut lieu que dans l'origine ; elle ne subsista point parce qu'il serait impossible de la conserver. Il y aurait de la démence à vouloir traiter une nation nombreuse, agricole, commerçante et riche, comme le petit peuple de Laconie. Le calcul en a été fait; le territoire de la France ne suffirait pas seul à la subsistance de ses habitants; ils y suppléent par le commerce et leur industrie; et ces deux sources de richesse et de force publique augmentées par la liberté, vont accroître la population; un partage égal des terres les obstruerait, et serait la ruine totale de la nation française.

« Il n'y aurait donc que la plus profonde ignorance en politique, en histoire, en commerce, en législation, ou un vil asservissement à des passions honteuses, un abandon criminel de la cause publique, un exécrable dessein d'exciter le trouble, les haines, les discordes civiles, et de servir le despotisme en violant une propriété légitime, qui pût faire proposer le partage du territoire de France en portions égales. *Une répartition trop inégale des richesses est dangereuse ; une trop grande division ne l'est pas moins, parce qu'elle ôte à la culture des arts les avances sans lesquelles ils languissent et meurent. Il faut sans doute obvier à la répartition trop disproportionnée des biens de toute nature, mais sans violence et sans injustice, par des lois sages qui loin d'entraver l'industrie du cultivateur et de l'artisan, loin de mettre des bornes à leurs fortunes, tendent au contraire à les accroître, et en même temps à les diviser par des voies douces et naturelles, en favorisant les mariages et l'entretien des enfants, en fixant un maximum à l'acquisition des terres, en prohibant les donations, les legs, les substitutions, les partages inégaux, et autres moyens d'accumuler les biens soit industriels, soit territoriaux, sur un petit nombre de têtes.*

« Ces dispositions dérivent du système de la nature, contre lequel les passions fougueuses d'un égoïste, ou les idées étroites d'un écolier, enthousiasmé d'une rêverie platonique ou d'une institution locale d'un homme de génie, viendront toujours se briser comme les flots de la mer contre un banc de rochers. »

C'est tout le programme social de la Gironde; et par sa complaisance pour le développement de la richesse, des commodités et des joies de la vie, il est moderne et progressif, bien plus près du socialisme créateur et abondant qu'un maigre programme d'austérité spartiate et de systématique pauvreté. Mais l'illusion est de croire que, *même avec le partage égal à l'intérieur des familles*, l'équilibre social pourra être rétabli et maintenu et que « les disproportions dangereuses » entre les fortunes s'atténueront. De plus, Kéralio triomphe vraiment à trop bon compte en combattant le partage égal des terres pris dans son sens littéral et mathématique. C'est un jeu d'esprit vraiment trop facile. Il eût été d'un philosophe et d'un homme d'État de démêler, sous cette formule enfantine, l'aspiration du peuple à la propriété. Et comment y introduire ces millions de journaliers agricoles ou d'ouvriers industriels qui voyaient se produire au-dessus d'eux une révolution sociale où eux-mêmes n'atteignaient pas? Voilà le problème que la Gironde néglige de se poser. Mais, chose curieuse, et qui montre bien que la loi agraire avait fait quelque chemin dans les esprits, Kéralio est d'accord avec le journal de Prudhomme pour demander que les acquisitions territoriales soient limitées. Procédé tout empirique et bien superficiel. Ce n'est point d'ailleurs par le monopole terrien que la bourgeoisie nouvelle menacera dans la société issue de la Révolution l'équilibre social.

Ainsi, quand la Gironde jouait « de la loi agraire », pour exciter les esprits contre ses rivaux, elle ne créait pas de rien un spectre. Il y avait, en effet, un sourd commencement de propagande, des tendances confuses en ce sens et des appréhensions grandissantes. Mais elle savait bien que ni Marat, ni Robespierre, ni Danton, ni l'immense majorité de la Commune de Paris, n'aspiraient à la loi agraire. Elle savait bien qu'il n'y avait là aucun péril précis, pressant et aigu. Et pourtant elle essayait d'envelopper « le triumvirat » dans un vague soupçon. Elle tira parti de l'équipée de Momoro, de l'imprudence ou de l'excès de zèle de quelques autres commissaires du pouvoir exécutif et de la Commune pour fulminer contre eux, pour les dénoncer (c'est l'expression même du journal de Brissot), comme des tocsins ambulants. Massacres de septembre, vols de bijoux, vols du garde-meuble, loi agraire, elle faisait de tout cela un mélange effrayant et trouble, pour affoler la province, pour l'animer contre Paris et contre les élus de Paris, pour inquiéter les députés de la Convention en route vers la capitale et pour obtenir d'emblée, de leur esprit prévenu, des mesures de défiance et de rigueur contre Paris et sa représentation.

Détestable politique, factice et artificieuse. Roland, dès le 18, sous prétexte que la garde nationale de Paris n'avait pas su préserver du vol le garde-meuble, concluait étrangement « qu'il fallait à l'Assemblée nationale une *force armée*, continuellement à sa réquisition et capable, par sa constance et son activité, de maintenir à l'abri de toute atteinte et les représentants de la nation et son trésor et ses archives et ses enfants ». C'est l'idée de la garde conventionnelle départementale qui perce; tout le plan de bataille de la Gironde, puérile et âpre, était dressé avant même que la Convention se réunît; et Marat exaspéré, se contenant à peine malgré les avis de modération et de prudence qui lui étaient donnés de toutes parts, semblait prêt à faire malgré lui, par la violence de ses propos, le jeu des Girondins. Il s'écriait le jeudi 20 septembre, c'est-à-dire le jour même où la Convention vérifiait les pouvoirs de ses membres : « Frères et amis, n'oubliez jamais que la municipalité provisoire qu'ils s'efforcent d'anéantir a sauvé la patrie depuis le 9 août et qu'elle peut la sauver encore. N'oubliez jamais que son Comité de surveillance, qu'ils s'efforcent de rendre odieux, veille jour et nuit au salut public. N'oubliez jamais que vous seriez déjà égorgés par les conspirateurs s'il ne s'assurait des malveillants, des traîtres, des contre-révolutionnaires connus.

« Songez que pour vous garantir de leurs attentats et les mettre dans l'impuissance de machiner, il faut, dans la crise actuelle, une maison d'arrêt où soient enfermés les malveillants et les ennemis de la patrie, jusqu'à ce que la liberté soit assurée. Demandez vous-mêmes cette maison à la Commune et pressez-la d'en choisir une sûre et commode où ils vivront à leurs dépens. C'est assurément la plus douce des mesures à prendre contre eux que de les traiter de la sorte. »

Et le 21 septembre, c'est-à-dire le jour de la première séance effective de la Convention, Marat, après avoir raillé assez agréablement Pétion : « Pétion est un bon homme, un homme probe, j'en conviens; il figurerait à merveille dans une place de juge de paix, d'arbitre, de caissier municipal, de receveur de collège, de receveur de district; mais il a des yeux qui ne voient rien, des oreilles qui n'entendent rien, une tête qui ne réfléchit sur rien, » termine par ces paroles graves et faciles à exploiter contre lui :

« Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien, *sans une nouvelle insurrection.* A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de ces représentants. Vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'État. *O peuple babillard, si tu savais agir!* »

Ainsi, le sourd retentissement de l'orage qui se développait depuis plus d'un mois faisait vibrer, si je puis dire, la porte de la Convention. Sur le

seuil même de la grande Assemblée, les partis révolutionnaires en lutte continuent les défis, les menaces qu'ils échangent depuis le 10 août.

Mais pendant que s'accumulent ainsi, dans l'horizon étroit et ardent de Paris, les électricités contraires, les soldats de la Révolution livrent à la frontière, contre les premiers assauts du despotisme universel, la bataille de la liberté. Longwy avait capitulé ; Verdun, malgré l'héroïque résistance de Beaurepaire, qui s'était suicidé plutôt que de signer la capitulation, s'était livré aussi le 4 septembre. Mais le cœur de la Révolution ne fléchit point.

Est-il vrai que les ministres girondins songèrent en août et septembre à quitter Paris, à transporter au sud de la Loire le conseil exécutif, le roi, la Convention? Ils eurent évidemment quelques velléités de retraite, ou du moins ils examinèrent cette hypothèse, sans qu'il soit permis de savoir à quel degré ils y entrèrent. C'est en juillet, avant que Roland fût redevenu ministre, que le sujet fut abordé la première fois.

« Un jour, dit Barbaroux, que nous revenions, Rebecqui et moi, des Champs-Elysées, où nous nous étions entretenus de nos projets (contre la royauté), nous rencontrâmes Roland et Lanthenas... Nous les embrassâmes avec transport; Roland nous témoigna le désir de conférer avec nous sur les malheurs publics; nous convînmes que je me rendrais chez lui le lendemain, seul, pour échapper aux regards des espions. Je fus exact au rendez-vous. Roland logeait dans une maison de la rue Saint-Jacques, au troisième; c'était la retraite d'un philosophe; son épouse fut présente à la conversation et la partagea.

« Ailleurs, je parlerai de cette femme étonnante. Roland me demanda ce que je pensais de la France et des moyens de la sauver; je lui ouvris mon cœur et ne lui dissimulai rien de mes premières tentatives dans le Midi. Précisément, Servan et lui s'étaient occupés du même plan. Mes confidences amenèrent les siennes. Il me dit que la liberté était perdue si l'on ne déjouait sans retard les complots de la Cour; que Lafayette paraissait méditer des trahisons au Nord; que l'armée du centre, toute désorganisée, manquant de toutes les espèces de munitions, ne pouvait empêcher l'ennemi de faire une trouée; et qu'enfin tout était arrangé pour que les Autrichiens fussent à Paris dans six semaines.

« *N'avons-nous donc*, ajouta-t-il, *travaillé depuis trois ans à la plus belle révolution que pour la voir renverser en un jour? Si la liberté meurt en France, elle est perdue pour le reste du monde; toutes les espérances des philosophes sont déçues. La plus cruelle tyrannie pèsera sur la terre... Prévenons ce malheur, armons Paris et les départements du Nord; ou, s'ils succombent, portons dans le Midi la statue de la Liberté et fondons quelque part une colonie d'hommes indépendants.* « Il me disait ces mots et des larmes roulaient dans ses yeux. Le même sentiment faisait couler celles de son épouse et les miennes. Oh ! combien les épanchements de la confiance soulagent les

âmes contristées ! Je leur fis également le tableau des ressources de nos départements, et de nos espérances. Je vis une joie douce se répandre sur le front de Roland ; il me serra la main et fut chercher une carte géographique de la France.

« Nous observâmes que des bords du Rhin à la mer de l'Ouest, la France était partagée par les montagnes des Vosges, du Jura et par la Loire qui coule dans la même direction. Entre les points où les rochers finissent et celui où commence la barrière des eaux, sont des plaines assez vastes qu'il fallait défendre par un camp ; les montagnes l'eussent été par leurs fiers habitants, et les bords de la Loire par des redoutes qu'on y eût facilement élevées, car le fanatisme et nos fautes n'avaient pas encore armé la Vendée. Si l'ennemi eût forcé le camp, s'il eût passé la Loire ou traversé les montagnes du Jura, une seconde barrière devait l'arrêter : à l'Est, le Doubs, l'Ain, le Rhône ; à l'Ouest, la Vienne, la Dordogne ; au centre, les rochers et les rivières du Limousin. Plus loin, nous avions l'Auvergne, ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts, et les montagnes du Velay, jadis embrasées par le feu, maintenant couvertes de sapins, lieux sauvages où les hommes labourent la neige, mais où ils vivent indépendants. Les Cévennes nous offraient encore un asile trop célèbre pour n'être pas redoutable à la tyrannie ; et à l'extrémité du Midi, nous trouvions pour barrière l'Isère, la Durance, le Rhône, depuis Lyon jusqu'à la mer, les Alpes et les remparts de Toulon. Enfin, si tous ces points avaient été forcés, il nous restait la Corse ; la Corse où les Génois et les Français n'ont pu naturaliser la tyrannie, qui n'attend que des bras pour être fertile et des philosophes pour se guérir de ses préjugés.

« Roland pensait qu'il fallait former au centre du Midi des magasins de subsistances, s'assurer de la manufacture d'armes de Saint-Étienne, et occuper l'arsenal de Toulon. Je désirais de mon côté qu'on n'abandonnât pas la Bretagne... La marine de Toulon ne suffira jamais pour donner à un État un rang parmi les puissances maritimes. Brest nous était donc nécessaire, et je pensais que des bords de la Loire on pouvait porter la liberté jusqu'à la pointe d'Ouessant, en établissant des points de résistance sur les rivières et au milieu même des landes, depuis Granville jusqu'à la Flèche.

« *Toutefois nous ne voulions pas abandonner les départements du Nord et Paris ;* il fut, au contraire, résolu que nous tenterions tous les moyens de les sauver. »

Je ne veux pas exagérer l'importance d'une conversation sentimentale et romantique entre le vieux bureaucrate naïf et le jeune Marseillais à l'imagination vagabonde ; je ne veux pas non plus relever la puérilité extraordinaire de leur plan de défense. Ils semblent considérer comme négligeable la victoire de la contre-révolution à Paris. Et pourtant, si le roi vainqueur est maître de la capitale, si les Prussiens, les Autrichiens, les émigrés, les nobles, les prêtres tiennent Paris, il y aura jusque dans le Midi un retentissement funeste ; et de

Toulon, de Marseille, d'Arles, d'Avignon, de Toulouse, les royalistes exaltés de nouveau par l'espérance prendront à revers les patriotes en désarroi, qui se replieront de ligne de retraite en ligne de retraite. Mais à travers tous ces enfantillages, il y a un fait grave : que devient la France dans ces calculs? Elle semble s'évanouir. Barbaroux, Roland, ont une facilité étrange à la concevoir sans Paris. On dirait qu'avec quelques tronçons de Révolution méridionale et quelques îlots de Révolution bretonne, ils s'imaginent refaire la France et la maintenir.

Chose inouïe : il y a un moment, dans le système de Barbaroux, où la France révolutionnaire tient tout entière dans la Corse et dans la Vendée. Pour avoir trop aisément déserté Paris, le cœur toujours chaud de la Révolution et de la patrie, voilà les Girondins réfugiés aux extrémités inertes et glacées. C'est à ce qui est le moins la France, c'est à la Corse à peine annexée d'hier, c'est à la Vendée déjà travaillée par un esprit de séparatisme et d'insurrection, qu'ils demandent le salut suprême. Étrange et dangereuse aberration : car c'était affaiblir la défense que de prendre aussi aisément son parti de la perte de Paris, c'était perdre la France que de se figurer je ne sais quelle survivance de la patrie réduite à quelques fragments épars. Il serait criminel de bâtir sur ce roman d'une heure une accusation sinistre de trahison contre la Gironde; mais il apparaît, par la facilité de ces rêves dissolvants, qu'elle était incapable de sauver la Révolution et la patrie. On dirait que le cœur de la Gironde ne coïncide pas exactement avec le cœur de la France. A cette heure tragique où toutes les énergies devaient être comme ramassées en un centre, ils s'abandonnent à la dérive au cours incertain de la Loire ou au cours impétueux du Rhône qui fuit vers des rivages lointains. Je ne sais quelle obsession de la patrie locale, et je ne sais aussi quelle vanité des influences locales obscurcissent la notion de la grande patrie menacée. Barbaroux, qui a négocié avec le général Montesquiou, qui compte sur lui, se voit déjà le centre de la résistance dans le Midi, le héros de la France méridionale sauvant, sur les bords du Rhône, la liberté du monde perdue aux bords de la Seine.

Fragiles mais dangereuses chimères! Mme Roland ne conteste point le sens de ces conversations :

« C'est, écrit-elle, dans le courant de juillet (1792), que, voyant les affaires empirer par la perfidie de la Cour, la marche des troupes étrangères et la faiblesse de l'Assemblée, nous cherchions où pourrait se réfugier la liberté menacée. Nous causions souvent, avec Barbaroux et Servan, de l'excellent esprit du Midi, de l'énergie des départements dans cette partie de la France, et des facilités que présenterait ce local pour y fonder une République si la Cour triomphante venait à subjuguer le Nord et Paris.

« Nous prenions des cartes géographiques; nous tracions la ligne de démarcation; Servan étudiait les positions militaires; on calculait les forces, on examinait la nature et le moyen de reversement des productions; chacun

rappelait les lieux ou les personnes dont on pourrait espérer de l'appui, et répétait qu'après une Révolution qui avait donné de si grandes espérances il ne fallait pas tomber dans l'esclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre.

« Ce sera notre ressource, disait Barbaroux, si les Marseillais que j'ai accompagnés ici ne sont pas assez bien secondés par les Parisiens pour renverser la Cour ; j'espère cependant qu'ils en viendront à bout, et que nous aurons une Convention qui donnera la République pour toute la France. »

Encore une fois, il y aurait scélératesse à prétendre qu'il y a eu dans l'esprit des Girondins comme un schisme prémédité. C'est seulement en cas de défaite de la liberté au centre, à Paris, qu'ils suscitaient cette République du Midi. Qui peut oublier que précisément à cette heure les bataillons marseillais accouraient à Paris pour y livrer, dans l'intérêt de tous, la bataille de la liberté ? Qui peut oublier que Servan, un moment attardé à ces plans enfantins, n'aura bientôt, comme ministre de la guerre, qu'une pensée : couvrir Paris, et éliminer tous les plans aventureux qui pourraient laisser la capitale à découvert? Mais il y avait pourtant je ne sais quel principe secret de dispersion, de paralysie et de défaite dans cette complaisance girondine aux rêves de France restreinte. Les Roland s'occupent de cette France diminuée, de cette France méridionale comme si elle était la France définitive: ils marquent, comme le dit avec une effrayante tranquillité Mme Roland, les «lignes de démarcation » ; ils cherchent comment elle se suffira elle-même, au point de vue économique, non pas quelques jours, mais toujours. On ne sent pas en eux le frémissement des fibres tranchées qui cherchent à se rejoindre, à se renouer au cœur de la patrie. Je cherche en vain, en tous ces rêves, le plan de reprise de Paris, le retour triomphal de la liberté vers le Nord ; elle semble s'immobiliser aux glorieux rayons du Midi et s'y endormir dans une fierté nonchalante. Avant même d'avoir reçu la blessure, le cœur de ces hommes est cicatrisé. Et ce n'est pas seulement dans des conversations privées et un peu romanesques, c'est au Conseil même des ministres, c'est dans les jours tragiques qui suivent la chute de Longwy et de Verdun, que cette pensée se fait jour. Danton, un peu plus tard, poussé à bout par la haine meurtrière de la Gironde, se retourne, et l'accuse en pleine Convention : « Puisqu'il s'agit de dire hautement sa pensée, je rappellerai, moi, qu'il fut un moment où la confiance fut tellement abattue qu'il n'y avait plus de ministres, et que Roland lui-même eut l'idée de sortir de Paris. »

Mme Roland atténue la chose, mais elle ne peut la nier :

« Je sais que, dans la supposition que les Prussiens s'approchassent beaucoup de Paris, on mit une fois en question ce qu'il conviendrait de faire et s'il serait sage de faire quitter cette ville à la représentation nationale qui intéressait tout l'empire ; mais la discussion fut légère, hypothétique, plus même qu'elle n'eût dû l'être ; il n'y eut point de menaces faites par aucun

des ministres à ses collègues; c'est Danton, qui a imaginé, après l'événement, de bâtir cette dénonciation, tant pour s'en faire un mérite que pour nuire à Roland. J'ai ces choses-là très présentes pour en avoir entendu parler à mon mari en sortant du Conseil, qui se tenait alors chez lui. »



[illegible] Manifeste.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Mais si discrètes, si incertaines qu'elles soient, ces premières ouvertures de retraite auraient pu être funestes en propageant la panique. Elles étaient vraiment prématurées : car si Longwy et Verdun étaient pris, ni Kellermann à l'armée de Metz, ni Dumouriez à l'armée de Sedan n'avaient subi, dans les premiers jours de septembre, aucun échec, et les enrôlements des volontaires se poursuivaient avec un élan admirable. Il n'y a aucun rapport entre ce projet des girondins et l'acte de Gambetta sortant de Paris pour

organiser la résistance en province. Le gouvernement de la Défense nationale n'avait pas quitté Paris ; il y était resté, il y subissait l'investissement ; et le premier objet de Gambetta, en réunissant des troupes sur la Loire était non de protéger la France du Midi, mais de marcher sur Paris et de le débloquer. Chose étrange ! Les Girondins qui ont si abusé des souvenirs sanglants de septembre et qui ont si passionnément essayé d'y compromettre Danton ne semblent pas avoir songé que quitter Paris, en faire sortir le gouvernement, la Convention, c'était livrer la capitale affolée à toutes les convulsions du désespoir, à tous les délires de la vengeance et de la peur. Le sang qui coula en septembre n'est rien à côté des fleuves et des fleuves qui auraient empli les rues de Paris abandonné par la Révolution, abandonné par l'espérance.

Danton rendit un service immense à la Révolution et à la patrie en écrasant de sa forte parole toutes ces pensées débiles, en criant à tous l'espoir et l'action. Il était de nom, à ce moment, le ministre de la justice. Il était de fait le chef de la défense nationale. C'est lui qui animait les esprits et les cœurs de sa confiance intrépide. C'est à son énergie qu'allaient les énergies. Mme Roland a cru l'accabler en disant qu'il avait jeté dans les armées des hommes de la Révolution, en répétant, d'après Servan, qu'il les avait « empoisonnées de Cordeliers ». Il y jetait des forces vibrantes : mais c'était des armes aussi et des chefs qu'il leur fournissait. Je trouve un détail saisissant dans le récit de Latouche-Cheftel, le médecin qui surprit le secret de la conspiration bretonne de la Rouerie. C'est à Danton qu'il en parla d'abord :

« En causant avec Danton, je lui fis part de ce qui se tramait. Nous étions alors dans les convulsions qui précédèrent le Dix Août, et la chose en resta là. Moi-même, distrait par les événements qui se succédèrent si rapidement à Paris, je n'y pensais plus... *Le 2 septembre*, je me rends chez Danton, alors ministre de la justice, que je ne pus voir *et qui me fit donner rendez-vous pour le lendemain 3 à six heures du matin*. Il me reçut dans son cabinet où étaient Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins. Il est inutile de détailler ici notre conversation. Il suffit de dire que je ne sortis du ministère de la justice qu'avec l'ordre et la commission de me rendre en Bretagne pour y accélérer le départ de l'artillerie qu'on faisait venir de Brest et Lorient en toute hâte pour les plaines de la Champagne. Il ne fut pas même question de la Rouerie. » Ou du moins Latouche-Cheftel ne veut pas l'avouer, Mais comme on saisit sur le vif l'action de Danton, utilisant toutes les forces et les utilisant à toute fin, se servant de Latouche-Cheftel pour hâter l'expédition du matériel et pour surveiller la contre-révolution ! Et c'est au matin de la nuit sanglante de septembre, que levé à l'aube, lui, le grand paresseux, et sans s'attarder à gémir ou à craindre, il hâte de tout son effort la concentration des armes, des fusils, des canons, contre l'envahisseur.

Dumouriez n'eut tout son ressort, toute sa liberté d'esprit que parce qu'il

se sentit protégé par Danton, couvert par sa grande popularité contre le soupçon et l'intrigue. Ainsi allégé, Dumouriez seconda merveilleusement le grand révolutionnaire. Les qualités maîtresses de ce chef, resté alerte et jeune à cinquante-trois ans, c'étaient la souplesse d'esprit, la confiance communicative en soi et en la fortune, et aussi je ne sais quelle façon noble et grande de faire appel à des passions qu'il ne ressentait qu'à demi. Son rêve, dès longtemps poursuivi, était d'envahir la Belgique, de l'arracher à l'Empereur d'Autriche. Et ce fut son premier plan en août, dès qu'il fut nommé au commandement de l'armée abandonnée par Lafayette. Qu'importe, disait-il encore à la fin d'août, que les coalisés s'avancent, qu'importe qu'ils investissent les places fortes? En portant la guerre en Belgique nous les déconcerterons, nous les obligerons à arrêter leur marche sur Paris, pour couvrir leur propre territoire, pour arrêter la propagande armée de la Révolution pénétrant chez eux. Et il s'obstinait à rester au camp de la Maulde, tout près des points les plus vulnérables de la Belgique : il ne craint pas de découvrir son plan, dès le 18 août, à l'Assemblée Législative, et il le fait en paroles émouvantes et hardies, toutes pleines de la grandeur antique:

« Je m'occuperai de la nouvelle entreprise de porter nos justes armes et notre liberté dans les provinces frontières qui gémissent sous le despotisme ; c'est ainsi que le peuple romain transportait une armée en Afrique pendant qu'Annibal était aux portes de Rome. » Oui, mais Annibal était déjà usé par quinze ans de combats en Italie : et Rome, ayant retrouvé tout son sang-froid dans ce long effort, pouvait sans angoisse voir partir son armée. Il eût été imprudent d'emmener d'emblée les troupes romaines sur le sol africain.

Pourtant Dumouriez s'obstine : c'est l'offensive seule, dit-il, qui peut sauver la France. Et au lieu d'aller lui-même à Sedan, il y envoie, pour organiser la défense des places dans la vallée de la Meuse, un brillant officier polonais, Miaczynsky. Avant même d'avoir agi, il sait inspirer confiance à l'Assemblée, aux patriotes : il a des mots simples et beaux. Il écrit à l'Assemblée qu'il se sent élevé par le décret qui l'assure « de la confiance de la plus noble des nations ». Décidera-t-il le gouvernement de Paris à approuver la diversion hardie et aventureuse qu'il veut tenter? Longwy tombe le 24 août, beaucoup plus tôt que Dumouriez ne l'espérait. Verdun est investi. Il est obligé de se rapprocher des événements. Il court à l'armée des Ardennes et, le 28, il est à Mézières. Là, comme en témoignent les documents d'archives consultés par M. Chuquet, il persiste encore dans l'idée d'envahir la Belgique. Le ministre de la guerre, Servan, le supplie de couvrir Paris. Verdun tombe. Dumouriez comprend qu'il ne peut plus porter la lutte au dehors, et immédiatement, avec cette promptitude de décision qui fait sa force, il trace son plan de défense. Entre la vallée de la Meuse et la vallée de l'Aisne, entre la Lorraine où s'avance l'ennemi et la Champagne pouilleuse par où il veut marcher sur Paris, s'étend la forêt de l'Argonne, coupée d'étroits défilés. « C'est là,

s'écrie Dumouriez, que seront les Thermopyles de la France. » Et aussitôt, il exerce ses soldats à des marches rapides sous bois, il les habitue à dégager vite ou à obstruer les chemins.

Il fait appel à l'énergie du peuple, aux ouvriers des manufactures nombreux dans la vallée de la Meuse, aux paysans des vallons forestiers. Qu'on retire toutes les provisions devant l'ennemi, qu'on l'affame, qu'on lui barre les routes par des abatis de bois.

« Avis du général Dumouriez à tous les citoyens français des deux départements des Ardennes et de la Marne, et particulièrement des districts de Vouziers, Grandpré, Sainte-Menehould, Clermont, Sedan, Mézières, Rocroy et Réthel : Citoyens, l'ennemi fait des progrès sur le territoire des hommes libres, parce que vous ne prenez pas la précaution de faire battre vos grains, de les porter sur les derrières pour qu'ils soient sous la protection des troupes françaises ; d'apporter au camp de vos frères les fourrages et les pailles, qui vous seraient payés comptant par vos compatriotes qui respectent votre propriété ; au lieu de cela, toutes vos subsistances sont dévorées par les satellites des despotes ; leurs chevaux sont nourris de vos fourrages sans qu'il vous en revienne aucun payement. C'est ainsi que, vous-mêmes, vous donnez à nos cruels ennemis les moyens de subsister au milieu de vous, de vous accabler d'outrages et de vous remettre dans l'esclavage.

« Citoyens, je vous somme, au nom de la patrie et de la liberté, de faire apporter dans nos différents camps vos grains et vos fourrages, en faisant constater par vos officiers municipaux les quantités que vous apporterez.

« Je vous somme pareillement de faire retirer vos bestiaux et chevaux derrière nos camps; sinon, je serai obligé, pour le salut de la patrie, de me conduire avec vous comme se conduisent nos barbares ennemis, et de faire fourrager et tout enlever de vos villages, afin qu'eux-mêmes n'y trouvent pas à subsister.

« *Vous particulièrement, districts de Sedan, Mézières, Grandpré, Vouziers et Sainte-Menehould, je vous invite à profiter de l'âpreté de vos montagnes et de l'épaisseur de vos forêts, pour m'aider à empêcher l'ennemi d'y pénétrer.*

« *En conséquence, je vous annonce que si les Prussiens et les Autrichiens s'avancent pour traverser les défilés que je garde en forces, je ferai sonner le tocsin dans toutes les paroisses en avant et en arrière des forêts d'Argonne et de Mazarin. A ce son terrible, que tous ceux d'entre vous qui ont des armes à feu se portent chacun en avant de sa paroisse sur la lisière du bois, depuis Chevenge jusqu'à Passavant ; que les autres, munis de pelles, de pioches et de haches, coupent les bois sur la lisière et en fassent des abatis pour empêcher l'ennemi de pénétrer ; par ce moyen prudent et courageux, vous conserverez votre liberté, ou vous nous aiderez à donner la mort à ceux qui voudront vous la ravir.* »

C'est une étrange et bien nouvelle sonnerie de cloches qui va retentir dans les forêts d'Argonne : cloches des vieux clochers, elles avaient sonné jusqu'ici les fêtes de résignation ou de mystique espoir. Elles avaient sonné la naissance et la mort des êtres humains, se transmettant depuis des siècles et

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du *Vingt un Septembre* 1792.

L'AN PREMIER DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La Convention Nationale décrète, que la Royauté est abolie en France.

Collationné à l'original par nous Secrétaires de la Convention Nationale. A Paris le 11. Octobre 1792.

L'an 1er de la République.

Delacroix

Vergniaud

Décret de la Convention nationale abolissant la Royauté en France
(D'après un manuscrit communiqué par M. Georges Cain.)

des siècles l'obéissance et la souffrance. Elles avaient sonné la venue redoutable du prince pillard ou du prélat arrogant. Ou si, d'aventure, elles avaient été secouées par la révolte, si elles avaient répondu en échos de métal aux cris de la Jacquerie qui passait en bas, c'est une courte et vaine fureur qu'elles répandaient dans l'espace stérile. Maintenant, elles sonnent au cœur des

hommes, au cœur des paysans, au cœur des bûcherons, la grande espérance de liberté, le grand combat pour le droit.

Le tocsin révolutionnaire du 14 juillet et du 10 août se multiplie sous bois, et fait lever les pauvres villages. C'était le génie de Dumouriez, ou plutôt, c'était le génie de la Révolution d'associer ainsi à l'action des armées organisées la vaste action éparse du peuple. Mais quel trouble pour l'envahisseur! Il croyait que les cloches bénies allaient le saluer, parler pour lui, propager joyeusement, de clocher en clocher, la délivrance prochaine du roi et du prêtre. Elles sonnaient contre lui; elles parlaient contre lui; c'est contre lui qu'elles appelaient, du fond des bois, la mort obscure et farouche, illuminée soudain de l'éclair d'une hache.

Et Dumouriez avait une telle confiance en tous ces hommes, en tous ces citoyens nés d'hier à la vie libre, qu'il ne les invitait pas seulement à aider son armée, mais à former son armée. Il ne craignait pas, à la veille même de la bataille, de les faire entrer dans ses cadres, de jeter dans le moule tout neuf le métal non encore éprouvé.

« Au nom de la patrie, au nom de la sainte liberté que nous avons conquise, de l'égalité qui est la base de notre gouvernement et de notre bonheur, braves citoyens français, venez vous joindre à une armée qui attend ses frères pour marcher contre les barbares satellites des tyrans, qui portent la désolation, le meurtre, le pillage et les outrages les plus violents dans la terre sacrée de la liberté ; ils sont entrés chez nous par la lâcheté des habitants de Longwy, par la trahison des chefs à qui vous avez accordé votre confiance ; ces factieux ont disparu, un seul esprit, un seul sentiment dirigent l'armée que je vais mener contre les brigands de la Germanie; tous les braves soldats, tous leurs officiers qui sont restés fidèles jurent, avec moi, de périr ou de triompher.

« Venez donc vous joindre à nous; que ceux qui ont des chevaux et des armes viennent augmenter nos escadrons; que ceux qui ont des uniformes et des fusils viennent grossir nos bataillons; que les administrateurs des départements et des districts ordonnent qu'il nous soit fourni des vivres et des fourrages nécessaires pour notre expédition, afin que rien ne nous arrête dans notre marche et qu'après avoir chassé de France cette horde de barbares, nous puissions aller propager nos principes, les armes à la main, dans leur propre pays, et faire trembler leurs tyrans et les renverser de dessus leurs trônes; jurons de ne poser nos justes armes que lorsque tous les pays qui nous environnent sentiront le prix de la liberté. »

Singulier génie que celui de cet homme qui, resté diplomate d'ancien régime et rêvant surtout, même pour mettre fin à la guerre, d'habiles combinaisons, sait émouvoir toutes les forces de la passion révolutionnaire. Merveilleux violon qui aurait mené les bals des salons d'ancien régime et qui, par

quelques notes profondes, faisait maintenant monter aux yeux des larmes exaltées!

Sur l'instrument souple, léger et fragile, il semble que l'archet puissant de Danton soit passé.

A ces beaux appels le peuple répondait; les paysans accouraient armés, et le général, familier, alerte, partageant à la couchée la paille du soldat, les recevait avec un sourire. Les ouvriers quittaient les usines, les forges, pour défendre la liberté. De la petite ville de Mouzon, deux cents vétérans rejoignaient Dumouriez : seuls, les gentilshommes verriers, nombreux dans les verreries de la vallée de la Meuse, allèrent à l'émigration, à l'ennemi. Aberration singulière : ces hommes, de race noble, avaient obtenu l'autorisation de travailler sans déroger au travail du verre; c'étaient, en somme, de vrais ouvriers soufflant le verre cueilli au bassin ardent.

Mais, dans leur pauvreté, dans la sécheresse de leur corps atténué par la force du feu, l'orgueil intraitable du gentilhomme, du noble, durait toujours : ils allèrent, eux, les hommes de travail et de flamme, vers la noblesse oisive qui venait, sous les drapeaux de l'étranger, réclamer son droit au parasitisme éternel. Ils allèrent tous au passé où leur vanité les liait, et ils ne comprirent pas qu'ils étaient, au contraire, une figure étrange de l'avenir lointain, où toute la race humaine sera noble et confirmera sa noblesse par le travail fraternel et sacré. Puisqu'une parcelle du travail était par eux réputée noble, pourquoi pas tout le travail?

Dumouriez ne réussit pas à fermer les « Thermopyles de la France ». Et à vrai dire, avec ses seize mille hommes, il lui était difficile, malgré son activité infatigable, de barrer les cinq défilés. L'ennemi s'empara de la Croix-aux-Bois, et par là, tournant les autres défilés, en rendit la défense à la fois inutile et impossible.

Il y eut même le 15, à Montchenin, une courte panique, que Dumouriez n'arrêta qu'à force d'énergie. Mais, pendant qu'il résistait ainsi, pendant que, près de dix jours, il embarrassait et suspendait dans l'Argonne la marche de l'envahisseur, il s'assurait deux avantages décisifs. D'abord il donnait à ses troupes du camp de Maulde d'un côté, à l'armée de Metz et à Kellermann de l'autre, le temps d'aller vers lui, de le joindre; et grâce à cette jonction des armées que Danton salue à la Convention d'un cri de triomphe, il pourra bientôt, et au sortir même de l'Argonne, à Valmy, opposer plus de cinquante mille hommes aux quarante mille de l'armée de Brunswick. En second lieu, il aggravait, si je puis dire, la lassitude physique et morale, la pesanteur d'esprit et de corps de l'armée ennemie. Le duc de Brunswick, pressentant dans cette guerre je ne sais quel redoutable mystère, une force neuve et inconnue contre laquelle se briserait peut-être sa gloire, avait été opposé à toute invasion. Il avait dû obéir, mais il gardait un doute paralysant, et en face de Dumouriez, tout décision et action, il était lui,

tout hésitation et regrets. Il aurait voulu du moins s'en tenir d'abord au siège des places fortes de la vallée de la Meuse. Il voulait, lentement, prendre Sedan, Mézières, Stenay, y arrêter son armée en quartier d'hiver et reprendre la campagne au printemps avec des hommes reposés. L'impatience vaniteuse du roi de Prusse, l'impatience aveugle et haineuse des émigrés le poussèrent malgré lui sur la route de Paris par Châlons-sur-Marne. Engagée dans la forêt de l'Argonne, sous des pluies continuelles, qui ruisselaient du feuillage sur les chemins défoncés, mal nourrie, mal abritée, grelottant la faim, le froid et la fièvre sous des tentes mal closes que trouait un vent humide, tout étonnée et presque indignée de sentir devant elle et autour d'elle non pas le joyeux accueil reconnaissant annoncé par les émigrés, mais tout un fourmillement de haine, toute une levée d'héroïsme, de colère et de liberté, reflétant enfin dans son esprit malade la tristesse d'un chef désabusé, l'armée d'invasion laissait à chaque pas un peu de sa force vitale; elle s'acheminait, l'on peut dire, à une sorte d'épuisement moral, aussi meurtrier que la consomption physique et bientôt d'ailleurs aggravé par celle-ci.

Les émigrés, par leurs exigences cruelles, achevaient d'irriter et d'indisposer l'armée. Ils sentaient bien cette sorte d'anémie croissante de l'invasion: et ils auraient voulu la tonifier presqu'à chaque pas par des exécutions et des meurtres, griser les soldats prussiens du sang des jacobins, des patriotes, des prêtres assermentés.

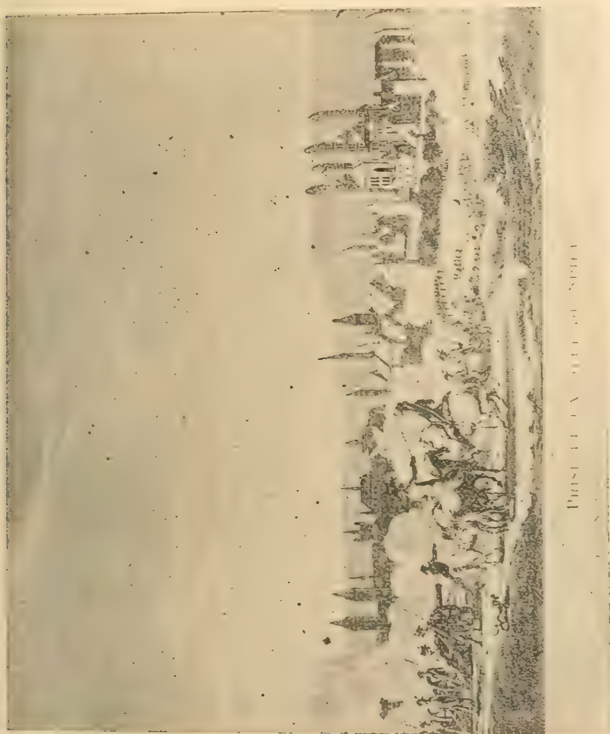
C'est avec ce cordial à la saveur amère et chaude qu'ils voulaient remonter les courages; mais il est visible qu'ils semaient le dégoût; et dans l'esprit de l'envahisseur une pensée s'éveillait peu à peu : Mais où sont donc les sauvages et les cannibales? Sont-ils devant nous ou avec nous? Les paysans qu'ils rencontraient, les artisans avec lesquels ils causaient leur parlaient avec un enthousiasme réfléchi et grave de la grande Révolution qui avait aboli le despotisme, la dîme, les corvées, l'inégalité; qui avait fait de tous les membres de la cité des frères, des citoyens, et des hommes. Et quand ils avaient entendu ces ouvriers, ces laboureurs à la parole animée, sage et noble, où un grand espoir s'élargissait, en qui toute l'humanité avait place, ils recevaient la visite aigre du marquis de Breteuil, et des autres agents du roi ou de l'émigration qui leur reprochaient de n'avoir pas assez tué, de n'avoir pas assez pillé.

Le 7 septembre, Fersen, le tendre ami de la reine, le doux Suédois romanesque, note dans son journal, avec une approbation explicite: « Vu le ministre de Prusse, le baron de Reck; *parle bien sur les affaires de France...* Il désapprouve tout haut... *de ce qu'on n'exterminait pas tous les jacobins des villes où l'on passait, et qu'on avait trop de clémence.* »

Le 25 mai, il note avec complaisance un abominable propos de Mercy, qui rachetait sans doute ses longues hésitations par la violence de ses résolutions tardives :

« Dîné chez le comte de Mercy. Il me dit qu'il fallait beaucoup de sévérité, et qu'il n'y avait que ce moyen, qu'il fallait mettre le feu aux quatre coins de Paris. »

De Bruxelles, le 11 septembre, Fersen écrit au baron de Breteuil : « D'après ce que me disent les personnes qui viennent de l'armée sur la



PRISE DE LA VILLE DE SPIRE
Le 29 Septembre 1792 ou 7 Vendémiaire — An 1er de la République.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

mauvaise disposition du pays conquis et surtout des villes, il semble qu'ils ne font que céder à la force *et dans ce cas la clémence me parait extrêmement pernicieuse. C'est le moment de détruire les jacobins ; vous pensez sans doute qu'il ne faut pas les manquer, et qu'il faudrait arrêter les chefs et les principaux membres de cette société dans tous les endroits où l'on passe et les renvoyer sur les derrières* » où, sans doute, ils seraient fusillés ou bien pendus. De Verdun, le 12 septembre, le baron de Breteuil écrit à Fersen :

« Je ne me suis pas épargné pour faire sentir à M. le duc de Brunswick la nécessité d'une grande sévérité, mais son caractère est doux et ses prin-

cipes du moment répugnent encore plus à la sévérité dont nous avons besoin. Le duc de Brunswick ne veut pas qu'on lui reproche de sévérités en France, comme en Hollande; il veut, au contraire, effacer le souvenir des premières par les formes actuelles. Ce calcul est très fâcheux pour nous, *et nous laissera trop d'embarras* si je ne parviens pas à le faire changer. Je ne puis me dissimuler que ce sera chose difficile... Le roi de Prusse, de son côté, est le meilleur des hommes, et tous les mouvements qui le portent à secourir le roi, le portent aussi à une grande bonté. Cependant, il m'a promis de donner des ordres de sévérité, et de les faire exécuter. Varennes, par exemple, doit être châtié ces jours-ci, mais je ne croirai à l'exécution qu'autant qu'elle sera faite. » Et il ajoute :

« Je crois, comme vous, qu'il ne faut pas être trop sévère sur le pillage, pour conserver l'ardeur du soldat, et sur cela il n'y a rien à demander aux généraux, ils sont fort indulgents pour leurs soldats ; ainsi, en le laissant, on est sûr que l'avidité du soldat sera satisfaite; au reste, il serait sans fruit de vouloir s'y opposer. Vous m'avez souvent entendu gémir sur ce malheur; mais il va plus loin que je ne croyais. Les Hessois surtout le portent à l'extrême ; ces six mille hommes consomment en huit jours ce qui en ferait vivre vingt mille, et démeublent toutes les maisons. »

J'ai souligné la phrase abominable : celle où le baron de Breteuil regrette que les Prussiens laissent aux royalistes la désagréable besogne d'égorger eux-mêmes les jacobins. Il valait mieux pour la monarchie que l'exécution fût faite par l'étranger, et qu'elle trouvât des cadavres tout faits.

Cette politique de chacal donnait au duc de Brunswick et aux officiers cultivés de son armée comme des cauchemars de cimetière.

Pourtant, à travers tous ces brouillards lugubres, le généralissime de l'armée prussienne ne désespérait pas encore d'atteindre son but. Mais ce but, dès Verdun, et avant même d'avoir subi l'épreuve de l'Argonne, il le réduisait le plus possible.

« Le duc, écrit de Breteuil dans cette même lettre du 12, n'a qu'un but: arriver à Paris, et sauver le roi. » Il comprenait très bien qu'il ne pouvait pas engager l'armée de la Prusse dans une lutte à fond contre le grand mouvement politique et social dont, dès sa rentrée en France, il avait perçu la force et l'étendue. Mais autour de lui, persistaient les illusions puériles. Les émigrés qui avaient rencontré Dumouriez dans les salons de l'ancien régime, crurent qu'ils pourraient le séduire. C'était trop tôt. Comment aurait-il abandonné la magnifique partie dont il pouvait attendre tant d'éclat, et sans doute tant de pouvoir?

« Nous avons, écrit encore de Breteuil, envoyé deux émissaires à M. Dumouriez; c'est le comte Dumontier qui lui a écrit et qui se croyait en droit de le faire d'après diverses conversations qu'il avait eues avec lui à Paris. D'ailleurs, la cour de Berlin espérait que ce Dumouriez voudrait l'entendre

parce qu'il lui avait envoyé un émissaire à Berlin, il y a quelques mois, pour montrer repentir. (Commentaire inepte : ce fut toujours la politique de Dumouriez, d'isoler l'Autriche de la Prusse.) Mais dans ce moment il n'a rien répondu aux lettres ; il les a seulement déchirées en très petits morceaux devant le porteur et a dit : « *J'y répondrai à coups de canon* », le tout fait fidèlement. Vous voyez qu'il ne reste rien à faire avec ce drôle, au moins de ce côté-ci. Mais peut-être avons-nous la ressource de l'attaquer plus finement par la voie de Rivarol, dont je vous ai parlé et qui doit avoir eu réponse de sa sœur, à laquelle je l'avais chargé d'écrire des douces et utiles propositions, tant pour elle que pour Dumouriez. Cette sœur est sa maîtresse et a, suivant Rivarol, un crédit absolu sur Dumouriez. Au reste, j'avais dit à Rivarol de s'ouvrir en mon absence à l'évêque sur ce que la sœur répondrait. »

L'esprit de Rivarol et l'onction de l'évêque, un peu inattendu en ce doux emploi, ne pouvaient réussir encore.

Autre chimère du même baron : « Je m'attache toujours à la pensée que la raison qui a fait rouvrir les portes de Paris, et en laisser sortir de nouveau sans passe-port, c'est que les misérables veulent pouvoir s'échapper à l'approche des armées. » Quel niais !

Un moment, les émigrés et les alliés eurent une raison plus solide d'espérer. Quand le passage de la Croix-aux-Bois eut été forcé par eux, ils purent croire qu'ils allaient envelopper Dumouriez. Mais celui-ci, par une retraite de nuit tout à fait habile, le 15 septembre, se dégagea. Et avec un sang-froid admirable, au lieu de se précipiter vers Paris, il resta appuyé au sud de la forêt d'Argonne, et se dirigeant vers Valmy, un peu à l'ouest et en arrière de la route que suivrait Brunswick pour aller vers Châlons, il se tint ainsi en état de surveiller l'ennemi, et au besoin, s'il poussait sa pointe, de tomber sur ses derrières. Au moment donc où il débouchait avec une armée harassée dans les plaines détrempées et mornes de la Champagne pouilleuse, Brunswick était obligé de se heurter enfin à l'armée de Dumouriez, bien établie sur les hauteurs et renforcée par les troupes de Kellermann.

C'est le combat de Valmy, sur la droite de la route qui va de Sainte-Menehould à Châlons-sur-Marne. C'est aux troupes de Kellermann que, le 20 au matin, se heurta l'armée prussienne. Dumouriez accourut dans la journée pour donner aide et conseil. Le duc de Brunswick et le roi de Prusse ne virent pas sans inquiétude cette forte armée massée sur les hauteurs et sur les pentes. Mais quoi ? maintenant que l'occasion s'offrait d'une rencontre décisive, les vieilles troupes du grand Frédéric allaient-elles hésiter ? L'attaque fut décidée ; et quand l'armée prussienne sut que les irrésolutions de ses chefs étaient enfin fixées, les souvenirs glorieux de la guerre de Sept ans planèrent sur elle. Qui donc aurait raison de ces vétérans ? Ne disaient-ils pas, en dérision des costumes des frêles volontaires, qu'ils allaient d'un geste « casser cette faïence bleue » ?

L'artillerie prussienne, dirigée par Tempelhof, ouvre le feu de ses cinquante-quatre pièces; elles étaient placées sur le front des troupes, sur un plateau qui faisait face au moulin de Valmy, et l'enveloppait en arc de cercle. L'artillerie française répond avec une puissance et une précision qui étonnent l'ennemi, mais ne le troublent point encore.

L'infanterie prussienne s'ébranle, lentement, avec un ordre admirable, mais sans élan; et d'un pas réglé et ferme elle s'approche des pentes où s'étageait notre armée. En celle-ci, comme si soudain le poids des défaites passées, de Rosbach et des autres, pesait sur elle, une légère hésitation se marque.

Mais que vient faire ici l'ombre du passé? Ce sont des forces toutes neuves qui vont vers la vie, c'est un monde nouveau qui se lève. Que l'armée prussienne creuse des souvenirs de gloire, comme le mineur extrait un reste d'or des galeries longtemps exploitées. C'est un trésor vierge d'enthousiasme et de force que les âmes révolutionnaires portent en elles.

Kellermann le sait, et à la minute décisive il évoque le grand frisson de la vie. Debout, immobile sous les boulets qui pleuvent autour de lui, il élève son chapeau du bout de son épée et crie: Vive la Nation! Toute l'armée, des hauteurs du moulin jusqu'au bas des pentes crie: Vive la Nation! Et tout ce que depuis trois ans ce mot accumulait en soi d'énergies radieuses se communique à tous les cœurs.

C'est fini: le cauchemar du passé est dissipé, et de même que sous l'ébranlement de la canonnade le ciel de Valmy, d'abord chargé de nuées, s'éclaircit, s'élève et s'illumine, de même toutes les ombres du doute et de la crainte sont dissipées en un instant.

C'est maintenant l'armée prussienne qui s'étonne. Ce cri retentit en elle comme le cri de tout un peuple. Est-ce donc toute une nation qu'il faut combattre? Les artilleurs français, négligeant de répondre malgré ses ravages à l'artillerie prussienne, concentrent tous leurs coups et envoient tous leurs boulets sur l'infanterie décimée.

Le duc de Brunswick s'effraie: ne va-t-il pas perdre, dans cette sorte d'assaut à découvert, le meilleur de son armée?

Il l'arrête d'abord: puis, après quelques minutes d'hésitations affolantes, il prononce la décisive parole: « Ce n'est pas ici que nous nous battons. » *Hier schlagen wir nicht.* Et la retraite commença: l'armée prussienne se replia sur le plateau.

Il semble bien, dans les règles ordinaires de la guerre, que c'était à peine une défaite. On s'aperçoit en donnant l'assaut à une position ennemie qu'elle est plus forte et mieux défendue qu'on ne l'imaginait. On renonce à l'attaque pour ne pas gaspiller ses forces. C'est un incident sans grande portée et un mécompte aisément réparable.

Et pourtant, à partir de cette heure, le ressort de l'armée prussienne fut

décidément brisé. Comme un homme qui garde encore l'apparence de la vigueur, mais dont la force physique et morale est intérieurement minée par une longue suite de chagrins, de fatigues et d'épreuves, succombe soudain à une déception nouvelle, ainsi l'armée prussienne et son chef, fléchissant sous le fardeau des impressions tristes qui s'accumulaient depuis un mois, prirent décidément conscience à Valmy de leur épuisement total.

L'envahisseur sentit qu'il n'avait plus seulement contre lui la force immense et diffuse de la nation révolutionnaire. Il vit, il constata que cette nation avait su former en quelques jours une force organisée, mobile et résistante, capable de fermeté autant que d'élan.

Au contact de ces énergies toutes neuves et enthousiastes, l'armée d'invasion lassée, malade, et qu'aucun idéal ne soutenait, sentit plus profondément sa propre misère. Et elle se laissa glisser le long des parois d'un abîme où aucun relief, aucune saillie ne lui permettait de s'arrêter et de se reprendre. Ce fut la défaite suprême par découragement intime et par impuissance.

Comme la défaite était au cœur de l'envahisseur beaucoup plus que dans ses rangs, Kellermann et Dumouriez ne saisirent point d'abord tout le sens de cette grande journée. Mais Gœthe, le puissant et clair poète, qui avait accompagné l'armée prussienne, marqua tout de suite la grandeur de l'événement : « De ce lieu et de ce jour date une ère nouvelle dans l'histoire du monde. » C'était le 20 septembre. Le même jour, la Convention nationale tenait sa première séance aux Tuileries.

LA RÉPUBLIQUE

L'appel nominal constata la présence de 318 députés. Il y avait à peine une semaine que les élections étaient terminées : si l'on songe aux moyens encore lents de communication, c'était un chiffre élevé et qui attestait le zèle, l'élan. La Convention donna bientôt un délai de quinze jours à tous ses membres pour être rendus à leur poste : et elle ne tarda pas à être au complet. C'était une assemblée vaste et profonde, à la fois très vieille et très jeune. Elle était très vieille, car elle portait en elle trois ans de Révolution, c'est-à-dire plusieurs générations d'hommes et de pensées.

En mai 1789, en cette saison lumineuse et tendre de la Révolution naissante, les élus de la nation avaient une sérénité joyeuse; et une sorte d'innocence se mêlait à la gravité de leurs pensées. Ils savaient bien qu'ils venaient pour une œuvre grande et malaisée : ils pressentaient des résistances et des pièges. Mais, malgré tout, n'était-ce point le roi lui-même qui les convoquait? L'ordre de la noblesse n'avait-il pas en plus d'un point avoué la nécessité des réformes et engagé avec l'ordre du Tiers [illegible] des négociations courtoises ? Le clergé [illegible] des paroles [illegible] et fortes

sur la misère du peuple. Ainsi, les Constituants, à cette aube encore fraîche, pouvaient espérer qu'ils développeraient l'ordre nouveau sans trop de commotions et de douleurs. L'illusion fut brève : les élus du peuple se heurtèrent à des résistances sans nombre, ouvertes ou sournoises. Et pourtant, l'Assemblée, obstinée aux transactions, aux combinaisons d'équilibre, avait cru qu'elle laissait enfin à la France une Constitution durable.

Maintenant, une année après, la Constitution de 1791 était à terre : que de choses évanouies ! Que d'hommes tombés au gouffre ! Ce n'étaient pas seulement les représentants des anciens ordres privilégiés, rejetés au néant par la Constituante elle-même, qui ne reparaissaient plus. De la représentation même du Tiers-État, que restait-il ? Tous les modérés, tous les Feuillants, tous les amis du Barnave de Varennes étaient ou suspects ou captifs, désavoués ou frappés par la Révolution. Et à peine soixante-dix ou quatre-vingts députés de la Constituante entraient à la Convention. Les uns, comme Grégoire, comme Barère, comme Robespierre, avaient assez de vigueur ou de souplesse pour se saisir des temps nouveaux ou s'en accommoder ; les autres, obscurs, et possédés malgré eux par le souvenir de leur grande œuvre en partie disparue, arrivaient à la Convention le cœur pesant. Ces triomphateurs superbes des premiers jours ressemblaient à des naufragés recueillis sur un autre navire : malgré leur parti pris de plier au temps, ils suivaient parfois la manœuvre d'un regard chagrin.

Les Girondins aussi, malgré leur apparente puissance, avaient quelque chose de caduc ; et malgré leur éclat un peu factice ils avaient quelque chose de triste. Quand il y a un an à peine ils accouraient à la Législative, ils emplissaient les routes de Bordeaux ou de Marseille à Paris du bruit de leur joie étourdie. Ils étaient la jeunesse éloquente, enthousiaste, insouciante et vaniteuse. Ils allaient étonner le monde, ranimer la marche de la Révolution, dénouer d'une main habile ou trancher par le glaive tous les nœuds où les Constituants s'étaient laissé prendre. Achever la victoire de la Révolution, n'était-ce pas conquérir le pouvoir ? Ainsi leurs espérances révolutionnaires se confondaient dans leurs ambitions impatientes. Et aujourd'hui, une déception secrète était en eux, une inquiétude aussi et un triste pressentiment.

La victoire sur la cour, ils l'avaient remportée : mais avec des alliés qui les effrayaient, par des mains brutales qui peut-être briseraient aussi leur jeunesse et leur rêve. Le pouvoir, ils l'avaient traversé, ils l'avaient occupé de nouveau ; mais il avait suffi de quelques hommes obscurs de la Commune de Paris pour leur en arracher les lambeaux, pour leur en corrompre toutes les joies.

Le peuple qu'ils croyaient avoir servi, et même, si je puis dire, illustré par leurs services, s'était, à Paris, détourné d'eux, et ils avaient connu l'impopularité dans la victoire. Prompts à s'abattre comme à s'exalter, ils méditaient en une sorte de romantisme débile sur l'étrangeté de leur destinée. Sur

la vanité de la vie, décevante comme un songe. Dès lors une ombre ineffaçable était sur eux, et une mélancolie mortelle. En vain ils s'agitent, dénoncent, accusent, multiplient les motions : on sent en eux je ne sais quoi de lassé et de factice : c'est l'arbre mordu à la racine qui s'épuise en frondaisons maladives et surabondantes.

Robespierre, lui, n'était pas épuisé, ni mélancolique, ni las. D'un esprit acéré et d'un regard profond, il cherchait à travers la complication des choses sa route et celle de la Révolution.

Mais s'il n'était pas vieilli par la fatigue, il l'était par la haine : il pouvait compter son âge aux couches de haine qui s'étaient successivement déposées dans son cœur. Contre Mirabeau, contre Duport, contre Barnave, contre Lafayette, contre ceux qui l'éclipsaient ou le raillaient, contre ceux aussi qui méconnaissaient sa foi profonde en la démocratie, il avait lutté ; puis d'autres s'étaient levés qu'il avait encore fallu combattre, qu'il avait encore fallu haïr. Et sur la Convention nouvelle, il semblait que ces Girondins détesté avaient de fortes prises : serait-il condamné encore à renouveler sa haine, pour l'étendre à toute l'Assemblée dont la Révolution et la France attendaient le salut ?

Ainsi, comme un sombre lac de montagne où ont roulé bien des débris, la Convention était d'emblée comme un vaste abîme obscur où, à des profondeurs diverses, remuaient des choses du passé.

Et pourtant, en cette grande assemblée, si vieille à sa naissance par les passions et les souvenirs, éclataient une jeunesse extraordinaire et une admirable force virile. Deux grandes choses renouvelaient les cœurs : l'intensité du drame et sa clarté. Il ne s'agissait plus de biaiser, de combiner des ruses. Le roi était captif : qu'en fallait-il faire ? Question tragique. La royauté était à bas : quel édifice construire sur le sol bouleversé ? Question impérieuse.

La guerre s'étendait, s'amplifiait. Comment la soutenir ? Et quel terme, quel but lui assigner ? Question de vie ou de mort. Au foyer de ces problèmes l'âme de la Convention brûlait. Malheur aux imprudents ! Mais aussi, dès le premier jour, malheur aux tièdes !

Danton comprit d'emblée que pour pouvoir s'engager à fond dans la carrière de la République et de la guerre révolutionnaire, il fallait d'abord rassurer et unir les esprits. Les prédications de Momoro et des autres avaient effrayé les possédants, petits et grands. Danton veut dissiper leurs craintes. Les polémiques forcenées de la Gironde avaient persuadé à plusieurs qu'en effet, Danton, Marat, Robespierre, prétendaient à la dictature : qu'on en finisse avec cette légende du triumvirat ! La France commençait à redouter le despotisme de Paris : qu'il soit bien entendu que toute loi ne sera loi que par la ratification du peuple entier, par le consentement formel de la France ! Il monta à la tribune le 21 septembre :

« Avant d'exprimer mon opinion sur le premier acte que doit faire l'Assemblée nationale, qu'il me soit permis de résigner dans son sein les fonctions

qui m'avaient été déléguées par l'Assemblée législative. *Je les ai reçues au bruit du canon, dont les citoyens de la capitale foudroyèrent le despotisme. Maintenant que la jonction des armées est faite, et que la jonction des représentants du peuple est opérée,* je ne dois plus reconnaître mes fonctions premières ; je ne suis plus mandataire du peuple et c'est en cette qualité que je vais parler.

« On vous a proposé des serments : il faut, en effet, qu'en entrant dans la vaste carrière que vous avez à parcourir vous appreniez au peuple, par une déclaration solennelle, quels sont les sentiments et les principes qui présideront à vos travaux. *Il ne peut exister de Constitution que celle qui sera textuellement, nominativement acceptée par la majorité des assemblées primaires.* Voilà ce que vous devez déclarer au peuple. *Les vains fantômes de dictature, les idées extravagantes de triumvirat, toutes ces absurdités inventées pour effrayer le peuple disparaissent alors, puisque rien ne sera constitutionnel que ce qui aura été accepté par le peuple.* Après cette déclaration nous en devons faire une autre qui n'est pas moins importante pour la liberté et pour la tranquillité publique. Jusqu'ici on a excité le peuple parce qu'il fallait lui donner l'éveil contre les tyrans. Maintenant il faut que les lois soient aussi terribles contre ceux qui y porteraient atteinte, que le peuple l'a été en foudroyant la tyrannie ; ils faut qu'elles punissent tous les coupables pour que le peuple n'ait rien à désirer. (*Applaudissements.*) On a paru croire, d'excellents citoyens ont pu présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes ; eh bien ! *abjurons ici toute exagération ; déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles, seront éternellement maintenues* et que les contributions publiques continueront à être perçues. (*Applaudissements unanimes.*) Souvenons-nous ensuite que nous avons tout à revoir, tout à recréer ; que la Déclaration des Droits elle-même n'est pas sans tache, et qu'elle doit passer à la revision d'un peuple vraiment libre. (*Double salve d'applaudissements.*)

« Posez aujourd'hui, en représentants dignes du peuple, posez ces grandes bases, et après les avoir posées, levez votre séance ; vous aurez assez fait pour le peuple. » (*Nouveaux applaudissements.*)

C'était un admirable programme d'action et d'union, d'élan et d'ordre : organiser une justice révolutionnaire pour ôter tout prétexte aux mouvements spontanés et violents du peuple, frapper les ennemis de la Révolution, mais assurer l'obéissance de tous à la loi, dissiper par la consultation du peuple entier les « fantômes » de dictature : c'était laisser à la Révolution et au peuple toute leur force, en la réglant.

Danton se proposait aussi à coup sûr de désarmer, d'apaiser la Gironde. Si elle était de bonne foi, si elle redoutait vraiment une anarchie générale, et dans cette anarchie la dictacture de Paris, toutes les paroles, toutes les propositions de Danton étaient calculées pour la rassurer. C'était un des pré-

tendus « triumvirs » qui demandait que la volonté générale de la France fût toujours active et souveraine. C'était un des prétendus « désorganisateurs » qui voulait faire rentrer dans la loi les forces révolutionnaires débordées. C'était le fomentateur de pillage et d'anarchie qui demandait que toutes

BOMBARDEMENT DE LA VILLE DE LILLE



Les derniers jours de Septembre 1792, la Ville de Lille fut bombardée par les Autrichiens animés par la présence de la gouvernante des Pays Bas qui donna le signal en mettant elle-même le feu à la première bombe; le courage de la garnison et des habitans rendirent inutiles leurs efforts.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

les propriétés, sans distinction, fussent respectées et protégées. Ici, Danton tient à se dégager personnellement, et à dégager la Révolution tout entière des propos de Momoro. Momoro était son ami : il avait signé, à côté de lui, la fameuse délibération de la section du théâtre Français : et c'est certainement Danton qui l'avait compris sur la liste des émissaires du pouvoir exécutif.

Danton ne voulait pas d'équivoque, et il répudia formellement la loi

agraire. C'est à Momoro qu'il répond de façon directe lorsqu'il affirme que toutes les propriétés, territoriales aussi bien qu'industrielles, doivent être éternellement sauvegardées. Il enlevait donc ainsi à la Gironde toute raison de craindre, tout prétexte de dénoncer à la France effrayée les agitateurs et les « anarchistes » de Paris. Et cet appel indirect mais pressant à la Gironde, Danton le lui adressait sans blesser personne ; il qualifiait simplement les motions téméraires d'exagération du patriotisme.

La Convention, à l'unanimité absolue, ratifia les propositions de Danton. « La Convention nationale déclare : 1° Qu'il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple ; 2° Que les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation. »

Ici, il y a des socialistes qui s'écrient : Voilà bien le caractère bourgeois de la Révolution ! Voilà bien son esprit de classe ! A peine est-elle réunie en pleine tourmente intérieure et extérieure, à quoi pense-t-elle ? A quoi pense Danton, son inspirateur le plus véhément ? A défendre la propriété, à la proclamer éternelle. Avant même d'abolir la royauté, avant même d'appeler tous les citoyens contre l'envahisseur, qui n'a pas encore commencé son mouvement de retraite, c'est la bourgeoisie possédante que l'on rassure : c'est la sacro-sainte propriété qu'on élève au-dessus des murmures du peuple affamé, au-dessus des vicissitudes de l'histoire, au-dessus des temps et des flots. C'est là le premier acte, la première partie de la Convention ; c'est le fond de son âme qui se découvre dès le premier jour. Grands bourgeois peut-être, mais bourgeois.

Mais qui donc a soutenu le contraire ? Quel est le socialiste, s'il est fidèle à la méthode historique, qui reprochera à la Convention de n'avoir pas proclamé l'idéal communiste et prolétarien, avant que les conditions économiques et intellectuelles en fussent réalisées ? Qui lui reprochera de n'avoir pas égaré la Convention à la suite des pensées si incertaines et même si rétrogrades de Momoro ?

Le devoir des conventionnels était de défendre, de sauver la société nouvelle qui s'affirmait par la Révolution : ce n'était pas d'anticiper sur une Révolution nouvelle dont nul à cette heure n'avait la formule, et qu'aucune classe n'était prête à porter. A cette date, toute menace à la propriété était réactionnaire : elle ne pouvait que servir les ennemis de la Révolution, sans ouvrir un ordre nouveau. Il ne s'agissait point d'une transformation communiste de la propriété, mais de je ne sais quel partage incohérent ou quel pillage anarchique et grossier.

Non, la Convention, en mettant la propriété sous la protection de la nation, ne faisait point acte d'égoïsme bourgeois. Une classe n'est égoïste que lorsqu'elle s'oppose, dans son intérêt étroit, à l'avènement d'une forme sociale nouvelle, préparée par le mouvement des choses et par le travail des esprits. Mais quand, en dehors des formes de propriétés constituées et qui se dégagent

à peine de la servitude féodale et de l'arbitraire royal, il n'y a rien, rien que le désordre stérile et l'anarchie contre-révolutionnaire, une classe qui s'oppose à ces atteintes désordonnées ne fait pas œuvre égoïste : elle fait œuvre historique et universelle. Elle ne se sauve point seulement elle-même : elle sauve toute la nation nouvelle, toute l'humanité nouvelle, et en préservant la terre de la Révolution, elle préserve les germes débiles des Révolutions nouvelles qui y tressaillent obscurément. Lorsque des socialistes accusent ou maltraitent la Convention, quand ils la rabaissent à n'être qu'une Assemblée de classe, ils abusent contre elle de son œuvre même qui a permis l'éclosion du socialisme moderne. Marx était plus juste pour elle, et il la glorifiait.

C'était donc bien au centre de la Révolution et de la vie que se plaçait Danton. C'était bien au centre même de l'action qu'il voulait rallier toutes les volontés, tous les esprits. Cette fois encore il s'efforçait de prévenir les déchirements funestes, et d'emporter dans un large mouvement les passions qui se heurtaient. Toujours il marquait, avec une sûreté admirable, le point où toutes les énergies nationales pouvaient et devaient s'unir.

Baudot, le grand conventionnel, dont Quinet tout jeune aimait le visage triste et doux, et qui a laissé sur les hommes et les choses de la Révolution des notes d'un intérêt exceptionnel, Baudot a dit de Danton qu'il était « un souverain révolutionnaire » et non pas un usurpateur. Il entendait par là qu'il gouvernait les esprits par de grands et nobles moyens, non par des procédés astucieux ou obliques, et que le secret de sa force était d'agir plus hardiment et plus nettement que les autres dans le sens des grands intérêts communs. Jamais il n'exerça plus noblement cette souveraineté révolutionnaire que le jour où, après avoir donné tout son cœur, toute son énergie à la défense du sol envahi, il traçait à la Convention, en lui remettant ses pouvoirs ministériels inconciliables avec son mandat de député, ce large plan de concorde, de sagesse et de vigueur.

Mais voici que Collot d'Herbois se lève et en quelques mots demande à l'Assemblée de remplir, sans perdre une minute, le vœu national : de décréter l'*abolition de la royauté*. Ce ne sera pas empiéter sur la volonté nationale : ce sera la consacrer. Ce ne sera pas attenter au droit des assemblées primaires : ce sera seulement en devancer l'exercice.

« Qu'est il besoin de discuter, s'écrie Grégoire, quand tout le monde est d'accord? Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations! »

L'Assemblée couvrait d'applaudissements cette philosophie un peu sommaire, cette pensée de combat. Dans la crise suprême de la lutte, les Révo-

lutions n'ont pas le temps d'être justes et de classer les titres historiques de l'institution qui va tuer si elle ne meurt.

A l'unanimité, la royauté est abolie : de l'Assemblée, des tribunes, s'élèvent de longs cris de : « Vive la Nation ! » C'était la veille, à Valmy, le cri des soldats révolutionnaires. Précisément, des volontaires, avant de quitter Paris, demandaient à prêter serment devant la Convention. « Pendant que vous défendrez la liberté par la force de vos armes, leur dit le président, la Convention la défendra par la force des lois. La royauté est abolie... » Ainsi toutes les émotions se liaient, toutes les forces se continuaient, et les soldats emportaient, comme une arme de plus, le décret du législateur.

Le lendemain 22, à la demande de Billaud-Varenne, la Convention décida qu'à compter de la veille les actes publics, au lieu de dater de l'an IV de la liberté, porteraient la date de *l'an premier de la République.* C'est sous cette forme que la République fut proclamée et que son nom fut inscrit officiellement dans la Révolution. C'était une sublime nouveauté dans l'histoire du monde.

Il y avait eu des républiques aristocratiques ou fondées sur le travail des esclaves, sur toute une hiérarchie de la conquête. Il y avait eu des républiques barbares, courtes associations militaires où le courage suscitait et désignait les chefs. Il y avait de petites républiques oligarchiques, comme celle des cantons suisses. Il y avait la république des exilés, des proscrits, celle que, sur le sol vierge de l'Amérique, où il n'y avait aucune racine de monarchie, formèrent les descendants des puritains. Mais qu'un grand et vaste peuple, policé et riche, chargé de dix siècles d'histoire, qui avait grandi avec la monarchie et qui, hier encore, la jugeait nécessaire même à la Révolution, que ce peuple où il n'y avait pas d'esclaves, où il n'y avait plus de serfs et où, depuis le Dix-Août, tous les citoyens étaient égaux, s'élevât à la République, et qu'il devînt vraiment, tout entier, dans tous ses éléments, un peuple de rois, voilà en effet la grande nouveauté et la grande audace.

Les révolutionnaires en avaient la conscience très nette. Eux que l'on a si souvent et si sottement accusés d'être des écoliers et des rhéteurs fascinés par les souvenirs de l'antiquité mal comprise et égarés par elle, ils savaient très bien et ils disaient que leur œuvre n'avait pas de précédent dans l'histoire et qu'aucune leçon du passé ne leur suffirait à conduire l'expérience nouvelle. Dès le lendemain, dans le numéro du 22 au 29 septembre, le journal *Les Révolutions de Paris* traduit avec netteté et avec force la pensée commune :

« Tout en respectant les mœurs de la belle antiquité, tout en admirant les chefs-d'œuvre qu'elle nous a laissés dans les beaux-arts, Athènes, Sparte et Rome, quant à leur législation, n'ont rien à nous offrir capable de nous servir de règle ou de préservatif. De ce que les républiques anciennes ont fait en politique, nous ne pouvons rien conclure parce que nous n'avons rien à faire.

Toutes les circonstances ont changé, et à beaucoup d'égards nous pouvons voir du même œil les républiques contemporaines.

« Nous sommes les premiers et les seuls qui donnons à la nôtre, pour bases, les saintes lois de l'égalité, en cela d'un avis différent de la charte anglaise qui admet un roi, une noblesse et deux chambres, haute et basse. Les premiers et les seuls, nous gardons un gouvernement tout fraternel. *Puissions-nous avoir des rivaux! mais à coup sûr nous n'avons point de modèle* : nous n'imitons personne. Rome naissante demanda des lois à la Grèce, laquelle avait elle-même tout emprunté à la vieille Égypte. Nous prenons une tout autre marche; c'est la nature seule que nous consultons; nous remontons aux droits imprescriptibles de l'homme, pour en déduire ceux du citoyen. »

Ainsi, pour cette République toute neuve, il faudra que la nation se fasse une âme toute neuve, une âme de liberté, d'égalité et de lumière. Tous les conventionnels, quelle que fût leur origine, eurent comme un tressaillement à la grande nouveauté qui sortait d'eux. Certes elle était comme l'accomplissement de ce qui, depuis trois années, se développait. Quand les Constituants avaient formulé les Droits de l'homme et du citoyen, quand ils avaient affirmé la souveraineté de la nation, quand ils avaient dit que la loi était l'expression de la volonté générale; ils avaient, par là même, condamné et éliminé d'avance tout ce qui serait contraire à la souveraineté de la nation et à l'exercice de sa volonté. Et dans la logique profonde des choses, c'est de ce jour-là que datait la République. Mais l'esprit de l'homme se dérobe volontiers à la pure logique de la pensée. Même en ses jours de hardiesse, il ne va pas jusqu'au bout de ses principes; ou il n'en voit pas les conséquences extrêmes, ou bien, parce qu'elles l'éloigneraient trop de ses habitudes et de la forme présente des choses, il espère qu'il n'y sera point entraîné. Il est d'ailleurs autorisé et encouragé à ces transactions par l'histoire humaine, qui est une série de compromis, une perpétuelle violation de la logique abstraite. Or, voici que pour les Constituants entrés à la Convention cette conséquence extrême apparaissait; tout le décor de la royauté constitutionnelle qui leur masquait depuis trois ans les perspectives infinies et troublantes, tombait soudain; et toute leur pensée se révélait enfin à eux-mêmes, en une immensité qu'ils n'avaient point prévue ou dont leur esprit effrayé s'était détourné jusque-là. Être ainsi dépassé par soi-même, et voir son œuvre grandir plus haut que soi, c'est une des plus fortes émotions de la conscience humaine. Les Girondins aussi étaient émus; ils étaient plus familiers avec l'idée de République et leur esprit avait joué avec cette hypothèse. Mais ils s'étaient accoutumés aux combinaisons, aux ajournements; ils avaient été les ministres de la royauté, et ils s'étaient parfois accommodés, au fond de leur pensée, de l'idée d'une République à enseigne royale, ouverte surtout aux plus brillants des hommes d'État, aux plus diserts des orateurs, à une « élite » républicaine. Et voici que la République

était devant eux, soudain réelle, immense, portant en elle toute la force rude du peuple enfin éveillé. Pour eux aussi c'était un contact émouvant.

Robespierre, plus démocrate jusque-là que républicain, et qui abritait volontiers le vaisseau de la Révolution dans la rade de l'ancienne monarchie, était maintenant, avec toute la nation, entraîné au large ; la démocratie s'agrandissait, se déroulait ; quelles tempêtes et quels naufrages réservait cet océan ? Et comment, sur cette grande étendue découverte, couler les fortunes rivales qui faisaient voile avec la sienne ?

Mais surtout, pour tous et pour les nouveaux venus comme pour ceux qui avaient déjà lutté, c'était l'impression tragique de l'irréparable rupture avec le passé. C'était la lutte à outrance contre tout le vieux monde au dedans et au dehors. C'était une nouveauté sublime et menacée qui, par sa hardiesse même, déclarait tacitement la guerre à toute servitude et à toute forme incertaine et incomplète de la liberté. C'était une affirmation glorieuse et c'était un défi. Que d'efforts ne faudrait-il pas déployer, pour soutenir la noble gageure ! Et que de périls assumer ! Les cœurs montaient, et comme le dit en une grande image un écrivain de ce temps (*Révolutions de Paris*, septembre 1792), pour l'œuvre herculéenne pressentie par tous, les muscles mêmes se tendaient :

« Un célèbre antiquaire disait que toutes les fois qu'il passait devant la statue d'Hercule il se trouvait grandi de plusieurs pieds. Tous ses membres se raidissaient ; son pas devenait plus grave, plus sûr, sa voix plus mâle, le mouvement de toutes ses artères plus sensible. Voilà de quelle trempe doivent être nos législateurs. »

Baudot, bien des années après, au fond de la défaite et de l'exil, définissait en quelques paroles impersonnelles le Conventionnel intrépide : « Il a osé marcher sur la crête de la Montagne sans que sa tête ait tourné. » C'est à l'affirmation de la République que commence la ligne de faîte hasardeuse. Combien dont la tête tournera ! Combien dont le pied glissera ! Combien aussi, que la haine violente ou sournoise précipitera dans l'abîme ! Mais un moment, par la commune sublimité de l'affirmation républicaine, ils sont tous « sur la crête de la Montagne », réconciliés peut-être avec les autres et avec eux-mêmes par l'ampleur d'une émotion inconnue, et découvrant au loin la nation vaillante et troublée, l'humanité incertaine, esclave ou hostile, un immense horizon splendide et âpre, un champ presque illimité d'espérance et d'épreuve, de liberté et de combat, qu'une aube violente et douce illumine et qu'à larges ombres coupe la mort.

Les Conventionnels, pour traduire ces impressions grandioses, étaient inépuisables d'images. Cambon a noté merveilleusement la disparition brusque de tout ce qui était factice, obscur, équivoque, la soudaine et éblouissante entrée du jour. Bien des années après, et dans l'ombre même de la dé-

faite et de l'exil, c'est par une grande irruption de lumière qu'il caractérisait la Convention :

« La Révolution, voici ce que j'en sais : l'Assemblée constituante avait allumé un grand flambeau à côté d'un saint, dans un temple ; la lueur du flambeau faisait voir tous les défauts du saint. A l'Assemblée législative, nous avons renversé le saint. A la Convention nationale il n'est resté bribe ni du saint ni du flambeau, mais nous avons cassé toutes les vitres du temple et le peuple a vu clair de toutes parts, le jour est entré partout. »

Ce sont d'abord des nouvelles heureuses qui arrivèrent à la Convention. L'armée prussienne, arrêtée devant Valmy, hésita un instant et s'affaissa sur elle-même.

Au contraire, Dumouriez et ses soldats étaient pleins d'ardeur et d'élan, Dumouriez ne pouvait savoir toute la profondeur du coup qu'il venait de porter à Valmy ; mais il savait que si l'ennemi se risquait à aller sur Paris, ce serait d'une marche incertaine et d'un esprit découragé. Lui, resté un peu en arrière et à droite, le presserait, l'acculerait vers Paris comme vers un abîme. C'est le plan tracé par Vergniaud. Dumouriez, le 21, communiquait à Servan ses espérances :

« Hier, 20, après une attaque de 8 heures, sur le corps du général Kellermann, campé sur les hauteurs de Valmy, les Prussiens, après avoir beaucoup perdu, ont continué leur marche par ma gauche ; ils sont suivis de la colonne des Hessois et des émigrés, qui passeront devant moi aujourd'hui ; je vais les serrer de près et suivre leurs mouvements, avec l'armée entière *qui est très animée*. Je ne resterai pas longtemps dans la position que j'occupe, je suivrai les ennemis dans leur marche, si elle est dirigée sur Reims, je les serrerai de près. »

Brunswick sentit le danger ; et il ouvrit des négociations ; mais avec quelle incertitude et quelle maladresse ! Il était trop éclairé pour ne pas comprendre la grandeur et la puissance de la Révolution qu'il combattait. Il aurait donc dû se borner à demander des assurances pour la vie du roi Louis XVI. Mais il était entraîné à les demander aussi pour son pouvoir. Il dit à l'adjudant général Thouvenot, qui négociait l'échange des prisonniers :

« Nos nations ne sont pas faites pour être ennemies ; n'y aurait-il pas quelque moyen de nous arranger à l'amiable ? Nous sommes dans votre pays ; il est désolé par les malheurs inévitables de la guerre. Nous savons que nous n'avons pas le droit d'empêcher une nation de se donner des lois, de tracer son régime intérieur, le sort du roi seul nous occupe ; que deviendra-t-il ? Qu'on nous donne sur lui des assurances, qu'on lui assigne une place dans le nouvel ordre des choses, sous une dénomination quelconque, et S. M. le roi de Prusse rentrera dans ses États et deviendra votre allié. »

Quelles contradictions puériles et quelle lassitude ! Comme il est visible

que le général prussien, en poussant la guerre, s'acquitte d'une corvée! Et quelle obsession étrange de vouloir garantir à Louis XVI, dans le nouvel ordre des choses, une situation *quelconque*! C'est le désarroi d'un esprit flottant entre sa consigne, le faux point d'honneur monarchique et le sentiment vif et triste de la réalité.

Dumouriez saisit avec empressement ces ouvertures. Il tenait à négocier pour deux raisons. D'abord il savait que l'armée prussienne, travaillée par la dysenterie, fondait tous les jours et qu'à traîner un peu les pourparlers il aurait raison de ce qui lui restait de force. Ensuite, il était convaincu que l'alliance de la Prusse et de l'Autriche contre la France était artificielle, que la Prusse dégagée par l'insuccès même de sa tentative militaire de toute obligation envers la royauté française, se rapprocherait de la France. Alors la maison d'Autriche serait écrasée et Dumouriez réaliserait par la Révolution ce que toute une école de diplomatie avait rêvé sous la monarchie. Il se hâta d'adresser au roi de Prusse un mémoire où il le caressait, l'animait contre l'Autriche, le rassurait contre toute idée de propagande révolutionnaire dans ses États:

« Il faut nécessairement regarder la France comme une République puisque la nation entière a déclare l'abolition de la monarchie. Cette République, il faut la reconnaître ou la combattre. Les puissances armées contre la France n'avaient aucun droit de s'immiscer dans les débats de la nation assemblée sur la forme de son gouvernement. Aucune puissance n'a le droit d'imposer des lois à une aussi grande nation. Aussi ont-elles pris le parti de déployer le droit du plus fort. Mais qu'en est-il résulté? La nation ne fait que s'irriter davantage; elle oppose la force à la force, et certainement les avantages qu'ont obtenus les nombreuses troupes du roi de Prusse et de ses alliés sont très peu conséquents. La résistance qu'il rencontre et qui se multiplie à mesure qu'il avance est trop grande pour ne pas lui prouver que la conquête de la France, qu'on lui a présentée comme très aisée, est absolument impossible...

« *Les Prussiens aiment la royauté parce que depuis le grand électeur ils ont eu de bons rois, et que celui qui les conduit est sans doute digne de leur amour.* Les Français ont aboli la royauté parce que depuis l'immortel Henri IV, ils n'ont cessé d'avoir des rois faibles, ou orgueilleux, ou lâches, ou gouvernés par des maîtresses, des confesseurs, des ministres ignorants et insolents, des courtisans vils ou brigands qui ont affligé de toutes les calamités le plus bel empire de l'univers. — Est-il possible que contre les règles de la vraie politique, de la justice éternelle et de l'humanité, le roi de Prusse consente à être l'exécuteur des volontés de la perfide cour de Vienne; sacrifie sa brave armée et ses trésors à l'ambition de cette Cour? — Il est temps qu'une explication franche et pure termine nos discussions ou les confirme et nous fasse connaître nos vrais ennemis. Nous les combattrons avec courage, nous sommes sur notre sol, nous avons à venger les excès commis dans nos

campagnes, et il faut bien se persuader que la guerre contre des républicains

Mathey, Ouvrier de Lille, servant dans un des Bataillons de 1re Levée



Mes chers enfants! cessez de vous affliger de ma perte, je meurs content, si vous jurez de venger ma mort en continuant de combattre pour la République. — oui! nous le jurons

Le 17 Aout [illegible] V S

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

fiers de leur liberté est une guerre sanglante qui ne peut finir que par la destruction des oppresseurs ou des opprimés.

« *Cette terrible réflexion doit agiter le cœur d'un roi humain et juste. Il doit juger que, bien loin de protéger par les armes le sort de Louis XVI et de sa famille, plus il restera notre ennemi, plus il aggravera leurs calamités.* »

Par quelle aberration le duc de Brunswick, qui avait ouvert lui-même les pourparlers, répondit-il à la note conciliante de Dumouriez par un manifeste insolent où de nouveau il sommait la nation française de ménager le roi, et où il insistait pour que la dignité royale en France fût rétablie sans délai dans la personne de Louis XVI et de ses successeurs ? Le duc de Brunswick avait-il eu peur soudain de s'être engagé trop avant, et d'avoir trahi sa faiblesse ? Ou bien interpréta-t-il l'empressement de Dumouriez à lui répondre, le ton conciliant de son mémoire, comme un signe de lassitude et de crainte ? Il semble bien que l'espérance soit un moment revenue aux envahisseurs. Fersen faisait sans doute écho à des bruits qui lui venaient de l'entourage de Brunswick lorsque, le 28 septembre, il écrivait de Bruxelles au baron de Breteuil : « S'il est vrai, comme on nous l'a dit hier, *que Dumouriez ait demandé à capituler*, c'est le moment de lui parler et de faire ses conditions. » Dans son journal, à la date du 28, Fersen note cette rumeur : « Un officier civil autrichien mande au comte de Metternich, par estafette du 25, qu'un courrier prussien a dit que Dumouriez était enveloppé, qu'il avait demandé à capituler et à se retirer avec ses troupes, en abandonnant ses canons, ses bagages et ses tentes; que le duc avait demandé toutes les armes sans distinction. »

Évidemment, c'était un grossissement fantastique des illusions que se faisait l'entourage immédiat du duc de Brunswick. Mais il est permis de conjecturer que ces bruits étrangement optimistes ne se seraient point répandus si dans l'armée prussienne on n'avait un moment interprété l'attitude de Dumouriez au moins comme une marque d'hésitation et d'embarras. Aussi quand il répondit fièrement et brutalement, après le manifeste de Brunswick, que toute conversation était désormais impossible, c'est encore le poids d'une déception qui s'ajouta à tous les mécomptes sous lesquels pliait l'esprit du général prussien. Le duc de Brunswick put même se figurer que Dumouriez l'avait joué et que par de feintes négociations il avait immobilisé sous la pluie l'armée qui se décomposait. Le général prussien fut ainsi conduit à douter de lui-même comme de tout le reste ; et il n'avait plus qu'une énergie morale diminuée quand s'imposa à lui la question décisive : Allait-il encore s'enfoncer vers Paris dans les plaines boueuses de la Champagne, ou battrait-il en retraite ? De tout le poids de sa lassitude, c'est vers la retraite qu'il inclina. Il ne se sentait plus la force de porter les responsabilités. Or, c'était une responsabilité redoutable d'aller ainsi vers Paris grondant, avec une armée malade et amoindrie, sous la surveillance et la menace de l'armée révolutionnaire en qui s'exaltait le sentiment de la force.

De plus, quel résultat pouvait-on attendre de cette campagne imprudente et presque désespérée ? Il ne fallait pas songer à déraciner la Révolution qui

était déjà entrée dans le sol et dans les cœurs à des profondeurs qu'aucune violence ne pouvait atteindre. Pourrait-on du moins sauver Louis XVI ? Oui, si l'on réussissait à entrer dans Paris... et si, avant d'y entrer, on n'apprenait point que le peuple soulevé avait supprimé le roi. Avant même que le duc eût donné le signal de la retraite, l'armée d'invasion se sentait toute vacillante, toute tremblante au vent d'automne. Fersen note dans son journal, le 1er octobre, les tristes pressentiments dont les cœurs étaient pénétrés.

« Plusieurs lettres arrivées des émigrés et du vicomte de Caraman, du 24, à sa femme, mandent que Dumouriez est dans un poste inattaquable, que le temps est affreux, que les armées manquent de tout. On démolit les maisons pour se chauffer. Il a fallu prendre le grain dans les granges. Ce qui se fait prouve qu'il y a peu d'ordre, qu'une grande partie a été perdue, et des villages entiers consumés, ce qui fait grand tort aux maisons. Ce pays n'offre plus que le spectacle de la dévastation et d'un désert. Le tableau qu'en fait le vicomte de Caraman et de la misère des habitants est affreux ; il raconte avoir vu, dans un village tout en feu, un vieillard avec sa femme assis devant leur maison tout en feu, contemplant dans un morne silence la destruction de tout ce qu'ils possédaient ; leur chien était couché près d'eux, poussant des hurlements affreux.

« La lettre de Vauban à sa femme fait un tableau affreux de la misère des émigrés ; vivant depuis dix jours à bivouac, sans tentes, sans équipages, affligés de la dysenterie, sans secours et sans moyen de la soulager, manquant absolument de vivres, il avait mangé sa dernière livre de pain et ne savait plus où en trouver. Ces deux lettres ont l'air de douter du succès de l'entreprise et disent : *Dieu seul sait comment cela finira*. Le vicomte parle d'une canonnade qui a duré quatre heures par cent pièces de canon de part et d'autre (c'est Valmy) ; l'artillerie française dans les retranchements était servie à merveille et a tué beaucoup de monde. »

Comme le châtiment a été prompt de la fatuité et de la sauvagerie ! Ces étourdis, qui s'imaginaient n'avoir qu'à paraître pour dissiper les bandes fuyardes de la Révolution, étaient tout penauds d'apprendre qu'elle avait des boulets qui portaient juste et qui faisaient mal. Ces furieux qui avaient poussé l'envahisseur à la violence et au meurtre, et qui avaient toléré les pillages, s'étaient ainsi affamés eux-mêmes ; et la désolation répandue par eux revenait à leur âme lassée. Dans l'état pitoyable de leurs nerfs, ils étaient troublés, eux les fanfarons et les implacables, par les aboiements lugubres d'un pauvre chien qui hurlait misère. Qui sait si de Brunswick n'entendit pas cette voix d'abandon et de détresse ? En tout cas, de ces émigrés si arrogants naguère il ne lui venait pas beaucoup de réconfort.

Mais voici que les craintes s'aggravent et que les pronostics sinistres se multiplient. Fersen note le 3 octobre dans son journal : « Un courrier autrichien, officier, parti le 28 (septembre) au soir, de l'armée, dit que la suspen-

sion avait duré quatre jours, *qu'au bout de ce temps Dumouriez n'avait pas parlé de capituler;* qu'on ignorait quel parti prendrait le duc de Brunswick; que la position de Dumouriez est inattaquable; que les vivres sont très difficiles; qu'à son départ, l'ordre était donné de renvoyer tous les équipages et qu'on croyait que le duc attaquerait de tous les côtés en même temps. » Nuées incertaines et flottantes où s'enveloppent d'abord les grands désastres. Seul, de Breteuil, l'éternel niais, n'est effleuré encore d'aucun pressentiment. — Le 3, mercredi; lettre du baron de Breteuil du 28 : « Mande du 25 au soir, qu'il attendait à tout moment des nouvelles de la capitulation (de Dumouriez) » — O subtil défenseur de la monarchie!

Enfin, voici la grande nouvelle triste, qu'on pressentait sans se résoudre à y croire : « Le soir, à minuit, un courrier de lord Elgin apporta la nouvelle que, le 1er octobre, l'armée prussienne et autrichienne s'était retirée sur Grandpré, et, on disait, de là à Verdun. C'est un officier; il dit que l'armée est abîmée par les fatigues, le manque de tout et les maladies; que ne voyant arriver aucun de leurs convois, la peur d'être entouré commençait à se répandre; que les Français faisaient bonne contenance; qu'ils ne cessaient de faire des batteries; qu'on avait tiré beaucoup sur eux sans qu'ils eussent répondu, ni cessé de travailler; que les sentinelles s'étaient moquées des Prussiens quand ils sont partis; que les habitants sont détestables, qu'ils ne donnent rien, même les paysans, aux voyageurs. »

Et de Verdun, le 2 octobre, Breteuil qui commence à comprendre, écrit à Fersen : « Vous savez et partagez tous les malheurs que la marche rétrograde des armées cumule sur nous dans le moment où nous croyions avoir tout à espérer. »

De Sainte-Menehould, « le 1er octobre 1792, l'an Ier de la République », Dumouriez adresse au ministre de la guerre qui la transmet à la Convention, une lettre qui est un cri de triomphe : « Enfin, mon cher Servan, ce que j'ai calculé, arrangé et prédit dans toutes mes lettres est arrivé. Les Prussiens sont en pleine retraite. Le brave Beurnonville, qu'on a baptisé l'Ajax français, leur a pris, depuis deux jours, plus de 400 hommes, plus de 50 chariots et plus de 200 chevaux.

« D'après tous les rapports des prisonniers et des déserteurs, cette armée est épuisée par la famine, la fatigue, le flux de sang. L'ennemi décampe toutes les nuits, ne fait qu'une ou deux lieues pour couvrir ses bagages et sa grosse artillerie. Je viens de renforcer Beurnonville, qui a plus de 20,000 hommes, et qui ne les lâchera pas qu'il n'ait achevé de les exterminer. Dès aujourd'hui, je me joins à lui de ma personne pour finir cette affaire. »

Les commissaires de la Convention à l'armée : Carra, Sillery, Prieur, exaltèrent Dumouriez dans leur rapport; ils dégagèrent le sens des opérations :

« Le général Dumouriez, par les savantes manœuvres qu'il a faites et les

positions qu'il a prises, fait une campagne qui fera époque dans les annales de la France.

« On aura peine à croire qu'il ait osé faire une retraite avec 17,000 hommes contre une armée de 80,000 hommes, prendre une position aussi avantageuse pour la tenir en échec, opérer sa jonction avec les différents corps qui venaient le secourir... Il a su maintenir les ennemis dans le pays de la France peut-être le plus aride, et les obliger enfin de se retirer honteusement du pays avec une armée diminuée au moins d'un tiers par les maladies et les prisonniers. »

Je note ici une curieuse allusion à Jeanne d'Arc :

« Nous terminerons cette lettre, écrivent les commissaires, en vous parlant de deux jeunes héroïnes qui sont ici, les citoyennes Fernig; ces deux jeunes enfants, aussi modestes que courageuses, sont sans cesse aux avant-gardes et dans les postes les plus périlleux. Au milieu de l'armée, composée de jeunes citoyens, elles y sont respectées et honorées... *Il n'échappera pas à la Convention nationale que, sous le règne de Charles VII, une fille célèbre contribua à replacer ce roi sur le trône.* Nous en avons maintenant deux qui combattent pour nous délivrer des tyrans qui nous ont opprimés tant de siècles. »

On dirait que la peur de paraître céder au préjugé monarchique les empêche de rendre pleine justice à « la fille célèbre » qui ne sauva la patrie qu'en assurant un roi sur son trône. Et pourtant ils sentent bien que seule la grandeur d'un mouvement national a pu alors, comme aujourd'hui, susciter l'héroïsme des jeunes filles, et on devine que la sublimité même de la Révolution qui détruit le passé aidera bientôt l'esprit humain à le comprendre.

Dans leur mouvement de retraite, les Prussiens et Autrichiens durent abandonner Verdun, Longwy, qui furent réoccupés par les soldats de la Révolution. Les émigrés exaspérés, au lieu de s'accuser eux-mêmes, accusaient le duc de Brunswick : « C'est un homme dans la boue », écrit lâchement de Breteuil.

Mais Dumouriez, sûr maintenant du succès en ce point, ne voulait pas s'attarder à la poursuite. Il en avait chargé ses lieutenants, et lui-même, dès le 11 octobre, accourut à Paris, sans doute pour jouir de sa victoire, pour mesurer sa popularité et savoir jusqu'où il pouvait aller, mais surtout, pour préparer une campagne nouvelle, l'invasion de la Belgique.

Accueilli le 12 à la Convention par les applaudissements les plus vifs, il y tient un langage fier, spirituel et habile, rendant justice à tous, aux fournisseurs comme aux soldats, louant la discipline de ceux-ci comme leur vaillance, et, dans l'éloge, enveloppant le conseil. Mais c'est surtout par une sorte de gaieté héroïque que Dumouriez comprenait bien les soldats de la France révolutionnaire et communiquait avec eux. Cet homme étrange excel-

lait à transposer dans le mode révolutionnaire les souvenirs brillants de l'ancien régime : « *Jamais, dit-il, je n'ai vu les soldats murmurer : les chants et la joie auraient fait prendre ce camp terrible pour un de ces camps de plaisance où le luxe des rois rassemblait autrefois des automates enrégimentés, pour l'amusement de leurs maîtresses ou de leurs enfants.* »

Aux Jacobins fut pour ainsi dire scellée l'alliance de Dumouriez et de Danton. C'est à la séance du 16 octobre, que Danton lui-même présidait : « Citoyens, frères et amis, dit le général, vous avez commencé une grande époque; vous avez déchiré l'ancienne histoire de France, qui n'offrait que le tableau du despotisme : une nouvelle ère date de cette Révolution qui a électrisé nos armées, qui nous a donné le courage nécessaire pour repousser des forces supérieures. *Nous ne sommes point fatigués* : les peines, la misère, la faim ne nous épouvantent pas; nous sommes plus courageux que jamais, nous rendons aux despotes ce qu'ils ont voulu nous donner. D'ici à la fin du mois, j'espère avoir soixante mille hommes pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie. »

Et Danton l'adopta publiquement par ces fortes paroles :

« Lorsque La Fayette, lorsque ce vil eunuque de la Révolution prit la fuite, vous servîtes déjà bien la République en ne désespérant pas de son salut; vous ralliâtes nos frères; vous avez depuis conservé avec habileté cette station qui a ruiné l'ennemi, et vous avez bien mérité de votre patrie. Une plus belle carrière encore vous est ouverte. Que la pique du peuple brise le sceptre des rois, et que les couronnes tombent devant ce bonnet rouge dont la République vous a honoré. Revenez ensuite parmi nous, et votre nom figurera dans les plus belles pages de notre histoire. »

Quel était, à cette heure, le lien de Dumouriez et de Danton? C'est d'abord la communauté d'épreuve et de gloire : tous les deux, l'un au centre du gouvernement, l'autre dans les armées, ils avaient porté le peril de la patrie. Tous les deux ils triomphaient avec elle.

Mais il y avait entre eux une entente plus subtile. Tous les deux, quoique avec des origines toutes différentes et des tempéraments contraires, ils excellaient à combiner le grand sens populaire avec la finesse diplomatique. Dumouriez avait des plans très mesurés et très nets. Comme nous l'avons vu, il voulait isoler la Maison d'Autriche. Il ne voulait donc ni pousser la Prusse à bout, ni généraliser la guerre et livrer l'assaut à tous les trônes au nom de la Révolution.

L'Autriche vaincue, la Prusse immobilisée par un traité de paix, la République ne courait plus aucun danger, elle était peu à peu reconnue officiellement par tous les gouvernements et tous les peuples. Et son seul exemple suffisait, sans violence, sans guerre, à propager partout l'idée de liberté, à encourager les aspirations populaires et les partis de réformes. Ces pensées nettes, précises et sages, Dumouriez espérait les réaliser par la

force de la Révolution, et il espérait les faire accepter de la Révolution en abondant toujours dans son langage et dans le sens général des événements révolutionnaires.

Danton, né en pleine Révolution et toujours en contact avec la force populaire, suivait en sens inverse le même chemin que Dumouriez et allait à sa rencontre. Il comprenait que la Révolution se perdrait, s'épuiserait en une lutte formidable, si elle ne limitait point elle-même ses entraînements, si elle prétendait, en un coup, renouveler le monde.

Ainsi, tandis que le diplomate Dumouriez cherchait dans les énergies révolutionnaires le moyen de réaliser ses conceptions habiles, le révolutionnaire Danton cherchait à tempérer, par la prudence d'une diplomatie avisée, le mouvement spontané et débordant de la Révolution. Il avait dès lors la même vue que Dumouriez : écraser l'Autriche en l'isolant, désarmer les rancunes de la Prusse, assurer la paix de l'Europe, obtenir la reconnaissance officielle et universelle de la République française, et, dans le calme de la liberté certaine, développer les forces tranquilles de la démocratie.

Mais entre les deux hommes, maintenant rapprochés par une œuvre commune de courage, de patriotisme et de sagesse, il y a un abîme. Baudot a écrit des Girondins « qu'ils n'acceptaient la République que sous bénéfice d'inventaire », c'est-à-dire à condition qu'elle ménageât leur influence et leurs intérêts. Et pour beaucoup d'entre eux le mot est injuste; mais on peut dire de Dumouriez qu'il n'acceptait la Révolution que « sous bénéfice d'inventaire », tout prêt à la trahir si elle ne servait pas ses calculs d'ambition. Danton, au contraire, appartenait à la Révolution tout entier et jusqu'à la mort.

Le premier effet de la victoire de Dumouriez sur les Prussiens et les Autrichiens, et aussi de l'invasion annoncée en Belgique, fut de décourager et d'effrayer les Autrichiens qui assiégeaient Lille. Ils en avaient ravagé les environs, notamment, comme le note une correspondance du *Patriote français*, « le gros village de Roubaix ». Et du 29 septembre au 7 octobre, plus de 60,000 boulets tombèrent sur la ville investie, tuant plus de 2,000 habitants, incendiant de vastes quartiers. La population fut héroïque : elle courait après les boulets pour les coiffer du bonnet rouge. Le gouverneur Ruault signifia au duc de Saxe-Teschen qu'il ferait sauter toute la ville plutôt que de la rendre. Le 7 octobre, le siège fut levé.

En Belgique, les succès de Dumouriez furent foudroyants. Le 1er novembre, il adresse une proclamation « à la brave nation belge ». Il lui rappelle les efforts qu'elle a déjà faits pour conquérir la liberté, pour secouer le joug du despotisme autrichien :

« Belges, nous sommes frères : vous avez donné trop de preuves de votre impatience pour secouer le joug, pour que nous ayons à craindre d'être obligés de vous traiter en ennemis. »

Le 6 novembre, à Jemmapes, aux environs de Mons, il frappa un coup décisif et éblouissant. Cette fois, ce n'est plus comme à Valmy une glorieuse défensive, ce n'est plus seulement l'héroïque constance sous le canon de l'ennemi. C'est l'offensive hardie, c'est l'assaut livré à des lignes de redoutes échelonnées sur de formidables hauteurs; c'est un grand combat corps à corps où tout soldat donna de sa personne. Il y a dans le rapport de Dumouriez à la Convention une merveilleuse allégresse :

« L'armée des Autrichiens était composée, selon les calculs les plus modérés, de 20,000 hommes, dont 3,500 de cavalerie, d'autres la portent à 28,000 hommes; nous n'avions pas plus de 30,000 combattants. La position des Autrichiens était formidable; leur droite, appuyée au village de Jemmapes, formait une équerre avec leur front et leur gauche, qui était appuyée à la chaussée de Valenciennes. Ils étaient placés dans toute cette longueur sur une montagne boisée où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes, garnies de 20 pièces de grosse artillerie, d'au moins autant d'obusiers et de 3 pièces de canons de campagne par bataillon; ce qui représentait une artillerie de près de 100 pièces à feu. Nous en avions autant, mais l'élévation de leurs batteries leur donnait un grand avantage, si nous persévérions à vouloir terminer l'affaire à coups de canon. Déjà depuis longtemps les troupes, si confiantes en leur valeur, m'avaient témoigné le désir le plus vif de se mesurer de près avec les ennemis. Je partageais cette confiance, parce que dans tous les mouvements que je leur avais fait faire sous le feu de l'ennemi, je les avais vues manœuvrer et marcher comme à l'exercice. Dans les trois précédentes journées, j'avais admiré moi-même leur précision à exécuter les manœuvres et les déploiements que je leur ordonnais.

« ... A midi précis, toute l'infanterie se mit en un clin d'œil en colonne de bataillon et se porta avec la plus grande rapidité et *la plus grande allégresse*, vers les retranchements de l'ennemi. Pas une tête de colonne ne resta en arrière; le premier étage de redoutes fut d'abord emporté avec la plus grande vivacité; mais bientôt, les obstacles se multipliant, le centre courut des dangers, et je vis de la cavalerie prête à entrer dans la plaine pour charger les colonnes par leur flanc. J'y envoyai le lieutenant-général Égalité (le fils du duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe) qui, par sa valeur froide, rallia très vite les colonnes, et les mena au second étage des redoutes.

« ... Je ralliai très vite la cavalerie de Beurnonville et elle chargea dans l'instant même, avec la plus grande vigueur, la cavalerie ennemie qui gagnait déjà notre flanc droit. Pendant ce ralliement, cette cavalerie voulut enfoncer le premier bataillon de Paris, qui la reçut avec la plus grande vigueur et lui tua 60 hommes d'une décharge. Dans l'intervalle de ce combat de la droite, notre gauche avait emporté le village de Jemmapes; notre centre avait enlevé les secondes redoutes; il fallut donner un nouveau combat sur la hauteur; mais il fut moins long et moins vif, les Autrichiens étaient en-

tièrement consternés de la valeur de nos troupes. A deux heures ils firent leur retraite dans le plus grand désordre. Nos troupes occupaient alors tout le terrain des ennemis, jonché de morts et de blessés, des deux parts. Sa perte était considérable, et sa consternation si grande qu'il traversa, mais sans s'arrêter...

« Les troupes qui avaient déjà bivouaqué depuis trois jours, qui n'avaient

ENTRÉE DES FRANÇAIS EN SAVOIE



Le 23 septembre les Français sont entrés **victorieusement** *à Chambery. Le Peuple Savoisien est venu* **au-devant** *d'eux et leur prodigue les témoignages de fraternité et d'allégresse.*

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

pas pu faire la soupe le jour de cette terrible bataille, montraient toujours la même ardeur, et me demandaient avec instance de marcher à Mons et de l'escalader... »

Dans sa lettre à la Convention, Dumouriez dit : « *Tous les corps de l'armée ont donné ; tous les individus ont combattu personnellement.* »

Ce qui fait visiblement la puissance et l'élan de cette armée, c'est que les forces de tradition et les forces de Révolution sont merveilleusement fondues en elle. Quand je parle des forces de tradition, je ne parle pas des

troupes de caserne. La caserne a toujours affaibli les hommes. De Guibert, dans ses livres de tactique, constate que la caserne débilitait et viciait les soldats de la monarchie. Dans ses mémoires, Gouvion Saint-Cyr déclare expressément que les premières armées de la Révolution se composaient de deux éléments bien différents : des troupes de ligne « affaiblies au moral et au physique par le séjour prolongé de la caserne » et des volontaires vaillants et alertes. Mais ce qui est vrai, c'est qu'il y avait à côté des chefs élus des bataillons des volontaires, d'excellents officiers de ligne expérimentés. Ce qui est vrai, c'est que depuis la Révolution la vie même de caserne avait été transformée ; les soldats n'avaient pas été tenus à l'écart de la vie civile et nationale. Ils avaient fraternisé avec les citoyens ; eux-mêmes étaient devenus des citoyens, et ils avaient été ainsi comme renouvelés en leur âme. Ils étaient tout prêts, sur le champ de bataille, à de merveilleuses harmonies d'enthousiasme avec les volontaires qui portaient en eux toutes les voix de la Révolution. L'émigration de beaucoup d'officiers nobles, le départ de La Fayette n'avaient laissé subsister des cadres de l'ancienne armée que ce qui s'adaptait au mouvement révolutionnaire. Surtout l'artillerie était admirable, à la fois patriote et savante. A la fin de l'ancien régime, dans la décadence des institutions militaires, elle avait seule grandi, par la science, par l'étude, par un libre esprit moderne. Elle se sentait d'accord avec les sciences, qui partout grandissaient, et avec le libre examen qui multipliait les découvertes dans l'ordre militaire comme dans l'ordre industriel. Et elle était toute prête à défendre la Révolution.

Ainsi la science du XVIIIe siècle ajoutait sa force, dans les armées révolutionnaires, à l'élan des soldats citoyens ; elles étaient le peuple en mouvement ; elles étaient aussi, si je puis dire, l'Encyclopédie armée. Grande leçon pour les démocraties républicaines qui cherchent un type nouveau d'organisation militaire ! Ce n'est pas dans la routine malfaisante et anémiante de la caserne qu'elles prépareront des soldats. Ce n'est pas non plus en abaissant le niveau scientifique des chefs, qu'elles s'assureront leur fidélité ; l'homogénéité morale et la haute science, voilà les deux grandes forces de l'institution militaire dans une démocratie.

La victoire de Jemmapes transporta la Convention. C'était, sur ses premiers jours, un rayonnement de gloire et de liberté. Elle hésita un moment à instituer une grande fête. La liberté avait vaincu ; mais des hommes étaient morts.

« Laissons aux rois de l'Europe, s'écria Barère, à célébrer des fêtes quand ils ont inondé la terre de sang. Dans les Républiques anciennes, les fêtes célébrées après les batailles étaient des jeux funèbres ; et non pas des fêtes brillantes... Quoi ! des milliers d'hommes ont péri. Car les Autrichiens sont des hommes... Il n'y a que les rois qui ne sont pas des hommes... Je demande un simple monument funèbre. »

Mais Vergniaud, en sa grande imagination sereine, fit évanouir les ombres de la mort. La victoire de la liberté, c'était la victoire de la vie; c'était la résurrection des peuples; et ceux qui tombaient pour cette œuvre de vie pouvaient redire l'audacieuse parole : O mort, où est ton aiguillon?

« Chantez donc, s'écria-t-il, chantez une victoire qui sera celle de l'humanité. Il a péri des hommes, mais c'est pour qu'il n'en périsse plus. Je le jure, au nom de la fraternité universelle que vous allez établir, chacun de vos combats sera un pas vers la paix, l'humanité et le bonheur des peuples. »

La Convention, libérée des scrupules tristes et élevée au-dessus de la mort même, décréta une grande fête nationale. Comme en ces jours d'été splendide où l'universel rayonnement de lumière semble exclure la possibilité même de la souffrance et de la nuit, toute pensée triste était absorbée maintenant en une splendeur de liberté et de gloire. La lumière antique avait eu parfois cette sérénité; elle n'avait jamais eu cette vie de flamme, cette expansion ardente au delà de l'horizon étroit de la cité, sur toute l'étendue de la race humaine.

C'est sans résistance que Mons ouvrit ses portes le 8 novembre. En mettant les mains sur les clefs de la cité, Dumouriez dit aux magistrats : « Nous venons comme frères et amis. » C'est aux cris de : « Vive la République! vive la liberté! » que l'armée fut accueillie dans la ville, et immédiatement la province du Hainaut, dont Mons était la capitale, s'organisa démocratiquement. Elle nomma, au scrutin du peuple entier, 30 magistrats, une sorte de directoire directement élu par le suffrage universel. Le 12 novembre Charleroi était occupé par le général Valence; le 14, Dumouriez entrait triomphalement à Bruxelles.

« Hier, écrivit-il le 14 au Président de la Convention, je me suis présenté devant Bruxelles, avec mon avant-garde. Les Autrichiens m'ont disputé les hauteurs d'Anderlecht. Je n'ai pas voulu exposer mes braves camarades à répandre un sang inutile, la nuit arrivant; j'ai bivouaqué, et le matin j'ai été reçu dans Bruxelles, comme libérateur de la nation. (*Vifs applaudissements.*) L'armée de la République est plus animée que jamais; on peut lui donner pour épigraphe : *Vires acquirit eundo.* (*Vifs applaudissements.*) »

Enfin, en quelques semaines, Liége, Gand, Anvers, Namur furent occupés. Ce n'était guère plus qu'une promenade triomphale. Mais peut-être entre la France révolutionnaire et la Belgique libérée y avait-il un malentendu. Aux yeux de la France, c'était surtout, si je puis dire, une libération révolutionnaire; aux yeux de la Belgique, c'était surtout une libération nationale. Pleine de sympathie pour les Français qui chassaient l'Autrichien, la nation belge entendait surtout user de son indépendance reconquise pour garder ou restaurer ses vieilles coutumes. L'Église, les corporations bourgeoises y étaient puissantes; et c'est sur un étang aux eaux un peu lourdes que passait le souffle de la Révolution. Il agitait la surface et rebroussait les flots, il ne remuait pas

les profondeurs. La fuite précipitée des gouvernants autrichiens, c'était la fuite de l'étranger : ce n'était pas la fuite du passé. Hérault de Séchelles, président de la Convention, disait au courrier qui apportait la nouvelle de l'entrée de Dumouriez à Bruxelles :

« Citoyen, ce qui doit frapper le peuple français, ce n'est plus de marcher de victoire en victoire ; il y est accoutumé ; ce n'est pas la prise d'une ville ou d'un pays, *c'est le mouvement révolutionnaire imprimé dans l'Europe, dans l'univers, et qui ne laisse plus de terme aux conquêtes de la liberté.* »

Or, au même moment, Fersen, non sans exactitude, comme le démontreront bientôt les événements, note les impressions mêlées du pays. Il écrit, d'Aix-la-Chapelle où il s'était réfugié, au baron de Taube, le 19 novembre : « Vous étiez déjà au désespoir, mon cher ami, de la retraite du duc de Brunswick ; eh bien, vous le serez encore plus lorsque vous saurez que les Autrichiens se sont crus obligés d'abandonner les Pays-Bas, à l'approche de Dumouriez, et d'un tas de bandits, de voleurs et de rebelles. Cela fait horreur à penser, surtout lorsque l'on sait que c'est à la faiblesse, à l'imbécillité et au manque d'énergie du gouvernement et du duc Albert qui commandait l'armée qu'on doit ce malheur ; car les troupes sont excellentes, elles ont fait des prodiges de valeur, mais elles ont été mal conduites. *Les Wallons se sont bien battus et sont restés fidèles jusqu'au moment où ils ont vu qu'on abandonnait Bruxelles et tout le pays ;* alors seulement la majeure partie a quitté, mais la peur a saisi tout le monde ; tous n'ont pensé qu'à se sauver et ont tout abandonné ; ni armes, ni magasin, rien n'a été emporté, et on a tout laissé entre les mains des Français. *Le pays même n'était pas mauvais ; il n'y a pas eu un seul mouvement de révolte dans le pays*, et celui très petit à Anvers a été étouffé par les bourgeois eux-mêmes ; personne, si ce n'est la canaille, ne désirait les Français ; ils voient trop les malheurs des individus en France pour vouloir leur être assimilés, mais le gouvernement a fui lâchement et a tout abandonné, cela fait horreur. »

Dans une lettre du même jour au duc de Sudermanie, régent de Suède, il précise : « Depuis cette époque (depuis Jemmapes), la terreur panique s'est emparée de tout le monde. L'archiduchesse et le gouvernement ont fui précipitamment de Bruxelles, comme si l'ennemi avait été aux portes de la ville, emportant tout ce qu'il y avait de plus précieux et abandonnant le reste ; et l'armée n'est restée en avant de Bruxelles que pour assurer cette fuite *qu'on aurait pu éviter en terminant plus tôt les différends avec les Etats de Flandre,* dont les prétentions n'étaient pas très injustes, car ils demandaient seulement le maintien de la *joyeuse entrée* qui avait été garantie au moment où les Autrichiens ont fait la conquête du pays en 1790. Par cet acte, les conseillers du Brabant sont inamovibles, et ces États demandaient que les cinq conseillers qui ont été renvoyés par l'Empereur et qui sont l'objet de la dis-

cussion, fussent jugés ou punis s'ils étaient coupables, ou rétablis dans leurs places, s'ils étaient innocents. Par cette condescendance du gouvernement, tous les différends étaient terminés, *et l'Empereur aurait trouvé dans le pays des soldats et de l'argent, assez pour le conserver, car les démocrates brabançons ne désiraient pas le régime français;* ils en voient de trop près les inconvénients et les malheurs pour ne les pas craindre ; mais l'entêtement a été extrême de part et d'autre, il a été funeste à la maison d'Autriche, et pourra, si on n'étouffe le mal, le devenir à l'Europe. »

Mais ce fond défiant, réservé, sourdement hostile, que perçoit Fersen, ne se manifestait pas encore. Dumouriez et la Convention pouvaient croire à une victoire solide de la Révolution.

Et quelle débâcle de ses ennemis! Quelle fuite précipitée et honteuse des représentants de la maison d'Autriche! Quelle course du diplomate Metternich s'effarant jusqu'à Dusseldorf, et comme il se rappellera éternellement ce galop de fuite devant la Révolution victorieuse! Mais surtout quel lamentable défilé des émigrés affolés! Ils avaient déserté la France, et la France s'agrandissait soudain pour les englober : où se réfugieraient-ils? La Révolution qu'ils s'étaient flatté de sécher en quelques jours débordait maintenant sur eux, et comme le fleuve soulevé que peint magnifiquement Homère, dévorait derrière eux la poussière fuyante de leurs pieds.

« C'était, écrit Fersen, une foule de voitures et d'équipages le long du chemin, et jamais coup d'œil ne fut plus effrayant; ces malheureux émigrés français à pied et en charrettes le long du chemin, ayant à peine de quoi manger; des femmes comme il faut, à pied, avec leurs femmes de chambre ou seules portant un petit paquet sous le bras, ou leur enfant. A Maestricht nous eûmes mille peines à trouver à nous mettre à couvert; il y avait plus de onze mille âmes arrivées en trois jours. »

Et ailleurs, sur les frontières de Lorraine, sur les bords du Rhin, c'était le même défilé lamentable, la même fuite éperdue. Il semblait à ce moment qu'il n'y eût plus d'abri sous le ciel pour quiconque avait renié la Révolution; c'était vraiment une commotion du globe. Et la Convention pouvait se croire invincible, lançant à la fois la foudre de ses armées et la foudre de ses paroles. Les mots de liberté de ses présidents retentissaient au loin, s'ajoutant au bruit du canon. Elle avait conscience de cette force multiple et une. Trente-six années après, quand, seul, vaincu, exilé, oublié, Baudot écrivait ses notes immortelles, il traduisait avec une force admirable cette plénitude de puissance et d'action; et toutes les forces qui avaient suivi lui semblaient à côté de celle-là incomplètes et débiles.

« La Convention nationale avait l'action oratoire, civile et militaire, ce qui lui donnait une force au-dessus de tous les gouvernements de l'Europe. C'était une dictature complète, tout autrement puissante que le despotisme. Les despotes sont obligés de se cacher dans l'ombre pour faire agir la force soit

civile, soit militaire; l'éloquence qui remue le cœur du peuple n'est pour rien dans leurs mesures; s'ils veulent faire quelques proclamations, elles sont si entortillées que la masse n'y comprend rien, *tout au plus peuvent-ils parler à une passion. La Convention pouvait parler à toutes.*

« Metternich parlera de la gloire de l'antique Germanie, Mahmoud de la religion de Mahomet, de l'étendard du prophète. Ces sentiments peuvent être généreux; mais ils s'arrêtent et se croisent sur la route avant d'arriver au cœur.

« Nous avions donc la tribune, c'est-à-dire le pouvoir de l'éloquence et les baïonnettes au bout. »

Au moment où Vergniaud répondait aux messagers de Jemmapes en magnifiques accents et où son éloquence, comme un éclair qui s'allumerait à un autre éclair, s'enflammait à la victoire, les Conventionnels sentaient sans doute se former en leur âme ce plein orgueil qui, à travers les événements et les désastres, survit en Baudot.

En Savoie ce n'est pas, comme en Belgique, avec des démonstrations mêlées de réserve et d'inquiétude, c'est à plein cœur que l'armée de la Révolution fut accueillie. Dès le 21 septembre, le général Montesquiou, suspect à la Convention à cause de ses relations politiques avec La Fayette, se hâtait vers le cœur de la Savoie, pour désarmer le soupçon. Le 25 il était à Chambéry où il était reçu avec des transports de joie : « La marche de mon armée est un triomphe; le peuple des campagnes, celui des villes accourent au devant de nous; la cocarde tricolore est arborée partout; les applaudissements, les cris de joie accompagnent tous nos pas; une députation de Chambéry m'est venue trouver avant-hier au château des Marches; hier matin j'en suis parti avec 100 chevaux, 8 compagnies de grenadiers et 4 pièces de canon pour me rendre dans cette ville. La municipalité m'attendait à la porte en habit de cérémonie pour m'en remettre les clefs. Le chef de la municipalité m'a exprimé les sentiments de respect et d'attachement du peuple de Savoie pour la nation française et, au nom de cette nation généreuse, j'ai promis protection, paix et liberté au peuple de Savoie. (*Vifs applaudissements.*) Je me suis rendu à la maison commune; j'ai reçu les hommages que les citoyens s'empressaient de rendre à la nation, et toute la troupe a été invitée à un grand festin qui lui était préparé. »

La Savoie, depuis que grandissait la Révolution, inclinait de plus en plus vers la France. Elle était exploitée par le Piémont, qui l'obligeait à nourrir une partie de ses troupes, qui lui envoyait et lui imposait des fonctionnaires, qui réglementait dans un esprit étroit et jaloux son industrie. La domination des nobles y était détestée; leurs privilèges, leur refus de se soumettre à la loi commune de l'impôt étaient particulièrement odieux dans un pays pauvre. Les biens d'Église, les biens des ordres de Saint-Maurice et de Malte étaient vastes; et les paysans, la bourgeoisie étaient resserrés. Aller à la France, dont

ils parlaient la langue, c'était pour les Savoisiens s'affranchir de l'exploitation, donner à leur industrie libérée de toute entrave un plein essor, assurer à leurs minerais un débouché dans les usines de la vallée de l'Isère et du Rhône; c'était enfin se délivrer de l'oppression et de l'exploitation des nobles, du parasitisme épuisant des prêtres et des moines. Il semblait à la Savoie qu'elle allait en quelques jours parcourir sans fatigue, sans secousse, le chemin de trois années que la France républicaine avait suivi à travers les épreuves et les orages. Il lui semblait qu'en associant sa liberté à la liberté de la grande France, elle la mettrait à l'abri contre tout retour offensif des étrangers et des despotes. C'est avec une grande dignité et une grande sagesse que la Savoie prépara sa réunion à la France. Elle voulut éviter toute apparence de contrainte. Elle attendit pour délibérer que tous les soldats français fussent sortis de Savoie, allant vers Genève.

Alors, dans les 655 communes, le peuple fut assemblé; chaque commune nomma un député; et ces 655 délégués se réunirent à Chambéry, dans l'église paroissiale, le 22 octobre, un mois après la proclamation de la République française. L'Assemblée constate d'abord que la presque totalité des communes ont donné mandat à leurs délégués de voter la réunion à la France. D'emblée les députés abolissent la royauté aux cris de : « A bas les ducs de Savoie! A bas la maison prétendue royale de Savoie! » Au-dessus du fauteuil du président était l'image du Christ, toute entourée d'un drapeau tricolore et d'instruments d'agriculture. L'Évangile épuré de despotisme, la liberté, le travail: c'est sous ce triple rayon que le peuple de Savoie veut naître à la vie française. L'Assemblée se proclame Assemblée nationale; et c'est dans sa souveraineté qu'elle harmonise d'avance les institutions de la Savoie à celles de la France. Elle ne veut pas offrir à la France un pays serf et demander la liberté. Elle veut réunir à la France libre une Savoie libre et c'est la Savoie elle-même qui accomplit à son tour sa Révolution. Elle arrive d'emblée aux conclusions dernières de la Révolution française.

Certes, ce sont des bourgeois, et même des légistes bourgeois, qui sont les chefs de l'Assemblée et les directeurs du mouvement. Le Comité de législation chargé de presque tout le travail est *exclusivement* composé « d'hommes de loi », de « notaires », et « d'avoués ». Mais ce n'est pas par une législation restrictive, analogue à celle de l'Assemblée constituante française, que débute l'Assemblée savoisienne. Pas de loi du marc d'argent; pas de distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs. C'est le suffrage universel et populaire qui est à la source de toute institution, c'est en pleine démocratie que s'engage tout d'abord l'Assemblée de Savoie. Elle abolit les droits féodaux et les dîmes, nationalise tous les biens d'Église de tout ordre et aussi les biens des émigrés, les domaines des nobles et des « grands propriétaires » qui ont depuis le commencement d'août, aux approches redoutées de la Révolution française, quitté le pays. Ainsi délivrée de toutes les entraves du passé, la

Savoie offre sa liberté à la liberté de la France. L'Assemblée termina ses travaux par une noble et fière adresse à la Convention :

« Vous nous avez laissés les maîtres de nous donner des lois, nous avons agi. La nation savoisienne, après avoir proclamé la déchéance de Victor-Amédée et de sa postérité, la proscription éternelle des despotes couronnés, s'est déclarée libre et souveraine. C'est du sein de cette Assemblée qu'est émis le vœu unanime d'être réuni à la République française, non par une simple alliance, mais par une union indissoluble, en formant partie intégrante de l'Empire français.

« Législateurs, *ce n'est point une Assemblée d'esclaves tremblants à l'aspect des fers qu'ils viennent de quitter, qui vous supplie de la prendre sous votre protection ; c'est un souverain admirateur de votre gloire, demandant à en faire réfléchir sur lui quelques rayons.* » Malgré tout il y a, en ce langage grandiose, comme une nuance d'adulation. Pour l'âme débile des hommes toute grande force, même la force de la liberté armée, devient bientôt une sorte d'idole. Mais quelle puissance et quelle noblesse d'émotion, et quelle ardente fusion de la liberté et de la gloire !

Sur le Rhin les succès furent bien plus superficiels ; mais ils éblouirent un moment par leur rapidité. Depuis le 21 septembre, un double ressort jetait les troupes en avant. D'abord l'invasion des Prussiens et des Autrichiens avait été arrêtée, et cette retraite de l'ennemi permettait à nos soldats de prendre partout l'offensive. Puis, la Convention était réunie, et on sentait en elle une force d'élan et de volonté qui se communiquait aux armées mêmes. C'est Biron, le courtisan brillant et aventureux connu sous le nom de Lauzun, qui commandait l'armée du Rhin. Sa bonne humeur et son courage l'avaient fait aimer des soldats de la Révolution ; mais il était nonchalant et peu porté aux vifs enthousiasmes. Peut-être aussi savait-il que sous le silence de la grande Allemagne immobile s'accumulaient les forces de résistance. Il laissa à son lieutenant Custine la responsabilité de l'offensive. Custine était un vieil officier noble de la guerre de Sept ans. Il avait un furieux désir de se produire, de jouer un rôle. Il se jeta en avant, et dès le 30 septembre, il emportait la ville de Spire, après un vif combat des rues.

« Mon bonheur est extrême d'avoir vu triompher dans ce jour la cause de la liberté, mais ce qui l'a infiniment accru, c'est d'avoir pu diriger et calmer la fureur du soldat. Quel bonheur pour moi de pouvoir dire que dans une ville emportée de vive force, et fusillée dans toutes les rues, il ne s'est pas commis une seule action dont on ait à rougir ! »

Il y eut cependant le lendemain quelques pillages, mais que Custine réprima vigoureusement. Il ne cessa dès lors d'envoyer à la Convention des lettres triomphales où tout était calculé pour le faire valoir. Il n'y avait point dans sa correspondance la spirituelle fierté et la réserve de Dumouriez, mais un empressement un peu lourd, un étalage un peu factice de sentiments ré-

volutionnaires. Worms ne tarda pas à ouvrir ses portes, le 4 octobre. Des cris de : « Vive la Nation ! » accueillirent nos soldats. Mais pourtant un esprit pénétrant eût pressenti les difficultés prochaines. Malgré la vigilance des gé-



Le général Custine plante l'arbre de la liberté a Mayence.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

néraux les soldats se laissaient souvent emporter par l'instinct de brutalité et de pillage, et l'on vérifiait la forte parole de Robespierre : qu'il est dangereux de porter aux peuples les Droits de l'Homme au bout des baïonnettes. De plus, le système des contributions forcées commençait à fonctionner. Custine désirant ménager les ressources de la Convention, levait sur les villes

prises par lui des impôts de guerre; c'était, disait-il, pour les punir ou mieux pour punir leurs dirigeants de l'accueil fait aux émigrés. Et seuls, les dirigeants, seuls les magistrats devaient porter le poids de l'impôt; mais comment Custine pouvait-il s'assurer qu'ils ne le faisaient pas retomber sur le peuple? De Worms, par exemple, l'armée emportait « une contribution de 1.200.000 livres en numéraire, dont 600,000 livres à la ville à cause de l'accueil fait aux émigrés, 400,000 livres à l'évêque et 200,000 livres aux chanoines; » et Custine adressait une proclamation aux habitants pour bien préciser sa politique :

« Les contributions que j'ai été obligé d'exiger de votre ville ont été imposées pour faire retomber les dépenses de la guerre sur les ennemis de notre liberté, sur ces hommes qui se sont ouvertement déclarés en faveur des émigrés, ces traîtres qui ont préféré de provoquer tous les despotes de l'Empire à attaquer notre Constitution, au beau titre de citoyen, le seul dont les Français veulent se parer aujourd'hui.

« ... La guerre que nous faisons aujourd'hui, bien différente de celles qui ont eu lieu jusqu'ici, n'est dirigée que contre ces usurpateurs de pouvoirs, et non contre les peuples.

« Vos magistrats sont les seuls qui doivent porter la contribution qui a été imposée pour votre ville; telle est l'intention des représentants de la nation française. S'il en était autrement, cette injustice de la part de vos magistrats ajouterait encore à la prévarication dont ils se sont rendus coupables par la protection qu'ils ont accordée à nos émigrés.

« *Guerre aux palais des usurpateurs; paix aux chaumières, aux hommes justes;* voilà le manifeste de la nation française. »

C'est, je crois, la première édition du fameux mot: Guerre aux châteaux, paix aux chaumières.

De Worms, Custine décida de marcher sur Mayence. Il sentait bien qu'il y avait quelque imprudence à s'engager de plus en plus, avec une faible armée, mais il voulait frapper des coups d'éclat. Il écrit à la Convention pour se couvrir à l'avance contre la possibilité d'un échec :

« Que je prenne Mayence ou que je ne le prenne pas, croyez que ma conduite sera ce qu'elle aura dû être, celle d'un général citoyen, dont toutes les pensées et tous les sentiments sont consacrés à la défense de la République et à la gloire de ses armées. »

Il écrit à son chef Biron : « Cette marche en impose, non seulement à Worms, mais à toute cette partie de l'Allemagne; elle me met en mesure d'y semer nos décrets et des écrits qui prépareront la révolution derrière nos ennemis. »

Déjà, à la Convention, la griserie commençait: car je note que lecture y est donnée des lettres de Custine annonçant la marche sur Mayence avant que celui-ci y soit entré. Il semblait qu'on pouvait dédaigner les précautions

vulgaires et ne plus couvrir du secret les intentions de nos généraux et la marche de nos armées. Le coup d'audace de Custine réussit. Le victorieux assaut livré à Spire à la garnison autrichienne et mayençaise avait partout découragé la résistance. Custine parla de très haut au gouverneur de Mayence qui rendit la place sans combat. Les soldats de Custine pour surprendre le passage du Rhin avaient fait 18 lieues en 24 heures, il avait lui-même harangué les grenadiers et leur avait fait le tableau des dispositions qu'il avait prises pour enlever la ville si elle résistait. C'était une nouvelle méthode de guerre, toute de confiance et d'élan. C'est le 21 octobre que nos soldats prirent possession de Mayence; deux jours après, ils étaient à Francfort-sur-le-Mein.

« Citoyen président, les troupes de la République sont entrées à Francfort-sur-le-Mein. *(Vifs applaudissements.)* J'ai exigé de cette ville qui a montré une protection si ouverte aux émigrés et aux ennemis de la Révolution une contribution de 1,500,000 florins. (*Applaudissements.*) »

Les magistrats de Francfort réclamèrent contre cette contribution. Custine leur adressa une réponse qu'il fit afficher :

« Après m'être fait rendre compte du contenu des pièces que vos députés m'ont remises de votre part, je n'ai pu y voir des preuves de votre attachement à la République française et à la Révolution. Les défenses multipliées de recruter pour les émigrés et pour le prince Wittgenstein, dans la ville de Francfort, sont au contraire une preuve qu'on y recrutait. Si ces défenses eussent été sincères, si vous aviez pris les bons moyens pour les rendre efficaces, vous n'auriez pas eu besoin de les multiplier... Et cette gazette dirigée sous vos yeux qui ne pouvait paraître qu'avec votre approbation, qui a plus influé à fausser l'esprit des Germains sur les principes de la Révolution française : je vous le demande, est-ce là une preuve d'attachement à la nation? Sans doute vous reconnaissez aujourd'hui votre erreur. J'aime à penser que, rendus aux principes, dont la justice, dont l'évidence aurait dû frapper vos yeux, vous adopterez une révolution qui rend aux nations leurs droits, ne détruit que les pouvoirs usurpés, ne tire vengeance que des trahisons, ne fait participer aux frais d'une guerre onéreuse que ceux qui l'ont provoquée, ou qui, le pouvant, ne l'ont point empêchée, que ceux enfin qui ont souffert que l'on faussât l'esprit public, qui ont voulu éteindre la lueur de vérités éternelles. »

Malgré tout, ce mélange d'appels révolutionnaires et de contributions de guerre, de libération et de conquête, a quelque chose d'équivoque, de pénible et de dangereux. Il semble, en outre, qu'à ce moment une grave erreur de tactique est commise. Pour avoir quelque chance de faire réussir la Révolution en Allemagne, il fallait grouper contre la féodalité laïque ou ecclésiastique, contre la noblesse et les privilèges, toutes les forces du pays, la bourgeoisie et le peuple. Robespierre avait très justement marqué que sans

la bourgeoisie le peuple était encore trop accablé, trop passif pour seconder le mouvement révolutionnaire. Or, les mesures de Custine atteignent la bourgeoisie allemande ; ce sont des corporations bourgeoises qui gouvernaient les cités du Rhin. Il fallait les appeler à soi, les libérer de la tutelle nobiliaire, les animer contre le despotisme clérical ; c'est sur elles que pèse d'emblée tout le fardeau.

Rühl apprend à la Convention qu'à Worms, Custine a commis une grave méprise : « Je viens, dit-il, le 29 novembre, de recevoir une lettre en langue allemande des bourgmestres et Sénat de Worms. Ces magistrats se plaignent de la forte contribution militaire que Custine leur a imposée... La plus forte partie de cette contribution a été imposée sur les magistrats de la ville impériale de Worms, *qui, comme on sait, ne sont que de modestes tailleurs et cordonniers.* Or, citoyens, si vous voulez vous faire payer des contributions de 200,000 florins *il faut les imposer aux prêtres et aux nobles de ce pays, qui sont nos ennemis nés.* »

C'était bien, en effet, sur la caste féodale et sacerdotale qu'il fallait faire porter tout le poids. Mais la rude main du soldat conquérant, même quand elle croit briser des fers, violente les intérêts qu'il faudrait gagner.

A Francfort, même conflit avec la bourgeoisie. Custine, en ces pays endormis sous l'ancien régime, devrait se reporter à 1789, reprendre le mouvement à l'origine ; en 1789, la bourgeoisie banquière et rentière luttait en France pour la Révolution. Depuis, elle s'en était en partie détournée ; mais sans son concours initial la Révolution, même en France, eût été impossible. Custine tient le langage de la fin de 1792 à une nation qui n'est pas encore en 1789. Il attaque la Banque et il croit étourdiment que la force incertaine de quelques faubourgs ouvriers suffira à assurer sa conquête.

« Au quartier général, à Francfort, le 29 octobre 1792 : Citoyen président, je dois compte à la Convention nationale de ma conduite vis-à-vis la ville de Francfort ; et ce compte, je vais le rendre. J'étais certain que de grands fonds appartenant aux Autrichiens et aux Prussiens avaient été déposés à Francfort dans deux maisons de banque. Ces fonds se montaient à quatorze millions ; s'ils y étaient encore, je devais m'en saisir... J'avais fixé sa contribution à deux millions de florins, ensuite modérée à un million, sur la représentation du magistrat.

« Non contents de cette modération, qui n'avait d'autre objet que de ne pas faire porter cette contribution sur la classe indigente, quand je l'avais accordée sous cette motion expresse, les magistrats chargent la cote de la classe indigente. On annonce officiellement que le peuple est prêt à se révolter ; qu'il faut modérer ou voir le sang couler ; que les soldats de la République adoptent la cause du magistrat. Je me rends à Francfort, je donne une proclamation dont je joins ici la copie.

« *L'aristocratie de la richesse qui n'est pas une des moins terribles est ter-*

rassée; le peuple entier crie : « Vive la République française! nous voulons nous associer à elle. » Tous arborent la cocarde, et je ne désespère pas, citoyens, d'avoir à vous annoncer sous peu qu'une garde nationale, composée de citoyens du faubourg de Saxenhausen, habitation du peuple de Francfort, défendra ces murs contre les ennemis de la liberté, et deviendra notre alliée.

« J'ai rétabli les deux millions de contribution que j'avais établis d'abord. J'avais à ma disposition la grosse artillerie de cette ville. »

Dans sa proclamation Custine disait :

« La Constitution, citoyens, n'a été votée par la nation que pour le soulagement du pauvre, et faire enfin cesser l'oppression de l'homme opulent.

« J'apprends, citoyens, que le banquier, le gros négociant de Francfort, coalisés avec nos ennemis pour extraire le numéraire de la France, pour y faire circuler de faux assignats, veulent faire payer au peuple de votre cité la portion de votre contribution que je ne veux faire payer que par le riche. Et moi je vous apprends que l'homme riche seul paiera cette contribution, et que tout homme qui n'a pas une propriété de trente mille florins en sera dispensé; que s'il a payé, cela lui sera rendu et que cette contribution ne sera payée que par les riches à proportion de leurs richesses.

« Je suis venu en Allemagne pour offrir au peuple l'alliance de la République française, et faire connaître aux oppresseurs que les Français devenus libres n'ont qu'un désir, ne forment qu'un vœu, celui de protéger le faible, et de faire sentir à l'homme injuste dans l'opulence que les hommes, nés égaux en droit, ne doivent pas porter le joug de l'homme riche. »

La Convention acclamait ces paroles.

Mais elles coalisaient contre la Révolution et contre la France l'aristocratie féodale et « l'aristocratie des richesses », le noble et le banquier, l'évêque et « le gros négociant », les forces d'ancien régime et la riche bourgeoisie. Ce bloc, qu'il eût fallu diviser au contraire, va bientôt retomber sur nos armées d'un poids écrasant. Mais d'Allemagne ce n'est d'abord qu'un éblouissement de victoire et de Révolution qui vient à la Convention nationale. Elle s'exalte à cette marche partout triomphante, partout conquérante de la liberté, en Belgique, en Allemagne, en Savoie.

De l'Angleterre qui était encore neutre mais dont on pouvait craindre l'entrée prochaine dans la coalition, de multiples adresses de sympathie étaient envoyées à la France révolutionnaire par les sociétés populaires des villes industrielles. Le 7 novembre, Gensonné, secrétaire, donne lecture à la Convention d'une adresse « de plus de cinq mille citoyens anglais, composant les *Sociétés constitutionnelle et de la réformation*, de Manchester, celle de *la Révolution* de Norwich et celle des *Whigs constitutionnels, indépendants et amis du peuple*, unies dans une cause commune; c'est-à-dire pour obtenir une représentation juste, égale et impartiale dans le parlement ».

Ainsi ceux qui voulaient réaliser en Angleterre la réforme parlementaire, élargir le suffrage, réservé jusqu'ici à une poignée de privilégiés, tournaient leurs regards vers la France révolutionnaire et semblaient attendre de son exemple et de sa victoire l'ébranlement nécessaire. Thomas Walker, président, et Samuel Jackson, secrétaire, signaient pour la *Société constitutionnelle* de Manchester; J. Bull, président, et John Stacy, secrétaire, pour la *Société de la réformation;* Thomas Goff, président, et John Consens, secrétaire, pour la *Société de la révolution* de Norwich; Gente Pullec, président, et Jacques Blez, secrétaire, pour les *Whigs constitutionnels.*

« Français, tandis que des brigands étrangers, sous le spécieux prétexte de venger la justice, ravagent votre territoire (l'adresse a été rédigée avant le désastre des alliés), y portent partout la désolation et la mort; tandis qu'aussi traîtres que perfides ils ont l'impudence de proclamer que la compassion et l'amitié sont les seuls motifs de leur incursion, la partie opprimée de l'humanité, oubliant ses propres maux, ne sent que les vôtres; et contemplant d'un œil inquiet les événements, adresse au Dieu de l'univers les prières les plus ferventes pour qu'il soit favorable à votre cause à laquelle la leur est si étroitement liée.

« Avilis par un système oppresseur d'inquisition, dont les empiétements insensibles mais continus ont bientôt ravi à cette nation presque toute sa liberté tant vantée, et l'ont presque amenée à cet état abject d'esclavage dont vous venez si glorieusement de sortir, cinq mille citoyens anglais transportés d'indignation, ont le courage de s'avancer pour arracher leur pays à l'opprobre dont le couvre la conduite lâche de ceux qui sont revêtus du pouvoir. Ils croient qu'il est du devoir des vrais Bretons de soutenir et d'assister de tous leurs moyens les défenseurs des Droits de l'Homme, les préparateurs du bonheur de l'humanité, et de jurer à une nation qui procède d'après les plans que vous avez adoptés une amitié inviolable. Puisse, dès ce jour, cette amitié être sacrée entre nous et puisse la vengeance la plus éclatante tomber sur la tête de l'homme qui tentera d'occasionner la rupture.

« Français, notre nombre paraîtra peu considérable comparativement au reste de la nation, mais sachez que notre nombre augmente sans cesse : et si le bras terrible et constamment levé de l'autorité en impose aux timides, si les impostures répandues à chaque instant avec tant d'industrie égarent les crédules, et si l'intimité publique de la Cour avec des Français reconnus traîtres à leur pays entraîne les imprévoyants et les ambitieux, nous pouvons vous dire aussi avec certitude, hommes libres et amis, que l'instruction fait des progrès rapides parmi nous; que la curiosité s'est emparée de l'esprit public, que le règne inséparable de l'ignorance et du despotisme s'évanouit, et qu'aujourd'hui tous les hommes se demandent : Qu'est-ce que la liberté? Quels sont nos droits? Français, vous êtes déjà libres, mais les Bretons se préparent à le devenir. (*Applaudissements.*)

« Dépouillés enfin de ces préjugés cruels inculqués dans les cœurs avec tant d'industrie par de vils courtisans, au lieu d'ennemis naturels, nous ne voyons dans les Français que nos concitoyens du monde, que les enfants de ce père commun qui nous a tous créés pour nous aimer, pour nous secourir les uns les autres, et non pour nous haïr et être prêts à nous égorger au commandement de rois faibles ou ambitieux, ou de ministres corrompus.

« En cherchant nos ennemis réels, nous les trouvons dans les partisans de cette aristocratie qui déchire notre sein ; aristocratie qui jusqu'à présent a été le poison de tous les pays sur la terre : vous avez agi sagement en la bannissant de la France.

« Quelque fervents que soient nos souhaits pour vos succès, quelque ardents que soient nos désirs de voir la liberté triomphante sur la terre et l'homme rétabli partout dans la pleine jouissance de ses droits, nous ne pouvons par un sentiment de notre devoir, comme citoyens amis de l'ordre, voler en armes à votre secours.

« Notre gouvernement a engagé la foi nationale que les Anglais resteraient neutres. Dans cette lutte de la liberté contre le despotisme les Bretons rester neutres ! O honte ! *(Vifs applaudissements.)*

« Mais nous avons donné à notre roi le pouvoir à discrétion ; il nous faut obéir : nos mains sont enchaînées, mais nos cœurs sont libres et ils sont avec vous. *(Applaudissements réitérés.)*

« Que les despotes allemands agissent comme ils le voudront, nous nous réjouirons de leur chute... Nous voyons aussi, sans aucun intérêt, que l'Électeur de Hanovre (il était en même temps roi d'Angleterre) joigne ses troupes à celles des traîtres et des brigands.

« Mais le roi d'Angleterre fera bien de se souvenir que l'Angleterre n'est pas le Hanovre ; s'il pouvait l'oublier, nous ne l'oublierions pas. *(Vifs applaudissements.)*

« Tandis que vous jouissez, frères et amis, de la gloire enviée de défendre seuls la liberté, nous anticipons avec transport sur l'avenir pour y voir les avantages sans nombre et le bonheur que vous procurerez aux hommes si vous réussissez, comme nous le désirons ardemment : la triple alliance non des couronnes *(applaudissements)*, mais des peuples de l'Amérique, de la France et de la Grande-Bretagne, donnera la liberté à l'Europe et la paix à l'univers. *(Applaudissements réitérés.)*

« Chers amis, vous combattez pour le bonheur de l'humanité entière. Est-il pour vous aucune perte, quelque sanglante qu'elle soit, comparable à l'avantage glorieux et sans exemple de dire : L'univers est libre ; les tyrans et la tyrannie ne sont plus ; la paix règne sur la terre et c'est aux Français qu'on le doit.

« Le désir d'avoir le concours de différentes sociétés répandues dans toute l'Angleterre a retardé l'envoi de cette adresse. Des succès inouïs dans

l'histoire ont accompagné vos armes : nous vous en félicitons : vos succès ont dissipé nos inquiétudes mais n'ont aucunement influé sur nos sentiments. Souvenez-vous, Français, que quoique ce témoignage d'amitié ne parvienne qu'à présent, il doit néanmoins porter la date du 27 septembre 1792. *(Vifs applaudissements.)*

(Signé par ordre : Maurice Margacot, président; Thomas Hardy, secrétaire.)

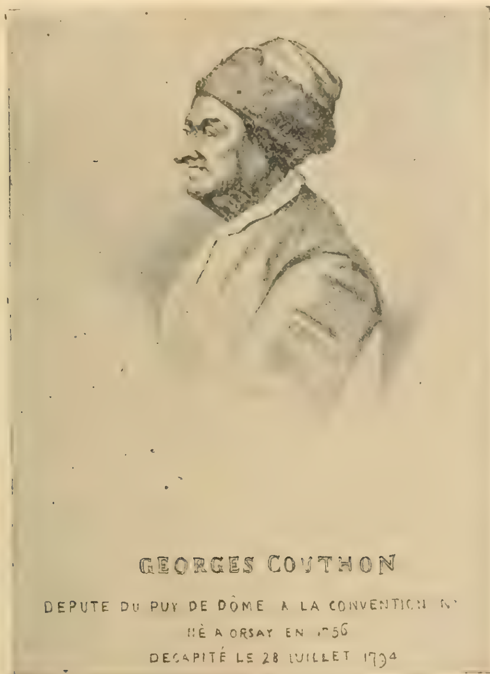
Cette adresse est vraiment belle. Elle est profondément anglaise par l'accent religieux qui s'y mêle et où se marque l'influence des dissidents, du parti *évangélical*, passionné à la fois pour un renouvellement du christianisme et par la liberté politique. Elle l'est encore par le loyalisme subsistant jusque dans une démarche révolutionnaire. Ce n'est pas à la monarchie qu'ils déclarent la guerre, c'est à l'aristocratie. Ils avertissent simplement le roi qu'ils ne se laisseraient pas entraîner par lui dans d'injustes hostilités contre la France.

Il y a dans les paroles de ces hommes de la gravité et de la mesure, pas l'ombre de charlatanisme. Ils savent bien qu'ils ne sont qu'une minorité infime encore et ils le disent : mais ils espèrent en la force croissante du mouvement. Ils ne peuvent laisser entrevoir à la France le concours armé même des Anglais les plus dévoués. Mais ils s'efforceront tout au moins d'imposer jusqu'au bout la neutralité à leur souverain et à leur ministre. Dès lors, quand ces esprits si mesurés d'ailleurs, et si fermes, laissent éclater leur ferveur d'enthousiasme, quand ils affirment leur foi dans l'universelle liberté et l'universelle paix, quand, sans la moindre réserve ou jalousie nationale, ils font honneur à la France de ce sublime espoir, il est impossible de n'être pas ému et de ne pas admirer la grandeur du mouvement humain que la Révolution développait.

Oui, il n'y a là encore qu'un germe débile : oui, cet éveil de démocratie sera comme écrasé en Angleterre par toutes les forces conservatrices. Mais ce n'est point en vain qu'une partie de la conscience anglaise aura été touchée par la passion de liberté et d'égalité qui rayonnait alors de la France. Ce n'est point en vain que les deux peuples ont rêvé un moment l'universelle paix par l'universelle démocratie. C'est le prolétariat, c'est la démocratie sociale qui recueillera et réchauffera ces germes.

La Convention ordonna que l'adresse fût traduite, et envoyée aux départements et aux armées. Par son président Hérault de Séchelles elle fit une réponse prudente et grave. « Paris, le 10 novembre 1792, l'an Ier de la République : Anglais et citoyens du monde, la Convention nationale a entendu avec une vive sensibilité le vœu éclatant et généreux des citoyens anglais qui s'unissent de cœur à ses travaux : la pensée de 6 000 Bretons dévoués hautement à la cause de l'espèce humaine, est sans doute aussi dans le cœur de tous les hommes libres de l'Angleterre.

« Qu'ils ne se reprochent point encore leur neutralité, en assistant au grand spectacle de la liberté aux prises avec le despotisme. Leur respect pour une Constitution qu'ils savent juger en silence, n'est plus cette vieille superstition qui promettait au gouvernement l'impunité de ses fautes; elle est plutôt l'effet d'une gravité politique qui, sachant tempérer sa force, semble com-



COUTHON.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

mander au gouvernement cette même neutralité, et l'avertir d'être juste ou du moins prudent comme la nation.

« Croyez, généreux Anglais, en conservant ce maintien, que vous n'en concourez pas moins avec nous à l'œuvre de la liberté universelle. Laissez-nous faire encore quelques pas dans cette carrière où vous fûtes nos précurseurs, et jouissons d'avance, dans un commun espoir, de l'époque sans doute peu éloignée, où l'intérêt de l'Europe et du genre humain invitera les deux nations à se tendre une main fraternelle. »

C'était un langage habile et qui ne pouvait fournir un prétexte de rup-

ture aux dirigeants anglais. Mais les adresses se multipliaient. Le 10 novembre, lecture était donnée à la Convention de l'adresse « *des Amis du peuple et de la Grande-Bretagne* de la ville de Newington ». Ceux-là aussi sont surtout préoccupés de réformer le mode d'élection du Parlement, d'en finir avec un système oligarchique et d'assurer la représentation légale de tout le peuple, notamment de la bourgeoisie industrielle sacrifiée aux grands propriétaires fonciers : « Français et citoyens du monde : Réunis à *l'effet d'obtenir une représentation juste et égale du peuple* et une réforme entière des abus nombreux qui se sont glissés dans le gouvernement de ce pays, nous voyons avec autant de peine que d'inquiétude, les efforts ouverts ou cachés qu'on ne cesse de faire pour troubler la paix et renverser la liberté nouvelle de la nation française.

« Nous vous félicitons cependant bien cordialement de la défaite et de l'expulsion totale des armées combinées, de ces despotes ingrats, de ces rebelles impies qui sont venus porter la désolation dans vos campagnes, le ravage dans vos villes et massacrer impitoyablement leurs innocents habitants. La bonté de votre cause devait être couronnée de succès; votre sagesse, votre bravoure l'ont assuré... Vous avez donné une preuve de votre sagesse consommée, en déclarant que les pouvoirs judiciaire et exécutif seraient respectivement responsables au grand Conseil de la nation. C'est désormais en France que la justice sera administrée à peu de frais, *que le commerce, sous vos lois salutaires, sera utilement protégé et que les propriétés de l'industrie seront partout assurées.*

« Sénateurs illustres, législateurs éclairés, chers amis, nous pouvons vous informer aujourd'hui, et avec une satisfaction bien vraie, que l'inimitié impie si longtemps et si méchamment entretenue dans le cœur d'un peuple généreux contre la nation française, par les manœuvres et l'intrigue d'une cour, n'existe plus que dans l'âme des pervers qui profitent des abus; et que nous saluons d'avance avec transport l'heureux moment qui unira les deux nations d'un lien indissoluble, comme le précurseur de la paix et de la concorde universelle.

« C'est avec la plus vive et la plus profonde sensibilité que nous contemplons le succès de vos armes *dans votre entreprise glorieuse d'arracher à l'esclavage et au despotisme les braves nations qui bordent vos frontières.* Combien est sainte l'humanité qui vous porte à briser leurs fers! »

(Signé par John-Frederic Schiefer, président, et François Peacock, secrétaire).

Chez tous, c'est le même sentiment que si la France libérée et victorieuse pouvait s'allier à l'Angleterre, enrichie par l'exemple même de la France d'un supplément de liberté, ces deux grands peuples unis assureraient la franchise du monde. Ceux-ci ne craignent pas d'encourager la guerre de propagande. Ainsi, tout contribuait à entretenir, à la Convention, la fièvre

naissante des esprits et l'exaltation des espérances. « Depuis la Révolution, s'écria Grégoire, les trois Assemblées ont reçu des Anglais et presque des seuls Anglais, des lettres et des adresses dictées par l'esprit de fraternité, l'amour des hommes et la haine des tyrans; c'est un présage qu'elle est prochaine, l'époque où les deux peuples anglais et français s'uniront par des liens indissolubles... Que le cri de l'amitié retentisse des rives de la Seine à celles de la Tamise ! » Cette fois encore, la Convention ordonna la traduction de l'adresse, et son envoi aux départements et aux armées.

Le jeudi 22 novembre, communication fut donnée à la Convention d'une adresse des citoyens de Sheffield, qui est de la plus haute importance. Elle émanait en effet d'une grande ville industrielle où manufacturiers et ouvriers étaient unis pour demander une extension des droits du peuple et des garanties plus sûres de liberté. Ils retracent d'abord, avec un sens très exact et très précis de tous les événements de la Révolution, leurs angoisses depuis l'origine, et leur joie de voir la Révolution triompher au dehors comme au dedans de ses ennemis, éluder les pièges des traîtres et des *prétendus amis*. Ils flétrissent le matamore Brunswick et le crime de l'invasion. Ils affirment que les libellistes à gages, « ceux qui vendraient leur liberté et celle de tous les hommes à la puissance qui les payerait le mieux », n'ont pas réussi à corrompre entièrement l'opinion de l'Angleterre, et que notamment la défaite de l'envahisseur, dont ces menteurs stipendiés avaient annoncé le succès foudroyant, les avait discrédités dans l'opinion du peuple anglais. Ils annoncent à mots couverts qu'ils s'engageront peut-être un jour eux-mêmes dans une action résolue pour la liberté. En attendant, ils promettent le maintien de la neutralité de l'Angleterre, et, si par malheur elle était rompue, la plus vigoureuse résistance.

« Si nous étions *actuellement* engagés dans la même cause, au lieu de l'être *éventuellement*, nous ne pourrions être plus ardents et plus sincères dans nos souhaits pour votre bonheur.

« Vous avez déjà la promesse de notre Cour qu'elle gardera la plus exacte neutralité tant que durera la guerre à laquelle vous avez été si injustement forcés. Nous nous flattons que vous pouvez entièrement compter sur ces assurances, parce que nous ne voyons pas sous quel prétexte, pour quelles raisons elle peut ou elle pourrait entrer dans une ligue aussi détestable, et se mêler du gouvernement intérieur d'une nation indépendante. *Vous avez eu cependant et tout récemment des preuves trop réitérées et trop positives du parjure des rois, de la duplicité et de l'intrigue des favoris qui les environnent, pour mettre trop de confiance dans leurs promesses, ou pour être surpris quand ils y manquent...*

« La foi qu'ont engagée nos *directeurs* est celle de la nation et nous espérons, nous sommes bien persuadés qu'ils n'osent pas badiner avec elle. Cependant, comme nous ne pouvons pas répondre d'événements qui ne dépen-

dent pas de nous, *cette société composée de plusieurs milliers de négociants, d'artisans, de manufacturiers et d'ouvriers de toutes espèces qui savent qu'ils composent le corps le plus utile et le plus nombreux et forment avec ceux de la même classe la force et la puissance d'un État,* vous prie d'être assurés que si cette foi ainsi solennellement engagée venait à être rompue par perfidie, nous regarderions cet acte comme une déclaration de guerre contre nos libertés, et nous emploierions toute l'influence que nous avons et tous les moyens légaux qui sont en notre pouvoir pour arrêter le bras qui serait levé contre vous, et pour désarmer le mal auquel on aurait visé, avec le même zèle et la même ardeur que s'il nous eût été adressé à nous-mêmes. »

Noble et impuissante promesse. Toutes ces volontés généreuses seront ou paralysées ou écrasées par une réaction impitoyable. Pourtant c'est bien une Angleterre nouvelle qui s'annonce; une sorte de démocratie industrielle qui entend ne plus subir la loi d'une oligarchie. Ce n'était point une force vaine. Les succès de la Révolution qui retentissaient en joie au fond des magasins, des ateliers, des usines, ajoutaient encore à l'élan, à la confiance, au crédit de cette force neuve. Et on se demande invinciblement ce qui fût advenu de ce mouvement anglais et de la marche du monde si les succès de la Révolution avaient duré, si la Convention avait été unie, si, par cette union elle avait pu mieux contrôler et diriger les événements; si elle avait découragé, par son unité d'action, les puissances mauvaises qui guettaient ses défaillances.

Dans les grandes crises de la vie du monde, les forces économiques ne sont pas seules en jeu; les forces morales, la concorde, le désintéressement, la sagesse sont parfois décisives. Si elle avait su dompter ses jalousies et ses haines, réduire au silence les passions factieuses, brider les vanités et les ambitions, la Convention aurait peut-être avancé d'un siècle l'évolution démocratique de l'Angleterre, limité l'effort belliqueux auquel la France fut condamnée, et sauvé ainsi la liberté de l'Europe.

De la cité irlandaise de Belfast arrive aussi une adresse chaleureuse. Peu à peu, à mesure que s'affirme la puissance des armées de la liberté, le ton des correspondances s'élève; et par des démarches hardies, les sociétés d'Angleterre semblent se préparer à entrer dans l'action. Toutes affirment que les timides mouvements de réforme qui en Angleterre précédèrent la Révolution française sont fortifiés et amplifiés par le succès de celle-ci. Toutes commencent à espérer que la majorité de la nation se ralliera bientôt à elles. Les délégués de la société patriotique, *Society for constitutional reformation*, viennent en personne à la Convention et le 28 novembre ils y tiennent un langage hardi, et même imprudent, qui surexcita en Angleterre les passions conservatrices.

« Avant l'origine de votre révolution, cette société s'était longtemps occupée de ce grand intérêt, avec peu d'espérance de réussir. Jugez d'après cela des transports de sa reconnaissance, lorsque grâce aux admirables efforts

de la nation française, elle a vu l'empire de la raison s'étendre, s'affermir, et promettre aux hommes vertueux, en assurant le bonheur de leurs semblables, que leurs travaux ne resteraient pas sans récompense.

« *D'innombrables sociétés du même genre se forment actuellement dans toutes les parties de l'Angleterre.* (*Applaudissements.*) Tous les esprits en reçoivent une impulsion générale qui les porte à sonder les abus du gouvernement... D'après les exemples que la France a donnés, les révolutions vont devenir faciles; la raison va faire de rapides progrès, et il ne serait pas extraordinaire si, dans un intervalle beaucoup moins long que nous n'oserions le prédire, il arrivait du continent des adresses de félicitations à *une Convention nationale en Angleterre.* »

Ce n'est pas à une demi-Révolution, c'est à la Révolution entière, c'est à la République que les sociétés anglaises envoient leur sympathie. La lettre de la Société constitutionnelle de Londres lue le même jour, 28 novembre, débute ainsi : « Mandataires d'un peuple souverain, et bienfaiteurs de l'espèce humaine, nous nous trouvons heureux que *la Révolution française ait acquis un degré de perfection qui nous permette de vous donner ces titres... Les époques successives de votre régénération politique ont toutes ajouté quelque chose au triomphe de la liberté. Et la glorieuse victoire du 10 août a enfin préparé les voies à une Constitution* qui, nous l'espérons de vos lumières, sera fondée sur les bases de la nature et de la raison. »

Et en une image un peu pompeuse, mais d'un sens exact, ils caractérisent l'efficacité toute nouvelle de la Révolution française : « Les étincelles de liberté qui s'étaient conservées en Angleterre pendant plusieurs siècles pareilles aux lueurs de l'aurore boréale, ne servirent qu'à rendre visible au reste de l'Europe l'obscurité qui le couvrait. Une lumière plus vive, image de la véritable aurore, jaillit du sein des républiques américaines; mais son éloignement l'empêchait d'éclairer notre hémisphère; il fallait, si la sagesse de notre langue nous permet d'achever ce parallèle, il fallait que, rayonnante de tous les feux du soleil au milieu de sa Cour, la Révolution française déployât soudain au centre de l'Europe le résultat pratique des principes que la philosophie avait semés. »

La République démocratique de France, ce n'est pas en effet une lueur pâle, ce n'est pas non plus une vive mais lointaine aurore; c'est la splendeur de la liberté en son midi, rayonnant tout droit sur l'Europe.

Les délégués de la Société de Londres annoncèrent pour terminer, au milieu des acclamations enthousiastes, qu'elle envoyait « 1.000 paires de souliers, pour offrir en don patriotique aux soldats de la liberté ».

Vraiment il semble que la Révolution déborde; mais il semble aussi que la Convention commence à perdre l'équilibre, qu'elle ne garde ni le sang-froid, ni la mesure. Elle risque de se laisser entraîner à une lutte épuisante et inégale contre toutes les forces conservatrices de l'univers. Pendant ses

quinze jours de présidence, Grégoire multiplie les déclamations imprudentes. On dirait qu'il oublie qu'il y a un intérêt de premier ordre à maintenir la neutralité de l'Angleterre, à ne pas irriter ses craintes ou son orgueil. Il répond aux délégués anglais :

« Les ombres de Pym, de Hampden, de Sidney, planent sur vos têtes; *et sans doute il approche le moment où des Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande-Bretagne.* » Paroles inquiétantes et frivoles, qui eurent au Parlement anglais un redoutable écho. Quelques jours après, en une réponse écrite et méditée aux sociétés de Sheffield et de Belfast, il dit aux Anglais amis de la Révolution : « Ah ! si jamais on attente à votre liberté, parlez ! et nos phalanges victorieuses sur les rives de l'Escaut, du Rhin, du Var et de l'Isère, *franchiront le Pas-de-Calais pour voler à votre défense* ». Annoncer le débarquement de la Révolution, quelle faute, et quelle méconnaissance du caractère anglais! Le vin grossier de la victoire alourdissait déjà l'enthousiasme de la liberté.

Le 19 novembre, presque sans débats, la Convention rend un décret qui l'eût engagée dans une guerre mortelle contre toutes les forces conservatrices de l'univers; et tous les partis, Brissot, Laréveillère-Lépeaux, Rühl, Sergent concourent au décret : « La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, et charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples, et défendre les citoyens qui auraient été vexés, ou qui pourraient l'être pour la cause de la liberté.

« La Convention nationale décrète que le pouvoir exécutif donnera ordre aux généraux de la République française de faire imprimer et proclamer le décret précédent, en diverses langues, dans toutes les contrées qu'ils parcourront avec les armées de la République. »

Brissot critiqua dans son journal la « généralité du décret qui serait ridicule si l'esprit même du décret ne le restreignait pas ». Mais il n'avait pas osé le combattre devant la Convention; il en avait simplement demandé le renvoi au Comité pour rédaction.

Au fond du décret, il y avait des guerres inexpiables et le despotisme militaire. Comment conduire cette guerre universelle de la liberté sans tout livrer aux généraux? Comment la soutenir sans lever des tributs sur les peuples mêmes que l'on prétend délivrer, et sans propager ainsi non l'indépendance mais la haine? Déjà Condorcet, commentant le 20 novembre, le décret du 19, écrit :

« La France, en se déclarant l'alliée et le soutien de tous les peuples opprimés, en versant ses trésors et le sang de ses citoyens pour eux, *aura sans doute quelques réclamations à leur adresser quand elle aura assuré leur indépendance en les délivrant du joug de l'oppression; il sera juste de*

s'indemniser sur les biens des oppresseurs, c'est-à-dire d'affecter aux frais de la guerre des biens dont les peuples auraient eux mêmes disposé s'il avaient entrepris leur révolution à leurs propres périls et risques. »

Théorie aisément extensible et qui permet d'aller loin. Il fallait un commencement de vertige à la Louis XIV, et, si je puis dire, un premier orgueil royal de la liberté pour que la Convention presque tout entière abondât, même un moment, dans un pareil décret.

Dans les deux nobles et grandioses séances du 21 et du 27 novembre où est décidée, à la demande des Savoisiens, la réunion de la Savoie à la France, et où cette entrée d'hommes libres dans la grande famille du peuple libre émeut si profondément le cœur, il y a une sorte de superbe qui me trouble, une ampleur inquiétante d'espérance et de menace. C'est encore Grégoire qui prophétise :

« *Semblable à la poudre à canon, plus la liberté fut comprimée, plus son explosion sera terrible.*

« Cette explosion va se faire dans les deux mondes et renverser les trônes qui s'abimeront dans la souveraineté des peuples. Il arrive donc ce moment où l'orgueil stupide des tyrans sera humilié, où les négriers et les rois seront l'horreur de l'Europe purifiée... Bientôt enfin, on verra cicatriser les plaies des nations, *reconstituer, pour ainsi dire, l'espèce humaine* et améliorer le sort de la grande famille.

« De respectables insulaires furent nos maîtres dans l'art social ; devenus nos disciples et marchant sur nos traces, bientôt les fiers Anglais imprimeront une nouvelle secousse qui retentira jusqu'au fond de l'Asie.

« Déjà, Malines, Ostende, Mayence, Nice et Chambéry voient le drapeau tricolore flotter sur leurs remparts... et dès ce moment, Savoisiens, vous avez fait aussi votre entrée dans l'univers.

« Ne redoutez pas les menaces des despotes de l'Europe : les efforts des rois sont le testament de la royauté. La France esclave était autrefois l'asile des souverains détrônés. La France libre est aujourd'hui l'appui des peuples opprimés. »

Et ce rêve d'universel combat pour la liberté s'adoucit en une espérance d'universelle et éternelle paix : « Un siècle nouveau va s'ouvrir : la liberté, planant sur toute l'Europe, visitera ses domaines : *et cette partie du globe ne contiendra plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers.* »

J'ose à peine songer au démenti funeste des événements. Hélas! la force, même au service de la liberté, suscite et multiplie la force. Grande leçon pour nous! Le prolétariat socialiste n'évitera une furieuse recrudescence de guerre et de tyrannie que si chaque peuple réalise graduellement chez soi la justice par un mouvement pacifique et autonome, et s'il sait éviter le choc funeste des nations. Même le sage Hérault de Séchelles, présidant la séance du 27,

cède à l'entraînement des paroles illimitées et éclatantes; mais quelle grandeur!

« Déjà, dit-il aux Savoisiens, la nation avait décrété l'unité physique et morale de nos divers territoires; nous venons de lui obéir, et ce ne sera pas le dernier hommage que la Convention se glorifiera de rendre aux institutions de la nation.

« *Dans cette chute nécessaire et prochaine de tous les rois ensevelis sous leurs trônes, le seul trône qui restera sera celui de la Liberté, assise sur le Mont-Blanc, d'où cette souveraine du monde, faisant l'appel des nations à naître, étendra ses mains triomphales sur l'univers.* »

Ces mains triomphales de la liberté me font peur: mains de libération et mains de proie. Mais de quel point de vue sublime la Révolution regarde maintenant le monde! C'est elle qui est au pur sommet neigeux des Alpes. C'est à elle que la vierge lumière des glaciers fait une auréole. C'est elle qui apparaît aux hommes comme une candide et ardente clarté. C'est elle qui compte de haut les multitudes morcelées et esclaves et qui, dominant les horizons à demi voilés de l'Italie et de l'Allemagne « appelle les nations encore à naître ».

Jamais la Rome antique n'eut de ces visions, et ses sept collines pauvrement dominatrices sont humiliées par les Alpes colossales dont la cime s'allume d'une aube universelle de Révolution et de liberté.

Ce n'est pas seulement dans le langage de la politique, c'est aussi dans le langage de la science, que la Révolution faisait pénétrer soudain, en ces premiers jours de la Convention si lumineux et si vastes, je ne sais quelle magnifique ampleur humaine. La science est naturellement républicaine; car ce ne sont pas les décrets arbitraires de volontés particulières et contraignantes qu'elle constate dans l'univers, mais des lois générales et impersonnelles qui s'appliquent à tous les éléments, à tous les êtres, à toutes les forces; et la République n'est que cette impersonnalité de la loi, transportée de l'ordre de la nature dans l'ordre de la liberté. La science est, en outre, universelle; ses constatations, ses découvertes, ses démonstrations valent pour tous les peuples et pour tous les hommes. La Révolution avait compris ce lien de la science et de l'universelle liberté. Au grand géomètre Lagrange elle avait confié un mandat de député suppléant à la Convention. C'est le grand savant Fourcroy qui remplacera Marat. L'autorité intellectuelle de Condorcet est grande à la Convention. Nombreux sont, dans l'Assemblée, les hommes instruits, tant pénétrés de ferveur pour la science, Lakanal, Romme dont Baudot a dit qu'il avait « toute la philosophie de Condorcet, avec un caractère bien autrement prononcé »; d'autres restés obscurs, comme Bonnier dont la « puissance de raisonnement » était admirable; Guyton Morveau « qui avait des idées sur la République, saines, étendues, lumineuses et accompagnées d'un savoir profond. »

La Révolution avait compris que, dans la ruine de toutes les puissances du passé, elle devait susciter la puissance nouvelle, la grande science novatrice et ordonnatrice. Déjà la Constituante avait chargé l'Académie des sciences de chercher des mesures du temps, de la pesanteur, de la longueur, qui



DAVID.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

fussent fondées sur la nature même et susceptibles d'une application universelle. Mais quand l'Académie des sciences par Borda, par Lalande, vient rendre compte à la Convention, dès ses premiers jours, de l'état des recherches et des travaux, c'est d'une parole ample et largement humaine que les grands savants parlent aux grands révolutionnaires :

« L'Académie, dit Borda, vient rendre compte à la Convention nationale de l'état actuel de son travail sur les poids et mesures; elle espère que les premiers mois de 1794 verront la fin de cette grande opération : il ne restera plus alors qu'à faire les étalons qui seront envoyés aux différentes nations, et peut-être aussi aux Compagnies savantes de l'Europe qui, par leur célébrité, peuvent le plus contribuer à en étendre l'usage; l'Académie s'estimera heureuse de pouvoir y contribuer par elle-même, et elle se félicitera toujours d'avoir concouru à l'exécution d'un projet glorieux à la nation, utile à la société entière, et qui peut devenir, pour tous les peuples qui l'adopteront, un nouveau lien de fraternité générale. »

Lalande ajouta, faisant de la science le prélude de la Révolution, et de la Révolution l'élargissement de la science :

« *Les hommes qui, malgré les fautes d'un gouvernement despotique, ont encore servi la raison, qui l'ont élevée et fortifiée lorsqu'on tendait à l'opprimer, ne peuvent manquer de zèle au moment où, sous la République française, le génie peut choisir, à son gré, l'objet de ses méditations, où il peut se servir de tous les moyens d'être utile, où enfin la raison est devenue la seule puissance réelle, la seule à laquelle des hommes égaux et libres ne dédaignent pas d'obéir.* »

Ainsi, au moment où la Révolution. partout victorieuse, semblait ouvrir à la liberté le vaste champ de la terre, elle l'ouvrait aussi à la science, et celle-ci, par l'unité de ses mesures, de ses méthodes, de ses lois, était appelée à compléter la grande unité humaine fondée sur le droit et sur la raison.

L'art aussi pressentait, en ce grand mouvement des hommes et des idées, la puissance d'inspirations nouvelles. Déjà, à la Constituante, des peintres, des sculpteurs, avaient fait hommage de leur génie à la Révolution. Mais ce n'est point sans mélancolie qu'au bas de ces adresses on trouve le nom de peintres comme Fragonard, dont la vie brillante et frivole de l'ancien régime semblait, en s'évanouissant, emporter tous les rayons. Comment eût-il pu soudain renouveler sa manière, et devenir le peintre des grands événements? Mais voici que s'affirment, dès le début de la Convention. des forces nouvelles et de mâles génies. Voici que David, impatient d'ouvrir des routes nouvelles, propose, dès le mois de décembre, de briser les Académies de peinture et de sculpture et d'établir, si je puis dire, une communication directe entre les jeunes génies et le génie de la Révolution. Voici qu'au nom de la Convention, Romme, tout en s'opposant à une destruction hâtive, trace aux artistes un nouveau plan de vie, leur indique de nouvelles sources de force et de beauté :

« C'est aux lettres et à la philosophie, dit-il avec puissance, que nous sommes redevables du grand caractère que prend notre Révolution, et nous nous plaisons à compter, parmi les conquérants de nos droits ou parmi ceux qui nous ont aidés à les reconnaître et à nous en ressaisir, des membres de

ces associations (les Académies) qui se montrèrent doués d'une âme forte et indépendante.

« Mais la raison a souvent gémi de voir des hommes enivrés par les caresses des grands et plus affamés de vaines distinctions que d'une gloire utile, rechercher avec une avidité scandaleuse le privilège exclusif de mutiler par une censure barbare les productions de la philosophie et du génie qui montraient de la sagesse et du courage. Ces mêmes hommes prostituaient leurs talents à encenser l'audace et l'impudeur des despotes, à faire l'apothéose du vice et de la sottise, qui le leur rendaient par des cadeaux, des diplômes et par cet accueil dédaigneux que la bassesse recevait comme un bienfait, que tout être pensant recevait comme une injure.

« *Aujourd'hui le masque est tombé; les géants de l'orgueil sont renversés. Le génie, rendu à ses propres conceptions, ne fera plus respirer la toile et le marbre que pour la liberté et l'égalité.* »

Voici que les artistes s'adressent à la Convention pour lui demander aide et sympathie : « Les arts sont des enfants timides et ailés, qui demandent à être caressés, que l'injustice fait envoler. »

Mais comme si en ces « enfants ailés » résidait la force jeune du peuple affranchi, ils offrent des plans grandioses. Ils veulent bâtir à la Convention, pour ses séances, un temple de beauté et de majesté, où « les ambassadeurs du genre humain » ne puissent pénétrer qu'avec respect. Pour l'art comme pour la science, la Révolution semblait ouvrir toute l'étendue de l'horizon humain. Et sans doute, ces nobles pensées, ces grands rêves de science, de beauté, de liberté universelle, adoucissaient pour les Conventionnels l'éclat, un peu brutal déjà, des succès guerriers. C'est la victoire de la raison qui apparaissait dans la victoire des armées. Victoire, art, science, humanité, quel magnifique cortège à la République naissante !

DIFFICULTÉS ET DÉCHIREMENTS

Mais il y avait aussi, dès lors, bien des côtés sombres, bien des sujets d'inquiétude. D'abord, on pouvait démêler en Vendée, en Bretagne, dans le Sud-Est et le Midi, des conspirations sourdes, des germes de contre-révolution.

Dans le Midi, où la lutte des factions religieuses était restée très vive, où catholiques et protestants se haïssaient et se combattaient presque en chaque village, où le royalisme avait pu recruter aussi des adhérents dans une clientèle religieuse fanatisée, les patriotes sentaient constamment le sol miné sous leurs pas. En vain avaient-ils pris le camp de Jalès où dès la fin de 1791 s'était formé un dangereux rassemblement de contre-révolutionnaires, destiné à relier les émigrés de Turin aux royalistes de Lyon par les populations fanatiques de l'Ardèche : toujours les complots renaissaient. Dès la fin d'août,

le policier volontaire Lallégant-Morillon avait révélé une conspiration assez redoutable qui avait des agents à Apt, à Forcalquier, Carpentras, Manosque, Mane, Gorde, Sisteron, Pertuis, La Tour, Digne, Roussillon, Sérès, Saint-Martin, La Bastide-des-Jourdans, Belmont, Vacqueras, Simiane, Banon, Viens, Lauris. Morillon, en simulant un grand zèle contre-révolutionnaire, surprit la confiance d'un des conjurés qui lui révéla, avec le nom des principaux conspirateurs, le plan de l'opération. Ils avaient mandat des princes émigrés, et se préparaient à reprendre, avec plus de prudence, l'opération que du Saillant avait compromise par son impatience au camp de Jalès. Le complot fut, cette fois encore, déjoué. Mais il était évident que, sous terre, les racines de contre-révolution subsistaient. De même, en Vendée, la résistance aux décrets qui atteignaient les prêtres réfractaires s'aggravait chaque jour.

Et en Bretagne, une vaste conspiration s'ourdissait, sous la main d'un aventurier audacieux, Tuffin de la Rouerie, qui avait en Ille-et-Vilaine le centre de ses opérations. Depuis juin 1792, et avec une commission spéciale datée de Coblentz, il s'employait à grouper les forces contre-révolutionnaires de l'Ouest breton. Son plan était de marcher sur Paris au moment où les armées étrangères passeraient la frontière. Il ne voulait point se borner à la résistance sur place qu'organisèrent bientôt la Vendée et la chouannerie. Il voulait prendre l'offensive et serrer la capitale entre deux feux, le feu de l'invasion prussienne, le feu de la contre-révolution bretonne. Mais en cette tactique audacieuse, ses comités, surtout celui de Saint-Malo, refusèrent de le suivre; et le Dix-Août éclata avant qu'il eût pu agir. Il renonça dès lors à la marche sur Paris, et ne songea plus qu'à organiser une sorte de vaste défensive, une grande guerre de partisans. Sous le nom de « Milet » et sous un déguisement, il allait de château en château, excitant partout la révolte.

Beaucoup de nobles qui avaient, avant le Dix-Août, accouru à Paris pour surveiller de plus près les événements, refluaient en ce moment vers leurs châteaux, sur le conseil des princes et aussi pour échapper aux redoutables investigations de la Commune de Paris. Les cœurs s'exaltaient dans les entretiens nocturnes; et dans les sombres manoirs enveloppés de chênes, où si souvent le pesant ennui avait accablé les âmes, les femmes et les jeunes filles frissonnaient de toutes les émotions de l'espérance, du mystère et du danger.

« Quel plaisir, a raconté Mlle de Langan, qui sortait à peine de l'enfance en ces jours tragiques, quel plaisir de prendre part à une aventure si romanesque et d'être initiée à un pareil secret! Aussi je me souviens combien j'étais fière et combien je prenais de précautions inutiles pour me donner un air d'importance... On logea M. de la Rouerie dans la grande chambre près le salon, dont la porte resta fermée, de manière à ce que ce côté-là de la maison lui était consacré et semblait inhabité, car on n'ouvrait jamais les jalousies. Deux jours après, nous déjeunâmes avec MM. Tuffin (neveu du marquis) et Chafner, qui, après avoir passé deux jours à Villiers, se rendirent chez Mme de

Bourgon, au Bois-Blin, où ils restèrent cachés sans jamais revenir à Villiers. Toutes les nuits il arrivait des courriers ou des principaux chefs qui avaient une manière particulière de se faire connaître et qui étaient introduits par le grand perron... On conçoit combien cette vie agitée et variée avait de charme pour moi et avec quelle curiosité je descendais pour le déjeuner, sûre d'y trouver des nouveaux venus. »

Mais, malgré les précautions de la Rouerie qui s'enveloppait, pour ainsi dire, de l'épaisseur des forêts, le Directoire révolutionnaire d'Ille-et-Vilaine soupçonnait le mouvement. Le médecin Latouche-Cheftel lui permit de saisir la conspiration. Le hasard de la vie en avait fait un ami de la Rouerie, ou du moins, comme plus d'un petit bourgeois, il avait grandi à l'ombre des manoirs féodaux. Devant lui, ou plutôt avec lui, les conspirateurs s'expliquaient en toute confiance. Mais Cheftel était secrètement dévoué aux idées révolutionnaires. Est-ce par duplicité? Est-ce par faiblesse? Il n'avait pas dit un mot qui permît à tous ces nobles qu'il fréquentait, de deviner sa conviction. Quand il fut maître du terrible secret de la Rouerie, il n'eut point la force de le porter et il courut à Paris révéler à Danton le plan des contre-révolutionnaires bretons.

La France était envahie par l'étranger, et quelques-uns de ses enfants s'apprêtaient à la livrer. Le destin et une sorte d'humilité sournoise longtemps silencieuse avaient acculé Cheftel à ce terrible dilemme : trahir ses amis ou trahir la patrie. Ayant fait le premier pas, il résolut d'aller jusqu'au bout ; il joua avec la Rouerie le rôle d'ami dévoué, se fit déléguer à Coblentz par les conspirateurs, et suivant ainsi, jour par jour, tous les fils de la trame, il attendit, assisté de Lallégant-Morillon, que le complot fût à point et que les principaux meneurs fussent irrévocablement compromis pour les livrer à la Révolution.

La Rouerie, partout où il passait, passionnait les paysans. De Laval à Saint-Brieuc, dans ces mois d'hiver de 1792-1793, il avait fait partout surgir des bandes qui huaient ou attaquaient les prêtres constitutionnels. Il avait gagné à sa cause un ancien faux-saunier, Cottereau, qui, vivant naguère de la contrebande sur le sel, se trouva ruiné quand la Révolution supprima l'impôt de la gabelle. Étranges contre-coups des Révolutions qui, même en leurs décisions les plus légitimes, les plus nécessaires et les plus largement populaires, blessent et exaspèrent bien des intérêts! Ce contrebandier, qui connaissait, pour les avoir longtemps pratiqués la nuit, tous les sentiers perdus sous bois ou errants dans les landes, était pour la Rouerie un merveilleux auxiliaire. C'est lui qui va s'appeler Jean Chouan. Grâce à lui, la disparition de la Rouerie ne sera pas, pour l'insurrection bretonne, un coup mortel. Un chef lui restait. C'est en janvier que la Rouerie tomba.

Une nuit, le 12 janvier, comme il parcourait, pour le soulever, pour l'organiser, le pays de Dinan, il frappa à la porte d'une modeste gentilhommière

écartée, où vivait un de ses partisans les plus passionnés, M. de la Guyomarais. Il s'y cacha pendant quelques jours, arrêté par la maladie d'un de ses compagnons. Et lui-même fut pris d'une fièvre ardente qui était sans doute la suite de cette vie de perpétuelle agitation et de perpétuelle fatigue. Il mourut dans une ferme voisine où M. de la Guyomarais dut le faire porter, sur la nouvelle qu'une perquisition allait être faite au château.

Bientôt Latouche-Cheftel et Morillon indiqueront aux agents révolutionnaires l'arbre sous lequel on l'enterra de nuit, le lit de ferme où il avait agonisé, le château où il avait reçu l'hospitalité. Et ce premier germe de la contre-révolution bretonne sera écrasé. Mais il est aisé de pressentir, dès les premiers mois de la Convention, que les forces contre-révolutionnaires dans 'Ouest comme dans le Midi tressaillent et que l'heure est proche sans doute des vastes soulèvements.

Ce péril, encore rudimentaire et obscur, était peu de chose à côté de l'agitation religieuse qui, tous les jours, se développait. La Législative, avant de se séparer, donna force de loi aux mesures qu'elle avait décrétées contre les prêtres réfractaires en mai, sous le ministère girondin, et que, par le refus de sanction, le roi avait suspendues. Par la loi du 26 août, elle renouvelait ses décrets de mai et en aggravait la rigueur.

Tout prêtre qui se refusait à prêter le serment civique « était tenu de sortir, sous huit jours, des limites du district et du département de sa résidence, et dans quinzaine, du royaume ».

Passé ce délai, il était déporté à la Guyane. Les municipalités appliquèrent inégalement la loi. Les unes veillèrent à son exécution et c'est ainsi que Chassin nous donne la longue liste des prêtres qui, le 9, le 10, le 11 septembre s'embarquent aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne. Le 15, le 16, du 17 au 27, les embarquements continuent. C'étaient des prêtres de Vendée qui allaient à Bilbao ou à Saint-Sébastien.

Au total, de septembre à janvier, 220 prêtres insermentés quittent la rive vendéenne. Mais d'autres, les plus hardis, les plus violents, demeuraient cachés ou ignorés par les municipalités, et ils formaient les cadres de la prochaine insurrection. Clergé et noblesse, longtemps divisés, se réconciliaient contre la Révolution.

Mais ce qui était plus inquiétant encore, pour la Convention à ses débuts, que les manœuvres des prêtres réfractaires, c'est que la Révolution ne pouvait pas être sûre du clergé constitutionnel. Celui-ci, dès cette époque, commence à s'émouvoir. Il pressent que la logique de la Révolution la conduira à abolir tout culte officiel. Il commence à craindre que l'ébranlement des habitudes anciennes dans l'ordre de la discipline ecclésiastique et des cérémonies ne s'étende à la foi elle-même, et que le peuple, ne s'arrêtant pas plus longtemps à cette combinaison un peu équivoque de la Constitution civile, ne rompe enfin tout lien religieux. Il espère en même temps, s'il se hâte d'agir, de résis-

ter, que la foi encore persistante et ombrageuse d'une grande partie du peuple permettra à l'Église de s'imposer à la Révolution et de la limiter.

Depuis plusieurs mois et avant le Dix-Août, les mesures anticléricales de la Commune de Paris avaient irrité le clergé constitutionnel, et en même temps elles lui avaient donné le sentiment de sa force par l'émotion qui s'était soudain propagée dans le peuple des faubourgs.

Dès le mois de juin, Pétion étant maire et Manuel procureur de la Commune, il y eut quelques agitations populaires a propos de la Fête-Dieu. Et de longues controverses s'élevèrent. Pourtant la municipalité n'avait pas interdit la procession. Elle s'était bornée à lui enlever tout caractère officiel et obligatoire, à décider que nul ne serait tenu de tapisser la façade de sa maison et d'orner sa porte, et que les autorités municipales ne figureraient point dans le cortège.

La plus grande hardiesse de Manuel avait été d'annoncer qu'un jour, sans doute, chaque culte s'enfermerait dans son temple. Le docteur Robinet, dans le second volume de son consciencieux travail sur *Le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*, dont un parti pris étroitement comtiste ne diminue point la solidité et la probité historiques, a publié les principaux documents qui éclairent ce significatif épisode.

Le Corps municipal, le 1er juin, arrête :

« Que ne pouvant, aux termes de la Constitution, établir aucune imposition directe ou indirecte, parce que ce droit est exclusivement réservé au Corps législatif, il ne peut forcer les citoyens à tendre, ni tapisser, en aucun temps, l'extérieur de leurs maisons, *cette dépense devant être purement volontaire et ne devant gêner, en aucune manière, la liberté des opinions religieuses ;*

« 2° Que les citoyens soldats ne devant se mettre sous les armes que pour l'exécution de la loi et la sûreté publique, la garde nationale ne peut être requise pour assister aux cérémonies d'un culte quelconque ;

« 3° Que la prospérité publique et l'intérêt national ne permettant pas de suspendre la liberté et l'activité du commerce, les citoyens ont le droit d'exercer en tout temps les facultés industrielles qui leur sont garanties par le payement de leurs contributions et patentes.

« Le Corps municipal enjoint aux commissaires des sections de police et aux commandants de la garde nationale de veiller au maintien de l'ordre public, conformément aux dispositions du présent décret. »

Au fond, c'était, à assez brève échéance, la suppression des processions dans Paris; car dire que la force publique s'emploierait à maintenir partout, et à travers la procession même, la libre circulation des citoyens allant à leurs affaires ou à leurs plaisirs, c'était rendre pratiquement impossible le déploiement de la procession.

Manuel, par une instruction aux comités des quarante-huit sections, com-

menta l'arrêté de la Commune en termes où la libre pensée s'affirmait nettement :

« Lorsqu'il y avait en France une religion dominante, soutenue par la coalition des prêtres et des despotes intéressés à perpétuer les abus dont ils profitaient, on pouvait employer ces moyens vexatoires qui forçaient tous les citoyens à professer les mêmes principes religieux, quelque erronés qu'ils parussent. Mais, lorsque la Constitution, ce nouvel Évangile des Français, a été proclamée solennellement, il n'est plus permis aux magistrats du peuple de méconnaître les principes sacrés de la liberté...

« Le temps, sans doute, n'est pas éloigné où chaque secte religieuse, se renfermant dans l'enceinte de ses temples, n'obstruera plus, à certaines époques de l'année, par des cérémonies extérieures, la voie publique qui appartient à tous, et dont nul ne peut disposer pour un usage particulier.

« C'est à la saine philosophie, c'est à l'instruction bien dirigée que nous devons laisser le soin de propager la lumière, d'étendre l'empire de la raison et de préparer l'anéantissement de tous les préjugés sous le joug desquels les hommes ont été courbés pendant trop longtemps.

« Les fonctionnaires publics nommés par le peuple ne peuvent, comme magistrats, assister à aucune cérémonie religieuse de quelque culte que ce soit; car alors ils seraient forcés d'assister à toutes. Il ne peut y avoir, dans un pays libre, d'autre culte dominant que celui de la loi. »

Cela est déjà bien loin de la Constituante qui assistait en corps aux cérémonies catholiques. Cela est loin aussi des premières effusions semi-chrétiennes, semi-philosophiques, qui, aux premiers jours de la Constitution civile, confondirent l'évangélisme un peu révolutionnaire des uns et la Révolution un peu évangélique des autres. Maintenant, c'est la laïcité, c'est le rationalisme de l'État moderne qui s'affirme.

Et Manuel ne se borne pas à dessaisir la religion catholique de son rôle dominant et de sa puissance officielle. Sans la menacer dans la liberté essentielle de son culte, il la signale, de façon que nul ne s'y peut méprendre, comme un préjugé qui s'évanouira peu à peu à la lumière grandissante de la raison. Le journal de Prudhomme, Brissot, Condorcet soutinrent vivement Manuel. Mais l'émoi fut grand dans le clergé constitutionnel. Le peuple fut partagé. Une partie approuva l'arrêté de la Commune et la circulaire de Manuel. S'il y avait eu une protestation générale des quartiers populaires, Hébert, qui n'allait guère contre le vent, n'aurait pas pris parti aussi nettement. Grande (et grossière aussi, selon la coutume) est la joie du père Duchesne en son numéro du 9 juin 1792 :

« Ah! foutre! que je suis content! J'ai lu et relu ce superbe arrêté concernant les processions, signé Pétion. C'est ça qui est sage et bien dit. Comme les bougres de cafards doivent enrager! Ceci va encore faire baisser leurs actions. Allons, c'est foutu : le règne des prêtres ne reviendra jamais; tous

les jours on détruit petit à petit la superstition et le fanatisme, et c'était là, morbleu, leurs armes les plus terribles. Leur grand secret était de n'en point avoir, et de nous faire croire qu'il y en avait un. Rappelez-vous comme, pour nous foutre de la poudre dans les yeux, ils faisaient de belles et nombreuses processions, où ils étalaient le luxe le plus insolent. Ils savaient bien qu'ils n'avaient pas d'autre moyen pour se soutenir et surtout pour conserver leurs richesses usurpées.

« Mais il y eut un bougre à poil, nommé Voltaire, qui ne contribua pas

Événement du 14 Septembre 1792.



Des gens apostés s'étant repandus dans les marchés de Paris, arrachaient aux femmes leurs montres, boucles d'oreille, etc. Plusieurs de ces voleurs revêtus d'écharpes furent saisis et immolés sur-le-champ.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

peu à foutre en bas le trône que ces hypocrites s'étaient élevé en profitant de l'ignorance des temps et de la crédulité de nos bons aïeux. Ce grand homme, en employant tantôt la plaisanterie, tantôt la raison, fut le premier à saper les fondements de cet édifice monstrueux; ses principes firent insensiblement des progrès et préparèrent le règne de la liberté universelle, auquel nous touchons à peu près.

« J'ai cependant entendu quelques vieilles dévotes et quelques foutus cagots crier contre le sage arrêté de la municipalité; ils disent : « Pourquoi « empêcher de tapisser les maisons ? ça c'est toujours fait! » Eh! oui, bougres de bêtes, c'est parce que ça c'est toujours fait, qu'il ne faut plus que ça se

fasse; d'ailleurs, l'arrêté ne défend pas de tapisser; il laisse chacun libre de faire ce qu'il voudra; mais, foutre! on ne pourra pas me forcer, moi qui suis protestant, calviniste, juif ou mahométan, à décorer l'extérieur de ma maison pour solenniser la fête d'un culte auquel je ne crois pas.

« Va toujours, brave Manuel, va, nous te soutiendrons; fais pénétrer le flambeau de la raison dans la caverne des préjugés, et fous-moi l'âme à l'envers de tous les fanatiques... Encore un mot, Manuel : pourquoi souffres-tu que les prêtres dits constitutionnels fassent encore payer les enterrements, les baptêmes et les mariages? Est-ce qu'ils ne sont pas payés, les bougres, pour faire tout cela? Pourquoi la nation paye-t-elle 140 millions de francs pour les frais du culte? Je te prie de faire un peu attention à cela; prends-y garde : les prêtres seront toujours prêtres, ils ne valent pas mieux les uns que les autres, et si on leur laisse prendre un pied, ils en auront bientôt dix. »

C'est « cette motion du *Père Duchesne* », formulée en juin, qu'exécuta en septembre, comme nous l'avons vu, la Commune révolutionnaire du Dix-Août. Mais il est visible, par l'article même d'Hébert, que l'arrêté sur les processions rencontrait de la résistance. En fait, le peuple maltraita tous ceux qui voulaient passer et rompre la procession. Robespierre commença à s'inquiéter des périls que pourrait susciter à la Révolution une campagne trop ouvertement antichrétienne. Il jugea dès lors imprudente la politique qui coalisait les prêtres réfractaires et les prêtres constitutionnels.

« Je crains bien, écrivit Camille Desmoulins, interprète à ce moment de la pensée de Robespierre, que le jacobin Manuel n'ait fait une grande faute en provoquant les mesures contre la procession de la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, *les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore*. Si j'avais été membre du Comité municipal, j'aurais combattu cette mesure avec autant de chaleur qu'eût pu le faire un marguillier. »

Ainsi, dès la fin de la Législative, éclataient des symptômes inquiétants. Mais c'est la Convention surtout qui put se demander, dès ses premiers jours, si elle ne se retrouverait point aux prises avec une agitation religieuse populaire, conduite par les prêtres constitutionnels. Trois causes principales provoquèrent cette agitation ou lui fournirent un prétexte : les rigoureuses mesures anticléricales ou anticatholiques de la Commune de Paris, l'application de la loi votée *in extremis*, le 20 septembre, par la Législative sur la constitution de l'état civil et enfin la menace de suppression du budget des cultes.

La Commune de Paris, dans sa séance du 23 décembre 1792, décida, en alléguant des nécessités d'ordre public et le danger de tout rassemblement nocturne, que la messe de Noël, la messe de minuit n'aurait pas lieu. Mais le peuple n'accepta pas cette interdiction; et dans les paroisses des quartiers populaires, la messe fut dite. Le journal de Prudhomme, qui a toujours une note anticléricale très vive, raconte ainsi ces mouvements:

« En plein jour, dans nos places publiques, faire danser des marionnettes

ou montrer des tours de gobelets, il n'y a pas de mal à cela; il faut bien amuser les enfants et leurs bonnes. Mais se rassembler la nuit dans des galetas obscurs pour chanter des hymnes, brûler de la cire et de l'encens en l'honneur d'un bâtard et d'une épouse adultère, est chose scandaleuse, attentatoire aux bonnes mœurs, suspecte dans un temps de révolution, et qui mérite toute l'attention et la sévérité de la police correctionnelle. Depuis près de dix-huit siècles, ce scandale, qui ne change point de nature en devenant religieux, se renouvelle tous les ans du 24 au 25 décembre, et n'avait pas été réprimé.

« Vu les circonstances, la municipalité de Paris crut qu'il était de son devoir de rappeler la loi qui défend les rassemblements nocturnes, et publia un arrêté portant injonction de fermer les églises pendant la nuit dite de Noël. Les bons esprits croyaient cette précaution fort inutile. Qui va penser qu'en 1792 il se dira encore à Paris des messes de minuit? Mais les amis du roi font armes de tout. Ils se répandent dans les sections. Celle de l'Arsenal députe à la Commune pour réclamer contre son arrêté et s'écrie: *Les hommes du Dix-Août veulent aller à la messe.* On se contenta de leur répondre en haussant les épaules; on ignorait qu'à la porte de plusieurs églises il se formait des attroupements, à la tête desquels se montraient des gens qui ne vont pas à la messe d'ordinaire, des gens à breloques, et chargés d'or, des Royou soupirant après une Saint-Barthélemy des patriotes, comme le remarque judicieusement le procureur de la Commune. Et en effet, à ce moment, sur la paroisse de Saint-Germain, on mettait en branle la cloche qui, par les ordres de la première de nos Medicis, servit, à pareille heure, de signal au massacre des protestants ennemis de la Cour et suspects à Charles IX. On soulevait les femmes *et les sans-culottes du faubourg Saint-Marceau.* On menaçait le parc d'artillerie de la place des Fédérés; à Saint-Jacques la Boucherie et de l'Hôpital, à Saint-Eustache, à Saint-Méry, à Saint-Gervais, les officiers municipaux étaient maltraités, et la messe se disait en leur présence, comme pour les narguer et insulter à la loi.

« La section des Droits de l'Homme vint promettre à la Commune de faire respecter son arrêté.

« Celle du Louvre, au contraire, en demanda le rapport... A Saint-Laurent, à Saint-Victor, à Saint-Médard, à Saint-Marcel, au couvent des Anglaises, on *messa* effrontément, en dépit des magistrats. La plupart des prêtres se firent faire une douce violence par leurs ouailles, afin d'échapper à la justice. La section des Gravilliers, plus sage, fit fermer toutes *les boutiques à prêtres,* dit Chaumette. Grâce aux mesures sages et modérées de nos officiers municipaux, Paris en fut quitte pour ces petits mouvements qui seraient devenus plus sérieux sous la magistrature d'un M. Bailly.

« Il ne faut pas que cela en reste là. La tranquillité publique, la décence et la loi ont été compromises. Quelques-uns des principaux délinquants sont en état d'arrestation; c'est aux tribunaux à faire leur devoir sans tarder. Il est

essentiel que l'un de ces jours, devant le parvis des églises fanatisées, on expose à la vue du peuple tous ceux qui ont indignement abusé de sa crédulité, avec un écriteau portant ces mots : « Prêtres séditieux, perturbateurs « du repos public et malintentionnés, condamnés à neuf ans de fer. »

Évidemment, à cette date, la conscience religieuse de la Révolution est à l'état de chaos. D'un côté, il y a une partie des révolutionnaires qui, avec la Commune de Paris, avec Hébert, avec le journal de Prudhomme, attaquent non seulement l'Église, mais le christianisme. C'est le christianisme que Manuel dénonce comme une superstition et un préjugé. C'est le christianisme que combat Chaumette. Et lorsque le journal de Prudhomme considère comme « un attentat aux mœurs » que l'on fête « un bâtard » et « une épouse adultère » ce scrupule de morale domestique ne vaut pas seulement contre la messe de minuit, il vaut contre tout le culte dont le Christ est le centre et contre la religion même dont il est le Dieu.

Je ne discute pas en ce moment la forme de polémique du journal de Prudhomme et du père Duchesne. La critique religieuse du XIXe siècle, celle de Strauss et de Renan, nous a habitués à une autre conception et à un autre langage. Il semblerait aujourd'hui un peu puéril de réduire la libre pensée à des effarouchements de pudeur bourgeoise au sujet de la « bâtardise » du Christ. Et le prolétariat ne sera pleinement émancipé de toute la tradition religieuse que lorsqu'il saura, sans génuflexion et sans colère, faire sa place au christianisme dans l'évolution de l'esprit humain. Mais sans doute, d'autres méthodes de combat s'imposaient aux hommes de 1792 et de 1793. Ce que je veux noter ici seulement, c'est l'indécision de ces derniers mois de 1792. Ni Manuel, ni le journal de Prudhomme, ni Hébert, n'osent avouer qu'ils veulent en finir, même par la force, avec le christianisme. Ils laissent échapper leur pensée, mais ils ne la formulent pas. Entre les deux méthodes de déchristianisation qui s'offrent à elle, la Révolution n'a pas pris nettement parti. Elle pouvait proclamer qu'elle entendait combattre seulement les menées contre-révolutionnaires du clergé, et laisser au temps, à la raison, à la liberté et à un enseignement public rationnel, le soin de dissiper peu à peu les antiques préjugés chrétiens. Ou elle pouvait proclamer, au contraire, qu'une longue violence avait été faite aux esprits par la tyrannie du dogme chrétien et des habitudes chrétiennes, que la raison seule ne pouvait déraciner ce que n'avait pas créé la raison, et qu'il fallait interrompre par tous les moyens, même par la force, une tradition d'ignorance et de servitude. Mais la Révolution, en ce moment, n'est fixée ni à l'un ni à l'autre des deux points de vue. Elle se garde bien de déclarer la guerre aux croyances traditionnelles. Elle affecte même de proclamer la liberté entière de conscience et l'entière liberté de culte ; mais elle trahit une autre pensée par des agressions de détail qui sont un commencement de guerre fondamentale au christianisme même.

Et d'autre part, dans le peuple même coexistent deux forces qui sans

doute sont contradictoires en leur fond, mais dont la contradiction n'éclate qu'après de longs conflits de conscience : la foi ardente en la Révolution, la foi subsistante au dogme chrétien. Comme le constate, avec une stupeur qui dénote une médiocre connaissance de la nature humaine, le journal de Prudhomme, ce sont les hommes du Dix-Août qui veulent aller à la messe. Ce sont les sans-culottes du faubourg Saint-Marcel qui commémorent dans la nuit de Noël, malgré la défense des magistrats, la date souveraine du christianisme. Partout donc mélange, complexité, chaos ; et ce chaos de la conscience religieuse de la Révolution se prête singulièrement aux manœuvres et aux espérances du clergé. Celui-ci, même quand il est « constitutionnel », même quand il a juré fidélité à la Révolution, n'a pas renoncé à faire de l'Église la plus haute des puissances sociales. Et sous le prétexte ingénieux que l'Évangile est une première promulgation divine des droits de l'homme, il se flatte de faire enfin de la Révolution même la servante de l'Église. La Révolution sera comme une humble sœur cadette aménageant les intérêts matériels des hommes selon les principes évangéliques dont l'Église a l'interprétation et la garde. Les soulèvements spontanés du peuple des faubourgs contre les mesures de la Commune de Paris durent encourager singulièrement les ambitions secrètes du clergé.

Celui-ci n'osa pas pourtant opposer une résistance ouverte et générale aux deux grandes lois de laïcité qui instituaient l'état civil et le divorce. C'était comme le testament glorieux dont, en sa dernière séance, la Législative laissa l'exécution à la Convention nationale.

Depuis des siècles c'est aux prêtres, c'est aux curés des paroisses que le peuple de France déclarait les naissances, les mariages, les décès ; et l'Église en tenait registre. Elle mettait ainsi jusque sur la vie civile le sceau de sa puissance religieuse, ou plutôt la vie civile était comme absorbée dans la puissance religieuse. D'emblée la Révolution comprit qu'il y avait une contradiction absolue entre ses principes qui affranchissaient le citoyen et une pratique qui le subordonnait ou plutôt qui l'anéantissait, en faisant dépendre d'une consécration d'Église la valeur de tous les actes de la vie sociale. Elle était tenue, sous peine de faillite à peu près complète, à confier à des autorités purement civiles le soin d'enregistrer les événements ou les actes de la vie civile. Mais d'abord elle hésita à créer les registres de l'état civil. Elle craignait qu'en obligeant les citoyens à accomplir et à enregistrer dans des conditions civiles les actes principaux de leur vie, elle parût les arracher de force à la communion catholique, tant les prises de l'Église étaient puissantes encore. La Constituante se sépara sans avoir réalisé cette grande et nécessaire émancipation. Elle se borna à en affirmer le principe dans la Constitution de 1791 :

« La loi ne considère le mariage que comme un contrat civil. Le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel

les naissances, mariages ou décès seront constatés, et il désignera les officiers qui en recevront et conserveront les actes. » La Législative attendit le 20 septembre, le jour même où elle se séparait, pour voter décidément la loi :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son Comité ecclésiastique, considérant :

« Que le mariage est essentiellement un contrat dont la validité ne peut dépendre que de l'observation des lois de la nature et de celles de l'État ;

« Que le sacrement institué pour sanctifier le mariage, pour communiquer aux époux des grâces surnaturelles, peut bien exiger des conditions que la puissance civile n'a pas à déterminer, mais qu'il est entièrement séparable du contrat, et qu'ainsi les règles ecclésiastiques ne peuvent ni ôter, ni donner les titres et droits d'époux et d'enfants légitimes;

« Qu'il importe à l'État et aux particuliers de faciliter les mariages;

« Que tous les hommes ont un égal droit à l'état civil, dans la liberté des opinions assurée par la Constitution ;

« Qu'enfin il n'y a rien de plus propre à maintenir l'union et le bon ordre parmi les citoyens que de régler la manière de constater leurs naissances, leurs mariages ainsi que leurs décès, par une loi générale et uniforme pour tous les individus et pour tout le royaume ;

« Décrète, etc... »

C'était toute l'organisation civile du mariage que la Législative précisait. Et en même temps elle réglait le détail de l'enregistrement civil :

« Les municipalités recevront et conserveront à l'avenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès... En cas d'absence ou d'empêchement légitime de l'officier public chargé de recevoir les actes de naissances, mariages ou décès, il sera remplacé par le maire ou un officier municipal ou un autre membre du Conseil général (de la commune).

« Il y aura dans chaque municipalité trois registres pour constater, l'un les naissances, l'autre les mariages, le troisième les décès.

« Les registres seront doubles, sur papier timbré, fournis aux frais de chaque district et envoyés aux municipalités par les directoires.

« Les actes contenus dans ces registres et les extraits qui en seront délivrés feront foi et preuve en justice des naissances, mariages et décès...

« Dans la huitaine, à partir de la publication du présent décret, le maire ou un officier municipal, suivant l'ordre de la liste, sera tenu, sur la réquisition du procureur de la commune, de se transporter avec le secrétaire-greffier aux églises paroissiales, presbytères et aux dépôts des registres de tous les cultes; ils y dresseront un inventaire de tous les registres existant entre les mains des curés et autres dépositaires. Les registres courants seront clos et arrêtés par le maire ou un officier municipal.

« Tous les registres, tant anciens que nouveaux, seront déposés à la maison commune.

« Aussitôt que les registres courants auront été arrêtés et portés à la maison commune, les municipalités seules recevront les actes de naissances, mariages et décès, et conserveront les registres. Défenses seront faites à toutes personnes de s'immiscer de la tenue de ces registres et de la réception de ces actes. »

C'est une des mesures les plus profondément révolutionnaires qui aient été décrétées. Elle atteignait jusqu'en son fond la vie sociale. Elle changeait, si je puis dire, la base même de la vie. Et quel puissant symbole de cette grande rénovation civile dans le transport en masse de tous les registres enlevés à l'Église et portés à la maison commune, dans cette clôture générale des registres anciens et dans l'ouverture des registres nouveaux où les nouvelles générations seraient comme affranchies de tout contact du prêtre!

En même temps et par une conséquence toute logique, la Législative institue le divorce. C'est le lien religieux qui créait l'indissolubilité du mariage. Réduit à un contrat civil, il ne pouvait prétendre à lier deux personnes humaines par une sorte d'obligation perpétuelle, contrepartie laïque des vœux perpétuels que la loi ne reconnaissait plus ou même interdisait.

« L'Assemblée nationale, considérant combien il importe de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle dont un engagement indissoluble serait la perte, considérant que déjà plusieurs époux n'ont pas attendu, pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle suivant laquelle le mariage n'est qu'un contrat civil, que la loi eût réglé le mode et les effets du divorce, décrète qu'il y a urgence. Le mariage se dissout par le divorce. Le divorce a lieu par le consentement mutuel des époux. L'un des époux peut faire prononcer le divorce, sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur et de caractère. »

La loi sur le divorce manifestait ainsi toute la force de la Révolution accomplie. Il ne s'agissait pas seulement d'un transport de registres, d'un changement dans le mode d'inscription. La nature même du contrat était modifiée et le caractère civil de ce contrat se marquait aussitôt dans la liberté retrouvée des contractants.

Voilà les deux grandes lois, complémentaires l'une de l'autre, dont la Convention, dès ses débuts, était tenue d'assurer l'exécution. A vrai dire, pour la constitution de l'état civil il y avait urgence. Et les ennemis mêmes de la Révolution avaient contribué à rendre indispensable la loi nouvelle. Surtout dans les régions de l'Ouest où un tiers des communes se refusaient à élire les curés selon le mode constitutionnel et où bien des paroisses étaient sans prêtres, la vie sociale aurait rétrogradé à la barbarie si les municipalités, même avant le vote définitif de la loi du 20 septembre, n'avaient pas ouvert des registres pour constater l'état civil. Ainsi, dès le 3 juillet 1792, le directoire du département de la Vendée arrêtait ceci :

« Dans toutes les communautés du département où, par l'effet des me-

sures prises contre les prêtres insermentés, ou par la vacance des curés et desservants, et par toute autre cause que ce soit, il n'y a aucun ecclésiastique chargé de remplir ou d'exercer légalement les fonctions publiques, les municipalités sont autorisées et seront au surplus tenues de faire constater par le maire ou l'un des officiers municipaux, sur les registres tenus à cet effet par les curés et desservants, les naissances, mariages et décès des citoyens de leurs communautés, lesquels actes seront ensuite relatés sur le registre des délibérations du Conseil municipal. En conséquence, il est enjoint aux pères, mères, parrains, marraines et matrones des nouveau nés, aux époux et épouses aussitôt leurs mariages et aux parents des personnes décédées qui seront appelées ou assisteront aux décès, de faire à leur municipalité respective la déclaration nécessaire pour l'exécution du présent arrêté. »

Mais quelle incertitude et quel désordre si la loi n'était intervenue sans retard! On devine que cette amputation de la puissance cléricale ne fut pas très agréable, même aux curés constitutionnels. Ils ne pouvaient pourtant s'y opposer sans manquer à la plus élémentaire logique. Ils avaient juré fidélité à une Constitution qui reconnaissait les mêmes droits et assurait les mêmes garanties à tous les citoyens sans distinction de croyance et de culte. Bien mieux, eux-mêmes procédaient d'un acte civil. Ils étaient nommés par la souveraineté populaire dans les mêmes conditions que les autres magistrats. Je suis porté à croire que la Constitution civile du clergé, si décriée par ceux que blesse tout compromis, avait préparé les esprits à accepter l'affranchissement révolutionnaire des actes de la vie.

L'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, donna à son clergé, et, indirectement à tout le clergé, des instructions conciliantes et nettement conformes à l'esprit de la nouvelle loi. Il se préoccupa bien d'instituer des registres d'ordre purement confessionnel où seraient mentionnés pour chaque citoyen les actes religieux correspondant aux divers actes de la vie civile, baptême, consécration religieuse du mariage, sépulture chrétienne. Mais il ordonna au clergé, dans une instruction du 31 décembre, de ne rien faire qui pût mettre en échec la loi sur l'état civil ou qui permît de la tourner. Il y déclare, au nom du Conseil épiscopal et métropolitain de Paris, « qu'obligés, autant comme citoyens que comme ecclésiastiques, d'observer et de faire observer, autant qu'il est en eux, les lois de la République, les pasteurs ne doivent se permettre de baptiser, ni de marier, ni d'enterrer, qu'ils ne se soient assurés auparavant que les formalités civiles prescrites par la loi du 20 septembre dernier auront été ou seront remplies; que c'est là la première question qu'ils devront faire aux fidèles qui se présenteront à eux pour ces divers objets et qu'il est à propos que cette question soit insérée au plus tôt parmi celles qui se trouvent à ces différents articles dans nos rituels ».

Pourtant, une sorte de réserve bien discrète se marquait à la fin du document. Il priait « les citoyens curés et desservants, de faire passer le plus tôt

possible au Conseil les observations qu'ils jugeront nécessaires, surtout celles qui tendront à concilier encore plus, s'il est possible, pour le plus grand



FAIENCES PATRIOTIQUES NIVERNAISES (1792).

(D'après les *Faïences patriotiques nivernaises* par MM. Fieffé et Bouveault, reproduit avec l'autorisation des auteurs.)

bien des fidèles, les lois de la République chrétienne avec celles de la République française, qui, au fond, ne peuvent jamais se contredire, puisqu'elles

reposent toutes sur les mêmes bases : vérité et justice, liberté, égalité, union et fraternité ».

Cette phraséologie christiano révolutionnaire, sincère chez plusieurs de 1789 à 1791, cachait en cette fin de 1792 un commencement de malaise et d'inquiétude. Le clergé constitutionnel se demandait avec quelque trouble où il serait conduit par le développement logique et inflexible de tout le droit nouveau créé par la Révolution : après avoir séparé aussi profondément la vie civile de la vie religieuse, ne serait-on pas amené à séparer l'État, organe de la vie civile, de l'Église, organe de la vie religieuse? Au regard de la loi, la vie civile seule existait. Seule elle était réglée par des dispositions légales; la vie religieuse était toute facultative et ne relevait que de l'intime conscience des hommes. Dès lors, l'Église elle-même devenait logiquement une institution facultative, qui ne devait pas plus être liée à l'État que ne l'étaient les sacrements dont elle était la dispensatrice. Ainsi, entre la Révolution et le clergé constitutionnel la défiance naissait. Le mot du père Duchesne : « Les prêtres seront toujours prêtres, ils ne valent guère mieux les uns que les autres », répondait à la pensée de plus d'un révolutionnaire et éveillait l'inquiétude de plus d'un curé.

La brusque proposition de supprimer le budget des cultes, faite par Cambon, aggrava le malaise. C'est par des raisons de finances qu'à la séance du 13 novembre, il déclara à la Convention que le budget des cultes devait disparaître. Le Comité des finances avait fait de la suppression du budget des cultes la base de toute une réforme fiscale. Cambon parla avec sa véhémence accoutumée :

« Votre Comité des finances qui ne perd pas une minute, qui s'assemble tous les jours, a porté un œil attentif sur beaucoup de dépenses. Il a arrêté hier au soir de vous proposer la suppression de l'impôt mobilier, de l'impôt des patentes et la diminution de quarante millions sur l'impôt foncier (*Vifs applaudissements*).

« Votre Comité, reprend Cambon non sans ironie, ne s'est pas dissimulé que cette nouvelle serait reçue avec enthousiasme; mais en même temps il a dû être économe; et, en supprimant la recette, il a dû supprimer une partie de la dépense. Nous avons calculé la suppression de ces impôts, j'ose le dire immoraux. Il faut dire au peuple: Il est une dépense énorme, une que personne ne croira, une qui coûte 100 millions à la République *(Nouveaux applaudissements.)* Ayant à nous occuper de l'état des impositions de 1793, nous devions vous proposer cette question: Si les croyants doivent payer leur culte. (*Applaudissements.)* Cette dépense pour 1793, qui coûterait 100 millions, ne peut être passée sous silence, parce que la trésorerie nationale ne pourrait la payer. *Il faudrait donc que le Comité des finances eût l'impudeur de vous demander le sang du peuple pour payer les fonctions non publiques.* Votre Comité a regardé cette question sous tous les points de vue. Il s'est

demandé : Qu'est-ce que la Convention ? Ce sont des mandataires qui viennent stipuler pour tout ce que la Société entière ne pourrait stipuler elle-même. Ils ne doivent point fixer des traitements, lorsque chacun y peut mettre directement la quotité. Alors, il s'est dit : Faisons l'application des vrais principes qui veulent que celui qui travaille soit payé de son travail, mais par ceux qui l'emploient. (*Nouveaux applaudissements.*) Si cette question eût été présentée isolée à la Convention, on dirait : Voyez ces financiers ! ils ne cherchent qu'à supprimer. Mais lorsque nous dirons au peuple : Nous te diminuons de 120 millions, et vous laboureurs, qui payez 100 livres de contribution mobilière ; vous cabaretiers, qui payez 300, 400 livres de patente, si vous avez confiance dans cet ecclésiastique qui a bien servi la Révolution, eh bien ! vous ne serez plus soumis à un corps électoral. Au lieu de lui donner 12 ou 1,500 livres, vous lui donnerez 3 ou 4,000 livres. (*Vifs applaudissements.*)

« Ainsi, citoyens, au lieu de 300 millions, vous n'en aurez que 200 à imposer. Il ne faudra pas tant de moyens coercitifs. Avant 8 jours le rapport sera prêt ; *ce rapport si désiré est attendu, j'ose le dire, de tous les prêtres et de tous les Français.* »

Cambon était d'un optimisme audacieux. Une partie de l'Assemblée applaudit. Mais il y eut à la Convention même de l'étonnement et de l'inquiétude. Dans le clergé, dans une grande partie du peuple révolutionnaire des campagnes et des villes, l'émoi fut vif. A une première analyse, on ne discerne pas très bien les causes profondes de cette répugnance du peuple à la suppression du budget des cultes. Il semble qu'un raisonnement comme celui de Cambon devrait être décisif, et son amorce souveraine :

« Moi, État, je ne paye plus vos curés ; mais je vous fais remise de 120 millions d'impôts par an, et, avec cette grosse somme que je vous abandonne vous payerez vous-mêmes si cela vous convient, et au prix déterminé par vous, le curé choisi par vous. Sinon, c'est vous qui aurez le bénéfice de la remise. »

Il semble qu'en toute hypothèse l'offre soit séduisante. D'où vient qu'elle ait, en novembre 1792, soulevé les esprits, dans le peuple même qui devait le plus à la Révolution, dans le peuple des campagnes ? Il se peut d'abord qu'il y ait chez le paysan quelque méfiance. On trouvera bien, se dit-il, le moyen de me reprendre, un jour ou l'autre, la part d'impôt dont on semble me faire remise et je resterai chargé des frais du culte. Puis payer est pour le paysan une chose amère, et il lui déplaît qu'on lui fasse savourer trop fréquemment ce breuvage. Si cruel que soit l'impôt, il a au moins cet avantage qu'on peut le payer en une ou deux fois, et qu'on n'en est pas incommodé à propos de chacun des actes de la vie. Au contraire, s'il faut, après avoir payé l'impôt même réduit, payer le curé et surtout payer celui-ci à propos de chacun des actes de la vie où il intervient, il n'y a presque plus de journée qui ne soit

gâtée par une souffrance. Aussi, en 1792, le vœu des paysans était-il, non point que le curé ne fût pas payé par l'État, mais qu'une fois payé au moyen de l'impôt il ne pût exiger aucune redevance pour les baptêmes, mariages, enterrements. C'est ce vœu que traduisait le père Duchesne dans le numéro que j'ai cité: c'est à ce vœu que répondit la décision de la Commune révolutionnaire supprimant tout casuel.

Mais je ne crois pas que ce fût à des calculs d'argent qu'obéit, en cette question, la conscience paysanne, ou plus exactement la conscience populaire. Elle a une autre raison, que peut-être elle ne discerne point elle-même, mais qui agit profondément. Les simples s'imaginent que si le prêtre n'est plus payé par l'État, le prêtre n'est plus. Ce n'est pas par un acte spontané de leur esprit, ce n'est point par une adhésion individuelle de leur pensée, qu'ils se sont donnés à la foi chrétienne. Ils l'ont reçue par la tradition. Elle est pour eux quelque chose d'impersonnel et d'ancien, et la religion est une autorité qu'ils cessent de reconnaître, si elle ne leur vient pas de haut et du dehors. Or, quand l'État, cette autre puissance impersonnelle, paye le prêtre, quand le culte est comme incorporé à la puissance publique, le paysan est aidé dans le sentiment de vénération passive qui est, chez lui, toute la foi. S'il est obligé de payer lui-même les prêtres, jusque dans le détail, s'il achète pour ainsi dire le culte, cérémonie par cérémonie, il lui semble, par un prodigieux renversement, que c'est lui qui fait vivre le dieu inconnu dont il croit tenir la vie. Il lui semble qu'à subventionner ainsi, individuellement, la religion, il en devient le maître; elle perd à ses yeux le caractère d'autorité extérieure et de mystère contraignant sans lequel il ne la reconnaît point. Et comme la religion est née en son esprit non d'un acte de liberté mais d'une habitude de soumission, il lui paraît qu'en faisant acte de liberté il fait acte d'irreligion.

J'imagine que déjà plus d'un croyant souffrait en nommant le prêtre à l'élection, selon le rite de la constitution civile; car comment le prêtre apportera-t-il à l'individu quelque chose qui le dépasse, si c'est de cet individu même que le prêtre tient son pouvoir, et reçoit son caractère? Aussi, ce n'est ni par les grossiers marchandages d'argent imaginés par Cambon, ni par le rappel niaisement idyllique des mœurs de l'Église primitive, que l'on convertira à la séparation de l'Église et de l'État la fraction du peuple qui y est encore réfractaire. C'est par un idéalisme hardi. C'est en faisant honte au paysan de la servitude qui est au fond de ses pensées :

Vous vous imaginez être des croyants, et vous n'êtes que des esclaves. Si vous étiez des croyants, si vous étiez profondément convaincus que la misère humaine a eu besoin, pour se relever, de la médiation de Dieu, si vous étiez persuadés que ce Dieu a pris forme humaine, qu'il s'est mêlé à la vie de l'humanité et qu'il s'y perpétue par l'Église pour y continuer son action libératrice, en quoi seriez-vous scandalisés de payer vous-mêmes le prêtre qui pour vous

monte à l'autel? Vous seriez heureux, au contraire, de donner cette marque de plus de votre adhésion individuelle, de votre foi. Mais parce que la religion n'est pour vous qu'une routine d'autorité, parce qu'elle s'est imposée à vous du dehors, vous avez besoin, pour y croire, de la considérer toujours comme une puissance antérieure à vous, vous avez besoin de la concevoir sur le modèle des institutions sociales fondées sur la force et qui si longtemps ont opprimé votre volonté. Vous avez si peu mis de vous-mêmes dans la religion, que vous craignez, en y mettant en effet quelque chose de vous-mêmes, de la perdre toute. Dès qu'elle n'est plus un mécanisme tout fait, fonctionnant par des ressorts que vous ne touchez même pas, elle n'est plus rien. Elle n'existe que dans la mesure où elle fait de vous des automates ; et comme la liberté n'est pas à l'origine de votre foi, quand on vous appelle à la liberté, on vous appelle au néant.

En même temps, il faut faire comprendre au peuple que si l'Église reste, par le budget, une institution d'État, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas pleinement une institution d'État. Qui dit Église d'État dit, en quelque mesure, religion d'État; or, tout ce qui implique une restriction de la liberté humaine doit être écarté. C'est par ces hautes raisons, et non par un calcul de profits et pertes qu'il faut agir sur la conscience du peuple. L'appel de Cambon aux cabaretiers qui pourront payer eux-mêmes leur curé parce qu'ils paieront moins de patente n'était pas seulement grossier ; il était, par là même, inefficace.

La Convention put craindre un instant que la motion de Cambon et du Comité des finances eût jeté une partie du clergé constitutionnel dans l'insurrection. Elle fut jugée universellement malencontreuse. Contre elle les partis de la Révolution furent unanimes. Et surtout, quand la Convention vit des prêtres mêlés aux mouvements populaires de l'Eure-et-Loir et de l'Eure, quand les paysans, soulevés contre la cherté croissante des denrées, protestèrent en même temps contre la suppression proposée du budget des cultes, la motion de Cambon fut attaquée et désavouée de toutes parts. Brissot, dans son journal *le Patriote Français*, (numéro du 14 novembre) se borne à annoncer en termes très brefs, et avec une expression bien vague de sympathie, la proposition du véhément financier:

« Cambon a annoncé des ressources plus consolantes ; bien loin d'augmenter les contributions, le Comité propose d'en supprimer plusieurs. C'est en réduisant les dépenses qu'il veut qu'on rétablisse les finances ; il est une dépense surtout, exorbitante, imphilosophique, immorale, sur laquelle il appelle la sévérité de l'Assemblée : ce sont les 100 millions employés aux frais du culte catholique. »

Et pas un mot de plus. On dirait un sujet gênant pour Brissot, et qu'il évite. Même quand il rend compte de la séance du 30 novembre où Danton parla, Brissot mentionne le discours de Danton, mais il n'en indique point

l'[illegible] essentiel qui était de combattre la motion de Cambon. Quelle joie pourtant aurait eue Brissot à critiquer Danton, à railler son modérantisme, son « feuillantisme », si lui-même n'avait pas cru dangereuse et pour le moment impossible la suppression du budget des cultes! Dans le journal de Carra, même réserve. Je lis dans *les Annales patriotiques*, (numéro du 14 novembre), un bref résumé du discours de Cambon ; pas un seul mot de commentaire. Et dans le compte rendu de la séance du 30 novembre, pas la moindre allusion au discours de Danton. On dirait que la Gironde en toutes ses nuances, du brissotin Brissot à l'éclectique Carra, fait le silence sur ce problème importun, et, prise entre l'intérêt philosophique et la nécessité politique, attend la suite des événements. Aux Jacobins, il y eut un grand débat sur le budget des cultes, dans la séance du 16 novembre présidée par Jean Bon Saint-André, et dans celle du 17 présidée par Le Pelletier. Chabot « le capucin débridé » et Manuel furent seuls, absolument seuls, à soutenir la proposition de Cambon. Mais la façon dont Chabot la soutint acheva d'indisposer les Jacobins. Il ne se borna pas en effet, à alléguer les raisons décisives de liberté qui imposent la laïcité de l'État moderne. Il laissa entendre que par là, la chute de la religion serait hâtée, et les Jacobins redoutaient précisément que cette crainte se répandît et que le peuple encore facile à fanatiser se soulevât.

« Une religion que tous les citoyens salarient, dit Chabot, est attentatoire à la liberté du peuple, car un article des Droits de l'homme dit : « Nul ne pourra être inquiété pour ses opinions, même religieuses. » Or, une religion que je suis obligé de salarier est contraire à cet article. C'est être inquiété pour ses opinions religieuses que d'être obligé de contribuer aux frais d'un culte. Il est temps que la nation française s'élève à la hauteur qui lui convient. Apprenons au peuple à se passer de prêtres, et bientôt il saura s'en passer. D'ailleurs, que l'on considère combien est onéreux au peuple l'impôt que l'on payait pour les frais de la religion catholique. Ne peut-on avoir une pensée plus économique ? »

Il revint à la charge le lendemain et réfuta, non sans force, les objections qui lui étaient faites. A ceux qui prétendaient, comme le fait aujourd'hui l'Église, que le budget des cultes était la représentation des biens ecclésiastiques nationalisés, il répondait :

« Les biens ecclésiastiques n'appartenaient point au ci-devant clergé, mais bien à la nation française. Les prêtres, à raison des biens immenses qu'ils possédaient, devaient payer une contribution à la nation... Ils s'en sont dispensés pendant des siècles. Le clergé est donc redevable à la nation des sommes immenses qu'il a su soustraire aux charges publiques. Or, ces sommes excèdent la valeur des biens saisis par la nation. La nation pouvait donc s'emparer de ces biens sans accorder aucune indemnité. »

Manuel essaya de démontrer que l'opinion publique révolutionnaire était

préparée à des mesures décisives, qu'elle les attendait, qu'elle les exigerait bientôt, et il lut aux Jacobins la vigoureuse adresse que les « Amis de la liberté et de l'égalité de la commune de la Souterraine » (département de la Creuse), venaient d'envoyer à la Convention. On y remarquera que les signataires de l'adresse ne se bornent pas à demander la suppression du budget des cultes; ils inclinent visiblement à la suppression légale du culte lui-même. Il semble qu'à cette date les rares partisans de la séparation de l'Église et de l'État étaient surtout partisans de la suppression de l'Église et de l'interdiction légale de la religion. En sorte que la séparation de l'Église et de l'État, telle qu'elle est actuellement comprise, rupture de tout lien entre l'Église et l'État, et liberté du culte, n'était, à ce moment de la Révolution, admise à peu près par personne.

La plupart des révolutionnaires, par calcul politique, par ménagement des habitudes populaires, voulaient maintenir le budget des cultes et la Constitution civile du clergé. Et ceux des révolutionnaires qui voulaient abolir la Constitution civile du clergé et le budget des cultes, voulaient, en réalité, prohiber le culte lui-même.

« Nous payons exactement les impôts, disent les pétitionnaires de la Creuse; mais c'est pour que le produit serve à consolider notre bonheur. Serait-ce donc encore longtemps pour alimenter la secte sacerdotale, cette secte dont l'intolérance et la perversité sont attestées dans toutes les pages de l'histoire? Le clergé n'est qu'humilié, il n'est point anéanti. Tremblez qu'un jour il ne reprenne sa première férocité. Le prêtre est toujours prêtre, et c'est ce qu'il ne faut pas; il doit être citoyen et rien de plus.

« Arrachez donc bien vite du Code des Français régénérés cette Constitution civile qui perpétue l'esprit de fanatisme et d'intolérance, et qui fait croire au prêtre qu'il est une espèce supérieure aux autres Français. On lui donne une juridiction, on lui donne un territoire circonscrit, on lui donne des paroissiens : comment ne serait-il pas intolérant? *Nous avons une conscience, une raison, une religion; nous ne voulons ni de la conscience, ni de la raison, ni de la religion du prêtre.*

« *Doit-on tolérer une religion qui, de sa nature, est intolérante? C'est une question dont la négative sera sans doute décidée dans la Constitution que vous présenterez à l'acceptation des Français.* Mais en attendant, que ceux dont l'âme a besoin d'une croyance mystérieuse, que ceux-là payent les prêtres catholiques, on peut le permettre sans de grands dangers; mais que ceux-là seuls les payent : il est bien juste que chacun paye ses plaisirs. Ils sont heureusement rares, et dès que le prêtre, comme le négociant, sera payé par le consommateur, il se trouvera peu d'imbéciles qui useront de cette denrée. Ne serait-il pas absurde, en effet, que des Français éclairés, des Français libres, payassent des hommes dont la morale est destructive de tout esprit public?

Le jeûne, le cilice, l'obéissance aveugle, la discipline, voilà la grande vertu du catholicisme. »

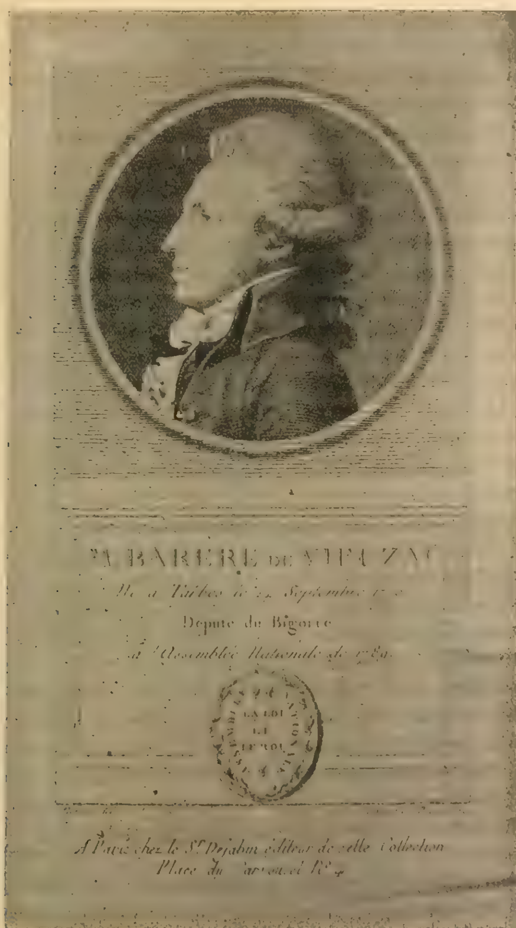
La question est hardiment posée entre le catholicisme et la Révolution. Mais c'est bien rapetisser le problème religieux que de le réduire à un calcul d'argent. Les racines de la croyance sont plus profondes et plus fortes; et ce sont les dons des croyants, surpris parfois, il est vrai, par les moyens les plus coupables, qui ont fait la richesse de l'Église. Une société n'éliminera la tradition chrétienne qu'en lui substituant peu à peu, dans les consciences, un idéal plus vivant et plus large. Il ne suffit pas, pour abolir le culte, d'obliger les fidèles à le payer. Les *Amis de la liberté* de la Souterraine en ont le pressentiment, mais l'idéal religieux qu'ils proposent est assez étrange : une combinaison du déisme de Jean-Jacques avec des souvenirs antiques.

« Sans cesse, le prêtre donne de l'Éternel une idée petite et mesquine; les pratiques les plus minutieuses, voilà ce qui conduit au ciel selon lui; il compte pour rien les vertus sociales, il dégrade l'âme, il abrutit l'esprit, il avilit l'humanité. Nous, et bientôt, si vous le voulez, tous les Français penseront comme nous, nous ne nous représentons pas l'Éternel comme un despote oriental, nous nous en faisons une idée plus agréable et nous le croyons plutôt entouré d'un Minos, d'un Aristide et d'un Lycurgue que d'un saint Crépin, d'un saint Antoine, d'un saint François. Un bon cultivateur, un bon soldat, un citoyen vertueux, voilà les saints dont nous honorerons la mémoire. »

Il fallait quelque bon vouloir à Manuel pour croire que ce document à peu près unique exprimait l'opinion de la majorité de la France à cette date. Basire s'emporta aux Jacobins contre celui qui avait communiqué à la société le projet de Cambon :

« Je combats le projet du préopinant; si je ne connaissais pas la pureté de ses intentions, *je le regarderais comme un aristocrate*; je ne me sers point du culte catholique, mais je regarde le projet comme propre à répandre de nouveaux troubles. J'examine d'abord la question sur le point de vue de la politique; je considère cette foule nombreuse de moines et de religieuses et je me demande : comment feront-ils pour subsister? Mirabeau a dit qu'il n'y avait que trois manières de subsister : ou comme propriétaire, ou comme salarié, ou comme voleur. Mais, dit-on, ils peuvent travailler. Et à quoi travailleront-ils? Ils n'ont aucune éducation qui leur donne un moyen de se procurer une subsistance nécessaire. Que le Comité apprenne donc une bonne fois à juger en politique. Quel est celui qui peut applaudir à un décret qui peut créer dans un jour trois cent mille brigands? Considérons d'ailleurs que le peuple aime encore la religion; et admettre le projet du Comité, c'est ressusciter le fanatisme. *Et comment persuaderez-vous à une vieille femme que l'on n'a pas aboli la religion en abolissant les frais du culte?* Dans l'état de détresse où se trouveront les prêtres, ils trouveront des moyens faciles de tromper l'ignorance, ils représenteront les citoyens comme possédés du dé-

mon; et qui peut calculer jusqu'à quel point ce décret peut faire couler du sang? Ce projet de décret est mauvais, et il le sera jusqu'à ce que les vieilles femmes soient mortes. »



Barère.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Alexandre Courtois s'écrie :

« Je n'ai vu dans le projet de Cambon qu'un moyen d'alarmer les consciences, de causer du trouble dans les départements, *de rendre la nation*

injuste envers les missionnaires des bons principes, les martyrs de la loi, les victimes de l'aristocratie... Croyez que le thermomètre de l'esprit public des départements n'est pas au même degré que celui de Paris; croyez que les opinions religieuses y sont consacrées, et qu'il serait imprudent, peut-être injuste, de les troubler. Il y a des préjugés qu'il faut attaquer avec ménagements et par les armes de l'instruction; mais l'instruction doit être présentée au peuple comme un jour doux à des yeux délicats. »

Le Roy (d'Alençon), tout en parlant des prêtres en termes insultants, combat aussi le projet du Comité des finances :

« Il est souvent dangereux de vouloir appliquer dans toutes les circonstances les spéculations hardies de la philosophie. Je conviens qu'en principe chaque secte doit payer ses ministres; mais le peuple n'est point encore assez éclairé pour adopter cette mesure. Vous n'ignorez pas l'influence que les prêtres ont acquise sur le peuple des campagnes et sur une partie de celui des villes. Si vous alliez refuser à ces prêtres le traitement que la nation leur a promis solennellement, alors vous verriez ces hordes sacerdotales se déchaîner contre la République naissante, et peut-être l'étouffer dans son berceau; vous les verriez secouer de toutes parts le flambeau de la guerre civile, *faire perdre à la Convention la confiance dont elle est investie*;et ne croyez pas qu'il nous fût aussi facile de triompher de ces Catilinas tonsurés que des prêtres réfractaires. *Le parti des prêtres soi-disant constitutionnels est considérable et puissant;* il leur serait facile de diviser le peuple français et d'opérer la ruine de la liberté. Agissons avec les prêtres comme avec ces animaux féroces qui nous menacent de nous dévorer; pour apaiser leur rage, nous leur jetons un morceau de pain. Eh bien! pour que les prêtres ne s'élancent pas sur nous, ne laissons pas oisive leur voracité; et donnons-leur du pain. Alors ils seront paisibles. Leur intérêt est le dieu qu'ils adorent; ils seront patriotes, car un prêtre qui a de quoi manger devient moins dangereux. Et dans quel moment vient-on nous proposer une mesure aussi impolitique? C'est dans un moment où la nation va s'occuper du jugement d'un grand coupable. »

Garnier constate que dans une société ancienne où tant de préjugés et de traditions s'entrelacent, il est impossible d'opérer des changements trop brusques :

« Il faut bien distinguer, dit-il, une société *qui se recrée, en quelque sorte, avec ses propres décombres*, d'une société neuve dans laquelle les passions, les préjugés sociaux n'ont point changé les heureuses directions de la nature. Si la République française était une société naissante, je serais de l'avis de laisser à chacun le droit de payer les ministres de son culte, mais la nation française, qui a déjà renoncé à bien des préjugés, en conserve cependant un grand. Le fanatisme a encore bien des victimes; les prêtres ont encore le règne de l'opinion dans une grande partie de la République. »

Basire, revenant à la charge et animé par la contradiction de Chabot,

laissa percer quelques-unes des espérances secrètes qu'une partie des révolutionnaires mettait encore dans le clergé constitutionnel.

« Je dis que le projet de Cambon est antiphilosophique. *Ne donnez pas le titre de philosophes à tous ces misérables pédants que le peuple jusqu'ici a trop vénérés.* La véritable philosophie ne consiste pas seulement à répandre ses opinions, mais elle consiste aussi à bien connaître l'opinion publique. Il ne suffit pas qu'une opinion soit bonne pour l'adopter, il est nécessaire qu'elle soit générale. Apprenez que chez un peuple superstitieux, une loi contre la superstition est un crime d'État...

« Quel est le pouvoir du clergé? Que peut-il sur moi, sur vous? Sa mission se borne à consoler des vieilles femmes. Quel plaisir pourriez-vous trouver à irriter des fous? Quelle philosophie y a-t-il donc là-dedans?

« *Votre décret en retarde les progrès. Les prêtres, tranquilles sur les moyens de subsistance, voyant paraître le jour de la raison, pourraient se faire honneur de prêcher une sainte morale et d'être les organes de la vérité.* Si les fanatiques se portent à des excès, faudra-t-il les détruire? La philosophie qui prêche la tolérance va-t-elle se donner tous les torts de l'inquisition? Éloignons la superstition, elle passe avec les hommes caducs dont la tête en est encore imprégnée. J'aime mieux payer les prêtres pour être tranquille, puisque mon aïeul ne peut pas s'en passer. »

Les Jacobins acclamèrent Basire, et le mouvement fut si vif que Chabot lui-même (le docteur Robinet ne l'a point noté) battit en retraite :

« Je ne m'oppose pas à ce que l'on accorde une pension aux ecclésiastiques qui ont prêté le serment prescrit par la loi. Mais ne nous servons plus du terme de traitement : ce mot semble faire croire qu'il existe une religion dominante et constitutionnelle; n'accordons cette pension qu'aux ecclésiastiques qui auront bien mérité de la patrie. Ne l'accordons qu'à ceux surtout qui ont défendu la révolution du Dix-Août et qui ont les notions des principes républicains. » C'était le budget des cultes sous condition.

Les raisons qui décidèrent la presque unanimité des Jacobins à repousser la motion du Comité des finances peuvent se résumer ainsi : D'abord l'immense majorité du peuple de France est catholique. La superstition monarchique s'est enfin évanouie ; la superstition religieuse dure encore. Or pour le peuple l'idée de religion se confond avec l'idée d'un culte payé par la nation. C'est une erreur, et la religion ne serait nullement atteinte en son fond, si elle redevenait ce qu'elle doit être, c'est-à-dire chose privée. Mais le législateur doit tenir compte des erreurs générales et des préjugés dominants. Quand une conscience se croit blessée, c'est presque comme si elle était blessée et c'est une extrémité douloureuse que justifie seule l'extrême nécessité.

En second lieu, il y aurait inhumanité et danger à retirer leur pension, c'est-à-dire leur unique moyen d'existence, aux anciens moines et anciennes nonnes que la Révolution a exclus des couvents. Les affamer serait une bar-

barie. Les pousser au désespoir serait une maladresse. De plus, envers le clergé constitutionnel proprement dit, ce serait une ingratitude. Il a dû, pour accepter la Constitution civile et pour recevoir de l'élection populaire ses fonctions renouvelées, affronter les outrages des prêtres réfractaires, les insultes, les menaces, les violences même d'une partie du peuple fanatisé. Il s'est compromis avec la Révolution. Si la Révolution le laisse sans pain, elle viole toute équité. En manquant à l'engagement solennel qu'elle a pris récemment, lorsqu'elle a sécularisé les biens d'Église, d'assurer le service du culte, la Révolution éveille des doutes sur sa bonne foi, et autorise à croire qu'elle ne tiendra pas d'autres engagements souscrits par elle. D'ailleurs, en bien des régions, les patriotes, les révolutionnaires ont souvent fait cause commune avec les prêtres constitutionnels. Ils les ont élus; ils les ont installés; ils les ont défendus. Ils ont décidé leurs femmes et leurs enfants à assister à la messe constitutionnelle, à déserter la messe factieuse où affluaient les nobles oublieux de leur voltairianisme d'hier. Délaisser les prêtres constitutionnels, c'est faire jouer un rôle ridicule aux patriotes qui ont lutté pour les défendre; ainsi, tandis que les prêtres réfractaires fanatisent contre la Révolution une partie du peuple, les prêtres constitutionnels aigris par la misère, par l'abandon subit et par la sorte de désaveu public que la Révolution leur inflige, indisposeront contre la Convention nationale, unique gardienne de la liberté et de la patrie, un grand nombre de patriotes.

Enfin, il était permis d'espérer que le clergé constitutionnel, procédant de l'élection populaire, acceptant une Constitution démocratique, laisserait tomber peu à peu la partie la plus oppressive des dogmes, atténuerait les mystères effrayants pour la raison ou blessants pour l'humanité, se réduirait à une prédication toute morale et civique et ménagerait ainsi, sans secousse, comme sans préméditation, le passage désiré de l'ancienne superstition catholique à une philosophie simplement nuancée d'évangélisme. Et quelques imprudents, quelques « économistes de boutiques », choisissaient, pour troubler ces perspectives de paix, pour allumer dans le pays la guerre religieuse, l'heure tragique où la nation se préparait à juger le roi et avait besoin de toutes ses forces pour l'acte de justice qui allait étonner et peut-être soulever l'univers!

Voilà les raisons qui, à la fin de 1792, déterminèrent les Jacobins à maintenir le budget des cultes. Historiquement et à leur date, elles sont fortes. Elles ne procèdent pas d'un calcul de classe. La bourgeoisie révolutionnaire ne songe pas, comme le feront plus tard beaucoup de ses descendants, à maintenir, artificiellement et par la puissance de l'État, une religion d'autorité, conseillère des résignations pour le prolétariat. Visiblement, au contraire, les grands bourgeois révolutionnaires de 1792 souffrent des préjugés puissants du pays, de son attachement à la tradition religieuse. Ils voudraient l'émanciper du préjugé, de la croyance, l'élever à la philosophie et à la raison. Ils ne

se résignent à ménager le culte, à lui garder une place dans l'État, que pour ne pas compromettre la cause de la Révolution elle-même, menacée par le fanatisme populaire. Danton, le 30 novembre, en un bref et puissant discours à la Convention, poussa le cri d'alarme :

« Il faut se défier d'une idée jetée dans cette Assemblée. Il est trompé, le peuple; vous devez l'éclairer. Il s'est rappelé la proposition de Cambon, que la perfidie, le fanatisme, la malveillance ignorante ont commentée avec soin. On a dit qu'il ne fallait pas que les prêtres fussent salariés par le Trésor public. On s'est appuyé sur des idées philosophiques qui me sont chères, car je ne connais d'autre dieu que celui de l'univers, d'autre culte que le culte de la justice et de la liberté. Mais l'homme maltraité de la fortune cherche des jouissances éventuelles; quand il voit un homme riche se livrer à tous ses goûts, caresser tous ses désirs, tandis que ses besoins à lui sont restreints au plus étroit nécessaire, alors, il croit que dans une autre vie ses jouissances se multiplieront en proportion de ses privations dans celle-ci. Quand vous aurez eu pendant quelque temps des officiers de morale, qui auront fait pénétrer la lumière auprès des chaumières, alors il sera bon de parler aux hommes morale et philosophie. Mais jusque-là il est barbare, c'est un crime de lèse-nation de vouloir ôter au peuple des hommes dans lesquels il peut encore trouver quelques consolations. Je ne connais, moi, je l'ai déjà dit, que le dieu de l'univers, la liberté et la justice. L'homme des champs y ajoute l'homme consolateur qu'il regarde comme saint, parce que sa jeunesse, son adolescence et sa vieillesse lui ont dû quelques instants de bonheur, parce que le malheureux a l'âme tendre et qu'il s'attache particulièrement à tout ce qui porte un caractère majestueux. Oui, laissez-lui son erreur, mais éclairez-le; dites-lui positivement que l'intention de la Convention n'est pas de détruire, mais de perfectionner; que si elle poursuit le fanatisme, c'est parce qu'elle veut la liberté des opinions religieuses. »

Le déisme de Danton ne ressemblait pas à celui de Robespierre. Il était, si je puis dire, beaucoup plus naturaliste, et le « dieu de l'univers » invoqué par Danton est sans doute très parent du dieu de Diderot. Tandis que Robespierre affirme, pour son propre compte, l'immortalité de l'âme comme une vérité définitive, éternellement nécessaire aux hommes, Danton ne voit là que la consolation passagère, la provisoire illusion des pauvres, qu'une meilleure organisation sociale affranchira sans doute de ce préjugé de misère. Ce n'est donc pas sous les vagues inspirations d'un déisme quasi chrétien, ce n'est point pour respecter dans le christianisme l'image un peu surchargée et compliquée du déisme de Jean-Jacques, que Danton demande que les habitudes religieuses du peuple soient ménagées. C'est pour épargner à la nation si éprouvée déjà par tant de périls, une grande commotion de conscience et la plus profonde des guerres civiles. C'est donc dans un intérêt tout politique et national et sans aucune arrière-pensée dogmatique que Danton s'oppose à

tout ce qui pouvait inquiéter la superstition et ébranler le difficile compromis institué par la Constitution civile du clergé entre l'antique foi et la liberté nouvelle.

Comme Danton, Condorcet, le plus libre des esprits, le plus authentique représentant de la pensée des Encyclopédistes, le philosophe le plus impatient d'élever toute l'humanité à la lumière de la raison, conclut contre la suppression du budget des cultes :

« L'armée que l'Assemblée Constituante a levée contre l'ancien clergé (c'est le nouveau clergé constitutionnel que Condorcet désigne par ces mots pittoresques) est un peu chèrement payée ; mais il serait injuste de la licencier sans accorder une retraite aux généraux et aux soldats. D'ailleurs, écartons toute idée religieuse, et supposons qu'il ait été d'usage de payer dans chaque village un frère de la Charité pour avoir soin des malades et qu'on ait trouvé plus juste de ne pas faire contribuer à cet entretien ceux qui n'ont pas confiance aux chirurgiens de cette corporation. Serait-il bien juste de dire aux malades qui s'en servaient : On ne les payera plus, faites comme ceux qui n'en veulent pas et qui payent leurs chirurgiens. Ces malades ne pourraient-ils pas répondre : Laissez-nous du moins le temps de prendre nos précautions pour nous assurer des secours. Ce n'est pas notre faute si on ne nous a pas accoutumés à choisir et à payer nous-mêmes nos médecins. » (*Chronique de Paris* du 2 décembre 1792, signature de Condorcet lui-même). Il y a donc, on peut le dire, presque unanimité des plus grands et des plus libres esprits de la Convention contre la motion de Cambon. Et j'avoue que les efforts de M. Robinet pour attribuer à Robespierre seul la responsabilité de cette politique me semblent un peu enfantins.

Il est vrai qu'il se prononça avec une particulière énergie et parfois aussi avec une singulière noblesse dans un grand article de la fin de décembre ; mais déjà tous les partis et tous les hommes de la Révolution avaient pris position contre le projet de Cambon. Seulement, Robespierre, plus que tout autre, semble croire que le christianisme, enseigné par la Révolution et selon la Révolution, peut perdre peu à peu ses dogmes les plus aventureux et les plus tyranniques et se confondre avec la religion naturelle ; et c'est tout un système religieux et moral bien différent de celui de Danton, qu'il esquisse à larges traits.

« Ce n'est pas, dit-il d'abord, une faible preuve des progrès de la raison humaine que l'embarras que j'éprouve à traiter cette question et l'espèce de nécessité où je crois me trouver de faire une profession de foi qui, dans d'autres temps ou dans d'autres lieux, n'aurait pas été impunie. Mon dieu, c'est celui qui créa tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur ; c'est celui qui protège la liberté et qui extermine les tyrans; mon culte, c'est celui de la justice et de l'humanité. Je n'aime pas plus qu'un autre le pouvoir des prêtres ; c'est une chaîne de plus donnée à l'humanité, mais c'est une chaîne

invisible attachée aux esprits et la raison seule peut la rompre. Le législateur peut aider la raison, mais il ne peut la suppléer ; il ne doit jamais rester en arrière; il doit encore moins la devancer trop vite... *Pour moi, sous le rapport des préjugés religieux, notre situation me paraît très heureuse et l'opinion publique très avancée. L'empire de la superstition est presque détruit; déjà c'est moins le prêtre qui est un objet de vénération, que l'idée de la religion et l'objet même du culte. Déjà le flambeau de la philosophie, pénétrant jusqu'aux conditions les plus éloignées d'elle, a chassé tous les redoutables ou ridicules fantômes que l'ambition des prêtres et la politique des rois avaient ordonné d'adorer au nom du ciel : et il ne reste plus encore dans les esprits que ces dogmes imposants qui prêtent un appui aux idées morales, et à la doctrine sublime et touchante de l'égalité que le fils de Marie enseigna jadis à ses concitoyens. Bientôt sans doute, l'evangile de la raison et de la liberté sera l'évangile du monde.*

« Législateurs, vous pouvez hâter cette époque par des lois générales, par une constitution libre qui éclaire les esprits, régénère les mœurs et élève toutes les âmes à la simplicité de la nature, mais non par un décret de circonstance et par une spéculation financière. Si le peuple est dégagé de la plupart des préjugés superstitieux, il n'est point disposé à regarder la religion en elle-même comme une institution indifférente ou soumise aux calculs de la politique. Le dogme de la divinité est gravé dans les esprits, et ce dogme, le peuple le lie au culte qu'il a professé jusqu'ici ; et à ce culte, il lie au moins en partie le système de ses idées morales. *Attaquer directement ce culte, c'est attenter à la moralité du peuple.* Qu'une société de philosophes fonde la sienne sur d'autres bases, on le conçoit ; mais les hommes qui, étrangers à leurs méditations profondes, ont appris à confondre les motifs de la vertu avec les principes de la religion, ne peuvent voir sans effroi le culte sacrifié par le gouvernement à des intérêts d'une autre nature. *Si le peuple en agissait autrement, ce ne serait qu'aux dépens de ses mœurs; car quiconque renonce par cupidité, même à une erreur qu'il regarde comme une vérité, est déjà corrompu.* Or, rappelez-vous que votre révolution est fondée sur les notions de la justice et que tout ce qui tend à affaiblir le sentiment moral du peuple, en énerve le ressort...

« Attendez le moment où les bases sacrées de la moralité publique pourront être remplacées par les lois, par les mœurs et par les lumières politiques. *Si la Déclaration des Droits de l'homme était déchirée par la tyrannie, nous la retrouverions encore dans ce Code religieux que le despotisme sacerdotal présentait à notre vénération; et s'il faut qu'aux frais de la société entière, les citoyens se rassemblent encore dans des temples communs devant l'imposante idée d'un Être suprême, là du moins le riche et le pauvre, le puissant et le faible sont réellement égaux et confondus devant elle...*

« Quoi qu'on en ait dit, loin que le système du Comité soulage le peuple,

il fait retomber sur lui tout le poids des dépenses du culte. Faites-y bien attention; quelle est la portion de la société qui est dégagée de toute idée religieuse? Ce sont les classes riches; cette manière de voir dans cette classe d'hommes suppose chez les uns plus d'instruction, *chez les autres seulement plus de corruption.* Qui sont ceux qui croient à la nécessité du culte? Ce sont les citoyens les plus faibles et les moins aisés, soit parce qu'ils sont moins raisonneurs ou moins éclairés, soit aussi par une des raisons auxquelles on a attribué les progrès rapides du christianisme, savoir que la morale du fils de Marie prononce des anathèmes contre la tyrannie et contre l'impitoyable opulence et porte des consolations à la misère et au désespoir lui-même. Ce sont donc les citoyens pauvres qui seront obligés de supporter les frais du culte, ou bien ils seront encore à cet égard dans la dépendance des riches ou dans celle des prêtres; *ils seront réduits à mendier la religion comme ils mendient du travail et du pain;* ou bien encore, réduits à l'impuissance de salarier les prêtres, ils seront forcés de renoncer à leur ministère, et c'est la plus funeste des hypothèses, *car c'est alors qu'ils sentiront le poids de leur misère, qui semblera leur ôter tous les biens, jusqu'à l'espérance;* c'est alors qu'ils accuseront ceux qui les auront réduits à acheter le droit de remplir ce qu'ils regardent comme des devoirs sacrés. *Vous parlez de la liberté de conscience et ce système l'anéantit;* car réduire le peuple à l'impuissance de pratiquer sa religion, ou la proscrire par une loi expresse, c'est absolument la même chose. *Or, nulle puissance n'a le droit de supprimer le culte établi, jusqu'à ce que le peuple en soit lui-même détrompé.*

« Peu importe que les opinions religieuses qu'il a embrassées soient des préjugés ou non; c'est dans son système qu'il faut raisonner. »

Cette conception de Robespierre est nette et grande par plus d'un côté, mais elle est aussi bien dangereuse, et elle pourrait être funeste. Sa grandeur, c'est une sorte de tendre respect pour l'âme du peuple, pour l'humble conscience du pauvre. Les autres révolutionnaires, notamment les orateurs jacobins que j'ai cités tolèrent, si je puis dire, de haut, les préjugés du peuple. Ils déclarent qu'ils ne veulent point les violenter, mais au moment même où ils se résignent à les subir, ils les rudoient et les outragent. Robespierre ne consent pas à regarder de haut même les erreurs du peuple; il s'accommode à elles et semble se mettre à leur niveau. D'abord, lui-même, disciple de Jean Jacques, a foi dans un Dieu personnel et conscient, gouvernant le monde par sa grandeur, et dans l'immortalité de l'âme humaine; et il s'applique à retrouver sous l'enveloppe chrétienne des croyances populaires ces deux dogmes de la religion naturelle. Il se persuade qu'après tout le peuple est d'accord avec la pensée de Rousseau qui valait bien les Encyclopédistes. Qui sait si, du haut de ces idées, qui sont pour Robespierre les vérités dominantes, le point de vue le plus élevé sur l'univers et sur la vie, le peuple n'aurait point le droit de regarder avec quelque dédain ceux qui affectent

orgueilleusement de tolérer son infirmité d'esprit? Entre le déiste héritier de Jean-Jacques et le peuple chrétien, il pouvait subsister un malentendu ; que



Faiences patriotiques nivernaises (1792).

(D'après les *Faiences patriotiques nivernaises* par MM Fieffé et Bouveault, reproduit avec l'autorisation des auteurs.)

jugement porter sur la personne même du Christ? Est-il un homme fils et frère des hommes? Est-il un dieu, qui, malgré l'humanité dont il s'est revêtu, a souveraine puissance sur les hommes?

Selon le choix que l'on fait, les conséquences peuvent diverger à l'infini; Robespierre, comme pour éviter toute possibilité de divorce entre le déiste philosophe et l'humble multitude chrétienne, semble éluder le choix et se dérober au problème. Déjà le vicaire savoyard de Rousseau y avait échappé, plus qu'il ne l'avait résolu, par un élan du cœur. Il a beau s'écrier enfin : « Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un dieu », il apparaît bien qu'il n'entend pas ce mot de dieu dans le sens traditionnel que lui donne l'Église; cette divinité présumée de Jésus n'est fondée ni sur le miracle ni sur un système surnaturel. Elle n'est, pour le cœur ardent et troublé du pauvre vicaire inconnu, qu'un degré de sainteté incomparable et qui n'a point sa mesure dans la vie de l'humanité: « La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. » Voilà toute la démonstration dogmatique et voilà aussi, pour le prêtre que fait parler Rousseau, tout le sens de la divinité du Christ. De même qu'à l'autel, quand il consacre le pain et le vin, il cesse un moment de s'interroger sur le mystère de la transsubstantiation qui le déconcerte, et s'incline *comme si Dieu était là ;* de même quand il aborde la personne du Christ, il se laisse aller, par un élan de ferveur morale, à confondre la sainteté et la divinité. Il adore sans que son esprit ait conclu.

Robespierre se garde de ce vertige ; et il avertit nettement qu'il ne connaît d'autre dieu que celui de l'humanité libre. Mais il parle du « fils de Marie » avec une sorte de respect équivoque; il ne veut point déchirer brusquement le voile de divinité sous lequel le peuple adore, sans y prendre garde, les plus hautes espérances et les plus hautes vertus de son propre cœur. Il espère sans doute que bientôt le peuple s'apercevra de lui-même de cette confusion, et qu'il s'affranchira de ce qui reste de superstition et d'erreur dans sa croyance sans que les notions de justice et les espérances d'immortalité qui en forment le fond soient compromises.

Un jour, le pauvre vicaire savoyard, devenu prêtre constitutionnel, se tournera vers le peuple libre et chrétien assemblé dans l'église du village; et du haut de l'autel, au moment même où il viendra de consacrer le pain et le vin il lui dira :

« Amis, j'ai respecté jusqu'ici l'innocence de votre foi, bien supérieure à la subtilité des philosophes. Mais je sais maintenant qu'un long usage de la liberté et de la raison a suffisamment épuré vos idées pour que vous puissiez dégager les vérités essentielles des symboles qui pour vous les enveloppaient. Non, il n'est pas vrai qu'un dieu soit matériellement présent sous les espèces du pain et du vin ; mais la présence morale, en chacun de vous, de celui qui donna aux hommes un exemple incomparable de douceur et de sacrifice, est bien plus réelle, bien plus substantielle que si en effet il était caché dans ce peu de matière. Le voile du symbole peut tomber. Cette figure sensible n'est plus nécessaire à des esprits sûrs d'eux-mêmes.

Et il n'est pas vrai non plus, vous l'avez pressenti, que Dieu ait pu s'incarner, se réaliser matériellement dans l'humanité : pas plus qu'il n'est caché en ce moment sous les espèces matérielles du pain et du vin, il n'a été caché sous les espèces matérielles d'une individualité humaine. Mais la sainteté que le Dieu éternel communique à l'humanité s'est manifestée avec tant d'éclat dans la personne et la vie du Christ, qu'il est devenu pour nous la figure de la divinité même, éternellement présente parmi les hommes. Ici encore le symbole est inutile. La présence du Dieu éternel parmi les hommes n'a plus besoin d'être figurée par ces touchantes mais incomplètes images. C'est dans la conscience d'un peuple libre et ami de la justice que Dieu se manifeste le mieux. La lumière du Christ n'était que l'aube annonçant la lumière divine de la liberté. Ce n'est pas vers l'Orient, c'est vers la pleine lumière de l'humanité libre qu'il faut maintenant se tourner. Vous ne vous êtes point trompés ; nous ne nous sommes point trompés. Les symboles sous lesquels vous reconnaissiez la vérité ne vous égaraient pas, puisqu'ils vous préparaient à la vérité tout entière. Ceux qui les raillaient étaient plus loin du vrai chemin que ceux qui, avertis par le pressentiment encore obscur de leur raison et par l'instinct plus clairvoyant de leur âme, marchaient dans des voies mêlées d'ombre vers le grand jour qui éclate enfin à tous les yeux. Non, nous n'avons rien à effacer, rien à regretter. C'est toujours la même vérité que nous adorons, mais nous la pouvons adorer enfin sans voile; c'est la récompense de notre longue ferveur et la suprême victoire de la liberté. »

Voilà ce que Robespierre attendait, à une date que son esprit n'assignait pas, du clergé constitutionnel. Il aurait voulu que le peuple passât de la foi chrétienne au déisme rationnel, sans être un moment embarrassé et comme humilié de lui-même. Et il s'irritait qu'une motion de finances vînt compromettre cette profonde et paisible évolution des consciences. Il se scandalisait que par l'amorce d'une économie, d'une réduction d'impôt, on tentât d'égarer le peuple hors des voies de la croyance, et qu'on parût fixer le tarif d'un reniement universel que la conscience seule n'aurait point dicté. C'est par ce respect profond et délicat pour le peuple que Robespierre était grand. Et c'est par là, malgré ses défauts et ses vices, malgré ses ignorances, ses vanités, ses jalousies et ses haines, c'est par là qu'il allait au cœur du peuple. Il remuait en lui des fibres profondes que les autres ne touchaient pas. Dans un terrible portrait de Robespierre, que fait le 9 novembre le journal de Condorcet, ce qu'il y a en lui du prêtre est fortement marqué :

« On se demande quelquefois pourquoi tant de femmes à la suite de Robespierre, chez lui, à la tribune des Jacobins, aux Cordeliers, à la Convention ? C'est que la Révolution française est une religion, et que Robespierre y fait une secte, c'est un prêtre qui a des dévotes ; mais il est évident que toute sa puissance est en quenouille. Robespierre prêche, Robespierre censure, il est grave, furieux, mélancolique, exalté à froid, suivi dans ses pensées et dans sa conduite.

il tonne contre les riches et les grands; il vit de peu et ne connaît pas les besoins physiques, il n'a qu'une seule mission c'est de parler, et il parle presque toujours; il crée des disciples; il a des gardes pour sa personne; il harangue les Jacobins quand il peut s'y faire des sectateurs; il se tait quand il pourrait exposer son crédit; il refuse les places où il pourrait servir le peuple et choisit les postes où il croit pouvoir le gouverner; il paraît quand il peut faire sensation, il disparaît quand la scène est remplie par d'autres; il a tous les caractères, non pas d'un chef de religion, mais d'un chef de secte; il s'est fait une réputation d'austérité qui vise à la sainteté, il monte sur des bancs, il parle de Dieu et de la providence, il se dit l'ami des pauvres et des faibles d'esprit, il reçoit gravement leurs adorations et leurs hommages, il disparaît avant le danger, et l'on ne voit que lui quand le danger est passé; Robespierre n'est qu'un prêtre et ne sera jamais qu'un prêtre. »

Oui, il y avait en lui du prêtre et du sectaire, une prétention intolérable à l'infaillibilité, l'orgueil d'une vertu étroite, l'habitude tyrannique de tout juger sur la mesure de sa propre conscience, et envers les souffrances individuelles la terrible sécheresse de cœur de l'homme obsédé par une idée et qui finit peu à peu par confondre sa personne et sa foi, l'intérêt de son ambition et l'intérêt de sa cause. Mais il y avait aussi une exceptionnelle probité morale, un sens religieux et passionné de la vie, et une sorte de scrupule inquiet à ne diminuer, à ne dégrader aucune des facultés de la nature humaine, à chercher dans les manifestations les plus humbles de la pensée et de la croyance l'essentielle grandeur de l'homme.

Robespierre était en outre incliné vers la pensée chrétienne par une sorte de pessimisme profond, analogue au pessimisme chrétien et au pessimisme de Jean-Jacques. Le christianisme n'est pas pleinement et définitivement pessimiste, puisqu'il ouvre à l'homme des horizons surnaturels; mais il juge sévèrement la nature et la société. Livré à lui-même, et sans le secours des grâces divines, l'homme n'est que ténèbres et malice; et les progrès extérieurs qu'il réalise par la science et l'art n'atteignent point le fond de son être malade. Livrées à elles-mêmes, les sociétés ne réalisent jamais un équilibre naturel de justice qui dispense l'homme des espérances surnaturelles. Plus amèrement que la pensée chrétienne et avec plus d'inquiétude, la pensée de Jean-Jacques est pessimiste aussi. L'homme, selon lui, va d'un état de nature où il y a tout ensemble innocence et violence, simplicité et ignorance, à un état policé où le progrès des lumières est inséparable d'un progrès de la corruption. Jamais le système social ne réalisera la justice. Il est douteux que la démocratie absolue puisse convenir aux grands Etats modernes, et Rousseau, quand il définit la souveraineté du peuple, semble désespérer qu'elle devienne jamais une réalité. En outre, comment, en dehors du communisme primitif dès longtemps aboli, établir l'égalité? Et comment ramener ce communisme dans les sociétés corrompues et divisées? Ainsi Jean-Jacques s'enfiévrait de

douleur et d'impuissance à porter un rêve de perfection humaine et sociale qu'à aucun moment de l'histoire, ni dans le passé, ni dans le présent, ni dans l'avenir, la réalité n'accueillait. Il se jetait ainsi hors des temps dans un



J. J. Léonard Bourdon.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

déisme passionné et presque chrétien qui lui promettait, en un ordre inconnu, les harmonies de justice que le monde immense refusait à son cœur tourmenté.

Robespierre n'avait pas pris de Jean-Jacques tout son pessimisme, puisqu'il croyait la démocratie applicable aux grands États modernes. Mais il se disait que même après l'institution de l'entière démocratie, bien des maux accableraient l'homme. Il lui semblait impossible de corriger suffisamment les inégalités sociales, il lui semblait impossible de ramener toutes les fortunes et toutes les conditions à un même niveau, sans arrêter, sans briser les ressorts humains, et il prévoyait ainsi la renaissance indéfinie, de génération en génération, de l'orgueil et de l'égoïsme des uns, de la souffrance et de l'envie des autres. Il n'avait aucun pressentiment du socialisme; il n'entrevoyait pas la possibilité d'un ordre nouveau où toutes les énergies humaines se déploieraient plus harmonieusement.

Ainsi l'œuvre révolutionnaire, si loin qu'on la poussât, si entier qu'on en espérât le triomphe, lui apparaissait bien courte et bien superficielle, à moitié flétrie d'avance par les inégalités sociales subsistantes et par les vices de tout ordre qui en procèdent nécessairement. Aussi éprouvait-il quelque respect pour l'action chrétienne qui lui semblait avoir pénétré parfois dans les âmes humaines à des profondeurs où l'action révolutionnaire n'atteindrait point. Et il se faisait scrupule d'arracher aux hommes des espérances surhumaines de justice et de bonheur dont la Révolution lui paraissait incapable à jamais d'assurer l'équivalent.

Là est, dans la pensée de Robespierre, le grand drame; là est, dans cette âme un peu aride, l'émotion profonde et la permanente mélancolie. Il travaille à une œuvre très difficile à accomplir et dont il sait d'avance que, même accomplie, elle satisfera à peine le cœur de l'homme; et il ne veut pas détruire des réserves d'espérance léguées par le passé à l'heure même où, pour instituer l'ordre nouveau de liberté et de justice, il faut qu'il combatte les puissances du passé. Ferons-nous un grief à Robespierre, nous socialistes, d'avoir souffert des imperfections cruellement ressenties de la Révolution démocratique et bourgeoise et d'avoir cherché dans une sorte d'adaptation moderne du christianisme un supplément de force morale et de joie qu'en son pessimisme social il n'attendait pas du progrès naturel des sociétés? Oui, il y avait là une grande et triste pensée, je ne sais quel jour profond, mystérieux et sombre, ouvert sur les douleurs et les injustices que la Révolution ne guérissait pas.

Mais en même temps cette conception était pleine de périls. D'abord Robespierre prenait trop aisément son parti de l'ignorance du peuple, de la persistante illusion qui l'attachait à des dogmes surannés; sous prétexte que sa moralité était traditionnellement liée à sa foi, il prolongeait celle-ci; visiblement, il n'était pas impatient de voir le peuple s'élever à la science, jeter sur l'univers un regard libre et hardi.

En second lieu, il était très imprudent d'imaginer que de lui-même, et par une sorte d'atténuation et décoloration de ses dogmes essentiels, le chris-

tianisme se réduirait à la religion naturelle. La divinité du Christ avait pendant dix-huit siècles dominé les consciences; c'est à cette forme de Dieu, vivante, humaine, historique, bien plus qu'à l'idée abstraite, immobile et pâle de l'Etre universel, que le cœur des foules souffrantes s'était donné : et bientôt, au moindre mouvement de réaction, à la moindre déception du peuple, c'est le christianisme entier, exigeant, qui reparaîtrait sous le déisme superficiel. Robespierre n'arrachait point la racine profonde; soudain la puissance autoritaire de l'Eglise se développerait à nouveau de cette racine cachée.

Enfin, il était à craindre que Robespierre lui-même, après avoir fait de certains dogmes de la religion naturelle, à peu près confondus avec la forme épurée du dogme chrétien, la condition même de la moralité et de la vertu, ne fût tenté de mettre la force de l'État au service de ce compromis christiano-philosophique, et que par des voies équivoques la France fût ramenée à l'antique intolérance.

Oui, voilà les graves périls de la conception de Robespierre, mais ils ne sauraient nous en faire méconnaître la grandeur. Et, en tout cas, M. Robinet se trompe quand il dit que c'est sous l'influence des vues particulières de Robespierre que la Révolution à ce moment se prononça contre la séparation de l'Église et de l'État. Ce ne sont pas « les dévots de la rue Saint-Honoré », comme M. Robinet appelle les Jacobins, qui dans une pensée de déisme pieux maintinrent le budget des cultes. Tous les hommes, tous les partis de la Révolution étaient d'accord; le cordelier Danton parla plus vigoureusement peut-être contre le projet de Cambon que le jacobin Robespierre. Et Quinet aussi cède à l'esprit de système lorsqu'il fait porter à Robespierre surtout la responsabilité d'une politique où presque tous les Conventionnels, les dantonistes et les encyclopédistes comme les robespierristes, s'engagèrent à la fois.

« Une occasion se présenta, dit Quinet, de mesurer les progrès des esprits. C'était en novembre 1792, un peu avant le procès du roi. Tout le passé croulait, chacun voulait en ôter une pierre. Cambon fit dans la Convention la proposition très simple de cesser enfin de salarier le clergé. Au milieu de l'emportement des affaires et des choses, ce projet semblait ne pouvoir rencontrer d'obstacles, parmi les Montagnards. L'esprit sensé de Cambon en avait jugé ainsi. Il fut durement détrompé par les Jacobins. Basire commença la lutte en leur nom... Mais il fallait une autorité plus haute que Basire dans une question de ce genre. C'est Robespierre qui va la décider... La raison la plus importante, c'est que « le catholicisme ne peut être désormais que l'[illegible] de la Révolution, car il n'en reste plus guère dans les esprits que ces traits imposants qui prêtent un appui aux idées morales, et la doctrine sublime et touchante de la vertu et de l'égalité que le fils de Marie enseigna jadis à ses concitoyens. »

« Paroles importantes qui sont devenues jusqu'à nos jours le thème et la

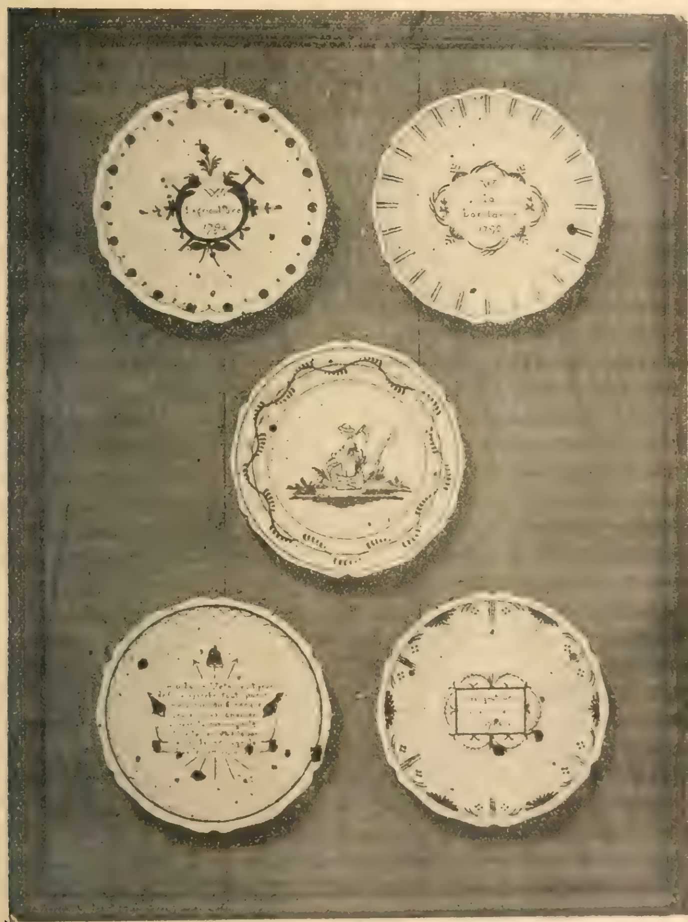
ruine des révolutionnaires français. » Où donc est la Révolution à ce moment même, quand elle semble tout emporter? Je vois subsister l'ancienne chaîne qui me promet l'ancienne servitude. Il n'y aura pas à changer un mot à la pensée et au langage de Robespierre pour en tirer le concordat de Napoléon: dans 1792 se montre déjà 1801. »

C'est, non pas de bien haut, mais de bien loin, et à travers d'étranges partis pris que Quinet voit les choses. Encore une fois, pourquoi s'obstiner à mettre en cause Robespierre seul, à un moment où il était combattu et attaqué de toutes parts et ne disposait sur la Convention que d'une très faible influence? Chose curieuse, à la Convention même, Robespierre ne dit pas un mot du projet de Cambon. C'est Danton qui le combattit. C'est Danton qui, le 30 novembre et avant même de monter à la tribune, s'écria: « On bouleversera la France par l'application trop précipitée de principes philosophiques que je chéris, mais pour lesquels le peuple, et surtout celui des campagnes, n'est pas mûr encore. »

Si ceux qui blâment la politique suivie alors par la Convention concentrent toute l'attention sur Robespierre et semblent presque ignorer le rôle décisif de Danton, c'est parce qu'il leur serait difficile d'imputer à celui-ci un esprit de système. Ils seraient donc obligés de reconnaître que ce sont des vues politiques qui ont guidé à ce moment la Convention. Et cela contrarie leur parti pris.

Quinet, fils d'une calviniste, aurait souhaité que la France révolutionnaire se ralliât au protestantisme. Non que lui-même fût un disciple pieux de Luther ou de Calvin. Mais il lui paraissait que le protestantisme donne aux consciences, aux volontés individuelles une énergie dont la France a besoin pour lutter contre le catholicisme et le césarisme, contre les deux formes romaines de l'autorité. Et il pensait aussi que le pays, incapable d'aller brusquement de la tradition catholique à la libre pensée, pourrait passer par la transition protestante, le protestantisme étant une sorte de compromis entre la croyance religieuse et la liberté de l'esprit. Mais Quinet ne voyait pas que ce rêve un peu étrange, qui fut fait aussi par Baudot, ne pouvait se réaliser que par le moyen imaginé par Robespierre. Il n'y avait aucune chance de [illegible] de la religion traditionnelle pour la faire entrer toute entière [illegible] de Luther ou de Calvin. Au contraire, l'Église constitutionnelle, pénétrée peu à peu par l'esprit de la Révolution et inclinant au [illegible] aboutir en effet à une suite de compromis, à une nouvelle Réforme plus hardie et philosophique. Le rapprochement que fait Quinet entre le système ecclésiastique de Robespierre et le Concordat de Napoléon est tout à fait arbitraire et factice. Pour juger sainement la pensée de Robespierre, il faut supposer avec lui la victoire de la Révolution, de la démocratie et de la République. Or, si la Révolution avait pleinement triomphé, si elle n'était pas tombée sous la loi du césarisme,

l'Église constitutionnelle, enveloppée par la force de la pensée révolutionnaire, soumise, par l'élection démocratique des curés et des évêques, à toutes



FAIENCES PATRIOTIQUES NIVERNAISES (1792).

(D'après les *Faïences patriotiques nivernaises* par MM. Fieffé et Bouveault, reproduit avec l'autorisation des auteurs.)

les influences populaires, n'aurait ressemblé en rien à l'Église de Napoléon, et elle n'aurait pu jouer le même rôle. Les Conventionnels, en 1792, ne livraient donc pas la Révolution, lorsqu'ils se posaient le problème religieux en

ces termes très pressants et très simples : Pouvons-nous, oui ou non, entreprendre la lutte directe et déclarée contre ce qui reste d'organisation religieuse sans provoquer l'émotion populaire et sans accroître les dangers de la Révolution? Il me paraît un peu présomptueux, et médiocrement philosophique, de substituer notre jugement au leur et de refaire après coup l'histoire sans en avoir porté nous-mêmes le fardeau. La Révolution avait déjà accompli contre l'Église un effort immense. Elle l'avait expropriée de son domaine, de sa puissance sociale. Elle avait brisé et dispersé les congrégations de tout ordre. Elle avait, sinon rompu, au moins singulièrement distendu, les liens de l'Église de France et de la papauté. Elle avait fait entrer l'Église dans les cadres administratifs et électoraux de la démocratie. Elle déportait les prêtres insoumis qui refusaient le serment. Elle préparait un enseignement public tout laïque et rationnel. Si, avec Condorcet, avec Danton, elle a jugé impolitique d'aller plus loin, si elle a craint, par la suppression prématurée du budget des cultes, de provoquer inutilement l'émotion populaire, je ne puis m'associer aux dédains et aux colères de M. Robinet impatient de voir inaugurer le calendrier républicain; et je ne puis oublier, comme Quinet l'oublie, que les hommes de la Révolution portaient une responsabilité écrasante, qu'ils manœuvraient dans une effroyable tempête, et que nous n'avons pas le droit, nous qui n'étions pas dans l'orage, de critiquer et de corriger arbitrairement la manœuvre. Ou du moins est-ce un doute que ces juges hautains devraient formuler, non une condamnation.

Mais, pendant que la Révolution résolvait tant bien que mal le problème importun soulevé par Cambon, les méfiances s'accroissaient entre la Révolution et le clergé constitutionnel. Celui-ci s'effrayait d'une proposition qui, même écartée d'abord, pouvait reparaître, et il était blessé de la façon dont on le défendait. Il avait le sentiment que les révolutionnaires, même les plus opposés à la suppression du budget des cultes, considéraient l'Église, même constitutionnelle, comme un mal nécessaire et provisoire. Ainsi à l'hostilité violente des prêtres réfractaires se joignaient sourdement, contre la Révolution, les inquiétudes et les rancunes du clergé assermenté. Grave malaise qui pèse dès le début sur la Convention.

L'embarras des finances commençait aussi à se manifester. Jamais les budgets de la Révolution n'avaient été en équilibre; les anciennes recettes étaient abolies, et les impôts nouveaux, d'un mécanisme parfois assez compliqué, ne donnaient pas encore leur rendement plein.

C'est toujours avec des assignats que la Constituante et la Législative avaient rétabli l'équilibre. La guerre aggrava singulièrement le déficit. Elle absorba dès les premiers mois presque toutes les ressources de la Révolution. La Législative, comme le rappelle Cambon dans son rapport financier du 17 octobre, n'avait pas hésité, pour faire face aux dépenses de guerre, à réduire à 6 millions par mois le remboursement des dettes exigibles.

« Le Corps législatif, dit Cambon, forcé de déclarer la guerre pour la défense de la liberté, crut qu'il devait tout sacrifier pour cet objet ; il [illegible] qu'il était convenable de conserver toutes ses ressources pour en acquitter les frais; *en conséquence il réduisit le remboursement des dettes exigibles à 6 millions par mois, en n'y comprenant que les dettes au-dessous de 10 000*; et il ajourna à un temps plus heureux toutes les dépenses qui n'étaient pas relatives à la guerre et à la Révolution. »

Ce n'était pas précisément la banqueroute, « la hideuse banqueroute » dont Mirabeau avait épouvanté la Constituante. Car il pouvait sembler qu'il n'y avait qu'un bref ajournement imposé par la crise extraordinaire de la patrie, et la vente décrétée des biens des émigrés promettait aux créanciers de l'État des compensations et des combinaisons fructueuses. Mais il y avait suspension de paiement, et c'est un des plus grands signes de la révolution qui s'était accomplie dans la Révolution même.

J'ai cité, quand j'analysais les causes économiques et sociales du grand mouvement de 1789, le mot fameux de Rivarol : « La Révolution a été faite par les rentiers ». Voici que maintenant les intérêts de la bourgeoisie rentière ont cessé de diriger, de gouverner la Révolution. Sous le coup du danger, la Révolution semble devenir son but à elle-même et son propre droit, et elle n'hésite point à sacrifier pour sa défense les intérêts mêmes dont, tout d'abord, elle procédait. Il est vrai que les rentiers étaient pris dans le mouvement révolutionnaire et qu'ils ne pouvaient plus reculer. Bien mieux, la Révolution leur disait : « Que la guerre impie entreprise contre la liberté et la patrie prenne fin ; que les contre-révolutionnaires du dehors soient écrasés comme les contre-révolutionnaires du dedans, et le paiement de la dette exigible pourra reprendre dans des proportions beaucoup plus larges. »

Mais malgré cette mainmise sur les assignats, presque tous affectés au service de la guerre, le déficit s'accroissait. Un premier rapport de Cambon, le 12 octobre, en constate l'étendue :

« Le Corps constituant crut qu'il pouvait et devait fixer les dépenses à 48.558.333 livres par mois; il vit bientôt que les recettes ne s'élevaient pas à la même somme par les retards du recouvrement des impôts, et que de ce fait une issue restait ouverte au déficit qui allait empirer de jour en jour.

« *Cette partie des non-rentrées pour le mois de septem[illegible] à 16.328.211 livres. En outre, dans ce mois, nous avions [illegible] il a fallu en lever encore 200 000; cet objet est monté à [illegible] livres.* »

Ainsi, la caisse de l'extraordinaire devait être appelée [illegible] que pour le mois de septembre, à couvrir un déficit de cent [illegible] millions de livres. Et comment y pouvait-elle suffire ? Peu à peu, à mesure des besoins, le chiffre d'émission des assignats avait été forcé. Il s'était élevé graduellement [illegible]

à 1.200 millions, à 1.400, à 1.600, et enfin la loi du 31 juillet 1792 avait porté la limite d'émission à 2 milliards. Mais cette limite était atteinte.

« Le 5 octobre courant, dit Cambon dans son rapport du 17, les assignats qui avaient été mis en émission montaient à 2.589.000.000 livres. Les brûlements, à cette époque, montaient à 617.000.000 livres; de sorte que la circulation des assignats s'élevant à 1.972.000.000 livres, la caisse de l'extraordinaire ne pouvait mettre en émission que 28 millions, à moins de nouveaux brûlements. Le payement des biens nationaux ne produisant que 3 ou 4 millions par semaine, en assignats qui sont de suite annulés et brûlés, et les dépenses de la caisse extraordinaire se montant à environ 100 ou 120 millions par mois, il est nécessaire que vous décrétiez une augmentation dans la somme des assignats à mettre en circulation. »

C'est une émission nouvelle de 400 millions d'assignats que proposait le Comité des finances. C'est donc à 2 milliards 400 millions qu'allait être portée la faculté d'émission, et presque tout de suite la circulation réelle des assignats. Mais le gage réel, le gage territorial offert par la Révolution aux porteurs d'assignats suffisait-il à garantir une circulation aussi étendue et qui était déjà le triple de celle qu'avait prévue au début l'Assemblée constituante? Cambon l'affirma, et sa démonstration très précise et très forte eût été pleinement rassurante si l'on avait pu prévoir avec certitude la fin prochaine des dépenses de guerre. Il est certain qu'en octobre 1792 la Révolution est encore financièrement en équilibre : les ressources qu'elle peut réaliser sont supérieures au chiffre énorme d'assignats qui est déjà émis ou qui va l'être; mais cet équilibre est manifestement à la merci des événements de guerre.

« Le Corps législatif, dit Cambon, a toujours été très attentif, en décrétant de nouvelles créations d'assignats, à indiquer les biens qui leur serviraient de gage, et d'en décréter la vente.

« C'est dans cette vue qu'il se fit rendre un compte très détaillé, dans le mois d'avril dernier, des besoins et des ressources de la nation, du montant des biens nationaux vendus et mis en vente, et de celui des assignats déjà créés.

« Il résulte de ce compte, dont les bases ont été décrétées après une discussion de plusieurs jours, *que les biens dont la vente était consommée à la date du 1er novembre 1791, et l'estimation du produit de ceux qui étaient en vente, mais non vendus à cette époque, se montaient à deux milliards quatre cent quarante-cinq millions.*

« Depuis cette époque, l'intérêt dû ou payé par les acquéreurs des biens nationaux vendus, et le produit des fruits et revenus de ceux qui sont en vente peuvent être estimés à cinquante millions...

« Depuis le mois d'avril, le Corps législatif a décrété la vente de plusieurs objets, savoir :

« Les palais épiscopaux, qu'il a estimé devoir produire 15 millions;

« Les maisons et couvents qui étaient occupés par les religieuses, qu'il a estimé devoir produire 60 millions;

« Les biens ci-devant jouis par l'ordre de Malte et par les collèges qu'il a estimé devoir produire 400 millions;

« Enfin, les coupes de réserves, de bois épais, d'après le mode qu'il devait fixer, qu'il a estimé devoir produire 200 millions. »

Ainsi Cambon évaluait le total des biens nationaux vendus ou mis en vente à 3 milliards 170 millions. Et comme il avait été créé pour 2 milliards 700 millions d'assignats, auxquels il fallait joindre 41 millions de reconnaissances provisoires et définitives sur les domaines nationaux, ceux-ci étaient engagés jusqu'à concurrence de 2 milliards 741 millions. Il ne restait donc qu'une valeur libre de 429 millions pour gager de nouveaux assignats. On voit que l'excédent du gage disponible suffisait tout juste pour couvrir l'émission nouvelle de 400 millions proposée par le Comité des finances. Et encore fallait-il supposer que les évaluations du Comité des finances étaient exactes, que la valeur des biens qui restaient à vendre n'avait pas été forcée.

Mais ce n'étaient là, pour la Révolution, que les ressources de première ligne. Elle avait encore de formidables réserves, qu'elle pourrait appeler à mesure des besoins.

« Votre Comité a cru devoir terminer ce rapport en vous présentant un aperçu rapide des ressources extraordinaires qui vous restent pour subvenir aux frais de la guerre ou pour le payement de la dette; elles consistent :

« 1° En l'excédent du gage qui est affecté aux créations des assignats déjà faites suivant le calcul ci-devant : 429 millions;

« 2° En la valeur des bois et forêts que le Corps législatif avait estimé devoir produire quatorze cents millions, mais qui, d'après les ventes ordonnées, se trouve réduite à douze cents millions, ci : 1.200 millions;

« 3° En la valeur des biens des émigrés que plusieurs personnes estiment deux milliards, que votre Comité ne vous présentera, quant à présent, que comme une ressource d'un milliard;

« 4° En la valeur des domaines affectés au service de la liste civile, que la suppression de la royauté vous permettra de mettre en vente, ci : 200 millions;

« 5° En la valeur du bénéfice à espérer sur la rentrée dans les domaines engagés, évaluée par le Corps législatif à 100 millions;

« 6° En la valeur des rentes foncières et droits féodaux appuyés de titres primitifs portant concession de fonds. Le Corps législatif avait estimé cet objet à 208 millions; mais, d'après le dernier décret sur la féodalité, votre Comité a cru devoir le réduire à 50 millions. (Il s'agit des rentes foncières et droits féodaux qui faisaient partie du domaine d'Église et que la nation allait maintenant percevoir à sa place dans la mesure où la législation révolutionnaire les avait laissés subsister). »

Et Cambon conclut : « Si à cette somme nous joignons ce qui est dû à la nation en contributions arriérées, les 100 à 150 millions que la trésorerie nationale a toujours en avance pour les dépenses courantes... *les ressources pourront s'élever à un capital d'environ 3 milliards 3 ou 400 millions.* »

C'était en effet un chiffre puissant, et comme une grande armée financière de seconde ligne. Cambon élève la voix pour avertir l'Europe monarchique et féodale que la Révolution est armée de richesses comme de courage. « Les despotes n'apprendront pas sans effroi la masse des ressources qui nous restent pour pouvoir les vaincre; et cette connaissance, jointe à l'expérience qu'ils ont faite de nos forces et de notre courage, les fera craindre pour leur existence politique. » La Convention, décréta le 24 octobre, l'émission demandée par Cambon.

Mais déjà l'inquiétude commence. Il est bien vrai que près de 3 milliards de ressources semblaient encore disponibles. Mais d'abord, pour arriver à ce chiffre énorme il avait fallu tendre tous les ressorts. Malgré l'opposition véhémente des régions de l'Est, malgré la crainte de voir les Compagnies de capitalistes accaparer la richesse forestière, il avait fallu se décider à vendre les forêts. Et tandis que pour les champs, les prés, les vignes, la concurrence entre acheteurs avait maintenu les prix assez haut et les avait même portés au-dessus de l'estimation, pour les forêts les premières ventes réalisées obligeaient à prévoir un mécompte. Quand les ressources, énormes il est vrai, établies par Cambon seraient épuisées, il ne resterait plus à la Révolution aucune ressource extraordinaire ; tout le domaine qu'elle s'était créé aurait été dévoré, les biens d'Église, les biens de l'ordre de Malte, les forêts domaniales, les biens des émigrés. Or, déjà, en deux ans, et pendant une période presque toute de paix, près de trois milliards avaient été dévorés, tout l'immense domaine d'Église. Qu'adviendrait-il, si la guerre se prolongeait, des trois milliards qui restaient encore? Bien plus vite ils seraient absorbés. C'est parce que, malgré son optimisme et malgré les succès tout d'abord éclatants des armées, Cambon pressentait des difficultés graves et peut-être prochaines, qu'il avait songé à réduire, par la suppression du budget des cultes, les dépenses ordinaires, le budget régulier de la Révolution.

Il annonce aussi l'emprunt forcé sur les riches ou quelque autre mesure de cet ordre : « Il sera peut-être possible d'augmenter encore ce capital *en établissant des contributions passagères qui seraient supportées par les personnes aisées et égoïstes, qui attendent tranquillement dans leur foyer le succès de la Révolution ou qui s'agitent en secret pour la détruire.* » Toutes ces combinaisons, tous ces projets attestent que, devant l'énorme surcroît de dépenses qu'apporte la guerre, Cambon n'est pas très rassuré sur l'équilibre des finances. Il est visible à tous que c'est seulement sur un système d'émission continue des assignats que reposent les ressources de la Révolution, et que l'assignat devient de plus en plus nécessaire tandis que son gage, puis-

sant encore, va se réduisant chaque jour. Comment dès lors le discrédit de l'assignat commencé dès le milieu de l'année 1792 n'irait-il pas s'aggravant? Comment, par suite, les troubles économiques dont la baisse commençante de l'assignat avait été le principe, ne se renouvelleraient-ils pas en s'aggravant aussi?

Ce n'est pas qu'en cette fin de 1792 et au commencement de 1793 l'activité économique du pays paraisse atteinte. Ni sa production ne fléchit, ni ses échanges ne se ralentissent. J'ai déjà noté les résultats tout à fait favorables que les documents officiels enregistrent pour le premier semestre de 1792. Roland, dans le rapport qu'il adresse à la Convention le 9 janvier sur l'ensemble de son administration, commente ces résultats avec la compétence et la sûreté que lui donnaient en ces matières de fortes études, des voyages étendus et la longue pratique de l'inspection des manufactures. Or, il n'y a pas un mot, dans le rapport de Roland, qui permette de supposer que dans le second semestre de 1792 la vie économique du pays s'est amortie. Et dans l'état d'esprit où était Roland, toujours effaré de ce qu'il appelait l'anarchie, toujours morose et gémissant, il n'eût pas manqué de signaler la crise des affaires comme l'inévitable effet des « agitations » que sans cesse il dénonçait. Au contraire, il n'y a presque pas de teintes sombres dans le tableau qu'il fait; il n'y a dans son rapport aucun pressentiment fâcheux. « Les relations extérieures de la République avec tous les peuples européens, levantins, barbaresques et anglo-américains, se sont élevées, pendant le premier semestre de 1792, à 227 millions d'importations et à 382 millions d'exportations : ce qui annoncerait pour l'année entière une masse d'approvisionnements chez l'étranger de 554 millions et un total d'échanges de notre part de 764 millions. Année moyenne, nos achats n'excédaient pas 319 millions et nos ventes ne surpassaient pas 357 millions. Mais l'excédent proportionnel qui se fait remarquer dans le tableau actuel de nos transactions commerciales a différentes causes qui seront indiquées dans la suite de cette analyse.

« Les contrées méridionales de l'Europe, telles que l'Espagne, le Portugal et l'Italie nous ont apporté, pendant le semestre en question, pour 95 millions de marchandises et année moyenne elles ne nous en fournissent pas au delà de 100 millions, principalement en laines, soies, indigo, cochenille, soude, bois de teinture et de marquetterie, et huile d'olive. Les soies, surtout venant de Gênes, forment un article considérable, aussi bien que les eaux-de-vie de vin d'Espagne qui sont destinées à suppléer dans ce moment le debit extérieur de nos propres eaux-de-vie, dont la disette de nos récoltes en vins a diminué la distillation. Nous leur avons livré en échange, pour le même semestre, pour 78 millions, notamment en produits de nos manufactures, draperies, bonneteries, chapelleries et autres, ainsi qu'en sucres et cafés de nos colonies.

« Année moyenne, nous vendions à ces puissances méridionales pour

94 millions des mêmes articles. N'oublions pas encore que de l'Espagne nous tirons annuellement pour 38 millions de matières non ouvrées, et que nous lui vendons pour 44 millions de produits de nos manufactures; c'est ainsi que circule par des canaux innombrables l'argent du Mexique parmi les classes industrieuses et pauvres de la nation française.

« Les contrées occidentales, comme l'Angleterre, les États-Unis d'Amérique, la Hollande, les États de l'Empereur en Flandre et en Allemagne et les républiques suisses nous ont vendu collectivement, pendant le premier semestre de 1792, pour 69 millions de marchandises, et annuellement nous en recevions pour 134 millions. L'article de grains et farines forme une valeur importante, ensuite viennent les eaux-de-vie de genièvre, pour être réexportées, les épiceries et drogueries. Observons que comparativement avec le tableau de nos approvisionnements habituels, on remarque aujourd'hui une diminution sensible dans nos achats en lainages, cotonnades, mercerie et quincailleries fines, tous objets venant d'Angleterre, et en toiles de Flandre, de Hollande et de Suisse. Nous avons livré à ces contrées 165 millions de nos marchandises, pendant le semestre en question, et nous ne vendions, année moyenne, que pour 128 millions, de manière qu'il existe aujourd'hui une augmentation de 37 millions, qui porte sur un plus grand débouché en quantité de batistes, dentelles, étoffes de soie et vins de notre territoire et qui a également sa source dans la hausse considérable des sucres et cafés de nos colonies. (*Notez que l'excédent de 37 millions indiqué par Roland est l'excédent d'un seul semestre sur toute une année moyenne.*)

« Les contrées septentrionales, telles que l'Allemagne, la Pologne, les villes Hanséatiques, le Danemark, la Suède, la Prusse et la Russie ne nous ont apporté collectivement que pour 20 millions de marchandises, dans la proportion de 43 millions par année, principalement en métaux, charbons, chanvres, bois de constructions et suifs, à quoi il faut ajouter pour l'époque actuelle les grains et farines de Hambourg. La France a livré en échange à toutes ces contrées pour 117 millions de marchandises. Le montant annuel des ventes n'est que de 113 millions; l'excédent de 4 millions en faveur du premier semestre de 1792 sur une année entière a sa source dans le débouché plus considérable, soit en quantité d'étoffes de soie, spécialement pour l'Allemagne, soit en muids de vin pour le Nord, et provient d'un autre côté du prix exorbitant auquel sont montés les sucres et cafés de nos colonies.

« Nos liaisons avec le Levant, l'Empire ottoman et la Barbarie se sont élevées, pendant le premier semestre, à 42 millions d'achats que nous avons faits, principalement en grains, cotons, laines, soies, cuirs, huiles d'olive, gomme et drogues pour la teinture et la médecine; et nos ventes ont monté à 21 millions, notamment en draps, bonneteries, cafés et sucres. Nos transactions étaient, année moyenne, de 40 millions d'importation et de 24 millions d'exportation. »



SAINT-JUST.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

Ainsi, du tableau tracé par Roland, il ressort que la France révolutionnaire achetait surtout au dehors des matières premières et des objets d'alimentation et qu'elle vendait surtout au dehors, en quantités croissantes, des

objets manufacturés, des produits de son industrie; du reste, Roland lui-même caractérise excellemment ce mouvement économique : « Les traits caractéristiques remarqués dans cet exposé sont : *approvisionnements considérables de grains et farines à l'étranger ; diminution importante dans nos achats en marchandises fabriquées et ouvragées ; ventes abondantes, dans les marchés européens, de nos étoffes de soie et soieries en général, de nos batistes, dentelles, draperies et de nos vins ;* diminution dans le débit de nos eaux-de-vie, et des quantités de denrées des îles françaises d'Amérique. Quant à la valeur des marchandises, partout augmentation avantageuse en définitive pour la France, qui, pour solder 227 millions d'achats, a livré pour 382 millions de marchandises, ce qui lui procure, pour le premier semestre de 1792, un excédent de 155 millions. Cet excédent sera réalisé postérieurement par les puissances étrangères, soit en marchandises, soit en argent. »

Ainsi Roland, au moment où il parle, le 9 janvier 1793, et où il fait l'analyse d'un passé récent, n'indique pas que, depuis, aucun signe de fléchissement ait apparu. La France révolutionnaire à la fin de 1792 et au commencement de 1793 se sentait en pleine force économique. Les relations avec les colonies étaient moins bonnes, par l'effet naturel des troubles de Saint-Domingue; mais ici même, s'il y avait diminution de trafic, il n'y avait pas désastre.

« Les liaisons coloniales de la France, dans les temps ordinaires, consistent en une masse annuelle d'exportation de France de 87 millions, soit pour les îles françaises de l'Amérique, soit pour les côtes d'Afrique. Le premier semestre de 1792 n'offre qu'un total d'expédition de 23 millions, malgré le surhaussement dans le prix des marchandises; et cette diminution porte sur les farines, les vins, les chairs et poissons salés, et les toileries, tous articles formant la base ordinaire de nos cargaisons. La différence n'est pas aussi considérable sur la valeur des retours qui, année moyenne, étaient de 200 millions et qui, s'élèvent, pour le premier semestre de 1792, à 163 millions; mais le haut prix des denrées fait disparaître dans l'évaluation le déficit dans les quantités. »

La phrase obscure et entortillée de Roland signifie qu'une moindre quantité de marchandises que d'habitude a été importée des colonies en France : mais ce déficit dans la quantité a été couvert par la hausse extraordinaire des prix. En fait, il a été plus que couvert puisque l'importation des colonies s'élevait en moyenne à 200 millions par an, c'est-à-dire à 100 millions par semestre, et qu'elle a atteint dans le premier semestre de 1792, 163 millions. Même dans les relations avec les colonies il y a donc, à l'importation, accroissement des valeurs sinon des quantités. Et quand Roland constate ensuite que l'activité de notre marine marchande n'a point fléchi dans le premier semestre de 1792, il ne témoigne par aucun mot que des renseignements défavorables lui soient parvenus sur le mouvement du

second. Et comment, s'il y avait eu arrêt et crise, des plaintes ne seraient-elles point parvenues, dès ce moment, au ministre de l'intérieur ? « La marine ou navigation marchande de la République pour les voyages de longs cours dans toutes les parties du globe présente tant à l'entrée qu'à la sortie de nos ports, l'emploi de 390.000 tonneaux français, particulièrement pour nos colonies et le Levant, et 350.000 tonneaux étrangers, spécialement occupés aux transports dans les mers du Nord. Année moyenne, la totalité du tonnage français était de 828.000 tonneaux ; et celui étranger, de 888.000 ; en sorte qu'il n'existe aucune variation sensible dans les rapports proportionnels de notre navigation marchande considérée en masse..... »

Et Roland ajoute : « Quant au commerce intérieur de la République, on peut d'abord se former une première idée de son état actuel, par le nombre de tonneaux français employés au transport d'un port à l'autre, sur les deux mers. Le mouvement des ventes et des achats respectifs entre les départements maritimes a exigé 491.000 tonneaux pour le premier semestre de 1792, et le tonnage annuel est de 972.000. La marine française fait la totalité de cette navigation, puisque dans ce marché on ne compte pas plus de 5.000 tonneaux étrangers. Ceux-ci sont exclus du chargement par le droit de fret dont est exempt avec raison tout navire national. »

Et Roland cherchant une transition pour se plaindre des obstacles qu'à l'intérieur du pays « l'anarchie » et la défiance opposent à la libre circulation des grains, insiste sur l'état prospère du commerce maritime : « Les convulsions anarchiques ne paralysent pas les relations commerciales des départements maritimes au même degré que les communications entre les autres départements de la République. L'océan est plus facilement maîtrisé par l'homme industrieux qu'il ne parvient à dompter les fureurs d'une partie du peuple égaré sur son propre intérêt. »

Mais encore une fois, s'il y avait eu dans le second semestre du 1792 le moindre ralentissement de l'activité économique constatée pour le premier, bien des symptômes du mal auraient apparu avant la publication de toute statistique officielle, et Roland, broyeur de noir, se fût empressé de redoubler les teintes funèbres. Or, dans aucun des chapitres de son rapport où l'occasion s'offrait tout naturellement à lui de signaler une recrudescence de misère, à propos des ateliers de charité, des fonds de secours des valides pauvres, il ne constate un fléchissement de l'activité nationale.

A Lyon cependant une crise industrielle commençait à se déclarer. Il semble bien que les commandes de soieries faites par l'étranger ne suffisaient pas à compenser la diminution de la consommation intérieure. Le [illegible] novembre 1792, deux députés extraordinaires signalent à la Convention le malaise violent de la grande ville : « Depuis deux mois, dit l'un d'eux, notre immense cité, accablée du fléau de la famine, est en proie aux plus violentes agitations ; vous nous avez envoyé, pour les calmer, des commissaires pleins de sagesse

et de prudence, mais avez-vous bien connu la cause de ces troubles ? La chute de nos manufactures, 30.000 ouvriers sans travail, la cherté excessive du pain et la crainte, malheureusement trop fondée, d'en manquer absolument, voilà ce qui a donné lieu aux scènes d'horreur dont notre ville a été le théâtre. Hélas ! c'est à regret que nous le prononçons, par quelle fatalité les Français, si unis pour la cause de la liberté, ferment-ils inhumainement les barrières qui séparent leurs départements, quand il s'agit de partager leurs subsistances avec leurs frères ?

« Pères de la patrie, rendez le calme à notre ville, ramenez un peuple égaré à la loi. Trente mille indigents demandent du pain à l'Administration. Le département a fait de vains efforts pour s'approvisionner. Si de prompts secours ne viennent offrir à la classe malaisée des ressources de travail, Lyon, naguère si florissante par ses manufactures, ne présentera plus à ses habitants que le souvenir de ses richesses.

« Représentants du peuple, pesez dans votre sagesse tous les moyens d'agitation que donnent aux perturbateurs les besoins urgents de tant d'infortunés ; voyez comme les conseils les plus destructeurs de toute société peuvent être aisément accueillis par des hommes qui disent chaque jour : « *Nous ne demandons que du travail pour avoir du pain.* » Le luxe n'est plus, il a laissé partout un grand vide, mais Lyon surtout en a senti les effets plus que toutes les autres villes. Si les circonstances ne s'améliorent pas, législateurs, nous n'avons plus d'autre existence que celle que nous donnera l'humanité nationale. »

C'est la première cloche de détresse industrielle qui sonne depuis l'ouverture de la Révolution. Vergniaud s'éleva contre ces plaintes : il prétendit qu'il y avait chez plusieurs patriotes une déplorable facilité à semer l'alarme, à grossir les maux du peuple, et que cette complaisance aux rumeurs sinistres faisait le jeu de l'ennemi. Mais Charlier insista : « Tout ce que vient de dire Vergniaud n'empêchera pas que le pain vaut cinq sous la livre à Lyon et que le peuple est sans travail. » Pas de travail et pas de pain : paroles terribles. « Nous demandons du travail pour avoir du pain ! » C'est comme un premier essai, timide encore et résigné, de la dramatique devise lyonnaise qui s'inscrira sous Louis-Philippe aux drapeaux noirs : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » Mais la Convention parut croire qu'il n'y avait guère, au fond de cette double réclamation : « du travail et du pain », qu'une question de subsistances et d'approvisionnement. A vrai dire, dans la pétition même des deux envoyés il semblait parfois que c'est le souci de l'approvisionnement qui dominait, et que, s'ils redoutaient le chômage, ils redoutaient plus encore la disette. Lehardy s'écria : « Que les citoyens riches de Lyon fassent comme ceux de Rouen, qu'ils se cotisent : ils préviendront ainsi par un approvisionnement bien ordonné les besoins des citoyens indigents. » Rouen, en effet, avait paru un moment, à la fin de septembre et en

octobre, menacé de la disette : des cargaisons de blé à destination de Rouen avaient été arrêtées par le Havre et j'incline à croire que si la grande ville normande souffrait d'une insuffisance de blé, c'est qu'elle était prise entre les vastes achats de Paris et les vastes achats qui se faisaient dans les ports pour le compte de la marine.

Mais à Rouen il s'agissait uniquement d'un défaut d'approvisionnement en grains et de la cherté qui en était la suite, nullement d'une crise industrielle et du chômage. « Des dépêches, écrit Roland à la Convention le 25 septembre, m'apprennent l'état inquiétant où la ville de Rouen se trouve maintenant par rapport aux subsistances. Les achats qu'elle a faits dans l'étranger ne lui seront fournis que dans le courant du mois prochain. Indépendamment des 12.000 quintaux que j'ai déjà accordés à cette ville, j'avais autorisé les commissaires à prendre pour elle 4.500 quintaux qui sont au Havre ainsi que le chargement d'un navire qui doit y arriver en ce moment. Ces 4.500 quintaux sont arrêtés au Havre sous prétexte qu'on y manque du nécessaire. En conséquence, Rouen est réduit à la plus grande détresse : il n'a pas de subsistances pour trois jours. Ses administrateurs demandent que, pour les besoins impérieux du moment, les magasins militaires viennent à leur secours ; ils remplaceront à mesure que leur arrivera ce qu'ils attendent du dehors. » Comme on voit, il n'y avait pas là la moindre crise économique et des mesures administratives suffisaient à remédier au mal. Ou tout au plus fallait-il recourir à un emprunt forcé sur les riches pour mettre la commune de Rouen en état de payer les achats faits par elle à l'étranger. C'est dans ce sens que le Conseil général de la ville de Rouen insista, par une lettre lue le 8 octobre, auprès de la Convention.

« La commune n'a aucuns fonds disponibles pour l'acquit de ces achats. Le Conseil général, persuadé qu'on ne doit recourir au trésor public qu'après avoir épuisé toutes les ressources particulières, a proposé de lever sur la ville de Rouen une somme d'un million en forme d'emprunt pour servir au payement des grains achetés à l'étranger.

« Il a cru que cet emprunt n'était fait qu'en faveur de la classe indigente du peuple, il ne devait porter que sur ceux des citoyens dont le prix de location des maisons qu'ils occupent étant au-dessus de 500 livres par an indique une fortune qui les met en état d'y coopérer.

« Ce plan qui seul peut préserver la ville de Rouen des malheurs qui la menacent, qui seul peut vous garantir la sûreté des subsistances de l'armée déposées en partie dans cette ville, qui seul enfin peut assurer les subsistances de Paris dont la majeure partie passe nécessairement par Rouen, est consenti par les sections, adopté par les Conseils généraux de district et de département.

« Ce plan fera murmurer sans doute quelques capitalistes, plus attachés à leur coffre-fort qu'à la chose publique, et malheureusement le nombre en est

grand dans la ville de Rouen, mais vous ne serez point arrêtés par les clameurs d'une poignée d'hommes avides dont l'égoïsme ne connaît que leur intérêt personnel. »

La Convention rendit immédiatement ce décret :

« Art. 1er. — La Commune de Rouen est autorisée à lever en forme d'emprunt sur tous les habitants de cette ville dont le prix de la location sera de 500 livres et au-dessus, la somme d'un million pour être employée, sous sa responsabilité, à l'achat des grains nécessaires à l'approvisionnement de la ville et à la remise de ceux empruntés des entrepreneurs des subsistances militaires.

« Art. 2. — La répartition de cet emprunt sera faite d'après le mode fixé par le Conseil général de la Commune et adopté par les Conseils généraux de district et de dépattement.

« Art. 3. — Les fonds provenant de la vente des grains acquis au moyen de cet emprunt seront exclusivement appliqués à son remboursement, et la perte sera supportée par tous les citoyens qui y auront contribué au sou la livre de leur cotisation.»

Ainsi se dénoua la crise de Rouen.

La Convention semble avoir cru que la crise de Lyon pourrait se dénouer de même. Que la riche bourgeoisie lyonnaise s'impose à elle-même un emprunt; qu'avec cet emprunt elle assure l'approvisionnement en blé de Lyon ; qu'elle vende le blé acheté par elle à un prix modéré et qu'elle supporte la perte résultant de l'écart entre le prix d'achat et le prix de vente : le problème sera résolu. Oui, mais la question du chômage subsistait. Les commissaires de la Convention, envoyés à Lyon par décret du 29 octobre, s'appliquèrent d'abord à persuader à la classe riche qu'elle devait s'imposer. Il y réussirent sans trop de peine. Et le 24 novembre Réal, au nom du Comité des finances, soumit au vote de la Convention un projet d'emprunt : « Le Conseil général de la Commune de Lyon a pris, le 10 de ce mois, une délibération portant qu'il serait ouvert un emprunt de 3 millions, par voie de souscription et sans intérêt, pour être employé à l'achat des grains nécessaires à l'approvisionnement de cette ville et des lieux voisins; que le déficit qui résulterait des frais de régie et de la différence du prix de l'achat à la vente serait rempli par une contribution extraordinaire, qui ne porterait que sur les citoyens aisés.

« Les commissaires que vous avez envoyés à Lyon ont eux-mêmes provoqué cette mesure, en excitant le zèle des riches négociants de cette ville. Ils l'ont jugée nécessaire pour maintenir l'ordre dans la ville de Lyon. »

La Convention autorisa la Commune de Lyon à lever cet emprunt selon un tarif progressif. Mais comment ranimer les manufactures ? De Lyon, le 14 novembre, les commissaires Vitet, Alquier et Boissy d'Anglas envoyaient à l'Assemblée une lettre inquiétante : « Avant le 10 août, les aristocrates d'Arles, de Toulon, de Nîmes, de Jalès et du département de l'Ardèche

s'étaient réunis à Lyon. Ces contre-révolutionnaires étaient enhardis dans leurs projets par un grand nombre d'opulents qui, comme dans la plupart des grandes villes frontières, sont égoïstes et insouciants pour la chose publique. Enfin la contre-révolution était prête à éclater à Lyon. Depuis le 10 août, tout a changé de face dans cette ville, mais l'inertie des manufactures et le défaut de travail y causent une fermentation dangereuse; 30 000 ouvriers sont journellement privés de travail et de pain; les mauvais citoyens profitent de leur position pour les égarer et les faire servir à leurs manœuvres odieuses; cependant les artistes, les ouvriers ont un excellent esprit. Les classes les moins aisées sont celles où se trouve le plus pur patriotisme. » Dans la lutte des partis qui s'annonçait déjà à Lyon, sombre et âpre, les commissaires de la Convention cherchent à tenir une voie moyenne. Vitet avait déjà dénoncé violemment à la Convention ceux qu'il appelle ici, avec ses collègues, de « mauvais citoyens », c'est-à-dire les démocrates ardents qui animaient la passion du peuple en détresse. « Tous ces maux, avait dit Vitet le 28 octobre, sont l'ouvrage des commissaires soi-disant envoyés par la Commune de Paris; ils ont jeté parmi les citoyens des soupçons et des défiances. »

Mais une fois à Lyon, il fallait bien reconnaître que la contre-révolution y avait la première jeté le trouble et que les souffrances des ouvriers étaient la cause principale de l'agitation. Le fanatisme catholique, habile à exploiter la misère du peuple, cherchait à surexciter la crise. Les commissaires, dans cette même lutte du 14 novembre, signalent le péril : « Les prêtres réfractaires cherchent encore à rallumer les torches du fanatisme. Une pétition colportée par des femmes, connues à Lyon sous le nom de *coureuses de nuit*, annonçait que la Convention nationale voulait abolir la religion; que déjà les cérémonies du culte étaient détruites, puisqu'on enlevait les cloches des églises. On a remarqué que ces furibondes avaient à leur tête des femmes publiques qui jouaient le rôle de dévotes. » C'était une vaste et trouble fermentation; pour maintenir à Lyon la paix révolutionnaire, il aurait fallu remettre en mouvement tous les métiers. Les commissaires l'espéraient : « Ils s'occupent des moyens de donner du travail aux bras qui en manquent; ils espèrent qu'avant leur départ de cette ville ils parviendront à ce but. » Il ne semble pas qu'ils y soient parvenus.

Le 21 novembre, le citoyen Nivière Chol, officier municipal, chargé des fonctions de procureur de la Commune, constate l'échec des conférences tenues avec les fabricants : « Citoyens, dit-il à ses collègues réunis en l'hôtel commun de la ville de Lyon, au milieu des pénibles travaux d'une administration orageuse, votre sollicitude n'a point cessé de se porter sur les malheureux ouvriers en soie de la ville de Lyon. Vous avez appelé des conseils avec lesquels vous avez recherché les moyens de secourir cette malheureuse partie des citoyens que la cessation de leurs travaux a réduits à l'indigence. Les conférences que vous avez eues avec les principaux chefs de fabriques de-

toffes de soie, bien loin de vous amener à des vues grandes, à des résultats d'une exécution facile et prompte, ne vous ont offert que des calculs et des combinaisons dictés par un intérêt particulier... Cependant le temps passe, le mal augmente et 24.000 individus attendent que vous leur procuriez du travail et du pain. »

Et Nivière-Chol ne trouve qu'une solution; c'est que l'État subventionne les fabriques pour les remettre en activité : « Pour des besoins si grands il faut de grandes ressources, la nation seule peut les offrir, parce que sans un secours prompt et extraordinaire, par lequel on puisse redonner de l'activité aux manufactures de Lyon, les maux qui résulteraient de cette inaction prolongée seraient incalculables; ils troubleraient non seulement la ville de Lyon, mais ils porteraient encore le désordre dans les départements qui avoisinent cette grande cité. »

Il concluait donc à proposer à la Convention, par l'intermédiaire de ses commissaires, ceci :

« 1° Qu'il soit mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 3 millions;

« 2° Que cette somme, destinée à remettre en activité les fabriques de la ville de Lyon, soit successivement adressée par le ministre de l'intérieur au directoire du département, pour être versée dans la caisse du trésorier du district;

« 3° Que l'emploi en sera fait par un comité choisi par le conseil général de la commune, pris parmi les officiers municipaux et notables au nombre de cinq, présidé par le maire et en présence du procureur de la commune...;

« ... 6° *Si, pour donner de l'activité aux fabriques de soies le Comité juge convenable de faire fabriquer des étoffes pour le compte de la nation*, il y sera autorisé sous réserve de donner la connaissance et le détail de ses opérations au ministre de l'intérieur. »

Les commissaires transmirent cet arrêté de la Commune à la Convention, mais comme par acquit de conscience et sans insister. Leur attention, à ce moment, était ailleurs; ils relevaient les fraudes énormes commises à Lyon dans le service administratif des armées. Et sans doute ils jugèrent chimérique la solution proposée par la municipalité lyonnaise; car quel emploi la nation aurait-elle fait des soieries fabriquées par elle? Elle avait besoin maintenant de fer pour armer ses soldats et de gros drap pour les vêtir, non de fines et éclatantes étoffes. La Convention laissa tomber cette pétition. Qu'advint-il de la crise industrielle lyonnaise? Sans doute elle ne s'aggrava pas, car dans son rapport du 9 janvier, Roland n'y fait pas la moindre allusion. M. Thomas, qui étudie le mouvement économique et social sous Louis-Philippe, m'a communiqué de curieuses notes, d'où il résulte que les ouvriers de Lyon se rappelaient la Révolution comme une époque de bien-être. « Les

denrées n'étaient point chères alors, disaient-ils, et comme *les armées appelaient beaucoup d'hommes, tous les ouvriers qui restaient étaient occupés.* »



Faiences patriotiques nivernaises (1792).

(D'après les *Faïences patriotiques nivernaises* de MM Fioffé et Bouveault, reproduit avec l'autorisation des auteurs

Cela paraît en contradiction violente avec la crise certaine traversée par Lyon à la fin de 1792.

Il est probable que quand l'impossibilité absolue de remédier au chômage

partiel des fabriques de soie par des moyens factices, par des commandes d'Etat, eut apparu, les enrôlements volontaires se multiplièrent; les sans-travail se portèrent aux armées, ou s'employèrent à une des industries que surexcitait la guerre. Ainsi la crise fut atténuée sans doute. Et pourtant, le profond malaise du peuple va contribuer à coup sûr à l'explosion prochaine de la révolte lyonnaise, tournée bientôt en contre-révolution. La Révolution avait été favorisée par l'activité économique générale du pays. Elle n'aurait pas résisté six mois, si la crise industrielle qui sévit à Lyon à la fin de 1792 s'était, dès le début de la Révolution, abattue sur toute la France. Dans l'abîme de la misère et du chômage la Révolution aurait sombré.

Et la preuve, c'est qu'à Lyon, la misère, le chômage, préparèrent les voies à la contre-révolution. Mais il n'y avait là, heureusement, qu'une détresse locale. La France dans l'ensemble restait active et prospère. Roland, au 9 janvier 1793, est si loin de constater ou de redouter un affaiblissement général des manufactures qu'il songe, au contraire, à susciter dans les campagnes l'activité industrielle. C'est une idée ancienne de Roland, et que j'ai déjà notée, d'après son grand article du dictionnaire Panckoucke, quand j'ai fait le tableau de l'état économique de la France en 1789. Roland rêve de marier l'industrie au travail agricole.

« Quant à moi, écrit-il à la Convention à propos des ateliers de charité, je ne pense pas qu'il soit convenable de rejeter exclusivement les manufactures dans les villes; à la bonne heure pour celles d'industrie perfectionnée et où les arts du goût dominent; mais il n'en est pas de même des autres.

« 1° Il est peut-être contraire aux principes de l'égalité de vouloir conserver entre les villes et les campagnes cette différence de travaux qui met toute l'industrie, les arts, les lumières d'un côté, et réduit l'autre aux simples travaux de la glèbe;

« 2° Il est contraire à la nature du commerce d'opposer, même indirectement, des obstacles à ce qu'il établisse ses ateliers partout où il trouve profit à le faire;

« 3° Le matériel des manufactures est l'emploi des matières premières, elles ne s'y emploient pas sans déchet. Employer ces matières sur les lieux, épargner des frais de transport, c'est une économie.

« Ajoutez-y celle de la main-d'œuvre qui, à raison de la seule différence des mœurs et des besoins de la vie journalière, sera toujours moins coûteuse dans les campagnes.

« L'économie est la base de la prospérité des manufactures puisqu'elle règle le prix des marchandises, et décide du sort de la concurrence avec les fabriques étrangères. Je crois donc qu'il faut consulter les localités pour y déterminer tel ou tel genre de travaux et que les campagnes sont très propres pour la préparation des matières... Les villages où les filatures de laine, de coton, où leur emploi en draps, toiles, où la fabrique des rubans, etc., se sont introduits, sont

aussi devenus les plus peuplés, les plus riches, et, par conséquent, les contrées de la République où il y a le plus de prospérité ; l'habitant y est manufacturier et cultivateur tour à tour. Le ciel est-il paisible, la saison favorable ? Il laboure, il sème, il récolte ses champs. La pluie, les frimas, les longues soirées de l'hiver le font-il rentrer sous le chaume ? Il y file le coton, la laine, il y tisse de la toile et se livre à d'autres travaux casaniers également utiles à la République, à son bien-être et à celui de sa famille. L'oisiveté, cette source des vices, ce fléau destructeur des États, est repoussée loin de son foyer, le contentement, l'aisance et la paix lui font couler d'heureux jours, et ce ne fut jamais dans une cité, manufacturière et agricole en même temps, que la hideuse discorde osa se montrer.

« Je pense donc que le gouvernement doit introduire dans les campagnes les connaissances et le goût des manufactures de première nécessité. Le commerce et l'agriculture se prêtent un mutuel secours, et nulle part, les champs ne sont mieux cultivés que dans les lieux vivifiés par l'industrie.

« Il faut que chaque individu, le villageois comme le citadin, s'instruise et exerce dans une profession ; il faut que l'éducation publique le pousse à ce goût, lui en fasse même un devoir : c'est le moyen le plus sûr d'extirper la mendicité et d'inspirer l'amour du travail. »

Je ne discute pas le système de Roland ; il convenait à la période intermédiaire et incertaine où se trouvait encore l'industrie qui n'était pas entrée sous la loi du machinisme et qui n'était pas très concentrée. Roland ne paraît pas soupçonner qu'en éveillant dans les campagnes les vocations industrielles il ne ramènera pas l'industrie aux champs, mais qu'il rendra plus facile le drainage des forces rustiques déjà un peu dégrossies et éduquées par l'industrie des villes.

Mais encore une fois, quel que fût l'esprit de système de Roland, et quelque joie qu'il éprouvât à reproduire devant la Convention, comme ministre de l'Intérieur, les idées qu'il avait longtemps propagées obscurément comme inspecteur des manufactures, comment supposer qu'il aurait aussi complaisamment prévu l'extension de l'industrie et la diffusion des connaissances industrielles si, à ce moment précis, il y avait eu une baisse générale de l'activité économique ?

C'eût été une étrange idée de susciter la vaste concurrence de bras nouveaux aux bras inoccupés des ouvriers. Les partis qui se déchiraient alors n'auraient pas manqué de s'imputer les uns aux autres, de la Gironde à Robespierre et de la Commune à Brissot, la responsabilité de la crise industrielle si elle eût été en effet déclarée. Or, ils n'en faisaient rien.

Mais s'il n'y avait pas arrêt ou même ralentissement sensible de l'activité économique et de la production industrielle, le déséquilibre que j'ai déjà noté au printemps de 1792 allait s'aggravant. De plus en plus, la vie de la France semblait reposer sur je ne sais quoi de factice et de précaire. La baisse

des assignats se précipitait, surtout à la suite de la nouvelle émission de 400 millions. Roland, dans son rapport du 9 janvier, constate que « l'échange des assignats est de moitié au-dessous du pair contre l'argent, signe général de la richesse de toutes les nations commerçantes ». 50 pour 100 de baisse, c'est déjà très inquiétant.

Il est bien vrai, comme l'a si bien noté Condorcet, que le rapport de valeur de l'assignat à l'argent ne mesurait pas le rapport de valeur de l'assignat aux autres marchandises : l'assignat perdait beaucoup moins par rapport aux denrées que par rapport à l'argent considéré presque comme objet de luxe. Pourtant, avec une telle baisse de l'assignat par rapport à la monnaie de métal, tout l'équilibre des échanges était troublé : le prix de toutes les marchandises devait hausser. Malgré tout, le métal restait le point lumineux, qui hypnotisait, et la certitude où l'on était de ne pouvoir convertir l'assignat en argent qu'avec une perte de 50 pour 100 dépréciait, en une mesure moindre, mais très sensible encore, l'assignat pour toutes les transactions. Contre les incertitudes dont l'assignat semblait frappé, contre le risque de perte qui pesait sur lui, les détenteurs de marchandises se couvraient en en haussant le prix.

C'était, selon le mot très juste de Roland, comme « une prime d'assurance ». Cette prime, parce qu'elle était répartie sur l'ensemble des marchandises et la totalité des transactions, était bien inférieure à la perte que subissait l'assignat par rapport à cette marchandise toute spéciale et rare qui s'appelait l'argent. Mais elle était élevée encore; et cette prime d'assurance, d'ailleurs variable, surchargeait et faussait les transactions. Assez longtemps ce trouble causé par l'assignat avait été aggravé, surtout dans les grandes villes, par les billets de confiance, qu'émettaient les « caisses patriotiques » et autres; à Paris notamment la faillite de la maison de secours avait, comme nous l'avons vu, jeté la panique.

La Convention vota, dans les premiers jours de novembre, un décret qui arrêtait et interdisait toute émission de billets de confiance. Cambon exposa brièvement, le 2 novembre, les raisons qui commandaient ce décret :

« Citoyens, vous parler des billets de la caisse de secours (de Paris) c'est traiter une question très délicate, puisque d'un côté vous avez à défendre l'intérêt du Trésor public, et que de l'autre vous avez à soulager la classe indigente des citoyens. Vous connaissez maintenant la somme présumée des billets de la maison de secours de Paris, qui sont encore en circulation : elle est de 2.986.063 livres; c'est cette somme qu'il est instant de rembourser; nous ne connaissons pas encore au juste l'état de l'actif de cette maison. Il s'élève, selon le Directoire du département, à 1.600.620 livres; selon le Conseil général de la commune, à 1.237.000 livres, Nous évaluons que le déficit des différentes caisses de Paris pourra s'élever à 5 millions.

« *Nous vous proposerons demain un projet de décret pour répartir cette*

somme sur les citoyens riches du département. Vos comités, jetant ensuite leurs regards sur les autres communes de la République, ont pensé qu'il convenait de faire retirer de la circulation tous les billets de confiance qui ont été émis, soit par des municipalités, soit par des particuliers. »

Cambon propose qu'à partir d'une date très rapprochée, le 1er janvier : « Tout particulier ou toute municipalité qui mettra en émission des billets au porteur, de telle nature qu'ils soient, soient réputés faux-monnayeurs. Cette disposition est sans inconvénient, puisque, avant la fin du mois, il y aura plus de 200 millions d'assignats de 10 et de 15 sols en circulation (compris dans l'émission nouvelle de 400 millions). Les billets au porteur ne sont qu'une source d'agiotage. Ceux de 1.000 livres émis par la Caisse d'escompte et ceux de la Caisse patriotique offrent, sans doute, une garantie suffisante : mais si l'on permettait la circulation de ceux-ci, des fripons en feraient circuler d'autres, et, d'ailleurs, la masse de nos assignats est suffisante à tous les besoins du commerce.

« *Nous vous proposons enfin d'établir, par règle générale, que le déficit qui pourra se trouver dans ces différentes caisses sera supporté par les communes où elles sont établies, mais progressivement aux fortunes;* car le citoyen riche doit être taxé infiniment plus que celui qui n'a qu'une fortune médiocre, et l'on ne peut faire payer celui qui n'a que le simple nécessaire. Ce principe est d'autant plus vrai dans son application au cas particulier dont il s'agit, que l'on ne peut contester que c'est au gros propriétaire, aux entrepreneurs, aux chefs d'atelier qu'ont été principalement utiles les billets de la caisse de secours puisqu'ils les ont dispensés d'acheter du numéraire. Ces différentes mesures feront cesser les inquiétudes et préviendront sûrement les troubles dont la stagnation subite de ces billets a menacé plusieurs départements. »

Il y avait eu, en effet, un assez vif émoi déterminé par deux causes. D'une part, les billets de confiance étaient surtout gagés par des assignats, et les assignats baissaient. D'autre part, la faillite frauduleuse de la maison de secours de Paris, qui avait ou dérobé ou compromis dans des spéculations une partie du gage sur lequel reposaient les billets émis par elle, avait ébranlé le crédit de toutes les autres caisses; qui sait si elles aussi n'avaient pas détourné ou entamé le gage des billets qu'elles avaient mis en circulation? Aussi, le Comité des finances prévoyait un déficit; et selon la politique affirmée dès les premiers jours par la Convention, c'est aux riches de chaque commune que va incomber la charge de combler ce déficit et de rembourser au public la partie des billets de confiance qui n'était plus représentée par un gage solide dans les caisses « patriotiques ».

De même qu'à Rouen et à Lyon c'est la bourgeoisie riche qui devait supporter par un emprunt forcé, sans intérêt et progressif, la charge de l'approvisionnement en blé à des prix réduits, de même c'est la bourgeoisie riche qui

devait, par des contributions progressives, couvrir le déficit des caisses d'émission. La fortune des riches commence à apparaître comme une sorte de fonds social de réserve et d'assurance contre les accidents fâcheux qui troublent l'économie du pays, la vie de la nation.

A vrai dire, il ne semble pas qu'en dehors de Paris, il y ait eu déficit dans les caisses. Au moins pour les municipalités pour lesquelles Roland donne dans son rapport l'état des caisses, les sommes en dépôt qui garantissent les effets de confiance sont, ou égales, ou même supérieures à la somme des billets émis. A Paris, l'immense confusion des affaires avait sans doute rendu plus malaisée la surveillance. Dans les grandes villes de province, ou c'étaient les municipalités elles-mêmes qui géraient les caisses, et avec une inflexible probité, ou c'étaient des groupements industriels habitués à l'exactitude et au contrôle. C'est ainsi qu'à Bordeaux, les billets émis pour une somme de 10.391.034 livres, plus de 10 millions (on voit le grand rôle joué par cette monnaie de papier, subdivision anticipée et libre de l'assignat), avaient leur contre-partie exacte dans un actif certain et vérifié. De même, à Laval, pour 1.833.591 livres.

De même encore pour Lyon, où la caisse de l'association des chapeliers (maitres chapeliers) avait émis 1.572.000 livres, avec un actif équivalent. Et aussi avec des sommes moindres mais élevées encore, pour Angers, Saumur, Baugé, Cholet, Coron, Tours, Saint-Quentin, Dunkerque, Lyon encore (pour la caisse patriotique), à Poitiers, à Montargis, Balmont, Nancy, Toul, Vezcièze, Lunéville, Mâcon, Bar-sur-Ornain, Parthenay, la gestion avait été irréprochable. Et ce n'est qu'une énumération bien incomplète. Mais cette abondance de la petite monnaie fiduciaire s'ajoutant à la masse énorme des assignats, n'est-elle point un signe de l'extrême activité des échanges? Dix millions rien que pour Bordeaux.

C'est le 8 novembre que la Convention adopta le décret sous sa forme définitive. On y voit en jeu tout le mécanisme administratif de la Révolution manié par la volonté puissante de la grande assemblée.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, considérant la nécessité qu'il y a d'arrêter le plus tôt possible la circulation des billets au porteur, payables à vue soit en échange d'assignats, soit en billets échangeables en assignats, qui sont reçus de confiance comme monnaie dans les transactions journalières, afin d'éviter les troubles que cette circulation pourrait occasionner;

« Considérant que l'émission de ces billets qui a été faite par des corps administratifs ou municipaux, compagnies ou particuliers, ne peut, dans aucun cas, former une dette à la charge de la République;

« Considérant qu'il est du devoir des représentants de la nation de prendre des mesures pour fournir au déficit qui pourrait résulter des diverses émissions de ces billets, afin que la portion du peuple la moins fortunée ne soit

pas la victime de l'insolvabilité ou des manœuvres coupables des personnes qui les ont émis, arrête ce qui suit... »

Et toute une série d'articles réglait la vérification des caisses par des commissaires nommés par le directoire de département ou de district. Ces commissaires devaient se faire représenter les fonds et toutes les valeurs qui servaient de gages aux billets; surveiller la vente qui serait faite par chaque administration des valeurs qui servent de gage aux billets, afin de se procurer de suite, en assignats ou en espèces, l'entier montant des billets en circulation.

« Art. 6. — Le jour de la publication du présent décret, les corps administratifs et municipaux cesseront l'émission desdits billets; ils briseront les planches qui auront servi à leur fabrication. Ils retireront de suite ceux qui seront en circulation et ils les feront annuler et brûler en présence du public...

« Art. 7. — Les corps administratifs et municipaux qui auront fait des émissions étant responsables du déficit qui pourrait exister dans leurs caisses, seront tenus d'y pourvoir au fur et à mesure des besoins pour le remboursement; et faute par eux d'y satisfaire, ils y seront contraints, savoir : les directoires de département, à la requête et diligence du commissaire nommé par le conseil de département. »

De même, vérification immédiate sera faite des caisses des compagnies.

« Art. 9. — Trois jours après ladite vérification, les compagnies et les particuliers qui auront mis en circulation desdits billets, seront tenus de représenter à la municipalité les assignats ou espèces qui seront nécessaires pour retirer tout billet qui serait en circulation. »

Et ce n'est pas en gros assignats, même quand les statuts des caisses l'avaient réglé ainsi, c'est en assignats de 5 livres que devra être fait le remboursement des billets.

« Art. 14. — *Pour faciliter la rentrée desdits billets, toutes les conditions qui s'y trouveront énoncées de ne les rembourser qu'en assignats de 50 livres et au-dessus sont annulées;* les corps administratifs étant chargés d'échanger aux dites compagnies ou particuliers des assignats de 50 livres et au-dessus contre des assignats de 5 livres et au-dessous, jusqu'à concurrence des sommes qui pourront leur être nécessaires. »

Et voici les dispositions pour parer au déficit :

« Art. 16. — Le déficit qui pourra se trouver dans les caisses des particuliers ou des compagnies qui auront mis en circulation des billets au-dessous de 25 livres, payables à vue, etc... connus sous le nom de billets patriotiques, de confiance, de secours, ou sous toute autre dénomination, qui sont reçus de confiance comme numéraire dans les transactions journalières, le produit de la vente des effets et marchandises et de la rentrée des dettes actives sera supporté, à Paris, par le département, et, dans les autres villes, il

sera une charge des communes dans lesquelles ces établissements ont eu lieu. sauf le recours contre les entrepreneurs, directeurs, associés ou intéressés dans lesdites caisses.

« Art. 17. — Le montant de ce déficit sera réparti au marc la livre, d'après le mode de contribution extraordinaire qui sera établi par la Convention, sur l'avis des corps administratifs et municipaux. »

A partir du 1er janvier 1793 aucun billet ne devait rester en circulation : pour obliger les porteurs de ces billets à se faire rembourser dans le délai fixé, l'article 21 disait :

« Les personnes qui, avant le 1er février prochain, n'auront pas exigé le remboursement des billets au-dessous de 25 livres, seront déchues de leur recours envers les communes; et celles qui, avant le 1er janvier prochain, ne se seront pas fait rembourser les billets de 25 livres et au-dessus seront tenues, avant d'obtenir leur remboursement, de les faire viser au bureau chargé de percevoir les droits d'enregistrement, et d'y payer 2 0/0 de la valeur desdits billets. »

Mais, malgré ce décret si ferme, les billets de confiance ne disparurent pas de la circulation aussi vite que l'avait voulu la Convention, longtemps encore ils aggravèrent le trouble que la baisse et les fluctuations des assignats jetaient dans le système économique. Roland constate, à la date du 9 janvier 1793, la persistance du mal :

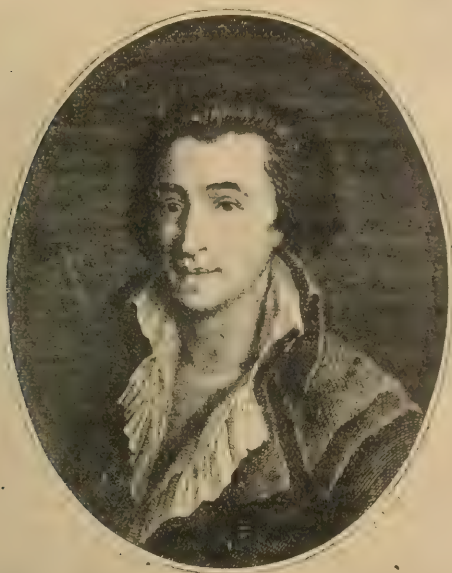
« Le commerce est devenu un océan de hasards par les chances désastreuses de la falsification. Le peuple a tremblé pour la certitude du gage de ses salaires. Chacun a voulu obtenir une prime d'assurance en faisant payer plus cher sa marchandise ou ses services. Les prix ont monté d'un mouvement rapide, circonstance dont le pauvre gémit et qui épuise le trésor public (obligé pour la guerre à de vastes achats).

« Par la loi du 8 novembre, ajoute Roland, la Convention a vigoureusement attaqué la source de tous ces maux en ordonnant que, dans toute l'étendue de la République, les billets de confiance seront remboursés et cesseront d'avoir cours au 1er janvier. La mesure était grande, mais l'événement a prouvé que trop peu de temps était accordé pour son exécution. » Ce n'est pas que la plupart des caisses patriotiques dont les états de situation ont été dressés selon les formes prescrites par la loi n'aient prouvé qu'elles avaient bien réellement en assignats le gage entier de la somme des billets versés par elles dans la circulation.

Et partout l'échange des billets de confiance contre les assignats de 15 et de 20 livres se ferait sans peine s'il n'y avait en certaines grandes villes un étonnant mélange de billets de toute espèce. Il y a dans plusieurs départements une multitude de billets de toutes les régions de la France, et il est difficile, loin du point d'émission de ceux-ci, de les réaliser en assignats.

« *L'ébranlement de toute la France au moment où l'ennemi en avait*

franchi les frontières a fait parcourir des espaces immenses aux bataillons de volontaires dont chacun a parsemé sa route de billets de sa municipalité ou de son district. De là il est résulté partout, et spécialement aux départe-



FABRE D'ÉGLANTINE.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

ments frontières, une confusion terrible de papiers-monnaie. Rien n'est aujourd'hui si difficile que de faire retourner tous ces papiers-monnaie à leur source. »

Curieux effet de l'immense mouvement national qui mêlait les hommes de toutes les régions, de toutes les communes dans l'armée de la liberté! Il avait fallu accorder des délais plus étendus, et ainsi cette cause secondaire, mais irritante, de déséquilibre s'ajoutait à toutes celles qui affectaient les prix.

Dans cette hausse générale des prix, c'est surtout le blé qui avait monté, et ce renchérissement du blé était doublement grave, d'abord parce qu'il atteignait l'alimentation du peuple, et puis parce que le blé était en quelque sorte un étalon de valeur par rapport auquel tous les prix se fixaient : ainsi une hausse démesurée du blé tendait à bouleverser et à hausser tous les prix.

Il y avait de région à région, et particulièrement du Nord au Midi, des différences énormes dans les prix du blé, du simple au double, mais partout il était extraordinairement cher. Le Conseil exécutif provisoire, dans sa proclamation du 30 octobre 1792, constate que « dans presque tous les départements méridionaux, le setier de grain de 220 livres poids de marc, se vend 60 livres et plus ». 60 livres, c'est effrayant : cela équivaut à peu près à 45 francs l'hectolitre et même plus. Dans le Nord, le prix n'est parfois que de moitié, mais presque partout, même dans les régions les plus favorisées, le prix atteint 37 livres le setier, ce qui est exorbitant. C'est le prix constaté par le ministre de l'intérieur dans une lettre du 19 novembre :

« Aujourd'hui, écrit-il, le prix commun du blé se monte à 37 livres. »

C'était, sur les prix de la période de dix ans qui précéda la Révolution, une hausse énorme.

« Depuis 1776 jusqu'à 1788, précise Roland, c'est-à-dire dans l'espace d'environ douze ans, le prix des grains n'a presque pas varié, et il s'est maintenu au prix commun de 22 livres le setier de 240 livres poids du marc. »

Maintenant donc c'est presque le double, et dans le Midi, c'est le triple. Fabre de l'Hérault, sans préciser les chiffres, dit le 3 novembre, au nom du Comité d'agriculture :

« Partout les prix éprouvent un surhaussement qui doit inspirer des craintes. »

Creuzé-Latouche, « au nom de la section des subsistances », constate dans un rapport substantiel du 8 décembre, qu'il y a de région à région des inégalités extraordinaires, mais que partout un terrible mouvement de hausse a porté les prix à un niveau que, dans le siècle, le peuple n'avait pas connu.

« Voyez le tableau du prix du blé en France depuis 1756 jusqu'en 1790. Ces prix sont les prix moyens de chaque année, réduits sur le setier de Paris, qui pèse 240 livres poids de marc.

« Depuis 1756 jusqu'en 1766, le prix du blé a été de 14 à 18 livres. En 1766, le prix du blé a été de 20 livres; il a encore monté rapidement dans les

années suivantes, et dans les dernières années du règne de Louis XV, il a été de 25 à 29 livres.

« En 1774 ce prix est retombé, et depuis cette époque jusqu'en 1788, il a été à 20 et 19 livres et n'a jamais passé 23, excepté dans l'année 1775, où plusieurs provinces avaient manqué et où l'on vit quelques soulèvements.

« Voyez le tableau des prix dans tous les départements, relevé du 1er au 16 octobre dernier et réduit aussi au setier de Paris. Ce tableau présente des inégalités sans exemple. Tandis que plusieurs départements ont du blé à 24, 26, 27 et 28 livres, d'autres le paient à la même époque 56, 60 et jusqu'à 64 livres; d'autres, depuis 40 jusqu'à 50, et d'autres depuis 30 jusqu'à 40 livres. »

Creuzé-Latouche constate, par exemple, que le département du Loir-et-Cher, placé entre celui de la Sarthe et du Loiret, qui ont le blé à 29 et à 31 livres, le paye 45 livres :

« Le département des Landes paye le blé 26 livres, et ce département est situé entre la Gironde et les Basses-Pyrénées, qui le payent 41 et 42 livres. »

La préoccupation du rapporteur est de démontrer que c'est surtout le défaut de circulation qui crée le mal. Mais ce défaut de circulation, s'il explique les « inégalités monstrueuses » d'un département à l'autre, n'explique pas la hausse générale et vraiment exceptionnelle des blés. Cette hausse résulte des tableaux publiés par Creuzé-Latouche et que je tiens à reproduire, car c'est un document très important sur la vie économique de la Révolution.

Voici d'abord le tableau du prix moyen du froment, chaque année, réduit au setier de Paris, depuis 1756

1756....	14 livres	19 sous	1769....	24 livres	sous	1781....	20 livres	19 sous
1757....	18 —	11 —	1770....	29 —	7 —	1782....	23 —	16 —
1758....	17 —	11 —	1771....	28 —	6 —	1783....	23 —	9 —
1759....	18 —	8 —	1772....	26 —		1784....	23 —	18 —
1760....	18 —	7 —	1773....	25 —	13 —	1785....	23 —	4 —
1762....	15 —	9 —	1774....	22 —	14 —	1786....	22 —	
1763....	14 —	17 —	1775....	24 —	16 —	1787....	22 —	2 —
1764....	15 —	12 —	1776....			1788....	25 —	2 —
1765....	17 —	8 —	1777....	20 —	17 —	1789....	34 —	2 —
1766....	20 —	14 —	1778....	22 —	18 —	1790....	30 —	7 —
1767....	22 —	6 —	1779....	21 —	4 —			
1768....	24 —	4 —	1780....	19 —	15 —			

C'est donc de 1756 à 1790, pendant trente-deux ans, une moyenne de 24 livres le setier (environ 120 kilos), c'est-à-dire 20 livres ou environ 20 francs les 100 kilos. Et voici maintenant que la moyenne est de 37, avec de prodigieux écarts de département à département; mais sans que les plus favorisés descendent à la moyenne des 32 années précédentes.

Voici les prix, par département, du 8 au 16 octobre 1792.

Ain	43	Gard	51	Nièvre	36
Aisne	32	Garonne (Haute-)	42	Nord	32
Allier	43	Gers	42	Oise	30
Alpes (Hautes-)	63	Gironde	42	Orne	31
Alpes (Basses-)	54	Hérault	58	Pas-de-Calais	26
Ardèche	44	Ille-et-Vilaine	28	Puy-de-Dôme	53
Ardennes	47	Indre	43	Pyrénées (Basses-)	41
Ariège	55	Indre-et-Loire	29	Pyrénéee (Hautes-)	32
Aube	25	Isère	»	Pyrénées-Orientales	33
Aude	34	Jura	45	Bas-Rhin	34
Aveyron	53	Landes	27	Haut Rhin	27
Bouches-du-Rhône	51	Loir-et-Cher	47	Rhône-et-Loire	35
Calvados	30	Loire (Haute-)	51	Haute-Saône	41
Cantal	»	Loire-Inférieure	30	Saône-et-Loire	34
Charente	35	Loiret	31	Sarthe	30
Charente-Inférieure	34	Lot	28	Seine-et-Oise	25
Cher	37	Lot-et-Garonne	40	Seine-Inférieure	31
Corrèze	42	Lozère	37	Seine-et-Marne	30
Côte-d'Or	35	Maine-et-Loire	33	Deux-Sèvres	32
Côtes-du-Nord	26	Manche	38	Somme	30
Creuse	49	Marne	27	Tarn	»
Dordogne	40	Marne (Haute-)	34	Var	43
Doubs	42	Mayenne	31	Vendée	31
Drôme	47	Meurthe	31	Vienne	31
Eure	26	Meuse	30	Vienne (Haute-)	37
Eure-et-Loir	26	Morbihan	31	Vosges	38
Finistère	28	Moselle	28	Yonne	33

Cette hausse si disparate, mais partout si forte, n'est point passagère; elle se maintient en janvier 1793, au moment où Roland dresse son rapport à la Convention. Je reviendrai tout à l'heure sur les causes de la crise indiquées par Roland; je ne cite maintenant ce texte, très important d'ailleurs à bien des égards, que pour noter la permanence de la hausse du blé et du pain, et ses profonds effets sur toute la vie économique de la France. « En vain, dit Roland, les barrières fiscales sont-elles détruites, une recherche inquisitoriale plus funeste encore neutralise les subsistances dans toutes les veines du corps politique. *Le prix des grains varie pour le Français de 25 à 64 livres le setier*, et l'agriculteur ne peut échanger librement le produit de ses sueurs contre l'industrie de ses compatriotes. A ce faux système désorganisateur des rapports sociaux, la Convention a opposé une loi pleine de sagesse; mais il faut encore ajouter comme cause décourageante de l'agriculture, la nécessité de satisfaire aux dépenses publiques par l'émission d'une masse considérable d'assignats, dont l'échange est de moitié au dessous du pair contre l'argent, signe général de la richesse de toutes les nations commerçantes. *L'artisan agricole lutte contre le cultivateur pour l'augmentation des salaires dont le consommateur ne consent qu'avec peine le remboursement sur les denrées. Leur surhaussement est d'autant plus inévitable qu'un million de bras employés aujourd'hui à la défense de la République diminue pour le*

laboureur la concurrence dans le choix des ouvriers. Ce n'est pas tout : les bœufs, les chevaux, ces compagnons de labour, qui économisent les frais de culture et en multiplient les produits, sont enlevés soit pour suffire à la nourriture des défenseurs de la patrie, soit pour aider aux travaux guerriers...

« Les mêmes symptômes affectent l'industrie manufacturière. Le premier élément du prix de tout travail, de toute fabrication, se trouve dérangé, puisque le blé depuis longtemps au taux moyen de 22 livres le setier du poids de 240 livres, se trouve aujourd'hui en France généralement de 37 livres. Les nombreux consommateurs, rentiers, salariés, journaliers, n'éprouvant pas la même augmentation dans leurs revenus, restreignent leurs dépenses, et ne vivifient plus les anciens canaux de la circulation; un grand nombre même, alarmé à la dépréciation des assignats, achète pour emmagasiner et non pour consommer. »

Ainsi la formidable hausse du blé et du pain, signalée officiellement par la proclamation du Conseil exécutif provisoire du 30 octobre, est constatée encore officiellement dans sa réalité brutale et ses effets présumés, le 9 janvier 1793, par le ministre de l'Intérieur.

Avec cette diversité dans les prix du blé, il n'est pas aisé de savoir exactement quel était le prix moyen du pain. Lequinio qui cherche à rassurer la Convention dit dans son discours du 29 novembre : « Remarquez que les cris et la disette n'ont point lieu dans les départements qui manquent de blé, mais dans ceux où il est abondant. Aujourd'hui le blé manque dans quelques départements du Midi, *le pain s'y vend 7 ou 8 sous la livre*, et le calme y règne. A trente lieues autour de Paris le sol ne produit que du blé, pour ainsi dire, la récolte a été bonne, tous les greniers sont pleins; le pain à Paris ne vaut que 3 sous la livre, il n'est pas plus cher dans les 30 lieues qui l'entourent, et c'est là qu'existe le mal. »

Mais, si à Paris le pain ne valait que 3 sous la livre, c'est parce que la municipalité parisienne vendait du blé à perte. On peut donc être sûr que presque partout le prix de la livre de pain dépassait 3 sous. Qu'on se souvienne qu'un député de Lyon s'écriait à la Convention que le pain se vendait à Lyon 5 sous la livre, et que l'on rapproche ce trait effrayant du prix presque incroyable de 7 à 8 sous que Lequinio indique pour quelques départements du Midi : on sera porté à croire que presque partout le prix du pain s'élevait au moins à 4 sous la livre. Barbaroux propose, le 8 décembre, un décret dont l'article 2 disait :

« Lorsque le prix du pain se sera élevé, dans la majorité des départements au-dessus de 36 deniers la livre, l'exportation des grains de la République sera prohibée par le Corps législatif, et les délinquants seront punis de mort. » (Trente-six deniers c'est 3 sous, le denier exprimant un douzième du sou.)

Trois sous, c'est donc, selon Barbaroux, le prix extrême que peut suppor-

ter le peuple. Or, dans le même décret, il dit (article 4): « L'exportation des grains est dès ce moment défendue. » C'est donc que dans la majorité des départements, et sans contestation aucune, le pain valait plus de 3 sous la livre. D'ailleurs, il se vendait à peu près 3 sous la livre avant la hausse d'octobre : je crois donc pouvoir conclure qu'à la fin de 1792 et 1793, le pain se vendait au moins 4 sous la livre dans la plus grande partie du pays. Or, la plupart des orateurs sont d'accord pour dire que le travailleur français, surtout le travailleur des campagnes, consomme 3 livres de pain par jour. Dufriche-Valazé dit expressément, dans son discours du 29 novembre :

« Vauban ne porte la consommation qu'à 3 setiers par tête (et par an); ce qui ne fait pas tout à fait 2 livres de pain par jour, et si les citadins en consomment moins, qu'ils sachent que l'habitant des campagnes qui est toujours en équilibre entre ses forces et ses fatigues en consomme bien davantage. L'expérience m'a démontré que le laboureur mangeait par jour depuis 3 livres jusqu'à 3 livres 1/4 de pain. »

Il est bien vrai que dans ce pain les habitants pauvres pouvaient faire entrer du seigle; mais, à moins de réduire la qualité de son pain, le citoyen français supportait alors, rien que pour le pain, une charge de 12 sous par jour. Barbaroux évalue à 2 400 millions la valeur annuelle de la consommation en pain pour les 25 millions de Français : c'est une charge de 88 francs par tête. Et cette année-là, les menus grains, ce qu'on pourrait appeler les grains pauvres, qui au besoin remplaçaient le blé, avaient fait défaut :

« Les pluies presque continuelles de l'automne, écrit Roland, ont beaucoup endommagé les menus grains, tels que le maïs et le sarrazin, qui sont dans plusieurs cantons la principale nourriture de la classe indigente du peuple. Il faut attribuer particulièrement au défaut de récolte de ces menus grains, les demandes considérables de secours qui me sont adressées journellement. »

C'est donc au blé surtout qu'il fallait recourir; et on voit qu'au cours du pain de froment chaque travailleur, ouvrier ou paysan, selon qu'il consommait 2 livres ou 3 livres de pain par jour, était obligé de dépenser, rien que pour le pain, entre 8 et 12 sous par jour; c'est-à-dire au moins un tiers du salaire et souvent la moitié. Je n'entre pas en ce moment dans l'étude des salaires sous la Révolution; je me borne à marquer par quelques exemples, combien, par rapport aux salaires, le prix du pain était à cette date exorbitant. Beaucoup de journaliers agricoles ne gagnaient pas plus de 20 sous par jour. Nous avons vu que les ouvriers du bâtiment à Paris gagnaient 40 sous. Je relève, dans ce même rapport de Roland, qui constate le haut prix du blé, le salaire de quelques catégories d'ouvriers d'élite, payés particulièrement cher. Ainsi, à la manufacture de Sèvres, les ouvriers, au nombre de 204, sont répartis en six ateliers. L'atelier de peinture est composé d'un chef et de 72 ouvriers dont les appointements annuels montent,

au total, à la somme de 63 492 livres; c'est-à-dire que le salaire annuel de ces ouvriers, qui sont des artistes, s'élève en moyenne à 900 livres, 3 livres par jour de travail. Dans l'atelier de porcelaine tendre, composé d'un chef et de 46 ouvriers, les appointements annuels s'élèvent à 33 285 livres; c'est une moyenne annuelle, par ouvrier, de 718 livres; ou 2 l. 30 par jour ouvrable : 46 sous. L'atelier de porcelaine dure est composé d'un chef et de 26 ouvriers, qui reçoivent dans l'année 20 256 livres; pas 50 sous par jour. Voici l'atelier des fours composé d'un chef et de 42 ouvriers, recevant annuellement 25 620 livres, c'est-à-dire, pour chacun d'eux, 581 livres dans l'année : 38 sous par jour.

A la manufacture des Gobelins « les ouvriers étaient au nombre de 134, dont 18 apprentis, et la totalité de leurs journées s'élevait à une somme de 109 546 livres. Il y avait sur cette dépense une diminution de 8 à 10 000 livres par an, pour le piquage par quart de jour à raison des absences. »

Ainsi, en fait, ils recevaient dans l'année environ 100 000 livres : c'est-à-dire (défalcation faite des apprentis) 860 livres en moyenne pour chacun : 56 sous par jour ouvrable, à peine sur l'ensemble de l'année 50 sous par jour. Et c'étaient des ouvriers rares, aux prises avec le génie des peintres, et obligés d'entrer si subtilement dans l'œuvre des maîtres que, selon la manière large ou raffinée du peintre qu'ils reproduisaient en tapisserie, la vitesse de leur travail mesurée à l'aune était extrêmement variable. « Tant que l'on a exécuté des tableaux des anciens maîtres, les prix fixés pour la main-d'œuvre n'ont excité aucune réclamation; mais lorsque l'on a exécuté des Boucher, des Van Loo, l'ouvrier n'a pu mettre dans son travail la même promptitude. » Et quand les hauts salaires sont à ce niveau, que doit être le commun des salaires? Il ne me paraît pas téméraire de dire qu'en général ils représentaient à peine le tiers des salaires actuels. Or, aujourd'hui et depuis une dizaine d'années le prix du pain n'atteint pas en France, dans l'ensemble, 3 sous la livre. Donc, le pain au commencement de 1793, était plus cher qu'aujourd'hui, absolument, au moins d'un quart : et relativement au salaire, *il était quatre fois plus cher*. Quel fardeau pour le peuple, à cette heure à la fois triomphante et difficile de la Révolution !

Mais quelles étaient les causes de cette redoutable cherté?

Il est sans doute impossible de les démêler toutes et de mesurer l'action de chacune. Dans ces périodes de rénovation universelle et de vaste ébranlement l'enchevêtrement des faits est extrême, les faits économiques et les faits politiques réagissent les uns sur les autres à l'infini.

Il serait trop commode de dire, comme le font les historiens à la mode de Taine, que la méfiance générale et l'anarchie étaient les causes de la cherté. Sans doute, le peuple avait gardé un souvenir sinistre des opérations d'ancien régime qui furent faites sur les blés, il avait gardé le souvenir horrible des disettes, des famines périodiques qui avaient désolé le pays. Et chaque dépar-

tement, chaque district, chaque canton, soupçonnant que si le grain sortait de leurs limites il deviendrait peut-être la proie de manœuvres coupables, étaient tentés de le retenir sur place. Ainsi la circulation était sinon arrêtée, au moins troublée, et les régions qui avaient du trop plein ne le déversaient que péniblement sur celles qui avaient du manque : de là, sans doute, l'extrême inégalité des prix.

Une découverte récente avait ranimé les souvenirs les plus tristes et les plus terribles légendes d'accaparement et de famine. Les papiers saisis aux Tuileries avaient révélé l'emploi assez étrange fait, pour le compte du roi, des fonds disponibles. Le roi, par un billet du 7 janvier 1791, en avait confié la gestion à M. de Septeuil :

« J'autorise M. de Septeuil à placer mes fonds libres comme il le jugera convenable, soit en effets sur Paris ou sur l'étranger, sans néanmoins aucune garantie de sa part. »

Et M. de Septeuil s'était mis en rapport avec des maisons de Nantes, de Lyon, et surtout de Hambourg, et il faisait pour le roi, sur les sucres, sur les blés, des opérations où il était intéressé à la hausse. Voici un billet du 22 avril 1792 à MM. Duboisviolette et Moller, de Nantes :

« M. Rocck, d'Hambourg, étant ici dernièrement, vous a prévenu que l'achat fait sur son ordre de 20 barriques *sucre terré*, montant à 65 982 livres, était pour mon compte. En conséquence, je vous prie, Messieurs, de temps à autre, et premièrement en réponse à celle-ci, de me donner des instructions sur le cours du sucre *et sur ce que je puis en espérer*. Ce sera d'après cette connaissance que je vous en commettrai la vente. Mon intention est de réaliser le plus tôt possible cette spéculation et aussitôt que j'y pourrai trouver un bénéfice de 10 à 12 0/0. Je vous prie de m'adresser vos lettres sous enveloppe à ***M. de Chalandray, rue de l'Université.*** »

Le 30 avril 1792, Septeuil écrivait à Rocck, qui se trouvait alors à Amsterdam, chez MM. de Bury et Cie :

« Monsieur, j'apprends avec plaisir votre heureuse arrivée à Amsterdam; je suis charmé que vous n'ayez pas été inquiété sur votre route, il n'en serait peut-être pas de même aujourd'hui, depuis notre déclaration de guerre... *A l'égard des marchandises, je vois avec beaucoup de peine la baisse énorme sur celle du n° 1. J'attends avec impatience l'effet qu'aura produit notre déclaration de guerre;* vous connaissez mes intentions sur cet article, je persiste à vouloir le réaliser au pair, je me repose sur votre zèle pour mieux faire, si les circonstances deviennent favorables. *Quant aux nos 2 et 3, j'ai plus de confiance dans la hausse que ces marchandises doivent éprouver; j'espère que vous m'informerez exactement des variations de prix, et que vous n'échapperez pas les occasions utiles à mes intérêts vous m'avez donné de belles espérances sur ces opérations*, je désire les voir réaliser et n'avoir que des remerciments à vous en faire. »

Evidemment les opérations faites pour le compte du roi sont insignifiantes, mais c'étaient des spéculations à la hausse, et quand ces lettres furent saisies et publiées, les esprits surexcités déjà par laha usse des denrées cru-



Faïences patriotiques nivernaises (1792).

(D'après les *Faïences patriotiques nivernaises* par MM. Fieffe et Bouveault, reproduit avec l'autorisation des auteurs.)

rent voir là une partie d'un vaste plan caché. Septeuil, dans une lettre du 14 mai 1792, à MM. Engelbak et Rocck, à Hambourg, écrit ceci :

« Je vous priais de me reconnaître... de l'emploi de B. M. 75 089 pour

mon intérêt proportionnel aux fonds dans les achats en société de blé froment qui se montent, suivant les factures remises à M. du Coulombrei, à 402 992 B. M. »

C'étaient des sommes infimes, et cela ne pouvait en rien agir sur les cours, mais quelle inconscience, quelle funeste étourderie chez ces agents du roi qui, en pleine révolution, en pleine guerre, quand le peuple encore hanté des souvenirs du pacte de famine commence à murmurer contre la cherté des grains, associent le roi à des spéculations à la hausse sur les denrées coloniales et sur le blé! Septeuil demande à ses correspondants de Hambourg (ah! comme le nationalisme monarchiste et antisémite, vertueux ennemi du cosmopolitisme financier, a là de précieux antécédents!) de lui confirmer l'entrée en dépôt des cafés reçus du Havre et de Nantes, et des sucres reçus de Nantes :

« Je vous serai obligé de satisfaire à tous ces points de reconnaissance. Je vous dirai de plus que M. Rocck m'avait expressément promis que vous m'écririez le prix de chacune de ces marchandises. »

Et en post-scriptum :

« *Je ne doute pas que le prix des froments ne s'élève incessamment et que vous ne rencontriez les limites de 120, quoique fort distantes d'à présent* ».

Septeuil n'est pas enchanté de son opération, il craint d'avoir acheté au moment où le cours du blé avait déjà atteint le plus haut : il essaie pourtant de se rassurer et il entrevoit une hausse nouvelle comme conséquence des grands achats des armées.

« Hambourg, MM. Engelback et Rocck, le 8 juin 1792.

« Il faut avouer que j'ai été bien malheureux de saisir le plus haut prix dans l'achat de ces froments ; j'espère que vous apporterez tous vos soins pour m'en tirer le meilleur parti que vous pourrez recueillir sur les récoltes éventuelles du Nord *et sur la consommation présumée des nombreuses armées... Les notions sur nos récoltes de France les font présumer bonnes.* Cependant, il arrive annuellement que les denrées sont chères à l'approche et même après les récoltes; il en est sans doute de même chez vous, et J'ESPÈRE QUE DANS LE COURANT DES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT LES PRIX S'ÉLÈVERONT; *j'ai la même espérance pour les denrées coloniales pour l'automne prochain.* »

Septeuil n'eut pas d'ailleurs à se louer de ses rapports avec les dépositaires Rocck et Engelback, chez lesquels il consignait pour revendre à bénéfice, sucres, cafés et blés. Il eut des doutes sur leur solidité et retira la marchandise, mais il continua de spéculer et il écrivait à ses nouveaux correspondants de Hambourg, MM. Poppe et Cie, pour soutenir les cours :

« Je ne fixe pas de limites pour les froments... Vous aurez appris les ordres que notre gouvernement a donnés chez vous pour des achats qui seront suivis, dit-on, de nouveaux et plus considérables. »

A Londres, à Saint-Petersbourg, Septeuil poussait aussi ses petites opérations. Les documents relatifs à ces spéculations furent portés à la tribune de la Convention et aggravèrent l'émoi du peuple. On ne voit là engagé directement que de petites sommes, mais a-t-on découvert toute la trame? Et si les fonds de la liste civile servent à des achats de blés, à des « accaparements », toute la contre-révolution n'est-elle pas entrée dans le système du roi? Que le grain reste donc sous la surveillance du peuple si on ne veut pas que les contre révolutionnaires, les nobles, les prêtres factieux, les marchands aristocrates, les riches bourgeois feuillants, le concentrent en des magasins secrets, afin d'affamer la nation révolutionnaire.

Le girondin Valazé, rapporteur de la Commission d'examen des papiers trouvés aux Tuileries, dénonça avec violence, le 6 novembre, les spéculations royales :

« De quoi n'était-il pas capable, le monstre! Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière. Je vous le dénonce comme accapareur de blé, de sucre et de café. Septeuil était chargé de cet odieux commerce, auquel nous voyons qu'on avait consacré plusieurs millions. Était-ce pour cet horrible usage que la nation avait comblé le perfide de richesses? Il n'y a que le cœur d'un roi qui soit capable d'une telle ingratitude.

« Ah! je ne suis plus surpris de l'imprévoyance des lois sur les accaparements. On faisait tout pour détourner de cet objet l'esprit des législateurs; on imposait silence au peuple toujours crédule en lui disant qu'il n'y avait point et qu'il ne pouvait y avoir d'accapareurs; que toutes les parties de l'empire étaient trop activement surveillées par les corps municipaux et les gardes nationales... Le peuple se taisait, car il est si facile à convaincre, et le lendemain, sous le grand prétexte de la libre circulation des grains, on le faisait marcher au secours des accapareurs. J'en profiterai, de cette leçon, et je prends ici l'engagement de veiller avec un soin particulier sur la rédaction des lois relatives aux subsistances.

« Vous concevez bien, représentants du peuple, qu'on a couvert de toutes les ombres du mystère l'odieux commerce que je viens de vous dénoncer. Longtemps nous avons cru nous-mêmes que nos recherches seraient infructueuses. Les sommes que l'on y employait et le nom de celui qui le faisait ne nous laissaient aucun doute sur la part que Louis Capet devait, à l'exemple de son aïeul, prendre à ce commerce. Nous connaissions les besoins toujours renaissants d'une cour corruptrice. Nous avions sous les yeux [illegible] Septeuil pour satisfaire quelquefois à ces besoins; cependant nous savions que le fier despote voulait être obéi sur l'heure.

« Nous voyions ce même Septeuil consacrer jusqu'à [illegible] à ce commerce qu'il faisait à Hambourg, à Londres et ailleurs, en prenant la simple précaution de se faire adresser sa correspondance [illegible] sous un nom emprunté; nous étions assurés, en même temps, que [illegible] tyran [illegible]

instruit des rapports commerciaux de son agent avec l'étranger, puisque nous tenions en mains des reçus de sa part, qui consistaient en des traites sur Londres. Nous ne cessions de répéter que Septeuil ne serait pas assez imprudent pour se priver de la ressource de plusieurs millions, quand on le pressait chaque jour pour des payements extraordinaires, à moins qu'il n'eût eu une réponse toute prête.

« Enfin, après avoir revu cent fois les liasses qui renferment les factures et la correspondance relatives à ce commerce, qui s'est fait à partir du mois de juin 1791 jusqu'à la Révolution (du Dix Août), nous sommes parvenus à trouver la pièce probante. »

C'est l'autorisation de Louis à Septeuil que j'ai citée. Valazé grossit beaucoup les choses. D'abord, j'ai beau lire et relire les documents annexés à son rapport, je n'y trouve pas l'emploi de *plusieurs millions* en opérations de commerce. Je vois bien que le roi demande à M. Duruey, le 24 février 1791, une avance de deux millions; mais rien n'indique qu'elle fût destinée à des combinaisons commerciales.

C'est le 2 juillet 1792, que je relève les achats les plus forts : 595 691 livres de café, et 234 973 livres de sucre, le tout acheté au Havre et à Nantes et expédié à Hambourg, pour y être consigné chez Poppe et Cie. Il ne me paraît donc pas que le capital consacré par l'agent de Louis XVI à ces sortes d'opérations ait dépassé un million. Mais eût-il été de deux ou trois, quelle influence cela pouvait-il avoir sur la marche générale des prix? Il n'y a rien là qui ressemble à un plan d'accaparement, à un pacte de famine, mais une prodigieuse inconscience, un divorce complet de la pensée du roi et de la vie nationale. Creuzé-Latouche exagéra en sens inverse lorsqu'il essaya, le 8 décembre, de calmer l'émotion que ces pièces avaient provoquée :

« Vous vous souvenez que dans le rapport de la Commission des Vingt-quatre, qui vous fut fait sur Louis XVI, dans la séance du 6 novembre, on vous dénonça des accaparements de blé : j'en fus fort surpris, moi qui ne crois pas aisément aux accaparements, et qui savais que Louis XVI n'avait pu avoir cette année, en sa disposition, ni les finances, ni les intendants, ni les autorités, ni les baïonnettes dont disposait son aïeul.

« Mais je fus encore surpris de voir le rapporteur nous dénoncer ces accaparements, en y mêlant ses réflexions critiques contre la liberté du commerce des grains, sans nous expliquer en aucune manière comment cet accaparement s'était fait; je prévis d'avance les maux que produirait une dénonciation aussi vague. Car quand on parle ainsi publiquement d'accaparement sans en expliquer clairement les faits, le peuple, devenant plus inquiet et plus soupçonneux, confond toutes les opérations innocentes et même utiles avec des crimes, et ses erreurs en ce genre ne manquent jamais d'augmenter ses propres calamités.

« Je fus obligé de me livrer à mes propres conjectures sur cet accapare-

ment. Je m'imaginai que Louis XVI voulant faire travailler ses fonds comme un marchand, avait fait quelques spéculations sur des blés, et qu'ensuite, pour faire hausser le prix du blé, il avait soudoyé des agitateurs et des émissaires pour exciter des soulèvements et troubler la circulation des grains.

« ... J'allai au lieu des séances de la Commission des Vingt-quatre pour y examiner celles des pièces qui concernaient le prétendu accaparement. Je vis dans ces pièces que Septeuil ou ses agents avaient employé des fonds de plusieurs associés à des spéculations sur des sucres et des cafés et sur des blés. Je remarquai que ces blés étaient destinés à être revendus en France et non exportés à l'étranger. Je vis ensuite, par les lettres mêmes des associés, qu'ils étaient au désespoir de ce qu'on avait employé leurs fonds à des achats de blés; leurs lettres étaient remplies de plaintes et de reproches sur ce sujet. Les uns voulaient se retirer de la Société, les autres voulaient que l'on se défît promptement de cette marchandise.

« Et la grande raison qu'ils donnaient de leur mécontentement de cette spéculation, c'est que la récolte approchait, et qu'elle s'annonçait par une belle apparence.

« Ainsi, si Louis XVI employait la liste civile à des spéculations de marchand, on voit que, tout roi qu'il était, il se trouvait dominé par les lois de la nature et soumis à de bonnes et à de mauvaises chances comme tout autre marchand. »

Voilà bien, en sa pure forme, l'optimisme des économistes; et l'on est presque tenté de croire, en écoutant Creuzé-Latouche, que Septeuil et Louis XVI avaient travaillé à approvisionner la France. Mais ce qui frappait le peuple, ce qui l'inquiétait, c'est que dans une période où la hausse du blé et du pain était désastreuse, le roi avait espéré et voulu la hausse du blé: et il était tout porté à croire que lorsque le roi s'engageait dans des spéculations à la hausse, il employait ensuite toute sorte de manœuvres à provoquer, en effet, la hausse.

Mais cette nervosité et cette défiance du peuple, avec le resserrement et la stagnation des grains qui en étaient la conséquence, ne suffisent point à expliquer la hausse exceptionnelle de la fin de 1792, puisque, depuis le commencement de la Révolution, le peuple avait eu à l'égard des subsistances les mêmes craintes soupçonneuses sans que pourtant le blé eût atteint le niveau où il était maintenant. Ce n'est pas non plus par la pénurie ou même la médiocrité de la récolte qu'il fallait expliquer le mouvement. La récolte était bonne. Tous les témoignages là-dessus sont concordants. L'abondance des moissons secondait la Révolution. Le Conseil exécutif provisoire, dans sa proclamation du 30 octobre, constate formellement cette abondance :

« Dans plusieurs départements de la République, les subsistances sont l'objet des inquiétudes du peuple. *En vain notre sol nous fournit-il d'abondantes récoltes*, des terreurs s'emparent des esprits; les propriétaires ferment

leurs greniers, le marchand n'ose se livrer à ses spéculations ; le commerce languit, et de là, nous éprouvons des disettes partielles et factices, *au milieu d'une abondance réelle.* »

Fabre, de l'Hérault, dit dans son rapport du 3 novembre :

« La France, s'il faut en croire les économistes les plus fameux, recueille, en général, le blé nécessaire pour la consommation de ses habitants; et s'il est impossible d'avoir des données certaines sur cet objet, toutes les probabilités se réunissent en faveur de cette hypothèse. Si la récolte a été, cette année, stérile dans quelques départements, *une heureuse abondance a fertilisé les autres et devait réparer ces maux partiels.* Les pétitions contiennent l'aveu qu'on ne manque pas de grain. »

Belfroy dit, le 16 novembre :

« C'est au milieu de l'abondance que la disette menace le peuple. »

Isoré écrit, à propos d'un district de l'Oise :

« D'après les connaissances parfaites que j'ai recueillies par mes observations et par les aperçus que nos commettants connaissent eux-mêmes, je puis assurer que ce district aura, au delà de sa consommation, 15 000 setiers de froment, de 275 livres, poids de marc; pareille observation faite sur tous les districts du département de l'Oise, après avoir déduit ce qui convient en raison de la population et de l'ingratitude du sol de plusieurs cantons, il en résultera, très certainement, que ce département pourra céder à ses voisins 80 000 setiers. »

Lequinio dit, le 29 novembre :

« La France manque-t-elle de blé? Non. La France recueille actuellement au delà de ses besoins. Cette année, la récolte a généralement été bonne et nous y touchons encore; aussi, quand elle serait insuffisante pour les besoins de l'année entière, il est de toute évidence que nous sommes, en ce moment, dans une abondance réelle. »

Fayan s'écrie le même jour :

« Souffrirez-vous plus longtemps que les Français gémissent au milieu de l'abondance?

« ... Il y a, n'en doutez point, dans la République, plus de grains qu'il n'en faut pour la consommation des citoyens. »

Saint-Just affirme que les produits sont seulement cachés, par l'effet de la surabondance du signe monétaire. Dufriche-Valazé, qui combat précisément les évaluations optimistes, reconnaît cependant qu'il y a assez de grains :

« Voulez-vous, dit-il, que j'ajoute tout le possible à la supposition faite par les économistes? Eh bien ! je consens que les terres, l'une dans l'autre, rapportent 4 1/6 pour un, les semences prélevées ; il en résultera que nous sommes au pair de nos besoins, sauf le cas de stérilité générale ou partielle. Ici se dissipe un beau rêve, qui ne s'est que trop prolongé ; ici tous les évé-

nements s'expliquent sans difficulté. Je ne suis plus surpris de voir la France si souvent agitée par la crainte de manquer de subsistances : quand elle aurait quelque chose en sus de ses besoins, les moindres circonstances feraient naître cette crainte, au milieu d'une population aussi forte que la nôtre. »

Mais il conclut :

« Nous avons des grains à peu près ce qu'il nous en faut. »

Creuzé-Latouche déclare, le 8 décembre :

« Je ne crains pas d'affirmer que jamais la France n'eut autant de grains qu'elle en possède actuellement... *Depuis trois ans, les récoltes ont été bonnes, et la dernière a été supérieure...*

« Ajoutez à cette quantité de blés de la dernière récolte, et même des années précédentes (car il y en a, surtout dans les départements du Nord), les blés que l'on doit encore tirer de l'étranger, et vous verrez que le peuple français est réellement au sein de l'abondance, quoiqu'il n'en jouisse pas. »

Louis Portiez, député de l'Oise, écrit le 8 décembre :

« Citoyens législateurs, la saison de la récolte expirait à peine, et déjà on criait à la famine. Les greniers regorgent encore de grains, et on nous menace de la disette...

« *Avant 1789, le sol de la France produisait une récolte plus que suffisante aux besoins de ses habitants : il se faisait alors des exportations à l'étranger; le gibier avait le privilège de dévaster impunément nos champs et de prélever aussi, chaque année, la dîme au moins de nos productions territoriales. Aujourd'hui que son règne n'est plus, que l'exportation à l'étranger est prohibée, que la masse des subsistances est augmentée de plus de 2 millions de quintaux, tant en grains qu'en farine, importés de l'étranger depuis le 1er janvier de cette année jusqu'à présent*, les calculateurs recherchent, en vain, les causes de cette disette factice *au milieu de l'abondance.* »

Tous les journaux font les mêmes constatations. Dans un important article (24 novembre-1er décembre 1792) sur les subsistances, le journal *les Révolutions de Paris* dit :

« La récolte a été abondante, cette année; l'année précédente même avait produit assez de blé pour toute la France. »

Condorcet, de même, note tous les témoignages qui établissent qu'il n'y a pas rareté de grains. Brissot, obsédé par la polémique contre Robespierre et Marat, attribue aux « seuls agitateurs » la cherté du grain.

Mais voici, après tous ces témoignages généraux si décisifs par leur concordance, quelques indications particulières très intéressantes. Laurent Lecointre, député de Seine-et-Oise, soumet à la Convention, au printemps de 1793, un important travail où je relèverai un peu plus tard des éléments précieux pour la question des salaires. Il voulait démontrer à la Convention qu'elle pouvait et devait taxer le blé, et que les fermiers pourraient aisément supporter cette taxe, parce qu'ils avaient de larges revenus. Pour le prouver,

il dresse le budget précis d'une ferme de 300 arpents à lui connue. Il peut donc être tenté, dans l'intérêt de sa thèse, de forcer le chiffre de la production moyenne de la ferme. Or, il avertit que les résultats obtenus en 1792 doivent être sensiblement réduits, si l'on veut avoir la mesure à peu près exacte des productions de la ferme :

« Je vais, dit-il, établir l'état du fermier sur la récolte la moins avantageuse en quantité et en prix, et je dis qu'au lieu de 800 setiers de blé, qu'ont rapporté, en 1792, les 100 arpents semés de ce grain, la même quantité d'arpents ne rapportera, en 1793, que 700 setiers... Au lieu de 450 setiers d'avoine qu'ont rapportés, en 1792, les 100 arpents semés de ce grain, je les réduis, pour l'année 1793, à 400 setiers de 24 boisseaux, mesure de Paris. »

Ainsi Lecointre, au moment même où il cherche à donner l'idée la plus haute possible des revenus des fermiers, n'ose pas prendre pour type la récolte de 1792; il lui fait subir une réduction d'un huitième pour le blé, d'un neuvième pour l'avoine.

Et il se récrie contre les « profits excessifs, honteux, intolérables » qui se font « dans l'état actuel des choses » quand on « porte la récolte sur le pied de 1792, où la moisson a été abondante dans tous les départements agricoles » : car, ajoute-il, « nous avons la consolation de savoir *que ce n'est pas la disette des grains qui a occasionné leur extrême cherté*, mais la méchanceté de quelques hommes ».

Je ne retiens pas les explications de Lecointre, mais seulement le fait affirmé par lui avec tant de précision. Et il donne couleur et vie à son affirmation en déroulant, sous nos yeux, les vastes plaines toutes chargées encore de leur fécondité d'hier.

« Ouvrez les yeux, citoyens mes collègues, et portez vos regards sur la surface de cet empire. *Dans les départements agricoles, à 40 lieues aux environs de Paris, les plaines sont encore garnies de leurs meules; les cours des gros agriculteurs ont encore entières celles qu'une ample moisson leur a procurées l'année dernière; quelques-uns même en ont de deux années. Entrez dans les granges, beaucoup sont encore pleines, les greniers de l'accapareur sont remplis.* »

Et comme si aucun doute n'était possible sur le fond même des choses, Lecointre s'écrie :

« Et vous, législateurs, *vous êtes témoins de cette abondance*; et insensibles aux cris des malheureux, vous voyez de sang-froid qu'une denrée qui devrait, au plus, valoir 30 livres le setier pesant 240 livres, est portée à 50 et 55 livres, et les autres grains en proportion. »

Ainsi, dans l'été fécond de 1792, la générosité de la terre avait répondu à la générosité de la Révolution. Et sous le soleil du Dix Août, l'éclair de la faucille avait couché de larges moissons. Non, il n'y a pas disette profonde; et ce n'est pas au bord d'un abîme de misère et de désespoir que la République va

faire ses premiers pas. Les richesses qu'a données la terre, débarrassée de la dîme et fécondée par la liberté, sont bien là, présentes, substantielles, dorées



BILLAUD-VARENNES.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

aux yeux et chaudes à la main. Et la Révolution saura bien les mettre en mouvement et les assimiler. Mais quel prodigieux déséquilibre économique, et à quelles difficultés troublantes elle est en proie! Que de causes confu-

rent à cette cherté paradoxale du blé et du pain dans l'abondance des moissons?

Et tout d'abord l'action de l'assignat est incontestable. A mesure que l'assignat baisse, le prix des denrées, quoique d'un mouvement beaucoup moins rapide, doit hausser. Lecointre allègue, il est vrai, que la somme des assignats émis ne dépasse guère la somme du numéraire, augmentée des billets de la caisse d'escompte, qui circulait en 1788, et qu'il n'y a donc pas surabondance du signe. Mais d'abord il n'est nullement démontré que la monnaie de métal a disparu ; elle s'est immobilisée, elle a été réduite peu à peu à une sorte d'inaction monétaire, par la monnaie de papier ; mais elle subsiste toujours prête à agir, et ainsi la quantité du signe disponible est doublée. En second lieu, le mouvement d'émission à peu près continu auquel est condammée la Révolution, en enlevant aux assignats toute limite un peu stable, semble leur enlever, en effet, toute limite. On ne sait pas s'il n'y aura pas demain une émission nouvelle, si la valeur de l'assignat ne baissera pas encore et, naturellement, les détenteurs de marchandises se couvrent, par la hausse de leurs prix, contre les risques de dépréciation que l'assignat reçu par eux en paiement aura à courir. De là, une tension fébrile et maladive des cours. De là, dans tout l'édifice économique, fondé sur des prévisions et des craintes, je ne sais quoi de factice et d'inquiétant. Et précisément parce que le blé est une denrée de première nécessité, précisément parce que cette denrée n'est pas exposée, comme les objets de luxe, aux vicissitudes des modes ou aux révolutions des rapports sociaux, son prix s'élève en proportion même de sa solidité.

Le blé est comme une valeur de premier ordre et de tout repos, à échanger contre des valeurs incertaines et dont la limite de décroissance n'est pas connue. Quoi d'étonnant que les propriétaires resserrent leur marchandise ou ne la livrent qu'à très haut prix!

Mais voici que sur ce marché déjà instable les achats de guerre exercent encore une action perturbatrice. La France se trouve soudain à l'état de nation armée; elle lutte contre la coalition partielle des despotes; elle s'organise pour résister à leur coalition générale. Sept cent mille soldats sont sous les armes : un chiffre qui même au temps des plus grandes guerres de Louis XIV ne fut jamais atteint; et il est sûr que ce n'est qu'un commencement, une première mobilisation. Ou si cela n'est pas sûr encore, du moins cela est probable : bientôt, sans doute, toute la force valide du pays sera dans les armées. De là, au point de vue des prix des denrées, deux conséquences. D'abord, les cultivateurs, les propriétaires fonciers se demandent s'ils ne seront pas exposés à manquer de bras. Déjà Roland dans ses rapports constate que, dans la région du Nord, le travail des semailles a été contrarié non seulement par les pluies de l'automne, mais par le manque de bras.

« En parlant d'agriculture, dit Roland, le 9 janvier, je dois exposer à la

Convention les craintes que je conçois sur le produit de la récolte prochaine; on me mande de plusieurs départements que les semailles des blés d'hiver ont été contrariées par une infinité d'inconvénients. Le séjour des [illegible] ennemies, d'une part, dans nos département du Nord, d'autre part, *le m[illegible] de bras, la disposition des chevaux pour les convois militaires*, les pluies presque continuelles de l'automne, *sont cause que le quart des terres n'est pas ensemencé*. A cette circonstance si l'on joint les événements politiques qui peuvent contrarier nos achats de blé de l'étranger, *on peut avoir quelques inquiétudes sur nos subsistances de l'année prochaine.* »

Et Barbaroux allait jusqu'à chiffrer, à la tribune même de la Convention, le déficit qui résulterait dans les récoltes du déficit des bras (8 décembre) :

« Un laboureur, en réduisant les travaux et les productions à un terme moyen, cultive 20 arpents de terre et peut leur faire produire 60 setiers de blé au delà de la semence, de manière qu'il donne à la République 17 410 livres de pain.

« Or, en fixant la population de la République à 25 ou 26 millions d'habitants, il en résulte qu'il faut le travail de 7 500 laboureurs pour produire la subsistance d'un jour de tous les individus de l'Empire, et que par conséquent nous avons indispensablement besoin de 2 800 000 agriculteurs pour nous assurer les subsistances d'une année. Un événement qui nous enlèverait 100 000 agriculteurs nous exposerait à treize jours et demi de disette.

« Or je fixe à 300 000 le nombre de ceux que la guerre a enlevés aux campagnes ; et certes, mon calcul ne vous paraîtra point exagéré, si vous considérez qu'indépendamment du nombre des agriculteurs enrôlés dans nos armées, les volontaires des compagnies franches, les sapeurs ou mineurs, les guides et les conducteurs de chariots, sont presque tous des hommes de la campagne. Il y aura donc, l'année prochaine, par la seule diminution du nombre des cultivateurs, un déficit de quarante jours et demi dans la masse de nos subsistances.

« J'évalue à un déficit égal celui qui résultera de la diminution du nombre des bœufs livrés à la consommation des armées, des mulets employés à leur service et des chevaux qui partout ont été pris pour remonter nos cavaliers ou pour former de nouveaux corps de cavalerie. *C'est donc un déficit de quatre-vingt-un jours dans les subsistances.* »

A lire ces calculs un peu présomptueux de Barbaroux il semble que l'activité productrice d'un pays soit une quantité fixe, une force [illegible] et inextensible. Il n'en est rien, et nous pressentons déjà l'effet [illegible] du magnifique labeur par lequel la France révolutionnaire, sous la [illegible] de la Convention, comblera ces vides du travail. Les femmes suppléeront les hommes absents; les enfants se hausseront au-dessus de leur âge et les [illegible] mêmes, plus ardemment aiguillonnées, hâteront la marche profonde des charrues. Nous pressentons aussi, à la précision des chiffres et des résultats

apportés par Barbaroux, que la grande Assemblée saura entrer à fond, par la réglementation la plus stricte, par l'intervention la plus minutieuse, dans la vie et le travail de tous, pour assurer à l'énergie nationale son maximum de rendement. Mais une inquiétude était dans les esprits; chacun se demandait: Qu'adviendra-t-il de la terre de France et de la récolte prochaine si tous les bras s'arment du fusil? Les moissons trop lentement moissonnées ne seront-elles pas à la merci des orages?

Mais la guerre ne prenait pas seulement les bras, c'est-à-dire l'espoir des récoltes prochaines, elle prenait dès maintenant, par de vastes achats, la récolte de l'an dernier. Roland écrit à la Convention le 28 janvier 1793:

« Une des principales causes qui contribuent plus particulièrement à augmenter la pénurie des subsistanees et surtout à en faire hausser le prix, c'est comme je l'ai déjà fait observer plusieurs fois à la Convention, celle qui résulte des achats que font faire les agents des vivres militaires et de la marine dans plusieurs départements. Je vois en effet, suivant un état particulier qui a été remis par eux au conseil exécutif provisoire le 17 de ce mois, *que depuis environ deux mois et demi, ces agents ont commissionné plus de 800 000 quintaux de blé et 17 000 quintaux de farine dans 27 départements seulement, parmi lesquels il y en a quatorze où j'ai été obligé de faire parvenir à grands frais des subsistances.* »

Sans doute les hommes enrôlés dans les armées auraient consommé du blé et de la viande, s'ils étaient demeurés dans leur commune. Mais d'abord beaucoup d'entre eux auraient consommé le produit du petit domaine sur lequel ils vivaient: en tout cas, les achats auraient été disséminés et lents. De plus, les citoyens auraient consommé sur place moins de viande et de froment qu'ils n'en consommaient aux armées Cette immense mobilisation des hommes transforma les habitudes. Laurent Lecointre, dans une de ses opinions à la Convention, constate très justement:

« Plus de cinq cent mille individus qui ne mangeaient de la viande qu'un ou deux jours de la semaine, en mangent aujourd'hui tous les jours aux armées. » Ce que Lecointre dit à ce sujet le 23 septembre 1793 est vrai évidemment dès le début de la guerre. J'avais pensé de même, *à priori*, quand je cherchais à me rendre compte de la hausse prodigieuse du prix du blé, que le pain donné aux soldats de la République devait contenir plus de froment que le pain mêlé que mangeaient encore beaucoup de paysans. J'ai trouvé la confirmation de mon hypothèse dans un bref discours de Cambon du 3 novembre 1792:

« Autre cause encore de renchérissement. Nous avons 600 000 hommes sous les armes. Nous avons voulu qu'ils fussent bien nourris, parce qu'ils combattent pour la liberté. *On a défendu l'usage du seigle dans le pain.* »

Ainsi le peuple, en passant aux armées de la Révolution, s'élevait au pain de pur froment. Je me demande d'ailleurs si les progrès de la Révolution et

de l'esprit public, et la croissante fierté des paysans affranchis, des prolétaires devenus citoyens actifs, ne propageaient pas jusque dans les campagnes l'habitude du pain blanc, symbole d'une vie supérieure.

« La consommation du blé, dit Creuzé-Latouche le 8 décembre, n'est pas la même dans tous les temps. Il est bien vrai que les hommes de travail qui habitent les villes se nourrissent principalement de pain, et qu'ils l'ont, dans tous les temps, à peu près de la même qualité ; mais les habitants de beaucoup de lieux stériles en froment et beaucoup de pauvres habitants des campagnes règlent le genre de leur nourriture et leurs consommations sur leurs ressources. Suivant le bon marché ou la cherté du blé, suivant l'abondance ou la rareté de cette denrée, ils mangent du pain plus ou moins blanc, ou plus ou moins noir ; du froment, ou du méteil, ou du seigle, ou de menus grains. Enfin, de grandes contrées consomment plus ou moins de blé de Turquie, de sarrazin, de châtaignes, de légumes et de pommes de terre ; ils en font même leur unique nourriture lorsque les prix des meilleurs grains s'éloignent trop de leurs facultés. »

Mais Creuzé-Latouche oublie de dire que la consommation du pur froment pouvait varier aussi selon le degré de culture civique des hommes. A ceux qui sentaient vivement le prix de l'égalité il n'était pas indifférent de manger le même pain que les classes riches, et sans doute ils s'y efforçaient. Il se trouve précisément que, en cette période, et par une singulière coïncidence, les grains pauvres font défaut. J'ai déjà cité ce que Roland dit à ce sujet dans son rapport du 9 janvier. Il y insiste dans son rapport du 28 en envoyant à la Convention l'état des demandes qui lui ont été adressées pour obtenir des secours en subsistances :

« L'Assemblée verra que ces demandes montent à plus de 4 500 000 quintaux de grains, et à 7 500 000 livres en argent, sur lesquelles j'ai déjà distribué 222 000 quintaux tant en blé qu'en farine, et 3 278 000 livres en avances pécuniaires.

« Cette masse effrayante de besoins est occasionnée par diverses causes : 1° les pluies continuelles de l'automne ont beaucoup endommagé les menus grains, tels que le maïs et le sarrazin qui sont dans plusieurs cantons de la République la principale nourriture de la classe indigente du peuple. »

Ainsi c'est aux grains pauvres que devait suppléer le blé envoyé par le gouvernement. Et la nécessité des choses semblait s'ajouter aux inspirations égalitaires de l'ordre nouveau pour élever la plus grande partie du peuple à la consommation du pain blanc ; avec la liberté entrait dans les habitudes du peuple un pain plus pur et plus noble. Ce n'est pas seulement pour donner plus de force aux soldats, c'est pour consacrer le relèvement de toute condition et l'universel ennoblissement civique que la Révolution éliminait le seigle de la nourriture de l'armée et lui donnait un pain délicat et fort. Et quand des nouvelles de l'armée parvenaient dans les villages, comment le

peuple tout entier, et comment les ouvriers des fermes n'auraient-ils pas demandé du pain de froment? Ainsi, au moment où bien des symptômes faisaient craindre qu'en 1793 il y eût un déficit dans la récolte, croissait la demande du blé. Et cela encore ajoutait à la tendance de hausse. D'ailleurs pour les besoins pressants et vastes d'une grande armée, les achats étaient faits par grosses masses; ils rompaient ainsi, en plus d'une région, l'équilibre des ressources et des besoins. Roland se plaint que les achats soient faits souvent aux lieux mêmes où il y avait insuffisance de récolte. Entre l'administration de l'intérieur et le ministère de la guerre où Pache avait remplacé Servan, il n'y avait point d'entente; et leur action discordante aggravait la crise. Au ministère de la guerre, aucune tradition forte et claire n'avait eu encore le temps de se constituer. Le service des subsistances y fonctionnait mal, sans vue d'ensemble et sans unité. Des explications contradictoires de d'Espagnac et d'Hassenfratz devant le Club des Jacobins dans les séances de novembre et décembre 1792 ce qui résulte c'est l'état de désordre des administrations de subsistances :

« Le ministre de la guerre avait une administration des vivres, le ministre de la marine avait aussi une administration des vivres, et le ministre Roland avait aussi son administration particulière. »

La forte centralisation de combat que la Révolution instituera bientôt dans le service des subsistances n'existait pas encore et il y avait « dans les achats, comme dit Hassenfratz, une concurrence nuisible à la chose publique ». Dans cet état d'exaspération, de discordance et de hâte fébrile, les grands fournisseurs peu consciencieux avaient beau jeu. Sous prétexte de fournir vite, ils haussaient démesurément leurs prix, et ils donnaient ainsi une sorte de signal général de hausse. Le journal de Prudhomme (numéro du 24 novembre au 1er décembre) a bien marqué ce brusque pullulement de spéculations suspectes. Dans la guerre qui suivit le 10 août, « *il fallut faire sortir à la fois de terre et des hommes et des vivres ; le péril était imminent, il ne s'agissait pas de marchander en pareil cas. Belle occasion pour tous les accapareurs ! Eux seuls étaient nantis de tout ; ils s'offrirent ; on se crut trop heureux de les avoir ; on passa par toutes les conditions qu'ils voulurent imposer. Sans parler d'une foule de marchés frauduleux qu'on découvre tous les jours, ceux de ces messieurs qui faisaient le plus honnêtement leur métier eurent soin de demander presque le double du prix courant, et déjà cependant trop haut; le commerce éprouva une commotion subite. Ce renchérissement s'étendit bientôt à tout, et le pauvre, l'honnête citoyen se vit presque dans l'impossibilité d'acheter sa subsistance.* »

Tous les spéculateurs de la fin de l'ancien régime, Beaumarchais, d'Espagnac, reparaissent pour des besognes louches. Les Juifs émancipés par l'Assemblée Constituante fournissent aussi leur contingent de spéculation.

Jacob Benjamin abuse de la hâte ou de la légèreté de Montesquiou pour

conclure avec lui un traité frauduleux où les prix des marchandises à livrer sont majorés dans des proportions fantastiques. Les commissaires de la Convention à Lyon, Boissy d'Anglas, Alquier, Vitet envoient le 20 novembre un rapport foudroyant, et Cambon s'indigne à l'Assemblée :

« Votre Comité m'a chargé de vous dénoncer plusieurs marchés frauduleux passés par Vincent, commissaire ordonnateur en chef de l'armée du Midi. Ces marchés sont d'une nature d'autant plus désastreuse pour la nation, qu'en stipulant les fournitures payables moitié en espèces sonnantes, *ou en assignats, on bonifiait la perte du papier*, et en partie d'avance. *La première et la seconde de ces dispositions ont l'effet d'augmenter considérablement le prix de l'argent, les entrepreneurs ayant un intérêt à le hausser*, pour être mieux payés en assignats : surhausse d'autant plus considérable que ces fournisseurs se les font payer presque au double du prix ordinaire du commerce comme vous allez le voir pour les marchés passés avec le juif Benjamin. »

Les commissaires portaient une accusation d'ensemble :

« *Nous avons découvert, et nous en avons les preuves, que dans chaque marché, chaque fourniture, la hiérarchie militaire ne présente qu'une échelle de crimes : fournisseur général, fournisseur en second, visiteurs, gardes-magasin, commissaire, commissaire ordonnateur, état-major général, tous prévariquent, tous volent, tous s'enrichissent.* »

C'est ainsi que les chemises étaient de toile d'emballage, les souliers de mauvais cuir et de carton. Lagard et Lebrun, l'un cousin de l'ancien ministre feuillant, l'autre négociant à Montpellier, avaient empli les magasins de marchandises tarées. Les prix de Jacob Benjamin tenaient du roman. Le lard salé était livré par lui à 37 sous la livre, moitié en argent, et le reste en assignats, mais compensation faite de leur perte. Or, le lard salé se trouvait dans les ports à 10 sous, en assignats. Il vendait les souliers 13 livres, la paire. Les mêmes souliers étaient au même moment offerts et donnés pour 6 livres par un autre fournisseur, Gerdret.

L'Assemblée décréta d'accusation Lagard, Lebrun, Vincent, Benjamin, juifs et chrétiens mêlés. Depuis si longtemps les Juifs avaient été réduits à des opérations occultes et souvent suspectes que les hommes de la Révolution avaient contre eux une prévention très forte. C'est après bien des résistances que la Constituante se décida à leur reconnaître les droits civils et politiques, et on voit que les Conventionnels en parlent d'un ton méprisant :

« Le *juif* Benjamin », dit Cambon ; et Lanjuinais dit : « Voici une lettre du *juif* Benjamin. » Et Brissot rendant compte de son interrogatoire devant la Convention, le 13 novembre, écrit :

« Le *juif* Jacob Benjamin est traduit à la barre ; il fait une réponse *bien juive* aux reproches faits aux marchés passés entre lui et les commissaires ordonnateurs : il dit qu'il était marchand, que c'était à lui à bien vendre ses

marchandises, et aux commissaires ordonnateurs à savoir ce qu'ils devaient lui en donner. »

C'est bien la traduction exacte de ce que dit en effet Jacob Benjamin :

« D'ailleurs, je suis fournisseur; le général avait le droit de traiter avec moi ou il ne l'avait pas; s'il en avait le droit, c'est à moi à remplir mes engagements; mais le marché fait, tant pis pour lui. »

La Convention le fit justement arrêter. Mais elle ne concentra pas sur lui la répression. Elle avait hérité du passé de fortes préventions contre les Juifs, mais elle ne songea pas un instant à leur appliquer une justice spéciale : elle frappa comme eux et avec eux les autres coupables.

Mais déjà la guerre apparaissait comme une immense industrie. C'était comme une forme nouvelle et colossale du commerce qui se substituait au commerce ordinaire, plus calme, plus sain. Ici la fièvre de l'impatience et du danger, les appétits surexcités par la brutalité essentielle de l'action militaire, la difficulté du contrôle, la nécessité des approvisionnements rapides, tout contribuait à fausser les cours, et ce sont pourtant les prix de ce commerce affolé, violent et morbide, qui pouvaient servir de type au commerce normal et tenter peu à peu, jusque dans la placidité des relations ordinaires, la cupidité des marchands. Un esprit de lucre suraigu et d'exploitation outrée se répandait sur la nation du foyer même où était concentrée la force de la patrie. Comment, à la nouvelle que ces prix fantastiques avaient eu cours dans ces armées immenses, où affluait le pays, les propriétaires fonciers n'auraient-ils pas réservé leurs marchandises dans l'espoir d'en obtenir, eux aussi, un prix égal?

Les possédants étaient animés d'un esprit nouveau, plus audacieux, plus entreprenant, plus porté à la spéculation. Quand l'Église possédait ses immenses domaines, elle les gérait mollement, selon une tradition routinière et un peu somnolente. Elle avait besoin pour exercer sa domination et maintenir son privilège, pour prélever ses dîmes et se soustraire à l'impôt, d'être soutenue par ses fermiers. Si elle les avait eus contre elle, elle n'aurait eu aucun moyen pratique d'agir, aucune prise réelle sur le pays. Elle ménageait donc cette clientèle de fermiers en leur accordant des baux modérés, en les renouvelant aux conditions anciennes, malgré l'élévation générale des valeurs. Ces fermiers d'Église formaient ainsi une sorte de sous-canonicat agricole, protégé par la tradition contre toute surprise fâcheuse et médiocrement stimulé. Ils avaient sans doute leurs habitudes de réalisation à peu près immuables, des époques de vente à peu près fixes.

Au contraire, quand les acheteurs révolutionnaires, paysans aisés et riches bourgeois, furent entrés en possession des biens d'Église, ils apportèrent dans la gestion de leurs biens leur esprit d'activité un peu inquiète, ambitieuse et calculatrice. Ils avaient fait, en général, une bonne affaire. Non qu'il y eût eu souvent des manœuvres dolosives ou des collusions criminelles pour

fixer trop bas le prix d'adjudication des biens. Roland, dans son rapport du 9 janvier, signale, il est vrai, des manœuvres coupables :



Faiences patriotiques nivernaises (1793).
(D'après les *Faïences patriotiques nivernaises* par MM. Fieffé et Bouveault, reproduit avec l'autorisation des auteurs.)

« Il ne faut pas se dissimuler, écrit-il, que des abus énormes et révoltants ne se soient introduits dans les ventes nationales, et ce qui me fut dénoncé au mois d'octobre dernier par rapport au district de Saint-Quentin en

est la preuve et peut être appliqué à beaucoup d'autres districts. Là, les fermes avaient un prix apparent, bien au-dessous de leur valeur réelle. Les propriétaires et les fermiers agissaient ainsi pour se soustraire aux impositions qui avaient pour base le prix des baux, de façon qu'un domaine dont le propriétaire retirait réellement 1 000 livres n'était cependant porté qu'à 500 dans le bail à ferme. C'est sur ce prix, sur ce produit apparent, que les estimations pour les ventes nationales ont été faites. Il en résulte que les enchères ont toujours eu pour base cette évaluation infidèle et que les adjudications ont été faites à des prix analogues et fort au-dessous de la valeur réelle de l'immeuble vendu.

« Cette estimation erronée a donné lieu à des inconvénients plus graves : elle a réveillé la cupidité de cette classe de citoyens qui ne semblent respirer que pour faire des calculs d'intérêt et épier l'occasion de se procurer des bénéfices par tous les moyens possibles, *per fas et nefas*. De là, la coalition des enchérisseurs entre eux pour avoir les dépouilles nationales au prix le plus vil ; de là, ces scènes scandaleuses et quelquefois sanglantes, qui ont eu lieu dans plusieurs séances, lorsque des concurrents voulaient mettre des enchères sur celles de ces monopoleurs coalisés, de ces conspirateurs contre les intérêts de la République. »

Sans doute, mais il est impossible que cette fraude sur les baux ait été très générale et que par suite les bases d'évaluation pour les adjudications aient été souvent faussées. En fait, dans ces tranquilles années de 1790, 1791 et 1792, il y eut une concurrence assez animée entre les acheteurs, et les communes étaient intéressées, par la remise proportionnelle qui leur était faite, à assurer la loyauté des ventes. Au total, dans la plupart des départements, le prix de vente dépassa d'un quart le prix d'estimation, et si les acheteurs firent une bonne affaire parce que les baux d'Église étaient habituellement modérés, il n'en est pas moins vrai qu'ils avaient à retrouver l'intérêt d'un capital supérieur à celui que les baux d'Église représentaient. Ainsi s'expliquent ces curieuses paroles du journal de Prudhomme, qui sont si opposées à la thèse d'Avenel sur l'achat à vil prix des biens d'Église :

« Une seconde cause générale (de la cherté des denrées), quoiqu'elle tienne plus particulièrement aux subsistances, *c'est le renchérissement des terres... Les biens nationaux ont été portés à un prix excessif; la facilité des paiements, à termes très éloignés, a pu donner lieu à ces fortes enchères. Dès que les fonds nationaux eurent doublé de prix, il n'y eut point de marchandise, si vile qu'elle fût, qui ne doublât à son tour. Les acquéreurs de biens nationaux, qui outre cela payaient en contribution le cinquième du produit net, eurent leur recours sur les consommateurs et leur firent payer à la fois leur impôt annuel ainsi que l'intérêt de leur argent.* » (n° du 24 novembre au 1er décembre 1792.)

Ajoutez que la plupart de ces acquéreurs avaient fait sur leur nouveau

domaine d'importantes dépenses d'aménagement. Laurent Lecointre dit dans l'*Opinion et projet de décret* que j'ai déjà cité :

« Les deux milliards cinq cents millions de biens nationaux, *sur lesquels on a fait depuis deux ans plus de 500 millions de dépenses, car ces biens ont été vendus et revendus, démolis en partie et reconstruits pour d'autres usages...* »

C'est donc l'intérêt d'un capital accru que devaient retrouver les nouveaux propriétaires, et comme ils étaient des hommes de combinaison et d'audace, ils essayaient, en ne vendant leurs grains que lentement, de tirer le plus grand parti possible des mouvements de prix déterminés par la baisse des assignats. La plupart d'entre eux pouvaient attendre. Ils n'avaient acheté que parce qu'ils avaient des avances supérieures aux premières annuités exigibles; et quelle belle opération ce serait de payer une partie de la terre nouvellement acquise avec le prix exceptionnellement élevé de la récolte! En tous cas, ils pouvaient attendre que l'assignat fût un peu consolidé, et ne pas s'exposer par une vente trop prompte de leur marchandise à la dépréciation croissante de la monnaie de papier.

Portiez, député de l'Oise, ne craint pas d'indiquer, le 8 décembre, que l'aisance plus grande du cultivateur le rend maître du marché, où il n'apporte plus le blé qu'à l'heure choisie par lui.

« Le laboureur bénit la Révolution qui l'a délivré de la gabelle, des dîmes, de la milice, etc., etc., et il n'acquitte pas ses contributions. Est-ce la négligence des percepteurs, l'ignorance des contribuables qu'on doit en accuser? Je ne sais, mais l'État souffre; *le fermier, plus aisé, ne s'empresse pas de porter au marché, comme par le passé, pour réaliser les fonds avec lesquels il devait payer autrefois les termes du bail de son propriétaire; ses économies, le non-acquittement des contributions, la décharge des anciens impôts l'ont mis aujourd'hui en état d'attendre que le torrent des billets patriotiques soit écoulé.* »

Aussi bien, selon Isoré (16 novembre), beaucoup de propriétaires s'abstiennent de presser leurs fermiers :

« Ne nous dissimulons point que beaucoup de propriétaires ci-devant nobles prêtent leurs fermages échus, pour que leurs fermiers gardent plutôt des blés que des assignats; l'aristocratie bourgeoise se mêle aussi de cette perfidie; joint à cela les fermiers aisés et les propriétaires avares qui font valoir. »

Quelle était l'étendue et quel était le sens exact du fait allégué par Isoré? Il est malaisé de le savoir. Y avait-il vraiment des propriétaires, ci-devant nobles ou bourgeois aristocrates, qui ne pressaient point leurs fermiers d'acquitter les fermages afin que ceux-ci ne soient pas obligés de vendre leurs grains? Poussaient-ils la passion et la combinaison politiques jusqu'à se priver momentanément eux-mêmes de leurs revenus pour aggraver.

par l'arrêt des échanges, la hausse du blé et la baisse de l'assignat dont souffrait la Révolution? Il ne pouvait guère y avoir là que quelques excentricités de haine, non une pratique étendue et capable de modifier le cours des choses. Ce qui est plus probable, c'est qu'un intérêt commun décidait propriétaires et fermiers à ajourner les opérations. Le fermier avait intérêt ou croyait avoir intérêt à retarder la vente de son blé afin de profiter plus largement du mouvement de hausse, peut-être aussi afin de donner à la valeur de l'assignat le temps de se fixer. Et les propriétaires n'étaient point pressés de recevoir leurs fermages qui, par le cours de l'assignat, subissaient une forte réduction.

C'est probablement cet accord spontané des propriétaires et des fermiers, accord fondé uniquement sur des raisons économiques, qu'Isoré transforme en un calcul contre-révolutionnaire des propriétaires.

Comment se conduisaient les fermiers des biens des émigrés, maintenant et depuis la loi de la Législative à la disposition de la nation? Se prêtaient-ils au mouvement national des échanges ou retenaient-ils systématiquement les grains? La question n'est pas indifférente, car elle porte sur un domaine immense. Roland avait demandé aux districts une statistique du nombre des émigrés et de la valeur de leurs biens.

« 200 de ces districts sur les 546 dont la République est composée n'ont fait aucune réponse; les autres ont envoyé des états plus ou moins parfaits. J'en ai fait faire le dépouillement; j'ai fait un capital aux immeubles estimés, mais suffisamment désignés par leur nature et leur étendue pour donner lieu à une estimation rapprochée; et il en résulte que le nombre d'émigrés, compris dans les listes que j'ai sous les yeux, s'élève à 16 930 et que l'évaluation des immeubles séquestrés arrive à 2 760 541 592 livres.

« Si l'on veut maintenant faire la comparaison des districts qui n'ont pas envoyé des états, avec ceux dont nous avons les tableaux, et supposer que la proportion soit la même, nous dirons que la totalité des émigrés de la République est de 29 000 et que la valeur de leurs biens est de 4 800 000 000 livres (quatre milliards huit cents millions).

« Je dois faire observer à la Convention que si l'on suppose de l'exactitude dans le soin que les municipalités ont eu de former les listes des émigrés, possesseurs d'immeubles, elles n'ont pas également recueilli les noms de ceux qui ne possédaient rien. Le nombre de ceux-ci fut considérable, et ce n'est pas hasarder que de les porter à 40 000 au moins, de manière que la totalité des émigrés français serait de 70 000 à peu près.

« Quoique nous portions l'estimation des immeubles séquestrés à quatre milliards huit cent millions de livres, cependant tout ne sera pas bénéfice pour la République. Il faut distraire les dettes des émigrés, cet objet sera très considérable... Malgré ces inconvénients et ces réductions, je ne crains pas d'avancer que le produit des biens des émigrés parvenu dans les coffres de la

République excèdera la somme de trois milliards. On aura d'autant moins de peine à croire à cette rentrée que je n'ai pas fait état, dans mes évaluations, du mobilier des émigrés, et cet article, d'après des données sûres, doit excéder 200 millions. »

Évidemment tous ces calculs sont fort incertains. Par prudence de finan-



Le Château de la Guyomarais.
(D'après *Le Marquis de la Rouerie* par G. Lenôtre (Perrin et Cie, éditeurs) reproduit avec l'autorisation de l'auteur et des éditeurs.)

cier, et pour ne pas encourager les députés par la perspective de grandes ressources, Cambon, comme nous l'avons vu, ne comptait que pour un milliard les biens des émigrés. Quelques jours après, sans doute après avoir consulté les documents parvenus au ministère de l'intérieur, il allait jusqu'à deux milliards. Roland en évalue à trois milliards au moins la valeur nette, défalcation faite de toutes les dettes des émigrés. Il semble assez sage de compter

entre deux et trois milliards. Or tous ces biens étaient sous séquestre et en régie, attendant la vente.

Les régisseurs et fermiers des biens sous séquestre devaient être dans une grande incertitude et médiocrement disposés en faveur de la Révolution. Pour les régisseurs qui avaient été les hommes de confiance des seigneurs, cela va de soi, et d'ailleurs beaucoup d'entre eux avaient dû être dessaisis de leurs fonctions par la régie nationale. Quant aux fermiers, ils ne savaient ce que leur réservait l'avenir prochain. Depuis le décret adopté par la Législative le 2 septembre 1792 et dont les articles autorisaient les adjudicataires des biens d'émigrés à expulser le fermier en l'indemnisant, leur situation était tout à fait précaire, et même troublante. Et les préoccupations les plus diverses devaient se croiser dans leur esprit. D'une part était il certain que la Révolution serait victorieuse ? Et s'ils s'acquittaient trop vite aux mains de la régie nationale au lieu de réserver le plus possible les fermages pour les maîtres absents, n'allaient-ils point se compromettre aux yeux de ceux-ci ? Et d'autre part, s'ils vendaient trop vite leurs grains, n'allaient-ils point se dessaisir, pour des assignats d'une valeur incertaine et troublée, d'un bien solide et substantiel qui leur était une garantie contre les chances mauvaises du lendemain ?

Les lenteurs de la Révolution à procéder à la mise en vente des biens d'émigrés prolongeaient l'incertitude des fermiers. A la fin d'octobre rien n'était décidé encore quant au mode précis de la vente. Le 23 octobre, Delacroix dit à la Convention : « Je demande que l'Assemblée décrète incessamment le mode de la vente des biens des émigrés. L'intervalle qui s'est écoulé déjà entre le décret qui ordonne la vente de ces biens et celui qui en règlera le mode a fait à la République un tort considérable. » Mais la Convention hésitait entre plusieurs systèmes : ou bien vendre à grands blocs pour réaliser le plus rapidement possible les sommes nécessaires à l'entretien de la guerre dévorante, ou bien vendre à parcelles pour multiplier les petits propriétaires ruraux.

Il résulte du rapport même de Roland que le 9 janvier encore elle n'avait pas pris parti, et il n'y eut guère d'abord que le mobilier qui fut mis en vente. Dans cet état prolongé d'incertitude, l'instinct des fermiers était de se livrer le moins possible, de payer le moins possible, de gagner du temps. Les rentrées provenant des revenus des biens séquestrés sont hors de proportion avec la valeur de ces biens et les engagements probables des fermiers. Camus, au nom du Comité des domaines, déclare à la Convention le 24 octobre : « Les régisseurs du droit d'enregistrement ont envoyé l'état du produit des revenus de ces biens, pendant le cours du mois de septembre. Il se monte à 710 348 livres pour 39 départements. Ainsi, à juger les revenus de l'autre moitié d'après cette base, on pourrait évaluer le produit annuel de la totalité de ces biens à 18 000 000 livres. » Dix-huit millions de revenu annuel pour un do-

maine évalué au moins à deux milliards, peut-être trois : pas même 1 pour cent !

Amelot, administrateur de la *Caisse de l'extraordinaire*, envoie à la Convention, le 9 janvier 1793, « l'état des versements faits à cette caisse, du produit des revenus des biens des émigrés, et de la vente de leur mobilier, pendant le mois de décembre dernier. Ce versement est de 1 621 698 livres, 1 sou, 3 deniers. » C'est encore un chiffre dérisoire, malgré l'appoint fourni par la vente du mobilier. Évidemment les fermiers se tapissaient, ajournaient le plus possible leurs paiements, et, pour cela, ajournaient le plus possible leurs ventes. Carra dit à la Convention le 9 janvier : « On vient de découvrir une des causes de la disette factice des grains. Les fermiers des émigrés n'étant pas forcés de verser le prix de leurs baux dans les caisses nationales ne vendent pas leur blé et attendent le renchérissement. Je demande : 1° que ces fermiers soient tenus de verser, dans deux mois au plus tard, le prix de leurs baux avec les arrérages dans les caisses nationales, sur des récépissés qui leur seront délivrés par les receveurs de ces caisses, à peine de vingt livres d'amendes sur chaque cent livres du prix de leurs baux... » Le résumé que fait le procès-verbal des paroles de Carra est évidemment trop sommaire et inexact. Il n'a pas pu dire, d'une manière aussi absolue, que les fermiers n'etaient pas tenus à verser le prix des baux dans les caisses nationales. Cela résultait nécessairement de la loi qui mettait les biens des émigrés sous la main de la nation et qui obligeait notamment les fermiers à déclarer aux municipalités les sommes échues ou à échoir dues par eux aux émigrés.

Il se peut qu'en l'absence d'une disposition explicite, plusieurs fermiers se soient bornés à tenir à la disposition de la nation le prix des baux sans en opérer en effet le versement. La Convention précisa. Mais, si on obligeait les fermiers à s'acquitter immédiatement de leurs baux, ils allaient naturellement s'acquitter en assignats, même quand leurs baux indiquaient le paiement en nature, car une loi de 1791 les avait autorisés à se libérer en monnaie ; or, l'assignat perdait beaucoup, et c'est la nation qui allait supporter cette perte.

D'autre part, la nation avait besoin, pour ses armées, de beaucoup de blé et de viande. Les armées, en les achetant, étaient obligées de tenir compte aux vendeurs de la perte subie par l'assignat ; et ainsi la baisse de l'assignat etait officiellement proclamée et aggravée. C'est ce qui avait exaspéré Cambon dans les marchés passés avec Jacob Benjamin. C'est ce qui l'exasperait dans les marchés de fournitures conclus par les armées. Pour parer au danger, Cambon proposa à la Convention, le 11 janvier, d'obliger tous les fermiers des biens nationaux, des biens d'émigrés comme des biens d'Eglise ou autres encore invendus, à s'acquitter de leurs baux en nature. « Les commissaires que vous avez envoyés à Strasbourg ont été frappés des abus qui règnent dans tout le département du Bas-Rhin. Ces abus sont causés par des assignats qui

n'ont que moitié de valeur, et la République perd 100 0/0. C'est pour détruire cet abus que votre Comité vous propose de décréter que les fermiers des biens nationaux payeront leurs baux en nature et que les graines et fourrages qui en proviendront seront employés à l'approvisionnement des armées. »

La Convention décréta: « Les fermiers, rentiers et débiteurs des biens des émigrés, de l'ordre de Malte, des princes possesseurs et généralement de tous les domaines invendus, situés en France, ou dans les pays actuellement occupés par les armées de la République, qui, d'après leurs contrats ou baux, sont obligés de payer en froment, méteil, seigle, avoine, foin, paille et légumes secs, l'entier montant ou partie de leurs fermages, rentes, etc., seront tenus de s'acquitter de la même manière qu'ils s'étaient obligés envers leurs bailleurs, dérogeant à cet égard à l'article 9 de la loi du 9 septembre 1791. »

Du coup les fermiers des émigrés ne pouvaient plus spéculer sur leurs grains. Mais aussi, ces grains étaient comme retirés du commerce proprement dit et de l'échange ; c'est à des gardes-magasins militaires qu'ils devaient être remis; les produits des biens des émigrés étaient, pour ainsi dire, militarisés, réservés à l'entretien des armées; et cette sorte de séquestre d'une importante quantité de blé au profit des subsistances militaires ne pouvait qu'ajouter aux tendances de hausse et tendre encore les ressorts de l'économie nationale. Ainsi, quels que fussent les mobiles des propriétaires et fermiers, qu'ils aient voulu retirer un intérêt plus élevé du capital plus grand engagé par eux dans l'achat du domaine d'Église, ou qu'ils aient été excités à la spéculation et entraînés à la demande de hauts prix par l'exemple des premiers marchés conclus par les grands fournisseurs militaires, ou encore que, fermiers des domaines des émigrés, ils se soient réservés le plus possible en vue de l'avenir, toujours une sorte d'appétit général de hausse se joignait à l'action des assignats et des grands achats militaires pour porter le blé et beaucoup de denrées à des prix presque violents, indice d'une situation violente et d'une tension générale des choses et des esprits.

La stabilité relative des prix qui s'était affirmée dans la routine de l'ancien régime finissant était bouleversée par le renouvellement universel, par les brusques déplacements de fortunes, par l'esprit de mouvement qui se communiquait à des forces économiques naguère immobilisées dans un sommeil d'Église. La riche proie de plusieurs milliards qui, avec les biens des émigrés, s'offrait brusquement aux ambitions, aux espérances et aux calculs, surexcitait aussi les pensées de spéculation.

Pour se mettre en état d'acheter le plus possible les domaines convoités, il fallait tirer le plus haut parti possible des domaines déjà possédés. Une flamme de convoitise courait dans les veines de la Révolution, et les prix s'enfiévraient comme les pensées ; la bourgeoisie était brûlante, et les cours des denrées, comme une sorte de thermomètre, montaient.

Si l'on ajoute à toutes ces causes de hausse la concurrence que se faisaient

les diverses administrations municipales et nationales pour l'achat des blés, on comprendra les prix paradoxaux qui furent atteints. La Révolution n'avait pas su encore, à propos des subsistances, adopter un système lié, un plan d'ensemble. Ni elle ne s'en remettait à la seule initiative privée et à la liberté du commerce du soin d'approvisionner le pays ; ni elle n'organisait un service central des subsistances procédant avec méthode et unité. Les municipalités



Michel Camus.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

des grandes villes faisaient des achats, et revendaient. Le ministre de l'intérieur achetait directement les blés ou subventionnait les municipalités. Et Cambon s'écriait le 3 novembre :

« Plus vous établissez de concurrence, plus le prix doit augmenter. »

Et la hausse, sous l'effort de ces causes multiples, était si vertigineuse que Cambon pouvait dire à la Convention, le 14 octobre :

« J'assure que, dans le département de l'Hérault, le pain vaut 8 sols la livre de 14 onces. »

Avec de tels prix, ou même avec le prix beaucoup plus général de 4 et 5 sols la livre de pain, tout le système économique aurait éclaté si les salaires n'avaient pas suivi une progression à peu près égale. Qu'on se représente en effet que beaucoup de salariés ne gagnaient même pas 20 sous, et que, par conséquent, la consommation de pain d'une seule personne absorbait les trois quarts ou les deux tiers, ou tout au moins la moitié du salaire accoutumé. Or, ces hauts prix du blé et du pain durèrent plusieurs mois. On peut donc être certain, *a priori*, qu'il y eut un grand effort des salariés pour accroître le prix de la journée de travail, et un vaste mouvement des salaires. Il y eut nécessairement à cette date une des plus profondes et des plus générales agitations en vue d'un meilleur salaire, qu'enregistre l'histoire de la classe ouvrière. Il y eut nécessairement aussi, au moins dans le taux nominal des salaires, une des plus brusques progressions qui se soient jamais produites.

Je le répète, c'était pour le peuple une nécessité vitale d'un tel ordre qu'on peut être assuré d'avance qu'il demanda et obtint un grand relèvement du prix des journées.

Pour subir purement et simplement une telle hausse du blé et du pain et ne pas chercher un salaire compensateur, il aurait fallu que le peuple ouvrier et paysan fût tombé à ce degré de servitude léthargique où l'aiguillon même de la faim n'est plus ressenti. Or le peuple n'avait jamais été plus vivant, plus ardent et plus fier. Et c'est sans surprise que je note les affirmations précises et non démenties qui établissent le grand mouvement des salaires. C'est la caractéristique sociale de cette période. Féraud, qui combat, il est vrai, tout système de taxation et de réglementation des blés, dit, le 16 novembre :

« *Si le prix du grain s'est accru, les salaires se sont accrus également;* et toutes choses bien compensées, c'est-à-dire la hausse des grains mise en balance avec l'augmentation des salaires, on verra que les différences ne sont sensibles que pour les propriétaires, et point du tout pour le consommateur salarié qui nous occupe tout particulièrement dans cet instant. »

Sans doute, l'affirmation de Féraud était trop générale, il donnait comme un fait universellement accompli ce qui n'était qu'un résultat partiel et une tendance générale. Beffroy et Isoré tiennent un autre langage; mais qu'on étudie de près leurs paroles. Beffroy dit :

« Lorsque des cultivateurs avides, profitant du prétexte ou de la dévastation partielle d'un canton voisin, ou du *défaut de bras, quand des milliers de citoyens offrent les leurs, qui ne sont refusés que parce qu'on ne veut point proportionner les salaires au prix de la denrée*, lorsque enfin, sous le prétexte du haut prix de leurs fermages, ces hommes cupides se coalisent pour porter le blé à un taux fort supérieur à la faculté des ouvriers, alors le prix des salaires ne se trouvant plus en proportion avec le prix des comestibles, le

journalier ne peut plus l'atteindre, il ne peut plus [illegible] be-soins. »

Ainsi, il ressort des paroles de Beffroy que le [illegible] l'équilibre entre le salaire et le prix du blé, mais qu'il [illegible]. *Les manouvriers refusent leurs bras* aux conditions [illegible], et devant cette grève des prolétaires ruraux les propriétaires et [illegible] raient-ils point obligés de faire de larges concessions ? Pour pouvoir de [illegible] le marché et profiter des occasions, encore faut-il qu'ils aient leurs grains disponibles. Il faut donc qu'ils fassent procéder à l'opération du battage, et devant le refus de travail, ils seront bien réduits à hausser les salaires.

Isoré, parlant de la longanimité du peuple, dit :

« Ne vous imaginez pas que l'indigent veut avoir le blé à très grand marché, *quoiqu'il souffre de n'être pas payé de ses sueurs proportionnellement au prix des denrées;* il sent, comme vous, que la grande quantité de numéraire qui circule tiendra tout ce qui est nécessaire à sa vie à un taux extraordinaire. »

Oui, mais quelle que soit la résignation du peuple, il se dit nécessairement que cette grande quantité de numéraire s'applique au prix de son travail comme au prix de toutes les denrées, et que son salaire peut et doit participer à la progression générale. Serre dit, le 2 décembre :

« Quand toutes les marchandises augmentent, la rétribution de l'industrie du journalier s'élève par gradation, et l'équilibre s'établit presque aussitôt; en un mot, le prix des grains est presque toujours le régulateur ou le chronomètre de la hausse ou de la baisse des prix des autres marchandises. Je ne sais d'ailleurs si je m'abuse ou si ma mémoire me trompe, mais quand j'ai demandé au marchand de fer pourquoi il vendait son fer 16 sous la livre au lieu de 8, au cordonnier pourquoi il vend ses souliers 9 et 10 livres au lieu de 5 et de 6, au tailleur, etc., etc., tous me répondent que le blé se vend le double des années précédentes, et que les ouvriers coûtent le double de ce qu'ils gagnaient autrefois. »

Et Serre insiste sur l'injustice qu'il y aurait à taxer le blé tout « en laissant exister les salaires et les marchandises aux taux où les circonstances les ont élevés ». Et pas une voix dans la Convention ne s'élève pour contester le fait. Pas un député, pas un journaliste ne réplique que les salaires sont restés immuables. Et voici, au contraire, ce que dit Dorniez dans son *Opinion* imprimée du 8 décembre :

« Vous devez établir un juste équilibre entre les besoins de l'[illegible] et ses ressources ; il ne faut pas que le cultivateur l'opprime, *ni qu'il le soit par l'artisan qui a bien su et justement faire augmenter sa main-d'œuvre à proportion de toutes les marchandises, personne n'ignore que ce qui valait 6 livres vaut 9 livres, et que la journée de travail qui était à 20 sous est à 30 sous et ainsi de suite.* »

Voilà qui est d'une précision extrême et d'un ton d'assurance tranquille qui semble défier le démenti. Aucun démenti ne vint. Il n'y a pas de discours plus pessimiste, plus sombre, que celui que Saint-Just prononça le 29 novembre à propos des subsistances. Or j'y lis ceci :

« On dit que les journées de l'artisan augmentent en proportion du prix des denrées, mais si l'artisan n'a point d'ouvrage, qui paiera son oisiveté ? »

Ainsi Saint-Just, quelque lugubre que soit le tableau tracé par lui de la condition économique du pays, ne conteste pas qu'en fait il y ait eu pour l'artisan progression des salaires. Et je rappelle ce que j'ai déjà cité du rapport de Roland, en janvier 1793, où, allant bien au delà de Dorniez, il prétend que c'est au détriment du cultivateur que l'équilibre se trouve rompu par l'élévation des salaires. Je note dans *le Patriote français* (numéro du 3 novembre) une curieuse lettre d'Orléans, datée du 21 octobre. Elle est tout naturellement écrite par un « brissotin » qui gémit sur l'anarchie et la propagande subversive du délégué de la Commune de Paris, mais elle abonde en traits précis :

« Nous sommes ici dans une espèce d'anarchie qui peut être pour nous et pour d'autres départements de la plus grande conséquence... La position d'Orléans est unique, mais si nous empêchons les embarquements, combien de départements allons-nous faire mourir de faim! On ne peut pas persuader ici à la majorité de mes concitoyens que le département n'a pas de quoi se nourrir quatre mois, ayant beaucoup de terrains en friches et en bois; au milieu de l'abondance, ils mourront de faim, puisque si les citoyens du département empêchent le transport des grains, le département d'Eure-et-Loir en fera autant. L'exemple de l'hiver dernier aurait dû les convertir; le commerce des grains était parfaitement libre, et nous avons été la ville où le pain a été le moins cher : tout le monde nous en apportait. Au marché d'hier qui est le seul considérable par semaine, des députés de section en nombre assez considérable s'étaient répandus dans le marché, voulaient qu'on taxât le blé; n'y ayant pas réussi, ils ont menacé les fermiers et en ont forcé, par la crainte, de diminuer leurs grains; il en résultera que les fermiers effrayés ne reviendront pas samedi prochain, et qu'on nous prépare des troubles. Je ne vous laisserai pas ignorer qu'on égare mes malheureux concitoyens, *qui tous viennent de faire augmenter leurs journées* et qui, par conséquent, devraient moins se plaindre, et nous avons ici beaucoup de perturbateurs parisiens, peut-être envoyés par vos agitateurs. »

Vraiment, quel que soit le parti pris politique mêlé à toutes ces affirmations, il est impossible de douter d'un relèvement général des salaires constaté par tant de témoignages divers et si conforme d'ailleurs à la nature même des choses. Comment le peuple de France, tout remué encore par la victoire révolutionnaire du Dix Août, se serait-il laissé affamer sans résistance au moment même où l'immense appel d'hommes fait par l'armée, en diminuant

le nombre des bras, donnait aux demandes des salariés une force irrésistible?

Il y a un rapprochement qui saisit l'esprit.

Dans quelques mois, la Convention, acculée au *maximum* et à la taxation générale des denrées dont d'abord elle ne voulait pas, fixera tous les prix, prix des marchandises et prix du travail, sur la base des prix de 1790 *augmentés d'un tiers*. Il est certain qu'elle a cherché à se rapprocher le plus possible de l'état de fait créé par la crise des prix. Elle prétendait marquer une limite au mouvement désordonné de hausse qui se produisait depuis des mois. Mais elle s'appliquait à coup sûr à ne pas donner une nouvelle et inutile secousse, à s'appuyer le plus possible sur les données mêmes de l'heure présente. Comment, par exemple, se serait-elle risquée à décréter ainsi une majoration d'un tiers sur les salaires si cette majoration n'avait pas été déjà presque partout réalisée par l'effort même des salariés? Elle aurait soulevé contre elle, par un brusque relèvement des salaires, tous les cultivateurs, tous les fermiers, tous les propriétaires. Il me paraît donc infiniment probable que la Convention crut devoir compter avec une hausse générale d'un tiers sur tous les prix, prix des marchandises et prix du travail comme avec une réalité préexistante. Et son but était de consolider cette hausse, de la fixer, de prévenir toute manœuvre de renchérissement ou d'avilissement.

Je suis donc très porté à croire que c'est à une hausse d'un tiers qu'avait abouti, dans l'ensemble et en moyenne, pour les salaires comme pour les diverses denrées, la hausse des prix dans le dernier trimestre de 1792 et le premier semestre de 1793. Or, il se trouve que le député qui a fourni les indications de fait les plus catégoriques et les plus précises, Dorniez, donne précisément cette hausse générale d'un tiers comme un fait de notoriété publique : les marchandises de 6 livres portées à 9 livres, les journées de travail portées de 20 sous à 30 sous. C'est donc au moins d'un tiers qu'avait été la hausse des salaires. Je dis au moins, car je citerai plus tard une circulaire du Comité des subsistances aux ouvriers, où il leur rappelle qu'ils doivent se soumettre pour leurs salaires à la loi du maximum.

Il y eut, en effet, en plusieurs points des réclamations assez vives. Les ouvriers se déclarèrent lésés par la loi qui élevait d'un tiers les salaires de 1790. Ils avaient donc dépassé déjà de plus d'un tiers ce niveau. Et quoique cette augmentation ne fût en somme que nominale, puisqu'elle ne faisait qu'équilibrer la hausse générale des marchandises, c'est un des plus notables mouvements de salaire que l'historien ait à enregistrer. L'effort du peuple était double. D'une part, il tâchait de limiter le prix des denrées, soit par la taxation directe sur les marchés, soit par les lois de taxation que dès lors il commençait à solliciter de l'État et qu'il finira par imposer. Et, d'autre part, les salariés exigeaient partout de leurs employeurs, propriétaires, fermiers, industriels de tout ordre, un relèvement de salaire.

Les prolétaires, les salariés exerçaient donc à ce moment, et avec un en-

semble extraordinaire, une double action de classe : sur l'État et sur les salariants. Il ne reste rien en fait de la loi Chapelier, elle est débordée, réduite à rien par l'immense coalition du peuple ouvrier exigeant partout à la fois les moyens de vivre. Les vifs incidents qui se produisent çà et là et dont l'histoire a gardé la trace, les pétitions partielles et les mouvements partiels ne donnent qu'une faible idée du mouvement universel et profond par lequel le peuple signifia à la Révolution et à la bourgeoisie qu'il n'entendait pas faire les frais de la crise.

Et c'est cette vitalité universelle du peuple ouvrier, c'est cet esprit de revendication et de lutte qui est dans l'histoire du prolétariat un trait lumineux. Car partout la lutte, l'effort furent nécessaires ; nous pouvons en être sûrs quoique le détail en soit perdu pour nous. Comment saurions-nous, par exemple, sans le passage de Belfroy que j'ai cité, que les ouvriers agricoles allaient jusqu'à refuser leurs bras pour arracher au fermier avare une plus haute journée? L'histoire, obsédée par les visions tragiques de cette période, a négligé de recueillir trait à trait cette prodigieuse revendication de salaire qui, en chaque usine, en chaque ferme, mettait les salariés aux prises avec la bourgeoisie révolutionnaire et possédante. Mais ce n'est pas d'un mouvement aisé, tout naturel et automatique, que le prix des journées de travail s'est ajusté au prix extraordinaire du blé et des denrées.

Condorcet, qui était ennemi de toute taxation et réglementation, ne peut contester, cependant, le déséquilibre survenu entre les salaires et les denrées. Il s'interroge avec inquiétude sur les moyens de rétablir l'harmonie et de dénouer la crise sans toucher à l'absolue liberté des échanges. Et tantôt, il paraît croire que l'État pourra équilibrer de nouveau le prix des denrées et le prix du travail, non par la loi, mais par l'exemple. Tantôt, il semble compter sur les seuls effets de la liberté elle-même. Il se demande le 18 novembre :

« Faut-il une loi générale sur les subsistances, ou des lois partielles ou des établissements à l'effet de prévoir et de prévenir les besoins dans les temps critiques? Sera-t-il utile de créer, en ce moment, un département unique des subsistances qui ferait de cet important objet sa grande et unique affaire? Conviendrait-il d'établir à l'extérieur des agents responsables occupés d'observer les prix des grains et de faire des achats pour la République? *En supprimant la valeur fictive de l'argent, n'attaquerait-on pas radicalement l'agiotage qui, avec le signe du numéraire, attire le papier-monnaie, et avec celui-ci toutes les matières d'approvisionnement jusqu'à ce qu'enfin il pompe toute la substance du peuple?* »

Idée hardie, sur laquelle je reviendrai. Condorcet, comme nous l'avons vu, croyait que la hausse du prix des denrées n'était pas un effet direct des assignats. C'est seulement par rapport à la monnaie de métal, plus facile que toute autre marchandise à accaparer et à resserrer, qu'avait commencé la

baisse des assignats ; et c'est seulement par contre-coup que la hausse de l'argent s'était étendue peu à peu aux autres marchandises. Condorcet se demande s'il ne conviendrait pas de mettre en communication directe et positive les assignats et les denrées par la suppression de la monnaie de métal, instrument décisif de l'agio. Par là, l'équilibre entre les salaires et le prix des denrées serait rétabli sans que la loi intervînt dans les transactions et dans la détermination des prix.

Dans la *Chronique de Paris*, du 28 novembre, il dit :

« La Convention nationale sait trop bien que le blé appartient à celui qui l'a semé, et que dans une République unique le libre transfert des subsistances d'un lieu de son territoire à l'autre, est une condition nécessaire du pacte social. *On ne sait pas pourquoi, d'ailleurs, si l'équilibre est rompu entre la valeur réelle des subsistances et les moyens d'en acheter, on s'obstine à préférer le parti dangereux de faire baisser le prix des subsistances, au parti beaucoup plus simple d'augmenter ces moyens*. Si, dans les achats et les fournitures extraordinaires de graines le gouvernement cherchait à maintenir les mouvements naturels du commerce au lieu de les déranger, *s'il faisait servir* la masse considérable des salaires *dont il dispose, à maintenir ce rapport entre eux et les besoins que tant de causes altèrent à chaque instant* ; si les marchés des villes étaient également à l'abri et du pillage et des taxations arbitraires ; si les chemins et les rivières offraient une entière sûreté dans le moment du transport, alors on verrait les granges se vider successivement. »

L'État faisait, en effet, pour la marine et les armées, des achats immenses : il payait aux soldats, aux matelots, aux ouvriers des arsenaux et de certaines manufactures, des salaires considérables. Condorcet aurait voulu qu'en ajustant ces salaires au prix accru des denrées, il donnât le signal d'un relèvement universel des prix du travail. Mais le 9 décembre, il parait compter surtout sur les effets de l'activité économique et de la libre concurrence.

« Comment voulez-vous que la concurrence des travaux élève les salaires, si les citoyens riches sont forcés, par ces mêmes bruits (alarmants) à conserver, comme ressources pour un moment de crise, les sommes qu'ils emploieraient à l'amélioration de leurs propriétés, à des acquisitions mobilières? Peuvent-ils se croire assurés de jouir de ces améliorations, de ces acquisitions? Ils remettent donc ces dépenses à un autre temps, et en attendant, le peuple souffre de cette stagnation funeste.

« La Révolution, par un changement répandu dans la distribution des richesses ecclésiastiques et féodales, par l'émigration volontaire ou forcée d'un grand nombre de propriétaires, avait nécessairement déplacé la distribution des salaires ; la création d'un papier-monnaie avait dû changer le rapport de ces mêmes salaires avec le prix des denrées ; mais ce changement dans la distribution des richesses était favorable en lui-même à la prospérité publique.

Les inconvénients des variations dans les prix plus promptes et plus étendues que celles des salaires n'étaient pas sans remède ; et si l'activité qui devait naître de la Révolution n'était point arrêtée par ces inquiétudes factices, le mal serait déjà réparé, et l'équilibre rétabli avec avantage. »

Mais le peuple n'attendait point cette sorte de rétablissement naturel et lent de l'équilibre, qu'espérait l'optimisme révolutionnaire de Condorcet. Le peuple agissait de deux façons : en refusant son travail aux anciens prix, et en essayant d'imposer, soit à la Convention, soit directement aux marchands, la taxe des denrées. Hausser les salaires par une revendication énergique et au besoin par la grève, limiter par la loi ou par la force le prix des denrées, voilà le double effort des travailleurs en cette période. Lorsque la Législative, en janvier 1792, reçut la délégation des Gobelins protestant contre le renchérissement des denrées, les pétitionnaires demandèrent bien des mesures contre les « accapareurs » ; mais il n'osèrent pas formuler l'idée d'une taxation légale. Maintenant, c'est cette idée qu'une députation du corps électoral de Seine-et-Oise formule devant la Convention en paroles précises et hardies. L'audace du prolétariat a grandi. Il se sent, en quelque sorte, plus près de la loi, et il songe à la faire servir à sa défense.

« Citoyens, disent les délégués dans la séance du 19 novembre, le premier principe que nous devons vous exposer, est celui-ci : *La liberté du commerce des grains est incompatible avec l'existence de notre République.* De quoi est composée notre République ? D'un petit nombre de capitalistes et d'un grand nombre de pauvres. Qui fait le commerce des grains ? Ce petit nombre de capitalistes. Pourquoi fait-il le commerce ? Pour s'enrichir. Comment peut-il s'enrichir ? Par la hausse du prix des grains, dans la revente qu'il en fait au consommateur.

« *Mais vous remarquerez aussi que cette classe de capitalistes et propriétaires, par la liberté illimitée maîtresse du prix des grains, l'est aussi de la fixation de la journée du travail ; car chaque fois qu'il est besoin d'un ouvrier, il s'en présente dix et le riche a le choix ; or, ce choix, il le porte sur celui qui exige le moins : il lui fixe le prix, et l'ouvrier se soumet à la loi, parce qu'il a besoin de pain, et que ce besoin ne se remet pas pour lui. Ce petit nombre de capitalistes et de propriétaires est donc maître du prix de la journée de travail. La liberté illimitée du commerce des grains le rend également maître de la subsistance de première nécessité. Le sordide intérêt ne leur laisse pas calculer d'autre loi que celle de leur avidité. Il en résulte une disproportion effrayante entre le prix de la journée du travail et le prix de la denrée de première nécessité. La journée est à 16 et 18 sols, tandis que le blé est a 26 livres le setier pesant de 260 à 270 livres, poids de 16 onces à la livre. La journée ne suffit donc point pour vivre. De là, sort nécessairement l'oppression de tout individu qui vit du travail de ses mains.*

« Mais si cette classe qui vit du travail de ses mains est la plus considérable,

si, appelée par l'égalité des lois, à leur formation, elle est encore la seule et unique force de l'État, comment supposer qu'elle puisse souffrir un ordre de choses qui la blesse, l'écrase, et lui enlève et la subsistance et la vie?



FAIENCES PATRIOTIQUES NIVERNAISES (1792).

(D'après les *Faïences patriotiques nivernaises* par MM. Fieffé et Bouveault, reproduit avec l'autorisation des auteurs.)

« Législateurs, ne vous effrayez point de la hardiesse de cette vérité ; ce ne sont pas les vérités mises au jour qui font les révolutions, ce sont celles

qu'on étouffe. La liberté illimitée du commerce des grains est oppressive pour la classe nombreuse du peuple. Le peuple ne la peut donc supporter. Elle est donc incompatible avec notre République... Nous voici parvenus à une seconde vérité : *La loi doit pourvoir à l'approvisionnement de la République et à la subsistance de tous.*

« Quelle règle doit-elle suivre en cela? Faire en sorte qu'il y ait des grains; que le prix invariable de ces grains soit toujours proportionné au prix de la journée du travail; car si le prix du grain varie, le prix de la journée ne variant pas, il ne peut y avoir de proportion entre l'un et l'autre. Or, s'il n'y a pas de proportion, il faut que la classe la plus nombreuse soit opprimée; état de choses absurde et qui ne peut durer longtemps.

« Législateurs, voilà donc des vérités constantes. *Il faut la juste proportion entre le prix du pain et la journée du travail. C'est à la loi à maintenir cette proportion à laquelle la liberté illimitée est un obstacle.*

« *Quels sont les moyens qui doivent être employés?* Il ne faut pas vous le dissimuler, législateurs, tout moyen partiel est ici dangereux et impuissant; point de termes moyens, ce sont eux qui nous ruineront : ce sont ceux sur lesquels comptent les économistes, pour faire triompher leur système de liberté illimitée. Pour compter sur le commerce, il faut que la liberté soit entière et, à la première entrave, il faut que le commerce soit détruit; autrement il n'agira que pour vous enlever et non pour vous apporter : il n'existera que pour votre ruine... Supprimez, dès à présent, toutes ces mesures inégales qui entretiennent l'ignorance et favorisent le monopole.

« *Ordonnez que tout le grain se vendra au poids.* TAXEZ LE MAXIMUM; portez-le cette année à 9 livres le quintal (de 50 kilogrammes; cela fait 18 francs les 100 kilogrammes), prix moyen également bon pour le cultivateur et le consommateur. *Ordonnez que, pour les autres années, il sera fixé dans la même proportion d'après le rapport du produit de l'arpent avec le coût de la culture : rapport qui sera déterminé par des personnes choisies par le peuple.*

« Interdisez le commerce des grains à tout autre qu'aux boulangers et meuniers, qui ne pourront eux-mêmes acheter qu'après les habitants des communes, au même prix, et qui seront obligés de faire leur commerce à découvert. Ordonnez que les mesureurs ne pourront acheter pour plus de trois mois de leur consommation; que chaque fermier sera tenu de vendre lui-même son grain au marché le plus prochain de son domicile, sans pouvoir le vendre sur montre par des mesureurs, porte-faix ou facteurs, enfin que les grains restants à la fin du marché seront constatés par les municipalités, mis en réserve, et exposés les premiers en vente. *Ordonnez que nul ne pourra prendre à ferme plus de 120 arpents, mesure de 22 pieds par perche; que tout propriétaire ne pourra faire valoir par lui-même qu'un seul corps de ferme, et qu'il sera obligé d'affermer les autres;* que nul ne pourra

faire payer les fermages en grains; et enfin que nul ne pourra être, à la fois, meunier et fermier. *Remettez ensuite le soin d'approvisionner chaque partie de la République entre les mains d'une administration centrale, choisie par le peuple, et vous verrez que l'abondance des grains et la juste proportion de leur prix avec celui de la journée de travail rendra la tranquillité, le bonheur et la vie à tous les citoyens.* »

C'est un vaste plan très systématique et fortement conçu. Il procède de deux idées essentielles. La première, dérivée des théories de Turgot, d'Adam Smith et de Necker sur le salaire, est que les ouvriers sont toujours payés au plus bas, qu'ils ne peuvent attendre et se défendre, qu'ils se font les uns aux autres une concurrence presque illimitée, et que, par conséquent, la baisse du salaire déterminée par cette concurrence ne s'arrête qu'au point où s'arrêterait la vie elle-même, où la force de travail défaillirait. Si donc les spéculateurs, les capitalistes, parviennent encore par l'accaparement du blé à en hausser soudain le prix, le salaire tombe du coup au-dessous même du niveau vital et *la loi d'airain* s'aiguise en un glaive de famine et de meurtre.

Dès lors, et c'est la seconde idée maîtresse des pétitionnaires, l'État a le droit et le devoir d'intervenir pour empêcher le peuple ouvrier de tomber au-dessous de ce niveau vital. Il doit assurer le juste rapport du salaire au prix du grain, et en fixant un *maximum* au prix des grains, assurer en fait et indirectement un *minimum* de salaire. Pour maintenir dans des limites équitables le prix du blé, pour qu'il ne dépasse pas le niveau marqué par les frais de culture et le bénéfice honnête du cultivateur, il faut d'abord taxer, en effet, les grains. Il faut ensuite en prévenir l'accaparement à la source même, c'est-à-dire à la production, en divisant le plus possible les fermes, en empêchant la concentration des propriétés et des fermages.

C'est ce qu'on peut appeler, non pas la loi agraire des propriétés, mais la loi agraire des fermages. Plus nombreux, et obligés d'ailleurs de vendre leurs grains pour s'acquitter de leurs fermages qu'ils ne pourraient plus, selon le projet des pétitionnaires, acquitter en grains, les fermiers se feraient concurrence sur les marchés, et cette concurrence des fermiers, accrue et stimulée par des dispositions législatives multiples, conspirerait avec la taxe pour maintenir les blés à un prix modéré.

Ce sont les idées les plus hardies des cahiers paysans sur la division des fermes, sur l'organisation d'un service public d'approvisionnement, qui, après avoir été amorties et obscurcies par la bourgeoisie des villes, se rallument maintenant et jettent sur toute la Révolution une ardente lueur. Le peuple commence à prendre conscience de lui-même, à formuler avec une vigueur systématique des principes dont l'application ferait de l'État le gardien du droit populaire. Il commence à s'opposer *comme classe*, non pas à la noblesse terrorisée ou émigrée, non plus au clergé exproprié, mais à la minorité des capitalistes, des grands propriétaires fonciers d'origine bourgeoise et des grands

fermiers. Et le service public d'approvisionnement qu'il réclame, il entend que ce soit le peuple lui-même qui l'administre par des élus directs. C'est la démocratie populaire qui, après avoir au Dix Août forcé les portes de la cité politique, cherche maintenant à pénétrer dans l'administration des grands intérêts économiques.

Dans la Somme, dans l'Aisne, dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Sarthe, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'agitation fut vive en octobre et en novembre. Le peuple ne se contentait pas d'arrêter les convois de blé. D'un mouvement spontané il procédait à la taxation des denrées. Les Conventionnels se plaisaient à répéter qu'il y avait là une manœuvre contre-révolutionnaire. Il est fort probable, en effet, que le clergé cherchait à exploiter la souffrance momentanée du peuple, à lier la cause de la religion à la cause des pauvres. Il fanatisait le peuple contre la Convention, accusée d'affamer le pays et de le déchristianiser, de lui enlever le « pain de l'âme » et le pain du corps.

Les trois commissaires à la Convention, Lecointe-Puyraveau, Birotteau et Maure, envoyés en Eure-et-Loir, tentent de donner au mouvement, dans leurs explications verbales du 30 novembre, une couleur à la fois « anarchiste » et contre-révolutionnaire.

« Parmi les reproches que nous avons entendus, dit Lecointe-Puyraveau, on parlait beaucoup de prêtres et de religion. Une motion faite au sein de la Convention (celle de Cambon sur la suppression du budget des cultes), était connue : on voulait nous en punir. *On a préludé avec autant d'audace que d'assurance devant nous à une loi agraire. Un homme couvert d'un uniforme national a demandé que tous les baux fussent diminués par un décret* ; on n'a pas craint de dire que ça irait jusqu'à Paris et que cette Convention, *qui ne voulait plus de prêtres et qui volait les deniers du peuple*, le payerait bien. »

Birotteau ajoute :

« En vain nous observâmes que nous n'avions pas le droit de taxer les denrées. Ce refus allait nous coûter la vie. Ils me répétaient sans cesse que la Chambre de Paris était l'ennemie du peuple ; qu'elle allait perdre la France, que bientôt ils se rendraient ici pour la mettre à la raison ; que c'était une coquinerie que d'avoir supprimé le culte catholique et la contribution mobilière. Vous voyez, citoyens, combien il est dangereux d'énoncer même de pareilles propositions. Les attroupés ajoutaient que nous étions tous riches, que nous avions pillé le trésor national. Je les dissuadai, en leur détaillant le mode de comptabilité. Des curés, des prêtres étaient et parlaient au milieu de l'attroupement. Ils étaient les plus acharnés contre nous et portaient la parole au nom du peuple. *Tous les principes de la loi agraire ont été mis en avant ; on disait que les bourgeois avaient assez joui, que c'était le tour des pauvres travailleurs. Ils ajoutaient qu'ils voulaient leurs prêtres et leurs églises* ; qu'eux seuls feraient bientôt la loi. J'ai reconnu parmi les furieux un citoyen

à moustaches qui fut à Orléans chercher les prisonniers de la Haute-Cour nationale. Ces hommes dictaient leur volonté à leurs officiers municipaux et à leur commandant de garde nationale, qui obéissaient pour sauver leurs jours. »

Le témoignage de Lecointe-Puyraveau et de Birotteau est un peu suspect, au moins d'exagération. Ils avaient eu en Eure-et-Loir, une attitude assez piteuse. Pour tout dire d'un mot, ils avaient eu peur, et pour sauver leur vie qu'ils crurent, peut-être à tort, menacée, ils avaient consenti à signer



Jean Rewbel.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

les taxes illégales, à revêtir de l'autorité de la Convention, eux, les gardiens et les vengeurs de la loi, la force populaire qui violait la loi. Ils cherchaient à s'excuser auprès de la Convention en grossissant le péril, et aussi en rendant le plus odieux possible le mouvement du peuple. C'était, à les en croire, l'effet d'une sorte de coalition monstrueuse des égorgeurs de septembre, émissaires attardés de la Commune de Paris, et du clergé factieux, et c'est la Convention surtout qu'ils haïssaient. Il ne paraît point douteux que le clergé, en effet, soufflait le feu des colères : à peine quelques mois plus tard, en janvier 1703, une pétition demandant presque avec menace « le maintien de la reli-

gion catholique » passait à la Convention de ce même département de l'Eure où les troubles avaient été les plus vifs.

Mais, malgré tout, ce qui reste, ce qu'il y a au fond du mouvement d'octobre et de novembre, c'est bien une protestation populaire et prolétarienne contre le haut prix de la vie. C'est une sorte d'agitation de classe ayant ses principes, ses formules et sa tactique. On a vu avec quelle brutalité, les pauvres ouvriers ruraux opposent à la « bourgeoisie » les « travailleurs ».

Les administrateurs des départements, les membres de la Convention affectent de croire que c'est sous le coup de la menace que se formaient et se grossissaient les puissantes colonnes qui allaient méthodiquement taxer les denrées sur les marchés. Visiblement, au contraire, le mouvement est spontané. La députation des corps administratifs du Loir-et-Cher, admise à la barre le 26 novembre, dit ceci :

« L'insurrection est partie du département de la Sarthe, de la forêt de Montmirail. *Le rassemblement a forcé les ouvriers de la verrerie de Montmirail* à se porter avec eux à Montdoubleau, où ils ont taxé le blé, et obligé les habitants et les corps constitués à les accompagner à Saint-Calais. De là ils se sont rendus à Vendôme, le 23 de ce mois, au nombre de 3,000, ayant à leur tête 300 hommes à cheval. *Ils ont commencé par annoncer qu'ils ne venaient exercer aucune violence, mais taxer le blé et les autres denrées. Ils ont été logés chez les citoyens, ils apportaient du pain pour ne pas affamer la ville où ils n'étaient pas attendus; ils ne demandaient que le couvert et de l'eau.* Ils ont effectivement taxé le blé à 21 deniers la livre, et annoncé qu'ils iraient samedi prochain à Blois, pour l'y fixer au même prix, et que si les habitants de Vendôme ne les y suivaient pas, ils mettraient le feu à la ville. Il est presque certain que le rassemblement qui arriverait vendredi au soir à Blois ne serait pas moins de 12 ou 15.000 hommes. »

Et les administrateurs bourgeois de Loir-et-Cher, débordés par ce mouvement, préoccupés d'obtenir au plus vite des secours de la Convention, cherchent à l'effrayer par des nouvelles sinistres :

« Voilà les faits : il en résulte que dans plusieurs parties de ces départements les citoyens sont forcés de se faire une nourriture de son mêlé avec des choux et des pommes de terre. Une malheureuse femme de la paroisse de l'Hôpital n'ayant pu avoir de grains pour faire son pain, a égorgé son enfant pour ne pas le voir mourir et s'est pendue après. (*Long mouvement d'horreur.*) »

Mais, quoi qu'il en soit de ce fait divers sensationnel et assez grossièrement mélodramatique, comment imaginer que des hommes qui procédaient avec tant de prudence et d'ordre, qui portaient eux-mêmes leur pain et se contentaient de demander un peu d'eau, avaient provoqué des paniques folles? Comment croire surtout qu'ils avaient besoin d'user de violence pour entraîner les verriers de Montmirail à protester avec eux contre le prix démesuré

des denrées? Le député Frécine, qui veut faire croire, lui aussi, à un régime de terreur, se dément lui-même :

« Au Mans, ils ont forcé les administrateurs du département à approuver par un arrêté l'irrégularité de leur conduite. Les administrateurs ont cédé : je ne les excuse pas. Il paraît qu'ils ont préféré la sécurité avec un peu de honte à l'honneur dangereux de remplir leur devoir. *Partout ce rassemblement s'est augmenté de la totalité des citoyens des villages par lesquels il passait. Partout ils n'ont laissé que les femmes, les infirmes et les enfants.* Tout le reste a été forcé de se joindre à eux, sous peine de se voir incendier ses possessions. Ils ont eu soin de se faire précéder dans leur marche par les officiers civils et militaires des lieux dont ils emmenaient les habitants. »

Mais vraiment est-il admissible que toute une population ait suivi ainsi par peur? Sans doute les paysans rusés se réservaient une excuse au cas où les choses tourneraient mal, et ils répondaient aux administrateurs : On nous a emmenés de force. Mais c'est de bon cœur qu'ils étaient entrés dans le mouvement. Pour les verriers de Montmirail, la violence prétendue qui leur a été faite est si illusoire, que plusieurs Conventionnels demandent au contraire s'ils n'ont pas agi à l'instigation perfide de leur patron verrier, Duval, suspecté un moment de contre-révolution. Non, c'est bien librement et délibérément que tous, ouvriers des usines et travailleurs de la terre, se soulevaient contre des prix excessifs, demandaient et imposaient la taxation des denrées, revendiquaient un plus haut salaire, exigeaient la division des grandes fermes et la diminution du prix des baux. Lecointe-Puyraveau, Birotteau et Maure durent sanctionner un tarif des prix, qui était déjà, pour les objets les plus essentiels, un premier tableau du *maximum*. Sous la menace, ils avaient signé la formule suivante :

« Arrêté aujourd'hui, le 29 novembre 1792, l'an premier de la République, par les commissaires de la Convention nationale que les prix des denrées ci-après sont à jamais fixés ainsi qu'il suit, savoir :

« La tête de blé, le setier à 17 livres, 6 sous. Qualité moyenne, le setier à 16 livres. Dernière qualité, le setier à 14 livres.

« L'orge, le setier à 8 livres.

« La chandelle, à 16 sous la livre.

« Bœuf, 5 sous la livre.

« L'aune de toile à 2 livres. Celle de serge blanche à 55 sous.

« Le fer, 20 livres le cent.

« Les souliers à 4 l. 10 la paire. Ceux à forte semelle et à deux rangs de clous à 45 sous la paire. »

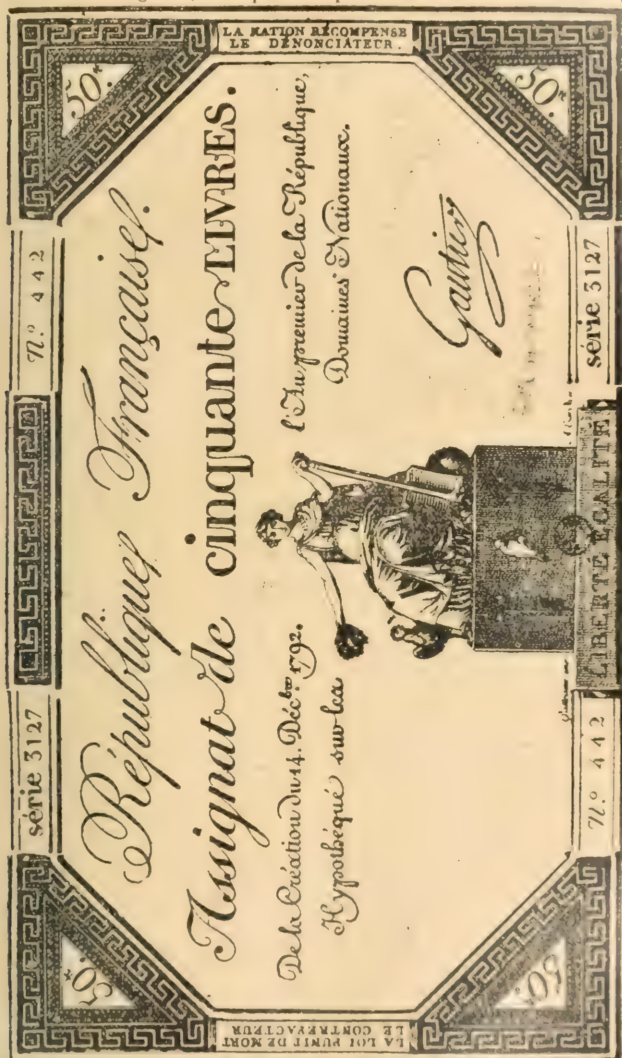
Ce sont très vraisemblablement les prix de 1790, ceux-là mêmes que la Convention, quand elle établira le *maximum*, prendra pour base, en les majorant d'un tiers. J'observe, en effet, en ce qui touche les souliers, que le cordonnier Gerdret venait de soumissionner pour les souliers de l'armée à rai-

son de 6 livres 3 sous la paire. Or, dès l'été de 1792, les fournisseurs avaient, à raison du haut prix de la matière première, majoré sensiblement les prix : il est donc très probable que le prix de 4 livres 10 sous indiqué pour la paire de souliers par le peuple d'Eure-et-Loir représentait le prix de 1790. De même, dans le tableau de la viande fraîche et salée, dressé en conformité de la loi du maximum, et portant cette indication : « avec les prix en 1790, augmentés du tiers, » je relève pour la viande fraîche de bœuf, en Eure-et-Loir, la somme de 10 livres, et, pour la viande fraîche de vache, 9 livres ; dans l'Eure, 8 livres pour certains districts, 10 livres et 8 livres pour d'autres. C'est un résultat sensiblement voisin de celui qu'on obtient en élevant d'un tiers le prix de 5 livres marqué pour le bœuf dans le tableau illégal imposé à la signature de Birotteau. En revenant ainsi tout simplement aux prix de 1790, alors que l'assignat avait baissé, le peuple de l'Eure et de l'Eure-et-Loir s'assurait en effet les denrées à un prix réellement inférieur à celui de 1790. Il est vrai que par la baisse de l'assignat, les salaires, s'ils étaient payés en papier, subissaient aussi une réduction.

Il ne semble pas qu'au moment où les commissaires de la Convention allèrent dans ces régions, les salaires y eussent déjà bénéficié d'un relèvement proportionné à la baisse de l'assignat et à la hausse générale des denrées. C'est même là une des causes principales de l'agitation. « La misère est grande, disent les délégués de Loir-et-Cher ; les blés, les vins, sont à un prix excessif ». Et Lecointe-Puyraveau et Maure disent que c'est moins encore à la cherté du blé et du pain, qui selon eux n'est pas très grande en ces départements, qu'à l'exiguité des salaires, qu'il faut attribuer le mouvement. « Nous devons à la vérité, dit Lecointe, de dire que les hommes opulents abusent de la faculté de faire faire leurs ouvrages à un prix trop modique. » Maure dit : « Les attroupés observent que leur journée de travail n'est que de 20 sols et *qu'ils ne peuvent obtenir davantage.* »

Évidemment, la lutte était engagée un peu partout et avec des fortunes diverses autour de la question des salaires. Les ouvriers, les prolétaires n'aboutissaient qu'à des succès partiels et très disputés. De là, dans toute cette région de grandes fermes où la proportion des salariés était très forte, l'âpreté du combat. La lutte prenait-elle pour tous ces ouvriers ruraux une forme systématique ? Commençaient-ils à demander une réforme générale du système social ? A entendre les députations des corps administratifs, à prendre à la lettre les récits des commissaires de la Convention, il semblerait que la *loi agraire* était partout prêchée dans les groupes. Mais ce mot, dans les polémiques des partis, perdait peu à peu sa signification exacte. Il ne désignait plus le partage des terres, la distribution de la propriété. Il ne désignait plus que l'ensemble des mesures par lesquelles le droit de la propriété était réglé et sa puissance limitée. C'est ainsi que les commissaires de la Convention qualifient de loi agraire la limitation légale du montant des baux. Les enne-

mis de la Commune de Paris prétendaient pourtant que ses émissaires pensaient à la loi agraire, à la prise de possession violente des terres par le



Assignat de cinquante livres
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

peuple. Lidon dit à la Convention le 26 novembre : « J'ai chez moi des preuves écrites de toutes les malversations exercées par ces commissaires (de

la Commune de Paris; les uns ont conseillé les administrateurs de s'emparer du domaine national pour leur usage. » Mais ces rumeurs ne sont-elles pas calomnieuses? Duroy ajoute : « J'ai chez moi un procès-verbal qui constate que Momoro et Dufour, envoyés dans les départements de l'Eure et du Loir-et-Cher, ont voulu forcer des citoyens pauvres à s'emparer d'un château d'émigré; j'ai même devers moi un écrit par lequel Momoro demandait la loi agraire ». Vraiment Duroy retarde et il retrace une histoire déjà vieille. Il s'agit évidemment des fameux propos que Momoro tint dans l'Eure peu après le Dix Août et de ses articles additionnels aux Droits de l'Homme.

Puisque les ennemis de la Commune de Paris étaient obligés de se référer à ces documents déjà anciens, il est permis de croire que les émissaires de la Commune, qui se sentaient maintenant très surveillés, s'abstenaient d'orienter visiblement vers la loi agraire le mouvement de protestation des prolétaires. Après tout, les plus habiles d'entre eux devaient bien comprendre qu'ils se briseraient à menacer et à attaquer de front le droit de propriété, mais qu'ils pouvaient peu à peu en réduire le contenu au profit du peuple et en resserrer la substance. Déjà, la taxation générale des denrées par la loi, émanée du peuple, n'était-elle point une première mainmise des prolétaires maîtres de l'État sur la réalité même du droit de propriété? Je ne vois pas de brochure de Momoro à cette date précise; mais j'en trouve une de lui, en avril 1793, où la loi agraire est ainsi comme atténuée en taxation et où sa fameuse formule sur les propriétés territoriales prend un sens un peu adouci : « Opinion de Momoro, administrateur et membre du Directoire du département de Paris, sur la fixation du maximum du prix des grains dans l'universalité de la République française, imprimée par ordre des comités d'agriculture et de commerce de la Convention nationale ». Voyez avec quelle prudence il s'avance.

« Première proposition : *Viole-t-on la propriété par la fixation du maximum du prix des grains?* Pour répondre d'une manière claire et entraînante, il faut ici définir ce que l'on doit entendre par *propriété*. La propriété proprement dite, et dans le sens qu'on lui donne, est le droit d'user de la chose ainsi qu'on l'entend.

« Un individu peut, sur le terrain qui lui appartient, bâtir une maison et la renverser le lendemain, parce que c'est sa propriété, et qu'il a le droit, sous la sauvegarde des lois, *d'en user et d'en abuser* (sans nuire toutefois à la société par ces abus).

Ce même droit appartient-il au cultivateur sur la production que la terre accorde à ses sueurs?

« *Non, sans doute.*

« *Et pourquoi? C'est que ces productions sont destinées à la subsistance de la société, moyennant l'indemnité juste et préalable qui doit en être le prix. Cette indemnité, juste et préalable, doit être en rapport proportionnel*

avec les facultés de l'industrie du citoyen. C'est une des clauses sine quâ non du contrat social.

« Personne ne peut contester cette vérité. Ce principe est constant, s'il n'existait pas il n'y aurait pas de société.

« *Les productions de la terre ne pouvant, par cette raison, être rangées dans la même classe que les autres propriétés proprement dites, et chaque être respirant sur la terre y devant trouver la subsistance, il est évident qu'en établissant la fixation demandée, on ne viole pas la propriété du cultivateur, puisque cette fixation en est le prix* ».

Quelle interprétation atténuée du fameux mot : *les propriétés faussement appelées territoriales*! Atténuée, mais plus en apparence qu'au fond. Car ce droit de la société sur les productions de la terre, ce droit de la société d'en fixer le prix d'après les ressources des citoyens, c'est-à-dire d'après les ressources des plus pauvres, c'est bien une sorte d'expropriation partielle de la propriété foncière au profit de la communauté et du peuple. Et j'imagine que Momoro n'avait pas attendu le mois d'avril, pour comprendre que la tactique prudente et les voies détournées de la taxation le conduiraient plus sûrement au but qu'une déclaration de guerre imprudemment renouvelée aux propriétés territoriales. Dès le mouvement du peuple, en octobre et novembre, au sujet de la taxation, il entrevit sans doute que le principe de la taxation pouvait être conduit peu à peu jusqu'aux confins de la loi agraire. Ainsi la loi agraire était, pour ainsi dire, à fleur du sol. En cette période un peu indécise, nul encore, après l'éclat imprudent et universellement blâmé de Momoro, en septembre, ne se risque à mettre directement en cause la propriété foncière; mais l'absolu de son droit est miné par un travail profond.

J'ai cité, à sa date, c'est-à-dire au commencement de l'été de 1792, la curieuse lettre à demi transparente, à demi énigmatique, par laquelle l'abbé Dolivier, à propos précisément des subsistances, posait bien discrètement encore le problème de la propriété foncière ou plutôt annonçait qu'il faudrait se décider enfin à le poser. On devine avec quelle passion contenue et croissante l'abbé Dolivier suivait le mouvement de pensée et d'action qui se développait chez les prolétaires. Il ne parlait pas encore, il ne se livrait pas; il attendait qu'un plus haut essor de la Révolution et du peuple lui permît de déployer toute sa pensée; mais sûrement, dès cette époque, sa méditation devenait plus pressante, plus précise.

Elle éclatera bientôt en une œuvre d'une importance capitale, que Gabriel Deville, qui l'a rencontrée au cours de ses recherches sur Babeuf, m'a signalée et qui est comme la transition entre l'extrême démocratie robespierriste et le communisme babouviste. Le germe tressaille et semble tout près de percer la terre. Dès octobre et novembre 1792, des pensées hardies pressentent secrètement le mouvement naissant, la conception naissante du maximum. Ce

n'est plus une réglementation corporative des prix édictée de haut pour maintenir un équilibre industriel : c'est la mainmise projetée de la démocratie et des prolétaires sur toutes les valeurs, donc, logiquement, sur la propriété elle-même. Qui ne pressent, en cette sorte de socialisation prochaine de l'échange, l'ébauche d'un communisme démocratique, étatiste et centraliste?

Or, par une merveilleuse coïncidence et qui atteste que le socialisme tient de ses racines les plus diverses à la démocratie et à la Révolution, au moment même où l'on devine au ras du sol la pointe à peine visible encore de ce qui sera le babouvisme, ce qui sera le fouriérisme commence aussi à pointer : le socialisme de coopération lève du même sillon révolutionnaire que le socialisme communiste, et, comme celui-ci, il s'affirme à propos du problème des subsistances soudainement agrandi. C'est Michelet qui, avec une pénétration incomparable, a démêlé les antécédents révolutionnaires du fouriérisme. Parlant de Lyon, il dit :

« Nulle part plus que dans cette ville, il n'y eut de rêveurs utopistes. Nulle part, le cœur blessé, brisé, ne chercha plus inquiètement des solutions nouvelles au problème des destinées humaines. Là parurent les premiers socialistes, Ange et son successeur Fourier. Le premier, en 1793, esquissait le phalanstère, et toute cette doctrine d'association dont celui-ci s'empara avec la vigueur du génie. »

Je l'avoue, cette phrase fut pour moi un éblouissement. Quelle joie, au moment où par Dolivier et quelques autres, nous saisissons le passage de Robespierre à Babeuf, de la démocratie au communisme, si nous pouvions saisir aussi, par Ange et le mouvement lyonnais que Michelet signale, le passage de la Révolution au fouriérisme! Il me semblait, sous la terre bouleversée de la Révolution, entrevoir des germes sans nombre et la profonde évolution des forces. Mais comme la phrase de Michelet était sommaire! M. Lichtenberger n'y a point pris garde; car il n'y fait même pas allusion dans son livre sur *le Socialisme et la Révolution française;* il ne paraît pas connaître Ange ou s'être inquiété de lui. Aux Archives, où Michelet a retrouvé l'admirable lettre que Chalier, à la veille de son exécution, adressait aux siens, il n'y a pas trace d'Ange. Je me suis adressé à M. Gabriel Monod, qui a, comme on sait, les papiers de Michelet, et dans les notes que Michelet a écrites, cinq ans après la publication de son livre sur la Révolution française, M. Monod a trouvé ceci :

« Qui a fait Fourier? Ni Ange, ni Babeuf : Lyon, seul précédent de Fourier. »

Michelet veut dire que ce n'est pas l'action directe et précise de tel ou tel penseur qui a suscité le génie et l'œuvre de Fourier, mais le spectacle des misères lyonnaises, et aussi l'ardent besoin de justice qui travaillait l'âme de la cité. Mais Ange reste, dans la pensée de Michelet, un des grands précurseurs socialistes.

A la Bibliothèque Nationale, sous le nom de Ange, absolument rien. J'ai fait part de ma curiosité et de ma détresse à M. Charléty, professeur d'histoire à l'Université de Lyon, qui a fait sur la Révolution de si pénétrantes études; il m'a mis en mains la clef des recherches. Ce n'est pas Ange, c'est L'Ange qui est le nom du Lyonnais : c'est le nom de L'Ange que portent toutes ses brochures, et c'est sous le nom de L'Ange que j'en ai retrouvé quelques-unes à la Bibliothèque Nationale. Ou plutôt son vrai nom est très probablement Lange. Il semble bien en effet qu'il soit d'origine allemande. De son interrogatoire il résulte, suivant des notes que m'a communiquées M. Charléty, qu'il était né à Kehl, qu'il avait été élevé à Munster et qu'il était à seize ans venu à Paris. La Bibliothèque Nationale n'a pas malheureusement la brochure de 1793, celle que Michelet a vue et où L'Ange exposait tout son système pour assurer « la félicité publique ». Elle n'est pas non plus dans les bibliothèques lyonnaises, mais M. Charléty ne désespère point de la trouver dans les collections privées. Ce serait une grande bonne fortune pour l'histoire du socialisme et de la démocratie. Mais il en existe un bref résumé dans un catalogue bibliographique.

Michelet l'a-t-il eue réellement en mains? On en pourrait douter à voir l'erreur qu'il commet sur le nom de L'Ange : peut-être est-ce par la tradition qu'il a été averti de la propagande « sociétaire » que L'Ange faisait à Lyon en 1793, à une date où Fourier lui-même, âgé de vingt-un ans, s'y était établi. Mais ce qui est tout à fait remarquable, et ce qui ressort avec éclat des brochures de L'Ange que j'ai pu étudier, c'est qu'il n'a pas attendu les grandes commotions d'idées de 1793 pour affirmer d'abord une pensée socialiste, et pour la préciser ensuite en des formes toutes voisines du fouriérisme. De 1790 à 1792 sa propagande s'étend et s'anime, et ainsi, c'est par des nœuds multiples que la pensée fourieriste se rattache aux moments divers de la Révolution.

Il y a dans la pensée de L'Ange trois mouvements successifs correspondant à des crises politiques et sociales de la Révolution. D'abord, c'est la contradiction entre la Déclaration des Droits de l'homme et le système électoral oligarchique et censitaire établi par la Constituante qui révolte sa conscience et qui l'induit à poser en termes hardis le problème de la propriété. En second lieu, la crise universelle des prix et des subsistances, l'évident désordre du mercantilisme, qui va s'aggravant du printemps à l'automne de 1792 le conduisent à préciser un plan d'organisation nouvelle et d'universelle association destiné surtout à pourvoir à l'approvisionnement du pays. Enfin, en 1793, sous l'action de la grande crise lyonnaise, il élargit sa pensée jusqu'à la refonte totale du système social.

Il fait paraître à Lyon, en 1790, à l'imprimerie de Louis Cutty, les *Plaintes et représentations d'un citoyen décrété passif aux citoyens décrétés actifs*. C'est d'un bel accent à la fois véhément et fraternel, audacieux et tendre.

« Messieurs, vous allez procéder à l'élection de nouveaux représentants : *mais où sont vos frères?...*

« Quand l'univers retentit du sublime arrêté du 17 juin 1789, dans lequel l'Assemblée nationale reconnaît qu'à cette époque elle était déjà composée des représentants envoyés directement par les quatre-vingt-seize centièmes de la nation;

« Quand, le 4 août, cette masse de députations, accrue, complétée par les quatre autres centièmes, détruisit le régime féodal, abolit les privilèges et décréta que les citoyens, sans distinction de naissance, pouvaient être admis à tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires, et que nulle profession n'emportait dérogeance;

« Quand les représentants du peuple français déclarèrent que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, que le but de toutes les associations politiques est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; que l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance des mêmes droits, que ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi qui est l'expression de la volonté générale; que tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par représentants à sa formation; qu'émanant de tous, elle doit être la même pour tous, et que tous étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les places, emplois et dignités selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents;

« Enfin, quand ils reconnurent et déclarèrent que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, et que nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément, on ne dut pas s'attendre qu'ils tourneraient leur activité contre eux-mêmes; que retranchant une grande masse du souverain, divisant la nation, ils se réduiraient à n'en représenter que la moindre partie; que le pouvoir qui leur était conféré leur servirait à ôter à leurs commettants le droit de les commettre, et à les transformer en esclaves ou citoyens passifs, ce qui est la même chose.

« N'était-ce donc pas assez de restreindre la souveraineté de la nation au simple voter pour ses représentants? *Fallait-il encore nous faire l'outrage de nous exclure des assemblées primaires, sous prétexte de notre laborieuse pauvreté dans laquelle vous puisez vos richesses?* Si par pauvreté notre entendement reste inculte, au point qu'on nous croie incapables de délibérer nous-mêmes sur ce qui nous convient, si par la nature de nos besoins nous sommes dans l'impossibilité de vaquer à la chose publique, *dans laquelle nous sommes les plus intéressés vu que nous y mettons nos facultés personnelles*, le droit de se faire représenter est notre unique ressource, l'unique garantie de nos intérêts, et c'est de ce droit-là qu'une politique perfide et cruelle a suggéré à nos députés de nous frustrer. »

La démonstration est forte. Il est certain que proclamer le droit de tout homme et priver ensuite du droit politique une partie des hommes, reconnaître l'admissibilité de tous à tous les emplois, et refuser ensuite le premier, le plus souverain, celui de nommer les législateurs et de faire la loi, à des millions de citoyens, c'est une contradiction intenable. La Déclaration des Droits de l'homme conduisait nécessairement à la démocratie, et cette démocratie, L'Ange l'aurait voulue la plus large, la plus directe possible. C'est le gouvernement direct, la législation directe par le peuple qu'il désirait, et il avait indiqué déjà, dans un opuscule paru la veille de la Révolution, le moyen pratique de constater, dans toutes les questions importantes, la volonté individuelle de tous les citoyens. Quelle colère de voir le peuple privé, non plus seulement de ce droit direct de législation, mais du droit de représentation! Et quelle fière revendication de la dignité du pauvre!

« Je n'entreprendrai point, dit-il, de peindre la douleur profonde dont cette privation nous affecte : vous en trouverez une idée exprimée dans la pétition illégale des domestiques, qui sut émouvoir les entrailles de l'Assemblée nationale. Ah! si l'on eût suivi une marche entièrement libre de préjugé; si l'on eût considéré le saint respect pour la propriété d'autrui que l'homme pauvre manifeste *quand il se dévoue à gagner le superflu du maître au prix de son corps; si l'on eût considéré que le riche contracte une dette sacrée envers le pauvre dont il se fait servir, que le titre de créancier relève celui de valet, que le titre de débiteur ravale celui de maître*, que dans leur convention le maître et le valet vont de pair, et qu'au moral leur ressemblance a passé en proverbe, l'inconséquence, les ironiques persuasions, les subtilités, les sophismes captieux finement expliqués pour adoucir leurs regrets ulcérants n'auraient point obscurci la majesté du peuple français qui brillait d'un pur éclat dans la Déclaration des Droits de l'homme. »

Ce ne sont plus les frivoles impertinences de Figaro : c'est d'un accent sérieux et profond que L'Ange, constituant le valet à l'état de créancier du maître, lui assure la primauté. Il n'élude point la difficulté, il n'atténue pas le problème. Lui, le peintre, l'artisan aisé et évidemment cultivé, il ne sépare pas la cause des artisans pauvres de celle des domestiques, des serviteurs à gages. Pour tous, même pour ceux qui semblent dans une condition dépendante et abaissée, il réclame la plénitude du droit :

« Mais que vois-je? et vos fronts, Messieurs, s'obscurcissent aussi: le sentiment de l'orgueil s'irrite en vous; l'orgueil, toujours injuste, vous peint la condition servile des serviteurs à gages comme trop abjecte pour être compatible avec la dignité de citoyen, et vous applaudissez à la loi qui les chasse, qui les met à la porte de la société, qui les confond avec les animaux domestiques irraisonnables.

« Hé bien! mes frères, c'est pourtant à ces gens-là que la loi nous assimile, *et ce n'est point de cette assimilation-là que nous nous plaignons.* »

Non, les citoyens passifs se plaignent que la loi les assimile à tous ceux qui, par le vice, le crime, l'infidélité, perdent le droit de vote : c'est toute une partie de la nation qui est flétrie, sans avoir commis aucun acte coupable, du châtiment qui atteint les criminels. Mais L'Ange démontre, avec une grande force, que la bourgeoisie révolutionnaire sera punie de son égoïsme, que peu à peu, sous prétexte de ne confier la direction de la société qu'à ceux qui ont en effet les lumières, la fortune, l'indépendance, on élèvera le cens, et qu'une grande part des citoyens actifs d'aujourd'hui tombera par le resserrement inévitable du privilège qu'elle institue au rang des citoyens passifs. Ainsi se créent dans une même société les défiances et les antagonismes, et les riches ayant dépouillé le peuple de son droit vivent dans la crainte perpétuelle de représailles :

« Contre qui dirige-t-on les armes? Contre qui vous mettez-vous si fort en garde? Ce n'est pas contre les ci-devant privilégiés, qui reconnaissent l'impossibilité de rétablir leur chimère que la raison vient de faire évanouir; il en est sans doute qui ne vous pardonnent pas de n'être plus à genoux devant eux; *mais que vous feraient-ils si leur vengeance ne comptait pas sur nos forces? C'est donc nous que vous craignez; nous, décrétés passifs, inactifs, c'est notre activité que vous appréhendez.* OH! MES FRÈRES, C'EST LA PEUR DE CAIN. *Car en effet le décret qui nous exclut des assemblées primaires, qui nous sépare de vous et nous frappe d'une mort civile, est un véritable fratricide qui ne peut rester impuni.*

« *Eh! de quel crime pouvons-nous jamais nous rendre coupables à votre égard?* NE SOMMES-NOUS PAS EN ÉTAT DE GUERRE? *C'est vous qui nous avez très grièvement lésés; c'est vous qui nous avez à tort expulsés de la société; c'est vous qui nous avez rayés du contrat social;* vous nous avez empêché, tyranniquement défendu d'y délibérer; même vous avez trop méprisé ou trop craint une ratification libre de notre part : *c'est vous-mêmes qui nous avez remis dans l'état de nature,* vous nous avez dégagés de la convention qui nous liait à vous. »

Ainsi le pacte social est rompu, et la société est divisée en deux camps ennemis : c'est la guerre sociale, ou mieux c'est la guerre de nature rétablie dans la société. Et à quels hasards les égoïstes citoyens actifs se sont livrés eux-mêmes! Non seulement la loi, resserrant peu à peu le privilège, peut les dépouiller du droit de vote, mais s'ils tombent dans la misère, ils tombent dans le néant politique.

« Je vous prie de regarder à droite et à gauche vos concitoyens qui sont avec vous sur la même ligne, *sur la bascule constitutionnelle. A tout instant votre droit de citoyen hausse ou baisse suivant le poids de votre inconstante fortune.* O vous qu'elle abandonne et *qui tombez dans notre classe,* sur le bord de votre fosse, cinquante ans de vie irréprochable, exemplaire, l'invincible habitude à la vertu, votre expérience, votre sagesse, vous assuraient la

couronne civique, l'estime publique la mieux fondée... et vous voilà plongés dans la fange des méchants. »

Faudra-t-il donc, pour s'assurer le droit politique, s'enrichir à tout prix ?

« Usurpez, *rendez-vous riches dans les ténèbres* ; apportez un marc d'argent au grand jour, vous serez citoyens et l'on comptera les vertus après. Alors, soyez avares et durs, *de peur d'écorner votre droit de citoyen.* »

Mais quoi ! à cette classe aussi imprévoyante qu'égoïste qui, en déliant le peuple du contrat social, a créé la guerre profonde et l'insécurité générale, et qui, en abaissant la pauvreté, où elle peut tomber, s'est abaissée elle-même



Assignat de quatre cents livres.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

L'Ange va-t-il lancer une parole définitive de combat et de mépris ? Est-ce la lutte des classes qu'il va organiser pour conquérir d'abord la démocratie et pour faire valoir ensuite cette créance qu'il a reconnue à tous les serviteurs sur tous les maîtres ? L'état de guerre, il le constate, mais va-t-il en tirer parti et préparer l'assaut contre le privilège politique et social de la bourgeoisie ? Non, la pensée de L'Ange prend soudain un autre tour. Soit qu'il n'ait pas confiance en la force des prolétaires et en leur faculté d'action, soit qu'en son grand rêve fraternel il veuille épargner à l'humanité les convulsions sanglantes, c'est à de pacifiques espérances qu'il s'abandonne. La pensée de ceux qu'on appellera plus tard les socialistes utopistes est déjà en lui. Le rêve d'un grand homme, d'un grand sauveur de l'humanité, qui fera honte aux privilégiés de leur égoïsme et de leur aveuglement et qui les amènera par la persuasion à une politique plus juste. Et qui sait si le roi lui-même, qui a convoqué les États Généraux, qui a dit plus d'une fois qu'il aimait le peuple, ne

joindra pas sa force à la force du peuple pour transformer la société, assurer le droit et le bonheur de tous? C'est à la réhabilitation du travail, rétabli dans le droit politique et dans la possession des richesses créées par lui, que L'Ange convie, dès 1790, le héros de sa pensée, le sauveur inconnu que des générations de socialistes attendront dans un mystique espoir.

« *Ne croyez pas cependant que cette loi financière et corruptrice les rende incapables de toute vertu, de tout noble essor.* QUE LE HÉROS PHILANTHROPE PARAISSE. *Qu'il les ramène à eux-mêmes*, à la dignité de l'homme... La révolution allait être salutaire; un renversement des idées l'a pestiférée; par le plus affreux abus des richesses on a métamorphosé le souverain; on l'a constitué de membres paralysés, citoyens inactifs, de membres sensibles, mais sans volonté, citoyens passifs, de membres actifs mais enchaînés par la loi de l'élection, de membres nobles mais indélibérants; de membres arbitres enfin, mais en petit nombre, et dépendant d'un membre impulsif ou roi qui transmet, impulse à son gré leur volonté dans l'assemblage de tous les membres.

« Ah! comme vous voilà lotis, logés, nourris, *dressés caninement* (ce sont les gardes nationales lyonnaises, toujours en mouvement pour rétablir « l'ordre » que L'Ange fait interpeller ainsi par le héros philanthrope) et chargés d'armes, de poudre et de plomb au double de votre poids personnel; vous raidissant contre toutes les intempéries de l'air, faisant sentinelle, veillant jour et nuit à la sûreté de vos ennemis (les nobles dont les paysans menaçaient les châteaux), accourant de cent et de deux cents lieues et de plus, pour les rassurer lorsque la moindre chose les inquiète, lorsqu'à la moindre rumeur la conscience de leur iniquité les épouvante, et ne cessant de ranimer leur audace oppressive que lorsque, excédés de fatigue, vous succombez à la rigueur vengeresse des saisons ou à la sanglante résistance des hommes libres! *Vous êtes des hommes; employez donc votre force comme il convient à votre noble caractère, soyez les héros de l'humanité... Vous avez juré d'être fidèles à la nation, c'est-à-dire à vous-mêmes.* »

C'est l'appel à la bourgeoisie, dépouillant son esprit de classe et revêtant l'esprit d'humanité. Et voici l'appel au roi en vue d'un partage de toute la richesse entre la royauté et le peuple.

« La vérité se découvre et nous voyons clairement que l'existence de l'homme est le seul titre au droit de cité; nous voyons clairement que l'impôt au contraire (comme condition de l'électorat et de l'éligibilité) est un titre absolument faux à l'égard de ceux qui s'en prévalent contre nous. »

Cet impôt, en effet, payé par les citoyens les plus aisés, et qui leur donne le droit exclusif de vote, ne représente pour eux ni un sacrifice, ni une privation, car ils le prélèvent sur le travail :

« Sire, celui qui paye la valeur locale de trois journées de travail, de dix ou de plus, jeûne-t-il? Le loge-t-on gratis pendant trois ou dix jours et plus?

Ah! si les jeûnes, si les privations donnaient le droit de citoyen, qui, plus que nous, pourrait y prétendre? Mais l'impôt n'a d'autre base que [illegible] en général, et personne ne le paye qu'en le butinant sur nous, artistes, artisans et manœuvres. Voyez, Sire, le produit net d'une terre, premier résultat de notre industrie et de nos peines; quand l'administration y lève un impôt direct, que fait-elle? Elle entre avec les vendeurs en partage de la vente. Elle partage avec eux la rançon de nos besoins, et, comme si les affermeurs et les vendeurs ne suffisaient pas à nous rançonner, on leur ajoute d'impitoyables aides : et ces monstres naissent, respirent parmi nous, pour lever directement des impôts indirects sur notre consommation forcée *des choses qui n'existent, qui ne sont utiles, qui n'ont de valeur que par le travail de nos mains.* »

Ainsi, c'est le travail des sans-propriété qui crée toutes les valeurs et tout le produit net de la terre. Ce produit net, les travailleurs l'abandonnent aux propriétaires oisifs : c'est « la rançon de leurs besoins », c'est-à-dire le prix qu'ils sont obligés de payer aux possédants pour trouver l'emploi de leurs bras et les moyens de vivre. Et lorsque l'administration de l'impôt prélève sur le propriétaire une part de ce produit net, en réalité elle ne charge pas le propriétaire qui, n'ayant rien produit, n'a droit à rien. Elle s'associe simplement au partage des dépouilles prélevées par la violence sur le travail : elle prend une part du butin propriétaire. Et voici maintenant que l'impôt indirect, en aggravant le prix des produits créés par le travailleur et qu'il est obligé de racheter, entame encore ce que le propriétaire avait laissé aux salariés. Tout est donc pris sur le travail, l'impôt comme la rente de la terre, et l'impôt direct comme l'impôt indirect. Ainsi, si ceux qui payent l'impôt devaient avoir seuls le droit politique, les travailleurs seuls devraient être des citoyens actifs.

« Enfin la vérité qui nous éclaire perce le voile ridicule des propriétés dont s'enveloppent nos ennemis avec l'impudent orgueil de l'oisiveté. L'or dont ils se targuent n'est utile et salutaire qu'entre nos mains laborieuses : il devient virulent quand il s'accumule dans les coffres des capitalistes, qui sont aux corps politiques ce que les ulcères sont aux corps physiques. *Partout, Sire, où Votre Majesté portera ses regards, elle ne verra la terre occupée que par nous; c'est nous qui travaillons, qui sommes les premiers possesseurs, les premiers et derniers occupants effectifs.* LES FAINÉANTS QUI SE DISENT PROPRIÉTAIRES NE PEUVENT RECUEILLIR QUE L'EXCÉDENT DE NOTRE SUBSISTANCE; CELA PROUVE DU MOINS NOTRE COPROPRIÉTÉ. MAIS SI, NATURELLEMENT, NOUS SOMMES COPROPRIÉTAIRES ET L'UNIQUE CAUSE DE TOUT REVENU, LE DROIT DE BORNER NOTRE SUBSISTANCE ET DE NOUS PRIVER DU SURPLUS EST UN DROIT DE BRIGAND. »

C'est l'attaque la plus véhémente, la plus brutale et la plus nette qui ait été dirigée, avant Proudhon, contre la propriété. Ce n'est pas une boutade comme le mot de Brissot, c'est toute une théorie. En fait, les travailleurs occupent la terre : ils sont les seuls qui l'occupent d'une manière continue. « Le fainéant qui se dit propriétaire » peut s'absenter du domaine sans que la

fécondité du sol s'arrête. Au contraire, les prolétaires exercent et doivent exercer une occupation permanente : premier titre de propriété. En outre, si l'on conçoit la disparition possible des propriétaires fainéants, l'existence des travailleurs est nécessaire. Elle doit donc être nécessairement entretenue par les produits du sol, et les propriétaires ne peuvent commencer à percevoir le produit net que quand l'existence des travailleurs est assurée. Ceux-ci ont donc au moins déjà la copropriété de la terre et même, dans cette copropriété, la primauté. Et enfin, comme ce droit de copropriété ils sont les seuls à le faire valoir, comme seuls ils donnent fécondité et valeur à toute propriété, comme « ils créent seuls le revenu », leur droit de copropriété devient un droit de propriété exclusive, et le prélèvement que fait le pseudo-propriétaire est « un brigandage ». La propriété oisive, c'est le vol.

Et ce brigandage flétrit la royauté elle-même ; car lorsque le roi accepte des propriétaires fainéants, c'est-à-dire des brigands, les sommes nécessaires à son entretien, à l'entretien de ses armées et de sa justice, il accepte en réalité une part du produit du vol. Que cette complicité de la royauté avec les brigands prenne fin, pour l'honneur de la royauté et pour le bien du peuple.

Seuls, les travailleurs qui créent la richesse ont le droit d'en donner une part, et voici l'offre qu'au nom des prolétaires L'Ange fait au roi. Tous les fainéants seront expropriés du produit net de la terre, de ce que L'Ange appelle « l'abondance », et ce produit net sera partagé par moitié entre le peuple producteur et le roi. Au roi, il permettra d'assurer les grands services publics; au peuple, il permettra d'assurer l'éducation des générations nouvelles.

« *Rejetez donc, Sire, les vingt-cinq millions de votre liste civile, la solde de vos armées, le gage de votre justice que vous offrent leurs mains impures et daignez vous rendre dispensateur équitable de toute la moitié de l'abondance, ne nous réservant l'autre moitié que pour élever nos enfants,* de manière qu'il ne soit plus dit que nous sommes un peuple sans éducation. Sire, il est digne, il est du devoir de Votre Majesté d'accepter cette proposition équitable et juste que nous avons évidemment le droit de faire *et la force de soutenir.* »

C'est l'expropriation révolutionnaire de toute la propriété foncière, ecclésiastique, noble et bourgeoise, opérée de compte à demi par les prolétaires et par la royauté. C'est le socialisme de 1790, socialisme mêlé d'utopie et de démocratie. Il est utopique par l'attente du héros philanthrope et du sauveur ; il est utopique par l'appel au roi. Il est vague en ce qui concerne l'industrie; car si L'Ange, artisan lui-même et vivant parmi les artisans et manœuvres innombrables de la ville de Lyon, ne peut oublier le problème industriel, s'il parle de l'industrie en général, il semble pourtant que le partage de « l'abondance » ne s'applique avec précision qu'au produit net de la

terre. Mais si par tous ces traits le socialisme lyonnais de 1790 est imprégné d'utopie, il est imprégné aussi de démocratie.

C'est au nom des Droits de l'homme que L'Ange affirme à la fois le droit des travailleurs à la vie publique et leur droit souverain à la propriété. Et s'il compte sur le concours du roi pour réaliser la Révolution sociale, s'il conçoit celle-ci comme un compromis entre la nation et le roi analogue au compromis constitutionnel élaboré par la Constituante, il offre aussi au roi, pour l'exécution du plan général d'expropriation, la force du peuple. Le socialisme n'est mêlé d'utopie en 1790 que parce que la démocratie n'est pas pleinement développée; et plus tard, avec Fourier, il ne prendra un caractère



Assignat de dix sous.
(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

réellement utopique que parce que la démocratie aura été refoulée. Il n'aurait pas été réduit à compter sur la générosité des classes privilégiées et sur l'initiative des grands de la terre si un régime d'entière démocratie avait donné au peuple producteur la force d'espérer, de vouloir et d'agir.

Mais voici que la royauté traîtresse est démasquée et chancelle. Voici que dans l'été de 1792 les symptômes d'une prochaine Révolution républicaine commencent à apparaître, et qu'en même temps le déséquilibre économique, la crise du pain et des subsistances, posent d'une manière pressante le problème social.

Du coup, L'Ange, que la démocratie lyonnaise a porté, dans l'intervalle, à la municipalité, formule à nouveau ses vues de réorganisation sociale. Mais cette fois, en juin 1792, ce n'est plus au roi qu'il s'adresse, c'est à la municipalité de Lyon, et, par elle, à l'Assemblée nationale, ou mieux, c'est à la démocratie tout entière, c'est au peuple tout entier. Il insiste et répond aux

objections après le Dix Août. Et il ne se borne pas à une affirmation générale contre la propriété, il semble même avoir renoncé à tout plan d'expropriation générale : c'est le problème précis des subsistances qu'il veut résoudre, et c'est pour résoudre ce problème précis qu'il trace tout un système d'association qui est le germe évident du fouriérisme.

Quel prodigieux mouvement d'idées en cette fin de 1792! Pendant que s'élabore et que s'affirme la République, s'élaborent les systèmes de rénovation sociale. Et ce ne sont pas de vagues rêveries ou des utopies de philosophes qui s'ébauchent. C'est une expropriation partielle et précise, c'est un démembrement précis du droit de propriété qui s'annonce. Les idées encore à demi enveloppées de Dolivier, le plan tous les jours plus agréable au peuple d'une taxation générale des denrées, les projets de magasins et de greniers publics administrés par des délégués du peuple, le vaste système de coopération et d'association de L'Ange, toutes ces forces diverses tendent à une sorte de démocratie sociale, forme suprême de la démocratie politique.

« *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain* (Lyon, ce 9 juin 1792 — de l'imprimerie Louis Cutty —) par L'Ange, officier municipal. » — « Vous avez, dit-il aux propriétaires et aux marchands, spéculateurs et capitalistes, une grande soif de l'or : tout le Pérou ne suffirait pas à l'étancher. Cependant vous vous soumettez à la nécessité de vous contenter d'une portion, pourvu qu'elle soit la plus grande possible. Supposons que pour l'acquérir vous n'ayez d'autres moyens que de donner aux mineurs les denrées qui vous restent nettes, après en avoir défalqué suffisamment pour tous les frais de culture, sous la condition qu'ils vous livrent tout l'or qu'ils pourront exploiter des mines pendant le temps qu'ils vivront de votre superflu. Vous demanderiez l'impossible, vous seriez fous, si vous demandiez davantage.

« Donc si vous avez fourni soixante mesures de froment, soixante de seigle et soixante d'autres graines, légumes, ou matières équivalentes, le tout de la première qualité, mais différents des deux cinquièmes du prix, et si pour cette fourniture on n'avait pu vous rendre qu'une quantité d'or qui, divisée en neuf cents parties égales, serait évaluée à vingt sous chacune, ce qui ferait au plus haut prix sept livres pour la mesure de froment, cinq pour celle de seigle et trois pour celle de blé noir ou autres objets, il en résulte que vous mériteriez la haine exterminatrice du peuple si vous préfériez de laisser gâter vos denrées, plutôt que de les donner à ce prix, et si ce taux ne vous paraissait pas assez libéral pour y borner la liberté du commerce. »

Ainsi, selon L'Ange, le blé que ne consomment pas les propriétaires, l'excédent qu'ils peuvent porter sur le marché, vaut ce que l'ensemble des consommateurs peut le payer. Le peuple consommateur travaille pour pouvoir acheter sa subsistance, et quand il livre à ceux qui lui vendent sa subsistance toute la valeur de son travail, il est pareil à ces mineurs qui livreraient

en échange des denrées nécessaires à la vie tout l'or extrait par eux. L'or extrait par le peuple consommateur c'est la valeur de son travail. Si cette valeur ne suffisait pas à lui procurer sa subsistance, si elle ne déterminait pas la valeur correspondante de ces subsistances, il y aurait une crise vitale et le peuple aurait le droit de se venger par l'extermination de ceux qui, en effet, l'exterminent par la faim.

C'est donc sur les ressources des consommateurs, non sur les prétentions des propriétaires et marchands, que doit être réglé le prix des denrées. Pour qu'une société dure, pour qu'elle soit possible, il faut qu'il y ait équivalence des travaux, équivalence des fonctions de la vie. Il faut, précisément, que le travail puisse payer l'entretien du travailleur. C'est cette équivalence que L'Ange veut assurer par une détermination des prix d'après les facultés de la nation. Ainsi les consommateurs, les prolétaires seront protégés contre une exploitation vraiment meurtrière, mais ainsi les propriétaires et les marchands seront protégés contre les crises des prix.

L'Ange propose un vaste système d'abonnement par lequel l'ensemble des consommateurs achètera à des conditions constantes l'ensemble de la récolte à l'ensemble des propriétaires et marchands. Et c'est pour faire fonctionner ce système d'abonnement et l'équivalence vitale dont il est l'expression, que L'Ange organise toutes les familles du pays en groupements à la fois autonomes et solidaires. Ainsi, ce n'est pas d'une fantaisie individuelle ou de l'esprit de système que naît la théorie de l'association. Elle procède de la crise des subsistances, se développant dans la crise révolutionnaire. Elle naît d'un besoin vital dans une société où la démocratie aborde au pouvoir. Ce sont des préoccupations toutes réalistes et c'est une vaste inquiétude collective qui donnent jour à ces formes du socialisme que plus tard, et par un jugement très sommaire, le marxisme qualifiera d'utopiques.

Cet abonnement collectif et universel, L'Ange ne veut pas l'imposer, il le propose. Et il compte, pour le faire accepter, d'abord sur l'évidente nécessité d'un arrangement sans lequel la nation entre dans les convulsions de la faim et de l'anarchie, et puis, sur les avantages éclatants que les vendeurs eux-mêmes retireront de l'organisation coopérative et rationnelle des échanges. Et par ce trait décisif, par le recours à la libre association universelle qui agira par la seule force attractive de ses bienfaits, le système de L'Ange annonce certainement et ébauche celui de Fourier et il se distingue du communisme de réglementation et de taxation légale vers lequel à ce moment la pensée de la France évoluait.

C'est un germe bien original et distinct qui éclôt, avec bien d'autres germes mais sans se confondre avec eux, du sol historique de la France révolutionnaire et qui ajoute à son incomparable richesse. « Vous serez donc forcés de vendre à ce prix, et libres de vendre à moins. Mais sans *conditionner votre liberté*, c'est-à-dire au fond sans la socialiser, *sans y mettre la moindre*

borne, si l'on vous proposait de vous acheter vos récoltes, afin que vous n'eussiez plus à craindre ni l'eau, ni le feu, ni grêle, ni tempête; si tous les ans on vous les payait le même prix une fois convenu de gré à gré, soit que l'année fût bonne ou mauvaise; si l'on vous sauvait de toute inquiétude et même des embarras de la vente, ainsi que des frais de transport, ne seriez-vous pas très aises de pouvoir accepter librement une telle proposition? Hé bien! il ne manque à cet effet que l'occasion qu'il sera bien facile de faire naître.

« *Et vous, marchands de blés et farines, et vous, meuniers et boulangers, ne seriez-vous pas bien aises de trouver dans votre commerce et vos possessions plus de profit et moins de risques? Ne seriez-vous pas bien aises de travailler à votre fortune avec un succès certain, de jouir en même temps de l'estime publique, et de n'être plus exposés à l'animosité du peuple? Hé bien! il est facile d'améliorer votre existence jusqu'à ce degré-là.*

« *Et vous tous, citoyens, qui n'êtes ni cultivateurs ni marchands de ble, ne seriez-vous pas bien aises de n'être plus dans le cas de perdre du temps en allant aux marchés où l'on ne va jamais sans soucis et d'où l'on ne revient trop souvent qu'avec des regrets et des plaintes? Ne seriez-vous pas bien aises d'être assurés que chacun de vous eût en tout temps sa provision sous sa main avant de l'acheter; que, dans tous les temps et tous les lieux de la France, chacun mangeât du bon pain, sans aucun changement de prix? Ne souhaiteriez-vous pas que la valeur d'une journée de travail et de toute main d'œuvre fût la même partout? Que les huiles et les vins, les laines, les cuirs, les chanvres, les lins, les soies, les bois et charbons, les fers, en un mot tous les objets de commerce fussent moins chers partout? Que de toute chose autre que le pain, la consommation fût plus grande, par conséquent l'aisance plus générale, et si générale qu'aucun pauvre ne pût être dans le cas de mendier?* »

C'est un programme éblouissant, programme d'universelle abondance, et par l'abondance, d'universelle paix.

La vaste et libre association réalisera de tels miracles, et L'Ange, comme plus tard Fourier, prévoit une si large effusion de richesse et de bien être pour tous, qu'il laisse tomber les pensées de combat qui l'animaient en 1790. Ou plutôt des pensées de lutte et du rêve fraternel et tendre qui en 1790 se disputaient son esprit, c'est le rêve lumineux et doux qui seul a survécu. A quoi bon animer encore les prolétaires contre les « fainéants qui se disent propriétaires », à quoi bon menacer ceux-ci d'expropriation totale si par l'association universelle plus de bien doit être fait aux hommes et à tous les hommes qu'une révolution sociale ne leur en ferait? C'est sous l'abondance même des richesses et de la joie que seront doucement submergées les inégalités anciennes; pourquoi se préoccuper, quand le large flot joyeux a couvert de grandes étendues, des inégalités du fond? Ainsi L'Ange avait laissé tomber

ses haines de classe dans la grande mer montante, dans la grande idée d'association qui sous ses ondes épandues et lumineuses efface et les privilèges et les misères. M. Charléty m'écrit qu'il ne trouve pas l'action personnelle de



[illegible]

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

L'Ange dans les événements antérieurs au siège de Lyon ni dans les événements mêmes du siège. Je ne m'en étonne point : bien des mois avant la crise suprême, dès le printemps de 1792, il était tout entier à son vaste rêve d'harmonie et de fraternelle richesse ; et sans doute, quand s'irritèrent les souffrances et les haines, les hommes lui parurent insensés de se déchirer, au se

ruiner les uns les autres quand il suffisait d'ouvrir à tous le système de l'association pour que tous fussent heureux et bons.

« Oui, dit-il à tous ceux dont il vient d'éveiller l'espérance, oui, vous le souhaitez ; eh bien ! il est facile de vous satisfaire. Cessez seulement de vous abuser. CESSEZ DE COMPTER SUR LES MOYENS ET LES VOLONTÉS DES PARTICULIERS, MÊME SUR LES VOLONTÉS ET LES MOYENS DU GOUVERNEMENT ET DES ADMINISTRATIONS. *Ouvrez enfin les yeux et voyez combien les premiers sont abusifs et précaires, combien les autres sont faibles, onéreux, dangereux, perfides ;* mais détournez vos regards avec indignation de toute compagnie ou régie financière, telle qu'un abbé seul a pu l'imaginer sous Louis XV. »

Ainsi, en un merveilleux effort de pensée, L'Ange rejette à la fois l'ancien régime et la Révolution. L'ancien régime ne connaissait la grande action économique que sous la forme de compagnies privilégiées, investies par l'arbitraire du pouvoir de monopoles oppresseurs. Et la Révolution, défiante à l'égard des associations, semblait ne connaître que l'État et les individus. Le pré-fouriériste lyonnais repousse tout ensemble les compagnies privilégiées, l'action purement individuelle et l'action administrative. Il fait appel au-dessus de la Révolution, à une force toute neuve, à la force de la vaste association libre.

Vaste, ou plutôt immense. Car pourquoi, puisqu'elle fera du bien à toute la nation, ne comprendrait-elle pas en fait toute la nation ? Et comment, si elle ne s'étend pas à tous les citoyens, si elle n'est point universelle, pourrait-elle conjurer la crise universelle des prix et assurer en toutes les régions le niveau uniforme et rationnel des cours des denrées et de la main-d'œuvre que L'Ange a prévu ?

« S'il faut un concours, une association d'hommes capables d'introduire et de fixer l'abondance jusque dans la plus petite cabane, si la félicité du peuple ne peut naître et subsister que par les intérêts d'une compagnie, il faut la créer cette compagnie, et la former sans délai ; *mais tout à coup si grande qu'elle ne puisse avoir besoin de privilège exclusif et que le monopole ni l'accaparement ne puisse offrir aucun profit à personne ; il faut en même temps l'amalgamer avec la nation* et la distribuer si bien qu'elle ne puisse engendrer aucun abus. Voici comment je la conçois. Daignez m'entendre.

« *Le pouvoir législatif ouvrira une souscription d'un million dix-huit cent mille actions* de mille livres chacune ; ce qui fera la somme d'un milliard huit cent millions de livres.

« Cette somme sera divisée en trente mille parties égales ; chacune sera en conséquence de soixante actions, subdivisibles si l'on veut.

« Ces soixante actions serviront de fonds pour approvisionner de blés, de farines et légumes cent familles, pour deux ans ; lesquelles cent familles auront un grenier d'abondance en commun à leur charge et pour la commodité de leur usage.

« Il y aura par conséquent trente mille greniers d'abondance régulière-

ment distribués dans l'intérieur du royaume. Tous ces greniers seront construits aux frais de la nation, sur un plan uniforme et sur les [illegible] des actionnaires.

« Chacun des trente mille greniers sera placé le plus près possible du centre des cent familles, et comprendra le logement d'un pourvoyeur [illegible] ainsi que les hommes nécessaires au service et à la garde du grenier.

« Les pourvoyeurs et leurs subordonnés sont salariés sur la moitié du revenu des actions. Les greniers seront tous les jours ouverts aux besoins des familles pour lesquelles ils seront construits, et les chefs de ces familles nommeront quelques-uns d'entre eux pour empêcher par leur inspection et leur surveillance qu'aucun abus ne puisse s'y commettre, ce qui sera d'autant plus facile que par la multitude des greniers l'abondance se trouve moins morcelée.

« A chaque récolte, sans prohiber la concurrence, l'approvisionnement public se fera d'obligation et de manière qu'à un terme fixé par la loi il se trouve dans chaque grenier une quantité suffisante pour nourrir environ quinze cents hommes, afin que cent familles soient abondamment pourvues pendant deux ans. Cet article cependant ne sera de rigueur qu'à la première récolte de l'établissement.

« *Tous les cultivateurs, quel que soit le genre de leur culture, pourront traiter avec la Compagnie pour le transport de leurs denrées, ainsi que pour l'assurance de leurs récoltes, bâtiments et meubles contre la grêle, les inondations, les incendies et les voleurs. Ils trouveront aussi dans la Compagnie toutes les avances, toutes les ressources dont ils pourront avoir besoin, parce qu'étant intéressée à la consommation, elle le sera nécessairement aux progrès de l'agriculture et de la population.*

« La Compagnie sera obligée de fournir le pain, le blé, à tous les consommateurs de France invariablement à un seul et même prix fixe qui sera le prix moyen des trois derniers lustres dans tous les départements, et ce prix ne pourra changer que de vingt-cinq en vingt-cinq ans.

« Pour arriver à cette salutaire et cette constante égalité du prix du pain, et par conséquent de toute chose pour toute la France, si digne de l'union fraternelle du peuple français, il faudra faire deux opérations... »

La première sera, après avoir subdivisé la France en cinq régions, de faire pour chacune de ces régions une moyenne des prix pour en déduire ensuite une moyenne générale. La seconde sera de répartir [illegible] sur toute la consommation les frais de transport :

« Si le total des frais de transport s'élevait à cinq millions, la Compagnie recevrait deux millions, perçus sur les fours ou boulangeries [illegible] agricoles où les frais de voitures ne portent pas le pain à son prix moyen, et, recevant cette somme, elle serait obligée à livrer le pain au prix moyen dans tous les lieux où les frais de transport le rendent plus cher. Récipro-

qu'en eut les habitants des contrées agricoles payeront de deux millions moins cher les huiles, les vins et toutes les matières dont ils font un usage journalier. Alors, les établissements des manufactures n'arracheraient plus des champs les bras si précieux à l'agriculture. Ils peupleraient les campagnes désertes, car on n'y vivrait pas plus chèrement que dans les campagnes qui récoltent les plus riches moissons. »

C'est donc un plan très précis, et dont il a étudié le détail, que L'Ange propose à la Révolution. Tous les éléments de la pensée fouriériste y apparaissent : le capitalisme ordonné et organisé, le collectivisme, la coopération, la mutualité et le « garantisme ». La combinaison de L'Ange est capitaliste puisque c'est sur la constitution d'un capital-actions de dix-huit cent millions qu'elle repose. Elle est collectiviste, puisque c'est « le pouvoir législatif » qui prend l'initiative de la souscription, puisque c'est lui qui règle la construction sur un plan uniforme des trente mille greniers et qui donne force légale aux transactions intervenues entre les associations d'approvisionnement et les cultivateurs. Elle est coopérative et « garantiste » puisque chacun de ces greniers est librement administré par les cent familles dont il est le centre, et puisque ces trente-six mille associations, outre qu'elles assurent les cultivateurs contre les risques, se garantissent les unes aux autres, par la répartition fraternelle des frais de transport, l'uniformité des prix. A vrai dire, en ces heures tragiques de la fin de 1792 où la nation luttait pour sa liberté et pour sa vie, L'Ange ne pouvait pas l'écarter des combinaisons vitales par lesquelles l'approvisionnement de tous serait assuré. Mais surtout collectivisme et coopération se pénètrent et se confondent nécessairement, là où la collectivité se régit elle-même démocratiquement, et où la coopération a une extrême ampleur. Quand la communauté nationale se gouverne elle-même par le suffrage universel, les divers groupes d'intérêts compris dans le grand intérêt national sont administrés par des groupes de volontés ; et le collectivisme se diversifie en coopération. Et réciproquement, quand la coopération se propose, comme dans le système de L'Ange, de régler des intérêts universels communs à tous les citoyens, elle prend la forme d'un organisme national, et à la limite se confond avec la nation elle-même. De là, dans la pensée de L'Ange, cette riche combinaison d'éléments et d'idées que l'on pourrait appeler ou la coopération collectiviste ou le collectivisme coopératif.

Mais quel prodigieux élan la démocratie et la Révolution donnent aux esprits ! C'est d'un nid ardent et frémissant, secoué aux vents chauds de l'orage, que s'envolent les pensées et les rêves ; et dès l'origine, le grand frisson de la vie collective soulève les prétendues « utopies ». Comment L'Ange aurait-il songé à proposer une émission de un milliard huit cent millions sans les grandes audaces financières de la Révolution ? Jamais sous l'ancien régime un financier n'osa proposer des emprunts de cette envergure. Mais parce que la Révolution,

dans la vente des biens nationaux, dans l'émission [illegible] par un domaine immense, remuait des milliards, toutes les pen[illegible] calculs s'élargissaient. C'est le vent de la Révolution qui a porté [illegible] l'homme dans la haute mer; et ceux-là mêmes qui, comme Fourier, la renieront à demi sont entraînés et soulevés par son vaste [illegible]. C'est [illegible] cette abondance révolutionnaires qui, dès 1792, donnent à la source [illegible] du fouriérisme l'ampleur du plus grand des fleuves. Sans doute, avec L'Ange, ce n'est pas encore le phalanstère, toute la vie de l'homme n'est pas prise dans les cercles enchantés et mobiles de l'association, dans ses souples et [illegible] anneaux s'enroulant et se déroulant au soleil. Mais déjà le magasin d'approvisionnement est bien l'ébauche du phalanstère, le premier centre et le point d'appui de l'association universelle. Dans ce grenier logeront le pourvoyeur et ses hommes. Ainsi commence à s'annoncer la vie en commun. De plus, là, sera un centre d'assurance et de crédit. La Compagnie dont tous ces ma[illegible]sins seront les libres succursales, ou mieux les sections coopératives, assurera les cultivateurs contre tous les risques, et elle leur fera des avances; par là, L'Ange le dit expressément, elle interviendra dans la direction de la production pour en susciter et en encourager les progrès. Centre d'approvisionnement, centre de vie, centre d'assurance, centre de crédit, centre de production et de progrès : comme ce germe, né de la seule question des subsistances, s'émeut, se subdivise en feuilles multiples, s'épanouit en promesses variées !

Sous le vivant contrôle de ces groupements harmonieux, toutes les richesses vont s'ordonner et s'accroître, et la face même du pays sera transformée; c'est la transfiguration fouriériste de la terre qui commence.

« Alors les propriétés seront bien gardées. Alors les dépenses pour les ponts et chaussées seront vraiment profitables à la nation. Alors les chemins seront toujours beaux, les rivières et les canaux seront toujours navigables à toute charge; dans peu de temps les lits des rivières seront des bornes insurmontables, les marais seront desséchés, les terres arides bientôt abreuvées; *même les eaux des torrents seront contraintes bientôt à circuler doucement par des prairies nouvelles; en un mot, du jour au lendemain, nous [illegible] France devenir un paradis terrestre*; car ce prodige d'amélioration générale naîtra nécessairement avec ces fortunes particulières que chacun des membres de la Compagnie aura l'occasion de faire et fera nécessairement. »

C'est comme une prairie immense et douce qui se déroule [illegible]nante de richesses et de forces; la terre inégale et chaude de la Révolution se revêt d'abondance, de douceur et de joie, et les plus hautes [illegible], les fleurs les plus éclatantes et les plus riches se font pardonner leur [illegible] et leur éclat par la prodigalité des germes qu'elles abandonnent au souffle [illegible] et pur qui partout les dissémine.

Mais quoi ! Est-ce seulement la production agricole que les centres

d'association ainsi formés vont organiser et accroître? Non certes, et le grand rêveur lyonnais ne pouvait laisser hors de son rêve le commerce et l'industrie.

Ces associations deviennent des associations de banque : la Compagnie, constituée sur un capital aussi important et appuyée sur la croissante richesse du pays, inspirera une confiance universelle. Elle pourra donc endosser le papier des commerçants dans leurs relations avec les nations étrangères ; elle s'engagera à acquitter pour eux les traites tirées sur la France. Elle trouvera aisément à emprunter au dehors du numéraire, car elle offrira comme caution tout un vaste développement industriel suscité par elle. Elle aura ainsi le fonds métallique de roulement nécessaire pour les opérations de banque internationales ; et, ayant pu se procurer tout l'or nécessaire pour les payements à l'étranger, elle pourra accepter des négociants, pour le compte desquels elle aura payé les traites, des assignats au pair de l'argent. Elle contribuera ainsi doublement à rétablir le crédit de l'assignat, d'abord en ne l'offrant pas à perte aux étrangers, et ensuite en l'acceptant au plein de sa valeur pour les échanges intérieurs.

C'est dans une nouvelle brochure, *Réponse aux objections*, parue après le Dix Août, que L'Ange étend aux opérations commerciales et industrielles l'association : « *Son crédit chez l'étranger sera solide et grand; et c'est en portant à la plus grande valeur la main-d'œuvre du peuple français qu'elle soutiendra ces emprunts. De cette manière, elle aura des fonds dans toutes les places de commerce, pour payer peu à peu toutes les traites sur la France à l'acquit des négociants français qui pourront alors payer à la Compagnie en assignats au pair de l'argent.* »

C'est donc dans la suite même des opérations révolutionnaires et dans le mécanisme financier de la Révolution que L'Ange insère son système, rattaché ainsi à toute la vie révolutionnaire. Et ce n'est plus dans un cercle agraire étroit que se meut la pensée, c'est à toute l'étendue de la production que s'applique le nouveau système : c'est tout le travail humain, c'est toute l'existence humaine qui seront renouvelés par la vaste et libre association. Ces trente mille centres d'assurance et de crédit reliés les uns aux autres, se soutenant les uns les autres, *solidaires* les uns des autres, deviennent vraiment l'âme multiple et une de la nation ; et c'est avec une exaltation presque mystique que L'Ange célèbre quelques-uns de leurs bienfaits. Il écrit dans sa brochure de juin : « Solidairement engagé à garantir quiconque voudra, des orages, des inondations et incendies, et même des voleurs nocturnes, chaque grenier sera *une tour de guet, un dépôt de secours, un œil de prévoyance* ». C'est comme une litanie enthousiaste de l'association. Et L'Ange (c'est un autre trait qui lui est commun avec Fourier) a une foi absolue dans l'efficacité totale et immédiate du système. C'est *du jour au lendemain* qu'il produirait des effets magnifiques. Il suffirait pour cela de le faire comprendre par tous

les citoyens : car comment, l'ayant compris, ne l'adopteraient-ils pas d'emblée? « *Que ne puis-je*, s'écrie-t-il avec une ardeur douloureuse, que ne puis-je *exposer ce projet aux yeux de tous les Français à la fois ! Que ne peut-on recueillir les avis individuels de tous les citoyens ensemble !* » Ce n'est pas à un roi, comme il le faisait hier, que L'Ange s'adresse ; ce n'est pas à un puissant de ce monde, à un riche bienfaiteur inconnu, comme y sera contraint Fourier. C'est la grandeur de la Révolution que tout rêve y soit proposé à tout homme, que toute pensée y soit confiée à tous.

Le système de L'Ange ne laissa pas les esprits indifférents. Les objections lui vinrent nombreuses, et il y répondit avec une grande force. On craint que la Compagnie ainsi constituée ne ressemble bientôt aux compagnies monopoleuses d'ancien régime? Mais celle-ci sera « entée sur la nation » et soumise partout au contrôle du peuple, des chefs de famille. On croit que la bourgeoisie riche ne voudra pas mettre ses fonds dans une entreprise qui ne sera pas très rémunératrice pour le capital et qui aura d'ailleurs pour effet de briser le mercantilisme où cette bourgeoisie est intéressée ? Mais ce n'est pas d'une oligarchie, c'est de la démocratie elle-même, c'est des petits possédants que doit venir le capital. Les dix-huit cent millions pourront être souscrits par *neuf cent mille souscripteurs.*

On redoute que les intérêts vitaux de la nation soient remis à de tumultueuses assemblées délibérantes ? Mais au contraire ces délibérations sérieuses et substantielles des chefs de famille donneront partout l'exemple du calme, de la sagesse et de la méthode : « Vous verrez les inconvénients attachés aux assemblées du peuple réduits à leur moindre mesure et les avantages portés au contraire à leur mesure la plus grande, parce que ces assemblées se tiendront par sections, et que chacune sera bornée à des hommes mariés. »

Non, non : il n'y a plus à hésiter ; que la Commune de Lyon fasse sien le projet et qu'avec son autorité grande elle le recommande à la Convention, Et c'est presque d'un ton de Messie pauvre, à la fois humble et superbe, que L'Ange adjure ses concitoyens : « Vous aurez la gloire de terminer cette guerre (la guerre civile des intérêts) ; Messieurs, vous la terminerez si vous offrez au Corps législatif *les moyens que le ciel vous indique par moi, parce que, en pareil cas, il ne se sert pas des grands.* » C'est le premier balbutiement de ce messianisme socialiste qui va continuer pendant trois quarts de siècle en de grands et nobles esprits et que la dialectique de Marx transfèrera au prolétariat. L'Ange n'entraîna pas la Commune de Lyon dans son système. Il était trop compliqué pour ces jours de crise aiguë, et il était prématuré. Il supposait d'une part un élargissement des conceptions capitalistes, de l'autre un sens de la coopération, de la mutualité, qui ne pouvait se développer qu'en des temps plus calmes et par une lente évolution.

C'est par des moyens plus brutaux et plus simples, c'est par l'utilisation immédiate de la force de l'État taxant les denrées ou même au besoin absor-

bant la propriété, que le peuple voudra agir, parer aux souffrances pressantes. La théorie de L'Ange est un germe profond d'avenir; mais c'est l'idée du maximum qui est la force présente. C'est sous cette forme que la revendication prolétarienne commence à presser et assaillir la Convention.

Quelques jours à peine après le si important discours du délégué du Loir-et-Cher, le 3 décembre, le procureur-syndic du département d'Indre-et-Loire, après avoir soulevé les applaudissements de la Convention par le récit de ses efforts pour faire respecter la loi, la trouble et la heurte par la brusque demande de la taxation des denrées : « Citoyens, nous vous proposons le seul remède que nous croyons efficace dans une circonstance aussi délicate. *Mettez à la portée du peuple, par une taxe générale sur tous les comestibles, ces objets de première nécessité; alors vous ajouterez au bienfait d'avoir créé la République, celui de la sauver.* » Une partie de la Convention applaudit, l'autre murmura. Mais le problème était irrévocablement posé.

Les hésitations de la Convention étaient extrêmes. Tout d'abord, elle ne discuta même pas l'idée du maximum et de la taxation; celle-ci lui paraissait trop violemment contraire à la liberté des échanges et au droit de la propriété individuelle, sans doute aussi d'une application trop malaisée. La seule question qu'elle se risque à aborder est celle-ci : Comment obliger les propriétaires et les fermiers à apporter leur blé sur les marchés? Mais ici encore son embarras est grand. Les comités d'agriculture et de commerce réunis proposèrent le 3 et le 16 novembre, par le rapport de Fabre de l'Hérault, un projet assez mêlé :

« Art. 1er. — Immédiatement après la publication du présent décret, tout propriétaire, fermier ou dépositaire quelconque sera tenu de faire, devers la municipalité du lieu de son domicile, la déclaration de la quantité de grains qu'il possède dans ses greniers et, par approximation, celle qui lui reste à battre dans ses granges; les directoires du district nommeront des commissaires pour surveiller l'exécution dans les diverses municipalités.

« Art. 2. — D'après lesdites déclarations les officiers municipaux pourront requérir tout propriétaire, fermier ou dépositaire quelconque, de porter dans le marché public qu'il désignera lui-même, la quantité de grains qui sera jugée nécessaire, *sans qu'en aucun cas et sous aucun prétexte on puisse en taxer le prix.*

« Art. 3. — Les bladiers et muletiers pourront continuer leur commerce, mais ne pourront vendre que dans les marchés publics.

« Art. 18. — Les marchands qui voudront faire des achats de grain hors les lieux de leur domicile seront tenus de se pourvoir d'un certificat de leur municipalité, visé par le directeur du district, constatant la quantité de grains qu'ils ont dessein d'acheter et les lieux de leur destination; ces certificats seront représentés à la municipalité du lieu de l'achat et visés par elle, et ils

seront déchargés par la municipalité du lieu pour lequel lesdits grains sont destinés. »

LE TRIUM-GEUSAT.



Air : *Que le Sultan Saladin.*

Que le grand roi des hulans,
Sur la foi des émigrans
Ait cru prendre, pour ses peines,
La France en quatre semaines,
Sans obstacle en son chemin :
C'est bien, fort bien,
Cela ne nous blesse en rien.
Que gagne-t il au lieu de gloire?
Rien que la f...

Que le capitan Brunswick,
L'illumine Frédéric,
Avec leurs troupes expertes,
Forcent les portes ouvertes,
Pour partir le lendemain:
C'est bien, très bien,
Cela ne nous blesse en rien.
Ils s'en furent, dira l'histoire,
Avec la f...

(D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.)

Comme on voit, le projet soumis à la Convention ne réglementait nullement le prix des grains. Il écartait, au contraire, toute taxation. Il assurait la libre circulation des blés ; mais les propriétaires, les fermiers étaient tenus de déclarer la quantité de grains qu'ils avaient dans le grenier ou dans la grange, et ils étaient tenus aussi d'en porter une quantité déterminée à un marché choisi par eux, sur la réquisition de la municipalité. La loi ne fixait donc ni *le prix*, qui restait déterminé par la libre concurrence, ni le *lieu de la vente*, que le vendeur choisissait librement. Mais c'est *le moment de la vente* que la loi donnait aux municipalités le droit de déterminer. C'est déjà une limitation très étroite de la liberté commerciale, qui ne peut s'exercer vraiment que si elle dispose de la durée.

Une opération commerciale, dont une puissance supérieure à celle du vendeur détermine l'heure malgré lui, n'est guère plus, malgré l'apparence de concurrence qui subsiste encore, que l'accomplissement réglé d'une fonction sociale. Au nom de la liberté du commerce, des principes de Turgot et d'Adam Smith, le député Féraud protesta. C'était la lutte entre les économistes et les interventionnistes qui se rouvrait. Beffroy, député de l'Aisne, soutint au contraire que la liberté illimitée du commerce pouvait conduire, dans l'état présent des relations sociales, à de monstrueux accaparements.

« N'est-ce pas éveiller la cupidité du grand agriculteur, du capitaliste, de l'agioteur, de tous les malveillants enfin, que de leur donner, par cette liberté indéfinie et isolément consacrée par une loi principale, les moyens d'attirer à eux, de tous les territoires agricoles, dans des magasins secrets et inaccessibles, la denrée de première nécessité ? N'est-ce pas leur donner tous les moyens de s'engraisser de la substance du peuple, de dépourvoir un canton, pendant qu'ils font hausser le prix dans un autre ? »

La loi de la libre circulation lui paraît prématurée : « On s'est tellement attaché à vouloir conserver la primauté à cette loi mal placée, que bientôt la totalité de la récolte est devenue pour le cultivateur ou le marchand une propriété tellement respectée, que l'on n'a pas même osé exercer envers eux le droit raisonnable et juste que la société s'est réservé dans l'acte d'association : *de les priver d'une portion de cette propriété, pour la nécessité publique, au moyen d'une juste et préalable indemnité.*

« ... Il ne faut pas, dit-on, blesser le droit de propriété du cultivateur ; il ne faut point gêner la liberté du commerce. D'accord ; *mais l'existence n'est-elle donc pas, elle, la première, la plus incontestable, la plus légitime, la plus essentielle des propriétés ? N'est-elle pas la seule inaliénable ? N'est-ce pas au maintien de celle-là que tous les sacrifices doivent principalement concourir ?* »

Ainsi, le droit d'expropriation pour cause d'utilité ou tout au moins de nécessité publique prend soudain une remarquable extension. Ainsi le droit à l'existence, le droit à la vie s'affirme supérieur à la propriété.

Et voici qu'au nom du peuple qui souffre et dont le dévouement seul

peut sauver la Révolution, des révolutionnaires engagent la lutte contre les gros fermiers, contre les riches paysans qui avaient été jusque-là les favoris de la Révolution. « Législateurs, dit Beffroy, le principe des accaparements, la cause première et puissante de l'enchérissement successif des grains, des viandes, du beurre, des œufs, de la volaille, des laines, des cuirs, de la corne, des suifs, des lins et des chanvres, tient directement et particulièrement à l'accaparement des exploitations. C'est là qu'il faut attaquer le mal pour en extirper la cause. Dès qu'elle sera détruite, l'équilibre se rétablira de lui-même... L'Assemblée Constituante me paraît s'être étrangement méprise à cet égard. Avec le désir d'encourager l'agriculture, elle mit entre les mains de ceux que je ne sais pourquoi l'on nomme *grands cultivateurs*, de ces hommes qui réunissent d'immenses exploitations, les moyens de tout engloutir. Elle en fit, sans le vouloir apparemment, une classe privilégiée dans l'instant même de la suppression des privilèges et des distinctions. Ils surent tellement en profiter qu'ils sont maintenant dans la République ce qu'étaient les grands dans la monarchie. C'est par leur cupidité, leur inhumanité, c'est par la plus dure des aristocraties qu'ils se font distinguer; et, quoi qu'on me dise, je déclare, moi, que je ne vois pas en eux des cultivateurs, mais bien des spéculateurs avides et dangereux dans un État libre.

« L'Assemblée Constituante a fait, à leur égard, ce que faisait un certain pêcheur qui, pour ne pas dépeupler la rivière, y rejetait tous les gros brochets qu'il trouvait dans ses filets. Elle oublia, ce que j'ai dit déjà, que le système des économistes tendait à assurer le gouvernement despotique en favorisant l'aristocratie des richesses. Elle oublia surtout ce qu'elle n'eut jamais dû perdre de vue, que cette erreur des Romains commença la perte de la République. Ils honorèrent aussi l'agriculture, mais ils ne considérèrent point celui qui s'occupait uniquement à cultiver les terres.

« Et vous aussi, vous encouragerez l'agriculture, cette source féconde de toutes les richesses; vous accorderez au cultivateur une sorte de faveur particulière dans la protection que la loi doit à tous, *mais vous vous garderez, sans doute, de prendre pour un agriculteur magnifique ce fermier qui réunit assez de fermes pour occuper quinze ou vingt familles; qui, monté superbement, courant de plaisir en plaisir, gage un commis pour faire ses affaires, et laisse le soin de cultiver ses terres à ce qu'il appelle un maître-valet; cet homme insatiable, dont la fortune s'accroît chaque jour aux dépens de la misère publique, et dont la compagne, couverte de diamants et de dentelles, vient enlever sur nos marchés les provisions qu'elle devrait y apporter en abondance.*

« Citoyens mes collègues, les trop grandes exploitations nuisent essentiellement au bonheur de la société, elles nuisent à la bonne culture; car, indépendamment des opérations précipitées qu'elles nécessitent, lorsque l'œil du maître ne peut embrasser l'ensemble des travaux, il y en a toujours qui

grand nombre de négligés. Elles sont particulièrement nuisibles à l'abondance, facilitent tous les accaparements et causent le renchérissement de toutes les denrées, car elles resserrent les productions premières dans un petit nombre de mains, et elles diminuent la concurrence des vendeurs sur les marchés en augmentant dans une même proportion celle des acheteurs. L'homme qui réunit cinq corps de ferme, par exemple, n'en occupe qu'une ; les autres dégradées par les animaux que les magasins de grains qu'on y recèle attirent, tombent en ruines ; il néglige les terres médiocres pour épuiser les meilleures, ne fait que peu ou point d'élèves ; sa basse-cour est rarement au double de ce que serait celle de celui qui n'aurait qu'un corps de ferme. Il tient enfin dans ses mains les moyens de porter à sa volonté l'enchère dans toutes les subsistances. C'est dans la réunion des fermes dans les mains d'un seul locataire qu'est le principe d'une multitude de maux, et c'est ce qu'on n'a pas voulu voir. Il est cependant difficile de concevoir que, dans notre système d'égalité, il puisse être libre à un individu, parce qu'il est riche, de détruire l'industrie de tous ceux qui l'entourent et de nuire ainsi à la population, en s'emparant à prix d'argent de tout le territoire...

« *Et ne craignez point que l'on vous reproche d'attenter à la propriété ; on ne serait pas fondé, car il ne s'agit ici que de prescrire au propriétaire le mode d'user de sa chose de manière à ne pas nuire aux autres.* »

Et Beffroy conclut par un projet de décret très précis, au moins en apparence.

« 1° Détruire l'accaparement de la matière productive par une loi qui défende expressément la réunion de plusieurs corps de ferme en une même exploitation ;

« 2° Que cette loi soit obligatoire pour tous à mesure de l'extinction des baux, et frappe de la nullité absolue, tous ceux qui seraient faits à l'avenir d'un corps de ferme au profit de celui qui en tient une ;

« 3° Prononcer contre les propriétaires et fermiers qui seraient reconnus l'avoir enfreinte et contre les officiers publics qui y prêteraient la main, une peine proportionnée à l'importance du délit calculée par ses suites ;

« 4° Ne permettre la vente des subsistances que sur les marchés publics ;

« 5° Abolir toute espèce de commission et l'effet des arrhes pour achats de grains ;

« 6° Établir une surveillance qui mette les magistrats du peuple en état de s'assurer que les subsistances achetées dans un lieu pour être transportées dans un autre ne sont point détournées de leur véritable destination ;

« 7° Prendre des mesures telles que l'état des subsistances soit constaté chaque année et qu'il soit toujours facile de connaître, à tous les instants de l'année, leur proportion avec les besoins des consommateurs ;

« 8° Faire pour la première fois un fonds suffisant pour acheter de l'étran-

ger une quantité de grain équivalente à la consommation, pendant une année, des cantons non agricoles de la République;

« 9° Obliger les cultivateurs à conserver chaque année, d'octobre à octobre, à la disposition du gouvernement une portion de leur récolte, qui sera déterminée par la loi; leur en payer le prix de trois mois en trois mois, au prix des quatre saisons, dans le cas où on ne ferait usage de cette portion qu'à la fin de l'année, et achever le payement à l'époque de la livraison, quelle qu'elle soit.

« C'est le moyen d'éviter les frais de location, d'entretien et d'administration des magasins, et les spéculations improbes qui résulteraient de ces magasins, et de se conserver en même temps la ressource des greniers publics. ».

C'est la guerre violente à ce que nous avons appelé, d'après Marx, le capitalisme agricole. Ces âpres accusations contre les gros fermiers vaniteux, jouisseurs et cossus, nous les avons entendues déjà dans les rudes cahiers paysans de l'Ile de France; nous en avons encore, deux ans après, recueilli l'écho dans le livre de Lequinio. Mais cette fois c'est à la tribune de la Convention qu'elles retentissent et elles se formulent en projets de loi menaçants. Beffroy déplore que la Constituante ait laissé une aristocratie nouvelle, celle des grands fermiers, absorber une large part du bénéfice de la Révolution. A eux a profité dans une grande mesure l'abolition des dîmes et des droits féodaux, à eux ont été largement ouvertes les enchères des biens nationaux. Et maintenant, par la réunion de plusieurs corps de fermes, ils profitent presque seuls de la formidable hausse du prix des grains. Évidemment, dans la pensée de Beffroy, le premier soin, l'opération préalable de la Constituante aurait dû être de prohiber par la loi les grandes exploitations. Mais quel est le sens exact du mot « corps de ferme? » Et quelle limite Beffroy assigne-t-il à l'étendue de ce corps de ferme? Là commence l'arbitraire et le vague. Enfin, malgré la tentative de démonstration de Beffroy, est-il bien certain que l'exploitation morcelée sera aussi puissante, aussi féconde, que l'exploitation étendue? Et les innombrables petits fermiers qui se substitueront aux grands auront-ils les capitaux nécessaires pour fertiliser le sol et perfectionner la culture? Beffroy, d'ailleurs, s'arrête à mi-chemin, et la conclusion logique devrait être la loi agraire. La division des fermages devrait aboutir à la division des terres. Car d'abord, le propriétaire fermier, ne pouvant plus régler lui-même le mode selon lequel sa terre sera exploitée, n'y prendra plus aucun intérêt; il ne sera dès lors qu'un rentier de la culture et un inutile fardeau. En second lieu, il y aurait avantage à stimuler l'activité productrice du petit fermier en en faisant un petit propriétaire. Enfin, si l'on veut empêcher « l'accaparement des grains », leur concentration en un petit nombre de mains, il ne suffit pas de supprimer les grands fermiers; il faut supprimer les grands propriétaires qui, avec les grains reçus de chacun de leurs petits fermiers, peuvent former de vastes approvisionnements. Ainsi,

malgré elle, la Révolution posait le problème de la propriété; elle était à la fois effrayée et hantée par la loi agraire. Quand cette loi sur la division des fermages sera appliquée, Beffroy ne redoute plus la libre circulation et le libre commerce des grains. Mais en attendant, il fait en réalité du commerce des grains une sorte de service public très réglementé, et les greniers des propriétaires et des fermiers ne sont plus, comme il le reconnaît lui-même, que les sections disséminées d'un immense magasin public où les blés seraient toujours à la disposition de la République.

Lequinio, Boyer-Fonfrède soutinrent, au contraire, la thèse de la libre circulation. Boyer-Fonfrède se bornait à demander en outre des primes d'importation pour les blés étrangers. Joseph Serre, dans son discours du 3 décembre, défendit avec violence les cultivateurs, les fermiers. Il assura que seules les défiances semées par les prédications « anarchistes » créaient la disette en empêchant la libre circulation. Il demanda, presque sur un ton de menace, si on voulait aliéner à la Révolution ces fermiers, ces cultivateurs qui avaient été ses amis de la première heure, et nous commençons à pressentir la politique conservatrice à laquelle, sous le Directoire et le Consulat, se rallieront les agriculteurs aisés, fatigués du mouvement révolutionnaire qui, après les avoir servis, les menaçait. Mais surtout, et ceci est d'un effet plus prochain, Serre souleva une difficulté que l'on ne pouvait résoudre qu'en écartant toute réglementation du commerce des grains ou en étendant à tous les commerces et à toutes les marchandises la réglementation et la taxation. De quel droit, demanda-t-il, obliger le cultivateur à vendre ses denrées, et ne pas obliger les autres producteurs à vendre les denrées dont le cultivateur a besoin? Ainsi, à sa manière et sans le vouloir, Serre ouvrait les voies au *maximum* universel.

« On demande la modération du prix des grains, on se tait sur les autres marchandises. Eh! quoi! la propriété des grains serait-elle moins sacrée aux yeux de la loi qu'une autre espèce de propriété! Quoi! on me livrerait à la discrétion du marchand de fer, de draps, et je serais forcé de leur livrer le produit de mes sueurs à un prix déterminé! Quoi! le cupide marchand, — car quoi qu'en disent *les amis de je ne sais quel peuple* (c'est un trait contre Marat) la cupidité est de tous les états; les cordonniers même n'en sont pas exempts, témoins ceux de Lyon, Montpellier, et tout récemment le *bon citoyen*, le républicain Gerdret (Serre fait allusion aux spéculations et prévarications des fournisseurs d'armée; pour Gerdret il semble bien que ce soit une calomnie) — le cupide marchand, dis-je, pourrait gagner le cent pour cent avec le laboureur sur ses marchandises, sans que celui-ci pût exercer sur l'autre un juste retour! Que deviendrait donc la parité de droits, si la faveur et la protection des lois étaient toutes pour les uns, l'oubli et le mépris, le partage des autres? Je ne m'appesantirai pas davantage sur cette mesure qui n'a pu sortir que d'un cerveau perfide ou d'une imagination en délire. Je laisse aux oiseux

d'en calculer les tristes effets, si elle devait un jour servir de base à une loi...

« Eh ! quoi ! parce que le laboureur gagnerait plus à la Révolution qu'un autre en intérêts pécuniaires, *voudriez-vous pour cela le soumettre à des formes plus vexatoires, plus tyranniques que n'était pour lui le système féodal!... Eh ! quoi ! citoyens cultivateurs, les avantages que vous promettait la Révolution n'auraient été pour vous qu'une illusion mensongère! Vous n'auriez donc connu un instant la liberté que pour reprendre des fers plus avilissants! Croyez-moi, si vous devez encore être la bête de somme de ces oisifs insolents, consentez au partage des terres ; proposez vous-mêmes la loi agraire, cédez à ces marchands de paroles, à ces pitoyables aboyeurs, une partie de vos champs : qu'ils quittent leurs plumes vénales ; que leurs mains délicates viennent féconder la terre que vos malheurs ont longtemps arrosée de vos larmes, et qui a trop longtemps nourri leur vertueuse indolence; alors vous connaîtrez leur nullité ; eux-mêmes devenus plus justes, plus sages, connaîtront vos services et vous serez vengés.* »

C'est un ton de réaction furieuse : on dirait une Ligue de grands fermiers exaspérés, de capitalistes du sol prêts à se ruer sous la protection du despotisme. Du reste, la menace de Serre est explicite.

« Si vous exigiez l'application de ces lois par la force, vous armeriez infailliblement le citoyen contre le citoyen, et par là vous serviriez mieux le tyran d'Autriche que les satellites de Brunswick, *ou plutôt vous aplaniriez le chemin de la royauté à quiconque serait tenté d'y parvenir.* »

Ainsi déjà les parvenus de la Révolution, ceux qu'elle a affranchis et enrichis, sont prêts à la renier plutôt que de payer les frais de la défense révolutionnaire, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

La crise des prix est évidemment l'effet de la multiplication des assignats, et c'est surtout pour parer aux dépenses de guerre, pour sauver la Révolution menacée par les traîtres et les despotes, qu'il a fallu multiplier les assignats. Quoi donc de plus raisonnable que de prévenir, par des mesures légales, la hausse excessive des grains en cette période de crise? Et si ces mesures ne vont pas sans quelque vexation et sans quelque ennui, l'ingratitude est monstrueuse de se rebeller et de conspirer déjà, par de secrètes espérances de réaction, avec les menées contre-révolutionnaires. Oh ! ce ne sont encore que des velléités; mais dans le déséquilibre économique et social de cette fin d'année 1792, au moment où le peuple, pour assurer sa subsistance, développe son action sur l'État et conçoit la loi comme l'instrument du salut commun, la classe des riches commence à désirer une politique de consolidation qui lui assure tout le bénéfice des avantages acquis en écartant toute agitation nouvelle. Serre traduit avec une sorte de fureur rétrograde cet état d'esprit. Mais tel est le trouble subi à ce moment par les relations des prix que, lui-même, après avoir dénoncé tout projet de taxation et de maximum

comme une fantaisie délirante, prononce une parole énigmatique et qui peut mener loin :

« Proportionnez, dit-il, les salaires journaliers là où le juste et nécessaire équilibre n'existe pas. » Mais comment la Convention peut-elle ainsi proportionner le salaire au prix des journées? Si c'est par un simple conseil, ce n'est qu'un mot. Si c'est par l'action directe et la pression des salariés eux-mêmes, leurs efforts peuvent être perpétuellement déconcertés par la variation des assignats et la variation correspondante des denrées. Et si c'est par la loi que la Convention rétablit cet équilibre « nécessaire », la voilà engagée, de proche en proche, dans l'universelle taxation.

On peut donc pressentir dès maintenant que, si la crise se développe, la Convention sera conduite, par tous les chemins, et malgré ses propres résistances, aux mesures mêmes qu'à cette fin de 1792 elle juge tout à fait dangereuses, à la fixation générale des prix.

Le député de la Vendée, Fayan, sans aller jusque-là, affirma, beaucoup plus nettement que Beffroy, l'idée du service public. Et c'est au nom des prolétaires, des sans-propriété qu'il demanda avec force une institution nationale d'approvisionnement.

« Je fixerai particulièrement votre attention sur cette classe indigente et nombreuse qui ne fait pas de récoltes; je ménagerai l'intérêt des propriétaires, mais j'anéantirai ces gros négociants en blé, ces vils agioteurs qui, sous le spécieux prétexte de transporter l'abondance, affament tous les lieux ou font payer bien cher aux citoyens les premiers besoins de la vie. Ils calculent jusqu'à l'heure, au moment même, où le pauvre doit avoir faim. *Dans une République cette espèce de marchands doit disparaître.* Détruisez donc, législateurs, ces hommes avides qui vendraient aussi l'air que leurs semblables respirent s'ils pouvaient aussi l'accaparer. (*Applaudissements.*)

« Je n'entrerai point, quant à présent, dans le détail des avantages qu'offre *le sublime projet d'établissement des greniers publics.* La nécessite en est sentie par tous ceux qui travaillent de bonne foi à soulager la misère. Ce projet aura donc lieu; mais en attendant qu'il s'accomplisse, vous devez prendre des mesures pour que chaque individu trouve à son domicile, sinon tout ce qui lui est nécessaire, au moins ses premiers besoins. Législateurs, les hommes créés par le peuple pour défendre ses droits durent l'être particulièrement pour pourvoir à ses besoins comme pères de la grande famille. Ce ne sont donc pas les négociants en blés, mais bien les municipalités, mais les districts, mais les départements, mais vous-mêmes, législateurs, qui devez être les pourvoyeurs des Français. »

La Convention hésitante demanda aux partisans de la liberté du commerce et à ceux de la réglementation, de résumer leurs raisons dans deux rapports contradictoires. J'ai trop marqué déjà les conceptions et les tendances pour qu'il soit nécessaire de les analyser. Je retiens seulement l'insistance avec

laquelle Beffroy, un des rapporteurs, revient sur l'argument qu'il a déjà tiré du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique. D'emblée se manifeste la vertu révolutionnaire cachée de ce principe, presque indéfiniment extensible.



La grande émigration du roi des marmottes.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

« Nous nous plaignons, nous, de ce qu'on regarde la propriété des grains comme plus sacrée que les autres. En effet, l'État a-t-il besoin de ma maison, de mon jardin, de mon champ ; il s'en empare et m'indemnise. Eh ! puis-je jamais être indemnisé de mes habitudes, des aisances de mon domicile, des bizarreries même de sa distribution ? Puis-je jamais être indemnisé de l'appropriement de mon jardin à mes goûts, à mon caractère, à ma fortune? *Et*

s'il est vrai que la société ne viole pas ma propriété en s'emparant également de la matière qui produit, parce qu'elle m'en paie la valeur, pourquoi n'en serait-il pas de même de la production ?»

Assez longtemps la Convention se déroba, ajourna toute résolution précise. Robespierre, lui, toujours prudent, s'était tenu dans le vague. Malgré les sommations et les railleries des modérés, il n'avait formulé aucun système, mais il avait défini et limité le droit de propriété de telle sorte qu'une vigoureuse législation protectrice du peuple pouvait à l'heure décisive intervenir.

« *Quel est le premier objet de la société? C'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits? Celui d'exister.*

« *La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister; toutes les autres sont subordonnées à celle-là, la propriété n'a été instituée ou garantie que pour la cimenter; c'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés. Il n'est pas vrai que la propriété puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes. Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est nécessaire pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle et qui soit abandonné à l'industrie des commerçants.* »

Il serait assez vain de chercher aujourd'hui qui avait raison à ce moment de ceux qui comptaient, pour corriger une hausse selon eux passagère, sur la seule vertu de la libre concurrence, ou de ceux qui appelaient l'intervention de l'État. La querelle du libéralisme économique et de l'interventionnisme n'est pas close. En ce qui touche les subsistances l'expérience a montré enfin, dans le cours du dix-neuvième siècle, que le commerce libre suffisait à assurer en effet l'approvisionnement en blé du pays, et si les socialistes demandent aujourd'hui un service national d'approvisionnement, ce n'est point pour parer à des chances de disette qui sont définitivement écartées ; c'est pour des raisons d'un autre ordre. Mais en 1792, avec toutes les causes de perturbation qui pouvaient fausser la vie économique, avec les inévitables inquiétudes et défiances populaires, avec le trouble des prix qui résultait des assignats, avec les manœuvres d'accaparement qui étaient la suite de ce trouble, la Révolution ne pouvait se sauver que par une vigoureuse intervention de la loi, par une organisation nationale et révolutionnaire du service des subsistances, et de toute la vie économique du pays. En octobre et novembre la crise n'est pas encore assez forte, et la volonté prolétarienne n'est pas encore assez dominante pour emporter d'emblée les hésitations et les résistances. Mais toute une élaboration théorique du droit à la vie, supérieure au droit de propriété, et tout un mouvement populaire de revendication et d'action préparent et annoncent le prodigieux effort du maximum. Ce n'est pas seule-

ment la question des subsistances qui est posée en ce moment par les difficultés immédiates. C'est tout le régime économique et social de la Révolution qui est en cause. Pour la première fois, depuis 1789, la prospérité générale semble reposer sur je ne sais quoi de factice et de précaire. Pour la première fois, le trouble profond des prix semble menacer la société révolutionnaire d'un déséquilibre économique dont on redoute les conséquences prochaines plus qu'on ne peut les préciser. Et le grand problème surgit : Où va la Révolution avec ces émissions croissantes de papier-monnaie, avec ces guerres immenses et dévorantes qui absorbent les ressources du budget, et qui donnent à toute la vie économique, à toute la force de production et d'échange du pays, une direction artificielle et violente? C'est un des plus grands titres de Saint-Just d'avoir dès lors interrogé l'abîme encore obscur, et d'avoir mis brusquement la Révolution en face du problème et du péril. Cet homme tout jeune, fanatique admirateur de Robespierre, avait un esprit singulier et puissant, à la fois lumineux et trouble. Il s'éblouissait parfois lui-même de fausses clartés, il s'ingéniait à donner à des idées simples une fausse profondeur, mais parfois aussi son esprit avait de grands éclairs jaillissants qui découvraient de vastes étendues. Et moins calculateur que Robespierre, moins réservé et discret malgré l'obscurité dont il affectait parfois de s'envelopper, il ne résistait pas à l'essor de sa propre pensée. En ces premiers mois de la Convention, il est farouche, mais il n'est point amer. Même au 28 janvier 1793, même après les luttes furieuses que le procès du roi a excitées entre la Gironde et la Montagne, il a le sentiment très net de la nécessité de l'union. Il affirme avec force la solidarité de tous les révolutionnaires devant l'histoire et le destin.

« Il faut que tout le monde oublie son intérêt et son orgueil. Le bonheur et l'intérêt particulier sont une violence à l'ordre social, quand ils ne sont point une portion de l'intérêt et du bonheur public. Oubliez-vous vous-mêmes. La Révolution est placée entre un arc de triomphe et un écueil qui nous briserait tous, votre intérêt vous commande de ne point vous diviser, quelles que soient ici les différences d'opinion; les tyrans n'admettent point ces différences entre nous. *Ou nous vaincrons tous, ou nous périrons tous.* »

Et l'isolement un peu hautain où il se complaît semble, à cette date, du recueillement plus que de l'orgueil. Il avait, bien plus que Robespierre, le sens et le souci des problèmes économiques. Il ira bien plus loin que lui dans les revendications sociales. Et tandis que Robespierre étudie surtout dans l'abstrait les rapports de la propriété et des Droits de l'homme, Saint-Just s'inquiète des conditions matérielles d'existence de la Révolution. A propos de la question des subsistances il essaie d'aller jusqu'à la racine même du désordre économique. Quoiqu'il ait le goût des formules et l'esprit intuitif et synthétique, il n'est pas toujours aisé de réduire ses idées en un système clair, car il procède par brusques échappées, et ses vues semblent

parfois divergentes. On démêle pourtant la direction commune de ses pensées :

« Je ne suis point de l'avis du Comité, dit-il le 29 novembre 1792 ; je n'aime point les lois violentes sur le commerce. On peut dire au peuple ce qu'un soldat carthaginois disait à Annibal : « Vous savez vaincre, mais vous ne savez pas profiter de la victoire. » Les hommes généreux qui ont détruit la tyrannie, ignorent-ils l'art de se gouverner et de se conserver ?

« Tant de maux tiennent à un désordre profondément compliqué. Il en faut chercher la source dans le mauvais système de notre économie. On demande une loi sur les subsistances. Une loi positive là-dessus ne sera jamais sage. L'abondance est le fruit d'une bonne administration. Or la nôtre est mauvaise... Si donc vous voulez que l'ordre et l'abondance renaissent, portez la lumière dans le dédale de notre économie française depuis la révolution. »

Mais la première condition, si l'on veut guérir le mal, ce sera d'avoir un gouvernement stable, vigoureux et homogène, capable d'imprimer à un peuple fier et libre le mouvement d'ensemble que le despotisme imprime parfois aux peuples asservis.

« Les maux de ce grand peuple, dont la monarchie a été détruite par les vices de son régime économique, et que le goût de la philosophie et de la liberté tourmentait depuis longtemps, tiennent à la difficulté de rétablir l'économie au milieu de la vigueur et de l'indépendance de l'esprit public. Mais ce qui perpétue le mal, c'est l'imprudence d'un gouvernement provisoire trop longtemps souffert, dans lequel tout est confondu, dans lequel les purs éléments de la liberté se font la guerre comme on peint le chaos avant la nature.

« Examinons donc quelle est notre situation présente. Dans l'affreux état d'anarchie où nous sommes, l'homme, redevenu comme sauvage, ne reconnaît plus de frein légitime ; l'indépendance armée contre l'indépendance n'a plus de loi, n'a plus de juges, et toutes les idées de justice enfantent la violence et le crime par le défaut de garantie ; toutes volontés isolées n'en obligent aucune ; et chacun agissant comme portion naturelle du législateur et du magistrat, *les idées que chacun se fait de l'ordre opèrent le désordre général.*

« Il est dans la nature des choses que nos affaires économiques se brouillent de plus en plus, jusqu'à ce que la République établie embrasse tous les rapports, tous les intérêts, tous les droits, tous les devoirs, et donne une allure commune à toutes les parties de l'État. »

Jamais les modérés, jamais ceux des Girondins qui ont déclaré une guerre implacable à la Commune de Paris n'ont marqué avec plus de force les funestes effets de la dispersion des volontés, de l'universelle anarchie. Mais ce n'est pas une coterie de bourgeois brillants, éloquents et frivoles, c'est le

peuple tout entier, c'est la nation tout entière que Saint-Just veut doter, par la concentration du pouvoir, des moyens de sauver la patrie. Ce n'est pas pour châtier les émeutes des villages affamés ou pour livrer au glaive les « prédicateurs d'anarchie », c'est pour rétablir l'harmonie et l'équilibre économiques par des lois d'ensemble que Saint-Just veut organiser l'unité d'action. C'est le bonheur du peuple qui assurera l'ordre, et ce bonheur même sera assuré non par des théories générales et vagues, empruntées à l'expérience décevante des peuples voisins, mais par un système de lois exactement adapté aux besoins et au génie de la France révolutionnaire. Sous leur apparence d'idéologues, les robespierristes, mais surtout Saint-Just, ont le sens aigu de la réalité :

« Un peuple qui n'est pas heureux n'a point de patrie ; il n'aime rien, et si vous voulez fonder une République, vous devez vous occuper de tirer le peuple d'un état d'incertitude et de misère qui le corrompt. Si vous voulez une République, faites en sorte que le peuple ait le courage d'être vertueux ; *on n'a point de vertus patriotiques sans orgueil, on n'a point d'orgueil dans la détresse.* » Admirable parole qui fait de l'universel bien-être le ressort de la liberté !

« On ne peut se dissimuler que notre économie est altérée en ce moment comme le reste, faute de lois et de justes rapports. Feraud vous a parlé d'après Smith et Montesquieu. Smith et Montesquieu n'eurent point l'expérience de ce qui se passe chez nous. Beffroy vous a fait le tableau de beaucoup d'abus ; il a enseigné des remèdes, mais n'a point calculé leur application. Roland vous a répété les conseils des économistes, mais cela ne suffit point... Ceux qui vous proposent une liberté indéfinie du commerce nous disent une très grande vérité en thèse générale, mais il s'agit des maux d'une Révolution ; il s'agit de faire une République d'un peuple épars avec les débris et les crimes de sa monarchie... J'ose dire qu'il ne peut exister un bon traité d'économie pratique. Chaque gouvernement a ses abus ; et les maladies du corps social ne sont pas moins incalculables que celles du corps humain. Ce qui se passe en Angleterre, et partout ailleurs, n'a rien de commun avec ce qui se passe chez nous. C'est dans la nature même de nos affaires qu'il faut chercher nos maladies et nos remèdes. »

Or, le grand péril pour la France de la Révolution, la cause essentielle du désordre économique, c'est la surabondance du signe, signe de métal et surtout signe de papier. Et ici Saint-Just, dépassant, par ses pressentiments, la réalité immédiate, fait un tableau admirable de la secrète et profonde perturbation qui se glisse, par l'excès d'un papier déprécié, dans toutes les relations de la vie sociale. Cette action perturbatrice s'aggrave de deux faits. D'abord, depuis quinze ou vingt ans, depuis que la culture intensive s'est développée, depuis que les terres ont pu se clore et que le libre parcours des bestiaux a été arrêté, la base de la vie économique de la France a été enta-

mée. Elle reposait autrefois sur deux forces; la culture du blé, l'élève du bétail, qui donnait au pays le cuir et la laine dont avaient besoin ses manufactures. La vie économique de la France avait ainsi en elle-même son centre d'équilibre et son point d'appui. Elle pouvait commercer avec le dehors, exporter le superflu de ses produits; mais c'est dans la stabilité de sa vie intérieure et nationale qu'était sa force. Au contraire, elle a aujourd'hui moins de troupeaux; elle doit acheter au dehors ses laines et ses cuirs; elle est donc davantage à la merci d'innombrables crises, et si c'est avec un papier déprécié qu'elle est obligée d'acheter au dehors, le déséquilibre naissant se trouve subitement aggravé. Est-ce à dire que Saint-Just condamne l'évolution économique de la France et veut rétrograder à une sorte d'état semi-pastoral? Pas le moins du monde. Il croit, au contraire, à l'irrésistible force d'expansion du travail, de la production et des échanges. Mais il croit aussi que ces transformations sont dangereuses, qu'elles peuvent compromettre la vie profonde du pays si l'État, avec sa haute prévoyance, n'intervient pas pour les régler. C'eût été son devoir, par exemple, de ne pas laisser se perdre ou s'affaiblir l'élève des troupeaux, de ne pas laisser la France à la merci des marchés étrangers pour ses cuirs et pour ses laines, pour les matières premières de sa fabrication. Mais quel trouble ne devait pas jeter la surabondance du signe dans un pays qui, déjà, et avant même la Révolution, se livrait à une audacieuse transformation économique et bouleversait lui-même ses habitudes!

Et voici, en outre, que l'état de guerre achève de révolutionner tout le système de l'économie. Il semble que la France ne produise plus que pour forger des armes, nourrir et vêtir grossièrement des légions innombrables de soldats. Sera-ce donc là le régime définitif? La France renoncera-t-elle aux joies délicates de la vie et aux splendeurs du luxe? On pourrait le craindre, à voir comment, à la tribune même de la Convention, on dénonce comme un crime le luxe des « laboureurs », des grands fermiers. Non, la France ne s'acclimatera point à une vie purement militaire ou spartiate. Ainsi c'est un large développement de richesse que prévoit Saint-Just. Il faut seulement que l'État, en restreignant les émissions démesurées d'assignats qui faussent tout, et en veillant à ce que l'agriculture française offre à l'industrie des produits assez variés et une base assez large, assure l'équilibre et l'ordre dans cette richesse grandissante. Comme nous sommes loin du prétendu « ascétisme » révolutionnaire! Et comme Saint-Just a un sens de la vie économique et sociale plus large, plus moderne que Robespierre! Qu'on lise et qu'on médite ce discours puissant, plus sombre parfois que la réalité, mais tout passionné de vie.

« Ce qui a renversé en France le système du commerce des grains depuis la Révolution, c'est l'émission déréglée du signe. Toutes nos richesses métalliques et territoriales sont représentées : le signe de toutes les valeurs

est dans le commerce, et toutes ces valeurs sont nulles dans le commerce, parce qu'elles n'entrent pour rien dans la consommation. Nous avons beaucoup de signes et nous avons très peu de choses.

« Le législateur doit calculer tous les produits dans l'État et faire en sorte que le signe les représente; mais si les fonds et les produits de ces fonds sont représentés, l'équilibre est perdu, et le prix des choses doit hausser de moitié: on ne doit pas représenter les fonds, on ne doit représenter que les produits. (Saint-Just veut dire que les assignats, représentant la valeur même des domaines brusquement mis en vente et non pas seulement les produits annuels de ces biens, surchargent la circulation.)

« Voilà ce qui nous arrive. Le luxe est aboli; tous les métaux achetés chèrement ou retirés des retraites où le faste les retenait, ont été convertis en signes. Il ne reste plus de métaux ni de luxe pour l'industrie. Voilà le signe doublé de moitié. Si cela continue, le signe enfin sera sans valeur: notre change sera bouleversé, notre industrie tarie, nos ressources épuisées : il ne nous restera plus que la terre à partager et à dévorer.

« *Lorsque je me promène au milieu de cette grande ville, je gémis sur les maux qui l'attendent, et qui attendent toutes les villes si nous ne prévenons pas la ruine totale de nos finances. Notre liberté aura passé comme un orage et son triomphe comme un coup de tonnerre...* Que nous importent les jugements du monde? Ne cherchons point la sagesse si loin de nous. Que nous serviraient les préceptes du monde après la perte de la liberté? Tandis que nous attendons le tribut de lumière des hommes et que nous rêvons le spectacle de la liberté du globe, la faiblesse humaine, les abus en tous genres, le crime, l'ambition, l'erreur, la famine, qui n'ajournent point leurs ravages, nous ramènent en triomphe à la servitude. On croirait que nous désirons l'esclavage, en nous voyant exposer la liberté à tant d'écueils. Nous courons risque de nous perdre si nous n'examinons pas enfin où nous en sommes et quel est notre but. La cherté des subsistances et de toutes choses vient de la disproportion du signe; les papiers de confiance augmentent encore la disproportion; car les fonds d'amortissement sont en circulation; l'abîme se creuse tous les jours par les nécessités de la guerre. Les manufactures ne sont rien, on n'achète point, *le commerce ne roule guère que sur les soldats. Je ne vois plus dans le commerce que notre imprudence et notre sang* : tout se change en monnaie; les produits de la terre sont accaparés ou cachés. Enfin, je *ne vois plus dans l'État que de la misère, de l'orgueil et du papier.* Je ne sais pas de quoi vivent tant de marchands ; on ne peut point s'en imposer là-dessus: ils ne peuvent plus subsister longtemps. Je crois voir dans l'intérieur des maisons les familles tristes, désolées; il n'est pas possible que l'on reste longtemps dans cette situation. Il faut lever le voile : personne ne se plaint, mais que de familles pleurent solitairement! Vous vous flattez en vain de faire une République si le peuple affligé n'est pas en état de la recevoir.

« On dit que les journées de l'artisan augmentent en proportion du prix des denrées, mais si l'artisan n'a point d'ouvrage, qui paiera son oisiveté? *Il y a dans Paris un vautour secret. Que font maintenant tant d'hommes qui vivaient des habitudes du riche? La misère a fait naître la révolution, la misère peut la détruire. Il s'agit de savoir si une multitude qui vivait, il y a peu de temps, des superfluités, du luxe, des vices d'une autre classe, peut vivre de la simple corrélation de ses besoins particuliers.* Cette situation est très dangereuse; car si l'on n'y gagne que pour ses besoins, la classe commerçante n'y peut point gagner pour ses engagements, ou le commerce, étant enfin réduit à la mesure de ses modiques besoins, doit bientôt périr par le change. Ce système ruineux s'établira dans tout l'empire. Que ferons-nous de nos vaisseaux? Le commerce d'économie a pris son assiette dans l'univers; nous ne l'enlèverons point aux Hollandais, aux Anglais, aux autres peuples. D'ailleurs, n'ayant plus ni denrées à exposer, ni signe respectable chez l'étranger, nous serions enfin réduits à renoncer à tout commerce.

« *Nous ne nous sommes pas encore demandé quel est notre but et quel système de commerce nous voulons nous frayer. Je ne crois pas que votre intention soit de vivre comme les Scytes et les Indiens. Nos climats et nos humeurs ne sont propres ni à la paresse ni à la vie pastorale, et cependant nous marchons, sans nous en apercevoir, vers une vie pareille.*

« ... Le laboureur, qui ne veut point mettre de papier dans son trésor, vend à regret ses grains. Dans tout autre commerce, il faut vendre pour vivre de ses produits. Le laboureur, au contraire, n'achète rien : ses besoins ne sont pas dans le commerce. Cette classe était accoutumée à thésauriser tous les ans en espèces une partie du produit de la terre; aujourd'hui, elle préfère de conserver ses grains à amasser du papier. Il résulte de là que le signe de l'État ne peut point se mesurer avec la partie la plus considérable des produits de la terre qui sont cachés, parce que le laboureur n'en a pas besoin et ne met guère dans le commerce que la portion des produits nécessaires pour acquitter ses fermages.

« *Quelqu'un ici s'est plaint du luxe des laboureurs. Je ne décide pas si le luxe est bon en lui-même; mais si nous étions assez heureux pour que le laboureur aimât le luxe, il faudrait bien qu'il vendît son blé pour acheter les superfluités.* IL FAUDRA DU LUXE DANS VOTRE RÉPUBLIQUE *ou des lois violentes contre le laboureur qui perdront la République.*

« ... Il faut donc que le législateur fasse en sorte que le laboureur dépense ou ne répugne point à amasser le papier; que tous les produits de la terre soient dans le commerce et balancent le signe. Il faut équipoller les signes, les produits, les besoins : voilà le secret de l'administration économique... L'empire est ébranlé jusque dans ses fondements; la guerre a détruit les troupeaux; le partage et le défrichement des communes achèvera leur ruine; et nous n'aurons bientôt ni vins, ni viandes, ni toisons. Il est à

remarquer que la famine s'est surtout faite sentir depuis l'édit de 1763, soit qu'en diminuant les troupeaux on ait diminué les engrais, soit que l'extrême abondance ait frayé le chemin aux exploitations inconsidérées. *Vous serez*



LES ÉMIGRÉS A ROME.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

forcés un jour d'encourager le laboureur à aménager ses terres et à partager son industrie entre les grains et les troupeaux. Il ne faut pas croire qu'une portion de la terre étant mise en pâturage, l'autre portion ne suffira plus à nos besoins; on aura plus d'engrais, et la terre, mieux soignée, rapportera

davantage. On tarira le commerce des grains; le peuple aura des troupeaux pour se nourrir et se vêtir; nous commercerons de nos cuirs et de nos laines. Il y a trente ans, la viande coûtait 4 sous la livre; le drap, 10 livres; les souliers, 50 sous; le pain, 1 sou; les pâturages n'étaient point défrichés; ils l'ont été depuis, et pour ne point prendre l'instant de cette crise passagère pour exemple, en 1787, le drap valait 20 livres, la viande 8 sous, les souliers 5 et 6 livres, le pain 2 sous et demi. Qu'avons-nous gagné à défricher les landes et les collines? Nous avons porté notre argent en Hollande et en Angleterre, d'où nous avons tiré nos cuirs; nous avons vendu nos grains pour nous vêtir, nous n'avons travaillé que pour l'Europe...

« Voilà notre situation : nous sommes pauvres comme les Espagnols par l'abondance de l'or ou du signe, et la rareté des denrées en circulation. Nous n'avons plus ni troupeaux, ni laines, ni industrie dans le commerce. *Les gens industrieux sont dans les armées et nous ne trafiquons qu'avec le trésor public, en sorte que nous tournons sur nous-mêmes et commerçons sans intérêt.*

« *Si je ne me trompe, ce qui vaut aujourd'hui un écu, en supposant que nous ne changions pas de système, vaudra* 10 *livres dans huit mois. Il sera fabriqué environ pour* 200 000 000 *d'espèces; le signe représentatif de tous les biens des émigrés sera en émission; on remplacera l'arriéré des impôts par des émissions d'assignats, et le capital des impôts sera en circulation avec le signe représentatif de l'arriéré. Le peuple alors gémira sous le portique des législatures; la misère séditieuse ébranlera vos lois, les rentes fixes seront réduites à rien; l'État même ne trouvera plus de ressources dans la création des monnaies : elles seront nulles. Nous ne pourrons pas honorablement payer nos dettes avec ces monnaies sans valeur. Alors quelle sera notre espérance? La tyrannie sortira vengée et victorieuse des émeutes populaires.* »

C'est le discours le plus pessimiste qui ait été prononcé à la Convention, et cette sombre prophétie s'accomplira dans la période où l'extrême discrédit de l'assignat, la misère générale et l'anarchie prépareront la voie à la dictature militaire. Saint-Just force les couleurs sans doute à dessein, pour avertir à temps le pays.

Mais quel est le remède? Il semble bien que le plus efficace serait d'arrêter la guerre le plus vite possible puisque c'est elle qui dévore les ressources de la Révolution. Saint-Just n'ose pas le demander, ou plutôt il n'ose pas espérer le retour prochain de la paix. Il sait, au contraire, et il dit que les nations commerçantes n'attendent, elles aussi, qu'une occasion favorable pour entrer en ligne contre nous. Mais il est certain qu'il désire qu'un pouvoir révolutionnaire, vigilant et fort, soit en état de négocier et de mettre un terme à la guerre dont Robespierre, à l'origine, ne voulait pas. En attendant, il faut d'abord que la guerre arrive à se nourrir elle-même.

« Si vos armées conquièrent la liberté pour les peuples, il n'est point

juste que vous vous épuisiez pour ces peuples : ils doivent soulager notre trésor public, et dès lors nous avons moins de dépenses à faire pour entretenir nos armées. »

Redoutable expédient ! Il faut, en second lieu, soutenir la valeur de l'assignat, et cela de deux manières. Il faut d'abord assurer le crédit public en écartant à jamais toute pensée, toute tentative de démembrement fédéraliste, car avec des provinces fédérées que deviendrait l'assignat, signe central et national ?

« Je n'ose le dire, si l'empire venait à se démembrer, l'homme qui attache quelque prix à l'aisance se demande à lui-même ce que deviendraient en ses mains des richesses fictives dont le cours serait circonscrit. Vous avez juré de maintenir l'unité, mais la marche des événements est au-dessus de ces sortes de lois, si la constitution ne les consacre pas. »

Mais surtout, il est nécessaire de limiter les émissions.

« Le vice de notre économie étant dans l'excès du signe, nous devons nous attacher à ne pas l'augmenter, pour ne pas accroître la dépréciation. Il faut décréter le moins de monnaies qu'il nous sera possible; mais, pour y parvenir, il faut diminuer les charges du trésor public, soit en donnant des terres à nos créanciers, soit en affectant les annuités à leur acquittement, sans créer de signe ; car cette méthode corrompt l'économie, et, comme je l'ai démontré, bouleverse la circulation et la proportion des choses. Si vous vendez, par exemple, les biens des émigrés, le prix anticipé de ces fonds, inertes par eux-mêmes, sera en circulation et se mesurera contre les produits qui représentent trente fois moins. Comme ils seront vendus très cher, les produits renchériront proportionnellement, comme il est arrivé des biens nationaux et vous serez toujours en concurrence avec vous-mêmes. » (Notez au passage que Saint-Just constate aussi que les biens nationaux ont été vendus très cher.)

Je ne sais ce que valait la combinaison indiquée par Saint-Just. Sans doute, les créanciers de l'État n'auraient pas accepté en remboursement ces contrats à terme ; et s'ils les avaient négociés, c'est une autre forme de papier qui serait venue faire concurrence aux assignats, et qui aurait surchargé la circulation comme firent plus tard les mandats territoriaux. Je ne discute pas non plus les thèses économiques particulières de Saint-Just. La hausse des prix qu'il signale depuis 1763 ne tient probablement pas à la réduction des pâturages et de l'élevage, mais à l'accroissement général de la vie économique et à l'abondance du numéraire. L'intérêt de son discours n'est pas là. Il est dans la vigueur, dans la netteté avec lesquelles, s'élevant au-dessus du problème des subsistances, il posait la question générale :

« Vous déciderez si le peuple français doit être commerçant ou conquérant. »

Et surtout, ce qui est à retenir, c'est le pressentiment des crises pro-

chaînes : c'est la haute conscience qu'a Saint-Just des périls de tout ordre dont la Révolution est menacée si elle n'est pas unie, si elle n'a pas une marche décidée et vigoureuse.

Oui, à cette date, il n'y avait encore aucune difficulté irrémédiable, aucun danger mortel. Ni les embarras naissants des finances, ni le déséquilibre économique grandissant, ni les conspirations royalistes, ni les menées cléricales, ne pouvaient briser ou ébranler la force révolutionnaire, si elle ne se divisait point contre elle-même.

Mais, dès les premiers jours de la Convention, éclatait un furieux esprit de faction. C'est la Gironde qui a la responsabilité de ces luttes forcenées. Elle pouvait aisément jouer un grand rôle d'union et d'action. Dans l'ensemble du pays elle était victorieuse. La majorité de la Convention lui était dévouée. C'est à ses hommes que tout d'abord elle confie le bureau de l'Assemblée, la présidence, le secrétariat.

Les succès mêmes remportés au dehors, en septembre, octobre et novembre, semblaient la justification de sa politique belliqueuse et ajoutaient à sa force. Si elle n'avait pas abusé misérablement de sa puissance et de son crédit, si elle s'était rapprochée de Danton, si elle avait fait une juste place dans les grandes Commissions, surtout dans la Commission de Constitution, aux élus de Paris et aux démocrates robespierristes, elle aurait peu à peu éteint toutes les haines, amorti les tristes souvenirs de septembre et donné à la Révolution un incomparable élan. A ce moment, les adversaires de la Gironde n'étaient redoutables pour elle que si elle les persécutait. Robespierre n'était pas en crédit. Son union étroite avec la Commune de Paris, dont les allures dictatoriales avaient effrayé ou offensé même les démocrates d'extrême-gauche, le rendait presque suspect à l'immense majorité de la Convention. De plus, les succès éclatants et enivrants des armées républicaines semblaient un démenti à ses prévisions sombres, une condamnation de sa politique de paix. En ces heures d'éblouissement, la Gironde pouvait dire : C'est la guerre voulue par nous qui a débarrassé la France de la royauté traîtresse et porté la force de la liberté chez les peuples voisins. Robespierre était donc réduit à la défensive; et seules, les fautes de ses ennemis pouvaient le tirer de ce pas difficile, le ramener au premier plan de la Révolution. Marat était, à la Convention, l'objet d'une sorte de répulsion générale. Baudot, qui avait l'esprit large et qui n'aimait point les Girondins, écrit dans ses notes :

« Le nom de Marat et le souvenir de sa personne m'inspirent un tel dégoût que j'ai évité d'en parler. D'ailleurs, les uns le regardaient comme un insensé, les autres le méprisaient, tous le rejetaient de leur patronage. »

Garat, qui affecte dans ses Mémoires une sorte d'équilibre entre la Gironde et la Montagne, parle de Marat avec une violence déclamatoire :

« Là, je voyais s'agiter avec le plus de tumulte, un homme à qui sa face couverte d'un jaune cuivré donnait l'air de sortir des cavernes san-

glantes des anthropophages ou du seuil embrasé des enfers, qu'à sa marche convulsive, brusque, coupée, on reconnaissait pour un de ces assassins échappés aux bourreaux, mais non aux furies, et qui semblent vouloir anéantir le genre humain pour se dérober à l'effroi que la vue de chaque homme leur inspire. »

Visiblement, à la Montagne même, Marat était un isolé. Il avoue que ceux qui étaient le moins sévères pour lui le trouvaient excessif et



SUR LES FRONTIÈRES DU LUXEMBOURG.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

compromettant. De toutes parts on le pressait d'être modéré, prudent; et lui-même, dans les premiers jours de la Convention, s'efforçait d'être calme, de ne pas étendre à toute l'Assemblée sa haine soupçonneuse et ses dénonciations. Il écrit dans le numéro 1 de son *Journal de la République Française*, après la première séance de la Convention :

« Ensuite, elle a passé à la formation du bureau, et elle a nommé président Petion, maire de Paris, et Camus, Condorcet, Brissot, Roland, Lasource et Vergniaud, secrétaires. Les penseurs qui sont au fait des intrigues de la faction Guadet-Brissot ne seront pas surpris de la voir portée d'emblée au bureau, dont la redoutable influence est bien connue. Quant aux lecteurs moins instruits, je les renvoie aux lettres dont Guadet, Brissot, Vergniaud et Lasource ont inondé les départements pour capter les corps électoraux en

faveur de Condorcet et Sieyès, qui ne pouvaient espérer d'être nommés par celui de Paris, dont ils étaient trop connus. On n'a pas oublié que c'est à cette faction, si longtemps prostituée à Mottié, que nous devons la guerre avec les puissances liguées, la fatale sécurité où elle nous a entretenus par l'étalage trompeur des forces que nous n'avions point, l'aveugle confiance que nous avions en nos généraux perfides, et les malheurs qui en ont été la suite inévitable.

« J'abandonne mes lecteurs à leurs réflexions. *Qu'ils n'aillent cependant pas conclure que la grande majorité de la Convention nationale soit mal composée; je la crois excellente, malgré ce début;* elle a pu, sans doute, être entraînée d'abord par des intrigants; mais elle ne tardera pas à ouvrir les yeux, et elle marchera désormais d'un pas ferme dans le chemin de la liberté, lorsqu'il sera question de consacrer les droits du peuple, d'établir l'empire de la justice et de sauver la patrie. »

Ainsi Marat se surveille et se contraint jusqu'à louer une Assemblée dont le premier acte a été de porter à son bureau la faction girondine. Il annonce lui-même, expressément, sous le titre : *Nouvelle marche de l'auteur*, qu'il va mettre une sourdine à ses attaques, faire violence à ses colères. Il sent qu'à continuer ses polémiques sans mesure ou ses excitations sanglantes, il deviendra suspect même aux plus ardents patriotes; et plus encore que Robespierre, c'est à une attitude défensive que d'abord il est réduit :

« Depuis l'instant où je me suis dévoué pour la patrie, je n'ai cessé d'être abreuvé de dégoûts et d'amertume; mon plus cruel chagrin n'était pas d'être en butte aux assassins, *c'était de voir une foule de patriotes sincères mais crédules se laisser aller aux perfides insinuations, aux atroces calomnies des ennemis de la liberté sur la pureté de mes intentions*, et s'opposer eux-mêmes au bien que je pouvais faire. Longtemps mes calomniateurs m'ont représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis; des milliers d'écrits répandus dans la capitale et les départements propageaient ces impostures; elles se sont évanouies en me voyant attaquer également tous les partis antipopulaires; car le peuple dont j'ai toujours défendu la cause aux dépens de ma vie ne soudoie jamais ses défenseurs.

« Cette arme meurtrière, je l'ai brisée dans les mains de mes calomniateurs, mais ils n'ont cessé de m'accuser de vénalité que pour m'accuser de fureur : les lâches, les aveugles, les fripons et les traîtres se sont réunis pour me peindre comme *un fou atrabilaire*, invective dont les charlatans encyclopédistes gratifiaient l'auteur du *Contrat social*. Trois cents prédictions sur les principaux événements de la Révolution justifiées par le fait m'ont vengé de ces injures; les défaites de Tournai, de Mons, de Courtrai, le massacre de Dillon, de Semonville, l'émigration de presque tous les officiers de ligne, les tentatives d'empoisonner le camp de Soissons, la destitution successive de Mot

tié, de Luckner, de Montesquieu ont mis le sceau à mes tristes présages, et le fou patriote a passé pour prophète.

« Que restait-il à faire aux ennemis de la patrie pour m'ôter la confiance de mes concitoyens? Me prêter des vues ambitieuses en dénaturant mes opinions sur la nécessité d'un tribun militaire, d'un dictateur ou d'un triumvir pour punir les machinateurs, protégés par le corps législatif, le gouvernement et les tribunaux jusqu'ici leurs complices; me présenter comme le prête-nom d'une faction ambitieuse, composée des patriotes les plus chauds de l'empire. Imputations absurdes! Ces opinions me sont personnelles, et c'est un reproche que j'ai souvent fait aux plus chauds patriotes d'avoir repoussé cette mesure salutaire, dont tout homme, instruit de l'histoire des Révolutions, sent l'indispensable nécessité : mesure qui pouvait être prise sans inconvénient en limitant sa durée à quelques jours, et en bornant la mission des préposés à la punition prévôtale des machinateurs; car personne au monde n'est plus révolté que moi de l'établissement d'une autorité arbitraire, confiée aux mains même les plus pures, pour un terme de quelque durée. Au demeurant, c'est par civisme, par philanthropie, par humanité que j'ai cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée pour le salut de l'empire. Si j'ai conseillé d'abattre cinq cent têtes criminelles, c'était pour en épargner cinq cent mille innocentes. »

La monstrueuse puérilité du plan de dictature prévôtale de Marat éclate. La Révolution ne pouvait, sans tomber sous le plus affreux despotisme, donner ainsi à un homme, même pour quelques jours, le droit absolu et sans contrôle de vie et de mort. Comment, quand toute une nation fait ainsi l'abandon complet de son être, peut-elle ensuite le ressaisir à la date qu'elle a fixée? La dictature sanglante se perpétue nécessairement. Et s'il était possible, en effet, d'y mettre un terme, de la borner à quelques jours, à quoi servirait-elle? Il est enfantin de supposer qu'un homme armé du glaive pourra trancher toutes les résistances, frapper au secret profond des cœurs toutes les pensées hostiles.

Quand bien même il parviendrait à déraciner ainsi toutes les forces cachées de contre-révolution, le cours même des événements susciterait bientôt de nouveaux conflits, de nouvelles difficultés, et Marat devrait demander un nouveau tribunat militaire. Ce que Marat prenait pour une pensée profonde et hardie d'homme d'État n'était qu'un délire d'enfant. Mais ce qui importe, à cette date, c'est qu'il était condamné à se défendre, et que même cette méthode violente qu'il justifie, il est obligé d'en annoncer l'abandon.

« Le despotisme est détruit, la royauté est abolie, mais leurs suppôts ne sont pas abattus; les intrigants, les ambitieux, les traîtres, les machinateurs sont encore à tramer contre la patrie, la liberté a encore des nuées d'ennemis. Pour la faire triompher, il faut découvrir leurs projets, dévoiler leurs com-

plots, déjouer leurs intrigues; il faut les démasquer et les réprimer dans nos camps, dans nos sections, à nos municipalités, nos directoires, nos tribunaux, dans la Convention nationale elle-même. *Comment y parvenir si les amis de la patrie ne s'entendent pas, s'ils ne réunissent leurs efforts! Ils pensent tous qu'on peut triompher des malveillants sans s'en défaire. Soit, je suis prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple; je dois marcher avec eux.*

« Amour sacré de la patrie, je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon être; je t'immole aujourd'hui mes préventions, mes ressentiments, mes haines. A la vue des attentats des ennemis de la liberté, à la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon sein, les mouvements d'indignation qui s'y élèveront; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit du massacre des vieillards et des enfants égorgés par de lâches assassins; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles le glaive des vengeances populaires.

« *Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu! Jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera chez moi aux mesures que prescrit la sagesse; fais-moi triompher des impulsions du sentiment, et si les transports de l'indignation doivent, un jour, me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute!* »

Ce que vaudra ce vœu de Marat et combien de temps il y sera fidèle, on le devine rien qu'aux imprécations qui s'y mêlent. Mais enfin ses amis, ceux qu'il appelle lui-même les défenseurs de la liberté, obtiennent de lui, à ce moment, qu'il renonce à toute provocation au meurtre, qu'il abandonne cette idée d'une dictature de sang qui était jusque-là tout son programme. Marat, à cette date, n'a plus confiance en lui-même, en ses conceptions et en ses méthodes. Il s'épouvante des suspicions qui grandissent autour de lui. Il se demande si, avec sa manie de tribunat militaire ou de triumvirs, il n'a pas fourni à la Gironde le prétexte souhaité à la terrible accusation de dictature et de triumvirat portée contre Robespierre, Danton, et lui-même. Et il était perdu si la Gironde avait eu assez de sagesse et de hauteur d'esprit pour le laisser se débattre en ces contradictions et ces désaveux, si elle avait eu assez de désintéressement pour ne pas tenter d'exploiter contre toute une partie de la Révolution, contre la démocratie robespierriste, contre Paris, contre Danton, l'horreur qu'inspirait Marat. Mais la Gironde, en cette première période décisive de la Convention, ne songea qu'à écraser ses rivaux. Il lui était facile de grouper à peu près toutes les forces, de hâter le jugement du roi, de préparer, par l'accord de tous les révolutionnaires, une Constitution démocratique et populaire où la force du pouvoir serait vraiment l'instrument de la volonté nationale. Il lui était facile de donner aux armées l'impulsion



DÉVOUEMENT A LA PATRIE.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

décisive, d'établir, avec l'appui de Danton qui souffrait de l'anarchie administrative, l'ordre, la cohésion et la responsabilité dans les bureaux de la guerre. Et ainsi puissamment armée pour la lutte, elle pouvait surveiller et contenir les événements, guetter les occasions de paix, limiter l'expansion belliqueuse de la France, désarmer ou diviser l'Europe par sa moderation éclatante et par son désintéressement et ramener peu à peu, vers les entreprises intérieures de richesse et de prospérité, les énergies de la France qui se déchaînaient et se dissipaient au dehors.

Ce programme ne supposait aucune clairvoyance surhumaine. Il répondait à l'idéal de Condorcet. Il répondait aussi à ce qu'il y avait de meilleur, de plus impersonnel et de plus sain dans la pensée de Robespierre et de Saint-Just. Il était conçu et voulu par Danton avec une netteté souveraine. Il ne dépendait donc que de la Gironde de le formuler et de l'accomplir. Elle l'aurait pu si elle s'était élevée, un moment, au-dessus des intérêts de faction, des rancunes, des vanités et des intrigues. Elle préféra se vouer tout entière à ses ambitions exclusives, à ses mesquines rancunes, à son orgueil frivole, à ses calomnies oratoires. C'est là, à mes yeux, son grand crime historique; et ce crime, elle l'expiera, car elle se perdit en compromettant la Révolution.

Les Roland et leur ami Buzot jouèrent surtout un rôle funeste. Il n'y avait pas, dans une commune de France, de désordre, si léger fût-il, sans que Roland vînt gémir auprès de la Convention et dénoncer l'anarchie. Des incidents les plus minuscules et que la seule action régulière de la Convention aurait apaisés ou prévenus, il tirait des conclusions mélodramatiques. La tactique à suivre pourtant était bien simple : que la Convention se mette à l'œuvre, qu'elle déploie contre le roi traître et parjure la vigueur des lois révolutionnaires, qu'elle fasse front à l'étranger, qu'elle organise la République par des lois sages et vastes et elle trouvera, dans son union et dans son action, assez de force pour que les prétentions excessives de la Commune de Paris tombent peu à peu d'elles-mêmes et que toutes les énergies de la Révolution retrouvent leur proportion et leur équilibre. Mais non : Roland cherche à agiter la Convention, en lui dénonçant les agitateurs. Il s'applique à la mettre tout de suite en défiance contre Paris. « *La France se déchire*, écrit-il à la Convention le 23 septembre; *tout se désorganise; ce danger est extrême. Paris, qui a tant fait pour le bien de l'Empire, pourrait-il devenir la cause de ses malheurs?* » Et quels sont les faits qui justifient ces paroles tragiques, ce tocsin d'alarme? Rien de précis, rien de grave. A peine peut-il, le lendemain 24 septembre, signaler les désordres de Châlons-sur-Marne. « Les exécutions populaires, qui ont nouvellement eu lieu à Châlons-sur-Marne, ont mis en fuite le procureur général syndic du département et le directeur des postes de cette ville. *Je ne sais s'ils étaient coupables*, mais ils le sont par leur fuite, car il faut savoir mourir à son poste. »

Ainsi, c'est pour un incident local et sans avoir même attendu un rap-

port, c'est sans savoir les causes de l'émeute et la responsabilité des fonctionnaires en fuite, que Roland demande à la Convention des mesures de répression et de terreur! Écoutez encore, et jugez du parti pris funeste d'affolement qui conduit la Gironde : « Le courrier, arrêté dernièrement sur la route des armées, a retardé les dépêches de douze heures, quelque précipités qu'aient été les mouvements qu'on s'est donnés pour réparer cette indiscrète maladresse. »

Quoi! parce qu'au passage d'un courrier quelques citoyens auront eu une défiance indiscrète en effet et maladroite, parce que, hantés par le souvenir de Varennes, par toutes les trahisons du roi, des prêtres et des nobles, irrités contre l'émigration croissante des aristocrates qui vont grossir les rangs de l'ennemi, ils auront arrêté ce courrier qu'ils supposaient porteur de messages suspects, il faut bouleverser la Convention, réclamer des mesures de rigueur, dénoncer Paris! Car il se trouve, dans le plan de Roland et des Girondins, que Paris doit être rendu responsable de toutes les agitations, même les plus lointaines. C'est parce que la Commune de Paris a été insolente, c'est parce qu'elle a envoyé en province des commissaires, c'est parce qu'elle y a répandu l'esprit d'anarchie, qu'un courrier a été arrêté par quelques citoyens soupçonneux. Paris répand « la défiance ». Que Paris soit suspect. Tant que les nouveaux Conventionnels n'étaient pas encore arrivés à Paris, on cherchait, par les journaux de la Gironde, par les articles de Brissot, par les proclamations tendancieuses de Pétion, par les communications de Roland à la Législative, par ses affiches gémissantes et ses lettres élégiaques, à persuader aux nouveaux élus que Paris n'était plus qu'une caverne de brigands.

A l'épreuve, et dès les premiers jours, il apparut sans doute à bien des Conventionnels qu'il y avait beaucoup d'exagération en ces noirs propos.

D'abord, le jour même où ils se réunirent il n'y eut, malgré les sombres rumeurs auxquelles Pétion complaisamment avait fait écho, aucun attentat sur les membres de l'Assemblée : ni violence, ni menace. Dès le lendemain même de son arrivée à Paris, le Conventionnel Le Bas écrit à son père : — Paris, 21 septembre, l'an 4e de la liberté, 1er de l'égalité. — Je suis arrivé ici hier à cinq heures, mon cher père. J'ai été sur-le-champ faire vérifier mes pouvoirs. La Convention nationale est formée... *Paris est plus tranquille qu'on ne me l'avait annoncé*. Les travaux du camp près cette ville avancent. Le zèle qui porte les citoyens aux frontières n'est pas ralenti. On ne peut s'en faire une idée juste dans notre froid pays. »

Ainsi les Conventionnels, au lieu d'entrer dans un enfer d'anarchie, dont la fumée ne tarderait pas à couvrir toute la France, trouvèrent la grande ville ordonnée et calme, ardente seulement de patriotisme. Alors la tactique de la Gironde se renversait ; elle faisait peur aux députés des désordres qui se produisaient au loin et où se répercutait l'action dissolvante de la Commune.

Pour ne pas laisser le temps à la Convention de s'apercevoir qu'elle était jouée, c'est de parti pris et dans l'intérêt d'une faction que toutes les couleurs avaient été poussées au noir, que Roland et ses amis l'étourdissent, dès les premiers jours, de propositions violentes. On vient de voir le rapport de Roland, plein d'insinuations et vide de faits. A ce rapport misérable, la Gironde fait écho dans la Convention par un mot terrible : l'échafaud. Ce serait à peine croyable si les procès-verbaux n'étaient pas là. A peine la lettre de Roland est-elle lue que Kersaint monte à la tribune : « Il est temps, en effet, d'appeler l'attention de la Convention nationale sur les excès, sur les violences, sur les brigandages, dont les départements se plaignent chaque jour. *Il est temps d'élever des échafauds* pour ceux qui commettent des assassinats *et pour ceux qui les provoquent.* . On agite le peuple ; on le pousse dans l'anarchie ; c'est le dernier coup de nos ennemis. »

Visiblement, le coup a été préparé entre la Gironde et les Roland. Buzot intervint : il portait à la tribune les mesquineries pédantesques de Roland et les rancunes véhémentes de sa femme. Lui-même était aigri et meurtri. A la fin de la Constituante, il avait fait partie de l'opposition d'extrême gauche avec Robespierre. Rentré dans l'obscurité et dans le néant de sa province, il avait souffert silencieusement, orgueilleusement.

Il avait contracté une sorte de haine inconsciente contre ceux de ses compagnons de lutte dont le nom, comme celui de Robespierre, avait continué à grandir; romantique, bilieux et faible, il avait pris pour les révoltes de sa fierté les souffrances obscures de sa vanité. Cette obsession maladive de soi éclate dans ses Mémoires. Médiocre disciple de Jean-Jacques, il en a retenu une disposition dangereuse à s'exalter dans la solitude, à se nourrir amèrement de sa propre vertu.

« Né avec un caractère d'indépendance et de fierté qui ne plia jamais sous le commandement de personne, comment pourrais-je supporter l'idée d'un maître héréditaire et d'un homme inviolable ? La tête et le cœur remplis de mon histoire grecque et romaine, et des grands personnages qui dans ces anciennes républiques honorèrent le plus l'espèce humaine, je professai dès mon plus jeune âge leurs maximes ; je me nourris de l'étude de leurs vertus. Ma jeunesse fut presque sauvage ; mes passions concentrées dans un cœur ardent et sensible, furent violentes, extrêmes, mais bornées à un seul objet, elles étaient toutes à lui. Jamais le libertinage ne flétrit mon âme de son souffle impur... Avec quel charme je me rappelle encore cette époque heureuse de ma vie qui ne peut plus revenir où, le jour, je parcourais silencieusement les montagnes et les bois de la ville qui m'a vu naître, lisant avec délices quelque ouvrage de Plutarque ou de Rousseau... Quelquefois, assis sur l'herbe fleurie, à l'ombre de quelques arbres touffus, je me livrais dans une douce mélancolie aux souvenirs des peines et des plaisirs qui avaient tour à tour agité les premiers jours de ma vie. »

A l'Assemblée constituante il souffrit de n'être pas au premier plan : « On ne peut pas me reprocher d'avoir porté envie à la gloire que mes collègues des communes se sont acquise dans cette assemblée. Si j'avais eu la volonté de mériter une réputation brillante, je n'avais qu'à suivre la marche facile et simple que je m'étais ouverte à Versailles dans les premiers jours de la Révolution française: cependant je me condamnai promptement au silence, il est inutile d'en expliquer ici la raison. »

Je ne sais point le sens de ces paroles mystérieuses. Buzot qui dès la Constituante connaissait Mme Roland en fut-il dès lors amoureux ? Souffrit-il dans son amour de la place plus grande que Lanthenas et Bancal paraissaient tenir alors dans le cœur de la femme aimée? Mais il lui resta de ce silence, de cette inaction prolongée, de cette rechute dans l'obscurité après quelques heures d'éclat, l'amertume secrète des hommes qui croient n'avoir pas rempli leur destinée et donné leur mesure. Il arrivait donc à la Convention avec un cœur impatient et troublé, qui devait pour ainsi dire, déformer toutes choses. A peine retrouva-t-il Mme Roland, à peine conçut-il sans doute je ne sais quel espoir d'en être aimé, son inquiétude d'amour et son inquiétude de gloire se confondirent. A servir les haines et les passions de Mme Roland, il soulageait l'orgueil amer de son propre cœur et il entrait dans les sympathies de la femme aimée. Mais quelle âpreté soudaine! quel langage provocateur! quel étalage du *moi*!

« Il faut que nous connaissions au vrai la situation de Paris, et lorsque mes frères vont sur les frontières défendre la patrie, il faut que je sache quel est le terrain mobile sur lequel je suis; il faut qu'un comité vous propose une loi contre ces hommes infâmes qui, par des haines et des vengeances *particulières, pourraient me poignarder, moi*, en trompant ce même peuple dont ma voix doit être écoutée, car je suis le même qu'en 1791. »

Toute la Gironde a, dès lors, l'hallucination du poignard. Tandis que le jeune Le Bas, avec son esprit calme et son âme sobre, constate que Paris est tranquille, Buzot perdant tout sang-froid se crée à lui-même, avec une violence où je sens le factice et le parti pris, des fantômes d'horreur et de terreur. Il dit dans ses Mémoires :

« Je cédai donc, je partis pour la Convention ; mais je délibérai bientôt si je ne reprendrais pas le chemin de mon paisible ermitage, tant j'éprouvai d'horreur au spectacle hideux de la ville de Paris et de la Convention. »

Quels étaient donc ces spectacles hideux ? Il n'y a, en tout cela, que la rhétorique violente d'une âme faible, qui s'est obstinée par système dans ses propres terreurs, pour pouvoir mépriser et condamner. Et c'est sur des impressions aussi démesurées et aussi vagues que Buzot, reprenant la pensée de Roland, demande la création d'une garde des départements chargés de protéger la Convention.

« Je reviens maintenant au véritable état de la question. On a beau

parler du Code pénal, si nous n'avons pas une force suffisante pour faire exécuter cette loi, où sommes-nous ? Mais cette force dont je vous parle, n'est-elle pas encore un des moyens qui vous ont été présentés par le ministre de l'intérieur, ce ministre qui, malgré toutes les calomnies qu'on peut débiter contre lui, n'en est pas moins à mes yeux, aux yeux des départements éloignés, un des plus grands hommes de bien de la France ? (*Applaudissements réitérés.*)

« C'est une force publique que je demande, c'est une force envoyée par tous les départements ; car je n'appartiens pas à Paris, je n'appartiens à aucun d'eux ; j'appartiens à la République entière. Voilà mon vœu fortement exprimé, malgré les déclarations de ceux qui parlent des Prussiens et de je ne sais quels hommes que je ne connais pas, moi qui vivais paisiblement dans ma province, en cultivant mon âme forte contre toute espèce d'événements. »

Ame faible au contraire, car les âmes vraiment fortes s'attachent plus aux objets et moins à elles-mêmes... C'était un acte grave de défiance contre Paris. C'était le germe de la guerre civile entre Paris et la France, et j'observe qu'aucun des orateurs n'essaie même de justifier par des faits précis, par des attentats préparés ou annoncés contre la Convention, ces dispositions extraordinaires. Le souvenir des massacres de septembre, savamment exploité par la Gironde, troublait les esprits. Ah ! Marat, le clairvoyant, « le prophète », avait bien raison, après les avoir conseillés, de les appeler « désastreux » ! Ils faussaient à ce moment la Révolution. Ils fournissaient à l'intrigue girondine le spectre sanglant dont elle avait besoin ; et ils lui permettaient de prolonger la terreur du cauchemar bien après l'évanouissement du danger.

La Convention, sous l'influence de la Gironde vota le même jour, 24 septembre, la motion suivante :

« La Convention nationale décrète qu'il sera nommé six commissaires, chargés : 1° de rendre compte, autant qu'il sera possible, de l'état de la République et notamment de l'état de la ville de Paris ; 2° de présenter un projet de loi contre les provocations au meurtre et à l'assassinat ; 3° de rendre compte des moyens de donner à la Convention nationale une force publique qui sera à sa disposition et qui sera prise dans les 83 départements. »

Ainsi la Gironde prenait sa revanche contre Paris et la Révolution de ses mécomptes électoraux parisiens. Elle irritait, elle avivait toutes les blessures qu'il aurait fallu fermer. Et Roland, qui avait dit tout d'abord qu'il fallait tirer un voile, cherchait maintenant, pour perdre Danton dont le génie agissant l'offusquait, à ouvrir une vaste et insidieuse enquête sur les événements de septembre. Dût la Révolution se déchirer elle-même, il fallait que les amours-propres fussent vengés. Petitesse des vanités, bassesse des haines !

Le lendemain 25 septembre, l'orage gronda de nouveau. Merlin de Thionville protesta contre le décret rendu la veille, raconta que Lasource lui avait

parlé d'un parti dictatorial qui existait à la Convention et le somma de s'expliquer. Lasource répondit par des paroles violentes et vagues : le régime de terreur et d'assassinat inauguré depuis des semaines n'était-il pas un régime de dictature? Danton, Robespierre, Marat demandèrent la parole pour s'expliquer enfin sur ces accusations de dictature. Danton parla le premier, d'une parole claire et d'un grand cœur, moins préoccupé de se défendre lui-même que de désarmer les haines et de mettre un terme aux rivalités. Il se dégagea de Marat sans violence mauvaise et sans anathème :

« C'est un beau jour pour la nation, c'est un beau jour pour la République française, que celui qui amène une explication fraternelle au sein de cette assemblée... Je suis prêt à vous retracer le tableau de ma vie publique. Depuis trois ans, j'ai fait tout ce que j'ai cru devoir faire pour la liberté. Pendant la durée de mon ministère, j'ai employé toute la vigueur de mon caractère et j'ai apporté dans le conseil tout le zèle et toute l'activité du citoyen embrasé de l'amour de son pays. S'il y a quelqu'un qui puisse m'accuser à cet égard, qu'il se lève et qu'il parle. Il existe, il est vrai, dans la députation de Paris un homme dont les opinions sont, pour le parti républicain, ce qu'étaient celles de Royou pour le parti aristocratique : c'est Marat.

« Assez et trop longtemps l'on m'a accusé d'être l'auteur des écrits de cet homme. J'invoque le témoignage du citoyen qui vous préside (Pétion). Il lut, votre président, la lettre menaçante qui m'a été adressée par ce citoyen; il a été témoin d'une altercation qui a eu lieu entre lui et moi à la mairie. Mais j'attribue ces exagérations aux vexations que ce citoyen a éprouvées. Je crois que les souterrains dans lesquels il a été renfermé ont ulcéré son âme... Il est très vrai que d'excellents citoyens ont pu être républicains par excès, il faut en convenir; mais n'accusons pas, pour quelques individus, une députation tout entière. Quant à moi, je n'appartiens pas à Paris, j'appartiens à un département vers lequel je tourne toujours mes regards avec un sentiment de plaisir; mais aucun de nous n'appartient à tel ou tel département, il appartient à la France entière. Faisons donc tourner cette discussion au profit de l'intérêt public.

« Il est incontestable qu'il faut une loi vigoureuse contre ceux qui voudraient détruire la liberté publique. Eh bien! portons-la, cette loi; portons une loi qui prononce la peine de mort contre quiconque se déclarerait en faveur de la dictature ou du triumvirat; mais après avoir posé ces bases qui garantissent le règne de l'égalité, anéantissons cet esprit de parti qui nous perdrait. On prétend qu'il y a parmi nous des hommes qui ont l'opinion de vouloir morceler la France; faisons disparaître ces idées absurdes, en prononçant la peine de mort contre leurs auteurs.

« La France doit être un tout indivisible, elle doit avoir unité de représentation. Les citoyens de Marseille veulent donner la main aux citoyens de Dunkerque. Je demande donc la peine de mort contre quiconque voudrait

détruire l'unité en France, et je propose de décréter que la Convention nationale pose, pour base du gouvernement qu'elle va établir, l'unité de représentation et d'exécution. Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie; alors, je vous jure, nos ennemis sont morts. (*Vifs applaudissements.*) »

Mais c'est cette « harmonie sainte » que la Gironde ne voulait pas. Danton, par ses propositions loyales, par la double loi portée contre les projets de dictature attribués aux uns, contre les projets de fédéralisme attribués aux autres, réalisait l'union. Le désaveu infligé par loi à Marat réduisait celui-ci à l'isolement et à l'impuissance. Mais c'est la guerre à mort contre tous ses rivaux que la Gironde poursuivait.

Buzot répondit âprement à Danton. Qu'importerait, dit-il en substance, de voter une loi contre la dictature, si on ne votait une loi contre les moyens qui la préparent? Ainsi, c'est une législation tendancieuse et captieuse qu'il voulait combiner : comme si ce n'était point la lutte des factions qui préparait la dictature, comme si, en cherchant l'union, Danton ne garantissait point par là même la liberté !

Robespierre intervint à son tour; mais il indisposa la Convention, déjà animée contre lui, par la longueur de ses explications personnelles. Il célébra ses vertus, son désintéressement, se mit au premier rang des révolutionnaires par la violence des haines suscitées. Et toujours l'irritant refrain : c'est moi qui... c'est moi que... c'est pour moi... Du reste, il se ralliait aux propositions de Danton.

Excité sans doute par l'accueil très froid et presque hostile que la Convention fit à Robespierre, Barbaroux se leva pour préciser l'accusation.

« Barbaroux, de Marseille, se présente pour signer la dénonciation qui a été faite. Nous étions à Paris, dit-il, avant et après le 10 août; vous savez quelle conspiration patriotique a été tramée pour renverser le trône de Louis XVI, le tyran. Les Marseillais ayant fait cette Révolution, il n'était pas étonnant qu'ils fussent recherchés par les différents partis qui malheureusement divisaient alors Paris.

« On nous fit venir chez Robespierre. Là, on nous dit qu'il fallait se rallier aux citoyens qui avaient acquis de la popularité. Le citoyen Panis nous désigna nominativement Robespierre, comme l'homme vertueux qui devait être dictateur de la France. (*Mouvements d'agitation et murmures.*)

« Mais nous lui répondîmes que les Marseillais ne baisseraient jamais le front, ni devant un roi, ni devant un dictateur. (*Vifs applaudissements.*) Voilà ce que je signerai et que je défie Robespierre de démentir. »

Que de bruit pour peu de chose ! Je suis très porté à croire que le propos de Panis a été, en effet, tenu. Mais quelle importance cela a-t-il ? Et suffira-t-il de la parole indiscrète d'un ami trop zélé pour convaincre un homme d'avoir marché à la dictature ? Dans les jours qui précédèrent et dans les jours qui

suivirent le Dix-Août le désarroi des esprits était grand. Il n'y avait plus d'autorité légale; et en fait, c'est bien la dictature de la force révolutionnaire qui s'était spontanément organisée.



Procession des prêtres réfractaires.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

Robespierre, avant le Dix-Août, et quand il cherchait encore à prévenir les mouvements violents, avait demandé : « Mais que fera le peuple sans chef? »

Il avait écrit : « Ce grand changement fournira un prétexte à de nouveaux troubles. Il faudra donc des mains fermes et habiles pour tenir le gouvernail et conduire au port le vaisseau de l'État. Quels seront les pilotes qui le sauveront ? »

Il se peut que quelques-uns de ses fanatiques amis aient interprété comme un vœu de dictature cette parole. Il se peut aussi que quelques-uns n'aient entrevu d'autre solution que la création d'un pouvoir révolutionnaire très fort où Robespierre tiendrait une grande place. Mais de là à convaincre Robespierre d'avoir formé un plan de dictature, il y a un abîme. En fait, c'est toujours pour une politique pacifique et légale, exclusive, par conséquent, de tout pouvoir dictatorial, qu'il se prononçait. Avant le Dix-Août il croyait que l'Assemblée pouvait légalement, constitutionnellement, sauver la liberté et la patrie. Et quand le mouvement révolutionnaire lui apparut enfin inévitable, il insista pour qu'une Convention nationale, nommée par le peuple, fût convoquée aussitôt. Qu'il ait espéré un moment, par la Commune de Paris, agir puissamment sur les élections mêmes et sur l'Assemblée nouvelle, je le crois, et je ne m'explique qu'ainsi la monstrueuse accusation portée par lui contre la Gironde, dans la terrible nuit du 2 au 3 septembre. Mais, c'était là la suite de l'ébranlement du Dix-Août, et il était impossible de ne pas faire le procès du Dix-Août même, si on faisait le procès aux mouvements et aux combinaisons qu'il suscita. Robespierre expiait maintenant, par cette fausse accusation de dictature, le détestable rêve d'ambition meurtrière, auquel un moment, dans le déchaînement des fureurs de septembre, il s'abandonna.

Panis jura que l'affirmation de Barbaroux était inexacte.

« J'atteste, sur mon serment, que je n'ai pas dit un seul mot à Barbaroux qui ne fût relatif à la translation des Marseillais, et que je ne lui ai jamais parlé de dictature. D'où a-t-il pu inférer une pareille accusation ? Quels sont ses témoins ? — *Rebecqui :* Moi, Monsieur. — Vous êtes son ami, je vous récuse. »

Panis n'avait pas sans doute gardé le souvenir de toutes les pensées qui, en ces journées terribles, avaient traversé son esprit ; mais encore une fois, à quoi pouvait aboutir la Gironde par ce système d'accusation ? A rien, ou à mettre en cause la Révolution même du Dix-Août. Et dans les deux cas elle se perdait.

Marat parla enfin, sans se troubler, sous une tempête de mépris et de haine, sous l'orage des colères vraies et des colères simulées. Tout d'abord les députés voulaient l'arracher de la tribune.

« J'ai donc dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels? — Tous, tous! — Si j'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels, je les rappelle à la pudeur. »

Et il se défendit, ou plutôt il se glorifia de toutes ses paroles, de tous ses actes. Mais lui, si prompt à accuser et à faire appel au glaive, il plaida pour la liberté des opinions.

« J'ai soumis mes opinions à l'examen du public ; si elles sont dangereuses, c'est en les combattant par des raisons solides, et non en me vouant à l'anathème que mes ennemis devaient les proscrire ; c'est en les réfutant, et

non en levant sur moi le glaive de la tyrannie, qu'ils devaient en détruire la funeste influence.

« Mes opinions, d'ailleurs, sur le triumvirat et le tribunat sont consignées dans des écrits signés de moi, imprimés et colportés publiquement depuis près de trois ans, et c'est aujourd'hui qu'on entreprend de les métamorphoser en crimes de lèse-nation. Pourquoi avoir tant attendu? »

Et il revendique la responsabilité des journées de septembre :

« Et puis, que me reprochez-vous?

« Au milieu des machinations, des trahisons dont la patrie était sans cesse environnée, à la vue des complots atroces d'une Cour perfide, à la vue des menées secrètes des traîtres renfermés dans le sein de l'Assemblée constitutive, enfin à la vue des suppôts du despotisme qui siégeaient dans l'Assemblée législative, me ferez-vous un crime d'avoir proposé le seul moyen que je crusse propre à nous retenir au bord de l'abîme entrouvert? Lorsque les autorités constituées ne servaient plus qu'à enchaîner la liberté, qu'à égorger les patriotes sous le nom de la loi, me ferez-vous un crime d'avoir provoqué sur la tête des traîtres la hache vengeresse du peuple? Non, si vous me l'imputiez à crime, le peuple vous démentirait; car, obéissant à ma voix, il a senti que le moyen que je proposais était le seul pour sauver la patrie; et, devenu dictateur lui-même, il a su se débarrasser des traîtres. »

Ainsi il assume les massacres de septembre, sûr que sa responsabilité se confondra dans celle du peuple lui-même. Et là éclate l'extraordinaire étourderie de la Gironde. A quoi bon soulever de tels débats et formuler de telles accusations quand on ne peut aller jusqu'au bout? Or la Gironde ne pouvait pas aller jusqu'au bout. Elle ne pouvait pas nettement, directement, mettre en cause les exécutions de septembre parce qu'elle craignait d'être conduite par la chaîne révolutionnaire des événements jusqu'au Dix-Août. Vergniaud lui-même, quand il répond à Marat, quand il lit la terrible circulaire envoyée par le Comité de salut public de la Commune, s'efforce de distinguer les autorités qui n'auraient pas dû conseiller le massacre, et le peuple qu'on ne saurait accuser pour l'avoir accompli.

« *Que le peuple*, dit-il, *lassé d'une suite de trahisons, se soit enfin levé, qu'il ait tiré de ses ennemis connus une vengeance éclatante, je ne vois là qu'une résistance à l'oppression. Et s'il se livre à quelques excès qui outrepassent les bornes de la justice, je n'y vois que le crime de ceux qui les ont provoqués par leurs trahisons.*

« Mais que des hommes revêtus d'un pouvoir public, qui, par la nature même des fonctions qu'ils ont acceptées, se sont chargés de parler au peuple le langage de la loi et de le contenir dans les bornes de la justice par tout l'ascendant de la raison; que ces hommes prêchent le meurtre, qu'ils en fassent l'apologie, il me semble que c'est là un degré de perversité qui ne saurait se concevoir. »

Quoi donc? Ce n'est plus qu'une question de forme? Le peuple est excusable, mais ses magistrats, parce qu'ils sont magistrats, sont coupables? Et qu'aurait répondu Vergniaud si on lui avait dit que dans les périodes de calme les magistrats du peuple sont en effet les gardiens de la loi, mais que dans les jours révolutionnaires et quand les magistrats eux-mêmes sont suscités par la Révolution, ils ne sont que l'expression suprême de la passion et de la force du peuple? Insondables abîmes que nul ne pouvait combler et qu'il ne fallait point ouvrir. Par ses attaques insensées, la Gironde aboutissait à ce singulier résultat : Marat et Vergniaud semblaient d'accord ou pour glorifier ou tout au moins pour excuser les massacres de septembre. Non, il n'y avait qu'une politique : tirer un voile, selon l'expression première de Roland répétée par Vergniaud, et se tourner vers l'avenir.

Marat, très habilement, après avoir constaté par l'audace même de ses paroles l'impuissance de la Convention à condamner les massacres de septembre, commence à glisser un désaveu partiel. Il sent, malgré tout, le poids de ces journées de meurtre, et après les avoir revendiquées avec une sorte de bravade, il semble les éloigner de lui.

« Ce sont les scènes sanglantes des 14 juillet, 6 octobre, 10 août, 2 septembre, qui ont sauvé la France... Que n'ont-elles été dirigées par des mains habiles ?

« J'ai frémi moi-même des mouvements impétueux et désordonnés du peuple lorsque je les vis se prolonger, et pour que ces mouvements ne fussent pas éternellement vains, et qu'il ne se trouvât pas dans la nécessité de les recommencer, j'ai demandé qu'il nommât un bon citoyen, sage, juste et ferme, connu par son ardent amour de la liberté, pour diriger ses mouvements et les faire servir au salut public. Suivez mes écrits : c'est dans cette vue que j'ai demandé que le peuple se nommât un dictateur ou tribun militaire. »

Ainsi c'est pour modérer les massacres qu'il demande un dictateur du meurtre, et comment la Gironde, qui n'ose pas, qui ne peut pas désavouer les massacres de septembre, pourra-t-elle flétrir la combinaison imaginée par Marat pour les modérer? Il n'y avait vraiment de solution que l'amnistie générale et le silence. Mais comme Marat, sous prétexte que les mouvements populaires se corrompent par leur désordre et se perdent par leur anarchie, commence subtilement à désavouer les journées de septembre! Un peu plus tard, comme je l'ai déjà noté, il accentuera le blâme et ne parlera plus que des désastreux événements de septembre. Et enfin il arrivera à se persuader à lui-même que c'est la contre-révolution qui a fait ces journées sinistres. Ou tout au moins il l'écrira dans son numéro du 17 novembre : « *Après qu'un grand nombre de contre-révolutionnaires eurent provoqué le massacre des prisons, pour ensevelir dans la nuit éternelle de l'oubli quelques-uns de leurs complices qui s'y trouvaient renfermés*, tremblants que ceux qui avaient trouvé moyen d'échapper au carnage ne vinssent à parler, ou que leurs propres ma-

chinations ne vinssent à être dévoilées, la plupart ne songèrent plus qu'à prendre la fuite. »

Ainsi, l'évolution est complète : le reniement est complet. Il semble que Marat ait oublié l'article monstrueux du 19 août où il invitait le peuple à massacrer les prisonniers de l'Abbaye. Il a commencé par déplorer, lui, l'homme d'État correct, que le peuple eût mis quelque désordre dans ces exécutions et qu'il n'eût pas le discernement exact des coupables : comme si Marat pouvait supposer que le meurtre provoqué par lui serait mesuré et clairvoyant! Puis, sans explication et comme s'il les condamnait en bloc, il parle des désastreux événements de septembre, et enfin il y dénonce une manœuvre de la contre-révolution. Quelle lâche et vile palinodie! Je ne connais pas de jugement plus sévère porté sur les journées de septembre et sur Marat lui-même. La seule excuse de ces meurtres était dans leur nécessité révolutionnaire. Mais s'ils ont été un désastre par la façon dont ils ont été conduits et dont ils ne pouvaient pas ne pas être conduits, si même ils ont servi les plans de la contre-révolution, et s'il apparaît qu'ils ont été son œuvre, quelle excuse reste-t-il au misérable prophète d'assassinat, qui n'est plus enfin, de son propre aveu, qu'une dupe ensanglantée? Voilà le châtiment que l'immanente justice infligeait au conseiller de meurtre, et si la Gironde avait eu quelque sérénité d'esprit et quelque hauteur d'âme, si elle n'avait pas cherché à rassasier ses rancunes et ses haines, elle aurait attendu que l'inévitable et prochain rétablissement de la vie normale et de la conscience normale fissent de Marat, réduit à se flétrir lui-même, un objet d'universel dégoût.

Mais ce n'est point Marat surtout qu'elle voulait frapper : derrière lui, à côté de lui, elle voulait frapper Robespierre et Danton, élargir autour de ces fronts détestés l'auréole sanglante. Déplorable calcul, car dès la première rencontre, à ces prises rageuses et incertaines Marat lui-même échappait. Pourtant, en cette même séance, un suprême effort est fait contre lui. Le député Boilleau donne lecture à la Convention de l'article où Marat invitait le peuple à l'investir, à la tenir toujours sous une surveillance menaçante et qui se terminait par un équivoque appel à l'égorgement : « O peuple babillard, si tu savais agir! » L'article était vieux de quelques jours, et Marat avait eu le temps d'en écrire un autre, celui que j'ai cité, où il annonçait « une nouvelle marche » et abjurait toute violence. Le député Boilleau avait sans doute négligé de le lire. Marat en fit faire la lecture par un des secrétaires, et ainsi couvert par sa modération récente, il échappa. Le coup de la Gironde était manqué.

Marat, dans son numéro du 28 septembre, triompha de cette séance. Il marqua discrètement son mécontentement de Danton qui l'avait désavoué :

« Danton s'y présente (à la tribune), non pour repousser les calomniateurs, déjouer leurs complots et couvrir de ridicule leurs inculpations, mais pour rendre compte de sa vie politique, protester de son amour pour l'égalité, le défendre d'avoir été l'instigateur des placards et des écrits de Marat, le

Royou de la Révolution (par une curieuse coquille, le texte porte : le *noyau* de la Révolution), invoquer à cet égard le témoignage du président, etc. »

Et il termine par ces lignes d'apothéose :

« C'est au milieu de ce soulèvement effroyable que je me présente à la tribune. Hommes bons et justes qui connaissez le cœur de l'Ami du peuple, les motifs qui ont toujours conduit sa plume, la pureté de son dévouement à la patrie, vous trembliez de voir l'innocence immolée à la fureur d'une bande d'hommes barbares, vous trembliez de voir le plus ardent de vos défenseurs traîné au supplice comme un atroce machinateur ; déjà vous le représentiez sous le glaive de la tyrannie, et sa tête livide, à la main d'un bourreau, donnée en spectacle aux yeux d'une multitude égarée par les impostures et les applaudissements de ses féroces assassins. Rassurez-vous. Calme au milieu d'eux, fort de sa conscience, se reposant sur la justice de sa cause, sur son courage indomptable, sur la justice de la majorité des membres de la Convention, sur le sens droit des tribunes, sur le pouvoir irrésistible de la vérité, il bravait, en souriant, les clameurs forcenées de ses ennemis, bien assuré de les couvrir de confusion et de sortir victorieux de cette lutte périlleuse. »

C'est la Gironde qui avait ménagé à Marat cette sorte de triomphe. Mais après tout, la victoire de Marat n'était qu'apparente : il avait commencé le désaveu des journées de septembre, il avait dû s'engager, pour ainsi dire, envers la Convention à répudier sa méthode de violence. Il ne s'était sauvé qu'en se reniant à demi. Et il était obligé de constater que Danton le repoussait. Il ne tenait qu'à la Gironde, en s'alliant au grand patriote et révolutionnaire, de réduire à rien la politique maratiste. Elle aima mieux continuer, sans suite d'ailleurs et sans plan, au hasard des fantaisies et des haines, sa lutte insensée. En quelques semaines, elle accumula tant de fautes qu'elle usa auprès des députés sans prévention presque tout son crédit. D'abord, avec son esprit de coterie, son goût des réunions occultes et exclusives où elle n'avait à souffrir ni la contradiction ni l'outrage et où elle machinait des plans secrets, elle négligea de rester aux Jacobins ou tout au moins d'y agir avec force. Elle y avait encore, au moment où la Convention se réunit, de sérieux appuis; elle aurait pu les garder, si elle n'avait pas perdu contact avec l'esprit public, avec la démocratie parisienne. Dans la séance du 24 septembre aux Jacobins, c'est Pétion qui préside; et lorsque Fabre d'Eglantine attaque Buzot et sa motion de garde départementale, il est interrompu violemment.

« Combien donc cette garde appelée des départements, peut-elle occasionner de maux! (*Murmures.*) Quel danger si chacune de ces forces se rangeant autour de sa députation, Paris voulait prendre fait et cause pour la sienne. (*Murmures excessifs.*) Ne serait-ce pas là un germe de guerre civile? » Barbaroux fut acclamé au contraire : « Huit cents Marseillais sont en marche pour Paris et ils arrivent incessamment. (*Applaudissements*). Marseille, qui a prévenu tous les bons décrets, qui a aboli la royauté quatre mois avant qu'elle

le fût, a encore prévu le bon décret que la Convention va rendre. Certes, j'ai été bien surpris d'entendre Fabre, à qui je croyais quelque patriotisme, employer, pour combattre ce décret, les mêmes raisonnements qu'employa l'état-major parisien pour combattre le camp de vingt mille hommes.

« Quoi qu'il en soit, les Marseillais arrivent : *ce corps est composé d'hommes entièrement indépendants du côté de la fortune*; chaque homme a reçu de ses père et mère deux pistolets, un sabre, un fusil et un assignat de mille livres. Ils viennent avec un corps de cavalerie de deux cents hommes aider leurs braves frères les Parisiens à assurer le règne de l'égalité et de la fraternité. (*Applaudissements prolongés.*) »

Ainsi la majorité des Jacobins acclamait à ce moment la concentration à Paris des forces révolutionnaires départementales; elle l'acclamait même quand Barbaroux disait nettement que c'étaient des forces bourgeoises, des fils de famille riches; et elle ne demandait qu'une chose, c'est que, comme Barbaroux le disait habilement à la fin de son discours, ces patriotes venus de tous les points de la France n'eussent pas d'hostilité systématique contre Paris. La Gironde n'aurait donc pas rencontré d'emblée aux Jacobins un courant d'opposition violente et d'insupportable défiance. Mais elle alla peu aux Jacobins. Elle préférait les conciliabules mystérieux où se nouent les intrigues. Elle espérait que le vide et le silence se feraient peu à peu autour des Jacobins, que les députés ne s'y rendraient guère, les uns parce qu'ils étaient attachés à la politique girondine, les autres parce que les violences de ton et de langage de certains Jacobins, animés de l'esprit impérieux de la Commune, les dégoûteraient.

Réal, président de la séance du 30 septembre, s'y plaint du peu d'assiduité des Conventionnels.

« Pourquoi le nombre des membres de la Convention nationale est-il si petit dans cette assemblée qui devrait les réunir tous ? On parle d'une réunion de députés qui s'assemblent pour se concerter ailleurs que sous les yeux du peuple : je ne crains pas de le leur dire, ces rassemblements nuisent à la chose publique; car lorsqu'on veut véritablement le bien du peuple, qu'on s'en dit les amis, c'est sous ses yeux que l'on concerte les moyens de lui être utile. »

Et Bourdon répondait: « Je suis bien loin d'approuver la réunion des députés ailleurs que dans cette enceinte; mais de quelque importance que je croie au salut public de les y voir très assidus, je dois dire à la société que beaucoup de députés en ont été éloignés par le désordre qu'ils ont vu régner dans les premières séances auxquelles ils ont assisté, désordre qui est dû à l'esprit dominateur de certains sociétaires, bons patriotes, mais peu éclairés, qui veulent que leur avis, et rien que leur avis, soit écouté ici, esprit dominateur qui est encore fortifié par quelques habitués des tribunes particulières surtout... Après cela j'espère que tous mes collègues, sentant tous la nécessité

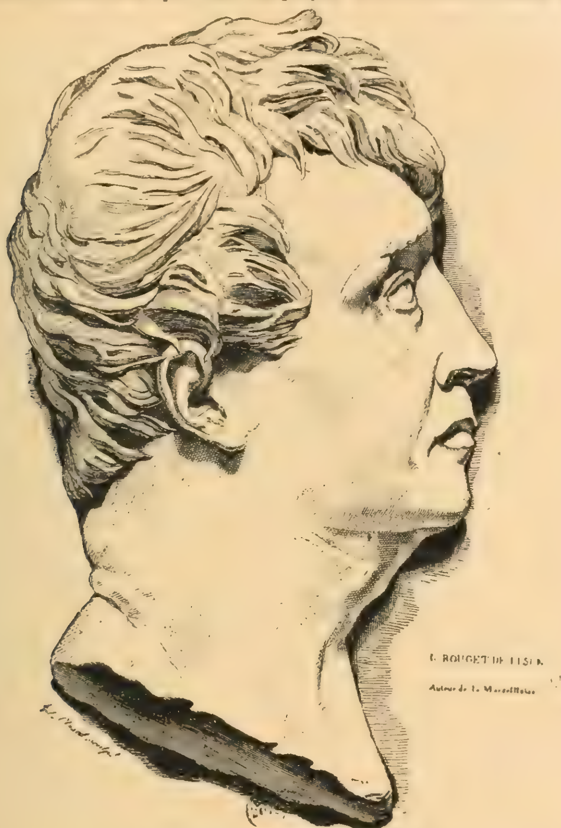
indispensable de se tenir serrés les uns contre les autres, se rendront ici avec assiduité et avec zèle. »

Calou intervenait pour dire: « Je crois pouvoir lever tous les nuages qui paraissent s'élever contre la société intitulée *la Réunion*, en annonçant qu'elle vient de prendre l'arrêté de se réunir tout entière aux Jacobins et de ne former qu'une seule masse avec eux. (*Applaudissements universels.*) »

Ainsi les Jacobins allaient être de nouveau une grande force, mais une force encore un peu incertaine et indéterminée, qui n'était livrée à aucune faction exclusive et sur laquelle la Gironde aurait pu s'appuyer par une large et ferme politique. Mais les Girondins (je parle des chefs, des dirigeants) ne voulaient pas se rencontrer avec cette députation de Paris qu'ils méditaient de perdre en l'enveloppant presque tout entière dans les accusations d'anarchie et de meurtre qu'ils ressassaient contre Marat. Ils ne voulaient pas chercher le plan d'une politique commune avec ces démocrates parisiens contre lesquels, depuis les élections, ils avaient une implacable rancune. Ils ne voulaient pas délibérer avec Danton, de peur d'être entraînés dans sa grande pensée conciliante et active; et avec un orgueil frivole et mauvais, ils s'isolaient des forces les plus ardentes de la Révolution.

Et quelle faute de tactique encore, au moment où ils proposaient une garde départementale, de manifester leur esprit de coterie et d'exclusion! Du coup, les députés sans préjugés et sans haines devaient se dire que la garde départementale ainsi réunie serait au service non de la Convention, mais d'une faction étroite, égoïste et vaniteuse, dominant la Convention. Lorsque le 11 octobre, la Convention nomma neuf membres du Comité de Constitution elle choisit, sous l'influence de la Gironde: Sieyès, Thomas Paine, Brissot, (bientôt remplacé par Barbaroux), Pétion, Vergniaud, Gensonné, Barère, Danton, Condorcet. C'était presque exclusivement un Comité « rolandiste ». Aucune part n'était faite aux amis de Robespierre, et Danton était isolé. Il chercha un point d'appui aux Jacobins, et dans la séance du 14 octobre qu'il présidait, dans celle-là même où il donna l'accolade à Dumouriez, il dit: « Je ne doute pas que la société ne forme un comité auxiliaire de constitution ». Ainsi, la Gironde, par son esprit étroit, transformait en forces hostiles les grandes forces de démocratie dont Danton était le centre; et ces forces s'organisaient. Le travail de désaffection et de défiance croissante qui se faisait dans les esprits à l'égard de la Gironde agitée, ambitieuse et vaine, se marque d'une façon très curieuse dans un discours de Couthon. Malade, infirme, il vivait presque hors des partis; et il est visible qu'il n'avait tout d'abord qu'une sympathie médiocre pour Marat et les hommes de la Commune. Il est visible que sans les combinaisons et les prétentions exclusives de la Gironde il se serait volontiers uni à elle pour assurer à la Convention, pouvoir national et central, la primauté légale, pour enfermer dans des limites plus étroites la Commune de Paris et pour arrêter peu à peu, par la seule

vertu de l'union et de l'action, les mouvements violents et les prédications meurtrières de la partie du peuple que l'esprit maratiste avait pénétrée. Mais il est visible aussi que tous les projets de la Gironde lui sont devenus



Rouget de Lisle (Auteur de *La Marseillaise.*)
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

suspects et même odieux en quelques jours, par les arrière-pensées qui y abondaient :

« Citoyens, dit Couthon aux Jacobins, le 12 octobre, c'est-à-dire le lendemain du jour où la Gironde, abusant de son influence sur la Convention encore novice, avait accaparé le Comité de Constitution et par là, semblait-il, l'avenir même de la République, citoyens, jamais les véritables amis du bonheur

et de la souveraineté du peuple n'ont eu plus besoin de se rallier. Il ne faut pas se le dissimuler, il existe à la Convention deux partis, et croyez-en un vieux, quoique jeune républicain, *il y a un parti de gens à principes exagérés dont les moyens faibles tendent à l'anarchie ;* il y en a un autre de gens fins, subtils, intrigants et surtout extrêmement ambitieux; ils veulent la République, ceux-ci ; ils la veulent parce que l'opinion publique s'est expliquée; mais ils veulent l'aristocratie, ils veulent se perpétuer dans leur influence, avoir à leur disposition les places, les emplois, surtout les trésors de la République, et déjà n'en avons-nous pas des milliers de preuves? Voyez les places, elles coulent toutes de cette faction. *Voyez la composition du Comité de Constitution, c'est là surtout ce qui m'a dessillé les yeux.* C'est sur cette faction, qui ne veut la liberté que pour elle, qu'il faut tomber à bras raccourcis. Pour cela, citoyens, il faut que les hommes véritablement purs, probes, en forment la résolution bien ferme, et puis se réunissent, où? Ici, pour en concerter les moyens... La première mesure à prendre, c'est d'arrêter le projet de la prétendue garde de sûreté de la Convention nationale, *projet que la Commission n'a proposé que pour de bonnes raisons. Dans le premier moment, je l'ai adopté moi-même, ce projet,* parce que je pensais qu'il amènerait un lien de fraternité de plus entre les départements, et qu'il tendrait à consacrer l'unité de la République. *Mais la composition du Comité de Constitution m'a ouvert les yeux ; je ne vois plus dans ce projet que le dessein de former un noyau de forces.* A la vérité, on ne demande à présent que quatre mille cinq cents hommes, mais on peut égarer le peuple, amener quelques troubles, et disposer la Convention à augmenter cette force de dix, douze, quinze et trente mille hommes; *alors la faction aurait des moyens pour arrêter ou influencer toutes les délibérations qu'elle jugerait à propos;* la souveraineté du peuple serait annulée, et l'on verrait naître l'aristocratie des magistrats... Je demande par grâce à mes collègues de la Convention de se réunir ici, de se concerter pour combattre la faction, je ne crains rien pour moi, je crains tout pour la patrie; il faut qu'on nous débarrasse de ces intrigants qui font tout le malheur de la République. (*Applaudissements.*) »

Et c'est douze jours avant, que les Jacobins acclamaient Barbaroux ; c'est quelques jours avant, que Couthon lui-même avait applaudi au projet de Buzot. Mais en ces deux semaines il avait apparu que la garde départementale était, dans le dessein de la Gironde, un instrument de guerre à mort contre Paris, une arme détestable d'ambition et de guerre civile. Buzot, avec une insolence maladroite et qu'il prenait pour de l'héroïsme, avouait, étalait cette politique de revanche et de haine contre Paris. Un conflit s'était élevé entre la Convention et quelques sections de Paris. La Commune de Paris voulait qu'il fût procédé au renouvellement des départements et de la municipalité par le scrutin à haute voix. Il lui paraissait qu'ainsi, sous la surveillance même des forces les plus véhémentes du peuple, les électeurs feraient

les choix les plus conformes au vœu de la Commune. La Convention exige que le scrutin soit secret. Plusieurs sections protestent. Celle de la Butte des Moulins proclame, le 5 octobre, que le « scrutin à haute voix est seul digne des hommes libres et républicains ». Le 7 octobre, la section du Marais vote à haute voix ; la section de la Fontaine de Grenelle prie la Convention de rapporter le décret qui interdit les élections à haute voix.

La section des Gravilliers formule à la barre le même vœu et elle déclare « qu'elle ne souffrira pas que le despotisme sénatorial remplace le despotisme monarchique ». Chose curieuse : tandis qu'aujourd'hui, en période calme et légale, les prolétaires tiennent surtout à assurer le secret absolu du vote, condition de leur pleine liberté, à la fin de 1792 la Commune de Paris semble voir dans le vote à haute voix un des moyens de « dictature du prolétariat », pour parler le langage de Marx. Même quelques-unes de ces sections tentèrent d'organiser une action collective. Le 6 octobre, la section du Panthéon envoie une députation à celle de l'Arsenal, lui demandant de désigner deux délégués qui, réunis à ceux des autres sections, formeront un club à l'Evêché et discuteront sur les nominations à faire, sans doute aussi sur le mode de ces nominations (voir Mellié). C'est la première idée, c'est le germe du club de l'Evêché. Mais que pouvait cette agitation contre la puissance intacte, contre l'autorité immense de la Convention? Elle était unanime, de Marat à Cambon et aux Girondins, à maintenir le scrutin secret, à exiger des sections et de la Commune l'application de la loi ; et nul n'eût osé s'insurger contre elle. Même les plus ardents sectionnaires, comme Momoro, hésitent à violer la légalité et à défier la Convention. La section du Théâtre Français, dite de Marseille, communique à la Convention, le 12 octobre, avec les signatures de son président Momoro et de son secrétaire Peyre, sa délibération du 6 :

« Sur l'invitation faite par la section des Marais de nommer deux commissaires, pour, de concert avec un pareil nombre de commissaires qui seraient nommés par les 47 autres sections, rédiger une adresse à la Convention nationale, à l'effet de l'engager à décréter le scrutin à haute voix et par appel nominal pour toutes élections, l'Assemblée considérant que la Convention nationale ayant établi elle-même le mode de ses élections par appel nominal et la section du Théâtre Français n'ayant fait que se conformer à ce mode qu'elle doit croire le meilleur possible, elle doit persister dans ses arrêtés à cet égard ; en conséquence, elle arrête qu'elle se réserve, s'il a été porté quelque décret contraire, de prendre tel autre arrêté que sa sagesse lui dictera contre un pareil décret, *déclarant néanmoins qu'elle exécutera provisoirement ce même décret lorsqu'il lui aura été officiellement notifié.* » En somme, et avec quelques rodomontades assez vaines et inoffensives, c'était la soumission à la loi, l'obéissance à la Convention.

Les hommes de la Commune, enivrés de la toute-puissance révolutionnaire

qu'ils avaient un moment exercée, retenaient quelques habitudes hautaines de langage; mais ils n'osaient pas engager la lutte contre l'Assemblée souveraine en qui toute la force révolutionnaire de la nation était légalement concentrée. Et comme quelques murmures accueillaient, à la Convention, la lecture de l'arrêté du Théâtre Français, Vergniaud, d'esprit plus large que la plupart des Girondins et d'âme moins puérilement batailleuse, rappela les plus échauffés au bon sens: « Je ne pense pas que nous puissions conclure des termes de cet arrêté, que la section qui l'a pris soit en état de rébellion ouverte à la loi. Il y est dit que, sur l'invitation de la section du Marais, elle se propose de vous présenter une pétition pour vous engager à décréter le scrutin à haute voix; mais elle dit ensuite qu'elle se soumettra provisoirement à la loi. Je crois que, dans l'état présent des choses, le président et le secrétaire qui ont signé cet arrêté doivent être mandés à la barre. » Momoro démontra sans peine, le lendemain, que la section avait, dans l'élection du maire, observé la loi. Il assura qu'elle le ferait à l'avenir, et cet incident fut clos, malgré les efforts du président girondin Delacroix pour l'envenimer, par un décret de la Convention qui admettait Momoro et Peyre aux honneurs de la séance, et qui passait à l'ordre du jour sur l'arrêté de la section du Théâtre Français, par ce motif « que la loi avait été exécutée dans l'élection du maire, et le serait dans les autres élections ».

Ainsi s'affirmait la force tranquille de la Convention qui aurait peu à peu ramené aux conditions de la vie normale et sous la règle des lois toutes les forces un peu effervescentes que le grand mouvement du 10 août avait suscitées.

Mais écoutez le cri de rage qu'à propos de cet incident pousse le funeste Buzot, aigre interprète des rancunes du ménage Roland contre Paris: « Je ne sais, dit-il le 12 et sans tenir compte du rappel à la sagesse de Vergniaud, je ne sais si vous ne devez pas plus de pitié que de colère à ces hommes qui s'élèvent contre vos décrets; je les appelle des hommes, car ils n'ont plus le titre de citoyens ceux qui cessent de reconnaître les lois de la République; mais il est bien étonnant qu'une partie de cette ville, qui devrait environner de sa confiance et protéger contre les ennemis intérieurs la Convention nationale, soit prête à se mettre en insurrection contre elle. Vous en tirerez sans doute l'induction nécessaire *que, puisque les 82 autres départements vous ont seuls conservé toute leur confiance, vous devez les avoir ici.* »

Vraiment on dirait une gageure de guerre civile, un parti pris de suicide. Quoi! à cause de l'arrêté d'une section de Paris, qui d'ailleurs s'était soumise à la loi, il faut que la Convention constate officiellement qu'elle ne peut plus compter sur Paris pour la défendre et pour défendre en elle la Révolution! Il faut qu'elle oppose ouvertement, criminellement, la France à Paris, et que cette garde départementale, annoncée d'abord comme le lien vivant de toutes les forces de la patrie, soit maintenant une menace pour la capitale, une pré-

caution expresse contre elle, le glaive de la France tourné contre le cœur de la France! C'était le délire de la provocation.

L'émoi de la Convention fut vif, et l'agitation extrême. Pour beaucoup de députés le voile se déchira soudain et ils virent où on les menait. Après avoir défié et menacé Paris, Buzot défie et menace les Jacobins. Il crie à ceux qui murmurent et l'interrompent : « Si quelques citoyens, membres d'une société autrefois célèbre par son amour de la liberté, si ces citoyens ont osé dire dans cette société que les 82 départements ne pouvaient envoyer pour garder leurs représentants que des hommes qui ne sont point élevés encore à la hauteur de l'esprit public qui règne à Paris, je dirai, moi, que les départements enverront des hommes soumis à la loi, des hommes dont le patriotisme consiste à chérir et défendre jusqu'à la mort la liberté de leur pays. »

Mais on dirait que Buzot a lui-même le sentiment qu'il force les couleurs, qu'il dramatise à l'excès les événements. Sans doute il devait se demander tout bas, lui qui avait constaté naguère dans l'Eure à quel point les divisions du parti révolutionnaire y étaient inconnues, si son attitude soudain violente et agressive y était comprise. Et il éprouvait le besoin de se couvrir de l'opinion de ses commettants, sans doute sollicitée par lui. « Que les anarchistes ambitieux sachent bien, s'écrie-t-il, que déjà cette garde se lève dans nos départements, qu'ils sachent que notre vœu a été prévenu et qu'il sera rempli, et j'annonce déjà que mon département m'a declaré que ce que j'ai fait est bien et conforme aux principes. »

Sans doute, et comment les commettants de Buzot, habitués à mettre en lui leur confiance, la lui auraient-ils soudain retirée? Mais à coup sûr un étonnement douloureux et une croissante inquiétude les pénétraient : Que se passe-t-il donc à Paris? Ils refuseront bientôt de s'associer à cette politique furieuse. Et comme on comprend que, le soir de ce jour, Couthon, aux Jacobins, ait retiré son adhésion première au projet de garde gouvernementale dont Buzot venait de livrer, avec une sorte d'exaspération maladive, le véritable sens! Il mettait dans une situation terriblement compromettante ceux de ses amis qui essayaient encore de présenter comme un gage d'amitié envers Paris l'appel fait aux départements.

Le 9 octobre encore le journal de Brissot écrivait : « On avait cherché à alarmer les citoyens de Paris sur cette mesure. Buzot a prouvé qu'elle était hautement réclamée par l'intérêt de cette ville. Paris ne subsiste que par l'unité et l'indivisibilité de la République, que par son union intime avec les départements ; c'est là qu'est le secret de sa population et de ses richesses. Or, la mesure proposée, outre qu'elle est une garantie de l'indivisibilité de l'Empire, multiplie et resserre les rapports des Parisiens avec le reste des Français. » C'est ainsi que Brissot résumait la pensée de Buzot : « *union intime* de Paris et de la France. » Et trois jours après, le même Buzot dénonçait et menaçait Paris au nom de la France. Ainsi se révélait aux observateurs les

moins attentifs, ce qu'il y avait de factice et d'incohérent dans la politique forcenée de la Gironde. Autour d'elle, en elle, les désaveux se multipliaient.

Le journal de Prudhomme, *les Révolutions de Paris*, fait en quelques jours la même évolution que Couthon. Dans le numéro du 22 au 29 septembre et à propos du premier discours de Buzot où il demande la garde départementale pour la Convention, le journal dit : « Mardi 25, Kersaint et Buzot ont demandé que l'Assemblée prît des mesures de rigueur contre les rassemblements, surtout contre les agitateurs. *Leurs discours souvent applaudis et faiblement combattus* ont déterminé l'assemblée à rendre le décret. » Il n'y a pas une nuance de blâme, mais au contraire une sorte de sympathie. A ce moment (numéro du 29 septembre au 6 octobre), *les Révolutions de Paris* sont très sévères pour le Comité de surveillance de la Commune : « C'est avec douleur que nous avons vu le Comité de surveillance de Paris s'écarter des principes et se livrer à des impulsions sans doute étrangères. Ces opérations paraissent avoir été la plupart abandonnées au hasard, et est-ce au hasard qu'il faut abandonner la liberté des citoyens?... Quoi! un innocent dont on ne s'est pas même donné la peine de vérifier le nom, a été jeté dans les prisons et massacré au 2 septembre... Il est temps que de pareils désordres, que l'appréhension même de pareils désordres cesse. Si la sûreté des individus souffre de telles atteintes, si tous les Français qui se trouvent à Paris sont ainsi menacés, si les députés se trouvent ainsi sous le glaive d'accusations vagues, hasardées et tardives, les départements croiront, non sans fondement, que ce Comité de surveillance est dirigé ou entraîné par une faction qui cherche à dominer la République ; ils oublieront les services que nous avons rendus à la Patrie ; ils se défieront de nous et finiront par nous haïr. Nous laissons au lecteur le soin de calculer les maux infinis qui sortiraient de cette scission ; mais nous observerons, en finissant, que les députés des départements sont venus pour la plupart dans nos murs avec cette idée : c'est pourquoi, oubliant que la meilleure garde des fonctionnaires publics est l'opinion, ils ont voulu donner à la Convention une garde composée par tous les départements, garde très dangereuse à la liberté, si l'Assemblée succombait elle-même sous une faction. Nous n'avons plus de garde du roi : il nous faut selon eux une garde de la Convention et formée comme celle de Louis le Traître, et de 24000 hommes. Parisiens ! voyez comme vous êtes avilis ! Hâtez-vous de reprendre votre dignité et les droits que vous avez à l'estime publique, en faisant de bons choix et en remplissant votre municipalité nouvelle d'hommes étrangers à tous les partis, et de patriotes raisonnables. »

Comme il eût été facile à la Gironde, dans cet état des esprits, avec le besoin d'ordre, de sécurité et de légalité qu'éprouvaient à Paris les démocrates les plus ardents, de rétablir, sans provocation, la force du pouvoir exécutif central, de mettre un terme aux arrestations arbitraires et aux empiètements de la Commune de Paris !

A ce moment, le journal de Prudhomme, tout en combattant le projet de garde départementale, accuse non les Girondins qui la proposent, mais le Comité de surveillance qui semble s'ingénier à la rendre nécessaire. Huit jours après, dans le numéro du 6 au 13 octobre, c'est un tout autre langage. Les déclarations et les menaces de Buzot ont produit leur effet. Le journal combat violemment le projet de « maison militaire » de la Convention nationale

Il cite d'abord les fortes paroles de Montesquieu :

« L'opinion publique se trouve sans énergie ni liberté, lorsque le corps législatif met, comme les empereurs romains, une tête de méduse sur sa poitrine, lorsqu'il prend cet air menaçant et terrible que Commode faisait donner à ses statues, lorsqu'il méconnaît les bornes de son autorité, et lorsqu'il ne sent pas bien qu'il doit se juger en sûreté comme un despote doit se croire en péril. »

Et il ajoute : « La Convention nationale se met en garde contre Paris; qu'a-t-il fait pour exciter la défiance des représentants du peuple? Paris s'est sacrifié pour la Révolution... *Un parti, dans la Convention nationale, sollicite une garde particulière.* Citoyens, prenez-y garde ; cette mesure projetée nous menace du despotisme le plus affreux. L'Assemblée réunissant tous les pouvoirs, celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, qui sont les siennes propres, et celui de juger, si tel est son bon plaisir, les crimes ou les individus, si nous lui fournissons des janissaires, autant vaudra-t-il vivre sous la dynastie du sultan, ou sous l'aristocratie vénitienne... Pourquoi veut-on donner une garde à la Convention nationale ? Ce n'est pas qu'on croie qu'elle en a besoin. Le Parisien n'a-t-il pas respecté même les Maury et les Mirabeau cadet? Mais c'est que cette garde semblerait dire hautement à toute la République : « Citoyens, les Parisiens sont des factieux »; et c'était là le langage de Coblentz, des Tuileries, et des aristocrates de tous les partis.

« Buzot ne s'en est point caché à la séance du vendredi 12 du courant. Ce député du département de l'Eure a levé tout à fait le masque, à l'occasion d'un arrêté de la section de Marseille... Dis, Buzot, ce langage que tu as tenu n'est-il point d'un véritable factieux ? »

Ainsi la Gironde, par ses provocations imprudentes et insensées, avait tourné contre elle des esprits d'abord assez favorablement disposés.

Carra que Mme Roland appelle « un fort bon homme à très mauvaise tête », dont « les *Annales* réussissaient merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique toujours imposant pour le vulgaire », refusait nettement de s'associer à la campagne de Buzot.

Je lis dans le numéro du 9 octobre : « Quoique nous ayons lu les débats sur la force armée des départements dont la Convention croit devoir s'entourer nous sommes encore à chercher la grande utilité de cette mesure... Ce n'est pas sur la force armée que doit reposer l'indépendance et la liberté de la Convention ; cette force ne peut ni l'assurer ni la garantir à la République,

elle est bien plus propre à produire un effet contraire; ce sont les tyrans qui s'entourent de gardes, parce qu'ils craignent. » Et le 28 octobre, les *Annales* marquent leur désapprobation de la lutte systématique engagée contre la Commune : « On dirait que la Convention que rien ne peut rivaliser, et qui doit être au-dessus de toute crainte, comme elle est au-dessus de tout danger, a cependant la crainte puérile de trouver une rivale dans la Commune de Paris. »

Mais ce qui était plus grave pour la Gironde, c'était le blâme discret, mais sévère, et le désaveu public de Condorcet. Mme Roland, qui ne lui pardonne point de s'être refusé à la tactique de coterie et de haine qui a perdu la Gironde et ébranlé la Révolution, l'accuse d'avoir cédé à la peur d'être hué par les tribunes. C'est une calomnie. C'est dans son cabinet de travail, c'est la plume à la main, qu'il a jugé et condamné la politique d'exaspération de Buzot et de Roland. Dès le 10 octobre, et quand il est visible que sous prétexte de demander à la Commune de Paris compte des objets qu'elle a reçus en dépôt le 10 août, les rolandistes cherchent simplement à assouvir leurs rancunes, Condorcet écrit avec force :

« Dans la mémorable journée du 10, un grand nombre d'effets précieux en matières d'or et d'argent ont été déposés entre les mains de la Commune de Paris ou de son comité de surveillance. Il est maintenant question de lui demander des comptes qu'elle s'offre elle-même de rendre.

« La commission des 24 a été chargée de présenter un projet de loi à ce sujet. L'article 2 du décret porte que les déclarations qui seront faites des effets déposés demeureront secrètes. On a vainement demandé la publicité de ces déclarations, en se fondant sur ce principe aussi incontestable en matière judiciaire qu'en matière politique, que toute déclaration qui n'était point publique prenait par cela même un caractère suspect. M. Danton, en développant cette opinion, a poussé plus loin encore les arguments, en montrant que la publicité qu'on réclamait pour ces déclarations était le moyen le plus sûr de porter de la clarté dans les comptes de la Commune et de s'assurer de leur exactitude.

« *Ceux qui ont conçu contre la Commune de Paris des préventions bien ou mal fondées, mais qu'ils ne veulent pas sacrifier pour le bien public,* (*ceux qui cèdent*) *à quelques ressentiments particuliers, ou peut-être même à la terreur que leur a inspirée durant quelques instants cette Commune révolutionnaire; ceux qui voient dans les fautes qu'elle a pu commettre un prétexte de faire le procès à la révolution du 10 et d'attaquer indirectement la république, dont ils n'osent encore dire du mal hautement; ceux qui, éloignés du théâtre de Paris où se tramaient tous les complots, où l'on machinait la ruine de la liberté, n'ont pas eu occasion de voir combien cette dernière révolution était nécessaire, et qui ne voient peut-être pas encore qu'ils n'existeraient déjà plus sans elle; ceux enfin qui, au lieu de vouloir*

soumettre la Commune de Paris à une comptabilité envers le peuple et l'opinion publique, veulent faire de ses comptes un labyrinthe de formes judiciaires et chicanières, ceux-là se sont élevés en grand nombre contre l'avis de M. Danton. L'article du Comité a été adopté après une discussion où quelques membres ont mis, puisqu'il faut le dire, et sans néanmoins entendre inculper la majorité de l'assemblée qui est digne de la confiance de la république, *plus d'humeur que de raison et plus de cet esprit de modérantisme qui naquit en 89, pour aller former le club des Feuillants, que de véritable patriotisme.*

« Au reste, quelque sévérité qu'on veuille mettre à exiger des comptes de la Commune de Paris, on verra aisément, si l'on n'est pas prévenu, que



La Marseillaise.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

n'ayant point exigé de récépissé de ceux qui sont venus déposer des effets entre ses mains, il sera toujours impossible de la convaincre d'autre délit que de négligence. »

C'était pour la Gironde un avertissement terrible et qui allait au fond même des choses. Condorcet voyait nettement qu'à accuser ainsi les événements de septembre, épisode douloureux et détestable du mouvement révolutionnaire qui avait son origine au Dix-Août, on était logiquement conduit à faire le procès du Dix-Août même et de la République. Les funestes connivences finales de la Gironde et de la contre-révolution, les anathèmes rétrogrades que bientôt, du fond de son cœur ulcéré, Buzot lancera à la République elle-même justifieront l'avertissement et le pressentiment de Condorcet. L'infortuné grand homme, qui avait su s'élever au-dessus des rancunes et des terreurs, mais qui n'y pouvait élever les autres, commençait dès lors à s'épuiser en vains efforts de conciliation et de sagesse. Chose remarquable : à

la minute même où il sent le plus vivement la nécessité de l'union, la frivolité coupable et meurtrière des querelles et des haines, c'est Danton qu'il soutient. C'est à un avis de Danton qu'il se rallie.

Acculés par l'offensive de la Gironde, les Jacobins prirent nettement position contre elle. Ils sommèrent Brissot de venir défendre les passages de son journal où il diffamait systématiquement la Commune de Paris et où il dénonçait l'existence à la Convention d'un parti désorganisateur. Brissot n'ayant pas répondu, les Jacobins prononcèrent son exclusion, dans la séance du 12 octobre, par un ordre du jour longuement motivé. De plus, convaincus que si les Girondins animaient les indignations et les colères contre les journées de septembre, ce n'était point pour frapper Marat seul, mais pour atteindre toute la députation de Paris et Paris même, ils se décidèrent à publier un plaidoyer atténué et habile. Peu à peu les Girondins obligeaient une partie de la démocratie à paraître se solidariser à demi avec Marat, à accepter, au nom du peuple, une plus large part de responsabilité dans les événements de septembre que peut-être il ne convenait. Ainsi, c'est devant tout le bloc de la démocratie parisienne que la Gironde allait se trouver.

Quand Couthon eut prononcé aux Jacobins le discours que j'ai cité, et où il déplorait l'existence à la Convention de deux partis, et quand il fut question d'envoyer ce discours aux sociétés affiliées, des objections se produisirent. Bentabole, Chabot, Tallien, Desmoulins, déclarèrent qu'il n'y avait pas à la Convention un parti *des têtes exaltées*, qu'à supposer que Marat put être justement accusé d'exaltation, il était seul et que cela ne formait point un parti. Ainsi l'instinct de conservation révolutionnaire avertissait les Jacobins de ne pas dépenser leurs coups, de ne pas frapper en même temps à droite et à gauche et de porter tout leur effort contre « les intrigants », c'est-à-dire contre la Gironde. Hardiment, et en hommes qui sentent que les Girondins, si redoutables d'abord, s'usent vite et se perdent, ils couvrent et glorifient en tous ses actes le peuple de Paris. Dans la circulaire qu'ils lancent le 15 octobre, ils parlent nettement du 2 septembre dont « la faction et le ministre de l'intérieur » veulent tirer parti contre Paris.

« Voici ce qui se passa à cette époque : les ennemis avaient entamé notre territoire et s'avançaient sur Paris. La Commune de Paris, sur le rapport du patriote Manuel, et voyant que la législature, loin de prendre des mesures dictées par des circonstances aussi impérieuses, recevait avec aigreur les moyens de salut public qu'on lui présentait, prit la résolution, après l'avoir annoncé à tout Paris, de faire tirer le canon d'alarme et sonner le tocsin, pendant que les officiers municipaux proclameraient, dans Paris, l'imminence du danger. Trente mille hommes, quelques heures après, se présentèrent au Champ de la Fédération et s'y enrôlèrent pour aller combattre l'ennemi. Ce bel enthousiasme fut toujours croissant et fut en même temps suivi par tous les départements. Ces nombreuses armées assurèrent le salut de la République.

« Eh bien! la faction veut répandre des nuages sur cette imposante journée; elle l'impute à crime à ses auteurs, parce que des citoyens, arrachés brusquement des bras de leur famille pour voler à la défense de leurs foyers, crurent devoir immoler à la sûreté publique les scélérats, les conspirateurs restés impunis, entassés dans les prisons au mépris de la promesse de leur punition dans les vingt-quatre heures. Il était d'ailleurs prouvé que de nouveaux complots existaient, et que ces traîtres devaient être élargis pour porter le carnage et la mort dans toute la ville à une heure indiquée. On voit donc bien que les crimes des patriotes, des défenseurs de la patrie, ne sont autre chose, aux yeux des tyrans et des factieux, que l'amour de leur pays. »

Détestable politique que celle de la Gironde qui, en cherchant une arme de parti dans ces événements lugubres où les responsabilités ne peuvent être démêlées, où la part du patriotisme et la part du crime sont indiscernables, obligeait la Révolution elle-même à assumer ces tristes jours, à les faire siens!

L'offensive des Jacobins contre la Gironde était merveilleusement secondée par la réserve et l'habileté de Robespierre et de Marat. Jamais ils ne furent plus prudents, plus avisés qu'en cette période où les Girondins se dépensaient en motions retentissantes et furieuses, se discréditaient par des propos et des gestes forcenés. Le mot d'ordre avait été donné à la Convention de ne pas laisser parler Robespierre. Dès qu'il se dirigeait vers la tribune, c'était un orage bien préparé d'imprécations, d'invectives et de huées. La Gironde faisait violence à la liberté de la parole. Elle supprimait en Robespierre le droit de ses commettants : elle annulait dans la Convention le mandat de celui qui, avec un sens révolutionnaire admirable, avait le premier proposé la réunion d'une Convention nationale comme solution de la crise du Dix-Août. Mais la Gironde ne discutait plus, elle s'emportait et elle frappait. Elle avait peur aussi que la grave parole de Robespierre, où parfois l'accent de la conviction intérieure et de la passion démocratique remuait les esprits, ne dissipât quelques préventions. A la façon dont Brissot parle de lui dans son journal du 29 octobre, il est visible que le plan de la Gironde est, non pas de contenir Robespierre, mais de l'anéantir.

« Robespierre, enseveli sous le poids du mépris qu'il s'était attiré à la seule fois qu'il avait pris la parole, Robespierre qui semblait s'être apprécié enfin en se condamnant au silence... »

Non, ce n'est pas à un silence éternel qu'il s'était condamné. Mais lui, si empressé d'habitude à se produire, si obstiné à imposer de longs discours à des auditoires à demi hostiles qu'il dompte enfin par sa ténacité, il a compris cette fois qu'il s'userait en vain et dans une lutte sans dignité, à parler contre cette tempête de haines sincères ou factices ; et silencieux, attendant son heure, il laissait la Gironde s'épuiser et s'abaisser par ses fureurs.

Quant à Marat, il dut, sans doute, donner du mal plus d'une fois ...

qui lui conseillaient le calme, la modération. Le 24 septembre, aux Jacobins, Fabre d'Églantine dit de lui :

« C'est un homme après lequel les Cordeliers sont toute la journée à lui prêcher d'être sage, sans quoi il eût fait bien autre chose que ce qu'on lui reproche. »

Chabot dit aux Jacobins, le 14 octobre :

« Quant au parti qu'on appelle maratiste, je ne le connais pas, et ne puis le comprendre, car Marat est un porc-épic qu'on ne peut seulement pas toucher du doigt, et il n'est donné à personne d'entendre quelques traces de ses idées. »

Il ne paraissait donc pas, même en ce temps, très maniable. Et pourtant avec un grand sens politique, il s'efforce, en ces premières semaines de la Convention, de se surveiller, de se modérer. Il a compris que, s'il ne fournissait point de prétexte aux violences des Girondins, ceux-ci, résolus cependant à le perdre, se perdraient eux-mêmes par leur parti pris. Il les savait inconsistants, étourdis, il voulait leur laisser le loisir de se compromettre. Il s'applique d'ailleurs de bonne foi à défendre la Convention ; il comprend bien, malgré l'influence encore dominante qu'y exercent les rolandistes et brissottins, qu'elle est la suprême ressource de la Révolution et il tâche d'éviter les conflits entre elle et la Commune. A l'égard des généraux, il met le peuple et la Convention en garde contre l'engouement; mais il s'efforce de leur rendre justice :

« Rétractez-vous donc au sujet de Dumouriez, me disaient hier matin deux collègues (n° du 5 octobre), a l'ouïe des avantages qu'il dit avoir remportés sur l'ennemi. Point d'étourderie, mes chers confrères, je vous prie; j'aurai grand plaisir, sans doute, de lui rendre justice; mais je l'attends au bout de la carrière; qu'il taille en pièce les Prussiens, qu'il aille prendre ses quartiers d'hiver à Bruxelles, après avoir favorisé l'insurrection des Flamands, qu'il presse ensuite le supplice de Capet le conspirateur, et compte sur ma rétractation. »

Dans le numéro du 5, il fait alterner l'allégresse et la défiance :

« Les nouvelles qui nous viennent de nos armées continuent d'être favorables. Les lettres de Dumouriez annoncent que les Prussiens sont en pleine retraite... Tant d'heureuses nouvelles ont dû exciter une vive allégresse; les endormeurs en ont adroitement profité pour combler d'éloges nos généraux et plonger le public dans une sécurité qui pourrait encore devenir fatale et jeter les membres de la Convention hors des bornes.

« Sans doute, il faut aujourd'hui de la confiance dans nos généraux; mais doit-elle être aveugle après toutes les trahisons dont nous avons été jusqu'ici les victimes? La prudence ne doit-elle pas toujours marcher à côté?... Il est certain qu'avant le Dix-Août, les mieux famés n'avaient rien fait qui fût digne d'éloges Ainsi, tous étaient au moins suspects par leur relation avec l'ex-monarque parjure et conspirateur, par leur inaction, par leur conduite inci-

vique. Et parce que quelques-uns réduits postérieurement à se montrer patriotes, auront fait quelques dispositions salutaires et pris quelques avantages sur l'ennemi, hors d'état de se défendre, on criera au miracle, on fera retentir les airs de leurs exploits, de leur loyauté, de leurs vertus civiques...

« Ce ne sont ni nos ministres, ni nos généraux, ce sont les événements, c'est la nature, c'est le civisme des soldats de la patrie qui ont combattu pour elle. L'astuce perfide de Poniatowsky, l'insurrection des Polonais et la décrépitude de Catherine nous ont débarrassés des hordes féroces de la Russie.

« Aukalstrom nous a débarrassés de Gustave et de ses Suédois.

« La voracité, l'ivrognerie, le flux de sang nous a débarrassés des Autrichiens et des Prussiens. Voilà la cause première de nos triomphes.

« Il s'agit de cerner les Prussiens et les Autrichiens, de leur couper toute retraite, et de les passer au fil de l'épée s'ils refusent de mettre bas les armes. Il s'agit aussi de mettre la Belgique en pleine insurrection. C'est là où j'attends Dumouriez, pour devenir son apologiste. Déjà, la Savoie, Genève, Neufchâtel et les cantons suisses aristocrates vont secouer le joug. La sainte épidémie de la liberté gagne partout de proche en proche : c'est elle qui nous délivrera bientôt de tous nos ennemis, en renversant les trônes des despotes, en faisant disparaître la servitude, en peuplant la terre d'hommes libres, en y faisant régner la justice et la paix. »

Il était inique de n'accorder aucune part, dans le succès de la campagne de l'Argonne, aux qualités personnelles de Dumouriez, à sa vivacité, à sa souplesse, à sa confiance. Mais le ton est sans âpreté, et même, à la fin, la défiance et l'amertume se fondent dans une sorte d'espérance universelle. Marat va jusqu'à louer Custine, non, il est vrai, sans dénigrer indirectement Dumouriez :

« Jamais les applaudissements n'ont été plus bruyants qu'après la lecture de la lettre de Custine; l'allégresse était fondée, *ce sont là les premiers avantages marqués des armes françaises sur nos ennemis.* » (nº du 6.)

Étrange parti pris qui met la prise de Spire au-dessus de Valmy! Et comme le « prophète » avait parfois l'esprit médiocre et court! Mais ce n'est pas d'un furieux. A ce qu'il dit de l'armée du Rhin et de ses succès il ne mêle aucune goutte de fiel. Je doute pourtant que même en « ces premiers rayons de la gloire » républicaine dont l'âme d'un Vauvenargues eût été pénétrée, et qui éblouissaient l'âme inconstante de la Gironde, Marat ait éprouvé une de ces minutes de joie pleine et profonde où la pauvre humanité oublie le poids du destin. C'est le châtiment de ces esprits vaniteux et amers.

Marat approuve (nº du 10 octobre) les actes de rigueur par lesquels Custine a rétabli la discipline dans son armée et puni les soldats coupables de pillage.

« Le général les a fait arrêter chargés de butin, les volontaires eux-mêmes les ont dénoncés, ils ont été fusillés sur-le-champ (le journal, par une de ces

coquilles si fréquentes dans la feuille hâtive de Marat, imprime *surveillés*), les effets pillés ont été restitués : exemple de justice indispensable, non pour l'honneur du nom français, comme le dit Custine, mais pour ne pas flétrir les armes des soldats de la patrie, et ne pas inspirer de l'éloignement, ou jeter de la défaveur sur la cause de la liberté qu'ils ont à soutenir. »

Sans violence, mais très justement, il fait porter à la Gironde, si violemment accusatrice, une part de responsabilité dans les massacres de septembre (6 octobre) :

« On prétend que ce sont des brigands qui ont massacré les traîtres et les scélérats contenus dans les prisons. Si cela était, Pétion serait criminel d'avoir laissé paisiblement des brigands consommer leurs forfaits pendant deux jours consécutifs, dans toutes les prisons de Paris; sa coupable inaction serait le plus affreux des crimes et il mériterait de perdre la tête pour n'avoir pas mis sur pied toute la force armée pour s'y opposer. Il vous dira, sans doute, pour se disculper que la force armée n'a pas voulu obéir, et que tout Paris était à l'expédition, et c'est un fait : convenez donc que c'est une imposture que d'avoir rejeté sur des brigands une opération malheureusement trop nécessaire. »

Il affecte de répondre avec calme aux invectives des Girondins; et même, chose curieuse, il me semble que je surprends dans tout ce qu'il dit de Buzot, une nuance de sympathie respectueuse. Tout d'abord, même dans la séance du 25, où Buzot commença l'attaque par une proposition contre la dictature, Marat ne paraît pas voir là un acte d'hostilité :

« Buzot, écrit-il, observe avec raison que ce n'est pas la dictature qu'on doit craindre, mais les moyens qu'on peut employer pour y conduire; que la peine de mort demandée contre ceux qui proposaient la dictature doit être décernée avec réflexion et il en demande le renvoi aux six comités. »

Il est vrai que Marat aurait pu être frappé par la proposition directe de Danton. Après la séance du 4 octobre où les Girondins avaient accablé Marat d'injures, où Buzot lui avait lancé l'outrage le plus sanglant : « Les Prussiens demandent la parole pour Marat », il s'exprime avec une sorte de réserve. « Plusieurs membres de la Commission et quelques-uns de leurs collègues me couvrent d'invectives du haut de la tribune. Dans cette attaque magnanime se signalent le hardi Barbaroux, Guadet et Buzot. Je leur pardonne ces injures, elles ne peuvent décrier que leurs auteurs, et les tribunes qui restaient dans le silence au bruit des applaudissements répétés des acolytes de la clique Brissot, ont dû se demander avec surprise d'où pouvait venir l'acharnement de tant d'augustes législateurs contre le défenseur du peuple. Mais ce qui m'a peiné jusqu'au fond de l'âme, c'est l'art avec lequel le Frère tranquille Buzot, après avoir vomi sur moi son venin empoisonné, a soulevé l'amour-propre de ses collègues contre le comité de surveillance et les a provoqués à tirer vengeance de la dénonciation, *lui dont l'âme platonique doit être au-*

dessus du soupçon, lui surtout qui a si longtemps été à portée de voir de près tous les moyens de corruption employés dans l'Assemblée Constituante. »

Marat gardait une sorte de respect pour l'indéniable probité de Buzot; il ne démêlait pas bien, sans doute, les causes de son attitude soudainement agressive : il n'avait pas entrevu les sources profondes d'orgueil, d'amertume et d'amour d'où jaillissaient les paroles irritées : mais il sentait qu'il n'avait point en face de lui un adversaire méprisable.

C'est surtout dans le conflit entre la Convention et la Commune que Marat affirma sa tactique de sagesse et de modération. Tout son numéro du 8 octobre est remarquable d'esprit politique, de clairvoyance et de mesure.

« Je ne fais aucun reproche à la Convention d'avoir affecté le mode de scrutin secret à l'élection du maire et des municipaux; je sais qu'il y a de bonnes raisons pour et contre; mais je regrette infiniment qu'elle se laisse aller quelquefois aux impulsions des rhéteurs qui mettent en jeu sa sensibilité ou son amour-propre.

« Je regrette qu'elle néglige de consulter l'opinion publique avant de se décider, tant pour la suivre dans tout ce qui est convenable, que pour la ramener au vrai lorsqu'elle s'est égarée. C'est ce que la Convention a oublié de faire au sujet du mode d'élection; plusieurs départements et plusieurs sections de Paris ont déjà adopté celui de l'appel nominal. Pourquoi donc, disent les citoyens, ne prendrions-nous pas pour nous un mode d'élection que l'assemblée conventionnelle a pris pour elle-même? (Le fait est inexact; il n'y eut qu'un très petit nombre d'élections à la Convention où il fut procédé par scrutin public.) Nous ne pouvons mieux faire. Or, une fois persuadés de cette opinion, ils ne voient plus qu'un caprice dans le décret qui leur enjoint de s'en tenir au scrutin secret, et bien convaincus qu'il n'y a point de lois stables sans la sanction du peuple, ils croient pouvoir jouir d'avance des droits qu'ils seront appelés à exercer dans le temps... Aujourd'hui que plusieurs départements se sont décidés, *il importe d'arrêter des remontrances pour leur faire sentir les raisons que le législateur avait d'en agir autrement, et plier doucement les esprits à la loi sans les révolter en compromettant son autorité. Quelles que soient les préventions que mes ennemis ont inspirées contre moi, j'aurais fait sur cet objet quelques observations importantes à l'autorité et à la gloire de la Convention, si j'avais pu me promettre d'en être écouté favorablement; quoi qu'il en soit, je vois avec douleur que les sections de Paris et les départements qui ont passé outre n'aient pas eu le bon esprit d'attendre quelque temps pour que l'Assemblée prononçât; je les conjure au nom du salut public de ne pas lutter aujourd'hui avec le législateur. Il est de leur intérêt comme de sa gloire de l'environner de respect; sans doute, il faut l'observer en silence, et le remettre doucement sur la voie, mais si jamais il venait à violer les droits du peuple et des citoyens c'est alors seulement qu'il sera temps d'opposer la résistance.* »

C'était d'un sens politique très pénétrant. L'homme qui sait parler ainsi d'une Assemblée où il était couvert d'outrages, témoigne d'une singulière possession de soi et d'une confiance tranquille en l'avenir. Marat était convaincu (et les propos de Buzot, les écrits qu'il a laissés justifient parfaitement cette conviction) qu'au moindre prétexte, les Girondins demanderaient à la Convention de quitter Paris; décision funeste qui aurait perdu à la fois la Révolution et la patrie. Et c'est pour échapper à ce péril, que Marat supplie Paris d'être calme et de toujours respecter la loi. Il écrit le 14 octobre :

« La cabale, poussée dans ses derniers retranchements est réduite à répandre l'alarme par le projet désastreux d'environner la Convention d'une force armée, d'une garde prétorienne suivant l'usage des tyrans, pour exciter des troubles dans Paris, accuser ses paisibles habitants des désordres occasionnés par les factieux conjurés avec elle, causer des inquiétudes aux députés purs, mais faibles, sur leur sûreté personnelle, crier au bouleversement de l'État, soulever les départements contre Paris : se ménager à eux-mêmes un prétexte de fuir ses murs, et d'entraîner la Convention nationale dans leur fuite. Événement fatal qu'ils ne cessent de provoquer pour fonder la république fédérative : *événement désastreux que les Parisiens préviendront par leur modération, leur retenue, leur sagesse ; c'est l'Ami du peuple, toujours dépeint par les traîtres comme un boute-feu qui les y invite au nom du salut public.* Encore quelques jours, et la clique infernale sera complètement démasquée ; bientôt la Convention nationale ouvrira les yeux, et c'est alors seulement qu'elle pourra travailler à sauver la république. »

Marat est si préoccupé, à ce moment, d'éviter toute agitation qu'il écrit le 8 octobre :

« La pétition des ouvriers du camp de Paris qui réclamaient contre la taxe proportionnelle à leur force et à leur activité (ils demandaient le remplacement du travail à la tâche par le salaire fixe à la journée) a certainement été rédigée par des boute-feux qui sous prétexte d'établir l'égalité travaillaient à semer la division dans le camp et à tout bouleverser. »

Il semble qu'à son étroite clairvoyance habituelle se joigne un sens nouveau et large des responsabilités. Il manœuvre avec précision et sang-froid. Il a jugé ses adversaires; il sent qu'ils sont véhéments mais inconstants et frivoles, qu'il faut les surveiller de près, mais qu'ils s'useront d'eux-mêmes en peu de temps à condition qu'on ne leur donne pas prise.

« Voilà donc Roland tenant dans ses mains tous les ressorts de l'autorité au dedans et toutes les forces nationales dont il n'est encore malheureusement que trop facile d'abuser. *Je sais bien que c'est trop faire d'hônneur à Roland que de lui prêter des vues aussi élevées;* mais le bonhomme a des faiseurs pleins d'action, d'intrigue et d'ambition. » (8 octobre.)

Et le 15, découvrant son mépris pour ses adversaires, il écrit:

« J'ai vu avec indignation les sourdes menées employées par la cabale



Marat vainqueur de l'aristocratie.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

pour attirer à Paris les volontaires licenciés, effectuer sans décret leur projet de force armée, s'environner d'une garde prétorienne et faire passer leurs sinistres desseins. *Au demeurant, cette clique est moins redoutable qu'on le pense, composée comme elle l'est d'hommes sans génie, de petits intrigants qui n'ont que de l'astuce, d'étourdis trop présomptueux pour mûrir leurs projets.* »

Au moment même où la Gironde est débordante et triomphante, Marat, d'un regard sûr, en a démêlé la faiblesse. C'est la même politique de modération et de confiance qu'il soutient aux Jacobins. Il y dit dans la séance du vendredi 12 octobre :

« Une faction criminelle s'est manifestée au sein de la Convention nationale ; elle paraît l'influencer aujourd'hui comme elle menait auparavant le corps législatif. Il y a quinze mois que je la poursuis. Elle a des projets désastreux, puisqu'elle appelle à son appui une garde prétorienne. *On veut entraîner la Commune hors des bornes de la loi, afin d'avoir un prétexte pour quitter Paris. Citoyens, soyez calmes, c'est l'Ami du peuple qui vous rappelle à la sagesse et à la mesure.* Hier encore je lui arrachai son secret, à cette faction, je lui disais : « Vous ignorez ou vous feignez d'oublier les motifs de nos réclamations ; c'est que nous ne voulons pas de République fédérative. » A ces mots, la consternation s'est peinte sur leurs visages. *Croyez-moi, citoyens, la faction court à sa perte ; elle donnera dans des mesures violentes. Soyez modérés ; elle sera démasquée sous peu de jours.* » (*Vifs applaudissements.*)

Marat ne veut pas que l'on soit effrayé et obsédé par l'idée de la garde départementale. Il connaît Paris ; il sait quelle est la puissance de ce foyer, et comme il transforme vite les éléments qui y sont jetés du dehors. Il désire presque qu'une armée de volontaires soit appelée en effet à Paris ; il croit qu'il la tournerait bientôt contre la Gironde elle-même :

« Citoyens, dit-il aux Jacobins le 15 octobre, permettez que j'interrompe un instant une discussion sur un vain fantôme auquel on attache trop d'importance ; le projet, proscrit par l'opinion publique, n'existe plus aujourd'hui que dans l'imagination de ceux qui l'ont proposé ; je doute fort qu'ils aient le courage de le reproduire, et, s'ils le faisaient, *ce serait tant mieux pour la liberté. Ils appelleraient, au lieu des gardes prétoriennes, des surveillants qui les rappelleraient à leur devoir.* »

Les vues de Marat s'élargissent. Il a compris, par la réaction de pitié et d'indignation qui a suivi les massacres de septembre, que ces moyens sanglants servaient la contre-révolution. Il a compris que son idée d'un tribunat militaire, d'un prévôt de Révolution, fournirait trop aisément prétexte à l'accusation de dictature. Et c'est sans violences, sans meurtres, c'est sous la seule influence de l'opinion conquise peu à peu par la sagesse des démocrates, qu'il espère rétablir dans la Convention l'unité d'action et de volonté, subor-

donner et réduite à l'impuissance l'intrigante faction de la Gironde. La Convention, une fois redevenue vraiment maîtresse d'elle-même, et affranchie des coteries, emploiera sa force une et son esprit libre à bien déterminer les périls dont la France révolutionnaire est enveloppée et à les combattre. Pas de griserie, pas de fanfaronnade; une vue nette et sobre des choses, et un immense effort proportionné à l'immense danger.

« Il est certain que depuis quelques mois la France est dans un état de contention violente, tous les ressorts de l'État sont tendus, et elle s'est épuisée pour déployer de grandes forces. Plus de huit cent mille combattants sont à la solde du trésor public; à peine la moitié sont-ils vêtus et armés, trois cent mille hommes exténués par la faim, les fatigues, les intempéries des saisons emplissent les hôpitaux, où ils empêchent les blessés de trouver place. Cinquante mille hommes rapidement enrôlés dans un âge trop faible ou trop avancé, ont péri de maladies. Ainsi, au lieu de nous en imposer éternellement par un faux étalage de nos forces et de nos succès, si nos généraux et nos ministres avaient exposé le véritable état des choses, la nation aurait enfin senti la nécessité de prendre de grandes mesures et nous aurions aujourd'hui des armées formidables. »

Il se garde bien de défier l'Europe; il a hâte de voir se dissoudre la coalition formée contre la France. Il écrit le 15 octobre :

« Nos succès à l'égard des Prussiens ne paraissent pas douteux ; ils sont moins dus aux avantages de nos armes, qu'aux pertes qu'ont faites leurs troupes par le flux du sang, au découragement qui s'empare toujours des armées longtemps tenues en échec, et surtout aux regrets du roi de Prusse de s'être engagé dans une expédition qui n'est rien moins que glorieuse pour lui, et qui menace de lui devenir funeste par le mécontentement qu'elle a dû exciter dans ses États, mécontentement qui pourrait bien devenir le germe d'une insurrection prochaine.

« On a fait un crime à Dillon d'avoir parlementé avec lui, pour la reddition de Verdun, et on a demandé, de la tribune de la Convention, un décret qui interdit à nos généraux la faculté de traiter avec l'ennemi. Personne au monde n'eut moins de confiance que moi dans nos généraux, nommés par l'ex-monarque, pris parmi les courtisans, couverts de ses couleurs et comblés des faveurs de la Cour... Malgré mon rigorisme trop fondé, l'improbation des mesures prises par Dillon, à l'égard des Prussiens, pour la reddition de Verdun, ne m'a paru qu'une mauvaise chicane, et le décret proposé n'est qu'un moyen d'entraver les opérations de nos armées, et d'empêcher les chefs de fixer la victoire en profitant de leurs avantages. Dillon n'a fait, à l'égard du commandant prussien, que ce que doit faire un général, et ce que font tous les généraux avant d'assiéger une place, je veux dire demander sa reddition et capituler. Si l'on considère que la ville de Verdun est peuplée de Français, et qu'elle devait être assiégée par des Français, où est le citoyen

sensé qui ose faire un crime à Dillon d'avoir cherché à épargner le sang de nos frères? Où est l'homme sage qui ose trouver mauvais qu'il ait pris des mesures propres à accélérer la retraite des Prussiens, encore trop en état de nous faire beaucoup de mal, ne fût-ce qu'en soutenant par leur présence l'audace ou plutôt la férocité des Autrichiens, et en perpétuant leurs ravages meurtriers ?

« De quelque manière qu'on envisage la conduite de ce général, *c'est un grand bien qu'il ait commencé par diplomatiser, comme on dit*, car c'est un grand point gagné que de rompre la ligue des despotes conjurés, de détacher Guillaume de François, de nous débarrasser promptement et pour toujours des Prussiens, de n'avoir plus qu'à réduire par le fer les Autrichiens, devenus indignes de tout quartier, de prévenir les nouveaux désastres qu'ils nous apprêtent, et de nous voir bientôt dans une position assez avantageuse pour laisser enfin respirer un peu les Français et s'occuper à réparer leur pertes. »

C'est comme un suprême effort d'impartialité et de sérénité que fait Marat. Oh! je sais bien que son esprit est encore traversé de noirs soupçons et prompt à l'injustice. La « diplomatie » qu'il glorifie chez Dillon, il l'a condamnée, quelques jours avant, chez Dumouriez (numéro du jeudi 4 octobre) :

« Venons à Dumouriez. La réponse qu'il dit avoir faite au roi de Prusse paraît très adroite au premier coup d'œil; mais je n'aime point la négociation dans laquelle il paraissait vouloir entrer. Une pareille négociation aurait paru de saison, s'il eût été question de séparer un ennemi formidable de ses alliés. Mais lorsque cet ennemi est réduit à l'extrémité, lorsque la famine et les maladies l'assiègent et le minent, lorsqu'il ne peut plus tenir, la seule négociation est de tomber dessus et de l'exterminer. Or Dumouriez ne pouvait prétexter cause d'ignorance : sa réponse était donc déplacée. Quel était donc son but? De s'entendre avec les ministres et les royalistes qui s'agitent pour sauver leur patron en ménageant au roi de Prusse le désavantage (?) de s'expliquer là-dessus et aux événements le soin de décider la question. »

Ainsi ce qui est sage diplomatie avec Dillon était trahison avec Dumouriez. Et pourtant quand Dillon négociait avec les Prussiens, ils étaient encore plus bas. Cruelles injustices qui, en aigrissant Dumouriez, ne sont pas, hélas! tout à fait innocentes de la trahison où plus tard, misérablement, il s'abîma.

Mais, malgré tout, il était insensé à la Gironde de paraître suspendre toute sa politique à la lutte contre Marat. On dirait que celui-ci, à ce moment, désire une détente, mais quoi! à l'heure même où il s'applique à se contenir, où il promet d'être modéré et s'y efforce, les clameurs et les menaces redoublent contre lui. Le voilà qui redescend, désespéré, dans son souterrain, d'où il mènera contre les Girondins une guerre à mort. Le voilà enfoncé de nouveau dans la haine et dans la nuit, et ne concevant plus le relèvement des

humbles que comme l'abaissement des heureux : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.* C'est l'épigraphe de son journal.

« Frères et amis, écrit-il le 2 novembre, c'est d'un souterrain que je vous adresse mes réclamations. Le devoir de conserver pour la défense de la patrie des jours qui me sont enfin devenus à charge peut seul me déterminer



Le Bas.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

à m'enterrer de nouveau tout vivant pour me soustraire au poignard des lâches assassins qui me poursuivent sans relâche. L'aurie z-vous imaginé ? *Dans ces jours prétendus de triomphe et de gloire*, un de vos députés est outragé par nombre de ses collègues, au sein même du Sénat, pour avoir dévoilé les complots tramés contre le salut public. Eh! quoi, pour se garantir des noirs attentats d'une horde de factieux, qui en veulent à sa vie, un représentant de la nation sera-t-il donc réduit à demander vainement secours à ses conci-

toyens, à chercher un asile dans un sombre caveau pour se mettre à couvert du fer des brigands qui semblaient un corps de militaires égarés par des chefs perfides; tandis que sa maison est menacée des flammes par une foule de ces militaires pris de vin! »

Pauvre agneau bêlant sous le couteau: et comme il oublie aisément qu'il a sans cesse aiguisé les poignards! Mais en cette débâcle de l'égorgeur gémissant et tremblant qui s'attendrit sur lui-même, quel crime à la Gironde d'avoir grossi le personnage, et même de n'avoir pas tenté, en ces jours de gloire où la générosité était facile, de l'apaiser un peu!

Elle chercha, pour rétablir son crédit ébranlé par ses agitations vaines et ses violences factices, à frapper un coup décisif. C'est le 29 octobre qu'elle essaya d'écraser Marat, mais surtout Robespierre. C'est par un mémoire de Roland, acrimonieux et emphatique, que s'engagea la bataille. Écoutez avec quelle solennité prétentieuse et quelle affectation presque niaise d'héroïsme Roland introduit son mémoire :

« C'est le tableau de la situation de Paris que je viens présenter à la Convention, conformément au décret qui me l'ordonne. *Si ma poitrine était aussi forte que mon courage*, je lirais moi-même ce mémoire. »

C'est un des secrétaires, Lanjuinais, qui le lut. Ce n'était qu'un tissu de déclamations contre Paris. Il mêle les plus futiles griefs administratifs aux plus véhémentes accusations, et il revient à satiété sur les actes irréguliers de la Commune révolutionnaire, comme s'il n'eût pas suffi du tranquille exercice de l'autorité de la Convention pour ramener peu à peu l'ordre et la régularité partout.

« Lorsque j'observe que les fédérés qui arrivent à Paris, et dont jusqu'à présent la loi avait confié le soin à la Commune, sont mal logés, mal traités, souvent envoyés chez moi pour y avoir des emplacements, des lits, comme si j'eusse été chargé de ces objets, tandis qu'ils étaient à la disposition de la Commune, *laquelle semblait avoir dessein de les laisser souffrir et de leur persuader que ces souffrances, qu'il doit tenir à elle de faire cesser, étaient l'ouvrage du ministère* (quand on voit tous les efforts de la Commune pour trouver des approvisionnements et des armes, l'insinuation de Roland apparaît insensée); lorsque, *fournissant des matelats ou des lits* pour les casernes, je n'obtiens aucun compte de ces objets et j'apprends qu'ils disparaissent...; lorsque j'apprends en même temps les fausses inculpations répandues contre les hommes publics qui réunissent au caractère quelques talents et se sont fait connaître par leur intégrité; lorsqu'enfin les *principes de la révolte et du carnage* sont hautement professés, applaudis dans des assemblées et que des clameurs s'élèvent contre la Convention elle-même... je ne puis plus douter que des partisans de l'ancien régime, ou de faux amis du peuple, cachant leur extravagance ou leur scélératesse sous un masque de patriotisme, n'aient conçu le plan d'un renversement dans lequel ils espèrent s'élever sur des

ruines et des cadavres, goûter le sang, l'or et l'atrocité. (*Vifs applaudissements*).

« Département sage, mais peu puissant; Commune active et despote; peuple excellent, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs et enflammée par la calomnie; confusion des pouvoirs, abus et mépris des autorités; force publique faible ou nulle par un mauvais commandement : voilà Paris. »

C'est le radotage fielleux et vertueux d'un bureaucrate qui se plaint dans la même phrase de ne pas retrouver des matelas et d'entendre professer des principes de meurtre et de sang. Mais à qui s'appliquaient donc ces diatribes, et à quoi tendaient-elles, juste à l'heure où la Commune était visiblement assagie et où Marat lui-même reniait ses doctrines d'extermination ? Roland s'acharne à souffler sur les cendres qui se refroidissent pour en faire jaillir à nouveau le feu de la guerre civile. Et qui donc pouvait-il caractériser ainsi ? Quel était le parti qui cherchait à « goûter le sang et l'atrocité » ? Était-ce Robespierre ? Était-ce Danton ? Déclamation niaise ou calomnie forcenée. Ah ! les faux sages, que de mal ils ont fait avec leurs petites vues, leur vanité austère et leurs rancunes infinies !

Et Roland, une fois de plus, offre à des poignards imaginaires sa vie que nul ne menace :

« Je déplais aux faibles, qui craignent une lumière dont ils se sentent incommodés ; aux pervers, qui s'irritent de celle qui les fait connaître ; aux ignorants, toujours prêts à se fâcher de la preuve de ce qu'ils n'avaient pu soupçonner; les bons eux-mêmes s'inquiètent un moment ; ils voudraient douter du mal qui les afflige et qu'ils n'ont pas su prévoir; mais entre la vérité qui blesse et qui sert, la flatterie qui tue, ou le silence qui trahit, je n'hésiterai jamais un instant, *ma vie même y fût-elle intéressée*. (*Vifs applaudissements*.) »

Hé ! qui donc alors en voulait à sa vie ? Mais qui fera taire à temps cette vieille corneille lugubre et bavarde, perchée sur l'arbre de la liberté ? Ce triste ramage et ce sombre plumage sont un signal de guerre civile. Chaque fois que cet homme parle, et il parle toujours, chaque fois qu'il gémit, et il gémit toujours, les passions furieuses sont aux prises et la Révolution se déchire. A son rapport sinistre et creux, Roland annexe, pour en préciser l'effet, des rapports de police, dont un visait Robespierre, on va voir de quelle façon misérable.

« *Lettre adressée au ministre de la justice.*

« J'étais hier, au matin, chez le quidam féroce dont nous avons parlé plusieurs fois. Il est venu un particulier de la section de Marseille, et qui plus, membre du club des Cordeliers. Ce misérable fit une longue apologie de la journée du 2 septembre; et il ajouta que cette affaire n'était pas com-

plète; qu'il fallait encore une nouvelle saignée, mais plus copieuse que la première. « Nous avons, disait-il, la cabale Roland et Brissot dont il faut nous « défaire ; on s'en occupe, et j'espère, poursuivait-il, que sous quinze jours « au plus tard, ce sera fait. » Faites, je vous en conjure, le profit de la société de l'avis que je vous donne. *Je n'ai pas voulu demander le nom de ce particulier*, parce que j'ai craint que l'on soupçonnât l'usage que je voulais faire. Cependant si vous êtes jaloux de le savoir, je pourrais vous le dire sous deux jours au plus tard. Il est temps et grand temps d'arrêter la fureur des assassins. Je gémis à mon particulier de voir les horreurs qu'on nous prépare Buzot leur déplaît beaucoup, Vergniaud, Guadet, Lasource, etc., voilà ceux que l'on nomme pour être de la cabale de Roland; *ils ne veulent entendre parler que de Robespierre.* »

Un membre : « Ah! le scélérat! »

« *Je ne signe pas*, et vous savez bien que ce n'est pas la confiance qui me manque, mais je crains de vous compromettre. Je ne connais guère qu'un moyen de tempérer l'ardeur des assassins : ce serait de solliciter la loi déjà proposée contre les provocations au meurtre, et sitôt qu'elle serait promulguée, *de mettre à leurs trousses des gens sûrs* qui les dénonçassent. Si on en punissait un seul, il n'y aurait plus de prédicateurs de l'assassinat, et l'ordre régnerait incessamment.

« L'accusateur public est grand ami du quidam chez lequel j'étais. Il lui a fait tenir une lettre au tribunal; mais j'ignore ce qu'elle contient.

« L'homme dont on ne savait pas le nom c'est un nommé Fournier l'Américain, demeurant rue Neuve-du-Luxembourg, chez un apothicaire.

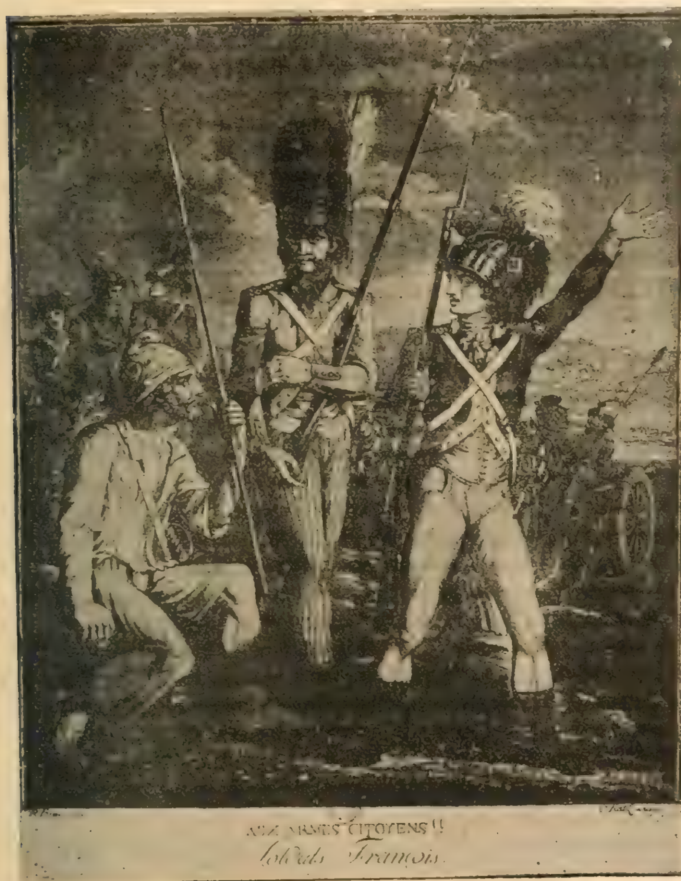
« Je soussigné, certifie que la présente lettre m'a été adressée par le citoyen « Marcandier, qui connait mon amour pour la patrie. En foi de quoi, j'ai « signé le présent, aujourd'hui vingt-six octobre mil sept cent quatre-vingt « douze, l'an premier de la République.

« Signé: Dubail, vice-président de la seconde section du tribunal criminel « de Paris, rue de Vaugirard.

« Pour copie conforme : signé, Roland. »

Et le procès-verbal note : *Vif mouvement d'émotion.* Quoi? de l'émotion pour ce chiffon de police inepte et abject? Ce ne pouvait être qu'une émotion girondine, une émotion calculée et feinte : car que signifie ce document plus que bizarre? D'abord la lettre est destinée à être mise sous les yeux du ministre de la justice, et elle est adressée au sieur Dubail qui la transmet. Son auteur ne signe pas pour ne pas compromettre le destinataire; et le destinataire en connaît néanmoins le nom et s'empresse de le livrer à la publicité. Tout cela, ce sont évidemment de petits moyens de policiers cherchant à intriguer Garat, le ministre de la justice, et à se pousser auprès de lui. Je ne sais si je me trompe, mais je reconnais dans ce factum la manière prétentieuse, sententieuse, dilatoire et vague de « l'observateur

Dutard » qui, à la fin d'avril, entrera officiellement au service de Garat. Quelle incohérence dans ce papier! Il commence par dire qu'il ignore le nom de l'homme féroce qui annonce ce nouveau massacre : puis, à la fin de la lettre,



AUX ARMES, CITOYENS !!
Soldats Français.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

il nomme Fournier l'Américain. Visiblement il y a là une petite bande de policiers sans emploi qui cherchent à affoler Garat pour se faire pensionner. Le conseil discret qu'ils donnent au ministre, c'est de mettre des gens sûrs,

c'est-à-dire des policiers bien payés, aux trousses des gens dénoncés par les policiers eux-mêmes : toute une prébende de police soi-disant révolutionnaire. Et que révèlent-ils comme coup d'essai ? *Qu'un particulier* annonce des desseins violents : ils font même la découverte subtile que Vergniaud et Brissot sont amis de Roland. Et parce que ce « particulier », tout en médisant de Roland, dit du bien de Robespierre, voilà Robespierre compromis ; le flegmatique Garat, cherchant à se couvrir de tous côtés, porte cette basse pièce de police au conseil des ministres ; Roland s'en empare avec un empressement vertueux ; et il la fait lire à la Convention pour charger le dossier contre Robespierre et amorcer l'accusation. C'est misérable, et je ne connais rien dans l'histoire des partis qui soit au-dessous de ce niveau. Quelque implacable que doive être pour elle le destin, la Gironde a perdu ce jour-là le droit de réclamer contre n'importe quelle infamie. Robespierre, appelé à la tribune par ce guet-apens, veut parler contre l'impression du rapport de Roland : il en obtient avec peine le droit. Et dès qu'il veut aborder le fond même du débat, se justifier contre les lâches incriminations policières, la Gironde lui coupe la parole et le couvre de huées. En vain Danton proteste :

« Président, maintenez la parole à l'orateur ; et moi aussi, je la demande après : il est temps que tout cela s'éclaircisse. »

Le président, qui est Guadet, sarcastique et amer, essaie, lui aussi, d'accabler Robespierre, de lier sa défense :

« Robespierre, vous n'avez la parole que sur l'impression du mémoire des ministres, car il ne s'agit pas encore du fond de la question. »

Comme si Robespierre n'avait pas besoin d'établir la fausseté de certaines allégations du rapport pour obtenir que l'impression en fût ajournée ! Le tumulte organisé, systématique, redouble :

« Si vous ne voulez pas m'entendre, dit Robespierre, si vous m'interrompez sous différents prétextes ; et si le président, au lieu de faire respecter la liberté des suffrages, emploie lui-même des prétextes plus ou moins spécieux... »

Quoi ! il insulte le président ! Il a déjà à la tribune l'expression dictatoriale ! Et Guadet, magnanime et venimeux, haineux et fourbe, dit doucereusement :

« Robespierre, vous voyez les efforts que je fais pour ramener le silence : *c'est une calomnie de plus que je vous pardonne et que je prie l'Assemblée de permettre de vous pardonner.* » (Vifs applaudissements.)

Mais quel abus de la force, à la fois hypocrite et furieux, chez ces hommes qui criaient à la dictature ! Ah ! le vertueux Roland et son digne policier avaient fait de bonne besogne ! Et comme, au travers des clameurs et des huées, Robespierre parvenait à dire enfin :

« Quoi ! lorsqu'il n'est pas un homme qui osât m'accuser en face et arti-

culer des faits positifs contre moi ; lorsqu'il n'en est pas un qui osât monter à cette tribune et ouvrir avec moi une discussion calme et sérieuse... »

Louvet se jeta dans l'arène : il s'avança au pied de la tribune et, défiant Robespierre, il lui cria :

« Je m'offre contre toi, Robespierre, et je demande la parole pour t'accuser. »

C'est la formule des défis de chevalerie. Et Rebecqui et Barbaroux s'écrient alors :

« Et nous aussi, nous allons t'accuser. »

L'orage de cris s'apaise, et la Convention fait silence ; que sortira-t-il de ces défis tragiques et de ce combat ? Un moment Robespierre parut ému, presque troublé. Il avait le courage tenace et l'héroïsme réfléchi. Il n'avait pas cette audace physique et cette force de tempérament qui éclatent soudain dans les grandes crises en paroles souveraines. Il se sentait tout à coup enveloppé, assailli, et comme il se taisait, cherchant sans doute, de son regard un peu myope et incertain, à discerner l'adversaire :

« Oui, Robespierre, répéta Louvet, c'est moi qui t'accuse » et il monta à la tribune comme pour en rejeter à jamais le rival furieusement haï, précipité maintenant au rang des accusés.

« Continue, continue, Robespierre, cria Danton de sa grande voix ; les bons citoyens sont là qui t'entendent. »

Il savait bien, le grand homme, que la folie des haines allait emporter la Révolution si d'emblée on ne résistait pas. Il savait bien qu'au premier coup de cognée qui frapperait un des arbres, et un des plus grands, toute la forêt était menacée ; il communiquait à Robespierre un moment déconcerté sa force virile. Et c'est Robespierre un jour qui guillotinera Danton ! Mais retenons les éclairs de la pensée impatiente qui perce le sombre avenir ; restons dans le cercle des haines, des luttes et des prévisions où s'agitent en ce moment les hommes de 92. Robespierre conclut avec méthode et sagesse, mais sans chaleur et sans éclat, qu'il fallait examiner sérieusement le rapport, en discuter le pour et le contre, et fixer un jour où ses adversaires et lui-même seraient entendus. Danton, lui aussi, voulait un grand et clair débat pour ramener la sérénité dans la Convention : et tout de suite il essaya de ramener à une large concorde révolutionnaire les partis qui se déchiraient :

« Il est temps que nous sachions enfin de qui nous sommes les collègues, il est temps que nos collègues sachent ce qu'ils doivent penser de nous. (*Applaudissements.*) On ne peut se dissimuler qu'il existe dans l'Assemblée un grand germe de défiance entre ceux qui la composent... (*Quelques interruptions*). Si j'ai dit une vérité que vous sentez tous, laissez m'en donc tirer les conséquences. Eh bien, ces défiances, il faut qu'elles cessent, et s'il y a un coupable parmi nous, il faut que vous en fassiez justice. (*Vifs applaudissements*). Je déclare à la Convention et à la nation entière que je n'aime point

l'individu Marat (*Applaudissements*) ; je dis avec franchise que j'ai fait l'expérience de son tempérament ; non seulement il est volcanique et acariâtre, mais insociable. Après un tel aveu, qu'il me soit permis de dire que moi aussi je suis sans parti et sans faction. Si quelqu'un peut prouver que je tiens à une faction, qu'il me confonde à l'instant... Si, au contraire, il est vrai que ma pensée est à moi, que je sois fortement décidé à mourir plutôt que d'être la cause d'un déchirement et d'une tendance à un déchirement dans la République, je demande à énoncer ma pensée tout entière sur notre situation politique actuelle (*Applaudissements*).

« Sans doute il est beau que la philanthropie, qu'un sentiment d'humanité fasse gémir le ministre de l'intérieur et tous les bons citoyens sur les malheurs inséparables d'une grande Révolution ; sans doute on a droit de réclamer toute la rigueur de la justice nationale contre ceux qui auraient évidemment servi leurs passions particulières au lieu de servir la Révolution et la liberté. Mais comment se fait-il qu'un ministre qui ne peut pas ignorer les circonstances qui ont amené les événements dont il vous a entretenus, oublie les principes et les vérités qu'un autre ministre vous a développés sur ces mêmes événements ? Rappelez-vous ce que le ministre actuel de la justice vous a dit sur ces malheurs inséparables des Révolutions (*Murmures*).

« Je ne ferai point d'autre réponse au ministre de l'intérieur. Si chacun de nous, si tout républicain a le droit d'invoquer la justice contre ceux qui n'auraient excité des mouvements révolutionnaires que pour assouvir des vengeances particulières, je dis qu'on ne peut pas se dissimuler non plus que jamais trône n'a été fracassé sans que ses éclats blessassent quelques bons citoyens ; que jamais révolution complète n'a été opérée sans que cette vaste démolition de l'ordre des choses existant n'ait été funeste à quelqu'un, et qu'il ne faut donc pas imputer ni à la ville de Paris ni à celles qui auraient pu présenter les mêmes désastres, ce qui est peut-être l'effet de quelques vengeances particulières, dont je ne nie pas l'existence, mais ce qui est bien plus probablement la suite de cette commotion générale, de cette fièvre nationale qui a produit les miracles dont s'étonnera la postérité. »

C'est d'une ampleur et d'une vérité admirables. Quel irréparable malheur qu'il n'ait pu convaincre et concilier ! Il s'applique, sans blesser Roland, à écarter les sombres fantômes dont le ministre s'épouvante lui-même :

« Je dis donc que le ministre a cédé à un sentiment que je respecte ; mais que son amour passionné pour l'ordre et la loi lui a fait voir sous la couleur de l'esprit de faction et de grands complots d'État (*murmures*), ce qui n'est peut-être que la réunion de petites et misérables intrigues dans leurs objets comme dans leurs moyens (*Nouveaux murmures*). Pénétrez-vous de cette vérité qu'il ne peut exister de faction dans une République (*murmures*) ; il y a des passions qui se cachent ; il y a des crimes particuliers, mais il n'y a pas de ces complots vastes qui puissent porter atteinte à la liberté (*Mur-*

mures prolongés). Et où sont donc les hommes qu'on accuse comme des conjurés, comme des prétendants à la dictature ou au triumvirat? Qu'on les nomme! Marat? mais je vous l'ai dit... Oui, nous devons réunir nos efforts pour faire cesser l'agitation de quelques ressentiments et de quelques préventions personnelles, plutôt que de nous effrayer par de vains et chimériques complots dont on serait bien embarrassé d'avoir à prouver l'existence. Je provoque donc une explication franche sur les défiances qui nous divisent; je demande que la discussion sur le mémoire du ministre soit ajournée à jour fixe, parce que je désire que les faits soient approfondis, et que la Convention nationale prenne des mesures contre ceux qui pourraient être coupables.

« J'assure que c'est avec raison qu'on a réclamé contre l'envoi aux départements de lettres qui inculpent indirectement des membres de cette assemblée. Roland aurait dû envoyer cette lettre où il est question de massacres au ministre de la justice ou à l'accusateur public pour la dénoncer aux tribunaux et là sans doute on aurait reconnu que tous ces projets sinistres sont de vaines chimères (*Murmures*). Je le déclare nettement, parce qu'il est temps de le dire; tous ceux qui parlent de la faction Robespierre sont à mes yeux ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens (*Applaudissements*). »

C'est contre des murmures croissants et des résistances croissantes que parlait Danton. La Convention n'acceptait pas l'ajournement du débat. Elle avait cette hâte presque maladive qu'ont les grandes assemblées d'aller jusqu'au fond des émotions; la lice était ouverte, que les champions soient appelés. Une impatience aussi d'en finir, de voir clair peut-être, était chez les meilleurs. Et la Gironde avait vu Robespierre troublé, ému; qui sait si on n'allait pas le terrasser ce soir même? Évidemment, entre les Roland, et Barbaroux, Louvet, Rébecqui, l'attaque était concertée. Louvet a un long discours tout préparé, et c'est ce discours qu'annoncent le rapport de Roland et la lettre de police. Touchante collaboration entre le ménage vertueux qui reprochait à Danton la liberté de sa vie, et le romancier de *Faublas*, qui, avant d'agencer de sombres histoires de complots, avait combiné des aventures d'alcôve et de canapé à lasser les plus exigeants! Mme Roland dans les *Portraits et Anecdotes* qu'elle rédigea plus tard à Sainte-Pélagie, en août 1793, a pour Louvet de grandes complaisances:

« Louvet, que j'ai connu durant le premier ministère de Roland, et dont je rechercherai toujours l'agréable société, pourrait bien quelquefois, comme Philopœmen, payer l'intérêt de sa mauvaise mine; petit, fluet, la vue basse et l'habit négligé, il ne paraît rien au vulgaire, qui ne remarque pas la noblesse de son front et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment, d'une saillie ingénieuse ou d'une fine plaisanterie. Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent ses jolis romans où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit les ou-

vrages les plus graves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talents. Il a prouvé que sa main habile pouvait alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire, et lancer les foudres de l'éloquence. Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétention et plus de bonhomie; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, *dîner chez les Grâces et souper avec Bachaumont*.

« Sa Catilinaire ou *Robespierride* méritait d'être prononcée dans un Sénat qui eût la force de faire justice! »

Hélas! Et Mme Roland qui se fait presque minaudière et régence pour parler des Grâces et de Bachaumont accablait Danton de sa pruderie! Comme l'esprit de parti et de coterie a des ressources profondes d'hypocrisie, même dans les âmes droites et nobles!

C'est un roman pitoyable que Louvet porta à la tribune; et il tenta en vain d'imiter le bruit de la foudre en secouant des grelots fêlés. Dans ce corps à corps suprême avec Robespierre, il fallait des coups droits et sûrs, des accusations précises, des faits certains. Il ne fit que ressasser les vagues accusations de dictature, il reprocha à Robespierre son influence aux Jacobins; et quand il voulut préciser, ses griefs ou furent misérables ou furent faux. Ecoutez un des crimes de Robespierre : c'est d'avoir été prendre séance après le Dix Août, au Conseil général de la Commune provisoire *dont Louvet lui-même faisait partie :*

« Représentants du peuple, une journée à jamais glorieuse, celle du Dix Août, venait de sauver la France. Deux jours encore s'étaient écoulés; membre de ce Conseil général provisoire *(Murmures)*, j'étais à mes fonctions, un homme entre, et tout à coup il se fait un grand mouvement dans l'assemblée. Je regarde, et j'en crois à peine mes yeux... c'était lui, c'était Robespierre. Il venait s'asseoir au milieu de nous. Je me trompe, il était déjà allé se placer au bureau; depuis il n'y avait plus d'égalité pour lui. »

Que penser de l'enfantillage de ce trait de Louvet! Mais voici une accusation plus redoutable... si elle est vraie :

« L'Assemblée législative, elle, était journellement tourmentée, méconnue, avilie, par un insolent démagogue qui venait à la barre lui ordonner des décrets, qui ne retournait au Conseil général que pour la dénoncer, qui revenait jusque dans la Commission des vingt-et-un, menacer du tocsin... »

Là-dessus, et avant même que Louvet se soit expliqué, l'indignation contre Robespierre éclate. En vain, Billaud-Varennes s'écrie : « C'est faux! » Sa voix est couverte par les clameurs, par les affirmations des témoins qui soutiennent Louvet. L'émotion semble déborder bien au delà de la Gironde. Pendant que de nombreux Conventionnels désignent Robespierre d'un geste accusateur et menaçant, Cambon, qui ne peut oublier les humiliations et les frayeurs

de la Législative, s'écrie avec fureur et comme s'il maniait un poignard invisible, le poignard que se transmirent dans l'histoire les amants passionnés de la liberté: « Misérable, voilà, voilà l'arrêt de mort des dictateurs ».

Delacroix atteste solennellement la vérité du récit de Louvet: « ... En descendant de la tribune, je me retirai dans l'extrémité de la salle du côté gauche, alors Robespierre me dit que si l'Assemblée n'acceptait pas de bonne volonté ce qu'on lui demandait, on saurait le lui faire adopter avec le tocsin. » Et là-dessus, le chœur des imprécations girondines recommence: « Misérable! Misérable! »

Et pourtant, Delacroix, en confirmant Louvet, le démentait: Louvet plaçait le propos à la Commission des vingt et un; Delacroix, dans la salle même des séances, et ce n'était pas une parole publique, officielle, délibérée; c'était un propos d'homme à homme et dont la lettre et le sens avaient pu être déformés. Effet de séance, mais qui ne devait pas résister à l'examen! Même en séance d'ailleurs, l'effet fut bientôt neutralisé par la vigueur de Robespierre. Aidé de son frère, il luttait pour rompre le cercle dont ses ennemis gesticulants l'enveloppaient, et pour gravir la tribune. Il protestait violemment contre l'accusation de Louvet. Et déjà la Gironde voulait le transformer en accusé:

« J'observe à la Convention, s'écria un Conventionnel, qu'elle ne peut entendre à la tribune un homme accusé d'un pareil crime; il faut qu'il descende à la barre. »

Malgré tout, la véhémente protestation de Robespierre éveillait un doute, brisait un peu le courant. Louvet avait dit un mot terrible et perfide: « Vous vengerez la Législative », et les souffrances d'amour-propre exaspéré de tous les députés qui, pour n'avoir pas su prendre à temps l'initiative et la direction de la lutte révolutionnaire contre la royauté, avaient dû subir quelques jours la dictature de l'audacieuse et victorieuse Commune, s'acharnaient en effet à la vengeance. Mais le discours de Louvet n'était qu'un point d'appui fragile, une déclamation vaine et qui tombait dans le vide. Elle trompait l'attente des haines. Sur les journées de septembre, le sophisme était trop criant; il était impossible de compromettre à fond dans les massacres Robespierre et Danton, et de dégager entièrement la Gironde. Quand Louvet dit que « l'autorité tutélaire de Pétion était enchaînée, que Roland parlait en vain », c'est pure rhétorique de parti; car le premier jour, ni Pétion ni Roland ne firent un effort visible; et Louvet était réduit, pour solidariser Robespierre et Marat, à alléguer que le premier avait dans une assemblée électorale soutenu la candidature du second. Le discours de Louvet était donc passé comme un nuage boursouflé, fantastique et vain, gros de menaces mais piètre d'effet. Aussi bien, lui-même donnait un démenti à la violence de ses accusations par l'incertitude de ses conclusions et par leur incohérence:

« Robespierre, je t'accuse d'avoir depuis longtemps calomnié les plus purs,

les meilleurs patriotes, je t'en accuse, car je pense que l'honneur des bons citoyens et des représentants du peuple ne t'appartient pas.

« Je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes avec plus de fureur à l'époque des premiers jours de septembre, c'est-à-dire dans un temps où les calomnies étaient des proscriptions.

« Je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, persécuté, avili la représentation nationale et de l'avoir fait méconnaître, persécuter, avilir.

« Je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie, d'avoir souffert que devant toi l'on dît que tu étais le seul homme vertueux de la France, le seul qui pût sauver la patrie et de l'avoir donné vingt fois à entendre toi-même.

« Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris par tous les moyens d'intrigue et d'effroi.

« Je t'accuse d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir, ce qui est démontré, et par les faits que j'ai indiqués et par toute ta conduite qui pour t'accuser parlera plus haut que moi.

« *Je demande que l'examen de ta conduite soit renvoyé à un Comité.*

« Législateurs, il est au milieu de vous un autre homme dont le nom ne souillera pas ma bouche, un homme que je n'ai pas besoin d'accuser, car il s'est accusé lui-même. Lui-même il vous a dit que son opinion était qu'il fallait faire tomber 200,000 têtes; lui-même il vous a avoué ce qu'au reste il ne pouvait nier, qu'il avait conseillé la subversion du gouvernement, qu'il avait provoqué l'établissement du tribunat, de la dictature, du triumvirat; mais quand il vous fit cet aveu, vous ne connaissiez peut-être pas encore toutes les circonstances qui rendaient ce délit vraiment national; et cet homme est au milieu de vous! Et la France s'en indigne, et l'Europe s'en étonne. Elles attendent que vous prononciez.

« Je demande contre Marat un décret d'accusation (*Murmures à l'extrême gauche; applaudissements sur les autres bancs*) et que le Comité de sûreté générale soit chargé d'examiner la conduite de Robespierre *et de quelques autres.* »

Mais pourquoi cette différence entre Marat et Robespierre? Pourquoi décréter d'emblée la mise en accusation du premier et demander une enquête seulement sur le second? Louvet avouait donc par là que lui-même n'avait pas une confiance absolue dans la force de sa preuve, car si le crime de Robespierre prétendant au pouvoir suprême et y marchant en effet avait été démontré, il était bien plus grave que tous les propos de Marat. Ni Louvet, ni la Gironde ne se sentirent capables d'entraîner la Convention à un vote décisif contre Robespierre. La déception de la Convention était grande. Ce qu'elle attendait des Girondins, ce n'était point la preuve que dans la crise révolutionnaire d'où la République était sortie Robespierre avait manœuvré pour accroître le plus possible son influence politique et celle de la Commune.



Le Masque levé.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

Ce qu'il aurait fallu bien démontrer, c'est que Robespierre, par des actes précis, avait cherché à supprimer la volonté nationale, à substituer une faction dictatoriale au pouvoir légal de la Convention. Or, c'est Robespierre qui avait demandé la réunion de la Convention. L'accusation de Louvet s'effondrait. Il n'en restait rien de précis, mais un vague procès de tendance qui enveloppait, avec Robespierre, *quelques autres*, et logiquement le peuple de Paris, le peuple du Dix Août. Non, la Convention ne pouvait se risquer dans cette voie. La Gironde n'avait qu'une chance de l'entraîner; c'était de l'éblouir, de la fanatiser, et de la lier par des responsabilités immédiates à de nouvelles et plus lourdes responsabilités. Puisque la Gironde n'avait pas consenti à l'ajournement du débat demandé par Danton, il fallait que le soir même et aussitôt après le discours de Louvet, Robespierre fût décrété d'accusation et arrêté.

En ajournant la conclusion après avoir refusé l'ajournement du débat, la Gironde trahissait à la fois sa faiblesse et sa jactance. Se borner à la mise en accusation de Marat pour un discours qui était tourné tout entier contre Robespierre, c'était découvrir ce qu'il y avait de factice dans les colères et les craintes étalées. Et c'était laisser à la froide raison le temps de dissiper les prestiges de passion et de rhétorique du romancier Louvet.

L'effet de la séance fut mauvais pour la Convention et déplorable pour la Gironde. Le journal *les Révolutions de Paris*, qui affectait l'impartialité, et qui d'ailleurs aimait peu Robespierre et Marat, sans doute parce qu'il n'avait pu exercer sur les assemblées électorales de Paris une action suffisante, traduit assez bien le malaise de l'opinion.

« Hélas! nous en rougissons pour nos députés. Ils passent le temps à se dénoncer les uns les autres. Des séances prolongées jusque dans la nuit se consument à entendre Louvet accuser Robespierre; Robespierre dénoncer Brissot et compagnie, Barbaroux dénoncer Marat; Marat, brochant sur le tout, dénoncer à lui seul tous les généraux, tous les ministres, tous ses collègues à la Convention, à l'exception de Danton qui a l'ingratitude d'abandonner Marat au milieu de la mêlée; quelle pitié que tout cela!... Louvet, si quelques ambitieux ont fait des tentatives criminelles pour changer le gouvernement, puisque la Convention eut le bon esprit de passer à l'ordre du jour, pourquoi revenir à la charge? N'y a-t-il pas des juges et des licteurs? Si Marat, Danton et Robespierre sont les triumvirs de cette dictature dont tu parles, tu n'avais qu'une parole à leur adresser : « Sortez de cette enceinte d'où vos crimes vous « repoussent, et suivez-moi devant un tribunal; je me porte votre accusateur, « venez vous défendre. » Tu nous aurais épargné le long historique des débats de la société des Jacobins, le scandale d'une séance conventionnelle tout à fait nulle pour la politique, et la confusion de Robespierre, réduit à demander huit jours pour répondre. Huit jours pour se justifier à l'*incorruptible* Robespierre! »

Le journal de Prudhomme parle avec tant d'amertume de l'assemblée électorale de Paris, de Robespierre, de Danton et de Marat qui y dominèrent, qu'il est visible que la bonne feuille doctrinaire et sentencieuse a eu des mécomptes électoraux. Elle se console en trouvant que tout est petit :

« Une Convention en général mal choisie, *surtout la députation de Paris*, qui aurait dû être la meilleure ; une Convention qui devrait être un Atlas, puisqu'elle a, pour ainsi dire, le globe entier à replacer sur l'axe de la raison, et qui éprouve les petites passions de l'enfant débile et mutin. »

Pour Danton, le bon journal a des mots féroces et perfides :

« Et toi, Danton, tu te tais aussi, ou tu n'ouvres la bouche que pour désavouer lâchement *ton agent subalterne !* »

La communauté des déceptions électorales, à Paris, devait donc rapprocher les journalistes du journal de Prudhomme et les Girondins, et pourtant l'impression produite par le discours de Louvet sur les démocrates fut si fâcheuse qu'il est obligé de le condamner. Carra, dans le compte rendu des *Annales patriotiques*, se dégage visiblement de la Gironde, il n'est point aimable pour Louvet.

« Louvet entreprend une longue dénonciation contre Robespierre, Marat, Danton, etc., mais c'est principalement Robespierre qu'il attaque et qu'il accuse comme chef d'un parti assassin et liberticide ; *il mêle à son récit des mouvements oratoires, il emploie tous les grands ressorts de l'éloquence dans un sujet où peut-être il eût fallu au contraire les écarter...* En parlant de Marat, l'orateur emploie un de ces tours qui, pour être exagérés, manquent tout leur effet. Il le qualifie d'abord, sans le nommer, d'homme unique dans les fastes du monde, d'enfant perdu de l'assassinat, puis, l'ayant nommé, il s'interrompt en s'écriant : « Dieux ! j'ai prononcé son nom ! » Ce mouvement pourra paraître heureux à d'autres ; nous ne le trouvons que froid et puéril. Nous n'approuvons pas davantage cet autre : « O comble d'horreur ! un mandat d'arrêt était déjà lancé contre le vertueux Roland ! » Car quelque scélérat qu'on suppose Marat, son nom est encore le meilleur moyen de le désigner, de le signaler à ceux à qui on veut le faire connaître, et quelque vertueux que soit Roland, le comble d'horreur n'est pas un mandat d'arrêt contre lui, lorsqu'on vient de parler de tant d'assassinats exécutés et projetés. »

Ainsi anatomisée, l'éloquence de Louvet n'avait pas des lendemains triomphants.

Le ton de Condorcet est d'une sévérité triste. Il écrit lui-même et sous sa signature, dans la *Chronique de Paris* du 31 octobre. C'est, sous une forme modérée et avec un accent de douleur contenue, un réquisitoire accablant contre Roland et la Gironde :

« Le ministre de l'intérieur est venu présenter un mémoire sur la situation politique de Paris. Le goût des préambules, si familier aux anciens ministres, y a paru un peu trop marqué pour ne pas laisser entrevoir d'avance

l'intention de produire des effets qui, puisqu'il faut le dire, n'étaient pas ceux qu'un homme d'État devrait avoir en vue. Après avoir retracé tout au long le tableau des obstacles que les lois rencontrent à Paris dans leur exécution, les abus d'une administration illégale et anarchique, les torts de quelques hommes et les crimes de plusieurs, M. Roland a cru devoir dénoncer des complots qui, s'ils existaient réellement, feraient désespérer de l'établissement des lois et de toute liberté en France. Comment se prêter à l'idée de voir renouveler les crimes des 2 et 3 septembre? Comment croire qu'il existe réellement un complot de faire égorger des citoyens qui, à tous égards, ont bien servi la patrie, et dont la vie est liée, jusqu'à un certain point, à la destinée de l'État? *Comment croire enfin à l'existence d'un complot aussi insensé qu'odieux? On a cité à l'appui la lettre d'un juge du tribunal. Mais cette lettre contient-elle des inductions de preuves? Pourquoi, dans ce cas, ne pas en suivre la trace devant les tribunaux? Comment ne pas prévoir que de pareilles dénonciations adressées à la Convention même y jetteraient des ferments de trouble toujours funestes au bien public, y ranimeraient des haines et des préventions, que pour l'intérêt de la patrie, si ce n'est pour celui de la gloire, on devrait chercher à étouffer? Croit-on que le peuple pourra voir d'un œil froid le temps des délibérations employé à des débats qui n'ont aucun rapport avec ses intérêts et avec les devoirs de ses représentants? Celui qui les provoque n'est-il pas coupable, en supposant même que les craintes qui paraissent l'agiter ne soient pas chimériques? Vouloir sans cesse occuper le public de soi, n'est-ce pas vouloir se rendre à tout prix un personnage important? Et cette prétention n'a-t-elle pas son danger dans les républiques, surtout quand elle s'environne avec un appareil de certaines formes austères, et qu'entre le parti qu'on attaque et celui qu'on soutient, on ne suppose d'autre intervalle que celui qui existe entre la scélératesse et la probité, entre le crime et la vertu?*

« ... *Le rapport de M. Roland semblait avoir pris assez de temps à l'Assemblée et peut-être à la chose publique. On aurait pu s'apercevoir qu'il avait assez envenimé les plaies, que les préventions, les haines, les craintes ont laissées après la journée du* 10; mais Louvet avait demandé la parole pour accuser Robespierre; et comme il est bien difficile que tout ce qui émeut les passions n'attire pas l'attention des hommes rassemblés, parce que telle est la nature de l'homme, l'orateur a pu se livrer à tous les ressentiments (la plupart bien justes d'ailleurs) dont son âme était pénétrée.

« On ne dira rien aujourd'hui de ce discours, sinon qu'il a paru préparé de manière à laisser des impressions malheureusement trop durables dans l'esprit d'un grand nombre d'auditeurs, et à faire déplorer aux autres les funestes effets des passions particulières. Ce n'est pas de tout cela dont la chose publique a besoin. »

Condorcet, hier encore pourtant l'ami de la Gironde, est révolté dans son

esprit critique par l'ineptie de la pièce de police apportée par Roland, et il est excédé de l'austère et envahissante vanité de ce bureaucrate médiocre et fielleux qui, pour se faire valoir, crée des fantômes de complots et attise les haines; Condorcet s'afflige et s'épouvante de l'esprit d'égoïsme et de vertige de la Gironde. O grand homme! vous payerez de votre vie, comme Danton, les fautes commises par d'autres!

Un député proposa, le 31 octobre, qu'aucun membre de la Convention ne pût en dénoncer un autre : c'était une solution un peu naïve, mais, quoique la Convention passât à l'ordre du jour, c'était un indice du malaise croissant où les furieuses agitations de la Gironde jetaient les esprits. Le journal de Brissot s'irrita contre le malencontreux pacificateur :

« C'est ou un patriotisme bien peu éclairé ou un bien perfide esprit de faction qui a dicté à un membre une motion que l'anarchisme seul a pu applaudir; il a demandé qu'aucun député ne pût en dénoncer un autre, sous aucun prétexte, et il a proposé différentes dispositions pénales contre les infracteurs de cette bizarre loi. Lorsque le reste impur des satellites de Sylla siégeait dans le sénat de Rome, à côté des vrais républicains; lorsque Catilina et Cethegus paraissaient vis-à-vis de Cicéron et de Caton; lorsque ces deux amis de la patrie élevaient la voix contre les cruels anarchistes qui voulaient marcher à la tyrannie par le démagogisme, qu'eût fait la majorité pure et inflexible des législateurs romains, si on eût proposé de fermer la bouche aux citoyens assez courageux pour braver les poignards et pour éloigner d'un doigt hardi les conspirateurs et leurs complices? Le sénat de Rome aurait repoussé avec dédain ou avec indignation cette proposition ou criminelle ou absurde. C'est ce qu'a fait la Convention nationale; elle est passée à l'ordre du jour malgré quelques clameurs. »

Avec quel art, avec quelle application la Gironde aiguise le couteau de la guillotine qui tranchera toutes ses têtes! C'est elle qui sera frappée la première comme complice du tyran renversé au 10 août, comme un « reste impur des satellites de Sylla ». Mais la Convention commençait à être rassasiée de toutes ces attaques, et le discours déclamatoire de Louvet avait perdu tout son effet, quand Robespierre, huit jours après, le lundi 5 novembre, monta à la tribune pour se défendre. Il fut modéré, précis, modeste et habile. Visiblement il s'efforça d'opposer aux pompeuses paroles de Louvet une réplique mesurée et substantielle. Il réduisit aisément à rien certaines accusations puériles :

« On m'a fait un crime de la manière même dont je suis entré dans la salle où siégeait la nouvelle municipalité. Notre dénonciateur m'a reproché très sérieusement d'avoir dirigé mes pas vers le bureau. Dans ces conjonctures, où d'autres soins nous occupaient, j'étais loin de prévoir que je serais obligé d'informer un jour la Convention nationale que je n'avais été au bureau que pour faire vérifier mes pouvoirs. »

Voilà sur quoi Louvet appuyait son fameux : « Je t'accuse » Et sur l'autre fait, à propos duquel Robespierre, le 29 octobre, avait été comme submergé par l'indignation tumultueuse de la Gironde :

« Lacroix vous a dit que dans le coin du côté gauche, je l'avais menacé du tocsin. Lacroix, sans doute, s'était trompé. (*Murmures.*) Il n'y a aucune raison de m'interrompre, car il n'y en a pas même de ma part pour nier le fait s'il était exact. Mais, je le répète, Lacroix s'est trompé, et il était possible de confondre ou d'oublier les circonstances dont j'ai aussi des témoins, même dans cette assemblée, et parmi les membres du Corps législatif. Je vais les rappeler; je me souviens très bien que dans ce coin dont j'ai parlé, j'entendis certains propos qui me parurent assez feuillantins, assez peu dignes des circonstances où nous étions, entre autres celui-ci qui s'adressait à la Commune : *Que ne faites-vous résonner le tocsin?* C'est à ce propos, ou à un autre pareil, que je répondis : « Les sonneurs de tocsin sont ceux qui cherchent à aigrir les esprits par l'injustice. » Je me rappelle encore qu'alors un de mes collègues, moins patient que moi, dans un mouvement d'humeur, tint, en effet, un propos semblable à celui qu'on m'avait attribué, et d'autres m'ont entendu moi-même le lui reprocher. »

Regnaud : « J'atteste le fait que vient de dénoncer Robespierre. »

A l'examen donc, tout ce qu'il y avait d'un peu positif dans le discours accusateur s'évanouissait. Robespierre marqua la distance qui le séparait de Marat, il défendit nettement tous les actes de la Commune :

« Ne nous a-t-on pas accusés d'avoir envoyé, de concert avec le conseil exécutif, des commissaires dans plusieurs départements, pour propager nos principes, et les déterminer à s'unir aux Parisiens contre l'ennemi commun. Quelle idée s'est-on formée de la dernière Révolution? La chute du trône paraissait-elle donc si facile avant le succès? Ne s'agissait-il que de faire un coup de main sur les Tuileries? Ne fallait-il pas anéantir dans toute la France le parti des tyrans, et par conséquent, communiquer à tous les départements la commotion salutaire qui venait d'électriser Paris! Et comment ce soin pouvait-il ne pas regarder ces mêmes magistrats qui avaient appelé le peuple à l'insurrection? Il s'agissait du salut public; *il y allait de leurs têtes!* Et on leur a fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres communes, pour les engager à avancer, à consolider leur ouvrage? Que dis-je! la calomnie a poursuivi ces commissaires eux-mêmes. Quelques-uns ont été jetés dans les fers. Le feuillantisme ou l'ignorance a calculé le degré de chaleur de leur style; il a mesuré toutes leurs démarches avec le compas constitutionnel, pour trouver le prétexte de travestir les missionnaires de la Révolution en incendiaires, en ennemis de l'ordre public...

« Citoyens, voulez-vous une Révolution sans révolution?

« Quel est cet esprit de persécution qui est venu reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers? Mais comment peut-on soumettre à un jugement

certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions? Qui peut, après coup, marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire? A ce prix, quel peuple pourrait jamais secouer le joug du despotisme?... Non, nous n'avons point failli; j'en jure par le trône renversé et par la République qui s'élève. »

En cela, Robespierre était visiblement dans le vrai, et il ne faisait d'ailleurs que reprendre ce que Roland lui-même avait dit après le Dix Août et même après le 2 septembre. Ce qui reste vrai, et dont Robespierre, dans les explications qu'il donne des massacres, ne parvient pas à se disculper, c'est qu'il a voulu profiter du mouvement révolutionnaire pour perdre la Gironde, c'est qu'il a ramené, autant qu'il dépendait de lui, ces vastes commotions à son moi obsédant, à son implacable orgueil. Ce qui reste vrai, c'est qu'avec cette terrible préoccupation personnelle, Robespierre saisira toujours la hache des événements pour éliminer, pour émonder toutes les influences rivales. Mais quoi! si la Révolution était restée unie avec elle-même, si la Gironde n'avait pas dès les premiers jours déchiré la Convention, qu'eût importé, dans le large développement des forces révolutionnaires, le lancinant orgueil de Robespierre? C'est la Gironde, qui, en dénonçant sa « dictature », la prépare. A mesure que la Révolution se resserre, elle risque de n'être plus que le piédestal d'un homme; et les Girondins se sont acharnés à la resserrer, en ce jour lumineux de victoire et d'espérance où elle aurait pu s'élargir dans la concorde et dans la joie. Ils ne peuvent alléguer, pour se défendre devant l'histoire, que du moins leur passion fut sincère; car c'est après coup, c'est de sang-froid, c'est dans un dessein de domination politique, qu'ils suscitèrent en eux toutes leurs indignations philantropiques au sujet des événements de septembre. Il n'y a là qu'hypocrisie, émotion de théâtre.

« Je pourrais, s'écrie Robespierre, citer en faveur du Conseil général de la Commune M. Louvet lui-même, qui commençait l'une de ses affiches de *la Sentinelle* par ces mots: *Honneur au Conseil général de la Commune! Il a fait sonner le tocsin! Il a sauvé la patrie!...* C'était alors le temps des élections. *(Applaudissements à gauche et dans les tribunes.)*

« On assure qu'un innocent a péri. On s'est plu à en exagérer le nombre; mais un seul, c'est beaucoup trop sans doute; citoyens, pleurez cette méprise cruelle. Nous l'avons pleuré dès longtemps, c'était un bon citoyen, c'était donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables, réservées à la vengeance des lois, qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire; mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines.

« Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie; pleurez nos citoyens expirant sous leurs toits embrasés. Mais consolez-vous si, supérieurs à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays, et préparer celui du monde... La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis

de la liberté m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. En voyant ces peintures pathétiques des Lamballe, des Montmorin, de la consternation des mauvais citoyens, et ces déclamations furieuses contre des hommes connus sous des rapports tout à fait opposés, n'avez-vous pas cru lire un manifeste de Brunswick ou de Condé? Calomniateurs éternels, voulez-vous donc venger le despotisme? Voulez-vous flétrir le berceau de la République? Voulez-vous déshonorer aux yeux de l'Europe la révolution qui l'a enfantée, et fournir des armes à tous les ennemis de la liberté? Amour de l'humanité vraiment admirable, qui tend à cimenter la misère et la servitude des peuples, et qui cache le désir barbare de se baigner dans le sang des patriotes! »

Les tribunes acclamaient cette grande parole qui aurait été plus grande encore sans le dernier trait. Même quand il s'élève, Robespierre ne peut secouer tout le fardeau des pensées mauvaises; mais la Convention subjuguée écoutait en silence l'homme que, huit jours avant, les fureurs girondines avaient presque piétiné. Elle sentait en lui une des forces de la Révolution; et elle s'étonnait de cet accent mesuré et impérieux. Robespierre triomphe enfin des misérables procédés de police imaginés par Roland et il le raille de ses perpétuelles alarmes et de ses perpétuelles vantardises :

« Citoyens, si jamais à l'exemple des Lacédémoniens nous élevons un temple à la peur, je suis d'avis qu'on choisisse les ministres de son culte parmi ceux-là mêmes qui vous entretiennent sans cesse de leur courage et de leurs dangers. (*Applaudissements réitérés à gauche et dans les tribunes.*)

« Mais comment parlerais-je de cette lettre prétendue, timidement et j'ose dire très gauchement présentée à votre curiosité? Une lettre énigmatique adressée à un tiers, des brigands anonymes! Des assassins anonymes! Et au milieu de ces nuages, un mot jeté comme au hasard : *ils ne veulent entendre parler que de Robespierre!* Des réticences, des mystères, et ce s'adressant à la Convention nationale! Le tout attaché à un rapport bien astucieux, après tant de libelles, tant d'affiches, tant de pamphlets, tant de journaux de toutes les espèces distribués à si grands frais et de toutes les manières dans tous les coins de la République. O homme vertueux, homme exclusivement, éternellement vertueux! Où vouliez-vous donc aller par ces routes ténébreuses? Vous avez essayé l'opinion; vous vous êtes arrêté épouvanté. Vous avez bien fait. La nature ne vous a moulé ni pour de grandes actions ni pour de grands attentats. Je m'arrête ici moi-même par égard pour vous. Vous ne connaissez pas l'abominable histoire de l'homme à la missive énigmatique: cherchez-la, si vous en avez le courage, dans les monuments de la police. »

C'était à la fois nuancé et terrible: le vertueux Roland, tombé à d'aussi plats moyens policiers, est tout transpercé de cette ironie souveraine. Après ces appels à la concorde et à la paix, Robespierre descendit de la tribune au milieu des acclamations; et la Convention libérée du joug de la Gironde

refusa d'entendre la réplique de Louvet. C'était pour les Girondins une grande défaite ; ils avaient grandi leur adversaire ; ils l'avaient grandi en puissance, en prestige, en orgueil et en haine. Et eux-mêmes, pour avoir abusé de leur crédit, l'avaient ou brisé ou faussé. Barère, avec son habileté toujours un peu



MERLIN, DE DOUAI.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

quivoque, essaya de préciser tout ensemble et de pallier la défaite de la Gironde. Il demanda que la Convention passât à l'ordre du jour, mais en termes dédaigneux pour Robespierre :

« Que signifient, aux yeux d'un législateur politique, toutes ces accusations de dictature, d'ambition du pouvoir suprême, et les ridicules projets de triumvirat ? Citoyens, ne donnons pas de l'importance à des hommes que l'opinion générale saura, mieux que nous, remettre à leur place ; ne faisons pas de piédestaux à des pygmées. Citoyens, s'il se trouvait dans la Répu-

blique un homme né avec le génie de César, ou l'audace de Cromwell, un homme qui, avec le talent de Sylla, en aurait les dangereux moyens, je viendrais avec courage l'accuser devant vous; un tel homme pourrait être dangereux pour la liberté. S'il entrait ici quelque législateur d'un grand génie, d'un caractère profond ou d'une ambition vaste, je demanderais d'abord s'il a une armée à sa disposition, ou un grand parti dans un Sénat ou dans la République.

« Et si de tels individus avaient laissé des traces de leur plan d'attenter aux droits du peuple ou à la majesté des lois, vous devriez les décréter d'accusation comme des conspirateurs audacieux. Mais des hommes d'un jour, de petits entrepreneurs de révolution, des politiques qui n'entreront jamais dans le domaine de l'histoire, ne sont pas faits pour occuper le temps précieux que vous devez aux grands travaux dont le peuple vous a chargés. »

Et comme pour marquer que tout ce débat était subalterne, Barère proposait comme ordre du jour:

« La Convention nationale, considérant qu'elle ne doit s'occuper que des intérêts de la République, passe à l'ordre du jour. »

Mais déjà il ne suffisait point à Robespierre d'être sauvé, il ne voulait pas être diminué:

« Je ne veux pas de votre ordre du jour si vous y mettez un préambule qui m'est injurieux. »

Ses amis et lui demandent l'ordre du jour pur et simple; et aux applaudissements des tribunes, c'est l'ordre du jour pur et simple qui est voté. Chose inouïe! La Gironde eut dans sa défaite si peu de dignité, si peu de sens politique qu'elle s'obstina à réclamer le vote de l'ordre du jour de Barère: comme s'il n'était pas avant tout la condamnation cruelle de la politique girondine qui avait ouvert le débat. Mais la Gironde affolée cherchait avant tout à dissimuler son échec. Elle voulait pouvoir dire au pays que si la Convention n'avait pas poursuivi Robespierre c'était par dédain. O contradiction misérable! Et pourquoi donc alors n'avait-elle pas elle-même donné l'exemple du dédain? Vraiment, elle n'était plus capable de dire la vérité, ni de la voir, elle n'était plus capable de comprendre la leçon des événements. Brissot dans son compte rendu du *Patriote Français* équivoque lamentablement. Après avoir parlé « du fastidieux et insignifiant plaidoyer de Robespierre », qui ne fut jamais aussi incisif, aussi varié et aussi éloquent, Brissot dit:

« Un nouveau débat s'est élevé: les uns ne voulaient point d'ordre du jour, parce qu'ils craignaient qu'il justifiât Robespierre, qui ne s'était point justifié; les autres, et c'était le plus grand nombre, le voulaient parce que cet ordre du jour équivalait à un *hors de cause* et terminait le mépris de la Convention pour les agitateurs, et c'est dans ce sens qu'il a été adopté par une grande majorité; la minorité même ne le condamnait que parce qu'elle ne voyait pas ce mépris assez profondément exprimé. »

O pauvres esprits aveuglés et se dupant eux-mêmes! Pauvres politiques avertis par les premiers coups du destin, qui peuvent encore mettre ordre à leurs affaires, mais qui, pour se persuader vaniteusement à eux-mêmes que leur crédit est intact, vont droit à la faillite entière!

Partout la puissance de la Gironde fléchissait. Elle avait eu, avec Garat et avec Pache, avec le nouveau ministre de la justice et le nouveau ministre de la guerre, de graves mécomptes. Elle s'était imaginée qu'ils seraient des hommes à elle, et ils se détournaient d'elle dès les premiers jours. C'est Pache qui avait remplacé Servan malade, à la guerre. Il avait été le commis de Roland, et sa simplicité, sa modestie, ses habitudes de silence, de douceur et d'ordre avaient persuadé à Roland, observateur très superficiel, qu'il avait en Pache un instrument commode.

« Pache, écrit Mme Roland, porte le masque de la plus grande modestie; elle est même telle, qu'on est porté d'adopter l'opinion qu'il paraît avoir de lui et ne pas le prendre pour une grande valeur. Mais on lui tient compte de cette modestie, quand on découvre qu'il raisonne avec justesse et qu'il n'est pas dénué de connaissances... Un homme qui parle peu, qui écoute avec intelligence tout ce dont on peut traiter et se permet quelques observations bien placées, peut aisément passer pour habile. Pache s'était lié avec Meunier et Monge, tous deux de l'Académie des sciences; ils avaient même fondé une société populaire dans la section du Luxembourg, dont l'objet, disaient-ils, était l'instruction et le civisme. Pache était fort assidu dans cette société; il semblait consacrer à la patrie comme citoyen tout le temps qu'il ne donnait point à ses enfants, et qui séparait les leçons de cours public auxquelles il les conduisait.

Il entra au cabinet de Roland, mais en refusant toute espèce de titre ou d'appointements..... Il arrivait tous les matins à sept heures, avec son morceau de pain à la poche et demeurait jusqu'à trois heures sans qu'il fût possible de lui faire jamais rien accepter, attentif, prudent, zélé, remplissant bien sa destination, faisait une observation, plaçait un mot qui ramenait la question à son but, adoucissait Roland quelquefois irrité des contradictions aristocratiques de ses commis.

C'est sur la recommandation de Roland qu'il succéda à Servan au ministère de la guerre; et tout de suite les Roland s'aperçoivent avec dépit qu'il n'est pas tout à eux, qu'il ne vient pas chercher chez eux le mot d'ordre, et qu'il s'entoure volontiers d'amis de Danton :

« Nous imaginâmes d'abord qu'une sorte de crainte de paraître la créature de Roland, et le mouvement de l'amour-propre étaient la cause de cette conduite. Mais j'appris que cet homme qui n'acceptait jamais les invitations de son collègue sous le prétexte de la retraite dans laquelle l'obligeait de vivre la multiplicité de ses travaux, recevait à sa table Fabre, Chabot et autres Montagnards, s'environnait de leurs amis, plaçait leurs créatures, tous

valets de comédie ou des ignorants, des intrigants, leurs pareils, et que les honnêtes gens commençaient à murmurer et à gémir. Je crus qu'il fallait tenter un dernier moyen pour l'éclairer, s'il n'était que séduit, et avérer ses torts s'il était de mauvaise foi. Je lui écrivis, le 11 de novembre, sur le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevaient contre lui, des raisons qui les faisaient naître et de ce que son intérêt semblait dicter. Je disais un mot des sentiments non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'ensemble qu'il donnaient lieu d'espérer, de l'état de choses si contraire à ce qu'ils auraient fait présumer. Pache ne me fit pas la moindre réponse. »

Il trouva sans doute Mme Roland importune et indiscrète. Je crois que sa modestie était sincère, que sa droiture était absolue. Il n'avait nullement intrigué pour arriver au ministère, et il se considérait comme lié à la chose publique, non à Roland. Plus tard, lorsque, oublié de presque tous, excepté du Directoire qui le persécute, il se sera retiré dans sa petite ferme des Ardennes, il écrira ces paroles simples et d'une évidente sincérité:

« Dès que je ne suis plus fonctionnaire, je ris de ma nullité comme de celle de tant d'autres. Je ne suis ni orateur, ni écrivain, ni riche, ni intrigant... dans une sincère appréciation de moi-même, sans être indifférent sur mon renom, je n'ai pas été tourmenté de la folie de la gloire » (*Mémoires de Pache : sa retraite à Thin-le-Moutier* par M. Louis Pierquin, Charleville, 1900.

Sans doute il avait jugé Roland; il avait vu tout ce que son austérité recouvrait d'orgueil sénile, et comme son action était vaine, toute tournée en ostentation. Il voulait modestement agir ou laisser agir autour de lui les forces révolutionnaires qui émanaient de Danton. Fâcheuse aventure pour les Roland, ainsi « trahis » par leur « créature », et isolés de plus en plus.

Garat avait commis envers la Gironde un crime bien plus impardonnable. C'était un philosophe un peu indécis et terne, sans grande vigueur d'esprit ni chaleur d'âme; il était assez équilibré et mesuré, mais jusqu'au médiocre, et il cherchait les voies moyennes, par timidité plus encore que par sagesse. Or, en cet état d'esprit, ni il ne se décidait à absoudre les massacres de septembre, ni il ne les condamnait. Tout en les réprouvant, il les rattachait au mouvement insurrectionnel du 10 août. Il allait ainsi, plus peut-être qu'il ne l'avait prévu ou voulu d'abord, contre la tactique de la Gironde qui était obligée de dissocier complètement le Dix Août et les journées de septembre pour pouvoir indéfiniment flétrir celles-ci tout en glorifiant celui-là. De là à accuser Garat de s'être fait l'apologiste du meurtre, il n'y avait pas loin, et la Gironde d'abord, plus tard les thermidoriens, franchirent le pas.

L'infortuné Garat se défend désespérément, dans ses *Mémoires*, contre cette inculpation. Toute chose grande a en ce monde sa parodie. La haute et ferme raison de Danton, dominant les factions et les haines, a sa caricature

dans l'impartialité débile du philosophe effaré. Écoutez comment il explique les méprises et les malentendus où il fut submergé, pauvre nageur à bout de souffle qui hésite entre deux rivages.

« Dans le sein même de la Convention nation ale, lorsque j'y parlai des journées des 2 et 3 septembre, siégeaient des hommes dont les uns étaient soupçonnés d'avoir été les provocateurs et les ordonnateurs des massacres, dont les autres leur donnaient une approbation haute et publique; il y en avait d'une autre part qui, ayant en horreur les massacres et ceux qui avaient pu les encourager et les protéger, tenaient cette accusation en réserve pour la lancer comme la foudre, dans l'occasion, sur des rivaux de puissance ou d'influence. Aux premiers mots que je prononçai sur les journées des 2 et 3 septembre, à ces mots qui exprimaient et qui appelaient les imprécations de l'humanité tout entière contre ces journées, ceux qui en étaient, au moins, les protecteurs crurent que je venais proposer de les poursuivre : un murmure s'éleva, et je posai les questions et mes principes au milieu d'un bruit confus. Lorsque ensuite, au milieu de ce bruit et de mes paroles qu'il couvrait, on entendit sortir les mots de *pitié*, de *miséricorde*, de *jubilé politique*, ceux qui avaient leurs projets contre les auteurs des massacres crurent que c'était pour ces forfaits que je venais demander une amnistie ou une approbation, et le murmure passa d'un côté de l'Assemblée à l'autre, ou plutôt il fut dans les deux côtés. Le commencement de mon discours fut donc trop bien entendu par les uns, et tout le discours beaucoup trop mal par les autres. Mais de ce que quelques membres du côté droit crurent avoir des reproches à me faire, quelques membres du côté gauche en prirent acte pour me donner des éloges. »

Cette claire analyse idéologique à la Condillac appliquée à ce désastre oratoire a quelque chose d'invinciblement comique; mais il y a quelque rouerie dans cette affectation d'équilibre; car qu'importait à la Montagne qu'il gémît au nom de l'humanité sur les massacres de septembre? Elle gémissait aussi. L'essentiel pour elle était que le ministre de la justice, en liant Septembre à Août, rompît toute la manœuvre scélérate d'ailleurs et funeste de la Gironde. Or Garat avait dit :

« Si ces affreux événements n'ont pas été le produit de l'insurrection, comment donc n'ont-ils pas été prévenus? Comment n'ont-ils pas été arrêtés? Comment ne sont-ils pas déjà punis? Comment tant de sang a-t-il coulé sous d'autres glaives que ceux de la justice, sans que les législateurs, sans que le peuple lui-même aient porté toutes les forces publiques aux lieux de ces sanglantes scènes? »

De ces paroles, très sensées du reste, Danton s'emparait à bon droit contre la Gironde, et celle-ci, au lieu d'accuser la violence odieuse et effrénée de sa politique, qui mettait naturellement contre elle non seulement les grands cœurs, mais la médiocrité même, accusait Garat de fourberie et de complicité

morale avec les meurtriers. Ainsi peu à peu s'élargissait autour d'elle le désert.

Les élections pour la municipalité de Paris, qui eurent lieu en décembre, furent pour les Girondins un désastre. Il est bien vrai que le maire Chambon n'est pas un Montagnard, et le journal de Brissot, qui n'avait plus le droit de se montrer difficile, célèbre bruyamment ce succès.

« Le résultat du ballottage entre Chambon et Lhuillier a donné 7.558 voix au premier et 3.906 au dernier. (Comme on votait peu! comme le peuple s'empressait encore médiocrement à faire usage du droit de vote récemment conquis!) Voilà donc enfin le patriote Chambon maire de Paris, malgré les clameurs et les intrigues des anarchistes. Ce triomphe des vrais républicains, l'énorme majorité qui l'a assuré doivent prouver aux départements que le règne des factieux passe même à Paris, et que la réunion des gens de bien parviendra à sauver cette ville et la république. Les anarchistes, tant fripons que dupes, ne sont que trois mille neuf cent six! Car on ne doit pas ignorer qu'ils avaient mis toutes leurs forces en campagne; il n'y avait pas de séance aux Jacobins le jour des scrutins, et il faut dire, parce que c'est la vérité, parce que c'est une consolation pour les gens de bien, que sur ce nombre de votants celui de fripons est infiniment petit.

« Républicains de Paris, ne vous reposez pas après cet effort momentané; opposez aux faux patriotes, aux royalistes déguisés une fermeté soutenue; c'est à ce prix qu'est la liberté. Vous avez encore d'importantes élections à faire. Le zèle d'un maire vertueux serait impuissant s'il n'était secondé par des collègues à la fois patriotes et éclairés. Le premier choix que vous aurez à faire est celui d'un procureur de la Commune. Cette place demande un homme qui joigne la fermeté aux lumières et à l'amour des lois. Nous croyons que Réal répond à ce caractère. »

Oui, mais à cet appel du journal girondin, qui est du 2 décembre, les électeurs parisiens répondent dès le 9 en donnant la majorité relative à Chaumette Anaxagoras : Chaumette, le secrétaire de Danton à la section du Théâtre-Français, le fougueux enthousiaste de la Commune révolutionnaire, « un des aigles de la Commune du 2 septembre », dit *le Patriote français*. Et il l'emporte décidément quelques jours après; le 22 décembre, Hébert, le Père Duchesne, est nommé substitut, et Chambon débordé, impuissant, sera réduit bientôt à se démettre. Pendant que le crédit de la Gironde baisse dans la Convention, pendant que Roland perd peu à peu toute influence sur le ministère, Paris va résolument aux ennemis les plus vigoureux de la Gironde.

Dans le peuple, les diatribes d'Hébert contre Roland, tantôt grossières et bassement démagogiques, tantôt pénétrantes et aiguës, ont un succès croissant. Par ses dîners politiques, que la presse populaire pouvait trop aisément transformer en orgies, par ses perpétuelles jérémiades, le ménage Roland prêtait de plus en plus à la moquerie, à la satire insultante ou fine. Hebert

n'est que grossier, cynique et vil dans son 199e numéro (décembre 1792), avec une pointe de verve populaire et de gaieté; mais comment aurions-nous tout le grondement de Paris si nous ne laissions pas cette voix ordurière et crapuleuse, mais puissante parfois, se faire entendre?

« Je dis donc, foutre, que Coco Roland, ou le roi Roland, si on veut, se dédommage calément des anciens carêmes qu'il a faits, et il faut à ce sujet que je raconte certaine aventure très véridique qui pourra former un jour un bon chapitre de l'histoire du vertueux Roland.

« Il y a quelques jours, foutre, une demi-douzaine de sans-culottes, que je ne craindrai pas de nommer : Grenard, administrateur du département; Moulinet Duplex, membre de la Commune; Poussin et Auger, commissaires de la section de la République, vint en députation chez ce vieux tondu; malheureusement c'était le moment de la bouffaille. — « Que fouloir-fous? » leur « dit le suisse en les arrêtant à la porte. — « Nous voulons parler au vertueux « Roland. » — « *L'être point ici de virtueux,* » répliqua le gros portier, bien gras et bien tondu, en allongeant la patte ni plus ni moins qu'un ci-devant procureur de la Normandie. — « Ce n'est pas à nous à la graisser, » lui dit l'ami Grenard; « nous devons passer francs comme des capucins, car nous sommes envoyés par les sans-culottes. »

« A ce mot, le suisse rentre dans sa loge comme un colimaçon dans sa coquille aussitôt qu'il a montré ses cornes. Nos sans-culottes enfilent le corridor et arrivent dans l'antichambre du vertueux Roland. Ils ne peuvent se faire jour à travers de la valetaille dont il était rempli. Vingt cuisiniers chargés des plus fines friandises criaient à tue-tête : « Gare, gare ; ouvrez le pas-« sage, ce sont les entrées du vertueux Roland »; d'autres : « les hors-d'œuvre « du vertueux Roland »; d'autres : « les rôtis du vertueux Roland »; d'autres : « les entremets du vertueux Roland. » — « Que voulez-vous? » dit le valet de chambre du vertueux Roland à la députation. — « Nous voulons parler au « vertueux Roland. — Il n'est pas visible maintenant. — Dites-lui qu'il doit « toujours l'être pour les magistrats du peuple. »

« Le valet va rendre le propos tout frais au vertueux Roland, qui vient en rechignant, la gueule pleine et la serviette sur le bras. — « La République « est sûrement en danger, dit-il, pour me faire ainsi quitter mon dîner, etc. » Roland conduit mes bougres dans son cabinet; d'abord par la salle à manger, où il y avait plus de trente piqueurs d'assiette. Au haut bout et à la droite du vertueux Roland était placé Bussatier; à la gauche, le dénonciateur de Robespierre, le petit foutriquet de Louvet qui, avec sa figure de papier mâché et ses yeux creux, lançait des regards de convoitise à la femme du vertueux Roland; Barbaroux, etc. »

Dans ce brouhaha, le dessert est bousculé; les commissaires repartent pour « rendre compte de leur démarche au département, et surtout du copieux dîner du vertueux Roland ».

Et en apprenant la perte de son dessert « la femme du vertueux Roland s'arrachait de rage ses cheveux postiches ». (Article cité par M. Dauban, qui remarque avec raison que les articles d'Hébert ne sont pas toujours faciles à trouver; même la collection de la Bibliothèque nationale n'est pas tout à fait complète.)

Hélas! au moment où je transcris ces lignes, je sens déjà venir sur Mme Roland l'ombre tragique de la mort, je vois rayonner son courage, et il me semble qu'à reproduire ces grossières injures il y a comme une profanation. Mais l'histoire humaine est un grand fleuve mêlé et trouble. Je n'ai pas le droit de choisir. Et je dis encore, avec une croissante tristesse, que la femme héroïque et infatuée qu'Hébert outrage bassement a fait à la Révolution et à ses propres amis un mal immense. C'est d'une source de vérité profonde que jaillit le ruisseau fangeux du *Père Duchesne*. O Girondins brillants, égoïstes et frivoles, que je vous en veux d'avoir fait un moment la force d'Hébert, et détourné vers lui le cœur du peuple, sevré par vos fautes de toute noble sympathie! Quelle tristesse que ce débat où les insultés sont coupables et où l'insulteur est abject!

Dans le n° 202, Hébert insiste (vers la fin de décembre) :

« Nous avons détruit la royauté et, foutre, nous laissons s'élever à la place une autre tyrannie plus odieuse encore. La tendre moitié du vertueux Roland mène aujourd'hui la France à la lisière, comme les Pompadour et les du Barry. Brissot est le grand écuyer de cette nouvelle reine; Louvet, son chambellan; Buzot, le grand chancelier; Fauchet, son aumônier; Barbaroux, son capitaine des gardes, que Marat appelle mouchard ; Vergniaud, le grand maître des cérémonies ; Guadet, son échanson; Lanthenas, l'introducteur. Telle est, foutre, aujourd'hui, la nouvelle cour qui fait maintenant la pluie et le beau temps dans la Convention et les départements.

« Elle se tient tous les soirs, à l'heure des chauves-souris, dans le même lieu où Antoinette manigançait une Saint-Barthelémy avec le Comité autrichien. Comme la ci-devant reine, madame Coco, étendue sur un sopha, entourée de tous ses beaux esprits, raisonne à perte de vue sur la guerre, la politique, les subsistances. C'est dans ce tripot que se fabriquent toutes les affiches. »

Dans le n° 204, *le Père Duchesne* met en scène Brissot parlant à Buzot :

« Pour toi, mon cher Buzot, tu aurais été bougrement buse de rester simplement honnête homme, conviens-en. Après l'Assemblée constituante, tu t'en es allé dans ton département, chargé de gloire et léger d'argent. Il a fallu reprendre le train de vie d'un petit avocat de campagne, et tu as été réduit à manger des pommes de terre. Devenu Conventionnel, tu n'as pas manqué cette occasion de devenir un grand personnage. Conviens qu'il est beau de servir de bras droit à un homme tel que moi. Je t'ai faufilé parmi les beaux esprits qui gouvernent la France; sans moi, tu ne serais pas chéri des adorateurs de

la vertueuse épouse du vertueux Roland. Quel plaisir de répéter à ses pieds le rôle que tu dois jouer le lendemain à la Convention, de la voir t'applaudir quand tu récites quelque bonne tirade contre Robespierre, de la voir se pâ-



L'Anarchie.
Image contre-révolutionnaire.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

mer entre tes bras quand tu as emporté d'emblée quelque bon décret, soit pour bannir ceux qui ont fait la Révolution, soit pour allumer la guerre civile entre Paris et les départements. »

Là, les coups d'Hébert portaient juste. Par Buzot Mme Roland exerçait, en effet, à la Convention une influence détestable.

Dans le n° 205, au commencement de janvier 1793, ce sont les ridicules terreurs de Roland, ses perpétuels radotages sur des complots alors inexistants, que le *Père Duchesne* raille avec une verve basse et comique; mais quoi! par la production d'un document inepte où un policier en disponibilité avait fabriqué un plan de complot et tenté de compromettre Robespierre, Roland n'avait-il pas provoqué ces grossières représailles?

« N° 205 : *Les visites de l'an du* Père Duchesne, 1er janvier 1793. *Et les étrennes bougrement patriotiques qu'il a données à la femme de Coco Roland. Son grand combat avec ce vieux tondu, qu'il a relevé du péché de paresse pour lui apprendre à vivre et l'empêcher de chercher noise aux habitants de Paris; grand malheur arrivé au tapissier Louvet en voulant tapisser les coins de rues avec un placard couleur de rose contre les sans-culottes.*

« La voilà donc finie cette fameuse année qui aurait été la dernière des rois s'il n'avait pas existé un Roland et un Brissot. J'espère que celle qui commence va nous délivrer de tous les jean-foutres qui mettent des bâtons dans les roues et qui retardent le règne de la liberté et de l'égalité. *Une nouvelle révolution se mitonne; l'année 1793* sera la dernière des Rolandins et des Brissotiers. Ils s'y attendent, les bougres, et comme les anguilles de Melun, ils crient avant d'avoir mal. Le ministre Coco ne rêve qu'insurrections et lanternes. Toutes les nuits il est suffoqué plus encore par la peur que par la pituite. Il y a quelques jours, il s'est cru à sa dernière heure. C'est une farce à mourir de rire et dont il faut régaler nos camarades les sans-culottes.

« Il était bien minuit, et la vertueuse Roland, dans les bras de son négrillon Lanthenas, se consolait des plaisirs moraux que lui procure son foutu tondu de mari.

« Grosse d'un discours dont le tapissier devait accoucher le lendemain, elle était dans les douleurs de l'enfantement, lorsque le garçon Louvet entre tout hors d'haleine et vient déranger leurs ébats.

« Ce petit bougre de calibourgnon en sentinelle avait vu commencer l'insurrection. — « L'anarchie, dit-il, est au comble. Ils vont éventrer Louis « Capet, éventrer les ministres, les honnêtes membres de la Convention, et « châtrer tous nos amis brissotins. » — A ces mots, la bougresse s'évanouit. Son Lanthenas beugle, Louvet court avertir le vertueux Roland. Le bougre se réveille en sursaut, secoue ses longues oreilles. — « Qu'est-ce? Où sont-« ils? Ma femme, Lanthenas, une circulaire, des courriers, les quatre-vingt-« quatre départements, mes ordonnances, Brissot, Brissot... Le maire ne m'a « pas écrit. Les ministres ne sont pas là, on m'abandonne... Convoquez la « Commune, convoquez la Convention... le tocsin, le canon. Mes pantoufles, « ma calotte... Aux armes! Ah! madame Roland! Louvet, appelez-la, non « laissez-la... Mon discours ne serait pas prêt. Et toi, sentinelle Louvet, à ton

« poste; imprime, mon ami, affiche, affiche... Cours au cercle social. » — Voilà mes bougres qui tapissent de leurs sottises toutes les rues où devait passer la sainte insurrection.

« Vous auriez, foutre, ri de voir le calibourgnon Louvet, le tendre Lanthenas et le Castru de Bancal; mille millions de pipes, ils vous portaient leur charge de sottises: mais en voilà bien d'autres. Le pauvre bougre de Louvet veut monter un échelon de plus pour coller le grand conte moral couleur de rose (le compte rendu de la gestion ministérielle de Roland: Hébert joue sur le mot compte), ses flûtes à la comtoise s'entrelacent et voilà mon bougre qui se fout les reins sur la tête de ce crapaud de Lanthenas; le pot à colle va servir de bonnet de police à Bancal et lui met son nez de singe en couleur de pain d'épice. Après avoir ri un moment des mines que faisaient tous ces bougres-là, je fus, en fumant ma pipe, voir ce qui se passait chez Roland; tout était sens dessus dessous. Moi, j'entre partout. Est-ce que je ne trouve pas cette foutue femme? « — Ah! c'est vous, monsieur Duchesne... — Eh! « oui, foutre, c'est moi, le plus véritable des véritables pères Duchesne; où « est ton cocu de mari? — Ne vous fâchez pas, monsieur Duchesne! — Et je « veux me fâcher, moi... Il y a longtemps que je m'aperçois de toutes vos « machinations. Tu veux aussi te foutre des airs de politique... Mais, mille « noms d'une bombe, le père Duchesne te les fera passer. Où est-il ce ver- « tueux? — Monsieur Duchesne, il est au Conseil. — Allons, foutre, il faut « voir ce Conseil. — Attendez; éclairez M. Duchesne. — Eh! foutre, je n'y « vois que trop clair pour vous autres. » — Je m'en vais dans les ruisseaux; il faisait un temps de bougre... je cherche partout l'insurrection, et foutre, elle n'avait jamais existé que dans la tête de ce vieux fou. Enfin j'arrive à ce Conseil; je comptais trouver des honorables membres; ce bougre était tout seul dans un coin. Moi, foutre, je tousse fort: il croit, lui, que c'est le canon, et le voilà qui court à la cheminée. — « Ce n'est que moi, ce n'est que moi. — « Et qui donc? — Le père Duchesne, foutre. — Ah! monsieur Duchesne, que « vous venez à propos! — Mille noms d'une pipe, tu te fous de moi, avec ton « monsieur Duchesne; mais je te pardonne, tu as peur. Voilà aussi ce que « c'est que de faire des sottises. — (Roland tremblant encore plus fort): Ah! « monsieur,... citoyen Duchesne: que vous êtes heureux, vous, de n'avoir « pas peur! — Pas de monsieur, mais citoyen, véritable père Duchesne. — « Ma femme qui a la constitution si robuste, est encore toute tremblante. — « Mais qui m'a bâti un bougre foutu de ton espèce? A quoi te sert donc de « faire faire bombance à tous ces goinfres qui vont chez toi godailler les deux « millions? Est-ce pour te faire une belle oraison funèbre quand tu seras « mort, et que ta foutue carcasse servira de mortier à mes fourneaux? »

Et l'homme qui traînait ainsi la Gironde et son ministre dans le ruisseau était l'élu de Paris; le peuple des faubourgs par un large rire joyeux ou haineux, se vengeait sur les Girondins de leurs provocations et de leurs menaces.

A Paris, qui après la commotion du Dix Août et les sanglantes épreuves de septembre ne demandait que l'oubli et la concorde, ils avaient déclaré la guerre. Tous ces révolutionnaires hardis qui avaient joué leur tête au Dix Août et qui, ayant abattu la royauté, se croyaient hors de peine, s'étaient demandé un moment si la Gironde n'allait pas les frapper. Quoi ! Échapper au glaive du roi pour tomber sous le couteau de la Révolution ! Il y avait eu en eux une terrible révolte ; et la Gironde les avait obligés à se dire que s'ils ne tuaient pas, ils périraient. A force d'ailleurs d'annoncer des insurrections imaginaires et de prétendus complots dont elle avait besoin pour sa politique de répression et de terreur, la Gironde suggérait au peuple dès la fin de 1792 qu'il faudrait en finir par une insurrection. Et dès le début de janvier le *Père Duchesne* déclare « qu'une révolution nouvelle se mitonne ». La Gironde est perdue d'avance ; elle a ruiné comme à plaisir les points d'appui sur lesquels elle reposait d'abord. Elle a aliéné ou découragé les sympathies. Elle a tourné contre elle les consciences sobres et droites qui n'avaient ni préventions ni haines.

Le travail qui se fait alors, jour par jour, dans un esprit comme celui de Lebas est bien caractéristique ; c'est le même qu'en l'esprit de Couthon. Et encore l'âme de Lebas était plus neuve, plus nette d'abord de toute impression de parti, plus ouverte à la confiance. J'ai déjà noté sa surprise de ne pas trouver Paris à son arrivée, aussi agité que les journaux et placards de la Gironde l'avaient dépeint ; et sans doute cette première expérience du mensonge girondin fut pour lui un avertissement. Mais il ne s'y arrête pas. Même après les premières séances si pénibles où Buzot sonne un tocsin de guerre civile, il ne prend pas parti ; il se refuse à croire à un déchirement définitif. Il écrit à son père le 29 septembre :

« La Convention va *assez bien*. Les nouvelles des armées sont satisfaisantes et tout semble nous promettre le succès de la bonne cause. » Le 3 octobre, c'est encore la confiance qui domine, et dans la joie des victoires de la liberté l'impression triste des discordes intérieures est atténuée :

« Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui et que vous connaîtrez en détail par le bulletin que je vous adresserai demain augmenteront votre espoir que bientôt la terre de la liberté sera purgée des brigands qui avaient voulu la désoler, et qui avaient déjà commencé l'exécution de leurs affreux projets. *Indépendamment de quelques petites divisions inséparables des grandes Assemblées surtout en temps de Révolution*, la Convention paraît toujours en général animée d'un bon esprit, et destinée à remplir ses hautes destinées. Trop de grands talents s'y font distinguer pour que j'émette sans nécessité une opinion que d'autres développeront mieux que moi. L'essentiel est de bien faire, de bien écouter pour bien opiner, et de ne parler que quand on a à dire une vérité qui sans vous échapperait aux autres. Ce n'est pas de notre gloriole personnelle qu'il s'agit aujourd'hui, mais du salut de la Répu-

blique. Voilà mes principes, et j'y tiens d'autant plus fortement qu'ils sont ceux de beaucoup de députés à la supériorité desquels je me plais à rendre hommage. »

Ah! comme il eût été facile à la Gironde, si elle était entrée dans la large politique de Danton, de grouper toutes ces volontés honnêtes, modestes et fières, et de créer une force révolutionnaire et nationale incomparable, à la fois enthousiaste et réglée! L'ordre public aurait été appuyé au roc inébranlable des consciences et des esprits. Mais non : les Girondins ont agité, déclamé, calomnié, et le voile de concorde que Lebas s'obstinait encore à jeter sur les hommes furieux et sur les événements désordonnés se déchire enfin. Le 27 novembre il écrit à son père:

« Je vous envoie une petite brochure; *elle vous donnera une idée de la division qui règne au milieu de nous. Quels que soient les projets de ceux qui crient si fort aux agitateurs, il est certain que pour un bon observateur, leur conduite n'est pas celle de vrais patriotes, et ressemble beaucoup à celle des feuillants dont ils ont à peu près adopté le style et les maximes, et qu'il est assez curieux de voir figurer avec les aristocrates, parmi leurs partisans, et se joindre à eux pour égarer l'opinion, dépopulariser les plus ardents défenseurs de la liberté, et provoquer des décrets liberticides.* »

C'est fini, le pas est franchi. La Gironde a jeté violemment du côté de Robespierre ceux qui ne demandaient que la grande union révolutionnaire. Sous la plume de Lebas, les griefs contre la Gironde iront se précisant et se multipliant.

Mais si la Gironde est affaiblie, si elle s'est portée à elle-même des coups dont l'effet plus ou moins lent sera mortel, elle est puissante encore; et à défaut de la grande et belle unité qui naît de la concorde, la Convention n'a pas encore l'unité étroite et farouche qui naît de l'élimination totale d'une faction par une autre. Elle est déchirée, bouleversée; et c'est pourtant devant cette grande assemblée chaotique et orageuse que se posent les plus redoutables problèmes. Voilà maintenant la Révolution en contact avec l'Europe, on peut dire avec le monde. Ses armées débordent par delà les frontières; mais que fera-t-elle au dehors? Quelle organisation donnera-t-elle aux peuples? Quel concours réel, profond, trouvera-t-elle auprès d'eux? Quel est le secret de l'âme allemande, de l'âme anglaise? Quel sera l'effet sur les peuples, des événements qui se déroulent ou qui se préparent en France? Comment accueilleront-ils le jugement du roi, sa mort peut-être? En renouvelant l'univers, la Révolution va-t-elle se heurter à une force réfractaire et irréductible ou éveiller au contraire des sympathies décisives, ou encore susciter des efforts contradictoires, incertains et mêlés, un mouvement trouble d'adhésion et de résistance? Que pense vraiment le monde de notre Révolution? Problème terrible, problème vital : le levier que la France a en main pourra-t-il soulever la masse humaine? ou se faussera-t-il, et l'universelle servitude

retombera-t-elle de tout son poids sur la libératrice accablée? Voilà ce qu'à la fin de 1792 les révolutionnaires se demandaient sans doute; voilà, malgré l'éblouissement des premières victoires, l'angoisse qui opprimait sans doute plus d'une pensée. Un grand souffle d'espérance semblait tout soulever, tout emporter. Mais, par la guerre, la France devenait maintenant solidaire du monde : que voulaient les peuples? Que seraient-ils? Que feraient-ils? Quelle était la valeur des premières adresses parvenues à la Convention et quelle partie du sentiment public exprimaient-elles? Et dans quelle mesure les hommes étaient-ils préparés ou à seconder ou à recevoir la Révolution? Trop souvent, dans les histoires de la Révolution, c'est la France presque seule qui occupe la scène. Les autres peuples sont dans une sorte de lointain. Les révolutionnaires de 1792 n'avaient du reste du monde qu'une idée superficielle et vague. On dirait, à la façon dont la conscience française a simplifié ce grand drame, qu'il n'y eut à ce moment que deux forces actives : la force de la France révolutionnaire et la force des tyrans coalisés; les multitudes européennes n'apparaissent que comme une puissance incertaine et confuse disputée par des tendances contradictoires. C'est le devoir de l'historien, surtout de l'historien socialiste qui veut briser les étroits préjugés nationaux, d'interroger de près la pensée et la conscience des peuples mêlés diversement au grand drame de la Révolution.

LA RÉVOLUTION

ET LES IDÉES POLITIQUES ET SOCIALES DE L'EUROPE

L'Allemagne était toute préparée à s'intéresser à la Révolution française. L'action intellectuelle de la France sur l'Allemagne au XVIIIe siècle avait été immense. Voltaire, Diderot, Rousseau, l'Encyclopédie, l'Académie des sciences avaient au delà du Rhin suscité les idées, passionné les esprits. Et même quand l'esprit allemand prit conscience de son originalité, quand il s'affranchit, dans l'ordre de l'art et de la pensée, de l'influence exclusive de la France et se créa sa littérature, son théâtre, sa philosophie, il resta en communication vivante avec l'esprit français. C'est Klopstock qui donne le premier au génie allemand une expression épique et lyrique vraiment nationale. Et c'est Klopstock qui vibrera d'enthousiasme aux premiers événements de la Révolution française, aux premières affirmations de la liberté. En Lessing, qui libère le théâtre allemand de l'imitation servile du théâtre français, et qui donne à la critique religieuse une profondeur inconnue en France, la marque de l'esprit critique français, si nette et si aiguë, est toujours visible. Lorsque Kant résout le problème des rapports de la pensée et de l'être par une solution d'une hardiesse incomparable, lorsqu'il fonde l'accord de la pensée et du monde sur la primauté de la pensée créant elle-même les lois selon lesquelles le monde se manifeste, que fait-il sinon justifier la science, glorifie

la pensée, affermir les fondements de la connaissance et de l'expérience, c'est-à-dire continuer à sa manière la grande tradition du XVIIIe siècle français? Il intervient en réalité pour protéger contre l'offensive possible du doute les magnifiques audaces de la science expérimentale. Il consolide la voie où marchèrent les Encyclopédistes, et il en fait la voie royale de la pensée législatrice des choses.

En tous les esprits allemands de la seconde moitié du XVIIIe siècle, chez les plus modestes comme chez les plus grands, se marquent les traits décisifs de la culture française. C'est un libre souci de la vérité universelle, c'est la haine ou le dédain du préjugé, c'est l'incessant appel à la raison, c'est la large sympathie humaine qui va à tous les peuples et à toutes les races, surtout à tous les efforts de civilisation et de pensée, sous quelque forme et en quelque nation qu'ils se produisent; c'est le besoin de tout comprendre et de tout harmoniser, de briser l'unité factice de la tradition pour créer l'unité vivante de la science et de l'esprit; c'est l'inspiration encyclopédique et cosmopolite, la passion de la science et de l'humanité; c'est le grand mouvement que les Allemands ont appelé l'*Aufklærung*, reflet du mot que le XVIIIe siècle français aimait tant et qui avait alors un éclat tout jeune et tout vif : *les lumières*.

En même temps, et par un lien plus particulier, par une influence plus singulière et plus pénétrante, le Genevois protestant Rousseau, avec son rationalisme religieux, avec son sens douloureux des problèmes moraux, mettait en communication profonde la pensée de la France et la conscience de l'Allemagne. Quelle fut son action sur toute la pensée allemande, je n'ai pas à le dire.

Comment une Allemagne ainsi façonnée par notre XVIIIe siècle, ainsi pénétrée d'esprit français, ne se serait-elle point émue au grand événement de liberté qui, en 1789, ébranlait toute la France? Comment n'aurait-elle pas été attentive à cette affirmation des Droits de l'Homme qui semblait donner à un fait historique l'ampleur de la pensée, et à l'action particulière d'un peuple une valeur symbolique et universelle?

Mais si l'Allemagne, au moins l'Allemagne pensante, était ainsi disposée d'abord à la sympathie envers la Révolution, il ne pouvait y avoir entre l'Allemagne et la France cette communauté d'action que fonde seule l'union durable des esprits. L'Allemagne, malgré la hardiesse de ses penseurs, n'était pas à l'état révolutionnaire : elle n'était pas prête à accomplir chez elle la révolution de liberté et de démocratie bourgeoise que la France, à ses risques et périls, essayait glorieusement.

Quatre obstacles principaux s'opposaient en Allemagne à l'action révolutionnaire. D'abord le morcellement politique de l'Allemagne empêchait les mouvements d'ensemble. Elle était divisée en plusieurs centaines de petits États. Dans la France centralisée et à peu près unifiée, même avant 1789, le

terrain large et uni se prêtait, si l'on peut dire, à des opérations de masses. Les Français des diverses régions, des diverses provinces, malgré certaines diversités de législation et de coutumes, vivaient sous le même pouvoir et à peu près sous la même loi. Dès lors, les bourgeois et les prolétaires de la Bretagne, de l'Ile-de-France, du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné, n'étant pas animés les uns contre les autres par de violentes rivalités provinciales, disposaient de toute leur énergie contre les privilèges des nobles et du clergé, contre l'arbitraire du roi et des bureaux : ils avaient des intérêts communs évidents, d'où procédait bientôt une action commune.

Au contraire, l'extrême division politique de l'Allemagne en 1789 dispersait la pensée des classes exploitées et l'égarait. Les bourgeois et prolétaires allemands se demandaient, non pas ce qu'ils deviendraient eux-mêmes dans une grande transformation révolutionnaire, mais ce que deviendrait l'État particulier auquel des liens multiples d'habitude, d'intérêt et de vanité les attachaient encore.

L'autonomie relative de chacun de ces États, si dommageable qu'elle fût à la vie générale de l'Allemagne, à son activité économique, à sa force nationale et à sa liberté, offrait cependant aux esprits superficiels des avantages immédiats. Chacune de ces petites cours avait sa clientèle de fonctionnaires, de fournisseurs et de marchands. Elle apparaissait comme un centre de vie, comme un foyer de richesse, et tandis que l'élan de la production et des échanges qui résulterait d'un mouvement d'unification démocratique paraissait lointain ou incertain, la perte que pouvait entraîner pour toutes ces petites capitales et ces petits États une vaste commotion sociale pouvait être prochaine.

A ces inquiétudes de l'égoïsme routinier se joignaient parfois des préoccupations d'un ordre plus élevé. Par sa diversité même et son morcellement, l'Allemagne offrait çà et là un refuge aux libres esprits : c'était une coquetterie ou une gloire pour quelques-uns de ces petits princes d'accueillir les hauts génies qui agrandissaient la pensée allemande. Gœthe avec Wieland, avec les frères Humboldt et les frères Schlegel, avec Voss, Jean-Paul, plusieurs autres, avait trouvé à Weimar une noble liberté ; qui sait ce que réserverait à la pensée une Allemagne unifiée par une secousse violente? Ainsi le souci de la libre culture confirmait, chez les intelligences d'élite, cette politique particulariste où abondait déjà le bourgeois de petite ville, « le philistin allemand ».

En outre, les intrigues rivales de l'Autriche et de la Prusse qui cherchaient à dominer l'Allemagne éveillaient de justes défiances. Lorsqu'en 1785 se forma « la Ligue des princes allemands », dirigée par la Prusse, elle fut plutôt un moyen de combat imaginé par celle-ci contre l'Autriche qu'un moyen d'émancipation pour l'Allemagne. Ainsi la conscience nationale n'avait aucun centre politique où elle pût s'attacher, et le Reichstag, l'Assemblée d'Empire

où se réunissaient les représentants des princes et des villes, n'avait qu'un semblant de vie. On n'y discutait même plus; les princes ne prenaient plus la peine d'y venir en personne : ils y faisaient connaître leur volonté par des mémoires que lisaient leurs secrétaires et, naturellement, de cet échange protocolaire de pensées diverses et confuses qui se refusaient à toute délibération et à toute adaptation, aucun mouvement ne pouvait naître.

Les Allemands cherchaient à se consoler de leur impuissance à se créer une vie nationale en se disant que par là ils vivaient plus librement d'une vie



J.-J. Rousseau, adolescent.
(D'après un tableau du musée des Charmettes.)

humaine. Gœthe, en deux vers qui constataient cette radicale incapacité, disait aux Allemands :

« C'est en vain que vous espérez, vous, Allemands, former une nation. Mais c'est une raison de plus pour vous de devenir des hommes libres : et cela, vous le pouvez. »

Illusion puérile et mensonge des mots! Car comment séparer l'homme du citoyen, du producteur?

Comment l'homme peut-il être libre, si le citoyen est opprimé, si le producteur est chargé d'entraves? Pour libérer « l'homme », il fallait à l'Allemagne comme à la France une révolution; or cette révolution n'était possible que par un mouvement concerté et vaste, et ce mouvement même supposait une vie nationale puissante et une.

Cette unité et cette puissance de la vie nationale ne pouvaient être suscitées, à travers la dispersion du pouvoir politique, par la force des intérêts économiques, par l'action unifiante d'une classe homogène et hardie. La bourgeoisie allemande en cette fin du XVIIIe siècle existait à peine ; ou du moins elle n'avait pas cette confiance en soi que donnent la croissance de la richesse et l'essor des entreprises.

En France, sur un terrain politique déjà presque uni, une bourgeoisie tous les jours plus riche et plus audacieuse avait pu soudain développer son action. Pour que la bourgeoisie allemande pût abaisser les barrières politiques qui partout brisaient son élan et emprisonnaient sa volonté, il lui aurait fallu une impulsion économique formidable ; or la puissance de production de l'Allemagne, presque mortellement atteinte par la guerre de Trente ans, était restée depuis cent vingt ans ou stationnaire ou languissante, ou médiocrement progressive, quand elle ne rétrogradait pas. La bourgeoisie était donc aussi languissante et débile, de peu d'initiative sociale et de peu de vigueur. C'est le fait décisif constaté le plus souvent avec exagération par tous ceux qui ont cherché à pénétrer le secret de l'histoire allemande. Dans la post-face de la seconde édition allemande du *Capital* Marx écrit :

« Des circonstances historiques particulières, déjà en grande partie mises en lumière par Gustave de Grelich dans son *Histoire du Commerce et de l'Industrie*, ont longtemps arrêté chez nous l'essor de la production capitaliste, et, partant, le développement de la société moderne, de la société bourgeoise. »

Dans le *Manifeste communiste*, dans le chapitre consacré à la critique du « socialisme allemand ou socialisme vrai », Marx et Engels déclarent que si la littérature sociale allemande, la littérature socialiste du premier tiers du XIXe siècle comme la littérature révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle, a un caractère factice d'idéologie abstraite, c'est parce qu'il manquait à la philosophie allemande, pour lui donner solidité et efficacité, une substance historique; c'est que ni les intérêts de la bourgeoisie, ni conséquemment les intérêts à la fois solidaires et antagoniques du prolétariat n'y avaient été assez développés.

« La littérature socialiste et communiste de la France est née sous la pression d'une bourgeoisie dominante ; elle est l'expression littéraire de la lutte contre cette domination. Elle fut introduite en Allemagne à une époque où celle-ci ne venait que de commencer sa lutte contre l'absolutisme féodal.

« En Allemagne, des philosophes ou des gens teintés de philosophie et de bel esprit, s'emparèrent avidement de cette littérature. Ils oublièrent seulement qu'en important en Allemagne ces écrits français on n'y transportait pas en même temps les conditions de l'existence française... Pareille éventualité s'était déjà vue au XVIIIe siècle. Les revendications de la Révolution française avaient paru de même aux philosophes allemands d'alors n'être que des revendications générales de la « raison pratique » (c'est-à-dire

de la philosophie de Kant. Les actes par lesquels se manifestait la volonté de la bourgeoisie française révolutionnaire, à leurs yeux exprimaient les lois de la volonté pure, de la volonté telle qu'elle doit être, de la vraie volonté humaine. »

Je ne recherche point en ce moment si Marx, ici, est juste envers l'effort révolutionnaire de la pensée allemande. Je note seulement que d'après lui, l'insuffisance de la vie économique de la bourgeoisie allemande en 1789 rendait impossible toute application réelle, substantielle, de la Révolution française à l'Allemagne.

D'un point de vue tout différent, Frédéric List dans son *Système national d'économie politique*, publié en 1841, explique par la dispersion et la division politique de l'Allemagne, sa longue décadence économique. Mais la constatation de fait est la même.

« Le malheur de la nation allemande fut complété par l'invention de la poudre et par celle de l'imprimerie, par la prépondérance du droit romain et par la réformation, enfin par la découverte de l'Amérique et de la nouvelle route de l'Inde. La révolution morale, sociale et économique, qui s'ensuivit, enfanta la division et la discorde dans l'Empire, division entre les princes, division entre les villes division même entre la bourgeoisie des villes et ses voisins de tout rang. L'énergie de la nation fut détournée alors de l'industrie manufacturière, de l'agriculture, du commerce et de la navigation, de l'acquisition de colonies, du perfectionnement des institutions, et en général de toutes les améliorations positives; on se battit pour des dogmes et pour l'héritage de l'Église.

« En même temps tombèrent la Hanse et Venise et avec elles le grand commerce de l'Allemagne, et la puissance et la liberté des cités allemandes du Nord comme du Sud.

« La guerre de Trente ans vint ensuite étendre ses dévastations sur toutes les campagnes et sur toutes les villes. La Hollande et la Suisse se détachèrent, et les plus belles portions de l'Empire furent conquises par la France. De simples villes, telles que Strasbourg, Nuremberg et Augsbourg, qui auparavant avaient surpassé des électorats en puissance, furent réduites alors à une impuissance absolue par le système des armées permanentes.

« Si, avant cette révolution, les villes et l'autorité impériale s'étaient plus étroitement unies, si un prince exclusivement allemand s'était mis à la tête de la réformation et l'avait accomplie au profit de l'unité, et de la puissance et de la liberté du pays, l'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce de l'Allemagne auraient pris un tout autre développement. »

Frédéric List ajoute, que si, malgré tout, quelque espoir de renaissance économique survécut, c'est parce que les princes allemands employèrent une partie des biens de l'Église sécularisés à favoriser la culture de l'esprit allemand; et tout peuple puissant par l'esprit n'est bien puissant que par

bien maladroitement peut-être et bien gauchement, à accroître la puissance matérielle qui d'abord lui a fait défaut.

« La première base de la renaissance de la nationalité allemande fut évidemment posée par les gouvernements eux-mêmes, lorsqu'ils appliquèrent consciencieusement le revenu des biens sécularisés à l'éducation et à l'instruction, à l'encouragement des arts, des sciences et de la morale, et, en général, à des objets d'utilité publique. C'est par ce moyen que la lumière pénétra dans l'administration et dans la justice, dans l'enseignement et dans les lettres, dans l'agriculture, dans les arts industriels et dans le commerce, qu'elle pénétra en un mot dans les masses.

« *L'Allemagne a suivi ainsi dans sa civilisation une toute autre marche que les autres pays. Au lieu que, partout ailleurs, la haute culture de l'esprit a été le résultat du développement des forces productives matérielles, le développement des forces productives matérielles en Allemagne a été la conséquence de la culture morale qui l'avait précédé.* Ainsi toute la civilisation des Allemands est pour ainsi dire théorique. De là ce défaut de sens pratique, cette gaucherie que de nos jours l'étranger remarque chez eux. Ils se trouvent aujourd'hui dans le cas d'un individu qui, ayant été jusque-là privé de l'usage de ses membres, a appris théoriquement à se tenir debout et à marcher, à manger et à boire, à rire et à pleurer, et s'est mis ensuite à exercer ces fonctions. De là leur engouement pour les systèmes de philosophie et pour les rêves cosmopolites. »

Ce que Frédéric List notait en 1841, dans son livre célèbre, comme une suite de toute l'évolution allemande, ce qu'il voulait corriger par un vigoureux nationalisme économique et politique, était plus vrai encore de l'Allemagne de 1789. Marx et List sont tous deux à la recherche de la force réelle, concrète, qui donnera enfin à l'histoire allemande restée jusque-là à l'état de théorie ou de rêve un contenu et une substance. Pour Marx, cette force concrète sera le prolétariat; pour List, ce sera l'unité économique préparée par l'union douanière et aboutissant à l'unité politique. Mais tous deux sont d'accord pour dire que l'histoire allemande porte en quelque sorte sur le vide. Et ce vide, depuis deux siècles, c'est le défaut de développement de la bourgeoisie qui l'a fait. Marx l'a dit avec force en 1844, dans sa *Critique de la philosophie du droit de Hégel*: « L'Allemagne n'a accompagné que de l'activité abstraite de la pensée l'évolution des autres peuples. »

C'est ce que, quelques années avant 1789, Mœser, dans son *Esprit national allemand* et dans ses *Lettres patriotiques*, expliquait avec une remarquable pénétration : « Nous sommes, s'écriait-il, un seul et même peuple, n'ayant qu'un nom et qu'un langage; nous sommes groupés sous des lois qui créent pour nous unité de constitution, de droits et de devoirs, et liés d'un même et grand intérêt à la liberté; nous avons depuis des siècles une représentation nationale commune; en force et en puissance intérieure nous som-

mes le premier Empire de l'Europe, qui pose sur des têtes allemandes la splendeur de ses couronnes royales, et pourtant, tels que nous sommes, voilà des siècles que nous sommes une énigme politique, un imbroglio constitutionnel, une proie pour nos voisins et un sujet de dérision, divisés entre nous et sans force par nos discordes, assez puissants pour nous faire du mal, impuissants à nous sauver, insensibles à l'honneur de notre nom, indifférents à la dignité des lois, jaloux de notre souverain et nous défiant les uns des autres, un peuple grand et aussi méprisé qu'il est grand, un peuple qui pourrait être heureux et qui est le plus déplorable des peuples. »

Et d'où vient ce chaos d'impuissance où tous les germes heureux s'étiolent et avortent? D'où vient cette sorte d'incapacité fondamentale d'agir, de s'organiser, de vivre, cette essentielle « misère » allemande? Mœser répond nettement que ce qui fait défaut à l'Allemagne, c'est une bourgeoisie, une classe moyenne, ou comme il dit lui-même en insérant le mot français dans sa prose allemande « un tiers état ».

« Il nous manque cette puissance intermédiaire et médiatrice que Montesquieu considère comme le soutien d'une bonne monarchie et comme le sel qui la préserve de la décomposition du despotisme : *le tiers état* (der dritte stand), tel qu'il existait en France au temps des bons rois peu passionnés pour les conquêtes; la Chambre basse qui si souvent en Angleterre maintient l'équilibre entre le roi et la cour des pairs; le conseil des États, qui, en Hollande, était placé entre le stathalter héréditaire et les États généraux. Il nous manque en un mot un pouvoir prenant subitement parti contre un Empereur qui laisserait percer des vues despotiques, qui méconnaîtrait ou attaquerai ouvertement les libertés des États de l'Empire, qui jouerait avec les lois et les éveillerait ou les endormirait aux caprices de sa faveur; mais au contraire soutenant d'une fidélité sérieuse et efficace la puissance légale, la juridiction légale de l'Empereur si elle était outragée ou paralysée..., s'occupant avec impartialité des choses religieuses et mettant à nu les intrigues politiques qui s'y dissimulent, et, pour tout dire d'un mot, mettant en action l'antique formule de l'Empire : « *de minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes* ». « Les choses de petite importance sont à la discrétion des princes; celles de grande importance sont à la décision de tous. »

Et Mœser s'exalte orgueilleusement à la pensée de la puissance universelle qu'aurait conquise l'Allemagne si un tiers état sage, vigoureux et hardi avait concilié et équilibré les éléments hostiles, donné à tout le peuple l'union et l'élan. Si la bourgeoisie industrielle et marchande qui avait fait déjà de quelques grandes cités des foyers de richesse et de gloire rayonnant au loin sur le monde, avait pu étendre son action sur toute l'Allemagne, si elle n'avait pas été abattue et abaissée par les princes, si la lutte engagée entre la puissance territoriale de ceux-ci et la puissance industrielle et commerciale de la bourgeoisie avait tourné à la victoire de celle-ci et non point à sa défaite, ce n'est

pas lord Clive, « c'est un conseiller de Hambourg qui donnerait des ordres aux bords du Gange ». Mais les Empereurs, aveugles ou débiles ou médiocrement allemands, se sont laissé domestiquer par les princes ; ils se sont faits leurs serviteurs et leurs complices et ils ont éteint ce grand esprit de « la nation, qui serait maintenant le maître des deux Indes et qui aurait élevé l'Empereur allemand à la monarchie universelle ! »

Quel rêve prodigieux de domination et d'orgueil dans cette Allemagne morcelée, impuissante et abaissée ! Et comme on voit bien la double imprudence, la double erreur des révolutionnaires français ! D'une part, ils n'ont pas pris garde à cette débilité économique et sociale de la classe bourgeoise allemande qui rendait presque impossible une révolution allemande secondant la Révolution de France. Et d'autre part, ils n'ont pas assez compté avec les terribles susceptibilités nationales d'un peuple d'autant plus fier et ombrageux qu'il ressentait douloureusement la contradiction de sa force interne et de sa destinée ! C'est Robespierre, en ce point, qui avait vu juste.

Quel déclin économique dans cette bourgeoisie des grandes cités marchandes, si audacieuses au XVIe siècle et si orgueilleuses, au moins de quelques-unes d'entre elles ! Je traduis du substantiel ouvrage de M. Biedermann sur *l'Allemagne au* XVIIIe *siècle* la rapide esquisse de cette décadence. « Les villes de la Haute Allemagne, si riches autrefois et si puissantes, Augsbourg, Nuremberg, Ulm, Regensbourg, n'étaient guère plus qu'une ombre de leur ancienne splendeur. La fière Augsbourg, la ville des Fugger, ces marchands princiers, dont Charles-Quint disait orgueilleusement qu'ils pourraient acheter en pur argent tout le trésor royal de Paris, conservait péniblement un reste de son ancien commerce si vaste ; elle était encore un centre d'échanges, mais seulement entre l'Autriche, la Suisse, la Souabe et le nord de l'Italie ; elle ne développait plus la vaste sphère commerciale où se rencontraient les marchandises de l'Orient, des Flandres, de l'Angleterre et de la Scandinavie. Son négoce vers le Sud-Est était contrarié par les mesures prohibitives de l'Autriche, celui vers le Nord-Ouest par celles de la Hollande. Son art, jadis l'orgueil de l'Allemagne, sombrait de plus en plus et se rapetissait en un mince commerce de statuettes coloriées et d'amulettes. Ses orfèvres et ses joailliers qui avaient travaillé au XVIIe siècle pour le czar de Russie et le roi de France, étaient tombés comme les travailleurs sur bois dans le plus mauvais goût, et ils étaient de beaucoup dépassés par l'art français. Le tissage d'Augsbourg, si florissant naguère, avait été comme anéanti par la guerre de Trente ans. De six mille tisserands il n'en restait que cinq cents.

« Pour Nuremberg aussi, les temps brillants de la richesse et de l'art universellement glorieux, du bien-être libéral et distingué étaient passés ; ces temps où l'envoyé du pape Œneas Sylvius écrivait : « Les rois d'Écosse seraient « bien heureux d'avoir des demeures comme ces moyens bourgeois de Nuremberg... » Maintenant, stagnation, décadence ; c'est à peine si la ville retenait

un peu de son art d'autrefois pour le travail des jouets, pour la ciselure du bois, du métal...

« Plus profonde encore était la chute d'Ulm et de Regensbourg... Et la situation des villes du Rhin si prospères autrefois, n'était pas meilleure. Cologne, la métropole du Rhin, est tombée dans la crasse et dans la misère... Aix-la-Chapelle aussi, la vieille ville impériale, est gisante. Des cent mille habitants qu'elle abritait jadis dans ses murs, il en reste à peine un quart. »

Est-ce à dire que toute activité industrielle ait disparu de l'Allemagne? Non certes; s'il est des villes qui déclinent, d'autres grandissent ou se maintiennent. A Francfort-sur-le-Mein des opérations de banque solidement assises sur des traditions de prudence et d'habileté renouvelaient la richesse de la haute bourgeoisie. Mayence, au témoignage de Forster, contrastait par son activité, sa propreté, avec la paresseuse et pauvre Cologne. Les villes de la Hanse, si elles avaient perdu leur suprématie commerciale et politique, maintenaient cependant leur chiffre d'affaires à force d'ingéniosité et d'audace. Leurs capitaux accumulés leur permettaient de commanditer au loin des entreprises, de participer aux sociétés par actions qui commençaient à se fonder pour l'exploitation des colonies, pour les assurances de tout ordre, et aussi de devenir créancières de tous les États de l'Europe. C'est ainsi que Hambourg avait mainte fois souscrit, comme la Hollande, aux emprunts de la monarchie française. Son port avait un mouvement annuel (entrées et sorties) de 2 000 navires dont 160 étaient sa propriété. Les sociétés d'assurances maritimes y couvraient un capital de 60 à 120 millions de thalers. L'indépendance des colonies anglaises d'Amérique servit les intérêts de Hambourg, en supprimant le lien de commerce exclusif que l'Angleterre avait prétendu leur imposer.

En Prusse, en Bohême, en Silésie, en Saxe, les rois et les princes encourageaient ou même suscitaient les manufactures. En Saxe, les premières manufactures de coton furent protégées par un privilège de trente années. A Vienne, Joseph II élargit au contraire et même brise la corporation des grands marchands et il permet le commerce en gros à quiconque possède une fortune de 35 000 florins. En Bohême, le nombre des fabriques qui en 1780 était de 50, s'élève en 1786 à 172, occupant 400 000 ouvriers hommes et dans les trois années 1785-1788, 14 497 nouveaux métiers à tissage entrent en mouvement et occupent 126 962 ouvrières sans compter les ouvriers fileurs. Trieste était un des ports les plus actifs de l'Europe. Un correspondant du *Moniteur de l'État* rédigé par Schlœzer évalue en 1782 à 21 millions de florins la valeur annuelle des entrées et des sorties; le mouvement des navires y est de 4 288 en 1788 et de 6 750 en 1790. En Prusse, les fabriques de soie, créées par la volonté de Frédéric-Guillaume Ier et surtout de Frédéric II, se développent rapidement; Frédéric II poussa aussi les manufactures de laine et permit l'établissement des manufactures de coton que son père, routinier jusque dans

l'effort de progrès, avait interdites, sous prétexte qu'elles faisaient concurrence par l'emploi d'un produit étranger à l'emploi d'un produit national.

La Silésie, protégée par des droits prohibitifs contre les fers étrangers, expédiait, en 1788, 11 000 quintaux de fer en Angleterre. De 1763 à 1777 30 000 ouvriers et artisans affluaient en Silésie, attirés par la tolérance religieuse du roi. Vers la fin du règne de Frédéric II, le produit des fabriques prussiennes était évalué à 30 millions de thalers (environ cent millions de francs), et il est bien entendu que la production à domicile et pour les usages domestiques n'est pas comptée dans ce chiffre. En 1783 il y avait à Berlin 2 316 métiers à soie avec 2 316 ouvriers; 2 566 métiers à laine avec 3 022 ouvriers.

En Saxe, malgré les souffrances de la guerre de Sept ans, malgré la barrière de tarifs dressée du côté de la Prusse par Frédéric II, les manufactures ont grandi. En 1785 les fabriques de coton ont une production élevée, et dès 1780 des fileuses mécaniques sont introduites. La Saxe veut rivaliser avec l'Angleterre pour l'emploi des machines. Les manufactures de toile, de bas, de gants subissaient des fortunes changeantes. Zittau avait jusqu'à 28 000 métiers à tisser le lin. Les mines saxonnes, d'où était sorti le grand Luther, occupaient 80 000 ouvriers. Les foires de Leipzig donnaient lieu à un mouvement d'affaires de 18 millions de thalers. Des caravanes de marchands russes venaient s'y approvisionner, surtout de soieries françaises. Ainsi il n'y avait pas langueur générale de l'industrie et des échanges; et comment cela eût-il été possible dans un grand empire qui comptait trente millions d'habitants, qui avait un sol riche, des traditions splendides de richesse et d'activité, et des souverains aussi entreprenants, aussi passionnés que Frédéric II et Joseph II?

Visiblement, c'est l'essor du capitalisme industriel qui commence alors en Allemagne, et je m'étonne que Marx n'ait pas illustré, par les traits que pouvait lui fournir l'évolution allemande de cette époque, ses admirables études sur la période manufacturière où il cite surtout des exemples anglais. Dans les articles qu'il publia à partir de 1774 sous le titre de *Imaginations patriotiques* Justus Mœser a noté, non sans quelque préoccupation rétrograde et une complaisance excessive pour le passé, mais avec une fine exactitude, tous les traits du mouvement industriel. Partout il signale l'empressement fébrile des capitalistes à créer de grandes manufactures. Partout il les montre en quête de la main-d'œuvre enfantine. Certes, elle abondait et les enfants étaient associés déjà à l'industrie domestique; mais il fallait les discipliner, les plier au travail régulier.

Parfois, c'est sous la forme adoucie d'une idylle religieuse qu'apparaît cette première concentration industrielle de l'enfance. Voici un village paresseux, pauvre et malpropre, où l'activité économique d'un croyant, d'une sorte de frère morave, suscite la richesse et la vie.

« Tout ce changement heureux fut l'effet de l'industrie et du commerce que mon père a introduits ici, soutenus et portés au point où ils sont. Cet homme qui croyait avoir trouvé une religion à lui et qui songeait à former



(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

une communauté particulière, s'établit ici pour y exercer en paix sa profession de fabricant de camelote, et servir Dieu selon sa fantaisie. Le pasteur de l'endroit, qui vivait dans un état de particulière sainteté et en qui mon père avait toute confiance, lui facilita la chose. Il se bâtit une petite maison, mais qui avait quelque chose de si plaisant que tous les habitants en souhaitaient une pareille. Il y installa son métier à tisser, et le pasteur lui

procura quelques enfants de l'endroit, qui filèrent et travaillèrent pour lui. Il sut leur inspirer une telle affection que tout ce qui était né dans la petite ville se pressait vers lui. Le pasteur venait tous les jours et instruisait les enfants pendant le travail même; mon père veillait à ce qu'ils fussent toujours vêtus proprement et même élégamment de l'étoffe qu'il fabriquait, et les parents qui, eux, ne savaient pas discerner le vrai du faux, se réjouissaient de voir leurs enfants si bien élevés. Les pères se laissaient peu à peu entraîner au service de la fabrique, sous une forme ou sous une autre; et les mères considéraient souvent comme un signe de piété de se vêtir de la même étoffe que leurs fils; aussi dans l'espace de douze ans, les physionomies et les hommes étaient changés et il y avait en tous un esprit nouveau. L'accord régnait dans la nouvelle secte, et les hommes se plaisaient de plus en plus en une vie qui avait le charme de la nouveauté et qui leur semblait leur œuvre. Ils travaillaient et priaient et se réjouissaient, et le renom de cette heureuse communauté de frères attirait les enthousiastes, les visionnaires laborieux qui consentaient bien à travailler pour d'autres, mais qui voulaient penser par eux-mêmes. Ils étaient dans une persuasion si ferme et si vive de ce principe que quiconque travaille et prie doit avoir du pain, que dès l'âge de vingt ans tous les habitants de la cité se mariaient avec une entière confiance dans l'avenir. Pleins de cette idée que la probité et l'habileté leur créaient un crédit auprès de leurs frères, autant qu'il le fallait pour mener à bien leurs entreprises, ils ne doutèrent jamais du progrès de celles-ci. Leur commune foi était pour eux comme un capital qui valait la plus solide hypothèque. »

Sous le voile de fraternité mystique, c'est bien la manufacture qui se crée. Elle n'est pas toute absorbante encore : ceux qui s'y rassemblent pour le travail gardent la faculté de s'établir à leur compte, soutenus par une sorte de crédit fraternel; mais c'est bien l'active coopération manufacturière qui se substitue à la vie dispersée, autonome et languissante de jadis. Naturellement, c'est par des moyens plus rudes, c'est par une discipline plus contraignante que les fondateurs et chefs de manufactures façonnaient au régime nouveau les forces de travail.

Justus Mœser, dans une lettre où il veut mettre en garde les capitalistes contre des créations hâtives et étourdies, signale la double difficulté. Il faut habituer les enfants à des formes de travail plus strictes, plus réglées qu'autrefois, et il faut en même temps inculquer à un grand nombre l'habileté technique qui était auparavant le lot de quelques ouvriers. La manufacture, en effet, ne suscite pas d'emblée une technique nouvelle : ni elle ne remplace encore le travail à la main par le travail à la machine, ni elle ne pousse immédiatement la division du travail au point où l'ancienne habileté technique de l'ouvrier est décomposée en un certain nombre d'automatismes. Il s'agit donc, par une lente et difficile éducation, de transférer aux ouvriers plus nombreux parqués dans la manufacture le savoir-faire, le tour de main qui

distinguaient les artisans de telle ville ou de tel village et en caractérisaient les produits. Et Mœser ne reproche aux capitalistes contemporains que de vouloir aller trop vite, de brusquer la difficile évolution du travail de l'artisan au travail manufacturier.

« Vous voulez créer une fabrique et cela sous les yeux d'une foule curieuse et railleuse ! Oh ! épargnez votre argent et votre santé. Celui qui veut réussir dans de telles entreprises ne doit éveiller ni l'attention, ni la médisance. Il doit longtemps travailler dans une obscurité silencieuse, subir bien des essais inutiles, bien des faux frais, bien des peines secrètes avant qu'il puisse emporter les préjugés et dresser son œuvre à découvert. S'il n'agit pas ainsi, il devient le martyr de son ambition, la vanité le conduit des voies pénibles et sûres aux voies vertigineuses, et il imite ces princes fabricants ou leurs jeunes conseillers qui préfèrent la louange hâtive et bruyante de la foule à l'approbation et à la gratitude silencieuse de la postérité, qui sèment une fabrique au printemps et qui veulent en quelques semaines recueillir la moisson.

« Je me souviens toujours avec plaisir de la femme qu'un soldat avait amenée avec lui du Brabant. Elle faisait les plus belles dentelles et elle avait deux jeunes enfants, auxquelles elle ne pouvait enseigner que cela. Les filles des voisins dans le village allemand où elle s'était établie s'émerveillèrent de ce travail et elles voulurent rivaliser avec leurs compagnes de jeu. Leurs mères les envoyèrent à l'école chez la dentellière, et au bout de trente ans, toutes les femmes du village faisaient de la dentelle et en enseignaient l'art à leurs enfants. Maintenant dans ce village se font les plus belles dentelles de Brabant. Voilà, selon moi, la vraie manière de propager l'esprit de fabrique. Mais où est l'homme puissant qui a la patience d'attendre si longtemps le produit de ses efforts?

« Ne croyez pas que je blâme ces sortes d'entreprises princières. Non, je les loue, parce que de leurs ruines reste quelque chose qui, des années après, sert à des constructions nouvelles; mais un particulier ne peut procéder ainsi...

« C'est une chose merveilleuse que la propagation des fabriques. Nos vieux marchands de toile de lin disent qu'ils peuvent reconnaître, à chaque pièce de lin, en quel village elle a été faite ; j'ai connu un marchand de chanvre qui expédiait tous les ans quelque cent mille pièces de chanvre, et qui distinguait aussi bien la main de la famille qui l'avait filé qu'on distingue l'écriture d'un homme de celle d'un autre. L'inspecteur d'une galerie de tableaux qui sait reconnaître l'œuvre de cent maîtres n'était qu'un enfant auprès de ce marchand de chanvre. Chaque endroit a ses particularités de travail comme il a sa bière particulière... Il faut donc une longue et pénible préparation pour créer une fabrique. *Il faut que l'éducation des enfants, d'esprit comme de corps, soit toute dirigée, et que les habitudes, les mœurs, les préjugés, les exemples concourent au progrès du régime nouveau. Que de*

peine dépensait Nicolini pour dresser les enfants à la pantomime! Mais qu'est-ce que cela à côté des exemples vigoureux, de la direction constante, des efforts incessants par lesquels les enfants dans les fabriques d'aiguilles à coudre doivent être amenés au point nécessaire d'habileté?... Quelle précoce et forte impression doit agir sur l'esprit des fileurs de laine pour que dérober le moindre brin leur *apparaisse comme le plus grand des crimes! Comme*



LE SANS-CULOTTE DU 10 AOUT.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

l'oreille du futur virtuose doit être formée de bonne heure! Combien d'années il travaille pour façonner ses doigts, ses bras, tout son appareil sensitif! Comme ses efforts sont continus! Et si des études aussi précoces, aussi grandes, sont requises pour former des hommes habiles en chaque art, si l'influence de tant d'exemples, si une habitude constante, si une éducation morale toute tournée vers ce but sont nécessaires pour que telle nation aille avec joie sur la mer et telle autre descende en chantant dans les mines; *si, avec l'aide de l'éducation, on doit enlever au peuple qui doit être consacré toute sa vie à une forme déterminée de travail, tous les autres sens, et lui laisser le seul dont il fera usage, pour faire de lui l'esclave perpétuel*

de sa profession, lui retirer l'habileté, le goût et la force d'en prendre une autre, et le contraindre ainsi à rester éternellement dans ses chaînes, comment peut-on, si on crée de nouvelles fabriques dans des endroits où il n'y a dans aucune maison des hommes et des enfants ainsi façonnés, où personne encore n'est contraint par l'éducation, l'habitude et la nécessité, à mendier du travail dans les fabriques, où toute la pensée des habitants n'est pas accou-



LA FEMME DU SANS-CULOTTE.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

tumée à tout ramener à ce point décisif, comment peut-on attendre les mêmes résultats que là où tous les avantages que j'ai dits plus haut sont tout prêts pour les fabricants et n'attendent qu'une forme d'entreprise qui les rassemble ? »

C'est vraiment terrible, et j'ose dire que jamais Marx n'a trouvé d'expressions aussi fortes. Quand il parle, au chapitre XIV du *Capital*, du caractère capitaliste de la manufacture, il dit :

« Un certain rabougrissement de corps et d'esprit est inséparable de la division du travail dans la société. Mais comme la période manufacturière pousse beaucoup plus loin cette division sociale, en même temps que par la

division qui lui est propre elle attaque l'individu à la racine même de sa vie, c'est elle qui la première fournit l'idée et la matière d'une pathologie industrielle. »

Et il cite les paroles du docteur Urquhart :

« Subdiviser un homme, c'est l'exécuter, s'il a mérité une sentence de mort ; c'est l'assassiner, s'il ne la mérite pas. La subdivision du travail est l'assassinat d'un peuple. »

Mais rien, je crois, n'est comparable à la force tranquille et cruelle des expressions de Mœser, à cette atrophie systématique, qui prend à l'ouvrier tous ses sens, sauf le sens spécial de son travail spécial, et qui le réduit ainsi à être l'esclave éternel du sens unique qui lui a été laissé.

Ce qui épouvante, c'est la sérénité avec laquelle Mœser accepte ce parti pris industriel de détérioration, de mutilation de l'humanité, cette déformation monstrueuse et voulue de la nature humaine. S'il demande que les capitalistes allemands procèdent avec plus de prudence et de lenteur, ce n'est pas pour qu'ils puissent éduquer les ouvriers plus doucement : c'est pour qu'ils ne s'engagent pas dans leur difficile entreprise avant que cette éducation, si l'on ose l'appeler ainsi, soit assez poussée. Mais comment Mœser aurait-il pu avoir cette conception de la vie si déjà l'Allemagne n'était pas entrée à fond et d'un mouvement rapide dans la période manufacturière?

Dès lors d'ailleurs, le triomphe de la manufacture allemande sur les petits ateliers, sur l'industrie familiale, se marque par des traits décisifs. D'abord dans les petites villes et dans les villages, les artisans, les petits producteurs vont disparaissant, et ils sont remplacés par de petits marchands, par de petits détaillants qui ne créent pas, mais qui débitent les marchandises produites dans les grands centres de manufactures. Et si les petits artisans disparaissent, c'est parce qu'en effet la concurrence de la manufacture devient meurtrière pour eux. Si l'industrie déserte les petites villes, c'est parce que la division du travail, réduisant chaque ouvrier à n'exécuter qu'une part infime de l'œuvre, suppose le concours d'un grand nombre d'ouvriers, qui ne se trouvent que dans les grandes villes; c'est aussi parce que chaque ouvrier, ainsi resserré à une spécialité étroite, ne peut vivre que s'il reproduit souvent son travail démembré, et il n'est assuré que dans un grand centre de l'emploi à peu près constant de sa spécialité. C'est Mœser lui-même qui analyse avec cette précision le mouvement économique et social de la fin du XVIIIe siècle :

« Les artisans décroissent de plus en plus dans les villes petites et moyennes, et leur sort va toujours empirant. La raison en est simple, et il convient de comprendre d'abord pourquoi les grandes villes ont tant gagné et gagnent tellement sur les petites. Le premier maître qui dans une grande ville put occuper jusqu'à trente, quarante compagnons et plus, eut naturellement la pensée d'assigner à chacun de ces jeunes compagnons sa spécialité

Ainsi l'horloger n'instruisit tel ouvrier qu'à fabriquer les ressorts de montre, tel autre que les pointes, tel autre encore que les roues. Celui-ci préparait les cadrans, cet autre les émaillait, un autre encore les gravait, etc. Ils restaient ainsi dépendants du chef horloger et contraints à rester groupés autour de lui dans la grande ville où il s'était créé un marché. De même pour le menuisier. Il avait cinquante ouvriers ou plus; l'un n'apprenait qu'à tailler les pieds de chaises, un autre à les travailler, un troisième à les polir. Par une suite nécessaire, il retenait auprès de lui, en qualité de salariés, ces hommes devenus d'une habileté minutieuse dans une spécialité très étroite, et s'ils s'en allaient, ce ne pouvait être que pour travailler dans une autre grande ville. »

Là, toutes les industries sont à la fois très diverses et très liées les unes aux autres; à raison même de la division des industries et du travail, elles ont besoin les unes des autres, et ce vaste système industriel ne peut exister dans les petites villes. Ainsi les grandes villes, par l'excellence et le bon marché des produits, écrasent les petites. C'est une suite inévitable de la division croissante du travail et de la concentration manufacturière.

J'ai montré, par l'étude de Roland de la Platière, qu'en France, en certaines régions, comme la Picardie, la production industrielle était au stade qui précède immédiatement la période manufacturière : c'est l'époque où les petits producteurs continuent à travailler à domicile, mais où ils produisent pour le compte d'un riche marchand qui parfois les commandite et leur fournit de la matière, et qui, en tous cas, centralise les marchandises en vue de vastes opérations sur de vastes marchés. Que le marchand réunisse en un seul bâtiment, pour mieux les diriger et les surveiller, ces producteurs qui ne sont plus qu'en apparence autonomes, et voilà la manufacture.

Or, Mœser constate précisément que s'il est des régions où le marchand n'est encore que l'entrepositaire, en beaucoup il est devenu fabricant. Mœser, qui a des tendances économiques rétrogrades, et qui croit volontiers que la grandeur industrielle de l'Allemagne est attachée aux formes anciennes de la production et de l'échange, déplore cette transformation; mais ses plaintes nous intéressent peu, et nous retenons seulement le fait noté par lui, et qui est caractéristique de l'avènement de la manufacture.

« Puis-je dire que le système de nos fabriques est incomparablement plus mauvais que l'ancien? Autrefois, le partage des attributions était tel que toutes les fabriques étaient la propriété de l'artisan, et que le marchand n'était à l'égard de l'artisan qu'un dépositaire et un expéditeur. Maintenant, au contraire, le marchand devenu fabricant est le maître, et celui qui travaille pour lui n'est qu'un compagnon, et ce compagnon, cet ouvrier travaille pour un salaire au jour le jour. Dans cette organisation, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un rare bonheur, il y a beaucoup plus de défauts que dans l'ancienne. Le salarié ne prend pas la chose aussi à cœur, il vole beaucoup

d'heures; et il est besoin d'une surveillance constante et d'un grand nombre d'employés pour assurer, dans de bonnes conditions, le passage du produit manufacturé d'une main à l'autre, pour tenir les comptes et établir la balance. Au contraire, le maître artisan, qui se distingue du salarié comme le fermier de l'intendant, pouvait servir beaucoup plus utilement le marchand, et l'État avait des citoyens au lieu d'ouvriers vagabonds. C'était la maxime des villes en ces temps que nous appelons barbares; c'était la vraie source de leur grandeur, c'est par là que se relèvent encore les villes dans la Lusace et le Voigtland. »

Il est impossible en lisant ces lignes de ne pas se reporter ici encore à l'analyse magistrale faite par Marx :

« Pendant toute la période manufacturière on n'entend que plaintes sur plaintes à propos de l'indiscipline des travailleurs. Et n'eussions-nous pas les témoignages des écrivains de cette époque, le simple fait que depuis le seizième siècle jusqu'au moment de la grande industrie, le capital ne réussit jamais à s'emparer de tout le temps disponible des ouvriers manufacturiers, que les manufactures n'ont pas la vie dure, mais sont obligées de se déplacer d'un pays à l'autre, suivant les émigrations ouvrières, ces faits, dis-je, nous tiendraient lieu de toute une bibliothèque. »

Chose curieuse! à propos de cette « indiscipline » des ouvriers, Marx dit en note : « Ceci est beaucoup plus vrai pour l'Angleterre que pour la France et pour la France que pour la Hollande », et il ne fait pas même allusion à l'Allemagne. Il avait fait du néant de la bourgeoisie allemande une pièce si importante de sa dialectique historique qu'il a sans doute négligé outre mesure d'étudier le mouvement de la production allemande, dans cette période encore embryonnaire.

Je note enfin un dernier trait qui achève la concordance du tableau tracé par Mœser et de l'analyse faite par Marx. Celui-ci, dans son chapitre « sur la genèse du capitaliste industriel », dont la première réalisation ou incarnation est le manufacturier, étudie les résistances qui contrariaient ou retardaient la transformation du capital commercial en capital industriel.

« La constitution féodale des campagnes et l'organisation corporative des villes empêchaient le capital-argent formé par la double voie de l'usure et du commerce de se convertir en capital industriel. Ces barrières tombèrent avec le licenciement des suites seigneuriales, avec l'expropriation et l'expulsion partielle des cultivateurs, mais on peut juger *de la résistance que rencontrèrent les marchands, sur le point de se transformer en producteurs marchands*, par le fait que les petits fabricants de draps de Leeds envoyèrent encore en 1794 une députation au parlement pour empêcher tout marchand de devenir fabricant. *Aussi les manufactures nouvelles s'établirent-elles de préférence dans les ports de mer centres d'exportation,* ou aux endroits de l'intérieur situés hors du contrôle du régime municipal et de ses corps de métiers. De

là, en Angleterre, lutte acharnée entre les vieilles villes privilégiées (corporate towns) et ces nouvelles pépinières d'industrie. Dans d'autres pays, en France par exemple, celles-ci furent placées sous la protection spéciale des rois. »

Quelques lignes plus bas, Marx ajoute : « Les différentes méthodes d'accumulation primitive que l'ère capitaliste fait éclore se partagent d'abord



LE NOUVEL ASTRE FRANÇAIS.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

par ordre plus ou moins chronologique, le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la France et l'Angleterre. »

Et toujours, sur l'Allemagne, silence complet. Or, à propos des ports, des centres d'exportation, Mœser constate deux choses. D'abord, là comme partout, le marchand se refuse à être simplement l'entrepositaire et l'expéditeur. Tandis qu'autrefois, du temps de la Ligue hanséatique, les producteurs expédiaient leurs marchandises à leur compte et à leurs risques, par l'intermédiaire de la Ligue, maintenant les grands expéditeurs des ports sont ac-

quéreurs des produits. Ils substituent leur responsabilité à celle des producteurs. Et en même temps, ils deviennent producteurs eux-mêmes; ils installent dans les grandes villes maritimes des manufactures à eux.

« Nous devrions avoir honte si nous pensions à la pratique de nos ancêtres dans la Compagnie allemande (la Hanse). Tout ce que nous faisons dans les villes de l'intérieur, c'est livrer nos produits manufacturiers à un capitaliste de Brême ou de Hambourg et nous laisser duper par lui. Plus d'un parmi les fabricants est assez lâche et besogneux pour vendre à Brême même et à Hambourg, et se soumettre aux prix que les acheteurs réunis à la Bourse imposent à sa gêne ou à son imprévoyance. A peine nos habitants de l'intérieur savent-ils le temps où leurs marchandises sont au meilleur prix. Ils vendent leur blé après la moisson, leur lin à la Pentecôte... Comme les vues de nos ancêtres étaient larges, fortes, heureuses! Ils se servaient des navires des expéditeurs des ports : mais ils ne vendaient pas leurs marchandises sur le marché de Brême, ils ne se livraient pas corps et âme à l'imprévoyance d'un Hambourgeois. C'est pour leur propre compte que la marchandise était vendue. Aux lieux de destination, à Bergen, Londres, New-York, ils avaient leurs employés à eux, leurs propres dépôts et comptoirs.

« ... *La Hanse d'autrefois ne considérait les capitalistes des ports que comme des entrepositaires... Que penseraient les hommes d'alors s'ils savaient que maintenant dans les ports il y a des fabriques de toute sorte et que de là des chapeaux et des bas peuvent être expédiés dans l'intérieur*? »

Et presque toutes les marchandises subissent dans les ports une dernière façon, apprêt ou teinture. Mœser qui démêle bien les faits, mais médiocrement les causes, ne dit pas comme Marx que cette floraison de manufactures dans les ports tient à ce que, là, les résistances du régime corporatif étaient moindres. Mais réellement tous les caractères du grand mouvement manufacturier se retrouvent dans l'évolution économique de l'Allemagne à la veille de la Révolution française. Il n'y a pas pleine stagnation et routine: l'Allemagne industrielle, sans avoir l'essor de la France, est dans une crise de transformation qui atteste la puissance de forces jeunes. De même que la partie la plus audacieuse et la plus progressive de la bourgeoisie française a échappé, surtout pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle, à l'étreinte du régime corporatif, de même les producteurs allemands les plus hardis, les plus agissants, les plus soucieux de l'avenir, tentent à la même époque de briser le cercle de la corporation ou d'en sortir. George Forster, avec sa pénétrante intelligence, a noté toute cette poussée capitaliste, tout ce travail obscur ou éclatant de transformation. C'est du régime suranné des corporations que meurt Aix-la-Chapelle, et au contraire, hors des prises du système corporatif, la vie économique est puissante et fourmillante. Les quatorze corporations industrielles et marchandes de la cité s'épuisent en rivalités grossières ou s'immobilisent par une réglementation étroite.

« Mais des hommes instruits et entreprenants qui ne voulaient plus subir, comme une corvée, le non-sens du régime corporatif et exposer plus longtemps leur crédit à fabriquer de mauvaises toiles, se retirèrent peu à peu d'Aix-la-Chapelle et s'établirent dans les régions voisines en terre hollandaise, en terre d'Empire, où ils avaient la liberté de diriger souverainement leurs fabriques et où ils ne subissaient d'autre restriction que celle qui leur était imposée par la mesure même de leurs forces et l'étendue de leur capital. A Burtscheid, à Vaals, à Eupen, à Montjoie, à Verviers, et surtout dans tout le Limbourg s'élevèrent d'innombrables fabriques de toiles, dont quelques-unes mettaient en œuvre tous les ans, et dans le procès de reproduction le plus rapide, un capital d'un demi-million, et dont les comptoirs étaient établis à Cadix et à Constantinople, là pour acheter les laines espagnoles, ici pour vendre les toiles les plus riches.

« Les suites d'une organisation déplorable ont été funestes à Aix-la-Chapelle et elles éclatent à tous les yeux. Les rues fourmillent de mendiants, et la corruption des mœurs est si générale, dans le petit peuple surtout, que l'on entend des plaintes à ce sujet à tout propos et dans toutes les sociétés... Les enfants de l'homme du commun sont devenus des voleurs de laine, des paresseux et des joueurs de loto. »

Et voici, en regard, l'activité des manufactures affranchies des vieilles entraves :

« Burtscheid est à l'orient d'Aix-la-Chapelle... Les sapins sont très soigneusement entretenus dans cette vallée, parce qu'ils servent beaucoup pour la fabrication des aiguilles à coudre... Nous n'avons vu de ces fabriques que les plus remarquables, le moulin à polir, qui au moyen d'une roue à eau met en mouvement tout le mécanisme utile. »

Et Forster décrit les appareils ingénieux et puissants qui permettent à l'ouvrier le plus ordinaire de pousser très vite la production :

« ... Burtscheid occupe en proportion plus d'ouvriers en toiles qu'Aix-la-Chapelle. La plus importante fabrique, celle de M. de Lawenich, se compose de bâtiments très vastes et bien disposés, et les toiles qu'on y produit sont particulièrement estimées. Là comme à Vaals et Aix-la-Chapelle on ne prépare des toiles que d'une seule couleur, qui sont peintes en pièces ; tandis que Verviers et les régions voisines ne livrent que des toiles mêlées et peintes d'abord en chanvre. »

Forster est induit par tout le spectacle de cette activité à pressentir et à désirer de nouveaux progrès de la production, la substitution du mode capitaliste à tout ce qui subsiste encore de travail dispersé et rudimentaire :

« La laine la plus fine est tirée de Bilbao à cause du voisinage des belles prairies des Asturies et de Léon ; la plus grossière vient de Cadix : elle est débarquée à Ostende et de là, par des canaux, va jusqu'à Aix-la-Chapelle. Là elle est lavée dans de profondes cuves en maçonnerie d'où l'eau sale

s'échappe facilement. Pour prévenir toute tromperie des ouvriers, ces lavoirs à laine sont installés aux endroits les plus découverts et les plus fréquentés. Là où cette précaution n'est pas prise (ce qui a lieu souvent à la ville où le lavage se fait parfois même la nuit) on ne peut, par la plus étroite surveillance, empêcher le vol d'importantes quantités de laines; suivant que les ouvriers la livrent plus ou moins chargée d'eau, ils peuvent en dérober.

« La laine lavée est distribuée aux paysans pour être filée. Pour Aix-la-Chapelle et les centres de fabriques voisins, ce sont les Limbourgeois surtout et les Flamands qui filent. Dans le grand duché de Liége, où l'agriculture est très fortement poussée, le paysan a les mains trop dures pour pouvoir filer les fils fins. Mais dans les grasses prairies du Limbourg où se pratique l'élève du bétail et où l'occupation principale du paysan est la fabrication du beurre et des fromages, les doigts restent plus souples, et partout les femmes et les enfants filent le fil le plus fin. Toutes ces variétés du travail humain, correspondant à la diversité des lieux et des occupations traditionnelles, intéressent surtout lorsqu'on songe qu'elles sont suscitées par les besoins pressants de l'industrie et par les calculs de l'homme cherchant à porter au point de perfection un produit déterminé. Des besoins de cet ordre ont conduit les esprits spéculatifs à Berlin, à observer que le soldat était incomparablement plus apte à filer que le paysan poméranien. Et si l'on voulait pousser cette spéculation plus loin encore, on devrait partir de cette idée que chaque acte est d'autant plus perfectionné que les forces de l'homme se concentrent davantage sur cet objet. Sans aucun doute on progresserait beaucoup dans l'art de filer *si le travail se faisait dans des établissements industriels où les ouvriers trouveraient la lumière, le feu et l'abri, et où une classe spéciale de travailleurs serait appliquée à cette forme du travail. Des hommes qui, dès l'âge de sept ans, seraient voués exclusivement à cette occupation, y acquerraient bientot une grande habileté ; ils feraient mieux et plus vite que ceux pour lesquels ce n'est qu'un travail accessoire ; et comme, dans un même espace de temps ils livreraient des fils plus fins et en plus grand nombre, les produits seraient meilleur marché sans qu'il y eût désavantage pour les ouvriers eux-mêmes.* »

Forster note avec profondeur que, pour s'accomplir sans désastre, cette transformation industrielle doit s'accompagner d'une vaste réforme dans l'intérêt des paysans. Comment leur retirer en effet le travail accessoire qui les aide à soutenir leur misérable vie, si on ne les libère pas des fardeaux qui les accablent? Ainsi tous les progrès économiques sont liés. Ainsi l'industrie ne peut entrer pleinement dans la grande production et échapper à la routine corporative si les paysans ne sont pas soustraits à l'oppression féodale. C'est donc un mouvement vaste qui apparaît à l'Allemagne et qui commence à solliciter les pensées et les rêves.

« Mais comme un pareil progrès industriel devrait être harmonisé avec les conditions de travail et de vie des paysans, de façon que ceux-ci qui ne

sont pas déjà très heureux ne soient pas accablés par la perte d'une ressource complémentaire, il faudrait procéder à une enquête attentive qui confirmerait ce que depuis longtemps l'expérience nous enseigne : que l'effroyable oppression sous laquelle gémit le paysan, est l'obstacle le plus insurmontable au progrès de toutes les branches de l'industrie. On s'étonne que le mal ne soit pas complètement supprimé, et on ne se sert que de palliatifs. Par suite, toute la nouvelle économie d'État, tout le zèle empressé et essoufflé des employés des finances n'est que pure charlatanerie, ou, ce qui est pire encore, un détestable système d'artifices, par lesquels le sujet, pareil, sous un autre nom, à l'esclave nègre des îles à sucre est abaissé jusqu'à n'être qu'une bête de somme dont l'entretien laisse chaque année quelque excédent. Et si, pour perfectionner la production, on change quoi que ce soit à ce mécanisme tendu à l'excès, aussitôt la comptabilité proteste, et le faiseur de plus-value fiscale rejette sur le progrès à peine tenté la responsabilité de toutes les sottises que lui suggère sa tête vide. Partout où les fabriques ne sont pas l'œuvre de la libre activité du citoyen, mais des spéculations financières du gouvernement, on compte beaucoup moins sur la valeur des produits que sur les débouchés artificiellement créés par l'ordre du pouvoir; et dès lors il est impossible de porter cette industrie au point de perfection où elle aurait pu atteindre. »

A ces liens de routine, de réglementation corporative, de fiscalité monopoleuse, Forster oppose, avec une sorte d'enthousiasme admirable de la raison, le magnifique épanouissement des industries libres. Il faudrait pouvoir citer toute sa dixième lettre sur Aix-la-Chapelle. C'est par la liberté et par l'ampleur croissante des échanges que se réalisera peu à peu l'unité humaine ; et c'est l'idéal des économistes les plus hardis, les plus optimistes, que Forster, d'un esprit si sobre pourtant et si mesuré, se complaît un moment à retracer. Il retombe bien vite à la conscience triste des misères présentes, de l'impuissance où l'Allemagne se débat. Mais quoi! lorsque je surprends dans les analyses de Mœser, si rétrogrades qu'en soient parfois les tendances, tout le travail de transformation industrielle de l'Allemagne, lorsque je constate avec Forster les progrès hardis réalisés malgré tout par des hommes d'initiative et de liberté, je me demande: D'ou vient donc l'impuissance révolutionnaire de l'Allemagne? Et est-il possible de l'expliquer toute par l'insuffisance du développement économique de la bourgeoisie? Le recours pur et simple aux thèses du « matérialisme économique » serait ici trop commode. Certes, pour abolir le régime féodal et limiter l'arbitraire princier, il faut une bourgeoisie riche, confiante et active. Et l'essor économique de la bourgeoisie allemande était bien inférieur à celui de la bourgeoisie française. Mais à quel degré de sa croissance économique commence la faculté révolutionnaire d'une classe ? Si débile que fût encore le mouvement de production de l'Allemagne en regard de celui de la France, il se produi-

sait dans le même sens : c'est bien vers le régime des manufactures et de la grande industrie, vers la division du travail et la liberté du travail, que tendaient, en cette moitié du XVIIIe siècle, les forces productives allemandes comme les forces productives françaises ; elles se heurtaient aux mêmes obstacles et elles présentaient sans doute la même solution. Il paraît donc impossible qu'une simple différence de degré, dans une évolution économique de même origine et de même sens, suffise à expliquer l'animation révolutionnaire de la France, l'atonie révolutionnaire de l'Allemagne. Les forces d'ordre politique et intellectuel doivent certainement intervenir ici, et dans une très large mesure. Isolé, le mouvement économique n'est qu'une abstraction, et jamais je n'ai senti plus vivement qu'en étudiant à la même date l'action si différente de l'Allemagne et de la France, la préparation révolutionnaire de celle-ci et l'inaptitude révolutionnaire de celle-là, à quel point il serait dangereux de considérer le matérialisme économique comme une explication adéquate de l'histoire. Comme l'a si justement dit Benedetto Croce, il nous ouvre des jours nouveaux sur la profondeur des phénomènes historiques, mais il n'en épuise pas la réalité. Que l'on suppose un instant, sans rien modifier à son état économique de 1789, une Allemagne politiquement unifiée, et où les recherches des penseurs aient été directement appliquées depuis un siècle à l'étude de l'organisation sociale : et il est probable qu'un mouvement révolutionnaire bourgeois se produira en Allemagne comme en France et avec une intensité sensiblement égale. Je crois que c'est pour assurer au matérialisme économique une victoire trop commode que l'on a considéré comme une quantité négligeable et comme une force à peu près atone l'industrie allemande à cette époque. Elle était assez développée et assez active pour que nous ayons pu saisir en elle, d'après des observateurs pénétrants et exacts, tous les traits et toutes les tendances du grand mouvement capitaliste de la même époque en France et en Angleterre, à un degré bien plus humble à coup sûr et dans des conditions toutes particulières de dispersion et de dépendance.

Nulle part la production n'avait cet ensemble, cette puissance, cette cohésion et cet élan qui donnent à la classe productrice la pleine conscience de sa force et l'ambition du pouvoir. Tandis que les bourgeois des villes allemandes du XVIe siècle se considéraient comme la vraie force politique et prétendaient de toute part à la souveraineté, la bourgeoisie allemande de 1789, ou bien se désintéressait des destinées générales de la nation, ou bien vivait sous la discipline des princes et des rois, et n'avait ni vigueur, ni ressort. Les anciennes villes de la Hanse n'avaient plus le droit de se fédérer, d'appeler à elles d'autres villes. Chacune se bornait à travailler égoïstement pour elle-même et distendait même le plus possible les liens qui l'enserraient à la grande Allemagne afin de ménager ses intérêts commerciaux. Hambourg était une ville cosmopolite où affluaient les spéculateurs, les aventuriers, les trafi-

quants du monde entier. Quand l'Allemagne est en guerre avec la France révolutionnaire, Hambourg continue son négoce avec la France sous le drapeau danois, et approvisionne de blé les cités de la Révolution.

Ailleurs, c'est sous l'action des décrets princiers ou royaux, c'est grâce aux ouvriers étrangers appelés par Frédéric, c'est à l'abri des privilèges et des monopoles que l'industrie commence à se développer. La bourgeoisie allemande ne ressemble que médiocrement à cette bourgeoisie française créancière pour plusieurs milliards du roi de France, incorporée depuis des siècles à une nation unifiée, et assez puissante maintenant par l'effet prolongé des règlements de Colbert pour prétendre à la liberté économique et au pouvoir politique. Les observations de Mirabeau concordent en ce point avec celles de Mœser et M. Biedermann les résume excellemment :

« Cette classe moyenne puissante, intelligente, indépendante par la propriété et la libre activité industrielle qui dans les États modernes est le soutien et le ressort du mouvement politique, n'était représentée en Allemagne au XVIII[e] siècle que par un petit nombre d'éléments isolés et sans influence La vieille bourgeoisie, fière de sa force propre, ne se rencontrait presque plus dans les villes d'Empire; elle avait été presque toute déracinée par les désastres de la guerre de Trente ans. La classe d'artisans, de manufacturiers, de commerçants qui l'avait remplacée dans les États monarchiques avait de tout autres fondements de son existence matérielle; elle dépendait à peu près, directement ou indirectement, de la faveur des princes, des cours, des administrations et des fonctionnaires; c'est de ce côté qu'elle avait à craindre ou à espérer pour ses entreprises. Une grande partie des artisans vivait de métiers que le luxe des cours multiples, partout répandues, entretenait... Ainsi toutes les classes de producteurs étaient liées au système dominant. »

La bourgeoisie allemande n'était pas assez puissante pour être, comme la bourgeoisie française, son propre débouché; elle était donc engagée à fond dans l'Allemagne féodale et princière. Tandis qu'en France la concentration de la noblesse riche à Versailles et à Paris avait déshabitué la bourgeoisie des petites et moyennes villes de compter sur la clientèle des nobles, et qu'à Paris même, la multitude des rentiers, des financiers, assurait aux marchands un large débit, dans l'Allemagne morcelée le négoce et la fabrique subissaient les influences de cour. En d'innombrables petits cercles une bourgeoisie débile attendait le mouvement, la vie, des Électeurs, des princes, des évêques, des grands propriétaires fonciers. Et ces influences locales étaient souveraines; la ville était animée au travail ou endormie dans une paresse crapuleuse selon le tempérament, les idées, les intérêts des gouvernants immédiats. Les évêques de Cologne, par exemple, jugeaient plus sage, pour prévenir les mouvements d'un peuple libre, pour amortir les passions nobles et assoupir les consciences, de réduire au minimum l'activité industrielle; il leur était commode de régner sur une clientèle de mendiants et par elle. De

là une dégradation infinie dont George Forster, dans ses *Vues du Bas-Rhin*, etc., nous a laissé une forte peinture (printemps de 1790) :

« C'est avec plaisir que nous avons quitté hier la triste et sombre Cologne. Comme l'intérieur de cette ville étendue mais à demi dépeuplée répond mal à la vue qu'on en a du côté du fleuve! Parmi toutes les villes des bords du Rhin, il n'en est point qui soit aussi magnifiquement étalée, aussi ornée de clochers innombrables. Il y a tant de clochers d'églises et d'autels qu'il ne reste plus de place pour leur culte aux chrétiens qui ne reconnaissent pas le pape. Le magistrat avait accordé aux protestants la liberté du culte dans l'enceinte de la ville; mais il a dû bientôt retirer cette permission devant le soulèvement d'une populace superstitieuse qui menaçait les dissidents du meurtre et de l'incendie. Cette populace qui forme la moitié des habitants, une masse de vingt mille hommes, a une énergie qui serait mieux employée à rendre à Cologne sa puissance d'autrefois. C'est une triste chose de voir une ville aussi bien disposée que Francfort pour le commerce et de ne pouvoir se dissimuler que partout les mêmes causes s'opposent à l'universel bien-être qui n'a pu se développer qu'à Francfort. Il doit y avoir à Cologne de riches familles; mais cela ne m'apaisera pas tant que je verrai se traîner dans les rues des troupes de mendiants en haillons... Qui ne devine que la bande si nombreuse des mendiants sans mœurs et sans conscience donne ici le ton? Mais comme elle est paresseuse, ignorante et superstitieuse, elle est un instrument dans la main de ses meneurs à courte vue, sensuels, intrigants et ambitieux. Les ecclésiastiques de tout ordre qui fourmillent ici dans toutes les rues pourraient moraliser cette foule grossière et peu à peu, l'habituer au travail... mais ils ne le font pas. Cette tourbe de mendiants est leur milice; ils la conduisent comme par la corde de la plus vaine superstition; et par des secours chichement mesurés ils la tiennent à leur solde et la soulèvent contre le magistrat aussitôt qu'il contrarie leurs vues. »

Mais partout, même là où l'action des princes laïques ou ecclésiastiques s'exerçait avec plus d'intelligence et de respect pour la dignité humaine que dans l'abjecte cité du cléricalisme paresseux et mendiant, partout la bourgeoisie était tenue par des lisières et elle n'avait pas ou presque pas l'orgueil de classe. Lorsque, en France, Sieyès lança sa fameuse formule, modeste et superbe : « Qu'est-ce le Tiers État ? rien. Que devrait-il être? Tout. Que veut-il être? quelque chose, » un magnifique et puissant écho lui répondit. La même question posée en Allemagne, en 1789, se serait perdue dans le silence universel; ou tout au moins c'est une réponse incertaine, molle, inefficace, qui aurait été faite.

Ce n'est pas que dans cette Allemagne d'un esprit si puissant et si hardi la bourgeoisie n'eût pas conscience de l'évolution historique qui dissolvait peu à peu le moyen âge et suscitait des formes nouvelles de production, d'échange et de vie. Précisément en 1790, dans le discours d'ouverture que

Schiller prononça le 26 mai à l'Université d'Iéna, sur ce sujet : « Qu'est-ce que l'histoire universelle? », il traça un magnifique tableau de cette évolution.



Frédéric II, le Grand.

(D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.)

Mais, chose caractéristique, il insiste moins sur les efforts et les luttes par lesquels une vie plus haute fut conquise que sur les ingénieuses et pacifiques

adaptations qui permettent à la vie nouvelle de s'accommoder des formes anciennes. Et il ne propose à la jeunesse qui l'écoute en ces jours ardents qu'animent les premiers feux de la Révolution française, aucun but immédiat, aucun effort prochain. On dirait qu'elle n'a qu'à se laisser porter doucement au cours d'un grand fleuve.

« Un ciel serein rit aujourd'hui au-dessus des forêts de la Germanie, que la main robuste de l'homme a déchirées et ouvertes aux rayons du soleil, et les vignes de l'Asie se reflètent dans les ondes du Rhin. Sur ses bords s'élèvent des cités populeuses qui, dans une allègre activité, retentissent du bruit du plaisir et du travail. Nous y trouvons l'homme en paisible possession de ce qu'il a acquis, en sûreté parmi des millions de ses semblables, lui à qui jadis un seul voisin ravissait le sommeil. L'égalité qu'il a perdue en entrant dans la société, il l'a regagnée par de sages lois. Il a échappé à l'aveugle contrainte du hasard et de la nécessité pour se réfugier sous l'empire plus doux des contrats et il a sacrifié la liberté de la bête de proie pour s'assurer la liberté plus noble de l'homme. Ses soins se sont distribués, son activité s'est partagée d'une manière salutaire. Maintenant le besoin impérieux ne l'enchaîne plus à la charrue; l'ennemi ne l'appelle plus de la charrue au champ de bataille pour défendre sa patrie et son foyer. Par le bras du cultivateur il remplit son grenier, par les armes du guerrier il protège son domaine. La loi veille sur sa propriété, et il garde le droit inappréciable de choisir lui-même son devoir.

« Combien de créations de l'art, combien de prodiges de l'industrie, quelles lumières dans tous les domaines de la science, depuis que l'homme ne consume plus sans profit ses forces dans la triste défense de sa personne, depuis qu'il dépend de lui de transiger avec la nécessité, à laquelle il ne doit jamais se soustraire entièrement; depuis qu'il a conquis le précieux privilège de disposer librement de son aptitude et de suivre l'appel de son génie! Quelle vive activité partout depuis que la multiplication des désirs a donné de nouvelles ailes à l'esprit d'invention et ouvert de nouveaux espaces à l'industrie! Les barrières qui isolaient les États et les nations dans un hostile égoïsme sont rompues. Toutes les têtes pensantes sont unies maintenant par un lien cosmopolitique, et désormais l'esprit d'un Galilée et d'un Erasme modernes peut s'éclairer de toutes les lumières de notre siècle. »

C'est un hymne splendide à la bourgeoisie, à la grande civilisation bourgeoise, à la sécurité, à l'activité productrice, à la division du travail et des fonctions, à la liberté de l'industrie, à l'élargissement des marchés et des esprits, à l'universel échange des marchandises et des idées. Schiller a une conscience très nette de ce mouvement; et c'est bien à la classe bourgeoise, c'est bien au *tiers état* qu'il fait explicitement honneur de tout cet admirable progrès de la civilisation.

« *Il fallait que des villes s'élevassent en Italie et en Allemagne, qu'elles*

brisassent les chaînes du servage, qu'elles luttassent pour ôter aux tyrans ignorants le sceptre de la justice, et qu'elles se fissent respecter en formant une hanse guerrière, pour que le commerce et l'industrie pussent fleurir, l'abondance faire appel aux arts de la joie ; pour que l'État honorât l'utile agriculteur, *et que dans le bienfaisant tiers état, le vrai créateur de toute notre civilisation, se développât pour l'humanité une prospérité durable.* »

C'est donc bien une glorification expresse et délibérée de la puissance bourgeoise, et si discret, si prudent que dût être à ce moment un professeur d'Université allemande, on attend au moins qu'il indique d'un mot que le travail de transformation par lequel cette puissance s'affirme n'est point achevé. Mais non, il semble dire au contraire que la liberté nouvelle a décidément assoupli à son usage toutes les forces du passé, toutes les institutions anciennes, et qu'il n'y a plus qu'à laisser se développer à l'infini les effets réguliers d'une puissance désormais souveraine.

« Jusque dans notre siècle, il est vrai, se sont glissés, des siècles précédents, maints restes de barbarie, enfants du hasard et de la violence, que l'âge de la raison ne devrait pas éterniser.

« *Mais avec quelle sagesse l'intelligence de l'homme n'a-t-elle pas su diriger vers une fin utile, même cet héritage barbare de l'antiquité et du moyen âge ! Combien n'a-t-il pas su rendre inoffensif, et souvent même salutaire, ce qu'il ne pouvait encore se décider à détruire ! Sur la base grossière de l'anarchie féodale l'Allemagne a élevé l'édifice de sa liberté politique et ecclésiastique. Le simulacre d'empereur romain qui s'est conservé en deçà des Apennins fait aujourd'hui au monde infiniment plus de bien que son prototype dans l'ancienne Rome ; car il maintient uni par la concorde un utile système d'États, tandis que l'autre comprimait les forces les plus actives de l'humanité dans une servile uniformité. Notre religion même, altérée à un tel point par les infidèles mains qui nous l'ont transmise, qui peut méconnaître en elle l'influence ennoblissante d'une philosophie meilleure ? Nos Leibniz et nos Locke ont aussi bien mérité du dogme et de la morale du christianisme que le pinceau d'un Raphaël et d'un Corrège de l'histoire sainte.* »

J'entends bien que Schiller était tenu dans sa chaire d'Iéna à beaucoup de réserve. Et je sais aussi qu'au moment précis où il parlait, en mai 1790, l'heure semblait favorable aux pensées de paix, de lent et tranquille développement. En France même, après la tourmente des premiers mois, une sorte d'équilibre paraissait s'établir entre la tradition royale et la volonté nationale. Il était possible à Schiller d'élargir un horizon d'universelle paix.

« Enfin, nos États, avec quelle intimité, avec quel art ne sont-ils pas liés entre eux ! Combien leur fraternité n'est-elle pas rendue plus durable par la salutaire contrainte de la nécessité, qu'autrefois par les traités les plus solennels ! Maintenant la guerre, toujours armée, veille sur la paix, et l'intérêt propre d'un État l'établit gardien de la prospérité d'un autre. *La société poli-*

tique européenne semble être changée en une grande famille, dont les membres pourront encore se quereller, mais non plus se déchirer et se dévorer. »

J'ajoute que Schiller avait des raisons de fond de souhaiter pour l'Allemagne une lente et presque insensible transformation. Un mouvement vif et brusque supposait une concentration des forces et des pouvoirs, une vigoureuse unité à la mode française. Les luttes violentes, en chaque État, de la bourgeoisie et des princes et nobles auraient aussitôt déterminé de vastes groupements de forces; et celui des deux vastes groupements hostiles qui l'aurait emporté aurait imposé à l'Allemagne cette centralisation de combat. Au contraire, si le tiers état, porté par le courant puissant et clair de l'histoire, se développait peu à peu en chaque principauté, la liberté pourrait s'accommoder de la vivante diversité de l'Allemagne. C'était là le rêve de bien des penseurs, et voilà pourquoi Schiller insiste avec complaisance sur les ressources d'adaptation de l'histoire. Puisque la liberté allemande a su utiliser, pour son premier établissement, le morcellement politique, « l'anarchie féodale », pourquoi n'assurerait-elle point aussi ses derniers et décisifs progrès par la dispersion même de la souveraineté politique, par l'effacement du pouvoir impérial?

C'est une fédération fraternelle d'États allemands autonomes, pénétrés d'une liberté croissante et harmonisés par cette liberté même, que le grand poète entrevoit. Après tout, les voies de l'histoire sont multiples, et ce n'est pas dans des moules d'airain qu'est coulée la vie humaine. Peut-être, si la guerre n'avait pas éclaté entre la France révolutionnaire et l'Allemagne, si cette guerre n'avait pas tendu tous les ressorts de la vie allemande, affermi et militarisé tout ensemble l'idée d'unité, c'est sous la forme fédérative et pacifique préférée par Schiller que la nation et la démocratie allemandes se seraient constituées.

Mais, même à Schiller, ce rêve idyllique aurait été interdit si, au moment où il parlait, il y avait eu en Allemagne une bourgeoisie active, puissante, impatiente. Quoi! après la convocation des États Généraux de France, après le Serment du Jeu de Paume, après le 14 juillet et la chute de la Bastille, après les journées d'octobre et la victoire de Paris reprenant le roi, après la nuit du 4 août et l'abolition du régime féodal, après la destruction des dîmes et la nationalisation de tous les biens d'Église, il est possible à l'ardent poète des *Brigands* et de *Don Carlos* de paraître se contenter pour l'Allemagne de ce qui est! Il peut glorifier l'évolution humaine, et il n'a pas un mot pour constater que ce tiers état, créateur de la civilisation, n'a en Allemagne aucune garantie politique et aucune part de pouvoir, que ni l'arbitraire princier, ni les servitudes féodales, ni les entraves corporatives n'ont été brisés! Non, il n'aurait pu se jouer ainsi en des perspectives illimitées, et négliger les questions de l'heure présente, s'il y avait eu une classe énergique, consciente, intrépide, ambitieuse d'action et de pouvoir.

Il disait à la jeunesse d'Iéna de grandes et calmes paroles :

« En analysant le délicat mécanisme par lequel, *sans bruit*, la main de la nature, depuis le commencement du monde, développe, d'après un plan régulier, les facultés de l'homme, et en indiquant exactement ce qui a été fait, à chaque époque, pour l'accomplissement de ce grand plan de la nature, l'histoire universelle rétablit la vraie notion du bonheur et du mérite que l'erreur dominante de chaque siècle a diversement faussée. Elle nous guérit de l'admiration exagérée de l'antiquité et du puéril respect des temps passés... C'est à



La jolie Sans-Culotte armée en guerre.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

amener notre siècle *humain* qu'ont travaillé, sans le savoir et sans y tendre, toutes les époques précédentes. A nous sont tous les trésors que l'industrie et le génie, la raison et l'expérience ont fini par amasser dans la longue vie du monde. »

Si les jeunes étudiants d'Iéna avaient été, comme les étudiants de Rennes, les fils de bourgeois audacieux et ambitieux, arrivés à une haute conscience de classe, ils n'auraient pas souffert que leur maître illustre déroulât devant eux l'évolution silencieuse et illimitée et ne les conviât pas à l'action précise et retentissante. — Quoi! nous nous bornons à faire l'inventaire des trésors humains accumulés par le passé, et nous ne nous levons pas pour accroître

ces trésors, à l'heure même où tout un grand peuple voisin enrichit l'humanité des merveilleuses richesses du droit? Quoi! nous attendrons qu'un jour, sous la tendre lumière de soleils que nos yeux ne verront peut-être pas, la liberté et la justice fleurissent sans bruit de la terre allemande comme des fleurs silencieuses s'ouvrant dans la prairie! Ce n'est pas de si haut, ce n'est pas de si loin, ce n'est pas du point de vue de l'évolution éternelle que nous voulons regarder le monde et ses combats. C'est dans la vie, c'est dans l'action, c'est dans le tumulte humain que nous voulons nous jeter!

Mais non, ils ne tiennent pas ce langage, et cette impatience n'est pas en eux, car elle eût vibré, malgré lui, dans la parole du grand poète ardent qui leur livrait son âme et qui cherchait la leur.

A coup sûr, ni la conscience ni la pensée allemandes ne sont à l'unisson de la conscience et de la pensée françaises. Aucun souffle chaud de Révolution n'est passé sur la bourgeoisie allemande. Ah! Girondins imprudents, qui avez cru que l'ardeur secrète du monde allait éclater soudain dans la flamme révolutionnaire de la France! C'est une lune rêveuse et pâle qui se lève derrière la cime empourprée du volcan.

Mais ce n'est pas seulement le morcellement politique de l'Allemagne, ce n'est pas seulement l'insuffisante préparation économique de sa bourgeoisie qui y frappaient d'emblée l'esprit révolutionnaire de paralysie ou de langueur. C'est aussi que depuis un demi-siècle l'Allemagne était habituée à recevoir le progrès d'en haut.

En France, la monarchie avait accompli depuis longtemps sa fonction essentielle qui était de créer l'unité nationale, et elle avait été récemment discréditée par les vices personnels de Louis XV et par les incohérences de sa politique : la pensée française, en son essor du XVIIIe siècle, se sentait indépendante de la royauté. Au contraire, l'Allemagne morcelée, abaissée, humiliée depuis le traité de Westphalie, n'avait recommencé à prendre confiance en elle-même que sous l'action héroïque de Frédéric II, sous l'action réformatrice de Joseph II. Le souverain admirable qui, dans la guerre de Sept ans, avait lutté contre presque toute l'Europe, qui ne s'était laissé abattre par aucun revers, éblouir par aucune victoire, qui avait ensuite, dans la paix, donné l'exemple d'un labeur infatigable et scrupuleux, et qui, tout en méconnaissant et dédaignant les efforts immédiats et les œuvres présentes de la pensée allemande, lui avait ouvert les voies de la grandeur, était pour toutes les classes du peuple allemand, pour les soldats comme pour les lettrés, pour les paysans comme pour les artistes, le héros de la renaissance nationale.

A quoi sert-il à M. Franz Mehring de le nier, dans son livre sur la *Légende de Lessing*? Pourquoi, en se refusant à voir l'action éclatante et fascinatrice de Frédéric II, se condamne-t-il par là même à ne pas comprendre l'histoire de l'Allemagne moderne? Il s'imagine, par une application tout à fait artificielle de la théorie des classes et du matérialisme économique, que

la bourgeoisie allemande du XIXe siècle, n'ayant pu accomplir elle-même l'œuvre d'unité nationale qui lui était assignée par l'histoire, et en ayant laissé le soin et l'honneur aux Hohenzollern, a cherché à couvrir sa défaillance en alléguant que, dès Frédéric II, il y avait eu pénétration de l'action royale et de la pensée allemande.

La vie de Lessing, qui a séjourné près d'un demi-siècle en Prusse, se prêtait, selon M. Mehring, à cette légende, et voilà pourquoi la bourgeoisie allemande, par une sorte de domesticité rétrospective, a mis le grand esprit libre de Lessing dans l'ombre des Hohenzollern. Mais que cette construction de M. Mehring est artificielle et fragile! D'abord, si la bourgeoisie allemande n'est, selon sa propre expression, qu'un « avorton tardif » dans l'histoire du monde, si elle a été radicalement incapable au XIXe siècle d'accomplir sans le concours désastreux des Hohenzollern son œuvre historique, pourquoi s'étonner que, dès le XVIIIe siècle, le plus glorieux des Hohenzollern ait contribué, par son activité héroïque, à l'élan des esprits, à l'éveil de la pensée? Les témoignages abondent de l'influence décisive de Frédéric II sur le génie de l'Allemagne : c'est comme un sillon d'héroïsme et de gloire qui se prolonge en un sillon de lumière. M. Mehring ne parvient pas aisément à se débarrasser du témoignage historique de Gœthe.

« Le premier contenu vivant, élevé et fort fut donné à la pensée allemande par Frédéric II et la guerre de Sept ans... Les rois sont à peindre surtout dans la guerre et le péril, où ils apparaissent comme les premiers, parce qu'ils déterminent et partagent le destin de tous, et sont par là plus intéressants que les dieux qui créent le destin, mais n'en portent pas leur part. En ce sens, toute nation, si elle veut valoir quelque chose, doit posséder une épopée... La Prusse et l'Allemagne protestante acquirent ainsi pour leur littérature un trésor qui manqua au parti opposé (l'Autriche catholique), et que celui-ci ne put suppléer plus tard par aucun effort...

« Je dois parler ici avant tout avec honneur d'une œuvre qui est bien née de la guerre de Sept ans, et dont la substance est prise vraiment du fond national de l'Allemagne du Nord... C'est la pièce de théâtre *Mina de Barnhelm.* »

Je n'ai point à rechercher ici si Gœthe a bien saisi les rapports particuliers de l'œuvre de Lessing et de l'action de Frédéric II. Peut-être M. Mehring fait-il vraiment la partie trop belle aux nationaux-libéraux en traitant de philistins bourgeois tous ceux qui ont accordé quelque importance à ces paroles de Gœthe. Mais il ne s'agit point ici de Lessing : c'est l'influence générale de Frédéric II sur la vie intellectuelle de l'Allemagne que je dois noter, car elle explique pour une part le défaut de spontanéité révolutionnaire de la bourgeoisie allemande à la fin du XVIIIe siècle.

Lessing lui-même, quels qu'aient été les déboires de sa vie, de quelque ingratitude qu'aient été payés à Berlin ses services durant la guerre

de Sept ans, a toujours reconnu que les audaces nouvelles du génie allemand jaillissaient des grandes audaces d'action de Frédéric II. Il avait délivré l'Allemagne des chaînes de l'imitation et de la peur. Et comment M. Mehring peut-il invoquer les colères de Herder maudissant Berlin? C'est Herder, je crois, qui a le plus puissamment glorifié et commenté Frédéric II. Dans ses *Lettres pour l'humanité*, il écrit, peu après la mort du roi :

« Nous pensons tous que si un grand nom a puissamment agi sur l'Europe, c'est Frédéric. Lorsqu'il mourut, il sembla qu'un haut génie venait de quitter la terre. Amis et ennemis de sa gloire furent émus : on eût dit que même sous sa forme terrestre il devait être immortel... Vous voulez donc que je cherche des souvenirs dans les années plus mûres et plus difficiles de sa vie. Presque à chaque année croît mon admiration silencieuse pour le grand homme, et au temps de la guerre de Sept ans, elle s'élève à une tragique pitié. Une âme qui était née pour la joie, pour l'activité la plus belle en des jours de repos et de paix, qui dans les années de la jeunesse avait été emportée deux fois vers les lauriers de la gloire militaire soit par un enthousiasme momentané, soit par des raisons politiques, et qui avait eu des succès rapides, est obligée maintenant d'acheter bien cher cette couronne de victoire. Toutes les puissances de l'Europe s'unissent pour accabler l'homme isolé et faible, et son incroyable vaillance, son courage inébranlé, au lieu d'apaiser leur colère, l'animent au contraire... Dans ces heures où le péril même se surpasse sans cesse et où il semble que le destin soit inévitable, il écrit du fond de son âme de héros des lettres *dont chez aucun autre peuple, ancien ou moderne, ne se trouve l'équivalent*... L'âme de Caton ou de César ou de Brutus ou d'Othon n'offre rien de comparable. »

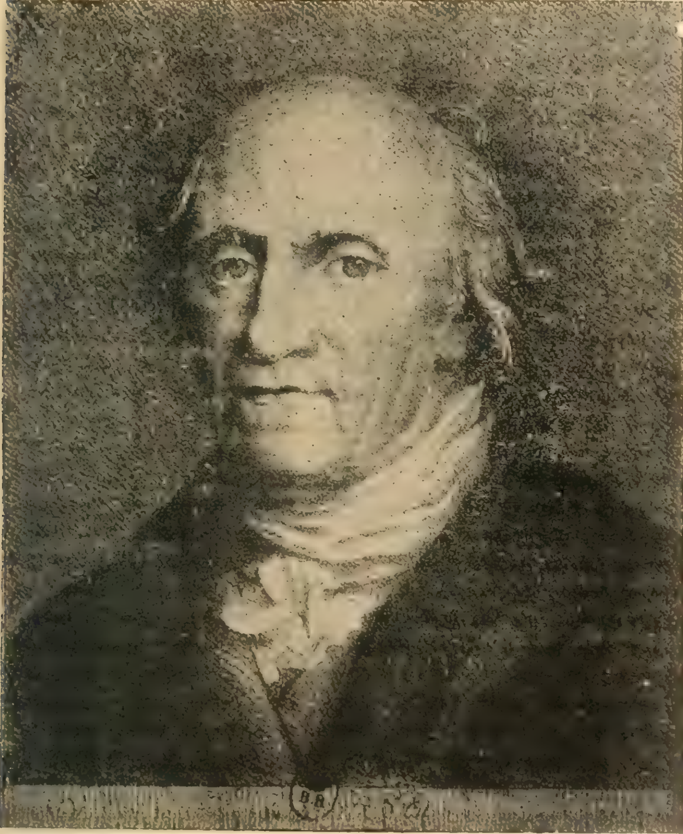
C'est vraiment un drame héroïque qui a remué l'âme allemande, et qui des nuées incertaines et traînantes encore de la pensée a fait jaillir l'éclair sublime. Ce n'est pas en l'esprit de Herder un grossier éblouissement de victoire et d'orgueil. Il déplore, au contraire, que la politique des cours ait contraint Frédéric II à des moyens de violence :

« Par là, sans doute, bien des rameaux d'humanité tendre, qui se seraient développés naturellement de son âme généreuse, ont été perdus : l'humanité a-t-elle jamais eu en Europe un pire ennemi que la politique des grands Etats? »

Ainsi la pensée de l'Allemagne aime à deviner, sous l'armure que le roi guerrier a dû fermer sur sa poitrine, un cœur d'homme souffrant et bon. Voilà, si l'on veut, « la légende ». Mais comment M. Mehring a-t-il pu invoquer le nom de Herder pour nier l'influence de Frédéric II sur la grande pensée allemande?

Même chez ceux qui, comme Klopstock, ont le plus souffert des préjugés et des dédains du roi à l'égard de la littérature naissante de l'Allemagne, l'admiration éclate, et il est visible que c'est Frédéric II qui est pour leur

esprit le type même de la grandeur. Non point dès l'origine : il n'apparaît d'abord à Klopstock, dans la campagne de Silésie, que comme un conquérant, et il déteste ou déplore la violence, l'œuvre de mort; il détourne sa pensée



KLOPSTOCK.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

de ces « champs de fer où la mère ne peut, par la force de ses gémissements, arracher à la mort son fils qui défaille », et il s'enfuit vers les régions sereines « où il n'y a pas de héros qui tue ». C'est vers une plus haute gloire et immortelle, la gloire de la pensée créatrice, que vont les élans de son âme et « ses larmes de désir ».

Mais, malgré tout, à mesure que Frédéric II déploie son effort, le poète s'émeut. Il aurait voulu que le grand roi héroïque devînt l'ami, le conseiller de la poésie allemande. Mais non, il ne connaît, il n'aime que les œuvres de la France. Et pourtant la patrie allemande ne demande qu'à sourire et à ceux qui pensent et à ceux qui agissent. De quel accent passionné et douloureux Klopstock s'adresse à elle :

« Non, je ne peux plus me taire : mon âme est brûlante, elle veut s'élever d'un vol hardi. Oh! sois bonne pour moi, ma patrie, toi qu'une gloire de mille ans couronne! Je t'aime, ma patrie! Ah! elle me répond d'un signe; oui, j'ai osé; ma main frémit sur les cordes. Sois indulgente et tendre, ô grande mère; un souffle passe dans ta couronne sacrée et tu as la démarche des immortels... J'ai entrevu les hauts chemins, et, enflammé d'un désir toujours plus ardent de gloire, je les ai gravis : ils me conduisent jusqu'à la haute patrie commune de l'humanité (la patrie surnaturelle de la *Messiade*). Et maintenant, c'est toi, ô ma patrie allemande, que je veux chanter à toi-même; tu es le sol où les pensées et les actions mûrissent pour de hauts destins. »

Et comme ils sont coupables, ceux qui refusent leur âme à la grande Allemagne! « Je suis une jeune fille allemande; mon œil est bleu, et doux mon regard; j'ai un cœur noble et fier et bon. Et mon œil bleu s'irrite et mon cœur a de la haine contre ceux qui méconnaissent la patrie... Je suis une jeune fille allemande et nulle autre patrie ne m'aurait agréée si mon choix avait été libre... Je suis une jeune fille allemande et mon haut regard n'a que mépris pour ceux qui hésitent dans leur choix... Non, tu n'es pas digne de la patrie si tu ne l'aimes pas comme moi!... Je suis une jeune fille allemande; mon cœur noble, bon et fier bat au doux nom de la patrie; et il ne battra qu'au nom du jeune homme qui comme moi est fier de la patrie, qui est bon et noble, un vrai Allemand. »

Ainsi chantait, en 1770, la muse de Klopstock; et ces allusions irritées sont à l'adresse du grand roi qui est à la fois pour l'Allemagne une gloire et une douleur. Quelques années après, quand Frédéric II eut dit à Gellert la fameuse parole : Pourquoi les Allemands ne font-ils pas comme les Français des livres qui m'obligent à les lire?

« O toi, s'écrie Klopstock, qui, d'un regard pénétrant, as vu le chemin de la victoire et de l'immortalité, mais qui t'égares peut-être loin du but dans les chemins multiples de la vie, ne vois-tu donc pas comment la pensée allemande a grandi vite, comme le tronc résistant s'appuie à la ferme racine et étend l'ombre de ses rameaux!... *Frédéric, où était ton regard d'aigle* quand s'élevait la force de l'esprit, quand jaillissaient l'inspiration et la flamme, toutes choses que les rois peuvent récompenser, mais qu'ils ne peuvent pas créer?... Mais pourriez-vous écouter la chanson allemande, vous dont l'oreille est obsédée par les rimes françaises? »

On sent que pour Klopstock la patrie allemande eût été complète si le génie héroïque de Frédéric et le génie des penseurs et des poètes s'étaient comme fondus en un patrimoine commun; mais qui ne reconnaît, à la souffrance même de la pensée allemande méconnue, l'invincible attrait que le héros de la guerre de Sept ans exerce sur elle? Et quand Frédéric est mort, Klopstock laisse échapper son secret : les actions du roi étaient pour lui le sommet du siècle, la plus haute mesure de toute gloire. A l'approche des États Généraux de France, il s'écrie: « La sage assemblée de France est encore à l'état crépusculaire, les souffles du matin nous pénètrent jusqu'au cœur. Oh! viens, soleil nouveau et qu'on n'avait même pas rêvé! Je bénis la force vitale qui m'a porté jusqu'ici et qui me permet, après mes soixante ans, de vivre ce jour. Pardonnez-moi, ô Français (c'est un noble nom fraternel) d'avoir si longtemps détourné les Allemands de ce que je leur conseille aujourd'hui, de vous imiter. *J'avais cru jusqu'ici que le plus grand acte du siècle c'était la lutte de l'Hercule Frédéric se défendant avec sa massue contre tous les souverains et toutes les souveraines de l'Europe.* Je ne pense plus ainsi. La France se couronne d'une gloire civique qui n'a point d'égale! Elle brille d'un éclat plus beau que le laurier, qui rayonne de l'éclat du sang. »

L'Allemagne, au moment où elle venait de mettre sa complaisance et sa pensée en la vie héroïque du roi de Prusse, était mal préparée à susciter en elle-même, par une action spontanée, un mouvement révolutionnaire. Elle était troublée aussi par l'exemple de l'empereur Joseph II, d'Autriche. C'est lui qui, tout le long de son règne, et jusqu'à sa mort, en 1790, prend l'initiative de réformes incessantes et hardies. C'est lui qui multiplie les écoles, limite la puissance de l'Église, saisit les biens des couvents, encourage le commerce et l'industrie, proclame la tolérance religieuse. Par lui aussi, l'Allemagne s'habitue à attendre le salut et le progrès de haut; mais en lui aussi elle constate combien l'œuvre de réforme est malaisée. Malgré sa toute-puissance impériale, malgré sa volonté inflexible, Joseph II se heurte sans cesse aux résistances du passé; et les préjugés auxquels il veut faire violence se soulèvent contre lui. Les Pays-Bas s'insurgent pour garder la domination de leurs moines; les multitudes fanatiques s'obstinent sous le joug de l'Église; et les paysans ne secondent pas l'Empereur qui abolit les corvées. Ainsi de l'effort impérial semblait sortir pour l'Allemagne une double leçon d'impuissance; d'abord parce que la politique de réforme était une politique d'autorité, faite de haut, et ensuite parce que, au service des réformes, même cette autorité se brisait. Que faire donc? C'est en une grande tristesse et un grand doute que se résout pour les contemporains la vie inquiète, agissante et inefficace de Joseph II. Wieland a traduit cette impression dans un écrit de mars 1790:

« Un gouvernement où presque chaque jour était marqué par une nouvelle loi, par l'abolition systématique d'un abus ou par le commencement d'une entreprise — mais où en même temps, malgré une activité et un dé

vouement sans exemple d'un souverain qui voulait tout voir et tout diriger) il y a eu tant de lois prématurées et rendues impuissantes par des changements continuels, tant d'entreprises malheureuses et de pas rétrogrades, que la postérité ne saura pas si elle doit admirer davantage l'inépuisable et infatigable génie du prince qui eut tant de grandes et bonnes pensées, ou s'étonner du caprice du mauvais génie qui travaillait avec tant d'acharnement et d'amertume contre tout ce à quoi il mettait la main... Qui, ayant un cœur, pourrait rester indifférent à cette double pensée? Qui ne jettera pas ici un regard de tristesse sur le sort de l'humanité et sur la destinée des princes si étourdiment enviée? »

Et après avoir retracé les hardies réformes qui au même moment s'accomplissaient en France, Wieland conclut :

« Nous ne devons pas cacher que les législateurs français sont fort heureux d'avoir affaire à une nation qui a fait de si grands progrès en culture et en instruction ; qui, au lieu de mettre des obstacles aux réformes, va vers elles avec enthousiasme et tient pour bien tout le bien qui peut être fait, pour mal tout le mal dont on la délivre.

« Il y a longtemps, disait le duc de la Rochefoucauld dans la session du « 13 février, que l'opinion publique en France a décidé la question posée au- « jourd'hui, depuis longtemps elle demande la suppression des ordres monas- « tiques et des couvents. »

« Il ne s'agit point là des sentiments et des actions du parti aristocratique et hiérarchique qui, par intérêt privé ou par passion, ne perd aucune occasion de troubler le peuple autant qu'il le peut, de le jeter dans la défiance et l'agitation. Même le peuple le plus noble et le plus raisonnable reste peuple. Mais le peuple français a déjà donné trop de preuves que même la classe la plus inculte revient au premier appel de la raison, pour que l'on ait sujet de craindre que les efforts exaspérés de ces boute-feu réussissent.

« *Comme l'empereur Joseph avait affaire à d'autres hommes, et comme ses États étaient loin d'être préparés à une réformation universelle, et d'être assez éclairés pour reconnaître comme tels les bienfaits qu'il voulait leur dispenser! Lui aussi avait eu la grande pensée que l'Assemblée nationale française réalise maintenant en son entier, bien avant que nul ne soupçonnât même la possibilité de la révolution si rapidement accomplie en France. Mais quels osbtacles insurmontables s'élevèrent contre lui! Comme chaque pas lui fut disputé, et comme il devait être heureux, même avec beaucoup de peine, de réaliser une petite partie de ce que les législateurs français, dans des circonstances favorables, peuvent réaliser en un coup, et sans restriction!* C'est une grande chose de savoir si la volonté qui est à la tête d'un État est, ou non, la volonté universelle. »

Ainsi l'impuissance constatée du despotisme éclairé à ouvrir des voies

nouvelles, à accomplir les réformes, laissait dans la pensée de l'Allemagne un doute pesant et triste. Herder, dans une de ses *Lettres pour l'humanité*, a bien exprimé aussi cette sorte de tristesse universelle et de déception :

« C'est une chose singulière que la mort d'un monarque. Nous avions prévu celle de Joseph II : nous le savions malade et déclinant; et pourtant, aujourd'hui que sonnent les cloches des morts, comme l'impression est autre! Sans l'avoir connu et sans avoir jamais reçu de lui un bienfait, j'aurais presque pleuré en lisant les derniers événements de sa vie. Il y a neuf ans, quand il monta sur le trône, il fut imploré comme un dieu libérateur; et l'on attendait de lui le plus grand, le plus glorieux, l'impossible même : maintenant, on le porte en terre comme une victime expiatoire du temps. Jamais un empereur, jamais, puis-je dire, un mortel a-t-il voulu davantage, peiné davantage, et plus agi sans relâche ni repos? Et quel destin d'être obligé, en présence de la mort, non seulement d'abandonner l'œuvre de ses années les plus fécondes, mais de la révoquer, de la biffer lui-même! Il n'y a pas, dans l'histoire, de monarque qui ait subi un aussi dur destin. — Oui, oui, il a beaucoup vu : il a trop vu. Non seulement les pays de l'Europe, qu'il parcourut, qu'il apprit à connaître de bonne heure, comme héritier et co-régent, jusque dans leurs moindres détails : il vit aussi des fonds vaseux qui l'écœuraient, des marécages de trahison, de corruption, de désordre, qu'il voulait assainir et transformer en jardin joyeux et pur : et maintenant il est enseveli dans ces abîmes. »

Il avait voulu le bien du peuple, il avait proclamé avec courage des principes excellents : « N'est-ce pas un non-sens, écrit-il dans le préambule de plusieurs de ses ordonnances contre le servage et les droits féodaux, que les seigneurs aient possédé le pays avant qu'il y eût des sujets, et qu'ainsi ils aient pu concéder leur domaine à ceux-ci à des conditions déterminées? Ne seraient-ils pas morts de faim sur place, si personne n'avait travaillé la terre? Il serait aussi absurde qu'un prince s'imaginât que c'est le pays qui lui appartient, et non pas lui qui appartient au pays, que des millions d'hommes ont été faits pour lui, et non pas lui pour eux. »

Mais ces paroles révolutionnaires, qui ruinaient dans sa base même le droit féodal, se perdaient dans l'épaisseur dormante des préjugés et des routines. Pour leur donner force de vie, il aurait fallu un vaste soulèvement des paysans; or, ce soulèvement était deux fois impossible, d'abord parce que Joseph II lui-même, qui voulait libérer le peuple et non que le peuple se libérât, l'aurait réprimé; et ensuite parce que les paysans des pays de l'empire auraient eu besoin, pour se risquer, de se sentir protégés contre les nobles, comme les paysans de France, par une audacieuse bourgeoisie révolutionnaire. Et la bourgeoisie des pays allemands, morcelée et languissante, n'était guère que néant.

Un jour, à une ville qui voulait lui élever une statue, Joseph II écrit :

« Quand les préjugés seront déracinés, et qu'un véritable patriotisme se sera formé, avec des vues justes pour le bien de tous ; quand chacun contribuera avec joie en proportion de ses ressources aux charges de l'État, à sa sûreté et à sa grandeur ; quand les lumières seront répandues par des études mieux conduites, par un système plus simple d'éducation et par l'harmonie des véritables idées religieuses avec les lois civiles ; quand la justice sera plus exacte, quand la richesse sera accrue par l'accroissement de la population et le progrès de l'agriculture, quand l'industrie et les manufactures auront amené dans tout l'empire la circulation des produits, comme je l'espère fermement, alors j'aurai mérité une colonne honorifique, mais pas maintenant. »

Vastes espérances ! Vastes projets ! Mais même sous l'énergique impulsion de la volonté souveraine, le vieil État disparate, clérical et féodal ne se transformait pas aisément en État moderne, et Joseph II mourut brisé. George Forster, cet esprit si actif et si mesuré, cet homme à la fois ardent et sage, constate, dans son voyage de 1790 aux Pays-Bas autrichiens, peu après la mort de Joseph II, combien noble fut l'effort de celui-ci, et combien stérile. Et la conclusion qui s'impose à lui, c'est que le progrès est une œuvre difficile et lente, qu'il est impossible de brusquer. Ainsi l'activité réformatrice de l'empereur se tourne en une leçon de patience, de résignation, de temporisation.

A Liège, où la force des préjugés corporatifs et de la superstition religieuse s'était opposée à tout mouvement de liberté, Forster sent soudain se rapetisser sa pensée et son espoir. Il lui semble voir en cet exemplaire réduit l'image vraie de l'Allemagne routinière et impuissante :

« Notre point de vue, jusqu'ici, avait été beaucoup trop haut pour la politique présente : nos regards portaient beaucoup trop loin, notre horizon s'était trop élargi, et le détail des objets avait échappé à nos regards. Ici, dans le bas, tout ce qui planait pour nous si haut, si clair, les droits de l'homme, le progrès des forces de l'esprit, le perfectionnement moral, tout cela n'existe plus. »

Forster est comme étreint et rabaissé par les forces misérables de réaction qui tiennent l'humanité rampante. Et à Louvain, comme Joseph II s'était inutilement débattu contre toutes les routines, toutes les ignorances et tous les fanatismes !

« Joseph II reconnut bientôt que sans une meilleure forme de l'éducation publique dans ses provinces belges, il n'y pouvait espérer aucun progrès sérieux des lumières ; il reconnut en même temps que ce progrès de la raison était la seule pierre fondamentale sur laquelle ses réformes dans l'État pussent s'appuyer. Par suite, il transporta les Facultés laïques à Bruxelles, pour les soustraire à l'influence des nuées théologiques, et pour les mettre

sous le regard plus proche de son gouvernement. Ce projet, digne d'un grand chef politique, et qui prouve à lui seul combien l'empereur pénétrait profondément l'essence même des choses, et comme il savait toucher au point vif, aurait peut-être réussi si l'empereur n'avait pas eu à cœur, en même temps, de dissiper par de vigoureux rayons de lumière les ténèbres dont le clergé des Pays-Bas s'enveloppait systématiquement et tout le reste avec lui. Malheureusement, ces traits de lumière n'étaient que des éclairs dont la clarté débile ne servait qu'à rendre plus sensible l'horreur de la nuit. *Le grand principe, que tout vient lentement et peu à peu, que l'ardeur d'un feu dévorant est vaine, et que seule la douce chaleur du soleil est bienfaisante, dissipe les nuages et assure la belle croissance des êtres organiques, semble avoir été étranger à l'esprit de Joseph II, et ce manque ruina tous les grands desseins royalement conçus.* »

Ainsi, au moment même où de l'ardente terre de France tous les germes semblaient subitement éclore, les tentatives malheureuses de Joseph II pèsent comme une ombre sur la pensée de l'Allemagne. Attendons, sous la succession lente des tièdes soleils, l'incertaine maturation des semences cachées.

« Du moment où l'empereur toucha aux privilèges du clergé dans les Pays-Bas, du moment où il voulut débarrasser l'enseignement théologique de ses crasses les plus grossières et de l'aigre levain hollandiste, sa perte et celle de toute son œuvre fut jurée. En un temps où toute l'Europe catholique, sans en excepter Rome même, avait honte des superstitions qui déshonoraient la sainteté de la religion et qui ne pouvaient durer qu'autant qu'on prétendait gouverner par la force du mensonge, à la fin du XVIIIe siècle, le clergé belge osa défendre les plus grossières idées d'infaillibilité hiérarchique et, à la face des contemporains éclairés, prêcher la bienheureuse ignorance et l'obéissance aveugle. »

Par une ruse diabolique, le clergé tourna la liberté contre la liberté, la lumière contre la lumière. Il abusa de ce que Joseph II tendait à imposer le progrès même par la force, pour soulever le peuple au nom du droit humain, proclamé par la raison du XVIIIe siècle.

« Sachant que son action avait éteint la raison dans les esprits ou tout à fait ou à moitié, et qu'il pouvait compter sur le dévouement de la classe la plus nombreuse du peuple, des hommes du commun, le clergé osa faire appel aux droits imprescriptibles. Il tourna perfidement les armes de la raison contre la raison même... Le principe de Joseph II, qui se croyait obligé d'appliquer *sa* vérité au bonheur des peuples, même par la force, le conduisit à un despotisme que notre époque ne peut plus souffrir; le clergé belge le savait et il éleva audacieusement la voix. »

Douloureuse alternative : ou attendre le mouvement spontané d'un peuple croupissant, dont l'éducation cléricale a assoupi toutes les forces

vives et immobilisé tous les courants, ou s'exposer aux révoltes de la liberté même que l'on prétend instituer! C'est dans ce dilemme, où avait succombé Joseph II, que l'hésitante conscience révolutionnaire de l'Allemagne se sentait prise, et l'effroyable échec de l'empereur glaçait en elle toutes les forces d'action. A Bruxelles même, Forster scrute encore ce triste problème d'impuissance et de contradiction :

« On pouvait attendre d'un peuple de ce caractère des changements heureux, si seulement il recevait une impulsion.

« Déjà la seule ouverture de l'Escaut aurait dû suffire à réveiller les activités... Mais le peuple belge n'eut pas la moindre parcelle d'enthousiasme; il ne soutint à aucun degré le prince. L'Empereur ressentit profondément cette indifférence; elle le ramena nécessairement à la racine même du mal, et le confirma dans la persuasion où il était qu'il ne devait retenir de son plus haut dessein que la grande œuvre d'éducation : donner à ses sujets une âme nouvelle. S'il eut peu d'égards pour la raison de la grande masse, s'il se sentit appelé à conduire ses sujets, qui lui semblaient des enfants, par les voies de l'autorité et pour leur propre bien, qui, après de tels exemples, ne trouvera pas son erreur excusable? Comment ne pas plaindre le monarque dont le peuple était si loin derrière lui? »

C'est avec une sympathie passionnée et triste que Forster suit Joseph II dans sa lutte contre un cléricalisme abêtissant :

« En la personne des prêtres, il voulait préparer au peuple de meilleurs éducateurs, de meilleurs guides, et il créa à cet effet dans tous ses États un institut d'éducation pour les futurs prêtres et pasteurs, où ils seraient formés d'après de meilleurs principes qu'auparavant et élevés non seulement dans les devoirs du système hiérarchique, mais aussi dans les devoirs de l'homme et du citoyen. Louvain, cette vieille Université si célèbre autrefois, et qui était dotée plus que toute autre par la largesse de ses fondateurs, mais qui maintenant était tombée dans un bourbier d'ultramontanisme ignorant, appela toute l'attention et toute la sollicitude du monarque et de ses commissions d'étude. Les privilèges presque illimités de cette haute école étaient devenus, aux mains de prêtres ambitieux, tout un système d'abus, une conjuration contre l'humanité et ce qui l'ennoblit, la pensée...

« L'éducation du peuple, l'objet principal des soins paternels de Joseph II, ne pouvait être mise sur un meilleur pied qu'au prix de grandes dépenses; les nouveaux traitements des professeurs s'élevèrent à des sommes importantes, et il fallut réaliser des ressources. L'Empereur appliqua ici le même plan qu'en Autriche, en Hongrie et en Lombardie; il saisit la main-morte des couvents, dont il était fait un si déplorable usage. Les dons pieux et les fondations qui entretenaient jadis la sainteté de la vie monastique, mais qui ne servaient plus qu'à nourrir une voluptueuse paresse, durent recevoir à nouveau leur ancienne destination et, réunis en un seul fonds de religion, être

appliqués aux besoins du peuple, dont le plus grand était de recevoir des idées simples et pures de la divinité et du christianisme. Les couvents reçu



Assemblée Nationale, Bête insatiable.
Image contre révolutionnaire allemande.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

rent donc l'ordre de donner l'état de leur fortune ; en même temps on détermina les villages où de nouveaux prêtres devaient être installés, et pour commencer le retour à la simplicité et à la pureté du christianisme, les pro-

cessions furent interdites et aussi les pèlerinages qui entretenaient la superstition, la paresse et l'immoralité dans le peuple. Les mômeries des confréries disparurent, les jours de fête en excès furent abolis, et ainsi furent rompus bien des fils par lesquels le despotisme de Rome sur les âmes s'était dès longtemps étendu et affermi. Enfin l'Empereur se décida à supprimer les couvents inutiles. »

Mais contre Joseph II le clergé fanatisa et souleva le peuple. Ainsi, tandis qu'en France c'est un souverain qui avait manqué au peuple, en Allemagne c'est un peuple qui manquait au souverain.

Si le roi de Prusse Frédéric II et l'empereur d'Allemagne Joseph II avaient été des réacteurs, s'ils avaient été à contre-sens des mouvements du siècle et du progrès des lumières, s'ils avaient tenté d'aggraver l'intolérance religieuse du passé et les oppressions féodales, s'ils avaient soumis les paysans à l'exploitation aggravée des nobles et les penseurs à la discipline étouffante des prêtres, il est douteux que l'Allemagne, disloquée et incertaine, eût répondu par un effort révolutionnaire à ce redoublement d'oppression. Mais du moins, c'est en termes nets et décisifs que le problème se fût posé aux peuples allemands. Ou ils devaient sombrer dans la servitude et dans la nuit, ou ils devaient se coaliser dans un immense et tragique effort pour secouer à la fois, comme la France révolutionnaire, l'arbitraire royal, l'oppression féodale, le despotisme clérical. Mais voici que Frédéric II et Joseph II employaient au contraire les forces mêmes de leur absolutisme à accroître la vie moderne de leurs États, la richesse, la pensée.

Et d'autre part, si les souverains avaient su lire jusqu'au fond de l'âme allemande les obscures pensées d'avenir, s'ils avaient interprété dans le sens le plus hardi et le plus vaste les patriotiques espérances des Klopstock et des Herder, leurs aspirations puissantes et vagues à la plénitude de la vie nationale, et s'ils avaient tenté de réaliser, d'accord avec les plus hauts esprits, une Allemagne moderne, libre et une, alors aussi un mouvement révolutionnaire allemand aurait pu se produire contre toutes les puissances de morcellement, d'exploitation et de ténèbres qui empêchaient l'essor d'un grand peuple, contre les princes qui se partageaient la souveraineté de la patrie démembrée, contre toute la hiérarchie féodale qui, sous la couverture de ces principats multiples, laïques ou ecclésiastiques, extorquait les richesses et étouffait le travail. Alors un grand souverain audacieux aurait convoqué les États Généraux de toute la nation allemande. De ce Reichstag, qui n'était qu'une représentation oligarchique et dérisoire de l'Allemagne féodale et morcelée, il aurait fait la représentation populaire de l'Allemagne aspirant à l'unité. Il y aurait appelé ces classes moyennes, ce tiers état dont Justus Mœser regrettait l'effacement; il l'aurait renforcé des paysans d'Allemagne libérés des corvées et des redevances par un décret impérial et national. Et appuyé sur ces forces à demi suscitées par lui, il aurait réalisé, au profit du souverain et au profit de la

nation, l'unité allemande. Oui, mais il n'y avait pas alors de souverain allemand qui pût former ce rêve et tenter cette politique. Ils n'en pouvaient même pas concevoir la pensée. D'abord, ils n'y étaient pas suffisamment sollicités par la pensée nationale. Puis, si des hommes comme Joseph II et Frédéric II voulurent réaliser quelques progrès dans le sens de l'État moderne, ils voulaient avoir seuls l'initiative et la conduite de ces progrès.

Joseph II était presque un maniaque d'absolutisme et Frédéric II n'avait que dédain pour les Diètes, pour les Assemblées délibérantes où, comme il l'a dit, les délégués bavards et impuissants « aboient à la lune ». Enfin, la rivalité de la Prusse et de l'Autriche rendait le problème insoluble : quel est le souverain qui eût été le chef et le bénéficiaire du mouvement national? Pour que la nation allemande puisse réaliser, même partiellement, son unité politique, il faudra qu'elle ait fortifié son unité morale par les grandes épreuves de 1806 et de 1813. Il faudra qu'elle ait accru son unité économique par la politique du Zollverein. Il faudra enfin que la question de primauté ait été réglée par la guerre entre la Prusse et l'Autriche.

Au XVIIIe siècle, même avec Joseph II et Frédéric II, l'Allemagne était loin du but. Ainsi l'action de ces grands souverains avait été équivoque et déconcertante. Ils avaient servi à moitié le mouvement moderne, et par là, ils avaient habitué l'Allemagne à concevoir le progrès non comme l'effort collectif et libre de la nation, mais comme un acte d'autorité. Et en même temps, ils n'avaient pas poussé jusqu'à l'idée de l'unité nationale et de la monarchie populaire, expression légale et forte de la volonté commune. Ainsi, la Révolution allemande n'était possible ni contre eux ni avec eux.

Enfin, au morcellement politique de l'Allemagne, à l'impuissance ou tout au moins à la langueur économique de sa bourgeoisie, à l'influence ambiguë, progressive tout ensemble et restrictive, des souverains s'ajoutait, pour arrêter tout élan d'action révolutionnaire, l'effet continué de la grande crise morale de la Réforme. Cet effet était double. D'abord, la Réforme, si elle avait libéré la conscience et la pensée de l'Allemagne, avait été pour celle-ci l'occasion de terribles déchirements, un principe de grandeur morale et de ruine matérielle. Et pour ne pas se laisser aller au désespoir, l'Allemagne avait dû se recueillir dans l'orgueil de sa pensée. Elle avait dû faire de la vie intérieure, de la vie de l'esprit, le fond même et l'essence de l'humanité.

C'est surtout dans les hardiesses intellectuelles qu'était pour elle maintenant l'énergie de l'action. Mais aussi les audaces mêmes de l'esprit lui apparaissaient sur le type de la Réforme comme une évolution interne plutôt que comme une rupture. Quelles qu'aient été les batailles du grand Luther contre Rome, il prétendait non pas avoir aboli la tradition, mais l'avoir retrouvée. Il croyait avoir renoué le vrai mouvement de la pensée chrétienne,

et c'est à l'intérieur même et au plus profond du christianisme qu'il avait éveillé la liberté moderne de penser.

Ainsi la Réforme, par les désastres matériels qu'elle avait déchaînés sur l'Allemagne, avait détaché à demi de l'action l'esprit allemand, et par l'enveloppe traditionnelle dont elle avait revêtu ses audaces de pensée, elle l'avait accoutumé aux vastes interprétations et aux lentes évolutions infinies. Ce sont ces caractères profonds que je retrouve dans toute la pensée de l'Allemagne en cette deuxième moitié du XVIIIe siècle : gaucherie et timidité de la pensée dans les applications matérielles et sociales, et, au contraire, dans l'ordre de la pensée pure, magnifique audace créatrice, mais qui répugne aux démarches révolutionnaires.

A côté de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de l'Encyclopédie et de toute la littérature pré-révolutionnaire de France, quelle pauvreté ou quelle incertitude chez les écrivains politiques et sociaux de l'Allemagne ! C'est Wieland peut-être qui est le plus hardi et le plus précis. On croirait parfois que, sous le voile des fictions orientales où il se complaît, il va risquer une idée forte et nette, mais vite il s'arrête et se perd dans des pauvretés. Mais quoi ! dans son *Miroir d'or* de 1772, ne s'est-il pas essayé à une déclaration de principes ? Et ne serait-ce point d'aventure, avant la Déclaration française des Droits de l'homme, et avant même la Déclaration américaine, un projet allemand de Déclaration des Droits de l'homme? Voici les principes que le sage éducateur inculque au jeune prince :

« 1° Les hommes sont frères et ont reçu de la nature des besoins égaux, des droits égaux et des devoirs égaux.

« 2° Les droits essentiels de l'humanité ne peuvent être perdus ni par l'effet du hasard ni par l'effet de la force, ni par contrat, ni par renonciation, ni par prescription ; ils ne peuvent être perdus qu'avec la nature humaine, et il n'y a aucune cause nécessaire ou accidentelle qui puisse, en quelque circonstance que ce soit, délier un homme de ses devoirs essentiels.

« 3° Tout homme doit à un autre ce qu'en des circonstances semblables il attendrait de lui.

« 4° Aucun homme n'a le droit de faire d'un autre homme son esclave.

« 5° Le pouvoir et la force ne donnent aucun droit d'opprimer les faibles, mais imposent au contraire à ceux qui en peuvent disposer l'obligation de les secourir.

« 6° Chaque homme, pour avoir droit à la bienveillance, à la pitié et à l'aide d'un autre homme, n'a besoin que de ce titre : qu'il est un homme.

« 7° L'homme qui voudrait obtenir des autres qu'ils le nourrissent et qu'ils l'habillent chèrement, — qu'ils le fournissent d'une demeure magnifique et de toutes les commodités matérielles, — qu'ils travaillent incessamment pour lui épargner toute peine, — qu'ils se contentent du strict nécessaire, pour qu'il puisse contenter jusqu'à l'excès ses plus voluptueux désirs, — bref,

qu'ils ne vivent que pour lui, et que, pour lui assurer tous ces avantages, ils soient prêts à tout moment à s'exposer pour lui à toutes sortes de fatigues et de misère, à la faim et à la soif, au froid et au chaud, à la mutilation de leurs membres et aux formes les plus effroyables de la mort, — l'homme, l'individu qui élèverait une telle prétention sur vingt millions d'hommes, sans se croire tenu à leur rendre en échange des services très grands et équivalents, serait un fou, et ne pourrait signifier ses exigences qu'à des hommes aussi fous que lui, si seulement ils l'écoutaient. »

Déclaration des Droits, ai-je dit? Mais bien plutôt vague proclamation de principes où à quelques rayons éteints de l'Évangile se mêlent quelques lueurs amorties de Rousseau : car il n'y a vraiment déclaration de droits que quand il y a un système de garanties, toute une organisation destinée en effet à assurer le droit. De même, à quoi peut servir, dans l'utopique description du pays de Scheschian, ces fortes paroles sur la misère?

« Dans la plupart des autres États, l'indigence, la nourriture malsaine, le manque de soins universel dont pâtissent les corps et les âmes concourent à faire des enfants des journaliers et de la classe inférieure des artisans, des créatures qui ne se distinguent du plus stupide bétail que par quelque vague et imparfaite ressemblance avec la forme humaine. »

Oui, mais Wieland propose-t-il une réforme sérieuse de la Constitution et des lois? Demande-t-il, par exemple, comme à la même date le faisait en France Boncerf, le rachat des droits féodaux et des servitudes féodales? Non : il esquisse un plan assez chimérique d'éducation publique où les enfants, rassemblés sous la discipline du prince, travailleraient de bonne heure, apprendraient un métier et seraient dirigés de là ou vers la demeure des grands et des riches, chez qui ils entreraient en service, ou vers les fabriques : une sorte d'ouvroir national avec placement assuré. Quel projet puéril, quand il s'agissait de créer tout le mouvement d'une société nouvelle et de briser d'innombrables chaînes!

Justus Mœser est bien plus dans le vif de la réalité quand il étudie les moyens pratiques de transformer le régime du servage. Les lettres qu'il a écrites sur cet objet restent comme un document très curieux sur le lent et presque insensible mouvement social qui s'accomplissait alors en Allemagne. Mais ici aussi quelle timidité! Quelle marche incertaine et oblique! Aucune idée du droit. Pas un moment Mœser ne songe ou ne se risque à dire que le servage, qui livrait vraiment toute une famille à la discrétion d'un maître, qui interdisait à de malheureux paysans de posséder et qui, à leur mort, confisquait leur épargne au profit du seigneur, supprimait toute dignité humaine. Au contraire, Mœser conçoit la société humaine comme une association d'intérêts entre les propriétaires du sol. C'est une société par actions où l'action est territoriale, et chacun doit exercer une part de souveraineté et de droit proportionnée à son apport. Ceux qui n'ont pas une action sont hors du

droit social. L'égalité chrétienne ne peut pas plus leur conférer une part de droit dans la grande société territoriale qu'elle ne leur confère, par exemple, une part de droit dans une compagnie de navigation organisée par actions.

Si donc Mœser suggère à ses lecteurs l'idée de transformer le lien du servage en un contrat de métayage, ce n'est pas que l'humanité soit outragée par la mise en esclavage des familles paysannes. C'est parce qu'avec la complication croissante des rapports sociaux il est de l'intérêt même des propriétaires d'affranchir les serfs. Ils en sont, en effet, pleinement responsables, et l'obligation d'intervenir dans toutes leurs affaires, dans leurs procès, difficultés et démêlés, est très lourde. De plus, pour perfectionner la culture, il faut faire des avances à la terre. Si les serfs qui cultivent le domaine n'empruntent pas, ils ne feront pas toujours les avances suffisantes. S'ils empruntent, bien des conflits surgissent entre le droit du prêteur qui veut prendre gage sur le pécule éventuel du serf, et le droit du seigneur et maître auquel ce pécule, à la mort du serf, doit faire retour. Il est donc peut-être utile d'émanciper les paysans du servage, et Mœser indique dans le détail les précautions infinies, les clauses minutieuses et rapaces par lesquelles le propriétaire s'assurera, du serf devenu métayer, des redevances au moins équivalentes à celles du servage.

Parfois, on sent que l'émotion humaine de Mœser va au delà de ses conclusions explicites. Il n'ose pas toujours formuler toute sa pensée, mais il tente d'émouvoir un peu la conscience des propriétaires westphaliens par le tableau des souffrances des serfs, de leur lamentable condition. Elle va s'aggravant par l'indétermination croissante de leurs charges. Il fut un temps où leurs obligations étaient inscrites sur une table de pierre, placée à l'église derrière l'autel. Maintenant c'est la coutume, indéfiniment extensible, qui règle ces obligations. Et les paysans tremblent toujours que la moindre concession ou la moindre imprudence de leur part ne soit saisie comme un précédent par la coutume seigneuriale, toujours aux aguets. Comme un jour le fils du seigneur demandait un baiser à une jeune paysanne charmante, svelte et gaie, et comme la jeune fille y semblait condescendre : « Ne fais pas cela, s'écria soudain la mère : *on en ferait une redevance* », et la communauté des familles de serfs du domaine, convoquée en délibération spéciale, décida que la jeune fille n'accorderait le baiser que si la table de pierre était rétablie et faisait seule foi pour les obligations des serfs.

C'était d'ailleurs une croyance des paysans que quiconque étendait, par une concession nouvelle, les droits du seigneur, appelait sur sa demeure la hantise des revenants et l'importunité des fantômes. « Superstition heureuse, dit Mœser, et qui a plus fait que bien des lois pour protéger un peu les paysans contre leur propre faiblesse. »

Mais comme ils se débattaient péniblement! Ils avaient à lutter parfois contre leurs proches mêmes, complices de l'oppression seigneuriale. Tout

régime social, même le plus despotique et le plus barbare, crée des intérêts spéciaux, et, dans la classe même qu'il foule le plus, il trouve des auxiliaires et des instruments. Ainsi le vieux serf dont sa belle-fille contrarie l'émancipation de peur que, devenu libre, il ne laisse son pécule aux enfants d'un second mariage. Ainsi le terrible et navrant complot de deux fiancés contre la liberté du père et de la mère de la jeune fille. Quels tristes abîmes!

« Boïko était le serf d'un très bon maître et pourtant il avait fait, depuis longtemps, le vœu de posséder en libre propriété le domaine qu'il cultivait, par peur que le successeur de son maître ne fût moins généreux ou que celui-ci, par la dureté des temps, ne fût contraint de le vendre à un tyran. La liberté lui était souvent apparue avec tous ses charmes, et plus d'une fois il avait mesuré des yeux le chêne dont il rêvait de devenir pleinement propriétaire.

« — Alice, Alice, disait-il souvent à sa femme, si nous sommes libres, nos enfants le seront aussi, et ce que nous acquerrons de notre âpre sueur sera à eux.

« Enfin vint le moment heureux où son maître se vit forcé de vendre quelques-uns de ses domaines éloignés, et celui notamment où était Boïko, et, comme il avait toujours tenu celui-ci pour un brave homme, il lui offrit sa liberté et sa terre pour un prix raisonnable :

« — C'est avec peine que je vous vendrais à un autre. Vous m'avez toujours honnêtement servi, et cela me fait mal au cœur de penser que vous tomberez peut-être sous la loi d'un homme qui, lorsqu'il aura perdu au jeu, se refera sur votre pauvreté. Si vous avez l'argent nécessaire, n'hésitez pas à acheter votre liberté. On m'offre pour vous deux mille thalers, et vous aurez la préférence si d'ici huit jours vous m'apportez cette somme.

« C'est moitié triste et moitié joyeux que Boïko entendit cette proposition inattendue.

« — C'est avec peine, reprit-il, que je quitterai le service de mon gracieux seigneur qui a été jusqu'ici mon maître et mon appui, et qui a été patient avec moi, toutes les fois que des événements fâcheux me mettaient hors d'état de lui payer mon fermage. Mais, si je dois le quitter, je le prie de m'accorder en effet la préférence; je vais voir si, dans le délai fixé, je ne puis pas, si dur que cela soit pour moi, recueillir l'argent nécessaire, pour que nous vivions et mourions en liberté, moi et mes descendants, à jamais.

« Quand il eut dit cela, il s'en alla en grand courage à sa maison. Il avait cinq cents thalers d'argent, il comptait en faire deux cents en vendant du bois qu'il avait en trop, et il espérait trouver le reste en hypothéquant une partie des terres. A peine eut-il fait part à sa femme et à ses enfants de leur bonheur commun et de son plan, que tous les voisins furent passés en revue, et on fit le compte de ce que chaque maison de paysan avait d'argent et pouvait en prêter. L'un avait, d'après les suppositions de Boïko, cent

thalers, un autre cinquante, et toutes les fois que l'on constatait un manque, la femme disait que dans l'espace de quatorze jours, elle tâcherait d'avoir prête encore une pièce de toile de Louvain, et que cela permettrait de boucher un bon trou. Tous étaient d'accord qu'ils finiraient bien par attraper l'argent, et des larmes de joie venaient aux yeux de Boïko... Tard dans la nuit, ces braves gens quittèrent le foyer bien chaud et allèrent reposer, emportant jusque dans leur sommeil l'émotion de leur grand dessein. Mais, pendant que tous dormaient profondément, Haseke, leur fille aînée, qui avait tout entendu près du foyer, alla trouver son fiancé pour lui faire part de son infortune :

« — Les cinq cents thalers que devait me donner mon père et grâce auxquels nous avons été promis l'un à l'autre, vont être employés maintenant à l'achat de la liberté.

« Ce furent ses premières paroles quand elle le trouva à la place accoutumée.

« — Et lorsque le bois aura été coupé, lorsque les terres auront été mises en gage, certainement tu ne viendras plus avec moi, et je pourrai courir le monde pour mendier mon pain. O Henri, Henri, il faut que nous empêchions cet achat de la liberté, ou bien toi et moi serons malheureux, insupportablement malheureux : qu'entreprendre en effet avec les mains vides?

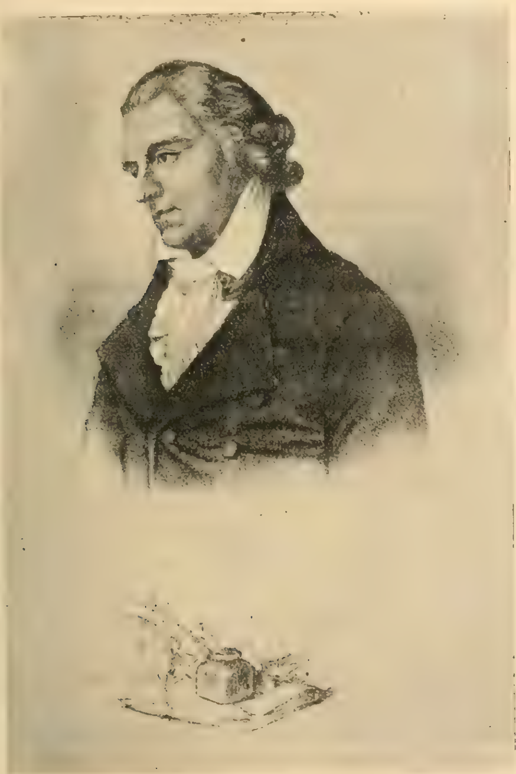
« — En effet, dit Henri très gravement, et il ne peut plus être question de notre mariage si tu n'as plus d'argent. Mon maître ne t'acceptera pas et je dois épouser de l'argent si je veux garder mon domaine. Mais cet achat de la liberté, est-ce donc une affaire faite? et l'argent nécessaire a-t-il été payé?

« — Non, répondit-elle avec empressement. Mon père a pris huit jours pour faire l'argent, et demain il doit aller dans la communauté trouver les gens qui ont de l'argent et qui le lui prêteront. Il est donc encore possible de tout empêcher, soit en trouvant quelqu'un qui offre pour nous et notre domaine une somme plus forte au seigneur, soit en dissuadant les gens de prêter à notre père. Va-t'en les trouver demain et donne-leur de l'inquiétude. Moi je verrai, pendant ce temps, le maître des prairies dans notre village; il a de l'argent autant que du foin, et je puis le décider à offrir au seigneur cent thalers de plus que mon père. Car les choses sont ainsi qu'aujourd'hui un paysan peut acheter un autre paysan, et le maître des prairies, qui a sa chemise cousue d'or, est un brave homme.

« Ils se quittèrent au plus vite, et la rumeur publique dit qu'ils ne passèrent pas une bonne nuit, tant leur amour réciproque animait leur pensée à chercher les moyens de salut. Henri alla, dès que perça le jour, trouver les gens chez lesquels il soupçonnait quelque argent, et il leur révéla en confiance que Boïko viendrait les voir et leur apprendre qu'il s'était racheté pour deux mille thalers; mais il avait offert le double, que son domaine ne

vaudrait jamais. Et il fit si bien que Boïko, qui s'était levé plus tard, au lieu d'argent ne trouva que des excuses. Et la jeune fille, de son côté, sut si bien faire avec le maître des prairies, que celui-ci persuada aisément au seigneur, qui n'avait rien vu venir de ses terres, que deux mille et cent thalers vaudraient mieux que deux mille.

Haseke vit souvent plus tard son père faire les besognes du nouveau



SCHILLER.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

maître. Mais la joie de se voir heureuse lui fit supporter aisément cet ennui. Elle n'aimait pas son Henri à la grande manière, et selon la forme de nos sentiments ; mais elle l'aimait assez pour envoyer père et mère au bourreau. »

Oui, mais Mœser ne s'indigne pas contre un régime qui outrageait aussi

violemment la nature. Et quand la Révolution française éclate, quand elle abolit toute servitude personnelle et proclame les Droits de l'homme, Mœser ne la glorifie point pour cette œuvre d'émancipation humaine. Il lui cherche querelle, au contraire, et il prétend que les Droits de l'homme sont une chimère ou une violation du droit. Il n'y a pas, selon lui, un contrat social universel donnant à tous les membres de la société un droit égal à en déterminer la forme et les conditions. Il y a un contrat social premier, formé entre eux par les occupants et possédants du sol, et tous ceux qui surviennent ne peuvent conclure avec ces premiers contractants qu'un contrat secondaire. Ils ne sont admis à la cité que sous la condition de respecter le droit et la primauté de la cité elle-même, fondée sur la propriété territoriale. Hors de là, il n'y a que le communisme, et les Droits de l'homme ne peuvent être que l'universel partage de la propriété.

La Constitution ne peut être réformée que par la volonté des premiers contractants. Ils sont seuls les actionnaires de l'entreprise sociale. Tant qu'une terre est vacante, le droit de l'homme a un sens : c'est le droit égal pour tout homme de l'occuper et de défendre ensuite contre tous ce qu'il en a saisi. Mais, quand le sol est approprié, il n'y a de droit que celui des propriétaires du sol.

Voilà la théorie que, même sous la lumière de la Révolution française, formulait un des esprits libres de l'Allemagne. C'est bien l'indice d'un pays où la bourgeoisie industrielle n'a qu'une très faible conscience d'elle-même, de sa force et de son droit.

Mœser triomphait, il est vrai, ou semblait triompher dans la controverse, lorsqu'il constatait que la Révolution française elle-même, par la distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs, subordonnait le droit de l'humanité proclamé par elle au droit de la propriété. Mais, d'abord, de quel droit confondre un moment de la Révolution avec la Révolution elle-même? Et surtout comment faire argument contre les Droits de l'homme de l'inconséquence de ceux qui, en les proclamant, ne les réalisaient point tout à fait? Mais, même sous cette forme limitée et trop exclusive, c'était déjà un immense progrès d'humanité d'abolir la féodalité comme le servage, d'ouvrir à tout homme l'activité infinie, et d'admettre au partage de la souveraineté politique, avec les propriétaires fonciers, toute la bourgeoisie et toute la classe des artisans un peu aisés.

Il fallait que l'Allemagne fût livrée à une prodigieuse langueur politique et sociale pour que Mœser osât aux premières mesures libératrices prises par la Révolution française opposer une conception surannée du droit exclusif et absolu de la propriété territoriale, sous toutes ses formes féodales aussi bien que modernes.

Ce n'est pas non plus un mouvement politique et social qu'impriment à l'Allemagne ses pédagogues et éducateurs. Il en est de médiocres, comme

Basedow et Campe. Il en est de grands comme Pestalozzi; mais quoique la Législative ait accordé à Campe et à Pestalozzi un brevet de citoyens français (Basedow était mort), quoique Campe se soit passionné pour la Révolution, quoique Pestalozzi l'ait approuvée jusqu'au bout, leur œuvre n'était pas directement révolutionnaire. Campe manque tout à fait de vues sociales. Son entreprise pédagogique était de simplifier et d'alléger le plus possible l'enseignement, de faire un peu plus appel à l'initiative des élèves et de rendre la discipline plus libérale, mais surtout d'abréger la durée des études pour que les jeunes gens pussent entrer plus tôt dans la vie. Il multipliait les exercices physiques, dépouillait l'enseignement des langues anciennes de toute recherche d'érudition et de toute curiosité grammaticale, et fondait la morale sur une sorte de religion neutre où les diverses confessions chrétiennes se fondaient en un déisme évangélique. Évidemment, l'enseignement ainsi allégé était plus « moderne ». Il risquait aussi d'être superficiel. Campe et Basedow durent défendre leur méthode contre des attaques répétées :

« Que veulent, disaient-ils, les philantropinistes? (c'est le nom qu'ils donnaient à ce système d'éducation). Pourquoi allègent-ils la connaissance des langues et des sciences? Pour éviter le dégoût des études, et par là l'habituelle méthode scolaire qui perd l'esprit et le cœur; pour diminuer les difficultés si grandes de l'éducation morale; et enfin, pour que l'enfant, l'adolescent, le jeune homme aient du temps pour vivre, du temps pour se préparer à la vie, et pour jouir joyeusement et utilement de la vie elle-même. Avec le système qui a été appliqué jusqu'ici, les jeunes gens des classes cultivées n'ont presque pas pu vivre, parce que jusqu'à vingt ou vingt-quatre ans toute leur force a été consumée dans des préparations, et encore dans des préparations qui d'ailleurs, le plus souvent, ne préparaient pas à une vie heureuse. Bien rarement, comme l'expérience le montre, l'âme d'un jeune homme, dont la raison et le cœur ont porté jusque-là les lourdes chaînes de la contrainte scolaire (inévitable dans les méthodes actuelles), cherche à s'élever ensuite à une pure pensée d'homme et à des sentiments d'homme. Si nous pouvions être fidèles à tout notre plan, la jeunesse qui grandirait en nos mains ne mûrirait pas trop vite ; mais, par l'application de méthodes perfectionnées, elle gagnerait pour elle-même la moitié du temps employé jusqu'ici à l'étude des langues et des sciences et elle pourrait se préparer réellement à la vie humaine et civile. *Il faudrait même consacrer à peu près autant d'heures par jour à des travaux mécaniques et économiques* qu'aux études proprement dites, et ces dernières, jusqu'à ce que les enfants aient atteint un certain âge, ne devraient être qu'en forme de passe-temps pendant le travail des mains.

... « Notre but de faire de chacun de nos disciples plus qu'un Européen, plus qu'un Souabe, un Autrichien ou un Saxon, mais un homme, ne peut être traité de chimère que si on fait vraiment la preuve qu'il ne peut être

atteint. Et qui se risquera à le démontrer ? L'accusateur n'a pas même ébauché la preuve... Il change cette accusation en une autre lorsqu'il dit que Basedow élève ses disciples pour être seulement des hommes et non des citoyens du monde présent.

« ... Mais ce ne sont pas seulement des hommes, ce sont des citoyens de notre monde que nous voulons faire. S'il est vrai que nous nous appliquons à rendre la future vie de nos enfants aussi innocente, aussi utile au bien commun et aussi heureuse que possible, il est vrai aussi que nous cherchons à leur donner les idées les plus justes de la réalité présente, parce que l'un serait impossible sans l'autre; et s'ils reçoivent de nous des idées justes, ils comprennent que les sociétés civiles sont faites pour le plus grand bien de l'espèce humaine, et que ces sociétés à leur tour supposent un ordre et des règlements auxquels tout citoyen doit se soumettre au prix de quelque sacrifice. »

Les grands esprits de l'Allemagne furent divisés sur la méthode éducative nouvelle de Campe et de Basedow, Klopstock parut l'approuver. Herder traita Basedow « d'Erostrate aveugle » qui ruinait, pour faire du bruit autour de son nom, toute la force des études allemandes. George Forster, un esprit bien moderne pourtant et passionné pour la Révolution française, écrit violemment, en 1790, à propos de Campe, qu'il « est extraordinaire qu'avec de pareils éducateurs il reste encore des hommes en Allemagne ».

Ces dissentiments s'expliquent. D'un côté, il y avait à coup sûr dans la méthode de Basedow et de Campe, dans leur appel à l'initiative, dans leur souci de la vie pratique, active et heureuse, un reflet de l'esprit d'émancipation et d'action du XVIIIe siècle. Mais d'autre part, la grande Allemagne sentait d'instinct qu'elle n'était pas prête encore pour la vie expéditive et pratique et que sa vraie force était maintenant dans la puissance de sa pensée qui allait partout au fond des problèmes. Comment saisir l'univers par l'esprit si on réduisait la science à un bagage pratique et la théologie à une sorte de tapisserie aux teintes neutres qui pouvait être accrochée aux murailles de tous les temples? C'est le germe des *Realschulen* de l'Allemagne moderne, des écoles à tendance positive et à objet pratique, que créaient Basedow et Campe. Mais l'Allemagne moderne, industrielle, commerciale, qui a besoin d'innombrables contremaîtres, ingénieurs, comptables, voyageurs de commerce au corps robuste, à l'esprit muni mais dispos, ou n'existait pas ou s'annonçait à peine. Et le faible du système de Campe et de Basedow, c'est qu'eux-mêmes n'ont pas conscience d'une Allemagne nouvelle. Ils ne se donnent pas, ils ne se considèrent même pas comme les éducateurs d'une bourgeoisie plus moderne, préoccupée de problèmes économiques et de liberté politique; et leurs écoles semblent ouvrir en effet sur un monde vague et terne. Il leur manque d'avoir pensé qu'un ordre nouveau était en formation pour lequel il fallait des méthodes nouvelles d'éducation, qu'une classe bourgeoise nouvelle allait se pousser, qu'il fallait armer à la légère pour qu'elle pût aller

rapidement dans les chemins nouveaux. Leur pédagogie n'aurait eu de sens que par une philosophie politique et sociale profondément révolutionnaire. Et cette philosophie, ils ne l'avaient point. Aussi, leur entreprise ne fut-elle qu'une branche grêle et dépouillée, où ne circulaient plus les nobles sèves de la pensée, où n'affluaient pas encore les fortes sèves de l'action.

L'œuvre de Pestalozzi est bien plus profonde. C'est une sorte de christianisme social qui descend jusqu'aux raisons mêmes de la vie. Il a vraiment l'amour passionné du peuple, une ardente et agissante pitié pour la misère, pour l'ignorance et pour le vice, qui en est souvent le triste fils. Il voudrait accomplir au profit des souffrants une révolution morale si hardie qu'elle semble parfois toute voisine de la révolution sociale. Mais sa pensée a, si j'ose dire, deux infirmités essentielles. D'abord, il se défie en quelque mesure de la science. Ce n'est pas qu'il en redoute les effets critiques pour tel ou tel dogme particulier. Pestalozzi n'est pas rigoureusement chrétien.

Mais il lui paraît que la science disperse l'homme, qu'elle égare son esprit dans la multiplicité des objets et dans le chaos du monde, et qu'elle risque par là de lui enlever son vrai bonheur, qui est dans le recueillement, dans l'exercice tranquille et sûr d'une activité bien ordonnée et bien limitée. La vraie destination de l'homme, selon Pestalozzi, c'est de vivre et de se mouvoir dans un cercle assez étroit, mais où tout soit à sa place et proportionné à la force d'action de chacun. Pas de vue large et trouble sur l'univers, et une religion toute d'intimité morale, avec un Dieu en quelque sorte intérieur et domestique, conçu comme le Père Suprême, comme la source des affections calmes et pures. Il faut que l'homme sache, mais qu'il sache juste assez pour reconnaître et exercer sa vraie nature, pour se garder des superstitions comme des entraînements de l'esprit, des fantômes de la crédulité comme des curiosités troublantes et vaines.

Dans ses *Heures du soir d'un solitaire*, écrites en 1780, je retrouve, mais avec un accent bien plus sincère et profond, le déisme moral et simple, tout d'émotion et de confiance, du Vicaire savoyard de Jean-Jacques :

« Dieu, père de ta maison, source de ta joie... Dieu, ton père : en cette foi tu trouves le repos et la force et la sagesse... Foi en Dieu, affirmation du sentiment de l'homme dans le plus haut rapport de sa nature, confiant esprit filial de l'homme dans l'esprit paternel de Dieu. Foi en Dieu, source du repos de la vie; repos de la vie, source de l'ordre intérieur; *ordre intérieur, source de l'application précise de nos forces*; ordre dans l'application de nos forces, source de leur croissance et formation à la sagesse; sagesse, source de toute joie... L'étonnement du sage dans les profondeurs de la création et ses recherches dans les abîmes du Créateur ne forment point l'humanité à la foi en Dieu. Le chercheur peut se perdre dans les abîmes de la création, et il peut rouler au hasard dans ces eaux, bien loin de la source de l'insondable mer. »

En conséquence de ces principes, l'instruction qu'il veut donner aux enfants du peuple et au peuple même n'est pas une instruction de curiosité ou de vanité, mais une éducation ferme et sobre des forces de l'esprit et du caractère. Il dit souvent qu'il ne voudrait voir dans la cabane du paysan que la Bible, que les autres livres ou l'égarent, ou, en le détournant de sa tâche quotidienne, le détournent du bonheur, qui est la vérité suprême de l'homme. Pour qu'il se garde de l'erreur, il n'est point nécessaire qu'il apprenne beaucoup. Mais il faut qu'il sache toujours faire un usage droit et calme de ses sens et de sa pensée.

Est-il besoin, par exemple, de toute une métaphysique du monde ou d'une théologie savante pour guérir les paysans de leurs superstitions sans nombre, de leur sotte et déplorable croyance aux revenants et au diable? Il suffit qu'ils ne soient pas empêchés par la peur de faire usage de leurs yeux et de leur raison. Toujours, s'ils savent regarder et réfléchir, ils verront que les prétendues apparitions sont ou une illusion des ténèbres ou une supercherie, et c'est l'équilibre de leur être moral, non la spéculation aventureuse sur l'essence même des choses, qui les préservera des humiliantes erreurs, des tristes chutes de l'esprit. Et c'est à assurer cet équilibre, c'est à habituer les hommes à exercer dans le cercle étroit de leur vie toutes les facultés de leur nature, que doit tendre l'éducation.

Ainsi, ce n'est pas par ouï-dire, ce n'est pas par la fausse vertu des mots, que les hommes apprendront et sauront, mais par l'expérience directe de la vie et par l'affermissement de leurs facultés. Et j'entends bien qu'en un sens, cette méthode est libératrice : elle affranchit l'esprit du préjugé, de la routine, des opinions transmises et des idées vagues; le clair regard se mesure et se limite lui-même, pour ne pas se laisser tromper aux apparences lointaines; et dans l'horizon rapproché où il se meut il a la certitude, la précision et la joie. Mais comme il est dangereux d'écarter ainsi même les suggestions troubles et les imprudences de la science! C'est renoncer à la joie enivrante de posséder l'univers ou de chercher à le posséder. Au moment même où Pestalozzi ramenait l'homme à lui-même et l'enfermait dans l'horizon modeste et pur de sa vie, Gœthe portait dans son esprit les terribles et sublimes impatiences de Faust. Il veut tout connaître pour tout manier.

« Quel spectacle, mais hélas! ce n'est qu'un spectacle : comment te puis-je saisir, ô nature infinie? »

Voilà le vrai cri humain, le grand cri révolutionnaire qui émeut l'univers même. La méthode de pensée et de vie de Pestalozzi, quoiqu'elle tende à l'éveil de l'esprit, risque trop vraiment d'être conservatrice : si droite que soit la pensée d'un homme, si précis que soit l'usage qu'il fait de son esprit et de ses sens, comment pourra-t-il juger même les relations immédiates où son existence est engagée s'il ne sait pas un peu l'histoire du monde et de l'humanité?

Les formes de vie, les institutions sociales du village sont déterminées par des forces qui dépassent le village infiniment. Comment discerner en quoi ces institutions sont factices ou naturelles, nécessaires ou contingentes, éternelles ou provisoires, si l'on ignore le vaste mouvement de la réalité qui les a produites et qui demain peut-être les abolira ? Même contre les superstitions les plus grossières, contre les revenants ou les illusions diaboliques, l'homme n'est pas sûr de se défendre toujours et en tout cas, s'il n'a, en effet, d'autre préservatif que la précision immédiate de ses sens, qui peuvent être surpris, ou la rectitude de son jugement, qui peut être faussée. C'est une vue habituelle et large de l'univers et de ses lois qui seule garantira contre toute surprise les sens et la pensée.

Rousseau, même quand il conseillait le retour à la simplicité et à la nature, fondait son système sur une conception générale de l'histoire; et lorsqu'il rédigeait, dans le *Contrat social,* la charte de la démocratie et de la souveraineté populaire, il dépassait le cercle des rapports immédiats où l'existence quotidienne des hommes semble enfermée, et il examinait l'ensemble des rapports qui constituent les sociétés vastes.

A circonscrire ainsi l'effort éducatif et le mouvement de la pensée, Pestalozzi abondait dans le sens de ce morcellement infini qui paralysait en Allemagne toute action et tout esprit révolutionnaire. Mais, même dans ce cercle étroit qu'il trace autour de chacun, ce n'est pas de l'action propre des souffrants, des opprimés, des exploités qu'il attend leur relèvement et leur salut. Non, de même que dans la sphère plus large de l'État, c'est le roi ou l'empereur, Frédéric II ou Joseph II, qui prennent de haut l'initiative des réformes, de même dans la petite communauté de village où Pestalozzi semble enclore l'effort de perfectionnement moral et social, c'est par l'initiative généreuse du bon seigneur et du bon patron que tout s'accomplit. Et par là encore la pointe révolutionnaire de l'œuvre du grand éducateur est émoussée. Mais quelle conscience aiguë des misères et des injustices, et quelle passion du bien ! Quel souci de relèvement de tous ! Quelle haine de la misère, et du désordre et de l'oppression !

Selon sa méthode essentielle, c'est dans le détail le plus familier de la réalité morale et sociale que descend Pestalozzi, et le champ qu'il offre à nos regards est singulièrement étroit, puisque c'est en effet un simple village, mais il est tout fourmillant de vie. Ah ! comme les pauvres paysans sont accablés ! et à quel arbitraire démoralisant ils sont soumis ! Voici que dans le village de Bonnal, par la coupable négligence des seigneurs du lieu, un bailli scélérat opprime et dégrade. En même temps que bailli, il est cabaretier, et il attire les paysans à son cabaret. Ils y laissent le peu d'argent que ne leur avaient pas pris des charges ou des malheurs de tout ordre. Et il les pousse à boire à crédit, à s'endetter. Quand il les tient par la dette et l'usure, ils sont perdus. Leur pauvre petit bien est au bailli. Celui-ci, au besoin, quand il veut dé

pouiller un paysan qui résiste, racole dans le village corrompu ou terrorisé de faux témoins, et la justice distraite du seigneur, du *Junker*, dépouille de son champ, de sa vache ou de sa prairie le malheureux voué à la ruine.

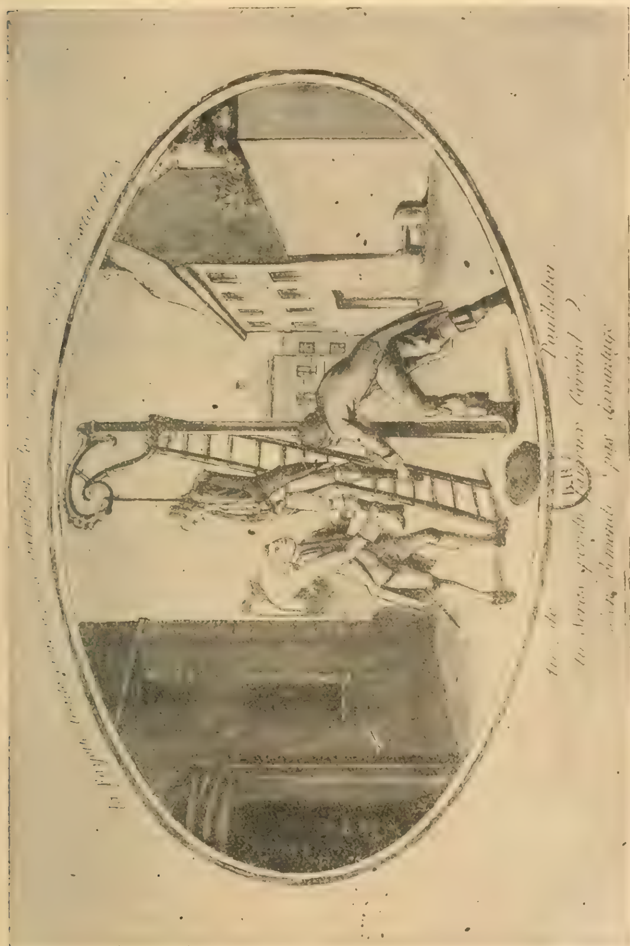
Pestalozzi va-t-il s'élever contre cette puissance arbitraire des seigneurs et des baillis? Va-t-il demander une organisation démocratique de la justice et une administration populaire de la commune? Il n'y songe même pas un instant. Le bon prêtre, le bon pasteur de Bonnal gémit, impuissant, de tant de maux. Il n'a pas prise encore sur les hommes et sur les choses. Il est même presque suspect aux paysans superstitieux et routiniers.

Quand il leur dit qu'il ne croit pas aux apparitions du diable, ils ont peur qu'il attire sur le village la vengeance diabolique. Quand, auprès du lit des mourants, il ne se répand pas en vaines formules de prière mécanique, quand il attend d'avoir bien démêlé le secret profond, la préoccupation suprême de celui qui va mourir pour lui parler dans le sens même de son âme, ils le prennent d'abord ou pour un incapable, ou pour un indifférent ou pour un impie. Mais lui compte toujours sur la force secrète du bien qui saura trouver ses voies.

Et voici que le nouvel héritier du domaine seigneurial et de la toute-puissance seigneuriale a l'esprit élevé et l'âme bonne. La femme d'un pauvre métayer, que le bailli a ruiné au cabaret, va trouver le seigneur pour demander aide. Il s'émeut. Un des paysans que le bailli a dépouillés fait peur à celui-ci, un soir, sur la montagne, au moment où le misérable déplaçait une borne de propriété pour s'emparer d'une partie du domaine communal. Le bailli, troublé par l'apparition brusque de l'homme, croit que le diable le pourchasse. Effaré, affolé, il avoue au pasteur une partie de ses crimes. Ainsi le seigneur apprend que son grand-père, sur de faux témoignages produits par le bailli, a dépouillé une pauvre famille de la prairie qui l'aidait à vivre. Il est épouvanté du mal que peut faire l'étourderie des puissants. Et de ce jour il se voue au service de la communauté. Il en sera l'éducateur, le bienfaiteur. Et tout d'abord (c'est le roman pédagogique et social, *Léonard et Gertrude*, écrit en 1780 et en 1785, que je résume), le seigneur convoque l'assemblée de village. Il restitue au paysan dépouillé la prairie usurpée; il casse le méchant bailli et en nomme un autre. Il fait conter aux paysans réunis la prétendue aventure du diable et du bailli par le paysan même que le bailli effaré a pris pour le diable. Et il se propose de procéder au partage et à la mise en valeur du bien communal. Il y a un vaste terrain de pâturage, qui ne profite guère qu'aux paysans riches, à proportion de l'importance du troupeau qu'ils y mènent paître. Il serait bien plus utile aux pauvres que cette terre fût répartie entre les familles.

On voit que des deux solutions entre lesquelles hésitent, en 1789, les cahiers des paysans français : ou reconstituer les communaux, ou, au contraire, les diviser, c'est à cette dernière que se range Pestalozzi.

Mais les riches paysans de *Léonard et Gertrude* résistent. Ils vont dans leur égoïsme jusqu'à diriger une sorte de complot contre le Junker. Ils ressuscitent des histoires de diable; ils prétendent que le paysan qui a effrayé



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

le bailli avait des accointances diaboliques, et que diabolique aussi sera le partage des communaux. Le seigneur pourtant, enveloppé de toutes ces haines égoïstes et rétrogrades, poursuit son œuvre.

« Il allait presque tous les soirs sur le pâturage communal qu'il voulait

partager. Il ne se donna aucun repos qu'il n'en connût à fond toutes les parties. Il allait à travers les mares et les ravins. Il trouva enfin au pied de la montagne, dans une des parties de pâturage les plus désolées, trois fortes sources, où croissaient des plantes épaisses et vigoureuses. Il détermina lui-même le niveau de ces sources et il étudia le moyen d'en distribuer partout la richesse... Ainsi fait un père qui, dans son jardin, choisit pour ses enfants des plates-bandes où ils pourront cultiver arbres et fleurs... Et il se réjouit pour son fils qui est encore au berceau, et pour tous ceux qui naîtront de lui et il sent que ses enfants sont les enfants de Dieu, et que le jardin n'est pas à lui, mais qu'il est le père afin qu'il donne à ses fils ce qu'il a et les instruise à en user. Ainsi sentait Arner. Une larme coula sur son visage lorsque dans la fraîcheur de l'air du soir, sous un grand chêne, près d'une chute d'eau mugissante, il sentit les devoirs et les joies du père sur le trône, et les devoirs et les joies du père dans la plus humble cabane. Lentement, il chevaucha face au soleil qui se couchait; son œil voyait le ciel et son cœur était avec le père des hommes. Thérèse (sa femme) le reçut dans un bosquet devant la porte, et la soirée s'écoula en conversation sur l'état de prince et de noble. Le dernier mot d'Arner à Thérèse fut celui-ci :

« La loi de Dieu sur les princes et les nobles, c'est que leur domaine n'est pas à eux, c'est qu'ils ne sont princes et nobles que pour donner au peuple, pour assurer et perfectionner en ses mains ce qu'ils peuvent donner, et pour l'instruire à user de ce qu'ils lui donnent, à le transmettre aux enfants de leurs enfants. »

Ainsi c'est par une large paternité sociale des puissants, reflet de la paternité divine, que Pestalozzi prétend relever la condition des hommes et adoucir la souffrance du pauvre. Mais quoi? ne serait-il pas plus conforme à la dignité des hommes que le salut leur vînt d'eux-mêmes? Et encore, si les nobles et les princes ne comprennent pas ce devoir de paternité, s'ils dépouillent au contraire et oppriment ces « enfants » que le ciel a remis en leurs mains, où sera la garantie de ceux-ci et leur recours? Mais pas un instant Pestalozzi ne se pose le problème, et c'est la marque la plus sûre de l'absence ou de la langueur de l'esprit révolutionnaire en Allemagne que le grand éducateur ait pu ainsi toucher à toutes les questions sociales et morales sans que jamais l'idée même de la Révolution démocratique ait effleuré sa pensée. Il exalte peu à peu le bon seigneur au-dessus des hommes comme un dieu à la fois bienfaisant et terrible.

« Lorsqu'après de longs jours ardents la terre a soif et que toutes les plantes appellent l'eau, si soudain une nuée d'orage s'étend au ciel de Dieu, le pauvre paysan tremble devant le nuage qui monte au ciel, et il oublie la soif des champs et la langueur des plantes sur la terre brûlante, et il ne songe qu'aux coups de la foudre, aux ravages de la grêle, à l'éclair incendiaire et aux eaux débordantes; mais celui qui habite dans le ciel n'oublie pas la soif de

la campagne et la langueur des plantes dans la terre brûlante, et son nuage désaltère les champs des pauvres gens, qui, à la lueur des éclairs de minuit, sous le ciel plein de tonnerre, regardent en tremblant vers la montagne d'où l'orage roule vers eux. Alors, au matin, le pauvre voit l'espérance de sa récolte doublée, et il croise ses mains devant le Seigneur de la terre, dont le nuage le faisait trembler. *C'est l'image des pauvres gens qui redoutaient leur seigneur et l'image d'Arner qui se hâtait vers Bonnal pour leur consolation et pour leur aide.* »

Or dans l'assemblée de village convoquée, selon la coutume germanique, sur la place, sous les tilleuls, le bon seigneur a à vaincre l'égoïste résistance des paysans riches. Mais il avait prise sur eux. Il avait fait constater que dans les déclarations faites par eux au bailli sur la quantité de leurs foins et le nombre de leurs bestiaux, ils avaient fraudé. Ils avaient diminué la quantité de leur foin et exagéré le nombre de leurs bestiaux afin de se ménager éventuellement, en cas de partage, une plus large part du pâturage commun. Arner les brisa. Il destitua d'emblée les vingt préposés du village qui étaient investis par le seigneur. C'étaient tous de riches paysans, ceux que Pestalozzi appelle avec une sorte de violence démagogique « les ventrus », et après avoir humilié les ventrus, le seigneur suscite les maigres. C'est parmi les plus pauvres, c'est parmi ceux qui la veille mendiaient leur pain qu'il choisit les préposés de village.

Selon la coutume, au moment où les nouveaux chefs de la communauté étaient choisis, tous les paysans devaient être découverts. Seuls les chefs gardaient leur chapeau sur la tête. Mais voici que les chefs nouveaux investis par Arner, habitués à promener leur tête nue et misérable sous la pluie et sous le soleil, n'avaient point de chapeau. Qu'à cela ne tienne! Ce sont les riches qui le fourniront, et le seigneur ordonne que le large et confortable chapeau des paysans ventrus couvre la tête des paysans misérables. Tout à l'heure, quand les « ventrus » retourneront au logis, ils seront si humiliés qu'ils n'oseront même pas raconter à leurs femmes l'affront qu'ils ont subi, et ils jetteront au feu, au risque d'empuantir le village, le chapeau cossu qui, un moment, se sera souillé au contact de la misère sordide.

Le seigneur ne procède pas seulement au partage, il s'inquiète de la pauvre nourriture des paysans, qui mangent surtout des pommes de terre, et il distribue des plants d'arbres fruitiers pris dans ses pépinières, et des chèvres de son troupeau pour que chaque famille ait des fruits et du lait. Sur les conseils du pasteur, il organise une grande fête le jour où ces arbres commencent à porter leurs premiers fruits.

Mais l'avènement du régime industriel pose au seigneur de nouveaux problèmes. La filature du coton s'installe dans le pays. Ce n'est pas encore un riche capitaliste ou un grand manufacturier qui dirige l'entreprise : le maître de fabrique est lui-même un travailleur robuste, qui vit de la vie large et simple

des paysans aisés. Et c'est à domicile qu'hommes, femmes et enfants filent pour lui. Or ce maître filateur est, comme le seigneur, un ami des hommes. Lui et sa femme s'inquiètent et s'affligent du désordre que la nouvelle vie industrielle jette d'abord dans les familles. Et ils voudraient que par une retenue hebdomadaire sur le salaire et par l'épargne obligatoire, la propriété d'une petite maison fût assurée à tous les ouvriers. Ils voudraient aussi qu'aux enfants des familles ouvrières une instruction suffisante fût donnée :

« Voyez, dit au Junker le maître fileur, *voici cinquante ans que tout est changé chez nous, et que le vieux système scolaire ne convient plus aux gens de ce pays et ne s'adapte plus à leur condition. Autrefois tout était plus simple, et personne ne devait chercher son pain ailleurs que dans le travail. Avec ce genre de vie, les hommes n'avaient presque pas besoin d'être instruits par l'école. Le paysan a dans son étable, dans son bois, dans son aire, dans son champ, son école à lui, et partout où il va, il trouve tant à apprendre que l'école lui est pour ainsi dire inutile. Mais avec les enfants des fileurs de coton et avec toutes les personnes qui gagnent leur vie par un travail sédentaire et uniforme, il en est tout autrement. Ils sont, à ce que j'observe, tout à fait dans la même situation que les gens du commun qui habitent les villes, qui gagnent aussi leur pain par le travail de leurs mains, et s'ils ne sont pas bien éduqués, élevés, pour ainsi dire, à une nature supérieure, s'ils ne sont pas façonnés à épargner toujours une part de chacun des kreuzer qui leur passent par les mains, les pauvres fileurs, avec tout leur salaire, et avec toute l'aide qu'ils en pourraient tirer, ne font à jamais qu'user leur corps et se préparer une vieillesse misérable. Et comme on ne peut pas espérer, Junker, que les parents ainsi dévoyés sauront enseigner à leurs enfants une vie plus ordonnée et plus prévoyante, il ne reste plus à tous ces ménages qu'une éternelle misère, tant que continue le travail de la filature du coton; ou bien il faut que l'école supplée à ce que les parents n'enseignent pas aux enfants et qui est pourtant indispensable à ceux-ci.* »

C'est donc, au témoignage de Pestalozzi, vers le milieu du XVIIIe siècle que l'industrie a commencé à pénétrer dans la vie des villages allemands, jusque-là presque exclusivement agricoles, et ce n'est pas seulement à la misère des paysans opprimés ou exploités, c'est à la misère et à l'imprévoyance d'un prolétariat industriel naissant que le bon seigneur et le bon pasteur doivent remédier. La nécessité de l'école apparaît surtout à mesure que la vie industrielle se développe. Au paysan, la nature elle-même et la forte tradition d'un travail varié sont un enseignement. Au contraire, l'uniformité, la monotonie écrasante du travail industriel ne laissent pas au pauvre ouvrier la force de s'élever un moment au-dessus de la minute présente. C'est l'école qui doit lui ouvrir un peu l'horizon. A vrai dire, quelque candide et chimérique que soit l'attente philanthropique de Pestalozzi, supposant chez les puissants de la terre une telle sollicitude pour les ouvriers misérables, il est impossible de

n'être pas touché de ce zèle de relèvement et d'ennoblissement pour tous les hommes. Il y a là un fond de richesse morale qu'il serait injuste de dédaigner. Et comme on déplore que, dès la naissance de la vie industrielle et du régime des manufactures, cette pensée humaine n'ait pas en effet protégé les ouvriers et leurs enfants!

Ce n'est pas que l'enfance des villages, avant d'être saisie par le monotone labeur industriel, vécût d'une vie idyllique, et dans une sorte de paradis de nature. Elle était, dans la cabane des pauvres paysans d'alors, trop étiolée et épuisée de misère, mal nourrie, à peine vêtue, débile et fainéante, sans ressort ni santé. L'accession de ces petits êtres au travail industriel aurait pu être un bienfait pour eux comme une richesse pour l'industrie si, dès l'origine, un emploi intelligent et humain avait été fait de leur force. Dans la maison de la bonne Gertrude, où ils apprennent à filer et où ils sont soignés maternellement, c'est pour eux comme une renaissance physique.

« La chambre de Gertrude était si pleine, lorsque le seigneur, le pasteur et le nouveau maître d'école y entrèrent, qu'ils eurent de la peine à y pénétrer à cause des rouets qui l'occupaient toute. Vous ne sauriez croire comme cette chambre réjouissait le cœur. Ce qu'ils avaient vu chez le maître fileur n'était rien à côté. C'est naturel. L'ordre et le bien-être chez un homme riche ne procurent point une joie sans trouble; car on songe que des centaines d'autres hommes faute d'argent n'en peuvent faire autant. Mais la bénédiction et le bien-être dans une pauvre cabane, qui démontre que pour tous les hommes au monde, avec de l'ordre et de l'éducation, le bonheur serait possible, voilà ce qui réjouit le cœur. Et maintenant les visiteurs avaient devant leurs yeux une pleine chambre d'enfants pauvres enveloppés de cette bénédiction joyeuse. Il sembla un moment au Junker qu'il voyait, comme en un rêve, l'image du premier né de son peuple transfiguré par l'éducation; et le maître d'école promenait son regard d'aigle d'enfant à enfant, de travail à travail, de main à main. Et plus il regardait, plus il se disait: elle a fait ce que nous cherchons: l'école que nous voulons créer est dans cette chambre. Il y eut un moment de silence de mort. Les visiteurs regardaient et se taisaient. Le cœur de Gertrude battait d'émotion dans ce silence, aux marques de respect que lui donna le maître d'école. Les enfants, eux, filaient joyeusement, et riaient en se regardant dans les yeux; car ils voyaient bien que c'était pour les examiner eux, et leur travail, qu'on était venu. Le premier mot que dit le maître d'école fut celui-ci: « Tous ces enfants sont-ils à toi, femme? — Non, ils ne « sont pas tous à moi, dit Gertrude, et elle lui montra de rouet en rouet ceux « qui étaient à Rudi et ceux qui étaient à elle. — Songez, maître, dit le pas- « teur, que ces enfants de Rudi, il y a quatre semaines encore, ne savaient « pas même filer un fil. — Est-ce possible? — Il en est ainsi, répondit Ger- « trude: dans deux semaines un enfant doit apprendre à filer. J'en ai connu « qui apprenaient en deux jours. — Ce n'est pas ce qui m'étonne le plus ici,

« dit le Junker, mais tout autre chose. Ces enfants exténués il y a quelques « semaines, avant que cette femme les prît avec elle, ont si bien changé de « mine que Dieu lui-même ne les reconnaîtrait pas. C'était la mort vivante et « la misère qui parlaient par leurs visages, et toutes ces tristesses ont été si « bien emportées qu'il n'en reste plus trace.

« Le maître répondit en français: Mais que fait-elle donc à ces enfants? « — Dieu le sait, dit le Junker. — Et le pasteur ajouta: Quand on passe toute « la journée auprès d'elle, on n'entend rien, on ne voit rien qui semble par- « ticulier. On croit toujours que ce qu'elle fait, toute autre femme le pour- « rait faire, et sûrement, à la femme la plus commune du village il ne vient « point la pensée qu'elle ne pourrait pas ce que peut celle-ci. — Vous ne « pourriez rien dire qui la grandisse davantage à mes yeux, dit le maître « d'école et il ajouta: Le suprême de l'art c'est qu'il n'apparaisse point. Et le « sublime le plus élevé est si simple que les enfants eux-mêmes pensent « qu'ils en seraient capables. »

« Comme les visiteurs parlaient français, les enfants commençèrent à se regarder les uns les autres en riant. Gertrude fit un signe et en un instant le silence se rétablit. Et comme le maître voyait des livres sur tous les rouets il demanda à Gertrude à quoi ils servaient. — « Mais, dit-elle, c'est dans ces « livres qu'ils étudient. — Mais pas quand ils filent? demanda le maître. — Si « vraiment. — J'aurais plaisir à le voir, dit le maître. — Et le Junker: Oui, « tu dois nous montrer. Alors, Gertrude. — Enfants, prenez vos livres en main « et apprenez, dit-elle. — Haut comme tout à l'heure? demandèrent les en- « fants. — Oui comme tout à l'heure, mais comme il faut, dit Gertrude. »

« Alors les enfants prirent leurs livres et chacun ouvrit le sien devant lui à la page marquée, et apprit la leçon qui lui avait été donnée pour ce jour-là. Et les rouets continuaient à tourner, même quand les enfants tenaient leurs yeux attachés sur les livres. Le maître ne pouvait se lasser de regarder et il la pria de leur montrer tout son enseignement. Elle voulut s'excuser d'abord, et dit que ce n'était rien que ces messieurs ne connûssent bien mieux qu'elle. Mais le Junker insista. Alors elle fit signe aux enfants de fermer leurs livres; et elle se mit à apprendre par cœur avec eux ce fragment de la chanson: « Que le soleil est beau, qu'il rayonne magnifiquement et avec quelle dou- « ceur! Et comme son doux éclat ranime et réjouit l'œil, la pensée, l'âme « toute entière! »

« Et le troisième couplet qu'ils apprirent disait ceci: « Et maintenant, il « est couché. Ainsi se couche sur un signe que fait le maître du soleil, la « puissance et la splendeur de l'homme, et son éclat n'est plus que poussière « et que nuit. »

Hélas! Mais où donc est la garantie que les choses iront ainsi, et que les enfants dans l'apprentissage de la vie ouvrière, seront enveloppés de maternelle douceur? Il se peut que parfois, dans cette première période de l'in-

dustrie moderne naissante, et quand l'atelier n'était encore que la famille un peu agrandie, de bonnes âmes comme Gertrude aient adouci à l'enfance pauvre les rudes sentiers du travail. Et il était possible à coup sûr, sans diminuer en rien la puissance productive de l'enfance, sans contrarier la croissance et l'accumulation du capital nécessaire à la grande production, de ménager ou même de fortifier la santé et la joie de ces jeunes êtres. Mais, encore une fois, où était la garantie? Où était le pouvoir, contrôlé du peuple, et pouvant veiller sur le peuple? Bientôt c'est le capital lui-même qui sera pour les enfants enseveli dans le travail industriel, le vrai « maître du soleil ». Et il le leur cachera ; il les laissera s'exténuer et s'étioler dans le long travail démesuré et sombre, et bientôt tout l'éclat de l'enfance ne sera plus en effet que poussière et nuit. Mais en cette période incertaine et diffuse de la vie allemande où dans le régime féodal encore intact commence à pointer à peine la force industrielle, c'est le seigneur souverain qui est investi par Pestalozzi du soin de veiller sur les ouvriers comme sur les paysans ; sa pensée de régénération ne va pas au-delà. Mais quoi! si le seigneur est mauvais, s'il est égoïste et brutal? Si, au lieu de répartir entre les paysans des arbres de ses pépinières et de procéder entre eux à un équitable partage du bien communal, il empiète au contraire à son profit, et le confisque comme firent tant de nobles en Europe au XVIII[e] siècle, où sera le recours? Et si le hobereau, au lieu d'éduquer les pauvres enfants des filatures naissantes, redoute, comme tant de petits despotes, que ce commencement de lumière n'éveille en effet la fierté des humbles, qui allumera pour le peuple le rayon éteint par l'égoïsme de l'aristocratie? Même cette sorte de démagogie féodale du seigneur abaissant les paysans aisés, « les ventrus », et exaltant les plus misérables, les vagabonds, les mendiants, est suspecte. Ce n'étaient pas les dénués, les misérables, qui pouvaient s'essayer à la liberté. Ce n'étaient pas eux qui pouvaient entreprendre la lutte contre l'absolutisme impérial, royal ou princier et contre l'oppression et l'exploitation des nobles. Ils pouvaient au contraire devenir aisément une clientèle de misère animée par le seigneur contre les paysans aisés cherchant à s'organiser et à s'affranchir. C'est ce qu'essayèrent parfois les seigneurs de France, lorsque, à la veille de 1789, pour s'assurer une sorte de popularité dans leur paroisse, ils défendaient le droit de glanage des pauvres contre l'âpreté propriétaire des cultivateurs aisés. Quand le Junker a ridiculisé et humilié ces paysans, égoïstes sans doute, mais seuls capables d'un peu de résistance et d'action, quand il leur a un moment retiré leur chapeau pour en coiffer les mendiants et les gueux, il paraît avoir été assez avant dans la voie d'égalité sociale. Il a brisé en réalité tout ressort possible de revendication et de révolution. Et quand le Junker, sa journée accomplie, tourne sa face glorieuse vers le glorieux soleil, il est bien en effet le maître et le seul maître. Il y a si peu d'esprit révolutionnaire latent en Allemagne, en ces années qui précèdent immédiatement la

Révolution française, que le noble Pestalozzi, de cœur généreux et d'esprit large, peut descendre jusqu'au fond de la vie sociale, et interroger toutes les misères, sans chercher un moment une organisation politique de justice qui protège en effet les faibles.

Mais le plus souvent, c'est au-dessus du monde social, ou tout au moins au-dessus du monde présent, que se meut la grande pensée allemande. On dirait qu'elle renonce elle-même à chercher les points d'application par où elle pourrait rejoindre la réalité. Quoi de plus hardi et de plus beau que la pensée de Lessing? Mais elle est si bien assurée de l'infini du temps qu'elle n'a aucune impatience de s'accomplir dans le siècle qui passe. Comme en témoigne son écrit célèbre de 1780 : *l'Éducation de l'humanité*, il conçoit la série des religions par lesquelles a évolué l'esprit humain, comme une lente éducation collective de l'humanité. Ce que l'éducation est à l'individu, la religion l'est à l'espèce. Et de même que l'éducation est proportionnée à la capacité de l'individu, de même dans la suite des temps chaque religion, moyen d'éducation générale, est accommodée à la faculté de l'espèce. C'est une application systématique à tout le mouvement de l'esprit du procédé d'interprétation appliqué par Spinosa, dans son traité théologico-politique, à la Bible et au judaïsme. C'est un procédé hardi, qui ne nie directement aucune religion, mais qui ne reconnaît à toutes les religions, y compris la chrétienne, qu'une valeur toute provisoire et historique, une vertu éducative et symbolique. A mesure que grandit l'humanité, les moyens d'éducation qui lui conviennent grandissent aussi, et une religion supérieure au christianisme apparaîtra pour une humanité supérieure à l'humanité chrétienne. Le christianisme l'emporte sur le judaïsme en ce qu'il a révélé aux hommes l'immortalité personnelle que le judaïsme charnel et borné n'avait même pas pressentie. Mais le christianisme est resté inférieur en ce que l'idée de la vie immortelle y est conçue comme un moyen de récompense ou de châtiment, comme une sanction de la vertu ou du vice. Une religion plus haute viendra quand les hommes seront capables de pratiquer la vertu pour elle-même, et non par la crainte d'un châtiment ou par l'espoir d'une récompense ultra-terrestre; et alors aussi une immortalité plus pure et toute désintéressée luira aux esprits. C'est seulement pour se renouveler et se compléter, c'est pour reprendre contact avec la réalité et accroître leur connaissance de l'univers qu'en des métempsycoses mystérieuses, et dont Lessing n'a pas nettement formulé la loi, les âmes prendront de nouveau forme vivante.

Sous une enveloppe mystique et qui déconcerte les habitudes un peu étroites de l'esprit français, c'est une affirmation d'une audace révolutionnaire. C'est la prise de possession éternelle de l'univers par l'esprit libre. Jetée violemment dans le monde, cette doctrine, en révolutionnant tout le système des idées, pourrait révolutionner aussi tout le système politique et social; car si l'individu humain, trouvant en soi sa récompense et son châtiment, et

capable de renaissances indéfinies dont il est seul la règle et le but, est ainsi, au fond, pleinement affranchi de Dieu, pleinement et à jamais, comment pourrait-il supporter, dans la phase de l'univers où il est engagé, la tyrannie des puissances moindres? Là où M. Mehring, avec son interprétation pauvrement économique et étroitement matérialiste de la pensée humaine, ne voit qu'un reflet de ce qu'il appelle « la misère allemande », je vois, au contraire, une audace de pensée admirable, et qui va à la liberté absolue.



Gœthe.
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

Mais est-ce que ces retours et ces réveils de l'esprit ne laissent pas entre eux de trop longs intervalles d'ombre?

« Est-ce qu'il n'y aura pas aussi trop de temps perdu pour moi? Perdu? Et qu'ai-je donc à m'en inquiéter? *L'éternité tout entière n'est-elle pas à moi?* »

Ce pourrait être, à ce moment, la devise de toute la grande pensée allemande pour ses plus magnifiques audaces : elle dit volontiers : «Qu'ai-je à me passionner pour de précaires et immédiates réalisations? L'éternité n'est-elle pas à moi? » Et comme ce qui ressemble le plus, dans l'ordre du temps, à l'éternité, c'est cette lente et insensible évolution qui ne permet pas de marquer jamais l'avènement précis d'une force et le terme exact d'un mouvement, c'est sous cette forme d'un mouvement presque immobile que Lessing

conçoit les plus audacieux progrès : «Suis ta marche insensible, ô Providence éternelle! Mais ne me laisse point douter de toi à cause de cet insensible progrès! Ne me laisse point douter de toi, même si un moment ta marche paraît rétrograde! *Il n'est pas vrai que la ligne la plus courte soit toujours la ligne droite!* »

C'est dans des courbes, des replis et des enveloppements sans fin que l'esprit allemand se meut vers son but sublime, qui est l'assimilation de l'univers par la pensée souveraine. Mais comme cette géométrie des courbes est peu favorable à l'élan direct des Révolutions! Et comme il sera malaisé d'établir des coïncidences entre le mouvement rectiligne de l'esprit révolutionnaire français et ce mouvement infléchi et replié de l'esprit révolutionnaire allemand!

De même, dans ses dialogues sur la franc-maçonnerie en 1778, Lessing formule une idée admirable : celle de la future unité humaine par l'universelle tolérance et l'universelle paix. Il y a, dans la vie de l'humanité, des paradoxes douloureux. Les religions sont faites pour lier, en effet, les hommes, c'est-à-dire pour les unir. Or, en s'opposant les unes aux autres, en se proscrivant les unes les autres, en s'arrogeant chacune le monopole de la vérité, elles deviennent un principe de division et de haine. Mais cela prendra fin quand les hommes seront convaincus que toutes les religions, que toutes les croyances sont également bonnes si seulement elles excitent au bien, à la concorde, à la bonté. De même l'humanité est une masse énorme et qui ne peut être organisée en un seul corps de nation. Il faut donc qu'elle se constitue en États distincts; et la fonction de ces États est d'unir les hommes. Mais voici que ces États s'opposent les uns aux autres, se défient les uns des autres, et deviennent eux aussi un principe de désunion et de guerre. Quand l'Allemand, l'Anglais, le Français se rencontrent, ce ne sont pas seulement des hommes, ayant et reconnaissant en eux-mêmes la pure humanité, qui se rencontrent en effet. Non, avant même d'avoir discuté et éprouvé leurs intérêts, ils se défient les uns des autres. Il y a en eux une particularité de nation qui fausse l'universalité humaine. Et la fonction des hauts et grands esprits de toute nation est de rétablir sans cesse l'universalité humaine sans cesse menacée. Oui, c'est une vue admirable, le sublime internationalisme de la conscience et de l'esprit. Mais le commerce idéal des esprits ne peut suffire à arrêter ou même à amortir le choc effroyable des passions et des haines de peuple et de race. Comment, par quelle organisation pratique, Lessing espère-t-il assurer cette efficace et apaisante communication des esprits aux esprits? C'est, semble-t-il, à la franc-maçonnerie qu'il s'adresse; et il s'y était affilié en effet, dès 1771, à la Loge des Trois-Roses d'or de Hambourg. C'est même, chose curieuse, au duc Ferdinand de Brunswick, alors grand-maître des loges allemandes, qu'il dédie ses dialogues, au même duc de Brunswick qui, plus tard, signera à regret le mémorable manifeste contre la France révolutionnaire.

Qui sait si le souvenir de la grande pensée humaine de Lessing ne pesait pas sur lui dans sa marche lente et triste à travers la Champagne boueuse?

Mais la franc-maçonnerie n'était, pour Lessing, qu'un symbole. Il n'espéra pas longtemps, si jamais il l'avait espéré, qu'elle devînt, en effet, sous sa forme présente, l'organe de l'universelle humanité, la force agissante de l'universelle paix. Et il ne tarda pas à être rebuté par la puérilité et la stérilité des recherches de magies, des jeux de microcosme et des spéculations sur l'embrasement universel » auxquels se livraient les Loges envahies d'illuminisme et d'occultisme. Il avait cherché simplement un nom concret pour désigner cette société internationale des hauts et libres esprits qui devait s'élever sans cesse au-dessus des préjugés de nationalité et les réprimer. C'est en ce sens qu'il fait appel à « une Loge invisible » et à une « franc-maçonnerie éternelle »; mais qui ne voit qu'ainsi, si sa pensée s'élargit magnifiquement, elle perd tout moyen précis de réalisation et d'application ? Et c'est encore à l'insensible progrès des siècles, au destin lentement manifesté de l'humanité idéale que Lessing confie son sublime espoir.

Même, il semble se défendre de toute pensée d'action directe, de toute réforme vraiment nationale et prochaine.

« Ernst. — Donc, d'après tes paroles, je me figure les francs-maçons comme des gens qui veulent s'efforcer contre les maux inévitables de l'État.

« Falk. — Du moins cette idée ne peut faire aux francs-maçons aucun tort. Garde-la donc ; mais comprends-la bien : et n'y mêle pas des éléments étrangers. Les maux inévitables de l'État, mais non point de tel ou de tel État. Non point les maux qui, étant donnée la Constitution particulière d'un État, découlent nécessairement de cette Constitution. Le franc-maçon n'a rien à voir avec cela, au moins comme franc-maçon.

Le soin d'adoucir et de guérir ces maux, il le laisse au citoyen qui s'y emploie selon ses vues et son courage, à ses risques et périls. C'est à des maux d'une autre sorte et d'un ordre plus relevé que son activité s'applique.

« Ernst. — J'ai très bien compris. Non pas aux maux qui excitent le mécontentement du citoyen, mais aux maux qui pèsent sur le citoyen, même le plus heureux.

« Falk. — Très bien. Et c'est contre ces maux, disais-tu, que les Francs-Maçons s'efforcent? Oui. — *Le mot dit un peu trop.* S'efforcer contre ces maux ! Sans doute pour les supprimer tout à fait ? Cela ne peut pas être. Car on anéantirait avec eux l'État lui-même. Ils ne peuvent d'ailleurs devenir évidents d'un coup à ceux qui n'en ont encore aucun sentiment. C'est à peine si l'on peut préparer de loin et éveiller peu à peu ce sentiment dans chacun, en favoriser la germination et le propager ensuite, le cultiver ; c'est à peine si ce lent et pénible travail peut porter ce nom un peu rude : s'efforcer contre ! Comprends-tu, maintenant, pourquoi je disais que même si l'activité des

francs-maçons était incessante, *des siècles passeraient sans qu'on puisse dire : Ils ont fait ceci ?* »

Ainsi, la pensée allemande, à cette période, se plaît à développer à l'infini des horizons silencieux. Ce n'est pas, comme le disent si souvent les esprits vulgaires, la « nuée allemande », ou le « brouillard allemand ». L'idée au contraire est d'une netteté admirable ; mais le germe vigoureux et précis évolue lentement dans la durée illimitée. Le présent se discerne à peine dans l'insensible et puissant progrès du temps et des choses. Sous l'arbre à la croissance lente qui abrite leur second dialogue Ernst et Falk regardent un moment une fourmilière en mouvement.

« — Quelle activité et pourtant quel ordre ! Tout porte, traîne, pousse, et nulle n'est un obstacle à une autre. Vois plutôt, elles s'aident les unes les autres.

— Les fourmis vivent en société comme les abeilles.

— Et en une société bien plus admirable, car elles n'ont personne parmi elles pour les tenir ensemble et les gouverner.

— Il faut donc que l'ordre subsiste sans gouvernement.

— Quand chacun sait se gouverner soi-même, pourquoi pas ?

— Et s'il en était un jour ainsi parmi les hommes ?

— C'est bien difficile.

— A coup sûr !

— Et c'est bien dommage. »

Ainsi ils écoutent les conseils profonds de la nature, et ils entrevoient des possibilités infinies, mais dans l'évolution infinie. Toute impatience, toute brusquerie d'action est coupable et funeste.

« N'aie point de souci. Le franc-maçon attend paisiblement le lever du soleil, et il laisse brûler les flambeaux aussi longtemps qu'ils veulent et peuvent brûler. Mais éteindre les flambeaux et, quand ils sont éteints, s'apercevoir qu'il faut rallumer les bouts de chandelle, ou même dresser d'autres flambeaux, ce n'est pas l'affaire du franc-maçon !

— Je le pense aussi. Ce qui coûte du sang ne vaut pas une goutte de sang. »

Comme on pressent le drame de pensée qui va, à la rencontre de la Révolution francaise, émouvoir l'esprit allemand ainsi préparé par ses grands hommes ! Cette Révolution qui éclate à l'horizon, est-ce bien le soleil qui se lève ? Ou est-ce une flamme d'impatience et de colère, une lueur d'incendie qui crée une illusion d'aurore ?

Il y aura tout ensemble, chez plusieurs, enthousiasme, trouble, incertitude. Quelle joie si la nature, révélant enfin en jets de flamme le long chemin obscur accompli sous l'horizon, faisait se lever vraiment un soleil de liberté et de justice ! Mais quelle déception si ce n'était là qu'une trompeuse clarté ! Et même si elle est vraie, si c'est vraiment le jour qui se lève, quelle mélan-

colie, peut-être, pour les esprits mieux préparés aux joies profondes et douces de l'attente infinie qu'aux joies nettes et brusques de l'action! Ce n'est pas toujours sans regret qu'ils souffleront sur ces flambeaux d'attente, pâlis par la lumière brutale du matin.

C'est pourtant d'une vue admirablement nette et pénétrante que Kant saisit tout le mouvement humain, et son enthousiasme est grave, patient et fort. Il a concilié le plus haut idéalisme moral avec ce qu'on peut appeler le réalisme ou le naturalisme historique le plus précis. Est-il possible de construire une



La République.
Image contre-révolutionnaire.
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

science du mouvement humain, une histoire de l'humanité? Oui, car c'est la loi de l'esprit humain de ramener à un système et à un plan même le désordre et le chaos des faits innombrables et confus; et si la nature se prête, dans ses manifestations inorganiques ou animales, à ce besoin de l'esprit, pourquoi ne s'y prêterait-elle point dans les manifestations sociales de l'activité humaine? Aussi bien, quelle que soit la source profonde de l'action humaine et quelque opinion métaphysique que l'on ait sur la liberté de l'homme, les actes par lesquels la volonté humaine s'affirme sont, dans leur multiplicité, soumis à des lois. La statistique des mariages, des naissances et de tous les actes où intervient la volonté, atteste par la régularité et la suite relative des résultats la présence secrète des lois dans l'apparent chaos humain.

Théoriquement, il n'y a donc aucune impossibilité à construire le système de la vie humaine, et à démêler les lois générales et essentielles des sociétés en mouvement, comme Kepler et Newton démêlèrent les lois des mouvements sidéraux. Pratiquement, il y a une difficulté extrême; car l'humanité est, en quelque sorte, dans un état intermédiaire. « Les hommes n'agissent pas par pur instinct comme les animaux et pourtant ils n'agissent pas, dans leur ensemble, selon un plan prédéterminé comme des citoyens du monde n'obéissant qu'à la raison. » Il n'y a donc dans la vie humaine, dans la vie sociale, ni la fixité brute de l'instinct, ni la fixité supérieure de la raison. La vie collective de l'humanité est, pour appliquer à la pensée de Kant quelques paroles de Pascal, un « milieu » incertain et trouble, où les actions et réactions mécaniques des forces aveugles et des passions instinctives sont mêlées de lueurs d'idée et comme ordonnées parfois par les lignes confuses d'un plan à demi conçu.

Quand Marx dira plus tard que l'humanité n'est encore que dans sa « préhistoire » parce qu'elle est dominée par les rapports de production au lieu de les dominer et parce qu'elle n'a pas pris encore la direction consciente des forces sociales inconscientes, il fera une application particulière de la grande idée de Kant. Mais, dans cette incertitude, ce flottement et ce mélange, deux choses sont certaines. La première c'est que la nature, interprétée par l'esprit de l'homme, ne peut avoir d'autre fin que de procurer, dans le développement de la vie sociale, la victoire de la raison. Or la raison, en qui et par qui chaque liberté se soumet à une règle universelle, fonde par là même l'accord des libertés. Et comme la société civile parfaite est celle où les libertés ont atteint le plus haut degré possible d'action aisée et concordante, c'est l'institution d'une société civile idéale qui est le but suprême de la nature déployant à travers la durée l'humanité inquiète. Par là, par cette haute fin de liberté, de raison et de volontaire accord proposée au mouvement social, Kant est noblement idéaliste. Mais quel sens concret et presque brutal de la réalité! Car c'est du fond de l'animalité que l'homme s'élève vers cette fin idéale; il est d'abord et essentiellement un animal; et les forces qui agissent en lui sont des forces animales, instinctives, aveugles, et qui ne se règlent qu'à la longue, par l'effet même des chocs innombrables où elles épuisent peu à peu leur antagonisme. L'homme, dans les limites de sa vie individuelle, ne peut pas réaliser toute sa nature, et bien des germes qui sont en lui périssent. Dans la lutte perpétuelle à laquelle il est condamné, il ne sait pas toujours faire tourner à son profit la dure leçon de choses. Ou il s'irrite, ou il s'abat.

Mais c'est dans la longue vie de l'espèce que la nature tend à réaliser l'humanité, à développer et à mûrir tous les germes qui sont en elle, toutes ses puissances obscures et incultes. C'est par une rude méthode que la nature cultive l'humanité et l'oblige à manifester toutes ses ressources. En vain un secret désir de paix, de modération, d'innocence, pressentiment de l'état futur

de l'humanité, semble envahir parfois le cœur des hommes. L'impitoyable nature ne leur laisse point de repos. Par les nécessaires aiguillons de la cupidité, de l'ambition, de l'orgueil, de l'inquiétude, elle les excite sans cesse et les oblige à des efforts toujours nouveaux, à des rencontres toujours plus véhémentes avec les hommes et les choses, et ainsi elle prépare une vivante et pleine harmonie qui ne sera pas le paresseux équilibre de forces inertes, mais l'accord final d'énergies actives et passionnées. Ces énergies auront éliminé peu à peu, par la continuité des chocs et la lente usure de la guerre, leurs éléments antagonistes et se déploieront à lafois dans la puissance et dans l'ordre.

Ce n'est pas, comme on voit, l'idyllique et naïve attente du royaume de la paix. Ce n'est pas la foi candide dans l'avènement de la douceur et dans la réalisation volontaire de l'universelle bonté. C'est un optimisme profondément réaliste, puisque c'est, pour ainsi dire, l'inévitable effet mécanique du choc des forces qui réalisera dans la nature les exigences de la raison. Celle-ci aura prise enfin sur le mécanisme des instincts et des passions, mais par ce mécanisme même. Les grandes périodes de l'histoire laissent au commencement d'accord quelques garanties et quelques fragments d'humanité, et, comme les générations peuvent se transmettre ces réalisations partielles d'humanité, de liberté et de paix, c'est nécessairement vers l'harmonie que va la brutale évolution du monde social.

La vraie philosóphie de l'histoire consiste à suivre la formation de ce patrimoine humain, à dresser, de période en période, l'inventaire de l'humanité. En résolvant peu à peu les innombrables antagonismes qui sont le fond même de la vie sociale, la nature travaille à résoudre l'antagonisme essentiel qui est en chaque individu humain et qui est tout ensemble sa force et son tourment. Cet antagonisme fondamental, Kant le résume d'un mot : *c'est que l'individu humain a une sociabilité insociable*. S'il est seul, il est bientôt ou ennuyé, ou effrayé de sa solitude. Il a hâte de retrouver d'autres hommes et de s'associer à eux, soit pour se défendre plus aisement contre les périls dont il est enveloppé, soit pour accroître sa force par l'action combinée des autres forces, soit pour remplir, par les émotions diverses de la vie commune, le vide étrange de la vie.

Mais à peine, poussé par cet instinct irrésistible de sociabilité, a-t-il rejoint d'autres hommes et s'est-il en effet associé à eux, qu'il éprouve le besoin contraire de reconquérir sa solitude. Il veut défendre jalousement sa liberté individuelle et son caprice même. Il s'efforce de soumettre les autres volontés à la sienne et par ce despotisme, qui ne laisse subsister qu'une seule volonté, il réalise ce paradoxe de transformer, suivant la forte parole de Spinosa, la société même en solitude. Ces deux forces contraires et inséparables de sociabilité et d'insociabilité se heurteront âprement dans tout le monde social comme en chacun des individus, tant que la nature n'aura

pas réalisé une société où toutes les libertés pourront se manifester et s'exercer harmonieusement.

Or, au XVIIIe siècle, et en ces années 1784 et 1785 où Kant écrit quelques-uns de ses plus vigoureux opuscules sociaux, cet état d'équilibre des libertés est bien loin d'être réalisé. D'abord, à l'intérieur même de chaque État, il y a une telle contrariété des passions et des intérêts qu'un pouvoir contraignant est encore nécessaire pour maintenir la vie sociale. Mais, et c'est par là que le grand esprit d'émancipation du XVIIIe siècle se marque avec précision dans l'œuvre de Kant, dès maintenant l'absolue liberté de la pensée doit être assurée à tous les hommes. Cette liberté ne les dispense pas de respecter les mécanismes politiques et sociaux, les mécanismes de hiérarchie et de contrainte qui créent encore le dur lien social. Même la critique libre de l'esprit doit s'appliquer avec plus de réserve et de prudence aux constitutions politiques qu'aux croyances religieuses, car les croyances religieuses sont toutes de l'ordre intérieur ; elles se confondent si bien avec la vie de la conscience et de la pensée que si la pensée n'était pas pleinement libre dans les questions religieuses, elle serait menacée de servitude en son centre même.

Peu à peu la liberté de la critique et de l'esprit réagira sur les institutions politiques elles-mêmes et sur la volonté des souverains. Ainsi Kant combine un sens profondément conservateur avec les espérances révolutionnaires d'universel affranchissement politique et social par l'action interne de la pensée libre. Dans son remarquable opuscule de 1784 : *Réponse à la question : Qu'est-ce que l'Aufklaerung?* (c'est-à-dire en quoi consistent *les lumières*?) il affirme le droit de la pensée libre. C'est même la faculté de penser et de vouloir par soi-même qui est à ses yeux la caractéristique de l'homme. Toute pensée en tutelle est une pensée d'enfant.

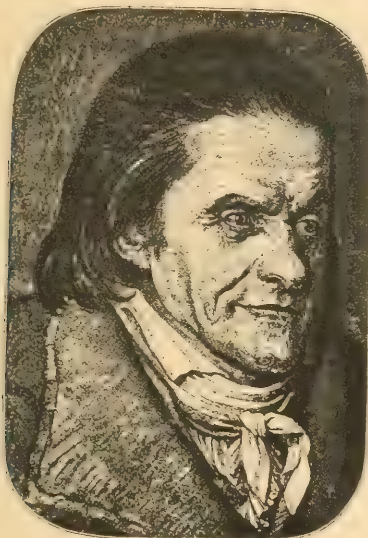
« L'état d'enfance, c'est l'impuissance de se servir de sa raison sans la direction d'un autre. C'est une enfance dont on est responsable, lorsque cette dépendance de la pensée tient non à un manque de la pensée elle-même, mais à un défaut de résolution et de courage. *Sapere aude.* Ose penser! Aie le courage de te servir de ta propre raison !

« La lâcheté, la poltronnerie, voilà ce qui empêche la plupart des hommes, après que la nature même les a affranchis, de sortir de l'état d'enfance, et qui rend si facile à d'autres de les y maintenir. Il est si commode d'être enfant. Si j'ai un livre qui a de la raison pour moi, un directeur spirituel qui a de la conscience pour moi, un médecin qui a de l'hygiène pour moi, je n'ai nul besoin de prendre peine. D'autres assument la charge et l'affaire de ma propre vie. »

Et pourtant, quelque douce que soit à la paresse et à la lâcheté humaines cette enfance prolongée, il suffit que la pensée soit libre pour que peu à peu elle éveille tous les esprits aux joies viriles de la liberté. Ce n'est pas pour une élite intellectuelle que Kant demande et espère la pleine liberté de la pensée,

c'est pour l'humanité toute entière, qui sera affranchie peu à peu par le vigoureux exemple des esprits libres.

« Il est possible que le public même s'éclaire; oui, c'est possible, et même, si on lui laisse la liberté, c'est à peu près inévitable. Car il se trouve toujours quelques hommes pensant par eux-mêmes *et précisément parmi ceux qui sont officiellement les chefs de la grande foule*, qui, ayant secoué eux-mêmes le joug de l'enfance intellectuelle, propageront autour d'eux le sens de la valeur de la pensée libre et de la vocation de l'homme à penser librement. Il



PESTALOZZI.
D'après un dessin à la craie de Deogg, exécuté vers 1804.
(Gravure extraite de *Pestalozzi, étude biographique*, par Guillaume, reproduite avec l'autorisation de l'auteur.)

se peut, il est vrai, que quelques-uns des chefs qui ont jadis appesanti parmi les hommes le joug de l'enfance intellectuelle, soient contraints de le maintenir pour le public même qu'ils auront façonné à la servitude, et qui prêtera plus complaisamment l'oreille à ceux de ses guides qui auront été personnellement incapables de s'affranchir. Tant il est dangereux de propager des préjugés, parce qu'ils se vengent plus tard sur ceux-là mêmes qui en ont été, ou eux-mêmes ou en la personne de leurs prédécesseurs, la cause première. (N'est-ce pas une allusion aux difficultés, aux préjugés, aux fanatismes contre lesquels se brisait l'effort philosophique de Joseph II?) *Il suit de là que le public ne peut arriver que lentement à la lumière. Une révolution peut amener*

la chute d'un despotisme personnel, elle peut mettre un terme à la tyrannie de l'avidité ou de l'ambition. Mais jamais elle ne peut produire une véritable réforme de la manière de penser, elle livre seulement la foule des hommes à la conduite de nouveaux préjugés. »

C'est bien là tout l'accent de la pensée de Kant, à la fois mâle et réservée, vigoureuse et prudente. Il ne ruse pas avec le droit de la pensée libre. Il faut qu'elle ait toujours le courage de s'affirmer. Et cette pensée libre, en se propageant, refoulera les préjugés et réformera les institutions. Mais ce sera une évolution intérieure et lente. Les révolutions extérieures, celles qui changent seulement la forme du pouvoir, ne sont que des accidents superficiels et sans valeur. C'est du dedans au dehors que les vraies révolutions doivent s'accomplir. C'est dans la pensée renouvelée et libérée qu'est la vraie source intérieure et profonde des changements sociaux. C'est bien là la méthode de révolution ou plutôt de réforme de cette Allemagne du XVIIIe siècle qui portait en elle toutes les fiertés et toutes les audaces de la pensée, mais qui n'était pas précipitée à l'action immédiate et extérieure par de grandes forces politiques et sociales. Mais plus Kant limite d'abord à la pensée l'effort d'affranchissement, plus il veut que cet effort soit énergique.

« Pour l'extension des lumières, il n'est besoin que de liberté, et de cette liberté innocente entre toutes, la liberté de faire, en toute question, usage public de sa raison. *Mais maintenant, j'entends dire de tous les côtés : ne raisonnez pas. L'officier dit : Ne raisonnez pas, mais manœuvrez. Le conseiller de finances dit : Ne raisonnez pas, mais payez. L'ecclésiastique : Ne raisonnez pas, mais croyez. Il n'y a qu'un maître au monde* (c'est à Frédéric II que Kant fait allusion) *qui dise : Raisonnez autant que vous voudrez, et sur tous les sujets que vous voudrez, mais obéissez.* Il y a donc partout ici limitation de la liberté. Mais quelle est la limitation qui fait obstacle aux lumières? et quelle est celle qui ne les contrarie point? Je réponds : l'usage public de la raison doit toujours être libre, et seul il peut répandre les lumières parmi les hommes, mais l'usage individuel et privé de la raison peut être limité sans que les lumières en souffrent. J'entends par usage public de la raison, la communication que l'homme, *comme savant*, fait de ses pensées au monde des lecteurs. J'entends par usage privé celui qu'il en fait dans une fonction civile qui lui est confiée, dans un emploi qu'il exerce. En ce moment, il y a dans beaucoup d'affaires qui concernent l'intérêt public, un mécanisme qui est nécessaire, et à l'égard duquel certains membres de la communauté doivent avoir une attitude purement passive ; ils doivent se laisser diriger par l'impulsion gouvernementale ou s'abstenir de tout ce qui pourrait contrarier cette action. Là, à la vérité, il n'est plus permis de raisonner, et il faut obéir. Mais quelle que soit la valeur de ce mécanisme pour l'homme qui fait partie d'une communauté, et même pour le citoyen du monde, il peut cependant, en sa qualité de savant s'adressant au public par

des écrits, raisonner sur ce mécanisme même, sans que les affaires, où il joue pour sa part un rôle passif, puissent en souffrir. Ainsi il serait funeste qu'un officier qui reçoit un ordre d'un de ses chefs s'avisât, au service même, de raisonner sur la convenance et l'utilité de cet ordre : il doit obéir. Mais il peut, comme savant, faire des remarques sur les faits constatés dans le service des armées et la conduite de la guerre, et les soumettre au jugement du public. Le citoyen ne peut pas se refuser à payer les impôts, et si, au moment où il doit les payer, il s'élevait âprement contre ces charges, ce serait un scandale punissable, car il y aurait là un signal d'universelle résistance aux lois. Mais le même ne viole en rien son devoir de citoyen, lorsque, comme savant, il exprime publiquement sa pensée contre l'inconvenance ou l'injustice de ces impositions. De même, l'ecclésiastique est tenu d'instruire ses catéchumènes et sa paroisse selon le symbole de l'Église qu'il sert. Mais comme savant, il a pleine liberté, il a même le devoir de communiquer au public, après de sérieuses méditations, toute sa pensée sur ce qu'ont de défectueux le symbole religieux et l'organisation de l'Église, et de proposer des réformes. Il n'y a rien là qui puisse charger la conscience. Car ce qu'il enseigne en vertu de sa fonction, comme préposé ecclésiastique, il le donne comme un enseignement sur lequel il n'a aucune puissance, c'est seulement au nom d'un autre qu'il parle. Il dira : Notre Église pense ceci et cela, et voilà les motifs et les preuves qui la déterminent. Il fait produire par là, pour sa communauté, tout leur effet utile à des propositions qui n'ont pas son entier assentiment. »

Curieux dualisme et où s'exprime toute la pensée, toute la vie sociale de l'Allemagne à ce moment! Kant se préoccupe tout à la fois d'assurer la liberté absolue de la science et de ménager le mécanisme gouvernemental et administratif prussien. Quelle différence avec l'Anglais qui, s'il était convaincu de l'injustice d'un impôt, le refuserait individuellement, ou avec le Français qui prépare une révolution politique pour détruire les abus! Il suffit à Kant que la liberté de l'esprit, sous sa forme scientifique, soit intacte. C'est d'elle qu'il attend, sans impatience, les nécessaires transformations.

En fait, si docile ou même si prudente que soit l'action, cette liberté absolue de la science est un germe révolutionnaire; car il vient un moment où la contradiction entre le fait et la pensée devient intolérable, même à ceux qui savent le mieux dissocier, selon la méthode allemande, la conduite pratique et la vie idéale de l'esprit. Si le fait ne cède pas, il faut qu'il violente la pensée, ou il faut que la pensée le maîtrise. Si Kant n'éprouve aucun malaise en cette dualité, ce n'est pas seulement parce que l'Allemagne ne se sentait alors capable que de l'audace de la pensée, et qu'à lier la pensée et l'acte on elle aurait appesanti la pensée, mais non pas soulevé l'action. C'est aussi parce que la politique de Frédéric II, accordant toute liberté aux opinions au moins en matière religieuse, et instituant partout une exacte discipline, donnait un fondement historique et réel aux savantes distinctions kantiennes. Et ici en-

core, l'influence immense de Frédéric II prévient en Allemagne tout mouvement d'action révolutionnaire. Il a fait à la liberté sa part en laissant tout essor à la pensée. Kant le dit expressément :

« Maintenant le champ est ouvert qui peut être librement travaillé, et les obstacles à l'universelle propagation de la lumière pourront décroître chaque jour. *C'est en ce sens que notre âge est l'âge des lumières ou l'âge de Frédéric.*

« Un prince qui ne juge point indigne de lui de dire qu'il tient pour son devoir de ne rien prescrire aux hommes dans les choses religieuses, mais de leur laisser au contraire toute liberté, et qui éloigne ainsi de lui même le mot orgueilleux de tolérance, ce prince est lui-même éclairé, et mérite la reconnaissance du monde et de la postérité pour avoir arraché les hommes, au moins en ce qui dépendait du gouvernement, à l'état d'enfance et de sujétion intellectuelle. Sous lui, un ecclésiastique peut remplir le devoir de sa charge et formuler des idées qui s'éloignent du symbole reçu. Cette liberté de l'esprit s'étend même là où elle doit lutter contre le gouvernement lui-même, méconnaissant son propre intérêt. Car la preuve est faite par un exemple précis que la liberté ne peut jamais être un péril pour la paix publique et pour l'union de la communauté sociale. J'ai parlé surtout des lumières et de la liberté dans les questions religieuses, parce que, en ce qui concerne les sciences et les arts, nos maîtres n'ont aucun intérêt à se faire les guides de leurs sujets. *Mais la pensée d'un chef d'État* qui favorise la liberté de l'esprit dans l'ordre religieux, va plus loin, et elle conclut ceci : *c'est que, même au point de vue de la législation édictée par lui, il n'y a aucun péril à permettre à ses sujets l'usage public de la raison.* »

Ainsi Kant, par la logique de la liberté, étend la critique de la science aux institutions politiques. Mais, ce n'est que des gouvernements eux-mêmes qu'il attend la réforme de ces institutions. Il dit, dans ses *Idées sur l'histoire universelle*, à propos de la liberté économique et politique :

« La liberté civile ne peut pas être atteinte sans qu'on en ressente un sérieux dommage dans toutes les branches de l'activité, notamment dans le commerce, et sans qu'il y ait décroissance des forces de l'État. Ainsi la liberté progresse nécessairement. Lorsqu'on empêche le citoyen de chercher sa liberté par les moyens les plus efficaces, sous la seule condition de s'accorder avec la liberté d'autrui, on contrarie par là la vitalité de l'industrie intéressée et, par suite, la force de l'ensemble. Dès lors les lumières apparaissent comme un grand bien : *ces lumières, et avec elles la sympathie qui vient du cœur de tout homme éclairé pour le bien qu'il a pleinement compris, montent nécessairement jusqu'aux trônes et influent même sur les principes du gouvernement.* »

C'est donc des esprits au souverain que le progrès se propage, et il se réfléchit ensuite du souverain, du gouvernement, sur les institutions transformées. On ne peut pas dire que Kant attend la réforme graduelle du monde des

puissances politiques constituées, puisque c'est de la pensée que l'initiative émane. Mais elles sont l'organe nécessaire de ces réformes. Et même la



La nuit du 10 Août 1792, à Paris.
Image contre-révolutionnaire allemande.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

liberté de la pensée, principe de tout renouvellement et de tout progrès, suppose une grande force gouvernementale. Si un pouvoir est faible, s'il est contesté ou s'il a peur de l'être, il se méfie de la pensée.

Au contraire si, comme celui de Frédéric, il a confiance en sa propre

force, s'il est assez vigoureusement constitué pour ne pas redouter les atteintes de la pensée libre, et si son mécanisme administratif fonctionne avec une sûreté absolue, il peut laisser toute indépendance à la pensée. Ainsi, en un sens, la pensée est d'autant plus libre que le pouvoir est plus fort. Kant, avec ce pénétrant réalisme dont j'ai déjà parlé, et sous l'influence visible de la politique frédéricienne, explique ce qu'il appelle lui-même un « paradoxe » historique.

« *Celui-là seul qui, éclairé lui-même, n'a pas peur d'une ombre, et a en même temps en main comme garantie de l'ordre public une grande armée bien disciplinée, celui-là peut dire ce que n'ose dire un État libre : raisonnez tant que vous voulez, et sur quoi vous voulez, mais obéissez. Et ici se révèle la marche surprenante et imprévue des choses humaines, où d'ailleurs, quand on la considère en grand, tout est paradoxe. Un plus haut degré de liberté civile semble avantageux à la liberté de l'esprit du peuple et lui impose pourtant des limites infranchissables;* un moindre degré de celle-là crée à celle-ci au contraire *un espace où elle peut déployer toute sa force.* Mais lorsque la nature a ainsi entouré et protégé de cette dure enveloppe le germe pour lequel elle a la plus tendre sollicitude, c'est-à-dire l'instinct et la vocation de la pensée libre, ce germe précieux réagit sur la façon de sentir du peuple, (qui devient de plus en plus capable d'agir librement), et enfin sur les principes mêmes du gouvernement qui trouve avantageux de traiter selon sa dignité l'homme qui maintenant n'est qu'une machine. »

Ainsi c'est la dure enveloppe de l'État prussien et du despotisme frédéricien qui protège la liberté de la pensée allemande; et c'est seulement à l'action interne de cette liberté lentement accrue et mûrie que l'enveloppe cédera; briser celle-ci du dehors, ce serait s'exposer à mettre le germe de liberté à découvert avant qu'il puisse supporter cette épreuve. Par ce souci noble, positif et profond de la liberté, combiné avec ce sens des nécessités gouvernementales, nous pressentons ce que sera l'attitude du grand esprit de Kant envers la Révolution française. Il l'accueille avec un enthousiasme profond parce qu'elle proclame le règne de la raison, parce qu'elle est à ses yeux la force de l'esprit perçant enfin la dure enveloppe protectrice de contrainte, et s'épanouissant librement. Kant en est d'autant plus réjoui qu'à l'origine au moins c'est avec le concours de la royauté qu'elle semble se produire ; c'est le roi qui convoque les États généraux et il accepte ou paraît accepter le rôle nouveau que la Constitution lui assigne. Et Kant conçoit l'espérance que, par l'exemple de la Révolution française, les germes de raison et de liberté mûriront plus vite en Allemagne. Puisque la raison est, du moins un moment, montée en France jusqu'au trône, pourquoi ne monterait-elle pas aux trônes d'Allemagne ! Puisqu'en France la liberté de l'esprit s'est convertie, par une nécessaire évolution de dedans au dehors, en liberté politique, pourquoi en Allemagne la liberté intellectuelle ne se réaliserait-elle point aussi

dans l'ordre des faits? Mais cette espérance n'est accompagnée chez Kant d'aucune impatience d'action; et, dès que la Révolution française est obligée de violenter la royauté et de frapper le roi, il lui retire son approbation.

Selon lui, les institutions traditionnelles, si brutales qu'elles soient, n'auraient pu se fonder et durer sans un certain consentement même des opprimés; l'oppression absolue qui suppose le refus absolu des hommes au régime qu'ils subissent est une impossibilité historique, et, dès lors, toute institution étant à quelque degré un contrat doit être résolue à l'amiable et par la volonté commune des contractants. En second lieu, la nécessité où est une Révolution de recourir à la violence est un signe pour Kant que la préparation intérieure et profonde des esprits est insuffisante. Or, c'est cette préparation des esprits qui est pour Kant l'essentiel des Révolutions; et si elles sont superficielles, elles ne valent pas ce qu'elles coûtent; elles ne valent pas le sang qu'elles versent et les ruines qu'elles font. Voilà les points de vue de Kant sur la Révolution française et ils sont à l'avance marqués dans son œuvre. Mais s'il est prêt à désavouer les violences, il n'est pas prêt à se laisser décourager par l'insuccès partiel ou même total des entreprises de liberté ; car leur succès est assuré, pour un temps que l'esprit ne détermine pas; et l'optimisme réaliste de Kant, s'il est rebelle aux impatiences et aux fièvres, est prémuni contre tout désespoir ou même contre toute lassitude. C'est ainsi encore qu'il affirme, sans illusion et sans hâte, la nécessité de l'universelle et éternelle paix entre les nations. Ce qu'il y a de plus scandaleux et de plus douloureux dans le spectacle du monde, c'est le régime de guerre perpétuelle et de perpétuelle défiance qui met les peuples aux prises. Dans l'intérieur de chaque nation, l'état de nature et de pure violence a fait place à un certain ordre social qui assure en quelque façon et à quelque degré le respect réciproque des libertés. Mais, dans les rapports de nation à nation, c'est l'état de nature qui subsiste en son entier, et Kant ne cesse de le déplorer.

« La nature humaine, écrit-il dans son opuscule *Cela peut être bon en théorie*, n'est nulle part moins aimable que dans les rapports réciproques des peuples. Aucun État n'est un seul moment assuré à l'égard des autres dans son indépendance ou dans sa propriété. La volonté de s'asservir ou de se frustrer réciproquement est constante; et les préparatifs de défense, qui rendent souvent la paix plus accablante et plus destructrice du bien-être que la guerre même, ne peuvent jamais être abandonnés. »

Il dit encore avec force dans ses *Idées sur une histoire universelle* : « Le problème d'une constitution civile parfaite dépend du problème des rapports légaux des États entre eux, et ne peut pas être résolu à part de celui-ci. A quoi sert-il de travailler à une constitution civile conforme à des lois parmi des particuliers, c'est-à-dire à l'organisation d'une communauté sociale définie? La même insociabilité, qui a eu pour effet final d'obliger les indivi-

dus d'une nation à régler en effet leurs rapports par des lois, fait de chacun de ces États, dans ses rapports avec les autres États, un État de nature qui se meut dans une liberté sans frein ; ainsi chaque État doit attendre des autres États précisément les mêmes maux qui pressèrent et obligèrent les hommes, à l'intérieur de chacun d'eux, à fonder un ordre civil régulier. »

L'état de guerre entre nations est si atroce qu'il justifie presque, selon Kant, les paradoxes de Rousseau contre la civilisation :

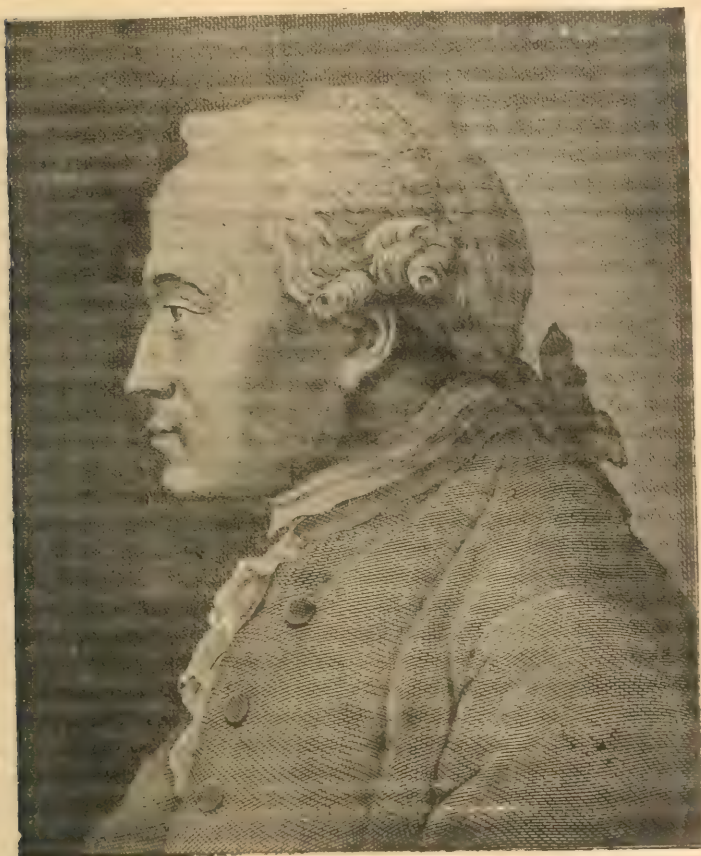
« Avant que ce dernier pas soit fait et que les États soient liés entre eux, *c'est-à-dire quand la nature humaine n'est encore qu'à moitié de sa formation*, elle a subi les pires maux sous les prétextes trompeurs de puissance, de richesse et de gloire; *et Rousseau n'avait pas tellement tort de préférer l'état sauvage*, si on ne tient pas compte de ce dernier degré où il faut que notre espèce s'élève. Nous sommes cultivés au plus haut point par l'art et la science. Nous sommes civilisés jusqu'à la surcharge, accablés de toutes sortes de raffinements vains. Mais pour pouvoir nous considérer comme des êtres moraux il nous manque beaucoup encore... Aussi longtemps que les États dépenseront toutes leurs forces en entreprises stériles et violentes d'agrandissement, et contrarieront ainsi sans trêve les efforts d'éducation intérieure des citoyens, il n'y a rien à espérer; car tout progrès humain véritable suppose un grand effort de chaque communauté pour éduquer ses citoyens. Tout bien qui n'est pas greffé sur un noble sentiment moral n'est qu'apparence creuse et splendide misère. Et l'humanité restera dans cet état tant qu'elle ne s'arrachera point à l'état chaotique des relations internationales. »

Mais comment sortir de cet état de nature et de guerre qui afflige les peuples? Il serait vain d'espérer qu'un habile équilibre politique des États préviendra à jamais les conflits. Les diplomates s'épuiseraient en vain à réaliser des combinaisons que le moindre déplacement des forces jetterait bas.

« Fonder une paix universelle durable sur ce qu'on appelle la balance des pouvoirs en Europe, semblable à cette maison de Swift si parfaitement construite par un architecte d'après toutes les lois de l'équilibre qu'un oiseau en se posant sur elle la faisait crouler, c'est une chimère, un fantôme de l'esprit. »

Non, il faut que tous les États, quelle que soit leur force relative et quelque instable que soit l'équilibre naturel des puissances, soient conduits à accepter une loi de justice supérieure à tous, des sentences conformes à des lois. Mais comment y seront-ils conduits? Oh! ce sera un long et dur effort. Ceux-là ont été des rêveurs qui ont cru que la paix universelle serait aisément réalisée. Non; elle résultera dans la suite des temps et après de multiples échecs, de la force de la raison imposant peu à peu aux esprits l'idée d'une règle et aussi de l'action mécanique des chocs épuisant les antagonismes.

L'humanité ne rejettera la guerre que lorsqu'elle en aura éprouvé longtemps encore les détestables effets sans cesse aggravés. Mais, dira-t-on, les États ne se soumettront jamais à ces règles contraignantes ; et le projet d'un



EMMANUEL KANT.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

État universel des peuples, sous la loi duquel tous les États particuliers accepteraient de se placer, peut sonner superbement dans les théories d'un abbé de Saint-Pierre ou d'un Rousseau, il n'aura jamais aucune valeur pratique; et déjà il est pour les grands hommes d'État, et surtout pour les chefs d'État, qui n'y voient qu'un jeu d'enfant ou de pédant, un objet de moquerie.

« Pour ma part, dit Kant, j'ai plus de confiance dans la théorie qui résulte du principe même du droit, et qui est appelée à régler les rapports des États comme des hommes. J'ai confiance qu'elle saura peu à peu imposer aux dieux de la terre comme maxime d'action de régler les différends d'État à État de façon à préparer ce lien universel de droit entre les nations, cet État universel des peuples et à en rendre possible la réalisation... Je ne puis tenir la nature humaine pour si enfoncée dans le mal que la raison morale pratique ne puisse triompher enfin après bien des tentatives infructueuses. »

Il compte sur la « nature des choses » qui servira, par de dures expériences, les exigences morales de la raison. Sous l'effroyable continuité des chocs, et sous le poids des croissantes dépenses de guerre, l'humanité cherchera enfin à sortir de « l'enfer des maux de la guerre ».

« Quoique nos maîtres du monde ne puissent consacrer à l'éducation publique les sommes dévorées par la guerre, ils trouveront un jour de leur intérêt d'encourager les pénibles efforts des peuples vers la paix. Et enfin la guerre deviendra peu à peu non seulement si artificielle et d'une issue si incertaine, mais si coûteuse par le fardeau croissant des dettes d'État (une invention récente) que les États iront au devant des décisions arbitrales et se disposeront en un seul et immense corps d'État dont l'histoire n'offre jusqu'ici aucun modèle. »

Ainsi, pour le dur et nécessaire avènement de la paix internationale, comme pour le progrès de la liberté et de la justice en chaque nation, la confiance de Kant est fondée, non sur la complaisance de l'imagination au bien souhaité, mais sur la certitude d'une double action à la fois mécanique et morale qui déploiera ses effets dans les siècles. La pensée de Kant est ainsi comme un port ouvert sur la Révolution française, mais dont aucune tempête, aucune vague furieuse ou forte n'ébranlera les jetées. Même quand le conflit de la Révolution et de l'Europe aura déchaîné la guerre, il restera immuable en sa certitude de la paix. Il attendra, avec une sorte de fermeté stoïque et sobre de l'esprit, que la nature, par l'extrême tension des ressorts belliqueux et la lassitude des antagonismes exaspérés, ait ouvert la voie à la conscience et à la raison. L'éducation de l'humanité se fera par la culture intérieure et la réflexion, elle se fera aussi par la douleur.

Vaste et hardie est la pensée de Herder, mais sans application précise immédiate, sans force d'impulsion. De sa philosophie audacieuse et puissante ne se dégage aucun programme d'action. D'abord, plus que tout autre, ce pasteur au grand et libre esprit, mais qui prêchait à la Cour et qui enseignait le christianisme, évitait, si l'on peut dire, la pensée directe et agressive. Ce n'était point prudence ou pusillanimité. Kant le félicite justement de la liberté d'esprit dont il donne courageusement l'exemple aux hommes de son état. Sa conception générale du monde est pénétrée de naturalisme et de panthéisme et elle annonce le transformisme.

Dans ses *Idées pour servir à l'histoire de l'humanité* il voit dans tous les êtres des manifestations variées d'une même force organique et vitale. Il note les analogies qui, de règne à règne et d'espèce à espèce, révèlent la continuité de la nature, et l'homme lui apparaît comme le résumé de toutes les forces et de toutes les formes antérieures. Kant qui, avec son positivisme prudent, répugnait à ces spéculations, lui objecte que l'innombrable multitude des êtres rend ces analogies inévitables.

« Elles n'auraient, dit-il, quelque valeur que si on en concluait la parenté des êtres et des espèces, soit qu'elles naissent les unes des autres, soit qu'elles soient toutes sorties d'un même sein maternel ; *mais il ne serait pas juste de prêter à l'auteur une idée aussi monstrueuse.* »

Herder était en tout cas à la limite du transformisme si violemment répudié par Kant. Et il assignait au développement humain des causes physiologiques très précises. Il mettait l'Allemagne en garde contre l'illuminisme, contre les rêveries de la mysticité, contre l'exaltation vaine du sentiment, et c'est, selon sa propre expression, une histoire naturelle de l'humanité qu'il voulait écrire.

« Je ne veux pas disait-il, m'occuper du surhomme, de l'*ubermensch* ; mais seulement de l'homme ; ce sont les lois de la nature humaine que je veux suivre. »

Et il ajoutait : « La raison et la santé sont les deux bases du développement humain ; toutes doctrines, toutes pratiques qui tendent à les diminuer sont inhumaines. »

Il louait, « malgré ses lacunes et la médiocrité de beaucoup de ses plaisanteries », l'*Histoire universelle* de Voltaire, son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, parce qu'il y racontait la « pure humanité » et dépassait par là le point de vue de Bossuet et des autres systématiques. C'était donc un esprit robuste, franc et sain. Malgré son admiration pour Lessing, il est sévère pour l'hypothèse des « renaissances » que celui-ci a formulée à la fin de son *Éducation de l'humanité*. Et pourtant, par une de ces complications qui déconcertent l'esprit français et qui s'expliquent par le génie à la fois traditionnel et novateur de la Réforme, Herder commentait en pieuses paroles les textes de l'Évangile et les miracles mêmes qui y sont contés. Évidemment Herder n'admettait point la matérialité de ces miracles ; et jamais il ne s'y appuie. Toujours il donne au récit un sens symbolique ; par exemple, quand il commente la résurrection du fils de la veuve de Naïm, il note seulement qu'une minute à peine avant le miracle la veuve n'espérait pas ; et il dit : « C'est l'image de ce qui se produit en nous chaque jour ; nous désespérons, nous sommes désolés et arides juste à l'heure où Dieu va susciter la force dans notre cœur et dans notre esprit. » Ainsi le miracle semble se fondre dans l'intimité de notre vie morale. Mais, pas une minute, Herder ne déchire d'une main brutale le symbole un peu enfantin dont la vérité est enveloppée

La grandeur de l'esprit c'est de tout comprendre et de s'accommoder aux formes successives que revêt la réalité. « La petitesse de l'esprit, dit-il, est un attentat contre la majesté de la nature » et aussi contre la majesté de la race humaine qui a affirmé sa puissance, ses espérances, ses douleurs et ses joies par le rêve comme par la science, par la religion naïve comme par la philosophie éclairée. Oui, mais ces esprits si accueillants, si compréhensifs et si souples, n'étaient pas prêts à engager contre la vieille Allemagne des préjugés et des tyrannies la lutte directe et claire, le combat révolutionnaire. Pourtant à sa manière aussi, Herder travaille à l'affranchissement de son peuple. Il lui montre l'humanité toujours en mouvement, toujours en progrès : il lui ouvre par là même de nouveaux horizons. Et surtout il s'applique à rendre à l'Allemagne la conscience intellectuelle d'elle-même. Ah ! de quel accent, plus profond que celui de Lessing et de Klopstock, il proteste contre la « gallicomanie », contre l'engouement des puissants de l'Allemagne pour les lettres et les mœurs françaises ! Chez Lessing, chez Klopstock, c'est de la littérature. Chez Herder, il y a un sentiment plus pieux, un douloureux respect pour cette profonde nationalité allemande si morcelée, pour cette âme allemande si méconnue et foulée. Comme il s'indigne de l'abaissement social de la langue de la patrie, et du préjugé qui veut que le noble parle français à son égal et allemand à son domestique ! Comme il souffre de la terrible dispersion de forces qui, depuis la guerre de Trente Ans et le traité de Westphalie, a presque aboli l'Allemagne ! Il parle avec émotion du grand Leibniz qui a reconstitué, en quelque sorte par la puissance de son génie, l'unité intellectuelle de l'Allemagne. Et c'était une Allemagne conciliante, large, humaine, qu'il rêvait. Il lui assignait pour première tâche de réconcilier les religions, non par la puérile uniformisation des pratiques et du culte, mais par l'ampleur de la pensée et la richesse du sentiment. Lorsqu'à la veille de la Révolution française il passe à Nuremberg, allant en Italie, l'œuvre du maître Albert Dürer lui rappelle l'antique puissance cr[illegible] de l'Allemagne : « Oh ! comme les princes ont méconnu l'esprit de la nation allemande ! Comme ils l'ont opprimé, dissipé en orgies et gaspillé ! » Et par la force même de son pieux désir, il suscite à nouveau la conscience allemande. Il espère que les princes eux-mêmes seront touchés de cette grande pensée commune et qu'avec leur aide aussi l'Allemagne s'affirmera.

« Quoi ? Un mausolée pour l'Allemagne, un monument des morts ? Oui, il est vrai que notre patrie est à plaindre de n'avoir aucune voix universelle, aucun lieu de réunion où tous puissent parler à tous. Tout en elle est divisé, et il y a tant de choses qui maintiennent cette division : religions, sectes, dialectes, provinces, gouvernements, usages et droits. C'est seulement au cimetière, paraît-il, qu'il y a place pour une pensée commune.

« Mais pourquoi seulement là ? Est-ce que partout, des classes les plus hautes aux plus humbles, des forces visibles et invisibles ne travaillent pas à

faciliter, à préparer cette communauté de pensée, cette mutuelle reconnaissance des esprits allemands? Une partie de l'Allemagne avait grandement distancé l'autre : celle-ci s'efforce maintenant de rejoindre la première; et nous serons bientôt en état de trouver une commune mesure. Tout honnête homme doit s'y efforcer, et aussi les princes. La différence de religion ne fait rien : car dans toutes les religions de l'Allemagne il y a des hommes éclairés et bons. La différence des dialectes, des pays de bière et des pays de vin, n'est pas non plus ce qui nous tient séparés les uns des autres; c'était le pitoyable particularisme des intérêts d'États : plus de pensée et de culture d'un côté, plus de force matérielle et de richesse de l'autre, voilà ce qui nous divise : et cela, j'imagine, la force souveraine du temps peut en avoir raison.

« Car, dites-moi, qu'est-ce qui nous empêche, nous Allemands, *de nous considérer tous ensemble comme des collaborateurs* à une œuvre commune d'humanité, de nous respecter et de nous aider? N'avons-nous pas tous un même langage? un instinct commun? une même raison? un même cœur humain? On n'a jamais pu barrer la voie à la philosophie et à la critique; elles travaillent toujours; elles sont les mêmes dans toutes les têtes bien faites, et leurs règles sont universelles. Gloire et reconnaissance à tous ceux qui cherchent à réaliser la communauté des pays allemands par les écrits, par l'industrie, par les institutions de tout ordre; ils rendent possible l'action commune et la mutuelle reconnaissance des forces les plus diverses; ils lient les provinces de l'Allemagne *par des liens spirituels, les plus puissants de tous.*

« Qu'il nous manque une capitale, cela ne fait rien à l'affaire. Par là la formation du goût peut être entravée. Mais aussi le goût peut aussi bien être corrompu et enchaîné par la capitale qu'il en est d'abord favorisé. Les vues droites, les pensées tranquilles et fortes, les entreprises vigoureuses, le sentiment profond des réalités familières qui nous procurent la paix, tout cela n'appartient point aux capitales : c'est à l'air libre que toutes les forces saines ont tout leur jeu. Plus il y a de messagers allègres de la science et de la pensée, partout répandus dans le pays, plus est rapide la communication des sentiments et des découvertes; et aucun prince, aucun roi ne cherchera à gêner les communications, s'il ne perd pas de vue les avantages infinis de l'industrie, de l'esprit, de la culture...

« Ce n'est pas seulement par la raison que je voudrais que se réalisât l'unité allemande, mais plus encore par le caractère, par l'esprit de résolution et d'entreprise. Nous savons tous que dès longtemps les Allemands ont plus fait qu'ils n'ont fait parler d'eux. En chaque province de l'Allemagne vivent des hommes qui, sans la vanité française et sans l'orgueil anglais, patiemment et douloureusement, font de bonnes et nobles choses qui mieux connues susciteraient le courage et l'enthousiasme. A ceux-là je ne souhaite

ni une cour ni une capitale, mais un autel de la probité et de la fidélité, où les cœurs et les esprits se pourraient rassembler. Cet autel ne peut exister que dans l'esprit, c'est-à-dire dans les œuvres des écrivains : c'est là qu'iraient s'enflammer les âmes et se fortifier les cœurs. Le nom allemand, que maintenant bien des nations méprisent et dédaignent, apparaîtrait alors comme le premier de l'Europe, sans tapage, sans prétention, fort de sa propre force, ferme en sa propre grandeur. »

Quelle foi dans la puissance de l'esprit ! Quel culte fervent pour la pensée ! De même que Kant attend surtout le progrès extérieur, politique et social, du progrès intérieur de la liberté et de la volonté, de même c'est de l'esprit, de son travail profond, que Herder attend l'unité de l'Allemagne : non pas une unité d'agression, de conquête et de violence. Non, non, ce n'est pas pour aiguiser le glaive que l'esprit se lève.

« La gloire d'une patrie ne peut être aujourd'hui la sauvage gloire de conquête qui a bouleversé comme un mauvais démon l'histoire de Rome, des barbares et de tant de fières monarchies. Que serait une mère qui, comme une seconde et pire Médée, immolerait quelques-uns de ses enfants pour réduire des enfants étrangers en esclavage, et en faire le jouet de ceux des siens qu'elle n'aurait pas sacrifiés ?... La gloire de la patrie ne peut être aujourd'hui que de donner à tous ses fils la sécurité, l'activité, le libre et joyeux essor, bref, cette éducation qui est le trésor et la dignité de l'homme. »

Mais si ce n'est pas d'une Allemagne belliqueuse et vaine que rêve Herder, c'est d'une Allemagne forte et grande. Et un magnifique orgueil national s'éveille mêlé à l'orgueil de la pensée. Prenez garde, révolutionnaires de France ! En apportant la liberté, en l'imposant du dehors, vous réformez peut-être, mais vous humiliez. Prenez garde, soldats de Custine aventurés jusqu'à Francfort !

Au-dessus de ce travail profond de l'Allemagne, les poésies de Schiller s'élevaient parfois comme des nuées ardentes, mais un peu vaines. Dans ses appels à la liberté, il y a plus de rhétorique exaltée que de vertu révolutionnaire. Son fameux drame des *Brigands*, écrit presque sur les bancs de l'école et joué en 1782, atteste, en même temps que la ferveur du rêve de la jeunesse d'alors, l'impuissance de la bourgeoisie allemande.

Karl Moor a beau annoncer qu'il fondera « une république auprès de laquelle Sparte et Athènes n'auront été que des couvents ». Il a beau promettre aux libres énergies impatientes une carrière infinie. Si l'œuvre de justice prend la forme du brigandage, si ce sont des révoltés de grand chemin qui entreprennent de protéger le pauvre paysan et l'honnête marchand contre les extorsions des nobles et des hommes de loi, c'est que la possibilité d'un ordre politique et social nouveau n'apparaît point.

Les *Brigands* sont un cri de désespoir plus qu'un appel à l'action : et Schiller s'applique vite dans préface à en réduire encore la portée. Son

marquis de Posa qui, dans le *don Carlos* de 1787, prêche la tolérance et proclame la souveraineté des peuples, ne compte pourtant pour émanciper les hommes, que sur « un fils de roi suscité par la Providence et enflammé d'un noble enthousiasme ». Ainsi ce n'est pas aux énergies directes d'un peuple éclairé et fier que Schiller confie l'avenir. Et il attend l'émancipation du monde beaucoup moins d'un acte de volonté des classes asservies, que d'une sorte de douce et universelle floraison de bonté. Écoutez la belle chanson à laquelle bientôt les Allemands révolutionnaires emprunteront son large et mystique refrain, et dont ils feront un *Hymne à la liberté* : c'est un *Hymne à la joie*. « Joie, belle étincelle divine, fille de l'Élysée, nous approchons de ton sanctuaire, ô déesse, le cœur ardent. Tes enchantements lient de nouveau ce que la mode a séparé : et tous les hommes deviennent frères, partout où s'attarde la douceur de ton aile.

Enlacez-vous, millions d'hommes :
C'est le baiser universel.
Par delà les célestes dômes
Bat sans doute un cœur paternel.

« Que tous ceux à qui est échue cette grande fortune d'avoir vraiment un ami, que tous ceux qui ont gagné le cœur de la femme aimée mêlent leurs cris d'allégresse. Que tous les vivants de la terre fêtent la divine sympathie ; c'est elle qui les conduit jusqu'aux étoiles où trône le dieu inconnu. Tous les êtres boivent la joie aux mamelles de la nature, tous, les bons et les mauvais... La joie est le puissant ressort dans la nature éternelle. C'est la joie, la joie divine qui fait aller les roues dans la grande horloge du monde. C'est elle qui fait éclore les fleurs des germes et les étoiles du firmament. C'est elle qui meut les sphères dans les profondeurs où le télescope n'atteint pas... Que tous soient délivrés des chaînes de la tyrannie et que les méchants mêmes aient de la joie. Que l'espérance visite le lit des mourants, et que le haut tribunal fasse grâce. Les morts aussi doivent vivre. Frères, buvez et chantez en chœur : tous les péchés seront remis, et il n'y aura plus d'enfer. Que l'heure du départ soit sereine, et que le sommeil soit doux dans le linceul. Frères, qu'une douce parole tombe de la bouche du juge des morts. »

C'est vraiment une large et puissante palpitation : le cœur même de la nature est ému et se soulève en un vague espoir infini. Par la douce sympathie universelle et l'universel pardon tomberont toutes les chaînes : les chaînes du despotisme, les chaînes du péché, les chaînes de la mort. Mais comme cette vaste et vague libération des êtres et des mondes sollicite peu l'effort immédiat et la vigueur précise de l'action révolutionnaire !

Ainsi, quand éclatent à l'horizon de l'Allemagne les premières lueurs de la Révolution française, l'esprit allemand est soulevé par une grande force de pensée et par de hautes aspirations. Mais il n'y a pas de puissance organisée

et active prête à entrer brutalement en lutte contre le vieux monde. Pourtant, l'oppression sociale est plus lourde encore qu'en France; le servage qui a presque disparu de la société française est encore appesanti sur le paysan allemand, et les efforts même de Frédéric II et de Joseph II pour le réduire se sont à peu près brisés. Du fond de cet abîme, le paysan n'entend pas ou à peine les premiers appels de la France révolutionnaire à la liberté; et tout d'abord l'esprit même des plus nobles penseurs allemands salue en la Révolution un beau spectacle humain, mais non un modèle.

Kant, malgré son enthousiasme pour la Déclaration des Droits de l'homme et la liberté, ne se détourne pas un moment de son chemin ardu. C'est en 1791 qu'il publie sa *Critique du jugement*, suite de sa grande œuvre critique. Et c'est dans l'ordre de la pensée qu'il accomplit une révolution silencieuse. C'est en 1790 que paraît la première partie du *Faust* de Gœthe. Et en l'âme de Faust il n'y a pas trace de la grande émotion révolutionnaire et humaine. Quand le vieux savant lassé va boire la coupe de mort, il est un moment retenu par le chant pieux et pur des simples: « Christ est ressuscité ». Et les cloches qui sonnent lui chantent la chanson du passé; aucune ne chante le chant de l'avenir, l'universelle libération révolutionnaire des hommes.

Comme le grand philosophe a pu poursuivre le travail profond de sa pensée sans que l'ébranlement du sol ait bouleversé ses travaux de mine, le grand poète a préservé son rêve de tout reflet social. C'est le conflit de l'homme avec toute la nature et toute la destinée qui éclate dans *Faust ;* et Gœthe aurait craint de le rapetisser s'il y avait mêlé le conflit passager et étroit de l'homme avec un système d'institutions. Mais il n'aurait pu tracer autour de sa pensée ce cercle de sérénité et de mystère si la conscience allemande avait été comme obsédée par les premiers événements révolutionnaires de France. Non, l'Allemagne des artisans, des petits bourgeois et des paysans était somnolente encore, et l'Allemagne des penseurs regardait, curieuse, souvent sympathique, mais d'un esprit d'abord assez détaché et à demi passif. Ce n'est que peu à peu et sous l'action répétée des événements que l'esprit public de l'Allemagne s'émeut et s'ébranle.

Wieland note, presque au jour le jour, les impressions que fait « sur le spectateur allemand cette intéressante tragédie ». C'était un esprit mesuré et prudent, une sorte de « juste milieu ». Sa sympathie pour la Révolution est visible. Mais il redoute les commotions étendues qui en vont résulter. Dans un dialogue d'août 1789, un des interlocuteurs s'inquiète: « Est-il vraisemblable, est-il imaginable que le roi se laissera enlever les droits et prérogatives qu'il a reçus en héritage, et qui ont toujours été reconnus, s'il le peut empêcher? Et si son parti (car il n'est sûrement pas encore abandonné de toute la nation), n'est pas en ce moment assez fort pour résister à un peuple soulevé par ses représentants, restera-t-il longtemps aussi impuissant? La noblesse n'est-elle pas le protecteur naturel du trône? Les autres princes

Abermalige Grausamkeiten in Paris, d. 2. Sept. 179

D'autres cruautés : Paris le 2 Sept. 1792.



Journée du 2 Septembre 1792.
Image contre-révolutionnaire allemande.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

assisteront-ils, comme à une pièce de théâtre, à une Révolution qui est pour eux comme un terrible miroir ? Peuvent-ils demeurer inactifs quand on leur démontre, non plus par de vaines spéculations imprimées sur du papier, mais par le fait même, qu'il dépend à tout moment de leurs peuples de leur refuser l'obéissance et d'opposer à leurs bras des millions de bras armés? qu'ils ne peuvent plus même compter sur leurs troupes soldées, et que ni le droit héréditaire, ni le couronnement, ni l'onction sainte ne gardent quelque valeur quand il vient à l'esprit de la nation de se donner une Constitution nouvelle? Je le répète : les souverains les plus puissants de l'Europe vont-ils assister en simples curieux, comme Néron à l'incendie de Rome, à une Révolution qui leur présage leur propre destin ou celui de leurs successeurs? Et si, comme il n'y en a que de trop de raisons, on aboutit à une guerre sociale universelle, quel sera le sort de la France? »

Ailleurs, il se demande si la longue servitude où la France a vécu n'a pas laissé en elle des impressions presque ineffaçables. « A mon avis, il en est de la servitude comme de la santé. Un peuple qui pendant des siècles a été courbé sous le joug d'un pouvoir arbitraire et qui a été d'un enthousiasme fervent pour des rois responsables seulement devant Dieu, si on le déclare libre d'un coup, c'est comme si on voulait déclarer sains des hommes maladifs, énervés par les excès ou affaiblis par un travail excessif et une mauvaise nourriture. La liberté dépend, comme la santé, de deux conditions nécessaires et qui doivent être réalisées ensemble : d'une bonne Constitution et d'un bon régime de vie. Or on peut donner la première à un peuple ; mais il ne peut être plié à l'autre que par l'action prolongée des lois. » Mais, malgré tout, il affirme sa sympathie pour la Révolution. C'est avec des précautions infinies et un balancement continuel que tantôt il la loue et tantôt il met le peuple allemand en garde contre l'esprit de système de l'Assemblée Constituante. J'incline à croire qu'en son esprit bienveillant et indécis, Wieland reflétait exactement à cette date l'indécision générale de l'Allemagne. « Qu'un peuple maltraité pendant des siècles, quand enfin la mesure de sa patience est comble, se soulève du fond de sa misère et prenne soudain conscience de l'infinie supériorité de sa force sur celle de ses oppresseurs, c'est ce qui s'est souvent produit. Mais qu'une grande nation qui se voit dans la nécessité de faire valoir contre ses tyrans le droit de la force, use de sa force avec tant de sagesse, et, après avoir invoqué les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen, se donne une Constitution qui repose sur le solide fondement de ces droits, et qui dans toutes ses parties forme un tout lié, d'accord avec soi-même et avec la fin de la société civile : *voilà ce que le monde n'avait pas encore vu, et la gloire d'avoir donné cet exemple semble bien réservée à la France.*

« Rien d'étonnant par suite que, dès le premier moment d'une révolution si grande, si inouïe et qui ne fut jamais tenue pour possible, non seulement l'attention universelle de l'Europe ait été saisie par cet étonnant spectacle,

mais aussi que parmi tant de millions de spectateurs étrangers qui n'y avaient aucun intérêt immédiat, il s'en soit trouvé bien peu qui dans les premiers jours ne se soient sentis poussés par un mouvement instinctif et presque involontaire à prendre une part sympathique à l'événement, à approuver les nobles hommes que leur caractère, leur courage et la force éminente de leur esprit mettaient à la tête de la grande nation éclairée, généreuse, spirituelle et vaillante qu'un despotisme intolérable avait exaspérée, et à en attendre le succès avec une inquiétude inaccoutumée et un mouvement de passion plus ou moins vif.

« Sans doute, cette sympathie était chez plus d'un spectateur la suite naturelle de leur conviction intime que la cause du parti populaire en France était la bonne, qu'elle était la cause de toute l'humanité, et de là vint qu'ils ne se laissèrent troubler par aucune des complications de la bataille, même par des événements qui excitaient l'universelle désapprobation, et qu'ils restèrent fidèles à leur désir de voir une grande nation, toute proche de l'entière dissolution politique, renaître à la vie par la liberté et par une Constitution conforme à des principes rationnels et vrais. »

Il me plaît, je l'avoue, de voir dans ce miroir trouble encore de l'Allemagne, la grande image un peu pâlie et incertaine, glorieuse cependant, de la France révolutionnaire. Wieland note que dans cette sympathie première de l'Allemagne pour la Révolution il y a beaucoup de l'attrait naturel à l'homme pour le drame; mais les premiers désordres, les premières violences de la rue déconcertent une partie de ces sympathies : « Je trouve donc naturel que le point de vue d'où la Révolution française fut jugée d'abord par presque toute l'Allemagne se soit modifié et que le nombre grossisse sans cesse de ceux qui croient que l'Assemblée nationale va beaucoup trop loin dans ses mesures, qu'elle procède injustement et tyranniquement, et qu'elle substitue un despotisme démocratique au despotisme aristocratique et monarchique. »

Ainsi les esprits flottaient. Les Allemands n'auraient pu bien juger la Révolution que si eux-mêmes avaient cessé d'être spectateurs pour devenir acteurs. Ils auraient compris alors toutes les nécessités de la lutte et ils en auraient ressenti toutes les passions. Mais si tous regardaient, nul ne songeait à agir. De bonne heure, un flot de calomnies contre la Révolution inonda l'Allemagne. Les premiers émigrants représentaient la Constituante comme un ramassis de coquins imbéciles conduits par quelques scélérats avisés. Et ils exploitaient notamment la fâcheuse renommée que ses longs désordres avaient infligée à Mirabeau. Wieland s'élève contre ces polémiques grossières et basses.

« Qui se souvient, demande-t-il, quelques siècles après les grands mouvements d'émancipation, du degré de vertu de ceux qui combattirent pour la liberté ? »

Et à tous ceux qui lui objectent qu'on ne peut écrire l'histoire de la Révolution « à la lueur de la lanterne », il répond qu'on ne saurait l'écrire non plus aux lueurs de fête dont s'illumineraient les maisons aristocrates de Paris si la contre-révolution triomphait. Wieland paraît craindre bientôt que par les infatigables manœuvres de celle-ci, les premières conquêtes de la liberté ne soient compromises, et il atteste que, si les nobles combattants de la Révolution et de la liberté doivent succomber, ce sera du moins glorieusement, et après avoir tenté la plus sublime et la plus nécessaire entreprise.

Mais l'audace de la Constituante, abolissant la noblesse et frappant le clergé, lui révèle toute la force du mouvement révolutionnaire, et il reprend confiance. Chose curieuse, et qui montre bien que l'Allemagne, dont la bourgeoisie était moins puissante que celle de la France, ne démêlait pas bien les causes économiques de la Révolution, Wieland s'étonne et se scandalise que la Constituante ait garanti la dette d'État.

« Est-ce que la dette d'État qui a été contractée sous les gouvernements antérieurs et sous le gouvernement actuel jusqu'à la révolution du 15 juin, est vraiment une dette nationale, c'est-à-dire une dette pour laquelle toute la nation soit tenue ? Mais la réponse va de soi. La nation, bien loin d'avoir le moindre pressentiment de sa majesté d'aujourd'hui, n'avait, lorsque cette dette fut formée, aucune part à la puissance législative, et elle payait simplement des impôts qu'elle n'avait pas consentis. De plus, la plus grande partie de la dette provenait (comme les démocrates le disent bien haut), de l'excès de luxe, de dépenses et de désordre de la Cour, et la nation avait si peu gagné par là que, pendant que quelques centaines de familles s'enrichissaient aux frais de la nation, des millions de familles descendaient dans la misère. Il est donc clair qu'une dette qui n'a été ni contractée par la nation, ni consentie par elle, ni employée à son profit, ne peut pas être une dette nationale.

« Et vous, tout puissants législateurs, vous auxquels la nation a confié la défense de tous ses droits, vous dont un peuple gravement malade et à toute extrémité attend (ce sont vos propres paroles) la guérison et le salut, vous ne craignez pas d'imposer à la nation déjà épuisée cet énorme fardeau ?... Parmi les vingt-cinq millions de citoyens et de citoyennes libres dont se compose la France, n'y en a-t-il pas au moins vingt-quatre millions auxquels il serait aussi juste de demander le paiement des dettes de l'Empereur de la lune que celui des dettes de la Cour de France ? »

Oui, mais à briser et ruiner la bourgeoisie créancière de l'État, et à supprimer tout crédit public, la Révolution se perdait. Wieland en aurait eu le sentiment si une classe bourgeoise vraiment révolutionnaire avait à ce moment affirmé sa force en Allemagne et dirigé l'opinion.

C'est avec cette molle sympathie, toujours un peu incertaine, prêcheuse et facilement effrayée, que Wieland suit le développement révolutionnaire. A chaque fois qu'il fait des réserves ou éprouve un doute, un nouvel acte de

vigueur, une nouvelle surprise de la Révolution vient, pour ainsi dire, renforcer sa confiance. Parmi tant de prodiges qui déconcertent l'esprit, Wieland se fait peu à peu une sorte de hardiesse résignée qui ne marque plus de crainte au destin. Il accueille la République sans étonnement et sans effroi. La guerre engagée entre la France d'une part, l'Autriche et la Prusse de l'autre, n'a point paru d'abord l'émouvoir. Il dit bien (et non sans une part de raison) que si les souverains avaient eu le dessein arrêté de détruire la Révolution, ils seraient intervenus dès le début. Mais il ne s'attarde pas à cette pensée, et il se laisse porter par le flot grossissant des événements.

Mais quoi? Voici les soldats de Custine. Voici la Révolution française en armes qui pénètre en Allemagne, qui s'installe à Spire, à Mayence, à Francfort même. Ce n'est ni un cri d'effroi ni un cri de haine que pousse Wieland. Et il n'appelle pas non plus l'Allemagne à entrer dans le mouvement révolutionnaire. Il se borne à avertir les puissants, en un langage prudent et mesuré, que bien des idées sont peu à peu descendues au fond du peuple, qui naguère encore étaient inconnues de lui, et qu'il serait sage de se préparer à de grands changements. On dirait vraiment que toute l'Allemagne est pénétrée de lumières, mais qu'elle n'en est point remuée. Il n'y a pas de souffle puissant qui ébranle la forêt et fasse gronder les chênes; mais une sorte de bruissement universel et léger encore avertit que l'atmosphère commence à s'émouvoir. Qui sait si le vent se lèvera? En janvier 1793, Wieland prend pour épigraphe la fameuse formule de la Rome antique aux jours du suprême péril : *Videant consules ne quid detrimenti respublica capiat.* (Que les consuls veillent à ce que la République n'encoure aucun dommage). Et il constate une lente révolution des idées qui prépare la révolution des pouvoirs.

« La culture et l'éducation de l'humanité, qui depuis trois siècles a fait tant de progrès dans les plus importantes régions de l'Europe, s'est élevée par degré et a produit enfin insensiblement un changement presque complet des idées et des sentiments : *c'est une sorte de révolution intellectuelle et morale dont il serait vain et impolitique de tenter d'arrêter par la force les suites naturelles. Il faut au contraire diriger ce mouvement irrésistible avec sagesse et justice, de façon que sans ébranlement violent, et pour le plus grand bien de l'humanité tout entière et des États particuliers, le juste moment et la droite manière d'une transformation nécessaire soient saisis par nous... On ne saurait trop répéter, jusqu'à ce que cette vérité ait été prise à cœur : que maintenant l'humanité en Europe est majeure. Elle ne se laisse plus endormir avec des contes et des chansons de nourrice; elle ne respecte plus aucun préjugé, si autorisé soit-il par une longue tradition. Aucune parole du maître ne vaut plus parce qu'elle est la parole du maître. Les hommes, ceux des classes inférieures comme les autres, voient trop clairement leur propre intérêt et ce qu'ils sont en droit d'exiger, pour se laisser plus longtemps détourner ou apaiser par des formules qui avaient auparavant une sorte de force magique et qui ont été re-*

connues enfin pour des mots vides de sens. Ils ne peuvent plus croire tout ce que croyaient leurs grands pères, et ils ne veulent plus supporter tout ce que supportaient leurs pères. Les abus, les souffrances, les oppressions, que l'on supportait jadis en gémissant et murmurant, mais qu'on supportait parce qu'on croyait machinalement que les choses ne pouraient être autrement, on commence à les trouver insupportables, et on voit qu'un ordre nouveau est possible. On se demande même pourquoi on devrait les supporter, on cherche s'il ne serait point possible de se libérer, et on pressent la possibilité de s'aider soi-même si on était trompé dans la confiance qu'on met encore en ceux qui devraient prendre l'initiative du mouvement. »

Comme le ton révolutionnaire s'élève! Comme sous l'action toujours plus pressante et plus ardente de la France révolutionnaire l'Allemagne, malgré sa langueur et sa dispersion, commence à tressaillir! Elle avertit les princes que s'ils ne font pas eux-mêmes, dans le sens de la liberté et de la justice, les réformes qu'on s'obstine encore à espérer d'eux, c'est le peuple lui-même qui prendra sa propre cause en main. Oui, les spectateurs allemands sont tentés de devenir acteurs et d'entrer dans le jeu de la Révolution. Les idées fermentent, et Wieland note que les formules révolutionnaires ont pénétré enfin jusqu'aux couches les plus profondes, les plus ignorantes et les plus misérables du peuple allemand.

« Une des suites les plus importantes des événements extraordinaires de ces quatre dernières années est celle-ci: c'est qu'une foule d'idées fausses ou à demi vraies, ou exagérées et dangereuses, qui bourdonnent dans bien des têtes, mais aussi beaucoup de vérités, de la plus haute importance, beaucoup de doutes bien fondés à l'égard de ce qu'on tenait pour le moins discutable, une foule de questions, de réponses et de propositions pratiques, sur la législation, le gouvernement, les droits de l'homme et les devoirs des gouvernements, ont un cours universel et ont pénétré jusqu'aux classes inférieures du peuple. Tout cela a cessé d'être la propriété d'un petit nombre d'initiés qui s'en entretenaient entre quatre yeux. L'instruction réelle ou factice, vraie ou fausse a prospéré en ce court espace de temps plus visiblement que dans les cinquante dernières années écoulées. »

Et Wieland note que la Révolution a su choisir des formules si simples et « si massives » qu'elles entrent dans l'esprit du plus pauvre manœuvre, du plus inculte salarié.

« S'imaginer que ce progrès des lumières n'aura pas de conséquences dans notre état politique serait folie. Toute tentative pour mettre obstacle aux progrès de l'esprit humain à raison des abus qu'a pu commettre la liberté serait une impossibilité non seulement morale mais physique. »

Et Wieland, en un mouvement alterné qui est comme l'équilibre instable de son esprit, tantôt insiste pour avertir les princes sur les ressemblances de l'état social de l'Allemagne à celui de la France, et tantôt note les différences

ces deux pays afin de réserver à l'Allemagne une plus douce évolution.

« Dans les choses, dit-il, qui offrent des traits communs, le gros du peuple voit d'abord les ressemblances et ne prend pas les différences en suffisante considération. Comme en Allemagne aussi une grande partie de la Constitution repose sur les principes du vieux système féodal, et est, pour ainsi dire, bâtie de ses débris, comme nous avons aussi une noblesse haute et basse dotée de grands privilèges à l'exclusion de tout le reste de la nation, des évêques et des abbés qui sont en même temps des princes et des souverains, comme nous possédons une foule de riches bénéfices ecclésiastiques sur lesquels la noblesse des chevaliers s'est attribuée une sorte de droit de naissance, comme les restes du vieux régime féodal et les diverses espèces d'esclavage personnel et de servitude réelle qui enchaînent les sujets sur le domaine du seigneur foncier pèsent çà et là lourdement sur les épaules des assujettis, comme chez nous aussi, le manque de liberté personnelle et de libre jouissance de la propriété, et l'énorme inégalité entre une partie relativement petite des citoyens et tous les autres sont très choquants, rien n'était plus naturel que de présumer que des causes semblables produiraient chez nous des effets semblables. Rien d'étonnant donc à ce que, à l'occasion de la Révolution française, la nation allemande aussi se soit partagée en partis qui, grâce à Dieu, n'ont pas troublé la tranquillité publique, mais qui affirmaient leur existence par des manifestations de toute sorte. A peine en France le parti populaire eut-il la haute main qu'il se forma aussi en Allemagne un parti qui avait plus à espérer et un parti qui avait plus à craindre. »

Mais ce parallélisme va-t-il se continuer et se compléter par un soulèvement révolutionnaire de l'Allemagne? Deux choses, selon Wieland, donnent encore aux gouvernants le temps d'aviser et aux hommes sages le droit d'espérer que le progrès nécessaire s'accomplira sans violence. C'est d'abord que l'esprit allemand a réfléchi, comme un large miroir, tous les événements de la Révolution et que la conscience allemande a reçu l'impression des crimes et des hontes de la Révolution française comme de sa grandeur et de sa gloire.

« La tranquillité intérieure, dont nous avons joui jusqu'ici, sauf d'insignifiantes exceptions, dans notre patrie allemande, témoigne du caractère posé et de la saine raison humaine de la nation qui a reçu une juste impression non seulement des triomphes de la liberté et de l'égalité, mais aussi de l'incommensurable misère de l'anarchie, de l'insécurité de la fortune et de la vie, de la fureur des factions, de la Vendée, et de la foule de crimes et d'inhumanités auxquels la Révolution a donné lieu en France et qui ont été la trop chère rançon de chacune de ses victoires. »

Et en second lieu, il y a entre l'ancienne Constitution toute despotique de la France et la Constitution de l'Allemagne, si imparfaite soit-elle, des différences sensibles.

« Si l'Allemagne se trouvait exactement dans les mêmes circonstances que la France il y a quatre ans, si nous n'avions pas une Constitution dont les heureux effets surpassent de beaucoup les désavantages ; si nous n'étions pas réellement en possession d'une grande partie de la liberté que nos voisins de l'Est durent alors conquérir ; si nous ne jouissions pas le plus souvent de gouvernements plus doux, plus respectueux des lois et plus attentifs au bien-être des sujets ; si nous n'avions pas plus de secours contre l'oppression que n'en avaient les Français de cette époque ; si nos impôts étaient aussi exorbitants ; si nos finances étaient dans un état aussi désespéré, et nos aristocrates aussi intolérablement orgueilleux et privilégiés contre toutes les lois à la façon de ceux de France, il n'y a pas de doute que les exemples qui nous sont donnés par ce pays depuis quelques années auraient agi sur nous autrement ; et tandis qu'il n'y a eu que des dispositions au soulèvement, les symptômes de la fièvre auraient éclaté et le peuple allemand serait depuis longtemps de spectateur devenu acteur. »

Et il se peut en effet que le défaut de centralisation du pouvoir politique en Allemagne ait donné à la liberté quelques garanties. Mais encore une fois, que les dirigeants d'Allemagne ne s'endorment point, qu'ils ne résistent point au progrès nécessaire. Voici que les Français, par leur humanité comme par leur vaillance, sont en train de conquérir les cœurs allemands :

« C'est le courage poussé jusqu'à l'héroïsme et uni à la grandeur d'âme et à l'humanité qui dompte le plus puissamment les cœurs et qui excite le mieux l'admiration et l'amour. *C'est une preuve de grande sagesse chez les généraux de l'armée française d'avoir su amener leurs soldats à observer dans les contrées voisines, où ils jouent maintenant aux maîtres, une si bonne tenue, de conquérir par une conduite au-dessus de toute atteinte (au moins en Allemagne), l'estime et la sympathie des peuples auxquels ils prêchent leur nouvel évangile. On se demandait, étonné, si c'étaient bien là les cannibales, les monstres, les bêtes apocalyptiques dont on avait depuis quatre ans raconté tant de méfaits.* Et l'on se trouvait forcé de croire que tout ce qu'on avait lu et entendu des horreurs des fameuses journées noires et de tant de démarches furieuses par lesquelles le peuple souverain avait exercé sa façon de justice, était sinon créé de toutes pièces par les aristocrates et leurs partisans, au moins démesurément grossi. »

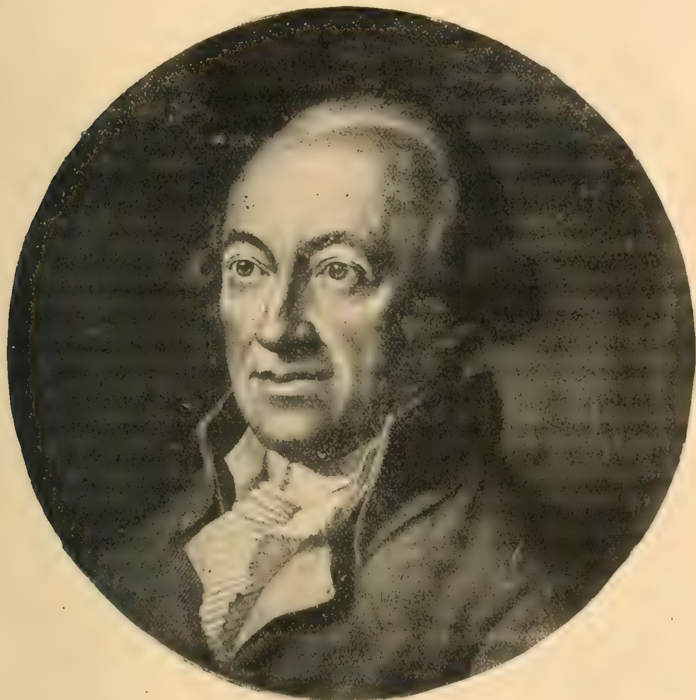
Ainsi, la pensée de l'Allemagne chancelait et ne savait au juste où se fixer. Cette ligne moyenne tracée par Wieland, avec ses inflexions et adaptations prudentes, représente sans doute assez bien l'état le plus général des esprits.

L'enthousiasme premier de Klopstock ne résista pas aux violences de la Révolution. Il avait d'abord salué en elle la liberté et la paix. Il lui semblait que par l'organisation légale de la liberté les conflits et les guerres allaient disparaître : guerres à l'intérieur des peuples ; guerres de peuple à peuple.

Et plus peut-être que tout autre Allemand, il avait appelé l'Allemagne à entrer dans les voies de la France.

« Connaissez-vous vous-mêmes », criait-il en 1789 aux Allemands qui gardaient envers la Révolution naissante une attitude énigmatique.

« La France s'est donné la liberté. C'est le plus haut fait du siècle et qui



WIELAND.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

va jusqu'à l'Olympe. Et toi, ô Allemagne, seras-tu assez misérablement bornée pour le méconnaître? Et ton regard ne saura-t-il percer le brouillard et la nuit? Parcours les annales du monde et trouve si tu le peux quelque chose qui approche de ce qui s'accomplit là-bas. O destin! Les Français sont maintenant nos frères; et nous? Ah! j'interroge en vain: vous restez muets, Allemands! Que signifie votre silence? Est-ce la tristesse de la douleur impuissante et résignée? Ou bien annonce-t-il une transformation prochaine? Ainsi le calme profond annonce parfois la tempête qui va se déchaîner en

tourbillon et faire éclater ses nuages de grêle. Et après la tempête, l'air respire à peine d'un souffle léger; les ruisseaux chantent, et les gouttes de pluie tombent du feuillage; dans la fraîcheur exquise montent des vapeurs de parfums; et la sérénité bleue sourit, dans la vaste étendue du ciel. Tout est force, vie et joie; le rossignol chante le chant des fiançailles et plus aimante encore chante la fiancée. Les garçons dansent autour de l'homme qu'aucun despote ne méprise plus; et les filles entourent la femme paisible qui donne au dernier né le lait de la liberté. »

Hélas! comme bientôt Klopstock s'effraiera de l'orage! Il ne saura pas attendre qu'après le déchaînement des fureurs et des foudres « la sérénité bleue » de la liberté et de la paix luise sur les hommes. Pendant trois ans encore, de 1789 à 1792, il chante la Révolution. En 1790, il dédie au duc de la Rochefoucauld un poème dont le titre est significatif: *Eux et pas nous*.

« Si j'avais cent voix, elles ne suffiraient pas à célébrer la liberté de la France. Que n'accomplissez-vous pas! Le plus terrible des monstres, la guerre, est enchaîné par vous. O ma patrie, nombreuses sont les douleurs, le temps les adoucit et elles ne saignent plus. Mais il en est une que rien n'apaise pour moi, et qui saigne toujours. Ce n'est pas toi, ma patrie, qui as gravi le sommet de la liberté, et qui en as fait rayonner l'exemple tout autour de toi, aux autres peuples. Ce fut la France. Toi, tu n'as pas goûté à la plus délicieuse des gloires; tu n'as pas cueilli ce rameau d'immortalité... Elle ressemblait pourtant, cette palme glorieuse, à celle que tu cueillis lorsque tu épuras la religion, lorsque tu lui rendis la sainteté que lui avaient ravie les despotes âpres à enchaîner les âmes; les despotes qui faisaient couler le sang à flots quand le sujet ne croyait pas tout ce que la fantaisie délirante du maître lui ordonnait de croire. Si par toi, ô ma patrie, le joug des despotes tonsurés fut brisé, ce n'est pas toi qui brises le joug des despotes couronnés. »

Glorieuse pour avoir commencé, par la Réforme, l'affranchissement de la conscience, l'Allemagne n'a pas su prendre l'initiative de la Révolution et elle ne s'y engage même pas à la suite de la France.

Même en avril 1792, même au moment où la guerre est déclarée entre la France et la Prusse et l'Autriche, Klopstock reste fidèle à sa foi en la Révolution. Il ne demande point si les révolutionnaires de France n'ont pas contribué, par leur naïveté ou leurs calculs, à déchaîner le conflit. Il ne se souvient que d'une chose: c'est que la France a proclamé la liberté des hommes: c'est qu'elle a déclaré qu'elle répudiait toute guerre de conquête; et il s'indigne de l'entreprise violente dirigée maintenant contre elle.

Il proteste contre les chefs de l'Allemagne qui méconnaissent le sentiment du peuple allemand, et il donne le beau nom de « Guerre de la liberté », (c'est le titre de l'ode) à la guerre que va soutenir la France de la Révolution

« La sage humanité a créé le groupement des hommes en États ; elle a fait de la vie le moyen de la vie. Les sauvages ne vivent pas, ils végètent comme des plantes ou comme des bêtes. ils ne jouissent pas de leur âme. L'idée d'association et de paix est allée bien haut en Europe : elle touche presque au but suprême; et il n'y a plus maintenant, selon le secret des grands artistes, qu'à répandre sur le ferme dessin le charme des couleurs. Mais aussitôt que les chefs des nations agissent à leur place, alors il n'y a plus de loi, et les gouvernants deviennent des sauvages ; ils sont une force brute de la nature, comme des lions ou de la poudre explosive. *Et maintenant vous voulez le sang du peuple qui, le premier de tous les peuples, s'approche du but suprême, qui, bannissant la furie laurée, la guerre de conquête, s'est donné à lui-même la plus belle des lois ; vous voulez, le feu et le glaive en mains, précipiter de la hauteur redoutable le peuple d'effort et de courage, le peuple sauveur de lui-même, qui a gravi le sommet de la liberté ; et vous voulez le contraindre de nouveau à être au service des sauvages. Vous voulez prouver par le meurtre que le juge du monde, et, tremblez ! le vôtre aussi n'a pas donné de droits à l'homme. Puissiez-vous, avant que le glaive s'ensanglante dans la blessure, comprendre les avertissements de la sagesse ! Puissiez-vous voir ! Déjà dans votre pays l'étincelle s'éveille et la cendre rougeoie. N'interrogez pas les courtisans ni les privilégiés de naissance, dont le sang coule pour vous dans les batailles. Interrogez ceux par qui luit le soc de la charrue, le commun de l'armée dont le sang non plus n'est pas de l'eau. Et apprenez, par leurs réponses loyales, ou par leur silence, ce qu'ils voient dans la cendre. Mais vous les méprisez. Jouez donc le jeu effroyable, et où nul ne se risqua encore, d'une guerre à l'aspect tout nouveau.* »

Or, à qui s'adressaient ces véhémentes et presque menaçantes paroles? Au duc Ferdinand de Brunswick. Klopstock lui fit parvenir directement cette ode, au moment même où la campagne allait commencer, en sorte que le généralissime pouvait trouver dans sa bibliothèque l'admirable dialogue que lui dédia Lessing sur la paix universelle, et dans sa correspondance, la poésie enflammée de Klopstock.

Le grand prosateur et le grand poète semblaient s'être entendus à vingt ans d'intervalle pour faire peser sur Brunswick une sorte de malédiction. Comment pouvait-il combattre de grand cœur, quand toute la pensée illustre de l'Allemagne était contre lui? Ainsi la force des idées nouvelles était sur Brunswick comme un fardeau. Mais quel état étrange et ambigu que celui de l'Allemagne ! Par quelques-uns de ses grands écrivains, par Lessing disparu mais toujours vivant dans les esprits, par Klopstock puissant et âpre, elle maudit la guerre d'oppression entreprise contre la France : et elle n'a pas la force de s'y opposer. Elle ne tente pas un mouvement révolutionnaire qui serait au profit de la France et de la Révolution la diversion suprême et le

salut. Et bientôt Klopstock lui-même commencera à s'émouvoir de la « tyrannie jacobine ».

Dès 1792, il se plaint qu'après avoir brisé toutes les corporations la Révolution ait laissé se constituer la corporation des Jacobins, ce club qui est « comme un serpent dont la gueule dévore Paris et dont les anneaux enserrent la province ».

Lorsque, par un décret de la Législative, Klopstock est naturalisé français, il ne refuse point cet honneur. Il remercie au contraire avec effusion par une lettre à Roland. Mais il marque ses réserves. Il adjure le ministre de ne pas laisser se reproduire les événements de septembre et d'arrêter la France dans la voie de l'anarchie.

Pour bien montrer qu'il est hostile à la politique d'universelle propagande contre les rois, il célèbre le roi de Danemark, son action émancipatrice et sage. Et il termine sa lettre en disant qu'il est surtout heureux que son titre de citoyen français fasse de lui « le concitoyen de Washington », naturalisé aussi. C'était rappeler la Révolution française à la politique modérée et à demi conservatrice des chefs du mouvement national américain. Et bientôt Klopstock se détachera tout à fait de la Révolution française. Visiblement, ses sympathies, après être allées aux modérés comme le duc de La Rochefoucauld, s'étaient portées et fixées sur les Girondins. Dès que ceux-ci sont menacés, dès que l'influence de Robespierre s'affirme, Klopstock se retire. Il évoque, avec une phraséologie sépulcrale qui est un peu fatigante, le fantôme sanglant de la loi percée d'innombrables coups de poignards : et après avoir ainsi résumé la Révolution en ce triste spectre des jours noirs de septembre, il se désavoue lui-même en 1793, dans un poème, qui est un acte de contrition : « *Mon erreur* ».

« Longtemps je les avais suivis des yeux, non pas ceux qui parlaient, mais ceux qui agissaient... Je croyais, ah ! quelle illusion ! que c'était la joyeuse aurore des rêves d'or. C'était comme un enchantement, comme une joie de l'amour pour mon esprit altéré de liberté... Liberté, mère du salut, il me semblait que tu serais la créatrice, que de ta main divine tu façonnerais les hommes heureux élus par toi. N'aurais-tu plus la force créatrice? Ou bien sont-ils une matière rebelle à ta main ? Leur cœur est-il de roc et leur œil n'est-il plus que nuit? Ton cœur, ô liberté, est la loi : mais leur regard est celui du faucon et leur cœur est une lave ardente. Leur regard étincelle et leur cœur jette du feu quand l'anarchie leur fait signe. C'est elle seule qu'ils connaissent. Toi, ils ne te connaissent plus. Et pourtant c'est ton nom, ô liberté, qui fait tout. Et quand le glaive frappe les meilleurs citoyens, c'est en ton nom qu'il s'abat sur eux. »

Ainsi finissait vite en sombre désillusion l'espérance première de Klopstock. Mais n'est-ce point là la lassitude d'un poète vieilli, qui touchait à sa soixante-dixième année et qui, malgré l'effort un peu solennel de sa pensée,

ne pouvait plus dominer les impressions immédiates et s'élever à la vision sereine de l'avenir ?

Schiller, en pleine force virile (il avait trente ans en 1789), avait marqué bien plus tôt sa défiance et sa réserve. Il avait arrêté soudain les élans du marquis de Posa. Pas un moment il ne s'était livré à la Révolution. Défiance d'idéaliste qui a peur que son rêve trop haut et trop beau ne soit déformé et abaissé par les faits. Les hommes ne lui paraissaient préparés nulle part encore à cette tâche, but suprême de l'humanité, de transformer, comme il le dit, « l'État de contrainte en un État de raison ». Dès lors, pourquoi s'attarder et s'attrister à regarder les efforts stériles et convulsifs d'une génération présomptueuse qui veut réaliser la liberté au dehors avant de l'avoir réalisée en elle-même ? Plus d'une fois Schiller détourna ses yeux de la Révolution comme d'un spectacle bizarre et manqué, qui ensanglanterait la scène sans trouver un dénouement. Il laisse sans réponse les questions pressantes de son ami Kerner, Souabe de naissance comme lui, qui lui demande son sentiment sur la Révolution. Il essaie pourtant, en 1792, par la lecture attentive du *Moniteur*, de se former un jugement exact.

Les approches de la guerre lui font dire que désormais tout citoyen, tout Allemand, doit prendre parti. Mais il ne parvient pas à surmonter l'universelle répugnance que lui inspirent toutes les classes en lutte : corruption et frivolité en haut, instinct grossier et brutal en bas. Et il ajourne à des siècles lointains ses espérances d'humanité : « Oui, écrit-il en 1793, s'il était vrai que la raison est désormais la législatrice de la politique, que l'homme, au lieu d'être traité comme un moyen est respecté et traité comme une fin, que la loi est élevée sur le trône et que la vraie liberté est le fondement de l'édifice de l'État, si cet événement extraordinaire était accompli, je prendrais pour toujours congé des Muses, et je consacrerais toute mon activité au plus glorieux des Arts, au gouvernement de la seule raison. Mais c'est précisément le fait que j'ose mettre en doute. Oui, je suis si éloigné de croire au commencement d'une régénération en politique que les événements du temps reculent bien plutôt toutes mes espérances de plusieurs siècles.

« Avant que ces événements aient éclaté, on pouvait se flatter de la douce illusion que l'influence insensible et ininterrompue des têtes pensantes, que les germes de vérité répandus depuis des siècles, et le trésor d'instruction accumulé avaient formé la sensibilité humaine à accueillir le meilleur, et avaient préparé une époque où la philosophie pourrait assumer l'organisation morale du monde et où la lumière prévaudrait sur les ténèbres. On était allé si loin dans la culture théorique, que les vénérables piliers de la superstition commençaient à vaciller et que le trône des préjugés dix fois séculaires était ébranlé. Rien ne paraissait plus manquer, que le signal d'une grande réforme, unissant les esprits dans un commun effort. Or, le signal a été donné, et que s'est-il produit ?

« La tentative du peuple français de se rétablir dans les droits sacrés de l'homme et de conquérir la liberté politique n'a fait que mettre au jour son impuissance et son indignité ; et par elle, non seulement ce malheureux peuple, mais avec lui une partie considérable de l'Europe et son siècle entier a été précipité à nouveau dans la barbarie et l'esclavage. Le moment était le plus favorable, mais il trouva une génération corrompue qui n'était pas digne de lui, et qui ne sut ni se hausser à cette occasion admirable, ni en profiter. L'usage que cette génération a fait du grand don de la fortune prouve incontestablement que la race humaine n'est pas encore sortie de l'âge de la violence enfantine, que le gouvernement libéral de la raison vient trop tôt quand on est à peine préparé à dominer en soi la force brutale de l'animalité, et que celui-là n'est pas mûr pour la liberté civile qui est à ce point dépourvu de la liberté humaine.

« C'est dans ses actes que se peint l'homme, et quelle est l'image qui s'offre à nous dans le miroir du temps présent? Ici la plus révoltante sauvagerie ; là l'extrémité opposée de l'inertie ; les deux plus tristes désordres où puisse sombrer le caractère humain réunis en une seule époque. Dans les classes inférieures nous ne voyons que des instincts grossiers et anarchiques, qui se déchaînent en brisant tous les liens de l'ordre social, et se hâtent à leur assouvissement bestial avec une fureur incoercible. Ce n'était pas l'intérieure résistance morale, c'était seulement la force contraignante d'en haut qui jusque-là en avait contenu l'explosion ; ce n'étaient pas des hommes libres que l'État avait opprimés, c'étaient des animaux sauvages auxquels il avait imposé des chaînes salutaires. Si l'État avait réellement opprimé l'humanité, comme on l'en accuse, c'est l'humanité que l'on verrait apparaître après la destruction de l'État. Mais la fin de l'oppression extérieure ne fait que rendre visible l'oppression intérieure, et le sauvage despotisme des instincts fait éclore tous ces méfaits, qui provoquent à la fois le dégoût et l'horreur.

« D'un autre côté, les classes civilisées offrent le spectacle plus répugnant encore de l'atonie complète, de la faiblesse d'esprit et d'un abaissement du caractère qui est d'autant plus révoltant que la culture même y a une plus grande part.... Les lumières dont les hautes classes de notre temps se vantent avec raison ne sont qu'une culture théorique, et elles n'ont guère servi qu'à mettre en système la corruption et à la rendre inguérissable. Un épicurisme raffiné et conséquent a commencé à éteindre toute énergie du caractère, et les chaînes toujours plus étroitement rivées des besoins, la dépendance croissante de l'humanité à l'égard du physique, ont conduit peu à peu à ceci : que le marasme de l'obéissance passive est la règle suprême de la vie. De là l'étroitesse dans la pensée, la débilité dans l'action, la pitoyable médiocrité dans les résultats, qui, à sa honte, caractérisent notre temps. Ainsi nous voyons l'esprit du temps chanceler entre la barbarie et l'inertie, la libre pen-

sée vulgaire et la superstition, la grossièreté et l'efféminement, et c'est seulement l'équilibre des vices qui maintient encore le tout.

« Est-ce là, je le demande, l'humanité pour les droits de laquelle la philosophie se dépense, que le noble citoyen du monde porte en sa pensée, et en laquelle un nouveau Solon réaliserait ses plans de constitution? J'en doute fort... Et s'il m'est permis de dire ma pensée sur les nécessités politiques présentes et sur les chances de l'avenir, j'avoue que je considère toute tentative pour améliorer selon les principes la constitution de l'État (et toute autre amélioration n'est qu'un expédient et un jouet) comme prématurée, tant que le caractère humain ne s'est pas relevé de sa chute profonde, et c'est un travail qui exige au moins un siècle. On entendra parler à la vérité de la destruction de maint abus, de mainte réforme heureuse, essayée dans le détail, de mainte victoire de la raison sur le préjugé mais ce que dix grands hommes auront bâti, cinquante esprits faibles le jetteront à bas. Dans toutes les parties du monde, on enlèvera leurs chaînes aux nègres, et en Europe on mettra des chaînes aux esprits... *La République française disparaîtra aussi vite qu'elle est née ; la constitution républicaine aboutira tôt ou tard à un état d'anarchie, et le seul salut de la nation sera qu'un homme puissant surgisse n'importe d'où qui dompte la tempête, rétablisse l'ordre, et tienne ferme en main les rênes du gouvernement, dût-il devenir le maître absolu non seulement de la France, mais encore d'une grande partie de l'Europe.* »

Hélas! comme Schiller est sévère! et, si l'on me passe ce mot familier, comme il en prend à son aise! Il n'est pas dans la tourmente ; il ne comprend pas les colères, il ne subit pas les entraînements d'un peuple que l'absolutisme le plus aveugle a conduit jusqu'à l'extrémité de la ruine et du péril, qui a été obligé de susciter en quelques mois une Constitution nouvelle, qui est passé brusquement du sommeil politique à la vie la plus intense et la plus exaltée, qui était sage pourtant et mesuré, qui s'obstinait à garder sa confiance à ceux mêmes qui le trahissaient, violant la Constitution jurée, appelant l'étranger à le détruire, et qui n'a frappé, pour ainsi dire, que lorsqu'il a été acculé par le cynisme de la trahison infinie et du mensonge éternel. Oui, Schiller, en s'élevant, est injuste pour ceux qu'aveugle dans la triste vallée la poussière sanglante de la bataille.

Et pourtant il est salutaire pour nous de méditer ces fortes et sévères pensées. Ce n'est point du pessimisme, ce n'est point du découragement. Schiller ne désespère pas de l'humanité; il croit au contraire avec certitude et il sait que par l'éducation elle se libèrera; et s'il faut du temps, s'il faut un siècle, des siècles même, le temps est-il mesuré à l'effort humain? Est-il mesuré à la pensée humaine qui d'avance prend possession des résultats futurs et en nourrit son courage?

Cette sérénité clairvoyante et sévère est admirable. Pas d'illusion sur le présent; mais aucun fléchissement de l'espérance. Le grand poète était in-

juste pour ses contemporains et pour la France révolutionnaire. Il ne voyait pas assez, il ne disait pas assez combien l'effort même anarchique et convulsif du présent contribuait à préparer la paix future, l'ordre de liberté, de démocratie et de justice attendu par les hommes. Mais quelle pénétration et quelle profondeur du regard! Oui, comme il l'annonçait, il a fallu au moins un siècle pour que le gouvernement certain, régulier et légal de la démocratie fût assuré en France et dans une grande partie de l'Europe. Oui, comme il l'annonçait dès le début de l'année 1793 avec une précision qui épouvante, la République française sera emportée en quelques années, on peut dire, du point de vue de l'histoire, en quelques jours; et la figure du soldat brutal qui se servira de la Révolution pour s'emparer de la France et d'une partie de l'Europe se dresse dans la prophétie de Schiller au seuil déjà bouleversé des libertés nouvelles.

Ah! comme on se prend à détester, quand on en constate l'impression funeste en de nobles et libres esprits comme Schiller, les inutiles sauvageries qui ensanglantèrent quelques journées de la Révolution, et les rivalités misérables des amours-propres et des ambitions! Comme on mesure le mal qu'elles ont fait à la Révolution en lui aliénant au dehors tant de fières consciences et en l'obligeant, par un cercle de fatalité, à redoubler de violence épuisante pour conjurer précisément les périls extérieurs que les premières violences ont ou excités ou aggravés!

Oui, que Marat comparaisse avec l'odieux et niais numéro du 19 août où il montrait aux massacreurs le chemin de l'Abbaye; qu'il sorte de sa cave obscure, et qu'il regarde le monde; qu'il regarde l'Europe. Il verra combien, par la politique de meurtre, que lâchement d'ailleurs il désavoua quelques semaines après, il a fourni d'armes terribles à la contre-révolution, mais surtout de quel fardeau il a accablé les esprits dont les sympathies premières allaient à la liberté.

Et que Roland aussi sorte du bureau où il confectionne ses lourdes diatribes. Qu'il regarde, lui aussi; qu'il mesure le mal qui a été fait au loin par les divisions insensées dont il fut l'artisan austère.

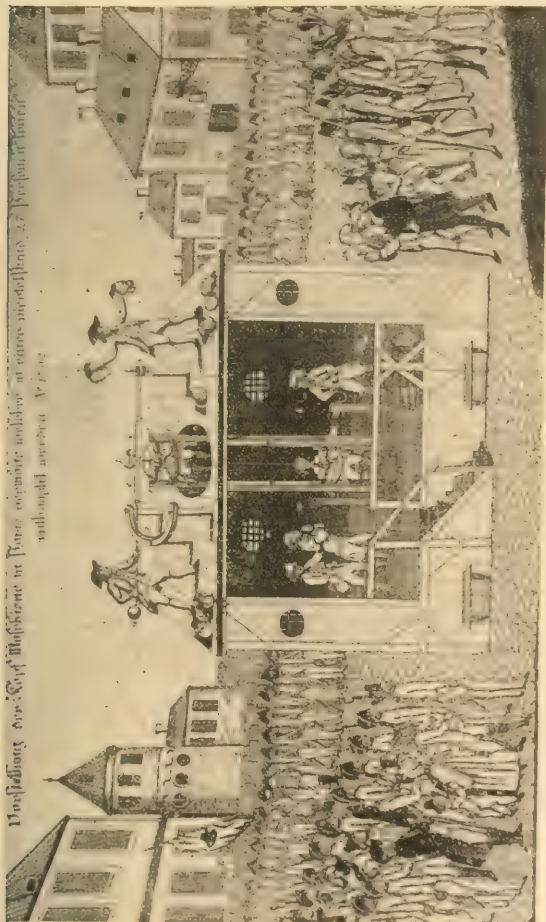
Et nous, socialistes du vingtième siècle, qui nous passionnons et nous attristons à l'effort héroïque et aveugle, sublime et incertain, puissant et contrarié que fit il y a cent vingt ans la liberté, ayons ce haut souci d'incessante et large éducation, que le grand poète allemand, affligé mais non abattu par la faillite prévue des libertés françaises, recommandait à l'avenir comme le devoir essentiel.

Que de cerveaux de « révolutionnaires » sont encore des caves obscures, et que de cerveaux « d'hommes d'État » sont encore de pauvres antichambres d'intrigue et d'ambition! Faisons entrer la lumière dans le souterrain haineux de Marat, dans le terne et pédantesque salon de Roland.

Chercher en toute question toute la vérité et la dire toute, étudier dans

le détail exact la réalité prochaine, et regarder aussi à l'horizon du monde : voilà le mot de salut. Voilà la suprême sauvegarde contre des égarements nouveaux et des déceptions nouvelles.

C'est à l'éducation esthétique que Schiller demande d'abord réconfort et



Machine à couper les têtes.
Image contre révolutionnaire.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

joie ; sa formule était : « Par la beauté à la liberté, par la culture esthétique à la culture politique. » Mais quoi ! Faudra-t-il attendre pour délivrer l'humanité de ses chaînes qu'elle ait appris, dans l'admiration réfléchie des chefs-d'œuvre de l'art, le secret des créations équilibrées et des efforts harmonieux ?

Peut-être aurait-il eu plus d'impatience révolutionnaire si, au lieu de professer à Iéna auprès d'une jeunesse disciplinée à la prussienne et qui se prêtait volontiers à l'attente grave et aux lentes évolutions de pensée, il était resté en contact avec son pays d'origine, avec l'ardente Souabe. Là, la jeunesse des Universités et des écoles, aussi bien que les corporations d'artisans s'exaltaient, dès 1789, aux premiers bruits de la Révolution française. M. Adolf Wohlwill a rapproché, en un bref et vivant tableau, les traits de ce mouvement (Hambourg, 1875).

Dans le Wurtemberg, dans la Souabe, il y avait, en le quart de siècle qui précéda la Révolution, une grande animation de pensée, et aussi une vie politique assez riche. Ce fut, avec les pays du Rhin, le plus chaud foyer révolutionnaire d'Allemagne. Les villes y avaient gardé d'importantes franchises et les États, où les diverses classes étaient représentées, avaient quelque puissance et quelque activité.

A vrai dire, l'horizon des bourgeois et artisans était un peu étroit. Il s'était formé des oligarchies bourgeoises qui avaient là, comme partout en Europe, absorbé peu à peu le pouvoir municipal ; et la lutte était engagée entre les corporations d'artisans et la bourgeoisie moyenne d'une part, qui voulaient reconquérir leur influence, et l'oligarchie. C'est souvent sur des questions minuscules et d'intérêt purement local que s'engageait la lutte.

Mais, dès que la Révolution française éclata, elle fournit à ces luttes municipales des formules plus vastes. C'est au nom des Droits de l'homme que les classes moyennes demandaient une interprétation plus large des constitutions municipales. Et la revendication des libertés coutumières du moyen âge, usurpées ou resserrées peu à peu par des coteries de bourgeois riches, s'autorisait parfois du *Contrat social.* C'était comme un grand souffle passant soudain dans un décor d'archéologie. Mais les étudiants, surtout ceux de l'Université de Tubingen, ceux de l'école carolienne, étaient tout préparés à se passionner pour la liberté révolutionnaire. Il y avait d'abord, entre leurs études qui les mettaient en contact avec la libre vie de la Grèce et de Rome, et la discipline étroitement militaire à laquelle ils étaient soumis à l'école carolienne un contraste qui se traduisait parfois par des soulèvements. Mais surtout une ardente vie intérieure s'accumulait en eux qui ne tarderait pas à se répandre en sympathies de Révolution. Elle était faite d'éléments multiples et confus, mais dont la confusion même était d'une extrême richesse. C'était un mélange des souvenirs des républiques anciennes et des formules de la démocratie moderne. Quand Sparte, Athènes et Rome les avaient exaltés, Rousseau les enflammait; un vent large et chaud passait sur l'agora ou sur le forum et semblait les élargir, y appeler les multitudes. Le droit inaliénable de l'homme proclamé par Rousseau leur paraissait le moyen nouveau de retrouver l'antique liberté ensevelie sous des siècles d'oppres-

sion. C'était comme la pioche, forgée au feu des forges modernes, qui sous l'accumulation des servitudes retrouve la statue mutilée, mais belle encore et noble, de la liberté grecque ou de la liberté moderne. Ils adoraient en démocrates ce que Winckelmann exhumait et commentait en artiste. Et d'autre part, en ces jeunes esprits effervescents il s'était fait comme une fusion de nationalisme allemand, de loyalisme impérial, de cosmopolitisme humain et de liberté démocratique.

Schubart, Karl Friedrich von Mœser étaient des patriotes ardents. Ils rêvaient de reconstituer une Allemagne une, grande et puissante. Ce n'était point par une entière fusion et centralisation à la manière française qu'ils entendaient la réaliser, mais plutôt par un fédéralisme puissamment ordonné et pénétré du sentiment national. « Dans la confédération suisse, disait Schubart, la division en treize cantons est une division géographique; elle n'atteint pas le cœur même des confédérés... Oh! que l'Allemagne serait heureuse, qu'elle serait tranquille si un Berlinois apprenait à considérer comme sa patrie, à aimer et à vénérer Vienne, Vienne le Hanovre, et la Hesse Mayence! » Mais c'est la grande autorité impériale fortifiée, affermie, qui leur paraît le lien nécessaire de la fédération allemande. Elle sera le symbole vivant et la garantie de l'unité.

Le jeune poète Thill glorifie l'Empire : « O Père, tu n'as rien montré de plus grand sous le soleil que le trône impérial d'Allemagne. » Et Schubart, en 1784, pousse le cri de guerre du nationalisme et de l'impérialisme allemand. « Les lions s'éveillent, ils entendent le cri de l'aigle (l'aigle impérial d'Allemagne), son battement d'ailes et son appel de combat. Et ils arrachent aux mains de l'étranger les pays qui nous furent dérobés, les grasses prairies et les ceps chargés de raisins. Au-dessus d'eux s'élèvera un trône impérial allemand et il projettera sur les provinces de ses voisins une ombre terrible. » Ces enthousiastes fondaient en une seule et glorieuse image de héros réformateur et guerrier les traits de Joseph II et ceux de Frédéric II, « l'unique, l'incomparable ». Mais ils ne se livraient pas tout entiers à ces élans belliqueux. Souvent aussi, sous l'action de la philosophie française, c'est à l'humanité tout entière qu'ils voulaient se dévouer.

Schiller, en un des premiers numéros de sa *Thalie du Rhin*, avait dit : « J'écris comme un citoyen du monde qui n'est au service d'aucun prince. J'ai commencé par perdre ma patrie pour l'échanger contre le grand univers. » Et ce cosmopolitisme animé de liberté se mêlait dans l'âme confuse et ardente des jeunes Souabes aux rêves de nationalisme héroïque. Ils conciliaient ces tendances diverses en se figurant que la grande Allemagne rétablie en sa puissance servirait la cause de l'humanité et de la paix. A peine Schubart, en 1787, échappe-t-il à la dure captivité de dix ans que lui avait infligée le despotisme du duc de Wurtemberg, il salue l'espérance grandissante d'une Allemagne forte et pacificatrice. Il annonce les jours lumineux, où la libre

Germanie sera, comme elle commence à l'être, « le centre de toute la force européenne et le haut aréopage, qui apaise les différends de tous les peuples ».

Dans la jeunesse des Universités de Wurtemberg et de Souabe, toutes les espérances mêlées et vastes se répandaient. La Révolution française n'obligea point tout d'abord ces libres et riches esprits à faire un choix entre leurs tendances, à opter entre la liberté et la patrie. Car la Révolution, en ses débuts, fut à la fois une affirmation de liberté humaine et de paix. Elle abolissait les tyrannies et les privilèges, et condamnait les guerres de conquête. C'est donc de tout cœur que la jeunesse de l'Université de Tubingue et de l'école carolienne se donnait d'abord à la Révolution, et Schubart, dans sa *Chronique allemande*, les y animait. Les étudiants formèrent un vrai club où les journaux français étaient lus avec enthousiasme, où des discours enflammés glorifiaient la liberté. Le voisinage des émigrés qui avaient poussé jusqu'en Souabe les exaspérait, et il y avait des collisions et des duels. Même sous la discipline militaire de l'école carolienne, les étudiants trouvèrent le moyen de former un club secret. Les plus brillants d'entre eux, Christophe Pfaff, Georges Kerner, haranguaient leurs camarades. Ils s'associèrent le 14 juillet 1790 à la grande fête française de la Fédération ; et de nuit, trompant la surveillance de leurs chefs qui n'avaient point prévu un coup aussi audacieux, ils se rendirent dans la salle ducale du trône. Ils installèrent sous le baldaquin une statue en plâtre de la liberté, flanquée des bustes de Brutus et de Démosthène, et ils annoncèrent, en paroles véhémentes, la fin de toutes les tyrannies. Que la France révolutionnaire était grande qui faisait ainsi battre les cœurs !

Les étudiants se risquèrent même à des manifestations publiques. Aux fêtes figurées données à Stuttgard en l'honneur des émigrés, des membres de la « Ligue de la liberté » se glissèrent, et une première fois, ils représentèrent, par une pantomime inattendue et contre laquelle on n'osa pas sévir, l'abolition de la noblesse. Premier châtiment des émigrés qui, hors de la patrie qu'ils avaient désertée, trouvaient la moquerie et l'affront. Ils peuvent s'enfoncer au loin, même dans la passive Allemagne, la Révolution est encore là pour les bafouer. Une autre fois, au cours des fêtes, les jeunes révolutionnaires brisèrent une urne que portait un de leurs camarades déguisé en dieu Chronos. Et de l'urne s'échappèrent en abondance des bouts de papier où étaient inscrites des devises de liberté et des attaques contre les princes français. Mais si ces ruses et espiègleries audacieuses attestent l'esprit de révolution qui fermentait dans la jeunesse, elles témoignent aussi que la révolution en Allemagne n'était pas un large mouvement public.

Quelle joie de rencontrer parmi les étudiants de Tubingue à cette époque, et au premier rang des fervents de la liberté, le jeune Schelling et le jeune Hegel ! Hegel semblait tout absorbé en ce moment par l'étude de la Grèce, dont il dira plus tard en un discours admirable que « si la Bible a peint le

Paradis de la nature, c'est la pensée grecque qui est le Paradis de l'esprit ». Il ne sortait de ce Paradis que pour se passionner aux événements de la Révolution française, à ces affirmations souveraines du droit qui étaient l'affirmation vivante de l'esprit. Schelling, qui éblouissait déjà l'Allemagne par l'éclat prodigieusement précoce de son esprit et par la merveilleuse variété de son savoir, était si ardemment épris de la Révolution, qu'il fut suspecté par les chefs de l'Université d'être l'auteur d'une traduction allemande de la *Marseillaise* qui circulait factieusement.

Oui, c'est une joie de voir à cette heure, sous le rayon de la Révolution, ces tout jeunes hommes, presque des adolescents, qui donnèrent à la philosophie allemande toute son audace et toute son ampleur. Quand furent proclamés les Droits de l'homme, Hegel avait vingt ans; quand retentirent les premiers accents de la *Marseillaise*, Schelling avait dix-sept ans. Et loin de moi l'enfantillage de faire à la Révolution française une trop large part dans les futures hardiesses de leur pensée! Je sais bien que c'est des sources profondes de la pensée allemande que jaillirent leurs systèmes. Je sais bien que déjà, malgré son apparente prudence et sa sobriété intellectuelle, Kant, en faisant de la pensée la législatrice même de la nature, avait ouvert la carrière à toutes les audaces. Mais enfin qui peut douter que l'émotion première du grand événement qui renouvelait le monde par la pensée n'ait soulevé ces jeunes esprits? Comment Schelling ne serait-il pas plus hardi à chercher l'unité de l'esprit et de la nature quand dans la Révolution, qui d'abord le passionne, se réalise l'unité du droit et du fait, la pénétration de la raison et des choses? Hegel dira plus tard, avec admiration, que la Révolution française a fait ce prodige de « mettre l'humanité sur la tête », c'est-à-dire de donner pour base à la vie réelle les principes mêmes de la pensée. Et lui-même ne sera-t-il pas ainsi plus audacieux à mettre l'univers « sur la tête », c'est-à-dire à faire procéder tout le mouvement de la réalité du mouvement et de la dialectique de l'idée? La flamme de vie de la Révolution faisait s'évanouir en ces jeunes esprits ce que la philosophie, même en Kant, gardait encore de scolastique. C'est bien le monde, c'est bien l'univers qui appartenait à l'esprit; et la réalité sociale, tout éclairée intérieurement du feu de la Révolution, prenait pour ces jeunes dialecticiens enthousiastes la transparence de l'idée. Ainsi se faisait, en ces creusets ardents des laboratoires de pensée de Tubingue, la fusion de l'esprit allemand et de l'esprit français, du profond idéalisme de l'Allemagne et de l'actif idéalisme de la France.

Quand donc les deux peuples retrouveront-ils, au souvenir de ces heures sacrées, la force de refaire leur union?

Lorsque la France révolutionnaire étendit à l'Alsace les décrets du 4 août, lorsqu'elle abolit les droits féodaux des princes allemands possessionnés en Alsace, lorsqu'elle parut ainsi, allant au delà de ce que prévoyait le traité de Westphalie, incorporer décidément l'Alsace à la vie française, les patriotes

allemands les plus ombrageux et les plus fervents ne protestèrent pas. Il leur eût paru insensé et coupable d'opposer leur patriotisme au progrès pacifique de la Révolution et de la liberté. Schubart lui-même écrivait :

« Devenir ainsi Français est le plus grand bienfait que puisse imaginer un Allemand qui croit être libre, quand derrière lui claque le fouet du despote. »

Et il considérait comme le plus grand honneur de sa vie d'être invité, le 14 juillet 1790, à la fête de la Fraternité par les révolutionnaires de Strasbourg, qui étaient en communication constante avec la Souabe. Mais le drame de conscience commença pour tous ces hommes en Allemagne, quand ils durent prendre parti entre les diverses factions qui se disputaient la France de la Révolution, et quand la propagande révolutionnaire armée aborda les pays allemands. Presque tous ces enthousiastes, amis de la liberté, étaient en quelque mesure monarchistes.

Un des plus ardents parmi eux, George Kerner, qui était allé à Paris pour être au centre même des événements, était, au Dix Août, parmi les défenseurs des Tuileries et du roi. Peut-être un secret instinct les avertissait-il que plus la Révolution française se développait et poussait loin ses conséquences, plus l'écart s'aggravait entre elle et la médiocrité des forces révolutionnaires allemandes. Ils auraient voulu retenir un peu et ralentir « le char de la Révolution », pour être mieux en état de le suivre. Si l'Allemagne, pour se conformer à la France, était obligée non seulement d'abolir les privilèges féodaux et l'arbitraire princier, et d'organiser la représentation nationale, mais encore d'abolir toute royauté et de briser l'Empire, n'allait-elle pas être accablée sous le poids démesuré de l'entreprise? Ne risquait-elle pas aussi de perdre toute chance d'unité en brisant ce lien de l'autorité impériale qui créait seul encore une certaine communauté de vie publique?

C'est sans doute par l'effet du même instinct de prudence que la plupart des jeunes universitaires de Tubingue et de l'école carolienne étaient de cœur avec la Gironde contre la Montagne. Sans doute, ils y étaient prédisposés par leurs relations avec Strasbourg, où le maire Dietrich, suspect dès la fin de 1792 à la Montagne, avait créé un foyer de Révolution modérée, semi-feuillant, semi-girondin. Ils y étaient encouragés aussi par leur jeune camarade Reinhard qui, précepteur à Bordeaux, était un partisan passionné de la Gironde et restait en communication avec Tubingue par une correspondance assidue. Et encore, la culture plus fine, plus brillante et plus étendue (au moins c'était la légende) des principaux Girondins éveillait la sympathie des étudiants d'Allemagne, passionnés pour les lumières.

De loin, et à travers les calomnies de ses adversaires ou le parti pris grossier de quelques-uns de ses amis, la Montagne pouvait leur apparaître comme un sans-culottisme grossier, comme la démagogie de l'ignorance. Et ils se détournaient d'elle. C'est elle aussi qu'ils rendaient responsable de toutes

les violences qui, commentées et amplifiées en Allemagne, y servaient la cause de la contre-révolution. Ils prenaient au sérieux et ils accueillaient comme une preuve d'humanité courageuse les tardives et hypocrites protestations de la Gironde intrigante et rouée contre les massacres de septembre. Mais surtout l'indécision fondamentale de la Gironde, cette perpétuelle contradiction des formules hardies et éclatantes et des compromis prudents répondait à la complication hésitante de l'Allemagne, à son audace spéculative et à sa timidité pratique.

Les Girondins se seraient accommodés, même à la veille du Dix Août, de la royauté, à condition de gouverner sous son nom. Après avoir déchaîné les premiers la guerre extérieure pour intimider la monarchie et la mettre à leur merci, ils cherchaient à restreindre, à atténuer le conflit de la France révolutionnaire et du monde; la peur d'animer les puissances de l'Europe contre la Révolution n'était pas étrangère, dans l'esprit de Brissot et de ses amis, aux tergiversations, aux manœuvres subtiles et timides par lesquelles en novembre, décembre et janvier ils cherchaient à éluder la nécessité terrible de la mort du roi. En cherchant ainsi à gagner du temps pour eux-mêmes, ils gagnaient du temps aussi pour les révolutionnaires du dehors, qui n'avaien pas hâte de se prononcer. La politique girondine, politique de concessions et de compromis, marquait, pour ainsi dire, l'extrême limite où pouvait atteindre l'effort révolutionnaire général de l'Allemagne. Et qui sait encore si leur lutte contre Paris, leur conception souple de l'unité nationale qui se serait accommodée, non certes d'un démembrement et d'une dislocation de la patrie, mais d'une fédération suffisamment centraliste, ne s'harmonisait pas avec la pensée politique de cette Allemagne sans capitale, qui ne pouvait arriver à l'unité qu'en resserrant son lien fédératif?

C'est pour toutes ces raisons que les révolutionnaires de la Souabe, du Wurtemberg, étaient avec la Gironde. Aussi, à mesure que le crédit des Girondins est ruiné et que celui de Robespierre et de la Montagne s'élève, les révolutionnaires allemands commencent à se replier sur eux-mêmes, à se retirer à demi de la Révolution. La forme politique très nette, et même brutale, que prend à la fin de 1792 l'intervention de la France révolutionnaire au dehors, les trouble aussi et les déconcerte. Oui, ils étaient prêts à suivre, dans la mesure où l'état politique et social de l'Allemagne le permettait, l'exemple de la France. Oui, cette propagande de l'exemple, qui laissait à la Révolution allemande naissante ou espérée son autonomie, et à la nationalité allemande la liberté de conquérir la liberté, servait en Allemagne le mouvement des idées nouvelles.

Mais quoi! voici que la France s'avise de proclamer elle-même et d'organiser la Révolution, au dehors comme au dedans! Ainsi la liberté est imposée! C'est une étrangère qui s'installe despotiquement dans la vieille maison gothique de l'Allemagne. C'est elle qui abat sans ménagement le vieil édifice

et qui trace le plan de reconstruction sur le type de la France nouvelle. O rêveurs de Tubingue, qui amalgamiez les rêves de nationalisme allemand et de liberté universelle, quel trouble d'esprit est le vôtre! Un demi-siècle après, Herwegh dira brutalement :

« Nous ne voulons pas de la liberté étrangère. Nous ne voulons pas de cette fiancée que les soldats de la France ont tenue dans leurs bras avant de la conduire à nous. »

C'est cette sorte d'orgueil national et de pudeur nationale que les révolutionnaires allemands commencent à éprouver à la fin de 1792.

A vrai dire, la Révolution française ne pouvait tarder davantage à prendre parti. La conquête, même au nom de la liberté, n'échappe pas à la fatalité de sa logique. Déjà il était devenu impossible à la France, quand elle avait occupé un pays et quand des citoyens de ce pays s'étaient compromis à servir la Révolution, de ne pas assurer ceux-ci contre toute violence. C'est sur la réclamation des citoyens du Limbourg et de Darmstadt, craignant d'être abandonnés sans défense après le départ de nos troupes aux représailles de la contre-révolution, que fut rendu le fameux décret du 16 novembre, que j'ai déjà cité, et où la France promettait protection à tous ceux qui lutteraient pour la liberté. Mais cela ne suffisait point. Car comment s'exercerait cette protection ? La Révolution allait-elle donc être obligée de monter la garde à la porte de chacun des citoyens étrangers qui s'étaient prononcés pour elle? Laisserait-elle aux pouvoirs d'ancien régime le droit de fonctionner encore, de s'imposer par la force de l'habitude, du préjugé ou de la crainte, et de menacer ainsi partout la minorité révolutionnaire?

Il n'y avait vraiment qu'un moyen pratique de protéger celle-ci : c'était de révolutionner le pays, d'y organiser la liberté, et d'appeler tous les citoyens à exercer leur souveraineté, mais à l'exercer selon les principes nouveaux et dans le sens de la Révolution.

La nécessité financière aussi était pressante. C'étaient les biens de l'ancien régime, les biens de l'Église de France et des nobles émigrés de France, qui avaient nourri la Révolution en France. Sur ce fonds national, il était impossible d'entretenir une Révolution universelle, et, à porter seule les frais de la vaste guerre pour la liberté, la France aurait éteint en son foyer même cette liberté universelle. C'était donc la richesse de l'ancien régime européen qui devait nourrir, sous le contrôle de la France, et par ses mains, la Révolution européenne. Mais comment disposer partout, en Belgique, en Allemagne, comme en France, des biens du clergé et des biens des nobles, si partout le régime politique et social de la France révolutionnaire n'était appliqué? Et voilà par quel enchaînement de nécessités la liberté, armée en guerre, prenait la forme et les mœurs de la conquête. Voilà comment la libération des peuples leur était imposée par un décret du vainqueur, et comment enfin la Révolution levait tribut sur les nations même qu'elle affranchissait.

Le temps n'est plus où la France de la Révolution s'imaginait qu'à peine le signal de la liberté serait dressé par elle sur le monde, les peuples accourraient tous à cette lumière. Voici que ses armées étaient en Belgique,



LESSING.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

en Allemagne, et c'était surtout par un silence étonné et un peu inquiet, coupé seulement de quelques acclamations et de quelques rumeurs hostiles, que les hommes accueillaient la Révolution. Ni l'exemple de la France, exemple mêlé d'ailleurs de lumière et d'ombre, de liberté généreuse et de

violence sanglante, ni la protection de sa force promise à quiconque s'émanciperait, ne suffisaient à créer soudain les énergies de liberté et les mœurs de Révolution. Il fallait donc que la Révolution elle-même tentât d'achever l'œuvre incomplète des siècles et de brusquer en Europe l'histoire trop lente.

C'est ce que Cambon expliqua sans réticences en la fameuse séance du 15 décembre. Cambon : le choix même d'un financier pour faire le rapport ne révélait que trop les embarras d'argent qui condamnaient la Révolution à une politique aventureuse. Je veux citer ce discours presque en entier avant de le commenter; car jamais ne furent posés de plus formidables problèmes.

« Quel est, dit-il, l'objet de la guerre que vous avez entreprise? C'est sans doute l'anéantissement de tous les privilèges. Guerre aux châteaux, paix aux chaumières, voilà les principes que vous avez posés en la déclarant : tout ce qui est privilégié, tout ce qui est tyran doit donc être traité en ennemi dans les pays où nous entrons. (*Applaudissements.*) Telle est la conséquence naturelle de ces principes.

« Quelle a été au contraire jusqu'ici notre conduite? Les généraux, en entrant en pays ennemi, y ont trouvé les tyrans et leurs satellites; le courage des Français libres fait fuir les uns et les autres; ils sont entrés dans les villes en triomphateurs et en frères; ils ont dit aux peuples : Vous êtes libres, *mais ils se sont bornés à des paroles.* Nos généraux, embarrassés sur la conduite qu'ils avaient à tenir, nous ont demandé des règles et des principes pour les diriger. Montesquiou nous adressa le premier un mémoire à ce sujet... Le général Custine, à peine entré en Allemagne, vous a demandé s'il devait supprimer les droits féodaux, les dîmes, les privilèges, en un mot tout ce qui tient à la servitude, et s'il devait établir des contributions sur les nobles, les prêtres et les riches, en indemnité des secours qu'ils avaient accordés aux émigrés. *Vous n'avez rien répondu à toutes ses demandes.* En attendant, il a pensé ne devoir pas laisser péricliter les intérêts de la République. Il a exigé des contributions des nobles et des riches...

« Dumouriez, en entrant dans la Belgique, a annoncé de grands principes de philosophie, mais il s'est borné à faire des adresses aux peuples. *Il a jusqu'ici tout respecté, nobles, privilèges, corvées, féodalité, etc.; tout est encore sur pied; tous les préjugés gouvernent encore ces pays; le peuple n'y est rien, c'est-à-dire que nous lui avons promis de le rendre heureux, de le délivrer de ses oppresseurs, mais que nous nous sommes bornés à des paroles. Le peuple, asservi à l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire, n'a pas eu la force, seul, de rompre ses fers;* et nous n'avons rien fait pour l'aider à s'en dégager.

« Le général a cru, d'après les instructions du Conseil exécutif, devoir rendre hommage à la souveraineté et à l'indépendance du peuple; il n'a pas voulu avoir recours à des contributions extraordinaires; il a tout respecté, et

lorsque nos convois passent à quelques barrières ou péages, ils y payent les droits ordinaires. Ce général a pensé ne devoir pas même forcer les habitants à fournir des magasins et des approvisionnements à nos armées. Ces principes philosophiques sont les nôtres. Mais nous ne pouvons pas, nous ne devons pas respecter les usurpateurs : tous ceux qui jouissent d'immunités et de privilèges sont nos ennemis. Il faut les détruire, autrement notre propre liberté serait en péril. Ce n'est pas aux rois seuls que nous avons à faire la guerre ; car s'ils étaient isolés, nous n'aurions que dix ou douze têtes à faire tomber ; nous avons à combattre tous leurs complices, les castes privilégiées qui, sous le nom des rois, ruinent et oppriment le peuple depuis plusieurs siècles.

« Vos comités se sont dit : tout ce qui, dans les pays où les Français porteront les armes, existe en vertu de la tyrannie et du despotisme, ne doit être considéré que comme une vraie usurpation, car les rois n'avaient pas le droit d'établir des privilèges en faveur du petit nombre et au détriment de la classe la plus industrieuse. La France elle-même, lorsqu'elle s'est levée le 17 juin 1789, a proclamé ces principes : Rien n'était légal, a-t-elle dit, sous le despotisme. Je détruis tout ce qui existe, par un seul acte de ma volonté. Aussi, le 17 juin, lorsque les représentants du peuple se furent constitués en Assemblée nationale, ils s'empressèrent de supprimer tous les impôts existants ; dans la nuit du 4 août, ils s'empressèrent de détruire la noblesse, la féodalité et tout ce qui tenait à la féodalité, qu'un reste de préjugé avait fait respecter. Voilà, n'en doutons pas, quelle est la conduite que doit tenir le peuple qui veut être libre et faire une révolution : *s'il n'a pas les moyens de la faire par lui-même, il faut que son libérateur le supplée, et agisse pour son intérêt, en exerçant momentanément le pouvoir révolutionnaire.*

« *Les peuples chez lesquels les armées de la République ont porté la liberté n'ayant pas l'expérience nécessaire pour établir leurs droits, il faut que nous nous déclarions pouvoir révolutionnaire et que nous détruisions l'ancien régime qui les tient asservis.* (*Applaudissements.*) Nous n'irons point chercher de comité particulier, nous ne devons pas nous couvrir du manteau des hommes, nous n'avons pas besoin de ces petites ruses. Nous devons, au contraire, environner nos actions de tout l'éclat de la raison et de la toute-puissance nationale. Il serait inutile de déguiser notre marche et nos principes. Déjà les tyrans les connaissent, et vous venez d'entendre ce qu'écrit à cet égard le stathouder. *Lorsque nous entrons dans un pays, c'est à nous à sonner le tocsin.* (*Applaudissements.*) *Si nous ne le sonnons pas, si nous ne proclamons pas solennellement la déchéance des tyrans et des privilégiés, le peuple, accoutumé à courber la tête sous les chaînes du despotisme, ne serait pas assez fort pour briser ses fers ; il n'oserait pas se lever, et nous ne lui donnerions que des espérances, si nous lui refusions une assistance effective.*

« Ainsi donc, si nous sommes pouvoir révolutionnaire, tout ce qui existe

de contraire aux droits du peuple doit être abattu dès que nous entrons dans le pays. *(Applaudissements.)* En conséquence, il faut que nous proclamions nos principes, que nous détruisions toutes les tyrannies et que rien de ce qui existait ne résiste au pouvoir que nous exerçons.

« Vos comités ont donc pensé qu'après avoir expulsé les tyrans et leurs satellites, les généraux doivent, en entrant dans chaque commune, y publier une proclamation pour faire voir aux peuples que nous leur apportons le bonheur; *ils doivent supprimer sur-le-champ et les dîmes et les droits féodaux, et toute espèce de servitude.* (*Applaudissements.*) Vos comités ont encore pensé que vous n'auriez rien fait si vous vous borniez à ces seules suppressions. *L'aristocratie gouverne partout; il faut donc détruire toutes les autorités existantes. Aucune institution du régime ancien ne doit exister lorsque le pouvoir révolutionnaire se montre... Il faut que le système populaire s'établisse, que toutes les autorités soient renouvelées, ou vous n'aurez que des ennemis à la tête des affaires. Vous ne pouvez donner la liberté à un pays, vous ne pouvez y rester en sûreté, si les anciens magistrats conservent leurs pouvoirs; il faut absolument que les sans-culottes participent à l'administration.* (*Vifs applaudissements dans l'Assemblée et dans les tribunes.*) Déjà, citoyens, les aristocrates des pays qu'occupent nos armées, abattus au moment de notre entrée, voyant que nous ne détruisions rien, ont conçu de nouvelles espérances; ils ne dissimulent plus leur joie féroce; ils croient à une Saint-Barthélemy, et ils ne serait pas difficile de prouver qu'il existe déjà dans la province de Belgique quatre ou cinq partis qui veulent dominer le peuple; déjà les aristocrates versent leur or pour conserver leur ancienne puissance. On n'y voit que les nobles, le clergé, les états, et le peuple n'y est rien, il reste abandonné à lui-même et vous voulez qu'il soit libre ! Non, il ne le sera jamais, si nous ne prononçons pas plus fortement nos principes.

« Vous avez vu les représentants de ce peuple venir à votre barre; timides et faibles, ils n'ont pas osé vous avouer leurs principes, ils étaient tremblants; ils vous ont dit : « Nous abandonnerez-vous? Vos armées nous quitteront-« elles avant que notre liberté soit assurée? Nous livrerez-vous à la merci de « nos tyrans? Nous ne sommes pas assez forts. Accordez-nous votre protec-« tion, vos forces. » Mais, citoyens, vous ne les abandonnerez pas; vous étoufferez le germe de leurs divisions et des malheurs qui les menacent. (*Applaudissements.*) Votre conduite en Savoie doit vous servir d'exemple. Le peuple, encouragé par la présence de vos commissaires, s'est prononcé plus fortement; il a commencé par tout détruire pour tout exercer; alors son vœu n'a plus été douteux; il s'est montré digne d'être libre, et vous a donné un exemple que vous devez porter chez les autres peuples. Suivons donc cette marche dans les pays où nous serons obligés *de faire naître* des révolutions; mais en détruisant les abus, ne négligeons rien pour protéger les personnes et les propriétés (*Vifs applaudissements*). »

Oui, ce sont de formidables problèmes. Et tout d'abord, quel démenti à l'optimisme premier de la Gironde! Voici que les peuples dont elle avait espéré et annoncé le soulèvement spontané, font preuve, en face même de la Révolution victorieuse, d'une force de passivité, d'une résistance inerte extraordinaire. Même après la défaite et la fuite précipitée des Autrichiens, même sous la protection bienveillante de Dumouriez, le peuple belge ne fait pas le moindre effort vers la liberté ; il garde, comme une bête de somme dont l'échine ne se redresse plus, toutes ses anciennes institutions, le pli des vieilles servitudes. Et c'est en vain que l'armée prussienne s'est brisée à Valmy, c'est en vain qu'elle a dû repasser le Rhin, c'est en vain que les forces françaises ont occupé une partie de l'Allemagne et que des appels ardents à la liberté ont été lancés au peuple par nos généraux. L'Allemagne ne se soulève pas; le mouvement révolutionnaire y est très localisé, languissant et précaire. Pas plus que le « despotisme éclairé » de Frédéric II et de Joseph II, la force révolutionnaire ne peut brusquer la lente évolution des nations attardées.

Et pourtant, il faut qu'elle l'essaie sous peine de périr ; car si elle ne parvient pas à révolutionner les peuples, le poids écrasant du monde sera bientôt sur elle. Mais en a-t-elle le droit? Cambon démontre sans doute que la guerre aux rois ne suffit pas; que la Révolution doit briser encore tous les privilèges féodaux nobiliaires et ecclésiastiques qui sont l'appui des rois. Mais la vraie question n'est pas là. Ce qu'il faut savoir, c'est si cette Révolution doit être l'œuvre libre des peuples eux-mêmes ou si c'est la France qui a le droit de la faire en leur nom et à leur place. Cambon n'allègue ici d'autre raison que la nécessité.

En fait, les peuples sont incapables de se révolutionner eux-mêmes. Ils manquent ou d'expérience ou de vigueur ou de courage. C'est la France qui doit se substituer à eux. Dès ce jour, et par ce décret, toutes les nations sont mineures; il n'y a qu'un pays majeur et qui assume, pour tous les autres, la charge de la liberté. *C'est la dictature révolutionnaire de la France* qui est proclamée. Puisque la guerre avait éclaté, puisque, soit par les trahisons de la Cour, soit par les desseins sournois d'une partie de l'Europe, soit par l'impatience étourdie et les calculs téméraires de la Gironde, elle avait été rendue inévitable, et puisqu'il y avait entre la France révolutionnaire et le reste du continent une inégalité funeste de préparation politique et sociale, il n'y avait pas d'autre solution. La guerre engagée n'était pas la lutte d'une nation contre une autre nation, mais d'un système d'institutions contre un système d'institutions. Dès lors, les institutions de la liberté étaient condamnées à renverser, même par la force, les institutions de servitude.

Mais comme la tentative est dangereuse! Comme elle va inoculer à la France des habitudes dictatoriales! Et comme elle risque d'identifier chez les autres peuples les servitudes du passé et la liberté nationale! Du jour où la liberté

c'est la conquête, le patriotisme européen tend à se confondre avec la contre révolution. Les Conventionnels acceptèrent sans peur ces hasards redoutables Et ils eurent du moins la grandeur de ne pas voiler par des expédients hypocrites la dictature française qu'ils annonçaient au monde incapable de se libérer. Ils auraient pu constituer en chaque pays des comités de parade, qui auraient été les instruments pseudo-nationaux de la France. Ils ne voulurent pas de ces procédés détournés. C'est au grand jour que la France devait assumer la responsabilité universelle de la liberté. Et ils proclament bien haut que c'est la France qui va gouverner.

« Vos comités ont cru qu'en réclamant la destruction des autorités existantes, il fallait que, de suite, les peuples fussent convoqués en assemblées primaires, et qu'ils nommassent des administrateurs et des juges provisoires pour faire exécuter les lois relatives à la propriété et à la sûreté des personnes. Ils ont cru, en même temps, que ces administrations provisoires pouvaient nous être utiles sous plusieurs autres rapports. En rentrant dans un pays, quel doit être notre premier soin? C'est de conserver au peuple souverain les biens que nous appelons nationaux, et qui, dans toute l'Europe, ont été usurpés par des privilégiés. Il faut donc mettre sous la sauvegarde de la nation les biens, meubles et immeubles, appartenant au fisc, aux princes, à leurs fauteurs et adhérents, à leurs satellites volontaires, aux communautés laïques et ecclésiastiques, à tous les complices de la tyrannie. (*Applaudissements.*) Et pour qu'on ne se méprenne pas sur les intentions pures et franches de la République française, vos comités ne vous proposent pas de nommer des administrateurs particuliers pour l'administration et régie de ces biens, mais d'en confier le soin à ceux qui seront nommés par le peuple. Nous ne prenons rien, *nous conservons tout pour les frais indispensables pour une révolution.*

« Nous savons qu'en accordant cette confiance aux administrateurs provisoires, *vous aurez le droit d'en exclure tous les ennemis de la République qui tenteraient de s'y introduire. Nous proposons donc que personne ne puisse être admis à voter pour l'organisation des administrations provisoires, si l'élu ne prête serment à la liberté et à l'égalité, et s'il ne renonce par écrit à tous les privilèges et prérogatives dont il pouvait avoir joui.* (*Vifs applaudissements.*) *Ces précautions prises, vos comités ont pensé qu'il ne fallait pas encore abandonner un peuple peu accoutumé à la liberté absolument à lui-même;* qu'il fallait l'aider de nos conseils, fraterniser avec lui; en conséquence, il a pensé que, dès que les administrations provisoires seraient nommées, *la Convention devait leur envoyer des commissaires tirés de son sein*, pour entretenir avec elles des rapports de fraternité. Cette mesure ne serait pas suffisante; les représentants du peuple sont inviolables, ils ne doivent jamais exécuter. *Il faudra donc nommer des exécuteurs.* Vos comités ont pensé que le conseil exécutif devait envoyer, de son côté, des commissaires nationaux qui se concerteront avec les administrateurs pour la défense du pays nouvellement af-

franchi, pour assurer les approvisionnements et les subsistances des armées, et enfin concerter sur les moyens qu'il y aura à prendre pour payer les dépenses que nous aurons faites ou que nous ferons sur leur territoire.

« Vous devez penser qu'au moyen de la suppression des contributions anciennes les peuples affranchis n'auront point de revenus ; ils auront recours à vous, et le comité des finances croit qu'il est nécessaire d'ouvrir le Trésor public à tous les peuples qui voudront être libres. Quels sont nos trésors? Ce sont nos biens territoriaux que nous avons réalisés en assignats. Conséquemment, en entrant dans un pays, en supprimant ses contributions, en offrant au peuple une partie de nos trésors pour l'aider à reconquérir sa liberté, *nous lui offrirons notre monnaie révolutionnaire. (Applaudissements.) Cette monnaie deviendra la sienne; nous n'aurons pas besoin alors d'acheter à grands frais du numéraire pour trouver dans le pays même des habillements et des vivres; un même intérêt réunira les deux peuples pour combattre la tyrannie; dès lors, nous augmenterons notre propre puissance, puisque nous aurons un moyen d'écoulement pour diminuer la masse des assignats circulant en France, et l'hypothèque que fourniront les biens mis sous la garde de la République augmentera le crédit de ces mêmes assignats.*

« Il sera possible qu'on ait recours à des contributions extraordinaires, mais alors la République française ne les fera pas établir par ses propres généraux ; ce mode militaire ne serait propre qu'à jeter dans l'esprit des contribuables une défaveur non méritée sur nos principes. Nous ne sommes point agents du fisc, nous ne voulons point vexer le peuple; eh bien, vos commissaires, en se concertant avec les administrateurs provisoires, trouveront des moyens plus doux. Les administrateurs provisoires pourront établir sur les riches des contributions extraordinaires qu'un besoin imprévu pourrait exiger, et les commissaires nationaux, nommés par le pouvoir exécutif, *veilleront à ce que les contributions ne soient pas supportées par la classe laborieuse et indigente. C'est par là que nous ferons aimer au peuple la liberté: il ne paiera plus rien et il administrera tout.*

« *Mais vous n'avez encore rien fait si vous ne déclarez hautement la sévérité de vos principes contre quiconque voudrait une demi-liberté! Vous voulez que les peuples chez qui vous portez vos armes soient libres. S'ils se réconcilient avec les castes privilégiées, vous ne devez pas souffrir cette transaction honteuse avec les tyrans.* Il faut donc dire aux peuples qui voudraient conserver des castes privilégiées : Vous êtes nos ennemis; alors on les traitera comme tels, puisqu'ils ne voudront ni liberté, ni égalité. Si, au contraire, ils paraissent disposés à un régime libre et populaire, vous devez non seulement leur donner assistance, mais les assurer d'une protection durable Déclarez donc que vous ne traiterez jamais avec les anciens tyrans; car les peuples pourraient craindre que vous ne les sacrifiassiez à l'intérêt de la paix. *(Applaudissements.)*

Dictature révolutionnaire de la France, ai-je dit? En tout cas, c'est ce qu'on peut appeler le *protectorat révolutionnaire* de la France sur les peuples.

A coup sûr, ils ne seront pas pleinement subordonnés. Ils auront même les formes de la liberté. Ils seront appelés à élire eux-mêmes leurs administrateurs provisoires et puis leurs représentants. Mais ces administrateurs seront soumis au contrôle souverain des commissaires de la Convention et à l'intervention souveraine des commissaires du Conseil exécutif. Seuls, seront admis à voter ceux qui se seront engagés par serment à lutter contre les privilèges.

Et les délégués de chaque peuple ne seront pas autorisés à voter une Constitution semi-libérale; ils ne pourront pas chercher de transactions entre leur état politique et social et la démocratie républicaine dont la France leur donne à la fois l'exemple et la formule. C'est donc, en réalité, la Constitution même de la France qu'ils devront adopter telle quelle; et c'est la République démocratique universelle que décrète la Convention.

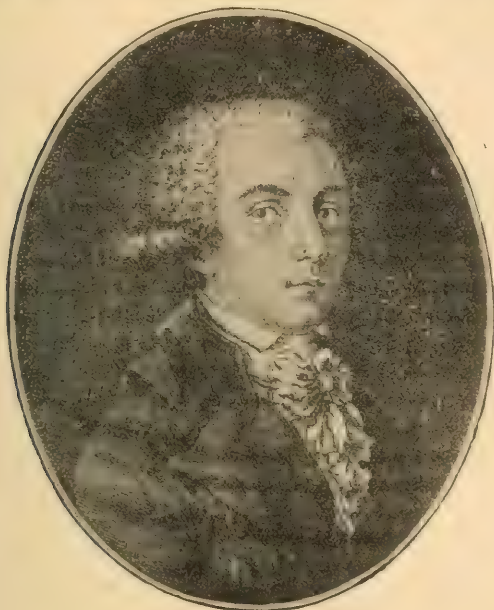
De même que les peuples ne pourront disposer de la souveraineté politique que pour des fins déterminées par la Révolution elle-même, ils ne pourront disposer que sous le contrôle de la Révolution, des biens nationaux qu'elle leur restitue. Sans doute, ils ne deviendront pas directement la propriété de la France. Ils seront gérés par des administrateurs que les peuples auront choisis. Mais ils seront destinés d'abord à payer les frais de la guerre. Ainsi, tous les biens « nationaux » seront en quelque sorte sous un séquestre révolutionnaire, c'est-à-dire à la disposition de la France. Et après avoir imposé aux peuples son gouvernement, après avoir hypothéqué au profit de la Révolution, de sa Révolution, leurs biens nationaux, elle leur impose sa monnaie. L'assignat sera *offert*, c'est-à-dire qu'il aura cours forcé en Europe, partout où la Révolution aura pénétré.

Grande et audacieuse tentative, chimérique aussi, car Cambon avait beau annoncer que le crédit des assignats allait être relevé par un écoulement plus étendu, la valeur de l'assignat ne résultait pas seulement du rapport entre la quantité du papier et la quantité des produits, elle dépendait aussi du degré de confiance des hommes au succès final de la Révolution. Or, à mesure qu'on s'éloignait du foyer même de la Révolution et qu'on allait chez des peuples où la Révolution ne pouvait être excitée et maintenue que par la force, cette confiance diminuait; et c'est dans de vastes dépressions, c'est dans des creux profonds de routine, de défiance et de servitude que le crédit de l'assignat allait se perdre.

Chose curieuse! ni la Gironde, ni Condorcet n'ont la franchise de reconnaître à quel point ce programme de Révolution imposée diffère du programme de Révolution spontanée qu'ils ont tracé d'abord. Condorcet surtout avait déclaré bien des fois, en des rapports solennels, que chaque peuple choisirait en toute liberté sa Constitution nouvelle et qu'aucune violence ne

serait faite même à ses préjugés. La guerre est à peine déclarée depuis six mois, et il est conduit à approuver le système de Cambon.

« Le discours de Cambon, écrit-il le 16 décembre dans la *Chronique de Paris*, étincelant de grandes vérités que la familiarité de son style rendait encore plus piquantes, l'énergique et noble simplicité de son débit ont obtenu des applaudissements universels. *On croirait entendre le génie de la*



M. J. Chénier.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

liberté et de l'égalité menaçant de leur destruction prochaine toutes les branches, tous les degrés de la tyrannie. »

Oui, mais Condorcet avait espéré d'abord que ces branches sècheraient et tomberaient d'elles-mêmes, et qu'il ne serait pas besoin de la hache de la France conquérante pour les retrancher. Brissot caractérise par une expression vaste le plan de Cambon :

« Au nom du Comité diplomatique, de la guerre et des finances, Cambon fait un rapport sur la conduite que doivent tenir nos généraux à l'égard des peuples dont le territoire est occupé par les armées de la République, et il propose ensuite un projet de décret qu'on peut regarder (c'est Brissot qui

souligne) comme *l'organisation du pouvoir révolutionnaire universel.* Les grands principes de liberté et de politique développés par le rapporteur ont fait d'autant plus d'impression qu'il les a exposés avec cette entraînante naïveté, cette simplicité énergique qui caractérisent l'orateur de la nature, lorsqu'il n'est pas corrompu et qu'il ne cherche pas à corrompre. »

L'animation de Cambon contre Robespierre et la Commune de Paris lu· valait, à ce moment, les sympathies fleuries de la Gironde. Oui, c'est l'organisation du pouvoir révolutionnaire universel, et cela est grand. Mais c'est aussi, c'est surtout l'extension à l'univers du pouvoir révolutionnaire de la France; et la Révolution obligée de suppléer par la force à l'insuffisante préparation des peuples risque de se heurter à des résistances stupides ou de blesser des susceptibilités nobles et de sublimes fiertés nationales. La Gironde, bien loin de pressentir ce danger, renchérit sur le plan de Cambon.

Buzot, préoccupé sans doute de démontrer aux Montagnards qu'il était plus « révolutionnaire » qu'eux, s'écrie qu'il ne suffit pas d'exiger des nouveaux administrateurs le serment à la liberté et à l'égalité et la renonciation de leurs privilèges. Les serments peuvent être éludés :

« Je demande que toutes les personnes qui auront rempli les places dans les administrations anciennes n'en puissent obtenir de nouvelles; je voudrais même qu'on étendît cette exclusion à tous les individus ci-devant nobles ou membres de quelque corporation ci-devant privilégiée » *(Applaudissements sur un grand nombre de bancs et murmures sur quelques autres).*

Réal protesta : « La proposition de Buzot, s'écria-t-il, tendrait à créer chez ces peuples deux partis et à y allumer la guerre civile. »

Le dantoniste Basire s'élève aussi contre la motion de Buzot, au nom de la souveraineté des peuples qui doivent être pleinement libres dans leur choix. La Gironde le hue. Barbaroux s'écrie :

« Je demande que Basire soit entendu, car il sera curieux de voir comment il défendra la noblesse et le clergé. »

Les Montagnards avaient des scrupules. Ils se demandaient si la France avait le droit de gêner ainsi et de ligotter, pour mieux les affranchir, la souveraineté des autres peuples. Ils s'inquiétaient aussi des suites que pourrait avoir cette intransigeance révolutionnaire. Moins grisés que les Girondins de propagande belliqueuse, ils craignaient d'irriter les nations. Par une contradiction étrange et qu'explique seul le plus déplorable esprit de parti, la Gironde qui, à ce moment même, semblait hésiter à frapper le roi par peur de généraliser la guerre, couvrait d'invectives les paroles de prudence prononcées par les Montagnards. Brissot dit lourdement dans son *Patriote Français* du 17 décembre :

« L'amendement de Buzot, vivement applaudi, était décrété, lorsque Bazire, Chabot, Charlier, *soutenus d'une vingtaine de membres de la même faction*, s'élèvent et poussent contre le décret rendu *et en faveur de l'aristo-*

cratie belgique de sophistiques hurlements, entrecoupés de mots profanés par eux de peuples, de souveraineté, etc. *Dans le temps même que cette scène scandaleuse révoltait tous les républicains... etc.* »

Après tout, ce n'était qu'un détail. Ce qui était grave, c'est que la France de la Révolution, au lieu de laisser à leur libre essor les peuples simplement délivrés de la crainte de leurs oppresseurs, fût obligée de se substituer à eux, et de faire pour eux, sans eux, au besoin contre eux, leur Révolution. Terrible dilemme : ou laisser subsister autour de soi la servitude toujours menaçante, ou faire de la liberté imposée une nouvelle forme de la tyrannie. La France expiait par là la magnifique et redoutable avance révolutionnaire qu'elle avait sur le monde. C'est une gloire, mais c'est un péril pour une nation de devancer les autres peuples. Il n'y a pas harmonie entre ses crises sociales et celles de l'univers : et il faut ou qu'elle soit submergée par le reflux des puissances rétrogrades qui l'enveloppent, ou qu'en propageant par la force le progrès et la liberté, elle s'épuise en une lutte formidable, et fausse par la violence la Révolution même qui doit affranchir et pacifier. Aussi, nos patriotes ont la vue bien courte et l'esprit bien pauvre quand ils se plaignent que l'Allemagne et l'Italie ne soient pas restées à l'état de morcellement et d'impuissance, qu'elles soient constituées en nations unifiées et fortes. Car c'est précisément par là qu'il est permis maintenant d'espérer en Europe un développement politique et social à peu près concordant des diverses nations. Dès lors l'évolution de l'une ne risque pas de se heurter à l'immobilité des autres, et les plus grandes transformations intérieures des peuples ne sont plus une menace pour l'équilibre du monde et pour la paix.

C'est la Révolution, ce sont ses luttes contre la servitude universelle, ce sont ses appels passionnés et violents à la liberté de tous, qui ont préparé cette homogénéité de l'Europe. Quand, du haut des Alpes, la liberté jetait son cri d'aigle à l'univers et appelait à la liberté et à la vie « les nations encore à naître », elle annonçait cette sorte d'unité, de concordance politique et sociale qui caractérise l'Europe nouvelle. Quelles qu'aient été les imprudences, volontaires ou forcées, de la Révolution française, c'est là un résultat d'une incomparable grandeur.

Elle a adressé à toute l'humanité une sommation hautaine d'avoir à hâter le pas pour la rejoindre. Elle a animé, secoué, violenté les nations attardées. Elle les a obligées à sortir de l'ornière des siècles. Elle a rendu pour elles impossibles à jamais les somnolences et les lenteurs de l'ancien régime. Elle a précipité pour toutes le rythme de la vie. Elle a posé brutalement, et sous l'éclair d'orage des jours présents, des problèmes qui se développaient en quelques consciences d'élite avec une sorte de lenteur sacrée. Et sa proclamation de liberté aux peuples, si elle a l'éclat de cuivre des sonneries guerrières, en a aussi l'allégresse pressante et entraînante. Debout, peuples belgiques si lourdement endormis sous l'épais manteau catholique ! Debout, penseurs et

étudiants d'Allemagne qui suivez du regard, au ciel profond de la Germanie, le vol lent des nuées pâles! C'est une vive aurore qui éclate, une aube triomphante et rapide, une diane de Révolution!

« Le peuple français au peuple belge, ou au peuple allemand, ou au peuple ...

« Frères et amis,

« Nous avons conquis la liberté, et nous la maintiendrons : nous offrons de vous faire part de ce bien inestimable, qui vous a toujours appartenu, et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime. Nous avons chassé vos tyrans; montrez-vous hommes libres, et nous vous garantissons de leur vengeance, de leurs projets et de leur retour.

« *Dès ce moment, la nation française proclame la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités civiles et militaires, qui vous ont gouvernés jusqu'à ce jour et de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent, l'abolition de la dîme, de la féodalité, des droits seigneuriaux, tant féodaux que censuels, fixes ou casuels, des banalités, de la servitude réelle et personnelle, des privilèges de chasse et de pêche, des corvées, de la gabelle, des péages, des octrois, et généralement de toute espèce de contributions dont vous avez été chargés par des usurpateurs; elle proclame aussi l'abolition parmi vous de toute corporation nobiliaire, sacerdotale et autres, de toutes les prérogatives et privilèges contraires à la liberté. Vous êtes, dès ce moment, frères et citoyens, tous égaux en droits, et tous appelés également à gouverner, à servir et à défendre votre patrie.*

« *Formez-vous sur-le-champ en assemblées primaires ou de communes; hâtez-vous d'établir vos administrations et justices primaires, en vous conformant aux dispositions de l'article 3 du décret ci-dessus. Les agents de la République française se concerteront avec vous pour assurer votre bonheur et la fraternité qui doit exister désormais entre nous.* »

L'article 3 est celui qui, à la demande de Buzot, décide :

« Tous les agents et officiers civils ou militaires de l'ancien gouvernement, ainsi que les individus ci-devant réputés nobles ou membres de quelque corporation ci-devant privilégiée, seront, pour cette fois seulement, inadmissibles à voter dans les assemblées primaires ou communales, et ne pourront être élus aux places d'administration ou du pouvoir judiciaire primaire. »

La phrase de la proclamation sur les corporations nobiliaire et sacerdotale n'était pas dans le premier projet de rédaction lu le 15 décembre. Elle fut introduite le 17 dans le texte définitif. Ainsi, c'est toute l'œuvre révolutionnaire que la France veut faire passer soudain dans la substance des peuples. Que l'Allemagne s'éveille et prenne parti! Il n'est plus permis à ceux que forma la forte et patiente pensée de Lessing, de répéter la parole du maître :

« L'auteur s'est placé sur une colline, d'où il croit découvrir au delà du chemin fait de son temps, mais il n'appelle hors du sentier battu aucun voyageur pressé, dont l'unique désir est d'atteindre bientôt le terme de sa route et de se reposer. Il ne prétend pas que le point de vue qui le charme doive avoir le même attrait pour d'autres yeux. »

Non, non, le temps n'est plus de ces méditations et contemplations solitaires. Voici la Révolution impérieuse qui, elle, prétend imposer à tous son point de vue. Elle n'admet pas qu'à sa lumière les yeux se refusent. Et elle veut hâter le pas de tous les hommes, non pas sur le chemin banal où s'affairait jusqu'ici leur ambition, mais sur les voies d'avenir qu'elle a vues du haut de la colline. Et vous, ô sage et noble esprit de Kant, qui, sans illusion et sans faiblesse, attendez le règne futur de la paix de chocs multipliés où s'épuisera l'égoïsme nécessaire et mauvais des hommes, n'allez-vous point trouver que le choc qui se prépare est trop redoutable et qu'il excède la mesure des forces humaines? Voici une grande épreuve à votre grande philosophie de l'histoire. Et vous aussi, généreux et confiant Pestalozzi, il faut prendre parti à fond. Ce n'est plus du « bon seigneur » ou du « bon patron » qu'il est permis d'attendre le salut. Votre bon Junker lui-même, votre bon Arner est rayé par la France révolutionnaire de la liste des éligibles. Ainsi se précise et s'anime, pour toutes les consciences allemandes, le conflit intérieur.

Le doux et modéré Wieland, en son souci d'équilibre et de juste milieu, trouve que le coup est rude et que l'exigence est déplaisante.

« A en croire l'assurance répétée des Français, la libération des peuples de la terre, l'extirpation des tyrans, et s'il est possible, l'organisation de toute la race humaine en une seule démocratie fraternelle, est le seul but des armes de la nouvelle République... En particulier, les vues humanitaires du citoyen Custine, dans sa campagne militaire en Allemagne, vont beaucoup moins à châtier les princes coupables d'avoir soutenu les émigrés (c'est maintenant un souci accessoire), qu'à instruire les habitants de toutes les contrées occupées ou traversées de l'inaliénable souveraineté du peuple et de l'illégitimité du pouvoir des rois. »

Et si ce plan, aux yeux de Wieland, n'est pas sans grandeur, comme il est dangereux aussi et décevant! Comme il tient peu compte des éléments sains de la Constitution allemande et des périls que déchaînerait une brusque transformation!

« Loin de moi, écrit-il, d'avoir assez peu de confiance dans la partie éclairée du peuple allemand et dans l'entendement naturellement sain des classes mêmes du peuple les moins cultivées, pour me figurer que ce plan captieux puisse réussir en Allemagne aussi aisément que le croient le citoyen Rœderer et d'autres du même genre : un plan qui procède si visiblement d'une ignorance complète de notre Constitution... La Constitution impériale

allemande, malgré ses défauts indéniables, est dans l'ensemble infiniment plus favorable au repos intérieur et au bien-être de la nation, et beaucoup mieux adaptée à son caractère et à son degré de culture que la démocratie française, beaucoup plus favorable et beaucoup mieux adaptée que ne le serait celle-ci, si quelque enchanteur Merlin prenait sur lui, avec sa baguette magique, de faire de nous d'un coup une démocratie une et indivisible comme le roi d'Angleterre institue chevalier un brave Londonien de la Cité... Le meilleur pour chaque peuple n'est pas la législation idéale et parfaite, mais celle qu'il peut le mieux supporter. Quelles Furies nous pousseraient donc à cette folie de vouloir améliorer notre régime présent, quelque besoin qu'il ait d'être perfectionné en effet, par un moyen qui l'empirerait à coup sûr et qui amoncellerait sur notre patrie des maux incalculables? Pourquoi achèterions-nous si cher, et avec un si énorme risque, ce que vraisemblablement nous pouvons attendre sans trouble, sans désorganisation, sans crimes et sans le sacrifice de la génération présente, du seul progrès des lumières et de la moralité parmi nous? Au moins est-il sûr qu'avant de recourir à des moyens désespérés, il faut que nous ayons épuisé en vain tous les autres, et ce n'est pas de beaucoup notre cas.

« Les apôtres de la religion nouvelle n'ont qu'une idée très pauvre et très fausse de notre véritable situation, et ils se trompent eux-mêmes, par des imaginations tout à fait exagérées de ce qu'ils appellent notre esclavage. Il suffit cependant de la plus vulgaire connaissance de la Constitution de l'empire allemand et des cercles et des lois fondamentales de l'Empire, pour savoir que l'Empire allemand se compose d'un grand nombre d'États indépendants, qui n'ont au-dessus d'eux que la loi, et que depuis le chef élu de l'Empire jusqu'au plus petit conseiller de ville, il n'est personne en Allemagne qui puisse agir en effet contre la loi... »

A la bonne heure, et voilà un optimisme commode. Mais Wieland en prend bien à son aise avec le problème. Il ne veut pas de moyens « dangereux » et violents : c'est-à-dire qu'il ne veut pas que l'Allemagne s'associe à l'effort révolutionnaire de la France pour chasser ses princes, exproprier ses prélats ou ses nobles et s'organiser en République démocratique. Il attend les lents effets du progrès intellectuel et moral. Mais quoi! si la France révolutionnaire pousse plus loin sa pointe, que fera-t-on contre elle? et se lèvera-t-on pour la combattre?

Wieland se dérobe; pas plus qu'il ne consent à la Révolution allemande, il ne prêche la croisade allemande contre la Révolution française. Et cette molle et vague pensée résume bien l'inconsistance fondamentale de l'Allemagne, même à cette heure de crise aiguë. Au demeurant, il ne se dissimule pas la force de propagande et de pénétration de la pensée révolutionnaire.

« Il ne faudrait pourtant pas se laisser aller à une sécurité trop grande, quand à toutes les raisons de prudence, que nous avons d'ailleurs, se joint la pré-

sence prolongée en Allemagne de cinquante à soixante mille prédicateurs armés de la liberté et de l'égalité. C'est chose bien singulière que cette nouvelle sorte de religion que nous prêchent les Custine, les Dumouriez, les Anselme et les autres, à la tête de leurs armées.

« Les fondateurs et protagonistes de cette religion nouvelle ne reconnaissent d'autre divinité que la liberté et l'égalité, et quoiqu'ils ne propagent pas leur foi à la manière de Mahomet et d'Omar avec la flamme et le glaive, mais qu'au contraire, comme les premiers annonciateurs du royaume de Dieu, ils appellent avec de douces et amicales paroles au royaume de la liberté, ils ont cependant en commun avec Mahomet de ne souffrir à côté d'eux aucune autre foi. Quiconque n'est pas avec eux est contre eux. »

Et c'est en effet en ces termes pressants, absolus, que la Révolution posait le problème. Wieland, avec une grande partie de l'Allemagne, ne voulait être ni contre les révolutionnaires ni avec eux. Mais c'était au fond prendre parti contre la Révolution; car cet équilibre d'indécision et d'impuissance permettait aux princes et souverains allemands d'organiser au service de la contre-révolution les forces passives d'un peuple sans volonté et sans ressort.

Mais si Wieland, à Weimar, s'attardait en ces formules, tous les jours plus vaines, de sagesse trompeuse et de juste milieu, si en Souabe, les esprits, à la fois révolutionnaires et patriotes, tentaient encore d'échapper à la nécessité d'une résolution nette, et si notamment Staendling, dans la *Chronique* où il avait pris la suite de Schubart, conciliait tant bien que mal sa sympathie pour la Révolution et son patriotisme allemand et enregistrait avec un enthousiasme égal les hauts faits des armées révolutionnaires et les exploits des armées autrichiennes et prussiennes, il y a des hommes, eux, qui depuis des mois étaient dans la fournaise, et qui avaient bien dû prendre parti. Ce sont ceux qui vivaient dans les pays des bords du Rhin, menacés d'abord puis occupés par la France révolutionnaire.

Ah! quel drame poignant de conscience et de pensée que la vie de ce grand et infortuné George Forster! Depuis qu'avait éclaté la Révolution, son esprit n'était que tourment et conflit. Il avait trente-six ans en 1789, et ses étroites fonctions de bibliothécaire à l'Université de Mayence ne suffisaient point à son activité inquiète et à son esprit vigoureux. Il avait du sang anglo-saxon dans les veines. Il descendait d'une famille écossaise qui s'établit en Allemagne au XVII[e] siècle. Et c'est sous la direction d'un capitaine anglais, l'illustre Cook, qu'il fit, de 1772 à 1775, à peine âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans, un voyage autour du monde. C'était le second grand voyage de Cook. Forster en a laissé un récit admirable, d'une netteté d'idées et d'images, d'une force et d'une rapidité de style que l'Allemagne n'avait pas encore connues. Et déjà son haut esprit se révèle généreux et exact. Il a la passion de la science, l'orgueil de l'esprit humain.

Il recueille, dessine, catalogue animaux et plantes, et quand il rencontre au Cap ou en Océanie d'intrépides botanistes, des disciples du grand Linné qui vont à travers le monde pour saisir et faire entrer dans les classifications du maître toute la diversité presque infinie de la vie végétale, il s'émeut d'un enthousiasme grave et presque religieux; quoi de plus noble que la pensée conquérante? Mais partout, en même temps que cette curiosité passionnée du vrai, il a le souci de l'humanité. Il s'afflige et proteste, toutes les fois qu'il constate les mauvais traitements infligés aux esclaves. Au Cap notamment, où la Compagnie hollandaise a réduit en esclavage des centaines de Hottentots, il constate avec douleur en quel mépris des hommes peuvent tenir d'autres hommes. Ces Hollandais, pieux lecteurs et commentateurs de la Bible, et qui croient que sans religion l'homme n'est qu'une brute, laissent systématiquement leurs esclaves en dehors de toute religion et de tout culte. Ce n'est point par tolérance, mais par extrême dédain. Les esclaves ne sont vraiment à leurs yeux que des bêtes.

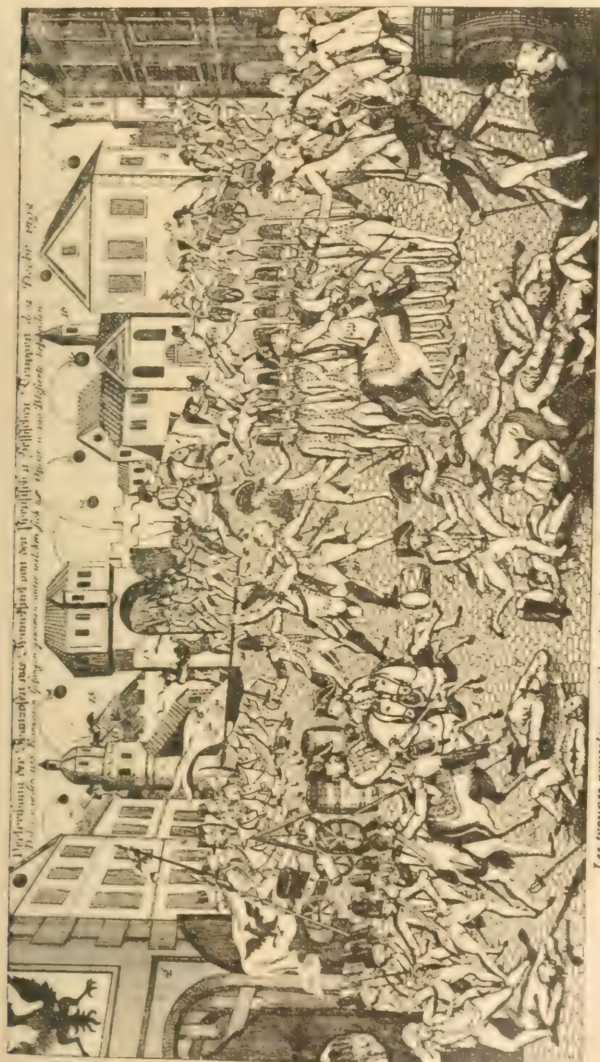
De ce long voyage, Forster a retenu une grande pitié pour les esclaves, pour les noirs, une grande colère contre les sophismes des esclavagistes. Il a de même, pour les sauvages, pour les populations primitives, une sympathie tendre et douloureuse. Il gémit de tout le mal que leur font les Européens :

« C'est un grand malheur, que toutes nos découvertes aient coûté la vie à tant d'hommes innocents. Mais si dures que soient ces violences pour les petites populations incultes qui ont été visitées par les Européens, ce n'est qu'un détail auprès du dommage irréparable qui leur a été causé par la ruine de tous leurs principes moraux. Si du moins ce mal avait été quelque peu mêlé de bien, si on leur avait appris des choses vraiment utiles, ou si on avait extirpé parmi eux quelque coutume immorale et funeste, nous pourrions nous consoler à la pensée qu'ils ont regagné d'un côté ce qu'ils perdaient de l'autre.

« Mais je crains bien que notre connaissance n'ait fait que du mal aux habitants de la mer du Sud; et je crois que les populations qui se sont le mieux tirées d'affaire sont celles qui par crainte ou méfiance n'ont pas permis à nos matelots d'entrer en relations avec elle. »

Hélas ! Quelle tristesse que l'expansion des races supérieures et cultivées ait été déshonorée par tant d'inutiles violences et de bassesses ! Mais, si Forster est sévère pour les Européens, il n'a sur les sauvages aucune illusion sentimentale. Il note avec dégoût la crapuleuse et bestiale saleté des habitants de la Nouvelle-Zélande. Dans toutes les îles du Pacifique, les filles trafiquent de leur corps non point par une sorte d'impudeur naïve et d'innocence première. Elles témoignent au contraire quelque répugnance à se donner. Mais elles ne résistent pas longtemps à la cupidité, au désir d'avoir une étoffe voyante ou quelque objet convoité. Et au besoin le père, qui

n'entend pas perdre une belle occasion de profit, oblige à céder celles qui résistent.



Les troupes prussiennes et hessoises chassent les Français de Francfort, le 2 décembre 1792.

(D'après une estampe allemande de la Bibliothèque Nationale.)

« Est-ce nos hommes, qui prétendent appartenir à un peuple civilisé et qui sont cependant à ce point bestiaux, ou est-ce ces barbares qui prostituent

si honteusement leurs femmes, qui méritent le plus de dégoût? C'est une question à laquelle je ne puis répondre. »

Presque partout, les sauvages n'ont qu'une loi : lorsqu'ils se haïssent, poursuivre leurs ennemis jusqu'à l'entière extermination. Et l'instinct du meurtre s'éveille aisément en eux. Près du rivage, en Nouvelle-Zélande, Forster et ses compagnons rencontrent une famille de sauvages, qui paraît avenante et douce. Ils font don au chef d'une hache. Ils supposaient que vivant seul avec les siens dans une forêt épaisse, il se servirait de sa hache pour abattre des arbres et travailler le bois. A peine l'eut-il en mains qu'il se mit à courir en criant qu'il allait tuer. Il avait sans doute quelque ennemi à l'autre bord de la forêt. Non, il ne faut pas s'imaginer, comme Jean-Jacques, que l'innocence et la bonté sont dans l'état de nature. L'humanité est encore atroce et vile, cruelle, lubrique, avide. Mais du moins, par la pensée, elle commence à pressentir un ordre supérieur, et la science apparaît bien belle, quand elle est brusquement confrontée à cette grossière ignorance primitive qui n'exclut pas les instincts mauvais. Que de noble orgueil et de mélancolie dans ce rapide tableau d'une halte européenne en pleine sauvagerie !

« Au bord d'un ruisseau bruyant auquel nous avions ménagé une issue commode sur la mer, était l'installation de nos tonneliers qui faisaient ou réparaient toute une série de tonneaux pour emporter de l'eau. Ici fumait une grande chaudière où avec des plantes indigènes et jusqu'ici inobservées, nous brassions une saine et rafraîchissante boisson pour nos hommes. A côté, ceux-ci faisaient cuire d'excellents poissons pour leurs camarades qui réparaient, nettoyaient, calfataient le navire, remettaient les agrès en état. Ainsi des travaux divers animaient la scène, l'emplissaient de bruits variés, tandis que la montagne voisine retentissait des coups de marteau rythmés des charpentiers. Même les beaux arts fleurissaient dans la nouvelle colonie. Un débutant (c'est Forster lui-même) dessinait, pour son noviciat, les plantes et les animaux de la forêt que nul encore n'avait visitée ; les romantiques perspectives du pays sauvage étaient fixées aussi par un de nos amis, et la nature s'étonnait d'être reproduite dans la richesse de ses couleurs et la délicatesse de ses nuances. Même les sciences les plus hautes avaient honoré de leur présence ces lieux déserts. Au milieu des travaux mécaniques se dressait l'observatoire muni des meilleurs instruments ; et l'astronome, avec un zèle vigilant, suivait la marche des astres ; les merveilles du monde animal dans les forêts et les mers occupaient les sages, curieux de connaître l'univers.

« Partout, en un mot, où nous jetions les yeux, on voyait fleurir les arts, et les sciences siégeaient en un pays que jusqu'ici une longue nuit d'ignorance et de barbarie avait couvert ! Cette belle image de l'humanité élevée et de la nature fut de courte durée. Elle disparut comme un météore presque aussi vite qu'elle avait apparu. Nous rapportâmes nos instruments et nos outils dans le

vaisseau et nous ne laissâmes d'autre trace de notre séjour qu'une petite éclaircie dans la forêt. A la vérité nous avions semé là quelques-unes des meilleures plantes de jardin d'Europe, mais la végétation spontanée étouffera bientôt toutes les plantes utiles et dans peu d'années le lieu de notre séjour ne sera plus reconnaissable, il sera retourné à l'état originel et chaotique du pays. Ainsi passe la gloire du monde. Mais qu'importent, pour l'avenir destructeur, les moments ou les siècles de culture? Il efface ceux-ci comme ceux-là. »

Ainsi la forte pensée de Forster, à la fois vaillante et triste, dominait le temps. Il revint en Allemagne sans parti pris théorique, sans esprit de système, plein d'une pitié clairvoyante pour la pauvre humanité surchargée de maux. Il avait lutté et souffert. Dans les longs mois de navigation vers le pôle Sud, il avait connu l'extrémité du péril et de la souffrance, les sinistres tempêtes sous un ciel tout noir, les fureurs d'une mer sombre soulevant des blocs de glace. Il avait connu aussi la douceur toute virgilienne et élyséenne des horizons de Taïti : *Devenere locos lætos*. Et après avoir fait le tour du monde, il se dit, en terminant, avec Pétrarque, que le monde était bien petit.

« J'ai vu l'un et l'autre pôle, les étoiles errantes et leur voyage oblique. Et j'ai vu combien notre vision était courte ! »

Oui, mais pour cet esprit ardent, actif et clair, qui venait de mesurer le monde et qui le trouvait étroit, que la médiocrité somnolente de la vie allemande allait paraître opprimante ! Il avait entrevu la grande action, et il était pris maintenant dans une morne immobilité. Professeur à Vilna, à Mayence, il souffrait de sa pauvreté, mais surtout de l'impuissance d'agir. Sa gloire même lui était un fardeau. Les Allemands regardaient curieusement l'homme intrépide qui avait traversé tant d'horizons inconnus. Mais lui se disait tout bas : « Que m'importe cette curiosité enfantine et vaine? Ils ne sauront pas faire usage de la force qui est en moi. » Il avait épousé la fille du grand savant de Gœttingue, Heyne, le commentateur illustre de Virgile : et il soutenait sa famille à force de labeur. Il traduisait pour les revues allemandes ou il commentait les œuvres anglaises. Et il souffrait de perdre ainsi à un travail subalterne l'énergie de ses facultés.

L'Angleterre avait une vie politique et industrielle intense, les joies de la liberté et l'orgueil de la richesse. La France avait, au moins en son centre, les joies d'une vie sociale éblouissante où la puissance de la pensée s'animait de la puissance de l'opinion. En Allemagne il y avait en quelques esprits d'élite une admirable vie intellectuelle; mais c'étaient des flammes sur des sommets; de grandes ténèbres dormantes couvraient la vallée; et dans le cercle des petites villes s'agitaient des intérêts misérables. Forster avait le respect des hauts penseurs de l'Allemagne. Surtout il avait compris toute la grandeur de Kant, et il en voulait à l'Angleterre de ne pas l'avoir d'emblée admiré, traduit, adopté. Mais il n'était pas fait pour la pure contem-

plation. Il lui semblait que ces hautes flammes de la pensée auraient dû animer tout le peuple à la liberté, à la grande action politique, et il constatait partout inertie, routine, sotte admiration de l'ignorance servile pour le privilège infatué. En sa vie personnelle, étroite et gênée, retentissaient toutes les misères de la vie allemande. Il n'aimait ni le luxe de délicatesse ni le luxe de vanité. Mais il aurait voulu pouvoir tout à son aise acheter des livres, et s'échapper en un rapide voyage, pour reprendre contact avec le monde. Il s'y décidait parfois, mais en créant à son ménage des mois de gêne et de souci.

Le cœur de sa jeune femme, qui l'admirait cependant, se détourna de lui, de sa tristesse, de son imprévoyance. Et Forster aurait succombé au poids écrasant de la vie s'il n'avait eu dans l'esprit un merveilleux ressort, une force de curiosité et de pensée qui toujours soulevait tous les fardeaux de pauvreté et d'ennui. Il se nourrissait de tout ce que l'esprit humain produit de noble et de fort. Il possédait les littératures anciennes, «cet incomparable trésor d'idées et d'images» et il connaissait presque toutes les langues et toute la littérature de l'Europe. Il suivait avec passion le mouvement de toutes les sciences, de l'orientalisme qui découvrait Sakountala à la physique et à la chimie. Mais quoi! faudra-t-il toujours lire, toujours méditer, toujours porter en soi l'immobile trésor des richesses humaines? L'heure ne viendra-t-elle point d'appliquer à la réalité, au progrès substantiel de l'humanité toute cette force d'esprit et toutes ces connaissances?

Les Anglais aussi pensaient, savaient. Ils avaient Newton et ils lisaient Homère. Mais ils combattaient au Parlement, ils gouvernaient des colonies, et chez eux la vie de l'esprit et la vie de l'action se fondaient en une seule flamme. N'est-ce pas d'un beau vers de Virgile que Pitt saluait à la Chambre des Communes la prochaine libération des esclaves noirs? Quelle fatigue pour l'esprit agissant de Forster d'accumuler en silence des richesses de pensée dont il n'aurait pas l'emploi, des forces stériles et inquiètes!

Quand éclata la Révolution française, il y eut en lui un grand trouble. Il pressentit un de ces vastes ébranlements qui mettent en jeu toutes les énergies obscures et souffrantes. Et malgré sa réserve, malgré l'indifférence qu'il affectait parfois au dehors et les conseils de sagesse qu'il se donnait tout bas à lui-même, sa sympathie secrète alla d'emblée au mouvement révolutionnaire qui affirmait la liberté et qui déchaînait des forces d'action jusque-là liées. Ce n'est pas qu'il se livre d'abord tout entier et sans réserve. Il y avait quelque défiance des événements et des hommes en cette nature tourmentée et refoulée. Et puis, en observateur exact et méthodique, il attendait, pour juger, le développement des phénomènes. Visiblement, il se contraint dans la partie première de la Révolution, et il surveille son instinct qui se déclare pour elle.

Il commence par s'étonner qu'un aussi grand drame ne suscite que des ac-

teurs aussi médiocres. Il répète le mot banal propagé alors par la contre-révolution sur Catilina-Mirabeau. Il dit que ce n'est pas le génie ou la sagesse des hommes qui a assuré les premiers succès de la Révolution, qu'elle a été servie par l'imbécillité des deux ordres privilégiés, par la loi d'airain de la destinée qui condamne un régime corrompu et défaillant. Mais déjà, par une sorte de ruse inconsciente, ce qu'il retire de grandeur aux hommes, il le donne aux événements; ce qu'il prend aux révolutionnaires, il le donne à la Révolution. Pourtant, comment s'engager à fond? Ce serait se découvrir tout seul et se perdre.



Vue de la ville et de la forteresse de Kœnigstein dans laquelle, au mois de novembre 1792, 100 Français environ ont été bloqués par le général prussien von Pfau.

(D'après une estampe allemande de la Bibliothèque nationale.)

Il a bien compris, d'une vue pénétrante et nette, que l'Allemagne ne suivra pas. Il constate, il répète, comme pour se rappeler lui-même à la prudence, qu'elle n'est pas prête pour une Révolution analogue à celle de la France. Même dans ces régions du Rhin sur lesquelles le souffle de la France passait ardent encore, il n'y a que des pensées mesquines et des mouvements ineptes. A Mayence, c'est la grande querelle des ouvriers de métier et des étudiants qui, un soir, dans une auberge, avaient enlevé des filles réservées aux artisans. L'électeur de Mayence, les prêtres qui gouvernaient avec lui, laissaient se produire ces désordres misérables, pour épuiser en de viles agitations toute l'ardeur combative du peuple mayençais, et aussi pour avoir un prétexte commode à répression vigoureuse et à avertissements sanglants.

Que faire contre cette connivence de la sottise populaire et de la rouerie sacerdotale? Attendre, se ménager, ne pas livrer sa vie et celle des siens au hasard des flots sombres et lourds. Pourtant, il commence à tâter un peu l'opinion de son entourage, et il laisse échapper en quelques paroles brèves des pensées hardies, où perce sa connaissance des grands intérêts européens.

« Que vous semble, écrit-il à Heinse, le 30 juillet 1789, de la Révolution française? Que l'Angleterre la laisse tranquillement se produire, c'est beaucoup de loyauté ou bien peu de politique. La République de vingt-quatre millions d'hommes donnera bien plus à faire à l'Angleterre que le despote avec un pareil nombre de sujets. Mais il est beau de voir ce que la philosophie a mûri dans les têtes, et ce qu'elle a réalisé dans l'État sans qu'il y ait un exemple qu'un changement aussi complet ait coûté aussi peu de sang et de ruines. Ainsi c'est bien là la voie la plus sûre : instruire les hommes sur leur véritable intérêt et sur leurs droits; tout le reste vient ensuite comme de lui-même. »

Que les amis et la famille de Forster se rassurent donc. Ses pensées les plus hardies ne vont pas pour l'Allemagne au delà d'une œuvre lente et prudente d'éducation. Le 28 août, il semble trouver téméraires et excessives les premières démarches de la Révolution.

« La Révolution française est commencée, mais non finie. Pourvu qu'on n'aille pas trop vite! Il est bien certain que la suppression complète de la noblesse devait causer un grand trouble, plus d'un noble n'ayant absolument d'autres revenus que ceux qui proviennent des droits seigneuriaux. Mais il est impossible d'espérer la perfection; c'est bien assez si quelque chose de bon en son genre et de grand se produit enfin. »

Quelle sympathie discrète encore et mesurée! Et où saisirions-nous mieux les hésitations, les lenteurs de la conscience allemande qu'en ce vif esprit qui en est tout appesanti? Mais les thèses de réaction et de compression qui commencent à se multiplier en Allemagne, par un instinct obscur de défense contre la contagion révolutionnaire, indignent Forster.

« J'ai vu avec douleur, écrit-il le 7 septembre, que Meyners, dans le compte rendu d'un voyage de Ludwig à Surinam, loue l'auteur, plus qu'il ne le blâme, d'approuver le commerce des esclaves. Ce misérable n'a pas honte de dire que la Bible prescrit le commerce des esclaves, et il ajoute : « Un « homme peut être le frère d'un autre homme en Christ, et être corporelle- « ment son esclave. » Et ce sont ces distinctions, c'est cette casuistique de prêtre que Meyners laisse passer. *La Gazette de Gœttingue* est le véhicule qui répand dans le public l'approbation de ces principes monstrueux. Il y a longtemps que je n'ai été aussi indigné. »

Allons! l'impatience de la bataille le gagne. Il sent qu'il ne sera pas le maître de ses colères, et c'est pour respirer à l'aise et dissimuler son inquiétude d'esprit, autant que pour assister de plus près à l'éruption du volcan, qu'il s'échappe vers la Belgique, l'Angleterre, la France. Il veut voir, interroger le grandiose phénomène qui commence à émouvoir l'Europe. Et ce qu'il aime tout de suite, ce qu'il salue dans la Révolution, c'est l'expansion des forces.

Cet homme se mourait d'étouffement et de resserrement. Ah! que les cercles innombrables et étroits où un despotisme mesquin tient captive la force de production comme la force de pensée éclatent enfin! Que toutes les poitrines se dilatent et que toutes les facultés donnent leur mesure!

« Partout et toujours, écrit-il d'Aix-la-Chapelle dès les premiers jours de son voyage, le développement économique a été inséparable de la liberté civile, et a duré autant qu'elle. En Portugal, l'activité économique ne pouvait être qu'un phénomène accessoire de l'esprit de conquête, et elle devait, étant contrainte et artificielle, disparaître bientôt dans les ténèbres du despotisme catholique et de la discorde politique. Dans l'oligarchie allemande, elle a lutté merveilleusement contre les obstacles terribles du barbare système féodal, et elle se heurte seulement à la multiplicité de frontières et d'États que nous a léguée le moyen âge et qui grève toute opération marchande. Malgré la déplorable disposition géographique, il y a un fait qui témoigne de l'influence de la liberté sur le commerce de notre patrie : c'est la prospérité de Hambourg et de Francfort, et la chute de Nuremberg, d'Aix-la-Chapelle et de Cologne. »

Est-ce que la bourgeoisie allemande ne le comprendra pas? Est-ce qu'elle ne fera pas alliance avec les penseurs courageux pour briser toutes ces entraves et pour imposer au monde, qui adore encore sottement l'oisiveté titrée et le despotisme stérilisant, le respect de la bourgeoisie productive? Les manouvriers aussi trouveraient leur compte à cette activité nouvelle. On dirait que Forster s'essaie, sous l'apparence scientifique et calme de déclarations d'ordre économique, à rédiger le manifeste révolutionnaire de l'Allemagne du travail contre l'Allemagne des princes et des prêtres.

« *De ce point de vue, le grand marchand, dont les spéculations embras-*

sent toute la sphère terrestre et relient les continents, n'est pas seulement, dans son activité d'esprit et dans son influence sur la marche générale de l'humanité, un des plus heureux parmi les hommes; mais il est aussi, par la masse des expériences pratiques que chaque échange accroît en lui, par l'ordre et la généralité des concepts que l'on peut raisonnablement supposer en un esprit qui domine un si vaste champ de la réalité, un des plus éclairés. Bien mieux que beaucoup d'autres il atteint ce qui est la fin la plus haute de notre nature : agir, penser et, par de clairs concepts, concentrer en soi le monde objectif. Il est digne d'envie, le sort d'un homme qui, par son esprit d'entreprise, ouvre à des milliers d'autres hommes la source du bien-être et du bonheur domestique, d'autant plus digne d'envie qu'il leur procure ce bienfait sans diminution aucune de leur liberté, et qu'il est le ressort invisible d'actions que chacun attribue à son propre vouloir. L'Etat est heureux lorsqu'il compte en soi des citoyens de cette sorte, dont les grandes entreprises non seulement peuvent se concilier avec la plus haute éducation des forces morales des citoyens plus humbles, mais encore acquièrent par celle-ci plus de stabilité. Là où l'extrême pauvreté accable le manouvrier, là où avec tout l'effort dont il est capable, il ne peut jamais arriver à la satisfaction des besoins de la vie les plus impérieux, là où l'ignorance est son lot au milieu d'un pays où la science éclaire les hautes classes de son plus clair rayon; là aussi ce manouvrier ne peut réaliser en soi la plus haute destination de l'homme, étant réduit à n'être lui-même qu'un outil qui façonne les moyens d'échange entre les nations. Il en est tout autrement là où l'habileté et l'activité, sûres de leur salaire, procurent à celui qui en est doué un certain degré de bien-être, qui lui rend possible d'obtenir au moins des connaissances théoriques au moyen d'une instruction convenable et d'une bonne éducation. Combien petit et misérable apparaît le despote qui tremble devant les lumières de ses sujets, quand on le compare à l'homme privé, au fabricant d'un Etat libre, qui fonde son propre bien-être sur le bien-être de ses concitoyens et sur leur instruction plus parfaite ! »

Quelle intéressante déduction! C'est comme la glorification kantienne de l'industrie. Kant proclame que le devoir suprême de l'homme envers l'homme c'est de le traiter comme une fin, non comme un moyen. Et la dignité de l'individu humain, c'est de s'apparaître à lui-même comme une fin, comme un but. L'homme ne doit pas être l'outil d'un autre homme. Même quand il collabore avec un autre homme, même quand il travaille sous sa discipline, il faut qu'il ne soit pas un instrument. Il doit, même dans ce travail subordonné, rester sa fin à lui-même, accomplir et perfectionner sa propre nature, réaliser sa destinée la plus haute. Or l'industrie, la grande et libre industrie, qu'aucun privilège corporatif ne resserre, qu'aucune exploitation féodale ou princière n'épuise et ne ravale, est, dans l'ordre pratique, « le règne des fins », le triomphe de toutes les libertés. Le chef d'industrie

déploie une puissance de pensée et d'initiative incomparable. Et d'autre part, les ouvriers appelés au travail, non par la contrainte, mais par l'attrait d'un suffisant salaire, restent en tout sens des hommes libres. C'est leur volonté qui adopte et accepte le travail; le salaire assez élevé qu'ils perçoivent leur donne des intérêts substantiels à administrer, et en même temps ils peuvent consacrer à s'instruire, à instruire leurs enfants, à créer et en eux-mêmes



L'Année 1792.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

et dans leur famille l'activité autonome de l'esprit, une part de leurs ressources. Encore une fois, c'est la philosophie de Kant traduite en concepts économiques.

Je ne puis m'empêcher, en lisant et commentant cette curieuse page, de songer au chapitre où Barnave donne l'interprétation industrielle de tout le mouvement politique moderne et de la Révolution. Pour Barnave comme pour Forster, l'industrie est la réalisation de la liberté. Mais comme la pensée de Forster est plus profonde et plus généreuse! Barnave ne songe qu'à la glo-

rieuse et brillante victoire de la bourgeoisie. C'est à toute l'humanité que pense Forster, sous l'inspiration de Kant. C'est en tout homme, et dans le plus humble manouvrier comme dans le chef d'entreprise le plus puissant, que doit être réalisée la pleine dignité humaine.

Aucune parcelle de la race humaine ne peut être convertie en outil. Comme il serait aisé au socialisme de se saisir de cette forte pensée et de démontrer que seul il lui donne vie! Mais c'est de l'épanouissement de l'activité bourgeoise, c'est du libre jeu de la démocratie industrielle que Forster attendait l'avènement de tous les hommes au « règne des fins », au règne de l'humanité.

Je reconnais en cette page de Forster la triple influence de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France. De l'Allemagne, Forster a reçu la haute inspiration et les admirables formules de Kant, qui depuis dix ans a révolutionné tout le système de la pensée allemande. L'Angleterre lui a suggéré le type de la grande activité industrielle, et l'idée d'une classe ouvrière active et aisée. Forster lui-même note ailleurs que les ouvriers anglais gagnent *deux ou trois fois plus* qu'en Allemagne. Et c'est la commotion française qui a donné à Forster cette passion de mouvement universel et d'universelle rénovation. C'est l'exemple de la France, réalisant soudain l'idée, qui donne à toutes les idées un coefficient de réalité inattendu.

Forster se dit : Qui sait? Et il ne parle plus tout à fait en simple théoricien, en observateur impassible de phénomènes sociaux. Malgré lui, il se représente la nation allemande secouant la torpeur et les vieilles oppressions. Ce qu'il écrit là, c'est ce qu'il dirait à la tribune d'une grande assemblée allemande si l'Allemagne, concentrant ses forces dispersées et brisant la multiplicité de ses groupes, se donnait, dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, une Constitution nouvelle, unitaire et libre.

C'est la Révolution française qui ouvre ainsi aux esprits des possibilités imprévues. C'est elle qui est la sublime tentatrice. Forster, au plus profond de sa pensée, et dans la partie réservée de sa conscience, se surprend sans doute à rédiger comme un fragment anticipé du manifeste économique et politique de la Révolution allemande.

Et partout, la pensée qui le domine, qui l'obsède presque, c'est qu'il faut délivrer d'innombrables énergies captives. Le lourd régime présent lui paraît mauvais, beaucoup moins parce qu'il répartit d'une façon arbitraire et inique les joies de la vie, que parce qu'il opprime et étouffe par milliers, par millions, des germes de pensée et d'action, des forces. C'est comme une croûte pesante et dure qui empêche les semences de lever. Que la charrue fouille et que la herse brise, non afin de niveler, mais afin de libérer.

C'est dans une lettre datée de Liége que Forster trace, en termes admirables, son programme de démocratie individualiste et active. Veut-on réaliser l'entière unité humaine? C'est en un sens un noble idéal : une seule

âme dans toute la race humaine, une seule pulsation. Oui, mais cette unité suppose la monarchie universelle réglant et accordant tous les mouvements. Que devient ce rêve le jour où les hommes cessent de croire à l'infaillibité de la monarchie unique qui s'offre à eux? Il ne reste plus qu'à chercher l'unité dans le jeu puissant et dans le vivant équilibre de toutes les libertés. Funeste serait cet équilibre s'il devait tourner en immobilité, si une morale monotone, une philosophie routinière et un pauvre idéal de la vie réduisaient à une simplicité misérable et abstraite la richesse des esprits et des volontés. Ce serait comme un mécanisme universel s'exprimant par des individus innombrables; ce serait à nouveau la servitude des hommes qui se seraient liés par un accord trop étroit et qui, en faisant la chaîne, se seraient enchaînés.

Mais ce péril n'est pas à craindre. Non, non, il n'est pas possible que les forces de vie, une fois libérées, arrivent à se neutraliser les unes les autres Et Forster, dans sa complaisance pour l'universelle et incessante expansion de toutes les énergies, va jusqu'à reconnaître la légitimité de l'arbitraire momentané de la force. Elle stimulera, elle réveillera, elle obligera toutes les énergies qu'elle menace à une vigueur nouvelle. Que cette force seulement ne soit pas figée et perpétuée en constitution oppressive, en dogmes stupéfiants; qu'elle soit le vif et rapide éclair de la liberté humaine.

« Une constitution de toute l'humanité qui nous délivrerait du joug des passions et par là de l'arbitraire du plus fort, et imposerait à tous comme règle suprême la même loi de raison, manquerait probablement le but de l'universelle perfection autant que la monarchie universelle. Que nous servirait-il que nous ayons la liberté de développer nos facultés intellectuelles si soudain le désir de les développer nous faisait défaut ?

« Mais il n'est pas à craindre que cet instinct nous soit jamais arraché, au moins dans le seul monde que nous puissions concevoir, tant que la race humaine se rajeunira et passera des formes de la vie purement végétative à la vie animale pour s'élever de là à une vie mêlée d'impulsion physique et de sentiments moraux. La lettre, les formules, les conclusions toutes faites ne pourront jamais vaincre dans la jeune génération l'instinct puissant et obscur de chercher par sa propre action la propriété des choses, et d'arriver par l'expérience directe à la sagesse de la vie. Dans ses veines coulera, à son insu même, le torrent de feu de la puissance et du désir. »

Ainsi qu'on ne craigne pas de voir se reformer, pour ainsi dire, à la surface des sociétés humaines la couche de glace brisée une première fois. La force des courants chauds de la passion maintiendra l'éternelle fluidité de la vie.

Et quel plaidoyer dissimulé, mais profond, pour la Révolution française! Ce qu'on lui oppose le plus dès les premiers mois, ce sont ses violences, ses excès. Mais qui ne voit que ces abus de la force sont la rançon même

de tout grand mouvement? Voudrait-on que déjà, par une sagesse trop aisément réglée et un peu débile, le monde nouveau fît pressentir une maturité monotone et une rapide sénilité?

« Beau est le spectacle des forces qui luttent, beau et sublime même en leur action destructrice. Dans l'éruption du Vésuve, dans la tempête nous admirons l'indépendance divine de la nature. Nous ne pouvons empêcher que les matériaux de tempête s'accumulent dans l'atmosphère, jusqu'à ce que les replis des nuées, saturés de foudre, menacent la terre de destruction. Nous ne pouvons empêcher que les flammes de la montagne développent leurs vapeurs électriques, qui ouvrent un chemin à la lave en fusion. Et il en est ainsi des tempêtes du monde moral, avec cette seule différence que la raison et la passion sont des forces plus élastiques encore que la foudre et l'électricité. »

Ce Vésuve, Forster ne dit pas où il est. Cette tempête grandissante, il ne dit pas où elle gronde. Mais la bouche du cratère est à Paris; c'est de la France sur le monde que souffle le vent d'orage.

Et à quoi sert alors de se demander si les peuples ont le droit pour eux, ou si ce sont les rois? Question indéfiniment controversable. Les sujets pourront toujours abuser du droit élémentaire de résistance à l'oppression pour se révolter sans raison décisive. Les rois pourront toujours abuser de leur droit traditionnel pour réprimer, sous le nom d'émeutes, les plus justes et les plus nécessaires soulèvements. La limite théorique du droit des peuples et du droit des rois ne sera fixée pour personne, ni pour la foule ignorante des manouvriers, des ouvriers de la mine, ni pour la foule au moins aussi ignorante des privilégiés, princes, nobles et prêtres.

Ce n'est pas l'éternelle controverse juridique et théorique qui résoudra le problème; c'est la poussée profonde des forces contraires. Regardez donc les foyers qui se développent et qui s'allument. Peut-être est-ce un orage et vous ne l'arrêterez point; peut-être n'est-ce qu'un jeu de l'horizon, l'éblouissant caprice des nuits d'été. Regardez, attendez : et Forster, interrogeant en effet l'horizon de l'Europe, voit sur Paris et sur la France de vastes et ardentes lueurs de liberté, à l'horizon de l'Allemagne de pâles et fuyantes clartés. Est-ce une lueur jaillissant de la conscience allemande? Est-ce seulement le reflet de l'orage lointain de France? Forster réserve sa pensée et continue son chemin. Il visite l'Angleterre, et il s'étonne de n'y avoir pas trouvé une confiance amie et une grande ouverture de cœur. Qui sait, si à ce moment, (1790), l'Angleterre même ne commençait pas à s'interroger? Ce que Forster a pris pour de la contrainte ou pour l'habituelle et déconcertante réserve du caractère anglais n'était peut-être, chez beaucoup de ses interlocuteurs, qu'un commencement de doute et d'embarras.

En traversant rapidement la France, Forster constate la puissance du mouvement révolutionnaire. C'est dans le mois de juillet 1790, dans le mois

de la grande Fédération, qu'il a vu le pays presque tout entier, vibrant et confiant, de Boulogne-sur-Mer à la frontière allemande. Décidément ce n'est pas un feu d'artifice; c'est une large lumière qui emplit l'horizon. A peine rentré à Mayence, le 13 juillet 1790, Forster écrit à Heinse:

« Mon rapide passage à travers la France a du moins suffi à me persuader qu'il n'est plus possible de penser à une contre-révolution. Tout est calme, tout promet aux nouvelles institutions les suites les meilleures. La vue de l'enthousiasme à Paris et surtout au Champ-de-Mars où l'on faisait les préparatifs pour la grande fête nationale, élève le cœur, parce qu'il est commun à toutes les classes du peuple, parce qu'il est tout entier dirigé vers le bien commun sans souci de l'intérêt particulier.

« Nous avons à souffrir de bien des choses, m'ont dit beaucoup de citoyens, « et nous sommes en ce moment même aux prises avec beaucoup de difficultés. « Même notre fortune subit de sérieuses diminutions; mais nous savons que « nos enfants nous remercieront, car tout cela tournera à leur bien. » Et avec cette faculté d'illusion qui n'exclut pas une haute jouissance morale, ils concluent à un meilleur avenir. »

Avec Jean de Müller, Forster se livre davantage. Il lui écrit le 12 juillet (en français) : ... « Témoin du redoublement d'enthousiasme dans cette nation intéressante, qui est aujourd'hui animée d'un feu, d'un zèle, d'un rayon de lumière enfin, qui ne paraît pas d'abord résulter de ses propres forces mais qui semble au contraire un de ces grands coups du sort inscrutable qui régit l'univers... »

Et le 18, dans une nouvelle lettre à Jean de Müller, c'est le même acte de foi, tranquille maintenant et profond, en la Révolution :

« Il m'a fait un plaisir infini de vous voir d'accord avec moi sur la solidité de la Révolution en France. Oui, monsieur, cela durera! D'après tout ce que j'ai vu, j'en suis persuadé comme de mon existence. Il n'est pas possible que jamais il se fasse une contre-révolution ; car, effectivement, non seulement la nation est d'accord, mais elle est parfaitement éclairée et instruite sur ses intérêts. Les aristocrates attendent l'Assemblée nationale au moment où elle déterminera les impôts.

« — Le paysan, disent-ils, s'attend à un entier affranchissement ; lorsqu'il « s'agira de payer comme auparavant, il deviendra furieux; c'est alors que « nous aurons beau jeu. »

« Je n'en crois rien; le paysan a été suffisamment préparé dans toutes les contrées de la France à l'imposition d'une redevance égale et modérée; la ridicule idée d'un État subsistant sans une contribution mutuelle n'est point entrée dans son esprit; j'en suis sûr, d'après ce que j'ai entendu dire à ceux qui avaient eu affaire aux gens du plat pays. »

Mais l'esprit si actif et si clair de Forster ne pouvait s'arrêter là. Puisque la victoire de la Révolution en France semblait assurée sans retour possible,

quel en serait l'effet sur l'Allemagne? Et la réponse qu'il fait à la question est très nette. D'une part, l'Allemagne n'est pas prête pour un mouvement comme celui de la France. Mais d'autre part, ce n'est pas impunément que les princes et privilégiés allemands prolongeraient et aggraveraient le régime d'arbitraire. Ils ne pourront pas longtemps résister à une immense force profonde qui ressemble, par sa spontanéité vaste et ses irrésistibles progrès, à un phénomène divin.

« Je veux bien croire aussi, continue Forster, que cela se propagera; mais, en Allemagne, nous ne sommes guère encore préparés; notre petit peuple gémit encore dans les fers de l'ignorance plus durs et plus avilissants que ceux du despotisme; il y a peu de districts de l'Allemagne où le peuple soit assez éclairé pour qu'il puisse faire un bon usage de la liberté. Il importe d'autant plus aux princes de ne pas l'irriter, car il ne se comporterait sûrement pas avec cette modération divine qu'on ne saurait trop admirer dans les Français de nos jours. C'est pour cette raison sans doute que tous les efforts de la hiérarchie pour conserver son ancien empire me paraissent si imprudents dans ce moment. C'est comme si les ecclésiastiques étaient frappés d'aveuglement. Ne voient-ils donc pas que la voie de l'accommodement est la seule qui leur reste? Veulent-ils donc accélérer à toute force la catastrophe? Aiment-ils mieux tout perdre à la fois, que de céder pour le moment à la lumière qui jaillit autour d'eux et qui éclaire leur sanctuaire ténébreux? *Quos Deus vult perdere prius dementat.* (Dieu aveugle d'abord ceux qu'il veut perdre). Il y a certainement de la Providence, de la Destinée, du Dieu, dans tout cela; et cette grande volonté si infiniment indépendante de tous les efforts humains s'accomplira en dépit d'eux. *Nous le verrons encore de nos propres yeux*, et ce n'est pas là le spectacle le moins intéressant auquel nous soyons appelés. En général il vaudra la peine de vivre dans ce moment, pour être témoin d'un développement inattendu, singulier et consolant des forces que la nature a concentrées dans l'âme de l'homme. »

Il est visible que, dès ce moment, Forster s'attend à des événements décisifs en Allemagne même, et que, presque sans se l'avouer à lui-même, il s'y prépare. C'est sans doute aussi dès lors qu'il commence à s'ouvrir plus librement avec les professeurs, les médecins qui comme lui aiment la Révolution et la France, avec Hoffmann, Dasch, Wedekind. Il a beau se surveiller. Il a beau écrire à Heyne, inquiet de ses tendances, qu'il ne peut souhaiter de plus grand bonheur que le travail régulier et paisible dans le cercle de la vie de famille. Il se défend mal du vertige de la grande action; et le gouffre l'attire. Voici d'ailleurs qu'à Mayence l'esprit de contre-révolution se développe. Voici que les prêtres qui gouvernent l'électorat, s'effraient de la liberté d'esprit de l'Université, et, renonçant au système de tolérance qu'ils avaient pratiqué par mode et par dédain, persécutent le professeur Dasch, coupable d'avoir enseigné la philosophie de Kant. Voici que l'Allemagne s'emplit d'une

ru[illegible]er d'intrigue, et qu'à la Cour de Prusse un parti remuant pousse à la guerre, à n'importe quelle guerre, à Liège, en France, pour arracher le roi au gouvernement de ses maîtresses. Voici que l'Électeur de Mayence, changeant de passion avec l'âge, ne demande plus aux vers voluptueux de l'Ardighello de Heinse de ranimer un peu sa force lassée, et passant de la galanterie à la politique, cherche à être le chef et l'inspirateur de la contre-révolution allemande. Les émigrés arrivent, bavards, voraces, insolents, se jetant sur les vivres et le champagne, cajolant l'évêque et l'appelant « papa ». Le prix des vivres haussait sous cette fringale de gentilshommes affamés, et Forster était soulevé de dégoût et de colère. Et ce sont ces hommes qui prétendaient faire en Allemagne la loi et l'opinion! C'est eux qui prétendaient dicter aux esprits libres ce qu'il fallait penser de la Révolution et de ses chefs! Et le pamphlet déclamatoire de l'Anglais Burke contre la Révolution, reproduit, commenté, par toute la domesticité de plume des cours allemandes, donnait aux calomnies plates et à la sottise des émigrés je ne sais quel air d'éloquence et de profondeur!

Forster n'y tenait plus et dans les comptes rendus qu'il publiait de la littérature anglaise, il luttait contre Burke, il en dénonçait les sophismes au grand émoi de Heyne qui le voyait se risquer de plus en plus. N'importe! que les destinées s'accomplissent!

Les nobles d'Allemagne se laissent griser ou effrayer par les paroles des nobles émigrés de France:

« Et vous aussi, vous devrez fuir, et vous aussi vous serez dépouillés, volés, brutalisés, si vous n'écrasez le nid des vipères jacobines qui vont partout en Europe se glisser au cœur des peuples et l'empoisonner. »

Guerre donc! Et que la Révolution périsse! Ah! les insensés!

« Ils auraient pu, dit Forster, à force de prudence et de concessions, ajourner la Révolution de cent ans encore; ils vont maintenant, par leurs provocations, l'avancer d'un demi-siècle. »

Et quelle fatuité! Ils s'imaginent que la Révolution ne saura pas se défendre! Non; elle n'a pas d'armée régulière. Mais elle est forte de la confiance du peuple qui se lèvera tout entier pour la défendre. On affecte de regarder la Révolution comme un spectacle, comme une suite de manifestations théâtrales destinées à éblouir la nation. Mais la comédie est assez bien jouée puisque les paysans sont débarrassés dès maintenant de la moitié des charges qu'ils portaient. La Révolution a montré sa force, lorsqu'à la fuite du roi l'Assemblée a pris si tranquillement le pouvoir. Trop débonnaire Assemblée! Elle a eu tort de laisser la royauté debout. C'est cette faiblesse qui accule maintenant le monde à la guerre. Cette guerre, la France saura la soutenir. Elle a l'enthousiasme, la force immense d'un peuple ardent et uni, la force de la richesse. On peut lui prendre ses colonies, Saint-Domingue et le reste:

« L'industrie française trouvera toujours son marché, même si la France n'a aucune possession extérieure. Le manufacturier français est plus économe et plus laborieux, tout au moins aussi laborieux que l'anglais; il peut donc livrer ses marchandises à meilleur marché. »

Ainsi, Forster entre de plus en plus dans les intérêts de la France, et jusque dans le calcul de ses forces. Il admire le discours de Brissot contre la Maison d'Autriche. Il le trouve substantiel et décisif. Il est gagné, lui aussi, par l'énervement belliqueux de la Gironde. Il accuse, il dénonce les prêtres, les princes, les nobles d'Allemagne qui rendent la guerre inévitable. Mais, au fond, il est si exaspéré par la nuée bourdonnante des émigrés, par les vantardises et les fanfaronnades de tout le monde dirigeant d'Allemagne, il a aussi une telle impatience d'échapper à la lourde incertitude de l'heure présente qu'il souhaite que la foudre éclate, écrasant les vaniteux, nettoyant l'espace. Et il est de cœur avec les révolutionnaires français qui ont de la vigueur et de l'audace. C'est contre les Jacobins que déclament les rois, les ministres, les privilégiés, les journalistes et libellistes de cour. C'est pour les Jacobins que Forster prend parti...

« ... J'avoue volontiers, écrit-il le 5 juin 1792 à Heyne dont il cesse de ménager les inquiétudes, que je suis plutôt pour les Jacobins que contre eux. Sans eux, la contre-révolution aurait éclaté dans Paris, et l'ancien régime aurait été entièrement rétabli. Ce ne sont pas eux, c'est la reine qui met tout le jeu aux mains de la Prusse et de l'Autriche. Si l'on ne veut pas perdre tout ce qui a été conquis, il faut que les Jacobins agissent comme ils font. La collusion entre le cabinet secret (des Tuileries), les émigrés et les Cours étrangères ne peut être frappée d'impuissance que par des moyens audacieux et qui découvrent à tous combien est intolérable et faussé l'état présent des choses en France. *Tous les liens sont dissous et doivent l'être, si on ne veut pas porter de nouveau les vieilles chaînes.* La Cour ne songe qu'à sa splendeur et à son despotisme d'autrefois. Tout peut crouler pourvu qu'elle se dresse sur les ruines. Les puissances étrangères peuvent à leur gré dépecer la France, pourvu que le morceau réservé à la Cour soit décidément sous le joug. Mais ce plan même reste en suspens. Les émigrés le savent bien, et n'ont point d'embarras à dire qu'ils sont trompés par la Prusse et l'Autriche. Entre les trois grandes puissances toutes les conventions sont remaniées. L'impératrice (de Russie) partage la Pologne, au lieu d'envoyer ses troupes en France; la Prusse aura sûrement sa part. L'Autriche et la Prusse cherchent à prendre la Flandre française, l'Alsace et la Lorraine. Elles n'iront pas dans leur marche beaucoup plus loin. Que l'on pousse devant soi les républicains comme un troupeau de moutons; il faudra bien cependant qu'ils se ramassent quelque part, et qu'ils livrent le combat du désespoir, dont on laissera sans doute porter surtout le poids aux émigrés. Ceux-ci ne seront admis à agir que lorsque les puissances seront en possession des provinces françaises convoitées.

« Le pire de tout cela, c'est le mépris affiché pour tout ce qui ressemble à de la probité et à des principes. L'impératrice est autocrate en Suède, démocrate en Pologne, monarchiste en France. Quelle contradiction ou plutôt quelle impudeur publique! La Prusse a fait dire aux cercles rhénans qu'elle paierait les dépenses de ses troupes avec des bons, avec des bordereaux qu'elle mit déjà en circulation lors de la guerre de Sept ans, et qui furent si mal remboursés. Les cercles sont impuissants et il faut qu'ils supportent tout ce qui



Joseph d'Orléans.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

plait aux forts; et ils sont liés par la protection insensée qu'ils ont accordée aux émigrés français, sans lesquels la Prusse et l'Autriche n'auraient jamais trouvé un prétexte pour attaquer la France.

« C'est bientôt dit que les Jacobins vont trop loin, mais qui peut nier que si, un seul moment, ils quittent la partie, la contre-révolution est faite? Celle-ci est souhaitée par tous ceux qui parlent contre les Jacobins. En un moment où un poids aussi lourd est jeté dans la balance, ils ont besoin de la tenir de toutes leurs forces pour la faire pencher vers eux. Et c'est de cet

état violent à quiconque n'est pas ami ou ennemi, qu'on attend de froides et calmes décisions de raison! Quelle étourderie, alors qu'il n'y a plus que l'action qui compte, alors que depuis quatre ans c'est en vain qu'a été invoquée la puissance de la raison, et que contre la Révolution les armes les plus déloyales ont été employées! Non, c'est demander plus que de la résignation chrétienne, plus que la deuxième joue après le premier soufflet. Qui donc songe à nier, qui donc ne déplore pas les maux qui naissent de la guerre civile? Qui conteste qu'il y a des milliers d'hommes toujours prêts, sous prétexte de liberté, à commettre des horreurs? Mais enfin, la guerre civile est là, et cette guerre, la Cour, la noblesse, les prêtres et les Cours étrangères l'ont toute sur la conscience. »

Voilà l'esprit de Forster engagé à fond. Quel regard pénétrant et dur! Quel discernement des mobiles égoïstes! Quel mépris pour la politique de proie de cette Europe qui ne songe même pas à sauvegarder l'ordre social qu'elle prétend défendre et qui n'a d'autre souci que de se partager la dépouille de la France! L'homme qui parle ainsi, et qui ne craint pas sous les déclamations hypocrites contre les Jacobins de dénoncer la haine de la Révolution, cet homme ne se donnera pas à demi quand viendra l'heure décisive. Ah! quel grand homme d'État, réfléchi, véhément, résolu et clair, eût été Forster pour l'Allemagne révolutionnaire! Mais celle-ci se déroba, et le sol manqua sous les pieds du grand homme qui osait trop tôt.

Voici donc la crise de la guerre. Mayence reçoit la visite du jeune Empereur François-Joseph récemment couronné à Francfort; les rues de la ville fourmillent de soldats, de prêtres, de gentilshommes éclatants, d'émigrés hâbleurs. Une flottille toute pavoisée mire dans le grand fleuve ses pavillons multicolores. L'évêque est rayonnant; le ciel est splendide. Les émigrés mangent et boivent. Le soir, les maisons s'illuminent et les clochers réfléchissent leur clarté de fête aux eaux profondes du Rhin. O sérénité de la nuit! O tendresse des étoiles pâlies par l'ardent reflet de la cité! O douceur de vivre et d'oublier! Les hommes avant d'entrer dans le péril et le hasard s'éblouissent eux-mêmes. Et le pauvre penseur mêlé à la foule se laisse aller un moment, lui aussi, à cette sorte de joie instinctive. C'est l'enchantement de l'heure qui passe, une arche fragile de clarté sur un abîme obscur. Pitié pour les hommes éblouis qui descendent à l'abîme!

Mais maintenant des semaines sont passées, pleines d'attente, d'angoisse, de hâbleries, de mensonges. Et trois mois après la fête splendide de Mayence, les soldats de Custine, les soldats de la Révolution y entrent en vainqueurs. Oh! de quel regard Forster scrutait la foule des Mayençais rangés au passage des soldats de la liberté! Comme il aurait voulu surprendre en ce peuple si amorti depuis des siècles et si somnolent, un tressaillement de joie, une espérance, la vive révélation d'une Allemagne nouvelle! Les amis de la liberté, tous ceux qui, dans la salle de lecture, s'étaient animés aux paroles

plus ardentes ou plus amères de Forster, de Hoffmann et de Wedekind, avaient arboré la cocarde tricolore. Mais le peuple, dans l'ensemble, restait morne ou tout au moins réservé. Était-il déconcerté par l'imprévu des événements? Gardait-il au fond du cœur quelque haine et quelque méfiance pour ces Français qu'on lui avait dit pillards et cruels?

Était-il troublé par le vertige de lâcheté et de fuite qui, à l'approche de l'ennemi, avait emporté l'Électeur, les nobles, les émigrés aux dents longues, tous ceux qui étaient les chefs désignés de la ville et qui l'avaient compromise et désertée? Ou encore était il surpris de la tenue plus que simple, délabrée et pauvre, des soldats de la France? Ils étaient en haillons, et souvent les pieds nus; et ils portaient leur viande et leur pain embrochés à leur baïonnette. A un peuple d'antichambre et de cathédrale, habitué à des dorures d'église et de domesticité, cela paraissait étrange. Et il ne savait traduire que par le silence la confusion extrême de ses impressions. O généreux penseurs d'Allemagne, fervents disciples de Kant qui vous hâtez vers la liberté, quel terrible fardeau de servitude somnolente et défiante vous aurez à soulever!

Forster pourtant ne désespérait pas d'animer le peuple de Mayence et du pays rhénan à la liberté. Une « société d'amis du peuple » se forma sur le modèle des Jacobins, et, avec l'assentiment de Custine, s'installa dans la splendide salle de concert du palais épiscopal.

« Aucun symbole n'aurait pu être mieux calculé que celui-là pour agir rapidement et fortement sur le peuple, pour flatter son amour-propre et pour changer en mépris sa vénération ancienne pour les idoles d'hier. »

Du haut de cette « tribune de sans-culottes », les révolutionnaires mayençais instruisirent tous les jours le procès de l'Électeur et de l'ancien régime. Les griefs ne manquaient pas : quels étourdis et quels lâches que les hommes qui avaient ainsi provoqué la France, qui avaient appelé sur Mayence l'invasion et qui, à l'approche de l'étranger, sans même essayer un geste de défense, avaient fui ignominieusement! Avec quelle verve Forster les montre entassant dans les coffres tous leurs objets précieux, leurs bijoux, leur or, leurs étoles splendides, tout leur luxe laïque et sacerdotal! L'Électeur avait fui dans un carrosse dont il avait d'abord effacé les armoiries, et il se cachait maintenant on ne sait en quel coin obscur de l'Allemagne! Pour emporter tous ces trésors, toute une flottille avait été mobilisée sur le Rhin. Ah! quelle activité maintenant, quel mouvement sur ce grand fleuve dont le gouvernement des prêtres avait fait une voie déserte et inutile qu'aucun commerce n'animait! C'est la lâcheté des puissants, c'est leur fuite éperdue qui seule, ô ironie! donnait quelque animation au fleuve jusque là nonchalant! Et quelle ignorance, quelle frivolité chez tous ces hommes!

Quand les Français s'étaient approchés de la ville, le gouverneur militaire avait cru que c'était une armée amie, l'armée de Condé. Pourquoi? Parce

que les Français s'avançaient avec une tranquillité et une assurance telles que jamais on n'eût pu supposer qu'ils allaient à un assaut. O comique méprise de la peur, qui n'a même plus la force de comprendre le courage et de le supposer en autrui! Ainsi, tous les jours, Forster et ses amis, flétrissant le gouvernement tombé, essayaient de susciter dans l'âme du peuple l'amour des libertés nouvelles par le mépris des servitudes anciennes.

« C'était comme le jugement des m rts pratiqué par la vieille Egypte. »

Devant le peuple de Mayence, la tyrannie morte comparaissait. Un moment, les révolutionnaires mayençais purent croire qu'ils avaient animé et passionné le peuple. Quand sur une grande place de Mayence ils plantèrent l'arbre de la liberté, orné de rubans tricolores et couronné du bonnet rouge, une foule immense les acclama. Pourtant Forster n'est pas sans inquiétude. Il ne voit pas autour de lui des forces d'organisation : quelques professeurs, quelques médecins, quelques juristes, un très petit nombre de bourgeois.

« L'instrument dont le destin se sert pour l'accomplissement de ses décrets, n'est bien souvent en effet qu'un instrument sans valeur propre. Si on ôte aux Jacobins de Mayence la splendeur dont les enveloppe la salle de réunion magnifiquement éclairée, et les mérites solides de quelques hommes instruits et droits, qui forment le noyau de la société, il reste une foule très hétérogène, qui a tous les défauts de ces sortes de formations hâtives, et qui ne satisfait en aucune manière un goût un peu délicat. Beaucoup de juristes instruits, dont le régent avait récompensé l'impartialité par la persécution et la disgrâce, plusieurs marchands importants et d'honorables citoyens d'une probité universellement connue, quelques professeurs de l'Université dotée, mais souvent malmenée par l'Électeur, et enfin quelques prêtres vertueux et à l'esprit clair, sont la force de la Société des Amis du peuple, et ils honoreraient toute société. Mais un essaim d'étudiants bruyants et grossiers, d'autres jeunes gens imberbes et quelques hommes d'une moralité suspecte avaient été admis, soit pour grossir le nombre des adhérents, soit pour respecter le principe de l'égalité. »

Des maladresses étaient commises. Le professeur Bœhmer eut l'idée singulière de proposer une sorte de referendum sur deux registres. L'un rouge et à tranche tricolore devait recevoir la signature des amis de la liberté. L'autre, tout noir et garni de chaînes, devait recevoir celle des ennemis de la Révolution. C'était faire grossièrement violence à la liberté même que l'on prétendait honorer. Pourtant, malgré l'opposition de Forster, ce despotique enfantillage fut adopté par la Société. Et telle était la couardise des anciens dirigeants, qu'il ne se trouva pas un seul des privilégiés et de leurs amis qui osât protester sur le registre noir. Mais surtout, quelle politique allait proposer aux citoyens de Mayence la Société des Amis du peuple ? Quelle solution? La grande politique, à la fois nationale et révolutionnaire, eût consisté à dire à Custine :

« Nous sommes des républicains comme vous. Nous allons créer la République des pays du Rhin, et nous allons joindre nos armes aux vôtres pour révolutionner toute l'Allemagne. Quand nous y aurons réussi, nous nous incorporerons à la République allemande comme nous étions incorporés à l'Empire allemand. Et la nouvelle République allemande sera l'alliée, la sœur cadette de la République française. »

Oui, mais cette grande politique était doublement impossible. D'abord l'esprit des Mayençais eux-mêmes ne s'y prêtait guère. Ils subissaient en vérité les événements plus qu'ils n'y participaient, et il aurait fallu au contraire, pour qu'ils prissent l'initiative d'une sorte de croisade révolutionnaire en Allemagne, qu'il y eût une grande force d'enthousiasme. De leur passivité résignée, complaisante ou défiante, on ne pouvait attendre aucun élan. Et d'autre part, il n'était guère permis d'espérer que l'Allemagne se prêtât à un mouvement révolutionnaire. Ah! que Forster dut souffrir d'être obligé de se l'avouer de nouveau à cette heure décisive! Il écrit à propos des manifestations révolutionnaires de Mayence :

« *La situation de l'Allemagne, le caractère de ses habitants, le degré et la particularité de sa culture, le mélange des constitutions et des législations, en un mot sa situation physique, morale et politique lui ont imposé un développement lent et graduel, une lente maturation. Elle doit devenir sage par les fautes et les souffrances de ses voisins, et peut-être recevoir de haut une liberté que d'autres conquièrent d'en bas par la force et d'un coup.* »

Ainsi Forster n'a pas foi dans l'Allemagne, et il est si convaincu de l'impossibilité, de la folie de tout mouvement révolutionnaire d'ensemble que même le zèle de quelques Mayençais l'inquiète, parce qu'il semble déborder sur l'Allemagne. Ce n'est que dans les pays du Rhin, et sous l'influence immédiate de la France voisine, que la liberté peut être établie tout de suite et le gouvernement populaire organisé. Qu'est-ce à dire? C'est qu'il ne faut pas lier le sort des pays du Rhin à la destinée de l'Allemagne. On ne pourra violenter l'Allemagne pour lui faire accepter d'emblée les principes auxquels se rallient les pays du Rhin, et on ne peut maintenir les pays du Rhin dans la servitude ou dans une demi-liberté, en attendant que toute l'Allemagne ait accompli sa lente évolution.

Mais les pays du Rhin, ainsi séparés de l'Allemagne trop routinière et trop pesante, pourront-ils se défendre seuls et sauver leur liberté? Il n'y a pour eux qu'un moyen de salut. C'est d'entrer dans la grande France républicaine et libératrice; c'est de s'unir à elle. C'est, d'emblée, la politique de Forster. Dès les premiers jours, c'est l'annexion à la France de toute la rive gauche du Rhin qu'il préconise. Dès le 27 octobre, six jours à peine après l'entrée de Custine à Mayence, il écrit au libraire Voss, à Berlin :

« La République française ne semble pas devoir abandonner Mayence. Une société de la liberté s'est fondée sous les auspices du général et la popu-

la Hesse laissée à elle-même paraît disposée toute entière à se jeter, comme la Savoie, dans les bras de la République. Seulement, les gens ont les yeux fixés sur ceux au jugement desquels ils ont confiance et qui ne se sont pas encore déclarés. Je me suis jusqu'ici tenu sur la réserve, mais cette neutralité est fâcheuse : la crise oblige à prendre parti. L'exemple de la France a montré ce que serait partout le sort des émigrés, et l'esprit révolutionnaire, éveillé par la destruction totale des armées alliées, agit si puissamment, comme on devait le supposer, que tout est à craindre pour la Constitution allemande, *si on ne détache pas pacifiquement et si on ne cède pas de bonne grâce les parties de l'Allemagne qui sont devenues décidément démocratiques. Heureusement pour l'Allemagne, le Rhin est là. Il doit former la limite. qui sépare de l'Allemagne le territoire de la République. Ce serait folie si on songeait encore aux vieux rêves d'intangibilité et d'indivisibilité de l'Empire. Tout est perdu, si on veut tout ressaisir*. L'exemple du pouvoir royal en France suffit à le prouver. La contagion s'étendra sans cesse, si on n'achète pas, coûte que coûte, une paix qui permette aux puissances de se rendre maîtresses de leurs sujets. A peine même peut-on espérer cela maintenant, après la faute si grave de l'expédition en France. Les soldats, les bourgeois et les paysans sont mécontents, et l'honneur perdu des premiers ne se peut consoler que par cette parole : qu'il est impossible de lutter contre la liberté. C'est ce qu'a montré l'Amérique et aussi la France. Qu'on ne m'objecte pas la Hollande et le Brabant : ces pays combattaient, non pour la liberté, mais pour l'aristocratie. En Italie tout tremble devant les progrès de la République française. Je le tiens de la bouche de voyageurs dignes de toute confiance. La Catalogne attend le premier signal. La Hesse et la Souabe vont de leur désir impatient au-devant des libérateurs. Coblentz est français dans trois jours. Courtrai en Flandre est réoccupé par La Bourdonnaye, et Dumouriez soumettra sans doute avant le nouvel an toute la Belgique autrichienne. La toute puissance de la Russie en Pologne est fâcheuse pour le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, et elle exige tout leur effort de résistance. Tout demande la paix avec la France par le seul sacrifice des évêchés de Trèves et de Mayence. »

Mais quoi, est-on tenté de se demander : quel jeu joue donc Forster? Et s'il est vrai que la Constitution allemande est à ce point ébranlée ou menacée par l'esprit révolutionnaire, s'il est vrai que la Hesse, la Souabe, bientôt sans doute les autres États appellent la République française et la Révolution, pourquoi, lui, l'homme de liberté, renonce-t-il d'emblée à révolutionner l'Allemagne? Et comment va-t-il jusqu'à dire que la paix est nécessaire pour arrêter l'ébranlement de la Révolution, pour permettre aux pouvoirs constitués de maintenir l'ordre ancien? Forster serait-il assez égoïste et assez vil pour acheter, par l'abandon et le sacrifice de toutes les espérances révolutionnaires de l'Allemagne, le plaisir d'aller, comme citoyen français de Mayence,

jouer à Paris, à la Convention peut-être, un rôle équivoque et fuyant ? Non, vraiment. Mais la confusion et la débilité des choses allemandes l'obligeaient à un jeu tristement compliqué. Il sait bien, malgré l'entraînement des premiers succès de la France, malgré les velléités de la Hesse et de la Souabe, il sait bien, par l'expérience de Mayence même, qu'il n'y a pas en Allemagne une grande force révolutionnaire. Que Forster n'ait pas espéré un moment en la Révolution allemande, c'est, je crois, un des symptômes les plus douloureux et les plus décisifs de l'impuissance fondamentale du peuple allemand en ces jours pleins de trouble et de promesse. Forster espérait seulement que si par l'annexion ou par l'adhésion de la rive gauche du Rhin à la France républicaine la paix était rétablie, l'exemple de cette grande France victorieuse et libre agirait peu à peu sur l'Allemagne. Mais, pour faire accepter ce plan au patriotisme allemand et aux conservateurs eux-mêmes, Forster disait que la prolongation de la guerre ne pouvait aboutir qu'à une subversion générale en Allemagne. Il se donnait ainsi parfois l'apparence de vouloir limiter la Révolution. De Mayence, il écrit le 21 novembre à son correspondant berlinois, le libraire Voss

« J'ai depuis hier participé à l'administration publique du pays d'ici, de Spire à Bingen, sur l'ordre exprès du général Custine. C'est au plus grand bien du pays qui m'est confié et de ses habitants que je vais m'employer. Je sauvegarde la propriété et le bien-être, et celui qui prendra ensuite possession du pays, quel qu'il soit, le trouvera en bon état. *Si on entreprend une seconde campagne, toute l'Allemagne sera dans une fermentation anarchique, et je ne réponds plus aux princes de leur trône. En donnant ce conseil, j'agis en bon Prussien, dans le meilleur sens du mot, en homme qui désire le maintien de la Constitution actuelle, parce qu'il n'est pas convaincu encore de la maturité révolutionnaire de l'Allemagne, et qu'une révolution avant maturité pourrait avoir des suites cruelles. Mais, au nom de Dieu, que l'on soit capable enfin de comprendre la marche de notre temps ! Les destins de l'heure présente sont dès longtemps préparés, et il est impossible que les digues pourries qu'on oppose à l'inondation de la liberté résistent. Nous vivons dans une époque décisive de l'histoire du monde. Depuis l'apparition du christianisme, il ne s'est rien vu de pareil. A l'enthousiasme, au zèle de la liberté rien ne peut s'opposer que la constitution stupide de l'Asie.* »

La solution toute partielle imaginée par Forster lui paraissait réunir tous les avantages. Personnellement, elle le libérait, lui et les siens, de toute inquiétude, et elle lui assurait un grand rôle. Devenu citoyen français et, sans doute, représentant de Mayence, il n'avait plus à craindre les représailles de l'évêque et de son parti, et il pouvait en outre servir d'intermédiaire entre la France passionnée et l'Allemagne plus lente. D'autre part, l'horreur d'une guerre civile entre les Allemands ennemis de la Révolution et les Allemands

révolutionnaires était épargnée à ceux-ci, et la liberté pourrait progresser en Allemagne d'un mouvement tranquille et sûr.

Mais la combinaison de Forster se heurtait aux plus vives résistances. Elle était qualifiée de trahison par un grand nombre d'Allemands. Forster aigri répondait avec une violence extrême, dans une lettre du 21 novembre à Voss :

« En ce qui touche ce point, que je dois rester Prussien, j'ai beaucoup à répondre. Si je comprends bien ce vœu, il est en contradiction avec les principes que j'ai toujours exposés — prudemment, il est vrai, à cause du despotisme — et avec mon amour de la liberté. Je suis né à une heure de Dantzig, dans la Pologne prussienne, et j'ai quitté mon pays natal avant qu'il fût sous la domination prussienne. Je ne suis pas, à cet égard, un sujet prussien. J'ai vécu comme savant en Angleterre, fait un voyage autour du monde, et cherché ensuite à communiquer à Cassel, Wilna, Mayence, mes modestes connaissances. Partout où j'étais, je m'efforçais d'être un bon citoyen; là où j'étais, je travaillais pour gagner mon pain. *Ubi bene, ibi patria*, doit rester la devise des savants. C'est celle aussi de l'homme libre, qui doit vivre isolé dans de petits pays qui n'ont pas de Constitution.

« Si c'est être un bon Prussien, lorsqu'on vit à Mayence sous la domination française, que de souhaiter à tous les Prussiens, comme à tous les hommes, le bien d'une prompte paix et la fin des maux de la guerre, je suis un bon Prussien, comme je suis un bon Turc, un bon Chinois, un bon Marocain. Mais si l'on entend par là que je dois à Mayence renier tous mes principes, et, dans cette fermentation, ou m'abstenir ou persuader aux Mayençais qu'ils doivent rétablir l'ancien despotisme au lieu d'être libres avec les Français, j'aimerais mieux être accroché à la prochaine lanterne. »

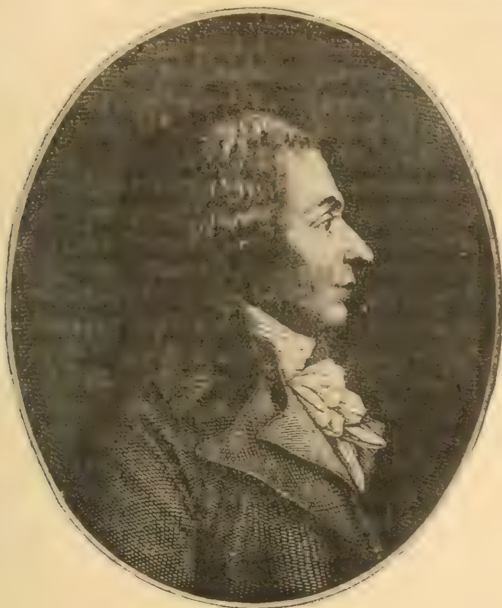
Mais quel désespoir dans ce persiflage! Et quel anachronisme dans cette sorte d'indifférence du lettré, du savant, à l'égard de la nationalité! L'effet de la Révolution française, précisément, était de créer des nations. Et la liberté révolutionnaire ne pouvait vaincre en Allemagne que si elle se confondait avec l'énergie nationale. Forster se réfugie, de désespoir, dans une conception bien étroite et fragmentaire.

Mais, même dans les pays du Rhin, à quelles difficultés il se heurtait! Sans doute un souffle de liberté semblait se lever sur ces régions. Il se faisait comme une fusion de l'âme allemande et de l'âme française. Au début de son livre, d'ailleurs si lourdement chauvin, sur *les Républicains allemands sous la République française*, le fils de l'un d'eux, Venedey, écrit ceci

Enlacez-vous, millions d'hommes,
C'est le baiser universel.
Par delà les célestes dômes
Bat sans doute un cœur paternel.

« Ces vers de Schiller sont la noble bouture qui s'est greffée en mon âme, dans la vie naissante de ma pensée.

« Aux souvenirs les plus lointains de mon enfance appartient un voyage, où je me trouvai à côté de mon père du matin au soir dans une voiture attelée d'un seul cheval: elle était protégée par un capotage et des rideaux de cuir contre la pluie qui tombait parfois à torrents et, bien avant dans la nuit,



Boyer-Fonfrède.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

elle nous porta à travers la campagne sombre jusqu'à notre métairie de Beckerade.

« Tout le temps que mon père n'avait pas à répondre aux questions d'un curieux enfant de cinq ans, il lisait dans un livre, *l'Esprit des lois* de Montesquieu, et quand il fermait parfois le livre, il fredonnait et chantait à côté de moi son chant préféré, dont les deux premiers vers :

Enlacez-vous, millions d'hommes,
C'est le baiser universel.

me sont restés dans la mémoire. Deux fois mon père chanta sur le même air

des paroles françaises que je ne comprenais pas; j'appris seulement plus tard que c'était la *Marseillaise*. La chanson de Schiller et celle de Rouget de Lisle étaient en ce temps chantées sur le même mode, et on disait aussi que Schiller avait transformé en *Marseillaise* son chant magnifique. *L'Hymne à la joie* était devenu un hymne *à la liberté :* liberté, belle étincelle divine! A la maison aussi, aux heures solennelles, mon père chantait son chant. Le soir du nouvel an, le jour anniversaire du père et de la mère, quelques amis et cousins et aussi l'instituteur Heuter, dans l'école duquel j'apprenais l'ABC, étaient priés à dîner. Là-haut, dans la « salle », dont on ne se servait que dans les occasions solennelles, le repas s'écoulait joyeux et cordial. La mère était fière de l'excellence du dîner, les plus splendides rôtis, les plus magnifiques gâteaux, les fruits les plus délicats étaient servis.

« Mais lorsque une bolée de vin de choix ou, en hiver, de vin chaud, déliait les langues, mon père se levait de table, marchait de long en large dans la chambre, tandis que par couplets alternés on chantait avec enthousiasme la *Marseillaise* et l'*Hymne à la joie*. »

L'Esprit des lois, *la Marseillaise*, *l'Hymne à la joie*, Montesquieu, Schiller, Rouget de Lisle : ainsi les rayons de la pensée française et de la pensée allemande se fondaient. Ainsi le large et doux appel de Schiller à toutes les joies de l'univers s'aiguisait en *Marseillaise*, en paroles de combat contre les tyrans destructeurs de joie.

Enlacez-vous, millions d'hommes,
C'est le baiser universel.
Par delà les célestes dômes
Bat sans doute un cœur paternel.

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés?

Soudain la douce voie lactée, toute fourmillante d'étoiles, devenait pour le regard ardent comme un chemin de combat, une glorieuse montée vers les hauteurs libres, soudain le grand cœur paternel qui battait dans le haut mystère du monde avait des palpitations de colère contre les oppresseurs qui troublaient l'ordre heureux des êtres, et rompaient l'universel enlacement. Quel temps que celui qui berçait ainsi les jeunes âmes au rythme ample de la pensée allemande, au rythme fort de la pensée française, et qui harmonisait enfin, dans un même mode musical, toutes les puissances de la pensée, de l'action et du rêve!

Mais toutes les difficultés pratiques du problème subsistaient. Au fond, les Mayençais avaient peur d'un retour triomphal et terrible de leurs anciens

maîtres, et ils n'osaient pas se livrer sans réserve à la Révolution. De plus, si les esprits d'élite admiraient et aimaient la France, les préventions de races, les défiances à l'égard des Français subsistaient dans une grande partie du peuple. Forster se multipliait pour dissiper les craintes, pour élever tous les esprits au-dessus des préjugés nationaux jusqu'à la vraie patrie, jusqu'à la liberté, et il n'y a pas de plus bel effort d'internationalisme que le discours prononcé par lui au club de Mayence, à la *Société des Amis du peuple*, le 15 novembre 1792. Il y justifie avec une véhémence extrême la politique d'incorporation à la France et à la Révolution. C'est, pour la pensée internationaliste du socialisme, un précédent démocratique et révolutionnaire d'une haute valeur.

« Concitoyens, je veux d'abord toucher en passant aux malentendus qui pourraient naître entre nos frères français et nous d'une différence du caractère national, mais que l'on cherche à grossir perfidement au point d'y trouver une preuve de l'impossibilité d'une union politique entre les deux nations. A cet égard, ces malentendus doivent préoccuper une Société dont le but est et doit rester de réaliser précisément cette union.

« Ç'a été, jusqu'ici, une subtile politique des princes de séparer soigneusement les peuples les uns des autres, de maintenir entre eux des différences de mœurs, de caractère, de lois, de pensée et de sentiment, de nourrir la haine, l'envie, l'esprit de moquerie et de mépris d'une nation envers une autre, et d'assurer par là leur propre domination. En vain la plus pure doctrine morale affirmait que tous les hommes sont frères... le cœur pervers et endurci des gouvernants ne reconnaissait pas de frère. La satisfaction de leurs passions basses ou âpres, leur *moi* superbe passait avant tout. Dominer était leur premier et dernier bonheur, et pour étendre leur domination, il n'y avait pas de meilleur moyen que d'aveugler, de tromper et, par suite, d'exploiter ceux qui se trouvaient sous leur joug.

« Parmi les inventions innombrables par lesquelles ils savaient égarer leurs sujets, il faut compter l'adresse avec laquelle ils ont propagé la croyance à des différences héréditaires entre les hommes. Ces différences, ils les ont artificiellement créées par la contrainte des lois, ils les ont fait prêcher partout par des apôtres stipendiés. Quelques hommes, disait-on, sont nés pour commander et gouverner, d'autres pour posséder des bénéfices et des emplois, la grande masse est faite pour obéir. Le nègre par la couleur de sa peau et son nez écrasé, est prédestiné à être esclave du blanc. Et par d'autres blasphèmes encore la sainte raison humaine était outragée.

« Mais ils ont disparu de notre sol purifié, consacré maintenant à la liberté et à l'égalité, ces monuments de la méchanceté de quelques uns, de la faiblesse et de l'aveuglement du plus grand nombre. Ils ont été jetés à la mer de l'oubli. Etre libres, être égaux, c'était la devise des hommes raisonnables et moraux, c'est maintenant aussi la nôtre. Pour le plein usage de ses

forces corporelles et spirituelles, chacun a besoin d'un droit égal, d'une liberté égale. Et seule la différence même de ces forces doit déterminer entre elles des différences d'application. O toi, qui as le bonheur d'avoir reçu de la nature de grands dons de l'esprit ou une grande robustesse corporelle, n'es-tu pas content de pouvoir déployer toute la mesure de ta force? Comment peux-tu refuser à celui qui est plus faible que toi de tenter avec sa force moindre ce qu'il peut faire sans nuire à autrui?

« C'est là, mes concitoyens, le langage de la raison qui a été si longtemps méconnu et étouffé. Mais que nous puissions tenir tout haut ce langage dans ce pays où il n'avait jamais retenti, tant que nos frères les meilleurs, nos frères non privilégiés n'avaient pas chassé les privilégiés dégénérés et débiles, rebut de la race humaine, oui, que nous puissions parler ainsi, à qui le devons-nous, sinon aux Français libres, égaux et braves?

« *C'est vrai, on a dès sa jeunesse inspiré à l'Allemand de l'éloignement pour son voisin français; c'est vrai, les mœurs, le langage, le tempérament des Français diffèrent des nôtres. C'est vrai encore: lorsque les monstres les plus cruels dominaient en France, notre Allemagne était toute fumante de leurs crimes. Alors un Louvois, dont l'histoire garde le nom pour que les peuples puissent le maudire, faisait mettre en flammes le Palatinat, et Louis XIV, un misérable despote, prêtait son nom à cet ordre détesté.*

« Mais ne vous laissez pas égarer, mes concitoyens, par les événements du passé; la liberté des Français n'est vieille que de quatre ans, et voyez, déjà ils sont un peuple neuf, créé, pour ainsi dire, sur un modèle tout nouveau. Eux, les vainqueurs de nos tyrans, ils tombent en frères dans nos bras, ils nous protègent, ils nous donnent la preuve la plus touchante d'amour fraternel en partageant avec nous la liberté si chèrement achetée par eux, — et c'est la première année de la République! Voilà ce que produit la liberté dans le cœur de l'homme, c'est ainsi qu'elle sanctifie le temple habité par elle.

« Qu'étions-nous il y a trois semaines? Comment a pu se produire aussi vite le changement merveilleux qui a fait de nous, valets opprimés, maltraités et muets d'un prêtre, des citoyens courageux, libres et à la parole haute, de hardis amis de la liberté et de l'égalité, prêts à vivre libres ou à mourir? Mes concitoyens, mes frères, la force qui a pu nous transformer ainsi peut bien fondre en un seul peuple les Mayençais et les Français!

« *Nos langues sont différentes, nos pensées doivent-elles l'être pour cela?*

« *La* LIBERTÉ *et l'*ÉGALITÉ *cessent-elles d'être les joyaux de l'humanité si nous les appelons* FREIHEIT *et* GLEICHHEIT? *Depuis quand la différence des langues a-t-elle rendu impossible d'obéir à la même loi? — Est-ce que la despotique souveraine de la Russie ne règne pas sur cent peuples de langue différente? Est-ce que le Hongrois, le Bohémien, l'Autrichien, le Brabançon, le Milanais ne parlent pas chacun leur langue, et en sont-ils moins les sujets du*

même Empereur? Jadis les habitants de la moitié du monde ne s'appelaient-ils pas citoyens romains? Et sera-t-il donc plus difficile à des peuples libres de se rattacher ensemble à des vérités éternelles, qui ont leur fondement dans la nature même de l'homme, qu'il ne l'était à des esclaves d'obéir à un même maître?

« Autrefois, quand la France était encore sous le fouet de ses despotes et de leurs rusés courtisans, c'était là le modèle sur lequel se formaient tous les cabinets! Alors les princes et les nobles ne trouvaient rien d'aussi glorieux que de renier leur langue maternelle pour parler détestablement un français détestable. Et maintenant voyez! Les Français brisèrent leurs chaînes, ils sont libres, et le goût délicat de nos aristocrates zézayants et balbutiants change soudain : le langage de la liberté blesse leur langue; volontiers ils nous persuaderaient qu'ils sont Allemands, rien qu'Allemands de fond en comble, qu'ils ont honte de la langue française, pour former enfin le vœu que nous n'imitions pas les Français.

« Arrière ces hypocrites et débiles prétextes! Ce qui est vrai reste vrai, à Mayence comme à Paris, en quelque lieu et en quelque langue qu'il soit dit. C'est d'abord en un point particulier que le bien doit éclater au jour, et de là il se répand ensuite sur toute la terre. C'est un Mayençais qui a inventé l'imprimerie, et pourquoi ne serait-ce point un Français qui inventerait la liberté au dix-huitième siècle? Concitoyens, prouvez bien haut que le cri d'appel de cette liberté, même en langue allemande, sonne terrible pour des esclaves, annoncez-leur qu'ils doivent apprendre le russe s'ils ne veulent pas entendre et parler une langue d'homme libre. — Que dis-je? Non, faites tonner à leur oreille que bientôt les mille langues de la terre ne seront plus parlées que par des hommes libres, et que LES ESCLAVES, AYANT RENONCÉ A LA RAISON, N'AURONT PLUS DE REFUGE QUE DANS L'ABOIEMENT!

« Comment? Les folies et les vices de nos voisins, quand ils étaient sous la direction détestable de leurs tyrans, on les imposait à l'Allemand en un zèle d'imitation ridicule et coupable; on n'avait pas honte d'égarer le peuple par les exemples les plus corrupteurs, et maintenant que nous pouvons tenir de leurs mains la sagesse, la vertu, le bonheur, ou, pour tout dire en deux mots, la liberté et l'égalité, on veut nous mettre en garde contre l'exemple de la France! Qui ne perce pas à jour ces artifices pitoyables et impuissants de l'aristocratie mourante! »

Et après avoir ainsi refuté les sophismes des privilégiés, révélé le secret du pseudo-patriotisme où ils abritaient soudain leur puissance menacée, George Forster, avec un optimisme où il entre évidemment bien du parti pris, et qui recevra sans délai le plus cruel démenti, essaie de rassurer Mayence :

« Regardez autour de vous : vous voyez que la puissante, la menaçante conjuration des despotes contre la liberté a manqué son but.

« Le Brunswickois, avec ses 150 000 mercenaires, n'a pu arriver jusqu'à Chalon, et, abstraction faite de la trahison de Longwy et de Verdun, il n'a pu conquérir une seule place forte. Les étendards victorieux de la République l'ont rejeté hors des frontières; il a dû fuir devant la famine et la peste, et pendant qu'il essaie de rallier et de mettre en sûreté les débris de ses troupes découragées, l'armée de la liberté déborde au delà des frontières : toute la Savoie, Nice, Spire, Worms, Mayence et Francfort tombent presque sans résistance aux mains des Français. Mons ouvre ses portes au vainqueur Dumouriez. Trèves peut à peine attendre l'arrivée du brave Wimpfen, et dans la région montagneuse de l'autre côté du Rhin, les Hessois et les Prussiens fuient devant Custine, citoyen et général, et devant les soldats de la liberté. Toutes les forces autrichiennes dans les Pays-Bas sont sur le point de se dissoudre par la désertion ou de fuir dans le Luxembourg; les débris des troupes prussiennes doivent choisir entre la retraite en Westphalie ou la famine à Coblentz.

« Quelles espérances peut donc offrir la continuation de la campagne aux ennemis de la liberté? Toute l'Allemagne est complètement épuisée de subsistances de toutes sortes et des moyens de vie qui sont indispensables à l'entretien de grandes armées. Les caisses de l'Autriche sont vides, et son crédit tombera plus bas qu'il y a un an les assignats de France; les assignats remontent et le crédit de l'Autriche ne se relèvera jamais. La Prusse, un petit royaume qui n'a été élevé au premier rang que par des opérations de finances et une tension extrême de tous les ressorts, a sacrifié ses meilleures troupes, vide son trésor, le véritable secret de sa grandeur artificielle, et son roi ne sait ni épargner, ni combattre, ni penser comme son oncle Frédéric; il a renvoyé les sages serviteurs de Frédéric, et Herzberg, qui pouvait le sauver, est chassé par des visionnaires et par des maîtresses de cour. L'impératrice russe a surtout mis à profit la belle occasion de tromper ses deux rivaux, et pendant qu'ils faisaient leur folle expédition en France, elle mettait toute la Pologne en vasselage; maintenant ils voient leur faute et ne savent guère comment ils se garderont de cette femme colossale. — La Saxe, la Bavière, le Hanovre observent une sage neutralité, qui est maintenant plus nécessaire que jamais. La Suède, depuis sa guerre avec la Russie, est tombée dans l'impuissance. Le gouvernement monarchique du Danemark cherche sagement à durer en allégeant le fardeau du peuple et en assurant la liberté de la presse; l'Italie fait signe à ses libérateurs, et l'Espagne est si gravement endettée qu'elle ne peut rien tenter contre la France. Les Anglais libres envoient aux Français libres leur approbation joyeuse. Voilà la situation de l'Europe.

« Il n'y a que la folie furieuse qui puisse, en cet état de choses, conseiller la continuation de la guerre contre la France. A la vérité, on me dira qu'aujourd'hui on ne peut attendre des cabinets que fureur et démence! Et je reconnais que jusqu'ici leur conduite est en effet une manifestation de délire.

Mais supposé que les cours alliées tendent toutes les forces qui leur restent pour porter de nouveau la guerre sur le Rhin; supposé que ces armées viennent soutenues de magasins immenses (et je ne sais comment on pourrait les remplir); supposé qu'elles amènent la grosse artillerie qu'elles avaient oubliée cette année, où pensez-vous, mes concitoyens, que les Français les attendront? Ce n'est certes pas sous les murs de Mayence, quand la Franconie et la Souabe sont ouvertes jusqu'aux limites de la Bohême et de l'Autriche.

« La crainte ridicule d'un siège d'hiver, je ne veux même pas la discuter, elle trahit trop visiblement les pitoyables efforts de nos aristocrates pour alarmer nos concitoyens en exploitant leur ignorance des choses de la guerre. Vous, mes frères, vous riez d'aussi impudentes menaces. Vous savez bien que maintenant, au lieu de lâches aristocrates qui fuient avec tout leur avoir à la première ombre du danger, vous avez pour défenseurs des hommes libres qui ont un cœur dans la poitrine. »

Dès lors, s'il n'y a pas péril pour les Mayençais à unir leur destin à celui de la France, il faut que cette union soit complète. Il faut qu'en s'associant à la France ils participent à toute la liberté, à toute la force de la République. A quoi servirait de rester hors de la France et, pour ainsi dire, en marge de la République française, puisque c'est seulement par son aide et sous son bouclier que les Mayençais peuvent être des citoyens libres? A quoi servirait aussi d'adopter une Constitution bâtarde qui, en laissant subsister des vestiges de privilège et d'aristocratie, supprimerait l'entière coopération de Mayence et de la France, et comment la France républicaine pourrait-elle protéger à Mayence une liberté incomplète et trompeuse dont elle a été obligée elle-même de dénoncer le mensonge?

« Voici, mes concitoyens, le moment favorable où vous pouvez devenir et demeurer libres, aussitôt que vous aurez pris la résolution ferme de vous rattacher à la France et de faire avec elle chose commune. Ayez l'honneur d'être les premiers en Allemagne à secouer vos chaînes, ne laissez pas vos voisins vous devancer... Le Rhin, un grand fleuve navigable, est la limite naturelle d'un grand État libre, qui ne désire aucune conquête, mais qui accueille les nations qui se joignent volontairement à lui, et qui est fondé à exiger une indemnité de ses ennemis pour la guerre arbitraire qu'ils lui ont déclarée. Le Rhin restera, comme il est juste, la limite de la France; il n'y a pas de regard un peu exercé aux choses de la politique qui ne voie cela, et on se serait depuis longtemps décidé à ce sacrifice si un point d'honneur n'obligeait pas d'abord les Français à arracher aux tyrans la Belgique et Liége.

« Ne doutez pas que la République française n'attend que votre déclaration pour vous accorder aide et fraternisation. Si le vœu de Mayence et des habitants de la région environnante se prononce, s'ils veulent être libres et Français, vous serez tout de suite incorporés à un État libre indestructible.

« Peut-être vous a-t-on dit qu'il serait difficile de détacher de l'Empire allemand les pays de ce côté-ci du Rhin. Je demande si on n'a pas déjà détaché de l'Allemagne et donné à la France l'Alsace et la Lorraine... (En ce qui touche la Constitution) l'expérience démontre par des exemples innombrables que dans les grands et décisifs moments les choses moyennes et médiocres, qui n'osent être qu'à demi, qui ne sont ni le chaud ni le froid, ne réussissent qu'à blesser tous les partis et à tout mettre en fermentation. N'êtes-vous point assez avertis par l'exemple de la France elle-même et du parti prétendu modéré de la Cour et des Feuillants ? Souvenez-vous des petits intrigants à courte vue, qui jouaient toujours à couvert, forgeaient des plans secrets et d'artificieuses intrigues, qui partout se glissaient et rampaient pour ameuter obscurément les esprits, semant les calomnies, les menaces, les écrits outrageants et cherchant à se créer des adhérents par la corruption. Souvenez-vous que ceux-ci enfin ont essayé, le poignard à la main, de déchirer le vêtement de leur mère, de leur patrie, de leur France. C'est là le but et la fin du modérantisme qui toujours, avec des mots endormeurs, une voix douce, un regard angélique, cherche à vous séduire pour vous enlacer et vous étouffer.

« Je ne dis pas trop : vous perdrez tout si vous ne prenez pas tout, si vous ne voulez pas de tout votre cœur être pleinement libres. La chose est claire. Qui vous garantira votre fade et médiocre compromis, votre projet modéré et feuillantin, votre prince élu, vos États de créanciers et de nobles, vos deux Chambres, oui, qui vous garantira tout cela ? Ce ne sera pas le cher et saint Empire allemand, qui ne peut même plus se sauver lui-même et qui est à bout. Ce ne sera pas le Reichstag de Regensburg, réduit à l'inaction. Ce ne sera pas la Prusse ou l'Autriche qui ne se soucient guère de vous.

« Ce ne seraient pas les princes auxquels vous voulez vous confier. Vous auriez là vraiment une belle caution. Ceux qui toujours se servent de l'Empire allemand comme d'un épouvantail, ne songent pas qu'ils ont oublié de nous dire comment l'Empire allemand négociera avec nous au sujet de la nouvelle Constitution modérée. Avec lequel de nous entrera-t-il en conversation? Reconnaîtra-t-il préalablement notre droit de nous donner une Constitution nouvelle? Nous avons vu le contraire à Liége, et je vais plus loin : je dis que l'Empire allemand ne peut pas, avec ses principes, s'entretenir avec nous sur cet objet; que la forteresse de la Constitution impériale, incapable de toute amélioration, de tout changement, n'est plus qu'une pauvre chambre de décharge, toute branlante et tarée, où on peut faire un trou rien qu'en la touchant du bout du doigt.

« Cette vieille pièce de décharge et de débarras est hantée maintenant par un fantôme décevant, qui se donne pour l'esprit de la liberté allemande; mais c'est le diable de la servitude féodale, comme on peut le reconnaître aux énormes dossiers qu'il traîne avec lui et au bruit de chaînes qui accompagne

chacun de ses pas. Le spectre horrible qui parle de titres, de féodalité, de parchemins, alors que des gens raisonnables parlent de vérité, de liberté, de nation et de droit humain, ne peut être chassé que si on marche sur lui la dague au poing.

« Laissons cette image, voici ce que je dis en paroles précises : La force



[illegible]
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

des armes peut contraindre l'Empire allemand à des concessions : elle peut l'obliger à reconnaître Mayence comme un État libre, qui a le droit de se constituer lui-même. Mais pendant que la République française est engagée encore en une lutte sanglante avec la Prusse et l'Autriche, croire que Mayence obtiendra par des négociations que l'Empire allemand reconnaisse sa Constitution, c'est une preuve de courte vue politique qui ne peut s'excuser que par l'extrême inexpérience. »

Et si l'Empire allemand ne peut pas garantir cette Constitution mayençaise, est-il permis d'espérer que la France la garantira ?

« Mais voulez-vous m'expliquer comment la République française s'oubliera elle-même au point de vous garantir à vous et à l'Empire allemand une Constitution qui va juste à contre-sens des principes éternels sur lesquels elle-même repose, la liberté et l'égalité ? Elle a promis son appui à une Constitution libre, mais non pas à l'antique esclavage sous un nom nouveau. N'imaginez pas qu'une nation libre puisse se contredire aussi violemment elle-même et agir aussi follement. Ne vous éblouissez donc pas de vaines espérances. Comprenez bien, vous tous, les habitants de la ville et de la campagne, que le projet captieux et qui paraît innocent vous conduit à votre perte. Si la République française ne s'intéresse pas à vous dans les stipulations de paix, si elle ne vous garantit point une Constitution qui est contraire à ses principes et qu'elle ne peut pas vous garantir, que vous reste-il qu'à vous remettre aveuglément, en rebelles vaincus et impuissants, aux mains de vos maîtres d'hier? Abandonnés par la France, abandonnés de tous, vous ne pourrez pas faire vos conditions. Vous devrez — ô terrible destin pour qui connaît le despotisme et les aristocrates ! — vous devrez vous rendre à merci. »

C'est un discours d'une admirable force politique, peut-être le seul discours vraiment politique, tout pénétré de réalité et tout frémissant de passion, qui ait été prononcé à cette date en Allemagne. Je devais en traduire et en citer de larges extraits pour donner la sensation exacte, aiguë des problèmes presque désespérés qui tourmentaient alors la pensée et la conscience de l'Allemagne. Le glaive de la Révolution oblige l'esprit allemand aux décisions rapides. La dialectique de Forster est pressante, et ses conclusions sont nettes. Il ne laisse d'autre refuge aux Mayençais et aux pays du Rhin que dans l'union entière avec la France, dans l'acceptation de l'entière démocratie. Mais comment un lourd malaise n'aurait-il pas pesé sur l'Allemagne? Ah! certes, c'est avec une force de pensée presque héroïque que Forster tente de dissiper les vieilles défiances, les haines et les préjugés de race. Et rien n'est plus beau que cette partie du discours de Forster où il s'empare, au nom de la liberté, de tous les idiomes, de tous les langages de l'univers et où il ne laisse plus à l'esclave que le cri de la bête.

Mais quoi! depuis deux générations l'Allemagne rêve de reconstituer son unité politique et nationale par la force de l'unité intellectuelle. La langue allemande, dédaignée encore des puissants, mais enrichie par de grands poètes et de grands écrivains de merveilleuses beautés, lui apparaît comme le vrai trésor national, comme la promesse d'unité et de grandeur. Et voici que la partie la plus progressive, la plus révolutionnaire de l'Allemagne est invitée à se séparer de la patrie allemande, à s'associer à un peuple libre, il est vrai, mais qui parle une autre langue et procède d'une autre tradition. Quel trouble et quel malaise! Voici encore que jusque dans l'acte constitutif de sa liberté,

le peuple des pays rhénans sent le double [illegible] guerre. Qu'est devenue la promesse première faite aux peuples [illegible] qu'ils choisiront eux-mêmes, en toute souveraineté, la Constitution qui leur conviendrait le mieux ? Maintenant il apparaît [illegible] qu'ils sont [illegible] à tous les hasards, à l'abandon de la France et aux représailles [illegible] l'évêque et des nobles, s'ils n'adoptent pas [illegible] la Constitution française que Custine leur offre à la pointe de son épée. Il y avait une contradiction lamentable à être libéré par le vainqueur et à croire que cette libération pourrait se produire selon un autre mode que celui du vainqueur. Non, non : il y a trop de malaise en cette liberté imposée et façonnée par la conquête, et l'Allemagne ne se sentira libre que le jour où elle se donnera à elle-même la liberté.

Forster lui-même est dans une situation terriblement fausse et qui tous les jours s'aggrave. S'il n'espère pas que la France révolutionnaire, une fois accrue de Mayence et portée jusqu'au Rhin, aidera par son exemple à l'affranchissement politique de toute l'Allemagne, s'il abandonne presque toute la nation allemande à la servitude indéfinie, c'est une sorte de désertion. Qui ne surprend, en tout ce qu'il dit de l'Allemagne, une sorte de désespoir ? Il déclare que l'horrible spectre diabolique du féodalisme allemand ne pourra être chassé que la dague au poing, et il fait tomber la dague du poing : il arrête aux bords du Rhin le mouvement conquérant de la Révolution. Et il retranche de l'Allemagne ces révolutionnaires rhénans qui seuls pouvaient un peu manier le glaive contre les vieilles tyrannies. Contradiction et ténèbres ! De plus, au moment même où il appelle les Mayençais à la liberté, à l'indépendance, lui-même a sur l'épaule la lourde main conquérante de Custine. Il ne peut plus se séparer de lui. Il ne peut plus, sous peine de se condamner à un isolement mortel, désavouer même les fautes du général victorieux.

Il les sent pourtant. Il sait, et il écrit, dans ses notes, dans ses lettres, que Custine commet à Francfort les pires imprudences, qu'en imposant à la bourgeoisie une contribution que sans doute elle eût consentie de plein gré, si on la lui avait demandée sous forme d'emprunt régulier dans l'intérêt de la liberté allemande, il blesse les intérêts et les amours-propres. Et pourtant il est devenu si fatalement solidaire du vainqueur qu'il adresse aux habitants de Francfort un plaidoyer public pour les actes du général qu'il blâmait le plus.

Forster buvait vraiment jusqu'à l'extrême amertume toute la servitude allemande. Il avait souffert cruellement, avant la Révolution, et durant même ses premières années, du poids du despotisme qui accablait l'Allemagne. Et maintenant, la main étrangère qui soulève ce poids du despotisme se révèle presque aussi pesante, et elle marque de sa lourde empreinte la liberté déformée. O impuissance et douleur !

Mais soudain le destin s'aggrave encore. La résistance de l'Allemagne

à la Révolution commence à devenir plus active. La proclamation de Custine contre le margrave de Hesse soulève contre Custine les Hessois blessés dans leur amour-propre par toute attaque à leur chef. Et à Francfort, la petite garnison française est obligée de capituler. Le 1er décembre, pendant que les Hessois lui donnent l'asaut, presque toute la population la presse. Et le soulèvement universel d'une ville semble annoncer, pour une date un peu lointaine encore, le soulèvement universel de l'Allemagne.

Forster sentait sur lui un terrible fardeau : l'hypothèse d'un siège prochain de Mayence n'était plus absurde. Le peuple hochait la tête et les prêtres criaient malheur dans la cité. Une lourde somnolence, qu'aiguillonnait seulement l'intérêt le plus immédiat, pesait sur les esprits.

« La lâcheté et l'indifférence allemandes, écrit Forster le 6 décembre, soulèvent la colère. Rien ne s'émeut encore et il vient toujours des gens pour nous dire que tous se prononceraient pour la liberté si on faisait remise de tous les impôts. Etre maltraité, trompé, opprimé, cela ne compte pas, et il n'y a rien là qui puisse décider des hommes à secouer le joug. Ce qu'il faut, c'est l'assurance complète qu'on n'aura rien à faire, aucun devoir à remplir. »

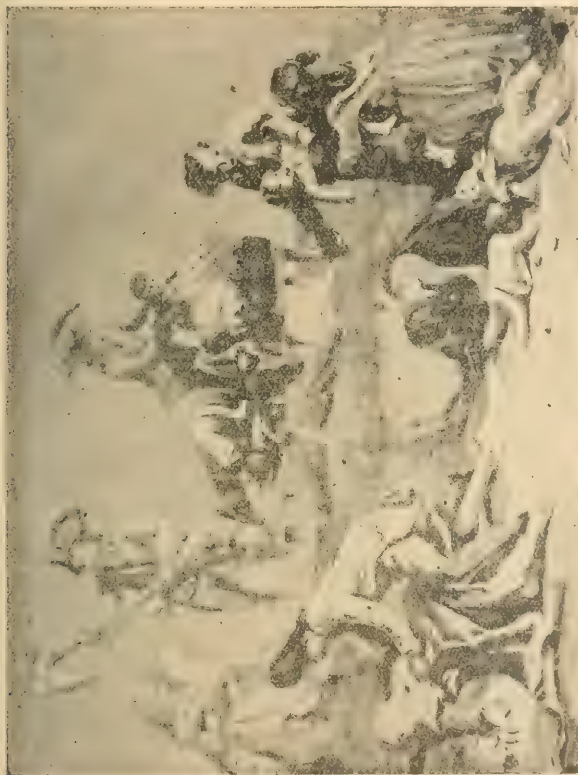
Le désaveu le plus amer venait au pauvre combattant, celui des savants et des lettrés d'Allemagne.

« Je reçois de Voss (1er janvier 1793) une lettre lamentable. Tout ce qu'il avait prévu arrive : les savants de Berlin raisonnent sur moi ; on me méconnaît ; on me maltraite dans toute l'Allemagne ; je passe pour le principal auteur des maux de Mayence ; on imprime contre moi des libelles infamants. Oui, je le sais. Ceux qui me jugent ainsi n'ont pas de cœur. La *fainéantise savante* corrompt tous ces gens-là à fond. Ils ne peuvent pas comprendre un homme qui sait aussi agir à son heure, et maintenant ils me trouvent méprisable parce que j'agis selon les principes qu'ils honoraient de leur approbation tant que je me bornais à les inscrire sur du papier. Mais qu'importe le qu'en dira-t-on? »

Malgré cet effort de Forster pour rester debout, la tristesse et le malaise croissaient, et quand le 17 et le 18 décembre le peuple des pays rhénans fut appelé à se prononcer au scrutin sur l'acceptation de la Constitution française, le nombre des votants fut très faible. Les commissaires de la Convention, Rewbell, Haussmann et Merlin de Thionville, arrivés à Mayence le 1er janvier, ne réussirent guère à animer les courages. Et lorsque, le 24 février 1793, dans les églises de Mayence, de Worms, de Spire, etc., le scrutin s'ouvrit pour la nomination de la Convention nationale des pays rhénans, le nombre des abstentions fut énorme.

Les corporations bourgeoises s'excusaient en disant qu'il ne serait plus possible aux marchands d'aller aux foires de Francfort s'ils se prononçaient pour la France. Pourtant la Convention rhénane, réunie le 17 mars dans la grande salle de l'ordre teutonique, se risqua, malgré l'absence de plus de la

moitié des députés, ou intimidés ou empêchés, à proclamer la rupture avec l'Empire allemand et l'incorporation avec la France. Mais cette décision, qui n'aurait valu que par l'enthousiasme et la ferveur, était pesante et morne. Aucun ressort d'espérance révolutionnaire ne la soutenait et de sombres pressentiments accablaient les âmes. Bientôt Mayence sera investie. Et des bour-



[illegible]
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

geois forcenés de haine, accourus de loin, s'empresseront autour de la pauvre ville ravagée et incendiée par les boulets, et suivront avec une joie féroce l'agonie de la cité qui accueillit la Révolution.

Est-ce à dire que la faillite de la Révolution française en Allemagne est complète? Non, certes. D'abord, ce n'était pas en vain que depuis trois ans se déployait le spectacle prodigieux de la France révolutionnaire. Si obtus, si endormis que fussent encore les paysans d'Allemagne, ils apprenaient l'abolition des corvées et des dîmes, et ils s'étonnaient. Les hommes d'État

les plus avisés comprenaient bien en Allemagne que, pour prévenir un soulèvement analogue à celui de la France, il faudrait réaliser quelques réformes, alléger le fardeau du peuple. Quelques souverains de petits États, notamment le fantasque et despote margrave de Hesse, eurent bien la pensée qu'il suffirait de mesures répressives pour écraser même les germes de Révolution. Et, en quelques points, la liberté de la presse, dont s'enorgueillissait depuis un demi-siècle l'Allemagne de l'*Aufklaerung*, parut menacée. Il fut interdit de parler politique dans les cabarets et les auberges. « Dans les hôtelleries, il n'y a plus maintenant, disait une Revue satirique, qu'une différence entre les hommes et les bêtes : c'est que les hommes paient. » Le secret de la correspondance fut parfois violé. Mais l'Allemagne tenait à la liberté de la pensée, et la réaction s'arrêta.

Ainsi, peu à peu, même par les journaux et les revues qui combattaient la Révolution, les idées de celle-ci se répandaient. Et les gouvernements sentaient approcher l'heure des concessions nécessaires. Dans le *Nouveau Museum allemand*, Schlosser, le serviteur et conseiller du margrave Frédéric de Bade, invitait les souverains à la prudence, à la prévoyance.

« Espérons, écrivait-il, qu'en Allemagne on sera plus sage qu'en France. *Il est impossible d'empêcher le peuple de constater, par l'exemple même des Français, que les choses pourraient aller autrement qu'elles ne vont*, et il faut que le penchant à l'obéissance reste assez fort pour neutraliser les impulsions contraires. *Or, pour fortifier l'habitude de l'obéissance il faut que les princes fassent à temps les réformes indispensables : juste diminution des impôts, limitation des ravages du gibier, adoucissement des corvées, assistance pour les pauvres, facilités plus grandes données au travail, ferme surveillance des employés de l'État, justice plus rapide, voilà maintenant la seule éloquence qui puisse détourner les sujets de la révolte.* »

Ainsi, malgré tout, les idées cheminaient, et d'innombrables semences tombaient dans les sillons ouverts.

Même, à l'épreuve de l'action, la haute pensée allemande devenait plus virile... Bien des esprits sans doute se repliaient, se retiraient. Mais d'autres prenaient leur parti de l'inévitable brutalité des grands mouvements humains. Ils maintenaient et élevaient toujours plus haut, contre les fureurs et les menaces croissantes de la réaction, l'idéal du droit et de la liberté, et ils faisaient ainsi, dans l'ordre de la pensée, l'apprentissage du combat.

Pestalozzi, averti par l'expérience, renonçait à procurer le bien du peuple par la sagesse et la bonté des dirigeants. Non, les princes, les seigneurs, les baillis n'étaient presque tous que des égoïstes et des aveugles. Le peuple ne pouvait être sauvé par les chefs qui l'avaient exploité jusque-là. Il fallait donc qu'il se sauvât lui-même. Et qu'était la Révolution française, sinon cet effort de salut du peuple par lui-même? Aussi, donnant congé au Junker Arner et au pasteur de Bonnal, Pestalozzi, par une révolution héroïque de sa pensée,

se donnait tout entier au mouvement révolutionnaire. Dans un livre sur la Révolution, auquel il mit le titre significatif de *Oui ou Non*, il [illegible] faut prendre parti, et il prend parti. Il sera jusqu'au bout, même au temps de leurs violences et de leurs fautes, avec les révolutionnaires.

« Tombe la tête des rois, si le sang royal ainsi versé appelle sur les droits de l'homme l'attention des peuples ! » Ceux-là aiment médiocrement les hommes souffrants, ignorants, accablés, qui ne leur pardonnent ni les égarements ni même les crimes dans leur marche difficile et troublée vers la lumière et le droit. Ainsi des sources profondes de pitié, d'humanité, qui longtemps en silence alimentèrent l'âme de Pestalozzi, jaillit enfin l'énergie révolutionnaire. Il se rencontrait à Zurich, au commencement de 1793, avec Fichte, et ces deux esprits ardents mêlèrent leur flamme.

Fichte, disciple de Kant, mais plus audacieux que son maître à se jeter aux luttes de la vie, s'était passionné pour la Révolution française. La philosophie de Kant mettait toute la dignité de l'homme dans la liberté de la pensée, dans l'autonomie du vouloir. Mais, se demande Fichte, que deviendra cette liberté de la pensée et du vouloir, si la Révolution succombe? Ce n'est plus avec le libéralisme avisé d'un Frédéric II ou d'un duc de Weimar, c'est avec la fureur de la contre-révolution triomphante qu'aura à compter l'esprit humain. Les puissants feront violence à la pensée même pour en arracher toutes les secrètes racines révolutionnaires. Donc il faut lutter. Il ne suffit plus de défendre la pensée libre, comme le fait Kant, en la pratiquant avec une fermeté mesurée et inflexible. Il faut prendre l'offensive, dénoncer les sophismes et déjouer les complots de ses ennemis. Ainsi en Fichte l'animation de la crise révolutionnaire passionne la profonde philosophie kantienne de la liberté et la tourne en une force de combat. En cet homme intrépide et pauvre, qui traversait à pied toute l'Allemagne pour chercher les leçons qui le faisaient vivre, il y avait une sorte de fierté plébéienne à la Jean-Jacques, mais avec plus de tenue morale, de constance et de mesure.

C'est de Zurich, en 1793, que Fichte, âgé de 31 ans, lance à l'Allemagne son premier manifeste politique : « La liberté de pensée redemandée aux princes de l'Europe qui l'opprimèrent jusqu'ici ». Le livre est daté « d'Heliopolis », ou « la Cité du Soleil », dans la dernière année des vieilles ténèbres (1793). Il n'est point signé, mais Fichte annonce qu'il ne tardera pas à se nommer.

Donc, ce qu'il réclame, c'est le droit illimité de l'esprit. Il évitera toute parole offensante pour des princes dont plusieurs, en Allemagne, ont su respecter la liberté de la pensée. Il évitera aussi toute vaine bravade. Mais il affirmera, en son intégrité, le droit humain, qui commence d'ailleurs à s'annoncer et qui s'ébauche. Il n'est plus possible d'arrêter le mouvement d'émancipation.

« L'humanité a fait, en notre siècle, surtout en Allemagne, beaucoup de

chemin. Il est vrai que le dessin gothique de l'édifice est encore visible presque partout, et que les nouveaux bâtiments élevés à côté sont bien loin encore d'être reliés en un tout. Mais enfin, ils sont là : ils commencent à être habités, et les vieux châteaux de rapine tombent. Si on ne nous détruit pas, ils seront de plus en plus désertés par les hommes, abandonnés aux chouettes et aux chauves-souris. Les nouveaux bâtiments s'agrandiront et s'uniront en un tout plus régulier. Voilà quels étaient nos desseins, et ce sont ces espérances qu'on voudrait nous dérober en supprimant la liberté de penser? Ce sont ces espérances que nous nous laisserions dérober? Si on arrête la marche de l'esprit humain, il n'y a que deux cas possibles. Le premier, et le plus invraisemblable est celui-ci : nous restons en effet en place là où nous étions; nous renonçons à toute prétention à diminuer notre misère et à élever notre bonheur; nous nous laissons marquer les limites que nous ne franchirons pas. — Ou bien, dans une seconde hypothèse, bien plus vraisemblable, la force du mouvement de la nature, ainsi refoulée, éclate violemment et elle détruit tout ce qui est en travers de sa voie; l'humanité se venge cruellement de ses oppresseurs, et des Révolutions deviennent nécessaires. On n'a pas fait encore la juste application d'un terrible exemple de cet ordre que nous offrirent les jours présents. Je crains qu'il ne soit plus temps ou qu'il soit à peine temps de pratiquer des passages dans les digues que follement, malgré la leçon des événements redoutables, on a opposées au flot qui grandit. »

Ce n'est pas, comme on voit, une spéculation philosophique à longue échéance. C'est une menace directe de Révolution. Et que les dirigeants ne se laissent pas induire à une résistance insensée par les sophismes des complaisants qui leur disent que le contrat de société implique, de la part des contractants, l'abandon de bien des droits, que notamment la pleine liberté de penser est incompatible avec le contrat social. Non, nul n'a pu stipuler, pour les hommes, la renonciation au droit de penser, c'est-à-dire à l'humanité elle-même.

C'est l'essence même de la raison de ne pas connaître de limites : « La recherche infinie est un droit inaliénable de l'homme. Un contrat par lequel il accepterait une limite ne signifierait que ceci : je veux être un animal. Je ne veux aller que jusqu'à un certain point dans la vérité. Je ne veux donc être que jusqu'à un certain point un être raisonnable : au delà, je serai un animal dépourvu de raison ».

Et si le droit de penser est inaliénable, le droit de penser *en commun* l'est aussi, car la recherche commune est pour l'homme la condition de la vérité. Malheur aux puissants, s'ils se résignent à violenter jusqu'en son fond la nature humaine! Malheur à eux, s'ils n'attendent que ruines et catastrophes de ce qui sera le salut!

« Et maintenant, permettez-moi, ô princes, de me tourner de nouveau vers vous. Vous nous annoncez une inexprimable misère par l'effet de la

liberté de penser. C'est seulement pour notre bien que vous nous la ravissez, que vous l'enlevez de nos mains comme aux enfants un jouet dangereux. Vous nous faites peindre en couleurs de feu, par des journalistes qui sont à vos ordres, les désordres que suscitent les esprits échauffés, divisés par le conflit des opinions. Vous nous montrez, à ce propos, un peuple natu-



L'Anarchiste.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

rellement doux, tombé à une fureur de cannibales, qui a soif de sang et non plus de larmes, qui va assister à des supplices plus avidement qu'il n'allait naguère au spectacle; vous nous montrez comment il promène en triomphe et parmi des chants de joie les membres déchirés de citoyens dégouttants encore et fumants, comment ses enfants jouent avec ces têtes en guise de toupie. Oui, voilà ce que vous dites. Voilà par quels tableaux vous prétendez nous effrayer. Et nous, nous ne voulons pas vous rappeler des têtes bien plus

sanglantes encore que le fanatisme et le despotisme, ces deux alliés naturels, donnèrent au même peuple. Nous ne voulons pas vous rappeler que ces horreurs sont le fruit, non de la liberté de penser, mais du long esclavage où fut tenu l'esprit. Nous ne voulons pas vous dire que nulle part la paix n'est plus profonde que dans le tombeau. Nous voulons vous accorder tout ce que vous dites ; nous voulons nous jeter repentants dans vos bras et vous prier avec des larmes de nous cacher dans votre sein paternel et de nous préserver de toute misère. Oui, nous nous abandonnerons à vous aussitôt seulement que vous aurez répondu à une question respectueuse.

« O vous qui, comme nous l'apprenons de votre bouche, êtes les bienfaisants esprits protecteurs qui veillez sur le bonheur des nations, vous qui n'avez d'autre objet de votre tendre sollicitude que cette universelle félicité, pourquoi maintenant, sous votre haute direction, les inondations ravagent-elles encore nos champs, et les ouragans nos maisons ? Pourquoi des flammes jaillissent-elles encore du sein de la terre, dévorant nous et nos demeures ? Pourquoi le glaive et la peste enlèvent-ils encore nos enfants par milliers ? Commandez donc à l'ouragan qu'il se taise. Et commandez aussi à la tempête de nos pensées soulevées. Faites pleuvoir sur nos champs quand ils souffrent de la sécheresse, et envoyez-nous le réconfortant soleil quand nous vous en implorons, et donnez-nous aussi la vérité qui rend heureux : vous vous taisez ? Vous ne le pouvez pas ? »

Ainsi Fichte signifie aux princes, aux rois, avec une puissante ironie, qu'ils prétendent en vain se substituer à Dieu même. Non, ils ne gouvernent pas les forces de la nature : ils ne gouvernent pas davantage les forces de la pensée ; et de même que le monde naturel retrouve l'équilibre de ses éléments, le monde social, travaillé par la force divine de la liberté, saura lui aussi faire naître la paix des orages, et des épreuves, la joie. Tout l'effort de terreur déployé par les dirigeants, tous les articles de journaux, toutes les gravures étalant les massacres de Septembre, n'induiront pas l'intrépide et indomptable esprit de l'homme à se prosterner sous la main des faux dieux d'orgueil et d'impuissance. La Révolution française si calomniée est juste.

Il se peut qu'elle soit mêlée d'erreurs et de crimes. Mais ces restes de fureur servile avertissent les hommes non pas de répudier le droit humain enfin proclamé, mais de le réaliser par des voies meilleures. C'est pour avertir l'Allemagne, pour la faire profiter de l'expérience de la France et ouvrir les voies au progrès pacifique, que Fichte, en 1793, publie un livre admirable : *Rectification des jugements du public sur la Révolution française.*

« La Révolution française me paraît importante pour toute l'humanité. Je ne parle pas des suites politiques qu'elle a eues pour tous les pays, aussi bien que pour les États voisins, et qu'elle n'aurait pas eues sans une intervention injustifiée et sans la plus frivole confiance de ces États en eux-

mêmes. Tout cela est beaucoup, mais c'est bien peu en regard d'un autre objet bien plus important.

« Aussi longtemps que les hommes ne sont pas plus sages et plus justes, tous leurs efforts pour devenir heureux sont vains. Échappés de la geôle des despotes, avec les débris de leurs chaînes brisées ils se tuent les uns les autres. Il serait trop triste que leur propre souffrance, ou bien, s'ils se laissent avertir à temps, la souffrance des autres ne les conduise pas à plus de sagesse et de justice. Ainsi tous les événements du monde ne m'apparaissent que comme d'instructives peintures que développe la grande éducatrice de l'humanité. La Révolution française est un riche tableau sur ce thème : les droits de l'homme et la dignité humaine.

« Le but de cette tragique peinture n'est pas que quelques privilégiés seulement apprennent et s'éduquent. La doctrine des devoirs, du droit et de la destinée de l'homme n'est pas un joujou d'école : le temps doit venir où nos gardiennes d'enfants apprendront les devoirs et les droits de l'humanité aux êtres jeunes qui balbutient à peine, où les premiers mots prononcés seront ceux-là ; où cette seule parole : « Ceci est injuste », sera la verge du châtiment... »

Mais pour que cette profonde et universelle éducation de justice soit possible, il ne faut pas attendre que le soulèvement des passions ait rendu l'esprit incapable de se gouverner lui-même. « Est-ce parmi le sang et les cadavres que nous ferons des conférences sur la justice à des esclaves ensauvagés ? » Non, non, tant que l'Allemagne est calme encore, tant que le flot qui monte n'a pas débordé, hâtons-nous de faire entrer dans la conscience la notion du droit. Il ne s'agit pas d'appliquer aux constitutions actuelles de l'Allemagne la mesure rigide et brutale du droit absolu. Il ne s'agit pas de provoquer un soulèvement violent.

« Non : ce que nous devons, c'est tout d'abord acquérir la connaissance et l'amour de la justice, et les répandre autour de nous, aussi loin que s'étend notre cercle d'action. C'est par un effort intérieur, c'est par un mouvement de bas en haut que les hommes se rendent dignes de la liberté. Mais c'est d'en haut que viendra la libération elle-même. »

Ainsi Fichte n'attend le salut et l'universelle délivrance ni d'un artifice d'autorité, ni d'un mouvement de violence. Il compte sur l'éducation intérieure des consciences.

C'est par la collaboration des consciences éduquées et des princes habitués à respecter de plus en plus une liberté toujours plus fière d'elle-même que la nécessaire et calme transformation s'accomplira. Mais s'il répugne aux mouvements de démocratie tumultueuse, s'il reste fidèle, même au plus aigu de la crise européenne, à la méthode d'évolution et de transaction qui est l'âme même de la pensée allemande, il va droit au problème ; et, sans ménagement, sans réticence, il dénonce l'injustice de tous les privilèges du monde

féodal et clérical. C'est l'absolutisme monarchique qu'il condamne. « Là où la liberté de la pensée est entière, la monarchie absolue ne peut exister. » Mais surtout c'est la propriété nobiliaire, féodale et ecclésiastique qu'il dissout par une analyse d'une force et d'une précision extrêmes. Visiblement, toutes les grandes mesures d'expropriation de la Révolution française sont présentes à sa pensée. Il commence par répudier toute loi agraire. « Tout homme a originairement un droit d'appropriation sur toute la terre. Mais on ne pourrait déduire de là que tout homme a droit à une part égale du sol et que la terre doit être divisée entre eux par portions égales, comme le prétendent quelques écrivains français, que si l'on confond le *droit d'appropriation* avec le *droit de propriété*. Mais lorsque l'homme, s'étant approprié une partie de la nature, en a fait, au moyen de ses travaux, sa propriété, il est clair que celui qui travaille davantage peut posséder davantage et que celui qui ne travaille pas ne possède rien légitimement. »

Mais si la propriété individuelle fondée par le travail et mesurée par lui est juste et nécessaire, tous les contrats par lesquels des hommes ont aliéné au profit d'autres hommes une partie d'eux-mêmes sont précaires et révocables. Les hommes ont été contraints d'aliéner soit une partie de leur droit sur eux-mêmes, soit une partie de leur droit sur les choses. Quand l'homme s'engage à donner à un autre homme ou tout son travail, ou une partie de son travail, il aliène la propriété de sa force de travail, la propriété de lui-même. Quand il s'engage à remettre à un autre homme une partie des fruits nés sur son propre fonds, il aliène, au moins partiellement, son droit de propriété sur les choses. Fichte reproduit ainsi, comme on voit, la distinction, si souvent invoquée dans la France révolutionnaire, de la servitude personnelle et de la servitude réelle. Et adoptant la solution de la Constituante, il veut libérer les hommes de toute servitude personnelle, sans indemnité, et de toute servitude réelle, avec indemnité.

En vain les privilégiés allègueront-ils que c'est par contrat que d'autres hommes leur ont assuré l'emploi exclusif de leur force de travail. Le contrat de travail (*Arbeitsvertrag*) ne peut pas être un contrat de servitude; et l'homme qui a aliéné à jamais l'emploi de sa force de travail est un esclave.

En fait, même dans l'esclavage, cette aliénation n'est pas absolue, car le maître est obligé de nourrir l'esclave. Le droit à la vie est le plus indéniable des droits et l'esclave lui-même n'a pu y renoncer. Ainsi, jusque dans l'esclavage, le droit humain n'a pas subi une interruption complète, une prescription mortelle, et l'homme peut toujours se revendiquer lui-même, toujours reprendre le libre usage de sa force de travail. Toute la question est de savoir si l'esclave qui s'affranchit, le serf qui se libère doivent au maître une indemnité. Non, répond Fichte; pour l'abolition de la servitude personnelle, esclavage ou servage, aucune indemnité n'est due. « Car le bénéficiaire ne peut se plaindre que d'une chose : c'est que, ayant espéré la continuation

du contrat, il a négligé d'en conclure d'autres qui lui auraient été avantageux. Mais la réponse est bien simple: nous aussi, de notre côté, liés par notre contrat envers lui, nous avons négligé des contrats qui nous eussent été profitables; et en fait, nous n'en avons conclu aucun. Maintenant, nous le prévenons. Il pourra disposer de son temps à sa volonté; nous disposerons de même du nôtre; nous ne l'avons pas surpris; nous sommes sur le même pied que lui. Mais ses plaintes se précisent. En ce qui touche les contrats de travail exclusifs, et le droit total ou partiel que nous lui avions reconnu sur nos propres forces, il se plaint qu'il ne recevra plus son travail tout fait, dès que le contrat aura été résilié par nous. Dès lors, il est obligé de faire plus de travail que n'en peut faire un seul homme, ou qu'en tout cas il n'en peut et n'en veut faire lui-même.

« Mais traduisons exactement ce grief; il revient à ceci. C'est qu'il a trop de besoins pour qu'ils puissent être satisfaits par le travail d'un seul homme; et il demande à employer pour leur satisfaction la force d'autres hommes, qui devront retrancher de leurs propres besoins tout ce qu'ils dépensent de force à contenter les siens. Qu'une pareille plainte puisse et doive être écartée, il n'y a même pas là sujet à discussion. Mais il introduit une raison plus solide pour justifier la grosse masse de ses besoins. S'il n'a pas immédiatement plus de forces qu'un autre homme, il possède le produit de plusieurs forces qui lui a peut-être été transmis comme un patrimoine par une longue suite d'aïeux; il a plus de propriété, et pour l'utilisation de cette propriété il a besoin de la force de plusieurs hommes. Cette propriété est à lui et doit rester à lui; il a besoin, pour la mettre en valeur, de plusieurs forces étrangères; c'est à lui de voir à quelles conditions il pourra disposer de ces forces. Il se produit un libre débat d'échange qui porte sur certaines parties de sa propriété et sur les forces de ceux qui sont nécessaires à la mise en œuvre de cette propriété; et dans ce débat chacun cherche à gagner le plus qu'il peut. Il se servira de celui qui lui fait les conditions les plus douces. S'il abuse de la supériorité qu'il a sur l'opprimé dans les jours de misère, il est exposé aussi à l'inconvénient de voir celui-ci rompre le marché aussitôt que la misère la plus pressante est passée. S'il lui a fait des conditions équitables et favorables, il aura cet avantage que les contrats dureront. Mais alors, si chacun évalue son travail au plus haut prix, le propriétaire, loueur d'ouvrages, ne peut plus utiliser sa propriété aussi bien qu'auparavant et la propriété diminuera considérablement. — Cela peut bien arriver; mais qu'est-ce que cela nous fait? De ses domaines qui s'étalent au soleil nous ne lui avons pas pris l'épaisseur d'un cheveu; nous n'avons pas pris un denier de son pur argent. Nous ne le pouvions pas. Mais nous pouvions rompre un contrat avec lui, qui nous paraissait désavantageux et cela nous l'avons fait. Si son bien patrimonial est diminué par là, c'est donc qu'auparavant il a été accru par l'application de nos forces et nos forces ne sont pas son patrimoine. Et

pourquoi est-il nécessaire qu'à celui qui a cent charrues de terre, chacune de ces charrues rapporte autant que son unique charrue à celui qui n'en a qu'une? »

C'est d'une dialectique pressante et hardie. Toute l'argumentation de Fichte peut se résumer ainsi : Si l'esclavage et le servage sont un abandon complet et inconditionnel de l'homme à un autre homme, s'ils n'impliquent à aucun degré des engagements réciproques et un contrat, ils sont un acte de la force pure, ils sont en dehors même de la sphère du droit et ils sont essentiellement nuls, car l'homme n'a pas le droit de se supprimer lui-même en se donnant absolument et à jamais. Si au contraire ils sont, en leur essence, des contrats, ils peuvent, comme tout contrat portant sur la force de travail de l'homme, prendre fin par la volonté de l'une des parties. Et en soi, la résiliation de ce contrat, laissant un libre jeu ultérieur à toutes les volontés en présence, n'entraîne aucune indemnité. Profonde et audacieuse application de la théorie du contrat implicite aux relations économiques et sociales des hommes, aux rapports de propriété. Par la vertu d'un contrat latent, il n'y a pas prescription contre la liberté et la dignité de l'homme. L'esclave et le serf, en reprenant leur liberté, ne rentrent pas violemment dans un droit abandonné par eux; ils exercent, sous une forme mieux appropriée à la dignité et à l'action de la personne humaine, le droit que sous les formes accablantes de l'esclavage et du servage ils n'avaient pas, malgré tout, cessé de maintenir.

Ah! qu'on ne s'étonne point, qu'on ne se scandalise point des efforts qu'est obligée de faire la pensée humaine à la fin du XVIII[e] siècle, pour justifier l'abolition de l'esclavage et du servage! La veille encore, Justus Mœser en affirmait la légitimité; et la Révolution française faisait scandale en bien des esprits allemands précisément parce qu'elle avait rompu les chaînes de la servitude personnelle et réelle. Cela était dénoncé comme une atteinte à la propriété, et Fichte s'ingénie à démontrer qu'il n'y avait pas là une révolution, mais une forme nouvelle de l'éternel contrat du travail qui toujours en son fonds avait impliqué le droit de la personne humaine à disposer de soi.

Mais si les maîtres et possédants d'aujourd'hui ne peuvent pas se plaindre de l'exercice de ce droit, ils se plaignent du moins des conséquences de l'exercice du droit. Ils se déclarent doublement lésés dans leurs jouissances et dans leur propriété. Mais tant pis pour eux vraiment s'ils sont atteints dans leurs jouissances! Dire qu'ils ne peuvent satisfaire leurs besoins que par le concours de la force de travail de plusieurs hommes, c'est dire que ces hommes sont simplement destinés à servir d'instrument au possédant, au bénéficiaire. Or il n'y a pas de contrat qui puisse reposer valablement sur cette clause. Lorsque donc des hommes se libèrent des liens de l'esclavage ou du servage comme d'un contrat de travail trop onéreux pour

eux, aucune indemnité ne peut être réclamée d'eux sous prétexte qu'ils attentent aux jouissances du maître, car les jouissances d'un homme n'ont aucun droit sur les forces de travail des autres hommes.

En est-il de même de la propriété, et Fichte dira-t-il que la propriété non plus n'a aucun droit sur la force de travail des hommes? Il semble que la logique le conduisait à cette conclusion extrême : car toute propriété se résout en un système de jouissances, elle procure finalement au propriétaire la satisfaction de besoins variés, besoins élémentaires de la vie, besoins de luxe, besoins de liberté ou de domination. Si donc les jouissances d'un homme ne peuvent prétendre à aucun droit sur les forces de travail des autres hommes, la propriété qui est comme une somme de possibilités de jouissance ne peut non plus prétendre à aucun droit sur ces forces de travail. Oui, mais ceci est la négation absolue de la propriété. Car si elle n'absorbe pas, pour se renouveler et se continuer, pour assurer au possédant la reproduction indéfinie des fruits sur la perpétuité du fonds, une partie de la force de travail humain qui y est appliquée, si toute cette force de travail retourne par une rémunération pleinement adéquate à celui qui la dépense sur le domaine, la propriété n'est plus. Elle passe rapidement aux mains de ceux qui en la travaillant la créent. Et il n'y a plus enfin d'autre propriété que celle du travail.

La pensée de Fichte était à coup sûr engagée dès lors dans les voies hardies, et on sait qu'il aboutira quelques années plus tard à un système socialiste. Mais en 1793, ou il n'a pas encore vu nettement, ou il n'avoue pas ces conséquences extrêmes. Il tourne l'obstacle : il ne l'attaque pas de front. Oui, la propriété est légitime. Oui, celui qui a reçu un patrimoine des aïeux doit le conserver. Mais le passage de l'esclavage et du servage à une autre forme de contrat de travail, au salariat, ne supprime point la propriété et n'en rend pas impossible le maintien, le fonctionnement, l'accroissement. Ce sera l'affaire du possédant d'appeler à lui et de retenir par un assez haut salaire la force de travail qui s'appliquera à son domaine. Et si les travailleurs élèvent leurs exigences de salaire au point de diminuer les revenus de la propriété et par conséquent sa valeur, ici encore il n'y a pas lieu à indemnité, car le surcroît de valeur perdu maintenant par la propriété résultait de l'insuffisance du prix payé, sous le régime du servage, à la force de travail. C'est donc cette force de travail qui créait cette survaleur : comment donc serait-elle tenue à la créer maintenant une seconde fois par le paiement d'une indemnité?

A la bonne heure : mais à mesure que Fichte développe ces fortes déductions, nous sommes obsédés, nous socialistes modernes, par la question décisive : Oui, mais si la force de travail élève à ce point ses exigences de salaire que les revenus de la propriété soient non seulement diminués, mais réduits à rien, n'est-ce pas la suppression même de la propriété?

Il semble dès lors que Fichte, dans sa négation dialectique de l'indemnité, aurait dû aller jusqu'à l'extrême hypothèse : le possédant ne doit-il pas être indemnisé du risque tout nouveau qu'il court d'être pleinement exproprié, en fait, de sa propriété par le jeu d'une forme nouvelle du contrat de travail? Fichte n'a pas posé nettement cette question aiguë. Mais à vrai dire, logiquement il doit répondre non, et nous n'avons qu'à reprendre, en le poussant jusqu'au bout, son raisonnement de tout à l'heure. Si, en se faisant payer plus cher, la force de travail supprime tout revenu, et par conséquent toute valeur, et tout être même de la propriété, c'est donc que l'insuffisance du prix donné jusque-là à la force de travail avait créé tout le revenu, toute la valeur, tout l'être de la propriété. Et comme il avait pris son parti, dans le passage à une économie sociale nouvelle, à un contrat du travail nouveau, de la diminution de la propriété au profit de la force de travail plus absorbante, il est tenu logiquement de prendre son parti de la suppression complète de la propriété au profit de la force de travail décidément souveraine. Au fond, il n'y a qu'un droit illimité, celui de la force de travail, et le droit de la propriété peut reculer indéfiniment, jusqu'à zéro, devant la puissance grandissante de ce droit.

De même que la sympathie humaine de Fichte va aux « opprimés », avant-hier esclaves ou serfs, aujourd'hui salariés, sa sympathie dialectique, si je puis dire, va à la force de travail, seule valeur qui puisse grandir indéfiniment dans le conflit des forces sans mettre en péril la personnalité humaine. Et au fond, il laisse bien entendre qu'il espère le triomphe définitif de la force de travail résorbant peu à peu, par de hauts salaires, toute ou presque toute la substance de la propriété. C'est là pour lui le sens, l'idéale et extrême conclusion de l'avènement d'un nouveau et libre contrat de travail substitué au servage. Comme les robespierristes, mais plus fortement qu'eux, Fichte prévoit que le progrès du travail libre dans les démocraties libres aboutira à une diffusion quasi universelle de la propriété. Et que de rapprochements, dans les pages qui suivent, entre les vues de Fichte et quelques-unes des vues les plus hardies de la Révolution!

« *On se plaint dans presque tous les Etats monarchiques de l'inégale répartition des richesses, des possessions immenses de quelques-uns, en petit nombre, à côté de ces grands troupeaux d'hommes qui n'ont rien, et ce phénomène vous étonne avec les Constitutions d'aujourd'hui, et vous ne pouvez pas trouver la solution de ce difficile problème d'opérer une distribution plus égale des biens sans attaquer le droit de propriété? Si les signes de la valeur des choses se multiplient, ils se multiplient par la tendance dominante de la plupart des États à s'enrichir au moyen du commerce et des fabriques aux frais de tous les autres États, par le vertigineux trafic de notre temps qui se précipite vers une catastrophe, et menace d'une ruine complète de leur fabrique tous ceux qui y participent même de loin, par le crédit illimité qui*

a plus que décuplé la monnaie frappée en Europe. — Si, dis-je, les signes de la valeur des choses se multiplient ainsi d'une façon disproportionnée, ils perdent toujours plus de leur valeur par rapport aux choses mêmes. Le pos-



L'EXCLUSIF.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

sesseur des produits, le propriétaire foncier, enchérit continuellement les objets dont nous avons besoin, et ses domaines mêmes prennent par cela même une valeur toujours croissante par rapport au pur métal. Mais ses dépenses s'accroissent-elles en proportion? A coup sûr le marchand, qui lui livre des objets de luxe, sait se garder de tout dommage. Moins habi e «st

l'artisan qui lui fabrique les produits indispensables, et qui est pris entre le propriétaire et le marchand. Mais le pauvre paysan? Encore aujourd'hui il est une pièce de la propriété foncière, ou bien il fait des corvées gratuitement, ou pour un salaire démesurément réduit. Encore aujourd'hui ses fils et ses filles, comme une valetaille humiliée, servent le seigneur du domaine pour une dérisoire pièce d'argent qui, même il y a des siècles, ne répondait pas à la valeur des services rendus. Il n'a rien et il n'aura jamais rien, que de lamentables moyens d'existence au jour le jour. Si le propriétaire foncier savait limiter son luxe, il serait depuis longtemps, — à moins que le système commercial subisse un changement complet et d'ailleurs inévitable — et en tout cas, il deviendrait sûrement le possesseur exclusif de toutes les richesses de la nation, et hors de lui aucun homme ne posséderait rien. Voulez-vous empêcher cela? Alors faites ce que sans cela même vous êtes tenus de faire : rendez absolument libre le commerce du patrimoine naturel de l'homme, de ses forces. Vous verrez bientôt ce remarquable spectacle : le produit de la propriété foncière et de toute propriété en rapport inverse avec la grandeur de ces propriétés; la terre, sans des lois agraires violentes, qui toujours sont injustes, se divisera en un nombre toujours croissant de mains, et notre problème sera résolu. Que celui qui a des yeux pour voir voie; je continue mon chemin. »

Il m'est impossible, en transcrivant ces paroles de Fichte, de ne pas me rappeler les discours prononcés à la tribune de la Convention sur la crise des prix, et particulièrement le grand discours de Saint-Just sur la situation économique. Fichte, qui était passionné pour la Révolution, suivait à coup sûr de très près les débats de nos Assemblées. Comme Kant qui allait, sur la route de Kœnigsberg, à la rencontre du courrier de France, Fichte lisait sans aucun doute les journaux où étaient résumées les harangues et opinions des grands révolutionnaires. Et il me semble que la force contenue et hautaine des premiers discours de Saint-Just devait réjouir le vigoureux esprit, l'âme intrépide et fière de Fichte.

L'analogie des idées est saisissante. Comme Saint-Just, c'est à la surabondance du signe monétaire, réel ou fictif, que Fichte attribue la crise générale, la hausse des denrées, la souffrance aiguë du peuple. Ce n'est pas seulement en France, et sous l'action immédiate des assignats, que se produisait le phénomène. La crise des prix semble s'être communiquée à toute l'Europe. D'abord, les appels de blé faits par la France en 1789 et 1790 sur tous les marchés européens avaient haussé le prix du pain. De plus, il y avait dans toute l'Europe comme une contagion de fièvre, une tension inaccoutumée de tous les ressorts.

Dans toute la région rhénane, l'affluence soudaine des émigrés avait renchéri la vie. A mainte reprise, Forster constate dans sa correspondance que les denrées sont hors de prix. Les préparatifs de guerre et la guerre même,

pendant toute l'année 1792, aggravaient partout la hausse, et la spéculation européenne sur les assignats français y aidait aussi. Or, tandis qu'en France les ouvriers et les paysans, émancipés par la Révolution des liens de servitude féodale ou corporative, avaient pu agir pour obtenir une élévation correspondante des salaires, en Allemagne, les ouvriers, encore serfs des corporations, les paysans, engagés dans le vieux système féodal, pâtissaient de la hausse des denrées et n'y pouvaient proportionner le prix du travail. Et lorsque Fichte insiste pour l'émancipation du travail, il se propose un double objet : d'abord rétablir l'équilibre immédiat entre le prix des denrées et le prix du travail, ensuite préparer, par la hausse indéfinie du prix du travail, la résorption des grandes propriétés. Il est donc en plein dans le courant de pensée des révolutionnaires français qui, à ce moment même, en 1793, se préoccupaient d'ajuster le prix du travail au prix de la vie et d'aider à la diffusion de la propriété.

Mais il me semble qu'à certains égards l'analyse économique de Fichte est plus profonde. Les révolutionnaires invoquaient contre le système féodal le droit naturel de l'homme à la liberté, et Fichte l'invoque aussi. Ils affirmaient, pour limiter la spéculation capitaliste et justifier la réglementation du commerce des grains ou même la taxation générale des denrées, que la première propriété, la plus essentielle, est la propriété de la vie, et pour Fichte aussi, le droit à la vie est fondamental et inaliénable. Mais, en outre, Fichte dégage plus nettement que ne le font les révolutionnaires français, l'idée que toutes les institutions économiques et sociales sont, au fond, « un contrat de travail », implicite ou explicite, dans lequel « la force » de travail de l'homme est engagée. Et c'est cette force de travail qui lui apparait à travers la diversité des systèmes sociaux et dans leurs métamorphoses comme l'élément permanent et décisif, créateur de toute valeur.

La Révolution française, en arrachant sous le plein jour de la philosophie du XVIIIe siècle les institutions féodales, mettait à nu les racines de la vie économique, et Fichte constatait que la racine la plus profonde était la force de travail de l'homme. Dès lors, comment n'aurait-il pas été tenté un jour de faire du travail lui-même la mesure de tout droit et de toute valeur ? On sait que, quelques années après, dans son livre célèbre sur *l'État commercial fermé*, il a chargé la communauté de régler la production et d'organiser les échanges, et il constituait la valeur par le travail. Chaque objet valait la quantité de travail qui, directement ou indirectement, avait été nécessaire pour le produire. Mais on peut dire que, déjà, en 1793, dans l'élan de sa pensée révolutionnaire, Fichte avait démêlé ce qui sera bientôt le principe même de sa pensée socialiste, je veux dire le rôle essentiel de la force de travail. Et de même que, par Dolivier, Babeuf et L'Ange, le socialisme français en ses formes diverses se rattache à l'extrême démocratie révolutionnaire et à la Révolution, de même le socialisme allemand se rattache par

Fichte à la Révolution française. C'est dans un livre destiné à défendre la Révolution que Fichte proclame le droit souverain de la force de travail. C'est l'ébranlement révolutionnaire qui a fait éclater, sous les institutions périssables, cette force de travail éternelle. Lorsque Fichte déclare qu'en se retirant d'une forme de propriété où elle s'était engagée d'abord, la force de travail ne doit aucune indemnité, parce que c'est elle qui avait créé d'abord les valeurs que maintenant elle détruit, il proclame que la force de travail est le droit souverain qui n'est comptable qu'avec lui-même. Mais n'est-ce pas la Révolution qui avait aboli sans indemnité toute servitude personnelle ? Je ne sais si Fichte avait entrevu, dès 1793, les linéaments du système d'organisation socialiste qu'il tracera plus tard dans *l'État commercial fermé*. On dirait parfois, au tour énigmatique de ses paroles, qu'il réserve une partie de sa pensée. Il annonce une transformation nécessaire de tout le système des échanges. Entendait-il seulement par là la liberté entière des échanges et du travail substituée au régime corporatif et féodal ? Pourquoi ne le dit-il pas plus expressément? Il me paraît probable qu'il était dès lors préoccupé de trouver une règle juridique de ces échanges et qu'il commençait à entrevoir dans la valeur constituée par le travail la mesure du droit économique. Les efforts tâtonnants de la Révolution française pour déterminer les prix ne lui échappaient pas. Et sans doute il songeait à trouver une base de détermination.

« Que celui qui a des yeux pour voir, voie », dit-il un peu mystérieusement, et il nous avertit par là que les conséquences de ses principes vont au delà de ce qu'il a marqué lui-même explicitement. Ce n'est donc pas seulement la résorption de toutes les grandes propriétés par le travail qu'il prévoit. Une fois toutes ces forces de travail en présence, quelle sera la règle de leurs rapports? Ne sera-ce pas le travail lui-même ?

Ainsi Fichte commençait sans doute à pressentir le système selon lequel l'échange des produits sera réglé par la communauté, sur la base des valeurs intégrées en chaque objet par le travail.

Mais sans doute aussi ces pensées étaient encore très flottantes et très obscures en son esprit à cette date. Je suis porté à croire que la politique du maximum, appliquée en France en 1793 et 1794, précisa en ce sens les idées de Fichte. Cet immense effort de réglementation et d'organisation des prix restait arbitraire, puisque c'est sur les prix de 1790, majorés d'un tiers, qu'étaient construits les prix nouveaux. C'était une base toute empirique et Fichte chercha certainement une base rationnelle. On peut dire que le système de Fichte, c'est le *maximum* appuyé à une idée, et déterminé selon une règle de raison.

Ainsi l'extraordinaire crise des prix qui en France suscitait les systèmes de Dolivier et de L'Ange, suscitait en Allemagne les pensées de Fichte. Quoi d'étonnant qu'un prodigieux désordre économique ait induit les esprits

profonds à réfléchir sur les principes mêmes de l'économie sociale ? Tout au fond de l'abîme ouvert par les convulsions de la terre, c'est la force de travail qui, comme une source chaude et impétueuse, bouillonnait et jaillissait.

Mais de quel dédain Fichte accueille les privilégiés qui, brusquement privés de l'exploitation du travail des autres, ne pourront plus vivre ! Et avec quelle ironie terrible, toute pénétrée de gravité juridique, il leur offre une indemnité ! « Si donc le privilégié ne peut plus alléguer, pour s'annexer la force de travail des autres, le droit de la propriété héréditaire, il doit travailler, qu'il le veuille ou non. Nous ne sommes pas tenus de le nourrir.

« *Mais il ne peut pas travailler, dit-il. Dans la confiance que nous continuerions à le nourrir par notre travail il a négligé d'exercer et de former ses propres forces, il n'a rien appris qui lui permette de se nourrir, et maintenant il est trop tard, maintenant ses forces sont trop affaiblies et rouillées par une longue paresse pour qu'il soit encore en son pouvoir d'apprendre quelque chose d'utile. — Et de cela vraiment nous sommes responsables par le contrat peu sage que nous avions consenti. Si nous ne lui avions pas laissé croire dès sa jeunesse que nous le nourririons sans aucun effort de sa part, il aurait dû apprendre quelque chose. Nous sommes donc tenus, et cela en vertu du droit, à l'indemniser, c'est-à-dire à le nourrir, jusqu'à ce qu'il ait appris à se nourrir lui-même.* »

Oui, terrible déduction juridique. La seule chose que nous devions au privilégié, c'est une indemnité pour les habitudes de paresse et d'incapacité que notre complaisance a créées en lui. « Mais comment devons-nous le nourrir ? Devons-nous continuer à manquer du nécessaire pour qu'il puisse nager dans le superflu, ou bien suffit-il de lui donner l'indispensable ? »

Écoutez quel accent de colère révolutionnaire vibre dans la réponse de Fichte et comme il a été irrité par tout l'étalage de fausse pitié où se complaisaient, à l'égard de la famille royale et des princes de France, les contre-révolutionnaires allemands : « On a vu parmi nous bien des sentiments mélancoliques et on a entendu bien des plaintes au sujet de la misère supposée de beaucoup d'hommes qui étaient tombés soudain de la plus grande splendeur dans une condition bien plus médiocre.

« Ces plaintes venaient d'hommes qui dans leurs jours les plus heureux n'ont jamais eu le bien-être dont jouissent, dans leurs jours les plus mauvais, ceux sur lesquels ils s'apitoyent, et qui tiendraient pour un bonheur extrême le faible reste du bonheur de ceux-ci. L'effroyable gaspillage de la table d'un roi a été un peu restreint, et des gens qui n'ont jamais eu et n'auront jamais une table comparable à cette table royale un peu diminuée, regrettent ce roi. Une reine a manqué quelque temps de quelques bijoux, et ceux qui auraient été bien heureux s'ils avaient pu partager ce *manque*, dé-

ploraient la misère de la reine. En vérité ce n'est pas la bonté d'âme qui fait défaut à notre temps. Mais toutes ces plaintes impliquent un système, et ce système c'est celui-ci : Il y a une classe de mortels qui a je ne sais quel droit à contenter toutes les fantaisies que lui peut suggérer l'imagination la plus déréglée. Il y a une seconde classe qui n'a pas droit tout à fait à autant de besoins que la première. Il en est une troisième qui n'a pas tout à fait autant de droits que la seconde, jusqu'à ce qu'enfin on soit descendu à une classe qui doit être privée du plus strict nécessaire pour assurer à ceux d'en haut le plus large superflu. »

Donc la servitude personnelle sera abolie sans autre indemnité qu'une pension modeste aux privilégiés d'hier que leur privilège même aura rendu incapables de gagner leur vie. Ce sera une indemnité, non pas du dommage qui leur est causé par la suppression du privilège, mais au contraire, du dommage qui leur fut causé par le privilège. Et ici encore, sous l'âpre ironie juridique, il y a ce souci des ménagements et des transitions qui ne quitte jamais la pensée allemande, même chez les révolutionnaires véhéments comme Fichte.

Pour ce que les Constituants appelaient la servitude réelle, pour ce que Fichte appelle *les droits sur les choses*, en un mot pour toutes les redevances féodales, cens, corvées, etc., qui n'entraînent pas ou ne suppriment pas directement la liberté individuelle, c'est au système du rachat qu'adhère Fichte. L'esprit révolutionnaire des paysans de France est parvenu jusqu'à lui, mais atténué, comme on le verra, et amorti.

Il attaque à fond le privilège nobiliaire. La noblesse avait un sens dans le monde antique, où de larges espaces s'ouvraient aux héroïques initiatives. La gloire de la famille excitait les descendants à déployer à leur tour les grandes et audacieuses vertus. Mais les sociétés modernes sont un mécanisme bien réglé où toutes les activités sont également prises. Aussi bien, Fichte trouve inutile et injuste d'abolir, par la loi, les noms de noblesse, d'arracher à des familles illustres leur désignation traditionnelle, et en ce point il se sépare de l'Assemblée constituante. Il veut même laisser subsister les titres de noblesse qui ont fini par s'incorporer au nom de certaines familles. Mais il demande que nul ne soit tenu, par la loi, de désigner sous ces titres telle ou telle personne et de la saluer d'un : Monsieur le comte ou Monsieur le baron. Il demande en outre (et cela est en réalité l'abolition des titres de noblesse) que chaque citoyen puisse s'en affubler à son gré.

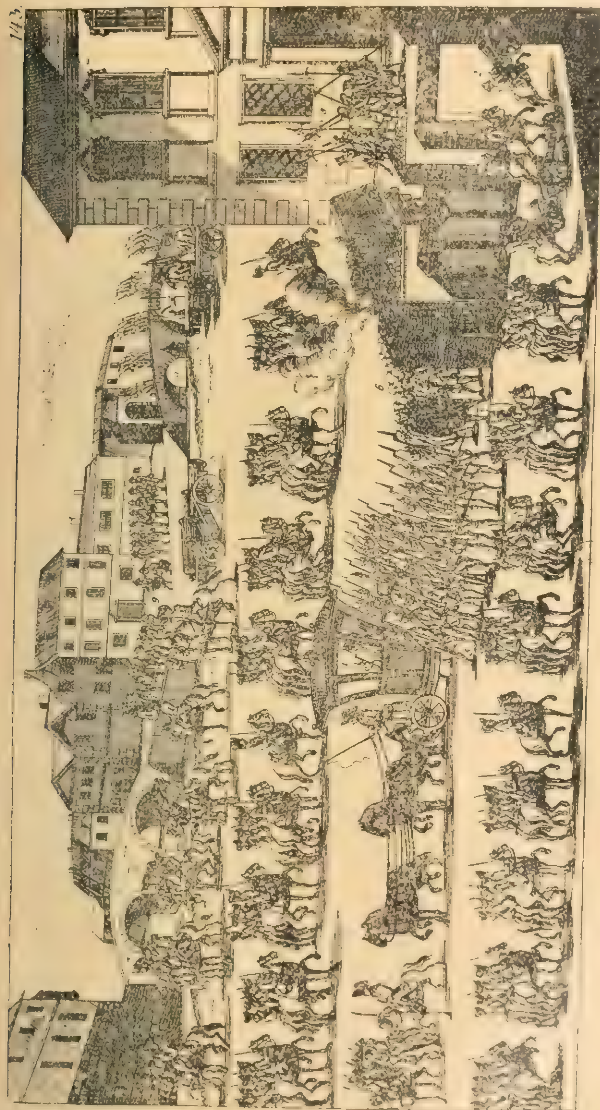
Mais ce sont les privilèges de propriété, plus encore que les privilèges de vanité, qu'il veut détruire. D'abord, les nobles se sont réservé une certaine catégorie de biens, les biens de chevaliers (*Rittergüter*), que des nobles seuls peuvent acquérir. Ici l'or bourgeois perd sa valeur, il n'a plus puissance d'achat. Les nobles prétendent que la propriété foncière est la base nécessaire de leur privilège de noblesse. Soit; mais alors pourquoi les fils n'auraient-

ils pas la force morale de refuser les offres qui pourraient leur être faites, et de maintenir en fait l'inaliénabilité du domaine? Pourquoi font-ils appel à l'intervention de la loi, qui met hors du commerce une partie de la terre allemande? Déjà, pour faciliter l'échange des biens de chevaliers entre nobles, la noblesse a créé des caisses de prêt, qu'elle alimente seule (ou avec le concours de l'État), et où elle puise seule. C'est, dit Fichte, une combinaison assez égoïste, et ce crédit de caste est bien étroit. Mais enfin, il n'y a rien là qui offense la justice. Pourquoi les nobles vont-ils au delà, et excluent-ils la bourgeoisie et le paysan du droit d'acquérir certaine catégorie de biens? Il faut que le principe des biens de chevaliers tombe.

« Mais il y a d'autres privilèges, dont la noblesse est jalouse et qu'elle n'abandonnera pas volontiers aux mains du citoyen. Examinons-les donc pour voir si le propriétaire foncier, qu'il soit noble ou non, est vraiment fondé à les revendiquer. Nous trouvons d'abord des droits sur *les biens des paysans*, corvées déterminées ou indéterminées, droits de pacage et pâturage, et autres analogues. Nous ne voulons pas rechercher l'origine *réelle* de ces droits; supposé que nous en découvrions l'injustice, nous n'aurons rien avancé par là, parce que sans doute il serait impossible de trouver les vrais descendants des premiers oppresseurs et des premiers opprimés, et de désigner à ceux-ci l'homme auprès duquel ils auraient à se pourvoir. — Mais *l'origine du droit* est aisée à montrer. Voici comment on justifie théoriquement et juridiquement ces redevances. Les champs ne sont qu'en partie ou ils ne sont pas du tout la propriété du paysan, et celui-ci est obligé de payer l'intérêt ou bien du capital du maître foncier engagé sur sa terre (c'est ce qu'on appelle en langage féodal : *eiserner stamm*, la *branche de fer*), ou bien même de la totalité du domaine; et cet intérêt, cette rente, il ne la paie pas en argent, en monnaie, mais en services, en avantages procurés par lui au maître foncier sur le domaine qu'il ne possède que sous condition ou à titre de prêt. Même si ces privilèges ne s'étaient pas constitués ainsi à l'origine, tout s'équilibre par l'échange des biens de chevaliers et des biens de paysans. Il est naturel que le paysan paye d'autant moins pour l'achat de son domaine que les charges qui pèsent sur ce domaine et les intérêts comptés en argent représentent un capital plus considérable, et que le possesseur d'un bien de chevalier paie d'autant plus pour l'achat de ce domaine que les services des paysans qui s'y rattachent, évalués en capital, sont plus importants. Dès lors, celui-ci a en réalité payé la valeur des redevances, et c'est à bon droit qu'il exige le payement des intérêts. Contre la légitimité de cette revendication *en soi* il n'y a rien à dire, *et c'était au reste par une grossière attaque au droit de propriété, qu'il y a quelques années, les paysans d'un certain État voulurent se soustraire violemment, et sans la moindre indemnité, à ces services. Cette attaque au droit de propriété provenait de l'ignorance des paysans, et aussi de l'ignorance d'une partie de la noblesse, qui n'était pas renseignée sur le fondement*

de droit de ses propres prétentions. Et on aurait paré au danger beaucoup mieux par une adresse fortement motivée que par de ridicules dragonnades et de déshonorantes condamnations au régime de forteresse. (Les paysans armés de faux et de fourches n'auraient pas tardé à renoncer à toute attaque ; mais le lieutenant N... *vengea l'honneur des armes de l'État de S....* raconte un pompeux historien de cette glorieuse expédition.) — Mais *contre la façon* de percevoir ces intérêts il y a beaucoup à objecter. Je ne veux pas parler du dommage que cause à tous le droit de pacage. Après toutes les démonstrations qui en ont été faites et qui sont demeurées stériles, il paraît inutile de se dépenser encore en arguments. Je ne veux pas parler non plus de la dépense de temps et de forces, et de la dégradation morale qui résulte pour tout l'État du système des corvées. Les mêmes mains qui travaillent à la corvée sur le champ du seigneur, le plus languissamment possible, parce qu'elles travaillent à regret, travailleraient autant que possible sur un champ à elles. Le tiers des corvéables, loués à un salaire raisonnable, produiraient plus que ces travailleurs forcés tous ensemble. L'État aurait gagné les deux tiers des travailleurs; les campagnes seraient mieux travaillées et utilisées; le sentiment de la servitude, qui corrompt profondément le paysan, les plaintes réciproques qui s'élèvent entre lui et le seigneur, et le mécontentement où il est de son propre état, disparaîtraient. Il serait bientôt un homme meilleur et le seigneur aussi. Je veux aller au fond même de la question, et je demande : D'où vient le droit de vos « branches de fer », de vos cens perpétuels, de vos redevances éternelles ? Je vois bien que tout cela procure les plus grands avantages à ceux qui possèdent, et particulièrement à la noblesse, qui a imaginé ces formes de redevances. Mais je ne demande pas où est votre intérêt, je demande où est votre droit. — Votre capital ne doit pas vous être dérobé, cela se comprend de soi-même. Nous ne pouvons pas non plus vous obliger à en recevoir de nous la compensation en argent. Vous êtes copropriétaires de notre bien, et nous ne pouvons vous obliger à nous vendre votre part, si vous ne voulez pas vous en défaire. Soit! Mais qui nous dit pourquoi ce seul bien est nécessairement indivisible, et ne doit former qu'un seul bien? Si votre copropriété et la façon particulière dont vous l'exercez ne nous plaisent plus, pourquoi n'aurions-nous pas le droit de vous rendre votre part? Si je possède deux charrues de terre, et si je n'ai payé que la moitié de leur valeur, parce la seconde moitié doit rester votre « capital de fer », la moitié de deux charrues n'est-ce point une charrue? J'en ai payé une, et la seconde est à vous : je garde la mienne, reprenez la vôtre. Qui pourrait élever un grief contre cette opération? — Vous est-il au plus haut point incommode de la reprendre? Soit, s'il peut m'être commode à moi de la garder, faisons un nouveau contrat sur le mode de règlement des intérêts, qui soit avantageux non seulement pour vous, mais pour moi. Si nous sommes unis, les choses peuvent aller ainsi. — Voilà les principes de droit, d'où procèdent des

moyens multiples d'abolir le système oppressif des corvées et des redevances



Louis XVI est conduit du Temple à l'Assemblée nationale, 11 décembre 1792.

(D'après une estampe allemande de la Bibliothèque Nationale.)

sans injustice et sans attaque à la propriété, si seulement l'État prend la ques-

tion au sérieux, si ses objections ne sont pas des échappatoires, et s'il ne préfère pas l'intérêt du petit nombre des privilégiés au droit et à l'intérêt de tous.

« Pour appliquer ce principe au paysan qui n'a sur son bien aucun droit de propriété, mais qui l'a simplement reçu à usage de son seigneur, il est parfaitement clair qu'il a le droit de rendre ce bien si les services et redevances qui le grèvent lui paraissent injustes ou oppressifs. Si le seigneur veut néanmoins qu'il le garde, ils ne peuvent traiter l'un avec l'autre jusqu'à ce qu'ils soient d'accord.

« Mais non, dit le droit traditionnel, le paysan qui n'a aucune propriété sur le sol appartient lui-même au sol; lui-même est une propriété du seigneur; il ne peut pas s'éloigner du bien comme il veut, le droit du seigneur foncier s'étend *à sa personne*. Mais ceci est en contradiction violente avec le droit de l'humanité en soi; c'est l'esclavage dans la pleine acception du mot. Chaque homme peut avoir des droits sur les choses, mais aucun ne peut avoir un droit immuable sur la personne d'un autre homme; chaque homme a la propriété inaliénable de sa propre personne.

« Aussi longtemps que le serf veut rester, il peut rester; aussitôt qu'il veut partir, le seigneur doit le laisser partir, et cela en vertu de son droit. Il ne peut pas dire ici : « J'ai payé en achetant mon bien le droit sur la personne de mon serf. » Personne ne pouvait lui vendre un pareil droit, car personne ne l'avait. S'il a payé quelque chose pour cela, il est trompé, et il peut s'en prendre au vendeur. Aucun État ne peut se vanter d'être civilisé quand ce droit inhumain existe encore, quand un homme a le droit de dire à un autre : « Tu es à moi. »

Et Fichte ajoute en une note indignée :

« Deux États voisins avaient fait un contrat sur la remise réciproque des soldats déserteurs. Dans les provinces frontières des deux États le servage, le droit de propriété sur la personne du paysan, était établi. Depuis longtemps un malheureux, pour échapper à l'inhumanité de son seigneur, s'était enfui au delà des frontières, et il était libre, après les avoir atteintes. Mais les seigneurs fonciers s'empressèrent des deux parts d'étendre le contrat à la livraison des paysans fugitifs, et, entre autres, un serf mourut, qui avait fui pour avoir détourné deux ceps de vigne. Il fut livré et succomba aux coups de bâton. Et cela se passait dans les cinq années qui viennent de finir, dans l'État que je considère comme le plus éclairé de l'Allemagne! »

Oui, il y a dans Fichte un accent de Révolution. Ce n'est pas, comme Marx l'a dit, avec un dédain un peu sommaire, de l'ensemble de la littérature révolutionnaire allemande de cette époque, une traduction pédantesque de l'effort de Révolution de la France en « exigences de la raison pratique », et en formules kantiennes. Fichte se passionne pour les droits de l'homme et pour la dignité humaine, et il est prêt, visiblement, à entrer dans l'âpre combat pour les dé-

fendre. Il proteste avec force contre les dragonnades qui, dans un État allemand, furent dirigées contre les débiles tentatives de violence des paysans. Contre toute servitude personnelle, il prononce la sentence définitive : l'abolition sans indemnité. Et il indique, pour le rachat des servitudes réelles, un système qui sera appliqué plus tard en Allemagne et en Russie. Mais il est vrai que, malgré sa ferveur de justice et l'intrépidité de son âme, il ne perçoit pas toute la puissance des vibrations révolutionnaires de la France. Il paraît ignorer, quand il parle du faible soulèvement des paysans allemands, que presque partout avant le 4 août, et bien souvent depuis, les paysans français s'étaient soulevés et que cette explosion de force n'avait pas été étrangère à l'abrogation des droits féodaux.

Et surtout, chose curieuse, Fichte qui est si informé pourtant des choses de France, des décrets des Assemblées, des mouvements de l'opinion, et qui fait particulièrement allusion aux projets de loi agraire, semble ignorer les décrets de la Législative supprimant sans indemnité, après le Dix Août, des catégories entières de droits féodaux réels, le cens, le champart, etc. Ces décrets, d'une si grande importance politique et sociale, se perdirent-ils un peu dans le terrible éblouissement de la Révolution du Dix Août? Ou bien Fichte, préoccupé d'éliminer tout le système féodal sans toucher au droit de propriété, a-t-il fait volontairement le silence sur des lois d'expropriation qui contrariaient son système et pouvaient, selon lui, compromettre en Allemagne la Révolution? Son argumentation, comme sa conclusion, est un peu timide.

Il est bien vrai qu'il est impossible de retrouver les premiers oppresseurs et les premiers opprimés et leurs descendants. Mais si, dans son ensemble, le système féodal est une œuvre d'usurpation et de violence, s'il a son origine dans la force brutale et déréglée, qu'importe à la classe spoliée qu'il soit devenu difficile, par la longueur même de l'injustice qu'elle a subie, de mesurer et de doser exactement les réparations et les sanctions individuelles? C'est à une libération d'ensemble qu'elle a droit et qu'elle prétend. Aussi les révolutionnaires français ne craignaient pas de fouiller jusqu'à la racine historique du droit féodal et de la mettre à nu. D'un geste la Révolution l'arrachait. Les paysans français, fiers, conscients de leur droit et de leur force, n'auraient jamais consenti à la solution imaginée par Fichte et qui prévaudra plus tard en plus d'un pays. Quoi! pour nous libérer des corvées, des dîmes féodales, des droits censuels et casuels qui pèsent sur nous depuis des siècles, il faudra que nous les consacrions au profit du seigneur et que nous les consolidions en capital foncier! Et pour nous débarrasser de la servitude qui infeste toute notre terre, il faudra que nous abandonnions au noble une partie de cette terre en toute propriété! Pour nettoyer notre jardin de l'herbe féodale qui l'a tout envahi, il faudra que nous remettions au seigneur quelques carrés du jardin, et nous ne pourrions purger notre petit domaine de toute servitude qu'en le mutilant! Cette amputation aurait

été intolérable aux paysans de France. La grande vague révolutionnaire qui soulevait l'esprit de Fichte ne lui arrivait pourtant que ralentie et alanguie.

Mais s'il est moins hardi que la Révolution française en mouvement à propos des biens et des droits féodaux, il va jusqu'au bout de l'expropriation révolutionnaire pour les biens d'Église, ou du moins il y paraît aller. Sa déduction est forte, hardie, presque provocante. C'est une audacieuse application de la critique kantienne à la théorie des contrats.

De même que, selon Kant, les catégories de la raison ne valent que par leur application à l'expérience et dans le champ de l'expérience, de même, selon Fichte, les contrats ne valent que lorsqu'ils se réalisent dans les limites du monde sensible. Or, les contrats conclus avec l'Église touchent, par un bout, à la terre dont on abandonne à l'Église une portion, et par l'autre bout aux régions invisibles où l'Église promet d'invérifiables avantages. Les contrats avec l'Église sont donc hors du monde manifesté, ils n'ont donc ni sens ni réalité, ni force contraignante pour l'homme.

« Aucun contrat n'est exécuté jusqu'à ce qu'il ait été introduit dans le monde des phénomènes, jusqu'à ce que les deux parties aient fourni ce qu'elles avaient promis de fournir. Un échange de biens terrestres contre des biens célestes ne passe pas, au moins en cette vie, dans le monde des réalités sensibles. Le possesseur des biens terrestres a bien fourni sa part, mais le propriétaire des biens célestes n'a pas fourni la sienne. C'est seulement par la foi que le premier s'est approprié un bien en échange duquel il ne donne pas seulement l'espérance que ses biens à lui passeront à l'Église, mais la possession réelle de ces biens. Qui sait s'il a réellement la foi à l'Église? Qui sait s'il la gardera toujours, s'il ne la perdra pas avant sa fin? Qui sait si l'Église a la volonté de tenir sa parole ? Et si, même au cas où elle aurait maintenant cette volonté, elle n'en changera point? Qui sait s'il y a là vraiment, ou non, un contrat réel entre deux parties ? Nul autre que l'Omniscient. Une partie ou les deux peuvent à tout moment révoquer leur volonté, dès lors la volonté réciproque n'est point entrée dans le monde du phénomène.

« Le possesseur des biens terrestres en a fait la livraison, et il a reçu en retour le droit d'*espérer* que l'Église livrera aussi : il pense que sa propriété est devenue propriété de l'Église. Maintenant il perd la foi ou en la bonne volonté de l'Église ou en sa capacité de le rendre heureux, il n'a donc aucun dédommagement à espérer. Sa volonté est changée et son bien suit sa volonté. Celui-ci était toujours resté sa propriété, maintenant il se l'approprie de nouveau réellement. Si l'on a en quelque contrat le droit de repentir, c'est manifestement dans un contrat avec l'Église. *Pas d'indemnité !* Nous n'avons pas joui des biens célestes de l'Église, l'Église peut les reprendre ; elle peut nous frapper de ses peines, de son anathème, de sa damnation. Elle en est pleinement libre, — et si nous ne croyons plus à l'Église, cela ne fera pas grande impression sur nous...

« Mon père a légué tous ses biens à l'Église pour le salut de son âme. Il meurt, et j'entre, conformément au droit civil, en possession de ses biens, à condition il est vrai de remplir toutes les obligations dont il les a grevés par contrat. Il a conclu sur ces biens un contrat avec l'Église, mais qui n'a jamais été réalisé dans le monde du phénomène, et qui ne repose que sur la foi. Si je ne crois pas à l'Église, un pareil contrat est nul pour moi; pour moi l'Église



Image contre-révolutionnaire italienne.
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

n'est rien, et si je revendique les biens de mon père, je n'attente du moins au droit de personne. L'État ne peut pas m'en empêcher. L'État, *comme État*, est aussi incroyant que moi; comme État il sait aussi peu de l'Église que moi-même; l'Église est aussi loin d'être quelque chose pour lui que pour moi. L'État ne peut pas protéger la possession d'une chose qui pour lui n'est pas. Il m'a assuré la possession de mes biens paternels à la condition que je ne m'approprie la propriété d'aucun autre citoyen décédé. Je n'ai point fait cela; il est donc tenu d'après le contrat de me protéger dans la possession de

mes biens. C'étaient les biens de mon père, ils sont restés siens jusqu'à sa mort, car ce contrat qui, dans le monde des phénomènes, est nul devant la juridiction du droit naturel comme devant celle du droit social, n'a pu les aliéner. Il pouvait à la vérité y renoncer volontairement, et j'aurais pu confirmer sa volonté par mon silence, alors l'État n'aurait pas été pris à partie. Mais maintenant je ne confirme pas cette volonté, et j'interpelle l'État. Je puis abandonner mon droit, mais l'État ne le peut à ma place. — Mais mon père a cru; pour lui, ce contrat était un lien. — Il a paru croire; s'il a réellement cru, je n'en sais rien; croit-il encore, s'il existe? Je le sais encore moins. On peut dire ce qu'on voudra. Même avec mon père, je n'ai point affaire à un membre du monde invisible, mais à un membre du monde visible, et particulièrement de l'État. Il est mort, et dans l'État c'est moi qui occupe sa place. S'il vivait encore et s'il se repentait de s'être dessaisi, aurait-il le droit de reprendre ses biens? Il l'aurait, donc je l'ai, car dans l'État je suis lui-même, je représente la même personne physique... Si mon père ne veut pas cela, qu'il revienne dans le monde visible, qu'il y reprenne possession de ses biens, et qu'il s'en dépouille ensuite comme il lui plaira. Jusque-là j'agis en son nom. — Mais puisqu'il est mort dans la foi, j'agis plus sûrement en me conformant à *sa* foi; je puis bien risquer *mon* âme, mais non celle d'un autre. — Oh! si je pense ainsi, je ne suis pas décidément incroyant à l'égard de l'Église; alors j'agis de façon inconséquente et folle si je risque même mon âme seule. Ou l'Église a dans une autre vie une puissance efficace ou elle ne l'a pas. Là-dessus, il faut arriver à une opinion ferme. Aussi longtemps que je ne l'ai pas, il est plus sûr pour moi de ne pas toucher aux biens d'Église; car l'Église maudit, et cela de son plein droit, tous les spoliateurs de l'Église jusqu'au dernier jour. Le droit de revendication qu'a le premier héritier, le second l'a aussi et le troisième et le quatrième, et cela dans toute la suite des générations, car l'héritier n'hérite pas seulement des choses, mais des droits sur les choses.

« Mais les principes ainsi posés ont des conséquences plus vastes encore, et nous n'avons aucune raison de nous arrêter dans la voie des déductions possibles. Même en admettant que cette idée doive être limitée par des considérations ultérieures, qu'elle n'ait pas son application dans la réalité de la vie et qu'elle se réduise à un exercice de la réflexion, *non seulement l'héritier régulier, mais tout homme, sans exception, a le droit de s'approprier des biens qui sont purement des biens d'Église*. L'Église, comme telle, n'a ni force ni droit dans le monde visible; pour celui qui ne croit pas à elle, elle n'est rien, et ce qui n'appartient à personne est la propriété du premier qui s'en empare dans le monde visible. Je m'installe en un point de la terre (je ne décide pas ici, à dessein, s'il y a en ce point trace d'un travail antérieur ou non), et je commence à le travailler pour me l'approprier. Tu viens, et tu me dis : « Retire-toi de là, cette place appartient à l'Église. » — Je ne sais rien d'aucune

Église; je ne reconnais aucune Église; que ton Église me prouve son existence dans le monde visible, je ne sais rien d'un monde invisible, et la puissance de ton Église dans celui-ci n'a aucune prise sur moi, car je n'y crois pas. Tu aurais mieux fait de me dire que cette place appartient à l'homme qui est dans la lune, car si je ne connais pas cet homme, je connais du moins la lune; je ne connais pas ton Église et je ne connais pas non plus le monde invisible où il faut qu'elle soit puissante. Laisse donc cet homme continuer sa vie dans la lune, ou fais-le descendre sur la terre et me démontrer son droit antérieur de propriété sur cette place; je suis, moi, l'homme de la terre, et je veux à mes risques et périls en assumer la propriété.

« Mais si l'Église, comme Église, se rattache à un ordre invisible, elle a néanmoins, dans le monde visible, des représentants qui prétendent parler en son nom, qui revendiquent en son nom, et qui ont reçu d'elle, comme bénéficiaires, les biens dont elle dispose. Mais ces bénéficiaires, moi je ne les connais pas. Je ne connais que le bien qu'ils occupent, et qui est le mien. S'ils s'imaginent le tenir légitimement d'une Église à l'invisible pouvoir, c'est leur affaire et non la mienne, et je n'ai point à les dédommager d'illusions dont je ne suis pas responsable, de songes que je n'ai point suscités. Tout ce que je leur dois, en les considérant comme des individus réels, dans le monde réel, c'est de les indemniser de la plus-value qu'ils auront donnée à mon bien par leur travail. Cette indemnité ne va nullement à l'Église dont ils se réclament. Libre à eux de la lui remettre, s'il leur plaît. Ce n'est pas comme bénéficiaires ou représentants d'Église que je les indemnise, c'est comme travailleurs et dans la mesure des valeurs que leur travail a créées. »

Ainsi sont réglés par Fichte les droits de l'individu sur les biens d'Église. Mais quels seront les rapports de l'État? L'État ne peut avoir, selon Fichte, d'autre droit que celui des individus. Si la totalité des individus qui constituent l'État rompent avec l'Église, cessent de croire à elle et revendiquent leurs biens, l'État sera fondé à agir comme ces individus eux-mêmes et il reprendra, comme État, les biens que comme État il avait donnés à l'Église, maintenant inexistante pour lui. Il reprendra, comme État, les bénéfices qu'il a distribués au nom d'une Église qui n'est même plus une ombre pour lui, mais un néant. Il reprendra de même, comme État, les biens revendiqués sur l'Église au nom des individus et dont les individus lui feront abandon, et ceux pour lesquels ne se présenteront pas des héritiers qualifiés. Mais l'hypothèse d'une rupture unanime des individus composant l'État avec l'Église et avec la foi est chimérique. Il n'y aura jamais qu'une portion des citoyens qui se retirera de tout système de rapports avec l'Église. Mais cette portion ira grandissant et c'est en son nom que l'État exercera sur les biens d'Église une revendication grandissante.

Comme on voit, la solution proposée par Fichte pour le problème des biens d'Église est à la fois plus hardie et plus timide que celle des légistes

révolutionnaires de la France. Elle est plus hardie en ce qu'elle fait de la revendication des biens d'Église l'affirmation suprême de la conscience libérée. Le contrat conclu entre l'Église et les donateurs n'est pas précisément un contrat; il n'a qu'une valeur subjective. Il ne garde quelque prise sur le donateur ou ses héritiers, que s'ils croient et continuent à croire à l'action efficace de l'Église dans un ordre invisible. Donc, la vraie rupture d'un contrat purement subjectif, c'est l'affirmation de la liberté subjective.

Selon Fichte, l'homme qui dit à l'Église : « Rends-moi le bien que je t'ai donné ou que mes ancêtres t'ont donné », lui signifie par là même : « Je ne crois plus en toi », et c'est dans la profondeur de la conscience que ce contrat illusoire se dénoue, comme il s'y était noué. La reprise de la propriété sur l'Église est donc en même temps une reprise de la pensée libre, et de même que l'aliénation apparente du domaine aux mains de l'Église avait été le signe et l'effet de la servitude de l'esprit abusé, la revendication du domaine est le signe et l'effet de la liberté reconquise par l'esprit éclairé. Et c'est en un drame intime et profond de la conscience et de la pensée, c'est en une sorte de tragédie intérieure que se résout pour Fichte la grande expropriation révolutionnaire des biens d'Église.

Oui, cela est plus profond en un sens et plus audacieux que la simple sécularisation. Sur chaque parcelle de terre laïcisée luit la lumière d'une pensée affranchie. Mais, quand on regarde aux nécessités de l'action, comme cette hardiesse est timide au fond, et paralysante ! Si la France révolutionnaire avait fondé le droit à l'expropriation de l'Église sur l'émancipation individuelle des consciences répudiant la croyance, elle aurait à peine détaché quelques parcelles du domaine ecclésiastique. Elle était encore presque toute catholique, et si pour reprendre aux moines fainéants, aux abbés de cour, aux évêques de boudoir, leurs prébendes, leurs abbayes, leurs bénéfices, il avait fallu que les citoyens rompent avec l'antique foi, et se délient eux-mêmes de tous les liens d'habitude et de crainte qui les rattachaient à un ordre « invisible », moines, évêques et abbés auraient retenu pendant des siècles encore les somptueux palais, les grasses prairies et les dîmes opulentes. Les révolutionnaires s'appliquèrent au contraire à dissocier leur vaste opération politique et sociale du problème de la croyance.

Non, nous ne voulons pas toucher à la foi. Non, nous ne vous demandons pas à l'égard de l'Église qui vous dépouille un aveu d'incrédulité. Même si vous continuez à croire à l'Église comme Église, même si vous avez foi en son origine surnaturelle et en sa vertu surnaturelle, vous avez le droit de n'être pas pressurés et spoliés par ses représentants indignes. Et ce n'est pas comme un abandon, c'est au contraire comme une restitution et comme une épuration de la foi, qu'ils présentaient la nationalisation des biens d'Église. Ce n'est pas en contestant le droit de « l'invisible » et en niant la réalité du contrat, que les légistes de la France ruinaient la propriété ecclésiastique. Ils affir-

maient ou bien avec Talleyrand que l'État, en reprenant le domaine d'Église, était fidèle à la pensée des donateurs qui n'avaient désigné l'Église qu'à défaut



Perfidie française ou Attachement des troupes françaises à leur général après la défaite de Tournay.

Image contre-révolutionnaire anglaise.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

de la nation, ou bien avec Thouret que l'Église n'ayant jamais été un corps n'avait jamais eu le droit de recevoir et de posséder. Mais toutes ces raisons

juridiques laissaient hors d'atteinte, elles laissaient même hors du débat la croyance elle-même, et la validité du contrat appuyé sur la foi. C'est par là que la Révolution put réussir. Et lorsque, trois ans après les discours de Talleyrand, de Thouret, de Mirabeau, trois ans après les grandes mesures qui sécularisaient au profit des bourgeois et paysans de France tout le domaine d'Église, on lit les paroles audacieuses et presque provocatrices de Fichte, qui veut libérer à la fois la conscience et la terre, et celle-ci par celle-là, on est d'abord frappé de cette combinaison hardie d'esprit révolutionnaire et d'esprit kantien; on admire ce que l'exemple révolutionnaire de la France, bouleversant tout le vieux système féodal et ecclésiastique, communique d'audace agressive au kantisme, et tout ce que le kantisme donne de profondeur, d'intime et héroïque liberté, à l'esprit révolutionnaire un peu extérieur de la France. Mais on comprend aussi bien vite que si la France révolutionnaire avait surchargé du problème de la croyance la question déjà terriblement lourde de l'expropriation totale des biens d'Église, elle aurait succombé.

Les légistes révolutionnaires, expéditifs et hardis, réduisant au minimum les bagages de la Révolution en marche, lui ouvrirent d'emblée des routes toutes droites à travers la vieille forêt de préjugés et d'erreurs; mais ils ne frappèrent d'abord à coups de hache que juste ce qu'il fallait abattre pour que la Révolution passât. Bien des murmures, des croyances et des rêves d'autrefois continuaient à flotter dans la vieille forêt humaine. Qu'importe! la trouée de la Révolution était faite. Et le sol même où croissait l'antique forêt était arraché à l'Église. Lentement se modifieront les sèves. Fichte, au contraire, avant de nationaliser et de séculariser la terre, demandait aux arbres et aux brins d'herbe de renoncer aux flottantes chansons de jadis, aux bruissements accoutumés dans le vent du soir. C'était immobiliser la Révolution au seuil de la forêt incertaine et obscure.

Au reste, la déduction toute individualiste et subjective de Fichte n'aboutissait pas à une action d'ensemble, la seule décisive contre un ennemi redoutable. Ce n'est pas tout le domaine d'Église qui aurait été sécularisé, mais seulement la part de ce domaine correspondant aux revendications des individus affranchis de la foi. La théorie de nos légistes, au contraire, invalidait les contrats de donation ou autres qui avaient constitué la propriété d'Église pour des raisons générales. Et c'est toute la propriété d'Église, en bloc, qui était transférée par eux à la nation.

Ainsi la Révolution de propriété, transposée sur le mode de la pensée allemande, perdait un peu de sa vigueur et de son audace. Ce n'est pas que Fichte ne fût qu'un spéculatif impuissant ou un rêveur incertain. Il a cherché au contraire les formes précises par où la Révolution française pouvait entrer dans l'esprit et dans la vie de l'Allemagne. Bien loin d'endormir celle-ci par une sentimentalité vaine, c'est l'action qu'il lui propose. Quelque admiration qu'il ait pour Rousseau, dont il est tout pénétré, il met l'Allemagne en garde contre

sa sensibilité douloureuse et impuissante, contre son pessimisme affaiblissant. Il convie tous les citoyens à la lutte vigoureuse, à la fois libre et concertée, individuelle et collective, contre « la nature », c'est-à-dire contre la souffrance, contre l'injustice, contre l'inégalité. « Quiconque ne sent pas la douleur des autres hommes, est un homme vulgaire. Celui qui souffre de la douleur des autres doit chercher à se libérer de cette souffrance en employant toutes ses forces à améliorer l'ordre de choses dans sa sphère et tout autour de lui. Et en supposant même que son effort en ce sens resterait stérile, le sentiment de son activité, la vue de sa propre force luttant contre l'universelle corruption, suffisent à lui faire oublier sa douleur. C'est en cela que pécha Rousseau. Il avait de l'énergie, mais plutôt l'énergie de la souffrance que l'énergie de l'action; il sentait fortement la misère des hommes, mais il sentait beaucoup moins les forces qui étaient en lui, capables de dominer cette misère; et ainsi, il jugea les autres comme il se sentait lui-même : il exagéra la débilité de la race humaine devant la misère universelle, comme il ressentait trop sa propre faiblesse devant sa propre misère. Il calcula les souffrances; il ne calcula pas les forces que l'humanité portait en elle pour les vaincre. Paix à sa cendre, et bénédiction à sa mémoire. Il a agi. Il a versé le feu dans bien des âmes qui ensuite allèrent plus loin. Mais il agit presque sans avoir lui-même conscience de sa propre activité. Il agit sans appeler d'autres hommes à l'action, sans calculer la puissance de cette action commune contre la totalité de la souffrance et de la corruption..... Ainsi Rousseau peint la raison au repos, et non au combat; il débilite la sensibilité, au lieu de fortifier la raison. »

Oui, mais si l'Allemagne sortait du cercle de la passion impuissante, si elle allait au delà de Werther, au delà de Rousseau, si elle empruntait à Rousseau le feu de son âme mais pour en passionner un monde nouveau, si elle proclamait sa foi dans l'action, dans l'action individuelle et dans l'action sociale, si elle déclarait la guerre aux forces du mal, à l'inégalité, à l'ignorance, à la misère, à la servitude, n'est-ce pas que l'incalculable force d'action qui soulevait la terre de France s'était propagée, par un grand ébranlement, aux pays voisins et à toute l'étendue des esprits? Ainsi, même dans la placide et somnolente Allemagne, d'âpres cimes surgissaient, sous la pression du feu intérieur dont la France révolutionnaire était le foyer.

Est-ce que, en Allemagne comme en France, la question de la propriété elle-même, de toute la propriété commençait à se poser? La critique, appliquée à la propriété féodale et ecclésiastique, s'étendait-elle à toutes les formes de la propriété, aux formes bourgeoises et capitalistes comme aux autres? Et peut-on trouver dans le mouvement de la pensée allemande l'équivalent des pensées encore incertaines, du demi-communisme de Dolivier, du demi-fouriérisme de L'Ange? En lisant la correspondance de Forster, je fus très frappé de ce qu'il écrivait de Paris à sa femme, le 19 juillet 1793 : « Un bon livre alle-

mand me réservait hier une autre joie : *Sur l'homme et sa condition*, 1792, petit in-octavo, Berlin, à la librairie de Franke. C'est une des plus rares productions de notre temps, l'œuvre d'un homme jeune, qui pense et sent avec justesse. Je voudrais savoir qui il est et comment il se nomme. Comme il est impossible qu'il y ait accord complet des esprits, il y a un point sur lequel ses vues s'éloignent des miennes : ce sont ses idées politiques *sur la communauté de la propriété*. » Un livre communiste à Berlin en 1792, en pleine tourmente de la Révolution, et un livre qui passionnait le grand et libre esprit de Forster!

Je signalai le passage à Edouard Bernstein, qui a recherché et trouvé le livre à la Bibliothèque royale de Berlin. Il en a publié dans le 3e cahier de ses *Documente des Socialismus* la partie communiste. L'objet essentiel du livre est l'éducation, et nulle part l'auteur (inconnu) ne se rattache directement et explicitement à la Révolution française. Mais est-il possible d'admettre que l'immense renouvellement politique et social de la France n'ait pas agi sur un esprit aussi épris de nouveauté? Aussi bien, il se réfère aux œuvres de Wieland, qui, comme nous l'avons vu, a souvent abondé dans le sens de la Révolution française. Comment le jeune écrivain qui se proclame le disciple, presque le fils intellectuel de Wieland, n'aurait-il lu que les œuvres politiques et sociales du maître antérieures à la Révolution, et aurait-il négligé ce qu'il écrivait sur la Révolution elle-même, spectacle prodigieux? Il me semble d'ailleurs, à la façon dont il parle de Wieland et se réclame de lui, qu'il espère couvrir de son autorité ses propres hardiesses, et qu'en même temps il reconnaît l'avoir dépassé.

« Mes guides, écrit-il, furent les œuvres de Wieland. Je trouvai là la nature plus nettement caractérisée qu'elle-même ne s'offrait spontanément à moi. Mes pensées se séparèrent chaque jour davantage des pensées communes; je trouvai dans notre condition, et dans l'ensemble des institutions qui devaient nous préparer au bonheur, tant de choses contraires au but, que je ne pus réprimer plus longtemps le désir de soumettre mes idées au public et de m'éprouver ainsi moi-même. C'est en lisant le *Miroir d'or* et l'*Histoire de Danishmend* que mes pensées prenaient force... Ainsi ce n'est point par un vil larcin que je me suis approprié ce qu'il peut y avoir des autres dans mon livre, et c'est pour être assuré contre tout soupçon de ce genre que j'ai publiquement reconnu ici combien je dois au père de la littérature allemande pour mon éducation. Quelle attitude prendra Wieland à l'égard de cette mise en œuvre de ses propres travaux : c'est ce que m'apprendra bientôt ou un jugement public, ou un silence plein de mansuétude... Mais pourra-t-il y avoir déshonneur pour lui à avoir ouvert mes yeux qui, à la vérité, restent mes yeux? »

Ainsi il a bien conscience de la hardiesse de son entreprise, et il engage tout ensemble et dégage Wieland. Il voudrait se couvrir de lui, et il craint

en même temps, s'il le compromet, d'en être brutalement désavoué. A voir tous ces manèges de prudence et toute cette diplomatie, je suis tenté de croire que c'est uniquement pour ne pas aggraver son cas et pour glisser ses idées révolutionnaires sans trop de péril, que l'auteur se garde de toute allusion à la Révolution française. Mais je crois bien qu'elle est le vrai foyer où ses pensées prenaient force. Car il y a bien loin des pauvres phrases apitoyées et vagues de Wieland, que j'ai citées, sur la misère des journaliers et sur la nécessité de créer des ouvroirs nationaux, à tout le plan de communisme égalitaire développé par l'écrivain.

Dans cet exposé communiste, « les Droits de l'Homme » reviennent sans cesse comme un refrain, et quoiqu'il y ait dans Wieland même, comme nous l'avons vu, une déclaration des Droits, il est bien malaisé de penser que cet appel aux Droits de l'Homme, en 1792, n'est pas un écho de la Révolution. Parfois même, malgré les calculs de prudence de l'auteur, l'accent révolutionnaire éclate. Quand il parle de la longue patience, de l'incroyable résignation des peuples à toutes les exploitations et à toutes les servitudes, il ajoute : « Sauf quand le désespoir, de sa main puissante, rétablit l'homme dans ses droits ». C'est bien, en ce passage, le grondement sourd de la Révolution voisine. A vrai dire, son communisme reste encore très utopique, et tandis que chez Dolivier, chez L'Ange, chez les premiers socialistes français, le lien réel des idées communistes et des événements révolutionnaires apparaît, ici l'idée communiste reste dans l'abstrait, et on serait tenté de ne voir dans ce livre qu'une thèse d'école, s'il ne participait malgré tout, par je ne sais quel frémissement et par le tour audacieux de certaines paroles, à l'ebranlement du monde :

« Beaucoup d'hommes n'ont pas ce à quoi leurs besoins leur donnent droit, et le mécontentement universel n'est que trop fondé.

« A mesure que s'accumulent les richesses, grandissent aussi les besoins factices des privilégiés ; de là gaspillages, convoitises, envie, violence.

« Ah ! s'il était possible que la propriété privée (*Privateigenthum*) cessât d'être le seul moyen, si corrupteur, d'étendre son moi, et si le citoyen, comme les enfants dans la maison du père, pouvaient se rassasier à la table commune d'un État aux proportions modestes, quelle foule énorme de crimes, et plus encore de vices, amis des ténèbres et fils du luxe, s'évanouiraient ! »

Mais quel chaos d'idées dans cette Allemagne morcelée et impuissante ! Le communisme, l'étroite et familiale solidarité, n'apparaît possible à l'écrivain que dans des États minuscules. Et voilà son communisme marqué d'un trait rétrograde, négation de la grande Allemagne unifiée.

Mais « cette suppression de la propriété privée est-elle conforme à la nature humaine ? Comment l'industrie se maintiendra-t-elle à l'avenir, si la propriété, l'œuvre de ses mains, lui est enlevée ? »

Observez qu'il ne s'agit pas ici seulement du communisme agraire, mais

du communisme universel, et particulièrement du communisme industriel. Oui, l'industrie, toute l'industrie pourra vivre et se développer sans l'aiguillon de la propriété individuelle :

« La question est importante, et la méfiance à l'égard de la race humaine est justifiée par ses propres fautes. Tu connais l'homme par ses faiblesses, mais tu ne connais point la cause de celles-ci. Crois-tu sérieusement que rien de plus grand ne peut sortir de la nature humaine? As-tu cherché si le même sol avec une autre culture ne donnerait pas du blé au lieu de chardons? La nature de l'homme est telle, elle comporte des modifications si infiniment multiples, qu'on peut la former à tous les degrés de perfection, — du diable à l'ange. — *Et nous nous trompons si nous voyons dans notre nature, façonnée par le temps et les circonstances, la nature de l'homme. La propriété privée est à coup sûr une forte excitation au travail, et lorsque le désir de la propriété est vif, l'homme sacrifie volontiers sa peine et sa vie même. Mais la question est de savoir si la propriété est en effet le seul moyen d'exciter l'activité de l'homme.* »

N'est-ce point déjà, malgré le caractère trop général de ces propositions, un commencement d'application de la méthode évolutive et historique au problème de la propriété ? La nature humaine est conçue comme infiniment plastique : le rôle d'excitation de la propriété privée n'est point méconnue. Mais avec d'autres circonstances sociales, avec un autre milieu social, d'autres principes d'action seraient efficaces.

« S'il n'y avait pas de propriété individuelle, penses-tu, nous reviendrions bientôt à la nature brute. La propriété nous a donc éduqués et élevés. Mais comment puis-je en être sûr? Est-ce parce que la propriété privée a été constatée partout où l'industrie domine et progresse?... L'expérience, autant qu'elle peut être démonstrative, semble conclure en ce sens: *mais si l'essence des choses est limitée par leurs formes passées, nos plus belles espérances s'effeuilleraient en un jour.* »

C'est bien le grand souffle d'optimisme du XVIII[e] siècle, et comment le prodigieux spectacle de la Révolution française, qui suscitait soudain tant de formes nouvelles de vie, n'aurait-il point contribué à l'essor de l'espérance humaine ?

Aussi bien, si la propriété privée semble jusqu'ici avoir accompagné et favorisé tous les progrès, on la retrouve aussi aux degrés les plus bas de la civilisation humaine. L'icthyophage ne veut pas que l'on touche au poisson qu'il a pris. Le chasseur sauvage s'isole pour être seul maître de son gibier, et cet isolement prolonge la sauvagerie. Pas plus qu'elle n'a toujours haussé le niveau de la vie humaine, la propriété privée n'a pu empêcher la chute des sociétés. C'est sur la propriété privée que reposait la puissance des Phéniciens, des Grecs, des Romains : tous ces empires se sont dissous. A côté des progrès

substantiels et vrais, le zèle de la propriété privée, la convoitise et l'orgueil qui en sont inséparables ont suscité des progrès factices et funestes.

« La mode use au service de ses caprices et de ses frivolités d'innombrables forces de travail. Des littérateurs de pacotille fabriquent des romans à la grosse, pour remplir un peu la tête vide des femmes. Les vrais artistes, ceux qui créent des formes sévères et pures de beauté, sont rebutés par les princes, par les riches, maîtres de l'art même et du beau par la puissance de l'or. Le travail et la vie même des peuples sont comme pétrifiés en palais fastueux et médiocres, où éclatent la vanité et la sottise. C'est à peine si, de loin en loin, une pure fleur de beauté et de noblesse peut éclore. Les éducateurs de la nation, pauvres, dédaignés et blêmes, ne lui communiquent que tristesse et incertitude. Voilà au moins une part des effets de la propriété privée. Elle parvient encore à tromper l'homme sur sa propre nature. Parce que la propriété dirige et égare l'industrie, parce qu'elle lui impose des œuvres inutiles ou insensées, on croit que c'est la propriété qui suscite l'industrie. Non : elle la pervertit, elle ne la crée pas. Elle la précipite en de faux chemins ; elle n'en est pas le ressort.

« *Le principe de toute activité est le sentiment de la force.* Si ce sentiment est dès la jeunesse nourri et dirigé par le travail, alors l'emploi de cette force devient une nécessité absolue, et le mode d'emploi de cette force est déterminé en partie par la direction qui lui est systématiquement donnée, en partie par le goût de la nation. C'est à l'éducation à décider du mode selon lequel cette force de travail s'exercera. Et le jour où l'intérêt de l'État ne se confondrait pas artificiellement avec l'intérêt de castes d'exploitation et d'oppression, le jour où l'État aurait secoué le lourd parasitisme des hommes de loi, des douaniers, des bourreaux, des moines, ce jour-là l'irrésistible force de travail se dirigerait vers l'intérêt commun de l'État et des individus, vers le bien-être large et sain de tous. »

« Dans les communautés des frères Moraves, qui n'ont point de propriété individuelle, qui sont seulement les administrateurs temporaires du domaine commun, le travail est très actif, et l'industrie très perfectionnée. Et si ces hommes paraissent tristes et sombres, c'est à cause de la dureté de leur loi religieuse, ce n'est point parce qu'ils sont déliés par le communisme des soucis et des luttes de la vie.

« Ce n'est pas la forme politique, la forme extérieure des sociétés qu'il importe de changer. Les régimes politiques les plus divers peuvent être bons, s'ils préservent les citoyens de l'arbitraire. Mais ce sont les mœurs, les systèmes d'éducation et les institutions sociales qu'il faut renouveler pour substituer la paix et la joie de la propriété commune aux conflits et aux douleurs que suscite la propriété privée.

« *Mais qu'adviendra-t-il des métiers les plus bas et pourtant les plus nécessaires, et auxquels on ne se soumet que par cette extrême nécessité* [illegible]

connaît plus les bienséances ? — Mais s'il y a des métiers répugnants, c'est en partie parce qu'ils sont sales, et il y a bien peu de ces besognes qui ne pourraient être ou supprimées ou réduites par un autre genre de vie. Cette répugnance tient aussi à une fausse idée des bienséances, et je conviens qu'il est beaucoup de travaux dont la délicate Dame Décence ne peut soutenir un instant la vue sans porter son éventail à son visage. Un MONSIEUR DE... *s'accommoderait fort mal d'avoir à faire une paire de souliers pour lui-même ou pour un autre. Mais je doute que ce genre d'occupation lui répugnât plus qu'il ne répugnerait à un brave citoyen, dans une société fondée sur la nature, de jouer le personnage d'un* MONSIEUR DE... *Cette mobilité des convenances factices devrait nous rassurer, quand bien même la multiplicité des goûts et des penchants humains, qui peuvent être dirigés et stimulés dans le sens des besoins sociaux, ne nous donnerait pas la garantie qu'aucun genre de travail ne manquera précisément d'amateurs.* »

C'est, comme on voit, l'éternelle et sotte objection qui est faite, encore aujourd'hui, au socialisme.

Mais les joies intimes et profondes que donne la propriété personnelle ne vont-elles point disparaître ou s'atténuer?

« C'est moi qui me suis bâti cette maison : ici est attachée une parcelle de ma vie, et c'est pour cela que ce bien m'est cher. J'ai planté cet arbre, je l'ai planté pour moi : j'attends qu'il me donne des fruits à moi, et à nul autre, et il m'en vient un rafraîchissement. Et lorsque je pense qu'il appartiendra à mes enfants, et que, bien longtemps après que je serai en terre ils pourront se rassembler sous cet arbre et me bénir, oh ! cela me fait du bien au cœur ! Et vois : prends-moi maintenant mon arbre et ma maison, mon bonheur n'est plus. — Dieu nous garde que dans tout un État le bonheur sèche comme dans ton cœur. — C'est donc un vrai bonheur que le mien? — C'est un vrai bonheur; mais dis-moi, pourquoi l'œil de ton voisin est-il si trouble? — Cela ne doit pas te surprendre. Son attelage s'est abattu, et il est trop pauvre pour en acquérir un autre et pourtant, le fonctionnaire demande la corvée. — Le pauvre homme! Mais à qui donc était cet attelage qui s'est abattu? — A qui?... Mais à lui-même, et à nul autre. — Et cet homme n'a point d'arbre planté par lui, et à l'ombre duquel il puisse se reposer et se rafraîchir? — Il en a; mais quand le chagrin et le souci sont en nous, il n'y a pas d'ombre qui soit douce. — Et ne souhaiterais-tu point que ton voisin aussi fût joyeux? — Comment ne pas le souhaiter? Mais qui peut lui venir en aide? — Vois : là précisément est la question. Qui peut l'aider? qui l'aidera? Il y a plus d'un habitant de ce village qui possède plus que ce dont il a besoin; mais ce *plus* est à *lui*, et le *moi* insensible ne sait rien de la souffrance d'autrui. — Lui feras-tu un grief d'avoir ce plus, et de ne pas le donner? — Pas précisément. Celui qui est indifférent à la souffrance d'autrui doit se garder de se trouver lui-même dans une situation où on le paiera de la même monnaie. Mais un mal qui, dans des

conditions données, est nécessaire, et, par suite, excusable, cesse-t-il par là d'être un mal? — Non, certes. — Cesse-t-il d'être sensible à un cœur noble qui voudrait voir la joie tout autour de lui? — Non, certes. — Et si cette souffrance de tes frères disparaissait au moment où cet arbre cesserait d'être *tien*, ce sacrifice te coûterait-il? — Non; par Dieu, il ne me coûterait pas. — Je savais bien que ton cœur n'était pas assez étroit pour se contenter de ton seul bonheur. Oh! c'est un bonheur pitoyable, un bonheur digne d'être pleuré, que



FICHTE.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

d'être seul heureux! Quand la vanité se mire, la sagesse rit. Mais quand l'égoïsme absorbe comme une éponge toute la vie de la création, et reste froid devant la souffrance et la mort des autres, alors le génie de l'humanité pleure, et se fait de la triste destinée humaine un voile de deuil.

« Oh! songe à ce que sera pour toi le bonheur le jour où aucun visage ne sera plus l'expression de la douleur et du souci, où les pures impressions de la sensibilité se feront jour, où l'invisible correspondance de ces sentiments heureux sera comme un universel échange de sérénité; car c'est à ce degré de bonheur que l'homme peut atteindre. Alors tu pourras garder ton arbre

et être joyeux à son ombre. — Comment dois-je comprendre cela? L'arbre n'est plus à moi, et quel droit ai-je encore sur lui? — Mais n'y a-t-il donc que la propriété qui puisse te donner droit sur une chose? — Comment pourrait-il en être autrement? — Suppose que toutes les familles de ton village se sont réunies pour mettre en commun leur avoir et leurs biens, et qu'on considère tout cela comme la propriété de la société, sur laquelle il sera pourvu aux besoins de chacun. Tous seraient rassasiés dans une maison commune, à une table commune, où le faible observerait le fort, où l'ignorant s'instruirait auprès du savant; excellent moyen de mettre en circulation les idées utiles. Le travail de chacun lui serait assigné par le plus âgé, seul chef. Le besoin particulier d'un membre de l'État serait la chose de l'État lui-même. Quel changement de point de vue! Chaque existence individuelle n'est plus confiée à sa propre faiblesse : toute la société la cautionne. Le bonheur et le malheur ont perdu leur force; le destin ne joue plus avec les faibles un jeu trop facile, l'humanité lui oppose une ferme résistance, et l'homme se dresse en face de sa propre destinée. — Bien, mais tu me promettais tout à l'heure un droit qui serait l'équivalent de la propriété sur des objets qui pourtant ne sont plus miens. — Ton arbre te reste, ton jardin aussi; car la société n'a pas pris pour t'appauvrir, mais pour que tu puisses avoir davantage et que nul ne manque du nécessaire. Qu'est-ce qui t'empêche de planter des arbres et de te réjouir de leur fécondité? Qui empêchera tes enfants de te bénir? Qui viendra les chasser de cette demeure aussi longtemps qu'ils s'y trouveront heureux? Ou bien la pensée que cet arbre est à toi, rien qu'à toi, que son ombre est à toi, rien qu'à toi, éveille-t-elle en ton cœur un si pitoyable bonheur que tu aies besoin, pour en jouir, de te représenter que toute la race humaine en est exclue?

« ... Le jour où nous serons devenus capables d'autres sentiments et d'autres joies, nous ne trouverons plus que ce soit chose si consolante de laisser notre fortune à nos enfants. Les exemples abondent tellement de riches jeunes gens qui, à cause de leur richesse même, se croient dispensés de toute application sage et utile de leurs forces, qu'un père devrait redouter pour eux cette terrible épreuve. Un père peut-il rien, en effet, souhaiter de plus raisonnable que de voir ses enfants heureux? »

Comme on voit, c'est à peu près le communisme du *Code de la Nature* de Morelly. Ce qui donne à l'œuvre allemande un caractère utopique un peu déplaisant en cette période de rénovation active et de réorganisation sociale, c'est que l'auteur ne fait aucun effort pour rattacher le communisme à l'immense mouvement révolutionnaire. Tandis qu'en France le communisme naissant plongeait par toutes ses racines dans la réalité de la Révolution, tandis qu'il se réclamait des Droits de l'homme enfin promulgués, tandis qu'il intervenait dans la crise des prix et dans l'organisation des subsistances, en Allemagne, c'est comme une nuée de rêve qui passe bien haut dans l'espace

froid, à peine colorée d'un pâle reflet lointain des événements. Et pourtant, il n'est pas sans intérêt que dans la fermentation des idées allemandes sous l'action révolutionnaire, des germes de communisme aient apparu. L'esprit pratique et passionné de Forster ne voyait pas dans ce livre un simple thème d'école. Sans doute, il résistait au communisme. Mais dans la vie d'épreuves et de combat à laquelle les vicissitudes de la Révolution l'avaient condamné, il n'aurait eu que dégoût pour une œuvre abstraite et vaine.

Dans l'atmosphère passionnée par la Révolution toutes les idées prenaient vie. Chose curieuse! à peine Forster, dans sa lettre du 19 juillet 1793, a-t-il fait ses réserves sur le communisme, qu'il est amené à protester avec violence contre les prétentions de la propriété à s'imposer comme un droit indiscutable. La contre-révolution était victorieuse en Allemagne, et elle proclamait que nul n'aurait le droit d'écrire s'il ne reconnaissait pas d'abord la propriété comme un principe essentiel et intangible. Évidemment, à l'abri du « droit de propriété », elle voulait sauver les formes anciennes, féodales et ecclésiastiques, de la propriété. Forster s'indigne dans sa lettre du 23 juillet :

« Du ton de la proclamation, je dois conclure que c'en est fait de toute justice, de toute liberté vraie en Allemagne. *Quoi! si l'on veut avoir la permission d'écrire, il faut reconnaître le sentiment de la propriété comme le principe de l'ordre social? Et pourtant, cet ordre pourrait très bien subsister sans ce sentiment, et même sans la chose (la propriété), qui, quelque important que soit et puisse être son rôle, ne peut pas être déclarée essentielle.* »

Forster a fait du chemin en quelques jours. Est-ce l'effet du livre qu'il avait lu peu auparavant, et dont la tendance communiste, d'abord combattue par lui, agissait peu à peu sur son esprit? Est-ce surtout la colère contre la réaction allemande, qui prétendait enchaîner la pensée, et Forster a-t-il pensé que les diverses formes de la propriété individuelle, malgré leur antagonisme momentané et superficiel, étaient au fond solidaires, et qu'à trop soutenir contre le communisme la propriété privée, on faisait le jeu de la propriété féodale elle-même? Ou bien encore est-ce l'effet du livre communiste de l'Anglais Godwin s'ajoutant au livre communiste de l'écrivain allemand qui a ouvert à l'esprit actif de Forster des voies nouvelles? Par une curieuse rencontre, il lit en effet, en ces mêmes jours de juillet 1793, le livre admirable de Godwin :

« J'ai devant moi, écrit-il dans la même lettre du 23 juillet, un livre qui m'occupe beaucoup, deux volumes in-quarto de William Godwin : *Enquiry on political justice* (Recherches sur la justice politique). C'est une œuvre philosophique très forte, où il étudie le moyen de fonder enfin sur la raison, la morale et leurs bases inébranlables, toute la société humaine et toute l'organisation gouvernementale. C'est une œuvre pleine d'un zèle hardi et saint pour la vérité, et riche de connaissances, qui agira certainement dans l'avenir, même si elle ne pouvait avoir une action immédiate. J'en fais pour moi le plus

d'extraits que je peux, car le livre appartient à la Convention nationale, à laquelle il a été envoyé. »

Quelles dramatiques rencontres des idées et des esprits! et quels enchaînements de la démocratie et du communisme! Le plus hardi lutteur révolutionnaire de l'Allemagne, le seul homme d'action qui se soit levé de la démocratie allemande est à Paris, et là, au lendemain même du jour où il a lu, avec un plaisir mêlé de résistance, l'œuvre d'un communiste allemand, il lit avec joie l'œuvre du grand communiste anglais, sur l'exemplaire que celui-ci a envoyé à la Convention nationale.

La Révolution française dépassait et débordait infiniment même ses propres affirmations immédiates, même la forme présente où elle enfermait la réalité. Elle avait beau répudier la loi agraire, maintenir la propriété individuelle : comme elle était l'extrême démocratie, le communisme démocratique allait à elle, se reconnaissait en elle. Elle était comme le centre ardent de toutes les idées nouvelles, et en cette fournaise il y avait une telle puissance de chaleur et de flamme qu'elle-même pourrait dévorer bientôt les moules provisoires qu'elle avait fondus. Aussi, en l'esprit de Forster, penché sur la Révolution, le communisme un peu abstrait et utopique de l'écrivain allemand s'échauffait soudain, et rayonnait de toutes les forces de la vie.

Il n'y avait donc pas une seule force de la pensée française qui n'eût son équivalent ou son analogue en Allemagne. Visiblement, toute la Révolution en tous ses éléments, en toutes ses tendances, agissait sur l'Allemagne et y pénétrait. Mais comme toutes ces forces y étaient amorties! Comme le mouvement en Allemagne est lent et incertain, contrarié par toutes les défiances de l'esprit national en formation! Ce n'est que peu à peu, et sous une forme nationaliste, que l'Allemagne assimilera une partie de la Révolution française. Et nous pouvons être sûrs dès la fin de 1792, que la Révolution française se heurtera, en Allemagne, à bien des obstacles.

En Suisse aussi, elle se heurtait à bien des résistances et des défiances. Dans plusieurs cantons, à Zurich, à Berne, les influences aristocratiques dominaient. Un patriciat de nobles et de riches bourgeois avait absorbé presque tout le pouvoir. A Genève, pendant tout le XVIII[e] siècle, la lutte s'était poursuivie entre l'aristocratie et la démocratie, comme l'a très nettement montré M. Henri Fazy dans sa substantielle étude sur les Constitutions de Genève. En 1781, la démocratie avait fait un grand effort, et elle avait un moment obtenu la victoire. Par l'édit du 10 février 1781, les pouvoirs du Conseil général, c'est-à-dire du peuple, furent renforcés; des garanties essentielles furent accordées aux natifs, c'est-à-dire aux descendants de ceux qui étaient venus s'établir à Genève; la liberté du travail et de l'industrie, réservée jusque-là à certaines catégories bourgeoises, fut étendue à la plupart des habitants, et des atteintes assez profondes furent portées au système féodal.

« Les éléments constitutifs de la féodalité, la corvée, la taillabilité réelle et personnelle, étaient abolis sans indemnité dans tous les biens appartenant à l'État. Quant aux sujets taillables et corvéables des seigneuries particulières, ils pouvaient s'affranchir en payant à leur seigneur « le prix dudit affranchissement, tel qu'il serait estimé par experts convenus entre les parties, ou à leur défaut, nommés d'office par le Conseil. » C'était l'abolition des privilèges féodaux décrétée huit ans avant la Révolution française. » (HENRI FAZY.)

C'était comme un écho, parfois agrandi, des projets de Turgot. Mais la



HEGEL.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

victoire de la démocratie et des forces nouvelles à Genève fut courte. Les cantons aristocratiques de Zurich et de Berne, redoutant la contagion démocratique, intervinrent. Et le ministre des affaires étrangères de France, M. de Vergennes, les seconda. La France ne cédait probablement pas à des préoccupations d'ordre politique, puisqu'elle venait de concourir à l'émancipation des États-Unis d'Amérique, et qu'elle n'avait guère à redouter pour sa monarchie l'exemple de la petite république genevoise. Mais elle craignait sans doute que l'influence traditionnelle de son résident à Genève, et de toute sa politique dans les cantons, fût amoindrie si les petites oligarchies sur lesquelles elle croyait avoir mis la main étaient ébranlées.

Les forces combinées de la France et des cantons écrasèrent à Genève la démocratie. Les chefs du mouvement, l'avocat du Roveray, le banquier Cla-

vière, furent obligés de s'exiler, et Genève dut subir une Constitution oligarchique et oppressive, qui restreignait violemment la liberté de la presse et de réunion, qui faisait défense d'imprimer, tant à Genève qu'à l'étranger, sans la permission expresse du Petit Conseil, tout écrit sur les lois du pays; qui dépouillait le Conseil général, c'est-à-dire le peuple, d'une grande part de la souveraineté; qui lui retirait le droit de nommer la moitié des membres du Conseil des Deux Cents et d'éliminer chaque année quatre membres du Petit Conseil, et qui réduisait presque à rien le droit de *représentation*, c'est-à-dire de pétition.

Le système féodal apparaissait déjà si suranné, si intolérable, que la réaction genevoise de 1782 n'osa pas abolir entièrement les mesures libératrices de l'édit de 1781. Mais elle les resserra singulièrement. Elle laissa subsister, en les affaiblissant, les dispositions relatives aux biens de la seigneurie de l'État. La taillabilité personnelle resta abolie sans indemnité, et la taillabilité réelle, que l'édit de 1781 supprimait sans indemnité, fut soumise au rachat. Mais pour les fiefs des particuliers le système féodal fut rétabli en toute sa rigueur.

Les exilés, de Roveray, Clavière et d'autres, devenus les amis de Mirabeau, qui suivait avec passion tous les mouvements de liberté de l'Europe, tous les nobles efforts de l'esprit humain, formèrent à Paris une petite colonie ardente; mais de 1782 à 1788, la réaction resta maîtresse de Genève. C'est d'abord par l'extrême cherté du pain qu'à Genève comme en France, fut provoquée d'abord l'agitation en 1789. L'hiver avait été très rude. Le Rhône et le lac étaient gelés, le blé était rare, le pain horriblement cher; le peuple se souleva pour le ramener à quatre sous la livre, et dans son mouvement, il brisa les entraves de la Constitution de 1782.

Les magistrats proposèrent, et le peuple ratifia en février 1789, par 1 321 suffrages contre 52, un édit qui rappelait les proscrits, rétablissait l'ancienne milice bourgeoise, réduisait les impôts, admettait au droit de bourgeoisie les natifs de quatrième ou cinquième génération et reconnaissait en principe que les membres du Petit Conseil devaient être élus par le peuple. Mais l'application de ce principe était ajournée à dix ans. C'était néanmoins la voie de l'avenir ouverte à la démocratie. Le peuple témoigna sa joie par de grandes fêtes.

Au même moment, un souffle vif de liberté et de Révolution venait de France. La puissante agitation libérale du Dauphiné et de ses États avait de puissants échos à Genève. Entre Genève et Grenoble il y avait d'incessantes communications. C'est une manufacture de toiles peintes établie à Genève, sur le Rhône, tout près du lac, là où est aujourd'hui l'hôtel de Bergues, qui suggéra à un des Périer l'idée d'établir une manufacture analogue à Vizille, et un des Fazy, un des membres de la famille dont sortira le grand démocrate genevois James Fazy, avait été emmené comme employé à la nouvelle usine

de Vizille. Il y était en 1789, et il assista aux fêtes données par les Périer aux États du Dauphiné. C'est à Genève que résidait souvent à cette époque (il y avait sans doute une maison d'été) le procureur royal près la cour de Grenoble. Il y était au moment où il entendit Mounier en témoignage sur les événements des 5 et 6 octobre, et c'est aux archives de Genève que j'ai trouvé le texte de sa déposition.

« Je n'ai pas été témoin oculaire des assassinats commis à Versailles. M. de Mirabeau vint se placer derrière moi et me dit : « Monsieur le Prési-« dent, quarante mille hommes arrivent en armes de Paris ; pressez la déli-« bération, levez la séance, dites que vous allez chez le roi. » J'observe que celui qui me parlait ainsi était M. de Mirabeau. Étonné, je reponds : « Je ne « presse jamais les délibérations ; je trouve qu'on ne les presse que trop sou-« vent. » M. de Mirabeau répondit : « Mais, Monsieur, ces quarante mille « hommes ! » Il est inutile de rendre compte de ma réplique. »

O le pauvre esprit, méfiant, susceptible et borné ! Ce « je ne presse jamais les délibérations » est d'un héroïsme prudhommesque et sot.

Sous l'influence de la Révolution française, le mouvement démocratique s'accélérait à Genève. Les bourgeois de la ville demandent une Constitution populaire, l'application immédiate au Petit Conseil du principe de l'élection par le peuple qui avait été remis à dix ans. Les habitants de la campagne entrent aussi dans l'action, et, le 15 août et le 18 décembre 1790, ils adressent aux « Magnifiques Seigneuries » de Genève une pétition pour l'égalité civile et politique. Ils y demandent la suppression complète du régime féodal.

Ce n'est plus seulement, comme dans l'édit de 1781, dans le domaine de l'État, c'est dans tous les fiefs des particuliers qu'ils réclament l'abolition sans indemnité de toute taillabilité personnelle et le rachat « à un prix modique » des cens. De plus, ils demandent que les dîmes soient abolies et que ce soit le Trésor public qui en assure le remboursement. En outre, les lods et ventes, c'est-à-dire les droits de mutation, seraient fixés dans les fiefs des particuliers à 12 pour 100 comme dans les fiefs appartenant à la Seigneurie. Ils demandent en même temps un système militaire moins onéreux, et qui les astreigne moins souvent au service en ville ; l'organisation populaire de la justice par des arbitres élus au suffrage universel ; l'extension à tous les habitants du droit de suffrage. Ils protestent contre le privilège fiscal dont jouissent les bourgeois riches de la ville. L'impôt était calculé sur le revenu ; les maisons de plaisance de la bourgeoisie n'étant pas productives de revenus échappaient à l'impôt, tandis que le champ du laboureur était surchargé. (Archives de Genève.)

C'était, comme on voit, toute une revendication vaste et précise. C'était la fin du régime féodal et l'organisation d'une démocratie égalitaire. Dans les autres cantons, plus lents que celui de Genève à s'émouvoir dans le sens dé-

mocratique, l'aristocratie restait puissante. Mais tous les pouvoirs oligarchiques étaient pris d'inquiétude. A Genève même, dès l'année 1790, l'aristocratie songe à la résistance. Et c'est à l'Angleterre qu'elle s'adresse d'emblée pour assurer ses privilèges. L'Angleterre était au nombre des puissances qui avaient garanti l'indépendance de la Confédération, et de plus elle surveillait partout dans le monde les démarches de la France. Aussi la tactique de l'aristocratie genevoise est-elle, dès le début, de persuader au ministère anglais que la France révolutionnaire, débordant sur les peuples par ses idées d'abord et bientôt par la force, attentera à la souveraineté de Genève et des cantons. J'ai trouvé à ce sujet aux Archives de Genève toute une curieuse correspondance. Un des magistrats, M. Dehuc, écrit le 11 août 1790 à mylord Leeds, premier secrétaire d'État de Sa Majesté britannique :

« Je pensais bien aussi que ces nuages se grossiraient de ceux qui s'élevaient dans notre voisinage... Je savais déjà la sollicitude du Conseil et l'inquiétude qui était passée à ce moment à B... avant que vous m'eussiez fait l'honneur de m'en instruire. Il me semble pourtant qu'on devrait être rassuré à cet égard par la nature de la chose ; car il n'est pas naturel que ceux qui ont des propriétés puissent désirer l'association avec un pays chargé de dettes. Quant aux manufactures, dès qu'elles seraient associées au même régime, elles se mettraient au même niveau. »

Mais si Dehuc rassurait un peu ce jour-là le ministère anglais, d'autres communications, au contraire, étaient destinées à l'alarmer, comme en témoigne la réponse envoyée de Whitehall, le 31 août 1790.

« Messieurs, j'ai mis sous les yeux du Roi la lettre dont vous m'avez honoré le 24 de juillet, dans laquelle vous me faites part des alarmes occasionnées par la conduite de certains Français dans la République, lesquels paraissent vouloir faire adopter les principes qui ont opéré une Révolution si inattendue dans ce royaume. Quoiqu'il faut se flatter que la République de Genève ne subira aucun inconvénient en conséquence de l'esprit d'innovation qui a éclaté dans une nation voisine, c'est avec un véritable plaisir que je vous assure, Messieurs, par ordre du Roi, la part sincère que Sa Majesté ne cesse de prendre à la prospérité de votre République, et à laquelle il y a tout lieu de croire que les puissances voisines sont trop intéressées pour qu'il soit probable que votre sécurité et votre indépendance seraient menacées sans être protégées à temps. »

Dehuc, dans sa correspondance diplomatique, se plaignait des tendances démocratiques de l'État de Genève. De Paris, Tronchin, l'envoyé genevois, tout dévoué à l'aristocratie, excitait les alarmes de ses compatriotes. Il écrivait le 18 novembre 1790 :

« M. le comte de Flahault m'a dit que l'abbé Grégoire, député de l'Assemblée nationale, avait montré une lettre qui lui était venue de Genève, par laquelle on annonçait que *le parti se fortifiait*, et que *sous huit jours* on

serait *en état de faire une insurrection et de se défaire de ceux qui déplaisent.* Vous comprenez aisément, Monsieur, combien un pareil rapport est fait pour faire impression sur mon esprit prévenu dès longtemps que la marche des



SCHELLING.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale

ennemis de notre patrie serait calculée sur celle qui a été tracée dans tant d'endroits, et que leurs projets étaient atroces. J'ai écrit tout de suite à M. le duc de la Rochefoucauld pour le prier de ne pas perdre un moment pour vérifier le fait. »

Tronchin s'alarmait outre mesure. Il n'y avait à coup sûr aucun complot, aucun parti pris de la France de révolutionner Genève. Mais il était inévitable que bien des Français, que leurs affaires ou leurs relations appelaient à Genève, propageassent la pensée révolutionnaire dont ils étaient pleins. Et les aristocrates prenaient peur. J'imagine que Mounier, à son passage à Genève, avait contribué à leur noircir l'esprit.

Le coup le plus rude pour l'aristocratie des cantons fut la « mutinerie » des soldats suisses du régiment de Chateauvieux à Nancy. C'était comme un signal d'émeute donné par ceux-là mêmes qui étaient, par destination et par contrat, les défenseurs du « pouvoir légitime ». C'était le vieux renom de « fidélité » de la Suisse compromis. C'était aussi la lucrative industrie militaire menacée. Tous les cantons s'émurent, les petits et les grands, Unterwald comme Berne, devant ce désastre national. D'emblée, des sanctions rigoureuses furent décidées. Les magistrats de Berne, notamment, écrivent le 19 août 1790 « aux louables cantons » de la Confédération :

« Nous regardons l'insurrection qui a éclaté dans le régiment suisse de Chateauvieux, en garnison à Nancy, comme un événement de la plus haute importance. Cela nous a déterminés à défendre, dès ce moment, à tous et à chacun des bas officiers et soldats l'entrée de notre territoire, et de statuer contre nos ressortissants, s'il s'en trouve parmi les révoltés, et d'en user à leur égard avec la plus grande sévérité, et même par la privation de leurs privilèges et droits de bourgeoisie. Nous ne doutons pas que tous les cantons helvétiques n'embrassent avec nous ce moyen *de sauver l'honneur de la nation.* »

Un an plus tard, quand, à l'occasion de l'acceptation par le roi de la Constitution de 1791, l'Assemblée nationale de France vota l'amnistie, elle exprima le vœu que les soldats condamnés en Suisse fussent compris dans cette amnistie. Le roi transmit le vœu, mais les cantons refusèrent, soit qu'ils aient cru flatter ainsi le vœu secret du roi, soit qu'en effet ils n'aient pu pardonner aux soldats qui venaient de porter une si rude atteinte aux traditions de passivité militaire qui avaient fait jusque-là la fortune et « l'honneur » de la nation.

Mais c'est après le Dix Août, c'est quand la France révolutionnaire en lutte avec le roi de Sardaigne s'apprêta à porter la guerre en Savoie, aux portes mêmes de Genève, que l'inquiétude du parti aristocratique fut extrême, et même quelques démocrates, redoutant une usurpation et un envahissement de la France, commencèrent à s'émouvoir. Quelques-uns des hommes comme du Roveray, qui avaient toujours lutté à Genève pour le peuple et la liberté, se rapprochent des hommes du parti aristocratique pour sauvegarder l'indépendance de Genève, et c'est un avertissement à la France d'être très prudente. C'est de l'Angleterre surtout que Genève attend du secours. Mais les ministres anglais hésitaient à se lancer dans la tempête. Ils surveillaient les événements et ils ne voulaient pas que des intérêts assez faibles brusquâs-

sent leur décision. Tronchin, qui était allé à Londres en toute hâte solliciter le ministère anglais, écrit le 20 septembre et le 16 octobre :

« Les circonstances sont trop impérieuses pour admettre aucune négligence ; mais mylord Granville est à la campagne. J'ai eu une visite de M. du Roveray en compagnie de M. Reybar ; ils étaient d'accord que l'on ne pouvait plus renvoyer à demander garnison aux Suisses, parce qu'ils savaient la déclaration de guerre faite au roi de Sardaigne ; mais ils pensaient que si les Français exigent de faire passer de la troupe à la file par notre ville, on ne pouvait pas, en vertu des decrets, le leur refuser... »

Et Tronchin fait allusion en même temps à des menées de trahison dans les departements français voisins de la Suisse.

« Je vous ai dit, Messieurs, de vous ressouvenir des intelligences qu'on peut se former dans le département du Jura ; mais je crois que le moment n'est pas encore venu *parce que les personnes que je connais et qui m'ont fait des ouvertures, qui avaient du crédit il y a quelque temps, n'en ont plus depuis que le royaume est assujetti aux factieux.* »

Comme la trame de trahison s'étendait loin, que déchira le Dix Août !

« *Il s'agissait dans le fond de faire déclarer la Franche-Comté pour se coaliser avec le corps helvétique* ; ceci doit rester un secret. J'espère pouvoir faire parler à M. Pitt par M. Thillarson, qui en est avantageusement connu. » (25 septembre 1792, Archives de Genève.)

Mais il ajoutait le 16 octobre, après une entrevue avec lord Granville :

« Je ne puis pas faire sortir le ministre de cette circonspection que le cabinet paraît avoir adoptée depuis longtemps. »

Les ministres anglais hésitaient encore à cette date à entreprendre la lutte contre la France. Le général Montesquiou, en venant de Savoie, entra à Genève. Mais il ne s'y arrêta pas ; il conclut avec la ville un arrangement qui réglait la retraite des troupes françaises et qui limitait le nombre des troupes suisses qui pouvaient tenir garnison dans la ville. Ce fut un des griefs de la Convention contre Montesquiou. Elle lui reprocha d'avoir ménagé l'aristocratie genevoise, d'avoir laissé se constituer aux portes de la France un foyer de résistance et de contre-révolution.

A Genève même, les démocrates hésitaient. Ils auraient voulu que l'action de la France donnât une impulsion décisive à la démocratie. Mais ils redoutaient les suites d'une occupation militaire. Leur rêve était que la paix fût bientôt conclue entre la France et l'Europe, et que la France révolutionnaire, n'étant plus obligée d'agir par la force des armes, pût agir par la force de l'exemple et de la propagande. Sur la porte d'un club fondé à ce moment, on lit encore l'inscription gravée au couteau et souvent répétée : PAIX. C'était aussi, comme on l'a vu, le mot d'ordre de Forster et des révolutionnaires allemands.

Clavière, lui, l'ancien banquier et révolutionnaire genevois, devenu mi-

nistre des finances de la France révolutionnaire dans le ministère girondin du Dix Août, n'était pas entré du tout dans la politique de ses anciens compagnons de lutte, du Roveray, Dumont. Eux, au risque de sauver l'aristocratie, ils voulaient préserver de toute atteinte l'indépendance de Genève. Clavière, au risque de porter atteinte à l'indépendance de Genève, voulait écraser l'aristocratie. Il avait une âpre haine de proscrit contre les patriciens égoïstes et durs qui l'avaient persécuté, et il lui paraissait intolérable que, sous prétexte de défendre Genève, les soldats des aristocratiques cantons de Zurich et de Berne y tinssent garnison.

Les magistrats de Genève avaient envoyé à Paris un délégué, Gasc, qui devait agir sur les membres de l'Assemblée et sur le Comité diplomatique. Il était secrètement assisté dans ses démarches par Dumont et du Roveray. Ils trouvèrent Clavière intraitable. Brissot, qu'ils rencontrèrent chez Clavière, leur parut au contraire accommodant. Quel homme singulier que Brissot! Il prononce des discours qui allument la guerre, il pousse à l'universelle propagande armée, à l'universelle Révolution, puis, dans le détail, il essaie d'atténuer, d'amortir les chocs. Il se mêle de toutes les affaires, et il les gâte toutes par une bonhomie inconsistante et débile.

« Nous trouvâmes Brissot beaucoup plus raisonnable que le premier (Clavière); il nous parla de tout cela avec beaucoup de franchise et d'impartialité. Nous recueillîmes de cette seconde conversation qu'il n'était pas d'avis que la France se mît dans le cas de faire la guerre aux Suisses, qu'on menât durement la République de Genève, et qu'on dût employer la force pour faire adopter la démocratie et l'égalité aux nations voisines de la France. »

Ainsi, au moment où la France révolutionnaire entrait en conflit avec l'Europe, la Suisse était, comme l'Allemagne, une force incertaine et mêlée. L'aristocratie y était puissante, attentive et habile, et la démocratie, malgré de vigoureux élans, y était affaiblie par la peur de compromettre l'indépendance nationale.

Sur l'Angleterre aussi plana, en ces années décisives de l'histoire du monde, un doute vraiment tragique. Allait-elle se livrer au mouvement de la Révolution, ou au contraire le combattre et chez elle et au dehors? Selon que se réaliserait l'une ou l'autre hypothèse, la marche des choses humaines était en quelque sorte retournée. Que l'Angleterre écrase en son propre sein toute tentative de démocratie, et qu'elle se joigne aux puissances du continent pour combattre avec son obstination, avec son or, avec son génie, avec le prestige des libertés premières conquises par elle, la France révolutionnaire, et celle-ci, acculée, exténuée, réduite pour se défendre à tendre tous les ressorts, est vouée, aprés une excitation héroïque et furieuse, à une longue dépression. La Révolution n'est pas définitivement vaincue, mais elle subit de terribles éclipses.

Au contraire, que l'Angleterre sympathise avec la France et harmonise son propre mouvement à celui de la Révolution, qu'elle donne à ses institutions libérales et parlementaires un caractère démocratique, qu'elle reconnaisse au peuple tout entier le droit de suffrage et que, sans briser sa monarchie, elle la rende vraiment populaire, la Révolution est invincible en Europe. Elle apparaît avec la double force de l'idéal et de la tradition. En France, après le long obscurcissement des libertés publiques qui, depuis les États Généraux de 1614, n'ont même plus un simulacre de garanties, elle est la révélation soudaine et lumineuse du droit. En Angleterre, elle est la continuation, l'agrandissement de l'œuvre de liberté qui, commencée avec la grande Charte, s'est continuée en 1648 et en 1688.

Devant cette alliance de la tradition libérale élargie et de la démocratie nouvelle, la contre-révolution du continent aurait été impuissante. Elle n'aurait même pu engager la lutte à fond. Et la France débarrassée de sa royauté traîtresse, et délivrée en même temps de tout souci extérieur, aurait évolué dans la liberté et dans la paix, elle n'aurait connu ni la dictature de la Terreur ni la dictature militaire. Oui, c'était une autre marche de l'histoire.

L'Angleterre était bien loin d'avoir en 1789 la population et la force économique qu'elle a aujourd'hui. Elle était beaucoup moins peuplée que la France, et elle n'avait guère (en comptant l'Écosse), que onze millions d'habitants à opposer aux vingt-cinq millions de notre pays. Sa marine, aujourd'hui si formidable, n'était pas beaucoup supérieure alors à la marine française. Elle venait de perdre ses colonies d'Amérique, et son prestige semblait atteint. Mais ce n'était là qu'une blessure superficielle et elle se réparait avec une force vitale admirable; elle se redressait avec un merveilleux ressort de volonté. Elle avait sur les autres peuples une avance industrielle marquée, servie par une puissante flotte marchande. Elle gardait et elle affermissait sa conquête des Indes, étendant toujours davantage la protection de l'État sur les compagnies capitalistes hardies qui s'annexaient de larges territoires et s'ouvraient des débouchés. Ses colonies des Antilles restaient florissantes, et elle constatait avec une joyeuse surprise que, même après la guerre de l'Indépendance, les États-Unis continuaient à commercer avec elle. Bien mieux, ses échanges avec ces colonies à peine émancipées allaient se développant; elle profitait ainsi de l'élan d'activité que la liberté, la victoire et la paix donnaient aux États-Unis, triomphant jusque dans son apparente défaite par la force d'expansion de son industrie.

Qu'on lise les savoureux récits de voyage de Mackenzie, et on verra que c'est précisément après la guerre, que le commerce anglais pousse le plus audacieusement au nord de l'Amérique, jusque dans les régions polaires. Par une curieuse coïncidence, c'est précisément en 1789, au moment où éclatent en France les événements qui vont révolutionner le monde et absorber bientôt les énergies françaises, que Mackenzie organise définitivement

ces puissantes Compagnies qui vont acheter les pelleteries des Esquimaux avec des produits anglais, et qui relient Londres et le pôle par des opérations commerciales hardies dont la double chaîne se meut dans un cycle de deux années. Admirable confiance et admirable intrépidité.

Même avec la France, dont l'intervention victorieuse en faveur de l'Amérique soulevée avait profondément blessé l'Angleterre, le commerce anglais prenait une revanche. Le traité de 1785 avait ouvert le marché français aux produits anglais, et la France étonnée, la Normandie surtout, inquiète pour ses draps, se demandaient s'il serait possible de soutenir la concurrence de l'industrie anglaise plus puissamment outillée. L'Angleterre prenait ainsi de plus en plus conscience que sa force était dans l'expansion de son industrie, et que cette expansion pouvait être irrésistible. Ainsi l'amertume même d'une défaite récente s'atténuait. Ou du moins le fier ressentiment qu'elle en avait gardé n'était point ce dépit mesquin et aigre qui fait commettre aux peuples comme aux individus les pires fautes.

Un homme d'un génie large et clair, Adam Smith, avait, dans son *Traité de la richesse des nations* publié pour la première fois en 1776 et réimprimé en 1784, tracé à l'Angleterre les voies où elle devait s'engager, ou plutôt il avait compris quelle était la tendance, quel était le sens de l'évolution économique de l'Angleterre, et en lui l'Angleterre prenait vraiment conscience de sa destinée.

Pour mesurer toute l'avance économique de l'Angleterre à cette époque, il suffit de comparer à l'œuvre de Smith si large, si saine, si vivante, les œuvres de nos économistes, de nos physiocrates du XVIIIe siècle. Celles-ci ont quelque chose de bizarre, d'étriqué, d'enfantin et de sectaire. On sent que la France n'a pas encore débrouillé son écheveau économique, qu'elle ne sait pas nettement de quel côté orienter son action.

Déjà, sans doute, l'essor de l'industrie française est grand : et j'en ai marqué la croissance. Mais on dirait qu'au moment même où cet essor va être décisif, et où la France va compléter sa puissante vie agricole par une puissante vie industrielle, sa pensée est prise d'hésitation et de trouble. Elle semble se replier un moment vers l'agriculture et la considérer non seulement comme la base, mais comme la forme essentielle et unique de la richesse.

Le système des physiocrates est un mélange déconcertant d'idées progressives et d'idées rétrogrades. Ils sont des hommes de progrès par leur souci d'appliquer à la culture, à la production agricole la puissance du capital, et par leur haine des entraves, des barrières intérieures qui arrêtent la circulation des produits du sol. Mais lorsque par leurs subtilités paradoxales et leurs déductions scolastiques, ils démontrent que l'agriculture seule est productive, qu'elle laisse seule un produit net, lorsqu'ils vont jusqu'à qualifier la classe industrielle de *classe stérile*, sous prétexte que l'homme ne

retrouve dans le produit industriel que la valeur du travail qui s'y est incorporé, ils font œuvre de réaction : ils risquent d'arrêter l'essor de l'industrie et d'immobiliser la France dans un capitalisme purement agricole. C'est la théorie confuse et trouble d'un peuple qui n'est pas encore sûr de sa voie, et qui ne sait guère comment concilier avec sa traditionnelle puissance agricole les forces nouvelles de production et de capitalisme multiforme qu'il sent s'éveiller et grandir en lui.

Au contraire, le large système d'Adam Smith répond à l'assurance d'esprit d'un peuple mûr pour la grande industrie et pour la maîtrise commerciale des marchés du monde. Sans doute, il proclame l'importance extrême de l'agriculture, et si l'Angleterre a une avance économique marquée, c'est, selon lui, parce qu'elle a traité mieux que toute autre nation la classe des cultivateurs. Mais cette agriculture progressive doit être un soutien et non un obstacle pour l'industrie.

Adam Smith constate que c'est la division croissante du travail qui en accroît presque indéfiniment la productivité. Or, c'est surtout dans l'industrie et dans la grande industrie des grandes villes que cette division du travail s'accentue. C'est dans les campagnes qu'elle est le moins poussée, le même homme y pourvoyant aux besognes les plus diverses.

« Les ouvriers de la campagne sont presque partout dans la nécessité de s'adonner à toutes les différentes branches d'industrie qui ont quelque rapport entre elles par l'emploi des mêmes matériaux. Un charpentier de village confectionne tous les ouvrages en bois, et un serrurier tous les ouvrages en fer. » Ainsi c'est dans l'industrie des villes, c'est dans les grandes agglomérations humaines que la division du travail, condition de tout progrès, est poussée le plus loin.

De même, bien loin de déclarer l'industrie stérile, à la manière des physiocrates, parce qu'elle ne fait que reproduire la valeur du travail dépensé, Adam Smith fait du travail la mesure de toute valeur, même agricole.

« Il paraît évident, dit-il, que le travail est la seule mesure universelle aussi bien que la seule exacte des valeurs, le seul étalon qui puisse nous servir à mesurer les valeurs des différentes marchandises à toutes les époques et dans tous les lieux. »

Sans doute, il n'a pas poussé l'analyse aussi loin que le fera Marx, et sa conception de la valeur est beaucoup moins systématique. Ce n'est pas du seul travail qu'il dérive le profit et la rente. Il considère, au contraire, que la rente ou fermage, le profit du capital et le travail sont les trois éléments du prix d'une marchandise.

« Dans le prix du blé, par exemple, une partie paye la rente du propriétaire, une autre paye les salaires ou l'entretien des ouvriers, ainsi que les bêtes de labour et de charroi employées à produire le blé, et la troisième

paye le profit du fermier. Ces trois parties semblent constituer immédiatement ou en définitive la totalité du prix du blé. »

Mais Smith a le pressentiment que de ces trois éléments, qu'il ne dissout pas pourtant l'un dans l'autre, le travail est le plus fondamental.

« Il faut observer que la valeur réelle de toutes les différentes parties constituantes du prix se mesure par la quantité de travail que chacune d'elles peut acheter ou commander. Le travail mesure la valeur, non seulement de cette partie du prix qui se résout en *travail*, mais encore de celle qui se résout en *fermage*, et de celle qui se résout en *profit*. »

L'expression est assez équivoque et obscure. Car, le montant du fermage ou le profit du capital peut être employé, soit à acheter en effet du travail, c'est-à-dire à payer des salaires, soit à acheter des marchandises dont le prix est, selon Smith, déterminé par la rente et le profit aussi bien que par du travail. Et alors, pourquoi retenir seulement une des deux hypothèses, et mesurer la valeur de la rente et du profit par la seule quantité de travail qu'ils peuvent acheter et commander? Ou alors, c'est que des trois éléments qui concourent, selon Smith, à former le prix d'une marchandise, rente, profit, travail, c'est le travail qui à l'analyse apparaît comme l'élément ultime : et il ne suffit plus de dire que le travail *mesure* toute valeur. Il faut dire encore qu'il constitue toute valeur. Mais comment pourrait-il la mesurer s'il ne la constituait pas? Ainsi Smith est sur la voie des conceptions de Ricardo et de Marx. Et cette prééminence du travail dans la constitution de la valeur est bien le signe d'une civilisation industrielle croissante, où la part de la rente du sol, de la matière brute, va s'atténuant au profit du travail.

« A mesure, dit Smith, qu'une marchandise particulière vient à être plus manufacturière, cette partie du prix qui se résout en *salaires* et en *profits* devient plus grande en proportion de celle qui se réduit *en rente*. »

C'est bien l'avènement du capitalisme industriel, et toute la théorie de Smith a une puissante orientation industrielle. Ce n'est pas que selon Smith la rente de la terre soit appelée à disparaître ou même à diminuer. Elle va haussant au contraire, mais par l'effet d'une prospérité générale croissante dont le développement des manufactures est un élément décisif.

« Je terminerai ce long chapitre en remarquant que toute amélioration qui se fait dans l'état de la société tend, d'une manière directe ou indirecte, à faire hausser la rente réelle de la terre, à augmenter la richesse du propriétaire, c'est-à-dire son pouvoir d'acheter le travail d'autrui ou le produit du travail d'autrui.

« L'extension de l'amélioration des terres et de la culture y tend d'une manière directe. La part du propriétaire dans le produit augmente nécessairement à mesure que le produit augmente.

« La hausse qui survient dans le prix réel de ces sortes de produits bruts, dont le renchérissement est d'abord l'effet de l'amélioration et de la cultu



PITT.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

et devient ensuite la cause de leurs progrès ultérieurs. la hausse, par exemple, du prix du bétail, tend aussi à élever, d'une manière directe, la rente du

propriétaire et dans une proportion encore plus forte. Non seulement la valeur réelle de la part du propriétaire, le pouvoir réel que cette part lui donne sur le travail d'autrui, augmentent avec la valeur réelle du produit, mais encore la proportion de cette part, relativement au produit total, augmente aussi avec cette valeur.

« *Tous les progrès, dans la puissance productive du travail, qui tendent directement à réduire le prix réel des ouvrages de manufacture, tendent indirectement à élever la rente réelle de la terre. C'est contre des produits manufacturés que le propriétaire échange cette partie de son produit brut qui excède sa consommation personnelle, ou ce qui revient au même, le prix de cette partie. Tout ce qui réduit le prix réel de ce premier genre de produit élève le prix réel du second; une même quantité de ce produit brut répond dès lors à une plus grande quantité de ce produit manufacturé, et le propriétaire se trouve à portée d'acheter une plus grande quantité de choses de commodité, d'ornement ou de luxe qu'il désire se procurer.*

« *Toute augmentation dans la richesse réelle de la société, toute augmentation dans la masse du travail utile qui y est mis en œuvre, tend indirectement à élever la rente réelle de la terre. Une certaine portion de ce surcroît de travail va naturellement à la terre. Il y a un plus grand nombre d'hommes et de bestiaux employés à sa culture; le produit croît à mesure que s'augmente ainsi le capital destiné à le faire naître, et la rente grossit avec le capital.* »

Ainsi, Adam Smith, s'il n'enchaîne pas à la terre l'essor de l'industrie, est bien loin de négliger la richesse agricole. Il montre, au contraire, qu'elle est liée à la richesse générale et particulièrement à la croissance de la productivité industrielle. Ce n'est pas seulement la richesse agricole dans son ensemble qui grandit, selon Smith, avec le progrès de l'industrie. C'est encore, c'est surtout la richesse du propriétaire foncier, c'est la rente du sol.

L'industrie, dans sa sphère propre, subordonne de plus en plus la rente au profit et au travail. Mais elle a pour conséquence indirecte d'accroître, dans la sphère agricole, la valeur absolue et la valeur relative de la rente de la terre.

Du coup, dans la large théorie d'Adam Smith, voilà les grands propriétaires fonciers, voilà l'aristocratie foncière d'Angleterre intéressés au progrès industriel, à l'essor général de la production et de la richesse. Et je comprends que William Pitt, qui cherchait à concilier la tradition et le mouvement, qui avait le sens très net des nécessités industrielles nouvelles et le souci de ménager les forces conservatrices, ait fait du livre d'Adam Smith son évangile économique. A vrai dire, Smith n'espère pas que l'aristocratie foncière anglaise, souvent paresseuse et frivole, perçoive d'emblée l'harmonie de son intérêt de classe à l'intérêt général de la nation et du mouvement de l'industrie.

« Il y a trois différentes classes du peuple : ceux qui vivent de *rentes*, ceux qui vivent de *salaires* et ceux qui vivent de *profits*. Ces trois grandes classes sont les classes primitives et constituantes de toute société civilisée. L'intérêt de la première de ces trois grandes classes (les rentiers de la terre) est étroitement et inséparablement lié à l'intérêt général de la société. Tout ce qui porte profit ou dommage à l'un de ces intérêts en porte aussi nécessairement à l'autre. Quand la nation délibère sur quelque règlement de commerce ou d'administration, les propriétaires des terres ne la pourront jamais égarer, même en n'écoutant que la voix de l'intérêt particulier de leur classe, au moins si on leur suppose les plus simples connaissances sur ce qui constitue cet intérêt. A la vérité, il n'est que trop ordinaire qu'ils manquent même de ces simples connaissances. Des trois classes, c'est la seule à laquelle son revenu ne coûte ni travail ni souci, mais à laquelle il vient, pour ainsi dire, de lui-même, et sans qu'elle y apporte aucun dessein ni plan quelconque. Cette insouciance, qui est l'effet naturel d'une situation aussi tranquille et aussi commode, ne laisse que trop souvent les gens de cette classe, non seulement dans l'ignorance des conséquences que peut avoir un règlement général, mais les rend même incapables de cette application d'esprit qui est nécessaire pour comprendre et pour prévoir ces conséquences. »

Mais qu'on les éclaire, qu'on les habitue à la réflexion, et leur égoïsme même, intelligent et informé, servira les intérêts nouveaux de l'Angleterre industrielle.

Adam Smith est si convaincu que la puissance industrielle de l'Angleterre est arrivée à maturité, qu'il rejette tous les moyens artificiels par lesquels l'industrie anglaise s'était soutenue ou avait cru se soutenir jusque-là. A vrai dire, il ne croit pas possible d'obtenir des marchands et manufacturiers, qui exercent une action très grande sur le gouvernement du pays, qu'ils renoncent entièrement aux faveurs du système mercantile, aux droits de douane qui arrêtent ou gênent l'importation, aux primes dont est gratifiée l'exportation.

Mais ce n'est pas la nature des choses, ce n'est pas l'intérêt bien compris de l'industrie et du commerce, c'est l'égoïsme aveugle, impatient et ignorant des marchands et manufacturiers qui s'oppose à l'entière liberté commerciale, au libre échange.

« A la vérité, s'attendre à ce que la liberté du commerce puisse jamais être entièrement rendue à la Grande-Bretagne, ce serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir jamais se réaliser la République d'Utopie ou celle de l'Oceana. Non seulement les préjugés du public, mais ce qui est encore beaucoup plus difficile à vaincre, l'intérêt privé d'un grand nombre d'individus y opposent une résistance insurmontable. Si les officiers de l'armée s'avisaient d'opposer à toute réduction dans l'état militaire des efforts aussi bien concertés et aussi soutenus que ceux de nos maîtres manufacturiers contre

toute loi tendant à leur donner de nouveaux rivaux dans le marché national, si les premiers animaient leurs soldats comme ceux-ci excitent leurs ouvriers pour les porter à des outrages et à des violences contre ceux qui proposent de semblables règlements, il serait aussi dangereux de tenter une réforme dans l'armée, qu'il l'est devenu maintenant d'essayer la plus légère attaque contre le monopole que nos manufacturiers exercent sur nous. Ce monopole a tellement grossi quelques-unes de leurs tribus particulières que, semblables à une immense milice toujours sur pied, elles sont devenues redoutables au gouvernement, et dans plusieurs circonstances même, elles ont effrayé la législature. Un membre du Parlement qui appuie toutes les propositions tendant à renforcer ce monopole est sûr, non seulement d'acquérir la réputation d'un homme entendu dans les affaires de commerce, mais d'obtenir encore beaucoup de popularité et d'influence dans une classe de gens à qui leur nombre et leur richesse donnent une grande importance. Si, au contraire, il combat ces propositions, et surtout s'il a assez de crédit sur la Chambre pour les rejeter, ni la probité la mieux reconnue, ni le rang le plus éminent, ni les services publics les plus distingués ne le mettront à l'abri des outrages, des insultes personnelles, des dangers même que susciteront contre lui la rage et la cupidité trompée de ces insolents monopoleurs. »

Mais si Adam Smith ne croît pas à la possibilité de briser l'égoïsme du monopole et d'instituer l'entière liberté du commerce, il croit, du moins, que l'heure est venue pour l'industrie anglaise de s'en rapprocher. Je n'ai pas à discuter ici les thèses d'Adam Smith. Je n'ai pas à me demander si tout le système de protection dont l'acte de navigation de Cromwell est l'expression suprême a contrarié le développement de l'Angleterre, ou si, au contraire, comme l'affirme List, c'est lui qui a porté l'industrie anglaise à ce degré de force où elle pouvait, sans péril et même avec profit, pratiquer une méthode nouvelle et briser les barrières qui la séparaient du marché universel. Mais ce qui est sûr, c'est qu'Adam Smith, en qui le grand esprit de système était tempéré par des connaissances très précises et très vastes, n'aurait pas proposé à l'industrie anglaise cette politique de liberté, de concurrence et d'expansion, s'il n'en avait senti la force et l'élan.

Il ne veut pas brusquer le passage du régime de protection et de réglementation au régime du libre échange, mais le préparer avec prudence.

« L'entrepreneur d'une grande manufacture, qui se verrait obligé d'abandonner ses travaux parce que les marchés du pays se trouveraient tout d'un coup ouverts à la libre concurrence des étrangers, souffrirait, sans doute, un dommage considérable. Cette partie de son capital qui s'employait habituellement en achat de matières premières et en salaires d'ouvriers, trouverait peut-être, sans beaucoup de difficulté, un autre emploi. Mais il ne pourrait pas disposer, sans une perte considérable, de cette autre partie de son capital, qui était fixée dans ses ateliers, et autres instruments de son com-

merce. Une juste considération pour les intérêts de cet entrepreneur exige donc que de tels changements ne soient jamais faits brusquement, mais qu'ils soient amenés à pas lents et successifs, et après avoir été annoncés de loin. S'il était possible que les délibérations de la législature fussent toujours dirigées par de grandes vues d'intérêt général et non par les clameurs importunes de l'intérêt privé, elle devrait, pour cette seule raison peut-être, se garder avec le plus grand soin d'établir jamais aucun nouveau monopole de cette espèce, ni de donner la moindre extension à ceux qui sont déjà établis. Chaque règlement de ce genre introduit dans la Constitution de l'État un germe réel de désordre qu'il est bien difficile de guérir ensuite sans occasionner un autre désordre. »

C'est sans doute ce mélange de hardiesse et de prudence, c'est cette combinaison des audaces du penseur et des calculs de prudence de l'homme d'État qui séduisaient Pitt. Adam Smith, dès 1775, prépare les esprits à un grand changement dans les relations commerciales de l'Angleterre avec la France et on peut dire qu'il contribua beaucoup à rendre possible le fameux traité de commerce de 1785.

« Le second expédient au moyen duquel le système mercantile se propose d'augmenter la quantité de l'or et de l'argent consiste à établir des entraves extraordinaires à l'importation de presque toute espèce de marchandises venant des pays avec lesquels on suppose que la balance du commerce est défavorable. Ainsi, dans la Grande-Bretagne, l'importation des linons de Silésie, pour la consommation intérieure, est permise, à la charge de payer certains droits; mais l'importation des batistes et des linons de France est prohibée, excepté pour le port de Londres, où ils sont déposés dans des magasins, à charge de les réexporter !

« Il y a de plus forts droits sur les vins de France que sur ceux du Portugal ou même de tout autre pays.

« Pour ce qu'on appelle l'impôt de 1692, il a été établi un droit de 25 pour 100 de la valeur ou du prix au tarif de toutes les marchandises de France; tandis que les marchandises des autres nations ont été, pour la plupart, assujetties à des droits beaucoup plus légers, qui rarement excèdent 5 pour 100. A la vérité, les vins, eaux-de-vie, sels et vinaigres de France ont été exceptés, ces denrées étant assujetties à d'autres droits très lourds, soit par d'autres lois, soit par des clauses particulières de cette même loi.

« En 1696, ce premier droit de 25 pour 100 n'ayant pas été jugé un découragement suffisant, on en imposa un second, aussi de 25 pour 100, sur toutes les marchandises françaises, excepté sur les eaux-de-vie, et en même temps un nouveau droit de 25 livres par tonneau de vin de France, et un autre de 15 livres par tonneau de vinaigre de France.

« ... Avant le commencement de la guerre actuelle, on peut regarder 75 pour 100 comme le moindre droit auquel fussent assujetties la plupart des

marchandises fabriquées ou produites en France. Or, sur la plupart des marchandises, de pareils droits sont équivalents à une prohibition. Les Français, de leur côté, ont, à ce que je crois, maltraité également nos denrées et nos manufactures, quoique je ne suis pas également au fait de toutes les charges et gênes qu'ils leur ont imposées. Ces entraves réciproques ont à peu près anéanti tout commerce loyal entre les deux nations, et c'est maintenant par les contrebandiers que se fait principalement l'importation des marchandises anglaises en France, ou des marchandises françaises en Angleterre. »

Les clauses du traité de 1785 furent, comme on sait, infiniment plus libérales. L'industrie anglaise, encouragée par une force secrète d'expansion et avertie par le grand théoricien de la liberté commerciale, perçait peu à peu la coque épaisse de protection et de prohibi tion où elle s'était enfermée depuis plus d'un siècle et se risquait à la liberté des échanges.

C'est en vertu des mêmes principes et avec la même hardiesse qu'Adam Smith demande à ses compatriotes de modifier leur système colonial, conforme d'ailleurs au système colonial de toute l'Europe. Les colonies étaient alors, pour la métropole, un champ réservé d'exploitation. Elles ne pouvaient vendre leurs produits qu'à la métropole : elles ne pouvaient acheter que les produits de la métropole. En sorte que, toujours soumises à des prix de monopole et toujours à leur détriment, elles devaient vendre au plus bas et acheter au plus haut. Et le transport des produits à l'importation et à l'exportation était réservé à la marine métropolitaine. Comment les colonies pouvaient-elles se développer et prospérer avec un pareil régime ? C'est que deux causes neutralisaient, en partie du moins, les effets dangereux de ce monopole de la mère patrie.

D'abord celle-ci, s'étant en quelque sorte subordonné tout le commerce des colonies, avait intérêt à encourager la production coloniale. Et ne pouvant l'encourager par la liberté du commerce, elle l'encourageait par un abondant apport de capitaux. « La prospérité des colonies à sucre de l'Angleterre a été, en grande partie, l'effet des immenses richesses de l'Angleterre dont une partie, débordant pour ainsi dire de ce pays, a reflué dans les colonies. » Et, en second lieu, les colonies nouvelles étant surtout agricoles, souffraient moins des restrictions apportées à la liberté de leur négoce que si elles avaient eu une production industrielle analogue à celle de la métropole.

Adam Smith dit (et il a vraisemblablement raison) : « Quoique la politique de la Grande-Bretagne, à l'égard du commerce de ses colonies, ait été dictée par le même esprit mercantile que celle des autres nations, toutefois elle a été au total moins étroite et moins oppressive que celle d'aucune autre nation ».

Même les colonies américaines soulevées contre l'Angleterre au moment où écrivait Adam Smith avaient joui d'un régime assez libéral. « Quant à la faculté de diriger leurs affaires comme ils le jugent à propos, les colons an-

glais jouissent d'une entière liberté sur tous les points, à l'exception de leur commerce étranger. Leur liberté est égale, à tous égards, à celle de leurs concitoyens de la mère-patrie, et elle est garantie de la même manière par une assemblée de représentants du peuple qui prétend au droit exclusif d'établir des impôts pour le soutien du gouvernement colonial. L'autorité de cette assemblée tient en respect le pouvoir exécutif ; et le dernier colon, le plus suspect même, tant qu'il obéit à la loi, n'a pas la moindre chose à craindre du ressentiment du gouverneur ou de celui de tout autre officier civil ou militaire de la province. Si les Assemblées coloniales, de même que la Chambre des communes en Angleterre, ne sont pas toujours une représentation très légale du peuple, cependant elles approchent de plus près qu'elle de ce caractère, et comme le pouvoir exécutif, ou n'a pas de moyens de les corrompre, ou n'est pas dans la nécessité de le faire, à cause de l'appui que leur donne la mère-patrie, elles sont peut-être, en général, plus sous l'influence de l'opinion et de la volonté de leurs commettants. Les conseils qui dans les législatures coloniales répondent à la Chambre des pairs en Angleterre ne sont pas composés d'une noblesse héréditaire. En certaines colonies, comme dans trois des gouvernements de la nouvelle Angleterre, ces conseils ne sont pas nommés par le roi, mais ils sont élus par les représentants du peuple. Dans aucune des colonies anglaises il n'y a de noblesse héréditaire.

« Avant le commencement des troubles actuels, les assemblées coloniales avaient non seulement la puissance législative, mais même une partie du pouvoir exécutif. Dans les provinces du Connecticut et de Rhode-Island, elles élisaient le gouverneur. Dans les autres colonies, elles nommaient les officiers de finances qui levaient les taxes établies par ces assemblées respectives, devant lesquelles ces officiers étaient immédiatement responsables. Il y a donc plus d'égalité parmi les colons anglais que parmi les habitants de la mère-patrie. Leurs mœurs sont plus républicaines et leurs gouvernements, particulièrement ceux de trois des provinces de la Nouvelle-Angleterre, ont aussi jusqu'à présent été plus républicains. »

Et voilà pourquoi c'était folie au ministère anglais d'attenter à des libertés auxquelles les colons d'Amérique étaient depuis longtemps habitués et que leur rendait plus nécessaires encore leur rapide croissance. Adam Smith, écrivant en pleine guerre, parle de ces questions et des responsabilités du gouvernement de son pays avec beaucoup de réserve. Mais c'est contre toute la politique commerciale, suivie alors par les grands pays de l'Europe à l'égard de leurs colonies, qu'il s'élève. Il affirme qu'elle est aussi mauvaise pour la métropole que pour les colons. Elle dirige en effet artificiellement vers les colonies ainsi réservées une trop grande part du capital national. Elle déshabitue la mère-patrie de produire au meilleur marché possible, et par là elle l'affaiblit dans la lutte entre les nations. Adam Smith croit que si l'Angleterre a renoncé à pénétrer en France par ses produits, si elle s'est laissée chasser

par l'industrie française, notamment par l'industrie lainière, des côtes de la Méditerranée et des marchés du Levant, c'est parce qu'elle s'est complue à l'excès dans le profit trop facile qu'elle se ménageait aux colonies par ce commerce exclusif. Et la croissance démesurée, « monstrueuse » du commerce colonial a absorbé une trop large part des ressources d'énergie et des ambitions de la nation. Il y aurait intérêt pour l'Angleterre, pour la sage distribution de sa force économique sur le marché du monde, à desserrer les liens de monopole qui attachent les colonies. Et Adam Smith fait servir à sa thèse la leçon imprévue que donnent à l'Angleterre les événements d'Amérique. Qui n'eût cru que l'Angleterre, ayant mis sa plus forte espérance en son commerce colonial, allait être frappée grièvement par la brusque suspension des échanges avec les colonies américaines révoltées? Or, il se trouvait au contraire que de larges compensations s'étaient aussitôt offertes à elle. Et si ces compensations ont pu être procurées à l'Angleterre par la faveur des événements, c'est parce que déjà ses relations d'affaires avec le monde étaient étendues et variées.

Ainsi, au débouché qui se resserrait ou se fermait sur un point, se substituaient des débouchés nouveaux. D'où il était aisé de conclure que l'Angleterre devait chercher la sécurité et la puissance non dans l'exploitation exclusive de marchés réservés et étroits, mais dans une expansion variée et indéfinie, dans l'élargissement et le renouvellement continuel du marché.

« Le commerce des colonies, en entraînant dans ce commerce une portion beaucoup plus forte du capital de la Grande-Bretagne que celle qui s'y serait naturellement portée, paraît avoir entièrement rompu cet équilibre qui se serait établi sans cela entre toutes les diverses branches de l'industrie britannique. Au lieu de s'assortir à la convenance d'un grand nombre de petits marchés, l'industrie de la Grande-Bretagne s'est principalement adaptée aux besoins d'un grand marché seulement; son commerce, au lieu de parcourir un grand nombre de petits canaux, a pris son cours principal dans un grand canal unique. Or, il en est résulté que le système total de son industrie et de son commerce en est moins solidement assuré qu'il ne l'eût été de l'autre manière; que la santé de son corps politique en est moins ferme et moins robuste. La Grande-Bretagne, dans son état actuel, ressemble à un de ces corps malsains dans lesquels quelqu'une des parties vitales a pris une croissance monstrueuse, et qui sont, pour cette raison, sujets à plusieurs maladies dangereuses auxquelles ne sont guère exposés ceux dont toutes les parties se trouvent mieux proportionnées. Le plus léger engorgement dans cet énorme vaisseau sanguin qui, à force d'art, s'est grossi chez nous fort au delà de ses dimensions naturelles et au travers duquel circule, d'une manière forcée, une portion excessive de l'industrie et du commerce national, menacerait tout le corps politique des plus funestes maladies. Aussi jamais l'*Armada* espagnole et les bruits d'une invasion française n'ont-ils frappé le

peuple anglais de plus de terreur que ne l'a fait la crainte d'une rupture avec les colonies. C'est cette terreur, bien ou mal fondée, qui a fait de la révocation de l'acte du timbre une mesure populaire, au moins parmi les gens de commerce. L'imagination de la plupart d'entre eux s'est habituée à regarder



Il adore les Droits de l'homme.

Gravure satirique anglaise contre Fox, ami de la Révolution et de la France.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

l'exclusion totale du marché des colonies, ne dût elle être que de quelques années, comme un signe certain de ruine complète pour eux; nos marchands y ont vu leur commerce complètement arrêté, nos manufacturiers y ont vu leurs fatigues absolument perdues, et nos ouvriers se sont crus à la veille de

manquer tout à fait de travail et de ressources. Une rupture avec quelques-uns de nos voisins du continent, quoique dans le cas d'entraîner aussi une cessation ou interruption dans les emplois de quelques individus dans toutes ces différentes classes, est pourtant une chose qu'on envisage sans cette émotion générale.

« Le sang, dont la circulation se trouve arrêtée dans quelqu'un des petits vaisseaux, se dégage facilement dans les plus grands sans occasionner de crise dangereuse; mais, s'il se trouve arrêté dans un des grands vaisseaux, alors les convulsions, l'apoplexie, la mort sont les conséquences promptes et inévitables d'un pareil accident. Qu'il survienne seulement quelque léger empêchement ou quelque interruption d'emploi dans un de ces genres de manufacture qui se sont étendus d'une manière démesurée, et qui, à force de primes et de monopoles sur les marchés national et colonial, sont arrivés artificiellement à un degré d'accroissement contre nature, il n'en faut pas davantage pour occasionner de nombreux désordres, des séditions alarmantes pour le gouvernement et capables, même, de troubler la liberté de délibération de la législature.

« A quelle confusion, à quels désordres ne sommes-nous pas exposés infailliblement, disait-on, si une aussi grande portion de nos principaux manufacturiers venait tout d'un coup à manquer totalement?

« Le seul expédient, à ce qu'il semble, pour faire sortir la Grande-Bretagne d'un état aussi critique, ce serait un relâchement modéré et successif des lois qui lui donnent le monopole exclusif du commerce colonial, jusqu'à ce que ce commerce fût en grande partie rendu libre. C'est le seul expédient qui puisse la mettre à même ou la forcer, s'il le faut, de retirer de cet emploi, monstrueusement surchargé, quelque portion de son capital pour la diriger, quoique avec moins de profit, vers d'autres emplois, et qui, en diminuant par degré une branche de son industrie et en augmentant de même toutes les autres, puisse insensiblement rétablir entre toutes les différentes branches cette juste proportion, cet équilibre naturel et salutaire qu'amène nécessairement la parfaite liberté, et que la parfaite liberté peut seule maintenir.

« Ouvrir tout d'un coup à toutes les nations le commerce des colonies pourrait non seulement donner lieu à quelques inconvénients passagers, mais causer même un dommage durable et important à la plupart de ceux qui y ont à présent leur industrie ou leurs capitaux engagés. Une cessation subite d'emploi, seulement pour les vaisseaux qui importent les quatre-vingt-deux mille muids de tabac qui excèdent la consommation de la Grande-Bretagne, pourrait occasionner des pertes très sensibles. Tels sont les malheureux effets de tous les règlements du système mercantile. Non seulement il fait naître des maux très dangereux dans l'état du corps politique, mais encore ces maux sont tels qu'il est souvent difficile de les

guérir sans occasionner, pour un temps au moins, des maux encore plus grands. Comment donc le commerce des colonies devrait-il être successivement ouvert? Quelles sont les barrières qu'il faut abattre les premières, et quelles sont celles qu'il ne faut faire tomber qu'après toutes les autres? Ou, enfin, par quels moyens et par quelle gradation rétablir le système de la justice et de la parfaite liberté? C'est ce que nous devons laisser à décider à la sagesse des hommes d'États et des législateurs futurs.

« Cinq événements différents, qui n'ont pas été prévus et auxquels on ne pensait pas, ont concouru très heureusement à empêcher la Grande-Bretagne de ressentir d'une manière aussi sensible qu'on s'y était généralement attendu, l'exclusion totale qu'elle éprouve aujourd'hui, depuis plus d'un an (depuis le 1er décembre 1774), d'une branche très importante du commerce des colonies, celui des deux Provinces-Unies de l'Amérique Septentrionale. Premièrement ces colonies, en se préparant à l'accord fait entre elles de ne plus importer, ont épuisé complètement la Grande-Bretagne de toutes les marchandises qui étaient à leur convenance; secondement, la demande extraordinaire de la flotte espagnole a épuisé cette année l'Allemagne et le Nord d'un grand nombre de marchandises, et en particulier des toiles qui avaient coutume de faire concurrence, même sur le marché britannique, aux manufactures de la Grande-Bretagne; troisièmement, la paix entre la Russie et les Turcs a occasionné une demande extraordinaire pour le marché de la Turquie, qui avait été extrêmement mal pourvu dans le temps de la détresse du pays et pendant qu'une flotte russe croisait dans l'Archipel; quatrièmement, la demande d'ouvrages de manufacture anglaise pour le nord de l'Europe a été, depuis quelque temps, toujours en augmentant d'année en année; et cinquièmement, le dernier partage de la Pologne et la pacification qui en a été la suite, en ouvrant le marché de ce grand pays, ont ajouté cette année, à la demande toujours croissante du Nord, une demande extraordinaire de ce côté-là.

« Ces événements, à l'exception du quatrième, sont tous, de leur nature, accidentels et passagers, et si malheureusement l'exclusion d'une branche aussi importante du commerce des colonies venait à durer plus longtemps, elle pourrait occasionner encore quelque surcroît d'embarras et de dommage. Mais, néanmoins, comme cette gène sera survenue par degrés, on la sentira moins durement que si elle fût survenue tout d'un coup et, en même temps, l'industrie et le capital pourront trouver un nouvel emploi et prendre une nouvelle direction, de manière à empêcher que le mal ne devienne jamais très considérable...

« Gardons-nous bien cependant de confondre les effets du commerce des colonies avec les effets du monopole de ce commerce. Les premiers sont nécessairement, et dans tous les cas, bienfaisants; les autres sont nécessairement, et dans tous les cas, nuisibles; mais les premiers sont tellement

bienfaisants que le commerce des colonies, quoique assujetti à un monopole, et malgré tous les effets nuisibles de ce monopole, est encore, au total, avantageux, et grandement avantageux, quoiqu'il le soit beaucoup moins qu'il ne l'aurait été sans cela. »

Ainsi se dessinent dans l'œuvre de Smith, qui eut une influence profonde et souvent décisive sur les esprits, les tendances nouvelles de la grande politique capitaliste de l'Angleterre. Elle ne renoncera certainement pas à acquérir des colonies, à s'annexer des territoires, et elle déploiera notamment, à l'heure même où éclate la Révolution française, un vigoureux effort pour assurer son empire dans l'Inde. Mais c'est sur le monde entier, c'est sur le marché universel qu'elle étendra son regard. Elle renoncera de plus en plus aux liens exclusifs, aux systèmes de primes et de monopoles, pour se glisser partout, pour tirer parti de tous les événements et accommoder la mobilité de son commerce à la mobilité de l'univers. Et l'essentiel pour elle sera que les marchés lui soient ouverts. Elle ne sera donc pas systématiquement belliqueuse et étroitement défiante : elle sera de plus en plus confiante en sa force et en la liberté.

Et je ne m'étonne pas que les hommes d'État, comme Pitt, formés à l'école d'Adam Smith, aient résisté jusqu'à la dernière extrémité à l'idée de faire la guerre à la France de la Révolution.

Rien n'était plus contraire à l'esprit anglais et à la grande politique commerciale anglaise que d'intervenir chez les autres peuples au profit de tel système politique contre tel autre. Combattre, de parti pris, pour l'aristocratie et la monarchie françaises, ce serait avouer que le commerce de l'Angleterre est lié à tel ou tel état politique de l'Europe et du monde. Or, la prétention du commerce anglais, c'est d'égaler en souplesse la célérité et la mobilité des choses humaines : c'est de ne redouter aucun ébranlement pourvu qu'il laisse intacte la Constitution anglaise elle-même, et qu'il ne ferme au grand capital anglais aucune avenue. Au contraire, plus l'Angleterre pourra, dans l'universel déchaînement, conserver la paix, et échapper par là aux charges qui grèvent le commerce et l'industrie des autres nations, plus elle sera puissante dans la concurrence commerciale entre nations. Toute la fameuse devise des radicaux anglais et des gladstoniens du XIXe siècle : « Paix, liberté, économie, » est contenue déjà dans l'œuvre magistrale d'Adam Smith. Et elle peut résumer, jusqu'en 1793, toute la politique de William Pitt.

Mais quels pouvaient être les effets immédiats de la Révolution française sur l'état des esprits en Angleterre et sur le régime intérieur? Il ne pouvait y avoir concordance exacte et profonde entre le mouvement anglais et le mouvement français. Et tout d'abord, la plupart des revendications *sociales* formulées en 1789 par le peuple de France étaient sans objet pour le peuple d'Angleterre. On pouvait concevoir à cette date, en Angleterre,

une révolution politique, substituant la pleine démocratie au parlementarisme monarchique et oligarchique. On n'y pouvait concevoir une Révolution sociale analogue à celle de la France. Car la plupart des réformes sociales et économiques, pour lesquelles luttait la nation française, étaient déjà réalisées en Angleterre.

Au point de vue économique et social, la Révolution française demandait l'égalité des citoyens devant l'impôt, l'unification du marché intérieur par la suppression de toutes les barrières provinciales, et enfin l'abolition du régime féodal.

Or, en Angleterre il n'y avait pas, en 1789, une caste privilégiée au regard de l'impôt : l'aristocratie payait exactement comme la bourgeoisie et le peuple. De plus, aucune entrave ne gênait, à l'intérieur, la circulation des marchandises. Quand Adam Smith résume les causes de la grandeur et de la richesse de l'Angleterre, il note expressément comme une des plus importantes : « la liberté illimitée de transporter toutes les espèces de marchandises d'un endroit du pays à l'autre, sans être obligé de rendre compte à aucun bureau public, sans avoir à essuyer des questions ou des examens d'aucune sorte. »

C'était déjà, malgré bien des survivances corporatives, la liberté essentielle du travail, de l'industrie et des échanges. Et, quant au régime féodal, s'il en subsistait encore quelques faibles traces en Écosse, on peut dire qu'il avait été presque entièrement éliminé dans l'ensemble de l'Angleterre, par tout le mouvement économique, en particulier par le mouvement de la vie rurale.

Sans doute, il restait bien en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle des rapports de féodalité, des liens de vassal à seigneur. Il y avait des domaines, des tenures qui devaient acquitter envers le seigneur un cens annuel.

Mais d'abord, les droits casuels, comme le droit de lods et ventes, qui pesaient si lourdement en France sur les transactions, avaient été dès longtemps abolis par un statut de Charles II. Ainsi, la propriété, même grevée d'un droit féodal annuel, pouvait être vendue et cédée sans payer aucun droit. De même le droit de retrait féodal, qui permettait pendant un certain temps à l'héritier du seigneur de racheter un fief aliéné, ne pesait pas sur la propriété anglaise. Ce régime plus libéral s'étendait aux colonies. Et il est, selon Adam Smith, une des causes de la supériorité des colonies anglaises.

« Dans toutes les colonies anglaises, les terres étant tenues à simple cens, cette nature de propriété facilite les aliénations, et le concessionnaire d'une grande étendue de terrain trouve son intérêt à en aliéner la plus grande partie le plus vite qu'il peut, en se réservant seulement une petite rente foncière... Les colonies françaises, il est vrai, sont régies par la cou-

tume de Paris qui est beaucoup plus favorable aux puinés, que la loi d'Angleterre, dans la succession des immeubles.

« Mais, dans les colonies françaises, si une partie quelconque d'un bien noble ou tenu à titre de foi et hommage est aliénée, elle reste assujettie pendant un certain temps à un droit de retrait ou rachat, soit envers l'héritier du seigneur, soit envers l'héritier de la famille et les plus gros domaines du pays sont tenus à fief, ce qui gêne nécessairement les aliénations. Or, dans une colonie nouvelle, une grande propriété sera bien plus promptement divisée par la voie de l'aliénation, que par celle de la succession. »

Enfin et surtout, le régime des grandes exploitations, des grandes fermes, s'était étendu depuis le xvie siècle à presque toute l'Angleterre. Thomas Morus a tracé, dans son *Utopie*, en quelques traits saisissants, le tableau de cette transformation sociale. A mesure que l'Angleterre s'industrialisait, qu'au lieu d'envoyer ses laines en Flandre, elle les exploitait et les tissait elle-même, les pâturages et l'élève du mouton se substituaient au labour et à la culture du blé.

Les travailleurs agricoles étaient appelés dans les manufactures, et de grands et riches fermiers gouvernant de vastes espaces, remplaçaient les petits tenanciers et les *métayers* ou colons partiaires d'autrefois. La culture et la propriété fermière passaient du mode féodal au mode capitaliste. Le régime féodal suppose que le seigneur ne peut pas exploiter lui-même ou par un fermier tout son domaine. Il en concède des parties à des tenanciers, qui deviennent de petits propriétaires, mais soumis à une multitude de redevances et enlacés d'innombrables liens. En un sens, si paradoxal que cela paraisse au premier abord, le régime féodal suppose la petite propriété. C'est la multiplicité même des petits propriétaires assujettis encore à des droits féodaux qui rendait en France la féodalité odieuse et intolérable. Là où, comme en Angleterre, les petites tenures sont absorbées par les grandes exploitations et les grands fermages, le principe féodal perd, pour ainsi dire, tout point d'application.

Le grand propriétaire même noble qui a délégué à un fermier, moyennant une rente, l'administration de son domaine, n'a aucun intérêt à le lier par des redevances féodales perpétuelles. Il a intérêt, au contraire, à ne conclure avec lui que des baux à terme ou tout au plus des baux à vie, de façon à pouvoir élever le fermage à mesure que s'élève la productivité du domaine et la rente de la terre.

Ainsi, le capitalisme industriel et agricole avait éliminé en Angleterre le régime féodal, avant qu'il fût balayé en France par le soulèvement des petits propriétaires; et c'est l'aristocratie anglaise elle-même qui, dans son propre intérêt, avait substitué la grande propriété foncière moderne et capitaliste au système ancien des tenures féodales. Le métayage même, qui n'est pas, à vrai dire, un contrat féodal, mais qui apparaît à Smith tout voisin du

contrat féodal parce qu'il empêche l'exploitation capitaliste et progressive du sol, avait été depuis longtemps écarté au profit du fermage.

« Aux cultivateurs serfs des anciens temps, dit Adam Smith dont l'œuvre est merveilleusement abondante en informations précises, succéda par degré une espèce de fermiers connus à présent en France sous le nom de *métayers*. On les nommait en latin *coloni partiarii*. *Il y a si longtemps qu'ils sont hors d'usage en Angleterre, que je ne connais pas à présent de mot anglais qui les désigne*. Le propriétaire leur fournissait la semence, les bestiaux et les instruments de labourage; en un mot, tout le capital nécessaire pour pouvoir cultiver la ferme.

« Le produit se partageait par égales portions entre le propriétaire et le fermier après qu'on en avait prélevé ce qui était nécessaire à l'entretien de ce capital, qui était rendu au propriétaire quand le fermier quittait la métairie ou en était renvoyé... Cependant il ne pouvait être de l'intérêt de cette espèce de cultivateurs, de consacrer à des améliorations ultérieures aucune partie du petit capital qu'ils pouvaient épargner sur leur part du produit, parce que le seigneur, sans y rien placer de son côté, aurait également gagné sa moitié dans ce surcroît de travail. La dîme qui n'est pourtant qu'un dixième du produit, est regardée comme un très grand obstacle à l'amélioration de la culture; par conséquent, un impôt qui s'élevait à la moitié devait y mettre une barrière absolue. Ce pouvait bien être l'intérêt du métayer de faire produire à la terre autant qu'elle pouvait rendre avec le capital fourni par le propriétaire, mais ce ne pouvait jamais être son intérêt d'y mêler quelque chose du sien propre.

« En France, où l'on dit qu'il y a cinq parties sur six, dans la totalité du royaume, qui sont encore exploitées par ce genre de cultivateurs, les propriétaires se plaignent que leurs métayers saisissent toutes les occasions d'employer leurs bestiaux de labour à faire des charrois, plutôt qu'à la culture, parce que, dans le premier cas, tout le produit qu'ils font est pour eux, et que dans l'autre, ils le font de moitié avec leur propriétaire. Cette espèce de tenanciers subsiste encore dans quelques endroits de chasse. On les appelle *Tenanciers à l'arc de fer*. Ces anciens tenanciers anglais qui, selon le baron Gilbert et le docteur Blackstone, doivent plutôt être regardés comme les *baillis* du propriétaire que comme des fermiers proprement dits, étaient vraisemblablement des tenanciers de la même espèce.

« A cette espèce de tenanciers succédèrent, quoique lentement et par degrés, les *fermiers* proprement dits, qui firent valoir la terre avec leur propre capital en payant au propriétaire une rente fixe. »

On reconnaît, dans ces pages d'Adam Smith, les idées générales qu'Arthur Young, lors de son voyage en France, appliquera à la culture et à la propriété françaises. Cette classe de fermiers, qui est allée toujours grandissant

en Angleterre depuis que les seigneurs, tentés par la séduction du luxe et de l'industrie des villes, ont licencié les suites féodales et cherché à obtenir de leurs terres le plus haut revenu net possible, a conquis peu à peu de la puissance et des garanties. Elle a prolongé la durée des baux de façon à s'abriter contre de trop brusques relèvements du fermage; elle a conquis, au moins pour une partie des siens, le droit politique, le droit de concourir à l'élection de la Chambre des Communes; elle a peu à peu, même en Écosse où la tradition féodale était le plus forte, élagué les services accessoires que le seigneur imposait d'abord, en sus des clauses capitales du bail, aux fermiers affligés encore d'un reste de vassalité. Elle a amené le fermage, débarrassé enfin de tout alliage féodal, à l'état purement capitaliste, à l'état de contrat. Elle a participé à la richesse croissante de l'agriculture, et c'est elle qui a constitué peu à peu presque tout le capital qui a donné à l'exploitation du sol toute sa puissance. Elle est devenue ainsi une des classes les plus influentes de l'État anglais.

Les garanties juridiques conquises par elle sur le domaine affermé étaient si fortes que, bien souvent, quand le propriétaire foncier voulait intenter une action en justice contre un tiers, auquel il reprochait une atteinte à sa propriété, ce n'est pas au nom de son droit de propriétaire qu'il intro duisait l'action, mais c'est au nom du droit du fermier intéressé, pour so exploitation, à l'intégrité et à la sécurité du domaine.

« Quand les fermiers ont un bail pour un certain nombre d'années, il peuvent quelquefois trouver leur intérêt à placer une partie de leur capital en amélioration nouvelle sur la ferme, parce qu'ils peuvent espérer de regagner cette avance, avec un bon profit, avant l'expiration du bail. Cependant la possession de ces fermiers fut elle-même pendant longtemps extrêmement précaire, et elle l'est encore dans plusieurs endroits de l'Europe. Ils pouvaient être légalement évincés de leur bail avant l'expiration du terme par un nouvel acquéreur, et en Angleterre même, par ce genre d'action simulée qu'on appelle action de *commun recouvrement*. S'ils étaient expulsés illégalement et violemment par leurs maîtres, ils n'avaient pour la réparation de cette injure, qu'une action très imparfaite. Elle ne leur faisait pas toujours obtenir d'être réintégrés dans la possession de la terre; mais on leur accordait seulement des dommages-intérêts qui ne s'élevaient jamais au niveau de leur perte réelle. En Angleterre même, le pays peut-être de l'Europe où l'on a eu le plus d'égard pour la classe des paysans, ce ne fut qu'environ dans la quatorzième année du règne d'Henri VII qu'on imagina l'*action d'expulsion*, par laquelle le tenancier obtient non seulement des dommages, mais la possession de la terre, et au moyen de laquelle il n'est pas nécessairement déchu de son droit par la décision incertaine d'une seule assise. Ce genre d'action a même été regardé comme tellement efficace que, dans la pratique moderne, quand le propriétaire est obligé d'intenter une action pour la possession de

sa terre, il est rare qu'il fasse usage des actions qui lui appartiennent proprement comme propriétaire, telles que le *writ de droit*, ou le *writ d'entrée*, mais il poursuit, au nom de son tenancier, par le *writ d'expulsion*. D'ailleurs, en Angleterre, un bail à vie de la valeur de 40 shillings (environ 40 francs) de rente annuelle est réputé *franche-tenure*, et donne au preneur du bail le droit de voter pour l'élection d'un membre du Parlement, et comme il y a une grande partie de la classe des paysans qui a des franches-tenures de



Gravure satirique anglaise contre Fox, ami de la Révolution et de la France.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

cette espèce, la classe entière se trouve traitée avec égard par les propriétaires, par rapport à la considération politique que ce droit lui donne. Je ne crois pas qu'on trouve en Europe, ailleurs qu'en Angleterre, l'exemple d'un tenancier bâtissant sur une terre dont il n'a point de bail, dans la confiance que l'honneur du propriétaire l'empêchera de se prévaloir d'une amélioration aussi importante. Ces lois et ces coutumes, si favorables à la classe des paysans, ont peut-être plus contribué à la grandeur actuelle de l'Angleterre que ces règlements de commerce tant prônés, à les prendre tous ensemble.

« La loi qui assure les baux les plus longs et les maintient contre quelque espèce de succession que ce soit, est, autant que je puis savoir, particu-

lière à la Grande-Bretagne. Elle fut introduite en Écosse dès l'année 1449, par une loi de Jacques II. Cependant les substitutions ont beaucoup nui à l'influence salutaire que cette loi eût pu avoir, les grevés de substitution étant en général incapables de faire des baux pour un long terme d'années, souvent même pour plus d'un an. Un acte du Parlement a dernièrement relâché tant soit peu leurs liens à cet égard, mais il subsiste encore trop de gêne. »

L'acte de 1449, qui a été appelé la *Grande charte* des agriculteurs d'Écosse, stipule en effet ceci :

« Il est ordonné, pour la sûreté et l'avantage du pauvre peuple qui cultive la terre, que ceux et tous autres qui auront pris ou prendront à l'avenir de la terre des mains des seigneurs, et qui auront des termes et baux, dans le cas où les seigneurs vendraient ou aliéneraient cette terre ou terres, ceux-là, les preneurs, garderont leurs baux jusqu'à la fin de leurs termes, en quelque main que la terre passe, pour la même rente qu'ils l'avaient reçue. »

Et en ce qui concerne les substitutions, le Statut récent de la dixième année de George III permet au possesseur d'un bien grevé de substitution d'accorder des baux pour un nombre quelconque d'années, n'excédant pas trente et un ans, ou pour quatorze ans et une vie existante, ou pour deux vies existantes, pourvu que dans les baux pour deux vies le fermier soit tenu d'exécuter certaines améliorations spécifiées dans l'acte. Le Statut permet aussi les baux de quatre-vingt-dix-neuf ans, à condition de bâtir. On voit quelle solide base toutes ces dispositions donnaient au droit du fermier et à son industrie.

« D'ailleurs, continue Adam Smith, en Écosse, comme aucune tenure à bail ne donne de vote pour élire un membre du Parlement, la classe des paysans est, sous ce rapport, moins considérée par les propriétaires qu'elle ne l'est en Angleterre. Dans les autres endroits de l'Europe, quoiqu'on ait trouvé convenable d'assurer les tenanciers contre les héritiers et nouveaux acquéreurs, le terme de leur sûreté resta toujours borné à une période fort courte; en France, par exemple, il fut borné à neuf ans, à compter du commencement du bail. A la vérité, il a été dernièrement étendu, dans ce pays, jusqu'à vingt-sept ans, période encore trop courte pour encourager un fermier à faire les améliorations les plus importantes. Les propriétaires des terres étaient anciennement les législateurs dans chaque coin de l'Europe. Aussi les lois relatives aux biens fonds furent toutes calculées sur ce qu'ils supposaient être l'intérêt du propriétaire. Ce fut pour son intérêt qu'on imagina qu'un bail passé par un de ses prédécesseurs ne devait pas l'empêcher, pendant un long terme d'années, de jouir de la pleine valeur de sa terre. L'avarice et l'injustice voient toujours mal et elles ne prévirent pas combien un tel règlement mettrait d'obstacles à l'amélioration de la terre, et par là nuirait, à la longue, au véritable intérêt du propriétaire.

« De plus, les fermiers, outre le payement du fermage, étaient censés obligés, envers leur propriétaire, à une multitude de services qui étaient rarement ou spécifiés par le bail ou déterminés par quelque règle précise, mais qui l'étaient seulement par l'usage et la coutume du manoir ou de la baronnie. Ces services, étant presque entièrement arbitraires, exposaient le fermier à une foule de vexations. En Écosse, le sort de la classe des paysans s'est fort amélioré dans l'espace de quelques années, au moyen de l'abolition de tous les services qui ne seraient pas expressément stipulés par le bail.

« Les services publics auxquels les paysans étaient assujettis n'étaient pas moins arbitraires que ces services privés. Les corvées pour la confection et l'entretien des grandes routes, servitude qui subsiste encore, je crois, partout, avec des degrés d'oppression différents dans les différents pays, n'étaient pas les seuls qu'ils eussent à supporter. Quand les troupes du roi, quand sa maison ou ses officiers venaient à passer dans quelques campagnes, les paysans étaient obligés de les fournir de chevaux, de voitures et de vivres au prix que fixait le pourvoyeur. *La Grande-Bretagne est, je crois, la seule monarchie de l'Europe où ce dernier genre d'oppression a été totalement aboli.* Il subsiste encore en France et en Allemagne...

« Il n'y avait pas moins d'arbitraire et d'oppression dans les impôts auxquels ils étaient assujettis. Quoique les anciens seigneurs fussent très peu disposés à donner eux-mêmes à leur souverain des aides en argent, ils lui accordaient facilement la faculté de *tailler*, comme ils l'appelaient, leurs tenanciers, et ils n'avaient pas assez de connaissance pour sentir combien leur revenu personnel devait s'en trouver affecté en définitive. La *taille*, telle qu'elle subsiste encore en France, peut donner l'idée de cette ancienne manière de tailler. C'est un impôt sur les produits présumés du fermier, qui s'évaluent d'après le capital qu'il a sur sa ferme. L'intérêt de celui-ci est donc de paraître en avoir le moins possible, et par conséquent, d'en employer aussi peu que possible à la culture, et point du tout en améliorations. Si un fermier français peut jamais venir à accumuler un capital, la taille équivaut presque à une prohibition d'en faire jamais emploi sur la terre. De plus, cet impôt est réputé déshonorant pour celui qui y est sujet, et il le met au-dessous du rang, non seulement d'un gentilhomme, mais même d'un bourgeois, et tout homme qui afferme les terres d'autrui y devient sujet. Il n'y a pas de gentilhomme ni même de bourgeois possédant un capital qui veuille se soumettre à cette dégradation. Aussi, non seulement cet impôt empêche que le capital qu'on gagne sur la terre ne soit jamais employé à la bonifier, mais même il détourne de cet emploi tout autre capital. *Les anciennes dîmes et quinzièmes si fort en usage autrefois en Angleterre, en tant qu'elles portaient sur la terre, étaient, à ce qu'il semble, des impôts de la même nature que la taille.* »

Ainsi donc, encore une fois et tous ces passages d'Adam Smith le dé-

montrent surabondamment), les cultivateurs anglais, qui ne payaient plus ou presque plus de redevances féodales; qui étaient affranchis de la plupart des corvées pesant sur le paysan de France; qui ne payaient plus ni la taille, ni la dîme, ni le quinzième, ni en général aucun impôt auquel toutes les classes de la nation ne fussent également soumises, et qui étaient protégés par le système des très longs baux contre l'arbitraire du propriétaire, ne pouvaient opposer à l'ordre social de leur temps et de leur pays aucun des griefs qu'élevaient si violemment les paysans de France.

Les cahiers signés dans la plupart des paroisses rurales par les paysans français n'auraient presque pas eu de sens pour les paysans anglais. Et pour marquer d'un dernier trait la différence, on se rappelle qu'en France, dans les cahiers, les plaintes des paysans étaient dirigées aussi bien contre les gros fermiers, accusés d'accaparer la terre, que contre le noble. Ce sont là des griefs propres à ces pays de petite culture, où les modestes exploitants abondent et où ils voient avec colère les tentatives d'un petit nombre de grands entrepreneurs de culture pour absorber plusieurs petites exploitations. En Angleterre, au contraire, toute l'agriculture reposait sur le système des grandes fermes, des grandes exploitations à allure capitaliste, et les rares petits tenanciers, groupés autour des grands fermiers, n'avaient pas même la pensée de protester contre ce système qui était devenu la forme dominante et presque exclusive de la production agricole.

Ce n'est pas, certes, que les fermiers n'eussent bien des griefs contre les grands propriétaires nobles. D'abord, malgré la longue durée des baux, les seigneurs trouvaient bien le moyen d'élever le fermage. Et ils procédaient parfois, à l'expiration du bail, à un relèvement d'autant plus sensible que le fermage était resté immuable pendant de longues années. De là de fréquents conflits, et, de la part de beaucoup de fermiers, de vives plaintes. De plus, l'optimiste peinture faite par Adam Smith du progrès politique et social de la classe des fermiers laisse dans l'ombre bien des souffrances et des misères. Ce n'est qu'au prix de longues luttes, ce n'est qu'après avoir subi bien des vexations que les fermiers obtenaient, par exemple (et ils ne l'obtenaient pas tous), que les services accessoires et d'ordre féodal dont le bail était grevé obscurément fussent éliminés.

C'est d'un accent douloureux et profond que le grand poète écossais Burns chante les douleurs des fermiers et des paysans d'Écosse, leur dure vie de labeur et de sujétion. Souvent encore, malgré l'évolution générale de l'Angleterre du féodalisme au capitalisme, la puissance féodale et la puissance capitaliste se doublaient l'une l'autre pour accabler le pauvre paysan. Il était tenu aux redevances élevées, croissantes, que suppose le régime du fermage, et il subissait en même temps les innombrables servitudes de détail dont se composait jadis la vassalité. Mais, malgré tout, il était impossible de dresser un cahier général de ces doléances. Les restes de féodalité ne subsistaient

plus que comme des usages décroissants et que l'évolution économique elle-même réduisait chaque jour. Si donc les fermiers anglais ou écossais avaient eu à formuler des revendications sociales, ce n'est plus contre les rapports de vassal à suzerain qu'ils auraient pu s'élever : c'est contre les rapports de fermier à propriétaire. Il ne restait donc à poser aux cultivateurs anglais, quand éclatait la Révolution française, que la question même de la propriété de la terre.

Mais demander ou la suppression des fermages, ou même leur réduction notable par l'intervention de l'Etat, c'était ou abolir la propriété individuelle du sol ou en préparer l'abolition. Or à ce communisme agraire les fermiers anglais n'étaient aucunement préparés. Ni ils n'avaient assez d'audace d'esprit pour nier le droit même de propriété, ni leur intérêt ne les y disposait. S'ils n'étaient pas les propriétaires de la terre, ils étaient les propriétaires de l'important capital appliqué à la terre, et le communisme du sol aurait aussi bien résorbé la puissance capitaliste du fermier que le droit du propriétaire terrier. Si la propriété de la terre avait été enlevée aux propriétaires d'alors, comment les fermiers auraient-ils pu exclure du droit nouveau de la propriété commune leurs salariés, les ouvriers de ferme?

Les fermiers ne pouvaient songer à se substituer purement et simplement à leur propriétaire, au grand seigneur foncier. Ils pouvaient donc seulement continuer la lutte commencée depuis des siècles, obtenir des baux plus longs, résister le plus possible aux augmentations de fermage; mais cet effort, qui avait déjà donné des résultats heureux, ne ressemblait en rien à ces vastes revendications qui, comme celles des paysans révolutionnaires de France, portaient sur tout un régime. A ébranler le droit de propriété, qui n'était plus recouvert comme en France de toute la végétation féodale, qui était comme à découvert, ils risquaient d'exciter les convoitises des prolétaires ruraux, de tous les ouvriers des fermes dont, dès les premiers jours de la Révolution française, ils épient avec inquiétude, comme nous le verrons, les dispositions d'esprit. D'ailleurs, la grande aristocratie foncière apparaissait souvent aux fermiers comme leur alliée et leur sauvegarde. C'est par elle, c'est par l'influence politique décisive encore qu'elle avait au Parlement, que les fermiers étaient assurés de voir leur blé, leur bétail protégés contre les importations étrangères. Et ils se seraient crus perdus sans ces lois protectionnistes. Ainsi il était impossible de déterminer dans les campagnes d'Angleterre un mouvement de revendication et de révolution.

Dans l'ordre économique et social, la bourgeoisie industrielle non plus n'avait rien à demander. Elle était dotée de tous les organes nécessaires à la croissance capitaliste. Elle avait des primes, des monopoles, un champ immense d'exploitation dans les colonies et le marché extérieur, une influence décisive sur un Parlement oligarchique, mais qui ne résistait jamais à la pression des grands intérêts. Elle n'avait pas à demander, comme la bour-

geoisie française, le contrôle du budget. Elle l'avait, au moins dans la mesure où il convenait à ses intérêts de caste, à sa fraction la plus puissante et la plus riche. Elle n'avait pas à demander non plus la libre circulation intérieure des produits et des marchandises : elle l'avait. Et ce n'est certes pas pour détruire ce qui restait encore du système corporatif qu'elle pouvait se soulever ou agiter l'opinion.

D'abord, en France même, la question des corporations industrielles n'aurait certes pas suffi à provoquer un vif mouvement. C'est plutôt par un attachement théorique au principe de « la liberté du travail », que par une haine décidée des corporations que plusieurs cahiers en demandaient la disparition. Au fond, comme on l'a vu par la pétition de beaucoup de marchands et fabricants de Paris, une grande partie de la bourgeoisie industrielle et marchande avait peur de l'absolue liberté commerciale. Il lui semblait qu'à ne plus imposer par la loi, sanctionnant les statuts des corporations, une assez longue durée d'apprentissage, on risquait de gâcher tous les métiers. Il lui semblait aussi que la concurrence sans frein avilirait tous les prix, et ce n'étaient pas seulement ceux qui étaient en possession de la maîtrise qui redoutaient l'inconnu de la concurrence illimitée. Ceux qui, péniblement, obscurément, se préparaient à l'acquérir, redoutaient d'avance une diminution des garanties dont ils espéraient jouir, des privilèges auxquels un jour ils auraient part. Chez les ouvriers aussi, qui craignaient que l'abaissement des salaires fût la suite de l'absolue liberté du travail et de la concurrence de la main-d'œuvre, il y avait bien des hésitations et des appréhensions. Qu'on se rappelle seulement l'article de Marat. Aussi bien, le privilège corporatif ne s'étendait ni à toutes les régions ni à toutes les industries, et quand un manufacturier voulait s'établir hors des cadres de la corporation, fonder une industrie nouvelle, il en obtenait aisément dispense.

A plus forte raison dans cette Angleterre capitaliste, où le régime corporatif avait dû se réduire, en fait, et s'assouplir pour se prêter à la croissance d'industries nouvelles et variées, il ne constituait plus une entrave capable d'irriter les intérêts. Il apparaissait au contraire à beaucoup comme un frein utile qui empêchait l'universelle concurrence capitaliste de s'enfiévrer, de s'emporter à de funestes excès. Il suffit de lire avec soin le chapitre *des Salaires et des Profits*, où Adam Smith combat le régime corporatif, pour se rendre compte de toutes les restrictions que ce régime avait déjà subies, des issues toujours plus larges qui s'ouvraient à l'esprit d'entreprise et à l'audace individuelle.

« *Le privilège exclusif* d'un corps de métier restreint nécessairement la concurrence, dans la ville où il est établi, à ceux auxquels il est libre d'exercer ce métier. Ordinairement, la condition requise pour obtenir cette liberté est d'avoir fait son apprentissage sous un maître ayant qualité pour cela. Les statuts de la corporation règlent quelquefois le nombre d'apprentis qu'il est

permis à un maître d'avoir, et presque toujours le nombre d'années que doit durer l'apprentissage. Le but de ces règlements est de restreindre la concurrence à un nombre d'individus beaucoup moindre que celui qui, sans cela, embrasserait cette profession. La limitation du nombre des apprentis restreint directement la concurrence, la longue durée de l'apprentissage la restreint d'une manière plus indirecte, en augmentant les frais de l'éducation industrielle.

« A Sheffield, un statut de la corporation interdit à tout maître coutelier d'avoir plus d'un apprenti à la fois. A Norwich et à Norfolk aucun maître tisserand ne peut avoir plus de deux apprentis, sous peine d'une amende de 5 livres par mois envers le roi. Dans aucun endroit de l'Angleterre ou des colonies anglaises, un maître chapelier ne peut avoir plus de deux apprentis, sous peine de 5 livres d'amende par mois, applicables moitié au roi, moitié au dénonciateur. Quoique ces deux derniers règlements aient été confirmés par une loi du royaume, ils n'ont pas moins été dictés par ce même esprit de corporation qui a imaginé le statut de Sheffield. A peine les fabricants d'étoffes de soie à Londres ont-ils été une année érigés en corporation, qu'ils ont porté un statut qui défendait à tout maître d'avoir plus de deux apprentis à la fois : *il a fallu un acte exprès du Parlement pour casser ce statut.* »

Toutes ces dispositions limitant le nombre des apprentis et fixant un minimum d'apprentissage apparaissent à Smith comme une violation du droit.

« La plus sacrée et la plus inviolable de toutes les propriétés est celle de son propre travail, parce qu'elle est la forme originaire de toutes les autres propriétés. (On reconnaît là le préambule du fameux édit de Turgot, qui essaya d'appliquer en France les théories de Smith.) Le patrimoine du pauvre est dans sa force et dans l'adresse de ses mains ; et l'empêcher d'employer cette force et cette adresse de la manière qu'il juge la plus convenable, tant qu'il ne porte de dommage à personne, est une violation manifeste de cette propriété légitime. C'est une usurpation criante sur la liberté légitime, tant de l'ouvrier que de ceux qui seraient disposés à lui donner du travail ; c'est empêcher tout à la fois l'un de travailler à ce qu'il juge à propos, l'autre d'employer qui bon lui semble. »

Mais, en fait, pour les industries où la limitation du nombre des apprentis aurait eu des inconvénients trop graves, le Parlement cassait les statuts restrictifs des corporations. Il ne les tolérait sans doute que dans les industries qui semblaient avoir atteint un certain équilibre. Et les corporations elles-mêmes, au témoignage de Smith, ne le limitaient que *quelquefois*. Il était impossible en effet, que pour empêcher la concurrence future des apprentis qui deviendraient « ouvriers », et s'établiraient à leur compte, les corporations arrêtassent elles-mêmes le recrutement de la main-d'œuvre dans les industries en voie de croissance. Elles se seraient ainsi retranché à elles-

mêmes une grande part d'activité et de bénéfices. Ainsi la limitation du nombre des apprentis, contrariée souvent par l'intérêt direct des corporations elles-mêmes ou empêchée par un acte du Parlement, ne fonctionnait guère qu'à titre exceptionnel, là où la production semblait avoir atteint un niveau assez constant.

Il était beaucoup plus ordinaire aux corporations de déterminer la durée de l'apprentissage, et Smith nous dit qu'elle paraît avoir été fixée anciennement, dans toute l'Europe, au terme de sept ans. Mais, ce n'était là, comme le reconnait Smith lui-même, qu'une restriction indirecte de la liberté d'industrie. Sans doute, cette longueur de l'apprentissage semble excessive : et elle rendait l'accès de l'industrie plus malaisé. Mais d'abord, rien ne démontre qu'il n'y ait pas eu là une sorte de préjugé public, indépendant des calculs égoïstes des corporations. Il se peut très bien qu'à défaut des statuts, l'opinion et l'usage eussent imposé aux futurs « ouvriers », à ceux qui avaient l'ambition de devenir des « maîtres », un apprentissage assez long. C'était une garantie qu'à tort ou à raison le public leur eût demandée et qu'ils se seraient crus tenus à lui offrir. Dans tous les pays industriels l'habitude des longs apprentissages a survécu longtemps aux règlements corporatifs, et il ne serait pas surprenant qu'elle prévalût de nouveau.

En tout cas, si ce terme de sept ans était excessif, il n'ajoutait pas beaucoup à la durée qui aurait été fixée à ce moment en beaucoup d'industries par la seule force de la coutume. Et ceux qui s'engageaient pour arriver à la maîtrise dans ce long défilé de l'apprentissage, savaient que la dépense de temps faite d'abord par eux n'était qu'une avance, qui leur était ensuite remboursée en quelque façon par les garanties qu'ils trouvaient à leur tour dans ce régime.

Enfin, la jurisprudence avait singulièrement restreint le champ d'application des règlements sur l'apprentissage.

« Le statut de la cinquième année d'Élisabeth, appelé communément le *statut des apprentis*, décida que nul ne pourrait à l'avenir exercer aucun métier, profession, ou art pratiqué alors en Angleterre, à moins d'y avoir fait préalablement un apprentissage de sept années au moins; et ce qui n'avait été jusque-là que le statut de quelques corporations particulières devint la loi générale et publique de l'Angleterre, pour tous les métiers établis dans *les villes de marché;* car, quoique les termes de la loi soient très généraux et semblent renfermer sans distinction la totalité du royaume, cependant en l'interprétant, on a limité son effet aux *villes de marché* seulement, et on a tenu que dans les villages une même personne pouvait exercer plusieurs métiers différents, sans avoir fait un apprentissage de sept ans pour chacun. »

Cette rigueur de l'apprentissage suppose, en effet, la spécification exacte des métiers et une division du travail assez poussée. Là où, comme dans le

village ou bien les industries rudimentaires, un même ouvrier doit faire des besognes très diverses, il est impossible d'exiger l'apprentissage spécial de



A LIMITED MONARCHY, or the NEGATIVE power of France Surrounded by the patriotic Furies of the 20 Ult°

Une monarchie limitée ou le pouvoir négatif en France entourée par les furies patriotiques du 20 écoulé.



AN UNLIMITED DEMOCRACY, or the ACTIVE power of France Reconciling contending Parties by a General HUG on the Map

Une démocratie illimitée ou le pouvoir exécutif de la France réconciliant les partis ennemis dans un embrassement général le 7 ct.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

chacune d'elles. En revanche, si l'apprentissage spécial suppose la division du travail, on peut se demander aussi s'il ne la favorise pas et ne la consolide pas. Deux branches de la production qui se sont séparées par le progrès de l'industrie ne peuvent plus se rejoindre et se confondre quand à chacune

d'elle correspond un long apprentissage spécialisé. C'est comme un cran de sûreté qui empêche le retour d'une industrie différenciée vers la confusion primitive.

Mais surtout, ce qui montre bien que l'Angleterre avait su échapper aux prises étroites du régime corporatif, c'est que, par une interprétation d'une littéralité bien habile, la jurisprudence n'appliqua le statut d'Élisabeth sur les sept années d'apprentissage, qu'aux industries existant au moment même du statut. Or, depuis le XVI[e] siècle, d'innombrables industries nouvelles avaient surgi :

« De plus, par une interprétation rigoureuse des termes du statut, *on en a limité l'effet aux métiers seulement qui étaient établis en Angleterre avant la cinquième année d'Élisabeth; et on ne l'a jamais étendu à ceux qui y ont été introduits depuis cette époque*. Cette limitation a donné lieu à plusieurs distinctions qui, considérées comme règlement de police sont bien ce qu'on peut imaginer de plus absurde. Par exemple, on a décidé qu'un *carrossier* ne pouvait faire ni par lui-même ni par des ouvriers employés par lui à la journée, les roues de ses carrosses, mais qu'il était tenu de les acheter d'un maître *ouvrier en roues*, ce dernier métier étant pratiqué en Angleterre antérieurement à la cinquième année d'Élisabeth. Mais l'*ouvrier en roues*, sans avoir jamais fait d'apprentissage chez un *ouvrier en carrosses*, peut très bien faire des carrosses, soit par lui-même, soit par des ouvriers à la journée, le métier d'*ouvrier en carrosses* n'étant pas compris dans le statut, parce qu'à cette époque il n'était pas pratiqué en Angleterre. *Il y a pour la même raison un grand nombre de métiers dans les industries de Manchester, Birmingham et Wolverhampton qui, n'ayant pas été exercés en Angleterre antérieurement à la cinquième année d'Élisabeth, ne sont pas compris dans le statut.* »

Adam Smith aurait pu citer, sans doute, beaucoup d'autres règlements « absurdes », comme celui des ouvriers en carrosses et des ouvriers en roues. Mais, c'est au prix de ces absurdités de détail que l'histoire évolue. L'Angleterre avait maintenu pour ses anciennes et traditionnelles industries, pour celles qui ne s'étaient pas renouvelées entièrement, la protection du régime corporatif. Mais elle en avait affranchi les industries nouvelles, les métiers qui avaient surgi précisément depuis qu'elle était entrée dans la période industrielle et capitaliste. Il était inévitable qu'aux points de rencontre et de contact des deux régimes, il y eût des combinaisons étranges et des anomalies. Mais qu'étaient ces bizarreries à côté de la force que donnait à l'industrie anglaise ce double caractère de tradition et d'adaptation, cette souplesse à permettre les audaces nouvelles, sans briser d'emblée la solidité des cadres anciens ?

Mais en limitant l'application du système corporatif aux métiers antérieurs à la cinquième année d'Élisabeth et à la période de grande productivité,

l'Angleterre n'affranchissait pas seulement de toute entrave les métiers nouveaux. Elle proclamait encore la déchéance morale et sociale du régime corporatif, qui ne s'appliquait plus qu'aux forces du passé, et ne pénétrait pas dans la sphère toujours accrue du capitalisme moderne. Et c'est chose remarquable que les cités qui seront au XIXe siècle le foyer de l'industrie anglaise la plus progressive et la plus hardie, Manchester, Birmingham, fussent déjà, pour la plus grande part des métiers qui croissaient dans leur sein, affranchies de l'étroite tutelle corporative. C'est le premier et déjà vigoureux essor du capitalisme illimité.

Déjà, et bien plus qu'en France, l'industrie minière, l'extraction du charbon de terre jouent en Angleterre un rôle très grand. Et elle est tout à fait en dehors du système corporatif. On devine, rien qu'à la place qu'elle tient dans l'œuvre d'Adam Smith, son importance croissante. Il en parle à propos de la « rente de la terre ». Il en parle encore à propos des « salaires et profits ».

« Dans quelques endroits de l'intérieur de l'Angleterre, spécialement dans le comté d'Oxford, il est d'usage, même chez les gens du peuple, de mêler le bois et le charbon ensemble dans le foyer : là par conséquent, il ne peut y avoir une grande différence entre la dépense de ces deux sortes de chauffage.

« Le charbon dans les pays à mines de charbon est pourtant fort au-dessous de ce prix extrême, sans cela il ne pourrait pas supporter un transport éloigné, par terre ni même par eau. On ne pourrait en vendre qu'une petite quantité, et les maîtres charbonniers et propriétaires des mines trouvent bien mieux leur compte *à en vendre une grande quantité* à quelque chose au-dessus du plus bas prix, qu'une petite quantité au prix le plus élevé. En outre, le prix de la mine de charbon la plus féconde règle le prix du charbon pour toutes les autres mines de son voisinage. Le propriétaire et l'entrepreneur trouvent tous deux qu'ils peuvent se faire, l'un une plus forte rente, l'autre un plus gros profit en vendant à un prix un peu inférieur à celui de leurs voisins. Les voisins sont bientôt obligés de vendre au même prix, quoiqu'ils soient moins en état d'y suffire, et quoique ce prix aille toujours en décroissant et leur enlève même quelquefois toute leur rente et tout leur profit. Quelques exploitations se trouvent alors complètement abandonnées, d'autres ne rapportent plus de rente, et ne peuvent plus être continuées que par le propriétaire de la mine.

« Le prix le plus bas auquel le charbon de terre puisse se vendre pendant un certain temps est, comme celui de toutes les autres marchandises, le prix qui est simplement suffisant pour remplacer, avec ses profits ordinaires, le capital employé à le faire venir au marché. A une mine dont le propriétaire ne retire pas de rente, et qu'il est obligé d'exploiter lui-même

ou d'abandonner tout à fait, le prix du charbon doit en général approcher beaucoup de ce prix.

« La rente, quand le charbon en rapporte une, compose pour l'ordinaire une plus petite portion du prix qu'elle ne le fait dans la plupart des autres productions de la terre. La rente d'un bien à la surface de la terre s'élève communément à ce qu'on suppose être le tiers du produit total, et c'est pour l'ordinaire une rente fixe et indépendante des variations accidentelles de la récolte. Dans les mines de charbon, un cinquième du produit total est une très forte rente; un dixième est la rente ordinaire, et cette rente est rarement fixe, mais elle dépend des variations accidentelles dans le produit. Ces variations sont si fortes que, dans un pays où les propriétés foncières sont vendues à un prix modéré, au denier trente, c'est-à-dire moyennant trente années de revenus, une mine de charbon vendue au denier dix est réputée vendue à un bon prix.

« La valeur d'une mine de charbon pour son propriétaire dépend souvent autant de sa situation que de sa fécondité. Celle d'une mine métallique dépend davantage de sa fécondité et moins de sa situation. Les métaux même grossiers, et à plus forte raison les métaux précieux, quand ils sont séparés de leur gangue, ont assez de valeur pour pouvoir en général supporter les frais d'un long transport par terre, et du trajet le plus lointain par mer. Leur marché ne se borne pas aux pays voisins de la mine, mais il s'étend au monde entier. Le cuivre du Japon est un des articles du commerce de l'Europe. Le fer d'Espagne est un de ceux du commerce du Pérou et du Chili; l'argent du Pérou s'ouvre un chemin non seulement jusqu'en Europe, mais encore de l'Europe à la Chine. Au contraire, le prix des charbons du Westmoreland et du Shrepshire ne peut influer que sur leur prix à Newcastle, et leur prix dans le Lyonnais n'exercera sur celui des premiers aucune espèce d'influence. Les produits de mines de charbon aussi distantes ne peuvent se faire concurrence l'un à l'autre. »

Evidemment, c'est à peine le début de l'industrie des mines. Le charbon de terre, la houille, n'est guère employé que pour le chauffage. Ses grands usages industriels s'annoncent à peine. Mais la houille apparaît dès lors comme un moyen de suppléer dans le chauffage le bois dévoré par les manufactures. Certes l'Angleterre était infiniment loin d'avoir et la production houillère énorme et l'immense prolétariat minier qu'elle a aujourd'hui. L'attention des économistes, des hommes d'État anglais commençait pourtant à se porter sur les ouvriers des mines, qui donnaient déjà à la classe ouvrière anglaise l'exemple des hauts salaires.

« Quand l'incertitude de l'occupation se trouve réunie à la fatigue, au désagrément et à la malpropreté de la besogne, alors elle élève quelquefois les salaires du travail le plus grossier au-dessus de ceux du métier le plus difficile. Un charbonnier des mines, qui travaille à la pièce, passe pour *ga-*

gner communément à Newcastle environ le double et, dans beaucoup d'endroits de l'Ecosse, le triple des salaires du travail du manœuvre. Ce taux élevé provient entièrement de la dureté, du désagrément et de la malpropreté de la besogne. *Dans la plupart des cas cet ouvrier peut être occupé autant qu'il le veut.* Le métier des déchargeurs de charbon à Londres égale presque celui des charbonniers pour la fatigue, le désagrément et la malpropreté; mais l'occupation de la plupart d'entre eux est nécessairement très peu constante, à cause de l'irrégularité dans l'arrivée des bâtiments de charbon. Si donc les charbonniers des mines gagnent communément le double et le triple des salaires du manœuvre, il ne doit pas sembler déraisonnable que les déchargeurs de charbon gagnent quatre et cinq fois la valeur de ces mêmes salaires. *Aussi, dans les recherches que l'on fit il y a quelques années sur le sort de ces ouvriers, on trouva que sur le pied auquel on les payait alors, ils pouvaient gagner 6 à 10 shillings par jour* (un peu plus de 6 à 10 francs); *or 6 shillings sont environ le quadruple des salaires du simple travail à Londres.* »

Mais ce n'est pas seulement tous les métiers créés après le statut d'Élisabeth, ou les grandes industries en croissance, comme celle des mines, qui échappaient aux prises du régime corporatif. C'étaient aussi toutes les entreprises par actions, et elles se multipliaient. Il semble même à Adam Smith que le développement des sociétés ou compagnies par actions était parfois excessif et s'appliquait à des objets qui relevaient plutôt de l'industrie personnelle. Il caractérise la société par actions avec une grande netteté. Le capitalisme anglais est doté dès lors d'un de ses organes essentiels.

« Les Compagnies par actions, établies ou par charte royale ou par acte du Parlement, diffèrent, à beaucoup d'égards, non seulement des compagnies privilégiées, mais même des sociétés particulières de commerce.

« Premièrement, dans une société particulière, aucun associé ne peut, sans le consentement de la société, transporter sa part d'associé à une autre personne, ou introduire un nouveau membre dans la société. Cependant chaque membre peut, après un avertissement convenable, se retirer de l'association et demander le payement de sa portion dans les fonds communs de la société. Dans une société par actions, au contraire, aucun membre ne peut demander à la compagnie le payement de sa part, mais chaque membre peut, sans le consentement de la compagnie, céder sa part d'associé à une autre personne, et par là introduire dans la compagnie un nouveau membre. La valeur d'une part ou action dans une société de ce genre est toujours le prix qu'on en trouve sur la place, et ce prix peut être, sans nulle proportion, au-dessus ou au-dessous de la somme pour laquelle le propriétaire est crédité dans les fonds de la compagnie.

« Secondement, dans une société particulière de commerce, chaque associé est obligé aux dettes de la société pour toute l'étendue de sa fortune.

Dans une compagnie par actions, au contraire, chaque associé n'est obligé que jusqu'à concurrence de sa part d'associé.

« Le commerce d'une compagnie par actions est toujours conduit par un corps de directeurs, et, à la vérité, ce corps est souvent sujet, sous beaucoup de rapports, au contrôle de l'assemblée générale des propriétaires (des actionnaires). *Mais la majeure partie de ces propriétaires ont rarement la prétention de rien entendre aux affaires de la compagnie, mais bien plutôt, quand l'esprit de faction ne vient pas à régner entre eux, tout ce qu'ils veulent, c'est de ne se donner aucun souci là-dessus, et de toucher seulement l'année ou les six mois de dividende*, tels que la direction juge à propos de les leur donner, et dont ils se tiennent toujours contents. L'avantage de se trouver absolument délivré de tout embarras et de tout risque au delà d'une somme limitée, encourage beaucoup de gens (qui, sous aucun rapport, ne voudraient hasarder leur fortune dans une société particulière), à prendre part au jeu des compagnies par actions. Aussi ces sortes de compagnies attirent à elles des fonds beaucoup plus considérables que le commerce ne peut se flatter d'en réunir. Le capital de la Compagnie de la mer du Sud se trouva monter une fois à plus de 33 millions 800 mille livres sterling (plus de 700 millions de francs). Le capital, portant dividende, de la Banque d'Angleterre, monte actuellement à 10 millions 780 mille livres (environ 250 millions de francs). »

A dire vrai, c'est surtout aux entreprises de commerce étranger que s'appliquait le régime des compagnies par actions (Compagnie royale d'Afrique, Compagnie de la baie d'Hudson, Compagnie de la mer du Sud, Compagnie des Indes orientales).

« Un auteur français, très distingué par ses connaissances en économie politique, l'abbé Morellet, donne la liste de cinquante-cinq compagnies par actions qui se sont établies en divers endroits de l'Europe depuis 1600, et qui, selon lui, ont toutes failli par les vices de leur administration, quoiqu'elles eussent des privilèges exclusifs. »

Adam Smith s'efforce de limiter très étroitement l'emploi des sociétés par actions. Mais il est visible qu'elles dépassaient ces limites et qu'elles commençaient à s'appliquer aux affaires proprement industrielles, même à celles qui offraient de grands aléas.

« Les seuls genres d'affaires qu'il paraît possible, pour une compagnie par actions, de suivre avec succès, sans privilège exclusif, ce sont celles dont toutes les opérations peuvent être réduites à ce qu'on appelle une routine, ou à une telle uniformité de méthode qu'elles n'admettent que peu ou point de variation. De ce genre sont : 1° le commerce de la banque ; 2° celui des assurances contre l'incendie et contre les risques de mer et de capture en temps de guerre ; 3° l'entreprise de la construction et de l'entretien d'un canal na-

vigable; et 4° une entreprise qui est du même genre, celle d'amener de l'eau pour la provision d'une grande ville.

« Quoique les principes du commerce de banque puissent paraître tant soit peu abstraits et compliqués, cependant la pratique est susceptible d'en être réduite a des pratiques constantes. Se départir une seule fois de ces règles en conséquence de quelque spéculation séduisante qui offre l'appât d'un gain extraordinaire, est une chose presque toujours extrêmement dangereuse, et très souvent funeste à la compagnie de banque qui s'y expose. Mais la constitution d'une compagnie par actions rend, en général, ces compagnies plus fortement attachées aux règles qu'elles se sont faites, mieux qu'aucune société particulière. Aussi les principales compagnies de banque de l'Europe sont-elles des compagnies d'actionnaires, dont plusieurs conduisent très heureusement leurs affaires sans aucun privilège exclusif. Le seul dont jouisse la Banque d'Angleterre consiste à ce qu'aucune autre compagnie de banque en ce royaume ne peut être composée de plus de six personnes. Les deux banques d'Edimbourg sont des compagnies par actions, sans aucun privilège exclusif.

« Quoique la valeur des risques, soit du feu, soit des pertes par mer ou par capture ne puisse guère se calculer peut-être bien exactement, néanmoins elle est susceptible d'une évaluation en gros qui fait qu'on peut, à un certain point, l'assujettir à une méthode et à des règles précises. Par conséquent, le commerce d'assurance peut être fait avec succès par une compagnie par actions, sans aucun privilège exclusif. La compagnie d'assurance de la ville de Londres et celle du change royal n'ont aucun privilège de ce genre.

« Quand un canal navigable est une fois achevé, la direction de l'affaire devient tout à fait simple et facile, et elle peut se réduire à une méthode et à des règles constantes. On y peut encore réduire la confection d'une de ces sortes d'ouvrages, puisqu'on peut contracter avec les entrepreneurs à tant par toise, à tant par écluse. On en peut dire autant d'un canal, d'un aqueduc ou d'un grand conduit destiné à amener l'eau pour la provision d'une grande ville. De telles entreprises peuvent donc être régies, et elles le sont aussi très souvent, par des compagnies d'actionnaires, sans aucun privilège exclusif.

« Cependant, il ne serait pas raisonnable d'aller ériger pour une entreprise quelconque, une compagnie par actions, uniquement parce que cette compagnie serait capable de conduire l'entreprise avec succès, *c'est-à-dire d'aller exempter un certain nombre de particuliers de quelques-unes des lois générales auxquelles tous leurs concitoyens sont assujettis*, uniquement parce que ces particuliers, à l'aide de cette exemption, seraient en état de faire bien leurs affaires. Pour qu'un pareil établissement soit parfaitement raisonnable, outre la condition expliquée ci-dessus, c'est-à-dire la possibilité de réduire l'entreprise à une méthode et à des règles constantes, il faut en-

core le concours de deux autres circonstances. La première, c'est qu'il soit évidemment démontré que l'entreprise est d'une utilité plus grande et plus générale que la plupart des entreprises particulières de commerce; et la seconde, c'est qu'elle soit de nature à exiger un capital trop considérable pour être fourni par une société particulière. Si un capital modéré suffisait pour l'entreprise, sa grande utilité seule ne serait pas une raison pour qu'on dût ériger une compagnie par actions, parce que, dans ce cas, il se présenterait bientôt des spéculateurs particuliers qui rempliraient aisément la demande à laquelle cette entreprise aurait pour effet de répondre. Ces deux circonstances concourent dans les quatre genres de commerce dont il est question plus haut...

« *Excepté les quatre genres de commerce dont j'ai fait mention, je n'ai pu parvenir à m'en rappeler aucun autre dans lequel se trouvent concourir toutes les circonstances requises pour justifier l'établissement d'une compagnie par actions. La compagnie de Londres pour le cuivre anglais, la compagnie pour la fonte du plomb, la compagnie pour le poli des glaces, n'ont pas même le prétexte d'aucune utilité générale, ou seulement particulière dans les objets dont elles s'occupent, et ces objets ne paraissent pas exiger des dépenses qui excèdent les facultés d'une réunion de plusieurs fortunes privées.* Quant à la question de savoir si le genre de commerce que font ces compagnies est de nature à pouvoir se réduire à une méthode et à des règles assez précises pour qu'il soit susceptible du régime d'une compagnie par actions, ou si ces compagnies ont sujet de se vanter de profits extraordinaires, c'est ce dont je ne prétends pas être instruit. *Il y a longtemps que la compagnie pour l'exploitation des mines est en banqueroute. Un intérêt dans les fonds de la compagnie des toiles d'Edimbourg se vend à présent fort au-dessous du pair, quoique moins au-dessous qu'il n'était il y a quelques années.* Les compagnies par actions qui se sont établies dans la vue d'être utiles à l'État en encourageant quelques manufactures particulières, outre le dommage qu'elles causent en faisant mal leurs propres affaires et en diminuant par là la masse des capitaux de la société, ne peuvent guère manquer encore, sous d'autres rapports, de faire plus de mal que de bien. Malgré les intentions les plus droites, la partialité inévitable de leur directeur pour quelques branches particulières de manufactures, dont les entrepreneurs viennent à bout de le séduire et de le dominer, jette véritablement sur le reste un véritable découragement. »

Évidemment, l'instrument capitaliste des sociétés par actions n'a pas encore la souplesse et la puissance qu'il aura plus tard, mais le cercle étroit de la vie corporative est brisé. Et la grande bourgeoisie anglaise n'a nullement besoin d'un effort révolutionnaire pour en sortir. La société par actions apparaît bien encore, même aux libres et audacieux esprits, comme une exception, comme une dérogation aux règles communes qui imposent à tou citoyen, à raison de ses obligations, une responsabilité entière portant s

toute sa fortune. Mais c'est le mouvement naturel du capitalisme qui étendra le champ des sociétés par actions.

Adam Smith souffre impatiemment ce qui reste du régime corporatif. Il n'ose pas pourtant invoquer la loi pour le briser, car il sait combien il est



L'arbre de la Liberté et la tentation de John Bull.

D'après une estampe du Musée Carnavalet

malaisé parfois de distinguer l'organisation corporative des libres groupements, et Smith ne va pas, comme fera bientôt la Constituante avec la loi Chapelier, jusqu'à interdire même les associations qui ont pour objet immédiat la mutualité. Il déplore qu'elles tournent vite en corporations, mais il n'ose les dissoudre par la force légale.

« Il est rare que des gens du même métier se trouvent réunis, fût-ce

pour quelques parties de plaisir ou pour se distraire, sans que la conversation finisse par quelque conspiration contre le public, ou par quelque machination pour faire hausser les prix. *Il est impossible, à la vérité, d'empêcher ces réunions par une loi qui puisse s'exécuter, ou qui soit compatible avec la liberté et la justice;* mais si la loi ne peut pas empêcher les gens du même métier de s'assembler quelquefois, au moins ne devrait-elle rien faire pour faciliter ces assemblées, et bien moins encore pour les rendre nécessaires.

« Un règlement qui oblige tous les gens de même métier dans une ville à faire inscrire dans un registre public leurs noms et leurs demeures, facilite ces assemblées, il établit une liaison entre des individus qui, autrement, ne se seraient peut-être jamais connus, et il donne à chaque homme du métier une indication pour trouver toutes les autres personnes de sa profession.

« *Un règlement qui autorise les gens du même métier à se taxer entre eux pour pourvoir au soulagement de leurs pauvres, de leurs malades, de leurs veuves et orphelins, en leur donnant alors des intérêts communs à régir, rend ces assemblées nécessaires.*

« Une corporation rend non seulement les assemblées nécessaires, mais elle fait encore que la totalité des membres se trouve liée par la loi de la majorité. Dans un métier libre, on ne peut former de ligue qui ait son effet, que par le consentement unanime de chacun des individus de ce métier, et encore cette ligue ne peut-elle durer qu'autant que chaque individu continue à être du même avis. Mais la majorité d'un corps de métier peut établir ce statut, avec des dispositions pénales, qui limitent la concurrence d'une manière plus efficace et plus durable que ne pourrait faire aucune ligue volontaire quelconque. »

L'individualisme économique d'Adam Smith est, comme on voit, à peu près aussi marqué que le sera celui des révolutionnaires de France. Il est presque tenté d'interdire même les réunions de charité mutuelle parce qu'elles peuvent devenir le germe de la vie corporative. Par là il va jusqu'au seuil de ce qui sera la loi Chapelier. Et cela confirme ce que nous avons dit de celle-ci. Sans doute elle répond, pour une part, à un calcul de classe. Ce sont des assemblées d'ouvriers, se coalisant pour élever leur salaire, que la Constituante a voulu proscrire. Mais elle n'a pas cru faire essentiellement œuvre de classe. Elle a cru qu'elle appliquait des principes incontestés.

La méfiance d'Adam Smith à l'égard des corporations et de toutes les assemblées qui y peuvent conduire n'a aucun caractère bourgeois. Car ce n'est pas à des réunions de salariés, interdites d'ailleurs par des statuts terribles, c'est à des réunions de maîtres, d'artisans indépendants et de marchands que pense ici Adam Smith. Mais s'il déteste le régime corporatif, il sait qu'il est en voie de décomposition, et d'ailleurs dans la mesure où il subsiste encore, il répond, sinon aux intérêts, du moins aux préjugés et aux

habitudes d'un grand nombre d'hommes de métiers. Ainsi, de même que rien, dans l'état social anglais, n'obligeait les paysans, presque entièrement libérés du régime féodal, à un acte de Révolution, rien, dans le régime économique et industriel, n'obligeait la bourgeoisie à l'action révolutionnaire.

Est-ce du prolétariat anglais, est-ce de la classe ouvrière que pouvait venir un mouvement de révolution sociale? Mais les prolétaires anglais de 1789 n'avaient, pas plus que les prolétaires français, une conscience de classe. Sans doute leur condition était souvent très dure et leurs garanties étaient faibles. Ils ne pouvaient guère se coaliser utilement pour la défense de leurs salaires. De terribles lois répressives, brutalement invoquées par les maîtres, pesaient sur les prolétaires.

« Les ouvriers désirent gagner le plus possible, les maîtres donner le moins qu'ils peuvent : les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds pour les abaisser.

« Il n'est pas difficile de prévoir lequel des deux partis, dans toutes les circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses conditions. Les maîtres, étant en moindre nombre, peuvent se concerter plus aisément, et de plus la loi les autorise à se concerter entre eux, ou du moins elle ne le leur interdit pas, tandis qu'elle l'interdit aux ouvriers. Nous n'avons pas d'acte du Parlement contre les ligues qui tendent à abaisser le prix du travail ; mais nous en avons beaucoup contre celles qui tendent à le faire hausser. Dans toutes ces luttes, les maîtres sont en état de tenir plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître fabricant ou marchand pourraient en général, sans occuper un seul ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds qu'ils ont déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister sans travail une semaine, très peu un mois, et à peine un seul une année entière. A la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître, mais le besoin n'est pas si pressant.

« On n'entend guère parler, dit-on, de ligues entre les maîtres, *et tous les jours on parle de celles des ouvriers*. Mais il faudrait ne connaître ni le monde, ni la matière dont il s'agit, pour s'imaginer que les maîtres se liguent rarement entre eux. Les maîtres sont en tout temps et partout dans une sorte de ligue tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever les salaires au-dessus du taux actuel. Violer cette règle est partout une action de faux frère, et un sujet de reproche pour un maître parmi ses voisins et ses pareils. A la vérité, nous n'entendons jamais parler de cette ligue, parce qu'elle est l'état habituel, et on peut dire l'état naturel de la chose, et que personne n'y fait attention. Quelquefois, les maîtres font entre eux des complots particuliers pour faire baisser au-dessous du taux habituel les salaires du travail. Ces complots sont toujours conduits dans le plus grand silence et [illegible]

plus grand secret jusqu'au moment de l'exécution, et quand les ouvriers cèdent, comme ils font quelquefois, sans résistance, quoiqu'ils sentent bien le coup et le sentent fort durement, personne n'en entend parler. Souvent cependant, les ouvriers opposent à ces coalitions particulières une ligue défensive; quelquefois aussi, sans aucune provocation de cette espèce, ils se coalisent de leur propre mouvement pour élever le prix du travail. Leurs prétextes ordinaires sont tantôt le haut prix des denrées, tantôt le gros profit que font les maîtres sur leur travail. Mais que leurs ligues soient offensives ou défensives, elles sont toujours accompagnées d'une grande rumeur. Dans le dessein d'amener l'affaire à une prompte décision, ils ont toujours recours aux clameurs les plus emportées, et quelquefois ils se portent à la violence et aux derniers excès. Ils sont désespérés et agissent avec l'extravagance et la fureur de gens au désespoir, réduits à l'alternative de mourir de faim ou d'arracher à leurs maitres, par la terreur, la plus prompte condescendance à leurs demandes. Dans ces occasions, les maîtres ne crient pas moins fort de leur côté; ils ne cessent de réclamer de toutes leurs forces l'autorité des magistrats civils, et l'exécution la plus rigoureuse des lois si sévères portées contre les ligues des ouvriers domestiques et journaliers. En conséquence, il est rare que les ouvriers tirent aucun fruit de ces tentatives violentes et tumultueuses, qui, tant par l'intervention du magistrat civil que par la constance mieux soutenue des maîtres, n'aboutissent en général à rien autre chose qu'au châtiment ou à la ruine des chefs de l'émeute. »

On est donc tenté de penser qu'au moment où éclate la Révolution française, et où la classe ouvrière de France commence à jouer un grand rôle politique, les ouvriers anglais vont demander au moins le droit de coalition. Il n'en est rien, ou tout au moins, je ne trouve aucune trace d'une revendication d'ensemble. Chose curieuse! Même en 1795, même quand le député au Parlement, Withbread, pour remédier à l'extrême détresse des ouvriers anglais, propose de fixer par la loi un minimum de salaire, personne à la Chambre des Communes et dans le pays ne suggère l'idée que c'est en accordant aux ouvriers le droit de se coaliser qu'on relèvera leurs salaires. Aujourd'hui, il nous paraît beaucoup plus hardi de déterminer par la loi un minimum de salaire que de reconnaître aux ouvriers le droit de coalition et de grève.

Le point de vue des esprits les plus libres de l'Angleterre, à la fin du XVIIIe siècle, était tout autre. La loi était déjà intervenue dans la détermination des salaires; il est vrai que c'était, comme dans le fameux statut d'Élisabeth, pour en fixer le maximum, et la fixation d'un minimum était une vraie révolution sociale, mais il y avait des précédents juridiques. Au contraire, proclamer la liberté de coalition, c'était, dans la pensée des hommes de ce temps, légaliser l'émeute. Fox (voir Hansard, *The parliamentary History of England*, volume 32) recommande bien l'association pour relever

les salaires, mais c'est une association de philanthropes qu'il a en vue, non une association d'ouvriers.

« Si la Chambre, comme il a été proposé, venait à former une association dont tous les membres s'engageraient eux-mêmes à n'user que d'une espèce particulière de pain, pour diminuer les durs effets de la rareté, ne pourrait-elle en même temps former une association en vue d'élever le prix du travail à un taux proportionné au prix des articles de subsistance ? »

Mais quant à laisser aux intéressés eux-mêmes le droit de former cette association, ni Fox ni aucun de ses collègues libéraux n'y songe un instant. Pitt, dans le discours où il combat la motion de Withbread (12 février 1796), ne dit pas un mot non plus des coalitions ouvrières. Il parle des sociétés amicales, *friendly societies*, qui sont des sociétés de secours mutuels entre ouvriers, et il ne paraît pas pressentir que ces sociétés de secours mutuels deviendront le germe d'organisations ouvrières de résistance et de lutte.

« L'encouragement des sociétés amicales, dit-il, contribuera à alléger l'immense charge dont le public est accablé maintenant pour le soutien des pauvres, et l'industrie pourra pourvoir, par ses épargnes, aux temps de détresse. »

Il est bien malaisé de croire que s'il y avait eu à ce moment une revendication générale de la classe ouvrière anglaise au sujet du droit de coalition, Pitt n'y eût fait aucune allusion. Il aurait sans doute exprimé des craintes sur la déviation possible des sociétés ouvrières de secours mutuels.

D'où vient que les ouvriers anglais, dans l'ébranlement donné au monde et aux travailleurs par la Révolution française, n'aient point demandé la reconnaissance légale d'un droit aussi important pour eux? Ce n'était certes pas indifférence ou dédain ; car il résulte des pages d'Adam Smith citées tout à l'heure, et de nombreux témoignages recueillis par Sidney et Béatrice Webb dans leur belle histoire du Trade-Unionisme, que, en fait, pendant tout le XVIIIe siècle, les ouvriers recoururent aux coalitions pour défendre ou hausser leurs salaires. Et ils ne se bornaient pas à des ententes momentanées : ils formaient des associations permanentes.

« Nous n'avons pas réussi à découvrir dans les innombrables brochures et placards ouvriers du temps, ni dans les procès-verbaux de la Chambre des Communes, quelque trace de l'existence avant 1700 d'associations permanentes de salariés pour défendre et améliorer les conditions de leur contrat... Dans les premières années du XVIIIe siècle, nous trouvons des plaintes isolées sur les associations « récemment formées » par des ouvriers qualifiés de certains métiers. A mesure que le siècle avance, nous remarquons la multiplication graduelle de ces plaintes, auxquelles correspondent des contre-accusations présentées par des corps d'ouvriers organisés. A partir du milieu du siècle, les procès-verbaux de la Chambre des Communes sont remplis de pétitions et de contre-pétitions qui révèlent l'existence d'associations de journa-

liers dans la plupart des professions qualifiées. Finalement, nous pouvons conjecturer la large extension du mouvement, d'après la multiplication croissante des lois contre les associations dans les industries particulières... »

Ce qu'il y a de curieux, c'est que toute cette agitation et organisation ouvrière précède même la période des manufactures. Le système manufacturier ne prit un grand essor que vers le milieu du XVIIIe siècle et déjà, depuis cinquante ans, les ouvriers attachés au service de la petite industrie artisane se groupaient, s'organisaient. Si donc on ne saisit pas, de 1789 à 1793, une grande revendication générale des prolétaires, une grande action de classe, en faveur du droit de coalition, ce n'est pas que les ouvriers anglais en aient méconnu l'importance. Mais c'est d'abord que la structure de l'industrie anglaise était encore trop compliquée, trop sectionnée, pour qu'une action et une revendication générales des prolétaires fussent possibles. Quelques progrès qu'eût réalisés déjà le système manufacturier, il n'avait pas encore prévalu dans un très grand nombre de branches de la production ; c'est ainsi, pour emprunter un exemple à Sidney Webb, que les négociants en draps, dans le Yorkshire, ne commencèrent à établir des manufactures sur une grande échelle qu'en 1794. Beaucoup de travailleurs industriels étaient encore engagés à demi dans la vie agricole. Il existait encore, surtout en Écosse et dans les régions pauvres, des cottagers qui ne possédaient qu'un tout petit domaine insuffisant à les faire vivre, et qui demandaient le surplus des ressources nécessaires à un travail industriel.

« Le produit d'un travail fait de cette manière se présente souvent sur le marché à meilleur compte que la nature de ce travail ne le permettrait sans cette circonstance. Dans plusieurs endroits de l'Écosse, on a des bas tricotés à l'aiguille à beaucoup meilleur marché qu'on ne pourrait les établir au métier partout ailleurs ; c'est l'ouvrage de domestiques et d'ouvrières qui trouvent dans une autre occupation la principale partie de leur subsistance. La filature de toile se fait en Écosse de la même manière à peu près que les bas à l'aiguille, c'est-à-dire par des femmes qui sont louées principalement pour d'autres services. Celles qui essayent de vivre uniquement de l'un ou de l'autre de ces métiers, gagnent à peine de quoi ne pas mourir de faim. Dans la plus grande partie de l'Écosse, il faut être une bonne fileuse pour gagner 20 deniers par semaine » (Adam Smith).

On comprend aisément que ces ouvriers et ouvrières dispersés, et encore enfoncés plus qu'à moitié dans la vie rurale, ne pouvaient se prêter à un vaste et énergique mouvement de classe.

Mais surtout un très grand nombre de salariés étaient encore engagés dans les liens du système corporatif et de l'artisanerie. Quand les grandes manufactures se créaient, elle ne se heurtaient pas seulement à la résistance des artisans, des petits producteurs : elles se heurtaient aussi à celle de leurs ouvriers, de leurs compagnons qui étaient troublés dans leurs habitudes, mena-

cés même dans leur existence, et, en tout cas, obligés souvent à s'expatrier. Quand le système des manufactures s'appliqua dans le Yorkshire, en 1794, à la fabrication des draps, « journaliers et petits maîtres luttèrent unanimement d'abord pour résister à la nouvelle forme d'industrie capitaliste, qui commençait à leur enlever le contrôle du produit de leur travail ».

Mais comment les ouvriers, les salariés auraient-ils pu revendiquer énergiquement contre leurs maîtres le droit de coalition, comment auraient-ils pu engager contre eux une vigoureuse action de classe au moment où ils liaient partie avec eux pour la défense commune d'une forme d'industrie menacée par le capitalisme? Aussi bien, en chaque industrie, les ouvriers, façonnés par le système du moyen âge, et pénétrés autant que les maîtres de l'esprit de restriction, de corporation, de privilège et de monopole, faisaient cause commune avec ces maîtres toutes les fois qu'ils croyaient un de ces monopoles menacés. C'est ainsi, comme l'a observé Adam Smith, que très souvent les maîtres provoquaient un soulèvement de leurs ouvriers pour empêcher toute mesure qui aurait restreint leur privilège, en permettant, par exemple, la concurrence des produits étrangers.

Enfin, la loi des pauvres, la loi du domicile et du certificat avaient pour effet de cantonner la classe ouvrière anglaise, de la sectionner.

« La gêne que les lois des corporations, écrit Adam Smith, apportent à la libre circulation du travail est, je pense, commune à tous les pays de l'Europe, celle qui résulte des lois sur les pauvres est, autant que je puis le savoir, particulière à l'Angleterre. Elle vient de la difficulté qu'un homme pauvre trouve à obtenir un domicile (*settlement*), ou même la permission d'exercer son industrie dans une autre paroisse que celle à laquelle il appartient. Les lois des corporations ne gênent que la libre circulation du travail des artisans et ouvriers de manufacture seulement ; la difficulté d'obtenir un domicile gêne jusqu'à la circulation du travail du simple manœuvre... Lors de la destruction des monastères, quand les pauvres furent privés des secours charitables de ces maisons religieuses, après quelques tentatives infructueuses pour leur soulagement, le statut de la quarante-deuxième année d'Élisabeth régla que chaque paroisse serait tenue de pourvoir à la subsistance de ses pauvres, et qu'il y aurait des inspecteurs des pauvres établis annuellement, lesquels, conjointement avec les marguilliers, lèveraient, par une taxe paroissiale, les sommes suffisantes pour cet objet.

« Un statut imposa à chaque paroisse l'obligation indispensable de pourvoir à la subsistance de ses pauvres. Ce fut donc une question importante de savoir quels étaient les individus que chaque paroisse devait regarder comme ses pauvres. Après quelques variations, cette question fut enfin décidée dans les treizième et quatorzième années de Charles II, où il fut statué qu'une résidence non contestée et ininterrompue de quarante jours ferait acquérir le domicile dans une paroisse, mais que, pendant ce terme, deux juges de paix

pourraient, sur la réclamation du marguillier ou inspecteur des pauvres, renvoyer tout nouvel habitant à la paroisse sur laquelle il était légalement établi en dernier lieu, à moins que cet habitant ne tînt à loyer un bien de 10 livres de revenu annuel, ou bien qu'il ne fournît pour la décharge de la paroisse où il était actuellement résident, une caution fixée par ces juges. »

C'était en réalité immobiliser la main-d'œuvre pauvre, et les précautions furent accumulées pour que les manouvriers ne pussent circuler en fraude et conquérir subrepticement le domicile. Les quarante jours de résidence nécessaires ne commencèrent à courir qu'à partir du jour où connaissance publique avait été donnée à l'église de la déclaration faite par le nouveau venu. A mesure qu'au XVIIIe siècle le système des manufactures se développa, exigeant un plus large déplacement de main-d'œuvre, il devint difficile et presque impossible de maintenir la législation accablante du *settlement*, du domicile. Et elle fut remplacée par le régime des certificats.

« Dans les huitième et neuvième années de Guillaume II, il fut statué que lorsqu'une personne aurait obtenu de la paroisse où elle avait son dernier domicile légal un certificat signé du marguillier et inspecteur des pauvres et approuvé par deux juges de paix, toute autre paroisse serait tenue de la recevoir ; qu'elle ne pourrait être renvoyée sur le simple prétexte qu'elle était dans le cas de devenir à la charge de la paroisse, mais seulement par le fait d'y être actuellement à charge, auquel cas la paroisse qui avait accordé le certificat serait tenue de rembourser tant la subsistance du pauvre que les frais de son renvoi. »

En même temps, l'acquisition du domicile était rendue plus malaisée encore qu'auparavant. Mais les certificats mêmes n'étaient pas facilement délivrés. Chaque paroisse craignait d'être exposée à des frais de secours et de rapatriement au cas où celui qu'elle aurait muni du certificat deviendrait malade. Ainsi la circulation des plus pauvres des manouvriers était extrêmement gênée. Mais il s'en faut que l'ensemble de la classe ouvrière anglaise protestât contre ces entraves. Adam Smith s'étonne de sa patience à les supporter.

« C'est, dit-il, un attentat manifeste contre la justice et la liberté naturelles, que de renvoyer un homme, qui n'est coupable d'aucun délit, de la paroisse où il choisit de demeurer ; *cependant le peuple, en Angleterre, qui est si jaloux de sa liberté, mais qui, comme le peuple des autres pays, n'entend jamais bien en quoi elle consiste, est resté, déjà depuis plus d'un siècle, assujetti à cette oppression sans y chercher de remède. Quoique les gens sages se soient aussi quelquefois plaints de la loi du domicile comme d'une calamité publique, néanmoins elle n'a jamais été l'objet d'une réclamation universelle du peuple*, comme celle qu'ont occasionnée les *warrants généraux* (mandats d'arrêt sans désignation individuelle), pratique sans contredit



Histoire de 1793

Gravure contre-révolutionnaire anglaise.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

très abusive, mais qui pourtant ne peut donner lieu à une oppression générale; *tandis qu'on peut affirmer qu'il n'existe pas en Angleterre un seul pauvre ouvrier parvenu à l'âge de quarante ans, qui n'ait eu à éprouver, dans un moment ou dans un autre de sa vie, des effets excessivement durs de cette oppressive et absurde loi du domicile.* »

Oui, mais Adam Smith n'indique pas quels étaient les avantages qui, aux yeux d'une grande partie de la classe ouvrière anglaise, compensaient ces inconvénients. D'abord les paroisses n'étaient pas exposées à un soudain afflux de misère, et surtout la difficulté qu'éprouvait la main-d'œuvre la plus pauvre à se déplacer protégeait les industries en croissance contre l'offre déprimante des bras au rabais. Je ne serais pas étonné que la loi du domicile et du certificat ait aidé les ouvriers qualifiés d'un assez grand nombre d'industries à maintenir ou à élever les salaires.

Plus tard, en 1796, quand Pitt, en fidèle disciple d'Adam Smith, suggère à la Chambre l'idée d'abolir ou de remanier radicalement les lois du domicile et du certificat, il est visible qu'il ne cède pas à une pression de l'opinion; c'est au contraire contre les préjugés persistants de l'opinion qu'il veut assurer la libre circulation du travail. Et il songe au moins autant à l'intérêt des capitalistes, qui ont besoin d'une main-d'œuvre abondante et flottante, qu'aux intérêts de l'ouvrier. C'est à une intensification du capitalisme, avec toutes ses chances bonnes et mauvaises, qu'il veut aboutir.

« Le mal, dans mon opinion, est causé dans une large mesure par les abus qui se sont glissés dans la loi des pauvres de ce pays, et par le mode compliqué d'exécution de cette loi. La loi des pauvres de ce pays, quoique sage dans son institution originelle, a contribué à entraver la circulation du travail et à substituer un système d'abus aux maux que, dans une pensée d'humanité, on avait voulu corriger. Des remèdes défectueux n'ont produit que confusion et désordre. *Les lois du domicile (laws of settlements) ont empêché l'ouvrier d'aller sur le marché où il pouvait disposer de son industrie à son plus grand avantage, et le capitaliste d'employer la personne qui était qualifiée pour lui procurer la meilleure rémunération de ses avances...* »

Il est vrai que cette loi a reçu des atténuations.

« Maintenant les officiers de paroisse ne peuvent pas éloigner l'ouvrier uniquement parce qu'ils craignent qu'il devienne une charge. Mais, sous la pression d'une détresse temporaire, l'ouvrier industriel (*the industrious mechanic*) peut être transporté de l'endroit où son activité serait utile à lui et à sa famille dans un endroit où il peut être un fardeau et n'avoir aucun moyen de se soutenir lui-même. Pour remédier à un inconvénient aussi grave, il faut que les lois du domicile soient radicalement amendées. Je crois qu'en assurant la libre circulation du travail, en écartant les obstacles qui empêchent l'industrie d'utiliser elle-même ses ressources, on irait loin dans la guérison des maux, et on diminuerait la nécessité d'aggraver la taxe des pau-

vres. Dans le cours de peu d'années, cette libre circulation du travail délivrée des entraves imposées par les lois réaliserait l'objet même de ces lois. Les bénéfices de cette liberté se répandraient largement, la richesse de la nation s'accroîtrait et les pauvres auraient non seulement plus de bien-être, mais plus de vertu : la charge des taxes des pauvres, qui pèsent si lourdement sur les campagnes, serait grandement diminuée. »

Visiblement, Pitt essaie de faire pénétrer dans les esprits une théorie neuve et très contestée encore plutôt qu'il ne cède à un mouvement d'opinion. Contre les périls qu'une trop brusque croissance du capitalisme pouvait déchaîner, les ouvriers anglais étaient en défiance, et il y avait en eux un esprit de protectionnisme corporatif et local qui amortissait et ralentissait les grands mouvements redoutables. Peu à peu cet esprit cédera à l'irrésistible poussée capitaliste : les petits abris locaux où des fractions de la classe ouvrière étaient comme réfugiées, seront renversés et emportés par un vent violent, et sur le terrain nivelé et découvert la multitude prolétarienne pourra se livrer à de grands mouvements de classe. Mais, en attendant, elle était divisée et fragmentée, et au moment où se développait la Révolution française, une action d'ensemble du prolétariat anglais n'était pas possible. Il était encore séparé et immobilisé en trop de compartiments pour qu'une revendication générale pût se produire même sur un objet qui, comme le droit de coalition, intéressait à un si haut degré tous les prolétaires.

Aussi bien toute la classe ouvrière anglaise n'était pas privée, en fait, de la force de coalition. Pas plus qu'il n'y avait unité et généralité du mouvement ouvrier, il n'y avait unité et généralité de la répression bourgeoise. La procédure anglaise, au sujet des coalitions ouvrières pour le relèvement des salaires, était fort incertaine pendant tout le XVIII[e] siècle. La loi intervenait fréquemment pour déterminer les salaires. De là deux conséquences contradictoires. D'une part, toute tentative des ouvriers pour obtenir directement des maîtres, par voie de coalition, un salaire supérieur à celui fixé par la loi devenait une rébellion, et pouvait être frappée comme telle. D'autre part, on ne pouvait interdire aux ouvriers de s'organiser, de s'unir pour faire appliquer les tarifs légaux ; car ils devenaient alors les instruments de la loi, et on ne pouvait non plus leur refuser le droit d'adresser au Parlement des pétitions collectives en vue d'obtenir un remaniement des tarifs. Ainsi l'action ouvrière avait plus de jeu qu'il ne semblait au premier abord, et la question du droit de coalition pour les salaires n'était pas posée directement et nettement. Les Webb ont montré cela avec une grande force d'analyse.

Au XVIII[e] siècle, « la prohibition des coalitions était toujours une conséquence de la réglementation de l'industrie. On présumait que c'était l'affaire du Parlement et des cours de justice de réglementer les conditions du travail, et l'on ne pouvait permettre aux coalitions, pas plus qu'aux individus, d'intervenir dans des différends auxquels pouvait être apporté un remède légal.

L'objet poursuivi par les statuts n'était pas la prohibition des coalitions, mais la fixation des salaires, la prévention du manque de foi ou du dommage, l'exécution du contrat de service ou les arrangements convenables pour l'apprentissage. Et, bien que les coalitions pour se mêler des objets de ces statuts fussent évidemment illégales, et fussent habituellement prohibées expressément, c'était une conséquence réciproque que les coalitions formées pour proposer les objets de la législation, à quelque objection qu'elles pussent prêter de la part des patrons, n'étaient apparemment pas considérées comme illégales.

« Ainsi le type primitif de coalition parmi les ouvriers — la société pour faire appliquer la loi — semble avoir toujours été tacitement accepté comme tolérable. Bien qu'il soit probable que de semblables associations rentrassent, au point de vue juridique, dans la définition d'association et de conspiration, soit sous le droit commun, soit sous les anciens statuts, nous ne connaissons pas de cas où elles aient été poursuivies comme illégales. Nous avons déjà raconté, par exemple, comment en 1726 les tisseurs de laine du Wiltshire et du Somersetshire s'associèrent ouvertement pour présenter une pétition au roi en son conseil contre leurs maîtres, les riches drapiers. Le conseil privé, loin de considérer l'action des tisseurs comme illégale, prit en considération leur plainte. Et, quand les patrons persistèrent à désobéir aux lois, nous avons vu comment, en 1756, la fraternité des tisseurs de drap de laine adressa une pétition à la Chambre des communes pour donner un effet plus réel au pouvoir attribué aux juges de fixer les salaires, et obtint un nouvel acte du Parlement en concordance avec ses désirs. Les coalitions presque permanentes des bonnetiers au métier, de 1710 à 1800, ne furent jamais l'objet de poursuites légales. Les associations de tisseurs de soie de Londres reçurent une sanction virtuelle par les actes de Spitalfields, les délégués des associations ouvrières parurent régulièrement devant les juges, qui fixèrent et revisèrent les prix du travail aux pièces... »

Même d'une façon générale, « il ne faudrait pas s'imaginer que chaque association devenait matière à poursuites, et que le leader trade-unioniste de ce temps passait toute sa vie en prison. A cause de l'organisation très défectueuse de la police anglaise, et de l'absence de toute poursuite d'office, une coalition était habituellement laissée en paix jusqu'à ce qu'un patron se sentît suffisamment gêné par ses opérations pour prendre lui-même la peine de mettre la loi en action. Dans beaucoup de cas, on trouve des patrons qui paraissent accepter la coalition de leurs ouvriers ou au moins fermer les yeux sur elle. Les maîtres imprimeurs de Londres, non seulement reconnaissaient la très ancienne institution de la « chapelle », mais évidemment, à partir de 1785, ils la jugeaient utile à recevoir et à examiner les propositions des ouvriers, comme un corps organisé. »

Ainsi, en 1789 encore, c'est un régime incertain et mêlé, fait tout en-

semble de tolérance et d'arbitraire, qui règle le droit de coalition. Mais à mesure que le régime capitaliste se développe, que le système des manufactures s'étend et que le Parlement renonce à intervenir par la loi dans la fixation des salaires, la question du droit de coalition se précise. Et la crise de la Révolution française, en communiquant peu à peu au prolétariat anglais un frémissement de démocratie, donnera au problème une acuité imprévue. Mais la classe ouvrière n'est pas en 1789 tendue vers cet objet, et ce n'est point là un ressort de révolution.

Le prolétariat anglais n'est pas soulevé non plus par une révolte d'extrême misère. Sans doute il y avait, surtout chez les prolétaires ruraux, d'effroyables souffrances. Mais dans l'ensemble, les ouvriers anglais avaient bénéficié de l'essor de l'industrie anglaise.

Marx a écrit : « Pendant la période manufacturière proprement dite, le mode de production capitaliste avait assez grandi pour rendre la réglementation légale du salaire aussi impraticable que superflue. »

Et ainsi les lois restrictives du salaire, celles qui lui imposaient un maximum, tombaient peu à peu ou demeuraient inefficaces. Mais ce que Marx, dans le sombre tableau qu'il trace de cette période de l'histoire du prolétariat anglais, n'ajoute pas, c'est que, en fait, la hausse des salaires, au cours du xviii[e] siècle, avait été grande. J'ai déjà cité le texte de Forster constatant que le salaire des ouvriers anglais en 1790 est deux ou trois fois supérieur à celui de l'ouvrier allemand. Mais il suffit d'ouvrir Adam Smith pour y saisir ce progrès des salaires. Adam Smith a une sorte d'ingénuité scientifique : il observe les phénomènes sociaux sans aucun parti pris de classe. Nous avons vu tout à l'heure avec quelle impartialité il notait le dommage causé aux ouvriers par les lois sur les coalitions. Il trouve injuste que les ouvriers ne puissent se coaliser tandis que la coalition des patrons est permanente. Il est si peu enclin à l'optimisme au sujet de la condition des ouvriers, que c'est dans son œuvre que Lassalle a cru trouver la première formule de la loi d'airain. Et Smith note, sans précaution aucune, que c'est par un prélèvement sur le travail qu'est constitué le profit des capitalistes. Il commence son fameux chapitre : *Des salaires du travail*, par ces mots :

« Ce qui constitue la récompense naturelle ou le salaire du travail, c'est le produit du travail. Dans cet état primitif qui précède l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire ni maître avec qui il doive partager. Si cet état eût continué, le salaire du travail aurait augmenté avec tout cet accroissement de la puissance productive du travail. Toutes les choses seraient devenues par degré de moins en moins chères. Elles auraient été produites par de moindres quantités de travail, et elles auraient été pareillement achetées avec le produit de moindres quantités, puisque, dans cet état des choses, des

marchandises produites par des quantités égales de travail se seraient naturellement échangées l'une contre l'autre...

« Mais cet état primitif dans lequel l'ouvrier jouissait de tout le produit de son propre travail ne put pas durer au delà de l'époque où furent introduites l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux. Il y avait donc longtemps qu'il n'existait plus, quand la puissance productrice du travail parvint à un degré considérable, et il serait sans objet de rechercher plus avant quel eût été l'effet d'un pareil état de choses sur la récompense ou le salaire du travail.

« *Aussitôt que la terre devient une propriété privée, le propriétaire demande pour sa part presque tout le produit que le travailleur peut y faire croître ou y recueillir. Sa rente est la première déduction que souffre le produit du travail appliqué à la terre.*

« *Il arrive rarement que l'homme qui laboure la terre possède par devers lui de quoi vivre jusqu'à ce qu'il recueille la moisson. En général, sa subsistance lui est avancée sur le capital d'un maître, le fermier qui l'occupe, et qui n'aurait pas d'intérêt à le faire s'il ne devait pas prélever une part sur le produit de son travail. Ce profit forme une seconde déduction sur le produit du travail appliqué à la terre.*

« *Le produit de presque tout autre travail est sujet à la même déduction en faveur du profit. Dans tous les métiers, dans toutes les fabriques, la plupart des ouvriers ont besoin d'un maître qui leur avance la matière du travail ainsi que leurs salaires et leur subsistance, jusqu'à ce que leur ouvrage soit tout à fait fini. Ce maître prend une part du produit de leur travail ou de la valeur que le travail ajoute à la matière à laquelle il est appliqué, et c'est cette part qui constitue son profit.* »

De même qu'il ne voile pas l'origine du profit capitaliste, Smith ne voile pas l'antagonisme du capitaliste et du salarié.

« *C'est par la convention qui se fait habituellement entre ces deux personnes, dont l'intérêt n'est nullement le même, que se détermine le taux commun des salaires. Les ouvriers désirent gagner le plus possible, les maîtres donner le moins qu'ils peuvent; les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds pour les abaisser.* »

Et dans cette lutte, la permanente et tacite coalition patronale a naturellement l'avantage.

A ces causes sociales de dépression des salaires s'ajoutent des causes économiques. La loi de l'offre et de la demande avilit le prix du travail quand le travail est offert en trop grande abondance, et comme les hauts salaires, en encourageant le mariage et la reproduction de la force de travail, tendent à accroître l'offre de travail, ils tendent par là même à se convertir en moindres salaires. C'est ce que dit Smith dans le passage que Lassalle oppose aux économistes et où il a cru trouver la première affirmation de la loi d'airain.

« Si la demande de travail va continuellement en croissant, la récompense du travail doit nécessairement donner au mariage et à la multiplication des ouvriers un encouragement tel, qu'ils soient à même de répondre à cette demande toujours croissante par une population aussi toujours croissante. Supposez dans un temps cette récompense moindre que ce qui est nécessaire pour produire cet effet, le manque de bras la fera bientôt monter, et, si vous la supposez dans un autre temps plus forte qu'il ne faut pour ce même effet, la multiplication excessive d'ouvriers la rabaissera bientôt à ce taux nécessaire. »

Mais en vérité, Lassalle se contente à très bon compte. Il s'écrie, en citant ce passage, que son adversaire, Wirth, a eu « l'audace inouïe d'en appeler contre lui à Adam Smith ». Mais c'est Wirth qui a raison, et Lassalle, en isolant ces phrases, a complètement dénaturé la pensée d'Adam Smith. Car la loi de la population n'est pas, pour Smith, la seule qui agisse sur les salaires. Oui, dans un pays où l'industrie serait stagnante, où le capital ne s'accroîtrait pas, où la demande des bras resterait la même, cette loi de la population fonctionnerait avec la rigueur d'une loi d'airain.

« Si, *dans un tel pays*, les salaires venaient jamais à monter au delà du taux suffisant pour faire subsister les ouvriers et les mettre en état d'élever leur famille, la concurrence des ouvriers et l'intérêt des maîtres réduiraient bientôt ces salaires au taux les plus bas que puisse permettre la simple humanité. »

Mais dans les pays où l'industrie est en croissance, où elle a toujours besoin de plus de main-d'œuvre, les ouvriers peuvent hausser graduellement leurs salaires au-dessus du niveau vital. De plus, il apparaît à ces pays qu'ils ont intérêt pour leur production même, à avoir une classe ouvrière bien nourrie et bien payée, et la force de l'opinion dans la nation où l'industrie est prospère, s'ajoute à la force d'élan de l'industrie elle-même pour élever la condition des salariés. Or c'est, selon Smith, le cas de l'Angleterre du XVIIIe siècle :

« La demande de ceux qui vivent de salaires augmente nécessairement avec l'accroissement des revenus et des capitaux de chaque pays, et il n'est pas possible qu'elle augmente sans cela. L'accroissement des revenus et des capitaux est l'accroissement de la richesse nationale, donc la demande de ceux qui vivent de salaires augmente naturellement avec l'accroissement de la richesse nationale, et il n'est pas possible qu'elle augmente sans cela. Ce n'est pas l'étendue actuelle de la richesse nationale, mais c'est son progrès continuel qui donne lieu à une hausse dans les salaires du travail... Dans la Grande-Bretagne, le salaire du travail semble, dans le temps actuel, être évidemment au-dessus de ce qui est précisément nécessaire pour mettre l'ouvrier en état d'élever une famille...

« En Angleterre, l'agriculture, les manufactures et le commerce ont

commencé à faire des progrès beaucoup plus tôt qu'en Écosse. La demande de travail, et par conséquent son prix, ont dû nécessairement augmenter avec ces progrès.

« *Ils se sont aussi considérablement élevés depuis ce temps.* »

Et ce n'est pas seulement le taux nominal des salaires qui s'est accru ; c'est le bien-être réel des ouvriers. « *La récompense réelle du travail, la quantité réelle des choses propres aux besoins et commodités de la vie qu'il peut procurer à l'ouvrier, a augmenté, dans le cours de ce siècle, dans une proportion bien plus forte encore que son prix en argent. Non seulement le grain a un peu baissé de prix, mais encore beaucoup d'autres denrées qui fournissent au pauvre, économe et laborieux, des aliments sains et agréables, sont descendues à un prix infiniment plus bas...*

« Les manufactures de toiles et de draps communs se sont perfectionnées au point de fournir aux ouvriers des habillements meilleurs et à moindre prix, et de plus une quantité d'ustensiles de ménage agréables et commodes. ... Les plaintes que nous entendons chaque jour sur les progrès du luxe qui gagne les ouvriers les plus pauvres, lesquels ne se contentent plus aujourd'hui de la nourriture, des vêtements et du logement qui leur suffisaient dans l'ancien temps, ces plaintes nous prouvent que ce n'est pas seulement le prix pécuniaire du travail, mais que c'est aussi sa récompense réelle qui a augmenté. »

Notez qu'Adam Smith ne plaide pas. Il ne soutient aucune thèse, puisque ce développement de prospérité générale a eu lieu sous un régime de réglementation et de monopole qu'il condamne. Il ne force pas les couleurs, car il met le lecteur en garde contre les exagérations optimistes. « Depuis ce temps, le revenu pécuniaire et la dépense de ces familles (ouvrières) ont considérablement augmenté dans la plus grande partie du royaume, dans quelques endroits plus, dans d'autres moins, *mais presque nulle part autant qu'on l'a avancé dernièrement au public, dans certaines évaluations exagérées de l'état actuel des salaires.* » Ainsi les affirmations d'Adam Smith sont solides et de bonne foi.

J'observe que dans le débat sur le minimum de salaires institué en 1795 et 1796, à un moment où la guerre, le déficit des récoltes avaient causé une grande détresse dans une partie du peuple anglais, c'est seulement les travailleurs de l'agriculture que Withbread songe à protéger. (*Withbread's Bill to regulate the wages of labourers in Huslandry :* Bill de Withbread pour régler les salaires des travailleurs agricoles). Je sais bien que Withbread semble parler un moment d'une diminution générale des salaires depuis un siècle. « S'il était, dit-il, nécessaire de se référer à une autorité, je citerais les écrits du docteur Price, où il montre que, dans le cours de deux siècles, le prix du travail n'a pas grandi plus de trois ou quatre fois, tandis que le prix

des subsistances a crû dans la proportion de six ou sept, et celui des vêtements pas moins de quatorze ou quinze dans la même période. Mais d'abord les affirmations du docteur Price, un vigoureux esprit gâté par l'esprit de système, sont souvent tendancieuses et paradoxales. Je ne m'arrête pas à la réfutation qu'en a faite Pitt. « L'autorité du docteur Price, dit-il le 12 février 1796, a été invoquée pour montrer le grand accroissement de prix de quelques articles de subsistances, comparé au faible accroissement des salaires du travail. Mais les statistiques du docteur Price sont erronées, car il com-



Assassinat de Basseville à Rome.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

pare les gains des travailleurs dans la période qu'il prend pour terme de comparaison avec le prix des provisions, et les gains des travailleurs d'aujourd'hui avec le prix qu'ont aujourd'hui les mêmes articles, sans prendre garde au changement des circonstances et à la différence des provisions. Le blé qui était alors à peu près la seule subsistance des travailleurs est maintenant remplacé par des produits à meilleur marché, et il n'est pas juste de conclure que les salaires de travail sont loin de faire équilibre au prix des subs-

tances, parce qu'ils ne peuvent plus se procurer la même quantité d'un article dont les travailleurs n'ont plus le même besoin. »

Est-ce aux pommes de terre que Pitt fait allusion quand il parle des « substituts à meilleur marché, *cheaper substitutions* », qui dans la consommation du peuple remplacent en partie le pain? Ce serait sous couleur d'apologie un terrible aveu de misère. Mais encore une fois, je ne veux pas entrer dans ces calculs où la dispute est infinie. Il y a une contradiction entre les paroles de Pitt reconnaissant que le blé a renchéri, et celles de Smith écrivant vingt ans plus tôt qu'il est meilleur marché au XVIIIe siècle qu'au siècle précédent. Sans doute Pitt n'était attentif qu'à la hausse immédiate. Mais ce qui à mes yeux domine tout et confirme les indications générales d'Adam Smith, c'est que Withbread et ses amis parlent exclusivement des salariés agricoles. Là, la misère était grande. La politique d'envahissement terrien de l'aristocratie se poursuivait implacablement. Les domaines communaux étaient enclos et accaparés par les grands propriétaires. Le nombre des cottages, des petites maisons paysannes indépendantes diminuait de moitié, comme Price l'établit dans son livre sur « *la Population en Angleterre* ». Et tous ces paysans, tombés au rang de prolétaires, immobilisés par la loi du certificat, touchaient à l'extrême détresse. « Je veux, s'écriait Withbread, délivrer les pauvres travailleurs d'un état de dépendance servile ; je veux rendre l'*agriculteur*, qui emploie ses jours à un labeur incessant, capable de nourrir, de vêtir et de loger sa famille avec quelque degré de confort ; je veux exempter la jeunesse de ce pays de la nécessité d'entrer dans l'armée et la marine *ou d'aller en bandes dans les grandes villes pour y trouver leur subsistance* (*from flecking to great towns for subsistence*) ; je veux mettre celui qui laboure, sème et bat le blé en état de goûter aux fruits de son industrie, en lui donnant droit à une part du produit de son travail. » Il n'y a pas contradiction, entre ces paroles de Withbread et celles de Burdon disant le même jour à la Chambre des Communes : « Par les prix moyens du travail pendant quelques années, la Chambre doit voir que les salaires des travailleurs ont considérablement augmenté ; » car c'est seulement aux salaires agricoles que s'applique la démonstration de Withbread. C'est ce que précise encore un autre partisan du bill, Leclemere : « Il n'y a pas de travailleur agricole qui puisse en ce moment s'entretenir confortablement, lui et sa famille (*No agricultural labourer could at present support himself and his family with confort*), car un pain d'orge est à l'énorme prix de douze deniers, tandis que tout le salaire d'un jour de travail ne s'élève pas à plus d'un shilling... Je conclus que le minimum du *travail agricole* doit être fixé. »

Visiblement, c'est là l'effet extrême de la grande transformation économique qui achevait la ruine de la petite propriété paysanne au profit des grandes fermes à pâturages et qui dépeuplait les campagnes au profit de l'industrie manufacturière grandissante. Withbread le note expressément lors-

qu'il se propose d'arrêter l'émigration par bandes des [illegible] agricoles vers les grandes villes; et Price se trompait à coup sûr l[illegible] que la crise agraire avait pour effet de diminuer la population [illegible] des villes et de Londres même, comme celle des campagnes. Il y a [illegible] de la population industrielle et de l'industrie et, dans cette croissance des forces productives, croissance générale des salaires industriels.

Donc, en 1789, pas plus que le prolétariat anglais n'avait un assez haut degré de conscience de classe et d'unité pour formuler des revendications économiques d'ensemble, il n'était tombé à un si profond degré de misère et de souffrance qu'il ne lui restât d'autre ressource que la révolte immédiate. Au contraire, il sentait son intérêt lié à l'industrie anglaise et il verra avec ombrage tout ce qui pourrait menacer la suprématie industrielle et marchande de l'Angleterre.

Aussi bien, la scission des deux grandes classes de possédants anglais, de la classe foncière et de la classe industrielle, qui permettra au prolétariat anglais du XIXe siècle d'agir sur la législation du pays, ne s'est pas encore produite. Cette scission est en germe dans les théories d'Adam Smith; car, le jour où la classe industrielle, rompant avec le système de réglementation et de monopole, réclamera l'entière liberté commerciale pour reconquérir le marché du monde et faire de l'Angleterre l'entrepôt universel, elle se heurtera à la résitance de la grande propriété foncière.

Mais en 1789 l'accord politique conclu depuis la Révolution de 1688 entre la nouvelle aristocratie foncière et la grande bourgeoisie d'affaires subsiste encore. Les grands commerçants, les grands industriels soutiennent le régime du monopole colonial et de la protection douanière comme les grands propriétaires fonciers.

En même temps que l'accord politique, l'équilibre social se maintient entre les deux grandes classes de possédants : la grande propriété foncière s'accroît par la ruine de la *peasantry*, comme la grande propriété industrielle s'accroît par le développement du système des manufactures et par l'élargissement constant des débouchés. Pourtant, il est visible déjà, à bien des symptômes, que l'axe de la richesse et de la puissance économique se déplace peu à peu au profit de l'industrie, et la classe industrielle commence à trouver qu'elle n'a pas dans la Constitution anglaise une part d'influence politique proportionnée à sa puissance sociale.

Elle commence notamment à réclamer une réforme de la loi [illegible]. Mais c'est un mouvement lent et une prétention mesurée. Et il se trouve que le ministre dirigeant d'Angleterre, un conservateur de génie, a le sens de cette transformation nécessaire. Il donne à la bourgeoisie [illegible] confiance en elle-même et en l'avenir. Il lui promet, [illegible], des satisfactions précises sans la jeter dans l'inconnu de [illegible]. Et il s'applique à défendre les grands intérêts de la classe capitaliste anglaise

tout en assurant à la nation anglaise le bien de la paix et de solides finances.

En 1783, simple député, il défend contre Fox et les libéraux la Compagnie de l'Inde : il ne veut pas que l'État profite de sa détresse pour la soumettre à un contrôle et à une direction qui ressemblaient à une expropriation.

« Je reconnais, dit-il avec une vigueur qui groupait autour de lui tous les hommes d'affaires de la Cité, que je suis assez faible pour respecter les droits inscrits dans des chartes, et qu'en proposant un nouveau système de gouvernement et de contrôle, je ne dédaigne pas de consulter ceux qui, ayant le plus grand intérêt dans la matière qu'il faut réformer, sont le plus capables de donner d'utiles avis. Je reconnais l'énorme transgression qu'il y a à agir avec leur consentement plutôt que par violence. Je reconnais que, dans le bill que je vous propose, je me suis réglé moi-même sur les idées des propriétaires d'actions de l'Inde Orientale, sur le sens et la sagesse de ces hommes qui connaissent le mieux ce sujet et qui y ont un intérêt essentiel.» (*Parliamentary speeches*, 14 janvier 1784).

La grande bourgeoisie avait vraiment trouvé son homme d'État. Le bill qui atteignait la Compagnie des Indes fut voté par la Chambre des Communes, mais le roi George III y était hostile. Il redemande leurs portefeuilles aux ministres et appelle au pouvoir le jeune Pitt. Celui-ci accepte, malgré l'opposition violente de la majorité de la Chambre des Communes. Et il soutient hardiment contre elle la prérogative royale.

« Je veux soutenir toute la Constitution selon sa vraie doctrine : je veux sauvegarder à la fois les droits des branches de la législature et ceux du souverain. Ces droits du souverain, la Constitution les a définis avec autant de soin que ceux de la Chambre des Communes, et c'est le devoir des ministres et des membres de cette Chambre de soutenir également les droits de l'un et de l'autre... La Constitution de ce pays est sa gloire, mais c'est dans un juste équilibre que réside son excellence. Également affranchie des désordres de la démocratie et de la tyrannie monarchique, sa beauté consiste dans le mélange de ces éléments. C'est un gouvernement mixte que la sagesse de nos aïeux a conçu et que c'est notre devoir à tous de soutenir. Ils ont expérimenté les vicissitudes et les désordres d'une république. Ils ont senti le vasselage et le despotisme d'une monarchie pure. Ils ont abandonné l'un et l'autre, et, en fondant les deux, ils ont extrait un système qui fait l'envie et l'admiration du monde. C'est la forme de gouvernement qui constitue l'orgueil des Anglais et qu'ils n'abandonneront qu'avec la vie. » (1er mars 1784.)

Mais à quoi auraient servi à Pitt ces théories et ces formules sur le gouvernement tempéré, s'il y avait eu dans le pays une grande puissance sociale cherchant dans une forme de gouvernement plus simple, plus décisive, une garantie?

Au contraire, les grands intérêts capitalistes et industriels qui domi-

naient de plus en plus l'Angleterre et qui entraînaient dans leur orbite le prolétariat incertain encore et subordonné voulaient être garantis aussi bien contre l'omnipotence parlementaire que contre l'absolutisme royal, et ils trouvaient leur force dans l'équilibre du pouvoir.

Pitt, après quelques mois de lutte, fait appel au pays pour la dissolution des Communes et il obtient une majorité. Ce n'est point un conservateur borné, et il cherche à introduire une réforme limitée dans le système de représentation de l'Angleterre, tout en se gardant de tout entraînement vers le suffrage universel. Il dit, le 18 avril 1785 :

« En abordant cette question, je suis sûr de rencontrer bien des résistances, car il est des personnes qui sont opposées à toute espèce de réforme. Mais je me lève avec plus d'espoir que je n'en ai jamais eu, et cet espoir me paraît solide et fondé en raison. Jamais les esprits des hommes n'ont été aussi éclairés qu'ils le sont en cette matière. Jamais le moment ne fut plus propice à la discussion. Un grand nombre des objections qui ont été faites jusqu'ici à la réforme ne portent pas contre la proposition que je vais vous soumettre, et la question, en vérité, est toute neuve pour cette Chambre.

« Je sais la difficulté qu'il y a à proposer un plan de réforme. Le nombre des gentlemen qui y sont hostiles est légion. Ceux qui, avec un respect superstitieux, révèrent la Constitution au point de ne pas oser toucher même à ses défauts, ceux-là ont toujours réprouvé toute tentative de purifier la représentation. Ils reconnaissent ce qu'il y a en elle d'inégalités et d'impuretés ; mais dans leur enthousiasme pour le grand édifice, ils ne veulent pas tolérer qu'un réformateur, de ses mains profanes, vienne réparer les dommages qu'il a soufferts du temps.

« D'autres qui, percevant les défauts nés des circonstances, seraient désireux de les amender, résistent cependant à cette tentative, pour la raison que si une fois nous touchons à la Constitution en un seul point, le respect qui nous a jusqu'ici préservés des audacieux interprètes de l'esprit d'innovation tombera et que l'on ne peut prévoir à quelle extrémité on sera conduit sous prétexte de réformation. Il y en a d'autres, mais j'avoue que pour ceux-là je n'ai pas le même respect, qui considèrent que l'état présent de la représentation est pur et convenable à tous les desseins, conforme à tous les principes de la Constitution. La Chambre des Communes est un édifice ancien qu'ils sont habitués à regarder avec révérence et respect ; depuis le berceau ils sont accoutumés à voir en elle un modèle irréprochable : leurs ancêtres ont joui de la liberté et de la prospérité à l'abri de cet édifice, et toute tentative pour y faire le moindre changement paraît impie et sacrilège à ces fanatiques admirateurs de l'antiquité. Personne ne révère plus que moi la constitution antique ; mais tout le monde sait que les meilleures institutions, pareilles à des corps humains, portent en elles-mêmes des germes de décadence et de corruption, et voilà pourquoi je crois que j'ai raison de proposer des remèdes

contre la corruption qui peut atteindre dans le cours des ans le corps de la Constitution, s'il n'y est pourvu par de sages et judicieuses lois.

« Aux hommes qui raisonnent de cette manière, je ne me risque point à soumettre des propositions, car je désespère de les convaincre ; mais j'ai l'espoir bien fondé que dans ce que je soumets à la Chambre, je parviendrai à convaincre les gentlemen dont j'ai parlé d'abord, que, quelles que soient leurs objections à des idées générales et indéfinies de réformes, leurs arguments ne portent pas contre les propositions précises et explicites que je leur fais. »

Ainsi, en 1785, ce jeune ministre de vingt-cinq ans, éclairé et grave, essayait de concilier la tradition whig qu'il avait reçue de son père, le grand Chatham, et l'esprit tory de prudence et de conservation. C'est un nouveau parti tory, un parti de conservation avisé et ouvert à l'esprit de réforme, qu'il entendait fonder. Avant même que le grand souffle orageux de la Révolution française se fût levé sur le monde, il sentait que pour défendre efficacement le vieil édifice de la Constitution anglaise contre l'esprit inquiet d'innovation il fallait la remanier un peu, l'accommoder aux besoins nouveaux. Son souci était de maintenir l'union de la grande propriété foncière et de la grande propriété industrielle en faisant une juste place dans la représentation aux éléments nouveaux, aux cités accrues par le travail et l'échange, mais en maintenant encore l'ancienne primauté des grands intérêts territoriaux. Et il espérait, par des remaniements prudents, par des satisfactions mesurées et précises, apaiser et arrêter pour longtemps toute agitation de réforme. Ainsi, le faisceau des forces à la fois conservatrices et sagement libérales de l'Angleterre serait plus fortement noué que jamais; et sous la protection de ces forces stables et équilibrées, la nation anglaise si éprouvée par la guerre d'Amérique pourrait tirer tout le bénéfice de la paix reconquise, refaire ses finances, donner le plus grand essor à toutes les puissances économiques dont le livre de Smith avait, dix ans avant, pressenti et annoncé la merveilleuse croissance.

Certes, il ne s'engageait aucunement dans les voies de la démocratie, il ne prévoyait, au delà de la réforme très limitée qu'il apportait, aucun développement.

« Je crois qu'un plan peut être formé, qui soit en harmonie avec les principes premiers de la représentation, qui réforme l'état présent inadéquat et assure pour l'avenir un état adéquat et parfait. *Je sais, lorsque je parle ainsi, que l'idée d'une représentation complète et générale comprenant tous les individus et assurant à chacun d'eux sa part personnelle dans le pouvoir de légiférer est incompatible avec la population et l'état de l'Angleterre.* La définition pratique de ce que doit être la branche populaire de la législature peut être précisée ainsi : une Assemblée librement élue et unie

à la masse du peuple par la plus étroite union et la plus parfaite sympathie. »

Ainsi, rien qui ressemble au suffrage universel et qui y conduise; mais une adaptation plus exacte de l'étroite représentation accordée aux intérêts essentiels de la nation et à la nouvelle distribution des forces sociales. Pour cela que faut-il? Il n'est pas nécessaire de changer le nombre total des membres du Parlement, mais il faut modifier, selon une règle fixe, la répartition vicieuse des sièges entre les bourgs, centres de la puissance territoriale, et les comtés, centres de la grandissante puissance industrielle. Quand le nombre des maisons d'un bourg sera tombé au-dessous d'un certain chiffre, le pouvoir dont il dispose de nommer au Parlement sera transféré à celui des comtés où le nombre des maisons se sera élevé le plus.

« C'est l'opinion ferme et claire de tous ceux qui étudient ces questions qu'il doit y avoir un changement dans la proportion actuelle de la force représentative entre les bourgs et les comtés, et que dans ce changement une plus grande proportion de membres doit être donnée aux places populeuses qu'aux places qui n'ont ni propriété, ni population. C'est donc mon intention de proposer à la Chambre que les membres d'un certain nombre de bourgs de ce dernier genre soient distribués parmi les comtés. »

Et on ne procèdera pas par violence ou autorité : des avantages particuliers, des dégrèvements, des subventions prises sur un fonds spécial seront assurés aux bourgs qui renonceront librement à ce stérile privilège.

Malgré toutes ces précautions, malgré son insistance, Pitt ne parvint pas à convaincre sa majorité tory, et elle refusa d'entrer dans l'examen de ces projets. La résistance du conservatisme terrien à tout déplacement, même léger, de l'influence politique était encore invincible. Mais le premier ministre, par ces propositions de réforme, conquérait une grande autorité morale. D'une part, la bourgeoisie industrielle et capitaliste comprenait que Pitt avait le sens des intérêts nouveaux, et qu'il saurait leur faire, dans le gouvernement du pays, une large part, sans ébranler la Constitution, sans blesser à fond l'aristocratie terrienne avec laquelle les capitalistes anglais ne voulaient pas rompre. D'autre part, quand Pitt résistera au mouvement de la Révolution, quand il s'opposera, après 1789, à toute réforme du système électoral, il pourra dire qu'il n'est pas animé d'un esprit de conservatisme aveugle, mais que, s'il s'oppose à tout changement, c'est parce que les novateurs se réclament de l'esprit révolutionnaire et veulent aboutir à l'extrême démocratie. Et il ralliera à sa politique d'attente immobile presque toute la bourgeoisie industrielle aussi bien que le torysme foncier.

Comment comprendre, sans cette analyse politique et sociale de la vie anglaise, les rapports de l'Angleterre et de la Révolution ?

C'est encore par la conclusion du traité de commerce avec la France que Pitt affirme sa foi dans la puissance de production et d'expansion de l'An-

gleterre, dans la force et le génie de sa bourgeoisie. Il affirme en même temps que son principal objet est d'étendre dans le pays les relations commerciales de la nation anglaise.

« Je crois pouvoir dire tout d'abord (12 février 1787) comme un fait généralement admis, que la France a l'avantage par les dons du sol et du climat, et par l'abondance de ses produits naturels; qu'au contraire la Grande-Bretagne est incontestablement supérieure par les manufactures et les productions de l'industrie. Incontestablement, au point de vue des produits naturels, la France a grandement l'avantage dans le traité. Ses vins, ses eaux-de-vie, ses huiles et ses vinaigres, particulièrement les deux premiers articles, sont des matières d'une si importante valeur, que toute idée de réciprocité dans l'échange des produits naturels en est anéantie, car nous n'avons rien à opposer en ce genre, rien que ce qui est relatif à la bière. Mais, en revanche, n'est-ce point un fait démontrable et clair que la Grande-Bretagne, de son côté, possède quelques manufactures qui ne sont qu'à elle, et que dans les autres branches de production industrielle, elle a un tel avantage sur ses voisins qu'elle défie toute compétition? Voilà la situation relative des deux peuples, voilà le fondement précis sur lequel il m'a paru qu'une correspondance équitable et une connexion pouvaient être établies entre eux. Chacun d'eux a sa production propre et distincte. Chacun d'eux a ce dont l'autre manque. Ils ne se heurtent pas dans les grandes lignes directrices de leur richesse respective. Ils sont comme deux grands commerçants dans des branches différentes, qui peuvent trafiquer avec un mutuel bénéfice. Supposé qu'une plus large quantité des produits naturels de la France doive être apportée dans ce pays, quelqu'un peut-il dire que nous, nous n'enverrons pas plus de cotonnades par la voie directe maintenant établie, que nous ne faisions par les circuits et détours auparavant pratiqués? Ou que nous n'enverrons pas plus de nos laines que lorsque l'importation en était restreinte à certains ports et grevée de droits d'entrée très lourds? Et l'ensemble de nos manufactures ne va-t-il pas bénéficier largement de la faculté d'envoyer les produits sans autre charge qu'un droit de onze à dix pour cent, et même, pour quelques articles, de seulement cinq pour cent?... Demandez-vous si la France a des manufactures, des branches d'industrie à elle, ou bien dans lesquelles elle excelle assez pour que vous puissiez prendre alarme du traité. Il est à peine besoin d'insister là-dessus... Le verre ne peut être importé en grande quantité. Dans certaines spécialités de dentelle et de passementerie, oui, les Français peuvent avoir l'avantage, mais c'est une supériorité qu'ils garderaient indépendamment du traité; et les clameurs au sujet des articles de modes sont vagues et sans portée, lorsque, en outre de tous les bénéfices que le traité nous procure, nous comptons la richesse de la contrée avec laquelle nous allons commercer. Avec sa population de vingt-huit millions d'âmes, et une puissance de consommation proportionnée. avec sa proximité de nous et

l'avantage de rapports aisés et réguliers, qui hésiterait à s'applaudir du nouveau système et à en attendre avec ardeur et impatience la rapide ratification? La possession d'un marché aussi étendu et aussi sûr développera notre commerce, tandis que les droits de douane, arrachés aux mains des contre-



Correspondance royale trouvée dans l'armoire de fer au Château des Tuileries.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

bandiers et ramenés dans leurs canaux naturels, accroîtront notre revenu, — les deux sources de l'opulence anglaise et de la puissance anglaise.

« ...Quelques gentlemen prétendent qu'il ne peut être formé de traité avantageux entre ce pays-ci et la France, parce que jusqu'ici encore il n'y a eu aucun traité de cette sorte et, qu'au contraire, les relations commerciales ont toujours été dommageables à l'Angleterre. Le raisonnement est complètement

trompeur, quoiqu'il soit spécieux. Car, en premier lieu, nous n'avons pas, durant une très longue série d'années, expérimenté une liaison commerciale avec la France, et nous ne pouvons, par suite, faire une évaluation rationnelle de ses mérites ; et en second lieu, quoiqu'il puisse être vrai qu'un système de relations commerciales fondé sur le traité d'Utrecht nous ait été dommageable, il ne s'ensuit pas du tout qu'il en est aujourd'hui de même : *car en ce temps, les manufactures, où maintenant nous excellons, existaient à peine*, et la primauté industrielle était du côté de la France au lieu d'être de ce côté-ci... Il serait ridicule d'imaginer que la France consentirait à nous accorder des avantages sans réciprocité. Le traité est un bien pour elle. **Mais je n'hésite pas à dire, même au vu et au su de la France, que si avantageux qu'il soit pour elle, le traité l'est encore plus pour nous. La preuve de cette assertion est brève et décisive. La France gagne pour ses vins et autres produits un grand et opulent marché. Nous de même, mais à un bien plus haut** degré. Elle se procure un marché de huit millions d'hommes, nous un marché de vingt-quatre millions. La France gagne ce marché pour ses produits naturels, qui n'emploient à leur préparation qu'un petit nombre de bras, qui ne donnent qu'un faible encouragement à la navigation et qui ne rapportent que peu au budget. *Nous gagnons ce grand marché pour nos manufactures, qui emploient des centaines de mille hommes, qui, en faisant venir les matières premières de tous les coins du monde, accroissent notre puissance maritime*, et qui, dans toutes leurs combinaisons et à tous les degrés de leur progrès, contribuent largement aux ressources de l'État. »

Ainsi William Pitt a la nette conscience du caractère industriel de l'Angleterre nouvelle. Depuis soixante-dix ans, depuis le traité d'Utrecht, il y a eu une révolution économique dans le pays. Il était essentiellement agricole, il est devenu essentiellement industriel. A coup sûr, Pitt ne songe pas un instant à léser les intérêts ou à rabattre les prétentions de la grande propriété foncière, il ne songe pas, par exemple, à abolir les droits sur les blés et à procurer ainsi à l'industrie une main-d'œuvre moins onéreuse. Mais il a le sens que c'est par son industrie surtout, par ses manufactures, que l'Angleterre prendra dans le monde un magnifique essor. De même que, dans la réforme parlementaire, il voulait ménager un peu plus de place à la bourgeoisie industrielle sans refouler brutalement les privilèges des possédants terriens, de même il ne touche à aucune des bases de la richesse agricole ; mais c'est surtout dans l'intérêt de l'expansion industrielle qu'il négocie avec les autres peuples. Pitt a assumé, dans l'histoire, la tâche de faire évoluer sans secousse la vieille Angleterre de l'ancien régime agricole au nouveau régime industriel et capitaliste. Il est à la fois conservateur et moderne.

Et pour cette politique de transformation et d'expansion, il a besoin de la paix, surtout de la paix avec la France, mais d'une paix avertie et forte, toujours prête, s'il le faut, à la vigoureuse défensive ou à l'offensive opportune.

« A regarder le traité au point de vue politique, je n'hésite pas à protester contre la doctrine, trop souvent avancée, que la France est et doit être l'inaltérable ennemie de l'Angleterre. Mon esprit se révolte contre une thèse aussi monstrueuse et aussi impossible. Supposer qu'une nation peut être inaltérablement l'ennemie d'une autre, c'est faiblesse et puérilité. Cela ne repose ni sur l'expérience des nations ni sur l'histoire de l'homme. C'est une calomnie contre la constitution des sociétés politiques, cela suppose l'existence d'une malice diabolique dans la structure originelle de l'homme. Mais ces propos absurdes sont propagés. Et on va plus loin. On dit que, par ce traité, l'Angleterre s'est jetée aveuglément dans les bras de son plus constant et invariable ennemi. Les hommes raisonnent comme si ce traité devait non seulement éteindre toute jalousie dans nos cœurs, mais annihiler tous nos moyens de défense ; comme si par le traité nous faisions abandon de notre armée et de notre marine, comme si notre commerce allait être réduit, notre navigation suspendue, nos colonies hors de défense et comme si tout le fonctionnement de l'État allait tomber en langueur. Où est le fondement de toutes ces craintes? Le traité suppose-t-il que la période de paix ne sera pas toute entière employée à nous mettre en état de nous mesurer avec la France en cas de guerre? Et n'est-il pas vrai, au contraire, qu'en ouvrant de nouvelles sources de richesse, en accroissant les ressources de la nation, cet intervalle de paix doit accroître aussi nos moyens de combattre l'ennemi plus efficacement si le jour des hostilités doit venir? Mais le traité fait plus. En créant entre les deux nations des habitudes de rapports mutuels et de mutuels bénéfices, il rend moins vraisemblable que nous ayons à faire appel à nos forces, d'ailleurs accrues. Il aura cette heureuse tendance de faire entrer les deux nations dans une plus étroite communion de vues, de goûts et de mœurs ; en procurant le bien commun de l'une et de l'autre, il créera entre elles un état d'harmonie favorable à la continuation de la paix... J'ai entendu parler du caractère invariable de la nation française et du cabinet français, de son ambition sans relâche, de sa constante hostilité et de ses constants desseins contre l'Angleterre, et je sais ce qu'on peut dire de son intervention récente dans nos démêlés avec nos colonies et de l'attaque naguère dirigée contre nous. La France, à ce moment de notre détresse, est intervenue pour nous écraser, c'est une vérité sur laquelle je ne veux pas jeter le moindre voile. J'ai prouvé que les stipulations du traité ne pouvaient ni compromettre notre sécurité ni consacrer notre amoindrissement ; mais qu'au contraire, tout en fortifiant nos bras, il éloigne les chances de guerre. Je sais qu'il ne faut pas toujours ajouter foi aux assurances de paix. Mais, quoique je sache bien que la France a été l'agresseur dans la plupart de nos précédentes guerres, cependant j'ai confiance dans ses assurances et dans sa loyauté en la présente négociation. Quels sont les projets qu'un jour peut suggérer l'ambition? Cela échappe à la pénétration humaine. Mais, en ce moment, la cour de

France est gouvernée par des maximes trop prudentes et trop politiques pour ne pas subordonner à sa propre sûreté et à son propre bonheur des plans ministériels de chimérique agrandissement. Notre nation a été opprimée pendant la dernière guerre par la plus formidable coalition destructive, et pourtant la France n'a eu que peu à se louer à la fin du conflit, et sans doute, elle n'est pas très encouragée à entrer de nouveau de parti pris en lutte avec nous. En dépit de nos malheurs, notre résistance dut être admirée, et dans nos défaites nous donnâmes des preuves de notre grandeur et d'inépuisables ressources... Ne puis-je pas me plaire à cette idée que la France, voyant le ferme et durable caractère de notre force, et l'inefficacité des entreprises hostiles, préférera le bénéfice de relations cordiales avec nous? »

Pitt ne prévoyait pas le prodigieux ébranlement que la Révolution allait donner au monde. Mais il est visible qu'il ne cherchera pas dans les premiers événements révolutionnaires des prétextes à rupture et une occasion de guerre. Il ne hait pas la France d'une haine fanatique, et c'est dans l'intérêt de l'Angleterre, de ses finances, de son commerce, de ses manufactures qu'il veut la paix. Mais avec quelle fermeté indomptable et quelle fierté inflexible il sera, une fois la crise déchaînée, le gardien de la sécurité nationale, des institutions nationales et de l'orgueil national!

Après des années d'efforts, de combinaisons habiles et tenaces, Pitt a réussi, en 1792, à rétablir l'équilibre des finances anglaises compromis par la guerre d'Amérique, et il peut annoncer à l'Angleterre l'ère des dégrèvements. Il lui annonce aussi le magnifique essor de sa puissance capitaliste. A l'heure même où la France se débat dans des convulsions fécondes, mais terribles et déchirantes, le discours financier de Pitt, du 17 février 1792, est comme le chant de triomphe de la politique anglaise, de sa liberté traditionnelle et limitée. C'est comme un orgueilleux défi à la démocratie : Qu'aurais-tu fait de plus pour la grandeur et la richesse de la nation? Fox disait avec ironie : « C'est le jubilé financier. » C'était mieux que cela. C'était le jubilé politique de l'Angleterre.

Écoutez ces fortes paroles, fières et mesurées tout ensemble. Après avoir constaté que les recettes de l'année 1791 se sont élevées à 16.750.000 livres, c'est-à-dire à 500.000 livres de plus que la moyenne des quatre années précédentes, et que les ressources du budget sont en progrès constant, après avoir insisté sur la possibilité et la nécessité de poursuivre l'abaissement de la dette, de rembourser une partie du 3 pour 100 et de convertir le 4 et le 5 pour 100, après avoir indiqué tout un plan nouveau destiné à résorber rapidement les nouveaux emprunts qui pourraient se produire, après avoir proposé la réduction de quelques-unes des taxes qui pesaient le plus sur les classes pauvres, notamment la taxe sur les maisons de moins de sept fenêtres, Pitt cherche les causes profondes de la prospérité croissante du pays, et il note, en disciple enthousiaste d'Adam Smith, la puissante poussée industrielle et capitaliste :

« Si, après l'examen des différentes branches de revenus, nous passons à une enquête plus directe sur les sources de notre prospérité, nous devons les trouver dans une croissance correspondante de nos manufactures et de notre commerce. Les comptes que l'on fait sur les documents de la douane ne peuvent être considérés comme absolument exacts, mais ils permettent d'instituer des comparaisons à différentes périodes.

« Dans l'année 1782, la dernière année de la guerre, les importations, selon l'évaluation de la douane, se montaient à 9.174.000 livres (la livre est de 25 francs) ; elles ont graduellement monté chaque année, et elles sont en 1790 de 19.120.000 livres.

« Les exportations des manufactures anglaises forment un critérium toujours plus important et plus décisif de la prospérité commerciale. La valeur en était fixée, en 1782, à 9.919.000 l.; dans l'année suivante elle était de 10.409.000 l.; dans l'année 1790, elle s'est élevée à 14.921.000 l., et dans la dernière année (dont le compte a été établi pour les manufactures anglaises), elle était de 16.420.000 l. Si nous comprenons dans le compte les articles étrangers réexportés, l'exportation était en 1782 de 12.239.000 l.; après la paix, elle s'est élevée, en 1783, à 14.741.000 l.; et dans l'année 1790, elle était de 20.120.000 l. Ces documents, tels qu'ils sont (et ils sont nécessairement imparfaits) servent seulement à donner une vue du commerce étranger de ce pays. Il est plus que probable que notre commerce intérieur, qui contribue toujours plus à notre richesse, a grandi dans une proportion au moins égale. Je n'ai pas les moyens d'établir avec soin une vue comparée de nos manufactures durant la même période ; mais leur rapide progrès a été le sujet de l'observation générale, et les connaissances locales des gentlemen des différentes parties du pays, devant lesquels je parle, rendent tout détail sur ce point inutile.

« Ayant ainsi constaté l'accroissement de notre revenu et montré qu'il est accompagné d'une croissance correspondante de nos manufactures, quelles sont donc les circonstances auxquelles doivent être attribués de tels effets ?

« La réponse qui se présente la première et spontanément à l'esprit de tout homme de ce pays, c'est que toute cette prospérité provient de l'industrie et de l'énergie naturelles de la nation, mais qu'est-ce qui a rendu cette industrie et cette énergie capables d'agir avec une si particulière vigueur et de dépasser de si loin les exemples des périodes précédentes? *Les perfectionnements techniques qui ont été apportés à chaque branche de la production, et le degré où le travail a été réduit par l'invention et l'application du machinisme, ont eu incontestablement une grande part dans ces heureux effets. Nous avons vu, en outre, pendant cette période plus qu'auparavant, l'effet d'une circonstance qui a tendu principalement à élever ce pays à sa primauté commerciale. Je veux parler de ce degré particulier de crédit qui, par une double opération, donne à nos marchands des facilités additionnelles pour étendre leurs opérations au dedans, et les rend capables d'obtenir*

une supériorité proportionnelle sur les marchés étrangers. Cet avantage a été surtout visible durant la deuxième partie de la période à laquelle je fais allusion, et il grandit sans cesse en proportion même de la prospérité qu'il contribue à créer.

« *En outre, l'esprit d'exploration et d'entreprise de nos marchands s'est manifesté par l'extension de notre navigation et de nos pêcheries, et par l'acquisition de nouveaux débouchés dans différentes parties du monde, et incontestablement ces efforts n'ont pas été peu aidés par les nouvelles relations avec la France, en suite du traité de commerce, relations qui, quoique contrariées et diminuées par les désordres qui sévissent en ce moment dans ce royaume, ont été un grand stimulant de plus pour l'industrie et l'activité de notre pays.*

« *Mais il y a une autre cause, bien plus satisfaisante encore que toutes les autres, parce qu'elle est d'une nature permanente et toujours plus extensive :* C'EST LA CONSTANTE ACCUMULATION DU CAPITAL, *c'est sa continuelle tendance à croître, tendance dont l'opération est plus ou moins visible, selon qu'elle est ou n'est pas neutralisée par quelque calamité publique ou par une politique maladroite et fâcheuse, mais qui doit toujours se manifester et grandir dans un pays parvenu à un certain degré de prospérité commerciale. Quelque simple, quelque évident que soit le principe de cette croissance, et quoiqu'il ait dû certainement être observé à un degré plus ou moins haut, surtout dans les plus récentes périodes, je doute qu'il ait jamais été expliqué aussi pleinement, aussi suffisamment que dans les écrits d'un auteur de notre temps, qui malheureusement n'est plus (je pense à l'auteur d'un célèbre traité sur la richesse des nations) et qui, par sa connaissance étendue du détail et par la profondeur de ses recherches philosophiques fournit, je crois, la meilleure solution à tous les problèmes de l'histoire du commerce et de l'économie politique. Cette accumulation du capital provient de l'application continuelle d'une partie au moins du profit réalisé chaque année par le capital à l'accroissement du capital lui-même, dont la somme accrue est employée de nouveau de semblable façon et réalise du profit dans les années suivantes. La grande masse de la propriété de la nation s'accroît ainsi d'une manière constante à intérêts composés, et ses progrès, dans une assez longue période, sont tels qu'à première vue ils sont presque incroyables. Si grands qu'aient été jusqu'ici les effets de cette cause, ils seront plus grands encore dans l'avenir, car ses pouvoirs s'augmentent en proportion même qu'ils s'exercent. Elle agit avec une vélocité constamment accélérée, avec une force constamment accrue.*

Mobilitate viget, viresque acquirit eundo.

(*Elle prend de la vigueur par son mouvement même et acquiert des forces en marchant.*)

« *Cette force peut, comme nous l'avons éprouvé malheureusement, être arrêtée ou retardée par des circonstances particulières, elle peut pour un temps être interrompue ou même surmontée; mais là où il y a un fonds de labeur productif et d'active industrie, elle ne peut pas être complètement éteinte. Dans la saison même des plus terribles calamités et de la plus [illegible] détresse, son action contrarie et diminue les effets funestes de la [illegible], et au premier retour de prospérité, cette action se déploie de nouveau Si nous regardons une période comme la période présente, de tranquillité prolongée, il est difficile d'imaginer une limite aux opérations de cette force du capital. Non, aucune limite ne peut lui être assignée tant qu'il existe dans le pays un objet de savoir ou d'industrie qui n'a pas atteint la plus haute perfection possible, tant qu'il y a un pouce de terre dans le pays qui peut recevoir une meilleure culture, ou tant qu'il reste un nouveau marché qui peut être exploré ou quelque marché existant qui peut être étendu. Par les relations commerciales, cette force du capital accumulé participe en quelque mesure à la croissance de toutes les autres nations dans toute la diversité possible de leurs conditions. Les besoins grossiers des pays qui émergent de la barbarie et les besoins artificiels, grandissants, du luxe et de la délicatesse, tout lui ouvrira également de nouvelles sources de richesses, de nouveaux champs d'action, en tout état de société et dans les parties les plus éloignées du globe. C'est le principe qui, je le crois, conformément au résultat constant de l'histoire et à la leçon uniforme de l'expérience, maintient dans l'ensemble, en dépit des incertitudes de la fortune et des désastres des empires, un courant continu de progrès successifs dans l'ordre général du monde.*

« *Voilà les circonstances qui me paraissent avoir contribué le plus immédiatement à notre présente prospérité. Mais elles sont liées à d'autres plus importantes encore.*

« *Elles sont manifestement et nécessairement liées à la durée de la paix, dont la continuation, avec un caractère de sécurité et de permanence, doit être le principal objet de la politique extérieure de notre pays. Elles sont liées plus encore à sa tranquillité intérieure, et aux effets naturels d'un gouvernement libre, mais bien réglé. Qu'est-ce qui a produit, dans les cent dernières années, un progrès si rapide, et qui n'a point d'analogue dans les autres périodes de notre histoire? Qu'est-ce, sinon que pendant ce temps, sous le doux et juste gouvernement des princes illustres de la famille qui occupe maintenant le trône, un calme général a régné dans tout le pays à un degré inconnu jusque-là? Nous avons joui, dans une plus grande [illegible] et perfection, du bénéfice des principes originels de notre Constitution affirmés et établis par les événements mémorables de la fin du siècle dernier. Voilà la grande et dominante cause qui a donné une portée étendue aux autres circonstances favorables dont j'ai parlé.*

« C'est l'union de la liberté avec la loi qui, en opposant une barrière aussi bien aux empiètements du pouvoir qu'à la violence des commotions populaires, donne à la propriété une juste sécurité, met en action le génie et le travail, procure l'extension et la solidité du crédit, la circulation et l'accroissement du capital, c'est elle qui forme et élève le caractère national et met en mouvement tous les ressorts de la communauté dans toute la diversité de ses éléments.

« La laborieuse industrie de ces grandes classes, si nombreuses et si utiles (qui doivent être aujourd'hui, à un degré particulier, l'objet de la sollicitude de la Chambre), les paysans propriétaires et la bourgeoisie rurale (la peasantry *et la* yeomanry*) ; l'habileté et l'ingéniosité des ouvriers, les expériences et les perfectionnements des riches propriétaires du sol, les hardies spéculations et les aventures heureuses des marchands opulents et des manufacturiers entreprenants, tout cela provient de la même source. C'est donc sur ce point vital que nous devons surtout veiller : si nous préservons ce premier et essentiel objet, tout le reste est en notre pouvoir. Rappelons-nous que l'amour de la Constitution, quoiqu'il soit une sorte d'instinct national dans le cœur des Anglais, est fortifié par la raison et la réflexion, et confirmé chaque jour par l'expérience, que c'est une Constitution que nous ne devons pas admirer seulement par une révérence traditionnelle, que nous ne devons pas louer seulement par préjugé ou par habitude, mais que nous devons chérir et estimer parce que nous savons qu'elle assure pratiquement la liberté et le bien-être des individus et de la nation, et qu'elle pourvoit, mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement qui ait pu exister, aux fins réelles et utiles qui forment le seul fondement vrai et le seul objet rationnel de toute société politique. »*

Voilà ce qui disait William Pitt à la Chambre des communes, aux acclamations de sa majorité, à l'heure même où, dans la Législative, réunie à Paris depuis quelques mois, bouillonnaient les passions encore troubles et les idées encore incertaines. Oui, c'est un jubilé magnifique. Oui, c'est l'hymne triomphal du capitalisme anglais et de la liberté anglaise, du capitalisme illimité et de la liberté limitée. Pitt a merveilleusement caractérisé le mouvement moderne : accroissement de la production, perfectionnement de la technique, développement du machinisme et du crédit, accumulation constante du capital, élargissement des débouchés, conquête extensive et intensive du marché universel.

Le capital, avec sa loi interne de progression continue et irrésistible, prend à ses yeux un caractère presque religieux. Il est la force éternelle et providentielle qui, à travers les désordres, les crises, les défaillances des hommes et des empires, maintient l'ordre progressif de l'univers et sauve du néant l'effort des générations associées par leur épargne immortelle à tout l'avenir humain. Or, ce capitalisme éternel et universel, il semble que, pour

Pitt, il a trouvé dans le capitalisme anglais son incarnation souveraine et sa figure définitive. C'est par l'énergie équilibrée et vaste du peuple anglais que le capital va se répandre sur le monde et, à tous les degrés de la civili-

Paris, le 10 Octobre 1792, l'an 1.er de la République Françoiſe.

J'AI l'honneur de vous adreſſer ci-joint, Monſieur, un imprimé revêtu du ſceau de l'Etat, de la Loi du 26 Août dernier, qui confère le titre de Citoyens François à pluſieurs Etrangers. Vous y lirez, que la Nation vous a placé au nombre des amis de l'humanité & de la ſociété, auxquels Elle a déféré ce titre.

L'Aſſemblée Nationale, par un Décret du 9 Septembre, a chargé le Pouvoir exécutif de vous adreſſer cette Loi; j'y obéis, en vous priant d'être convaincu de la ſatisfaction que j'éprouve d'être, dans cette circonſtance, le Miniſtre de la Nation, & de pouvoir joindre mes ſentimens particuliers à ceux que vous témoigne un grand Peuple dans l'enthouſiaſme des premiers jours de ſa liberté.

Je vous prie de m'accuſer la réception de ma Lettre, afin que la Nation ſoit aſſurée que la Loi vous eſt parvenue, & que vous comptez également les François parmi vos Frères.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
de la République Françoiſe

M. *Gille Publiciste allemand*

Lettre de Roland, ministre de l'Intérieur, à Schiller.

sation, dans les contrées barbares comme dans les pays raffinés, manifester sa vertu. Chose curieuse! l'accent de l'homme d'État, du politique pratique, est plus hardi, plus vibrant, plus ample que la parole même du théoricien.

Pitt semble voir plus loin encore que Smith, et c'est d'une lueur plus ardente qu'il éclaire des horizons plus vastes. Et il intéresse l'orgueil de toutes les classes de la nation, du paysan et de l'ouvrier comme du riche spéculateur de la Cité, à ce magnifique mouvement, à ces promesses plus magnifiques encore. Mais toute cette joie, tout cet orgueil de la richesse croissante, c'est à sa constitution tempérée, c'est à son gouvernement mixte où les classes les plus actives de la nation font équilibre à la prérogative royale sans l'anéantir, que l'Angleterre le doit; ira-t-elle, pour le dangereux plaisir d'imiter un autre peuple qui cherche douloureusement son chemin, changer sa Constitution éprouvée, se jeter dans le hasard et le désordre de la démocratie illimitée ?

Pitt faisait servir au maintien de la Constitution la grandeur industrielle de l'Angleterre; il essayait de tourner contre toute velléité de révolution à la française les intérêts les plus positifs et les plus ardents de la nation. Et toutes les grandes forces sociales se groupaient autour de lui.

Ainsi, à mesure qu'on analyse plus à fond l'état politique et social de l'Angleterre aux environs de 1789, plus apparaissent entre la France et l'Angleterre des différences presque irréductibles, plus s'élargit aux yeux de l'observateur l'abîme que la Révolution française aurait à franchir pour toucher le sol anglais.

La France avait à abattre les restes encore accablants du régime féodal; il n'y avait presque plus trace en Angleterre du régime féodal.

En France, l'Église possédait, au détriment des paysans, une grande partie du sol. L'Église d'Angleterre était magnifiquement dotée, mais la plupart des domaines ecclésiastiques avaient été, depuis la Révolution de 1688, sécularisés.

En France, la bourgeoisie, pour conquérir des garanties, devait lutter à fond contre presque toute la noblesse dont le privilège s'appuyait à l'arbitraire royal. En Angleterre, la noblesse et la bourgeoisie s'étaient alliées de bonne heure et dès le temps de la Grande Charte, pour contrôler les rois; et en 1688, une aristocratie nouvelle avait surgi, qui s'était enrichie des dépouilles du clergé et qui formait, avec la grande bourgeoisie industrielle, la classe dirigeante.

En France, toute représentation nationale était suspendue depuis deux siècles; et c'est seulement par voie révolutionnaire que la nation pouvait vraiment conquérir son droit. En Angleterre, il y avait depuis des siècles une représentation légale du pays; et l'histoire de la Chambre des Communes était éclatante et glorieuse. Si étroite que fût encore cette représentation, elle pouvait s'élargir sans secousse.

En France, le déficit avait acculé la royauté à convoquer les États Généraux et à mettre la Révolution en mouvement. En Angleterre, le ministère Pitt avait, par des mesures vigoureuses, rétabli l'équilibre financier et préparé

même, à l'heure où éclatait la Révolution française, l'ère des [illegible] et des dégrèvements.

En France, l'inégalité du système fiscal, qui ne pesait que sur une catégorie de citoyens, avait provoqué les colères. En Angleterre, tous les citoyens étaient dès longtemps égaux devant l'impôt.

Enfin, en France, le prolétariat, quoiqu'il ne fût pas encore prêt à une action de classe, grandissait soudain par la lutte acharnée de la bourgeoisie et des classes contre-révolutionnaires. En Angleterre, l'accord de l'aristocratie terrienne et de la bourgeoisie industrielle ne permettait pas au prolétariat anglais de grandir et d'agir presque avant son heure. Et les prolétaires anglais se sentaient liés à tout le système politique et social de l'Angleterre par le bénéfice qui leur revenait de la rapide croissance industrielle du pays, par la communauté des intérêts économiques.

Ainsi, l'Angleterre devait opposer au mouvement de la Révolution une force énorme de stabilité. Et pourtant, la Révolution apportait au monde un principe d'une puissance incomparable et qui devait émouvoir l'Angleterre elle-même. Ce principe, c'est la démocratie. Il y a trois points par où cette force nouvelle de la démocratie pouvait toucher l'Angleterre et la toucha en effet.

D'abord, la prérogative royale était mal définie. Elle tendait sans cesse à empiéter sur le droit et le pouvoir des Communes. Trop souvent les ministères n'étaient que des coteries de cour par où s'exprimait le caprice royal plus que la volonté nationale. Et comme souvent la nation anglaise avait pâti des fautes de rois mal contrôlés, servis par des ministres courtisans, comme elle était restée très humiliée de la perte des colonies d'Amérique qu'elle attribuait à Georges III et au ministère de lord North, et comme les impôts assez lourds, par lesquels Pitt avait rétabli l'équilibre du budget, prolongeaient le mécontentement, une partie du pays songeait à limiter plus strictement l'action de la Couronne. Mais si, selon les principes de la Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme, la nation seule était souveraine, si le roi n'avait qu'une puissance déléguée et par conséquent conditionnelle, la question était résolue. Ainsi la démocratie apparaissait comme un moyen décisif de limiter et de refouler la prérogative royale.

En second lieu, la Révolution française donnait une soudaine ampleur à la question de la réforme électorale. Tandis qu'avant 1789, en Angleterre, tout l'effort des esprits les plus hardis se portait à demander une [illegible] extension du droit de suffrage et une rectification du système électoral, voici que soudain la France appelait au vote, à la souveraineté politique, plus de trois millions de citoyens; voici qu'elle proclamait des principes d'où l'on sentait bien que le suffrage universel allait sortir. Le peuple [illegible] qui, au temps de Cromwell et du niveleur Lilburne, avait [illegible] les principes de la démocratie et qui les pratiquait dans plusieurs de ses [illegible], en

les fidèles constituaient le gouvernement, fut ému du magnifique exemple d'égalité que donnait la France.

Enfin, comment les prolétaires eux-mêmes, si misérables parfois, si accablés par les lois de l'enrôlement et par la *presse* des marins, si écrasés aussi par les classes riches, n'auraient-ils pas eu un sursaut à la vue de ces prolétaires de France, de ces paysans du Dauphiné ou de la Bourgogne, de ces ouvriers de Paris, qui se jetaient dans le mouvement, abattaient l'orgueil des nobles et des prélats somptueux, renversaient les châteaux et la Bastille, et exigeaient des pouvoirs publics le pain blanc à bon marché ?

Ainsi, par trois sources, des forces révolutionnaires jaillissaient, à cette date, du sol anglais ébranlé par la grande commotion de la France. Quelle fut d'abord, et dès les premiers jours, l'étendue et la profondeur du mouvement? Il est malaisé de le dire. Priestley, dans ses *Observations sur les lettres de Burke et de Calonne*, prétend que c'est Burke lui-même qui, par la violence de ses polémiques contre La Révolution française, a appelé sur elle l'attention du peuple anglais. « Avant son livre (c'est-à-dire avant la fin de 1790), il y avait quatre-vingt-dix-neuf Anglais sur cent qui vivaient dans l'ignorance complète des événements de France. » Cela est sans doute excessif; mais l'ébranlement ne dut être ni rapide ni vaste. Burke s'émut lorsqu'en octobre 1790, Richard Price, qui était à la fois un savant économiste et financier et un ardent prédicateur unitarien, fit du haut de la chaire l'éloge enthousiaste de la Révolution française, et lorsque, à la suite de ce sermon, une adresse fut envoyée à la Constituante au nom de la « *Revolutionary Society* ». L'ardent orateur irlandais avait gardé, malgré son âge, une grande impétuosité d'imagination. Il pressentit que tout l'ordre politique et social de l'Angleterre serait un jour ébranlé par la communication du mouvement révolutionnaire. Il était whig. Il avait combattu avec Fox contre Pitt et la couronne. Il avait soutenu la cause de l'émancipation des colonies américaines. Mais s'il voulait jouer, sur la scène de l'oligarchie anglaise, des rôles éclatants et généreux, il n'entendait pas que l'ordre de la représentation fût troublé et que le peuple montât sur le théâtre. C'était de plus un homme vénal qui avait reçu des subsides des colonies américaines, et qui recevait maintenant, en secret, une pension du roi.

Je me demande si la découverte et la publication du fameux Livre rouge français, où étaient inscrites toutes les pensions des courtisans, ne fut pas un grief décisif de Burke contre la Révolution. Il la combattit avec une sorte de haine. Elle le menaçait dans ses habitudes d'esprit, de parade et de gloire. Elle le menaçait aussi dans la sécurité de sa vie pompeuse et tarée. Transportée en Angleterre, elle pouvait briser le cadre éclatant où se mouvait son personnage, et tarir la source des revenus secrets. C'est dans un volumineux pamphlet : *Réflexions sur la Révolution de France*, qu'à la fin de 1790 il exhala sa colère. Je laisse de côté ce qui n'est que brillante invective ou dé-

clamation sentimentale, et les romantiques couplets sur Marie-Antoinette : « Je l'ai vue jadis brillante comme l'étoile du matin ». Je n'en retiens que les idées essentielles.

Le grand souci de Burke, c'est de couper toute communication historique entre l'Angleterre et la France de la Révolution. C'est à faux qu'on cherche dans l'histoire anglaise des précédents à la Révolution française. Oui, en Angleterre, le « long Parlement » a confisqué les biens des doyens et des chapitres comme la France vient d'exproprier les abbés et les moines. Mais le Parlement anglais faisait acte de défense, il ne mettait pas en cause tout le système de la propriété. Oui, l'Angleterre a eu sa Révolution où il a pu sembler que le peuple lui-même faisait choix du souverain. A la Restauration, après Cromwell et, plus tard, en 1688, ce sont bien les représentants de la nation qui ont pourvu à la vacance du trône. Mais lorsqu'ils réparaient ainsi une partie de l'édifice tombé en ruines, ils ne prétendaient pas faire prévaloir le principe électif.

« Incontestablement, il y a eu à la Révolution (en 1688), en la personne du roi Guillaume, une petite et temporaire déviation de l'ordre strict d'une succession régulière héréditaire, mais il est contre tous les vrais principes de jurisprudence de tirer un principe d'une loi faite dans un cas spécial, et concernant un individu : *Privilegium non transit in exemplum*. S'il y eut jamais un temps favorable pour établir le principe qu'un roi choisi par le peuple est le seul roi légal, c'est sans aucun doute le temps de la Révolution. Et que cela n'ait pas été fait à ce moment, c'est la preuve que la nation était d'avis qu'il ne fallait le faire en aucun temps. Il n'y a personne qui ignore assez complètement notre histoire pour ne pas savoir que la majorité du Parlement était si peu disposée à rien qui ressemblât à ce principe, que d'abord elle était déterminée à placer la couronne disponible non pas sur la tête du prince d'Orange, mais sur celle de sa femme Marie, fille du roi Jacques, la dernière née de ce roi, et que l'on reconnaissait comme indubitablement sienne. Ce serait répéter une histoire triviale que de vous rappeler toutes les circonstances qui démontrent que leur acceptation du roi Guillaume n'était pas proprement un *choix*, mais que, pour tous ceux qui ne désiraient point, en effet, rappeler le roi Jacques, ou plonger leur pays dans le sang, et jeter de nouveau leur religion, leurs lois, leurs libertés, dans les périls d'où elles s'évadaient à peine, c'était un acte de *nécessité*, dans le sens moral le plus strict où le mot de nécessité peut être pris. Dans l'acte même dans lequel, pour un temps et dans un cas singulier, le Parlement se départit de l'ordre strict de l'hérédité, en faveur d'un prince qui, sans être le plus proche, était cependant un des plus proches dans la ligne de succession, il est curieux d'observer comment lord Somers, qui présenta le bill appelé la Déclaration du Droit, s'est conduit en cette délicate occasion. Il est curieux d'observer avec quelle adresse la temporaire solution de continuité fut mise hors de vue... Nos ancêtres savaient bien qu'une élec

tion serait entièrement destructive de « l'unité, de la paix et de la tranquillité de ce pays ». Pour pourvoir aux objets immédiats et exclure pour toujours la doctrine « de la Vieille Juiverie » (c'est la rue où se réunissait la Société de la Révolution) sur ce prétendu droit des hommes à choisir leurs gouvernants, ils insérèrent une clause qui était une renonciation solennelle au principe électif : « Les lords spirituels et temporels, et les Communes, au nom du « peuple, se soumettent très humblement et très loyalement, *eux*, *leurs hé-* « *ritiers et leur postérité à jamais.* » Bien loin qu'il soit vrai que nous avons acquis par la Révolution un droit de choisir nos rois, ce droit, si nous l'avions possédé avant, la nation anglaise l'aurait à ce moment solennellement renoncé et abdiqué pour la génération présente et pour toute la suite des générations. »

Soit, et Burke démontre à merveille qu'il n'y a qu'un rapport très lointain entre la révolution de circonstance faite par l'Angleterre en 1688 et la révolution de principe faite par la France en 1789. Il est certain que l'Angleterre, en 1688, n'a pas prétendu fonder la démocratie, qu'elle n'a pas proclamé ou organisé la souveraineté populaire et qu'elle n'a dérogé à la tradition et à l'ordre de succession que juste autant qu'il était nécessaire pour sauvegarder les intérêts vitaux compromis par les Stuarts. Mais ce n'est pas la question. Personne ne prétend légitimer la Révolution française et la démocratie par le seul précédent anglais de 1688. Ce que les Anglais amis de la Révolution avaient le droit de dire, c'est qu'en Angleterre même ni la tradition royale n'avait été ininterrompue, ni le droit royal n'avait été intangible.

Il se peut que le choix fait par les délégués de la nation n'ait été qu'en apparence un choix, et qu'il ait été en fait une nécessité, comme M. Guizot, reprenant la thèse de Burke et l'appliquant à la Révolution de 1830, le dira plus tard de Louis-Philippe. Mais cette nécessité, c'est la nation elle-même qui en était l'interprète, et par là, quoi qu'on fasse, il y a un acte explicite et formel de la volonté nationale à l'origine du droit royal de la dynastie anglaise. Cela ne veut pas dire que la nation anglaise va révoquer le pouvoir de ses rois. Mais cela signifie qu'elle peut, sans porter atteinte à un droit qu'elle a constitué elle-même, mieux assurer l'exercice direct de la puissance nationale. Ainsi, le précédent juridique de 1688, agrandi par l'esprit de démocratie, mais appliqué selon la prudente méthode anglaise, peut conduire à une grande transformation politique dans le sens du droit populaire, de la liberté et de l'égalité.

Priestley note que le whig Burke interprète la Révolution anglaise de 1688 comme le faisaient les torys, restés au fond jacobites, mais qui, pour excuser peu à peu leur ralliement à la royauté nouvelle, affectaient de ne voir en elle que la suite légitime et nécessaire de la monarchie tombée. Ce qui fait que l'œuvre de Burke est d'un rhéteur et non d'un homme d'État, c'est qu'il raisonne comme

s'il s'agissait de transporter en Angleterre, au nom des p[illegible] anglais, la démocratie toute pure et la Révolution intégrale. Tel n'[illegible] ni de la plupart des Anglais favorables à la Révolution, ni de ceux des Français qui connaissaient le mieux les deux peuples. Condorcet, dans [illegible] rapports diplomatiques, dit avec une grande force que les Anglais ne p[illegible]dront à la Révolution que ce qui s'accorde à leur génie et peut hâter chez eux, sans rupture et sans violence, l'œuvre de réforme. Dès lors, il était tout naturel que, pour justifier l'introduction d'un esprit populaire plus large dans la Constitution anglaise, on fît valoir ce que le droit royal lui-même contenait, à son origine récente, de volonté nationale. Et quand il dit qu'à ce compte, et si l'élection seule fait la légitimité, tous les actes antérieurs des rois sont frappés de nullité, ce n'est là qu'un jeu d'esprit.

C'est inutilement aussi, et avec la plus vaine éloquence, que Burke célèbre la beauté de la tradition, de la continuité historique qui donne à la vie collective des peuples l'intimité profonde de la vie familiale.

« Vous observerez que, de la Grande Charte à la Déclaration du Droit, ça été la politique uniforme de notre Constitution de réclamer et d'affirmer nos libertés comme un legs, comme un héritage de nos pères et qui doit être transmis à notre postérité, comme une condition spécialement acquise au peuple de ce royaume, sans aucune référence à un droit plus général et antérieur. Par là notre Constitution garde de l'unité dans la diversité si grande de ses parties. Nous avons une couronne héréditaire, une pairie héréditaire, et une Chambre des communes et un peuple qui héritent des privilèges, des franchises et des libertés d'une longue ligne d'ancêtres.

« Cette politique m'apparaît être le résultat d'une profonde réflexion, ou plutôt l'heureux effet d'une instinctive sagesse, supérieure à la réflexion. Un esprit d'innovation est généralement le résultat d'un tempérament égoïste et de vues bornées. Un peuple ne regarde guère devant lui et vers la postérité, quand il ne sait pas regarder derrière lui, vers les ancêtres. Le peuple anglais sait bien que l'idée d'un héritage fournit un sûr principe de conservation et un sûr principe de transmission, sans exclure le moins du monde un principe de perfectionnement. Elle permet des acquisitions nouvelles, mais elle assure ce qui est acquis. Quels que soient les avantages obtenus par un ensemble d'hommes se réglant sur ces maximes, ils sont presque regardés comme une sorte d'établissement domestique fixé en une sorte de mainm[illegible]nelle. Par une politique constitutionnelle qui agit sur le modèle de la nature, nous recevons, nous possédons, nous transmettons notre gouvernement et nos privilèges comme nous entrons en jouissance de nos [illegible] vies et comme nous les transmettons. Les institutions de la politique, les biens de la fortune, les dons de la Providence passent [illegible] de nous à ceux qui nous suivent, d'un même mouvement et [illegible]. Notre système politique est placé dans une juste correspondance et symétrie avec

l'ordre du monde et avec le mode d'existence assigné à un corps permanent composé d'éléments transitoires, puisqu'en lui, par la disposition d'une merveilleuse sagesse qui façonne en même temps la grande et mystérieuse incorporation de la race humaine, le tout, à un moment donné, n'est ni vieux, ni d'âge moyen, ni jeune, mais dans un état immuablement fixe; il se meut à travers la diversité constante d'une décadence, d'une chute, d'une rénovation et d'une progression perpétuelle. Ainsi, gardant la méthode de la nature dans la conduite de l'État, là où nous améliorons nous ne sommes jamais entièrement nouveaux, et là où nous maintenons, nous ne sommes jamais entièrement surannés. En nous rattachant de cette manière et selon ces principes à nos ancêtres, nous sommes guidés, non par une superstition d'antiquaire, mais par un esprit d'analyse philosophique. En choisissant cette forme de l'héritage, nous avons donné à notre système politique quelque ressemblance avec les relations fondées sur la communauté du sang. Nous avons lié la constitution de notre pays de nos liens domestiques les plus chers; nous avons accueilli et comme adopté nos lois fondamentales jusque dans l'intimité de nos affections de famille. Nous maintenons inséparablement unis et nous aimons de toute la chaleur de nos affections combinées et réfléchissant mutuellement leurs feux, notre système politique, nos foyers, nos sépulcres et nos autels.

« C'est notre plan de conformer à la nature nos institutions artificielles et de faire appel à ses sûrs et puissants instincts pour fortifier les faibles et faillibles inventions de la raison, et cette méthode, qui nous permet de considérer nos libertés dans la lumière de l'hérédité, nous procure d'autres et non moindres avantages. Agissant toujours comme en présence d'ancêtres canonisés, l'esprit de liberté, qui en lui-même conduit au dérèglement et à l'excès, se tempère d'une gravité respectueuse. Cette idée d'une origine libérale nous impose un sentiment d'habituelle et native dignité, qui prévient cette insolence de parvenu qui s'attache presque inévitablement et pour leur disgrâce à ceux qui sont les premiers acquéreurs d'une distinction publique. Par ces moyens, notre liberté devient une liberté noble. Elle prend un aspect imposant et majestueux. Elle a une généalogie et des ancêtres illustres.

« Elle a ses audiences et ses armoiries. Elle a sa galerie de portraits, ses inscriptions monumentales, ses archives, ses témoignages et ses titres. Nous procurons le respect à nos institutions civiles par les mêmes principes dont se sert la nature pour nous faire révérer les individus, à raison de leur âge et de ceux dont ils descendent. Tous vos sophistes ne peuvent rien produire qui soit mieux adapté à la sauvegarde d'une liberté rationnelle et virile, que la marche que nous avons suivie, nous qui avons fait de notre nature plus que de nos spéculations, de nos cœurs plus que de nos esprits, les grands conservateurs de nos droits et privilèges. »

A merveille, et voilà bien la première formule de ce naturalisme politi-

que et social que Taine et ses disciples opposent au prétendu rationalisme abstrait, à la prétendue métaphysique de la Révolution française. C'est le rhéteur Burke qui est le grand inventeur de cette profonde philosophie. Ce n'est

Du même jour.

UN membre demande que le ſieur Gille, publiciſte Allemand, ſoit compris dans la liſte de ceux à qui l'Aſſemblée vient d'accorder le titre de citoyens François; cette demande eſt adoptée.

AU NOM DE LA NATION, le Conſeil exécutif provisoire mande & ordonne à tous les Corps administratifs & Tribunaux, que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme loi. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'Etat. A Paris, le ſixième jour du mois de ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté.

Signé CLAVIERE. *Contreſigné* DANTON. Et ſcellées du ſceau de l'Etat.

Certifié conforme à l'original.



Danton

Ordonnance du Conseil exécutif provisoire relative au titre de Citoyen français accordé à Schiller.

plus la pensée de l'homme qui façonne arbitrairement un type de société : les peuples se développent d'une croissance continue et lente comme l'organisme : et la nature dont parle Burke, ce n'est pas la lointaine, idéale et chi

mérique nature de l'homme primitif et abstrait si cher aux philosophes français du dix-huitième siècle. C'est l'ensemble des instincts sociaux et familiaux tels qu'ils s'affirment dans les sociétés modernes et chrétiennes. Oui, mais que signifient ces effusions de rhétorique sentimentale? Que signifie cette lave débordante d'orgueil anglais que Taine a recueillie, refroidie et figée en quelques formules pesantes?

Il est bon pour un peuple de pouvoir considérer la liberté politique comme un héritage; il est bon, suivant une expression familière, qu'il l'ait dans le sang. Burke compromet un peu cette idée, lorsque, obsédé par l'esprit aristocratique des institutions et des mœurs anglaises, il en vient à se figurer la liberté comme une noble dame qui a ses portraits de famille et ses parchemins. On se rappelle vraiment trop à le lire, que cet orgueil de la liberté, qu'il confond enfin avec l'orgueil de la noblesse, n'était permis qu'à une minorité infime de privilégiés. La noble dame a des audiences, mais où le peuple n'est pas introduit, et il faut avoir des blasons comme elle pour être admis à faire sa cour. Noble liberté, dites-vous, mais guindée, rare et hautaine, qui fait presque regretter l'orgueil plus expansif de ceux que vous appelez les parvenus. D'ailleurs, il ne s'agit point de formuler la loi historique qu'a suivie jusque-là le développement anglais. Voici le vrai problème : Que doit-on penser de la Révolution française? Et quelle attitude doivent prendre les Anglais à l'égard de ceux qui essaient d'en propager et d'en acclimater les principes en Angleterre? Or, à ce problème la pompeuse déclaration naturaliste et familiale de Burke ne fournit même pas un commencement de réponse. La question est de savoir si les Français, eux, trouvaient dans leur héritage, dans le legs historique que leur faisaient les siècles assez de libertés, assez de garanties pour qu'ils n'aient qu'à recueillir cet héritage et à l'agrandir patiemment. Car, si depuis deux siècles, c'est un absolutisme croissant qui pèse sur eux, si c'est un legs accumulé de servitude et d'arbitraire que les générations se transmettent, comment Burke peut-il juger la Révolution française sur un type d'évolution historique et de sage accumulation qui ne convient pas à la France?

Oui, le peuple français est obligé d'être, à ses risques et périls, le parvenu de la liberté. Voilà plus de deux cents ans que les États généraux sont tombés en sommeil, voilà plus de deux cents ans que la monarchie, entourée de privilégiés, opprime de plus en plus la nation. Ferez-vous au peuple français, en vertu des lois d'hérédité et des lois d'héritage, une obligation d'accepter sans résistance tout cet immense déficit de liberté? La loi souveraine de la continuité n'est pas rompue pour cela. Le peuple français ne peut, pas plus qu'un autre peuple, se séparer de son passé. Lui aussi, il hérite de l'effort des ancêtres, il hérite de cette unité française qui donne à toutes les idées une si merveilleuse puissance de vibration, il hérite de cette philosophie lumineuse qui va aux principes mêmes des choses et à l'origine des institutions. Voilà son héritage; et la Révolution n'est pas un accident, elle n'est pas la création

soudaine et la fantaisie d'une génération d'idéologues. [illegible] la sublime révélation et la sublime mise en œuvre des richesses sociales et [illegible] accumulées par l'effort des bourgeois industrieux et des penseurs hardis. Burke se moque, ou il atteste un incroyable manque de sens historique, lorsqu'il prétend que la France avait, en 1789, des éléments de liberté traditionnelle qu'elle pouvait mettre en valeur à la mode anglaise.

« Vous auriez pu, si vous l'aviez voulu, profiter de notre exemple et donner à votre liberté recouvrée une dignité correspondante. Vos privilèges, quoique discontinués, n'étaient pas effacés de la mémoire. Votre Constitution, il est vrai, pendant que vous en étiez dessaisis, a souffert la dévastation et le pillage ; mais vous possédiez en quelques endroits les murailles, ailleurs les fondations. »

Burke oublie que Turgot avait essayé cette reconstruction et cette adaptation et qu'il avait été chassé. Il oublie que les Parlements n'avaient pu exercer leur antique droit de remontrance. Il oublie que les assemblées provinciales étaient demeurées sans effet, que l'assemblée des notables avait été une conspiration du privilège contre le droit et que les États Généraux avaient été jetés dans les voies révolutionnaires par les perfidies et les violences de la Cour. Ou bien fallait-il que, sous prétexte de retrouver les anciennes fondations et d'utiliser les débris des vieilles murailles, le Tiers-État acceptât le vote par ordre qui livrait tout aux privilégiés ?

C'est la méthode de Burke qui est abstraite et chimérique, puisqu'elle prétend appliquer de vive force à la France un procédé d'évolution qui ne convenait à cette date qu'à l'Angleterre.

Il est très vrai que les Anglais avaient « des droits » successivement conquis. Et cela, à certains égards, est plus sûr qu'une Déclaration générale et de principe des droits de l'homme et du citoyen. Mais la France n'avait d'autre moyen, pour conquérir les droits précis et substantiels, qu'une affirmation souveraine du droit de la personne humaine. C'est cet idéalisme seul qui était pratique.

Si la critique de Burke était vaine pour la France, elle était vaine aussi pour l'Angleterre, car il ne s'agissait point, pour celle-ci, de renoncer brusquement à sa méthode traditionnelle d'évolution lente et de prudente adaptation. La vraie question était celle-ci : Ne convient-il pas d'introduire dans la Constitution anglaise, sans la briser, plus d'éléments de démocratie ? Et l'avènement du régime démocratique et de la souveraineté [illegible] en France ne doit-il pas avoir pour conséquence de donner au système anglais un mouvement plus rapide dans le sens populaire ? Après tout, l'Angleterre aussi avait eu des crises ; et il [illegible] vie d'accélérer son évolution. [illegible] des droits de l'homme :

« Ces droits métaphysiques entrant dans la vie commune, [illegible] rayons de lumière qui percent dans un milieu [illegible]

ture, réfractés et déviés de leur ligne droite. Dans la grande masse compliquée des passions humaines et des intérêts humains, les droits primitifs des hommes subissent une telle variété de réfractions et de réflexions, qu'il devient absurde de parler d'eux comme s'ils continuaient dans la simplicité de leur direction originelle. »

Je dirai de même qu'en pénétrant dans le milieu anglais, la lumière de l'idéalisme français et de la Révolution française devait être nécessairement réfractée et déviée; mais Burke, au lieu de calculer cet indice de réfraction et de déterminer la ligne que devaient suivre en Angleterre les idées nouvelles, écarte toute lumière de démocratie comme une offense; il essaie d'intercepter tout rayonnement révolutionnaire. Et par là, c'est lui qui tombe dans la simplicité abstraite et la pauvreté de conception qu'il reproche aux prétendus métaphysiciens de France.

Qu'importe dès lors, après cette fondamentale erreur de jugement, que Burke prodigue à la Révolution et aux révolutionnaires les moqueries et les outrages? Il ne fait que reprendre les pamphlets des contre-révolutionnaires. Il ne voit dans le peuple de Paris qu'une foule délirante et brutale. Il raille l'Assemblée composée d'avocats bavards ou de curés sans expérience politique, sans horizon. Il affecte de croire, avec l'abbé Maury, que la sécularisation des biens d'Église n'est qu'une occasion de spéculations juives et qu'un agiotage effréné.

Chose curieuse! Il prévoit, non sans finesse, la primauté prochaine de la richesse mobilière. Il annonce que la noblesse de France, ayant perdu peu à peu sa base territoriale, sera « semblable aux Juifs, devenus ses compagnons ou ses maîtres ». Mais cette primauté de la richesse mobilière, il la redoute. Il ne comprend pas, ou il ne paraît pas comprendre la différence essentielle, la différence de droit, qui existait pour les révolutionnaires entre la propriété corporative et immobile de l'Église et les formes nouvelles, mobiles, souples, infiniment transmissibles de la propriété industrielle, financière et bourgeoise. Et parfois il paraît ramener à un complot d'agioteurs et de pillards l'immense mouvement capitaliste dont Barnave a si bien démêlé les origines et le sens. Mais parfois aussi ses vues sont nettes et profondes.

« Cet outrage à tous les droits de la propriété fut couvert à l'origine du plus étonnant des prétextes: du respect de la foi publique. Les ennemis de la propriété prétendirent d'abord qu'ils avaient un souci plus tendre, plus délicat, plus scrupuleux, de tenir les engagements du roi envers les créanciers publics.

« Ces professeurs des droits de l'homme sont si occupés à enseigner les autres qu'ils n'ont pas le temps de s'instruire eux-mêmes. Autrement, ils sauraient que c'est envers la propriété des citoyens, non envers les demandes des créanciers de l'État qu'est engagée d'abord la foi publique. La réclamation des citoyens est antérieure et supérieure. Les fortunes des individus, qu'elles

soient possédées par acquisition ou par héritage ou en vertu d'une participation quelconque aux biens d'une communauté, ne constituent en aucune manière un élément de sécurité pour le créancier. Elles n'étaient pas entrées en compte quand il fit son marché avec l'État. Le créancier sait bien que le public, qu'il soit représenté par un roi ou par un Sénat, ne peut engager que les ressources publiques; et il ne peut y avoir de ressources publiques que celles qui dérivent d'une juste et proportionnelle imposition sur l'ensemble des citoyens. C'est là ce qui a été engagé envers le créancier et pas autre chose. Personne ne peut faire de sa propre injustice le gage de sa fidélité.

« Il est impossible d'éviter une observation sur les contradictions causées par l'extrême rigueur et l'extrême relâchement de cette nouvelle foi publique, qui ne se règle pas sur la nature de l'obligation, mais sur la qualité des personnes envers lesquelles il y a engagement. Aucun acte de l'ancien gouvernement des rois de France n'a été tenu pour valide dans l'Assemblée nationale, excepté ses engagements pécuniaires; actes pourtant dont la légalité est le plus contestable. Le reste des actes du gouvernement royal était vu sous un jour si odieux que se prévaloir de l'un d'eux pour une réclamation quelconque était regardé comme une sorte de crime. Une pension, donnée en retour d'un service de l'État, est sûrement un titre de propriété aussi solide qu'une obligation constatant une avance de fonds faite à l'État... Le pouvoir d'engager les revenus présents et futurs est le plus dangereux exercice d'un absolutisme sans frein; et pourtant ce sont les seuls actes de ce despotisme qui ont été tenus pour sacrés. D'où vient cette préférence donnée par une assemblée démocratique à un corps de propriété qui dérive de l'usage le plus criticable et le plus fâcheux de l'autorité monarchique? La raison ne peut rien fournir pour concilier ces contradictions; mais elles n'en ont pas moins une cause, et c'est cette cause que je ne crois pas difficile de démêler.

« *Par la vaste dette de la France un grand intérêt d'argent* (a great monied interest) *a crû insensiblement et avec lui un grand pouvoir. Par les anciens usages qui prévalaient dans ce royaume, la circulation générale de la propriété et en particulier la convertibilité réciproque de la terre en argent et de l'argent en terre a toujours été difficile. Des établissements de famille, plus généraux et plus stricts qu'en Angleterre, le droit de retrait, la grande masse de propriété foncière détenue par la couronne et, selon une maxime de la loi française, considérée comme inaliénable, les vastes possessions des corporations ecclésiastiques, tout cela a fait que les intérêts fonciers et les intérêts d'argent ont été séparés en France, moins susceptibles de mélange que dans notre pays, et les possesseurs de ces deux espèces distinctes de propriétés moins bien disposés les uns envers les autres.*

« *La propriété d'argent fut longtemps regardée d'assez mauvais œil par le peuple. Il voyait qu'elle était liée à sa détresse et qu'elle l'aggravait. Elle*

n'était pas moins jalousée par les vieux intérêts terriens, en partie pour les mêmes raisons qui la rendaient odieuse au peuple, mais surtout parce qu'elle éclipsait, par la splendeur d'un luxe ostentatoire, les généalogies sans dot et les titres nus de plusieurs de la noblesse. Même, quand la noblesse qui représentait les intérêts fonciers les plus permanents, s'unissait par mariage (ce qui arrivait parfois) avec l'autre catégorie, la richesse qui sauvait la famille de la ruine était supposée la contaminer et la dégrader.

« Ainsi les animosités et les haines des deux partis étaient accrues même par les moyens qui d'habitude apaisent la discorde et changent la querelle en amitié. Dans le même temps, l'orgueil des hommes riches, non nobles ou nouvellement nobles, croissait avec sa cause. Ils ressentaient avec dépit une infériorité dont ils ne reconnaissaient point les raisons. Il n'y avait pas de mesure à laquelle ils ne fussent prêts à recourir pour prendre leur revanche de leurs superbes rivaux et pour exalter leur propre richesse au degré de considération et de puissance qu'ils croyaient juste. Ils frappèrent la noblesse à travers la royauté et l'Eglise. Ils s'attaquèrent particulièrement du côté où ils pensaient qu'elle était le plus vulnérable, c'est-à-dire les possessions de l'Eglise, qui, sous le patronage de la couronne, étaient généralement dévolues à la noblesse. Les évêques et les grands abbés commendataires étaient, sauf peu d'exceptions, pris dans cet ordre.

« Dans cette guerre réelle, quoique pas toujours aperçue, entre les vieux intérêts fonciers de la noblesse et les nouveaux intérêts d'argent, la force la plus grande, parce qu'elle était la plus maniable, était aux mains de ces derniers. L'intérêt d'argent est par sa nature plus prêt aux aventures et ses possesseurs sont plus disposés à de nouvelles entreprises de toutes sortes. Étant d'acquisition récente, il s'accorde mieux, naturellement, à toute nouveauté. C'est donc la sorte de richesse qui convient à tous ceux qui désirent le changement.

« Or, à ces hommes de finances qui avaient intérêt à dépouiller l'Église pour dépouiller indirectement et pour humilier la noblesse se sont joints les encyclopédistes, les « hommes de lettres politiques», ennemis du christianisme. Et c'est la jonction de ces deux catégories d'hommes qui explique la fureur avec laquelle toute la propriété terrienne des corporations ecclésiastiques a été attaquée et le grand soin que les révolutionnaires, contrairement à leurs principes, ont pris d'un intérêt qui avait son origine dans l'autorité de la couronne. Toute l'envie contre la richesse et le pouvoir fut artificiellement dirigée contre certaines catégories de riches. Sur quel autre principe que celui-là peut-on expliquer un phénomène aussi extraordinaire, aussi peu naturel que celui des possessions ecclésiastiques, qui avaient résisté à tant de chocs et de violences civiles et qui étaient gardées à la fois par la justice et par le préjugé, appliquées au payement de dettes récentes et contractées par un gouvernement décrié et renversé ?

« ... Qu'avait à voir le clergé avec toutes ces transactions ? Quel engagement public avait-il au delà de sa propre dette ? Pour la garantie de celle-ci ses domaines étaient engagés jusqu'au dernier acre. Rien ne livre mieux le [illegible] du véritable esprit de l'Assemblée qui se pare, pour sa besogne de confiscation publique, de sa nouvelle équité et de sa nouvelle moralité, que ses procédés à l'égard de la dette du clergé. Le corps des confiscateurs, fidèle à ces intérêts d'argent au profit desquels il viole tous les autres, a trouvé que le clergé avait compétence pour contracter une dette légale. Mais si quelques personnes devaient subir des pertes dans l'intérêt des créanciers publics, ce devrait être ceux qui ont conduit tous ces arrangements. Pourquoi donc les biens des contrôleurs généraux n'ont-ils pas été confisqués ? Pourquoi n'est-ce point ceux de la longue succession de ministres, de financiers et de banquiers qui se sont enrichis pendant que la nation était appauvrie par leurs [illegible] et par leurs conseils? Pourquoi n'est-ce pas la fortune de M. Laborde qui est confisquée plutôt que celle de l'archevêque de Paris, qui n'a jamais été mêlé à la création des fonds publics ni à l'agiotage? Ou, si vous devez confisquer toutes les vieilles fortunes territoriales en faveur des agioteurs, pourquoi la pénalité est-elle circonscrite à une catégorie? Je ne sais si les dépenses du duc de Choiseul ont laissé subsister quelque chose des sommes infinies qu'il a reçues de la bonté de son maître, durant les opérations de finance d'un règne qui contribua largement par toute sorte de prodigalité dans la paix et dans la guerre, à la dette présente de la France. S'il en reste, pourquoi n'est-ce point confisqué? Je me souviens avoir été à Paris sous l'ancien gouvernement. J'y étais juste après que le duc d'Aiguillon (c'était du moins la pensée générale) fut sauvé du billot par la main protectrice du despotisme. Il était ministre et il est mêlé aux affaires de cette période prodigue. Pourquoi ne vois-je pas ses domaines remis aux municipalités dont ils ressortissent? La noble famille de Noailles a longtemps servi (d'un bon service, je l'admets) la couronne de France et elle a eu quelque part à ses bontés. Pourquoi n'est-il pas fait application de sa fortune à la dette publique ? Est-ce que la fortune d'un duc de la Rochefoucauld est plus sacrée que celle du cardinal de la Rochefoucauld ? »

Ainsi va Burke, exhalant sa colère contre les nobles libéraux qui, au début de la Révolution, firent cause commune avec le Tiers. Mais quel singulier mélange d'idées pénétrantes et de puérilités réactionnaires ! Burke paraît croire que c'est la convoitise de quelques financiers qui a désigné les biens d'Église comme une proie et qui a mis hors du débat la dette publique. Il oublie que cette dette publique, disséminée déjà, au moins en 1789, dans une grande partie de la bourgeoisie, ne pouvait être abolie sans que toute l'activité économique de la nation fût paralysée et sans que la vie publique devînt impossible par l'anéantissement du crédit. Et il est bien plus polémiste que philosophe lorsqu'il ne voit pas que les [illegible] des nobles

avaient la forme de propriété individuelle et bourgeoise tandis que les biens d'Église, étant corporatifs, pouvaient être saisis sans que la propriété fût en péril. Burke, dans cette déclamation ingénieuse mais frivole, serait au niveau de l'abbé Maury, si l'expérience de la vie anglaise ne lui donnait parfois un sens vif de la réalité économique. Il a très bien vu que ce qui distinguait le plus la France et l'Angleterre, c'est qu'en France les vieux intérêts terriens et les nouveaux intérêts d'argent étaient en lutte, tandis qu'en Angleterre ils se soutenaient mutuellement. Il n'en donne pas toutes les raisons, mais il a marqué le fait même, avec précision et avec force. Et ce qu'il redoute, lui, c'est que l'avènement révolutionnaire et la primauté insolente des nouveaux intérêts en France ne rompe, par contre-coup, le lien de solidarité qui s'est formé en Angleterre entre l'aristocratie foncière renouvelée et la bourgeoisie industrielle et capitaliste. Qui sait si la classe industrielle et financière, encouragée par le triomphe qu'elle vient de remporter en France, ne prétendra pas, en Angleterre même, à plus d'éclat et de pouvoir? Du coup, voilà brisé le faisceau des forces politiques et sociales anglaises; voilà brisé le système des classes dirigeantes. Et Burke, pris de peur devant cette croissance soudaine d'un élément de la combinaison, s'applique à faire valoir surtout l'autre. C'est aux vieux intérêts terriens qu'il marque le plus de sympathie. Et l'on voit qu'il préférerait infiniment la banqueroute, qui sauverait la propriété foncière en frappant la mobilière, à l'expropriation territoriale que la France révolutionnaire a accomplie dans l'intérêt de la bourgeoisie. Burke se rejette vers celle des deux forces, associées et presque fondues encore dans le système dirigeant anglais, qui lui paraît le plus menacée par le mouvement politique et social dont le signal aigu a été donné par la Révolution. Il touche là au fonds et au tréfonds conservateur du système anglais. Tant que le faisceau de l'aristocratie terrienne modernisée et de la nouvelle classe industrielle et financière ne sera pas rompu ou relâché, la démocratie ne pourra pas progresser. Et ce faisceau, Burke comme Pitt, mais avec une tendance plus réactionnaire, s'applique à le maintenir. Pitt s'efforce de confirmer l'équilibre de forces qu'il sent, malgré tout, mouvantes et instables, en donnant à la classe croissante, à la bourgeoisie d'affaires, des satisfactions positives et mesurées qui préviennent en elle tout mécontentement et toute pensée de scission. Burke, lui, essaie d'arrêter les prétentions grandissantes de la classe industrielle et financière en lui montrant, par l'exemple de la France, que toute rupture d'équilibre à son profit met en péril non pas seulement l'aristocratie foncière, mais tout l'ordre social, non pas seulement une forme, la plus ancienne et la plus vénérable de la propriété, mais toute la propriété.

Et c'est la propriété elle-même qui est menacée, selon Burke, par toute extension du droit électoral. Sans doute il faut que le talent, les capacités soient représentées; mais il faut que la propriété reste comme le fond et le lest de la représentation nationale. « Il n'y a pas de représentation de l'État

équitable et valable qui ne représente ses facultés d'intelligence aussi bien que sa propriété. Mais comme l'intelligence *(ability)* est un principe vigoureux et actif et que la propriété est un principe indolent, inerte et timide, celle-ci ne peut jamais être à l'abri des invasions de l'intelligence si elle ne domine pas, et de beaucoup, dans la représentation. Elle doit être représentée en ses grandes masses et en son accumulation, ou elle n'est pas protégée équitablement. La caractéristique, l'essence même de la propriété, formée des principes combinés de conservation et d'acquisition, est d'être *inégal.*



Samuel T. Coleridge.

Par suite, les grandes masses de propriété qui excitent l'envie et tentent la rapacité doivent être mises hors de la possibilité même du danger. Ainsi elles forment un naturel rempart autour des propriétés moindres en tous leurs degrés. La même quantité de propriété, qui est par le cours nature des choses divisée entre plusieurs, n'a pas la même opération. Son pouvoir défensif s'affaiblit en se diffusant. Dans cette diffusion la portion de chacun est moindre que ce que, dans l'ardeur de son désir, il peut se flatter d'obtenir en dissipant les accumulations de propriété des autres. A la vérité, le pillage d'un petit nombre de grandes propriétés ne donnerait qu'une toute petite part si on les distribuait entre plusieurs! Mais la foule n'est pas capable le

faire ce calcul et ceux qui la conduisent à la rapine ne se proposent jamais de répartir également la proie.

« Le pouvoir de perpétuer notre propriété dans notre famille est un des éléments qui concourent le mieux à la perpétuation de la société elle-même. Il met notre faiblesse au service de notre vertu ; il greffe la bienveillance sur l'avarice même. Les possesseurs d'une richesse de famille et de distinctions héréditaires sont en quelque sorte des répondants naturels de cette transmission. Chez nous, la Chambre des pairs est formée sur ces principes. Elle est complètement composée de propriété héréditaire et de distinction héréditaire. Elle forme le tiers de la législature et elle est, en dernier ressort, le seul juge de toute la propriété dans toutes ses subdivisions. La Chambre des Communes aussi, quoique non nécessairement, mais en fait, est composée de même pour la plus grande partie. Que les grands propriétaires qui y siègent soient ce qu'ils sont (et ils ont des chances d'être parmi les meilleurs); ils sont, en tout cas, *le lest dans le navire de la communauté*.

« ... On dit que vingt-quatre millions d'hommes doivent prévaloir sur deux cent mille. Oui, si la constitution d'un royaume est un problème d'arithmétique. »

Ainsi c'est autour de la propriété et de la grande propriété héréditaire, que Burke rallie toutes les forces conservatrices.

Mais quoi! l'expérience n'a-t-elle pas démontré depuis que l'Angleterre pouvait faire une bien plus large part à la démocratie sans que la propriété, et même la grande propriété aristocratique, fût sérieusement menacée? Burke ne le croyait point, et quand il dit que la propriété se défend d'autant mieux qu'elle est plus compacte, qu'elle s'affaiblit en se divisant, il va juste à rebours de ce qu'on peut appeler l'instinct révolutionnaire conservateur de la France, qui croyait enraciner la propriété en la subdivisant.

Le pamphlet de Burke, si hardiment, si injurieusement conservateur, eut un retentissement énorme. Il provoqua dans presque toute l'Europe l'applaudissement et la huée. Il fut en Angleterre même un sujet d'admiration et un objet de scandale, et il révéla, semble-t-il, aux Anglais, la force secrète et silencieuse de la passion bienveillante ou hostile avec laquelle ils suivaient les événements de France.

George Forster, qui faisait en 1791, dans la *Revue allemande*, le compte rendu de la littérature anglaise, a noté le vif mouvement qui suivit. Les réflexions, les réfutations abondèrent.

« *L'homme d'Etat* Burke, ou si l'on ne veut pas jeter de la poudre aux yeux des lecteurs avec le pédantisme prétentieux qui abuse des mots sonores, le vieux faiseur de phrases échauffé Burke n'a soulevé une si violente opposition que parce qu'il a tenté d'accabler sous ses sophismes, ses inconséquences et ses débiles agressions la Constitution française. Son plus puissant adversaire, le juriste Mackintosh, remporta sur lui une victoire complète,

qui est d'autant plus brillante que ses [illegible] ont donné la preuve indéniable que l'on peut écrire avec une [illegible] sans se permettre un seul mot inconvenant, et s'en tenir à la vérité, à la discussion des raisons pour et contre, et à la question posée, sans tout le vieux jeu de miroir de la dialectique jésuitique. Inattaquable, irréfutable, son œuvre est demeurée, *honorée de l'approbation unanime de l'Angleterre*, et elle brave le front d'airain de ceux qui osent tout affirmer parce qu'ils n'ont plus rien à perdre en fait d'honneur et de considération. Ce n'est point ici le lieu d'insister, et notre public ne s'intéresse point assez à l'analyse des autres réfutations de l'œuvre de Burke; il suffit de dire que Tatham, Towers, Boutfield, Bather, Rostdoung, Pigott, miss Woolstone Craft, MM. [illegible], Graham, [illegible], Capel Loft, Wolsey, sir Brook Boothby, Dupont, et une foule d'écrivains anonymes ont tourné contre lui leurs armes avec plus ou moins de bonheur, mais toujours avec quelque succès. Pour sa justification, il se sentit encore obligé par le cri universel du public à faire une faible tentative, et dans son appel des nouveaux whigs aux anciens whigs, il tenta par des distinctions superfines d'excuser le parti de l'opposition dont il se réclamait d'avoir dévié ainsi des principes des whigs. »

La réprobation fut-elle aussi générale que le dit Forster, passionné dès lors pour la Révolution, et qui se soulageait, dans ses comptes rendus critiques, du silence qu'il se croyait encore tenu à garder en Allemagne sur le fond même des choses? Il est probable que la véhémence rhétoricienne de Burke choqua un peu, et que ce brusque torysme intransigeant fit quelque scandale. Aussi bien, en cette année 1791, la Révolution semblait avoir atteint une période de calme et un point d'équilibre. Sa force de propagande au dehors ne s'exerçait que discrètement, et la violence de Burke, à l'unisson de laquelle seront bientôt les esprits (dès la fin de 1792), déconcertait un peu en ce moment.

L'éclosion soudaine d'innombrables écrits en réponse à Burke atteste que l'esprit anglais avait ressenti la grandeur de la Révolution. J'ai trouvé à la Bibliothèque nationale plusieurs des œuvres et brochures que mentionne Forster, et aussi plusieurs des écrits anonymes auxquels il fait allusion. Quel utile et curieux travail ce serait de suivre dans toute l'Angleterre, dans ses bibliothèques, ses archives et ses collections privées, dans ses brochures et ses journaux, le reflet mouvant des événements de France sur l'esprit anglais! Louis Blanc, qui aurait pu sans doute fouiller tous ces trésors, ne commente guère que les paroles les plus illustres. Il faudrait descendre au delà et jusque dans la foule obscure des consciences. Des brochures que j'ai lues à la Bibliothèque nationale je retiens d'abord un pamphlet anonyme qui fut imprimé, sous le titre d'*Observations*, à Londres, chez Johnson, près de l'église Saint-Paul. C'est le premier cri qui monte du peuple souffrant et meurtri. Ce n'est plus un pamphlet purement politique. C'est un pamphlet

social, une protestation de la misère des prolétaires contre le splendide égoïsme de la rhétorique vénale de Burke.

« Oui, il faut de l'audace à M. Burke pour outrager ainsi la Révolution française et la liberté en échange de sommes d'argent qu'il touche sous le nom d'un autre. Je n'ai pas besoin d'insister. M. Burke me comprendra mieux que personne. Il ne s'attendrit que sur les infortunes éclatantes, sur les infortunes dorées comme des idoles. Que de sentiment pour un roi et pour une reine ! Mais le peuple écrasé et en haillons, mais ces nourrissons qui cherchent en vain un peu de lait au sein exténué de la mère, cela ne l'émeut point. Cela n'est pas du théâtre et n'a pas grand air. Il faudra bien cependant qu'on entende un jour la majesté silencieuse de la misère (*the silent majesty of misery*). C'est trop que le peuple qui travaille soit sans cesse dans l'alternative ou de souffrir de la faim ou de se laisser enlever par les durs recruteurs de l'armée et de la marine. Étrange destinée que celle de ces hommes qui ont la charge de défendre la patrie, et qui n'ont pas de patrie; car qu'est-ce que la patrie sans la liberté et la propriété? Et ils n'ont ni liberté ni propriété. Aussi bien, où est la liberté en Angleterre? Il n'y en a que le nom. La liberté, dans la Constitution anglaise, elle se définit d'un mot : c'est la propriété. Et encore, ce n'est pas la propriété créée par le travail, c'est l'énorme et monstrueuse propriété qui est entretenue par privilège et par artifice, c'est cette propriété intangible et inviolable qui se transmet de génération en génération à des élus, si paresseux soient-ils, si inférieurs de corps et d'esprit. Et ce régime des substitutions, cette propriété de privilège entretient chez tous les privilégiés, hommes ou femmes, l'indolence, l'inertie de l'esprit et du corps. Combien qui auraient agi, qui auraient créé, qui auraient entrepris, s'endorment et s'engourdissent à l'ombre de l'idole! Les femmes bavardent dans les salons, les hommes chassent, et le peuple est accablé. Un de ces chasseurs vient-il à établir ses chenils et ses réserves de gibier près du cottage d'un pauvre paysan, c'est la ruine : les moissons sont foulées ou dévorées, et il faut que le paysan affamé quitte son petit domaine, aille grossir la multitude misérable des villes. Et là, que de souffrances! Que d'ouvriers industrieux végètent et meurent dans des coins pestilentiels (*in pestilential corners*)! Combien qui sont ruinés par les changements de la mode et les reflux de l'industrie! »

Oui, c'est le cri de misère et de révolte de tous les prolétaires ruraux et urbains, et c'est une chose bien significative que cette protestation du prolétariat anglais s'élève à propos du livre de Burke contre la Révolution. Dans le vaste tourbillon révolutionnaire la voix dolente des misérables prend soudain une ampleur émouvante. Et ici encore, comme en France, comme en Allemagne, ce que la déomcratie contenait de promesses sociales commence à se marquer. Ici encore s'affirme la solidarité décisive de la justice et de la liberté politique.

C'est en défendant la Révolution française que le prolétariat anglais commence à élever la voix.

Dans l'œuvre de Mackintosh aussi, quelque modérée et équilibrée qu'elle soit, il y a un sens social. Elle nous semble aujourd'hui bien optimiste. Mackintosh ne prévoit pas les orages, il ne prévoit pas les terribles commotions que provoquera bientôt la guerre européenne. Après tout, quand il écrivait au commencement de 1791, il n'était point interdit d'espérer un dénouement à la fois pacifique et grandiose du drame de la Révolution, et il n'était pas encore au-dessus des forces humaines d'assurer ce dénouement pacifique. Comment Burke peut-il dire que la Révolution française est un entraînement irréfléchi? Elle est la conséquence inévitable, et elle est le seul remède du désordre politique et social où la monarchie absolue avait jeté la France. Comment peut-il voir une violation funeste des traditions dans le vote par tête substitué au vote par ordre? Ces corporations fermées, ces castes entretiennent l'esprit d'égoïsme et de privilège. Comment peut-il se plaindre de l'abolition des titres nobiliaires et des droits féodaux? Il faut créer des mœurs d'égalité sans lesquelles toute démocratie est impossible. Pourquoi se scandaliser de la nationalisation des biens d'Église? L'État a le droit de payer ses officiers de religion et de morale selon le mode qui lui plait. Il consacrait à les payer les revenus variables de certains biens-fonds. Il a le droit, après leur avoir assuré un salaire fixe, de disposer de ces biens-fonds. L'opération des assignats semble téméraire? Que de sarcasmes et que de sombres prophéties Burke a accumulés sur les assignats, sur la circulation du papier! Il n'y a plus, il n'y aura plus d'autres ressources que les assignats, hypothétiquement gagés sur les biens d'Église.

« Leur fanatique confiance dans la souveraine efficacité du pillage de l'Église a induit ces philosophes à dédaigner tout souci du revenu public, comme le rêve du philosophe à la pierre philosophale induit les dupes à négliger, sous l'illusion hermétique, les moyens rationnels d'améliorer leur condition. Avec ces financiers philanthropiques, la médecine universelle fabriquée au philtre d'Église devient le remède de tous les maux de l'État. Ces gentlemen n'ont pas sans doute grande foi dans les miracles de la piété; mais il est incontestable qu'ils ont une foi entière aux prodiges du sacrilège. Y a-t-il une dette qui les presse? Émettez des assignats. Y a-t-il des indemnités à payer ou des pensions à servir à ceux qu'ils ont dépouillés de leur office ou expulsés de leur profession? Assignats. Faut-il équiper une flotte? Assignats. Si soixante millions de livres sterling de ces assignats, imposés au peuple, laissent les besoins de l'État aussi grands que devant : émission de trente millions de livres d'assignats, dit l'un; non, de quarante millions, dit un autre. La seule différence entre toutes ces factions financières est dans la plus ou moins grande quantité d'assignats qui doit être imposée à la patience du public. Ils sont tous des professeurs d'assignats. Même ceux auxquels leur na-

turel bon sens et leur connaissance du commerce fournissent des arguments décisifs contre cette dérision, concluent leurs discours en proposant une émission d'assignats. Je suppose qu'ils sont obligés de parler d'assignats, parce que tout autre langage serait incompris. Aucune expérience de leur inefficacité ne peut les décourager enfin. »

Et Burke, abondant dans sa verve bouffonne, parodie la cérémonie du *Malade imaginaire*.

« Les assignats sont-ils dépréciés sur le marché? Quel est le remède? Émettre de nouveaux assignats. — Mais si maladia, opiniatria, non vult se garire, *quid illi facere? Assignare, postea assignare, ensuita assignare.* »

L'assignare, par une burlesque allitération, se substitue au traditionnel *saignare*. Et Burke, en un éclair prophétique tout ensemble et caricatural, nous fait entrevoir dans le lointain la chute finale du papier, la spéculation effrénée de ce qui sera le Directoire.

« La France sera entièrement gouvernée par des agitateurs en corporations, par des sociétés dans les villages formées des directeurs d'assignats, par des avocats, des agents, des agioteurs, composant une ignoble oligarchie, fondée sur la destruction de la couronne, de l'Église, de la noblesse et du peuple. »

Quand je transcris ces imaginations énormes de Burke, auxquelles la tragi-comédie de la Révolution finissante donnera un semblant de vérité, je me prends à admirer, au contraire, la géniale audace des révolutionnaires. Oui, pour parler à la manière de Burke, c'est un prodigieux navire de papier qui a porté à travers les orages, sur les flots soulevés, la Révolution et sa fortune. Que répond Mackintosh à cette orgie d'images brillantes et de prophéties sombres? L'opération des assignats a été doublement bonne : politiquement et économiquement :

« L'établissement du papier-monnaie, représentant la propriété nationale, était destiné à permettre la vente de cette propriété et à suppléer aux espèces qui manquaient. Ici, comme en bien d'autres points, les prédictions des adversaires ont été complètement démenties. Ils prédisaient qu'aucun acquéreur ne se trouverait assez hardi pour confier sa propriété à un établissement aussi nouveau et aussi peu sûr. Mais la propriété nationale a été achetée dans toutes les parties de la France avec la plus grande avidité. Ils prédisaient que l'estimation de sa valeur devrait à l'épreuve apparaître exagérée, mais elle a été payée généralement deux et trois fois plus qu'elle n'était estimée. Ils avaient prédit que la dépréciation des assignats hausserait, en effet, le prix des objets nécessaires à la vie, et tomberait de la façon la plus cruelle sur la classe la plus indigente. Et ce qui s'est produit, c'est que les assignats, soutenus dans leur crédit par la vente rapide de la propriété qu'ils représentaient, se sont maintenus au pair, que le prix des nécessités de la vie a baissé et que les souffrances des indigents ont été considérablement allégées. Des millions

d'assignats constamment jetés aux flammes forment la réponse la plus décisive à toutes les attaques.

« Beaucoup d'acheteurs, n'usant pas de la faculté du payement graduel, qui était inévitable dans une vente aussi immense, ont payé d'avance tout le prix. Ça été particulièrement le cas dans les provinces du Nord, où d'opulents fermiers ont été les principaux acheteurs ; circonstance heureuse, qui tend seulement à multiplier cette classe si utile et si respectable d'hommes qui sont à la fois propriétaires et cultivateurs du sol.

« Les maux de l'émission dans l'état présent de la France étaient transitoires : les bons effets en sont permanents. Deux grands objets devaient être obtenus par là, l'un de politique, l'autre de finance. Le premier était d'attacher un grand nombre de propriétaires à la Révolution, de la stabilité de laquelle dépendait la sécurité de leurs fortunes. C'est ce que M. Burke caractérise en disant qu'ils se font par là complices de la confiscation, quoique ce soit précisément la politique adoptée par les révolutionnaires anglais, lorsqu'ils favorisèrent la croissance de la dette nationale, pour intéresser un gros de créanciers à la durée du nouvel établissement... Le second objet, c'est l'extinction de la dette publique. »

Et Mackintosh en espère la réalisation. Il ajoute, avec le plus brillant optimisme :

« Il y avait une vue générale qui, dès le commencement de l'opération, avait semblé décisive aux personnes versées dans l'économie politique. Ou les assignats garderaient leur valeur, ou ils ne la garderaient pas. S'ils gardaient leur valeur, aucun des maux qu'on appréhendait ne pourrait se produire. S'ils étaient discrédités, chaque chute de leur valeur était un nouveau motif aux porteurs de les échanger contre les biens nationaux. Nul, en effet, ne voudrait garder un papier déprécié, pouvant acquérir une propriété solide. Si une grande partie des assignats était employée de la sorte, la valeur de ceux restés en circulation devrait s'élever immédiatement, d'abord parce que leur nombre serait diminué et aussi parce que leur sécurité deviendrait plus évidente. La chute des valeurs hâterait la vente des terres, et cette vente des terres remédierait à la chute des valeurs. L'échec des assignats comme moyen de circulation les fortifierait comme instrument de vente; et leur succès comme instrument de vente rétablirait par contre-coup leur utilité comme moyen de circulation. Cette action et réaction était inévitable, quoique la légère dépréciation des assignats n'en ait point rendu les effets visibles en France. »

Nous savons, nous, ce que l'histoire a fait des prédictions contraires de Burke et de Mackintosh. Au fond, c'est Mackintosh qui a eu raison contre Burke. Car le crédit des assignats n'a été irrémédiablement atteint que par l'extrême crise de la guerre, et il a duré assez longtemps pour permettre à la Révolution de s'établir et d'enfoncer ses multiples racines dans les com-

brables domaines et les innombrables intérêts nés de la vente des biens d'Église.

Le livre de Mackintosh démontre qu'en Angleterre, à la fin de 1790, les esprits les plus calmes, les plus réfléchis, croyaient à une tranquille et heureuse évolution de la démocratie française. Ils admiraient cette prodigieuse création de papier monnaie qui se convertissait en richesse solide et en progrès substantiels; ou plutôt, en cette richesse de papier qui s'enflait soudain, se réfléchissait un ardent et réel foyer de richesse et de vie, comme dans les vastes nuées d'or amoncelées se réfléchit la force splendide du soleil. Burke annonçait le prochain écroulement de cette architecture de nuages, et Mackintosh disait : « L'éclat de ces nuées flottantes de richesse fictive n'est que le reflet de la richesse réelle de la France, animée et enflammée par la Révolution. »

Ainsi, la Révolution emplissait l'horizon du monde d'un problème éclatant et merveilleux.

Au contraire de Burke, dont toute la sympathie va à la propriété terrienne comme à l'élément le plus stable et le plus conservateur du *consortium* terrien et industriel qui dirigeait l'Angleterre, Mackintosh voit dans la propriété mobilière, industrielle et financière, la force nécessaire et bienfaisante.

« L'intérêt commercial, ou intérêt d'argent, a été dans toutes les nations de l'Europe (prises en bloc) bien moins affligé de préjugés, bien plus libéral et plus intelligent que la classe des propriétaires terriens (*landed gentry*). Les vues des commerçants ont été élargies par de vastes relations avec l'humanité, et de là l'importante influence du commerce dans la transformation libérale du monde moderne *(in liberalizing the modern world)*. Nous ne pouvons donc pas nous étonner que cette classe d'hommes éclairés se montre la plus ardente dans la cause de la liberté, la plus zélée pour la réforme politique. Il n'est pas étonnant que la philosophie trouve chez eux de plus dociles disciples, et la liberté des amis plus actifs que dans une aristocratie arrogante et infectée de préjugés (*haughty and prejudiced aristocracy*). La Révolution de 1688 produisit les mêmes effets en Angleterre. Les intérêts d'argent formèrent de beaucoup la force du *whiggisme*, tandis qu'en grande majorité les propriétaires terriens continuaient à être de zélés *torys*. »

Mais l'effet de la Révolution française en Angleterre ne doit pas se borner, dans la pensée de Mackintosh, à accroître l'influence politique et sociale de la classe industrielle, commerciale et financière, plus active et libérale que la classe terrienne. C'est l'avènement de la démocratie, c'est la tendance à l'égalité sociale et à l'égalité politique que salue l'éminent juriste. S'il approuve la Constituante d'avoir aboli les privilèges nobiliaires, les distinctions des ordres et le système féodal, c'est parce que le devoir du législateur est de travailler le plus possible à la diffusion de la propriété, ou tout au moins

d'abolir les causes factices qui ajoutent à la puissance naturelle de la concentration de la propriété.

« Il y a deux sortes d'inégalités, l'une personnelle — celle du talent et de



Robert Burns.

la vertu, source de tout ce qu'il y a d'excellent et d'admirable dans la société — l'autre, celle de la fortune, qui doit exister, parce que la propriété seule peut stimuler au travail ; et le travail même, s'il n'était pas nécessaire à l'existence, serait indispensable au bonheur de l'homme.

« *Mais, quoique la propriété soit nécessaire, elle est, dans ses excès, la plus grande maladie de la société civile. L'accumulation du pouvoir conféré par la richesse aux mains d'un petit nombre* est une source perpétuelle d'oppression et de dédain à l'égard de la masse de l'humanité. Le pouvoir des riches est concentré plus encore par leur tendance à la coalition (*their tendency to combination*), coalition qui est rendue impossible aux pauvres par leur nombre, leur dispersion, leur indigence et leur ignorance. Les riches sont groupés en corps par leurs professions, par leurs divers degrés d'opulence (c'est ce qu'on appelle le rang), par leurs connaissances et par leur petit nombre. — Ce sont eux nécessairement qui, dans tous les pays, administrent le gouvernement, car ils ont seuls l'habileté et les loisirs nécessaires pour ces fonctions. En cet état des choses rien ne peut être plus évident que leur inévitable prépondérance dans l'échelle sociale. La préférence des intérêts partiels aux intérêts généraux n'en est pas moins le plus grand des maux publics.

« Toutes les lois doivent donc avoir pour objet de réprimer cette maladie, mais leur tendance perpétuelle a été de l'aggraver. Non contentes de l'inévitable inégalité de fortune, elles y ont ajouté des distinctions honorifiques et politiques. Non contentes de l'inévitable tendance des riches à se coaliser elles les ont incorporés en classes. Elles ont fortifié ces conspirations contre l'intérêt général, auxquelles elles auraient dû résister puisqu'elles ne peuvent les désarmer entièrement. Les lois, dit-on, ne peuvent égaliser les hommes. Non. Mais, doivent-elles pour cette raison aggraver l'inégalité qu'elles ne peuvent pas guérir ? Doivent-elles, pour cette raison, fomenter cet *esprit de corporation* qui est leur plus fatal ennemi ? »

L'application de ces principes à la Constitution sociale de l'Angleterre est assez incertaine, et Mackintosh ne tente pas de la formuler. S'agit-il de toucher aux lois sur les successions, à ce régime des substitutions qui perpétue la fortune de la grande aristocratie ? C'est plutôt au privilège politique des aristocrates et des riches qu'il veut toucher. C'est surtout la Chambre des Lords et la représentation oligarchique des Communes qu'il vise : et la démocratie politique lui apparaît comme le moyen nécessaire de faire équilibre aux inégalités sociales, d'en atténuer peu à peu les plus criants effets par la défense plus efficace des intérêts généraux. Pour la première fois, et c'est là un fait d'une haute importance, la question du suffrage universel est sérieusement posée en Angleterre : et c'est la Révolution française qui l'y pose. Pitt, quand il proposait la réforme électorale limitée que j'ai indiquée, ne fait allusion au suffrage universel que comme à une extrême formule théorique et qui n'était réellement pas en discussion. Par le grand mouvement démocratique de la France qui appelait au droit de vote des millions de citoyens la question cesse d'être une théorie d'école. Elle entre dans le vif du combat politique et social. Mackintosh et ses amis démêlent très bien que

la démocratie révolutionnaire de France ne pourra s'arrêter à la combinaison intermédiaire qu'elle a adoptée. La distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs croulera nécessairement parce qu'elle est factice. Il n'y a pas, entre le gros des citoyens actifs et le gros des citoyens passifs, une suffisante différence sociale pour que l'inégalité politique puisse subsister. Il y a plus de trois millions d'électeurs sur six millions de citoyens. C'est trop peu pour un régime de démocratie : mais c'est beaucoup trop pour un régime d'oligarchie : et la France aboutira nécessairement à la pleine démocratie aussi bien par la force du principe qu'elle a posé, et par les droits de l'homme qu'elle a proclamés, que par l'impulsion même et la vitesse acquise de sa Constitution. Burke a bien tort de triompher de l'inconséquence de la Constituante, qui, par la loi des trois journées de contribution et par le rôle que joue la propriété dans l'établissement de la représentation électorale, a réalisé seulement le droit de certains hommes, et non le droit de tous. Cette inconséquence ne pouvait être que provisoire : et Mackintosh a fait preuve d'un grand sens politique lorsqu'il a annoncé que la logique des principes et du mouvement révolutionnaire renverserait bientôt la fragile barrière élevée entre les citoyens actifs et les citoyens passifs. C'est le suffrage universel, c'est l'entière démocratie que la Révolution française porte en elle. Et c'est le suffrage universel, c'est l'entière démocratie politique (au moins en ce qui touche la représentation) que Mackintosh veut instituer en Angleterre : l'ébranlement est aussi vaste qu'il est profond.

« Ce qui concerne le droit de suffrage est de première importance dans la Communauté. Ici je suis pleinement d'accord avec M. Burke pour réprouver l'impuissante et absurde qualification par laquelle l'Assemblée a privé de sa franchise (*disfranchised*) tout citoyen qui ne paye pas une contribution directe équivalente au prix de trois journées de travail. Évidemment cette mesure ne peut aboutir qu'à un étalage d'inconséquences et à une violation de la justice. Mais ces remarques furent faites au moment de la discussion en France, et le plan fut combattu dans l'Assemblée avec toute la force de la raison et de l'éloquence, par les plus illustres leaders du parti populaire. MM. Mirabeau, Target et Pétion se distinguèrent plus particulièrement par leur opposition. (Mackintosh qui se réfère aux procès-verbaux du 21 et 29 octobre 1789, au *Journal de Paris* et au journal les *Révolutions de Paris*, exagère l'opposition des démocrates à la loi des trois journées : elle ne fut pas très vigoureuse.)

« Mais les membres les plus timides, les plus [illegible] de préjugés du parti démocratique, hésitèrent devant une innovation aussi hardie dans le système politique que l'eût été LA JUSTICE. Ils flottèrent entre leurs principes et leurs préjugés, et la lutte se termina par un compromis illusoire, cette ressource constante des caractères faibles et [illegible], ils se contentèrent à l'idée qu'en fait il n'y aurait qu'un faible mal [illegible]

n'étaient pas assez larges et assez hautes, et ils ne comprirent pas que l'INVIOLABILITÉ DES PRINCIPES est le palladium de la vertu et de la liberté.

« Les membres de cette secte ne forment pas d'ailleurs la majorité de leur parti : mais la minorité aristocratique, appliquée à tout ce qui peut déshonorer ou embarrasser l'Assemblée, se coalisa violemment avec eux, et souilla la Constitution naissante de cette absurde usurpation.

« Un antagoniste éclairé et raisonnable de M. Burke, a tenté la défense de cette mesure. Dans une *lettre au comte Stanhope*, il est dit que l'esprit de cette loi s'accorde exactement avec les principes de la justice naturelle, parce que, même dans l'état de nature, le pauvre n'a droit qu'à la charité, et que celui qui ne produit rien n'a pas le droit de participer à l'administration de ce qui est produit par l'industrie des autres. Mais, quelque juste qu'il puisse être de disqualifier du droit politique les pauvres improductifs, l'argument, en fait, est appliqué à faux. Les serviteurs domestiques sont exclus par le décret de l'Assemblée, quoiqu'ils subsistent aussi évidemment de leur propre travail que n'importe quelle autre classe de la société : et à ceux-là, par conséquent, l'argument de notre subtil et ingénieux écrivain est tout à fait inapplicable. Mais c'est la consolation des amis conséquents de la liberté, que cet abus sera nécessairement de courte durée. L'esprit de raison et de liberté qui a remporté tant de grandes victoires, ne peut pas être longtemps tenu en échec par ce chétif ennemi. Le nombre des électeurs primaires est si grand, et l'importance de chaque vote individuel est si faible proportionnellement, que leur intérêt à résister à l'extension du droit de suffrage est petit jusqu'à l'insignifiance. »

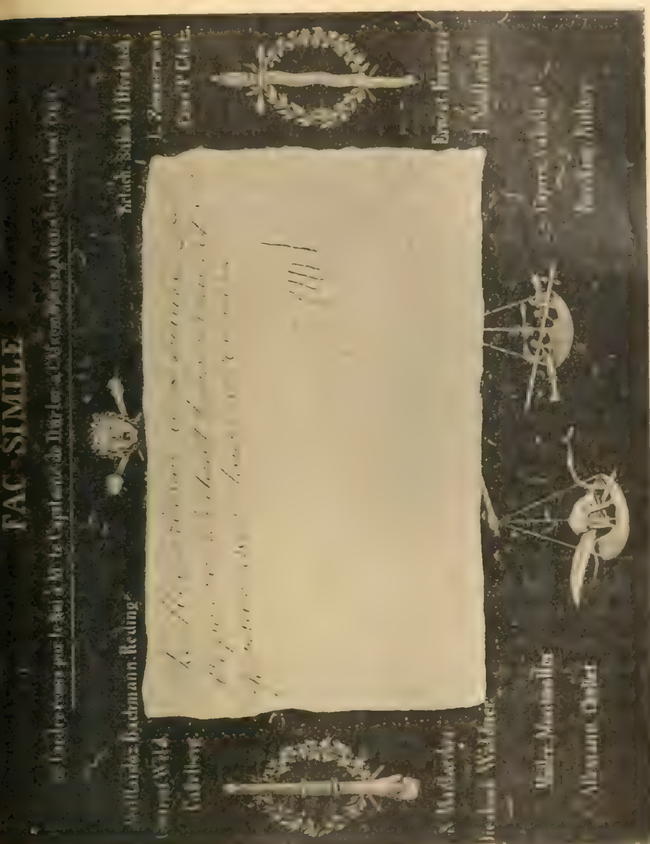
Chose curieuse ! c'est l'écrivain anglais qui reproche aux législateurs français un défaut d'idéalisme. Il insiste pour l'application absolue et intransigeante *des principes*. Ainsi, malgré les différences ethniques et historiques, l'idée de démocratie, qui éclate en France, rayonne sur les nations.

Que la pleine souveraineté nationale soit introduite en Angleterre, et bien des abus seront déracinés.

« Les admirateurs de la Révolution française font naturellement appel à tous les citoyens opprimés et éclairés pour qu'ils considèrent la source de l'oppression.

« *Si des lois pénales sont encore suspendues sur la tête de nos frères catholiques, si l'acte du test outrage nos concitoyens protestants, si les restes de la tyrannie féodale sont encore tolérés en Écosse, si la presse est enchaînée, si notre droit à être jugés par le jury est amoindri, si nos manufacturiers sont proscrits et traqués par l'excise*, la raison de toutes ces oppressions est la même. Aucune branche de la législature ne représente le peuple. Laissez toutes ces classes de citoyens opprimés fondre leurs griefs locaux et partiels en une grande masse. Permettez qu'ils cessent d'implorer leurs droits en suppliants ou de les solliciter en mendiants, comme une faveur précaire de l'ar-

rogante pitié des usurpateurs. Jusqu'au jour où la [illegible] propre loi, elle les opprimera. Permettez qu'ils s'unissent pour [illegible] la re-présentation du peuple une réforme qui fasse vraiment de [illegible] des



Fac-simile de l'ordre remis par le roi à M. le capitaine de Durler à l'Assemblée nationale le 10 août 1792.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

communes leur représentant. Si, abandonnant les petites vues [illegible] rêts partiels, ils s'unissent pour ce grand objet, ils aboutiront. »

Voilà donc que, pour les esprits comme Mackint[illegible] ap-paraît comme la garantie nécessaire et le nécessaire [illegible] libéra-lisme. C'est par elle, et par elle seule, que seront [illegible] qui pèsent sur les catholiques ou sur les dissidents [illegible] que cette partie des lois fiscales qui restreint, en fait, la liberté industrielle [illegible]

bera. C'est par elle que le droit traditionnel à la liberté de la presse et au jugement par jury sera confirmé et mis hors de toute atteinte. Par là, la démocratie nouvelle est comme la suprême évolution du libéralisme anglais.

Ainsi, dans la pensée de Mackintosh, il sera possible d'introduire en Angleterre les principes de la démocratie et la souveraineté de la nation sans bouleverser la Constitution. A quoi bon des changements violents?

« La tranquille et légale réforme est l'ultime objet de ceux que M. Burke a si follement flétris. Et, en effet, elle suffira amplement. »

A quoi bon porter atteinte à la royauté ou même à la Chambre des lords?

« Les pouvoirs du roi et des lords n'ont jamais été formidables en Angleterre que par le désaccord entre la Chambre des communes et ses prétendus constituants. Si la Chambre devenait vraiment l'organe de la voix populaire, les privilèges des autres corps en opposition avec le sentiment du peuple et de ses représentants ne pèseraient pas dans la balance. De cette amélioration fondamentale toutes les réformes secondaires sortiraient naturellement et pacifiquement. Nous ne rêvons pas davantage, et en réclamant cela, bien loin de mériter l'imputation d'être des apôtres de sédition, nous pensons que nous avons le droit d'être considérés comme les plus sincères amis d'un gouvernement tranquille et stable. Nous désirons prévenir la révolution par la réforme, la subversion par la correction. Nous avertissons nos gouvernants de réformer, tant qu'ils ont encore la force de réformer avec dignité et sécurité, et nous les conjurons de ne pas attendre le moment, qui arrivera *infailliblement*, de mendier auprès du peuple qu'ils oppriment et méprisent la maigre pitance de leurs pouvoirs présents. »

Mackintosh précise, avec un grand sens politique, que la situation des finances anglaises n'est pas ce qu'était en 1789 l'état des finances françaises, et que, dès lors, l'Angleterre pourrait beaucoup plus sûrement régler sa marche dans la voie des réformes.

« Rien ne peut être plus absurde que d'affirmer que tous ceux qui *admirent* la Révolution française veulent l'*imiter*. A un point de vue, il y a place pour des opinions diverses parmi les amis de la liberté sur la quantité de démocratie infusée dans le gouvernement de France. A un autre point de vue, et bien plus important, il faut se rappeler que la conduite des nations varie avec les circonstances où elles sont placées. D'aveugles admirateurs des révolutions les prennent pour des modèles inflexibles. C'est ainsi que M. Burke admire celle de 1688; mais nous, qui croyons rendre le plus pur hommage aux auteurs de cette Révolution, non pas en nous efforçant de faire ce qu'ils ont fait alors, mais en nous efforçant de faire ce qu'ils feraient maintenant, nous ne voyons aucune contradiction à regarder en France, non pour modeler notre conduite sur celle du peuple français, mais pour fortifier notre esprit

de liberté. Nous nous permettons d'imaginer comment lord [illegible] aurait agi, dans la lumière et les connaissances du XVIIIe siècle, comment les patriotes de France auraient agi, dans la tranquillité et l'opulence de l'Angleterre. Nous ne sommes pas tenus de copier la conduite à laquelle ces derniers ont été obligés par la banqueroute de leurs finances et la dissolution de leur gouvernement, pas plus que de maintenir les institutions que le premier a épargnées dans un temps de préjugés et de ténèbres. »*

Ainsi, Mackintosh veut réaliser le fond de la Révolution française, mais selon la méthode graduée de l'Angleterre.

C'est bien par cette voie de réformes et d'évolution que l'Angleterre, mais avec quelle lenteur! arrivera à un régime de presque complète démocratie, concilié, selon la prévision de Mackintosh, avec le maintien de la royauté et des lords. Mais, c'est bien du choc donné par la Révolution française que procède le vaste ébranlement qui, par des progrès successifs, échelonnés tout le long du XIXe siècle, aboutira enfin à la souveraineté de fait du peuple anglais. Le ton pressant, impatient, et presque menaçant à la fin, d'un homme aussi mesuré que Mackintosh, marque bien que, dans les derniers mois de l'année 1791, une partie de l'opinion anglaise était tendue avec passion vers un grand changement.

Le succès extraordinaire du livre plus radical de Thomas Paine est encore un indice de la fièvre croissante des esprits. Thomas Paine, né en Angleterre, à Norfolk, avait émigré en Amérique en 1774. Et là, par des revues, par des journaux, il avait lutté pour l'indépendance des États-Unis. Son livre tout républicain, *le Sens commun*, avait eu beaucoup de retentissement en Amérique et en Europe. Il revint en Europe dix ans avant que la Révolution française éclatât : il se lia, à Paris, avec plusieurs des hommes qu'agitaient déjà les idées nouvelles. De Londres, il ne cessa de suivre avec passion le mouvement de la France, et c'est Paine qui fut chargé par Lafayette de remettre à Washington une clef de la Bastille.

D'emblée, c'est une pensée toute démocratique et républicaine qu'il tente de propager en Angleterre. Il s'y était lié d'abord avec Burke, qui était alors pour tous le whig éloquent et hardi, le véhément défenseur de l'indépendance américaine. Paine, préparé par les événements d'Amérique aux solutions grandes et simples, essaie de persuader à Burke qu'on ne [illegible] jamais le Parlement par le Parlement [illegible], et le privilège par [illegible], il lui suggère dès 1788 l'idée d'une Convention nationale qui [illegible]. Qui sait si Paine n'a pas contribué à rejeter Burke dans [illegible] en lui révélant brusquement les conséquences extrêmes du principe démocratique? Il répondit avec quelque [illegible] de Paine. [illegible] ne fut pas l'indignation de celui-ci, quand Burke, en une [illegible], se mit à maudire et [illegible] la Révolution française [illegible] dans le

sens le plus conservateur du plus intransigeant torysme la Révolution anglaise de 1688?

Paine avait alors cinquante-deux ans, mais sa fougue révolutionnaire et républicaine s'exaltait dans le combat. Il écrivit, en réponse à Burke, un livre net et brutal, qui parut en deux parties et frappa, pour ainsi dire, en deux coups, en mars 1791 et en février 1792. *Les Droits de l'Homme*, c'était le titre auguste, commun au préambule de la Constitution américaine et au préambule de la Constitution française. C'était le lien qui rattachait la liberté de l'Amérique et la liberté de la France. A l'invective ornée et rhétoricienne de Burke, Paine oppose l'invective sèche et parfois grossière. Il déshabille de toute majesté la monarchie et l'aristocratie. Vraiment, oui, comme gémissait Burke, le temps de la « chevalerie », du cérémonieux respect était passé.

« La monarchie et l'aristocratie sont des farces, et elles vont entrer au tombeau où entrent toutes les erreurs : M. Burke s'habille de deuil. »

Le droit d'aînesse, le droit de substitution, qui faisaient la force de l'aristocratie anglaise, sont des droits monstrueux et barbares.

« Pour la famille de l'aristocratie, il n'y a en réalité qu'un enfant : les autres ne sont créés que pour être dévorés, et le cannibalisme paternel prépare lui-même le repas. »

Paine ne s'attarde pas à gémir sur le lustre des anciens noms, éteint par les révolutionnaires de France. Ils ont bien fait d'abolir tous les titres de noblesse.

« Tous ces titres de duc et de comte n'étaient que le vêtement puéril de la vanité. Maintenant, les hommes arrivent vraiment à l'âge d'homme, et ils prennent la toge virile. *La Révolution n'a pas égalisé, elle a élevé.* »

Le noble est plus haut, ayant cessé d'être noble pour devenir citoyen. Burke a de l'audace de prétendre limiter la souveraineté du peuple par de prétendus contrats antérieurs. En fait, pas plus que les représentants de l'Angleterre n'ont eu le droit d'imposer au peuple des subsides pour la suite des temps, ils n'ont eu le droit de lui imposer une forme de gouvernement. La souveraineté de la nation reste toujours entière, et si elle veut, non seulement limiter plus étroitement la prérogative royale, mais abolir la royauté elle-même, elle le peut.

Paine ne cache pas que le maintien de la royauté lui paraît inconciliable avec la démocratie. Celle-ci portera tôt ou tard ses conséquences naturelles, et aboutira à la République. En France, si la Révolution n'a pas encore supprimé la royauté, c'est par une sorte de déférence pour la bonté personnelle du roi, pour ses qualités d'homme. C'est aussi par un reste de préjugé qui ira s'atténuant tous les jours. Et Paine nous avertit, par une longue et importante note, que beaucoup des révolutionnaires de France avec lesquels il s'est entretenu conviennent avec lui que la royauté n'est qu'une institution

contradictoire et provisoire, et qu'aussitôt que l'esprit du peuple le leur permettra, ils laisseront la Constitution aller à son terme naturel, à la forme républicaine.



Le Général La Fayette, soutenu sur les bâtons des Maréchaux Luckner et Rochambeau, prend la Lune avec ses dents.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

Si l'on songe que le livre de Paine est écrit en 1791, cela jette un jour curieux sur l'état profond de quelques esprits en France.

C'est en vain que Burke essaie de faire peur à l'Angleterre des désordres sanglants, des violences anarchiques de la Révolution de France.

Il n'y a eu violence que par l'effet des provocations et des trahisons de la Cour. Ces violences, c'est *la populace* qui les a commises. Oui, mais au lieu de s'indigner ou de s'effarer, il faut se poser une question : *Pourquoi y a-t-il une populace?* Pourquoi y a-t-il une partie du peuple dégradée et brutale? Paine dit, comme Babeuf, que c'est parce qu'on lui a enseigné la cruauté par l'exemple même des plus abominables supplices. C'est aussi parce qu'on l'a tenue dans un effroyable degré de misère et d'ignorance pour mieux assurer la richesse, la force et l'éclat d'une minorité.

« C'est parce que quelques hommes sont indignement exaltés, que d'autres sont indignement dégradés. Une nombreuse partie de l'humanité est honteusement reléguée sur le fond du tableau humain pour faire ressortir avec plus d'éclat au premier plan le jeu de marionnettes de l'État et de l'aristocratie. Au début d'une Révolution, ces hommes effacés sont plutôt des suivants d'armée que des sectateurs de la liberté ; ils ont besoin qu'on leur apprenne à s'en servir. »

Au début; mais le mouvement même de la Révolution élève et ennoblit cette populace : il en fait un peuple. Paine a un regard profond pour ces multitudes obscures et brutales ; il veut les appeler à la lumière, à la liberté, au pouvoir, au bien-être. Et son radicalisme politique et républicain est fortement coloré d'une sorte de socialisme d'État. On n'y a pas assez pris garde, et M. Daniel Conway, lui-même, dans son livre si substantiel pourtant sur Thomas Paine, n'a pas noté le côté social de son œuvre. L'oubli est d'autant plus étrange que Thomas Paine a été reconnu comme le vrai et grand précurseur par tout le parti de la réforme politique et sociale qui, s'essayant d'abord avec William Cobbett, prendra ensuite la forme du chartisme. Que disent de Cobbett les Sidney Webb?

« Dans les temps difficiles qui suivirent la paix de 1815, les écrits de Cobbett avaient conquis une influence et une autorité extraordinaires sur la génération des travailleurs. Ses attaques tranchantes contre la classe gouvernante, et ses appels incessants aux salariés pour affirmer leurs droits à l'administration complète des affaires, étaient inspirés par la tyrannie politique de la réaction anti-jacobine, par la hausse des prix, etc. Pour Cobbett et ses partisans, la première chose à faire était de voter un grand bill de réforme électorale, derrière lequel, à leur idée, venait en second lieu une vague conception de réforme sociale. »

Or, c'est ce Cobbett, chef d'un radicalisme politique mêlé de réformisme social, qui se réclame de Paine et des luttes soutenues par celui-ci pour la démocratie et pour les pauvres. C'est ce Cobbett qui, en 1819, va en Amérique exhumer le cercueil de Paine et qui le conduit en Angleterre. Le livre de Paine sur *les Droits de l'Homme* est vraiment le premier évangile de ce radi-

calisme politique à tendance sociale qui jouera un si grand rôle dans l'Angleterre du dix-neuvième siècle. La deuxième partie du livre de Paine, celle qui parut en février 1792, contient plus que de « vagues conceptions sociales » elle contient tout un plan d'organisation dans l'intérêt des pauvres. Non seulement, Paine s'indigne contre les lois d'enrôlement forcé qui permettent de « traîner des hommes dans les rues comme des captifs ». Non seulement, il s'élève contre les lois du domicile et du certificat faisant de chaque paroisse une citadelle d'égoïsme qui repousse l'ouvrier venu d'une autre paroisse. Non seulement, il s'indigne contre la barbarie des règlements qui renvoyaient à la paroisse d'origine, « sur un misérable chariot », la veuve de l'ouvrier pauvre mort dans une autre paroisse. C'est toute la législation sur les pauvres qu'il veut abolir. Elle lui apparaît comme un appareil d'inquisition et de torture appliqué à la classe ouvrière, et, suivant sa forte expression, « un instrument de question civile ».

Mais s'il veut détruire cette réglementation étroite et barbare, ce n'est pas pour laisser les pauvres, les salariés, livrés à tous les hasards d'une fausse liberté et à l'abandon. Paine parle avec admiration de l'œuvre d'Adam Smith et il adopte les principes du libéralisme économique : il est contre la corporation, contre le monopole et le privilège; mais il corrige la doctrine de la concurrence par une rigoureuse intervention sociale au profit des faibles, au profit de tout le peuple travailleur et pauvre. Il veut créer un grand budget d'assistance et d'assurance sociales. Ce budget, c'est surtout par la limitation des héritages qu'il prétend le doter. Il faut se garder, dit-il, de limiter la fortune que chaque citoyen se procure par sa propre industrie : ce serait arrêter l'activité des hommes et le développement des richesses. Mais, lorsque la fortune est léguée, on peut instituer sur le revenu de cette fortune transmise un impôt progressif, calculé de telle sorte que, lorsque le revenu des biens transmis atteindra douze mille livres sterling, il soit totalement absorbé par l'impôt. Ainsi les testateurs auront intérêt à répartir leur héritage entre plusieurs branches; et, en outre, des ressources importantes seront créées. Ces ressources, l'État s'en servira d'abord pour créer des ateliers publics où seront utilisés tous les ouvriers sans travail. Il s'en servira surtout pour assurer contre la misère les enfants et les vieillards.

Paine calcule que sur les sept millions d'habitants de l'Angleterre proprement dite, il y a environ 640 000 enfants de moins de quatorze ans; et il veut que l'État alloue aux familles, par tête d'enfant et par an, quatre livres sterling (cent francs), à la condition que les familles envoient les enfants à l'école, et s'occupent de leur éducation. C'est une dépense d'environ 3 millions de livres sterling par année, ou 75 millions de francs. Mais dans la plupart des métiers, les hommes, quand ils arrivent à cinquante ans, ont perdu une partie de leurs forces. Ils ne peuvent plus, dans tous les cas, assurer leur vie par le travail. L'État doit intervenir de nouveau. Ce ne sera pas de sa part une généro-

sité, ce sera un devoir. Il est impossible que dans les impôts qui ont été versés pendant toute sa vie par le travailleur, il n'y ait pas une part destinée à se reproduire et à se capitaliser à son profit pour l'heure de la fatigue et de l'impuissance.

Ainsi, de cette pension de retraite que l'État servira à tous les travailleurs à partir de cinquante ans, il faut, suivant l'expression même de Paine, « PARLER NON COMME D'UNE AUMONE MAIS COMME D'UN DROIT ». Cette pension, destinée à combler en quelque sorte la lacune de la force de travail, ira croissant de cinquante à soixante-dix ans, à mesure que la force de travail décroîtra. Et ce sera une dépense sensiblement égale à celle que l'État a déjà assumée pour les enfants. Que l'on songe bien que l'Angleterre n'avait alors que sept millions d'habitants, et que son budget était de 16 millions de livres, c'est-à-dire de 400 millions de francs. C'est près de *la moitié du budget* que Paine affectait aux œuvres sociales, à l'organisation d'une vaste assurance qui, par les secours d'enfance et d'éducation, par les ateliers publics et par les pensions d'invalidité et de vieillesse, préserverait les travailleurs, d'un bout à l'autre de la vie, de l'ignorance, du chômage et de la misère. Appliqué dans la proportion du budget d'aujourd'hui, le système de Paine impliquerait, pour la France, l'affectation de plus de douze cents millions par année aux œuvres de mutualité sociale. Ce n'était ni vague ni chimérique, puisqu'aujourd'hui, dans les États modernes, un des plus grands soucis de la démocratie est d'obtenir une législation d'assurance sociale et d'y faire contribuer le budget. Et il est tout à fait saisissant de voir que dès 1791, et sous l'invocation des Droits de l'homme, un plan de législation a été tracé auquel s'applique, un siècle après, l'effort des démocraties imprégnées de socialisme. Jamais la fécondité sociale de la Révolution n'a apparu avec plus d'éclat.

Il est vrai que, tant que les budgets de la guerre absorberont, dans les États modernes, une si grande part des ressources nationales, il semble insensé d'espérer que les grandes œuvres sociales puissent être largement subventionnées. Mais cela, Paine l'avait déjà compris, et il le dit avec une force, avec une netteté admirables. La guerre est, pour lui, le grand ennemi ; et c'est une politique de désarmement simultané qu'il propose aux peuples libres. Peut-être assigne-t-il aux guerres des causes trop particulières et trop superficielles. Il est certainement injuste envers Pitt lorsqu'il lui attribue une sorte de frénésie permanente de desseins belliqueux. La guerre, selon lui, est une occasion, ou mieux un prétexte, pour les rois et leurs ministres, d'élever les taxes et de diminuer les libertés. « La guerre est la moisson des rois. » Paine ne tenait point assez compte ou des contrariétés profondes des intérêts économiques ou de l'inévitable orgueil collectif des nations et des démocraties mêmes. Mais c'est d'un vouloir ferme et précis qu'il s'attachait à détruire la guerre. Il lui semblait que si la France, l'Angleterre et la République des États-Unis formaient l'alliance des peuples libres, il serait possible à ces trois

puissances de réduire d'emblée de moitié leur marine et de proposer aux autres nations une réduction équivalente. C'est avec les économies réalisées sur les dépenses militaires que seraient créés, pour une large part, les services sociaux institués par Paine au profit du travail, de l'enfance et de la vieillesse. Et il lui paraissait qu'il n'y aurait vraiment liberté que « lorsque les ateliers seraient pleins, lorsque les prisons seraient vides, et qu'on ne rencontrerait plus un seul mendiant dans les rues ». Paix, désarmement, suffrage universel, éducation universelle, assurance universelle contre tous les risques de la vie, voilà le programme net et grand de Paine. Et comme ses livres, presque immédiatement traduits, portaient en France sa pensée, le fleuve de la Révolution se grossissait sans cesse d'idées et de forces admirables. On dirait que tout flot humain a dû couler un moment dans ce grand lit.

Le livre de Paine prenait le public anglais à la fois par la hardiesse brutale de la forme et par l'ampleur des idées :

« Je défie, écrivait Paine orgueilleusement, que la vente des livres qui me réfutent atteigne le quart de la vente du mien. »

Si nous n'avions vu, à l'analyse de fond de l'état politique et social de l'Angleterre, par quelles ancres indéracinables le vieux vaisseau de la Constitution anglaise était encore retenu, nous serions tentés de croire qu'il va être soulevé et emporté par le flot, par le large courant de démocratie ardente.

La Révolution française ne passionnait pas seulement l'esprit des réformateurs, elle enflammait l'âme des poètes et leurs rêves. C'était une grande leçon, c'était aussi un grand et émouvant spectacle que ce peuple s'éveillant soudain, et tout entier, à la liberté. La chute de la Bastille avait fait frissonner la terre, au plus profond des muettes servitudes, comme si les tombeaux mêmes avaient reçu une commotion de vie. La grande joie fraternelle de la Fédération avait ému au loin et enivré les cœurs. Quelle pitié, disent même les plus médiocres des opuscules où Burke est réfuté, quelle p..ie que cet homme d'imagination en soit encore à célébrer la vieille chevalerie et les vieux tournois, et qu'il n'ait pas vu ce qu'il y a de grandeur chevaleresque dans cette réunion enthousiaste des provinces et des villes abjurant les antiques rivalités, brisant les antiques privilèges!

Presque toute la génération des poètes anglais qui grandissait alors fut touchée par le vif rayon de beauté et de liberté de la Révolution française. Chose curieuse! En France même, il n'y a pas eu un seul grand poète inspiré par la Révolution. André Chénier en a été surtout le satiriste, l'iambiste amer. Les événements étaient trop ardents, trop pressants pour que le rêve pût se jouer. La flamme de l'action, de la colère, de l'espérance violente dévorait la pensée. Comme les nuées qu'absorbe l'espace trop chaud et qui ne ressuscitent soudain que dans le tumulte de l'orage, les douces et juvéniles rêveries des âmes tendres étaient absorbées par la chaleur croissante des choses et des esprits.

Au contraire, aux jeunes âmes anglaises, qui étaient assez près de la Révolution de France pour en ressentir les émotions magnifiques, mais qui n'étaient pas directement engagées dans la violence du drame, elle était comme un grand spectacle humain par où s'élargissaient encore les rêveries commencées par les grands spectacles de la nature.

Déjà, en un tendre et merveilleux pressentiment, le délicat poète Cowper avait vibré de toutes les émotions d'humanité et de liberté qui allaient remuer le monde. C'est lui qui, dès 1783, cinq ans avant que Wilberforce ouvrît à la Chambre des communes le grand débat, avait flétri l'esclavage en vers pénétrants (dont j'emprunte la traduction à l'admirable livre de M. Angellier sur Robert Burns) :

« Je ne voudrais pas avoir un esclave pour bêcher ma terre, pour me porter, pour m'éventer quand je dors, et trembler quand je me réveille, pour toute la richesse que les muscles achetés et vendus ont jamais gagnée! Non, toute chère que m'est la liberté, et bien que mon cœur, en une juste estimation, la mette au-dessus de tout prix, j'aimerais beaucoup mieux être moi-même l'esclave et porter les chaînes, que de les attacher sur lui. »

C'est lui encore qui, six ans avant la prise de la Bastille, en appelait, en prophétisait la chute.

« Une honte pour l'humanité, et un opprobre plus grand pour la France que toutes ses pertes et défaites, anciennes ou de date récente, sur terre ou sur mer, est sa maison d'esclavage, pire que celle pour laquelle jadis Dieu châtia Pharaon — la Bastille! Horribles tours, demeure de cœurs brisés, donjons, et vous, cages de désespoir, que les rois ont remplis, de siècle en siècle, d'une musique qui plaît à leurs oreilles royales, de soupirs et de gémissements d'hommes malheureux, il n'y a pas un cœur anglais qui ne bondisse de joie d'apprendre que vous êtes enfin tombés; de savoir que même nos ennemis, si souvent occupés à nous forger des chaînes, sont eux-mêmes libres, car celui qui aime la liberté ne restreint pas son zèle pour son triomphe en deçà de limites étroites; il soutient sa cause partout où on la plaide. C'est la cause de l'Homme! »

Comment les âmes n'auraient-elles point été préparées par ces beaux et larges accents à accueillir fraternellement les premières émotions de la liberté française? Voici que s'avancent de sublimes adolescents au front plein de rêves : Wordsworth, en 1789, avait dix-neuf ans; Coleridge, dix-sept; Southey, quinze. Ils n'écrivaient pas encore, ils vivaient silencieusement enivrés de la beauté de la nature et des chefs-d'œuvre de l'esprit. Et la Révolution française se mêla, si je puis dire, toute claire et toute jeune, à leur jeunesse et à leur clarté. Il leur sembla qu'elle faisait entrer dans l'humanité la flottante et salubre liberté des choses, le mouvement illimité des vagues, la large vie des souffles, le profond murmure des feuilles, la pureté de la lumière. Quand, plus tard, ils se retournent vers leur première jeunesse, ils n'y discernent

pas les joies qui leur viennent de la nature et les joies qui leur viennent de l'homme : c'est une même espérance matinale, c'est une même aube splendide et fraîche qui se lève sur les lacs et sur les cités. C'est un tendre [illegible] inouï, où la douceur des villages éveillés à la liberté se fond dans la douceur des horizons éveillés à la joie, c'est parfois aussi la même rumeur puissante des forêts et des foules, et, sous le grand vent qui se lève, le même frisson de l'innombrable feuillage et de l'innombrable peuple.

« Ô nuages, s'écrie Coleridge dans son *Ode à la France*, vous qui flottez ou vous endormez bien haut au-dessus de moi, vous dont la marche en les chemins non frayés n'est dirigée par aucun mortel, et vous, vagues de l'Océan, qui, partout où vous roulez, ne reconnaissez d'autres lois que les lois éternelles, vous aussi, forêts qui écoutez, inclinées sur vos pentes douces, les chants nocturnes des oiseaux, sauf quand vous-mêmes, du mouvement impérieux de vos rameaux, vous faites la musique solennelle du vent; oui, vous tous, flots retentissants, et vous, hautes cimes des bois, et toi, soleil levant, et toi aussi, étoile à la vive étincelle bleue, et toute chose qui est et veut être libre, témoignez pour moi de quel cœur profond j'ai toujours adoré l'esprit de la divine liberté !

« Quand la France en courroux souleva ses membres géants, et, avec un serment qui émut l'air, la terre et la mer, frappa de son pied puissant et jura qu'elle voulait être libre, soyez témoins combien j'ai espéré et craint ! Avec quelle joie je chantai ma haute acclamation, sans peur, parmi une troupe d'esclaves ! Et quand, pour accabler la nation libérée, comme des démons réunis par le bâton d'un sorcier, les monarques marchèrent en un jour maudit, et que l'Angleterre se joignit à leur troupe cruelle, bien que ses rivages et l'océan qui l'entoure me fussent chers, bien que maintes amitiés et maints jeunes amours aient gonflé en moi l'émotion patriotique, et jeté une lumière magique sur nos collines et sur nos bois, cependant ma voix, sans trembler, chanta, prédit la défaite à tout ce qui bravait la lance des hommes libres. Oui, j'ai prédit un déshonneur trop longtemps différé et une retraite inutile. Car jamais, ô Liberté ! je n'ai, dans un intérêt étroit, obscurci ta lumière ni affaibli ta flamme sacrée; mais j'ai uni mes chants aux chants d'allégresse de la France délivrée, et j'ai penché la tête, et j'ai pleuré sur le nom de l'Angleterre. »

Ainsi, cet amour de la liberté, quoiqu'il semblât pris aux forces flottantes des choses et aux sources incertaines, n'était ni vague ni défaillant; il ne tombait pas soudain, comme parfois tombe le vent aux heures brûlantes du jour. Ces jeunes hommes qui, aux premiers jours de la Révolution, ont accumulé en silence les émotions, les espérances et les rêves, ne craindront pas, même quand l'Angleterre se joindra contre la France à l'Europe monarchique coalisée, de heurter le sentiment national, et de souhaiter tout haut, eux Anglais, la défaite de l'Angleterre, la victoire de la France. Il y a là la fierté

vigueur d'une race partiellement libre et qui veut l'être tout à fait. En Wordsworth aussi, c'est d'abord la même allégresse juvénile, la même joie matinale, puis la même et dure épreuve, le même dur combat.

Lorsque, âgé de vingt-cinq ans, Wordsworth visita la France, c'était à la veille de la grande fête de la Fédération, en juillet 1790. Et partout, sur les champs et les prairies, comme sur les cités ardentes, il y avait un rayonnement de joie fraternelle. Quand les hommes de ce temps parlent de la nature avec une solennité attendrie, il nous semble parfois que leur langage est déclamatoire. Mais c'était l'effusion d'une sensibilité toute jeune qui associait le monde même à l'allégresse de la liberté naissante. En l'âme de Wordsworth se réfléchissent ces clartés sereines, comme en un lac profond et pur se réfléchit l'espace pur et profond.

« Le hasard nous fit aborder à Calais juste la veille du grand jour de la Fédération, et là, dans une ville moyenne, dans un faible groupement, nous vîmes quel est le resplendissement du visage humain quand la joie d'un homme est la joie de dix millions d'hommes. De là nous nous dirigeâmes vers le sud, coupant tout droit à travers les hameaux et les bourgs, tout éclatants encore des reliques de la fête, fleurs qui se fanaient aux arcs triomphaux, aux fenêtres enguirlandées. Trois jours durant, par les routes publiques, par les chemins de traverse qui abrégeaient notre fatigant voyage, par les villages écartés, nous allâmes, et nous trouvâmes partout la bienveillance et la joie répandues comme un parfum quand le printemps n'a pas laissé un coin du pays sans le toucher, tandis que les ormeaux, allongés en file de plusieurs lieues, avec leur ombre légère, sur les routes majestueuses de ce grand royaume, bruissaient au-dessus de nos têtes, mêlés dès lors à nos souvenirs, à notre vie, comme si encore et toujours nous marchions lentement sous leur feuillage. Quelle douceur et quelle plénitude de joie, en ces premières heures de la force juvénile, de nourrir en soi une tendre mélancolie de poète, et de caresser des idées de tristesse, aux modulations variées du vent qui inclinait les cimes flottantes! C'était un charme plus grand encore de voir en plein air, sous l'étoile du soir, les danses de la liberté; elles se prolongent jusqu'au plus épais de la nuit, ces danses agiles, sans souci des spectateurs aux cheveux gris qui épuisaient leur poitrine à gronder. »

C'est vraiment la jeunesse d'une nation, la jeunesse d'un monde, et de la terre de France foulée aux pieds des danseurs montait un parfum enivrant, comme des prairies le soir. Écoutez encore ce chant juvénile : Wordsworth descend la Saône et le Rhône, admirant avec son compagnon le fleuve sinueux ou rapide, la succession des profondes et majestueuses vallées.

« Et nous, couple solitaire d'étrangers, nous fûmes, jusqu'à la chute du jour, entourés d'une troupe joyeuse de ces hommes maintenant émancipés, armée riante de voyageurs, délégués qui revenaient des grandes fiançailles célébrées tout récemment dans leur cité capitale, à la face du ciel. Comme

des abeilles, ils se formaient en essaim; comme des abeilles, ils étaient éclatants et joyeux; évaporés parfois dans le dérèglement de la joie, on eût dit que de leurs glaives fleuris ils combattaient l'impertinente brise. Nous atterrîmes en cette compagnie magnifique, et nous prîmes avec eux notre repas



D'après une estampe de [illegible] Nationale

du soir, hôtes bienvenus, comme furent les anges au vieil Abraham. Le souper fini, nous nous levâmes, à un signal donné, avec de hautes coupes fleuries, tout pleins de pensées heureuses. Nous formâmes une chaîne et, la main dans la main, nous dansâmes autour de la table; tous les cœurs étaient ouverts, tous

les propos étaient éclatants d'amitié et de gaîté : nous portions un nom honoré en France, le nom d'Anglais, et ils nous saluaient avec une bonne grâce hospitalière comme leurs précurseurs dans une course glorieuse. »

Mais quoi! de tristes orages ne vont-ils point flétrir cette joie si pure? Déjà l'âme forte, mais tendre aussi et rêveuse, de Wordsworth s'afflige de la lutte engagée contre les moines. Il ne sait pas que la Révolution est perdue si elle ne déracine point cette puissance hostile, et il souffre de voir que la Grande-Chartreuse, où il se plaisait à imaginer des méditatifs en prière, n'est plus qu'une solitude. Il y a dans la Révolution un tumulte grandissant qui l'inquiète : les Jacobins, l'Assemblée nationale, *clamorous halls*, enceintes pleines de clameurs. Il écoute avec sympathie, sans condescendre toutefois à sa chimère de contre-révolution, le jeune et charmant Beaupuy, qui va émigrer demain, et en qui l'aimable gaîté de l'ancien régime se tempère de la gravité mélancolique d'épreuves inattendues.

Quand Wordsworth va visiter les ruines de la Bastille, il s'étonne et il se reproche presque d'y éprouver une émotion moins profonde et moins douce qu'à voir le même jour une belle et calme peinture du Guide. Mais, malgré tout, c'est l'enthousiasme fort de la liberté qui prévaut, et quinze ans après, il s'éblouit encore lui-même à revoir en esprit ces matins glorieux. C'est comme un jaillissement de source et d'aurore, où l'âme, lassée, éternellement se rafraîchit.

« L'Europe en ce moment frémissait de joie; la France était debout sur la cime d'heures dorées, et la nature humaine semblait naître à nouveau..... O plaisant exercice d'espérance et de joie! C'était un bonheur de vivre dans cette aurore, et être jeune alors, c'était le ciel même. Ce n'étaient pas seulement des lieux favorisés, mais la terre entière qui portait la beauté de la promesse, la beauté qui met la rose entr'éclose au-dessus de la rose pleine éclose. Quel tempérament, à cette vue, ne s'éveilla pas à un bonheur inattendu? Les inertes furent excités, les natures vives, transportées. »

Et de quel accent viril il célébrait la chute de la Bastille annoncée par Cooper!

« Tout à coup, la terrible Bastille, avec toutes les chambres de ses tours horribles, tomba à terre, renversée par la violence de l'indignation, et avec des cris qui étouffèrent le fracas qu'elle fit en tombant! De ses débris s'éleva ou sembla s'élever un palais d'or, le siège assigné de la loi équitable, d'une autorité douce et paternelle. Ce choc puissant, je le ressentis; cette transformation, je la perçus. Oui, ce fut une vision aussi merveilleuse que lorsqu'en sortant d'un brouillard aveuglant, j'ai vu le ciel et la terre et en ai été ébloui. Cependant des harpes prophétiques résonnaient de toutes parts : « La guerre « cessera, n'avez-vous pas entendu que la conquête est abjurée? Portez des « guirlandes, portez, portez des fleurs choisies, pour orner l'arbre de la Li-

« berté. » Mon âme bondissait, ma voix mélancolique se mêlait au chœur. Soyez joyeuses, toutes les nations ; dans toutes les terres, vous qui êtes capables de joie, soyez joyeux. Désormais, tout ce qui nous manque à nous-mêmes, nous le trouverons chez les autres, et tous, enrichis d'une richesse mutuelle et partagée, trouveront d'un seul cœur leur parenté commune. »

Ainsi se déroulait la merveilleuse ampleur humaine de la Révolution; ainsi l'idée de l'universelle paix et de la liberté universelle créait une sorte d'universelle patrie. Bien fortes étaient les prises de la Révolution sur Wordsworth pour que sa foi en la liberté et en l'humanité n'ait été troublée ni par les sanglantes journées de septembre, ni par les premiers symptômes de la guerre systématique au christianisme. Il entrevoyait au delà des violences passagères et des crimes d'un jour un avènement d'humanité tendre, et c'est avec une sorte de piété qu'il saluait la victoire finale de la France et de la Révolution. Le onzième chant de ses *Préludes*, où il nous dit quelle était sa pensée à la fin de 1792, est d'une incomparable hauteur.

« Un jour beau et silencieux enveloppait la terre, il finissait avec un calme inaccoutumé, un de ces jours si beaux qu'ils semblent donnés tout ensemble pour apaiser l'âme et pour approfondir le regret. Je m'arrêtai au bord de la Loire au flot glissant, et je jetai à ses riches domaines, vignobles et terres de labour, grandes prairies et forêts aux couleurs variées, un long regard d'adieu. C'était fini des paysages tranquilles, j'étais lié maintenant à la farouche métropole. Le roi était tombé de son trône, et l'armée d'invasion — présomptueuse nuée caressée d'un vent de désastre — avait crevé inoffensive sur les plaines de la liberté. Ces hommes, — arrogants comme les chasseurs orientaux que le Grand Mogol menait en troupe avec lui, et qui formaient autour de la proie espérée un cercle grand comme une province, et se resserrant peu à peu — ces envahisseurs intrépides ont vu soudain ce peuple dont ils anticipaient la curée se retourner en peuple vengeur, et devant sa colère ils ont fui d'épouvante. Le désappointement et la terreur, voilà ce qui resta à ceux dont l'imagination sauvage s'allumait d'une sauvage attente, et à la plus juste cause, victoire et confiance.

« L'État, comme pour mettre le sceau final à sa sécurité, et pour montrer au monde ce qu'il était, une âme haute et intrépide, ou pour satisfaire un ressentiment aigu, ou surtout pour railler d'une ironique et terrible gaîté de la coalition déconfite qui avait animé le peuple à abattre le roi et excité à des formes nouvelles d'action les énergies un peu sommeillantes, l'État n'épargna point le trône vide, et, avec une hâte magnifique, se constitua sous le nom auguste de République. De lamentables crimes, c'est vrai, avaient précédé cette heure, d'horribles œuvres de mort, où le glaive avait été tiré de juge! Mais ces jours mauvais étaient passés. La terre en était libérée pour toujours, on l'espérait du moins — monstres éphémères et qu'on n'aurait vus qu'une fois : choses qui devaient paraître seulement et mourir.

« C'est animé de cette espérance que je retournai à Paris, et je parcourus, avec une ardeur que je n'avais point éprouvée jusque là, la spacieuse cité. Je passais devant la prison où gisait le roi infortuné, formant avec sa femme et ses enfants une triste association de servitude. Je passais devant le palais qui avait subi récemment le grondant assaut du canon d'une foule furieuse. Je me promenais dans le square du Carrousel (une place vide maintenant), où s'était naguère abattue la mort, et je contemplais çà et là des taches de sang, comme fait un homme qui a en main un volume où sont racontées des choses qu'il sait mémorables, mais qui est fermé pour lui, étant écrit dans une langue qu'il ne connaît point; il interroge avec peine les feuilles muettes et s'effraie à demi de leur silence. Mais la nuit, je sentais plus profondément dans quel monde j'étais, quelle terre je foulais, et quel air je respirais. Ma chambre était haute et solitaire, tout près du toit d'une grande maison, et c'est un gîte qui m'aurait plu beaucoup dans un temps plus calme; alors même il n'était pas tout à fait sans charme. Je veillais, avec un flambeau toujours allumé, lisant par intervalles; la peur du passé m'opprimait presque autant que la peur de l'avenir. Je songeais à ces massacres de septembre, séparés de moi par quelques semaines seulement! Je les voyais, je les touchais, et mon sommeil était comme ensorcelé de fictions tragiques et d'histoires vraies, de réminiscences et d'avertissements. Le cheval s'habitue au manège, et dans sa course même la plus sauvage, il foule ses traces d'hier. A l'orage qui s'est dissipé, l'air prépare aussitôt un successeur farouche; le flot se retire, mais c'est pour quitter bientôt à nouveau son abri dans le grand abîme; toutes choses ont une seconde naissance, et le tremblement de terre ne se satisfait point en une fois. Ainsi mon esprit travaillait sur lui-même jusqu'à ce qu'il me semblât entendre une voix qui criait à toute la cité : « Ne dors plus ».

« Le cauchemar s'enfuyait avec le cri même auquel il avait donné naissance. Mais, c'est en vain que les réflexions de l'esprit plus calme me promettaient une douce paix et un doux oubli. La chambre, toute tranquille et silencieuse qu'elle fût, m'apparaissait peu propice au repos de la nuit, sans défense comme une forêt où errent des tigres.

« A la pointe du jour, je me hâtais vers la promenade du Palais d'Orléans (Palais Royal). A cette heure, les rues étaient tranquilles encore; mais il n'en était pas ainsi le long des arcades. Là, dans un tumulte de cris discordants, qui me saluait dès l'entrée, j'entendais les voix aiguës des colporteurs, braillant la « Dénonciation des crimes de Maximilien Robespierre »; la main, prompte comme la voix, distribuait un discours imprimé, le même qui avait été prononcé récemment, lorsque Robespierre, n'ignorant pas dans quel but quelques paroles de blâme indirect avaient été jetées, se leva hardiment, et défia quiconque avait formé sur lui de méchants soupçons, d'apporter ouvertement son accusation; après un intervalle de mort, et comme nul ne bougeait, Louvet, dans le silence de tous, quitta son siège, suivit seul l'avenue

qui traversait la salle, et s'arrêtant au pied de la tribune, dit : « Moi, Robes-
« pierre, je t'accuse. » On connaît bien l'issue peu glorieuse de cette attaque. On sait comment celui qui avait lancé ce terrible trait de foudre, le seul homme audacieux dont la voix avait sonné l'assaut, fut abandonné sans compagnon et sans soutien dans l'accomplissement de son périlleux devoir, et se retira en gémissant que le meilleur secours du ciel se dépensât en vain pour des hommes qui se manquaient à eux-mêmes.

« Mais de ces choses je parle, parce qu'elles furent dans ma pensée personnelle ou des orages, ou des éclaircies de soleil, pas pour autre chose. Laissez-moi dire maintenant comment le plus profond de mon âme était agité lorsque je vis que la liberté, la vie et la mort seraient bientôt, dans les coins les plus reculés du pays, à la merci de ceux qui dirigeaient la capitale, quel était l'objet de la lutte et par quels combattants la victoire serait remportée ; l'indécision du parti qui avait le but le meilleur, et la marche toute droite de ceux qui étaient forts, malgré leur impiété dans l'attaque et dans la défense. Ah ! comme je priais alors pour qu'à travers toute la terre, chez tous les hommes, la raison, par un patient exercice, devînt digne de la liberté ! que tous les esprits, pleins de zèle, s'ouvrissent à la lumière sainte du vrai !

« Ainsi tomberait le poison des langues mauvaises ; ainsi des quatre coins du monde affluerait vers la France une force bienfaisante, qui lui permettrait d'accomplir ce que sans secours elle ne pouvait réaliser : une œuvre toute pure. Ne croyez pas que j'aie ajouté à cette prière un vœu de salut ; car, j'étais aussi exempt de doute et d'inquiétude sur la fin des choses que les anges le sont du péché.

« Mais je m'affligeais de tout le mal mêlé à l'inévitable progrès des événements ; je cherchais un moyen de le combattre et d'y remédier. Et moi, étranger insignifiant et obscur, mal doué d'ailleurs du pouvoir de l'éloquence même dans ma langue natale, tout à fait impropre au tumulte et à l'intrigue, j'aurais voulu cependant de tout cœur, à ce moment, assumer pour une aussi grande cause un service même dangereux. Je me disais combien de fois le destin de l'homme a dépendu de quelques personnes ; qu'il y avait, au dessus du patrimoine local une seule nature humaine comme il y a un seul soleil dans le ciel ; qu'ainsi les objets même les plus grands pouvaient tomber sous le rayon des yeux les plus humbles ; que l'homme n'est faible que par sa défiance et son défaut d'espoir, alors que pourtant le témoignage divin lui signifie qu'espérer est encore la chose la plus sûre. »

Ainsi Wordsworth s'efforçait de dominer ce cauchemar de septembre qui hantait ses nuits, pour garder sa sérénité d'espérance. Il aurait voulu, au péril de sa vie, épurer la Révolution de toute violence. Mais, dans ses violences mêmes, elle restait pour lui une promesse d'humanité ; noble cœur qui ne fléchissait pas sous ses propres tendresses. Rappelé en Angleterre, à la fin de 1792, il tente de nouer à la générosité de la Révolution française la générosité

du libéralisme anglais et de la grande philantropie de Wilberforce. Depuis deux ans, il n'avait pas revu l'Angleterre.

« Patriote du monde, comment allais-je me glisser de nouveau dans l'ombre des forêts qui avaient été jadis ma retraite harmonieuse, et retrouver ma communion d'âme avec la nature? Il me plaisait mieux d'aller dans la grande cité où je trouvais l'atmosphère toute ébranlée encore par la première attaque mémorable qu'une vigoureuse levée d'humanité avait dirigée contre les trafiquants de la vie des noirs; effort qui, quoique vaincu, avait rappelé à la nation les vieux principes oubliés, et répandu en elle une chaleur nouvelle de vertu. *Pour moi, je reconnais que cette lutte spéciale n'avait pas le pouvoir d'enchaîner mes affections; et son échec n'excitait pas en moi une grande douleur, car je portais avec moi la foi que si la France réussissait, des hommes de bien ne se dépenseraient plus inutilement pour l'humanité, et que cette branche pourrie de l'ignominie humaine, objet, me semblait-il, de peines superflues, tomberait avec tout l'arbre dont elle faisait partie.*

« Quelles furent les émotions de mon cœur lorsque l'Angleterre en armes alla, ô pitié et honte! mettre en ligne sa force, née de la liberté, avec les puissances confédérées! »

Voilà comment la Révolution française agrandissait le génie anglais, en élargissait, si je puis dire, la méthode. Si haute que soit la question de l'émancipation des nègres, il semble à Wordsworth qu'elle ne vaut presque pas qu'on se passionne pour elle, ou qu'on s'applique du moins à la résoudre à part, qu'elle n'est qu'un élément d'une question humaine beaucoup plus vaste, dont la France révolutionnaire tient en main la solution. Ce n'est plus le progrès partiel, la réforme limitée qui sollicite les grands esprits : c'est l'universalité du droit, supérieur à la spécialité des problèmes et à l'égoïsme des nations.

L'accent de Robert Burns est plus âpre. Il n'était pas, quand éclata la Révolution, un adolescent comme Coleridge, un jeune homme comme Wordsworth. Il avait quarante ans et il avait beaucoup souffert. Fils d'un pauvre fermier écossais, il avait éprouvé l'orgueil et la dureté des nobles et des riches, des grands possédants, et déjà, avant le mouvement révolutionnaire de la France, il avait écrit des vers de douleur et de révolte.

« Son Honneur possède tout dans le pays : ce que les pauvres gens des cottages peuvent se mettre dans le ventre, j'avoue que cela passe ma compréhension... Notre gentry se soucie aussi peu des bêcheurs, terrassiers et autre bétail, ils passent aussi fiers près des pauvres gens que moi auprès d'un blaireau pourri. J'ai vu le jour d'audience de notre maître et j'en ai été attristé; les pauvres tenanciers maigrement pourvus d'argent, comme ils doivent supporter l'insolence de l'intendant! Il frappe du pied et menace, maudit et jure qu'ils iront en prison, qu'il saisira leur bien; tandis qu'ils doivent se tenir debout avec un aspect humble, et tout entendre, et craindre et trembler. Je vois

bien comment vivent les gens qui ont la richesse ; mais sûrement il faut que les pauvres gens soient misérables ! »

Et les aristocrates sont aussi frivoles que leurs intendants sont durs.

« Ah ! gars, tu ne sais rien de tout cela. Le bien de l'Angleterre ! moi, je, j'en doute. Dis plutôt qu'il marche comme le premier ministre le mène, qu'il dit oui ou non comme on lui commande, paradant aux opéras et aux théâtres, hypothéquant, jouant, mascaradant ; ou peut-être, un jour de caprice, il part pour la Haye ou Calais, pour faire un tour et prendre l'air, apprendre le bon ton et voir le monde. Là, à Vienne ou à Versailles, il dilapide la vieille succession de son père... Le bien de l'Angleterre ! Dis sa destruction par la dissipation, la discorde et les factions ! »

Parfois, il raille « une gentry stupide, à la tête de liège, sans grâce, la dévastation et la ruine de la contrée, des hommes faits à trois quarts par leurs tailleurs et leurs barbiers » ; ou encore « le comte féodal, hautain, avec sa chemise à jabot et sa canne brillante, qui ne se croit pas fait d'os vulgaires, mais marche d'un pas seigneurial, tandis qu'on ôte chapeaux et bonnets quand il passe ». Mais ce n'est pas seulement la raillerie, c'est l'invective amère : c'est un mélange saisissant de mélancolie et de colère, c'est parfois presque une menace :

« Pourquoi, s'écrie-t-il au moment d'une élection, pourquoi plierions-nous devant les nobles ? Cela est-il contre la loi ? Car quoi ? un lord peut être un idiot, avec son ruban, sa croix et tout cela. Malgré tout cela, malgré tout cela, à la santé de Héron (de Fox), malgré tout ! Un lord peut être un chenapan avec son ruban, sa croix et tout cela. »

C'est au comte de Breadalbane qu'il adresse un avertissement sanglant :

« Longue vie et santé, mylord, soient vôtres, à l'abri des paysans des Hautes Terres ! Fasse le Seigneur qu'aucun mendiant désespéré, déguenillé, avec un dyrk, une claymore ou un fusil rouillé, ne prive la vieille Écosse d'une vie qu'elle aime — comme les agneaux aiment un coutelas ! »

Et de quel accent gémit le vieux paysan accablé :

« Le soleil, suspendu au-dessus de ces landes qui s'étendent profondes et larges, où des centaines d'hommes peinent pour soutenir l'orgueil d'un maître hautain, je l'ai vu ce bas soleil d'hiver, deux fois quarante ans, revenir ; et chaque fois m'a donné des preuves que l'homme fut créé pour gémir.

« ... Vois ce malheureux surmené de labeur, si abject, bas et vil, qui demande à son frère, fait de terre comme lui, de lui permettre de peiner. Et vois ce ver de terre altier, son compagnon, dédaigner la pauvre prière, insoucieux qu'une femme en pleurs et des enfants sans soutien gémissent.

« Si j'ai été marqué comme l'esclave de ce seigneur, marqué par la loi de la nature, pourquoi un souhait d'indépendance fut-il planté dans mon

âme? Sinon, pourquoi suis-je soumis à sa cruauté ou à son dédain? Ou pourquoi l'homme a-t-il la volonté et le pouvoir de faire gémir son semblable? »

Mais soudain, ces plaintes individuelles de Burns ou des pauvres paysans d'Écosse qui l'entourent, voici que la Révolution française les élargit; c'est la liberté de tous les hommes que Burns réclame maintenant, c'est la souffrance de tous les hommes qu'il veut adoucir. Le fantôme de la liberté vient d'abord, à la clarté de la lune, errer sur les vastes bruyères désolées.

« Du nord froid et bleuâtre ruisselaient des lueurs avec un bruit sifflant, étrange ; à travers le firmament elles jaillissaient et passaient, comme les faveurs de la fortune, perdues aussitôt que gagnées. Par hasard, je tournai insouciamment mes yeux, et, dans le rayon de lune, je tremblai en voyant se lever un spectre austère et puissant, vêtu comme jadis l'étaient les ménestrels. Eussé-je été une statue de pierre, son aspect m'aurait fait frissonner; et sur son bonnet était gravée clairement la devise sacrée : Liberté!

« Et de sa harpe coulaient des chants qui auraient réveillé les morts endormis : eh! eh! c'était une histoire de détresse comme jamais une oreille anglaise n'en connut de plus grande. Il chantait avec joie ses jours d'autrefois; avec des pleurs, il gémissait sur les temps présents, mais ce qu'il disait, ce n'était pas un jeu, je ne le risquerai pas dans mes rimes. »

Burns se risque bientôt pourtant, et ce n'est plus sous la mystérieuse clarté de la lune, c'est en plein soleil qu'il dresse « l'arbre de la liberté! »

« Avez-vous entendu parler de l'arbre de France? Je ne sais pas quel en est le nom; autour de lui, tous les patriotes dansent, l'Europe connaît sa renommée, il se dresse où jadis se dressait la Bastille, une prison bâtie pour les rois, homme, quand la lignée infernale de la superstition tenait la France en lisière, homme!

« Sur cet arbre pousse un tel fruit que chacun peut en dire les vertus, homme; il élève l'homme au-dessus de la brute. Il fait qu'il se connaît lui-même, homme. Si jamais le paysan en goûte une bouchée, il devient plus grand qu'un lord, homme; et avec le mendiant il partage un morceau de tout ce qu'il possède, homme!

« Ce fruit vaut toute la richesse d'Afrique, il fut envoyé pour nous consoler, homme, pour donner la douce rougeur de la santé, et nous rendre tous heureux, homme. Il éclaire le regard, il égaie le cœur, il rend les grands et les pauvres bons amis, homme, et celui qui joue le rôle de traître, il l'envoie à la perdition, homme!

« Ma bénédiction suit toujours le gars qui eut pitié des esclaves de la Gaule, homme, et, en dépit du diable, rapporta un rameau d'au delà des vagues de l'Ouest, homme (c'est de La Fayette que parle Burns). La noble vertu l'arrosa avec soin, et maintenant elle voit avec orgueil, homme, combien il bourgeonne et fleurit; ses branches s'étendent au loin, homme! »

Cet arbre de la liberté, cet arbre au fruit savoureux et souverain, il faut

le défendre contre la coalition des rois, que la tête de Louis XVI tombe puisqu'il a voulu attenter à l'arbre sacré !

« Mais les gens vicieux haïssent de voir les ouvrages de la vertu prospérer, homme; la vermine de la cour maudit l'arbre, et pleura de le voir fleurir, homme. Le roi Louis pensa le couper, quand il était encore un arbuste, homme; pour cela le guetteur lui fracassa sa couronne, lui coupa la tête et tout, homme !



Le Cauchemar de l'Aristocratie.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

« Puis, un jour, une bande mauvaise fit un serment solennel, homme, qu'il ne grandirait pas, qu'il ne fleurirait pas, et ils y engagèrent leur foi, homme ! Les voilà partis avec une parade dérisoire, comme des chiens chassant le gibier, homme. Mais ils en eurent bientôt assez du métier, et ne demandèrent qu'à être chez eux, homme !

« Car la Liberté, debout près de l'arbre, appela ses fils à haute voix, homme; elle chanta un chant d'indépendance qui les enchanta tous, homme ! Par elle inspirée, la race nouvellement née tira bientôt l'acier vengeur,

homme! Les mercenaires s'enfuirent, elle chassa ses ennemis et rossa bientôt les despotes, homme!

« Que l'Angleterre se vante de son chêne robuste, de son peuplier, de son sapin, homme! La vieille Angleterre jadis pouvait rire, et briller plus que ses voisins, homme. Mais cherchez et cherchez dans la forêt, et vous conviendrez bientôt, homme, qu'un pareil arbre ne se trouve pas entre Londres et Tweed, homme! »

Et Burns termine par des paroles âpres, mais tempérées d'une belle espérance.

« Sans cet arbre, hélas! cette vie n'est qu'une vallée de chagrin, homme, une scène de douleur mêlée de labeur; les vraies joies nous sont inconnues, homme, et tout le bonheur que nous aurons jamais est celui au delà de la tombe, homme!

« Avec beaucoup de ces arbres, je crois, le monde vivrait en paix, homme, l'épée servirait à faire une charrue, le bruit de la guerre cesserait, homme; comme des frères en une cause commune, nous serions souriants l'un pour l'autre, homme, et des droits égaux et des lois égales réjouiraient toutes les îles, homme!

« Malheur au vaurien qui ne voudrait pas manger cette nourriture délicate et saine, homme! Je donnerais mes souliers de mes pieds pour goûter ce fruit, je le jure, homme. Prions donc que la vieille Angleterre puisse planter ferme cet arbre fameux, homme, et joyeusement nous chanterons et saluerons le jour qui nous donne la liberté, homme! »

Ainsi, par Wordsworth, par Coleridge, par Burns, nous voyons qu'en bien des âmes nobles la Révolution faisait une impression profonde. Ce n'était pas seulement l'esprit des hauts juristes comme Mackintosh qui était ému par la logique de l'idée de démocratie. C'étaient les cœurs de poètes qui s'animaient pour la liberté, pour l'humanité, pour l'universelle paix. N'y avait-il là que la sublime émotion de quelques intelligences d'élite? ou bien traduisaient-elles un mouvement plus vaste? Était-ce le jaillissement de sources solitaires ou bien ces vives eaux révélaient-elles une grande nappe profonde de révolution?

Les contemporains étaient très partagés sur la force et l'étendue du mouvement révolutionnaire anglais. Selon les uns, il était restreint et superficiel; selon les autres, au contraire, il était capable de tout renouveler et de tout emporter. Le délégué suisse dont j'ai parlé, Dehuc, écrit de Londres à ses concitoyens : « Ne croyez point ceux qui vous disent qu'ici une Révolution se prépare. » Mais c'est l'indice que des rumeurs inquiétantes se répandaient en Europe.

Wieland, pour avertir les princes allemands de la nécessité des réformes, note, en janvier 1793, les commotions de la terre anglaise. La chute de Louis XVI est un exemple formidable, et seuls les hommes d'État les plus

inexpérimentés peuvent se figurer que « cet exemple, couronné d'un tel succès, a été donné en vain au monde. *Ne voyons-nous pas quelle fermentation des esprits en est résultée précisément chez ces Anglais, qui cependant encore étaient si fiers de leur Constitution et, en regard de celle des autres pays, avaient le droit de l'être?* Si le bois vert s'allume ainsi, que sera-ce du bois sec? »

Déjà Thomas Paine, à la fin de son livre sur *les Droits de l'Homme*, avait annoncé toute une germination d'idées de liberté.

« L'homme, dit-il, qui, à la fin de l'hiver, a cueilli une branche dans la forêt et sur cette branche constate un bourgeon prêt à s'ouvrir, doit bien s'imaginer que sur toutes les autres branches d'autres bourgeons aussi sont près d'éclore. Ainsi les pensées nouvelles qui s'éveillent en l'un de nous sont le signe que des pensées analogues commencent à s'ouvrir en beaucoup d'esprits. »

Mais c'étaient là des conjectures bien incertaines, car la végétation des idées n'obéit pas à des lois de simultanéité, à des crises de saison comme la végétation naturelle, et dans la grande forêt humaine, remuée par les souffles nouveaux, l'éclosion de quelques bourgeons est parfois singulièrement hâtive, et devance de loin le travail des sèves et des esprits. Godwin, dans le chapitre 1er du 4e livre de *Enquiry concerning political justice*, rédigée de 1791 à 1793, dit ceci :

« Rien n'est plus facile, pour un homme d'un tempérament un peu vif, que de s'exagérer à lui-même la force de son parti. Il n'a peut-être de relations qu'avec des hommes qui pensent comme lui, et un tout petit nombre d'individus lui paraît être le monde entier. Demandez à des hommes de tempéraments différents et d'habitudes de vie différentes combien il y a, à cette heure, de républicains en Écosse et en Angleterre, et vous vous heurterez immédiatement aux réponses les plus contradictoires. »

Combien de républicains? Il suffisait qu'on pût se poser cette question pour être sûr qu'il y avait dans l'esprit anglais une grande agitation et un grand trouble. Dans les commencements de 1792 se manifestaient partout des forces d'opposition. Les Sociétés politiques pullulèrent dans tout le royaume. Le cordonnier Thomas Hardy, Écossais de naissance, établi à Londres, fondait, le 25 janvier, la *Société des Correspondants de Londres*, divisée en sections de quarante-cinq membres, et étendant ses rameaux dans tout le pays. Au dire de Hardy, elle comptait à la fin de l'année vingt mille membres, « nombre qui dépasse de beaucoup le corps entier d'électeurs dont dépend une majorité à la Chambre des Communes ».

Mais à ces mouvements de réforme s'opposaient des forces de résistance et de conservation formidables. Quelque oligarchique que fût la Chambre des communes, elle eût cédé, au moins en partie, aux forces de démocratie et de progrès si celles-ci avaient été [illegible].

Or, à mesure que les événements se développent, les hommes libéraux et éloquents, les Fox, les Sheridan, les Grey, qui défendaient au Parlement la Révolution française et le principe d'une sage réforme constitutionnelle, sont de moins en moins écoutés. Leur voix est couverte par des clameurs croissantes, et une grande part de leurs amis fait défection. Eux-mêmes, d'ailleurs, n'osaient pas proposer un régime de démocratie : et il semble qu'ils s'engagent à regret dans la lutte. Il est visible que Fox ne recherchait pas le débat, ou, du moins, qu'il ne voulait pas le pousser à fond. Il admirait la Révolution française. Il célébrait, à la Chambre des Communes même, l'héroïsme des combattants du 14 Juillet. Il allait jusqu'à dire dans la séance du 15 avril 1791 :

« J'estime que le nouveau gouvernement de France est bon parce qu'il tend à rendre heureux ceux qui y sont soumis... Je sais que le changement de système qui s'est produit dans ce pays a provoqué les opinions les plus diverses : mais, pour moi, *je tiens à dire que j'admire la nouvelle Constitution de France, considérée en son ensemble, comme le plus prodigieux et le plus glorieux édifice de liberté qui ait été élevé sur le fondement de l'intégrité humaine en aucun temps et en aucun pays* (*As the most stupendous and glorious edifice of liberty, which had been erected on the foundation of human integrity in any time or country*). »

C'était un magnifique témoignage, mais ce n'était, en quelque sorte, qu'un incident de parole. Fox se gardait bien de faire application à l'Angleterre des principes de la Révolution française. Même dans la première discussion sur le bill de Québec, dans la séance du 6 avril 1791, il ne fit qu'une très légère allusion à la France. Et pourtant, le Canada ayant été possession française, il eût été assez naturel, quand on discutait sur la nouvelle Constitution canadienne, de parler de la nouvelle Constitution française. Fox se borna à dire qu'il était singulier de créer des ordres nobiliaires au Canada au moment où la noblesse était abolie en France ; et, au demeurant, c'est surtout aux républiques américaines qu'il emprunta la plupart de ses exemples et de ses arguments.

Que voulait-il donc? Évidemment il n'avait pas renoncé encore, en 1791, à l'espoir de rentrer au ministère : il ne voulait ni offenser le roi, ni effrayer en Angleterre les amis de la Constitution en proposant comme règle la politique française. Il espérait seulement que l'exemple de la France agirait d'une façon en quelque sorte insensible sur les esprits, et que les éléments populaires de la Constitution anglaise seraient peu à peu renforcés sans crise, et presque sans combat. Mais Burke devinait cette tactique de pénétration et d'enveloppement : et c'est elle qu'il redoutait le plus. Il se hâta d'amener au Parlement même un éclat.

Au risque de se brouiller mortellement avec Fox, son disciple et son ami, il voulut l'acculer, l'obliger ou à désavouer la Révolution française ou



La Sentence de Louis XVI
(D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.)

à se compromettre avec elle. Fox, averti de ce dessein, alla trouver Burke le matin du 21 avril et lui dit :

« Je sais que Pitt a tenté de me desservir auprès du roi en me présentant comme un républicain. Prenez garde! Vous allez faire le jeu de Pitt en jetant dans le Parlement la question de la Révolution française. »

Mais Burke avait pris son parti d'une rupture, et dans la séance du 6 mai, sans y être provoqué par aucune parole, il attaqua à fond la Révolution française. Fox répondit avec fermeté que la discussion de Burke était hors de propos, et qu'il ne se prêterait pas à ce jeu : mais que si Burke voulait instituer sur la Révolution française un débat précis, il serait aisé de démontrer qu'on pouvait admirer la Révolution sans être tenté de l'imiter. « Que ceux qui disent qu'on désire imiter ce que l'on admire montrent d'abord que les circonstances sont les mêmes dans les deux pays. Il incombe à mon honorable ami de montrer que notre pays est dans la situation précise de la France au temps de la Révolution française, avant d'avoir le droit d'user de cet argument. Quand il aura fait cela, je suis prêt à dire que la Révolution française doit être un objet d'imitation pour notre pays... Si le Comité décide que mon honorable ami peut poursuivre sa discussion sur la Révolution, je quitterai la Chambre, et si quelque ami veut bien m'envoyer un mot quand le bill de Québec reviendra en discussion, je rentrerai pour le discuter... Et quand le moment convenable pour un débat de cette sorte sera venu, si faibles que soient mes moyens, comparés à ceux de mon honorable ami, je maintiendrai, contre la force supérieure de son éloquence, que les Droits de l'Homme, que mon honorable ami a ridiculisés, comme n'étant que la chimère d'un visionnaire, sont, en fait, la base et le fondement de toute Constitution rationnelle, et même de la Constitution anglaise elle-même, comme le prouve le livre des statuts. »

Ainsi, Fox était comme partagé entre l'instinct de prudence, qui lui conseillait d'éviter ce débat terrible, et l'entraînement généreux de sa pensée. Il avait blessé cruellement Burke en disant « qu'il avait été averti, par les plus hautes et les plus respectables autorités, que discuter à la hâte, et sans information, de graves événements ne faisait honneur ni à la plume qui écrivait, ni à la langue qui parlait ».

Quoi! Burke ne connaissait donc pas l'histoire vraie de la Révolution française! et c'était un ami qui l'offensait aussi gravement! Soit que son esprit se fût aigri, soit qu'il cherchât prétexte à enfoncer de plus en plus le Parlement dans cette querelle, Burke se répandit de nouveau en invectives amères contre la France. Et se tournant vers Fox, il lui cria : « Fuyez, fuyez la Constitution française... — Est-ce donc une rupture d'amitié? demanda Fox à demi-voix. — Oui, c'est une rupture d'amitié. »

Acte tragique, car ce déchirement du parti whig va laisser sans contre-poids les passions conservatrices de l'Angleterre. Les destinées de

l'Europe se jouaient peut-être en ce moment. Qui sait si un parti whig, uni et fort, n'aurait pas réussi à modérer les mouvements de l'opinion anglaise et amené à mettre en garde la France révolutionnaire contre des imprudences de parole qui compromirent la cause de la paix ? Fox se leva, ému jusqu'aux larmes par cette brusque rupture d'une amitié déjà ancienne.

« Il y a eu entre nous, dit-il, bien des divergences d'opinions, qui ne nous ont point brouillé : mon honorable ami dira pourquoi nous ne pouvons, sans rupture d'amitié, différer sur la Révolution française comme sur d'autres sujets. »

C'est, qu'en vérité, il ne s'agissait point là d'un dissentiment secondaire ; c'était un abîme qui s'ouvrait.

« Je ne puis croire que la conduite de mon honorable ami procède du désir de m'offenser. Mais elle produit le même effet. Car mes contradicteurs affectent de considérer comme des principes républicains les principes que j'ai essayé d'introduire dans la nouvelle Constitution du Canada, et ils en sont bien loin : et en discutant, à propos de ce bill, sur la Révolution, mon honorable ami a donné quelque crédit et quelque poids à ces accusations de mes contradicteurs. J'éprouve quelque déplaisir et une naturelle répugnance à être catéchisé sur mes principes politiques. C'est la première fois que j'entends dire à un philosophe que, pour rendre justice à l'excellence de la Constitution anglaise, il faut ne jamais parler d'elle sans outrager toute autre Constitution au monde. Pour ma part, j'ai toujours pensé que la Constitution anglaise était imparfaite et défectueuse en théorie, mais qu'en pratique elle était excellemment adaptée à notre pays. Je l'ai dit bien des fois publiquement : mais, parce que j'admire la Constitution anglaise, dois-je conclure qu'il n'y a aucune part de la Constitution des autres pays qui soit digne d'estime, ou que la Constitution anglaise n'est pas toujours susceptible de perfectionnement ? Je ne consentirai jamais à outrager toute autre Constitution, ni à exalter la nôtre de façon aussi extravagante que l'honorable gentleman semble penser qu'elle le mérite. Pour prouver qu'elle n'est pas parfaite, il suffit de rappeler les deux réformes proposées en ces dernières années : la réforme relative à la représentation au Parlement, soutenue par le chancelier de l'Échiquier (Pitt), en 1783, et la réforme de la liste civile soutenue par mon honorable ami...

« Je rappelle à mon honorable ami, si enthousiaste de notre Constitution, qu'en 1783, quand le discours de la Couronne s'affligea que les colonies anglaises, séparées de la métropole, fussent privées des bienfaits de la monarchie, il ridiculisa ce discours et il le compara au propos d'un homme qui, sortant d'un salon et ouvrant la porte, dirait : « A mon départ, laissez-moi vous recommander une monarchie ». Les Français ont fondé leur nouveau gouvernement sur le meilleur des principes de gouvernement, sur le bonheur du peuple. Les Français sont une grande nation qui ne se réjouirait

qu'ils aient secoué la tyrannie du plus terrible despotisme et qu'ils soient devenus libres? Sûrement, nous ne devons pas désirer que la liberté soit accaparée par nous. »

Pitt assistait, impassible, à la lutte des deux hommes. La décomposition commençante du parti whig lui livrait l'avenir. La voie moyenne où s'engageait Fox était impossible à tenir. Les démocrates ardents ne voulaient pas se borner à admirer la Révolution : ils voulaient l'imiter tout de suite, non pas sans doute brutalement, mais hardiment : ils voulaient appliquer à l'Angleterre le principe de la souveraineté nationale et de la démocratie, et contre leurs prétentions, contre le livre audacieux de Paine où elles étaient formulées, toutes les puissances conservatrices de l'Angleterre se soulevaient. La politique intermédiaire de Fox eût été peut-être praticable si la Constitution de 1791 avait duré, si la Révolution française était entrée dans une période d'équilibre légal et de développement paisible.

Mais le 20 juin et le 10 août éclataient comme des coups de foudre. La Révolution semblait avoir je ne sais quelle impatience électrique. Elle attirait et elle défiait le monde : Avec moi ou contre moi! Ainsi, le moindre souffle de réforme qui passait sur l'Angleterre y portait les étincelles de l'incendie voisin. Fox s'épuisait en vain, dans la lutte la plus généreuse et la plus noble, à maintenir la liberté traditionnelle de l'Angleterre, à protéger Paine, dont il désavouait d'ailleurs les doctrines, contre la violence et l'arbitraire des juges, à protester contre le langage provocateur des Sociétés contre-révolutionnaires anglaises. Il était comme submergé par une vague croissante de réaction.

« Voici maintenant, s'écriait-il le 13 décembre 1792, la crise que je crois vraiment redoutable. Nous sommes venus à un moment où la question se pose, si nous allons donner au Roi, c'est-à-dire au pouvoir exécutif, tout pouvoir sur nos pensées ; si nous allons résigner l'exercice de nos facultés naturelles aux ministres de l'heure présente, ou si nous maintiendrons qu'en Angleterre aucun homme n'est criminel que s'il commet des actes défendus par la loi. Voilà ce que j'appelle une crise plus dangereuse, plus redoutable, qu'aucune de celles que nous offre l'histoire de ce pays. Je n'ignore pas assez l'état présent des esprits et les ferments artificieusement créés pour ne pas savoir que je soutiens ici une opinion bien près d'être impopulaire. Ce n'est pas la première fois que j'ai encouru le même hasard. Mais je veux résister au courant de l'opinion populaire. Je veux agir contre le cri du moment, dans la confiance que le bon sens et la réflexion du peuple sauront me soutenir.

« Je sais bien qu'il y a des Sociétés qui ont publié des opinions, et mis en circulation des pamphlets contenant des doctrines qui tendent, si vous le voulez, à renverser nos institutions. Je dis qu'elles n'ont rien fait d'illégal en cela ; car ces pamphlets n'ont pas été supprimés par la loi. Montrez-moi la loi qui ordonne que ces livres seront brûlés, et je reconnaîtrai l'illégalité

de leur procédé. Mais s'il n'y a pas de telle loi, vous violez la loi en agissant sans autorité légale. Vous prenez sur vous de faire ce que vous n'avez point



DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco,
et peccatum meum contra me est semper.

Je reconnais ma faute, et mon crime odieux,
A chaque instant du jour, est présent à mes yeux.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

qualité de faire, et vous avez couvert cela de vos votes. Quelle est la marche prescrite par la loi? Si des doctrines sont publiées qui tendent à renverser la Constitution dans l'Église et dans l'État, vous devez informer sur ce fait dans une cour de justice. Qu'avez-vous fait? Vous prenez sur vous, par

votre seule autorité, de supprimer ces livres, d'ériger tout homme, non seulement en inquisiteur, mais en juge, en espion, en policier — d'animer le père contre le fils, le frère contre le frère, le voisin contre le voisin, et c'est par de tels moyens que vous croyez maintenir la paix et la tranquillité du pays?

« Vous vous êtes appuyés, dans tous vos actes, sur les principes de l'esclavage. Vous négligez, dans votre conduite, le fondement de tout gouvernement légitime, les droits du peuple : et en exhibant cet épouvantail, vous semez la panique pour sanctifier votre violation des lois, et cette violation des lois engendre les maux que vous redoutez. Un extrême conduit naturellement à l'autre. Ceux qui craignent le républicanisme se réfugient à l'abri de la couronne. Ceux qui désirent une réforme et qui sont calomniés sont jetés de désespoir dans le républicanisme. Et c'est là le mal que vous craignez.

« C'est aux extrêmes que le peuple est précipité par les agitations ; et il y a une diminution graduelle de ce parti moyen *(gradual decrease of that middle order of men)* qui redoute autant le républicanisme que le despotisme. Ce parti moyen, qui avait conservé à ce pays tout ce qu'il y a de précieux dans la vie, tous les jours, je suis désolé de le dire, il décroît ; mais, permettez-moi d'ajouter que tant que ma faible voix pourra se faire entendre, ce parti ne sera pas complètement éteint ; il restera toujours un homme qui, entre les extrêmes, maintiendra le point central. Je suis outragé d'un côté : je puis être attaqué de l'autre ; je puis être flétri à la fois et comme un boutefeu et comme un tiède politicien ; mais, quoique j'aime la popularité, et quoique rien ne me soit aussi précieux, hors de ma propre conscience, que la bonne opinion et la confiance de mes concitoyens, aucune tentation ne m'amènera à me joindre à l'association contre-révolutionnaire, qui a pour objet un changement dans la base même de notre Constitution. »

Mais d'où vient qu'en cette fin de 1792 tous les ressorts soient à ce point tendus en Angleterre? D'où vient que cette même nation anglaise, qui en 1790 et 1791, semblait éprouver pour la Révolution de France quelque sympathie ou du moins quelque curiosité bienveillante, soit aussi animée contre elle maintenant, et dans toutes ses classes ? Comment Fox et ses amis libéraux, malgré leur prudence, malgré les réserves qu'ils multiplient, sont-ils submergés par l'esprit public et dénoncés, presque aussi violemment que Thomas Paine, par des associations conservatrices forcenées ?

J'en vois deux raisons principales. D'abord l'accélération du mouvement révolutionnaire en France avait son contre-coup en Angleterre.

Le régime du peuple français n'était plus une démocratie mitigée, tempérée de monarchie. C'était la démocratie pure, et une démocratie foudroyante. Le peuple était vainqueur de la royauté, et il tenait le roi dans ses mains. De plus, cette foule, qui le 10 août avait vaincu le roi, avait, le

21 septembre, vaincu l'étranger. L'émotion était grande dans le monde, et les classes dirigeantes anglaises, les classes moyennes comme l'aristocratie, se demandaient si ce tremblement de terre n'allait pas ébranler leurs privilèges et leur puissance. Dans le moindre mouvement populaire, dans la plus petite émeute au sujet des salaires, elles voyaient un commencement de révolution. Et aussi bien, il était impossible de savoir de quelle pensée était travaillé le peuple ouvrier anglais. Quand le ministère anglais, devançant la date de la convocation, réunit le Parlement le 13 décembre 1792, afin d'aviser aux mesures à prendre contre le péril révolutionnaire, ce n'est pas seulement Burke, ce sont des libéraux comme Windham, restés longtemps fidèles à Fox, qui poussent le cri de la peur. Fox essaie en vain de les rassurer.

« Il y a bien eu, dit-il, quelques petites émeutes en différentes parties du pays, mais je demande si les prétextes de ces soulèvements étaient faux et imaginés seulement pour couvrir une tentative de détruire notre heureuse Constitution. J'ai entendu parler d'un tumulte à Shields, d'un autre à Leith, d'une émeute à Yarmouth et de mouvements de même nature à Perth et Dundee. Mais je demande aux gentlemen s'ils croient que dans ces différents endroits l'objet avoué de la plainte du peuple n'était pas le vrai ; je leur demande si les matelots à Shields, à Yarmouth, ne demandaient pas réellement un accroissement de salaires, s'ils étaient mûs par le dessein de renverser la Constitution. »

Sans doute, mais les classes conservatrices craignaient qu'un état d'esprit révolutionnaire ne fût répandu dans le peuple, et que dans cette atmosphère ardente tous les mouvements, même ceux qui avaient un autre objet, ne devinssent des mouvements de révolution. Et elles commençaient à s'alarmer pour leur propriété comme pour leur pouvoir politique. Windham expliquait ainsi son dissentiment avec Fox. La vraie question est celle-ci :

« Le pays est-il en ce moment en état de danger, oui ou non ? On a dit qu'il n'y avait pas de cause réelle à l'alarme qui s'est répandue parmi le peuple, que toute cette frayeur avait été créée par le gouvernement seul. Il faut vraiment que le gouvernement ait eu une étrange et merveilleuse puissance pour produire ainsi les alarmes qui se manifestaient chaque jour dans tout le pays. Mais ce sont des alarmes sérieuses et bien fondées qui sont créées non pas par le gouvernement mais par ceux qui ont juré inimitié à tout gouvernement. Est-ce que tout le pays ne les ressent pas ? *Est-ce que chaque bourg, chaque village, chaque hameau n'est pas plein d'appréhension ?* Quelqu'un peut-il entrer dans sa propre maison ou se promener dans la campagne sans constater que cet objet occupe l'attention de toutes les catégories du peuple ?...

« ... Il est vrai que les mesures (de police) prises maintenant dans tout le pays sont sans précédent, mais il faut dire aussi [illegible] es sont sans précédent. Sans doute les opinions [illegible]

temps en temps dans ce pays ; mais maintenant la manière de les répandre est toute nouvelle et le fond même de ces opinions est tout nouveau. La machine a été si bien construite, il y a tant d'habileté et d'artifice chez ceux qui la manient, que si le Parlement n'avait pas été sur ses gardes, et si la partie sensible et honnête de la communauté n'avait pas été aussi active à en contrarier les effets, toute la forme de notre gouvernement aurait été rapidement détruite.

« Je sais qu'il y a une communication constante entre des personnes de Paris et des personnes de Londres dont l'objet est de détruire notre gouvernement. Cette sorte de contre-alliance des Anglais à Paris et des Français à Londres a été formée régulièrement et ses effets se font sentir de la façon la plus alarmante. Dans chaque bourg, dans chaque village et presque dans chaque maison, ces dignes gentlemen ont leurs agents qui répandent régulièrement certains pamphlets ; ces agents sont vigilants et industrieux, ils distribuent ces pamphlets gratis, et c'est bien la preuve qu'une société les défraye de leurs dépenses...

« ... L'art avec lequel ces sentiments (de désobéissance) sont introduits dans les basses classes de la société est consommé. Ces agents de révolte prétendent qu'ils ne proposent que des récits philosophiques ; mais au lieu de raisonner philosophiquement dans leurs livres, ils font au contraire des assertions catégoriques *(they made round assertions)* et ils font bien, pour leur dessein, d'agir ainsi, car les personnes auxquelles ils s'adressent sont incapables de suivre logiquement un sujet des prémisses à la conclusion et ce mode de raisonner ne servirait pas leur cause. Et ils ne risquent pas ces assertions avant d'y avoir préparé les esprits : ils gagnent l'affection des hommes en flattant d'abord leurs passions.

« La loi, même dans le pays le plus libre du monde, peut-elle permettre à tout homme de prêcher la doctrine qu'il lui plaît, et faire autant de prosélytes qu'il peut ? C'est une question que, pour moi, je résous par la négative ; car ces vérités, quelles qu'elles soient, se réduiront à rien si la passion anticipe les conséquences ; *or, les pauvres paysans (these poor peasants) n'ont pas le pouvoir de déduire les conséquences et ils sont livrés à la brutalité de l'affirmation. Et je ne vois pas le mal qu'il y aurait à empêcher qu'on explique à un pauvre homme illettré (to a poor illetterate fellow), dont les facultés ne s'étendent qu'à procurer la subsistance à sa famille, des points qui ont divisé les écrivains les plus capables.* » Comme si le sentiment aussi n'était pas une lumière ! Comme si la société humaine était une mécanique abstraite réglée par les savants de cabinet ! Comme si la poussée des besoins et des passions ne devait pas entrer dans le calcul de l'équilibre ! Il y a dans ces paroles de Windham autant d'étroitesse aristocratique que de peur. Et c'est la peur qu'il veut propager.

« *La vue des novateurs est de détruire tout droit héréditaire et peut-être*

ensuite de tenter une égalisation de la propriété (to attempt an equalization of property ; car un de leurs livres assure qu'un pays ne peut pas être vraiment libre quand il y a trop d'inégalité parmi ses membres. Quelques gentlemen affectent de traiter ces choses avec mépris; mais ce n'est pas ainsi qu'il les faut regarder. Il est vrai que les hautes classes ne sont pas contaminées par ces principes infâmes; mais s'ils voulaient abaisser leurs yeux, ils verraient comme une sorte de feu souterrain qui peut éclater avec la plus prodigieuse violence s'il n'est pas éteint tout de suite. »

Windham reconnait par là qu'aucune flamme de révolution n'a encore éclaté à la surface du pays ; mais c'est cette chaleur souterraine *(subterranean heat)*, propagée de France aux couches profondes du peuple anglais, qui l'épouvante.

Le secrétaire d'Etat Dundas adresse le même appel aux terreurs conservatrices.

« Ceux qui se plaignent n'attendent pas le remède de la Constitution. Des doctrines d'une tout autre tendance leur ont été inculquées ; il leur a été représenté que les Parlements d'aujourd'hui, successeurs de ceux qui ne siégeaient que trois ans, avaient, de leur propre autorité, étendu leur législature à sept années, qu'ils étaient un corps entièrement corrompu, et qu'ils étaient incapables de redresser des griefs dont ils étaient pour une large part responsables. Il a été dit que le temps était venu maintenant pour le peuple d'affirmer ses droits, et de suivre l'exemple qui avait été donné par la France. L'influence de ces sentiments sur les basses classes est considérable, et beaucoup y ont adopté ce langage. Je crois que l'ensemble de la classe respectable et opulente de la communauté est entièrement libre de ces sentiments et qu'ils sont abhorrés par la nombreuse classe moyenne qui est un élément si important dans notre pays.

« Je crois que là prévaut le plus parfait attachement à la Constitution, mais en conséquence des doctrines que j'ai indiquées, les basses classes ont été imprégnées d'une idée de liberté et d'égalité qui ne dérive pas des privilèges de la Constitution. Elles aspirent à une égale part dans le gouvernement législatif du pays, d'après ce principe qu'un homme en vaut un autre, et que les revendications de tous doivent être les mêmes, puisque les droits de tous sont fondés sur la même base. Et leurs vues ne s'arrêtent pas là ; elles ne se proposent pas seulement d'abolir les distinctions de rang, *elles veulent encore attaquer les droits de la propriété et instituer une division égale des biens parmi tous les membres de la communauté (invade the rights of property, and establish an equal division of possessions among all the members of the community).* Une loi agraire est habituellement annoncée au peuple. Ce sont là des faits que je connais par l'observation directe et par des informations sûres, et l'on ose dire qu'il n'y a pas sujet à s'alarmer ?

« J'en appelle aux membres de cette Chambre qui viennent du pays : ils

peuvent savoir si l'alarme n'y a pas précédé la proclamation des ministres. La vérité est que l'alarme la plus sérieuse est répandue parmi les gentlemen du pays, *parmi les fermiers*... Durant les six dernières semaines que j'ai passées en Écosse, j'ai eu la visite de gentlemen de toutes les parties du pays, *de grands manufacturiers*, de magistrats, qui tous m'ont parlé de la nécessité de prendre des mesures pour rétablir la confiance. Ceux qui proposent l'exemple de la France ne veulent pas seulement imiter l'objet de la Révolution, mais encore ses moyens. »

Burke, dont l'autorité grandissait à mesure que s'enflammait la passion contre-révolutionnaire, s'applique, lui aussi, à irriter la peur des possédants. C'est la tactique commune de tous ceux qui veulent instituer en Angleterre une politique de réaction et de répression. Craignaient-ils vraiment le bouleversement des propriétés? Ou bien, ayant vu qu'en France c'est la bourgeoisie riche et une partie de la noblesse qui avaient suscité et encouragé la Révolution, voulaient-ils épouvanter les hautes classes et les classes moyennes anglaises, bien assurés que si le mouvement se réduisait aux « basses classes » *(lower classes)*, ils en auraient aisément raison?

Burke fait apparaître au seuil du Parlement le spectre honni et flétri du pauvre, du mendiant. Est-ce ce pauvre, est-ce ce mendiant, ennemis naturels de la propriété dont ils sont exclus, que l'on veut introduire, au nom des Droits de l'homme, dans la cité?

Les paroles brutales, offensantes, inhumaines de Burke, qui choquaient encore et scandalisaient il y a quelques mois, étaient acclamées maintenant.

« Les droits de l'homme sont fondés sur des abstractions métaphysiques; ils sont vrais à certains égards et également faux à d'autres. Ils sont comme le cou d'un canard, bleu d'un côté, noir de l'autre. Là où la connaissance de ces droits est répandue dans la multitude, je ne puis que trembler pour les conséquences; et je ne puis entendre, sans une émotion d'horreur, l'application *qui en est faite à la propriété* dans de fréquentes discussions sur la Révolution française. C'est cette sorte d'application qui cause les pires horreurs de la Révolution française (*Écoutez! écoutez!*). Je vois que la Chambre non seulement approuve mes sentiments sur ce sujet, mais qu'elle les accueille avec des acclamations, *mais je n'obtiendrais point le même succès si je prêchais ces doctrines à un mendiant.*

« Si je disais à un homme : J'ai une bonne maison, un excellent attelage, un fin mobilier, des tableaux, des tapisseries, des dentelles, de la vaisselle d'or, des mets délicieux, mais vous, vous n'avez pas à dîner; je crains de trouver quelque difficulté à le convaincre que le superflu dont je viens de lui parler ne doit pas être employé à la satisfaction de ses besoins. Les temps seront donc pleins d'alarmes quand les idées françaises auront prévalu, et la propriété subira le même transfert qu'elle a subi dans cette misérable nation. »

Voilà des paroles qu'aucun aristocrate français n'aurait prononcées aux États Généraux. Mais leur violence même et leur bassesse attestent la part de tactique et de ruse qui se mêle, même chez le fougueux orateur irlandais, à l'indignation et à la frayeur. Si vraiment le peuple des salariés anglais avait été disposé à la révolution, si on avait senti en lui une force frémissante et prête à éclater, les réacteurs les plus véhéments se seraient abstenus de provocations aussi imprudentes. Elles démontrent qu'en fait les conservateurs anglais ne redoutaient pas les « basses classes » autant qu'ils voulaient bien le dire.

Il est imposible qu'ils aient cru sérieusement à la menace d'une révolution de propriété. J'ai déjà montré que les conditions sociales de l'Angleterre d'alors n'y permettaient pas l'application des « Droits de l'Homme » faite en France à la propriété corporative de l'Église. En France même, la propriété individuelle était respectée : et bien loin que la « loi agraire », dont le secrétaire d'État Dundas se sert comme d'un épouvantail, pût être transportée de France en Angleterre, elle était désavouée et combattue par tous les révolutionnaires français. Ce que les classes dirigeantes d'Angleterre redoutaient réellement, c'était la réforme démocratique de la Constitution, c'était la très large extension du droit de suffrage et l'abolition des privilèges politiques et des distinctions héréditaires.

Sans doute les salariés, les « pauvres paysans », les « pauvres compagnons illettrés », une fois en possession du droit de suffrage, en auraient usé pour améliorer peu à peu leur condition économique, et c'est là probablement ce qui préoccupait les fermiers et les grands industriels (*great manufacturers*) qui étaient allés faire part de leurs craintes à Dundas. Mais aucune « invasion » du droit de propriété n'était à redouter. Je ne peux voir dans les déclamations du ministre et des orateurs anglais à ce sujet qu'une manœuvre pour détourner non seulement de la révolution mais de toute politique de réforme les hautes classes dont une partie aurait pu être tentée par l'exemple de générosité que donnèrent en 1789 quelques-uns des nobles de France et les classes moyennes. En fait, l'adresse envoyée à la Convention par la ville de Sheffield, par les chefs d'industrie aussi bien que par les ouvriers, démontre que les classes moyennes n'étaient pas unanimes à blâmer les principes de la Révolution.

La bourgeoisie industrielle était en plus d'un point sympathique à un mouvement qui devait accroître son action politique et qui répondait aussi à ces vastes pensées que développent parfois les grandes affaires. Fox traduisait ce sentiment de la partie la plus libérale des classes moyennes lorsqu'il s'écriait à la Chambre des communes, le 1er février 1793 : « *Ne laissez pas se répandre la fatale opinion qu'entre ceux qui ont de la propriété et ceux qui n'en ont pas il ne peut y avoir communauté d'intérêts et communauté de sentiments.* » Il s'appliquait à définir l'égalité en un sens qui n'inquiétait

pas les intérêts de la bourgeoisie. « Ce ne sont pas les principes qui sont mauvais et doivent être réprouvés, mais l'abus qui en a été fait. C'est de l'abus des principes et non des principes mêmes qu'ont découlé tous les maux qui affligent la France. L'usage qu'ont fait les Français du mot d' « égalité » prête au plus haut degré aux objections. Si on le prend dans le sens où eux-mêmes l'ont pris, il n'est rien de plus innocent : car que disent-ils ? « Tous les hommes sont égaux en droits ». J'accorde très bien cela : tous les hommes ont des droits égaux, *des droits égaux à des choses inégales ;* l'un a un shilling, un autre a mille livres ; l'un a un cottage, un autre a un palais ; mais le droit chez les deux est le même, un droit égal de jouir, un droit égal d'hériter et d'acquérir, et de posséder l'héritage et l'acquisition. »

C'était une définition bien formelle et bien bourgeoise de l'égalité : en fait, elle répondait aux tendances dominantes de la bourgeoisie révolutionnaire de France ; mais le mouvement social de la Révolution allait au delà : il était plus substantiel, il tendait à un certain rapprochement, à un certain équilibre des conditions et des fortunes.

Fox atténuait et amortissait le sens du mot « égalité » pour réagir contre la propagande de panique et de terreur des privilégiés. Peut-être, dans l'instabilité et l'inquiétude de l'esprit anglais à ce moment, eût-il dépendu de Pitt, s'il s'était porté du côté de Fox, de constituer un parti de réformes politiques qui aurait compris une part importante de la bourgeoisie industrielle et de la classe ouvrière et qui aurait étendu la puissance de la démocratie sans mettre un moment en question la propriété. Mais il y avait chez les possédants et les dirigeants un commencement de frayeur, et le ministère, en cette fin de 1792, croyait avoir intérêt à fomenter ces craintes plus qu'à les calmer.

C'est que les victoires de la France avaient brusquement modifié le point de vue de Pitt, et démenti ses prévisions. Il ne voulait pas intervenir dans les affaires intérieures de la France, et il avait tenu l'Angleterre à l'écart de la première coalition parce qu'il croyait que la France désorganisée, livrée à l'anarchie, succomberait à l'assaut des puissances européennes.

Ainsi, l'Angleterre, pour son action politique et surtout commerciale dans le monde, avait un double bénéfice, le bénéfice de la paix qui lui permettait de produire beaucoup, et le bénéfice de l'abaissement de la France, sa rivale sur les marchés. Mais voici qu'au lieu d'être abaissée et affaiblie, la France de la Révolution abat les rois, refoule les armées ennemies, s'agrandit par la libre adhésion de la Savoie, pénètre en Allemagne, occupe la Belgique. Voici qu'en Belgique elle fait acte d'autorité, et, brisant par sa seule volonté un traité qui liait plusieurs puissances, traité placé sous la protection de l'Angleterre, elle rend aux Belges la libre navigation de l'Escaut. Voici donc que la France déborde sur l'Europe, et qu'il est à craindre qu'elle n'utilise, au profit de son commerce et de ses manufactures, la vaste influence qu'elle

s'assure par la force des armes et par la propagande de ses principes. Si l'Angleterre n'intervient pas, si la Prusse et l'Autriche, déjà fatiguées sans doute



LA CONQUÊTE DE L'ÉGALITÉ
Ou les tyrans légoués; allégorie de la journée du 10 Août 1792; dédiée aux Républicains français.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

de la lutte, sont abandonnées à elles-mêmes, la France retrouvera bientôt la paix, et une paix triomphante, rayonnante, qui fera d'elle, dans l'ordre économique, la rivale heureuse de l'Angleterre.

Bien mieux, au moment où la France semble près de se débarrasser par la victoire du fardeau de la Révolution, elle passe ce fardeau aux autres peuples; elle le rejette sur l'Angleterre même qui voit son calme intérieur troublé, sa Constitution menacée, et qui, si elle ne se défend pas à temps, si elle n'écrase pas les germes de révolution que les souffles orageux de France disséminent sur son sol, sera absorbée longtemps, au grand détriment de son industrie et de son commerce, par une crise politique et sociale que la France semble précisément surmonter.

Le péril était d'autant plus grand que la France ne se bornait point à agir par l'exemple, par la pure propagande des idées. Par son décret du 19 novembre, par son décret du 15 décembre, elle promettait son appui aux peuples qui se soulèveraient contre leur Constitution. Elle exaltait ainsi la Révolution universelle.

Etait-il possible encore, en cette fin de 1792, de rapprocher la France et l'Angleterre? Il aurait fallu trouver une sorte de compromis. Il aurait fallu que le Gouvernement anglais rendît, pour ainsi dire, inoffensive la propagande révolutionnaire de la France, en prenant lui-même l'initiative d'une réforme démocratique du système politique de l'Angleterre. Et il aurait fallu que la France, renonçant à toute provocation révolutionnaire, à toute jactance et à toute intervention au dehors, donnât à l'Angleterre l'assurance que ses justes intérêts en Europe et les traités qui les garantissaient ne seraient point menacés.

Sans doute l'ouverture de l'Escaut à la libre navigation ne blessait en rien les intérêts anglais immédiats; mais elle témoignait de la facilité avec laquelle la France révolutionnaire substituait le droit international nouveau, fondé et interprété par elle, au droit positif des traités. Que des garanties fussent données à l'Angleterre contre l'entraînement des prétentions françaises et que l'Angleterre cessât de craindre, pour son régime intérieur, l'inévitable propagande de la Révolution en faisant une juste part à l'esprit de réforme et de démocratie, à ces conditions la paix pouvait encore être maintenue.

C'est dans cet esprit que luttait Fox, mais presque sans espoir, car la fureur des passions soulevées chez les deux peuples rendait presque impossible toute négociation sérieuse et sensée. C'est en vain que Fox, avec le plus noble courage, tentait de frayer cette voie moyenne. C'est en vain qu'il glorifiait les conquêtes de la liberté en France, et désavouait les excès de la propagande. C'est en vain aussi qu'il tentait de ramener à de modestes proportions la question de l'Escaut.

Ses paroles irritaient, au lieu de l'apaiser, l'orgueil national tous les jours plus ombrageux. Il s'écriait, le 13 décembre 1792, dans le débat sur l'adresse: « L'honorable gentleman qui a soutenu la motion a jugé convenable de dire, comme preuve qu'il existe un esprit dangereux dans ce pays, que cet esprit

s'est manifesté par l'attitude découragée et déprimée de certaines personnes quand les nouvelles de la reddition de Dumouriez arrivèrent en Angleterre. Voilà donc ce que l'on considère comme un signe de mécontentement et comme une préférence pour les doctrines républicaines ! Que des hommes soient tristes et abattus quand ils apprennent que les armées du despotisme ont triomphé d'une armée combattant pour la liberté, si cet abattement est la preuve que des hommes sont mécontents de la Constitution anglaise et ligués avec les étrangers pour la détruire, je me dénonce moi-même et je me livre comme un coupable à mon pays, car j'avoue librement que lorsque j'entendis parler de la capitulation ou de la retraite de Dumouriez, lorsque j'appris la possibilité de la victoire des armées de l'Autriche et de la Prusse sur les libertés de la France, mon esprit fut triste et je fus abattu. Comment un homme qui aime la Constitution de l'Angleterre, qui en porte les principes dans son cœur, peut-il souhaiter le succès du duc de Brunswick après la lecture de son manifeste qui viole toutes les doctrines qu'un Anglais tient pour sacrées, qui foule aux pieds tout principe de justice, d'humanité, de liberté et de vrai gouvernement, et au nom duquel les armées coalisées entrèrent dans le royaume de France, où elles n'avaient rien à faire ? Et lorsqu'il parut que ces armées avaient des chances de succès, pouvait-il y avoir un seul homme ayant vraiment des sentiments anglais qui ne fût pas triste ? Je l'avoue hautement, je n'ai jamais éprouvé en ma vie une plus sincère tristesse et plus d'abattement, car je voyais, dans le triomphe de cette conspiration, non seulement la ruine de la liberté en France, mais la ruine de la liberté en Angleterre, la ruine de la liberté de l'homme. »

Il proclamait, le 14, la grandeur de la France : « Quiconque me prête l'opinion que l'agrandissement de la France est chose indifférente à mon pays, se méprend sur moi grossièrement. La France s'est certainement agrandie. Elle a déconcerté les prédictions de ce gentleman qui, durant la dernière session, en parlant des adversaires de la Grande-Bretagne sur le continent, s'est écrié : « Il n'y a de danger d'aucun côté ; quand je regarde la carte de l'Europe j'y vois un vide autrefois appelé France ». Ce vide, le gentleman doit avouer maintenant qu'il s'est rempli. Je ne veux point rappeler les traditions militaires des Français. Ils se sont souvent conduits de telle sorte que je crois que le pouvoir de la France peut être redoutable à notre pays. Elle était formidable sous la monarchie, quand elle était l'alliée de l'Espagne et l'amie de l'Autriche. Mais la France avec ses finances presque ruinées, la France en hostilité avec l'Autriche et pas certainement en amitié avec l'Espagne, est plus formidable maintenant : elle est plus formidable par ses libertés dont les effets dépassent tout calcul humain. Tous les habitants de l'Europe qui ont quelque intérêt à la cause de la liberté, sympathisent avec les Français et souhaitent leurs succès, parce qu'ils voient en eux des hommes qui luttent contre les tyrans et les despotes pour se donner un gouvernement libre. »

Sans doute il combattait la propagande armée, « cette tyrannie de donner la liberté par contrainte » (*the tyranny of giving liberty by compulsion*). Mais si, au lieu de se donner comme des libérateurs, les Français avaient prétendu simplement user du droit de conquête, quelle est la cour d'Europe qui aurait le droit de leur jeter la pierre ?

« Les Etats de Brabant étaient un gouvernement libre et légal d'après les traités. Mais étaient-ils libres sous la maison d'Autriche, sous Joseph, Léopold ou François ? Oh ! oui, lorsque Dumouriez fit à Bruxelles une entrée triomphale, et lorsque les gouverneurs autrichiens firent leur sortie par une poterne, ils laissèrent derrière eux une déclaration aux États restaurant leur grande charte, la *joyeuse entrée*, qui avait été le perpétuel sujet de dispute avec leur souverain : voilà le gouvernement qui agissait de façon si honorable avec ses sujets et qui prétend couvrir la France de honte ! »

Quant à l'ouverture de l'Escaut, la Hollande ne se plaint pas : de quel droit l'Angleterre serait-elle sur ce point plus susceptible que son alliée directement intéressée ? Mais les clameurs de colère et de haine grandissaient, et la tentative suprême de Fox demandant, le 16 décembre, qu'un ambassadeur fût envoyé en France, afin qu'une discussion courtoise réglât les différends et dissipât les malentendus, fut accueillie presque avec insulte. Burke, déchaîné, prêcha entre l'Angleterre et la France la guerre éternelle.

Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis : pugnent ipsique nepotesque.

(Je soulève les rivages contre les rivages, les flots contre les flots, les armes contre les armes ; qu'ils combattent, eux et leurs descendants.)

Toute négociation officielle avec la France révolutionnaire fut dénoncée comme une honte et une contamination. Grey, Courtney, Sheridan tentèrent d'inutiles efforts contre la tempête. A la Chambre des lords, lord Grenville répondit au nom du ministère, avec une violence inaccoutumée, à lord Landsdowne, qui avait courageusement proposé l'envoi d'une ambassade auprès de la République française :

« Ce serait, dit-il, une démarche dégradante et la dignité de la nation en serait souillée. »

Ce qu'il y avait de grave, c'est que ce n'étaient pas seulement les classes dirigeantes qui se passionnaient ainsi. Le peuple, les prolétaires, à l'exception de quelques groupes d'élite, étaient fanatisés contre la France. Les dirigeants avaient réussi à leur persuader que la France voulait jeter en Angleterre la flamme de la Révolution pour dévorer son commerce et son industrie. Et les salariés exaspérés croyaient lutter contre la menace de la famine et de la ruine.

Brissot, qui suivait d'assez près les affaires d'Angleterre, a très bien vu cela, et il l'a noté dans son rapport du 12 janvier 1793 à la Convention.

« La marche du ministère avait été très astucieuse. Les succès de la France l'inquiétaient sur le sort de l'aristocratie qui domine en Angleterre à l'ombre de la royauté. Il craignait qu'un exemple aussi séduisant n'y trouvât enfin des imitateurs, et, pour l'éviter, il fallait brouiller les deux nations, *populariser* cette guerre, faire détester les nouveaux républicains par les Anglais mêmes qui se faisaient gloire de les estimer.

« Comment parvenir à ce point? La route était simple. Un peuple déjà vieux et dont une grande partie est aisée, doit tenir à sa Constitution, parce que là est son repos, là sont ses jouissances. C'était là aussi que devait toucher le ministère. Il n'est pas d'Anglais qui ne soit convaincu que la Constitution anglaise a beaucoup de défauts, que la corruption du gouvernement est sans bornes; mais chacun voulait la réforme sans convulsion, et si l'on touchait à la Constitution, pouvait-on éviter des convulsions? Qui pouvait calculer les calamités qu'elle entraînerait? La terreur de ces calamités glaçait presque tous les esprits; elle les glaçait d'autant plus qu'on leur exagérait les inconvénients de la Révolution française, que les émigrés leur en faisaient des tableaux hideux, que le ministre anglais prenait un soin particulier à noircir tous ces tableaux.

« Dans cette disposition des esprits, il suffisait au ministère de sonner le tocsin sur l'anarchie, et de crier que la Constitution était en danger; car, à ce mot de *Constitution en danger*, l'homme en place craignait pour ses appointements, le noble pour ses titres, le prêtre pour sa superstition, le propriétaire pour sa terre, *l'ouvrier pour son pain;* dès lors, la conspiration contre toute révolution devenait nécessairement universelle. »

C'est ainsi que la foule brûlait l'effigie de Paine dans la plupart des villes et des plus importants villages du Northumberland et du Durham. C'est ainsi que la maison du grand savant Priestley était mise à feu et saccagée. Francis disait amèrement à la Chambre des communes le 15 décembre :

« Suis-je libre dans cette discussion? Si j'hésite, si je balance entre la guerre et la paix, si je délibère avant de prononcer, mon intégrité sera-t-elle aussitôt contestée, et ma loyauté suspecte? »

Le vent d'orage emportait les paroles de Fox.

D'ailleurs sa politique de modération et de conciliation était bafouée en France comme en Angleterre. Je ne suis point surpris de trouver ce jugement sévère dans le journal *les Révolutions de Paris* (numéro du 1er au 6 décembre); car le grave journal croit que la Révolution va éclater en Angleterre, et naturellement, il n'a que du dédain pour ceux qui, comme Fox, se contenteraient d'une réforme.

« Commencement de révolution en Angleterre... . Oui, le peuple anglais deviendra libre. Est-il permis d'en douter, puisqu'il veut être notre ami? Pour devenir libre, il lui faut une révolution, eh bien! il la fera! Les symptômes en sont déjà sur tous les visages et la volonté dans tous les cœurs. En

vain George et son ministre Pitt veulent conjurer l'orage, il gronde sur leurs têtes et ne tardera pas deux mois à éclater. Les moyens violents qu'ils emploient ne serviront qu'à hâter l'explosion, et ne feront pas, à coup sûr, rehausser les fonds qui sont baissés de douze pour cent.

« Des sociétés révolutionnaires s'étaient formées à Londres, avec un club central de correspondance qui les liait entre elles et assurait le succès de leurs opérations. Des pamphlets vigoureux, lancés dans le public, préparaient les esprits à la première crise de révolution. Qu'a fait la cour? Elle a fait fermer tous les clubs par la force armée, elle a défendu de se rassembler, sous peine d'être traité en séditieux ; elle a interdit la faculté d'écrire, en ordonnant aux grands jurés et aux magistrats de faire poursuivre les auteurs de tous ouvrages révolutionnaires. Déjà le seul journaliste patriote qu'il y ait à Londres, Perry, auteur de l'*Argus*, a été obligé de s'enfuir en France, pour avoir conseillé au peuple de prendre les armes. Déjà beaucoup d'imprimeurs ont été arrêtés, et l'on instruit leur procès; *le peuple se souviendra qu'il y a cent mille mousquets dans la Tour de Londres.*

« L'inquisition la plus odieuse s'exerce sur les voyageurs et sur les livres; on veut empêcher la circulation des journaux français; le gouvernement tremble; il voit s'approcher le moment de la crise et tâche de l'éloigner; mais tous ses efforts sont vains. L'armement très actif, commencé sous le prétexte de soutenir les Hollandais, mais en effet dirigé contre les Jacobins de France et d'Angleterre, n'aura pas seulement le temps de s'achever; tout est prêt à Londres et en Ecosse; il ne faut plus qu'une étincelle pour allumer l'incendie; et telle doit être la marche de la révolution anglaise, que la cour aura beau faire résistance ouverte ou prêter le flanc, rien ne peut empêcher cette révolution de s'accomplir; il faut au peuple anglais une représentation nationale, l'exclusion de tous les privilèges, l'abolition de la royauté. Il n'y a qu'une manière d'être libre, et la Constitution anglaise est un contre-sens en liberté.

« Tous les aristocrates anglais conviennent bien que cette *excellentissime* Constitution est vicieuse, qu'il y a de grands abus à réformer; mais l'exemple de la France les effraie, ils voulaient endormir le peuple par un rapprochement de ce qu'on appelle les deux partis. Le ministre Pitt, et *Fox, chef de l'opposition, qui ne vaut guère mieux que lui*, ne sont pas éloignes de ce raccommodement; s'il avait le malheur de s'effectuer, et qu'on s'en tînt là, on réformerait effectivement quelques abus, on réduirait quelques pensions, on donnerait une représentation à telle ou telle grande ville qui n'est pas représentée au Parlement, et l'on diminuerait celle de tel hameau composé de six feux, dont le *seigneur* envoie deux députés, etc., etc..., et le roi resterait toujours le maître absolu de la force civile et militaire. Autant vaudrait se contenter de faire les ongles et les cheveux d'un malade qui aurait la gangrène aux viscères.

« Non, non, il n'en sera pas ainsi. Si l'Angleterre doit être l'amie, l'alliée de la France, il faut qu'elle soit république comme elle. Il n'est pas de nation en Europe à qui, par ses mœurs et sa position, le régime démocratique soit plus propre. Elle sera donc une république. Après dix-huit siècles d'injustice et de tyrannie, on verra donc deux peuples voisins, que la détestable politique des cours avait longtemps rendus ennemis, réunis à la fin pour faire triompher sur tout le globe la cause de l'humanité, de la liberté. Français! quel exemple vous avez donné! Il est donc vrai que l'arrêt de mort de tous les tyrans est dans l'acte qui vous constitue républicains. »

Quelle épaisseur de sottise et de fanfaronnade! Quelle ignorance des mœurs et du développement des autres peuples! Songez que cela est écrit en décembre 1792, qu'à ce moment la France est engagée en Belgique, en Allemagne, en Italie; que, malgré ses victoires, elle se heurte partout à des difficultés et à des défiances. Songez qu'il y a un intérêt de premier ordre pour elle, et pour la Révolution elle-même, à ne pas épuiser dans une lutte sans fin ses ressources, son crédit et sa liberté même. Songez que la neutralité bienveillante ou l'alliance de l'Angleterre permettrait à la Révolution de dissoudre vite ces coalitions qui la menacent, de retrouver la paix, et, avec la paix, la détente des passions et des haines qui surexcitaient la Gironde et la Montagne. Il fallait faire un effort immense pour obtenir cette neutralité de l'Angleterre, et voici qu'un des grands journaux, le plus pédant de tous, l'éternel donneur de conseils, somme l'Angleterre de devenir république! Il ne lui suffit pas qu'elle réforme sa Constitution dans le sens de la démocratie. Il faut encore qu'elle ait sa journée du 10 août, qu'elle soit de point en point la plagiaire de la France. Ces fanfarons stupides s'émeuvent à la pensée qu'un accord pourrait intervenir entre Pitt et Fox; or cet accord ne pourrait signifier qu'une chose : c'est que Pitt, sentant grandir dans une partie du pays, et à la Cour même, la politique de guerre, s'unirait à Fox pour y mieux résister. Dans cette hypothèse, Fox et Pitt auraient certainement rétabli les relations officielles avec la France, cherché un moyen d'entente avec elle. Ils lui auraient sans doute demandé d'interpréter dans un sens pacifique le décret inquiétant du 19 novembre et de renoncer à toute invasion en Hollande.

La paix, et l'extension du droit de suffrage, cela ne suffit pas aux sentencieux rédacteurs du journal de Prudhomme. Et ils vont à la guerre contre l'Angleterre avec une inconscience et une infatuation qui épouvantent. Le journal récidive, sous le titre : *Suite de la Révolution anglaise*, dans le numéro du 15 au 22 décembre. Il annonce que la Cour d'Angleterre fait des préparatifs de guerre, et il déclare sans hésiter que la guerre sera le signal d'un soulèvement universel en Irlande, en Écosse et à Londres. Et, répondant à la partie du message où George III dit : « J'ai conservé avec soin une stricte neutralité dans la guerre actuelle du continent, et me suis interdit toute intervention dans les affaires intérieures de la France », il écrit :

« Il n'y a rien de plus faux que ces allégations ministérielles et royales. Mais comment le cabinet de Saint-James l'entend-il? *Il semble vouloir se faire un mérite de ne s'être point mêlé de nos affaires. En avait-il le droit? Le pouvait-il? Et cette neutralité dont il se targue n'est-elle pas plutôt le fait d'une fausse prudence et d'une conduite lâche qui a mal réussi?* »

Toute négociation devient impossible quand les faits sont à ce point dénaturés. La vérité certaine, évidente, c'est que jusqu'à ce moment l'Angleterre avait voulu la paix, et avait évité tout ce qui pouvait la compromettre.

Le journal de Prudhomme traite de haut le ministre Lebrun, qui avait envoyé au ministère anglais une communication de forme modérée :

« Nous sommes fâchés de voir que le ministre Lebrun ne se soit pas placé à la hauteur des principes de la République dont il est un des organes, vis-à-vis du cabinet de Saint-James, qui ose encore aujourd'hui parler et agir ainsi. Nous l'avons déjà dit : depuis que le peuple français a retrouvé les droits de la souveraineté, *il ne doit plus entrer en négociations avec aucun cabinet de l'Europe. C'est de peuple à peuple qu'il faut traiter désormais.* La République française doit désavouer son ministre des Affaires étrangères toutes les fois qu'il la compromet ainsi, et lui défendre d'entretenir dans les cours voisines des agents accrédités ou non, chargés par lui de solliciter et d'obtenir des audiences particulières de la nature de celles que Lebrun a dit, dans son dernier discours à la Convention, s'être ménagées auprès du ministère anglais. Ce n'est point avec Pitt, ce n'est point avec George, que la République a des intérêts à démêler ou des rapports à établir; elle ne les connaît pas, puisqu'ils ne sont point chargés des mandats du peuple, elle n'a à traiter qu'avec le peuple anglais légalement représenté et quand il se sera déclaré souverain. »

Ou cela ne signifie rien, ou cela veut dire que la France laissera se créer entre elle et les pays de l'Europe tous les malentendus, et qu'elle subira une guerre indéfinie tant que l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie même, n'auront pas fait une révolution démocratique et républicaine. Je conviens que les tentatives conciliatrices de Fox devaient paraître bien mesquines et bien pauvres à des hommes qui se complaisaient à d'aussi vastes pensées.

Dans le curieux discours, beaucoup plus tempéré, mais étrangement équivoque, que Kersaint fit à la Convention le 1er janvier, il maltraite également Fox :

« J'aperçois, dans les mouvements du gouvernement anglais, trois motifs également distincts, étrangers au peuple anglais : 1° La haine du roi contr les Français et ses craintes pour sa couronne, seul motif de l'intérêt qu'il manifesté pour Louis XVI ; cet intérêt est fortifié par celui des nobles et d épiscopaux, vos ennemis naturels; — 2° Les inquiétudes du premier ministr Pitt, maître absolu de l'Angleterre depuis huit ans, et que les orages d'une

révolution ou ceux d'une guerre menacent également de sa chute, et ce parti tient à l'autre par l'aristocratie de la finance et les nombreux agents du gou-



Carte des Membres de la Convention Nationale en 179[illegible]

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

vernement; la guerre formera la coalition de ces deux intérêts, et telle est leur force qu'ils entraîneront l'Angleterre.

« 3° *L'ambition et le génie de Fox, et les intrigues de son parti, cherchant à profiter des circonstances pour s'emparer du gouvernement, flattant avec adresse les diverses espérances de réformation qu'il croit propres à agiter le peuple anglais, espérances que la seule idée de révolution a* [illegible]

[illegible] échappant aux chefs de l'opposition, les a laissés à la merci du gouvernement : juste châtiment, exemple mémorable qui doit avertir les hommes libres du danger de l'intrigue. La cause de cet événement, qui sera peut-être fatal au monde, est dans le caractère de ce célèbre orateur qui soutient, par son génie, la réputation d'un parti, dernier et frêle appui des défenseurs de la liberté en Angleterre. Ami des droits de l'homme, et défenseur du roi, frondeur du gouvernement et superstitieux admirateur de la Constitution britannique, aristocrate-populaire, royaliste-démocrate, Fox n'a qu'un but, celui de s'élever sur les ruines de son rival et de se venger une fois de tant de défaites parlementaires, non moins fatales à ses intérêts qu'à sa gloire. »

J'avoue que je ne comprends pas. Kersaint reproche à Fox son rôle intermédiaire et ambigu. Mais qu'attendait-il donc de lui et que pouvait-il en attendre? Voulait-il que Fox affirmât à la Chambre des Communes les principes de l'extrême démocratie et la république? C'était renoncer d'un coup à toute influence parlementaire, à tout espoir de modérer la politique anglaise, de l'orienter vers les réformes et vers la paix. Kersaint constate que « la peur de la Révolution a changé en crainte les espérances de réformation ». Mais la démocratie absolue ne pouvait être réalisée d'emblée, en Angleterre comme en France, que par des voies révolutionnaires, et Fox, de l'aveu même de Kersaint, n'aurait fait qu'aggraver la réaction belliqueuse.

Ou bien, au contraire, Kersaint eût-il voulu que Fox gardât le silence, même sur les idées de réformes, qu'il s'abstînt d'attaquer Pitt et le ministère? Par là, il aurait rassuré les intérêts conservateurs et il aurait diminué l'excitation contre-révolutionnaire; il aurait aussi affermi Pitt qui résistait à la guerre, et de toute façon il aurait accru les chances de paix. Est-ce là ce que Kersaint veut dire? C'était demander le suicide du parti libéral anglais. C'était renoncer pour l'Angleterre non seulement à la révolution démocratique, mais à toute réforme, à toute atténuation des privilèges mêmes que l'exemple de la Révolution française rendait à peu près intenables.

Il n'y a dans le discours de Kersaint ni déclamations, ni fanfaronnades. Les vues fines et justes y abondent. Ce qui y fait défaut, c'est une direction ferme et une conclusion logique et courageuse. Il ne flatte pas la Convention et la France de l'espérance que la nation anglaise prendra parti pour la Révolution. Il ne dénonce pas la prétendue perfidie de la politique de Pitt. Non, il croit et il dit que Pitt veut la paix; mais que, s'il est obligé par les passions contre-révolutionnaires de l'Angleterre de déclarer la guerre, il y entraînera aisément le peuple entier.

« Le prudent adversaire de Fox (Pitt) a besoin, à ce moment, de toutes ses forces; car il faut qu'ensemble il défende sa popularité et son parti évidemment aristocrate, la royauté et son pouvoir évidemment absolu. Et, si la guerre éclate, peut-il être sûr de conserver, malgré les événements qui

l'accroissement, cette prépondérance qu'on lui dispute même au sein de la paix? C'est un fait connu en Angleterre et qu'une foule d'exemples a changé en axiome politique que le ministère qui y déclare la guerre ne la voit jamais finir. Pitt voit dans la guerre le terme de son autorité. Pitt ne veut donc pas la guerre... »

Et encore :

« Pitt est sage et habile : il veut préserver son administration des embarras inséparables d'une révolution, et sans doute qu'il espère y parvenir en accélérant le retour de la paix en Europe. »

Ainsi, selon Kersaint, non seulement Pitt ne veut pas jeter l'Angleterre dans la guerre, mais il désire le rétablissement de la paix générale. Seulement, il a à compter avec de grandes forces sociales qui poussent à la guerre : c'est l'aristocratie foncière et épiscopale d'un côté, l'aristocratie d'argent de l'autre :

« L'aristocratie bourgeoise et financière se trouve en Angleterre dans une proportion beaucoup plus grande qu'elle n'était en France lors de la Révolution de 1789; ces hommes sont aujourd'hui les auxiliaires de la cour et du Parlement, et font un grand bruit de nos désordres, de notre anarchie, de notre faiblesse et des malheurs de ces journées que nous voudrions pouvoir effacer de notre histoire ; ils en épouvantent les gens de la campagne, et le clergé britannique, les épiscopaux emploient l'hypocrisie qui leur est propre et leur crédit sur l'esprit du peuple, pour effacer l'impression produite par nos succès et l'évidence des vérités que nous avons proclamées. »

En sorte que le jour où le gouvernement le voudra, c'est toute la nation anglaise qui se lèvera fanatisée pour la guerre. « Mais le peuple anglais proprement dit est-il dans des dispositions hostiles à notre égard, et son gouvernement pourra-t-il en disposer à volonté pour nous faire une guerre injuste? Je dois le dire, les habitants de Londres et des villes principales d'Angleterre sont travaillés, en ce moment, avec une perfide adresse, afin de les exciter à la guerre. »

Ainsi, tandis que les niais du *Journal de Prudhomme* repoussaient toute idée de négociation avec Pitt et voulaient une entente directe avec « le peuple », comme si le peuple était organisé, comme s'il était indemne des passions chauvines et rétrogrades, Kersaint constatait que le peuple anglais, à la moindre impulsion du pouvoir, se précipiterait dans la guerre, et il voyait en Pitt le seul ami de la paix. Kersaint va jusqu'à regretter que Fox ajoute aux difficultés contre lesquelles Pitt se débat. Puisque Fox n'osait pas poser nettement les principes de la démocratie, il ferait mieux de se taire, de ne pas harceler le ministère. En le pressant, en l'interrogeant, il l'oblige ou à désavouer les abus de la Constitution anglaise et à surexciter ainsi les passions réactionnaires des classes dirigeantes, ou à se solidariser avec ces abus qu'en des temps plus calmes il réformerait.

« George III, par passion, veut la guerre; Fox veut entraîner le ministère dans de fausses démarches et le contraindre à défendre les abus du gouvernement. » Comment Pitt sortira-t-il de cet embarras? Comment échappera-t-il à la fois à la révolution et à la guerre? Comment donnera-t-il satisfaction, en quelque mesure, aux passions haineuses du roi et aux instincts conservateurs des classes dirigeantes, sans se jeter dans une aventure? C'est ici que Kersaint fait une hypothèse tout arbitraire : « Pitt espère sortir de ce mauvais pas en offrant sa médiation aux puissances belligérantes. » Et c'est pour imposer cette médiation, pour obliger surtout la France à l'accepter, qu'il fait semblant de vouloir la guerre. Il croit que la France fatiguée cèdera.

« Pitt a pour lui la force du gouvernement, dont toutes les branches sont entre les mains de ses créatures; il a pour lui la théorie de la corruption, son éloquence et la clef de la trésorerie. Nos transfuges et l'aristocratie qui l'environnent le poussent aux deux partis qu'il paraît avoir embrassés, savoir : de nous arrêter dans le cours rapide de nos victoires sur terre, par la crainte d'une guerre maritime, et de nous amener à des accommodements avec nos ennemis à l'aide de sa médiation... Une négociation en faveur des émigrés *mixtes,* j'entends ceux qui n'ont pas pris les armes, est aussi dans les vues de Pitt. »

C'est en effet une hypothèse arbitraire : car il n'y a aucun fait, aucun acte qui permette de supposer que Pitt voulait intervenir en ce sens. Ou il voulait la paix, et il savait bien que la France n'accepterait pas la moindre immixtion de l'étranger dans sa politique intérieure; ou il était résolu à la guerre, et il avait tout intérêt à lui donner un autre caractère que celui que lui avaient donné la Prusse et l'Autriche. Il voulait se prévaloir jusqu'au bout de la sagesse avec laquelle l'Angleterre s'était abstenue de toute ingérence dans les affaires françaises, et donner à la France révolutionnaire le rôle de provocatrice. C'est ce qui ressort encore de la réponse adressée le 31 décembre par lord Grenville à une communication de Chauvelin. Il se plaint du fameux décret du 19 novembre qui « annonce aux séditieux de toutes les nations quels sont les cas dans lesquels ils peuvent compter d'avance sur l'appui et le secours de la France, et qui réserve à la France le droit de s'ingérer dans nos affaires intérieures, au moment où elle le jugera à propos, et d'après des principes incompatibles avec les institutions politiques de tous les pays de l'Europe. Personne ne peut se dissimuler combien une pareille déclaration est propre à encourager partout le désordre et la révolte. Personne n'ignore combien il est contraire au respect que les nations indépendantes se doivent réciproquement, *ni combien elle répugne aux principes que le roi a suivis de son côté, en s'abstenant toujours de se mêler, de quelque manière que ce fût, de l'intérieur de la France.* »

Ainsi, Kersaint se trompait sur la politique de Pitt; mais là où son

erreur était le plus grave, c'est lorsqu'il disait que Pitt ne voulait pas sérieusement la guerre, que les préparatifs n'étaient qu'une parade pour effrayer la France. Sans doute Pitt ne cherchait pas la guerre, il préférait la paix, mais les embarras qu'il pouvait avoir en Écosse, en Irlande et en Angleterre même, n'étaient pas assez grands pour l'empêcher d'envisager sérieusement l'hypothèse de la guerre. Et en se flattant qu'il n'y avait là qu'une démonstration un peu vaine, Kersaint se dispensait et il dispensait la Convention de chercher passionnément le moyen de conjurer ce suprême péril. Du moins avertissait-il loyalement la France que toute la propagande révolutionnaire en Angleterre était restée à peu près inefficace : « *Je ne puis vous dissimuler que, si Pitt est conduit à la guerre, il disposera de sa nation.* »

Brissot, lui aussi, quoiqu'il connût les choses anglaises mieux que la plupart des Conventionnels, n'avait pas regardé le problème en face. Il avait vécu au jour le jour, avec un optimisme très superficiel. La décision du ministère anglais, suspendant après le Dix-Août tout rapport diplomatique officiel avec la France, aurait dû l'avertir cependant qu'il y avait là une situation difficile et qui demandait les ménagements les plus délicats. Dans le rapport qu'il présente le 12 janvier 1793, au nom du *Comité de défense général*, sur *les dispositions du gouvernement britannique envers la France et sur les mesures à prendre*, il y a un exposé qui serait un singulier aveu d'ignorance s'il n'était surtout une tentative pour excuser une trop longue insouciance et des imprudences répétées :

« Telle était la disposition du cabinet britannique vers la fin du mois de novembre, que toutes les difficultés s'aplanissaient insensiblement. Lord Grenville commençait à reconnaître le gouvernement de la France, qu'il avait d'abord intitulé : *Gouvernement de Paris*. On jouait bien quelquefois le scrupule sur le caractère de notre agent, on affectait de ne pas se dire autorisé, tandis qu'on provoquait et donnait des explications. Une seule difficulté semblait arrêter les négociations. Le Conseil exécutif de France voulait négocier par un ambassadeur accrédité ; le ministère anglais désirait que ce fût par un agent secret, et même il ne tenait pas bien fermement à cette querelle d'étiquette, si l'on en juge par quelques paroles de lord Grenville, qui attestait à votre ambassadeur que les formes n'arrêteraient jamais le roi d'Angleterre lorsqu'il s'agirait d'obtenir des déclarations rassurantes et profitables pour les deux parties.

« Pitt, de son côté, ne témoignait, au commencement de décembre, *que le désir d'éviter la guerre et d'en avoir le témoignage du ministère fra*[illegible] ; il regrettait que l'interruption de correspondance entre les deux cabinets produisît des malentendus.

« Le Conseil exécutif, d'après ces protestations, avait le droit d'espérer que des tracasseries n'entraîneraient point la guerre entre la France et l'Angleterre ; il ne savait pas que des dispositions apparentes pour la paix

n'étaient dictées que par la crainte, que par l'inquiétude sur le sort d'une comédie qui se préparait.

« Tout à coup, la scène change; le roi d'Angleterre, par deux proclamations du 1er décembre, ordonne de mettre la milice sur pied, convoque le Parlement pour le 16 décembre, lorsqu'il ne doit s'assembler que dans le cours de janvier, fait marcher des troupes sur Londres, fortifie la Tour, l'arme de canons, et déploie un appareil formidable de guerre. Et contre qui tous ces préparatifs étaient-ils destinés? Contre le Livre des *Droits de l'Homme*, de Thomas Paine. Le ministre annonçait que cet ouvrage avait perverti tous les esprits, qu'il s'était formé une secte révolutionnaire qui voulait renverser le gouvernement anglais, le remplacer par une Convention nationale; que cette secte avait ses comités secrets, ses clubs, ses correspondances; que ses liaisons étaient étroites avec les Jacobins de Paris; qu'elle envoyait des apôtres pour exciter la révolte par toute l'Angleterre. ..... Ces mesures du ministère anglais remplirent, et au delà, toutes ses espérances. Il se fit une coalition rapide et nombreuse de toutes les créatures de la cour, des hommes en place, des nobles, des prêtres, des riches propriétaires, de tous les capitalistes, des hommes qui vivent des abus. Ils inondèrent les gazettes de leurs protestations de dévouement pour la Constitution anglaise, d'horreur pour notre Révolution, de haine pour les anarchistes; *et la secousse qu'ils imprimèrent à l'opinion publique fut telle qu'en moins de quelques jours toute l'Angleterre fut aux genoux des ministres : que la haine la plus violente succéda, dans le cœur de presque tous les Anglais, à la vénération que leur avait inspirée la dernière révolution de la France.* »

Quoi! en quelques jours, un si prodigieux renversement des esprits? Ce serait impossible s'il n'y avait pas eu, dans toute la pensée et dans toute la vie anglaises, un fond conservateur. Oui, beaucoup d'Anglais avaient de la sympathie et même de la vénération pour une Révolution de liberté; ils en excusaient même parfois la violence, et étaient prêts à s'inspirer de ses principes pour réformer peu à peu, dans le sens de la démocratie, leur Constitution; mais à la triple condition que cette réforme ne prendrait pas des allures révolutionnaires, que la France ne se permettrait aucune ingérence dans les affaires intérieures de l'Angleterre, et qu'elle ne profiterait pas de sa propagande sur le continent pour s'agrandir des peuples voisins et modifier à son profit l'équilibre de l'Europe.

Voilà les craintes et les scrupules qu'il fallait ménager, et Brissot se reprochait sans doute tout bas de s'être laissé aller au cours des événements, de n'avoir eu ni fermeté ni prévoyance dans la politique avec l'Angleterre. Sans doute, les très nombreuses correspondances de Londres que Brissot, depuis le Dix-Août, insère dans son journal, *Le Patriote français*, n'avaient pas le ton de fanfaronnade du *Journal de Prudhomme*. Elles marquent bien, il est vrai, les progrès de l'esprit révolutionnaire en Angleterre. Elles exa-

gèrent singulièrement les forces de résistance que cet esprit opposerait en cas de guerre au ministère anglais et à la cour. Ainsi, une lettre du [illegible]bre dit :

« La cour de Saint-James est dans un très grand embarras sur les affaires de France... En Irlande, en Écosse et dans le Nord, il n'y a qu'un cri en faveur d'une égale représentation. Il paraît ce jour une adresse d'un des premiers clubs de Londres, ce qui occupera assez le ministre pour nous laisser tranquilles. »

Une autre, du 10 octobre, dit :

« Notre supplément de révolution (le Dix-Août) a fait ici une vive sensation ; elle *me paraît* approuvée par les peuples et blâmée par la cour. *On pense* que si le ministère déclarait la guerre contre la France, le peuple, indigné, s'agiterait, et *peut-être* se fâcherait sérieusement. » Mais, comme on voit, jusque dans cet optimisme révolutionnaire il y a des réserves et des doutes.

Parfois, les correspondants avertissent Brissot que de savantes manœuvres divisent le peuple même. Je lis dans le numéro du 2 octobre, à l'article « Londres » :

« Les derniers événements arrivés en France ont réconcilié la famille royale : le père et le fils sont de la meilleure intelligence. La peur qui a saisi les têtes couronnées s'est aussi emparée d'eux. *Le roi n'aime pas le ministre Pitt* parce qu'il s'oppose à la guerre. Le gouvernement paraît disposé à vouloir négocier ostensiblement avec vous. ... Les esprits qui aiment à chercher les événements dans l'avenir croient difficile que l'Angleterre échappe à des mouvements révolutionnaires, mais ils varient sur le plus ou moins grand éloignement de ces mouvements. — On veut faire ici la guerre au peuple par le peuple même ; par exemple, attendez-vous à voir une insurrection adroitement ménagée ici pour empêcher l'exportation des blés. On n'est pas tant inquiet sur la quantité des blés, qu'on n'a le désir de nuire à votre révolution. On cherche un prétexte pour vous tracasser, et ne doutez pas que, si votre roi périssait par quelque assassinat, on partirait de là pour soulever la nation anglaise contre vous ; aussi, veillez bien sur lui. »

Il n'y a pas là, évidemment, un entraînement révolutionnaire irrésistible ; et Brissot aurait pu, dès lors, prévoir qu'il suffirait de quelque imprudence de la France pour provoquer contre elle un vif courant. Il insère pourtant, en décembre, à cette période décisive où il n'y avait plus une [illegible] à commettre, des communications étrangement optimistes et provocatrices. Une longue correspondance, publiée le 8 décembre, constate que « le ministère sort enfin de l'irrésolution qui l'avait accompagné pendant la dernière révolution de France, et prend des mesures rigoureuses soit pour le dedans, soit pour le dehors. »

Mais il ajoute : « Le cabinet de Saint-James n'a vu qu'avec peine l'ouver-

ture de l'Escaut, *mais l'indifférence qu'a montrée le peuple anglais à ce sujet, lui a fait voir que ce peuple ne craignait plus les Français comme rivaux*, *et applaudissait même à un acte de justice.* »

Quelle illusion !

« Le cabinet est divisé en deux partis; lord Hawkesbury, à la tête de l'un, et royaliste outré, veut la guerre; Pitt s'y oppose, et croit que le jeu de l'Angleterre est la neutralité; il est à craindre que le premier parti ne l'emporte. C'était la force de ce parti qui avait décidé Pitt à se jeter dans les bras de Portland et de Fox, mais la négociation est totalement rompue, et l'opposition se prépare à rompre des lances vigoureuses; elle doit blâmer le ministère de n'avoir pas reconnu la République française, elle doit s'élever contre la guerre avec la France, et solliciter un bon système de réforme pour l'intérieur. *L'opposition et la nation entière sont contre la guerre*, et le ministère en sera pour ses préparatifs, si même il n'en paie personnellement les frais. »

Mais quel crime alors de ne pas donner au parti de la paix, par la conduite la plus mesurée et la plus prudente, la force de résister au parti de la guerre! Or, comment se termine une correspondance accueillie par Brissot, dans le numéro du 6 décembre? Après avoir démontré que Pitt veut la paix et les avantages de tout ordre qu'il y trouve, économiques et politiques, elle conclut :

« Vous le verrez proposer lui-même la réforme de la représentation parlementaire. Par tous ces moyens, il espère se garantir du progrès de la maladie française. Mais ici le mal est non seulement dans l'abus, mais dans la réforme de l'abus. Quand une fois on commence, on ne sait plus où la réforme s'arrête. Pitt ne calcule pas mieux quand il croit arrêter le goût de l'innovation par des peines portées contre les prédicateurs d'idées séditieuses. Ces prédicateurs accéléreront la révolution infailliblement. Il n'y a pas d'apparence que le cabinet de Saint-James veuille rompre avec vous pour l'ouverture de l'Escaut. *Peut-être serait-il obligé de le faire, si la France attaquait la Hollande. Cependant, comme les risques de ce cabinet sont toujours les mêmes, dans ce cas, vous pouvez toujours aller de l'avant; votre jeu est de pousser votre fortune à l'extrême, et de faire voyager le drapeau tricolore à Saint-Pétersbourg si vous le pouvez.* »

Ainsi, sous prétexte que, en toute hypothèse, les embarras intérieurs du ministère anglais resteront les mêmes, et que les risques de révolution lui rendent difficile en tous cas de déclarer et de soutenir la guerre, il faut que la France renonce à tout ménagement, envahisse la Hollande, même si c'est là un *casus belli* avec l'Angleterre. *Pousser sa fortune à l'extrême*, voilà les conseils donnés à la France à cette heure vraiment tragique, où elle doit au contraire se garder de toute ivresse, limiter et surveiller ses propres efforts sous peine de sombrer dans le despotisme militaire. Et Brissot fait accueil à

ces frivoles conceptions ! Il a l'air de faire sienne cette tactique funeste ! Et personne ne se lève dans la Convention pour rappeler la France révolutionnaire à la sagesse, à la réalité !

Méril, tambour au 15e Régiment de Chasseurs.



— *Tu ne m'empêcheras pas, peut-être, de battre de l'autre main.*
6 Août 1792.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

Brissot a prévu le parti dangereux que nos ennemis au dehors tireraient du décret du 19 novembre. Il l'a dit un moment dans son journal, mais il n'a

pas eu le courage de s'y opposer. Il sait que l'Angleterre, déjà émue par l'ouverture de l'Escaut, redoute une entreprise armée de la France sur la Hollande; et il reproduit l'appel aux Bataves où Condorcet, le 1er décembre, les provoque à la Révolution. Il n'ignore pas que les provocations révolutionnaires venues de France exaspèrent presque toutes les classes anglaises, et il n'avertit pas la Convention! Et il ne proteste pas contre son président Grégoire qui répond, comme nous l'avons vu, à la députation d'un club anglais, qu'une Convention nationale siègera bientôt en Angleterre!

Robespierre aussi se tait. Lui qui, au commencement de 1792, avait si courageusement lutté contre la politique de guerre, et dénoncé les illusions, lui qui avait rappelé que la Révolution française n'avait pu se produire que parce que, à l'origine, les classes possédantes et éclairées y participèrent, lui qui avait dit que le peuple seul était impuissant; avec quelle force il eût pu établir qu'il n'y avait aucune chance d'entraîner dans un mouvement de révolution cette Angleterre où les classes privilégiées, bien loin d'aider les « basses classes » pour une œuvre de liberté et de progrès, étaient soutenues par les «basses classes» pour une œuvre de conservation et de privilège! Lui qui redoutait si justement que des longues guerres, indéfiniment continuées, sortît enfin le despotisme militaire, de quels accents prophétiques il aurait pu annoncer l'épuisement prochain de la France révolutionnaire surmenée par une lutte disproportionnée contre le monde! Une chance s'offrait de limiter cette lutte, c'était de maintenir la paix avec l'Angleterre. L'effort commun et presque désespéré de tous les partis révolutionnaires aurait dû être de sauver cette chance unique de paix et de liberté. Pourquoi ne le firent-ils pas? Pourquoi n'eurent-ils qu'une politique inconsistante et contradictoire, faite tour à tour de provocations et de concessions? C'est peut-être parce qu'une double griserie commençait à envahir la France : griserie de liberté expansive, griserie de gloire militaire. C'est surtout parce que tous les partis, tous les individus étaient absorbés par des luttes fratricides, parce qu'ils craignaient qu'une démarche de sagesse, de modération et de bon sens fût interprétée par la faction rivale comme une sorte de trahison.

Ils se haïssaient les uns les autres, ils se calomniaient les uns les autres, ils avaient peur les uns des autres, et ils ne pouvaient pratiquer, dans cet isolement, dans cette défiance, une politique qui ne pouvait réussir que par l'accord de tous. L'Europe n'aurait pas vu un signe de faiblesse dans une politique de paix et de prudence que la Révolution aurait adoptée, pour ainsi dire, d'un seul front et d'un seul cœur.

Mais quoi! Robespierre calomniait la Gironde et prétendait qu'elle avait voulu livrer la France à Brunswick; la Gironde calomniait Robespierre, elle l'accusait de prétendre à la dictature, et elle ramassait contre lui d'ignominieux papiers de police. Mme Roland et Buzot détestaient Danton qui aurait pu couvrir de sa magnifique audace une politique de prudence et de transac-

tion. Danton, absorbé jusqu'au 15 janvier par sa mission en Belgique, et d'ailleurs traité en suspect par la Gironde, ne pouvait pas créer un grand mouvement pacifique; et Roland envenimait toutes les querelles des radotages de sa bonhomie fielleuse et apeurée. Cette lourde nuée de haines tourbillonnait, cachait à tous l'horizon. Pendant qu'ils se déchiraient, ils laissaient se préparer la guerre entre l'Angleterre et la France, c'est-à-dire une des plus grandes catastrophes de l'histoire universelle. Sans doute, plus d'un Conventionnel commençait à avoir conscience du péril, mais peu le voyaient distinctement, et plus rares encore, ceux qui osaient l'avouer. Je ne trouve guère à ce moment que les viriles paroles, trop amères, il est vrai, et désenchantées, d'un Conventionnel obscur, le représentant de la Creuse, Jean-François Baraïlon : dans une opinion imprimée du lundi 7 janvier, il annonçait le funeste et prochain élargissement de la guerre :

« La guerre est sans contredit le pire de tous les fléaux! Quelles en seront les suites? Le voici : ces champs si fertiles seront bientôt incultes, faute de bras : la durée de la disette qui nous tourmente, peut-être la famine, se prolongeront à l'infini.

« Faut-il vous représenter ensuite l'abolition des sciences et des arts, l'extinction de cette brillante jeunesse qui fait votre espoir, qui doit tirer du néant les générations futures auxquelles vous êtes redevables de tant de succès?

« Faut-il vous faire sentir enfin que la liberté publique risque d'être sacrifiée, qu'il peut même arriver un instant où il n'y aura plus de sûreté pour personne? Que de reproches ne mériterions-nous pas alors de la part de la postérité, envers laquelle nous avons contracté un si grand engagement?

« *Ceux qui, pour perdre la République, désirent la voir aux prises avec toute l'Europe, sont certainement à la veille de jouir.*

« *Je sais que nos politiques, à vue myope, se persuadent que les peuples sont surtout pour nous, parce que notre cause, assure-t-on, est la leur. Eh bien! c'est encore là un rêve, une chimère.*

« *L'amour de la liberté ne fera pas autant de prosélytes qu'on l'imagine. Les idées vraiment philosophiques, dont on l'accompagne, sont trop abstraites, conséquemment à la portée de trop peu de gens.*

« *D'ailleurs, tous n'attachent pas le même sens à ce mot « liberté »; chacun veut en jouir à sa manière; et tel peuple que, par cela même, nous traiterions de barbare, nous regarderait à son tour comme de vrais sauvages. Peu de gens voudront de la nôtre, je vous l'annonce, la suite vous le prouvera.*

« *Nous prétendons éclairer les nations, disons-nous; l'entreprise est belle, mais bien difficile. Les préjugés, hélas! se répandent comme le torrent et la vérité arrive toujours au pas de la tortue.*

« *Ne calculons donc que sur nos armées et sur nos finances, et sachons d'avance que nous rencontrerons les couteaux des Francofurtois et les faux des Niçards des montagnes.*

« *L'on compte sur le peuple anglais; mais son gouvernement, qui nous exècre, le maîtrise encore. La partie la plus éclairée est, à la vérité, pour nous; et c'est au plus le cent cinquantième du tout. Croit-on, de bonne foi, que les prêtres, les nobles qui alimentent nos émigrés, que la multitude qui a appris à nous détester dès son enfance, soient tout à coup devenus nos amis? Ce serait un grand prodige.*

« *Nos nombreuses victoires, nos rapides succès nous étourdissent sur l'avenir. Sans prévoir que la fortune est inconstante, que nous pouvons être accablés par le nombre, l'on ne s'en persuade pas moins qu'à notre voix toutes les nations vont embrasser notre système tyrannicide et changer la forme de leur gouvernement.*

« *Mais que l'on se désabuse : les hommes puissants y ont pourvu. Partout, l'on représente les Français comme des anthropophages qui se dévorent entre eux. Il est si facile d'en imposer aux ignorants, et les ignorants composent malheureusement la presque totalité du genre humain. C'est en vain que nous exaltons notre liberté; les gens de bien des autres États l'ont en horreur; il n'en est pas un seul qui ne préférât le séjour de Constantinople à celui de Paris. Tels sont cependant les effets de quelques erreurs de notre part, et de l'atrocité des méchants.*

« *Pourrions-nous désabuser les hommes trop crédules, leur faire entendre la vérité!*

« *Voulez-vous des preuves de ce que j'avance, en voici : Examinez ce petit nombre de déserteurs prussiens et autrichiens qui vous arrive malgré l'appât, très attrayant sans doute, que vous leur avez offert.*

« *Voyez les habitants de Porentruy formant un État distinct et très circonscrit à côté du vôtre.*

« *Considérez les différents partis qui se manifestent en Belgique, et leur tendance à former une république particulière.*

« *Écoutez les cris des Brabançons en faveur de leurs nobles et de leurs prêtres.*

« *Entendez enfin la ville de Francfort se pavaner, en face de la Convention, d'être libre et impériale.*

« *Certainement, il n'est pas un seul peuple mécontent de son gouvernement, et ils le sont tous, qui ne voulût être délivré, pas un qui ne désire notre secours, notre appui; et malgré cela, il ne s'en trouvera guère qui penseront comme nous.*

« *Tous aimeraient à profiter de nos travaux, de notre or, de notre sang, aucun ne voudrait partager nos dépenses, nos périls. Les Belges eux-mêmes,*

les Brabançons, je le prédis, nous embarrasseront, nous entraveront, nous nuiront même par la suite beaucoup plus qu'ils ne nous serviront.

« *Nous faisons donc, j'ai le courage de le dire lorsque tout le monde approuve ou se tait, une guerre de dupes. Nous nous affichons, en pure perte, les Don Quichotte du genre humain, et loin d'obtenir de la reconnaissance, nous ne multiplierons que les mécontents, les ingrats et nos ennemis.*

« *Convenons, malgré notre « pouvoir révolutionnaire »,* NOTRE FORFANTERIE GIGANTESQUE, *qu'il est tel despote dont nous aurions cependant besoin. Combien Sélim III, par exemple, ne nous servirait-il pas, s'il lui plaisait de faire l'utile diversion qu'il peut opérer ! Il tiendrait à la fois les deux cours impériales en échec...*

« *Pour la réussite de notre système, il faudrait que la presque totalité des humains ne se trouvât pas sous la férule des prêtres et des nobles, qu'elle entendît notre idiome, que les gouvernements ne corrompissent point les sources de l'instruction...* etc., etc. »

Oui, paroles amères et désenchantées, paroles excessives aussi et injustes. Car, à la fanfaronnade et à la forfanterie, il se mêlait certainement une large part de générosité; car ce n'est pas en vain que la Révolution a passionné dans le monde les plus hauts esprits et remué çà et là des portions dormantes des multitudes humaines. Ce prodigieux ébranlement, s'il n'a point réalisé partout la démocratie, lui a ouvert partout et préparé les voies de l'avenir. D'ailleurs, c'est pour ajourner indéfiniment le jugement du roi que Baraillon s'efforçait de faire peur à la Convention, et cet ajournement, qui n'eût pas mis un terme aux luttes fratricides des factions, aurait été une cause nouvelle de faiblesse. Mais quel malheur que les chefs de parti, Brissot, Robespierre, Danton, n'aient pu s'accorder pour mesurer les périls effroyables au devant desquels allait la Révolution !

Oui, il est vrai que la propagande universelle pour la liberté était parfois le déguisement de l'instinct criminel de domination. Oui, il est vrai que l'orgueil de Louis XIV était passé dans les veines du peuple souverain qui devait le transmettre à Napoléon. Oui, il est vrai que cet orgueil colossal suscitait des illusions colossales, et que la France révolutionnaire s'était promis des peuples un trop facile enthousiasme et un trop sympathique accueil. Oui, il est vrai qu'un gigantesque héroïsme était gâté par une « forfanterie gigantesque », et que la liberté était perdue si la France ne resserrait pas ses efforts, ne tendait point vers la paix. Mais les partis qui s'insultaient et se dévoraient avaient vraiment d'autres soucis.

Ainsi, c'est à une Angleterre hostile, comme à une Allemagne hostile, comme à une Suisse hostile que la Révolution va se heurter. Ce n'est point à dire que l'action de la Révolution sur l'Angleterre ait été vaine. Elle y souleva un moment de si hautes vagues que tous les pouvoirs établis prirent peur.

Le socialiste anglais Hyndman croit qu'il y eut là une crise décisive. Il croit que l'effort de réaction et de compression auquel Pitt se livra, dès la fin de 1792, et jusqu'à sa mort, a écrasé pour une longue suite de générations les germes les plus vigoureux de démocratie. Il croit que cette défaite de la Révolution continue à peser sur toute l'histoire anglaise, que si la démocratie n'y a pas abouti à des formes logiques, si le prolétariat n'a pas su s'y constituer un pouvoir politique distinct, c'est parce que les énergies admirables qui s'éveillèrent à la fin du XVIIIe siècle sous l'exemple de la Révolution française furent anéanties. Il me semble que Hyndman exagère les effets de cette crise. La démocratie ne fut pas éliminée d'Angleterre; mais elle comprit qu'elle ne s'y introduirait et ne s'y acclimaterait qu'en ménageant les habitudes du génie anglais, ses méthodes d'évolution et d'adaptation. Le magnifique mouvement chartiste prouve que les énergies de démocratie ne furent pas refoulées pour longtemps par Pitt et ses collaborateurs. Et l'extension lente, mais pour ainsi dire continue, du droit de suffrage a assuré, par des moyens conformes à la Constitution anglaise, la victoire des démocrates de 1792 et de 1793.

Ce qui me frappe au contraire, ce qui atteste que l'idée de démocratie suscitée par la Révolution française et mêlée par elle à la vie anglaise ne pouvait plus être retranchée de cette vie, c'est que même après la première série des mesures violentes de réaction prises par le ministère anglais à la fin de 1792 et au commencement de 1793, même après la déclaration de guerre, la question de la réforme parlementaire et du droit électoral se pose avec une ampleur qu'elle n'avait jamais eue jusque-là.

C'est en effet la revendication explicite du suffrage universel qui commence à se produire. Le 21 février, Smith lit une pétition signée de 2500 habitants de Nottingham où il est dit « qu'avec la Constitution actuelle en ce qui touche la représentation au Parlement, on amuse le pays avec le nom de représentation du peuple, alors que la chose n'est pas; que le droit d'élection a cessé d'appartenir au peuple, et que par là la confiance du peuple au Parlement est affaiblie, sinon détruite ». La pétition, par suite, prie la Chambre « de considérer le mode convenable d'effectuer une réforme dans le Parlement, et elle suggère, comme base d'un plan général de réformes que le droit électoral soit en proportion du nombre des adultes mâles dans le royaume ».

Fox se déclara tout à fait opposé au fond de la pétition, c'est-à-dire au suffrage universel : « La demande d'admettre tous les adultes au droit de vote me paraît aussi pleinement extravagante qu'à l'honorable gentleman »; mais il maintint que les pétitionnaires avaient le droit de formuler cette revendication. Pitt la fit écarter, sans débat, comme injurieuse pour la Chambre. 21 voix seulement contre 109 admirent la discussion.

Le 2 mai 1793, M. Duncombe donne lecture aux Communes, tout en faisant

les plus expresses réserves personnelles, d'une pétition d'habitants de Sheffield. Elle émanait de marchands et artisans (*tradesmen*). « Considérant que la Chambre des communes n'est pas dans le juste sens des mots que vos pétitionnaires sont obligés d'employer pour des raisons de forme « les Communes de la Grande-Bretagne assemblées en Parlement », puisqu'elles ne sont pas librement élues par la majorité du peuple entier (*by a majority of the whole people*), mais par une très petite portion de ce peuple, et que, à raison de la façon partiale dont ses membres sont envoyés au Parlement et de la longueur de la législature, ils ne sont pas les représentants réels, sincères et indépendants du peuple entier (*they are not the real, fair and independent representatives of the whole people of Great Britain*)... Vos pétitionnaires sont amis de la paix, de la liberté et de la justice. Ils sont, en général, des commerçants et des artisans (*tradesmen and artificers*), qui ne possèdent pas de tenure libre, et qui conséquemment n'ont point de suffrage pour le choix des membres du Parlement; mais quoiqu'ils ne soient pas des tenanciers libres, ils sont des hommes, et ils ne croient pas qu'on a agi correctement avec eux en les excluant du droit des citoyens. Leur enjeu vaut celui des « freeholders », et qu'il soit petit ou grand, peu importe; puisqu'ils payent le plein des taxes réclamées d'eux et qu'ils sont des membres paisibles et loyaux de la société, ils ne voient pas de raison pourquoi ils ne seraient point consultés sur les intérêts communs du pays commun. Ils croient que ce sont les hommes qui sont représentés, non la terre d'un tenancier libre ou la maison d'un marchand du bourg.

« Ce n'est pas surtout à cause des lourdes et fâcheuses taxes qui pèsent sur eux que vos pétitionnaires demandent une réforme des abus, qui sont trop notoires pour être niés par les hommes les plus prévenus : c'est au moins autant pour l'emploi qui est fait de cet argent que pour cet argent même. Ils aiment leur pays et ils veulent contribuer d'une partie de leur dernier shilling à le soutenir, s'ils sont assurés que chaque shilling est bien dépensé. Ils demandent donc la correction des abus puisqu'ils sont convaincus que de là dépendent la paix, le bonheur et la prospérité de leur pays. »

Comme pour la pétition de Nottingham, la majorité de la Chambre jugea que celle-ci était « indécente et irrespectueuse » et, malgré les efforts de Fox qui répéta « qu'il n'y avait pas dans le royaume d'ennemi plus constant et plus décidé de la représentation générale et universelle qu'il ne l'était lui-même », mais que le droit de pétition devait s'exercer très largement, la Chambre, par 29 voix contre 108, refusa de discuter la pétition de Sheffield.

Ainsi la démocratie pure, le suffrage universel n'avaient pas un seul défenseur à la Chambre des Communes. Et pourtant l'idée de suffrage universel était beaucoup plus présente, beaucoup plus active qu'avant la Révolution française.

Quand, le 2 mai, après le rejet de la pétition de Sheffield, Grey se leva

pour en lire une autre qui, conçue en termes mesurés, s'imposa à la Chambre, c'est en somme sur le suffrage universel que porta le débat. Non que le texte même de la pétition formulât une demande en ce sens. Elle se bornait à protester contre la répartition inégale des sièges entre les diverses corporations et collectivités qui déléguaient au Parlement, contre la trop longue durée des législatures et contre la corruption. Elle laissait la solution indéterminée, et l'on sait que les orateurs libéraux qui soutenaient la pétition étaient hostiles au suffrage universel. Malgré cela, c'est toujours en combattant les principes de la Révolution française, c'est en dénonçant les effets du suffrage universel en France, que Pitt et les orateurs de la majorité ministérielle repoussaient la pétition.

En vain Sheridan, Francis, Fox, Erskine, s'évertuaient-ils à exorciser le fantôme de la Révolution. En vain répétaient-ils : « Il ne s'agit pas de la France, mais de l'Angleterre. Il ne s'agit pas du suffrage universel, mais d'une prudente extension du droit de suffrage ». En vain essayaient-ils d'embarrasser Pitt en lui rappelant son projet de réforme parlementaire de 1785. Il répondait : « Un abîme s'est ouvert, l'abîme de la Révolution, l'abîme de la démocratie, le gouffre sans fond du suffrage universel où toute autorité disparaît ». En sorte que si le suffrage universel fournissait le prétexte souhaité d'écarter même une modeste réforme, il était là comme une obsession. A partir de ce jour il n'est plus une revendication théorique ou une thèse d'école : il est mêlé à la vie politique anglaise et il s'y réalisera progressivement.

De même que la grande agitation européenne provoquée par la France de la Révolution a suscité en Angleterre des conceptions politiques plus larges, de même elle y a donné aux problèmes économiques un tour nouveau. Marx a noté, dans le chapitre XXVIII du *Capital*, l'importance de cette motion de Whitbread sur le minimum des salaires dont j'ai parlé. Il dit : « Sur ces entrefaites, *les circonstances économiques* avaient subi une révolution si radicale qu'il se produisit un fait inouï dans la Chambre des Communes. Dans cette enceinte où depuis plus de quatre cents ans on ne cessait de fabriquer des lois pour fixer au mouvement des salaires le maximum qu'il ne devait en aucun cas dépasser, Whitbread vint proposer, en 1796, d'établir un minimum légal pour les ouvriers agricoles. » Tout en combattant la mesure, Pitt convint cependant que « les pauvres étaient dans une situation cruelle ».

Sans doute ce sont les « circonstances économiques », c'est la croissance de la grande industrie et du système manufacturier qui faisaient éclater le cadre rigide des salaires. Mais Marx néglige complètement (et c'est un vice essentiel de son œuvre) l'action des causes politiques. Visiblement, l'ébranlement démocratique de la Révolution française a contribué à renverser le point de vue. Encore en 1789, le Parlement d'Écosse décidait que les statuts d'Elisabeth étaient applicables aux salaires.

Comment Marx peut-il dire que, *sur ces entrefaites*, c'est-à-dire de 1789



TERRE DES ESCLAVES. TERRE DE LA LIBERTÉ.

Arrivé là, on ne recule pas.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

à 1796, les circonstances économiques ont assez changé, pour que de la légis-

lation du maximum des salaires on passât à des projets sur le minimum ? « Sur ces entrefaites », est un mot bien vague et bien peu scientifique pour dissimuler la Révolution française et l'action sociale de l'idée de démocratie; et l'ironie de Marx se fût exercée terriblement en toute autre occasion contre quiconque eût introduit la Révolution française sous ce pseudonyme : « sur ces entrefaites ». Il est malaisé pourtant d'oublier que ce même Whitbread qui proposa le minimum de salaire fut, en Angleterre, un des plus courageux défenseurs de la France et de la Révolution française, un des libéraux qui allaient le plus loin dans la voie de la réforme parlementaire et électorale.

Mais ce n'est pas seulement dans l'ampleur nouvelle donnée à la question de droit de suffrage, ce n'est pas seulement dans la direction nouvelle donnée à la législation des salaires que se marque l'action politique et sociale de la Révolution française sur l'esprit anglais. Elle éclate dans une œuvre admirable et hardie où l'extrême démocratie politique aboutit au socialisme communiste le plus original et le plus audacieux. C'est de l'œuvre de Godwin que je veux parler : « *Enquiry concerning Political Justice.* » Elle est si vaste, elle se rattache par tant de liens à toute la tradition de la pensée anglaise et de la pensée française, elle annonce et prépare par tant de germes tout le mouvement ultérieur de l'esprit anglais, notamment toute la pensée de Robert Owen, qu'il faudrait une longue étude pour en bien formuler le sens et en bien mesurer la valeur. Je ne puis noter que les points de contact les plus vifs de la pensée de Godwin et du mouvement révolutionnaire.

Que l'influence de la Révolution française sur son esprit et sur sa doctrine ait été grande, cela est hors de doute. Comment la Révolution n'aurait-elle pas retenti dans une œuvre écrite en 1792, et publiée à Londres le 7 janvier 1793, c'est-à-dire à un moment où toute l'Angleterre était comme frémissante des passions diverses ou contraires soulevées par la Révolution? Quand Godwin adressait à la Convention cet exemplaire de son livre que nous avons vu aux mains de Forster, il tenait à marquer lui-même tout ce que sa pensée devait à la France révolutionnaire. Aussi bien, dans sa préface même, dans la première, celle qui porte précisément la date du 7 janvier, il reconnaît lui-même explicitement ce lien, tout en réservant l'indépendance un peu hautaine de sa pensée. « Il peut être utile de décrire le progrès par lequel l'esprit de l'auteur a été conduit à ses sentiments présents. Ils ne sont pas la suggestion d'une soudaine effervescence de l'imagination. La recherche politique a tenu longtemps une grande place dans les préoccupations de l'écrivain : il y a maintenant douze ans qu'il est persuadé que la monarchie est une forme de gouvernement essentiellement corrompue. Il doit cette conviction aux écrits politiques de Swift et à la pratique des historiens latins.

« A peu près au même temps, il tira plus d'un stimulant additionnel

de certaines productions françaises sur la nature de l'homme, et qui tombèrent dans ses mains dans l'ordre suivant : *le Système de la Nature* (de d'Holbach), les œuvres de Rousseau et celles d'Helvetius. Longtemps avant qu'il projetât l'œuvre présente, son esprit était familier avec quelques-unes des spéculations qu'on y rencontre touchant la justice, la gratitude, les droits de l'homme, les promesses, les serments et l'omnipotence de l'opinion ; *l'utilité d'un gouvernement le plus simple possible* (c'est-à-dire de la démocratie sous la forme pure) *ne lui apparut qu'en conséquence des idées suggérées par la Révolution française. Il doit au même événement la détermination d'esprit qui a donné naissance au présent ouvrage.* »

Ainsi nous n'avons point affaire, si je puis dire, à un esprit momentané, et ce n'est pas le fugitif et noble reflet des vives flammes de la Révolution que nous allons surprendre dans le livre. La pensée de Godwin a de larges assises d'étude, de travail et de méditation. Il n'est pas à la merci des impressions passagères : et pas plus qu'il ne dérive toute sa pensée des sources révolutionnaires, pas plus qu'il ne s'est donné tout entier, par mode et engouement, à la Révolution, il n'est disposé à la renoncer quand la mode tourne et quand, en Angleterre, les colères s'élèvent :

« La période dans laquelle ce livre fait son apparition est singulière. Le peuple d'Angleterre a été excité assidûment à déclarer son loyalisme, et à noter comme dangereux tout homme qui n'est pas prêt à signer le Shiboleth de la Constitution. De l'argent a été rassemblé par souscription volontaire pour défrayer les dépenses de ceux qui poursuivent les hommes assez audacieux pour promulguer des opinions hérétiques et qui les accablent à la fois sous l'autorité du gouvernement et sous les ressentiments individuels. C'est un accident qu'on ne prévoyait pas quand l'ouvrage fut entrepris, et on ne supposera point qu'un tel accident peut produire la moindre altération dans la pensée d'un écrivain.

« Tout homme, si on en croit la rumeur publique, doit être poursuivi, qui fait appel au peuple par des journaux ou des pamphlets inconstitutionnels ; et on ajoute que des hommes doivent être punis, même pour quelques paroles irréfléchies qui leur auront échappé dans la chaleur de la conversation et des débats. Il faut savoir maintenant, si en sus de ces dangereuses entreprises sur notre liberté, un livre peut tomber sous le bras du pouvoir civil, lorsque, ayant comme objet explicite de détourner du tumulte et de la violence, il est par sa vraie nature un appel aux hommes d'étude et de réflexion. On verra si une tentative peut être faite pour supprimer l'activité de l'esprit et mettre un terme aux recherches de la science. En ce qui le concerne personnellement, l'auteur a une résolution très nette. Quelle que puisse être la conduite de ses compatriotes, ils ne seront point capables de troubler sa tranquillité. Le devoir auquel il se considère comme le plus lié, c'est d'aider au progrès de la vérité ; et s'il doit souffrir à cause de cela, c'est

une souffrance qui apporte avec elle sa consolation... C'est le propre de la vérité d'être sans crainte et de prouver à tout adversaire sa force victorieuse. »

C'est un beau et calme défi aux fureurs de la réaction anglaise. Mais, dans la passion de la vérité combattue, Godwin ne s'engage pas au delà de la ligne qu'il s'est tracée. C'est surtout aux maîtres de la pensée du XVIIIe siècle qu'il se rattache, à d'Holbach, à Helvétius, à Rousseau, et en outre à Locke. Or, quelles que soient les différences de conception de ces hommes, ils se rencontrent tous en un point : la puissance souveraine de l'éducation. Godwin est l'adversaire de toute doctrine d'innéité ; c'est le milieu qui forme l'homme; le prétendu libre arbitre est un leurre et, s'il existait, serait un péril, parce qu'il livrerait les individus humains au hasard de décisions arbitraires; les actions des hommes ont leur source dans leurs opinions, et leurs opinions sont l'effet des circonstances où ils vivent. De là une extraordinaire plasticité de la nature humaine, et l'espérance d'un progrès indéfini de l'humanité, puisqu'il suffira de créer un milieu politique et social toujours plus sain et plus harmonieux pour que toutes les facultés humaines se développent avec une puissance croissante et dans un ordre croissant.

De là aussi une conception égalitaire : car l'action de ce milieu pouvant s'exercer également sur tout homme, tout régime de caste et de privilège devient un non-sens : on peut raisonnablement attendre de tous les individus un développement sensiblement égal. En tout cas, il n'est pas possible de savoir d'avance en quel groupe d'hommes sont les germes les plus excellents : les hautes facultés intellectuelles et morales sont disséminées à travers la diversité infinie des conditions et des tempéraments, et il faut permettre à tous les hommes de grandir librement pour s'assurer qu'aucun germe d'intelligence et de vertu ne sera contrarié.

Voilà l'impulsion générale que Godwin a reçue du sensualisme anglais et du matérialisme français et qu'il transmettra à Robert Owen. Ce n'est donc pas la Révolution française qui a formé le fond premier des idées de Godwin, et, à dire vrai, l'influence de d'Holbach, d'Helvétius et, en général, du matérialisme français était moins forte sur l'ensemble des révolutionnaires français que sur Godwin lui-même. Mais la Révolution de France eut sur Godwin deux effets très précis, et qu'il a très nettement marqués lui-même.

D'abord, elle lui a manifesté la vertu de la démocratie. Il a compris que la simplicité du gouvernement démocratique pur (opposé aux combinaisons et aux complications des gouvernements mixtes) était le milieu le plus large et le plus sain à toutes les initiatives et activités individuelles. Il avait bien jusque-là considéré la monarchie comme un gouvernement corrompu, mais on devine qu'il se demandait si le gouvernement de tous

par tous était possible. Le magnifique optimisme révolutionnaire de la France, affirmant et réalisant la souveraineté nationale, lui donnant bientôt



Prophétie des honnêtes gens.

La Cause des Rois.

La Victoire terrassant les rebelles.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

sa forme logique et suprême, la forme républicaine, et constituant sur la base large et simple de la volonté populaire un gouvernement capable des plus fermes résistances, avait donné de l'audace à la pensée de Godwin; et rien

n'est plus glorieux pour la Révolution française que d'avoir ainsi dépassé par sa hardiesse la hardiesse des penseurs et d'avoir porté les esprits, sur l'aile robuste de l'action, au delà même de leur rêve.

En second lieu, quand Godwin ajoute qu'elle a déterminé en lui la volonté d'écrire et de publier ce livre, il convient que c'est d'elle qu'il tient la notion d'un devoir social. Il ne suffit plus au philosophe d'accumuler en silence les idées, il faut qu'il intervienne dans le mouvement de la pensée humaine, et qu'il contribue à former la conscience de tous. Mais cette intervention, c'est surtout, c'est presque exclusivement sous la forme de l'éducation qu'il la conçoit. En France, la Révolution est un combattant qui tranche les difficultés avec le glaive; pour Godwin, le progrès est un éducateur qui dénoue peu à peu les liens des esprits et prépare ainsi, doucement, l'évolution des institutions elles-mêmes.

Ce n'est point par prudence, ce n'est point par ménagement pour la réaction anglaise menaçante, c'est par respect pour la force souveraine de l'éducation que Godwin s'oppose à l'action soudaine et violente; il répugne aux méthodes de révolution. L'essentiel est de délier les esprits de l'aveugle soumission à l'autorité, de la déférence servile. « Le respect pour les supérieurs, quand ils ne sont supérieurs qu'en rang et en puissance, est ce qu'il y a de plus contraire à la raison. » Même le respect pour ceux qui sont supérieurs en sagesse et en science n'est raisonnable que dans de certaines limites.

Oui, quand il s'agit de fonctions spéciales exigeant un savoir spécial, comme la construction d'une maison ou l'éducation des enfants, il est sage à moi de m'en remettre à ceux qui ont une particulière compétence. Mais quand il s'agit de ces choses de justice politique qui tombent sous le sens commun de l'humanité, c'est un crime à moi de ne pas exercer mes facultés propres. Et quand tous les esprits seront éveillés et actifs, les gouvernements ne pourront durer contre le vouloir secret, mais efficace, des esprits. Ils seront minés, en quelque sorte, dans leurs fondements intellectuels et ils s'affaisseront sans qu'il soit besoin d'employer contre eux la violence, pas plus qu'il n'est nécessaire d'appliquer la pioche à une maison dont la base est ruinée.

« Il est assez connu maintenant que l'empire du gouvernement est fondé sur l'opinion; et ce n'est pas assez pour lui que nous nous refusions pour notre part à le renverser par la violence, il faut encore que l'opinion nous détermine à lui fournir un appui permanent.

« Aucun gouvernement ne peut subsister dans une nation, si les individus s'abstiennent purement et simplement d'une résistance tumultueuse, mais censurent au fond de leur cœur et méprisent l'institution gouvernementale. »

Aussi le plus pressant devoir est d'organiser en quelque sorte cette grève des esprits, cette retraite des consciences, se refusant à soutenir de leur

adhésion intérieure le privilège et la tyrannie. Il est plus sensé d'attendre cette sorte d'effondrement du pouvoir que de le provoquer par un coup de force aventureux. Si un homme veut opposer une résistance matérielle, il ne sait pas s'il sera suivi ; il ne sait pas si l'état d'un grand nombre d'esprits est concordant au sien ; il ignore si le même plan de reconstruction est adopté par les autres.

« Le chercheur spéculatif qui vit dans un État où les abus sont notoires et les plaintes fréquentes ne sait pas dans quelle mesure ce qu'il essaie d'ébaucher est manifeste à l'esprit de ses concitoyens. » Même si une majorité paraît se soulever contre ce régime, il n'est pas facile de savoir où elle tend. Peut-être n'est-elle irritée que par des causes superficielles, par la forme d'une taxe, et s'opposerait-elle bientôt à tout changement qui creuserait plus profondément que le grief. Si donc on a confiance en la force de la vérité, si l'on croit que le système d'égalité est vrai, il convient d'attendre qu'il ait peu à peu rallié les esprits. Visiblement, dans ces maximes générales, Godwin songe à la crise de l'Angleterre. Il entend crier par une partie du peuple : « Plus d'excise ! » Il constate l'agitation d'une partie de la nation : mais il ne sait pas quelle est la profondeur de ce mouvement, et c'est à une œuvre d'éducation qu'il croit nécessaire d'abord de se vouer.

« La grande cause de l'humanité, qui se plaide maintenant à la face de l'univers, a deux sortes d'ennemis, les amis de l'antiquité, et les amis de la nouveauté qui, impatients de tout délai, sont inclinés à interrompre violemment le calme, incessant, rapide et heureux progrès que la pensée et la réflexion font manifestement dans le monde. L'humanité serait heureuse si les personnes qui s'intéressent avec le plus de zèle à ces grandes questions voulaient limiter leur action à répandre, sous toutes les formes possibles, un esprit de recherche et à saisir toute occasion de pousser la masse des connaissances politiques et d'en étendre la communication. »

Oui, mais un pareil esprit d'attente, d'enquête prolongée et patiente est l'indice qu'il n'y a pas une suffisante poussée des forces sociales dans le sens d'une grande transformation ; il est certain que Godwin ne sent pas monter des profondeurs une revendication vigoureuse et nette. Il marque avec force les inconvénients et les périls des révolutions, mais il avertit nettement qu'il y aurait lâcheté et égoïsme à se détourner de l'œuvre du progrès humain, à répudier de grands et nécessaires changements sociaux parce que, très souvent, ils sont accompagnés de violences révolutionnaires. Les révolutions ont souvent une origine étroite et procèdent d'un idéal un peu court. Quand l'humanité a un but restreint et prochain, elle s'impatiente de tout obstacle, mais quand elle a un but élevé, vaste et lointain, quand elle sait que le progrès est infini et qu'après une transformation ou même une révolution la souffrance et les iniquités abonderaient encore, elle attend avec plus de patience des changements dont elle a d'avance mesuré les effets limités. Il y a

donc quelque étroitesse et quelque humilité de vue dans l'action révolutionnaire. De plus la révolution suscitée par l'horreur de la tyrannie devient souvent elle-même une tyrannie. Il n'y a pas de période plus redoutable pour la liberté. « Quand tout est en crise, on redoute même l'effet d'un mot, et toute libre communication de pensée, toute libre recherche de la science sont suspendues. » Et les effets des convulsions révolutionnaires se prolongent pendant plusieurs générations, les deux partis qui ont lutté par la force ne peuvent renoncer de longtemps à leur animosité réciproque. Presque toujours la révolution est sanglante ; et l'atteinte portée par des hommes à d'autres hommes est une des plus grandes tristesses de l'histoire.

« Hélas ! dit Godwin, avec un accent profond et un sens admirable de la dignité tout ensemble et de la souffrance humaines, la plupart des hommes qui vivent maintenant sont pauvres, leurs moyens de jouissance sont bien étriqués, et ce n'est guère que de nom qu'ils participent à la dignité d'homme. La mort est donc, en soi, le moindre des maux humains. Un tremblement de terre, qui parfois anéantit par centaines de mille des individus humains peut être déploré à cause de l'angoisse des survivants ; mais pour ceux qui sont détruits, l'événement, si on veut bien le juger avec sang-froid, n'a rien que de banal. Les lois de la nature, qui produisent ces catastrophes, peuvent être l'objet de recherches étendues ; mais les effets n'ont rien que de vulgaire. Le cas est tout à fait différent quand l'homme tombe sous les coups de l'homme. Alors d'innombrables passions mauvaises sont engendrées ; les auteurs et les témoins de ces meurtres deviennent durs, implacables et inhumains. Ceux qui perdent un ami par une catastrophe de cette sorte sont remplis d'indignation et de ressentiment. La défiance se propage de l'homme à l'homme, et les liens les plus chers de la société humaine sont dissous. Il est impossible d'imaginer un état plus défavorable à la culture de la justice et à la diffusion de la bienveillance. »

Je ne sais, mais sous le voile un peu ample et flottant de ces phrases générales, il me semble démêler le front sanglant des égorgeurs de septembre, le long et triste cortège de haines et de fureurs qui du 14 juillet au 5 octobre, du 10 août au 2 septembre, accompagnait la Révolution française en marche. Comme le grand communiste français Babeuf, le grand communiste anglais Godwin sent en lui l'humanité s'émouvoir aux violences des Révolutions, mais Babeuf, jeté dans la tourmente, essaiera à son tour de l'action violente pour sauver la liberté menacée, pour susciter la justice sociale. Godwin, au contraire, comme ceux que l'on appellera plus tard les socialistes utopistes, compte sur la seule force de la lumière pour transformer la société. Il semble considérer comme négligeable la résistance des égoïsmes, le volontaire aveuglement des privilégiés, ou du moins il croit que le progrès des connaissances générales amènera des changements gradués qui se réaliseront, sinon sans effort, du moins sans violence.

« La politique est une science (*Politic is a science*). Les traits généraux



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

de la nature de l'homme peuvent être compris, et un mode peut être déter-

miné qui, considéré en lui-même, est le mieux adapté à la condition de l'homme en société. Si ce plan (d'organisation) ne peut être appliqué partout et subitement, les modifications qui y peuvent être apportées selon les variations des circonstances, et les degrés où il peut être réalisé, sont aussi un objet de recherche scientifique.

« Il est évidemment de la nature de la science d'être progressive. Par ombien de stages a passé l'astronomie avant de recevoir le degré de perfection qui lui fut donné par Newton! Comme les balbutiements de la science de l'esprit étaient imparfaits avant qu'elle ait atteint la précision du siècle présent! La connaissance politique est, sans aucun doute, dans son enfance, et comme elle a affaire à la vie et à l'action, à mesure qu'elle deviendra plus vigoureuse, elle manifestera une influence plus constante et moins précaire sur la marche de la société humaine. C'est la loi historique de toutes les sciences de n'être d'abord connues que d'un petit nombre d'hommes avant de descendre dans les diverses classes et catégories de la communauté. »

Ainsi, il y aura une croissance parallèle de la science, de la politique et des progrès sociaux. Sans doute, les connaissances vagues qui, dans l'ordre politique, ont usurpé le nom de science, ne peuvent avoir aucune action. Mais il n'en est pas de même de la science politique exacte et précise qui va se constituant peu à peu.

D'ailleurs, « c'est un malentendu de supposer que, parce que nous n'avons pas de commotions populaires et de violences, la génération où nous vivons ne bénéficiera pas de l'amélioration de nos principes politiques ». Tout progrès de la pensée a son contre-coup nécessaire dans les institutions, et « c'est encore une méprise de supposer que le système de confiance en la seule raison est calculé pour ajourner la réforme fondamentale à des distances incommensurables. Il est dans la nature de toute science et de tout progrès d'être d'abord faible, et en quelque manière imperceptible en sa marche première. Ses débuts sont comme accidentels : peu y prennent garde, et la croissance en est obscure, et il en résulte qu'après une longue préparation, le progrès s'accélère soudain à un degré inattendu. »

Cette accélération, cette diffusion de tout progrès sont accrues aujourd'hui par l'imprimerie, qui multiplie indéfiniment les effets et les forces. Ainsi, Godwin estime que la méthode d'évolution qui s'impose à la fois au mouvement social et à la science, n'est pas une méthode d'ajournement, et que, par le bénéfice d'une sage et solide préparation, elle peut bientôt égaler en rapidité les effets de la méthode révolutionnaire. C'est un effort visible du grand penseur pour concilier la méthode de prudence, de préparation et « d'opportunisme », qui lui paraît convenir à toute l'humanité, mais particulièrement sans doute à la nation anglaise, avec l'impatience de réforme, de progrès profond et fondamental que la Révolution française avait déchaînée dans le monde. C'est une joie pour l'historien de noter les croisements de

courants, les combinaisons infinies des pensées et des forces. Mais Godwin ne veut pas que cette méthode de sagesse puisse être interprétée comme un lâche reniement du progrès humain, et des dures conditions que trop souvent y met l'histoire. L'expérience démontre que les révolutions ont été presque toujours accompagnées de circonstances pénibles. Elle démontre aussi que les révolutions ont été nécessaires au progrès humain.

« Après tout, on ne peut oublier que si révolution et violence ne sont pas en connexion nécessaire, la révolution et la violence ont été trop souvent contemporaines des grands changements du système social (*revolution and violence have too often been coeval with important changes of the social system*). Ce qui s'est si souvent produit dans le passé peut sans doute, à l'occasion, se reproduire dans l'avenir. Le devoir donc des véritables hommes politiques est de retarder les révolutions quand ils ne peuvent les empêcher. Il est raisonnable de croire que plus tard elles se produisent, et plus les vraies notions politiques sont comprises, moindres sont les inconvénients attachés à la revolution. *L'ami du bonheur humain doit essayer de prévenir la violence, mais ce serait la marque d'un tempérament faible et valetudinaire de détourner ses yeux avec dégoût des affaires humaines, et de ne pas contribuer de nos efforts et de notre attention à la félicité générale, parce que, peut-être, à la fin, la violence interviendra.* C'est notre devoir de tirer le meilleur parti possible des circonstances qui peuvent naître, et de ne pas nous retirer parce que la marche des choses ne s'accorde pas entièrement avec notre idée des convenances. Les hommes qui s'irritent contre la corruption et s'impatientent de l'injustice, et qui, par cet état d'esprit, favorisent les fauteurs de révolution, ont une noble excuse à leurs erreurs : c'est qu'elles sont l'excès d'un sentiment vertueux. »

Noble combinaison de prudence politique, de sagesse scientifique et de générosité humaine. Godwin se refuse à désavouer l'ardeur révolutionnaire de la France, tout en recommandant à l'Angleterre une autre méthode.

En dehors des raisons générales qu'il a deduites, Godwin a deux raisons particulières de ne pas aimer les révolutions. Il n'aime pas les gouvernements. Tout gouvernement lui paraît un mal, et on peut dire de lui qu'il est le premier grand theoricien « libertaire ». Il croit que dans une société mieux organisée et mieux éduquée, la force contraignante et le châtiment deviendront inutiles. C'est une libre et universelle entente qui assurera la marche de la société, et les gouvernements devenus inutiles s'évanouiront d'eux-mêmes parce que l'opinion, où est toute leur force, se sera peu à peu retirée d'eux.

« Tout gouvernement ne peut durer sans confiance, et cette confiance au gouvernement ne peut exister sans ignorance. Les vrais soutiens d'un gouvernement sont les faibles et les incultes, non les sages. A proportion que la faiblesse et l'ignorance diminueront, la base du gouvernement sera reduite.

C'est un événement qu'on ne doit pas considérer avec alarme. Une catastrophe de cet ordre serait la vraie « belle mort » du gouvernement. Si l'annihilation de l'aveugle confiance et de l'opinion implicite peut se produire un jour, il y aura nécessairement, à la place de ces erreurs usées, un libre concours de tous pour promouvoir le bien-être général (*an unforced concurrence of all in promoting the general welfare*). Mais, quelle que puisse être à cet égard la suite des événements et la future société politique, il est toujours bon de se rappeler que c'est là la caractéristique du gouvernement et la pierre de touche de l'institution. On peut douter à quelque degré que l'espèce humaine puisse jamais s'émanciper de l'état de sujétion et de tutelle où elle est; mais c'est là sa destinée, il peut être salutaire aux individus et profitable à l'ensemble de s'en souvenir. »

Ainsi, l'homme prudent et avisé qui ne croit qu'au progrès mesuré, aux évolutions continues, n'imagine point follement un brusque passage de l'état de servitude à l'état « d'anarchie », mais il croit qu'à mesure que la valeur individuelle des hommes et leur disposition à s'obliger librement les uns les autres grandiront, tout pouvoir de contrainte, c'est-à-dire tout gouvernement, tendra à s'affaiblir et à disparaître. Et si incertaine, si lointaine en tout cas que soit cette mort des gouvernements, c'est un noble idéal pour tout individu de régler sa vie de telle sorte que le gouvernement soit inutile. Mais, pendant les crises révolutionnaires, tous les ressorts de l'activité se tendent, toutes les forces de gouvernement se concentrent, qu'il s'agisse du gouvernement menacé ou du nouveau gouvernement révolutionnaire, et c'est une raison de plus à cet individualiste fier et hautain, qui ne conçoit la démocratie et le communisme même que comme le moyen suprême de développer les individus, pour écarter le plus possible toute hypothèse de révolution.

Il a aussi, et par un sentiment analogue, l'horreur et le dégoût des « associations politiques ». On sait avec quel mépris et quelle colère Fourier, quelques années après, parlera des clubs de la Révolution, et on se souvient que Lange opposait aux réunions orageuses des sections les sages et calmes associations de chefs de famille qui, dans son plan, devaient gérer les magasins communs d'approvisionnement. Tous ces grands constructeurs sociaux, épris d'un rêve de liberté vaste et de vaste harmonie, n'aiment guère les associations de combat, qui divisent la nation, lient les individus de la chaîne courte des partis et font obstacle à l'association générale. De même, Godwin leur reproche de prendre la partie pour le tout, de déchaîner l'esprit de contention et de dispute, de substituer les approbations ou les improbations de coterie aux jugements calmes et sains de la science, et de supprimer la libre communication des intelligences en groupant les hommes qui acceptent d'avance un même mot d'ordre et répètent les mêmes formules. Or, les Révolutions ont cet effet fâcheux de multiplier les associations politiques, les groupements de lutte.

Godwin est si épris du libre développement des individus, qu'il rejette comme oppressive la théorie du contrat social. Ce prétendu contrat est une chimère et, s'il existait, il serait un lien obscur et mystique pour la volonté. Ce qui est vrai, c'est qu'une décision de la communauté ne vaut que si elle est l'expression de la volonté générale. Tous les individus doivent donc participer à la délibération. Mais chacun n'est tenu envers la décision commune que par son adhésion individuelle. S'il n'y a pas unanimité, la minorité peut s'incliner par prudence, par sagesse, et pour ne pas briser le mécanisme des délibérations communes, mais elle reste juge des raisons qui la lient : elle n'est pas tenue par un contrat. Godwin maintient toujours éveillé dans l'individu, même quand il cède, le sentiment de son droit.

La monarchie et l'aristocratie, qui asservissent et qui exploitent, sont intolérables. Elles ne peuvent se soutenir que par le mensonge. La démocratie, au contraire, quels que puissent être ses vices et ses périls, a cet avantage immense de reposer sur la vérité, de faire appel à la vérité. Elle n'enveloppe pas le pouvoir d'obscurité et de mystère, elle proclame le droit de chaque individu vivant, elle oblige tout homme à faire prévaloir par la discussion sa pensée, et par là, elle est la forme de gouvernement la plus voisine de la science.

Mais c'est à la condition de ne pas s'arrêter à l'organisation politique, toujours superficielle et chaotique, de la société ; c'est à la condition de réaliser l'égalité véritable, l'égalité sociale qui seule donnera à tout homme des objets précis à étudier, des intérêts substantiels et clairs à administrer, et qui le sauvera ainsi du charlatanisme gouvernemental, aussi bien des fictions du parlementarisme que des mensonges grossiers de la monarchie et de l'aristocratie.

Cette préoccupation d'égalité sociale est constante chez Godwin. Toujours il constate l'écrasement des pauvres, des « basses classes », et la nécessité de les relever par une meilleure répartition des fruits du travail, par un changement complet dans le système de la propriété : le socialisme est le fond et le terme de son livre. Ce qu'il reproche le plus aux formes politiques d'inégalité et de privilège, c'est qu'elles recouvrent et protègent l'iniquité sociale.

« L'aristocratie est intimement unie à une extrême inégalité des possessions. Aucun homme ne peut être un membre utile de la société, à moins que ses talents ne soient employés d'une façon utile à l'avantage général. Dans toute société, le produit, c'est-à-dire les moyens de contribuer aux besoins et aux convenances de ses membres, est d'une quantité déterminée. Que peut-il y avoir de plus désirable et de plus juste que de voir ce produit lui-même réparti, selon quelque degré d'égalité, entre tous ? Quoi de plus injurieux que l'accumulation en un petit nombre de mains des superfluités et des moyens de luxe avec la suppression totale du bien-être, de la subsistance

simple mais large du grand nombre ? On peut calculer que le roi, même d'une monarchie limitée, reçoit comme salaire de son office un revenu équivalent au travail de cinquante mille hommes ! Et représentons-nous encore les parts faites à ses conseillers, à ses nobles, aux riches bourgeois qui veulent imiter la noblesse, à leurs enfants et alliés. Est-ce miracle qu'en de tels pays, les ordres inférieurs de la communauté soient épuisés sous un fardeau de misère et de fatigue immodérées *(penury and immoderate fatigue)* ? Quand nous voyons la richesse d'une province étalée sur la table d'un grand, pouvons-nous être surpris que ses voisins n'aient pas de pain pour apaiser le cri de la faim ?

« Et cette condition faite à des êtres humains peut-elle être considérée comme le suprême perfectionnement de la sagesse politique ? Il est impossible qu'en un semblable état les vertus éminentes ne soient pas extrêmement rares. Les hautes et les basses classes sont également corrompues par cette situation contraire à la nature. Mais pour laisser de côté en ce moment les hautes classes, quoi de plus évident que la tendance du besoin à contracter les facultés intellectuelles ? La situation que l'homme sage doit désirer pour lui-même et pour ceux auxquels il s'intéresse est une situation alternée de travail et de relâche, d'un travail qui n'épuise pas l'organisme, d'un repos qui ne dégénère pas en indolence. Ainsi l'industrie et l'activité sont en force, le corps est maintenu en santé, et l'esprit apte à la méditation et au progrès. Ce serait là la condition de toute l'espèce humaine si les objets de nos besoins étaient équitablement répartis. Peut-il y avoir un système plus digne de désapprobation que celui qui convertit les quatre-vingt-dix centièmes au moins des êtres humains en bêtes de somme, détruit tant de pensées, rend impossibles tant de vertus et extirpe tant de bonheur ? »

Et si l'on objecte à Godwin que l'argument est étranger au sujet de l'aristocratie, et qu'il porte contre la propriété elle-même, il en convient, mais il ajoute, avec ce sens pratique qui se combine en lui aux plus vastes et aux plus lointaines hardiesses, que le régime aristocratique aggrave l'inégalité.

« L'inégalité des conditions est l'inévitable conséquence de l'institution de la propriété. Oui, il est vrai que beaucoup d'inconvénients dérivent de la propriété même, sous la forme la plus simple où on peut la concevoir, mais ces inconvénients, si haut qu'on les évalue, sont fort aggravés par les opérations de l'aristocratie. L'aristocratie détourne de son cours naturel le fleuve de la richesse qui pourrait porter dans toutes les parties de la nation non le ravage, mais la fécondité et la joie ; l'aristocratie s'applique, avec un soin continu, à accumuler la richesse aux mains d'un petit nombre de personnes.

« En même temps qu'elle essaie de rendre difficile l'acquisition de la propriété personnelle, l'aristocratie a grandement accru cet appétit d'acquisition. Tous les hommes ont naturellement soif de distinction et de préémi-

nence, et leur désir n'est pas fixé sur la richesse comme sur le seul objet ; ils se passionnent aussi pour toute supériorité de tout genre, grâce, savoir, talent, sagesse, vertu. Et il n'apparaît point que ces derniers objets soient poursuivis par leurs fidèles avec moins de passion que la richesse l'est par ses adorateurs. La richesse serait beaucoup moins l'objet de la passion universelle si l'institution politique, plus que sa naturelle influence, ne faisait pas d'elle la route vers l'honneur et le respect.

« Il n'y a pas de méprise plus grave que celle des personnes, bien à leur aise et entourées de tout le confort de la vie qui s'écrient : « Nous trouvons « que les choses sont bien comme elles sont » et qui considèrent âprement tous les projets de réforme comme les romans de visionnaires et les « déclamations de ceux qui ne sont jamais contents ». Est-ce donc bien qu'une si grande part de la communauté soit maintenue dans une pénurie abjecte, rendue stupide par l'ignorance, et repoussante par les vices, perpétuée dans un état de nudité et de faim, aiguillonnée sans cesse à commettre des crimes, et victime des lois sans merci qu'ont faites les riches pour l'opprimer ? Est-ce sédition de rechercher si cet état de choses ne peut être remplacé par un meilleur ? Ou peut-il y avoir rien de plus déplaisant pour nous-mêmes que de nous écrier : « Tout est bien, » seulement parce que nous sommes à notre aise, sans égard à la misère, à la dégradation et au vice qui peuvent être en d'autres le produit de cet état mauvais ?

« C'est sans doute une pernicieuse erreur qui s'est glissée chez certains réformateurs et les conduit à s'abandonner sans cesse à l'acrimonie et à la colère, qui les dispose souvent à trop de complaisance pour des projets de correction et de violence. Mais si nous croyons que la douceur et un amour infini des hommes sont les instruments les plus efficaces du bien public, il ne suit pas de là que nous devons fermer nos yeux sur les calamités qui existent, ou cesser de tendre, d'une aspiration ardente, à leur suppression. »

L'accent est profond et sincère. Certes, il peut nous paraître que Godwin réduit trop ce qu'il appelle « l'influence naturelle » de la richesse. Il semble croire trop aisément qu'en brisant la forme aristocratique de la société on brisera par là même la puissance abusive de la richesse. Et pour nous, qui avons vu la richesse garder son action, son caractère de privilège, dans la démocratie, même républicaine, il y a là une sorte d'illusion un peu puérile.

Il ne faut pas oublier cependant que Godwin, en brisant toute la législation d'aristocratie, ouvrait les voies à l'avenir et au socialisme même. Il n'est pas un utopiste édifiant sur des nuées lointaines une cité chimérique. Il sait à quels obstacles immédiats et formidables se heurte, non seulement l'égalité parfaite, mais la tendance à l'égalité ; et c'est cette tendance qu'il veut, en quelque sorte, libérer. Aussi bien, quand il dit que c'est l'institution politique qui consacre la puissance de la richesse, ce mot a pour lui un sens très large ; il ne s'agit pas seulement de la forme gouvernementale ou du

système électoral, mais de l'ensemble des lois, y compris les lois dites civiles qui assurent à une classe le monopole de la propriété et de la puissance.

A propos des abus du système présent, par exemple à propos des trop larges pensions et émoluments que le gouvernement distribue aux fonctionnaires de tous ordres, c'est jusqu'au fond de l'iniquité sociale que va Godwin; c'est la racine de toute richesse, le travail surmené et exploité qu'il met à nu.

« Ces pensions et traitements sont pris sur le revenu public, sur les taxes imposées à la communauté. Peut-être n'a-t-on considéré que rarement la nature de l'impôt. Quelques personnes ont supposé que le superflu de la communauté pouvait être recueilli et mis à la disposition du pouvoir représentatif ou exécutif. Mais c'est une grosse erreur. Les superfluités du riche sont pour la plus grande part inaccessibles à la taxation : *Toute richesse, dans la société civilisée, est le produit de l'humaine industrie. Être riche, c'est essentiellement posséder une patente qui autorise un homme à disposer du produit de l'industrie d'un autre homme. La taxation par suite ne peut tomber sur le riche qu'en tant qu'elle a pour effet de diminuer son luxe. Mais cela ne se produit que dans un très petit nombre de cas et à un degré très faible. Son véritable effet est d'imposer un surcroît de travail à ceux que le travail a déjà plongés profondément dans l'ignorance, la dégradation et la misère. La partie dominante et gouvernante de la communauté est comme le lion qui chasse avec les animaux plus faibles. Le propriétaire du sol prend d'abord une part disproportionnée du produit, le capitaliste suit et se montre également vorace. Et pourtant on pourrait se passer de ces deux classes, sous la forme où elles apparaissent aujourd'hui, avec un autre mode de société. La taxation vient enfin et impose un nouveau fardeau à ceux qui sont déjà courbés jusqu'à terre. Quel est celui qui, appelé à choisir et ayant vraiment un esprit d'homme acceptera de recevoir de l'État, comme salaire, le morceau péniblement gagné qui, par l'impôt, a été arraché à la main du paysan?* »

Le capitaliste dont parle ici Godwin, c'est évidemment le grand fermier : c'est surtout sous la forme de la propriété terrienne et du capitalisme terrien que l'aristocratie des richesses lui apparaît : et par là il se rattache bien à une époque où malgré les progrès rapides de l'industrie et des manufactures, c'est encore la propriété terrienne qui apparaît, politiquement et économiquement, dominante. Mais Godwin connaît aussi le nouveau développement industriel et dans son plan de la société future il fait entrer un merveilleux progrès du machinisme.

Ce qui est tout à fait remarquable dans Godwin, c'est qu'on trouve réunies en lui les spéculations purement philosophiques et morales d'un Mably, les préoccupations pratiques d'un réformateur animé par l'exemple de la Révolution française, et les larges vues d'avenir, les grandes espérances



Le Zénith de la Gloire française. — Le Pinacle de la Liberté.

Image contre-révolutionnaire anglaise

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

d'évolution illimitée que suggère aux esprits le vaste renouvellement du monde.

Seule une longue et subtile analyse pourrait discerner tous ces éléments et en déterminer la proportion.

Il condamne à fond l'inégalité sociale : il proclame d'abord le droit égal de tous les hommes à toutes les jouissances de la vie. « Les êtres humains participent à une commune nature ; ce qui est utile et agréable à un homme serait utile et agréable à un autre homme. Il suit de là, sur les principes d'une égale et impartiale justice, que les biens du monde forment un fonds commun où un homme a des titres aussi valides qu'un autre homme de prendre ce dont il a besoin. Il apparaît, à cet égard, que tout homme a une sphère de droit dont la limite est marquée par la sphère égale du droit des autres hommes. J'ai droit aux moyens de subsistance : tout homme y a droit aussi ; j'ai droit à toute jouissance que je puis goûter sans nuire à moi-même et aux autres : tout autre homme y a, au même titre, un droit d'une égale étendue. »

Mais diverses sont, dans les sociétés compliquées d'aujourd'hui, les catégories de biens auxquelles l'homme peut prétendre. « Il en est quatre : il y a d'abord la subsistance ; il y a en second lieu les moyens de progrès intellectuel et moral ; il y a en troisième lieu les jouissances peu coûteuses (par exemple la vue de la nature, les voyages à pied) ; et enfin il y a les jouissances qui ne sont nullement nécessaires à une existence saine et vigoureuse, et qui ne peuvent être obtenues qu'avec beaucoup de travail et d'industrie :

« C'est cette classe de biens qui s'interpose surtout comme un obstacle sur la voie de l'égale répartition. »

Ainsi, c'est avec les produits de l'industrie un peu raffinée et les objets du luxe, c'est avec tout ce qui dépasse les besoins élémentaires d'une vie saine et simple, que commence l'inégalité, et il semble que Godwin est tenté de supprimer l'inégalité en invitant les hommes à retourner à la simplicité primitive.

« Nous verrons plus bas dans quelle mesure les articles de cette dernière catégorie peuvent être admis dans le pur mode d'existence sociale. Mais, dès maintenant, il faut noter l'infériorité de cette classe de besoins et d'objets sur ceux des catégories précédentes. Sans elle nous pouvons jouir, en une large mesure, d'activité, de contentement et de bonne humeur. Et comment ces superfluités sont-elles habituellement procurées ? C'est en réduisant une multitude d'hommes, en des points essentiels, et déplorablement, au-dessous du nécessaire, qu'un homme s'assure à lui-même le luxe le plus somptueux, mais, en soi, le plus insignifiant. Supposons que ce problème se pose nettement devant un homme, et qu'il dépende de sa décision immédiate, en renonçant à ce luxe, de donner à cinq cents êtres humains loisir, contentement, dignité consciente, et tout ce qui peut affiner et élargir l'intelligence humaine,

il est difficile de concevoir qu'il hésite. Mais, quoique cette question ne puisse se poser pour un individu, il se peut très bien que ce soit là la vraie solution, quand il s'agit de l'espèce. »

Ceci est d'autant plus raisonnable que le luxe ne serait point en lui-même un élément de plaisir, sans l'assaisonnement de la vanité, et qu'il ne paraît pas impossible de donner un objet plus haut à l'orgueil humain. Mais comment aller à l'égalité de fait, à l'égalité réelle, avec le système de propriété d'aujourd'hui? Godwin procède à une analyse profonde de la propriété : il la décompose en ses formes pour retenir celles qui sont des garanties de liberté, pour condamner celles qui sont des moyens d'oppression, et par cette analyse même, nous sommes avertis que ce n'est pas à une spéculation de philosophe moraliste que nous avons à faire, mais à l'effort de pensée d'un homme épris de réalité et qui cherche comment il pourra faire entrer dans les choses son idéal.

« Les hommes ne vivent que du produit du travail humain. Mais entre le moment où ils commencent à produire et le moment où ils peuvent consommer le produit, il y a un intervalle; et pendant ce temps, il faut qu'ils consomment : qui sera gardien, qui sera distributeur de la provision nécessaire? Voilà le problème de la propriété. »

Et l'on voit que Godwin ne distingue pas très nettement les provisions consommables qui alimentent les producteurs avant la réalisation du produit, et les moyens de production. Il commence bien pourtant à démêler que c'est la propriété des moyens de produire qui est l'essentiel de la propriété, puisque les produits consommables lui apparaissent surtout comme une provision permettant le travail.

« Il y a trois degrés de propriété.

« Le premier et le plus simple degré consiste dans mon droit permanent sur les choses qui, attribuées à moi, produisent une plus grande somme de bénéfice et de plaisir qu'attribuées à tout autre. » Évidemment Godwin pense ici à ce qui subsiste de vague propriété commune, primitive et élémentaire, dans les sociétés civilisées d'aujourd'hui, et qui est représentée, par exemple, par le droit de glanage et de pacage, par différents droits d'usage assurés à tout homme et dont l'exercice ne peut être réglé que par la loi de la plus haute utilité pour tous et pour chacun.

Il y a un second degré de propriété, où l'appropriation individuelle semble plus forte et plus précise :

« C'est le droit qu'a tout homme sur les produits de sa propre industrie, de son propre travail, même sur cette portion dont il ne peut faire usage lui-même. »

Attenter à cette propriété, c'est interdire, en fait, à un homme de produire tels et tels objets : c'est donc supprimer en lui le libre choix, la libre activité de l'entendement; c'est réduire la créature humaine à la condition la

plus vile. Il est bien vrai qu'ici le droit de propriété n'apparaît plus incontestable : il n'est pas démontré, en effet, que l'homme qui a produit tel objet est celui qui en fera le meilleur usage, qui en tirera, en somme, le plus de joie; il n'est pas démontré surtout que, dans les échanges auxquels va donner lieu la part des produits qu'il ne consomme pas lui-même, il se conduit avec sagesse et dans le plus grand intérêt commun. Mais si chaque individu intervenait pour régler l'emploi des produits créés par un autre individu, ce serait une « anarchie universelle ». Et si les hommes intervenaient collectivement, ce serait une contrainte infinie et un « esclavage universel ». Cette seconde forme de la propriété doit donc, même si elle n'est pas toujours pleinement justifiée, garder un libre jeu.

Mais il est un troisième degré de propriété, « celui qui excite le plus la vigilante attention des hommes dans les États civilisés de l'Europe », celui qui est l'objet des convoitises les plus passionnées et des efforts les plus hardis.

« *C'est le système, quelles qu'en soient d'ailleurs les formes particulières, qui donne à un homme la faculté de disposer des produits de l'industrie d'un autre homme. Il n'y a presque aucune espèce de richesse, de dépense ou de luxe existant dans une société civilisée, qui ne procède expressément du travail manuel, de l'habileté corporelle* (corporal industry) *des habitants du pays. Les productions spontanées de la terre sont peu de chose et ne contribuent que faiblement à la richesse, au luxe, à la splendeur. Tout homme peut calculer, à chaque verre de vin qu'il boit, à chaque ornement qu'il attache à sa personne, combien d'individus ont été condamnés à l'esclavage et à la sueur, à une incessante besogne, à une insuffisante nourriture, à un labeur sans trêve, à une déplorable ignorance et à une brutale insensibilité, pour qu'il ait ces objets de luxe. Les hommes s'en imposent étrangement à eux-mêmes lorsqu'ils parlent de la propriété qui leur est léguée par leurs ancêtres. La propriété est produite par le travail quotidien des hommes qui existent maintenant. Tout ce que leurs ancêtres ont légué aux possédants d'aujourd'hui, c'est une patente moisie qu'ils exhibent comme un titre à extorquer de leur prochain ce que leur prochain produit.* »

Le problème est posé en termes d'une netteté terrible; Marx lui-même n'a pas dit avec plus de force que c'est le travail, et le travail vivant, qui est le vrai créateur de toute richesse, et il faut se rappeler, si nous voulons comprendre la Révolution française dans toutes ses directions et dans toutes ses profondeurs, que, de l'aveu de Godwin lui-même, c'est l'ébranlement de la Révolution qui le décida à publier ces affirmations hardies, à donner corps à ces idées. Mais c'est la solution qui, pour Godwin, semble flottante. Les communistes d'aujourd'hui ne songent pas un instant à arrêter la production des objets de luxe, tout le travail délicat et puissant de l'industrie moderne. Ils veulent, au contraire, en transférant graduellement à la collectivité des tra-

vailleurs le capital de production, répandre peu à peu sur tous la richesse et l'éclat.

On se demande parfois, en lisant Godwin, s'il ne serait pas tenté d'arrêter tout ce mécanisme de production, tant ses effets présents sur la condition de la plupart des hommes lui apparaissent funestes. Il semble attiré, à certaines heures, par une sorte de simplicité primitive et de communisme pseudo-spartiate. Le travail a pris, dans les sociétés modernes, des formes si repoussantes, il est si iniquement exploité, que c'est le travail même que Godwin, en son âpre critique socialiste, semble vouloir éliminer (comme l'ont fait parfois d'ailleurs certains disciples authentiques ou prétendus du marxisme) :

« Ce qu'il y a de plus désirable, dit Godwin, pour la société humaine, c'est que la quantité de travail manuel, de labeur corporel, et particulièrement cette part de travail qui n'est pas le résultat d'un libre choix, mais qui est imposée à un homme par la nécessité de ses affaires, soit réduite dans les limites les plus étroites possibles. Qu'un homme puisse jouir d'un certain bien-être, même banal, si ce bien-être n'est pas accessible à un autre membre de la communauté, cela est mauvais, absolument parlant. Tous les raffinements du luxe, toutes les inventions qui tendent à donner emploi à un grand nombre de mains laborieuses (à une grande quantité de main-d'œuvre), sont directement opposés à la propagation du bonheur. Chaque taxe additionnelle imposée au pays, chaque nouveau canal ouvert aux dépenses des ressources publiques, à moins que cela ne soit compensé (ce qui est rarement le cas) par un retranchement équivalent sur le luxe des riches, sont autant d'ajouté à la masse générale d'ignorance, de besogne écrasante et de labeur. Le gentleman de campagne qui, en nivelant une éminence ou en introduisant une nappe d'eau dans son parc, trouve de l'ouvrage pour des centaines de pauvres industrieux, est ennemi, et non, comme on l'imagine communément, ami de l'espèce humaine. Supposons que, dans un pays, il y a maintenant dix fois plus d'industrie et de travail manuel qu'il y a trois siècles. Sauf pour ce qui est nécessaire à entretenir une population accrue, cette main-d'œuvre est dépensée pour les plus coûteuses fantaisies des riches. Bien peu est employé à accroître le bonheur et le bien-être des pauvres. C'est à peine s'ils subsistent aujourd'hui, et il faut bien qu'ils aient subsisté aux temps reculés dont je parle.

« Ceux qui, par fraude ou par force, ont usurpé le pouvoir d'acheter et de vendre le travail de la grande masse de la communauté, sont assez disposés à prendre soin que cette masse ne puisse jamais faire plus que subsister. Un objet d'industrie ajouté ou retranché au stock général produit une différence momentanée, mais les choses retournent vite à leur état antérieur.

« *Si chaque travailleur de la Grande-Bretagne pouvait et voulait aujourd'hui doubler la quantité de son travail, il pourrait, pour un temps court, tirer quelque avantage de la masse accrue des commodités produites. Mais les riches*

découvriront vite le moyen de monopoliser les produits nouveaux, comme ils ont fait les anciens. Une petite partie seulement consistera en produits essentiels à la subsistance de l'homme, ou sera distribuée équitablement à la communauté. Tout ce qui est objet de luxe et superfluité viendra accroître les jouissances des riches, et peut-être, en réduisant le prix des objets de luxe, augmentera le nombre de ceux auxquels ces jouissances sont accessibles. Mais [illegible] la grande masse de la communauté. Les membres [illegible] ne donnent pas à leurs inférieurs un salaire plus élevé pour vingt heures de travail, je suppose, qu'ils ne faisaient pour dix. »

Ne dirait-on pas une des pages les plus âpres du *Capital* où Marx montre l'effroyable exploitation du travail et l'avidité du capitalisme anglais buvant tout l'effet utile du labeur ouvrier ? Il semble même, au dernier trait, que Godwin a voulu noter, sous forme d'hypothèse, l'incessant effort du capital pour allonger le plus possible la durée du travail. Qu'on ne se hâte donc pas de dire que Godwin, par cette proscription au moins apparente du luxe, ne fait que répéter les lieux communs des moralistes et des sermonnaires, ou qu'il retombe dans le communisme élémentaire, rétrospectif et chimérique de plusieurs écrivains français du XVIIIe siècle, car, d'abord, cela est d'un autre accent.

Il y a vraiment, sous ces couleurs sombres, l'expérience de la vie sociale anglaise : c'est elle, avec ses dures et implacables transformations, qui est comme le fond noir de cette cruelle peinture. Il semble, il est vrai, que Godwin, en haine des formes nouvelles d'oppression que la croissance du luxe et de l'industrie a déchaînées, veuille rayer les trois derniers siècles de l'histoire anglaise, revenir au XVe siècle, à cette période précapitaliste qui précéda aussi la brutale concentration de la propriété terrienne. Mais ne semble-t-il point aussi parfois, que comme Marx, quand il nous décrit la douloureuse et violente genèse du capitalisme, il déplore que l'humanité ne se soit pas arrêtée au stade antérieur? Et pourtant il sait bien qu'il est impossible d'enchaîner le mouvement de l'histoire, et que ce serait funeste, puisque le capitalisme est la condition du socialisme. Godwin, avec un sens évidemment moins net de l'éternelle et nécessaire évolution, ne se retourne point, lui non plus, vers le passé. Qu'on se rappelle d'ailleurs qu'au moment même où il paraît condamner la production des objets de luxe, il se demande *dans quelle mesure* ils pourront trouver place dans une société plus simple, et c'est un jour ouvert sur l'avenir. Ce qui le distingue d'ailleurs et de Mably et de Rousseau et d'Helvetius, c'est que pour ceux-ci l'égalité primitive est à jamais disparue, que l'humanité peut regretter ce paradis de la communauté, mais que, surchargée de besoins, de vices et de complications, elle ne le retrouvera plus. Godwin, au contraire, a la ferme espérance que l'égalité de fait est possible. Ce qui, pour nos moralistes sociaux, est un reflet de

l'innocence première attardé au contraire, est pour Godwin une promesse d'avenir, une lueur d'aurore qui commence à percer à l'orient. Et après avoir affirmé le droit égal de tous les hommes, après avoir analysé les formes diverses de propriété qui s'adaptent à ce droit ou qui le nient, après avoir dénoncé comme la plus odieuse exploitation de la masse par une minorité audacieuse ou rusée, cette forme de la propriété qui permet à un homme de s'approprier les produits du travail d'un autre homme, il se demande comment cet ordre inique pourra disparaître, comment l'égalité sociale et la justice pourront se réaliser. Ce n'est pas comme un souvenir magique du passé qu'il caresse du regard : c'est un programme d'avenir qu'il cherche, dès maintenant, à appliquer. Et comment aurait-il pu se jouer en des rêves futiles, comment aurait-il pu séparer la pensée de l'action et faire de l'idéal je ne sais quel pâle fantôme des premiers temps de l'humanité, à l'heure même où dans la Révolution française et par elle l'homme espérait, agissait, créait ?

La Révolution, à sa fournaise ardente, refondait la société humaine, elle refondait presque l'esprit humain. Comment Godwin n'eût-il pas songé à proposer, si je puis dire, à tout ce métal en fusion, le moule d'égalité et de justice que, longuement et en silence, son esprit avait construit ? C'est pour cela qu'il se hâte d'écrire son livre : c'est pour cela qu'il l'adresse à la Convention.

Oh ! certes, nous le savons déjà, ce n'est pas de la violence, ce n'est pas de la brutalité révolutionnaire qu'il attend la réalisation de ses idées : c'est seulement d'une transformation des esprits et des mœurs. Tant que cette rénovation intellectuelle et morale ne sera pas accomplie, la propriété doit être respectée.

« Il n'y aurait que misère et absurdité dans un système qui permettrait à tout homme de se saisir de ce qu'il désire. Si, par une institution positive, la propriété était égalisée, sans un changement contemporain dans les dispositions et les sentiments des hommes, elle redeviendrait inégale le lendemain. Les mêmes maux croîtraient de nouveau rapidement, et nous n'aurions rien gagné à une tentative qui, en violant les habitudes et les inclinations de plusieurs hommes, en aurait rendu misérables des milliers. Ce serait un régime de contrainte et de perpétuel châtiment, si le gouvernement devait prendre en main la gestion du tout et distribuer à chacun le pain quotidien. Il est permis de supposer que des lois agraires, ou d'autres du même genre, qui ont été imaginées pour abattre l'esprit d'accumulation, méritent d'être regardées comme des remèdes plus pernicieux que le mal qu'elles sont destinées à guérir. »

Il ne faut, dans la distribution de la richesse, aucune contrainte, ou individuelle, ou collective. Les hommes viendront d'eux-mêmes à « estimer la richesse à sa vraie valeur, et à regarder l'accumulation et le monopole comme

les sceaux du malheur, de l'injustice et du déshonneur »; mais comment serait-il possible de les en détourner par la force?

« Si un individu, par l'effet d'une plus grande ingéniosité ou d'une plus infatigable industrie, obtient une plus grande proportion des nécessités ou des agréments de la vie que son prochain, et, les ayant obtenus, décide de les convertir en moyens d'inégalité permanente, cette conduite n'est pas telle qu'on puisse entreprendre justement et sagement de la réprimer par des voies de coercition. Si, l'inégalité étant ainsi introduite, les membres plus pauvres de la communauté sont, ou assez dépravés pour vouloir, ou dans une situation assez malheureuse pour devoir se faire eux-mêmes les serviteurs salariés, les ouvriers d'un homme plus riche, cela non plus n'est probablement pas un mal qui puisse être corrigé par l'intervention du gouvernement. Mais, quand nous sommes parvenus à ce point, il devient difficile de mettre des bornes à la croissance de l'accumulation chez un homme, de la pauvreté et de l'infortune chez un autre. »

Et non seulement Godwin constate l'impossibilité d'arrêter par la loi cette évolution capitaliste qu'il déplore; non seulement elle lui apparaît comme un fait profond qui, procédant de la liberté humaine égarée, ne peut être aboli que par la liberté humaine éclairée et redressée : mais il se refuse à troubler ce mouvement. Un moment il se demande s'il ne serait pas possible de le modérer en supprimant les lois qui garantissent l'héritage et la liberté de tester :

« Que devons-nous penser, dit-il, de la protection donnée à l'héritage et aux libéralités testamentaires? Il n'y a aucun mérite, dans le fait d'être né le fils d'un riche, plutôt que le fils d'un pauvre, qui puisse nous autoriser à appeler tel homme à l'abondance et à condamner tel autre à une invincible détresse. Sûrement, nous avons le droit de nous écrier que c'est assez de maintenir des hommes dans leur usurpation (car n'oublions jamais que la propriété accumulée est usurpation) durant leur vie. C'est par la plus extravagante fiction que l'on étend encore l'empire du propriétaire au delà même de son existence naturelle, et qu'on lui donne le droit de disposer des événements, quand lui-même n'est plus dans le monde. »

Mais Godwin, soucieux de ne pas affaiblir le ressort de l'activité individuelle et de ne pas lier la volonté des hommes, même quand elle s'égare, résiste à l'idée d'abolir l'héritage.

« Les arguments, dit-il, qui peuvent être apportés en faveur de la protection accordée à l'héritage et aux donations testamentaires, sont plus forts qu'on ne l'imaginerait d'emblée. Nous avons essayé de montrer que les hommes doivent être protégés dans la disposition de la propriété qu'ils ont personnellement acquise : soit qu'ils la dépensent pour les objets dont ils ont besoin, ou pour les objets de luxe qui flattent leur pensée; soit qu'ils la transfèrent à d'autres hommes dans la proportion que dicte la justice ou que

leur suggère leur jugement erroné. Essayer de leur enlever des mains cette libre disposition, à la période de leur décès, serait une tentative manquée et pernicieuse. Si nous les empêchons de donner sous la forme ouverte et explicite d'un legs, nous ne les empêcherons pas de transférer leurs biens avant leur mort, et nous ouvrons la porte à des vexations et à des litiges perpétuels. La plupart des personnes sont naturellement inclinées à donner



La Querelle des Brigands.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

leurs biens, après décès, à leurs enfants; lorsque donc elles n'ont pas exprimé leurs sentiments à cet égard, il est raisonnable de présumer ce qu'elles auraient fait, et lorsque la communauté dispose ainsi (au profit des enfants) de la propriété, c'est l'intervention la plus douce et la plus justifiable. Et lorsque le testateur a exprimé une partialité capricieuse, cette injustice doit, le plus souvent, être protégée, car on ne pourrait l'empêcher sans s'exposer à des injustices plus grandes. »

Godwin se borne donc à demander que les privilèges d'ordre féodal et aristocratique, qui aggravent le privilège de propriété, soient supprimés

« Quoiqu'il puisse être vrai que l'héritage et le privilège de tester sont les conséquences nécessaires du système de propriété, dans une communauté dont les membres sont enveloppés de préjugés et d'ignorance, il n'est pas difficile de trouver des cas, dans tous les pays policés de l'Europe, où l'institution civile, au lieu de garantir seulement, dans les inégalités d'accumulation, ce qui ne peut être prudemment enlevé, s'est appliquée elle-même, et de parti pris, à rendre ces inégalités plus grandes et plus oppressives. C'est, par exemple, le système féodal, le système des rangs, des droits seigneuriaux, des amendes, des corvées de transport, des substitutions (*entails*); c'est la distinction dans la propriété foncière en franche tenure (*freehold*), tenure enregistrée (*copyhold*), et seigneurie (*manor*). Nous reconnaissons là la politique des hommes qui, s'étant créé une supériorité par les moyens que nous avons indiqués, en ont abusé pour monopoliser tout ce que leur rapacité peut saisir, en opposition avec l'intérêt général. »

Godwin ne veut procéder qu'avec ménagement à la suppression du système féodal, et ici encore le grand « utopiste » révèle un sens très net de l'histoire et de l'évolution.

« Il existe souvent, dans une communauté, des abus qui, quoiqu'ils ne soient à l'origine qu'une sorte d'excroissance, se sont à la longue tellement incorporés aux principes de la vie sociale, qu'ils ne peuvent être soudainement arrachés sans qu'on s'expose aux plus redoutables calamités. Les droits féodaux et les privilèges du rang n'ont, considérés en eux-mêmes, aucune légitimité. *Les inégalités de propriété constituent peut-être un état par lequel il était nécessaire que nous passions, et qui a été l'excitant originaire au développement des facultés de l'esprit humain.* Mais il serait difficile de montrer que la féodalité et l'aristocratie ont produit un excédent de bien. Oui, et pourtant, si elles étaient soudainement et instantanément abolies, deux maux suivraient nécessairement. D'abord, la réduction abrupte de milliers d'hommes à une condition qui est l'inverse de celle à laquelle ils ont été accoutumés jusqu'ici, qui est peut-être la plus favorable au bonheur humain et au mérite humain, mais dont l'habitude les a rendus entièrement incapables, serait une source continuelle de tristesse et de souffrance. On peut douter que la plus juste cause de réforme demande qu'en son nom nous condamnions des classes entières d'hommes à l'infortune. En second lieu, toute tentative brusque pour abolir des pratiques dont l'introduction ne peut en aucune façon se légitimer, serait interprétée comme une attaque à la société elle-même et accompagnée de convulsions redoutables et de pronostics sombres. »

Ainsi, c'est avec les révolutionnaires modérés de France, avec ceux qui s'appliquaient le plus à maintenir une indemnité aux droits féodaux supprimés, que Godwin aurait été d'accord. Quel contraste, semble-t-il, entre la hardiesse des principes, qui sont la négation même de toute propriété exploi-

teuse, et la modération, on peut dire la modicité des conclusions immédiates! Il y a parfois, en ce grand penseur révolutionnaire qui conçoit une autre constitution du monde social et qui va bien au delà des Montagnards les plus audacieux et des Jacobins les plus frénétiques, comme une nuance de modérantisme et presque d'esprit feuillant. Mais c'est ce contraste même qui donne aux spéculations hardies de Godwin toute leur valeur et tout leur sens. Il apparaît, précisément à son souci de ménager les transitions, qu'il n'est ni un chimérique, ni un fantaisiste. S'il était un romancier social, s'il se bornait à convertir en un vague idéal le vague regret d'une prétendue félicité primitive, ou s'il écrivait, lui aussi, à la mode de Mercier, son *Paris en l'an 2000*, que lui importeraient les obstacles? Pourquoi se préoccuperait-il de heurter le moins possible, dans la plus grande et la plus profonde des transformations, les intérêts et les habitudes? Mais il prend sa propre pensée au sérieux; il veut vraiment, réellement, conduire la société humaine en mouvement à une forme nouvelle, d'où la propriété accapareuse et exploiteuse aura disparu; il sait qu'il n'y peut arriver que par étapes, et il s'intéresse aux progrès prochains, quelque disproportionnés qu'ils paraissent à son suprême idéal, parce qu'ils y acheminent, parce que tout au moins ils ouvrent les voies.

C'est cet accent de sérieux, c'est cette couleur de réalité qui fait, à mes yeux, la valeur exceptionnelle de l'œuvre de Godwin. Son plan d'égalité sociale n'est pas une chimère abstraite : il s'assouplit et s'adapte au prodigieux mouvement que la Révolution française développe. Et dans la prudence, dans « l'opportunisme » de son programme immédiat, Godwin n'oublie pas un instant la haute lumière de justice, la grande idée d'égalité vers laquelle il se dirige.

Ah! comme il a hâte de fonder enfin la société nouvelle, et de débarrasser l'humanité de toutes les tares que lui inocule le système de la propriété privilégiée! Le premier effet, la première tare, c'est l'esprit de servitude. Intrigue servile des courtisans à la cour, intrigue servile du pauvre auprès du riche dont il attend un bienfait; abjection des valets devant le maître opulent dont ils devancent les caprices, dont ils flattent les manies; servilité mielleuse du marchand avec sa clientèle; servilité du candidat dans les élections populaires : partout des hommes pliés.

Et partout aussi, le spectacle et l'étalage de l'injustice, la richesse étant devenue la seule mesure de toute valeur et tout mérite vrai étant ravalé par elle. De là, un endurcissement égoïste des hommes à l'iniquité familière; de là, l'âpre convoitise de tous, parce que tous veulent se procurer la valeur fausse, mais souveraine, qui prime ou annihile toutes les autres.

Et encore, un troisième effet funeste du système actuel de propriété, c'est qu'il est niveleur : oui, il nivelle la nature humaine, il l'uniformise et l'abaisse. En rendant difficile et presque impossible la [illegible] sociale des valeurs

qui ne sont pas la fortune, il détourne les hommes de déployer leurs facultés dans les sens les plus variés ; il ne leur assigne qu'un but, il ne leur ouvre qu'une voie ; et tandis que des sommets multiples auraient pu surgir du multiple effort humain, il n'y a là qu'une hauteur informe, disgracieuse et colossale, celle que forme la richesse accumulée, amas pesant qui barre l'horizon.

« L'esprit d'oppression, l'esprit de servilité, l'esprit de fraude, voilà les fruits immédiats du système actuel de propriété. »

Et il a si bien faussé et aveuglé les esprits que les hommes l'acceptent comme la forme du droit, qu'ils se plaignent d'inégalités et d'injustices superficielles, et ne songent pas à mettre en cause l'inégalité essentielle, l'injustice fondamentale.

« *Rien*, dit Godwin, ***n'a excité une désapprobation** plus marquée que les pensions et la corruption à prix d'argent qui font que des centaines d'individus sont récompensés non pour servir le public, mais pour le trahir, et que les gains si rudes du travail sont employés à engraisser les serviles adhérents du despotisme*. MAIS LE ROLE DES RENTES DES TERRES D'ANGLETERRE EST UNE LISTE DE PENSIONS BIEN PLUS FORMIDABLE QUE CE QUI EST SUPPOSÉ ÊTRE EMPLOYÉ A OBTENIR DES MAJORITÉS MINISTÉRIELLES. TOUS LES RICHES, ET SPÉCIALEMENT LES RICHES HERÉDITAIRES, DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME LES SALARIÉS D'UNE SINÉCURE, DONT LES OUVRIERS ET LES MANUFACTURIERS FOURNISSENT LES ÉMOLUMENTS, ET DONT LES PUISSANTS DÉPENSENT LE REVENU DANS LE LUXE ET LA PARESSE. »

Observez, en passant, que, quoique Godwin signale le mal de la propriété accapareuse dans toute l'étendue de l'activité sociale, aussi bien industrielle qu'agricole, c'est surtout encore sous la forme foncière que le privilège de propriété lui apparaît le plus odieux. Il oppose les « manufacturiers » en même temps que les ouvriers, aux landlords ; c'est qu'une grande partie de l'industrie anglaise était exercée encore par des artisans, par de modestes bourgeois qui fournissaient, comme ces pauvres industriels de Nottingham et de Sheffield, dont j'ai cité la pétition, une grande quantité de travail. Mais surtout, en soulignant ce remarquable passage, j'ai voulu saisir sur le vif le procédé de Godwin : il rattache aux revendications déjà populaires et acceptées les revendications plus hardies de son propre système : il s'applique à montrer dans sa grande affirmation d'égalité sociale la suite logique, le complément nécessaire des trop timides projets de réforme qui sont déjà accueillis par l'opinion ; et il insère ainsi son idée dans le mouvement général. Oui, vous avez bien raison, ô hommes, de vous plaindre de ces listes de pension qui dévorent, au profit de quelques oisifs, une large part du produit de votre travail. Mais la rente foncière, la rente de cette grande propriété anglaise qui entretient le luxe d'une aristocratie paresseuse et dépensière, n'est-ce pas une liste de pensions formidable ? La propriété n'est-elle pas la sinécure par excellence, l'office de parade et d'exploitation ? Ainsi, par des analogies audacieuses, Godwin élargissait en une révolution sociale de propriété, le mouvement de protestation ou de ré-

forme qui s'ébauchait partout dans le monde. Ainsi, sur l'arbre de la liberté et de la démocratie planté par la Révolution, il greffait le socialisme égalitaire. Et comment cette splendide bouture ne prendrait-elle pas sur l'arbre révolutionnaire plein de vie et de sève montante?

Godwin avait la conscience claire de ce qui le séparait de ses prédécesseurs, de ceux qui, avant lui, proposèrent aux hommes des systèmes d'égalité. Dans une curieuse note, où il donne ses références, les exemples et les autorités dont il se réclame, je vois bien qu'il parle de Sparte, de Crète, du Pérou et du Paraguay, et il peut sembler qu'il y a quelque enfantillage à rapprocher ces formes diverses de communisme vrai ou supposé, de ce que serait le communisme du monde moderne européen. Mais ce ne sont là à ses yeux que des indications, « des autorités pratiques », qui établissent qu'en fait il n'est pas impossible d'échapper au système de la propriété. Ce ne sont pas des modèles et, visiblement, la réglementation autoritaire du Pérou et du Paraguay est tout à fait contraire au communisme individualiste et libertaire de Godwin.

Je vois bien aussi qu'il se réfère à la *République* de Platon ; mais il se hâte d'ajouter :

« Il serait frivole d'objecter que les systèmes de Platon et autres sont pleins d'imperfections. Cela fortifie plutôt leur autorité, puisque l'évidence de la vérité qu'ils affirmaient était si grande qu'elle gardait ses prises sur leur intelligence, quoiqu'ils ne connûssent pas encore le moyen d'écarter les difficultés qui y étaient attachées. »

Sans aucun doute, Godwin entrevoit bien le moyen d'écarter ces difficultés ; et ce moyen souverain, c'est la puissance d'éducation, de vérité et de sincérité que contient la démocratie absolue. Mais quelle phrase significative sur Mably :

« Mably, dans le livre de *la Législation*, a expliqué largement les avantages de l'égalité, *et ensuite, il a abandonné le sujet, de désespoir, dans l'opinion que la dépravation humaine était incorrigible.* »

Ce sujet, Godwin le reprend, et il ne désespère pas. Le vieux monde où vivait Mably s'est si soudainement écroulé, tant de vices anciens ont été déracinés, tant de vertus nouvelles ont apparu, un peuple tout entier s'est montré capable de tant de fermeté et de virile indépendance qu'il n'est plus raisonnable de douter et d'assigner des limites au progrès de la race humaine. Ainsi le souffle puissant de la Révolution soulevait la grande espérance socialiste. Ainsi, le système de l'égalité prétendait, dans le vaste mouvement du monde, à une croissante réalité. Et Godwin, en une formule magistrale, concluait :

« L'égalité des conditions ou, en d'autres termes, une égale admission de tous aux moyens de perfectionnement et de joie, c'est la loi que la voix de la justice impose rigoureusement à l'humanité. *Tous les autres changements*

dans la société ne sont bons que s'ils sont des fragments de cet état idéal et des degrés pour y atteindre. »

La Révolution française, devenue en quelque façon la Révolution européenne, apparaissait à Godwin comme un fragment et comme un degré.

Et quelle objection peut-on faire à ce système d'égalité? Peut-on lui opposer la fragilité de la nature humaine?

Mais si elle est avide de prééminence et de distinction, c'est vers d'autres supériorités que la supériorité de richesse que peut se porter son désir.

Dira-t-on que cet état est absolument contraire à toutes les tendances présentes des hommes, et que, même réalisé un moment, il ne durerait pas?

« Sans doute, il est très éloigné de tous les modes de penser et d'agir qui prévalent aujourd'hui. Une longue période de temps doit probablement s'écouler avant qu'il puisse être entièrement réalisé. Mais s'il est conforme aux lois de la raison, il aura des chances toujours plus grandes de se réaliser à mesure que la raison se développera : et le progrès de la raison est illimité... Oui, si le privilège de propriété était détruit par la force, ou même s'il était renoncé par la minorité privilégiée avant que l'humanité elle-même fût mûre pour un ordre nouveau, l'inégalité ne tarderait pas à renaître après une période de barbarie; mais il ne s'agit pas d'abolir la propriété par la contrainte, ou de l'abdiquer un moment par l'effet d'un entraînement partiel : elle disparaîtra dans le progrès de l'éducation générale, c'est le sens même de la communauté qui préviendra, sans contrainte et sans répression, toutes les pensées d'accumulation égoïste, d'accaparement et de monopole. »

Dira-t-on que ce système d'égalité encouragera la paresse, qu'il endormira l'industrie des hommes?

« Nous voyons dans les pays commerçants les miracles qu'opère l'amour du gain. Leurs habitants couvrent la mer de leurs flottes, étonnent l'humanité par les raffinements de leur ingéniosité, tiennent sous la force de leurs armes de vastes continents dans des régions éloignées du globe, sont capables de défier les plus puissantes confédérations, et, accablés de taxes et de dettes, semblent acquérir une prospérité nouvelle sous l'accumulation des charges.»

Est-ce à cette puissante Angleterre capitaliste, dont Godwin déploie l'action et l'audace en un tableau qui rappelle celui de Pitt, que l'on peut proposer je ne sais quel système de désintéressement et d'inertie?

« Pouvons-nous rompre à la légère avec des motifs d'action qui apparaissent si prodigieusement efficaces? Une fois établi en principe dans la société qu'un homme ne peut appliquer à son usage personnel plus que ce qui lui est nécessaire, tout homme va devenir indifférent aux entreprises qui mettent maintenant en jeu l'énergie de ses facultés. Une fois établi en principe que tout homme, sans être obligé d'exercer ses propres facultés, a droit à une part du superflu des autres, l'indolence deviendra bientôt universelle. Une

pareille société, ou sera languissante, ou sera obligée, pour sa propre défense, de retourner à ce système de monopole et de sordide intérêt, que des théoriciens raisonneurs accuseront toujours en pure perte. »

Et en réponse à cette objection comme en réponse à toutes les autres, Godwin dit :

« L'égalité pour laquelle nous plaidons est une égalité qui se réalisera dans un état de grande perfection intellectuelle. Une révolution aussi heureuse ne peut se produire dans les affaires humaines que lorsque l'esprit public sera arrivé à un haut degré de lumière. Et comment les hommes à ce haut degré de lumière ne reconnaîtraient-ils point eux-mêmes qu'une vie alternée d'agréable repos et de saine activité est infiniment supérieure à une vie de paresse abjecte? Supérieure, non seulement en dignité, mais en joie. »

Dans la communauté égalitaire « aucun homme ne se considérera lui-même comme totalement dispensé de l'obligation du travail manuel, nul ne sera paresseux par situation ou par vocation. Il n'y aura pas d'homme assez riche pour se coucher dans une perpétuelle indolence et pour s'engraisser du travail de ses compagnons. Les mathématiciens, les poètes et les philosophes puiseront un surcroît de félicité et d'énergie dans ce travail des mains qui, revenant par intervalles, leur fera sentir qu'ils sont des hommes ». Dès lors, tous les métiers frivoles et vains ayant disparu, toute la procédure compliquée des sociétés où pullulent les conflits étant écartée, les armées de terre et de mer étant abolies, des forces innombrables, aujourd'hui détournées et gaspillées, deviendront disponibles pour la production abondante des objets utiles à tous. Et cette production, même abondante, répandue sur la totalité des citoyens, ne demandera à chacun d'eux qu'une faible part de son temps. Il n'y aura plus d'aristocratie égoïste et vaine, pour absorber une large part de la force du travail, comme jadis elle immobilisait, avec ses suites féodales, une large part des forces vives du pays.

« Aux temps féodaux, le grand seigneur invitait les pauvres à venir et à manger des produits de son fonds, à la condition de porter sa livrée et de se former en longues files pour faire honneur à leurs hôtes de noble naissance. Maintenant que les échanges sont plus faciles, le seigneur a renoncé à ce mode assez primitif, et il oblige les hommes qu'il entretient de son revenu à employer à son service leur habileté et leur industrie. »

De même que les seigneurs ont licencié leurs suites féodales, ils devront licencier leurs suites ouvrières, et c'est à la production d'une richesse solide et utile à tous que toute la main-d'œuvre sera réservée. Il n'y a guère aujourd'hui qu'un vingtième de la population qui se livre vraiment à un travail utile. « Si donc ce travail, au lieu d'être fait par un petit nombre des membres de la communauté, était réparti amicalement sur le tout, il n'occuperait que la vingtième partie du temps de chaque homme. Si nous comptons que le travail d'un ouvrier est de dix heures par jour, quand nous avons de huit

les heures réservées au sommeil, à la récréation et aux repas, nous aurons calculé largement. Il suit de là qu'une demi-heure par jour, employée au travail manuel par chaque membre de la communauté, suffirait à procurer tout le nécessaire. Qui songerait donc à se soustraire à un travail aussi limité? »

Perspective lointaine? dira-t-on peut-être, quoique le progrès de l'esprit aille s'accélérant toujours, quoique « la pensée suscite indéfiniment la pensée ». Mais, en tout cas, perspective certaine. Et, ici encore, c'est dans la ligne prolongée du mouvement politique et social constaté par lui que Godwin situe sa société idéale : elle sera le terme d'une évolution dont le sens est déjà manifeste. On a pu le voir par ce qu'il dit des suites féodales. Mais, surtout, c'est la ferveur de l'espérance républicaine qui lui permet de présager la ferveur plus grande de l'espérance sociale. Si la superficielle égalité politique provoque dans le monde une si prodigieuse attente et un si prodigieux enthousiasme, que sera-ce de la grande et profonde égalité humaine?

« *On a constaté, dit Godwin, que l'avènement d'un gouvernement républicain est accompagné d'un enthousiasme public et d'un irrésistible élan. Faut-il croire que l'égalité, qui est le vrai républicanisme, sera moins efficace? Il est vrai que dans une république cet esprit, tôt ou tard, devient languissant. Le républicanisme n'est pas un remède qui aille à la racine du mal. L'injustice, l'oppression et la misère peuvent trouver place encore dans les demeures où il semble que réside le bonheur. Mais qu'est-ce qui peut limiter le progrès de la ferveur et la perfection de l'esprit, là où le monopole de la propriété est inconnu?* »

Ainsi, la pensée de Godwin utilise tout ensemble et domine les événements. Cette ferveur d'espérance républicaine et d'enthousiasme républicain, c'est le souffle chaud de la Révolution française. Godwin écrivait les derniers chapitres de son livre, ceux dont je viens de citer des extraits, juste à l'heure où la Convention proclamait la République : et la grande émotion humaine qui a saisi les multitudes est interprétée par lui comme un signe des prodigieuses facultés de renouvellement et d'espérance généreuse que contient le cœur de l'homme. Mais, en même temps qu'il respire cette âme ardente de la Révolution et de la République, il dit à la Révolution : « Tu n'es qu'une première figure, bien pauvre encore et étriquée, de la liberté et de la joie. » Il dit à la République : « Tu n'es qu'une apparence de République, puisque tu respectes encore cette aristocratie fondamentale qui réside dans le privilège de propriété. C'est dans l'égalité sociale seulement que tu trouveras l'accomplissement de tes tendances, la réalisation de tes idées, la plénitude de ton être. »

Ainsi il se fait, pour ainsi dire, porter par l'histoire, sans la détourner de sa route, mais en l'avertissant de hausser le front vers des buts plus

lointains. Pas plus que la société nouvelle, née de la Révolution, ne pourra réaliser pleinement la liberté, la justice et la paix, tant qu'elle n'aura pas poussé jusqu'à l'abolition du privilège de la propriété, elle ne pourra assurer



LOUIS XVI A LA BARRE DE LA CONVENTION NATIONALE LE 26 DÉCEMBRE 1792.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

la paix entre les nations. La Révolution française, avec la Constituante, avait répudié toute guerre de conquête, annoncé le règne de la paix : et un moment les peuples avaient tressailli de joie. Mais la guerre était maintenant déchaînée en Europe par l'égoïsme des privilégiés et des aristocrates : et ces

guerres provoquées par l'aristocratie féodale, toute aristocratie de propriété les provoquera.

« L'ambition est, de toutes les passions humaines, celle qui fait les ravages les plus étendus. Elle ajoute district à district et royaume à royaume. Elle verse le sang et la souffrance sur toute la face de la terre. Mais cette passion même, aussi bien que les moyens de la satisfaire, est le produit du système dominant de propriété. C'est seulement par une accumulation de propriété qu'un homme obtient un empire irrésistible sur une multitude d'autres. Rien n'est plus aisé que de plonger dans la guerre une nation ainsi organisée. Si, au contraire, l'Europe était peuplée d'habitants ayant tous le nécessaire et aucun le superflu, qu'est-ce qui pourrait engager en un état d'hostilité les différents pays? Si vous voulez conduire les hommes à la guerre, vous devez les amorcer par certains appâts; ou, à défaut de ces appâts, il faudrait décider par la persuasion chaque individu. Mais comment serait-il possible, rien que par de tels moyens de persuasion, de décider un peuple à égorger un autre peuple? *Il est clair que la guerre, avec tous ses maux, est le fruit de l'inégalité de propriété.* Aussi longtemps que cette source de jalousie et de corruption demeure, *il est chimérique* (*visionary*) *de parler de la paix universelle.* Aussitôt que cette source sera séchée, la conséquence se produira nécessairement. C'est l'accumulation de propriété aux mains de quelques chefs qui fait de l'humanité une masse grossière, que l'on peut ployer et manier comme une machine brute. Écartez cette pierre d'achoppement, tout homme sera uni à son prochain par des liens d'affection et de mutuelle tendresse, mille fois plus qu'aujourd'hui : car alors chaque homme pensera et jugera par lui-même. »

Ainsi, le grand rêve pacifique de la Révolution naissante ne prendra corps que dans une organisation sociale égalitaire, et ici encore Godwin prend son élan du mouvement révolutionnaire pour le dépasser. Quelle était, en ces magnifiques visions d'avenir, la joie de son âme, Godwin l'a dit plus tard. Il avait touché dans son livre à la question de la population. Il avait assuré qu'il était possible à la terre, mieux aménagée, de nourrir un plus grand nombre d'hommes.

« Il a été calculé que la culture pourrait être assez perfectionnée en Europe pour nourrir cinq fois le nombre actuel de ses habitants. Il y a dans la société humaine un principe qui fait que toujours la population est ramenée au niveau des moyens de subsistance. Ainsi, parmi les tribus errantes de l'Amérique et de l'Asie, nous ne trouvons jamais, dans le cours des temps, que la population se soit assez accrue pour rendre nécessaire la culture de la terre. Ainsi, chez les nations civilisées de l'Europe, par l'effet du monopole territorial, les moyens de subsistance sont contenus dans certaines limites, et si la population excède, les classes inférieures ne peuvent plus se procurer les choses nécessaires à la vie. Il y a, à coup sûr, un extraordinaire

concours de circonstances qui introduisent des changements incessants à cet égard : mais, ordinairement, le niveau de la population est resté stationnaire pendant des siècles. On peut considérer que le système dominant de propriété étouffe d'innombrables enfants au berceau. »

C'est ce passage de Godwin qui fut l'occasion du livre de Malthus sur *La Population*, et l'économiste s'applique à railler l'optimisme du grand penseur qui croyait que de plus de justice sortirait plus de richesse vraie. Et lorsque Godwin, tardivement, en 1820, se décide à répliquer à Malthus, sa pensée se reporte avec émotion vers son livre sur la justice politique, vers cette époque heureuse où la ferveur de la Révolution faisait éclore dans les esprits et dans les âmes les plus beaux fruits. Il parle avec amertume du long triomphe de l'œuvre de Malthus, qui depuis vingt ans domine les esprits, et il se reproche presque comme une faute d'avoir donné à ce livre l'occasion de naître.

« Lorsque j'écrivis mes *Recherches sur la justice politique*, je me flattais moi-même de l'espoir de rendre un important service à l'humanité. J'avais échauffé mon esprit de tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre dans les républiques de Grèce et de Rome, qui avaient été pour moi des sujets favoris de méditation, presque depuis mon enfance. Je fus ensuite *animé* (*animated*) par la révolution d'Amérique, qui commença comme j'avais juste vingt ans, et par la Révolution de France (quoique je n'aie jamais approuvé le mode selon lequel celle-ci s'était accomplie et les excès qui marquèrent, à quelque degré, ses débuts) ; j'étais animé aussi par les spéculations des érudits et des philosophes qui m'avaient précédé en Angleterre et dans d'autres parties de l'Europe, et qui avaient, pour ainsi dire, accompagné chaque pas de ces événements.

« Je pensais qu'il était possible de réunir tout ce qu'il y avait de meilleur et de plus libéral dans la science de la politique, de le condenser, de l'ordonner plus fortement en un système, et de le pousser plus loin que n'avaient fait les écrivains antérieurs. »

C'est donc bien de la pensée du XVIIIe siècle, animée par la grande action révolutionnaire de la France, qu'est sorti le socialisme de Godwin : il est, si l'on peut dire, la synthèse de la philosophie du XVIIIe siècle et de la Révolution française. Il trouve sans doute que celle-ci est allée vers un but trop humble, par des moyens trop violents ; mais précisément parce qu'il ne se livre pas à elle sans réserve, il peut la dépasser : il s'annexe (c'est le mot décisif qu'il emploie) aux ardentes et admirables énergies qu'elle développe, mais ces énergies, il les applique à une formule sociale plus vaste. Et telle était l'ardeur des esprits et des âmes autour de lui, que ce livre étrange qui déconcertait les révolutionnaires eux-mêmes excita la plus vive attention.

« Ce livre parut, pendant quelque temps, répondre pleinement à ce que j'en pouvais attendre de plus favorable. Je ne puis me plaindre qu'il soit tombé

de la presse comme un enfant mort-né et qu'il n'ait pas éveillé une grande curiosité chez mes concitoyens. Je n'avais pas la faiblesse de supposer qu'il balaierait immédiatement toute erreur devant lui, comme un flux puissant des vagues de l'océan; je saluai l'opposition qu'il rencontra, directe ou indirecte, d'arguments ou de facéties, comme un symptôme non équivoque du résultat que je désirais si passionnément. »

Et maintenant que la réaction est venue, maintenant que l'économie capitaliste triomphe, maintenant que le silence et l'oubli se font sur ce qu'on appelle, dit amèrement Godwin, les « spéculations visionnaires » de la grande époque créatrice, Godwin semble leur jeter, avant de mourir, un regard d'adieu. Il ne les mêlera pas à son livre sur la population, qui a un objet distinct; mais il leur réserve, au plus profond de son âme et de sa pensée, une place de prédilection.

« Je me suis à peine permis, dit-il, de rappeler les belles visions (si toutefois elles doivent s'appeler des visions), qui enchantaient mon âme et animaient ma plume quand j'écrivais cet ouvrage (*the beautiful visions which enchanted my soul and animated my pen*). »

Comme de l'océan chauffé par le soleil montent des nuées d'or, de la vaste et chaude Révolution mouvante les premiers rêves socialistes montaient. Rêves féconds comme la nuée qui va au loin susciter la vie.

Mais quoi! Godwin, par l'âpre condamnation du luxe, par le niveau spartiate passé, semble-t-il, sur les joies de la vie et la puissance inventive de l'industrie raffinée, ne se sépare-t-il point de la vie elle-même? Ne rompt-il pas avec le monde moderne? Il semble parfois déclarer la guerre à la civilisation même, et rêver une simplification de l'existence qui en serait l'appauvrissement :

« *L'objet de la société présente est de multiplier le travail, l'objet de la société future sera de le simplifier.* »

Mais qu'il n'y ait point de méprise : ce que combat Godwin, c'est le luxe aristocratique, luxe de vanité et de privilège; ce n'est pas le luxe délicat, sobre et sévère auquel toute l'humanité pourra s'élever d'un effort collectif après avoir assuré à tous le nécessaire du corps et de l'esprit :

« On m'oppose — et la vérité de cette maxime ne sera pas contestée — que le raffinement vaut mieux que l'ignorance. Il vaut mieux être un homme qu'une brute. Par suite, les attributs qui séparent l'homme de la brute sont les plus dignes d'affection et de culture. Élégance de goût, délicatesse de sentiment, profondeur de pénétration, étendue de science, sont parmi les plus nobles ornements de l'homme. Mais tout cela, dit-on, est lié à l'inégalité; tout cela est une conséquence du luxe. C'est le luxe qui a construit les palais et peuplé les cités. C'est pour obtenir une part de ce luxe, qu'il constate chez ses riches voisins, que l'artiste développe tous les raffinements de son art! C'est à cela que nous devons l'architecture, la peinture, la musique et la poé-

sie. Les arts n'auraient jamais été cultivés si un état d'inégalité n'avait pas permis à quelques hommes d'acheter, et n'avait pas excité d'autres hommes à acquérir le talent de produire pour vendre. Dans un état d'égalité nous serions tous riches, et, si l'égalité est rétablie, nous redeviendrons tous des barbares. Ainsi, nous voyons comme dans le système de l'optimisme que le désordre, l'égoïsme, le monopole et la misère, tout ce qui semble discordant,



Son retour dans leur bras leur annonce sa mort.

(D'après un tableau du musée des Charmettes.)

contribue à l'harmonie admirable et à la magnificence du tout. Le progrès intellectuel, l'élargissement de science et d'art que nous constatons et que nous espérons plus grand encore, valait vraiment d'être acheté au prix d'une injustice et d'une misère partielles. »

Si cela est vrai, dit Godwin, si les progrès de la civilisation humaine doivent être achetés par la misère et la dégradation du plus grand nombre des hommes, Rousseau avait raison de préférer l'état sauvage. Mais heureu-

sement, il n'en est pas ainsi : l'humanité n'est pas soumise à cette déplorable alternative, ou d'être inculte, ou d'être injuste.

Il se peut (et ici encore s'affirme le sens de l'évolution de Godwin) « qu'un tel état de luxe et d'inégalité ait été un stage par lequel il ait été nécessaire de passer pour arriver au but de la civilisation. La seule garantie que nous ayons enfin de l'égalité des conditions, c'est une persuasion générale de l'iniquité de l'accumulation et de l'inutilité de la richesse dans la poursuite du bonheur. Mais cette persuasion ne peut être établie dans un état sauvage : et elle ne peut être maintenue si nous retombons dans la barbarie. Ce fut le spectacle de l'inégalité qui, tout d'abord, excita la grossièreté des barbares à un effort continu, en vue d'acquérir. Et ce fut cet effort continu qui procura les loisirs d'où se développèrent la littérature et l'art.

« *Mais, quoique cette inégalité ait été nécessaire comme prélude à la civilisation, elle n'est pas nécessaire pour la maintenir.* Nous pouvons abattre l'échafaudage quand l'édifice est achevé. »

Ainsi, selon Godwin, l'histoire n'est pas une longue décadence. Elle n'est pas tombée d'un régime primitif d'égalité dans une inégalité éternelle. Elle est un progrès constant vers la civilisation et l'égalité vraie ; et même l'inégalité brutale qui a sévi sur toute une période de l'histoire humaine n'est qu'un moyen de réaliser une égalité supérieure.

Ce n'est point, en effet, une grossière égalité de misère et d'ignorance qui est proposée aux hommes. La suppression du luxe n'est, au fond, que la suppression du privilège ; mais toute l'humanité peut et doit se développer dans la joie.

« Si nous entendons par luxe les jouissances qu'un individu se procure à l'exclusion des autres, affligés de privations imméritées et de fardeaux accablants, le luxe ainsi compris est un vice. Mais si nous entendons par luxe (et c'est souvent le cas), des conditions d'existence qui ne sont point absolument nécessaires à nous maintenir en santé, ce luxe, s'il est susceptible de se communiquer à tous les hommes, est vertueux. La fin de la vertu, c'est d'ajouter à la somme des sensations agréables. Or, la vraie règle de la vertu, c'est l'impartialité qui nous interdit de consacrer au plaisir d'un seul individu des efforts qui doivent être employés au plaisir de tous. Mais dans ces limites, chaque homme a le droit et le devoir d'ajouter à la somme des plaisirs. »

Et ce grand luxe égalitaire, la société humaine pourra aisément se le donner.

« Nous avons vu que le travail d'une demi-heure par jour fourni par chaque membre de la communauté suffirait probablement à procurer tout ce qui est nécessaire à la vie. Par suite, cette quantité de travail, quoiqu'aucune loi ne la prescrive et qu'aucune pénalité directe ne l'impose, s'imposera d'elle-même aux forts par la puissance de l'intelligence et aux faibles par le sentiment de la honte. Après cela, comment les hommes dépenseront-ils ce qu'il

leur reste de temps? Ce n'est pas probablement dans la paresse et tous les hommes n'emploieront pas non plus le plein de leur temps à des travaux intellectuels. Il y a bien des choses, fruit de l'humaine industrie, qui, sans être nécessaires à la vie, contribuent à la joie... Une grande partie du temps disponible sera donc consacrée par une société éclairée à la production de ces choses. Un travail de cette sorte est conforme aux plus hautes exigences du bonheur. Le travail est aujourd'hui une calamité, parce qu'il est imposé par la nécessité de l'existence et parce qu'il est trop souvent exempt de toute participation aux moyens de savoir et de progrès. Quand il sera volontaire, quand il cessera d'entraver le perfectionnement des hommes, et qu'il en sera, au contraire, devenu une part, ou tout au moins converti en une source d'amusement et de variété, il sera non une calamité, mais un bienfait. »

Il n'y a donc aucun ascétisme dans la conception de Godwin; il semble n'arrêter un moment le courant du génie humain que pour en former une masse qui puisse se répandre sur tout. Ainsi se précisent les lignes de l'organisation sociale désirée et rêvée par Godwin. Aucune contrainte, aucun acte d'autorité : c'est le progrès de la raison et de la conscience qui fera tomber les privilèges; il sera intolérable aux hommes de songer à leurs jouissances individuelles et égoïstes avant d'avoir contribué à assurer l'essentiel de la vie à tous. Ainsi, tout d'abord, tous les hommes fourniront une part égale de travail pour créer les produits nécessaires à tous; puis ils s'appliqueront à créer un luxe communicable à tous; ils utiliseront pour cela les mécanismes toujours plus perfectionnés; mais ils ne songeront pas à se les approprier pour en faire à leur profit un moyen d'accumulation et de domination.

Mais comment Godwin se figure-t il la production? Il répugne à la concevoir sous la forme de la coopération, du travail collectif. Cet égalitaire, ce communiste, est un individualiste ombrageux : il veut épargner le plus possible à l'être humain le contact prolongé, la lourde pression continue de la masse humaine. Ne pouvoir travailler qu'avec les autres, quelle servitude! Il faut que l'individu participe à la vie commune, par là seulement il apprend à connaître, et en lui-même et dans les autres, l'humanité. Mais il faut que ce soit une libre communication et que l'individu puisse se retirer toujours à volonté dans sa solitude intérieure : Godwin ne veut ni des repas en commun, ni, s'il est possible, du travail en commun. Va-t-il donc rétrograder jusqu'au travail parcellaire et médiocre de l'artisan, qui commence à être éliminé par le travail collectif des manufactures et par la puissance économique des mécanismes? Non, mais il lui paraît, au contraire, que l'extrême progrès du mécanisme sera de rétablir l'individualité du travail.

« Toute coopération surérogatoire doit être évitée avec soin, le travail commun et les repas communs.

« Mais n'y a-t-il pas une coopération dictée par la nature même du travail à accomplir? Elle doit aller en diminuant. Le [illegible] travail

produit plus de froissements que de sympathies. A présent, à coup sûr, la considération des maux de la coopération cède à sa nécessité. Mais une telle coopération sera-t-elle toujours commandée par la nature des choses? Nous n'avons pas compétence pour le décider. A présent, pour abattre un arbre, pour creuser un canal, pour manœuvrer un vaisseau, le travail de plusieurs est nécessaire. Mais le sera-t-il toujours? Quand nous songeons aux machines compliquées qu'a créées l'ingéniosité humaine, aux diverses sortes de moulins, de machines à tisser, de machines de navires, ne sommes-nous pas étonnés de l'économie de travail qui en résulte? Qui peut dire où s'arrêtera ce progrès? A présent, ces inventions alarment la partie laborieuse de la communauté, et elles peuvent produire une détresse temporaire, quoique dans la suite elles procurent les plus grands avantages à la multitude humaine. Mais, dans une société fondée sur le travail égal leur utilité n'est pas contestable.

« Dès lors, il n'est pas démontré du tout que les opérations les plus étendues ne seront pas à la portée d'un seul homme, et qu'une seule charrue ne pourra suffire à tout un champ et accomplir son office sans qu'il soit besoin de surveillance. C'est en ce sens que le célèbre Franklin considérait que « l'esprit serait un jour le maître de la matière ».

« La conclusion du progrès qui a été esquissé. est qu'enfin le travail manuel cessera d'être nécessaire. Il peut être instructif à cet égard d'observer comment le sublime instinct des âges précédents a anticipé ce qui nous apparaît comme la perfection future de l'humanité. C'était une loi de Lycurgue qu'aucun Spartiate ne pouvait être employé à un travail manuel. Dans ce but, et avec ce système, il était nécessaire que les Spartiates eussent des esclaves voués à de dures besognes. La matière, ou pour parler plus exactement, les lois certaines et permanentes de l'univers seront les Ilotes de la période que nous considérons. Nous finirons ainsi, ô législateur immortel, au point par où vous avez commencé. »

Quelles vues sublimes! Mais c'est la magnifique puissance de rénovation attestée par la Révolution française qui suggère à Godwin ces espérances illimitées. La crise que traverse le monde est terrible; mais elle peut enfanter de grandes choses.

« La condition de l'espèce humaine en ce moment est critique et alarmante. Mais nous avons des raisons sérieuses d'espérer que l'issue de cette crise sera exceptionnellement bienfaisante. »

Et pourquoi l'évolution humaine s'arrêterait-elle à l'ordre nouveau qui va naître? Elle ira au delà. Godwin espère que le mouvement sera sans violence.

« Il est faux, dit-il, qu'il n'y ait que les classes inférieures qui souffrent de l'inégalité, et que dès lors, elles seront obligées de recourir à la force. »

Toutes les classes en souffrent : et quand elles en auront conscience, elles

se prêteront toutes à des transformations bienfaisantes. C'est là le sens évident du mouvement humain.

« Il n'est pas difficile de marquer, dans le progrès de l'Europe moderne de la barbarie à la civilisation, une tendance vers l'égalisation des conditions.



SÉPARATION DE LOUIS XVI ET DE SA FAMILLE AU TEMPLE.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

Dans les temps féodaux, comme maintenant dans l'Inde et d'autres parties du monde, les hommes naissaient en un degré déterminé, et il était presque impossible à un paysan de s'élever au rang de noble. Excepté les nobles, personne n'était riche, car le commerce intérieur ou extérieur existait à peine. Le commerce fut comme un engin qui abattit ces barrières qui semblaient imprenables, et renversa les préjugés des nobles, qui étaient assez portés à

croire que leurs serviteurs n'étaient pas de la même espèce qu'eux. L'instruction fut un autre et plus puissant engin. »

Peu à peu, la condition de l'homme pauvre, mais instruit, s'est relevée : il a cessé de se considérer comme l'humble client des nobles, et une fierté nouvelle dresse une nouvelle hiérarchie des valeurs de la vie. Au terme de ce mouvement, la richesse perdra la prééminence que la noblesse a perdue.

Ainsi, au feu de la Révolution française, la grande espérance socialiste de Godwin s'anime. Ainsi le vaste mouvement révolutionnaire qui, en France par Lange, Dolivier et Babeuf, suscite les premiers germes et les premières formes du communisme et du fouriérisme, qui, en Allemagne, passionne Fichte et l'auteur inconnu du livre qu'admirait Forster, donne l'essor, en Angleterre, à ce magnifique communisme de Godwin, tout imprégné de liberté. C'eût été manquer à la Révolution française et en retrécir misérablement le sens que de ne pas montrer les rayonnements et prolongements multiples de sa pensée. Mais que de forces de conservation et de réaction s'opposaient encore, en Allemagne, en Angleterre, à l'action révolutionnaire ! Et comme les imprudences et les outrecuidances de la Révolution avaient animé contre elle le juste orgueil national et la profonde défiance des peuples !

L'Italie était moins prête encore que l'Allemagne et l'Angleterre à la recevoir : malgré le génie de quelques-uns de ses penseurs, malgré Beccaria, malgré Filangieri, malgré Verri, elle était endormie dans une superstition indolente.

Qu'on lise Gorani, qui a tracé de la vie napolitaine et romaine de si vivants tableaux, on verra que le peuple était complice d'un despotisme à la fois familier et dégradant. Est-ce le sentiment de cette impuissance italienne qui irrita contre la France de la Révolution l'orgueil maladif d'Alfieri ? Il se vante, dans ses *Mémoires*, quand il est passé en France en 1791, d'avoir fermé les oreilles et les yeux, pour ne rien voir, pour ne rien entendre des hommes et des choses de la Révolution. C'est pour la noble Italie qu'il avait rêvé un grand rôle d'émancipation, la gloire d'une seconde Renaissance plus profonde et plus humaine. Et sans doute, il souffrait, jusqu'au désespoir et jusqu'à la haine, de voir qu'elle n'y était point préparée, et que les Barbares prenaient les devants.

Partout, en cette fin de 1792, le monde organisait sourdement ses forces de résistance contre la Révolution. Il en était ébranlé, mais il luttait pour étouffer par la force les pensées et les élans admirables qu'elle éveillait en lui. La conscience universelle, un moment séduite et entraînée, se resserrait, se repliait, s'armait de défiance, de jalousie, d'orgueil et de crainte; les peuples subissaient une crise profonde à l'heure où s'ouvrait, en France, le tragique procès du roi.

TABLE



